

J CANADA. PARL. C. DES C.
103 COM. SPEC. DE LA RESTAURA-
H72 TION ET DU RETABLISSEMENT.
1943/44
R48 Procès-verbaux et tém.

A4

v.2

NAME - NOM

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 21

SÉANCE DU JEUDI 10 JUIN 1943

TÉMOIN :

M. Walter S. Woods, sous-ministre adjoint des Pensions et de la Santé nationale

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 10 juin 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 h. 05 du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castle-den, Dupuis, Hill, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Nielsen (*Mme*), Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon.—23.

Est aussi présent: M. Walter S. Woods, sous-ministre adjoint des Pensions et de la Santé nationale.

M. Woods est appelé, entendu et interrogé.

M. Woods remet aux membres du Comité des exemplaires de l' "Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement" C.P. 7633 du 1er octobre 1941, modifié par C.P. 2/3241 du 20 avril 1943, ainsi que des exemplaires de la brochure "Allocations de rétablissement consenties aux marins, soldats et aviateurs après la libération."

A 12 h. 45, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le vendredi 11 juin 1943 à 10 h. 30 du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
A. L. BURGESS

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 10 juin 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Nous entrons aujourd'hui dans ce qui est peut-être la partie la plus importante de notre tâche, celle qui touche aux membres des forces armées et à leur vie après la démobilisation. Notre témoin, aujourd'hui, vous est bien connu. C'est M. Walter Woods, sous-ministre adjoint des Pensions. Disons d'abord que nous avons parmi nous le ministre des Pensions et de la Santé nationale, qui a toujours porté un très vif intérêt à notre Comité—et aujourd'hui plus que jamais, vu la nature de ce que nous allons étudier. Sans plus de commentaires, je demanderais à M. Woods de commencer.

M. W. S. WOODS, sous-ministre adjoint des Pensions est appelé.

M. BLACK: Avant d'appeler M. Woods, je me demande si le Comité, pourrait se fixer une date pour étudier la recommandation d'étendre la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies de manière à la rendre applicable aux terres marécageuses, et peut-être aussi pour étudier des questions intéressant d'autres parties du Canada. Je ne demande pas que la chose soit faite dès maintenant, mais je crois qu'il est très important de s'en occuper. Pour assécher ces terres et les ouvrir à la colonisation après la guerre, il est très important de faire, le plus tôt possible, des plans, ainsi que certains travaux.

Le PRÉSIDENT: Justement, le comité de direction s'est réuni ces jours-ci et a fait ou préparé des recommandations à soumettre au Comité. J'avais escompté qu'elles nous seraient soumises à la réunion d'aujourd'hui, mais M. McNiven, que le comité de direction en avait chargé, n'a pas eu le temps de mettre les choses au point; il nous faudra donc attendre à une autre réunion. C'est l'une des suggestions qui ont été faites et j'espère que nous pourrons nous en occuper au cours de la semaine prochaine.

M. BLACK: Je désire aussi vous signaler que des délégations désirent venir à Ottawa pour exposer leurs vues sur les recommandations se rapportant à ces terres marécageuses. M. Emmerson, d'autres députés des Maritimes et moi-même, leur avons suggéré de retarder leur visite jusqu'après que notre Comité aura pu étudier la question d'élargir son mandat.

Le PRÉSIDENT: Bon, écoutons maintenant M. Woods.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, messieurs—Votre Comité, je crois, connaît assez bien le programme canadien de rétablissement des hommes et des femmes actuellement dans les forces armées. L'honorable de M. Ian Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale, vous a déjà présenté à ce sujet un mémoire très complet et vous avez apporté, plusieurs d'entre vous, votre contribution aux travaux des autres Comités en matière de législation sur le rétablissement, comme pour la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, la Loi sur la réintégration dans les emplois civils, la Loi sur la coordination de la formation professionnelle et la modification de la Loi des pensions.

Dans son mémoire, le ministre a fait observer qu'en conformité d'un arrêté en conseil, le service civil accorde aux anciens combattants de la guerre actuelle, une préférence comme celle dont jouissent depuis plusieurs années les anciens combattants de la grande guerre.

L'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement, C.P. 7633, rendue en 1943, est la mesure la plus importante, la pierre angulaire du programme de rétablissement. Cette ordonnance a récemment été modifiée assez considérablement, et c'est ce qui me fait saisir avec joie l'occasion de consigner au dossier ce qui s'est fait à cet égard.

L'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement est le résultat d'études faites par un certain nombre de sous-comités sous la direction du Comité consultatif général de la démobilisation et du rétablissement. Le secrétaire exécutif de ce Comité, M. Robert England, m'accompagne ici ce matin. Le comité consultatif général fait rapport à un Comité du Cabinet sous la présidence de l'hon. M. Mackenzie. Cette ordonnance constitue, en matière de législation sur le rétablissement, la mesure de la plus grande portée qu'il soit possible de trouver n'importe où. Elle comporte les six prestations suivantes:

1. Elle fournit à tout membre des forces armées, homme ou femme, la chance d'apprendre un métier, ou de suivre un cours de perfectionnement dans un métier qu'il possède déjà.

2. Elle permet, à ceux dont les études universitaires ont été interrompues, de les reprendre, et à ceux qui peuvent obtenir leur admission à une université dans les quinze mois qui suivent leur licenciement, de recevoir de l'aide pour leur subsistance et leurs frais d'instruction, pendant une période égale à la durée de leur service, et même, à l'expiration de cette période, de continuer à recevoir cette aide jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs degrés, si la chose est jugée comme de leur intérêt et de celui de l'Etat; elle pourvoit aussi à des cours de perfectionnement, lorsque ce sera de l'intérêt public.

3. Elle prévoit des allocations de subsistance pour ceux qui dirigent une entreprise à leur compte, y compris dans l'agriculture, jusqu'à ce que leurs revenus suffisent à leurs besoins.

4. Elle prévoit des allocations de subsistance pour ceux qui sont temporairement incapables de travailler.

5. Elle prévoit des prestations de chômage pour ceux qui, capables de travailler, ne peuvent se trouver du travail.

6. Elle compte, à ceux qui lors de leur licenciement prennent un emploi assurable, leur période de service depuis le 1er juillet 1943, date de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-chômage.

Cela signifie que, si un jeune homme ou une jeune fille ayant fait deux ans de service depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-chômage, obtient, lors de son licenciement des forces armées, un emploi assurable, le ministère des Pensions et de la Santé nationale verse les contributions de l'employeur et de l'employé pour sa période de service dans les forces armées.

En résumé, l'Ordonnance prévoit des avantages et une mesure de sécurité pour tous durant ce que l'on peut appeler la période de démobilisation. Sauf dans le cas d'allocations à ceux qui suivent un cours universitaire, la durée de la période pour laquelle les prestations ou allocations peuvent être versées dépend de la durée de service du bénéficiaire, et ne doit pas dépasser douze mois. Cette limite de temps ne s'applique pas à ceux qui suivent un cours universitaire.

Par suite du fait que l'ordonnance est intimement liée à la Loi canadienne sur l'assurance-chômage, les prestations payables sous son empire sont, dans le cas d'un homme marié, les prestations les plus élevées ou maxima payables en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, soit, \$14.40 par semaine, ou \$62.40 par mois, pour l'époux et l'épouse.

Cela représente une augmentation, car elles étaient de \$13 par semaine jusqu'à ces derniers temps. Dans le cas d'un célibataire, de \$9 qu'elles étaient, les prestations ont récemment été portées à \$10.20 par semaine, soit \$44.20 par mois; ces dernières occupent la deuxième place dans l'échelle des prestations en vertu de la Loi d'assurance-chômage.

Auparavant, cette Ordonnance sur la réadaptation après le licenciement ne pourvoyait pas à l'entretien des enfants. La récente modification y pourvoit sur la même échelle que la Commission des allocations familiales, soit \$12 par mois pour le premier enfant, \$12 pour le deuxième, \$10 pour le troisième et \$8 pour chaque enfant après cela, jusqu'à concurrence de six enfants. Un homme marié, s'il suit un entraînement ou un cours universitaire, ou est sans emploi, ou temporairement incapable de travailler, peut maintenant recevoir, pour lui-même et trois enfants, \$96.40 par mois, ou, pour lui-même, sa femme et six enfants, \$120.40 par mois. Il est aussi prévu que son père, ou sa mère, soutenu entièrement ou principalement par le licencié, peut recevoir \$15 par mois.

En vue d'encourager les invalides à améliorer leurs capacités, il est prévu que les pensionnés, tandis qu'ils suivront un cours d'entraînement, pourront jouir d'un standard de vie quelque peu plus élevé que celui des hommes valides. Les taux cités ici sont pour les hommes qui n'ont pas été réformés de l'armée. Dans le cas d'un pensionné dont l'incapacité est de 5 ou de 10 p. 100, les prestations ou allocations mentionnées sont versées en sus de la pension. Dans le cas de pensionnés dont l'invalidité est de 15 à 55 p. 100, la pension est augmentée, s'ils sont célibataires, d'une allocation pour entraînement jusqu'à concurrence de \$55 par mois, et, s'ils sont mariés, jusqu'à concurrence de \$75 par mois en plus des allocations familiales pour parents ou enfants. Dans le cas d'un pensionné dont l'invalidité est de 60 p. 100 et plus, la pension est augmentée de 25 p. 100 et une allocation lui est versée pour ses enfants. Ainsi, un pensionné dont l'invalidité est de 100 p. 100 peut recevoir \$125 par mois, pour lui-même et sa femme, et \$162 par mois, pour lui-même, sa femme et trois enfants. Les pensionnés très infirmes ont tendance à faire fonds sur leur pension pour vivre et ces taux de prestations ont été adoptés en vue d'encourager les pensionnés à acquérir un métier ou à compléter leur éducation afin de s'assurer, ainsi qu'à leurs familles, le revenu maximum produit par un emploi utile.

Il est à propos de faire la comparaison entre ce programme de restauration et le programme adopté à la fin de la grande guerre. Après la grande guerre, la formation professionnelle fut restreinte à ceux qui avaient été mis dans l'impuissance d'exercer leur ancienne occupation. On pourvoyait aussi aux garçons mineurs qui s'étaient enrôlés, au nombre d'environ 8,000. En raison des restrictions limitant la formation professionnelle à ces deux groupes, 43,000 complèterent un cours de formation au coût d'environ \$1,000 chacun. Cela ne représentait que 8 p. 100 de ceux qui servirent dans les forces armées. 4 pour cent encore furent établis sur des terres. Les 88 p. 100 qui restaient, reçurent une prime de service représentant trois ou six mois de paye, selon la durée du service, aux taux de \$70 par mois pour les célibataires et de \$100 pour les hommes mariés. Cela signifie que près de 90 pour cent des hommes durent voir eux-mêmes à leur rétablissement, avec l'aide d'une prime en argent comptant. Cette fois-ci, tous les anciens combattants ont la chance soit d'apprendre un métier, soit de compléter leurs cours d'études, et il est aussi prévu que les hommes de la marine marchande recevant une pension en raison d'une invalidité qui les empêche de rester marins, pourront suivre un cours d'entraînement pour prendre une nouvelle profession.

Un autre changement vient d'être apporté à nos règlements sur les soins médicaux. L'hospitalisation comme mesure de rétablissement, dans le cas d'infirmité guérissable, est offerte, avec peu d'exceptions, à tous les anciens combattants ayant besoin d'hospitalisation, dans les douze mois qui suivent le licenciement pour des causes sans rapport avec leur service. L'hospitalisation et des allocations ont toujours été offertes aux hommes malades par suite de leur

service, mais il est question ici de conditions de santé sans rapport avec le service. Jusqu'ici ce service gratuit n'était pas accompagné d'allocations de subsistance, avec le résultat que beaucoup d'hommes qui en avaient besoin et étaient en droit de s'en prévaloir ne le firent pas, parce qu'on n'avait pas pourvu au soutien de leurs familles. La récente modification dont j'ai parlé, prévoit désormais l'hospitalisation et des soins gratuits pour tous les anciens combattants, et cela pour une période égale à celle de leur service, période qui, toutefois, ne doit pas dépasser douze mois. L'échelle des allocations est la même que l'échelle modifiée par l'Ordonnance dont j'ai parlé.

La récente modification apportée à l'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement permet encore de verser une allocation supplémentaire aux hommes mariés qui suivent un cours d'entraînement, lorsque la distance à parcourir est telle qu'il leur faut payer pension pour suivre ce cours. Le paiement des frais de transport, aller et retour, des hommes qui suivent un cours, de même que le paiement des frais de transport de ceux qui demeurent à une distance leur permettant de voyager tous les jours, sont également prévus.

On a pourvu aussi à l'établissement de centres de rétablissement, rapprochés de certains grands hôpitaux, où les cas difficiles à guérir et les névrosés seront tenus en dehors de l'atmosphère de l'hôpital et du contact de la maladie, et pourront, en refaisant leur santé corporelle et mentale, faire de légers exercices physiques en plein air. Ces centres, quoique sous surveillance médicale, ne seront pas des hôpitaux. Ce ne sera pas non plus des centres de travail, bien qu'il soit loisible aux malades de s'y livrer à de légères occupations de leur choix. On les encouragera à se perfectionner dans l'occupation de leur choix—jardinier, embellir le terrain de l'institution, travailler à un établi de menuisier, ou au verger, ou s'occuper du bétail, ou exécuter de légères besognes en électricité ou autres travaux manuels, etc. Selon la théorie scientifique, ces hommes, par des travaux de leur choix, dans un milieu sain, et éloignés du contact des grands blessés, peuvent refaire leur santé et redevenir des citoyens utiles. Une direction habile les aidera à décider par eux-mêmes ce qu'ils doivent faire en vue de l'avenir.

Le problème du rétablissement de l'infirmes de guerre dans l'industrie a depuis quelque temps fait le sujet d'études, au ministère. Nous sommes convaincus, et c'est un fait d'expérience, que l'infirmes de guerre n'est pas nécessairement handicapé pour gagner sa vie, pourvu que l'on prenne soin de lui choisir une situation adaptée à son infirmité. Il n'y a pas de raison pour qu'un homme ayant perdu un bras, une jambe ou un œil, ne puisse rendre des services tout aussi utiles, dans l'industrie, qu'un homme à deux bras, ou deux jambes, ou deux yeux, pourvu qu'un bras, une jambe ou un œil, lui suffise pour la tâche qui lui est assignée. Plusieurs grandes industries qui ont tenu des registres de présence de leurs employés infirmes pour fins de comparaison avec celle de leurs employés valides, ont constaté, de fait, que les heures-hommes perdues pour maladie, accidents, raisons personnelles etc., par les handicapés, sont sensiblement moindres que celles perdues par les employés valides. De sorte que le mutilé de guerre est un meilleur risque dans l'industrie pourvu que son emploi soit choisi scientifiquement.

Il est depuis longtemps reconnu que les services de l'Etat ne sont pas, par eux-mêmes, suffisants pour mener à bonne fin le rétablissement dans la vie civile de tous les anciens combattants, ni pour leur permettre d'affronter tous les problèmes qui se poseront à leur licenciement. L'organisation internationale Kiwanis s'est donné pour mission de fournir le personnel du service nécessaire pour étudier, en collaboration avec les directeurs de personnels, le cas des grands infirmes, en vue de stimuler chez eux l'intérêt personnel nécessaire à leur établissement dans une situation qui lui convienne.

Il a été constitué des comités d'hommes d'affaires dans plus de 100 centres, à travers le Dominion, pour collaborer avec les autorités du rétablissement, en vue d'amener les employeurs à donner la préférence à ceux qui ont servi leur

pays lorsqu'il en avait besoin et tout particulièrement à ceux qui l'ont servi outre-mer. Ceux-ci ont été désavantagés par suite de leur service outre-mer. Mentionnons d'abord le désavantage d'être les derniers démobilisés. Les premiers seront le million d'hommes et de femmes—je parle en chiffres ronds; on estime souvent leur nombre à un million et demi—employés aux usines de guerre; ils seront les premiers sur le marché de la main-d'œuvre. Viendront ensuite, en toute probabilité, les hommes et les femmes servant depuis peu de temps au Canada. Je doute qu'il soit sage de maintenir ces gens en service et de créer ainsi le problème de leur rétablissement après le retour des hommes d'outre-mer; ils devraient retourner à leurs emplois le plus tôt possible. Ainsi ceux dont le sacrifice a été le plus grand pourraient être les derniers sur le marché de la main-d'œuvre et cela pourrait bien être un désavantage pour leur rétablissement. Un autre désavantage provient du fait que, durant leur absence, plusieurs milliers d'employés temporaires ont été embauchés par nos grandes compagnies de chemin de fer et nos grandes industries, qui ont des accords prévoyant des droits d'antériorité. Je ne voudrais rien dire contre les droits d'antériorité—je crois au principe de la chose; il constitue une protection pour bien des gens qui ont quitté leur emploi pour faire du service—mais qu'advient-il du garçon qui, en 1939, a quitté l'école pour aller directement outre-mer, sans avoir pu acquérir d'antériorité? Il n'a aucune situation à laquelle retourner et sera handicapé par le fait qu'un grand nombre auront, durant son absence, pris de l'emploi au service des chemins de fer et des grandes industries et acquis, avant lui, des droits d'antériorité. Il serait injuste que ceux qui se sont le plus sacrifiés souffrent le plus, et on suggère, comme palliatif, que tous les employeurs qui s'adresseront aux bureaux de placement pour offrir des places libres ne tombant pas sous le coup d'un accord d'antériorité, montrent une préférence marquée pour les anciens combattants, hommes ou femmes, surtout ceux qui ont servi outre-mer. On escompte que les 100 comités auxquels j'ai fait allusion, et dont le nombre augmente chaque jour, rendront des services inestimables dans ce sens.

J'ai bon espoir que les associations ouvrières feront leur part pour trouver des palliatifs à ces désavantages, et j'aimerais aussi que les services de placement coopèrent, lorsqu'il s'agira de signaler des emplois aux postulants, en donnant la préférence à ceux qui ont servi outre-mer, pourvu que par ailleurs toutes choses soient égales et qu'ils possèdent les qualités requises.

On pourrait remédier à la situation en recourant à des lois coercitives ou bien à la collaboration volontaire entre les associations ouvrières, les services de placement et les employeurs. Si vous êtes d'opinion que ce problème est de la compétence de votre Comité, qu'il me soit permis de faire observer que les combattants d'outre-mer ont eux-mêmes opté pour le volontariat.

La tâche qui nous incombe est, en dépit de notre programme sur le rétablissement, remplie de pièges et de difficultés. Elle est de proportions immenses et exigera le concours et l'aide de tous les groupes, tant publics que privés, susceptibles de pouvoir contribuer à sa solution. Il est essentiel à notre bien-être à tous que nous soyons en état de nous acquitter de cette tâche, car autrement ce serait l'enrégimentation à vie. L'initiative privée et la liberté d'action seront restaurées à mesure que le bien-être du pays le permettra. Si l'entreprise privée est entièrement restaurée et qu'en conséquence l'enrégimentation et le contrôle sont abandonnés, durant la période d'après-guerre, nous devons assurément faire fonds sur la bonne volonté de toutes les classes de la société pour le rétablissement des licenciés, hommes et femmes.

D'autres questions sont également à l'étude et je ne doute pas que des solutions satisfaisantes n'y soient apportées si les intéressés y mettent de la bonne volonté.

Monsieur le président, j'ai fait allusion aux récentes modifications apportées à l'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement, et, pour nous permettre de les voir sous leur vrai jour, j'ai cru bon d'établir des comparaisons

avec ce qui se fait dans d'autres pays et je désire consigner au dossier, pour fin de comparaison, les prestations en cas de chômage et pour formation professionnelle versées en vertu de l'Ordonnance sur la réadaptation après le licenciement, et celles versées en Australie et en Nouvelle-Zélande. Un célibataire, qui n'est ni invalide ni pensionné, reçoit, en vertu de l'Ordonnance modifiée, \$10.20 par semaine. En Australie, il reçoit \$8.95 par semaine. En Nouvelle-Zélande, il reçoit \$12.57 par semaine. Vous remarquerez que ce dernier chiffre est plus élevé qu'au Canada. Toutefois, lorsqu'il s'agit de l'époux et de l'épouse, le taux en Australie est de \$12.89 et de \$16.16 en Nouvelle-Zélande, alors qu'il est de \$14.40 au Canada. Pour époux, épouse et un enfant, le taux est de \$14.50 en Australie, de \$17.23 en Nouvelle-Zélande et de \$17.17 au Canada. Nous commençons à nous rapprocher, parce que notre échelle de prestations pour les enfants est beaucoup plus généreuse. Prenons comme exemple l'époux, l'épouse et quatre enfants. En Australie le taux est de \$19.33; en Nouvelle-Zélande de \$20.46, et au Canada de \$24.09. Pour l'époux, l'épouse et six enfants, le taux est de \$22.55 en Australie; il est de \$21.54 en Nouvelle-Zélande et de \$27.78 au Canada. Une autre différence, plus significative encore, c'est que sous le régime de l'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement, nos licenciés sont protégés contre le chômage durant une période égale à la durée de leur service, avec un maximum de douze mois. En Nouvelle-Zélande, la période est de trois mois, et en Australie de treize semaines. En d'autres termes, après trois mois leurs prestations sont épuisées. Cela revient à dire qu'une personne qui chômerait la période entière, recevrait, si elle était célibataire, \$116.35 en Australie; en Nouvelle-Zélande, le total des prestations se chiffrerait à \$163.41; au Canada, en raison du fait qu'elles peuvent être payées durant cinquante-deux semaines, le total des prestations, dans le cas d'un célibataire, se chiffrerait à \$531.40.

M. Martin:

D. A-t-on établi des comparaisons avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni?—R. Aux Etats-Unis, l'administration est décentralisée et les prestations de chômage sont versées par l'Etat même plutôt que par le gouvernement fédéral. Il n'existe pas de plan fédéral. En Grande-Bretagne, la chose est du domaine de la sécurité sociale, qui s'applique à tous les civils. Il n'existe pas de plan spécial pour les licenciés de l'armée, en Grande-Bretagne.

M. Quelch:

D. Ces chiffres sont-ils basés sur la valeur au pair des monnaies?—R. Ils sont basés sur le taux du change que nous a indiqué la Banque du Canada le 1er juin, pour la livre dans chaque pays.

M. Castleden:

D. Cela n'indique pas son pouvoir d'achat?—R. Non, tout ce que j'avais pour me guider était la valeur de change de la livre. J'aimerais à déposer ce document.

PRESTATIONS EN CAS DE CHÔMAGE

	Célibataire	Epoux et épouse	Epoux et épouse et 1	Epoux et épouse et 2	Epoux et épouse et 3	Epoux et épouse et 4	Epoux et épouse et 5	Epoux et épouse et 6	Prestations totales d'un célibataire	Prestations totales, époux, épouse et 6	Période maximum de protection (semaines)
Australie	\$ 8 95	\$12 89	\$14 50	\$16 11	\$17 72	\$19 33	\$20 94	\$22 55	\$116 35	\$293 15	13
Nouvelle-Zélande	12 57	16 16	17 23	18 31	19 39	20 46	21 54	21 54	163 41	280 02	13
Canada	10 20	14 40	17 17	19 94	22 25	24 09	25 94	27 78	531 40	1,444 56	52

(Calculées aux taux actuels du change)

Le PRÉSIDENT: Il y a matière à beaucoup de réflexion dans l'exposé que vient de nous faire M. Woods, surtout dans la dernière partie de sa déclaration; mais à vous d'en juger lorsque vous poserez vos questions. Je veux vous dire, tout d'abord, que nous sommes honorés aujourd'hui de la présence du secrétaire de la Légion canadienne, M. Hewig, et du secrétaire de l'Association des anciens combattants de l'armée et de la marine du Canada, le Dr Mellon, qui sont des spectateurs intéressés ici ce matin. Avez-vous quelques questions à poser!

M. MacNicol:

D. Dois-je comprendre que tous les anciens combattants qui ont besoin d'hospitalisation, qu'ils soient pensionnés ou non, l'obtiendront gratuitement?—R. Oui monsieur.

D. C'est évidemment le cas pour les pensionnés, mais je crois comprendre que les autres auront également droit à l'hospitalisation gratuite?—R. Ils ont droit, en cas de besoin, à une hospitalisation d'une durée égale à celle de leur service, et de pas plus de douze mois.

D. Qu'est-ce que cela comprend?—R. Cela comprend l'échelle d'allocations pour leurs familles, dont j'ai parlé tantôt.

D. Cela comprendrait-il les opérations, à l'hôpital?—R. Oui.

D. Les anciens combattants de la grande guerre ne recevaient pas cela. Auront-ils droit à leur tour, aux mêmes prestations?—R. Ceux des anciens combattants de la grande guerre dont l'invalidité n'était pas attribuable au service militaire, étaient gardés dans les forces armées jusqu'à leur rétablissement, même après le moment de la démobilisation, et, par suite du fait que leur démobilisation était ainsi retardée, ils bénéficiaient de la solde et des allocations. L'avantage de cette disposition est de parer à toute invalidité survenant après le licenciement. Un homme qui souffre d'une hernie nécessitant une opération, ou d'une appendicite aiguë, peut être transporté à l'hôpital. Il sera hospitalisé durant une période équivalente à celle de son service ou durant un an.

D. Je me souviens d'un ancien combattant de la dernière guerre qui avait contracté une hernie pendant qu'il était en Allemagne, et comme il est très difficile—tous les médecins le savent—de déterminer l'endroit où une hernie a été contractée, son cas fut rejeté. J'ai moi-même vu à son hospitalisation et il m'en a coûté environ \$485. Dans la présente guerre, les hommes qui se trouveront dans une situation semblable recevront gratuitement les traitements?—R. Durant une certaine période après leur licenciement.

D. Je ne vois pas pourquoi ces dispositions ne s'appliqueraient pas aux soldats de la grande guerre?—R. Les facilités de traitement ont été mises à la disposition des soldats de la grande guerre.

D. Comme je l'ai dit il m'en a coûté \$485 pour le faire opérer à l'hôpital. La chose lui avait été refusée.—R. J'aimerais à faire un examen de ce cas.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacNicol, vous pourriez soumettre le cas à M. Woods.

M. MACNICOL: Quelle est l'adresse de M. Woods. Je lui soumettrai le cas avec plaisir.

Le PRÉSIDENT: Sous-ministre adjoint des Pensions et de la Santé nationale, Ottawa.

M. McNiven:

D. Ce privilège est pour une période postérieure au licenciement et égale à la durée du service?—R. Oui, c'est cela.

D. La période maximum est de 12 mois?—R. Oui, pour les cas non attribuables au service.

D. Même en vertu de ce règlement il serait impossible d'en faire bénéficier les anciens combattants de la grande guerre?—R. Sauf que durant bien des années on a permis au Ministère, lorsqu'il y avait des lits de libres, d'accorder aux hommes qui ont servi avec distinction des soins gratuits, sans allocations.

D. Si durant cette période un homme contractait une pneumonie il aurait droit à des soins médicaux gratuits?—R. Oui.

M. Martin:

D. Vous nous dites que vous êtes d'avis qu'une préférence devrait être accordée à ceux qui se sont volontairement enrôlés pour service outre-mer et qui y ont été en service actif, mais je n'ai pas bien saisi ce que vous avez dit ensuite relativement à la période de démobilisation. Vous avez mentionné que ceux qui ont servi dans les forces armées sans quitter le pays seraient immédiatement disponibles pour emploi, mais comment pourriez-vous accorder une préférence aux hommes qui sont allés outre-mer?—R. Je suggère que cette préférence pourrait être accordée d'une manière volontaire si nos comités d'hommes d'affaires faisaient des instances auprès des employeurs, en vue de leur faire accorder cette préférence et si le service de placement du gouvernement fédéral observait cette préférence en indiquant les emplois aux hommes.

D. Dans le cas d'hommes qui ont servi pendant 6 mois, est-ce que la loi ne leur accorde pas cette préférence?—R. Cette préférence leur est accordée dans le service civil. Tous ceux qui sont dans les forces armées jouissent d'une préférence dans le service civil s'ils ont servi outre-mer ou sont pensionnés, mais il n'existe aucune préférence relativement au marché libre de la main-d'œuvre pour ceux qui ont servi, sauf en vertu d'un contrat de guerre.

D. Et relativement aux emplois qu'ils ont droit de reprendre?—R. Ils sont sous ce rapport protégés par la loi sur la réadaptation. Tout homme qui a quitté un emploi et qui y revient est protégé. Mais le problème dont je parle est celui des jeunes gens qui ont quitté l'école pour s'enrôler et qui n'ont aucun emploi auquel ils puissent retourner.

M. McKinnon:

D. M. Woods, relativement au retour d'un homme à une situation qu'il a quittée pour faire du service actif, cela suppose naturellement chez lui l'aptitude physique à remplir la position?—R. Oui.

D. Supposons qu'il ne l'ait pas; des dispositions ont-elles été prises à cet égard?—R. L'employeur peut ne pas le réintégrer dans son emploi s'il est physiquement incapable de l'exercer.

D. Qui décidera de la chose?—R. Si l'employeur doute de la capacité physique de l'employé, la chose sera décidée devant les tribunaux.

D. L'employé devra-t-il s'adresser aux tribunaux?—R. Non. Le ministère du Travail le fera pour lui.

D. Supposons ensuite que les tribunaux décident qu'il est physiquement inapte à son travail d'avant la guerre; il est alors sans aucun recours, à moins que l'employeur n'ait à lui offrir un autre emploi de nature plus facile et qu'il pourra remplir?—R. Oui.

D. Que doit-il faire ensuite?—R. Son rétablissement nous incombe alors. Il devient la responsabilité de notre ministère.

Mme Nielsen:

D. Je songeais au cas d'une jeune femme dont le mari a été tué à la guerre et qui aurait une pension pour elle-même et peut-être aussi pour un enfant ou deux; se fait-il quelque chose en vue d'aider cette mère à procurer à ses enfants, lorsqu'ils auront grandi, une éducation secondaire ou universitaire? Si le père avait vécu, son revenu lui aurait peut-être permis de donner à ses enfants une éducation supérieure, mais si la femme est laissée à elle-même avec une pension, cela dépasse ses moyens. Y a-t-il des bourses d'études ou autre chose du genre pour ses enfants?—R. Il n'existe pas de loi fédérale à ce sujet, mais la plupart des provinces—vous vous souviendrez, je crois que votre province après la grande guerre prit des mesures en vue de l'éducation de ces enfants.

D. Ce serait bien préférable si la chose se pratiquait sur une échelle nationale. A mon sens, il devrait y avoir uniformité dans ces choses plutôt que de s'en remettre aux différentes provinces. Les provinces ne s'entendent pas tout à fait. Je recommanderais que l'on considère le problème du point de vue national.

M. McNiven:

D. Y avait-il beaucoup de différence entre les provinces pour ce qui est du traitement accordé aux enfants des anciens combattants?—R. Une différence assez marquée oui, entre les provinces.

M. Ross (Calgary):

D. Vous nous avez dit qu'il était prévu que les hommes qui se sont enrôlés dans les forces armées pourront retourner à leur emploi après la guerre. Est-ce que cela s'applique également aux femmes?—R. Oui.

D. Vous dites que les jeunes filles qui quittent leur emploi pour s'enrôler dans les forces armées, peuvent reprendre leur emploi?—R. Oui, elles sont protégées sous ce rapport. Toutes ces prestations s'appliquent aux hommes et aux femmes des forces armées.

M. Castleden:

D. J'ai une question à vous poser; vous estimez que s'élèvera probablement à un million le nombre de ceux qui perdront leur emploi dans l'industrie; s'il en est ainsi, il est probable que les anciens combattants auront à faire face au problème d'un chômage très sérieux dans le pays. A-t-on fait des estimés sur ce qu'il en coûtera pour exécuter ce programme, en se basant sur les effectifs actuels de l'armée?—R. L'avenir sous ce rapport est très incertain, car il dépend de l'économie d'après-guerre, que d'autres comités, comme le comité de M. James, le comité consultatif économique, et notre Comité à nous, sont, à étudier, et le succès des travaux de ces comités déterminera ce que nous aurons à dépenser sous le régime de la réadaptation après le licenciement.

D. Cela est tout naturel. En supposant que la situation soit semblable à celle qui existait en 1939, si on y retournait, j'aimerais savoir ce que serait le coût estimatif pour le gouvernement fédéral?—R. Aucune estimation n'a été faite en prenant 1939 pour base.

L'hon. M. MACKENZIE: Sauf pour le rétablissement sur les terres.

M. McKinnon:

D. Naturellement, votre ministère est très soucieux de placer les anciens combattants dans le service civil?—R. Oui, monsieur.

D. D'après la loi telle qu'elle existe actuellement, cette préférence s'applique également à nos alliés?—R. Oui, monsieur.

D. Les possibilités sont grandes qu'après la guerre, beaucoup de gens viendront s'établir dans notre pays. Avez-vous quelques commentaires à faire sur la possibilité que nos alliés concourent pour les emplois dans le service civil du Canada?—R. Je voudrais faire remarquer qu'en vue de protéger les hommes et les femmes servant dans la présente guerre, une modification apportée par arrêté en conseil à la Loi du service civil n'admet que les hommes qui ont servi dans les forces canadiennes ou les hommes qui étaient domiciliés au Canada lorsqu'ils se sont enrôlés dans d'autres forces. Jusqu'à présent rien n'a été prévu pour les alliés et les impériaux. La modification s'est faite par arrêté en conseil. On est actuellement à étudier la question de savoir quelle forme cette préférence prendra et qui en bénéficiera.

M. Ross (Calgary):

D. Prenons le cas des aviateurs qui se sont enrôlés dans la R.A.F. avant la déclaration de la guerre. Plusieurs hommes de ma ville se sont enrôlés en

1938, sont allés outre-mer et sont encore dans la R.A.F. Lorsqu'ils reviendront, ils n'auront droit à aucune préférence?—R. Si ces jeunes gens sont des Canadiens, je serais d'avis qu'ils n'ont pas perdu leur domicile. Ils sont allés outre-mer tout comme bien des jeunes gens vont sur la mer, pendant quelque temps, mais ne perdent pas pour cela leur domicile.

Le ministre m'a déjà soumis cette question et nous allons demander au ministère de la Justice si ces hommes sont admissibles; s'ils ne le sont pas nous demanderons que l'arrêté soit modifié.—D. J'espère que ce sera fait.

L'hon. M. MACKENZIE: Nous y travaillons présentement.

M. MCKINNON: Pourriez-vous nous dire le numéro de cet arrêté en conseil? Apparemment il a échappé à plusieurs d'entre nous, car je n'en savais absolument rien.—R. Je me ferai un plaisir d'en distribuer des copies. C'est C.P. 7633 modifié par C.P. 2/3241.

M. Martin:

D. Quelle est la constitution de ces comités d'hommes d'affaires? Sont-ils composés d'hommes d'affaires, etc.?—R. Oui. Ce sont les principaux hommes d'affaires de l'endroit, qui ont consenti à servir dans le comité.

D. Vous avez fait allusion aux endroits possibles où établir des bureaux de placement, des unions ouvrières, etc. Ne serait-ce pas une bonne idée d'augmenter le personnel de ces comités, surtout dans les grands centres industriels, et d'y avoir des représentants des bureaux de placement et des associations ouvrières, de même que des hommes d'affaires?—R. La plupart des comités comptent des représentants des bureaux de placement et des associations ouvrières.

M. McKinnon:

D. Ne serait-il pas bon de spécifier que ces comités doivent être constitués de cette manière?—R. Ces comités ne sont pas statutaires. Rien n'y est obligatoire. C'est un effort purement volontaire de la part de la localité, mais nous nous sommes efforcés, en règle générale, d'y avoir des représentants des associations ouvrières, des bureaux de placement, de la municipalité, et autant de chefs d'industrie que possible, étant donné que ce sont eux qui tiennent les emplois.

M. QUELCH: Avez-vous des chiffres récents sur le nombre des hommes qui ont signifié leur intention d'aller sur des terres, et une décomposition de ce chiffre indiquant le nombre de ceux qui désirent retourner sur la ferme paternelle et de ceux qui cultiveront pour leur propre compte?—R. Oui, nous avons des chiffres là-dessus. Je verrai à vous les procurer.

Mme Nielsen:

D. Supposons qu'un homme vienne à souffrir d'une maladie quelconque, peu d'années après son licenciement; sera-t-il traité de la même manière que les anciens combattants de la dernière guerre? Sera-t-il nécessaire d'établir que son mal est dû à son service militaire? Je me suis occupée de plusieurs cas d'hommes souffrant d'une maladie sérieuse quelconque mais, de l'avis des médecins, non attribuable au service militaire; et cependant, dans l'idée des gens, il semblait probable que le mal avait été aggravé par le service. Or, la chance de ces hommes d'obtenir l'hospitalisation ou des soins de quelque sorte dépend entièrement de l'opinion de la commission sur la cause de leur mal. Cette sorte de règlement sera-t-elle appliquée aux hommes de la guerre actuelle? A mon sens, cela est bien injuste.—R. Le corps à qui incombe le devoir de déterminer si l'invalidité d'un homme est attribuable à son service militaire est la Commission canadienne des pensions et il lui faut juger en conformité des faits qui lui sont soumis. Si elle juge que le mal a été contracté durant le service, je suis bien sûr que l'homme a droit en tout temps à des soins gratuits et à des

allocations pour sa famille. Dans les cas où les commissaires des pensions ont jugé que la maladie ne provenait pas du service, le traitement gratuit a été accordé pendant de nombreuses années à ceux qui avaient des services méritoires, mais ce traitement n'était pas accompagné d'une allocation familiale. Quelle sera la politique du ministère, une fois terminée la période de protection à laquelle j'ai fait allusion dans l'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement, je crains que ce soit un peu trop loin dans l'avenir pour que je fasse un pronostic. Il appartient au ministre et au gouvernement de décider de cette affaire.

M. Dupuis:

D. Il est un point intéressant, soulevé très souvent, concernant les questions d'après-guerre; il s'agit des cas de maladie durant le service; si un homme demande alors une pension, on lui dit généralement que sa maladie provient de causes antérieures à son enrôlement et que, par conséquent, il n'a pas droit à une pension ou à l'hospitalisation. J'ai soulevé ce point à la Chambre, l'an dernier, et j'ai suggéré qu'il incombait au ministère de prouver que l'invalidité de l'individu était due à des causes antérieures à la guerre. Cette suggestion ne fut pas acceptée. Dans 90 p. 100, environ, des cas dont j'ai eu à m'occuper, on a fait la même réponse—que la maladie était due à des causes antérieures à la guerre. Or, lorsqu'un homme offre ses services à son pays, il est soumis à un examen médical sévère devant trois médecins qui le placent dans la catégorie "A", et, par conséquent, s'il est déclaré apte physiquement lorsqu'il s'enrôle, cela devrait suffire à la Commission des pensions pour lui accorder une pension, soit à lui-même, soit à sa famille. Je désirerais savoir si l'attitude dont j'ai fait mention est celle de la Commission des pensions?—R. Monsieur le président, je ne suis pas compétent pour répondre aux questions qui ont trait aux méthodes de la Commission canadienne des pensions. Je crois qu'il serait préférable, si le Comité le juge à propos, d'inviter le président de cette commission, le général McDonald, à témoigner devant le Comité. L'octroi des pensions ne relève pas du ministère. Le ministère est un ministère de services qui fournit les traitements aux pensionnés.

D. Quand un homme s'adresse au ministère de la Santé en vue d'obtenir une pension, on lui répond généralement que les causes de sa maladie existaient avant son enrôlement.—R. Ceci est fait par la Commission canadienne des pensions, monsieur, et non par le ministère.

D. Dernièrement, j'ai eu à m'occuper du cas d'un jeune homme qui s'est enrôlé en 1939, au cours de son service outre-mer, on a dû le renvoyer au pays—il avait perdu la raison—et on a fait enquête afin de découvrir si un membre de sa famille—un grand-père ou un oncle—avait été interné à l'asile ou était devenu fou, et on a établi que la maladie était due à des causes provenant de la guerre.

M. McKinnon:

D. Je crois que nous avons tous entendu parler de cas de ce genre. Un homme est accepté et placé dans la catégorie A-1. Autant qu'il est possible de le savoir, cet homme est en parfait état physique et il est accepté dans le service. Je crois que dans les circonstances, lorsqu'un homme est accepté, le gouvernement doit assumer la responsabilité de ce qui lui arrive après. Autrement, c'est un problème très difficile. Les autorités auraient à donner un grand soin aux examens médicaux; une fois les hommes incorporés aux services, je prétends qu'elles doivent en assumer la responsabilité.

M. QUELCH: Le mot "congénital" n'a-t-il pas été biffé de la loi? Du moins on a recommandé qu'il soit biffé.

Le TÉMOIN: Oui, je crois qu'il le fut.

M. MARTIN: Monsieur le président, c'est une question très importante et je ne voudrais pas que mes remarques semblent le nier, mais notre premier devoir est de nous occuper des problèmes d'après la guerre, le problème de placer des milliers, peut-être des millions d'hommes dans des emplois rémunérateurs. M. Woods a touché à cet aspect du problème dans son mémoire; c'est un aspect si important qu'on devrait demander à M. Woods de développer la question de priorité d'emploi pour ceux qui combattent actuellement ou qui se préparent outre-mer au travail. Il a suggéré d'utiliser les comités d'hommes d'affaires, dont une centaine ont déjà été établis, avec la coopération des associations ouvrières et des bureaux de chômage. J'aimerais à l'entendre développer cette question davantage, car le problème s'imposera subitement, un jour ou l'autre, et nous aurons que cette déclaration sur papier; il faudra alors nous mettre à l'œuvre, nous organiser—non pas avec des organisations bénévoles, mais des organisations faites pour abattre du travail—il faudra nous entendre avec l'industrie, les associations ouvrières, les bureaux de placement afin de voir à ce que cette priorité soit accordée et, une fois cette question réglée, il faudra nous occuper des autres membres de l'armée—des soldats qui ne sont pas dans des unités de combat—en vue de leur trouver des emplois. M. Woods a acquis une vaste expérience et je suis certain qu'il pourrait nous fournir plus d'idées à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Sous ce rapport, je puis dire que M. Woods, comme vous le savez, n'est pas seulement sous-ministre conjoint des Pensions mais aussi membre du comité consultatif interministériel de la démobilisation et du rétablissement.

M. MARTIN: M. Woods pourrait nous dire, par exemple, ce qu'il pense de la démobilisation graduelle. Etant donné que des hommes ont servi pendant trois ou quatre ans, il se pourrait que ceux-là ne soient pas en faveur d'une démobilisation graduelle.

Le TÉMOIN: La question du mode de démobilisation est actuellement discutée et ce mode sera soumis au gouvernement sous peu, à la suite des délibérations du comité de démobilisation. Brièvement, on suggère que, le moment venu, la démobilisation se fasse dans des endroits centraux plutôt qu'ici et là car il n'est pas possible d'établir partout les services nécessaires. Un premier vannage dirigera les soldats vers les services de leurs centres de démobilisation. Par exemple, un démobilisé tiendra à suivre un cours d'entraînement professionnel; il sera alors dirigé sur le service correspondant, où on lui fera subir des examens, on lui donnera des conseils, et ainsi de suite; un autre qui voudra retourner sur la terre sera envoyé au service d'établissement sur les terres; ceux qui désirent suivre un cours universitaire iront au service universitaire; quant à ceux qui sont déjà formés et qui n'ont pas besoin de suivre un cours, ou ceux qui manquent de la formation première pour pouvoir suivre un cours, ils sont le véritable problème; leur problème est de trouver un emploi. Nous espérons qu'il y aura aux centres de démobilisation des représentants du service sélectif et qu'il sera possible, en ce qui concerne les deux derniers groupes mentionnés, s'il n'y a pas pour eux d'emplois libres immédiatement, de retarder leur démobilisation jusqu'à ce qu'ils puissent être absorbés. C'est une question à l'étude et le gouvernement n'a encore rien décidé. Quant à la question de démobilisation retardée pour ceux qui ne peuvent pas suivre immédiatement les cours de formation, etc., elle est encore à l'étude.

Lorsque nous en arrivons au groupe de ceux qui ont terminé leur cours de formation, ceux-ci sont également prêts pour un emploi et la question est de le leur trouver. Après tout, un emploi est la solution au problème de rétablissement de chacun. J'ai exposé les méthodes suivies pour la formation de comités d'hommes d'affaires à cent endroits différents. Je puis ajouter que la Légion canadienne supplée à ces comités dans les centres moins importants. J'ai suggéré que, grâce à l'influence de ces organisations, la préférence peut être créée dans

l'esprit des patrons pour contre-balancer les handicaps imposés particulièrement à ceux qui ont servi outre-mer, afin que le patron lui-même exprime une préférence. J'ai suggéré de plus que, si une préférence existe dans le service sélectif ou dans les services de placement en faveur des démobilisés, nous aurons fait tout notre possible.

Quant à la création d'emplois, vous admettez, je crois, que cette question ne me concerne pas. J'ai fait allusion aux activités de votre Comité et du comité James sur la restauration. J'espère ne pas avoir créé l'impression qu'aucun comité n'avait garanti d'emplois. Le Comité sait fort bien que leur objectif est le travail pour tous et que la politique du pays doit y tendre. Le seul autre mode que je connaisse et que je puisse suggérer, à part le mode dont j'ai parlé—le mode volontaire en travaillant avec le patron et en utilisant les services de placement pour donner la préférence—le seul autre mode que je connaisse est le mode obligatoire, forçant les patrons à prendre un certain nombre de soldats licenciés. C'est au Comité à décider, ou au gouvernement,—s'il devrait y avoir contrainte ou non. A parler franchement, je doute fort que par la contrainte nous puissions obtenir ce que nous avons en vue. Des patrons bien disposés envers les démobilisés, et non préjugés contre eux, ont prouvé qu'ils étaient prêts à leur donner la préférence; mais, dans le cas des autres patrons, je me demande si nous ne perdriions pas plus que nous ne gagnerions en usant de contrainte.

M. McNIVEN: Ce ne serait pas une bonté à l'égard des démobilisés eux-mêmes.

M. McKINNON: Je me demandais si vous aviez pris des dispositions dans ce sens; bien des patrons doutent qu'il soit sage d'employer des hommes, infirmes d'une façon ou d'une autre, à cause de la Loi des accidents du travail, et des accusations qui pourraient être portées contre les patrons.

Le TÉMOIN: En ce qui concerne les pensionnés, le patron n'a rien à craindre, car, si un accident se produit, notre ministère rembourse la Commission des accidents du travail de la province. Si un pensionné est blessé à son travail, on nous envoie le compte, que nous payons. Quant aux infirmes non pensionnés, nous sommes à étudier les emplois qu'ils pourraient remplir. Nous entreprenons également—je ne dirais pas une campagne d'éducation, car cela laisserait croire que les grands patrons eux-mêmes ne comprennent pas le problème—mais nous sommes en pourparlers pour leur faire voir ce que l'expérience a démontré dans les grandes industries—et nous pouvons mettre ces faits à leur disposition—qu'il n'y a pas de danger à employer des infirmes s'ils font une besogne qui leur convient. Réellement, c'est un meilleur risque, si l'infirmes fait une besogne qui lui convient. Nous sommes à classer et cataloguer les emplois qui peuvent être remplis par certaines catégories d'infirmes—une liste des emplois qui peuvent être occupés par un homme ayant perdu le bras droit, ou le bras gauche, et ainsi de suite. Cela nous sera très utile dans notre travail. Ce l'a été aux Etats-Unis, où l'on a fait une étude semblable; aussi, lorsque nous approchons les patrons, nous pouvons leur dire: tel démobilisé peut faire un tout aussi bon travail qu'un homme en parfait état physique, n'aimeriez-vous pas l'essayer?

M. MARTIN: Il n'est que juste de faire la remarque suivante, monsieur le président, au sujet du ministère: j'ai soumis au ministre et au ministère un certain nombre de cas se rattachant au problème de la réadaptation après le licenciement et je ne saurais trop faire l'éloge de l'empressement avec lequel on s'est occupé des cas urgents. La déclaration que vient de faire M. Woods au sujet des projets d'après le licenciement fait voir que mon opinion ainsi que celle de beaucoup d'autres députés sont amplement confirmées: en ce qui concerne ce problème, auquel il aura à faire face après la guerre, le ministère a l'œil ouvert.

Le président:

D. Monsieur Woods, pouvez-vous dire au Comité combien d'anciens combattants sont actuellement sans emploi, et combien reçoivent des prestations?—R. A la fin du mois dernier, il y avait d'inscrits environ 1,100 licenciés sans travail; mais, monsieur le président, je ne voudrais pas laisser croire au Comité que c'est un chiffre fixe—le nombre varie—des hommes sans travail au 31 du mois peuvent travailler le 3 du mois suivant, et ainsi de suite.

M. McNiven:

D. Vous voulez dire d'anciens combattants de la guerre actuelle?—R. D'anciens combattants de la guerre actuelle. Etant donné que plus de 70,000 hommes ont été licenciés pour raisons de santé, je doute fort que votre chiffre soit beaucoup moindre. Je puis dire aussi que ce n'est pas un chiffre fixe mais qu'il varie sans cesse; ils restent sans travail durant quelques jours, puis trouvent du travail ailleurs. Au cours du mois d'avril, 1,134 anciens combattants de la guerre actuelle ont trouvé un emploi, et à la fin du même mois, 1,167 étaient inscrits comme sans travail.

M. Castleden:

D. Combien actuellement suivent des cours dans des écoles de métiers et des écoles techniques?—R. Il est très difficile de les persuader d'aller suivre des cours dans des écoles lorsque des emplois sont disponibles à des salaires aussi élevés. Au cours du mois de mai le nombre de ceux qui suivaient des cours de formation professionnelle était de 227, et, à la fin du mois, 181 fréquentaient encore l'école, 17 étaient à l'université. Au cours du même mois, 757 ont reçu diverses prestations, c'est-à-dire des prestations de formation professionnelle, des prestations en cas de chômage, et ainsi de suite. A la fin du mois 462 touchaient des prestations. La dépense, en chiffres ronds, est d'environ \$25,000 par mois. Ce n'est pas un problème, actuellement, monsieur le président, de placer des hommes capables de travailler, des hommes en parfait état physique et désireux de travailler.

M. Quelch:

D. Vous vous souviendrez sans doute, monsieur Woods, qu'à la fin de la dernière guerre un soldat licencié ayant de longs états de service recevait une prime de six mois de paie; a-t-on l'intention d'accorder une prime semblable à la fin de la présente guerre?—R. Actuellement, ils reçoivent l'allocation de réadaptation, qui est d'un mois de paie, et en plus ils jouissent de la protection que leur accorde l'Ordonnance, pendant douze mois.

D. Il n'est pas décidé, actuellement, d'accorder automatiquement six mois de paie au lieu d'autres prestations? Vous vous rappelez qu'après la dernière guerre, ils ont continué à recevoir cette allocation pendant toute la période, même s'ils travaillaient ou s'ils bénéficiaient de la Loi d'établissement de soldats?—R. C'est vrai. On a cru que cette fois, puisque l'allocation de réadaptation, à la fin de la dernière guerre, visait à permettre à l'ancien combattant de se réhabiliter et étant donné que le programme de rétablissement est, cette fois-ci, beaucoup plus parfait, on est d'avis qu'une protection du même genre n'est pas nécessaire. Par exemple, un homme qui a quitté le service civil peut en toute sécurité retourner à son emploi et jouir des privilèges de sa position.

D. D'autre part, il y aura les dépenses de son rétablissement?—R. Oui.

D. Il peut avoir besoin d'argent et il sera très dispendieux pour un homme de s'établir, lui et sa famille. Je crois que la question de l'allocation devrait être étudiée.

L'hon. M. MACKENZIE: Elle a été étudiée, et très soigneusement, par le Comité, il y a environ deux ans, lorsque nous avons commencé à examiner le problème et avons mis de côté l'idée d'une allocation, pour accepter les mesures supplémentaires qui vous ont été décrites ce matin.

M. MARTIN: Il y a sans doute un point que M. Woods aimerait à se faire signaler. Je connais un endroit où la valeur relative des salaires, par suite du contrôle des prix, est considérable et je sais que des anciens combattants ont été envoyés à des usines où les salaires sont les plus élevés de l'endroit; j'ai entendu parler de cas où des anciens combattants ont été placés dans des endroits où les salaires sont peu élevés et ils ont été retirés de ces endroits et envoyés à d'autres où les salaires sont très élevés.

Mme Nielsen:

D. Auront-ils la permission de choisir leur emploi ou devront-ils prendre le premier qui leur sera offert?—R. Comme agent de rétablissement, je puis dire qu'il ne serait guère sage de forcer un homme à prendre un emploi qu'il n'aime pas. Son rétablissement sera beaucoup plus facile s'il est possible de le placer dans un emploi pour lequel il a de l'attrait et qui lui convient.

Monsieur le président, M. Quelch a posé une question concernant les demandes probables d'établissement sur les fermes. A titre de renseignement, tant pour lui-même que pour le Comité, nous avons établi une liste de 347,000 militaires. Ce nombre ne représente que la moitié des hommes en service actuellement, mais nous avons constaté que de ce nombre, 65,052 sont intéressés à l'agriculture. Cette liste est compilée par provinces. Nous nous sommes procurés des renseignements additionnels qui font voir que le nombre de ceux qui ont passé moins de 2 ans sur une ferme, s'élève à 8,548 et que le nombre de ceux qui y ont passé plus de deux ans est de 56,504.

M. Matthews:

D. Au cours de votre lecture, il y a un point que je n'ai pas bien saisi. J'ai cru comprendre que les soldats stationnés au Canada seraient démobilisés les premiers et, après, ceux qui sont outre-mer. Si c'est exact, ne croyez-vous pas qu'il soit alors possible que ceux qui n'ont jamais quitté le Canada obtiennent de meilleurs emplois que ceux qui auront fait la guerre? Ne serait-ce pas une injustice envers eux?—R. Ce que j'ai dit, monsieur le président, c'est que le gouvernement n'avait pas encore arrêté sa ligne d'action à ce sujet. Ce que j'ai dit c'est que les soldats qui n'ont pas de longs états de service au Canada pourraient être démobilisés les premiers. Quelques-uns ont servi deux ans au Canada. J'ai ajouté qu'il pourrait y avoir un grand nombre de soldats qui n'ont pas de longs états de service, qui n'ont été absents de leurs emplois que deux ou trois mois et j'ai déclaré qu'il serait sage de les réintégrés dans leurs anciens emplois le plus tôt possible plutôt que de leur faire attendre que tous les anciens combattants soient revenus et aient été démobilisés.

D. Ne croyez-vous pas que ceux qui ont fait la guerre devraient être les premiers à revenir et les premiers à obtenir un emploi?—R. Je crois que chacun de nous aimerait à voir ceux qui sont outre-mer revenus au pays et démobilisés, mais il y a certaines difficultés touchant le transport et le reste.

D. Je suggérerais que l'on surmonte ces difficultés le plus tôt possible. Je crois qu'un principe important est en jeu.—R. En tout cas, à part les soldats qui sont au Canada, il semble inévitable que le million de gens qui travaillent dans les usines de munitions soient démobilisés en premier lieu et viennent encombrer le marché du travail.

Le président :

D. Est-ce votre ministère qui administre la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?—R. Non, elle est administrée par un Directeur, au ministère des Mines et ressources.

D. Vous y êtes naturellement intéressé et je crois que vous êtes responsable de certaines dispositions de la loi. je suppose que vous avez étudié les lois correspondantes d'autres pays.—R. Oui, monsieur.

D. Pourriez-vous nous faire une comparaison entre les prestations et les applications suivant les dispositions de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et les lois semblables qui ont été adoptées dans d'autres pays?—R. Notre loi est de beaucoup la plus remarquable que j'aie lue, bien que les termes en soient plutôt modestes sous le rapport des montants à avancer—\$3,600 pour le terrain et \$1,200 pour le bétail et l'outillage. C'est une somme plutôt modeste, mais on a considéré peu sage d'endetter ces gens outre mesure; après tout ils doivent gagner leur vie. La clause de notre loi qui donne une part de propriétaire n'existe dans aucune autre loi. En Nouvelle-Zélande, il est possible d'emprunter une somme beaucoup plus considérable, mais le remboursement se fait avec intérêt; et il n'y a pas de pays qui, jusqu'à présent, accorde une part de propriétaire comme le fait la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, au Canada.

M. Castleden :

D. N'avez-vous rien pour indiquer combien d'hommes, sur les 347,000 dont vous avez fait mention, viennent de la ferme ou ont l'expérience de l'agriculture. Je sais que vous avez dit que 65,000 avaient signalé leur intérêt pour l'agriculture.—R. Oui. Sur les 65,000, 56,000 ont plus de deux ans d'expérience agricole.

D. Il est possible que 120,000 sur les 347,000 soient des gens qui ont déjà de l'expérience, des gens de la ferme. Environ un tiers de la population du Canada est agricole.—R. Oui.

D. Et l'armée a absorbé un fort pourcentage d'hommes de la ferme?—R. Nous savons par expérience qu'il y a une tendance chez les jeunes qui ont quitté la terre à devenir, par exemple, mécaniciens de machines Diesel, etc.; le chiffre que j'ai donné ne représente pas ceux qui ont quitté la terre, mais ceux qui ont montré un intérêt pour l'agriculture.

D. On pourrait dire que probablement le tiers de ceux qui ont déjà été sur des fermes, ne montre aucun penchant à y retourner.—R. Je crains que nos renseignements ne soient pas complets au point d'indiquer tous ceux qui ont quitté la ferme; après tout, nous nous occupons de leurs désirs et de leurs intentions.

D. Oui, c'est intéressant, car celui qui revient au pays songe à se rétablir, à se trouver un emploi lucratif; il désire entreprendre sa formation, suivre des cours; il désire revenir au pays, s'y établir le plus rapidement possible afin de pouvoir gagner sa vie et celle de sa famille.—R. Je suis porté à croire, et de fait monsieur Murcheson a déclaré devant le Comité sénatorial de la restauration qu'il faudrait peut-être établir 100,000 hommes. Je crois que lorsqu'on étudiera en détail la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, on y témoignera plus d'intérêt qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, particulièrement si l'on considère qu'on peut établir des pêcheurs sur des fermes tout en les laissant pêcher; nous pouvons leur acheter des embarcations, des agrès et de l'outillage; d'autant plus qu'il est possible d'établir sur de petites propriétés des hommes jouissant d'emplois réguliers. De la sorte, le nombre réel de ceux établis au Canada peut être beaucoup plus considérable que le nombre de ceux qui se sont établis après la dernière guerre.

M. Martin:

D. Nos soldats sont-ils mis au courant de ces chances?—R. Nous donnons ces renseignements, maintenant, à tous ceux qui quittent le service. Chaque homme reçoit une fiche bleue où sont énumérés les avantages qui lui sont offerts, et où lui est expliquée la manière de se les procurer. Ces cartes contiennent la liste des divers avantages, et tous les soldats libérés en reçoivent une lors de leur sortie. Nous songeons actuellement à publier des brochures pour distribuer outre-mer.

M. Quelch:

D. Au bout de quel temps un soldat peut-il profiter des avantages de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?—R. Il n'y a pas de limite.

D. J'avais cru vous entendre dire qu'il y avait une limite d'un an ou deux?—R. Il y en a une pour les avantages à retirer en vertu de l'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement, ou pour les jeunes gens qui vont à l'université, mais il n'y a pas de limite, que je sache, à l'application de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

D. C'est très heureux, car certains soldats voudront peut-être attendre jusqu'à ce que les valeurs aient baissé pour être sûrs de ne pas payer trop cher.—R. Oui.

M. McKinnon:

D. A-t-on fait des relevés des terres appropriées au rétablissement de ces hommes?—R. Oui. En vertu des dispositions de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, on a établi des comités régionaux pour aider les anciens soldats à faire leur choix et pour les placer sur des terres convenables. Ces comités travaillent en étroite collaboration avec les divers gouvernements provinciaux qui ont fait des relevés des terres appropriées.

D. Je suppose alors qu'aux centres de libération il y aura des comités ou des organisations offrant tous les renseignements disponibles sur les terres convenables du voisinage où les démobilisés pourraient s'établir.—R. Lors de la démobilisation, il se peut que les hommes reçoivent un congé de démobilisation de quelques semaines pour retourner chez eux où se fera le licenciement proprement dit, afin qu'ils s'orientent dans leur propre localité, puis lorsqu'ils retourneront avec leur idée arrêtée sur ce qu'ils aimeraient à faire, ils obtiendront les renseignements voulus quant à leur établissement sur des terres.

D. Si ce système est appliqué, remplacera-t-il dans une large mesure la gratification qu'on versait aux soldats après la dernière guerre?

L'hon. M. MacKENZIE: Oui.

M. McKINNON: Oui?

Le TÉMOIN: Le congé de démobilisation, oui. Incidemment, après leur congé, à leur retour, ils auraient droit à l'allocation de réadaptation consistant en un mois de solde et d'allocations; et après cela ils auraient droit aux avantages prévus dans l'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement.

D. Avez-vous une idée de la longueur du temps qu'on accorderait à un homme pour regarder autour de lui et voir ce qu'il aimerait le mieux à faire? Serait-ce trois mois, quatre mois, six mois ou un laps de temps déterminé?—R. Je ne crois pas que le congé de démobilisation soit aussi long que cela. Ce congé a pour but de permettre aux hommes de retourner dans leurs familles et de s'orienter dans leur milieu, puis de retourner pour être démobilisés. Il est à présumer que, lorsqu'ils retourneront pour la démobilisation, ils auront arrêté leur opinion sur ce qu'ils aimeraient à faire, et alors nous aurons ce qu'il faudra pour leur permettre d'aborder ce qu'ils voudront entreprendre en fait d'apprentissage et le reste.

M. Quelch:

D. Combien de temps durera cette période?—R. Ce point n'a pas encore été réglé.

M. McKinnon:

D. Le démobilisé aura sans doute besoin d'un certain temps pour se raccoutumer à la routine de la vie civile et il lui faudra naturellement quelques dollars dans sa poche pour circuler. Je voulais savoir quel temps on lui allouerait. Aura-t-il assez de temps pour voir à ses affaires tout en recevant une paye? Aura-t-il trois mois ou un laps de temps correspondant à ses états de service?—R. Un homme qui voudra apprendre un métier après sa démobilisation commencera tout de suite son apprentissage; celui qui voudra suivre un cours universitaire s'en ira à l'université. Et ceux qui n'auront pas besoin d'apprentissage, mais qui chercheront un emploi pourront peut-être bénéficier d'un délai de démobilisation, comme je l'ai suggéré tantôt. Mais tous ceux qui auront pris leur décision pourront la mettre à exécution.

M. Castleden:

D. Pour celui qui voudra continuer un cours universitaire, quel temps dureront les allocations? Supposons qu'un homme ait trois ans à faire pour compléter un cours de médecine ou de sciences?—R. Il doit obtenir son entrée dans une université dans les 15 mois après sa libération et il peut obtenir son cours gratuit aussi longtemps qu'il aura été en activité de service. S'il a servi trois ans, il aura droit à trois ans de cours gratuit.

D. Cette idée ne s'applique pas en pareil cas?—R. Non, c'est un droit légal; à la fin des trois ans, nous pouvons lui permettre de continuer jusqu'à son diplôme s'il fait de bons progrès. Ceux qui ont déjà leur diplôme peuvent faire des études complémentaires.

D. Combien de temps durent les allocations d'entretien que vous avez mentionnées à la partie 3 de votre programme et qui doivent être accordées aux hommes qui s'occupent d'affaires et le reste?—R. Pendant une période équivalente à la durée de leur activité de service, avec maximum de douze mois.

M. Martin:

D. Que dites-vous des allocations d'entretien à ceux qui suivent des cours? Le ministère traitera-t-il avec les universités?—R. Nous payons le cours, l'admission aux sports et l'entretien.

D. Je songeais au crédit dans un autre sens.—R. Pour les établir dans leurs professions?

D. Non. Par exemple, s'il s'agit d'un homme qui veut appartenir à la plus grande de toutes les professions, c'est-à-dire le droit, vous lui allouez autant de temps qu'en en a passé en activité de service. Le ministère a-t-il pris une décision à cet égard?—R. Nous avons discuté cela avec les universités; elles n'étaient pas favorables à l'idée d'abrèger le cours. Elles veulent bien donner des cours d'été et ainsi de suite pour que l'enseignement se continue, mais elles sont d'avis qu'après la dernière guerre le système de donner crédit pour la période d'activité de service n'a pas donné des résultats entièrement satisfaisants.

M. McNiven (Regina):

D. Il s'agissait moins du temps que des hommes eux-mêmes.—R. Je crois que vous avez raison.

M. Castleden:

D. Que pouvez-vous nous dire sur l'aptitude des écoles techniques à s'occuper de ceux qui voudront obtenir une formation spéciale de ce genre? Si j'ai bien compris vous vous proposez d'organiser cela?—R. Oui.

D. Y a-t-il quelque chose pour indiquer que tous ceux qui voudront faire de tels apprentissages en auront l'occasion?—R. En ce qui concerne la formation technique, on peut dire que si les écoles de l'armée servent en même temps que les écoles techniques, et si l'on adapte les heures de cours, le système de formation professionnelle que nous avons est suffisant. Il faut toutefois se rappeler que, d'après l'expérience acquise après la grande guerre, 50 p. 100 de ceux qui ont appris des métiers ont fait leur apprentissage dans l'industrie même et non pas dans les écoles techniques.

D. Combien de sujets pourrions-nous admettre à l'enseignement technique et aux écoles techniques, d'après le système actuel? Quels sont vos chiffres sur ce point?—R. Je n'ai pas les chiffres sous la main, car le rapport n'est pas encore fini, mais il s'achève. Le Dr Weir, qui fait ce relevé, exprime l'avis que les usines de formation vont être suffisantes, si l'on emploie les écoles de l'armée en plus des écoles techniques régulières.

M. Dupuis:

D. La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants diffère-t-elle beaucoup de celle que nous avons après la dernière guerre?—R. Elle va être entièrement différente.

D. N'est-il pas vrai que la Loi d'établissement de soldats, après la dernière guerre, avait pour effet de donner la terre complètement à l'ancien combattant. La présente loi, j'imagine, va faire la même chose?—R. Non monsieur.

D. Vous savez ce que l'on a constaté après la dernière guerre. La plupart des anciens combattants ont vendu leurs fermes et les ont abandonnées.—R. L'entreprise ne fut pas aussi malheureuse que bien des gens le pensent. Il reste, après 23 ou 24 ans, environ 40 p. 100 ou 4 pour 10 de ceux qui s'étaient établis sur des fermes.

D. Appelleriez-vous cela un succès?—R. En général, les terres changent de propriétaires plus souvent.

M. Quelch:

D. En parlant de cela, n'avez-vous pas dit que le soldat n'avait que sa terre à payer et qu'il recevait un cadeau important?—R. J'ai cru rendre cela clair. D'après la loi alors en vigueur, l'ancien combattant devait rembourser, avec intérêt à 5 p. 100, le prix de la ferme, plus le stock et le matériel dont l'ensemble constituait la dette. Cette fois, les \$4,800 se dépensent pour l'achat de la ferme, des animaux et du matériel, et le colon ne reste qu'avec une dette de \$2,400, ce qui est juste la moitié du coût de l'entreprise, l'autre moitié comprenant le dépôt de 10 p. 100 de l'intéressé et l'octroi de l'Etat.

M. DUPUIS: J'ai cru comprendre que les provinces allaient être appelées à faire leur part.

Le TÉMOIN: Oui, dans cette entreprise de colonisation, les provinces font très bien leur part.

D. Que voulez-vous dire par là?—R. Les provinces coopèrent avec les autorités de la colonisation en les mettant au courant des relevés qu'elles ont faits dans les régions où il ne serait pas à propos d'amener des colons, et ainsi de suite.

D. Elles ne seront pas appelées à accorder des octrois?—R. Non, elles n'ont pas été priées d'accorder des octrois, et aucune province, à ma connaissance, n'a manifesté l'intention de le faire.

D. Le gouvernement songe-t-il à demander aux provinces d'accorder des octrois?—R. Je n'en ai jamais entendu parler, monsieur McNiven.

D. Après la dernière guerre, monsieur Woods, lorsque l'on entreprit des travaux dans plusieurs provinces, il était convenu, vous le savez, que les provinces fourniraient la même somme que le gouvernement fédéral.—R. Pas pour l'établissement sur des terres.

D. Non? Prenez la construction des grandes routes, des écoles techniques, et bien d'autres entreprises. A la lumière de l'expérience acquise après la dernière guerre, recommanderiez-vous de suivre une politique semblable, à la fin de la présente guerre?—R. J'hésite à parler des travaux publics, car c'est une question à discuter entre les autorités fédérales et provinciales. Je m'intéresse à la réintégration des hommes et non pas à la provenance de l'argent. Mais, en ce qui concerne la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, loi que nous discutons, on n'a pas demandé, que je sache, aux provinces de fournir une contribution financière; et on ne leur a pas demandé non plus de contribuer financièrement au programme de formation professionnelle. Elles fournissent une part assez importante en offrant l'usage de leurs installations et ainsi de suite.

M. MARTIN: Elles supportent la moitié des frais de l'administration.

M. McDonald:

D. N'est-il pas vrai que le gouvernement de la province de Québec, par exemple, réserve certaines terres à la colonisation et que ces terres s'obtiennent à très bon marché?—R. Je n'en sais que ce que j'en ai lu dans les journaux; j'ai lu un article indiquant qu'on réservait certaines étendues de terre. La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants contient une disposition permettant aux autorités de la colonisation de négocier avec les provinces dans les questions de ce genre, mais elle n'indique pas que les provinces seront invitées à fournir une contribution financière.

M. DUPUIS: Je sais que le gouvernement du Québec a voté des millions de dollars pour faciliter l'établissement non seulement des soldats mais aussi des civils, dans les zones de colonisation; et il va payer une forte somme pour leur aider à mettre leurs fermes en état de les faire vivre. Je crois savoir qu'un soldat pourra profiter de cela aussi bien que tout autre citoyen.

Le TÉMOIN: Il se peut que certaines provinces exécutent des projets de ce genre. Je me rappelle qu'après la grande guerre la Colombie-Britannique avait un projet réservé aux anciens soldats et que ceux-ci en profitèrent.

M. McDONALD: Dans la province de Québec, aujourd'hui, en vertu de ce plan de colonisation, on achète des machines, on défriche la terre et on la prépare pour le colon. Celui-ci se place sur une terre à des conditions très faciles. Je suis au courant parce qu'il y a des milliers de ces colons dans le comté que je représente.

M. MARTIN: Tandis que la terre se défriche, le colon reçoit de l'argent.

M. McDONALD: Oui.

MME NEILSEN: J'allais dire que, pour ma part, j'hésiterais à conseiller à un jeune homme d'accepter une concession de colonisation, de nos jours. Lorsque M. Mackenzie a témoigné devant le Comité, nous avons examiné brièvement la possibilité pour un jeune homme de gagner sa vie sur la ferme, lorsque l'exploitation se pratique comme de nos jours, à moins que l'exploitant n'ait de plus grandes garanties au sujet des prix comparatifs de ses produits, etc. M. Mackenzie a admis, en parlant au Comité, à propos de la somme à donner ou à allouer pour l'établissement des colons, qu'il serait avantageux, au lieu de leur donner telle somme et de les établir sur un petit lopin de terre, de fournir une série complète des meilleures machines agricoles à tout un groupe d'hommes qui pourraient travailler en coopération. Ceux d'entre nous qui ont vécu dans l'Ouest savent que celui qui s'établit sur un petit morceau de terre peut difficilement soutenir la concurrence des grandes exploitations. On en a fait l'essai dans les vingt dernières années et de plus en plus on constate que le petit cultivateur ne peut pas soutenir la concurrence et gagner sa vie. Je me demande jusqu'à quel point vous avez examiné la question de savoir s'il ne serait pas à propos

d'établir plusieurs cultivateurs ensemble avec une série complète de machines, pour qu'ils puissent concurrencer le gros exploitant, au lieu de placer chaque cultivateur sur une petite terre et de lui donner une certaine somme.

Le TÉMOIN: Il n'y a rien dans la loi, à ma connaissance, qui empêche l'établissement d'un groupe dans le même endroit. La concession, par colon, est limitée à \$4,800, sans doute, mais rien dans la loi n'empêche une demi-douzaine ou même une douzaine de jeunes gens de se grouper.

MME NEILSEN: Par conséquent, l'expérience pourrait se tenter.

M. MARTIN: Le plan mentionné par M. McDonald comprend cela pour une part. On prenait des gens qui se connaissaient et qui avaient des liens communs et on les établissait ensemble sous la direction d'un membre du clergé, et ainsi de suite.

M. McDONALD: Ce sont là des exploitations individuelles.

M. MARTIN: Mais ils furent établis en groupes.

M. McDONALD: Oui.

L'hon. M. MACKENZIE: Je regrette de dire qu'en Colombie-Britannique notre expérience dans ce sens n'a pas été très heureuse. Nous avons deux établissements en commun: Marysville et Creston. On y a essayé cette idée.

M. QUELCH: Quelle était la principale difficulté?

L'hon. M. MACKENZIE: Le prix élevé du défrichage. A Creston, ils eurent aussi des difficultés d'irrigation, je crois.

MME NEILSEN: Ce n'était pas l'inaptitude des gens à coopérer?

L'hon. M. MACKENZIE: Oh! non.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Purdy:

D. Monsieur Woods, je vais vous passer un article de journal traitant de la restauration, en vous demandant si vous avez des observations à faire là-dessus.—R. L'article se lit:

Il arrive sur le marché du travail un nombre considérable d'hommes qui ont été réformés pour une raison ou pour une autre. On a récemment critiqué le ministère de la Défense nationale qu'on accusait de ne pas tenter d'effort sérieux pour obtenir à ces hommes des emplois convenables dans le civil.

D'après un règlement adopté par le Gouvernement au début de la guerre, un employé qui s'enrôlait pouvait reprendre son emploi, sitôt la guerre finie. Le patron était tenu de n'employer qu'à titre temporaire les remplaçants des enrôlés et de rengager l'ancien employé s'il désirait reprendre son emploi après la guerre.

Or il a surgi un cas qui cause de l'embarras et sur lequel on n'a pas encore pris d'attitude tranchée. On cite le cas d'un jeune homme qui avait le rang de major dans l'armée et qui a été honorablement libéré. Sa libération est de date récente. Lors de son enrôlement, il était petit employé de bureau. Par suite de ses succès dans l'armée, il se maria. Il appert que le ministère se dit incapable de faire quoi que ce soit pour ce jeune homme, mais que celui-ci peut réclamer l'emploi qu'il a quitté, c'est-à-dire celui de petit employé de bureau.

Le critique prétend que, si ce jeune homme avait évité le service militaire, il serait probablement déjà dans quelque emploi civil hautement rémunéré; et qu'un ministère quelconque devrait avoir pour tâche de

tenter dès à présent un effort réel pour replacer ce jeune homme dans une situation comparable à celle qu'il aurait pu atteindre, ou du moins à son grade de major dans l'armée canadienne.

Cet homme est réellement dans une situation pénible, et nous sommes d'avis que si le Gouvernement doit conduire toute chose comme il semble le faire actuellement, il devrait avoir un système de remplacement logique et sincère pour les cas semblables à celui que je viens de mentionner, et il y en aura beaucoup.

C'est le premier exemple que nous remarquons d'un manquement à la promesse de l'honorable Mackenzie King de donner de l'emploi à tout le monde à des taux permettant un niveau de vie élevé dans tout le Canada, dans l'utopie qu'il entretient à titre de grand politicien. Il nous semble que c'est le temps pour le Gouvernement d'agir et de se préparer à donner de l'emploi aux hommes qui quittent le service militaire, puisqu'il en a fait une promesse politique.

Le TÉMOIN: Je tiens à dire, monsieur le président, que nous avons des agents d'assistance sociale dans tous les grands centres du pays et que ces agents ont leurs quartiers dans les bureaux de la Commission d'assurance-chômage. Ils sont en contact étroit avec le Service sélectif national, et celui qui a quitté un emploi de petit commis pour s'enrôler n'est pas obligé de le reprendre. En réalité, nous serons très heureux de l'aider à obtenir un emploi pour lequel il aura le talent et l'expérience nécessaires. Le seul fait qu'il était major dans l'armée ne nous autorise pas à lui confier un poste de commandé, mais s'il a du talent et de l'expérience, nous n'aurons pas de difficulté à lui trouver un emploi convenable.

D. On prétend que les soldats devraient obtenir des emplois comportant une rémunération comparable à celle qu'ils avaient dans l'armée. Etes-vous de cet avis?—R. Nous aimerions le faire, si nous le pouvions. Nous voulons naturellement placer le soldat dans le meilleur emploi possible, car alors le problème de son rétablissement se trouve résolu.

M. MARTIN: D'après les règlements du service sélectif national, il obtiendrait la cote de priorité "A", c'est-à-dire qu'on lui donnerait le meilleur emploi disponible.

Le TÉMOIN: Nous n'avons pas de difficulté avec le Service sélectif national en ce qui concerne les réformés.

M. Purdy:

D. S'il s'adressait au ministère intéressé, on ne supposerait pas qu'il ne peut rien faire d'autre que retourner à son ancien emploi?—R. Assurément non.

M. DUPUIS: Seriez-vous assez bon d'indiquer le nom du journal et la date.

M. PURDY: Le sténographe peut voir le journal. C'est le *Dally News*, de Truro.

M. Quelch:

D. Monsieur Woods, dans certaines provinces, de grandes étendues de terre appartiennent aux gouvernements provinciaux?—R. Oui, monsieur.

D. Sous l'empire de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, un soldat pourrait-il louer la terre du gouvernement et obtenir une aide financière lors même que cette terre appartiendrait au gouvernement provincial?—R. Je ne crois pas que la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants permette de consentir des avances sur les terres louées. Rien n'empêche un homme que le gouvernement fédéral a établi sur un quart de section ou sur

n'importe quel lopin de terre de s'adresser à la province pour louer une section au moyen d'un bail de pacage. Cela s'est fait bien des fois après la grande guerre.

D. J'avais en vue les régions de sécheresse où des millions d'acres appartiennent aux gouvernements provinciaux, qui les louent comme terrains d'élevage. Plusieurs colons peuvent aimer à faire de l'élevage et à louer des terres, mais la seule manière de contourner la loi serait d'acheter un quart de section à côté et ensuite de louer la terre?—R. Pour avoir les animaux dont il a besoin; on ne l'établirait pas simplement à bail.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, je tiens à exprimer le sentiment de tous les membres du Comité à l'adresse de M. Woods, c'est-à-dire la satisfaction que nous avons éprouvée à entendre la lecture de son mémoire. Je n'ai pas besoin de dire aux membres du Comité que les observations entendues aujourd'hui nous seront très précieuses, car, d'après le mandat de notre Comité, une des principales choses que nous ayons à considérer est la bonne volonté et le contentement que nous développerons chez ceux qui reviendront de nos forces armées et de notre marine marchande. Il nous faut leur obtenir des emplois au meilleur de nos capacités, mais nous devons aussi faire en sorte que ceux qui ont combattu pour nous soient satisfaits de leurs emplois et de la situation générale du pays. Je vous réitère les remerciements du Comité.

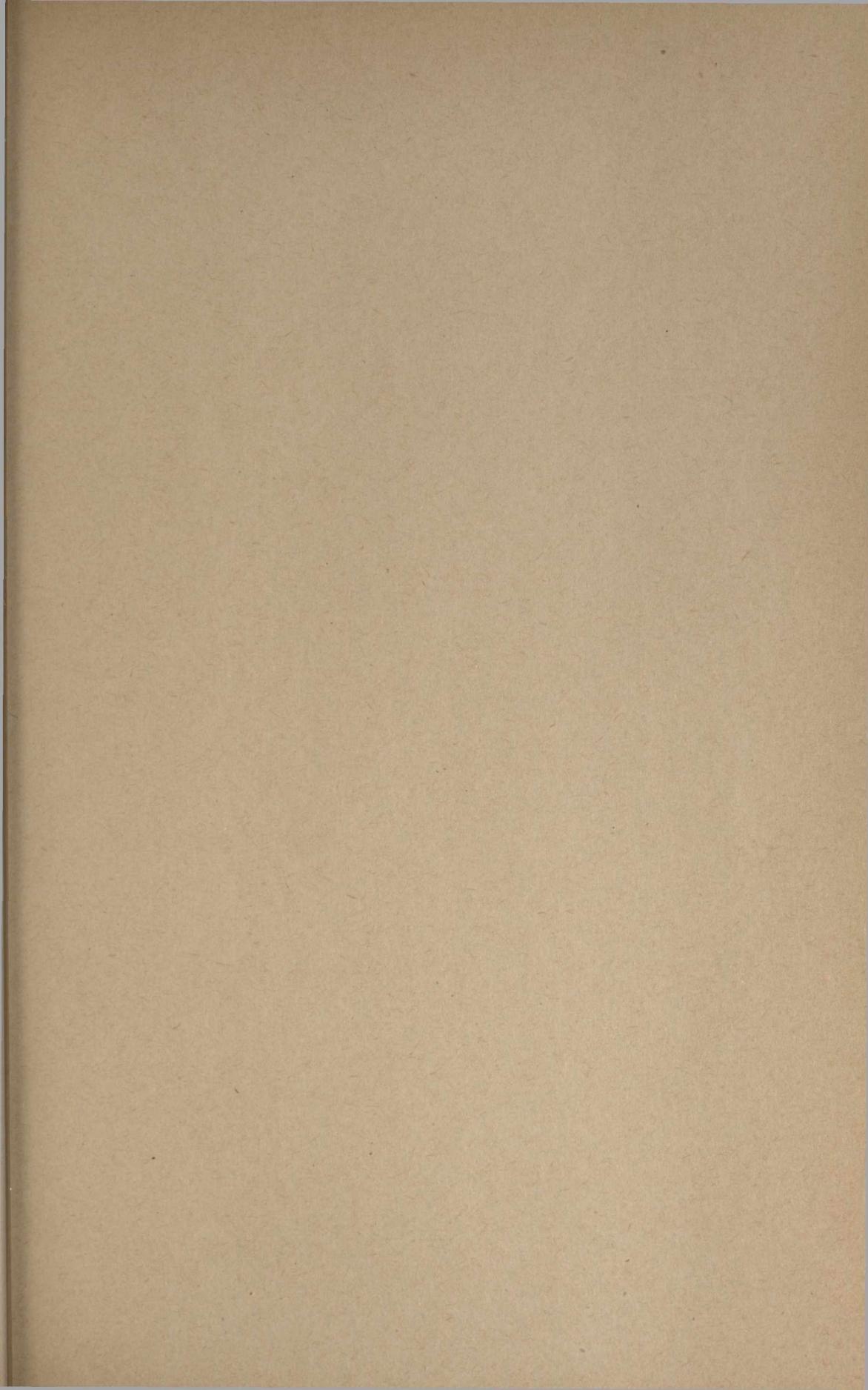
M. CASTLEDEN: Avant l'ajournement, monsieur le président, je ferai remarquer qu'une des choses qu'on a signalées ce matin consiste dans la nécessité de la bonne volonté et de la coopération des associations ouvrières. Nous avons déjà constaté ce matin qu'un certain nombre d'hommes qui s'occupaient autrefois d'agriculture ne retourneront pas à la terre à la faveur de ce plan. Il faudra trouver combien de ces hommes peuvent être affectés à l'industrie sans qu'il en résulte une désorganisation du marché du travail. J'aimerais savoir si le comité de régie fait des arrangements pour entendre des témoignages de la part des syndicats ouvriers.

Le PRÉSIDENT: Nous comptons entendre toutes les organisations ouvrières.

M. CASTLEDEN: Dans un avenir prochain?

Le PRÉSIDENT: Dès qu'elles seront prêtes; quelques-unes ne le sont pas. Le comité du programme s'en est occupé. Demain, nous entendrons la Canadian Chamber of Commerce. J'ai pris la liberté de leur dire que s'ils ne finissaient pas demain après-midi et si la Chambre ne siégeait pas demain soir, notre Comité siégerait demain soir pour leur permettre de finir.

A 12.45 le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le vendredi 11 juin 1943 à 10 h. 30 du matin.





SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 22

SÉANCE DU VENDREDI 11 JUIN 1943

TÉMOINS :

MM. R. P. Jellett, président; H. Crabtree, vice-président du comité exécutif; D. L. Morrell, secrétaire et MM. C. S. Band, D. P. Cruikshank, P. S. Fisher, C. Henderson, W. D. Jones, V. R. Smith, administrateurs de la Chambre de commerce du Canada.

M. R. W. Sherwood, contrôleur de la Canadian Industries Limited.

M. P. C. Armstrong, représentant spécial de la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien.

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 11 juin 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 h. 30 du matin sous la présidence de M. N. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Black (*Cumberland*), Castleden, Gillis, Hill, Jean, McKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Marshall, Matthews, Nielsen (*Mme*), Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-est*), Sanderson, Turgeon—19.

Sont aussi présents: MM. R. P. Jellet, président; H. Crabtree, vice-président du comité exécutif; D. L. Morrell, secrétaire; et MM. C. S. Band, D. P. Cruikshank, P. S. Fisher, C. Henderson, W. D. Jones, V. R. Smith, administrateurs de la Chambre de commerce du Canada.

M. R. W. Sherwood, contrôleur de la Canadian Industries Limited.

M. P. C. Armstrong, représentant spécial de la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien.

Le président consigne aux procès-verbaux une lettre du secrétaire de la Chambre de commerce du Canada, en date du 10 juin 1943, au sujet d'une enquête sur la capacité de l'industrie de donner du travail aux soldats démobilisés et aux ouvriers de guerre.

MM. Jellett et Morrell lisent les articles 6 à 10 inclusivement de l'exposé soumis par la Chambre de commerce du Canada et, ainsi que d'autres membres de la délégation, sont interrogés à ce sujet.

Le président remercie la délégation des renseignements fournis au Comité.

A une heure le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire suppléant du Comité,
A. L. BURGESS.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES

Le 11 juin 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 h. 30 du matin sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le président: Mesdames et messieurs, nous avons quorum; la séance est ouverte.

Comme vous le savez, les membres de la Chambre de commerce du Canada sont de nouveau ici avec nous. Leur intéressant exposé, que nous avons consigné au procès-verbal, n'a pas été terminé à la dernière séance. J'ai le regret de vous annoncer que M. Paul McFarlane, qui a pris une part importante à la discussion pendant la dernière séance du Comité, ne sera pas ici ce matin à cause du décès de son père.

À la dernière séance nous avons demandé aux membres de la Chambre de commerce du Canada de vouloir bien se procurer certains renseignements demandés par plusieurs députés; c'est-à-dire de faire un relevé de ce que les entreprises commerciales et industrielles seront en mesure de faire pour le pays à la fin de la guerre. J'ai ici une lettre du secrétaire, M. Morrell. Je ne prendrai pas le temps de la lire mais je vais la mettre au dossier. Elle dit que la Chambre de commerce du Canada a fait le nécessaire pour préparer le relevé et a écrit à ses membres et à de nombreux hommes d'affaires pour obtenir les renseignements nécessaires à la préparation de ce que nous avons demandé, et que, dès qu'elle l'aura reçu, elle nous en avisera. Je vais simplement consigner cette lettre au procès-verbal.

Immeuble Board of Trade,

MONTREAL, le 10 juin 1943.

Monsieur J. G. TURGEON, député,
Président du Comité
de la restauration et du rétablissement,
Chambre des communes,
Ottawa, Canada.

Cher monsieur Turgeon,—Aux séances conjointes des comités parlementaires le 28 mai, le président de notre conseil exécutif, M. P. A. McFarlane, a déclaré que les administrateurs de la Chambre de commerce seront heureux de placer sous vos yeux, à une séance postérieure, les résultats d'une enquête sur ce que le commerce et l'industrie sont en train de faire pour procurer de l'emploi et des moyens d'existence aux travailleurs à la fin des hostilités. En conséquence, nous avons commencé cette enquête et avons l'honneur de vous aviser qu'elle est en bonne voie.

Nous avons adressé une copie de la lettre ci-jointe à trente-deux importantes entreprises industrielles du Canada et à dix-sept associations mercantiles nationales. Nous avons également écrit aux cent cinquante chambres de commerce qui font partie de notre association, pour être en mesure de vous renseigner sur ce que les organismes commerciaux font à cet égard.

Nous avons reçu des réponses encourageantes, mais vu le peu de temps à notre disposition nous n'avons pas encore eu assez de réponses pour juger des résultats. Nous prendrons donc la liberté de vous adresser par la

poste ou de remettre entre vos mains les renseignements définitifs, dans quelques semaines.

J'espère que vous serez satisfait des dispositions que nous avons prises pour vous être agréable et que j'aurai bientôt le plaisir de vous revoir.

Bien à vous,

D. L. MORRELL,

Secrétaire.

Vous vous rappelez qu'à la dernière séance la délégation nous a lu seulement une partie de son exposé. Je vais demander à ces messieurs de compléter la lecture de leur exposé aujourd'hui et, bien que les membres du Comité aient naturellement le droit de poser des questions quand ils le désirent, il vaudrait peut-être mieux, étant donné la longueur de l'exposé, attendre jusqu'à la fin de la lecture.

Je vois que le sénateur Michener est ici. Voudriez-vous venir ici auprès de moi, monsieur le sénateur? Messieurs les sénateurs voulez-vous vous approcher.

Très bien, messieurs, vous pouvez commencer.

MM. R. P. JELLETT et D. L. MORELL sont appelés.

M. JELLETT: M. Morrell, notre secrétaire, va commencer la lecture et je prendrai sa place quand il sera fatigué. Nous allons lire l'exposé tout d'un trait et le reprendre ensuite article par article.

M. MORRELL: Je commence à la page 18, article VI.

Le PRÉSIDENT: Permettez, un instant: à la dernière séance, un membre du Comité a suggéré que la chambre de commerce du Canada ferait peut-être bien de nous distribuer des exemplaires du rapport de la Lever Brothers sur la situation d'après-guerre. Ces exemplaires sont arrivés et seront distribués tout à l'heure aux membres du Comité.

M. MORRELL:

VI. INCERTITUDES ACTUELLES ET BESOINS FUTURS

Les grandes inconnues

16. Par conséquent, même dans un cas qui est, à première vue, d'intérêt purement domestique (comme la législation sur la sécurité sociale par exemple), nous nous permettons d'attirer l'attention sur quelques-unes des grandes incertitudes qui se dressent devant nous quand nous jetons les yeux sur l'étranger.

Nous ne savons pas à quel degré l'inflation du temps de guerre et d'après-guerre continuera à bouleverser nos relations internationales, financières et commerciales.

Nous ne savons pas combien les contribuables canadiens auront à payer en temps de paix comme résultat des dépenses du temps de guerre et d'après-guerre.

Nous ne pouvons pas encore nous faire une idée des problèmes que nous (et nos alliés) aurons à résoudre pour rétablir l'ordre à la place du chaos dans l'Europe continentale après la fin des hostilités. A ce point (et sans examiner de trop près nos attributions) nous désirons recommander vigoureusement que le Canada conserve une force armée sur un pied de guerre, non seulement pendant mais *après* la signature de la paix—comme il convient à une nation jouissant d'une complète souveraineté de dominion. Nous ne pouvons pas permettre, si jamais nous sommes menacés d'une troisième guerre mondiale, de nous trouver de nouveau sans moyens immédiats et suffisants de défense. Il en serait probablement fait, non seulement de notre Dominion, mais de la civilisation tout entière, si nous nous trouvions encore une fois désarmés comme en 1939.

Nous ne pouvons pas estimer d'avance quel sera le pouvoir d'achat, après la guerre, de nos anciens clients, sur lesquels nous comptons pour la vente à prix raisonnables de nos produits d'exportation—et sur lesquels nous comptons par conséquent pour maintenir l'équilibre de notre économie canadienne.

Sauf dans les termes généraux de la Charte de l'Atlantique, nous ne pouvons pas prévoir les obstacles au commerce entre les nations que nos importateurs et exportateurs verront alors disparaître dans le domaine international; les tendances nationalistes et les restrictions commerciales qu'elles engendrent constituent encore une menace possible à la reprise du commerce extérieur du Canada.

Nous n'avons pas encore l'assurance—quoique les récentes conférences monétaires de Washington justifient un rayon d'espoir à cet égard—que nous aurons après la guerre une unité de monnaie internationale qui nous permettra de régler nos échanges internationaux.

Nous ne pouvons pas davantage prévoir la valeur de la livre sterling et des autres monnaies nationales par rapport à cette unité internationale lorsque son adoption sera décidée; nous restons donc dans le doute sur la valeur relative de notre dollar et des monnaies des autres pays avec lesquels nous entretenons des relations commerciales.

Enfin, ce ne sera que longtemps après que nous connaîtrons les réponses à ces questions, que nous pourrons être raisonnablement sûrs de la permanence des systèmes monétaires internationaux d'après-guerre dont nous serons obligés de nous servir pour nos calculs commerciaux: il nous reste encore à rendre impossible le chaos monétaire qui a régné pendant les dix années d'avant-guerre.

Dédale d'incertitudes

17. En face de toutes ces grandes incertitudes, nous ne croyons pas qu'on puisse décider sans danger, dès maintenant, le montant nécessaire pour un plan d'ensemble d'assurance sociale. Nous devrions procéder immédiatement, (sans toutefois nous livrer à des efforts trop coordonnés ou trop complets) à l'étude des problèmes qu'exige la préparation de plans qui s'appliquent aux caractéristiques spéciales de notre économie canadienne. Mais ce n'est pas le moment de prendre des décisions définitives dont la mise en vigueur au moment voulu pourrait exposer notre économie à de nouveaux tiraillements et de nouveaux dangers.

Nous n'avons pas à nous excuser de citer à cet égard le passage suivant d'un discours radiodiffusé par M. Churchill au peuple britannique et dans lequel il traite du même groupe de problèmes. M. Churchill dit, le 21 mars 1943:

Le moment est venu de faire un autre grand pas en avant; tout le monde peut voir les grandes économies d'administration qui résulteront du fait que tout le système d'assurance sera unifié, obligatoire, national.

C'est là vraiment l'occasion d'appliquer ce que j'ai déjà appelé "la magie des moyennes à la rescousse de la multitude". Par conséquent, vous devez me compter ainsi que mes collègues parmi les ardents partisans de l'assurance obligatoire pour toutes les classes, à toutes fins, depuis le berceau jusqu'à la tombe...

Mais à la même occasion il dit également:

...Nous devons nous méfier des tentatives de persuader et même forcer le gouvernement de Sa Majesté à promettre en son propre nom ou à celui de ses successeurs inconnus (dans des conditions que personne ne peut prévoir et qui sont encore peut-être lointaines) d'imposer de nouvelles grosses dépenses à l'Etat—sans aucun rapport aux circonstances de l'époque—et de lui faire promettre d'adopter certains plans...

La responsabilité de proposer des dépenses appartient en fin de compte au gouvernement au pouvoir.

Au point de vue des détails, les problèmes et ceux du peuple britannique sont différents sous de nombreux rapports. Mais l'avenir nous réserve les mêmes

incertitudes. Par conséquent il est sage, dans notre cas comme dans le leur, de mesurer sans hâte les dangers et les opportunités d'un avenir encore nébuleux avant de nous engager à de formidables dépenses.

VII. AGRICULTURE CANADIENNE

Marchés extérieurs pour les produits agricoles

18. Nous avons déjà affirmé notre conviction que la recherche de bons débouchés extérieurs pour le surplus de notre production agricole devra être une de nos principales préoccupations d'après-guerre.

Il en est ainsi pour trois raisons :

(a) Durant les dix années antérieures au mois de septembre 1939, l'agriculteur canadien a occupé une situation déplorable dans notre économie. Par rapport au prix de ce qu'il était obligé d'acheter, ses propres produits se vendaient, pour la plupart, à des prix dérisoires. Sa proportion du revenu national, par suite de la longue durée de la crise, avait été considérablement réduite. La misère était très répandue chez les agriculteurs.

(b) Du point de vue du peuple canadien dans l'ensemble, une pareille situation est presque un désastre national, car, à moins que les agriculteurs canadiens jouissent d'un pouvoir d'achat constant, l'industrie canadienne (qui dépend en grande partie de la population agricole pour la vente de ses produits) est absolument incapable de marcher à pleine capacité.

Par conséquent, du point de vue national, il est à désirer que les prix des produits agricoles au Canada se maintiennent constamment à un niveau commensurable avec celui des produits manufacturés. Dans le cas contraire, non seulement la détresse continuera à régner parmi les cultivateurs, mais une partie de notre activité manufacturière sera paralysée—et une partie de notre main-d'œuvre sera forcément réduite au chômage.

(c) Puisque la plus grande partie de nos récoltes, sous leur forme originale ou à la sortie des fabriques de transformation au Canada, doit en fin de compte être écoulée à l'étranger; et attendu que le prix de ces denrées est déterminé, en conséquence, par la situation à l'étranger, il s'ensuit qu'à moins de pouvoir trouver des débouchés extérieurs pour une proportion très considérable de ses produits agricoles, le Dominion aura beaucoup de difficulté à maintenir son activité économique.

Marché intérieur pour les produits agricoles

19. Dire cela n'est pas compter pour trop peu le marché intérieur. Nous avons soigneusement pris note de certaines possibilités d'accroître la consommation de nos produits agricoles au Canada.

(i) Des campagnes en faveur d'une meilleure nutrition pourront avoir pour résultat de faire accroître la consommation d'aliments "protecteurs" au point d'encourager les agriculteurs à se livrer au jardinage et à la production laitière, qui rapportent un bon prix par arpent, au lieu de consacrer leur énergie à des récoltes qui se vendent mal.

(ii) Les progrès de l'industrie synthétique, basés sur les récentes découvertes chimiques (nous avons principalement en vue les produits plastiques) pourront donner lieu à une plus grande demande de certaines récoltes, destinées jusqu'ici seulement à la consommation, et réduire ainsi dans une certaine mesure notre surplus agricole.

(iii) Pendant quelques années au moins, la demande pour les huiles végétales fabriquées au pays offrira de bonnes chances de gagner de l'argent à l'agriculteur canadien; et il est possible que certaines graines cultivées à cet effet (le soya par exemple) trouvent une place permanente dans son programme de culture.

L'agriculteur et la Charte de l'Atlantique

20. Ces possibilités demandent une étude minutieuse. Néanmoins, elles n'offrent aucune garantie que la demande d'après-guerre pour les produits agricoles du Canada sera suffisante; ou que leurs prix seront maintenus à un niveau convenable; ou que l'agriculteur canadien jouira de nouveau de bonnes conditions d'existence. S'il est impossible de résoudre le problème principal, ces améliorations dans le marché intérieur ne serviront guère qu'à rendre son sort moins malheureux. Nos marchés extérieurs restent toujours la clé de notre problème agricole.

En nous rendant compte de ce fait, nous en revenons aux grandes incertitudes qui se dressent devant nous dans le domaine du commerce international et dont nous avons énuméré les principales. Nous dépendons, comme toujours, des marchés internationaux. Pour maintenir la demande de nos produits agricoles à l'étranger nous devons d'abord mettre en vigueur les termes de la Charte de l'Atlantique.

Livre du Cadastre pour le Canada

21. Si nous pouvons arriver à les mettre en vigueur, une belle perspective s'ouvre devant nous. Des programmes, sur lesquels tout le monde est d'accord pour améliorer les méthodes agricoles canadiennes sont déjà en vue.

(a) Depuis des générations le sol du Canada s'épuise; l'érosion a fait de grands ravages. Des mesures pour la conservation du sol, déjà suggérées dans un autre cas, devraient être mises à exécution par le gouvernement pour mettre fin à ce gaspillage.

Le premier roi normand de l'Angleterre, il y a bientôt mille ans, donna l'ordre de faire un inventaire complet de toutes les propriétés agricoles de son royaume; les terres labourables, les terrains boisés, les pâturages et mêmes les étangs poissonneux. Il est temps que l'agriculture canadienne, trop longtemps soumise à des règles empiriques, fasse l'objet d'un "Domesday Book" à elle.

Ce livre du cadastre, disons-le en passant, devra servir de base à tout programme futur de colonisation.

(b) Des recherches à jamais associées au nom de feu sir Charles Saunders furent en grande-partie responsables de l'exploitation prospère de nos prairies de l'Ouest depuis 1905. Il y a encore de grands progrès à faire dans les méthodes agricoles comme résultat d'autres recherches encore à faire.

Le Canada a besoin de plus grandes facilités pour les essais et les recherches en plus de celles que nous possédons déjà. A notre avis, aucune forme de dépenses ne rapporte de si gros dividendes que l'argent consacré aux recherches.

(c) En même temps que ces recherches il y a également beaucoup à faire pour perfectionner l'enseignement des méthodes agricoles et guider nos gens vers la culture de produits susceptibles de rapporter les plus gros prix. Nous ne trouvons rien à redire aux bienfaits de la culture intellectuelle (elle-même capable d'extension et de perfectionnement), mais trop de culture intellectuelle, si elle nous fait négliger les occasions de faire des progrès techniques en agriculture, pourrait coûter cher au Dominion.

La proportion de nos jeunes gens qui se destinent à l'agriculture et qui reçoivent une formation professionnelle dans ce sens est insignifiante; cette formation devrait être générale. Nous aurions également tout à gagner par l'augmentation du nombre de nos experts agricoles.

Il faut espérer que ces mesures retiendront dans les campagnes un grand nombre de gens qui seraient autrement tentés de s'en aller.

Etablissement des anciens combattants sur les terres

22. Il existe déjà une loi fixant les principes fondamentaux de l'établissement des anciens combattants sur les terres. Nous sommes heureux de constater cette initiative.

Incertitude au sujet de l'immigration

23. Si nous tenons compte de l'état très incertain de notre commerce d'exportation (et susceptible de rester incertain encore longtemps) nous ne croyons pas qu'il soit déjà possible de recommander un plan du même genre pour l'établissement agricole des civils sur une grande échelle.

Il est impossible pour le moment de dire si le Dominion attirera de nouveau de grandes quantités d'immigrants européens. Un certain nombre, doués d'aptitudes spéciales, trouveront toujours une place parmi nous et nous aideront, de fait, à créer des industries que nous ne possédons pas encore. Mais même en supposant (ce qui n'est peut-être pas le cas) qu'après la fin des hostilités quelques millions d'Européens chercheront refuge au Canada, nous devons tenir compte de deux impondérables avant de les recevoir dans des emplois urbains ou agricoles:

(a) Premièrement, nous ne pouvons pas offrir à un grand nombre d'immigrants la perspective d'un emploi lucratif dans les industries canadiennes tant que nous n'avons pas trouvé un emploi de ce genre sur l'échelle nécessaire pour nos combattants démobilisés et les ouvriers de guerre prêts à l'accepter; nous devrions faire des plans maintenant pour éviter le chômage général—mais nous n'y avons pas encore réussi.

(b) Deuxièmement, avant d'essayer d'établir sur les terres un grand nombre d'immigrants, nous devons être raisonnablement certains—et en vérité nous ne pouvons envisager que les phases les plus prochaines de cet important problème d'après-guerre—que la demande pour nos produits exportables sera suffisante pour maintenir la solvabilité de notre économie agricole.

Mais, en attendant le règlement des grandes questions internationales dont l'avenir de notre économie agricole dépend à un si haut degré, nous sommes d'avis qu'on devrait, au moins sur le papier, faire de meilleurs plans de colonisation pour les civils du Canada et pour les immigrants qui pourraient venir chez nous.

Ces plans ne devraient plus considérer le colon comme une unité isolée. Le succès dépendra des plans de colonisation collective, avec des facilités d'éducation et certaines commodités; et il exigera inévitablement, au début, une grosse dépense de fonds publics.

Il n'est pas impossible que la Grande-Bretagne désire, un de ces jours, faciliter l'établissement d'une certaine partie de ses habitants dans les vastes territoires des dominions. Nous devons considérer avec la plus grande bienveillance possible toutes les mesures de collaboration à cet effet.

Le crédit de l'agriculteur

24. Il y a un côté des récents programmes des gouvernements à l'égard des agriculteurs canadiens que nous envisageons avec un regret sincère et pas mal d'inquiétude—partagée, croyons-nous par beaucoup d'agriculteurs. Nous voulons parler des lois, adoptées par quelques provinces du Canada, qui font passer certains droits de priorité avant les premières hypothèques.

Destinées principalement à soulager la détresse des cultivateurs (qui méritent, bien sincèrement, la sympathie de tous), ces lois ont un effet inévitable, nuisible aux intérêts de l'agriculture canadienne dans l'ensemble, et susceptible de faire beaucoup de mal à l'avenir si une hausse continue des cours agricoles obligeait les agriculteurs à contracter de nouveaux emprunts assez considérables. Car le créancier hypothécaire, intéressé à sauvegarder l'argent qui constitue ses économies d'un grand nombre d'années, ou dont on lui a confié le placement, hésitera naturellement à le prêter, même contre ce qui paraît être une bonne hypothèque agricole, par suite des incertitudes soulevées par ces lois.

Il a d'autres chances de placer son argent ailleurs en toute sécurité. Personne ne l'oblige à prêter son argent aux agriculteurs. Il y a donc toute raison de supposer, par conséquent, qu'il choisira une autre forme de placement à l'avenir et que, tant que les lois dont nous parlons resteront en vigueur, les agriculteurs trouveront de la difficulté à emprunter l'argent dont ils auront besoin.

VIII. RECONSTRUCTION DE NOS MARCHÉS EXTÉRIEURS

Pouvoir d'achat mondial

25. Tout ce qui précède souligne la grande importance de reconstituer nos marchés extérieurs en vue de reprendre, en temps voulu, notre commerce d'exportation d'avant-guerre.

Si le Canada est capable de vendre avantageusement son surplus de production à l'étranger, il peut envisager l'avenir sans crainte. Mais s'il est impossible de reconstituer un marché international, même les plus soigneusement conçus de nos programmes purement internes perdront inévitablement une grande partie de leur efficacité.

La première chose nécessaire, naturellement, est de restaurer le pouvoir d'achat des pays à population très dense de l'Europe et de l'Asie; et cela dépend des mesures internationales auxquelles le Canada participera sans doute mais dont il est impossible de prévoir actuellement la nature précise.

La nécessité de cette restauration du pouvoir d'achat général, essentiel à la reprise du commerce international, écarte toute idée de représailles dans le traité de paix. Il faudra que justice se fasse dans le cas des criminels qui ont violé les lois humaines, mais dans le domaine économique, les termes du traité devront être pratiques et miséricordieux.

La base de ce traité a déjà été posée. Elle est contenue dans la déclaration exprimée en commun par M. Churchill et M. Roosevelt en août 1941 (et acceptée ensuite par les chefs des gouvernements des autres nations unies), et que nous connaissons sous le nom de Charte de l'Atlantique.

La Charte de l'Atlantique

L'article 4 et la première partie de l'article 5 de ce document sont ainsi conçus:

4. (Les nations respectives) s'efforceront, dans la mesure de leurs obligations du moment, de faire en sorte que tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, aient accès, sur un pied d'égalité, au commerce et aux matières premières du monde qui sont nécessaires à leur prospérité économique.

5. Elles désirent établir le plus grand degré de collaboration entre toutes les nations dans le domaine économique...

Une grande partie des espérances que nourrit l'humanité d'être délivrée de la misère et de la peur de la misère repose sur ces intentions ainsi brièvement exprimées. Il faut espérer qu'aucune pression d'intérêts particularistes dans les pays victorieux ne réussira à les affaiblir ou à en atténuer le sens.

En ce qui concerne notre Dominion, nous espérons que le gouvernement exercera, dans les discussions sur la mise en vigueur des articles 4 et 5 de la Charte, une influence en rapport avec notre position, premièrement, comme une des principales nations commerciales, et deuxièmement, comme la plus grande source de vivres, peut-être, pour secourir les victimes de la guerre.

IX. CONSIDÉRATIONS INTÉRESSANT LA POLITIQUE FISCALE

Revision du tarif

26. Si les principes cités à l'article ci-dessus doivent à l'avenir gouverner les relations économiques internationales, il est logique et de fait nécessaire, qu'ils nous servent également de guide dans l'élaboration d'une politique fiscale canadienne.

A notre idée, ces principes n'impliquent pas que nous devons abolir les barrières douanières en général quand les nations recommenceront leurs échanges commerciaux ordinaires. Nous supposons qu'il y aura encore des droits de douane.

Nous avançons cinq suppositions générales au sujet des futurs programmes douaniers et commerciaux du Canada :

Débouchés suffisants

(i) Notre principal objectif sera de trouver des débouchés suffisants pour l'exportation de notre surplus de production, faute de quoi le marché intérieur du Canada pour toutes les marchandises, y compris celles de notre propre fabrication, sera probablement trop petit.

Examen du tarif

(ii) En conséquence de cette considération primordiale, le tarif canadien fera l'objet, au moment voulu, d'un nouvel examen minutieux et d'un certain degré de révision.

Protection des agglomérations

(iii) Quelles que soient les modifications effectuées, il ne sera adopté dans la poursuite de notre principal objectif aucune mesure rigoureuse susceptible de ruiner ou même d'inquiéter les agglomérations canadiennes dont les industries locales ne sont arrivées à subsister que grâce surtout à une certaine mesure de protection douanière.

Nouveaux marchés d'exportation

(iv) Etant donné la grande expansion en temps de guerre de certaines de nos industries manufacturières qui sont également capables de fabriquer des produits pour la consommation civile en temps de paix, nous chercherons, autant que possible, à trouver des débouchés supplémentaires pour une partie de leur rendement.

Balance commerciale

(v) Nous ne pouvons nous attendre à vendre à l'étranger la quantité de produits nécessaire à notre prospérité économique sans faire preuve en même temps de notre bonne volonté à acheter à l'étranger une quantité de produits équivalente à nos exportations. Aucune nation ne peut se permettre de perdre de vue le principe fondamental que le commerce international est un échange de marchandises et de services en retour de marchandises et de services.

Revision générale du tarif

Nous nous permettons de faire les observations suivantes :

Nous suggérons que le gouvernement veille plus attentivement à ce que tous les produits exportés par le Canada se conforment aux standards de qualité exigés sur les marchés extérieurs auxquels nos produits sont destinés.

Nous remarquons un fait curieux dans notre histoire politique : bien que le tarif canadien et ses effets aient été étudiés soigneusement pendant un certain nombre d'années (et que certaines parties aient été révisées en conséquence), le tarif n'a jamais été étudié dans son ensemble depuis 1879.

Le résultat de cette élaboration du tarif au petit bonheur et sans esprit de suite* est de l'embrouiller au point de le rendre en grande partie contradictoire.

En effet, si nous prenons une industrie protégée jusqu'à un certain point contre la concurrence des industries étrangères du même genre, nous trouvons généralement que ses coûts de production sont accrus par suite d'autres droits sur le matériel et la machinerie, les matières premières ou les approvisionnements nécessaires à cette industrie—et la protection qu'elle reçoit ostensiblement contre la concurrence étrangère est neutralisée en partie par les droits qu'elle est obligée de payer sur les choses qu'elle doit acheter.

* Et en même temps les subventions sur une grande échelle accordées en temps de guerre à certaines compagnies de la Couronne compliquent encore davantage le problème d'établir un barème équilibré des coûts de production au Canada.

En d'autres termes, notre tarif a été élaboré sans définition consciente de son objet. Il est évident que si nous nous proposons d'apporter des changements à notre tarif, il faudra formuler à l'avance les fins que nous avons en vue.

Nous recommandons donc fortement, pour cette considération, de prendre des mesures pour étudier le tarif canadien et son influence dans leur ensemble.

Nous sommes heureux de constater que le gouvernement a pris l'initiative d'ouvrir des légations canadiennes dans certains pays importants où des représentants accrédités du Canada ont été envoyés pour la première fois, et que ces légations ont été pourvues d'un personnel capable de veiller aux intérêts commerciaux du Canada dans ces pays. Néanmoins, nous estimons que les maisons canadiennes qui désirent faire des affaires à l'étranger devraient être aidées davantage par l'entremise des légations canadiennes et des commissaires commerciaux du Canada. Les acheteurs étrangers ne sont pas encore, dans la plupart des cas, entièrement au courant de l'existence de notre dominion en tant qu'entité politique et commerciale distincte et absolument indépendante.

Aide de l'Etat au commerce extérieur

Nous sommes d'avis que (en général) non seulement les légations canadiennes devraient avoir un personnel plus nombreux qu'à présent, avec des attachés commerciaux compétents mais qu'il devrait y avoir plus de commissaires commerciaux aux endroits importants où nous n'avons pas de légations—principalement dans l'hémisphère occidental.

Nous suggérons en outre que le gouvernement fasse étudier les changements qui sont en train ou sur le point de se produire à la suite des récents progrès des recherches chimiques, chimiques et métallurgiques, et se hâte d'en communiquer les résultats aux hommes d'affaires et à tous ceux qu'intéresse le commerce extérieur.

Domaine de la finance publique

27. Un grand nombre, peut-être la plupart de nos recommandations empiètent jusqu'à un certain point sur le domaine de la finance publique, dont nous allons nous occuper maintenant.

Quels que puissent être les objectifs du gouvernement nous devrions nous poser la question: "Est-ce que le système actuel d'imposition est assorti ou utile à la réalisation de ces objectifs?"—ou bien (possibilité que nous ne pouvons pas entièrement écarter)—"Est-il possible que le système actuel d'imposition soit de nature à contrecarrer jusqu'à un certain point les objectifs du gouvernement plutôt qu'à les aider?"

Nous avons déjà exprimé certaines critiques au sujet du système actuel d'imposition au cours de la discussion de problèmes individuels et nous avons indiqué en passant certaines possibilités d'amélioration.

- (a) nous avons suggéré que les travaux d'urbanisme par les autorités municipales et la construction de nouveaux logements en collaboration avec l'entreprise privée exigeront probablement certaines modifications dans nos méthodes d'imposition locale.
- (b) Nous avons également suggéré que les gouvernements soient autorisés à avoir un déficit temporaire dans le compte courant de leur budget aux époques menacées d'une crise économique—quitte à liquider ce déficit quand la reprise des affaires ramène automatiquement de meilleurs encaissements d'impôts.
- (c) Nous avons également suggéré qu'aux époques de crise les gouvernements autorisent des taux variables de dépréciation sur les immobilisations, selon les époques où elles sont effectuées—de manière à maintenir à un niveau constant les achats de marchandises durables et principalement de nouveau matériel.

(d) Nous avons déclaré en outre qu'à notre avis le tarif canadien dans sa forme actuelle allait en quelque sorte à l'encontre de son but.

Il conviendrait peut-être maintenant de passer en revue toute la question des impôts à la lumière des vues générales de notre exposé.

L'imposition considérée comme facteur du bien-être

28. Nous répétons que, d'une manière générale, notre objectif commun est de maintenir sur la plus grande échelle possible, au Canada, la production des bonnes choses de l'existence, et de veiller à ce que ces bonnes choses soient réparties entre nous tous de manière à mettre tous les membres de la collectivité à l'abri du besoin et de bannir chez tous la crainte du besoin. Nous devons donc établir un bon équilibre dans l'armature de notre économie; faire naître la plus étroite et la plus harmonieuse collaboration entre l'Etat, la direction et la main-d'œuvre; et maintenir continuellement au travail la plus grande proportion possible de la main-d'œuvre nationale.

Notre système d'imposition devrait donc être révisé en tenant compte de ces trois points principaux.

Pour résumer, nous offrons après mûre réflexion les suggestions suivantes:

Réduction des impôts

(i) Pour des raisons évidentes le fardeau général des impôts devrait être réduit aussitôt que possible après la fin des hostilités. Nous admettons cependant qu'il faudra un certain temps avant d'espérer faire des affaires dans un monde normal, et que, par conséquent, il sera probablement nécessaire que les pays vainqueurs, y compris le Canada, continuent à fournir de grosses sommes pour l'aide mutuelle. Les mesures financières destinées à procurer ces sommes détermineront probablement le niveau auquel, conformément aux saines règles de la finance, le taux de nos impôts pourra être abaissé.

Modification des impôts sur les corporations

(ii) En tout cas, les impôts doivent être conçus de manière à maintenir un bon niveau de production et d'embauchage; en d'autres termes, nous devrions modifier ou même abolir les impôts qui répriment l'initiative.

En particulier, le fardeau des impôts sur les corporations ne peut pas être maintenu en temps de paix au niveau actuel, ni même à un niveau voisin, sans causer des répercussions sérieuses sur la situation générale.

A présent, tous ceux qui possèdent des actions ordinaires d'une compagnie quelconque paient sur les profits de cette compagnie un impôt équivalant à celui que paient les gens riches—et le petit actionnaire paie ce gros impôt même quand ses revenus ne se chiffrent qu'à un très petit montant.

Nous n'avons pas besoin d'appuyer sur le fait, à ce stade de notre exposé, que dans l'intérêt de tous les Canadiens on devrait encourager les "placements de capitaux", quelle que soit la source de l'argent.

Je devrais probablement dire ici que nous ne faisons aucune mention de l'impôt sur les excédents de bénéfices parce que c'est simplement un impôt de guerre. Nous sommes d'avis qu'il devrait disparaître du barème de nos impôts, et nous parlons seulement de l'impôt sur le revenu ou des impôts sur les bénéfices des compagnies, qui formeront la base ordinaire des impôts d'après-guerre sur les bénéfices des compagnies.

Nous croyons franchement que si l'on faisait une enquête à ce sujet on s'apercevrait que cette forme de double imposition n'ajoute pas grand'chose ou même rien du tout aux revenus publiés du Canada.

Nous suggérons qu'on étudie sous ce rapport le système britannique d'après lequel la compagnie paie, en temps normal, ce qui est en réalité un impôt préalable qui, à son tour est déduit, proportionnellement, des dividendes distribués aux

actionnaires. Si la déduction dépasse le taux que doivent payer les actionnaires, ceux-ci reçoivent une ristourne; et si l'actionnaire appartient à une catégorie qui paie des impôts plus élevés que le taux de déduction appliqué aux dividendes, il paie la différence.

Cette réforme ferait disparaître la grosse taxation double imposée actuellement sur les dividendes des compagnies.

Imposition des moyennes

(iii) Nous sommes également d'avis que le principe d'appliquer les impôts au résultat de chaque année financière n'est pas équitable. Les impôts s'appliquent maintenant au total des bénéfices des bonnes années, sans tenir compte des mauvaises années; et ils nuisent ainsi beaucoup trop au progrès des industries qui ne sont pas capables de faire des profits quand les affaires sont tranquilles.

A présent, les compagnies ne peuvent déduire des bénéfices imposables que les pertes subies au cours de l'année précédente. Nous suggérons de baser les impôts sur les profits moyens de plusieurs années et nous faisons remarquer entre parenthèses que cette méthode tendrait à stabiliser les recettes de l'Etat.

Nous proposons d'étudier le système britannique, qui permet de reporter les pertes et de les compenser au fur et à mesure des profits au cours des six années suivantes.

Pertes dues à la désuétude

(iv) Nous avons déjà proposé, pour maintenir la stabilité économique, que le gouvernement autorise des taux variables de dépréciation sur les immobilisations selon les époques où elles sont effectuées. En général, cependant, nous estimons raisonnables les taux autorisés en cas d'usure et de dépréciation sur certaines catégories de biens.

Mais quand la désuétude s'en mêle, avant que ces biens soient arrivés au terme de leur durée normale, ces taux sont presque toujours insuffisants.

Les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu en temps de guerre interdisent expressément les déductions sur le revenu imposable même quand il s'agit d'une perte subie par suite de désuétude; et cela malgré le fait que dans de nombreuses industries la désuétude joue un plus grand rôle que l'usure dans les comptes de dépréciation.

Il est vrai que dans certaines sphères industrielles du Canada un sens inné de l'économie fait continuer à employer le matériel et les machines jusqu'à l'usure complète, même lorsque l'achat de matériel moderne contribuerait à réduire les coûts ou à améliorer la qualité du produit. Ce genre d'économie fait plus de mal que de bien et devrait être abandonné. Pourvu que les entreprises soient résolues à se moderniser complètement, nous sommes d'avis qu'il y aurait grand avantage à faire entrer la désuétude en ligne de compte pour faire les remplacements nécessaires de matériel.

Nous trouvons un précédent de ce genre dans les contributions directes en Grande-Bretagne, et il existe également une disposition à cet effet dans le Revenue Act des Etats-Unis.

Aide aux fonds de roulement

(v) Nous entrevoyons la possibilité que les taux de temps de guerre appliqués assez longtemps aux impôts finissent par épuiser les fonds de roulement, et cela juste au moment où les industries auront besoin de fonds de roulement suffisants pour transformer l'économie canadienne du pied de guerre à la production normale du temps de paix.

Nous estimons en conséquence que les méthodes fiscales actuelles devraient être modifiées pour faciliter la création de plus abondantes réserves et permettre aux entreprises canadiennes de :

- (a) parer aux pertes qui seront subies sur la vente des inventaires dans la période d'après-guerre;
- (b) faire les réparations et les renouvellements qui auraient été effectués couramment en temps normal—mais qui sont maintenant renvoyés à plus tard par suite de la rareté de matériel et de main-d'œuvre occasionnée par la guerre; et
- (c) procéder à convertir les usines de la production des munitions à la production pour la consommation civile.

Réduction des impôts fonciers

(vi) Nous sommes d'avis qu'une trop grosse proportion de toutes les dépenses pour le bien-être public est payée au moyen d'impôts sur une seule source de revenus—la propriété foncière; et que les programmes de bien-être social d'après-guerre seront handicapés ou même arrêtés si aucun changement n'est effectué à cet égard.

Nous répétons donc ici la recommandation que nous avons soumise à Ottawa, il y a cinq ans, la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces.

Au moment de la Confédération, la richesse était représentée principalement par les terrains, et par conséquent les impôts fonciers étaient la *principale* source de revenus. Mais les temps ont changé et la richesse a revêtu maintes formes. Les municipalités, dans l'intervalle, ont assumé la responsabilité de services sociaux dont elles n'avaient aucune idée au moment où leurs pouvoirs fiscaux leur ont été attribués. Le fardeau financier de ces responsabilités est tombé principalement sur la propriété foncière; la valeur des terrains a subi une dépréciation et par suite la construction a été retardée.

Une plus grande répartition des dépenses de bien-être social stimulerait les travaux de construction et aiderait matériellement à maintenir l'embauchage.

Nous estimons également que la *forme* des impôts fonciers devrait être modifiée dans l'intérêt général. Les impôts fonciers, de la manière dont ils sont perçus de nos jours, sont contraires au principe presque universellement accepté que les citoyens devraient être taxés selon leurs moyens. Car les impôts sont basés la plupart du temps sur la valeur que la propriété est supposée représenter, sans s'inquiéter de son rapport. A notre avis, ces impôts devraient être basés sur les revenus de la propriété et on obtiendrait ainsi une distribution plus équitable des impôts applicables à la propriété foncière.

Egalité pour tous

(vii) Nous sommes d'avis que les consommateurs, n'importe où au Canada, devraient tous contribuer aux impôts sur la même base—soit qu'ils fassent leurs achats de marchandises ou de services aux compagnies privées ou aux institutions publiques, ou aux sociétés mutuelles ou coopératives. Toute autre base de taxation donne une fausse idée du coût réel des affaires et produit une mauvaise influence sur la marche du commerce.

L'impôt sur les rentes viagères est injuste

(viii) Nous considérons injuste la pratique actuelle de prélever l'impôt sur le revenu sur la partie capitale des rentes viagères. Les revenus sous forme de rentes viagères contiennent clairement deux éléments distincts—dont l'un n'est pas un revenu au sens réel mais simplement un remboursement de capital. Si l'Etat doit forcément continuer à mettre un impôt sur les rentes viagères, cet impôt devrait être modifié de manière à tenir compte de ce fait.

Agence unique d'encaissement

(ix) A notre avis, le gouvernement fédéral devrait s'efforcer de conserver, après l'époque fixée pour leur expiration, les accords en vertu desquels le ministère du Revenu national encaisse tous les impôts sur le revenu, pour son propre compte comme pour celui des provinces. Le gouvernement fédéral devrait se charger en outre de l'encaissement de tous les droits de succession, même de la partie qui revient aux provinces, et cela dans le but de simplifier le procédé, de faire des économies dans les frais d'encaissement et d'éviter les chevauchements et la taxation multiple.

Uniformités dans les impôts

(x) En principe, nous estimons en outre irrégulier et contraire aux intérêts de la Confédération la possibilité de voir les personnes ou les compagnies dans différentes parties du Dominion, soumises à des taux d'impôts différents et variant considérablement d'un endroit à un autre. Nous aurions certainement tous meilleure conscience de notre nationalité canadienne si tous les impôts sur le revenu et sur les successions étaient fixés sur une base nationale.

La loi devrait gouverner la méthode de fixer les impôts

(xi) Il serait évidemment à souhaiter que les statuts concernant les impôts soient d'une interprétation plus simple pour que les contribuables ne soient plus désorientés par des décisions techniques qui ne paraissent pas toujours s'accorder avec l'esprit de la loi et qui portent souvent sur des sommes insignifiantes.

Nous estimons évident que, autant que possible, toutes les directives concernant l'administration des impôts devraient être contenues dans la loi. Les nouvelles décisions juridiques et les nouveaux règlements administratifs devraient donc, de temps à autre, faire l'objet d'une loi spéciale et être incorporés aux statuts—ou devraient donner lieu à l'abrogation de certains statuts, selon le cas. Ainsi, deux statuts pourraient fort bien contenir toutes les lois de l'impôt sur le revenu et celles sur les successions, avec toutes les dispositions concernant leur administration.

Examen de toutes les recettes

(xii) Nous avons déjà fait remarquer qu'il était temps de faire un examen complet du tarif canadien. Dans le même esprit nous suggérons qu'en plus de la révision de notre système de taxation sur les lignes recommandées ci-dessus, le gouvernement fasse faire un examen scientifique du système des recettes dans le but de supprimer les anomalies et les dispositions qui tendent à réprimer l'initiative. Car il existe un grand nombre d'impôts,—nous ne les mentionnons pas ici par leur nom—qui font entrer bien peu d'argent dans les coffres, mais en revanche mettent des bâtons dans les roues du commerce et par conséquent diminuent les chances d'offrir du travail aux Canadiens.

Aucun effet rétroactif

(xiii) Nous estimons que les impôts devraient être fixés de manière à donner le temps au contribuable de faire ses plans pour se mettre en mesure de les payer, et qu'aucun impôt ne devrait avoir d'effet rétroactif.

X. CONCLUSION

Travaillons à inspirer la confiance mutuelle

Les problèmes qui se dressent devant notre Dominion ne sont pas faciles à résoudre. Les difficultés abondent. A l'étranger comme au pays nous avons devant nous l'immense tâche de construire et reconstruire. Elle exige de nous tous la tolérance réciproque et la confiance mutuelle. Ce n'est que par nos

labeurs à nous tous, par notre collaboration commune, que ces difficultés parviendront à être surmontées.

Néanmoins, nous envisageons l'avenir avec bon espoir—car nous sommes sûrs que les vertus du peuple canadien, appuyées par les ressources du Canada, seront capables de triompher de toutes les difficultés.

Nous répétons que nous n'avons aucune intention de rétablir la situation d'avant-guerre. Nous espérons l'avènement d'un avenir plus prospère pour tous les hommes et toutes les femmes de notre pays.

Perspectives riantes

Nous espérons voir bientôt poindre le jour où chaque enfant né parmi nous jouira des avantages d'être bien et proprement logé, suffisamment nourri, où sa santé sera l'objet de tous les soins voulus, et où il recevra toute l'instruction qu'il est capable d'absorber.

Nous espérons qu'un jour viendra où un système d'assurance sociale contributoire, s'étendant à tous les risques de maladie et de chômage ainsi qu'aux pensions de vieillesse, protégera tous les adultes du Canada contre les infortunes dont ils ne sont pas la cause.

Mais à notre avis, ce qui est encore plus important que l'assurance contre ces risques, c'est leur prévention.

Nous devrions certainement prendre des mesures pour soigner les maladies. Néanmoins, notre principale tâche est préventive—elle consiste à prendre des mesures pour améliorer la santé générale du peuple canadien.

Nous devrions prendre également des mesures contre le chômage. Et là également notre principale tâche est préventive—rendre le chômage complètement impossible et, au moyen de mesures convenables, empêcher le retour des crises économiques.

Nous espérons et nous croyons que nous arriverons ainsi à faire disparaître le spectre du besoin et la peur du spectre du besoin.

Mais notre économie n'est pas une économie isolée. Nous dépendions autrefois des marchés extérieurs pour la vente de grosses quantités de nos produits d'exportation. Nous continuons à dépendre, sous ce rapport, de la situation à l'étranger.

Par conséquent, le degré auquel nous arriverons à réaliser nos objectifs sociaux au Canada sera évidemment déterminé dans une grande mesure par les termes du traité de paix, et par la sagesse et la ferme résolution dont les vainqueurs (y compris le Canada) feront preuve à cette occasion.

Principales tâches du gouvernement

Le premier souci du gouvernement (à notre avis) devrait être de faciliter la reprise du commerce international en denrées alimentaires et matières premières. Du succès de ce commerce dépendront directement les possibilités d'améliorer notre situation agricole. Du moment que le pouvoir d'achat de nos agriculteurs est nécessaire à notre activité industrielle, l'avenir de notre économie canadienne est par le fait étroitement lié à la question de savoir si nous serons capables de recommencer à vendre nos produits agricoles sur les marchés du monde entier.

Le deuxième souci du gouvernement (nous ne les énumérons pas par ordre d'importance mais par ordre logique) devrait être de débarrasser le commerce canadien des entraves susceptibles de le gêner dans sa tâche. Du moment que nous ne pouvons consommer davantage que nous ne produisons (ou que nous recevons en échange de nos produits), ce que nous pourrions consacrer au bien-être social sera limité à l'avenir par le chiffre de notre revenu national. Plus nous produirons et plus nous pourrions employer, dans la mesure que nous déciderons, à soulager le besoin et faire disparaître la peur du besoin.

Nous avons déjà avancé une multitude de suggestions dans de nombreux domaines, destinées à donner des coudées plus franches au commerce canadien, et spécialement à introduire un plus grand degré de collaboration entre la direction et la main-d'œuvre avec cette idée en vue.

Comparé à celui d'avant-guerre, nous savons que le fardeau de nos impôts d'après-guerre sera très lourd; cela est inévitable. Nous avons néanmoins recommandé certaines réformes fiscales ainsi qu'une enquête sur notre système actuel de taxation, dans le but d'assurer que, quel que soit le montant de nos impôts futurs, ils ne réprimeront pas l'initiative ni ne limiteront les possibilités de succès."

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, vous avez entendu au complet l'exposé de la Chambre de commerce du Canada. La discussion est maintenant ouverte. Je vois ici quelques sénateurs: ils sont libres de poser des questions. Nous sommes prêts!

M. JELLETT: Monsieur le président, nous avons commencé la lecture au haut de la page 18. A la fin de la dernière séance nous avons été un peu pressés et nous avons été autorisés à lire l'article précédent, le n° 5, sur la sécurité sociale, mais il était entendu qu'au moment des questions, aujourd'hui, nous reviendrions à l'article 5 si on désirait nous interroger à ce sujet; donc, si vous le désirez, nous sommes prêts à partir de l'article 5.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avez-vous des questions à poser à ce sujet?

M. McNIVEN: Monsieur Jellett, je remarque qu'à la page 23 vous exprimez la crainte que les lois sur les dettes dans certaines parties du Canada aient un effet préjudiciable sur le crédit dans ces régions. Vous mentionnez particulièrement les lois qui placent certaines dettes en avant des premières hypothèques. Je suppose que vous faites allusion à la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers et à d'autres lois concernant les dettes?

M. JELLETT: Pas principalement; ce à quoi nous nous rapportons c'est que nous avons débuté dans cette affaire de prêts aux cultivateurs dans l'Ouest—ma compagnie, le Royal Trust Company et d'autres compagnies fiduciaires et sociétés d'assurances ont obtenu les premières hypothèques. Cet argent n'était pas le nôtre. Naturellement, nous n'étions pas assez puissants pour avoir nos propres fonds. Nous avons obtenu l'argent à l'étranger et au Canada, nous avons émis nos propres obligations en garantie, nous avons pris cet argent et nous l'avons placé dans des prêts agricoles. Graduellement d'autres choses urgentes, non pas celles que vous avez mentionnées, se sont présentées, taxes sur les terres incultes, destruction du blé, hôpitaux. Je ne peux pas me les rappeler toutes, mais je me souviens que dans une province, avant le règlement des dettes et la Loi d'arrangements entre cultivateurs et créanciers, il y avait treize affectations qui, par statut, passaient avant nous et alors, au lieu d'avoir une première hypothèque, nous nous trouvions parfois en quatorzième position. Pour ce qui concerne la Loi de "debt adjustment" et les lois de "credit arrangement", je ne crois pas que nous ayons à nous disputer à ce propos, en principe, car les prêteurs que nous représentons ont toujours été prêts à s'entendre avec les créanciers soit dans l'Ouest, soit dans l'Est du Canada. Il en est de même en tout temps. Quand il ne peut pas rencontrer ses obligations, il voit ce qu'il peut faire. Les taux d'intérêt étaient élevés. Le taux normal dans l'Ouest du Canada était de 8 p. 100. A Vancouver, par exemple, il était de 7 p. 100 et 6 p. 100 dans l'Est. Pendant des années et des années nous avons amoindri des obligations, lorsqu'un homme venait nous exposer qu'il ne pouvait rencontrer ses obligations. Quelquefois, nous pouvions réduire le taux et appliquer la différence à une réduction du capital, mais en ce qui concerne ces tribunaux, bien que naturellement nous n'aimons pas que ces ajustements nous soient enlevés des mains, nous ne faisons pas d'op-

position. Ce n'est que le principe général de rogner la sécurité de la première hypothèque, auquel nous faisons allusion.

M. McNIVEN: Ne vous êtes-vous pas rendu compte que quelques-unes des taxes dont vous faites mention ont été imposées comme mesure de sécurité et ont eu pour effet d'améliorer la terre sur laquelle vous déteniez la première hypothèque?

M. JELLETT: Je crois que cela est plus théorique que réel. Je ne crois pas que nous l'ayons constaté. Nous avons toujours eu l'impression que nous nous éloignons de notre gage et qu'il nous devenait de plus en plus difficile de réaliser notre hypothèque. Ce que j'ai en vue au sujet de la première hypothèque, c'est que nous devrions être capable de la réaliser si la dette n'est pas payée. Vous avez prêté une somme que vous voulez recouvrer. Vous recevez un certain taux d'intérêt. Vous l'avez employé à d'autre chose, mais nous sommes les intermédiaires qui devenons responsables dans ces transactions et si le droit de saisie n'est pas accordé, il y a une tendance à ce que le mauvais cultivateur garde une position où il ne devrait pas être. Cette ferme, et même la production dans le district, et les conditions agricoles en général, seraient améliorées, si l'individu qui ne peut pas l'administrer l'abandonnait pour être remplacé par un autre en mesure de la faire produire. Je crois qu'on peut dire en toute sécurité qu'aucune compagnie fiduciaire ou de prêt ou aucune société d'assurances ne tient à devenir propriétaire d'immeubles. La vieille idée des adeptes de la deuxième hypothèque, gens qui préféreraient conserver l'hypothèque, était ridicule. En effet, que faire de la terre une fois que nous la posséderons? Tout ce que nous voulons, c'est la garantie de recouvrer notre argent. Nous sommes d'avis, pour que l'agriculture du pays puisse se développer, que le cultivateur comme tout autre individu devrait être capable d'emprunter de l'argent pour des fins raisonnables; or il ne peut pas se procurer cet argent à des sources privées, où le risque est si grand que le prêteur ne peut recouvrer son argent ou le réaliser.

M. McNIVEN: Est-ce que vous suggéreriez que la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers a été au détriment du crédit du fermier dans l'Ouest canadien?

M. JELLETT: Si vous voulez bien me le permettre, je demanderais à M. Victor Smith, de la Confederation Life, de répondre à votre question. Il a de l'expérience en la matière. Il a probablement des vues à exprimer.

M. SMITH: Monsieur le président, je crois qu'il n'y a pas de doute qu'à certains moments, la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers a été au détriment du cultivateurs, au détriment de tout le procédé d'avance d'argent, car elle a eu pour effet de protéger des gens qui ne pouvaient pas payer et qui en ont abusé. Alors la position de ces compagnies est réellement celle d'intermédiaires. Elles acceptent de l'argent, l'argent qui leur est apporté sous forme de prime d'assurance, et le font servir ensuite à des prêts. Les sociétés d'assurances ne sont intéressées qu'à une seule chose, protéger l'argent qui leur a été confié, en retirer un taux d'intérêt raisonnable conformément aux clauses du contrat d'assurance. La même chose ne s'applique pas seulement aux affaires d'assurances. Je ne crois pas que l'on ait à protester s'il se fait un accord avec une personne qui se trouve en difficultés par suite de mauvaises récoltes. C'est une affaire continuelle de discussion, d'éducation, de mise au point. M. Armstrong, du Pacifique-Canadien, peut vous en dire plus long que je ne le saurais moi-même sur les arrangements qui sont faits pour aider les cultivateurs lorsqu'ils sont en difficulté, pour leur fournir des bestiaux, les aider à creuser des puits, à établir des fermes, à faire des réparations à leurs immeubles. Ce n'est pas tant d'argent qu'il s'agit que de sympathie et de compréhension, et c'est ce que nous avons fait pendant un grand nombre d'années. Je crois qu'avec une législation comme la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, à con-

dition de ne pas protéger l'individu qui refuse de payer quand il le peut, il n'y a pas beaucoup de difficultés.

M. McNIVEN: Je suppose que les sommes d'argent que vous avez mentionnées sont de temps à autre placées en achat d'obligations et de débentures de grandes corporations?

M. SMITH: Exactement, et vous appliquez le même principe; avec les gens qui ne peuvent pas payer, il faut faire des mises au point.

M. McNIVEN: Voici où je voulais en venir: quel effet la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, qui est dans les statuts depuis 1932, a-t-elle eu sur le placement des fonds par fidéicommiss en achat d'obligations et de débentures de corporations?

M. SMITH: Monsieur le président, je ne crois pas que personne s'objecte...

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, voudriez-vous parler plus fort, le sténographe a peine à vous entendre; ou bien voulez-vous vous approcher.

M. SMITH: Avec plaisir, monsieur le président. Je comprends la responsabilité du sténographe et je sais les difficultés qu'il a à surmonter.

Personne ne s'objecte au principe général de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers; à ce que je comprends, et comme principe général, les conditions antérieures sont de nature à nuire aux prêts d'argent et en suppriment la protection. Une foule de suggestions détaillées ont été faites au gouvernement à ce sujet—mais je ne crois pas devoir en parler à ce moment. Une des choses dont il faut nous rendre compte, c'est qu'en tant que compagnies de placement d'argent nous ne devons pas acheter uniquement des obligations du gouvernement, il nous faut aller un peu plus loin, jusqu'à ce que l'on pourrait appeler de la spéculation. Lorsqu'on a en mains des fonds par fidéicommiss, il ne faut pas faire seulement de la spéculation; mais il est bon d'en faire jusqu'à un certain point, et on ne peut le faire qu'avec de la protection, mettons, contre l'individu qui veut vous exploiter par rapport à l'individu dont la spéculation échoue.

M. McNIVEN (*Regina*): Et même les placements en achat d'obligations et de débentures ont quelques fois raté, et il est souvent fait des changements par lesquels le capital est réduit à l'intérêt amorti.

M. SMITH: Je crois que la même chose s'applique aux municipalités et peut-être aussi aux gouvernements.

M. McNIVEN (*Regina*): Par exemple, j'ai lu dans un journal du matin que l'Eastern Dairies Limited propose d'amortir une somme appréciable d'intérêts sur les obligations et les débentures et de pourvoir à l'avenir de ces obligations et débentures et d'affecter le paiement de l'intérêt sur ces obligations et débentures une fois disponibles. Cela illustre bien le placement de fonds par fidéicommiss dans des valeurs de corporations. Ce que je veux démontrer c'est qu'il se fait des mises au point pour des valeurs qui étaient regardées comme de tout repos, en plus des mises au point d'hypothèques sur les fermes de l'Ouest.

M. SMITH: Je crois qu'on peut dire aussi que le mémoire suggère des modifications à la loi quant à la réorganisation des compagnies et ainsi de suite; car la loi actuelle laisse quelque peu à désirer sous ce rapport, tout aussi bien que la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers.

Le sénateur BEAUBIEN: Monsieur le président, pourrais-je poser une question à M. Smith?

Le PRÉSIDENT: Je regrette, monsieur le sénateur, la parole est à M. Bence.

M. BENCE: Que se produirait-il au sujet des prêts si la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers ne s'appliquait pas aux autres provinces et si la législation provinciale était enlevée à ces provinces?

M. SMITH: Il est facile de répondre à cette question, monsieur le président; du moment qu'il y a garantie pour le capital—c'est-à-dire l'argent que vous

nous avez donné—il sera prêté librement; notre désir est de rendre le Canada solide, de prêter votre argent à un taux d'intérêt raisonnable et de vous rembourser. Mais je ne peux pas dire que telle ou telle compagnie recommencera le 1er septembre ou le 1er avril ou à une date quelconque, à consentir des prêts. Il faut l'assurance qu'un réel changement s'est produit, et que les gens soient désireux de voir la dette payée. Nous croyons que les cultivateurs tiennent à payer leurs dettes, bien qu'il s'en trouve quelques-uns qui n'y tiennent pas du tout.

M. BENCE: Voici ce que je tiendrais à savoir.

Le PRÉSIDENT: Pardon, monsieur Bence, auriez-vous l'obligeance de vous lever pour poser votre question? L'acoustique est très mauvaise et le sténographe a peine à vous entendre.

M. BENCE: Voici ce que je désirerais savoir: les sociétés d'assurances ou les compagnies fiduciaires ou autres maisons de prêts craindraient de consentir des prêts par suite de la législation du règlement des dettes qui a été en vigueur dans l'Ouest moyen du Canada, depuis dix ou douze ans?

M. SMITH: Si la législation actuelle était maintenue, je pourrais dire oui.

M. BENCE: Ma question avait trait à l'abolition de cette législation.

M. SMITH: Si cette législation est abolie et qu'il y a lieu de s'attendre à ce que l'abolition en soit permanente, ou dure assez longtemps, les prêts seront de nouveau consentis.

M. BENCE: Alors je tiendrais à savoir ceci; pourriez-vous nous donner une idée approximative du taux d'intérêt que les prêteurs exigeront probablement dans les provinces des Prairies?

M. SMITH: Il est très difficile de répondre à cette question. Cela dépendra du taux d'intérêt qui aura cours alors, pourvu que l'on puisse s'attendre à ce que le rapport du capital soit aussi bon qu'il l'est pour d'autres valeurs, il serait le même, tout en tenant compte du coût de la perception, le coût est toujours un peu plus élevé pour l'administration d'une hypothèque dans un endroit éloigné des centres que pour un prêt consenti dans la ville même de Toronto; compte tenu de ce fait, ce serait la seule différence, le taux fondamental sera toujours le même.

M. BENCE: Voici ce que j'ai en vue en vous posant cette question; je comprends que jusqu'à un certain point, le taux d'intérêt est proportionné à ce que les maisons de prêts considèrent comme le risque, et, aujourd'hui, le taux d'intérêt est beaucoup plus élevé dans l'Ouest que dans toute autre partie du pays. Si, durant la période de prospérité, le taux d'intérêt était de 8 p. 100, ne croyez-vous pas qu'on devrait s'attendre à un ajustement appréciable du taux d'intérêt dans l'avenir, pourvu que vous prêtiez de l'argent et que la législation soit modifiée?

M. SMITH: Monsieur le président, je pourrais dire que cela dépendrait de ce que nous pourrions appeler la mesure du risque. Par exemple, si nous prêtons de l'argent sur hypothèque dans la vallée de la Rivière-la-Paix ou dans le Nord de la Saskatchewan, le taux d'intérêt ne sera pas le même que pour un prêt consenti sur une ferme voisine de Winnipeg, car le risque est différent; c'est bien différent de la question du coût supplémentaire.

(Le reste du témoignage n'est pas versé au procès-verbal.)

M. BENCE: Voici où je veux en venir: les instances qui sont faites—je leur accorde beaucoup de considération—pour que la législation du règlement des dettes, etc., soit abolie, si on leur donnait suite, plus d'argent serait disponible pour l'Ouest du Canada.

M. SMITH: C'est exact.

M. BENCE: A cause des choses dont j'ai parlé, j'hésite à croire que cela soit vrai.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Beaubien.

Le sénateur BEAUBIEN: Je désirerais obtenir le renseignement suivant de M. Smith, si possible. Au Manitoba, la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers n'est pas en vigueur. Pourriez-vous nous dire ce qui en est de la situation hypothécaire au Manitoba et si vous êtes d'avis que cette province devrait remettre en vigueur la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers? Au cours des deux ou trois dernières années, les revenus des fermes ont augmenté d'une manière appréciable et je tiendrais à avoir votre avis, car on demande de remettre en vigueur la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, au Manitoba.

M. SMITH: Monsieur le président, la réponse à cette question se trouve dans une publication du Bureau de la statistique. J'ai une coupure du *Globe and Mail* de Toronto, de ces jours derniers, renfermant une déclaration du Bureau de la statistique sur les garanties agricoles dans toutes les provinces du Canada; on constate une amélioration. Au Manitoba, l'amélioration a été bonne. On y constate également une diminution, au cours des dix dernières années, du volume et du nombre des hypothèques sur les fermes. Je puis ajouter que la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers n'est pas nécessaire au Manitoba.

Je crois ensuite que l'on peut prouver facilement, en matière de saisies et d'hypothèques, que l'on s'efforce de laisser les cultivateurs sur leurs fermes. Nous ne tenons pas à avoir les propriétés, nous n'en saurions que faire; nous ne sommes pas des cultivateurs, nous ne sommes pas des propriétaires. Nous sommes des maisons de finance, acceptant votre argent et mobilisant pour le public ses économies d'un côté et le placement de cet argent pour vous d'un autre côté; nous ne voulons pas la propriété.

La Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers a produit un effet nuisible sur les jeunes cultivateurs. Je crois qu'il est facile de prouver que les gens vendent leurs fermes pour un montant beaucoup moindre s'il leur est possible d'avoir l'argent comptant et de compléter la vente sans avoir à prendre une hypothèque, dont les arrangements actuels rendent la réalisation incertaine; par conséquent, ils acceptent des pertes sensibles afin de pouvoir vendre leurs fermes argent comptant; il n'y a plus la même liberté de vente; du point de vue de l'amélioration, c'est très mauvais.

Le sénateur BEAUBIEN: Puis-je poser une autre question; je ne sais pas s'il est juste de vous poser cette question; votre compagnie a dû consentir des prêts à des cultivateurs de la province d'Ontario, n'est-ce pas?

M. SMITH: Oui.

Le sénateur BEAUBIEN: Où en sont ces prêts aujourd'hui? Les cultivateurs rencontrent-ils leurs paiements, s'acquittent-ils de leurs obligations?

M. SMITH: Les paiements d'intérêts courus, d'avances pour taxes, pour réparations et ainsi de suite sont versés; les montants de ce genre en souffrance ont considérablement diminué.

Le sénateur BEAUBIEN: En d'autres termes, les hypothèques sur les fermes au Manitoba ne sont pas en mauvaise posture; au Manitoba elles sont en excellente posture.

M. SMITH: Au Manitoba, oui.

M. QUELCH: Monsieur le président, M. Smith a déclaré que la législation concernant les dettes avait nui au placement d'argent dans l'Ouest. Je tiens à signaler que cette législation en elle-même n'est pas une cause, elle n'est qu'un effet. La cause de cette législation est l'affaissement de l'agriculture; par conséquent, ce n'est pas cette législation qui nuit au placement de l'argent, elle garde l'agriculture dans un état d'affaissement. Je pourrais dire que la principale cause

de la situation actuelle en ce qui concerne les hypothèques sur les fermes dans l'Ouest du Canada, ce sont les conditions qui ont forcé le cultivateur à produire à perte, à vendre ses produits à un prix moindre que le coût de production; depuis longtemps le fermier de l'Ouest a vendu ses produits à un prix de beaucoup inférieur au coût de production. Si nous prenons la période de 1929 à 1939, sauf de rares exceptions, les produits agricoles ont été vendus à un prix considérablement inférieur au coût de production, et nous savons que, lorsque le prix obtenu est inférieur au coût de production, la faillite s'ensuit. Vous pouvez abolir la législation sur les dettes, faire disparaître toute autre législation dont il a été fait mention, aussi longtemps que les prix de vos produits agricoles seront inférieurs au coût de production, il n'y aura pas d'amélioration. Par conséquent, je pourrais dire qu'avant de pouvoir rétablir la confiance dans l'Ouest du Canada en ce qui concerne les placements d'argent, il nous faut une politique nationale garantissant la stabilisation des prix, prix au moins égaux au coût de production; si nous faisons cela, il nous faudra aussi établir un système d'assurance sur les récoltes, et alors je ne crois pas qu'il y ait de difficulté à obtenir de l'argent pour placement dans l'Ouest du Canada, et la législation concernant les dettes ne sera plus nécessaire. Aussi longtemps que les choses resteront comme elles sont depuis dix ans ou plus, il n'y a pas d'amélioration à espérer dans la situation. Je crois que M. Smith admettra ce que je viens de dire, je ne vois pas comment il pourrait faire autrement; il n'y a pas lieu d'espérer de profits en agriculture tant que le cultivateur obtiendra pour ses produits des prix inférieurs au coût de production.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Puis-je interrompre? Lorsque vous parlez de l'Ouest du Canada, je crois que vous n'incluez pas le Manitoba.

M. QUELCH: Je parle plus particulièrement de la situation en Saskatchewan et en Alberta; le Manitoba est en meilleure posture sous bien des rapports. Quoi qu'il en soit, le Manitoba a été dans la même position que ces deux provinces en ce qui concerne les prix; il a dû vendre ses produits à perte. Le fait est, en ce qui concerne les provinces des Prairies, que les cultivateurs ont constaté qu'il leur était plus avantageux dans bien des cas, d'abandonner leurs fermes, car très souvent ils étaient en banqueroute. Je connais bon nombre de fermiers de l'Ouest du Canada qui au début étaient prospères, mais depuis n'ont pu garder leurs fermes et ne peuvent pas rencontrer le service de l'hypothèque. Je puis ajouter que la faute n'en est pas aux compagnies hypothécaires, pas du tout; c'est la résultante directe du fait que le cultivateur a dû produire et disposer de ses récoltes à un prix inférieur au coût de la production. Ensuite, je ne crois pas que nous puissions avoir une idée juste de la situation des hypothèques et des dettes, tant que nous n'aurons pas devant le Comité une déclaration donnant le nombre total des fermes qui ont été prises par les compagnies hypothécaires, depuis 1929 jusqu'à ce jour. Avec ce renseignement, nous serons plus à même de nous rendre compte de la situation. Il conviendrait de ne prendre que le nombre des hypothèques qui existent à l'heure actuelle.

Quelqu'un a fait mention, tantôt, de la priorité des réclamations sur les hypothèques; je crois qu'il faut admettre que, pour épargner la banqueroute aux cultivateurs et leur permettre de continuer leur culture, il faudra leur faire certaines avances; ces avances ne sauraient être faites à moins d'avoir le premier privilège sur la ferme—je parle de la ficelle d'engergage, des grains de semence, des batteuses et ainsi de suite. Au lieu d'insister sur un facteur en particulier et de songer à l'abolition de la législation des dettes, je crois que nous devrions songer à développer une politique nationale qui garantirait la stabilisation des prix et une forme convenable d'assurance sur les récoltes.

M. HILL: Qu'entendez-vous par stabilisation des prix, monsieur Quelch; voulez-vous dire stabilisation du prix moyen ou du coût moyen de production

—pour certaines fermes, le coût moyen de production peut être de 50 ou 60 cents le boisseau, tandis que pour d'autres, il peut être d'un dollar ou plus.

M. QUELCH: Je veux dire ce qu'il en coûterait au cultivateur ordinaire, dans des conditions ordinaires, pour produire une récolte ordinaire. C'est ce qu'il faudra déterminer. Si on veut éviter que tout l'Ouest du Canada devienne un district de grandes fermes mécanisées, il va falloir faire quelque chose pour permettre au cultivateur de faire son travail avec un petit capital. Si l'on base le niveau du prix de production sur ce qu'il en coûte aux grandes fermes, on endette automatiquement le petit fermier; puis il y a la parité de prix, qui est proportionnel à celui que le cultivateur doit payer pour d'autres produits.

M. HILL: Alors ce dont vous parlez, c'est le prix auquel un bon cultivateur peut produire sur une ferme de grandeur moyenne?

M. QUELCH: Oui.

M. McNIVEN (*Regina*): Monsieur Smith, la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers n'a pas été en vigueur au Manitoba depuis 1938; depuis cette date, les compagnies de prêts ont-elles consenti des prêts hypothécaires sur les fermes, au Manitoba? Dans quelle proportion et à quel prix?

M. SMITH: Monsieur le président, il m'est impossible de répondre à cette question sur-le-champ. Je crois que des prêts ont été consentis, combien, je ne saurais le dire. Quant à l'autre question concernant la proportion des saisies, ce renseignement est à notre disposition et nous pourrions vous le fournir, si le Comité le désire.

M. McNIVEN: Je veux dire: de nouveaux prêts ont-ils été consentis sur des fermes hypothéquées, au Manitoba, depuis 1938?

M. SMITH: Nous pourrions vous fournir ce renseignement également, si vous le désirez.

M. QUELCH: Pourriez-vous répondre à ma question sur le nombre de saisies effectuées au Manitoba; en avez-vous une idée?

M. SMITH: Ce nombre est peu considérable. Je n'ai pas les chiffres.

Le sénateur BEAUBIEN: N'est-il pas vrai qu'au Manitoba, le revenu du cultivateur a augmenté au point que l'on cherche beaucoup moins qu'auparavant à contracter des emprunts?

M. SMITH: Je n'ai pas saisi.

Le sénateur BEAUBIEN: N'est-il pas vrai que le revenu des fermes a augmenté au Manitoba depuis 1938 et qu'il en est résulté que la demande d'argent sur hypothèque n'a pas été très grande?

M. SMITH: La demande d'emprunts ne fut pas grande.

Le sénateur BEAUBIEN: Il n'y a pas eu beaucoup de demandes?

M. SMITH: Non.

M. BENCE: Mais la demande de crédit a dû être considérable, sinon plus considérable qu'auparavant.

M. SMITH: De notre point de vue, la situation se résume à ceci.

Le sénateur LAMBERT occupe le fauteuil.

M. SMITH: Nous ne croyons pas que tous les cultivateurs seront liquidés, dans les provinces de l'Ouest. Il y aura encore des cultivateurs dans l'Ouest du Canada et les récoltes continueront d'augmenter non seulement pour le blé mais aussi pour les autres produits et ainsi de suite. Il y a plusieurs facteurs, il y a l'alimentation convenable du peuple; si l'idée émise à la Conférence de l'alimentation, en Virginie, se matérialise, il y aura une recrudescence considérable de la culture du blé et d'autres produits; car, au Canada, nous pouvons très bien en

faire la culture, et le peuple britannique devra cultiver plus de légumes et produire plus de lait, ce dont il aura grand besoin, avec un système moderne d'alimentation. Nous n'essayons pas de restreindre le crédit, nous n'avons jamais eu foi dans cette méthode; tout de même nous devons savoir où nous en sommes en fait de placement; nous ne pouvons tout de même pas prendre votre argent pour spéculer, s'il n'est pas protégé.

M. McNIVEN (*Regina*): Est-il vrai que les sociétés d'assurances ont considérablement restreint les prêts sur les fermes de l'Ouest au cours des dix ou douze dernières années et que graduellement elles n'en font plus; est-ce exact?

M. SMITH: C'est exact.

M. McNIVEN: Quelle est leur principale raison d'agir ainsi; est-ce à cause de la législation qui se trouve dans les statuts ou est-ce pour une autre raison?

M. SMITH: Non. C'est à cause de la législation, car, durant cette période, nous n'avons pas de protection en ce qui concerne le citoyen et nous avons continué à consentir des prêts. Ce n'est que lorsque la législation fut modifiée pour inclure jusqu'à un certain degré les villes, que nous avons commencé à hésiter à consentir des prêts même dans les villes.

M. McNIVEN (*Regina*): Il est donc raisonnable de dire que si cette législation était abolie dans tout le pays, vous continueriez à consentir des prêts même dans l'Ouest canadien?

M. BENCE: N'est-il pas vrai que dès le début de la crise, les maisons de prêts ont immédiatement retiré leur crédit, non seulement dans l'Ouest, mais dans tout le Canada? J'ai posé cette question afin de pouvoir faire la déclaration suivante: je sais personnellement qu'en 1930, les prêts agricoles dans l'Ouest canadien sont tombés très vite, surtout, si je comprends bien, à cause de l'attitude des maisons de prêts et de l'inquiétude qui se répandait au Canada et dans le monde entier. Je ne crois pas qu'il soit exact de dire que la législation concernant les dettes dans l'Ouest canadien fut la cause de la réduction rigoureuse des prêts alors que la pratique générale des maisons de prêts dans tout le Canada était de réduire le crédit.

M. SMITH: Je ne crois pas que ce soit tout à fait exact. Nous avons continué à consentir des prêts hypothécaires au cours de la période de crise. Les sociétés d'assurance-vie ont obtenu leur argent au Canada et il ne leur est pas nécessaire d'avoir de garanties spéciales comme ce l'est pour les maisons de finance qui obtiennent en dehors du pays leurs fonds de placement. D'autre part, il y a un certain nombre de maisons de finance qui ont obtenu leur argent, non des détenteurs de polices au Canada, mais de gens demeurant à l'étranger—en Belgique et en Hollande, par exemple—et à cause de la situation mondiale qui s'était accentuée, ces gens ont commencé à rappeler leur argent du Canada, et il en est résulté que ces institutions se trouvèrent sans les fonds nécessaires pour continuer. D'autres maisons de finance ont retiré leur fonds du Canada à cause des conditions mondiales. Je crois que cela n'avait rien à voir en particulier avec le Canada, sauf—je crois que cela vaut la peine d'être retenu—que si une société fait des affaires dans le monde entier, comme les Hollandais, elle retirera certainement ses fonds d'un marché où la protection périclite; elle continuera sans nul doute à chercher des garanties.

M. McNIVEN (*Regina*): Les sociétés d'assurance-vie ont-elles fait des placements de crédit agricole entre les années 1930 et 1934, dans l'Ouest du Canada?

M. SMITH: Oui, mais je ne crois pas qu'elles aient pris autant d'hypothèques en Saskatchewan et en Alberta que dans le reste du pays.

M. McNIVEN (*Regina*): Ce fut à cause de la sécheresse et d'autres désastres agricoles.

M. SMITH: Jusqu'à un certain point, ce fut pour des causes de ce genre.

M. McNIVEN (*Regina*): Et la législation n'est entrée en vigueur que le 1er mai 1934.

M. SMITH: Non, pas cette législation en particulier; il y en eut d'autres, je crois que la première commença—ce fut un commencement si simple et si facile—en 1914 en Alberta alors que la législature adopta une loi à l'effet qu'une hypothèque détenue par un homme faisant partie des forces armées ne pouvait pas être touchée; ce fut alors une charge pour l'individu qui lui avait prêté l'argent alors que cela aurait dû être une charge pour l'Etat; et dès lors nous en sommes arrivés à la situation dont j'ai fait mention dans la législation actuelle. Je crois que ce fut vers 1920 que la plus grande partie de cette législation fut adoptée. Une autre chose qui a été faite, par exemple, est celle-ci: si un homme avait deux propriétés, A et B, et ne payait pas ses taxes sur la propriété B, alors les taxes sur la propriété A devenaient une charge sur la propriété B.

M. McNIVEN (*Regina*): Mais seulement quant à sa propriété personnelle.

M. SMITH: Cela devenait une charge prioritaire sur l'hypothèque.

M. McNIVEN (*Regina*): Pas en Saskatchewan.

M. SMITH: Je ne suis pas certain au sujet de la Saskatchewan—c'était l'une des provinces.

M. McNIVEN (*Regina*): Nous ne sommes jamais allés jusque-là.

M. SMITH: Je crois que vous constaterez aussi que certaines compagnies eurent à faire face à une situation où, par suite du fait que ces charges prioritaires s'étaient accumulées, la valeur courante des propriétés avait diminué de beaucoup.

M. CASTLEDEN: On a dit bien des choses au sujet de la sécurité du capital et de la protection du capital, mais on en a moins dit au sujet de la sécurité du cultivateur et de sa protection. Nous trouvons la même chose même lorsqu'il s'agit de prêts gouvernementaux, par exemple pour grains de semence, qui, en 1914 ou 1915, se chiffraient à \$18. Nous constatons maintenant que ces prêts se chiffrent à \$280; ce qui fait voir une ou deux choses—l'une est la tendance du capital à s'accroître considérablement et le manque de considération suffisante donnée à tous les facteurs en jeu. La question que je veux poser est celle-ci: le cultivateur a besoin de ce capital pour produire; il a aussi besoin de main-d'œuvre pour produire; si, au cours d'une année quelconque, sans que ce soit de sa faute, le cultivateur s'aperçoit qu'il a travaillé pour rien et qu'il ne reçoit aucun revenu pour son travail et celui de sa femme durant l'année entière,—cela est arrivé quatre ou cinq ans de suite, dans bien des cas, au cultivateur intéressé et à sa famille,—croyez-vous que le capital, durant ces années, alors que le travail ne rapporte rien, serait prêt à renoncer à son revenu, reconnaissant qu'il n'a rien rapporté cette année-là? Je crois que si l'on avait eu recours à quelque entente de ce genre, on aurait fait disparaître nombre des facteurs qui ont amené cette accumulation.

M. SMITH: Monsieur le président, je crois que pour répondre à cette théorie ou remarque il faudrait s'adonner à l'agriculture, et si, dans les régions pauvres, on s'attend à ce que le créancier hypothécaire partage les pertes, il n'y aurait peut-être pas d'objection à cela pourvu qu'il partage également les profits, car il y a des années durant lesquelles il est possible qu'il y ait des pertes cinq années de suite et que la sixième soit une année d'abondance qui compense pour les pertes des années précédentes. Nous connaissons de ces cas, entre autres, celui de ce cultivateur qui en une seule année parvint à acquitter toutes ses dettes et à payer son hypothèque. Je crois donc que, si la chose était considérée du point de vue de l'équité plutôt que de celui d'une charge ou d'un privilège antérieur, il faudrait adopter une autre théorie. Il faudrait partager également les pertes et les profits. Je sais que cette théorie a été proposée

par des économistes, mais les termes des hypothèques actuelles ne s'y prêtent pas.

M. CASTLEDEN: Les capitalistes ne veulent pas accepter de telles conditions.

M. SMITH: On ne leur permet pas de le faire. Les législatures nous refusent ce droit.

M. MCNEVIN: Vous avez mentionné les lois de différentes sortes sur les dettes, passées depuis 1914, et M. Jellett a aussi fait allusion à des charges qu'on avait fait passer avant les premières hypothèques, dans ces endroits. N'est-ce pas un fait que les compagnies de prêts hypothécaires prêtèrent beaucoup d'argent sur les fermes de l'Ouest, dans les années 1920, sachant parfaitement que toutes ces charges antérieures existaient? C'est durant ces années que vous avez placé le plus d'argent dans les trois provinces de l'Ouest.

M. SMITH: Je crois que c'est exact. Je suppose que c'est parce que d'ordinaire nous sommes optimistes quant à la tournure des choses. Nous sommes portés à penser la situation meilleure qu'elle n'est, et en voie d'amélioration.

M. MACNICOL: Monsieur le président, les arguments apportés pour et contre la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers m'ont bien intéressé. J'ai tiré profit de la discussion et je possède maintenant une connaissance plus approfondie du sujet. M. Smith s'est montré très fort dans ses explications et ses réponses. Je voudrais maintenant ramener le Comité à son objectif original, à savoir, trouver des moyens de procurer de l'emploi une fois la guerre finie. Je voudrais me reporter à la page 5 de ce magnifique mémoire de la Chambre de commerce. Je désirerais savoir si les membres présents de la Chambre de commerce ont quelques propositions concrètes à faire. Dans l'article qui traite de travaux publics, ils font une sage suggestion lorsqu'ils engagent le gouvernement à prendre dès maintenant des dispositions pour que certains travaux publics de longue durée soient entrepris dès la démobilisation. Je sais que, ces jours derniers, plusieurs de ces messieurs ont lu dans les journaux de Toronto la réalisation magnifique que constitue le barrage Shand sur la rivière Grand. J'ai lu un article, il y a quelques jours, sur la première épreuve du barrage Shand. Il fut construit au coût de \$2,000,000 et dernièrement il a empêché une grande inondation de la rivière Grand, qui autrement eût causé des dégâts à Galt, à Brantford et ailleurs. Je voudrais savoir si la Chambre de commerce serait elle-même disposée à préconiser de tels travaux? Je n'entends pas par là de les financer mais d'en suggérer l'exécution dans les différents centres à travers l'Ontario et les autres provinces. La plupart de ces messieurs viennent d'Ontario et je limiterai mes remarques à cette province. Seriez-vous disposés à préconiser l'exécution de travaux de ce genre sur les rivières d'Ontario, contre les inondations, non pas en payant pour ces travaux mais en persuadant les municipalités, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, de l'opportunité d'entreprendre d'autres travaux contre les inondations?

M. JELLETT: Oui. La Chambre de commerce du Canada encourage l'établissement de comités locaux par les chambres de commerce. Nous espérons qu'ils seront nombreux par tout le pays. Plusieurs fonctionnent déjà; ces organismes comptent des gens intéressés à ce que ces travaux soient exécutés. Prenons la rivière Ganaraska, à Port Hope, et la vallée de Northumberland près de Cobourg. Notre but serait que les comités locaux des chambres de commerce préconisent de tels travaux.

M. MACNICOL: Je pense aux inondations de la rivière Thames.

M. JELLETT: Tout le pays est inondé. Je suis allé à Windsor la semaine dernière, et tous les cours d'eau, tous les fossés débordent.

M. MACNICOL: Que peut la Chambre de commerce du Canada en vue d'engager les parties intéressées, c'est-à-dire, premièrement, les municipalités, deuxièmement, le gouvernement provincial et troisièmement le gouvernement

fédéral, à envoyer immédiatement des ingénieurs dans le bassin hydrographique de la rivière Thames avec mission de préparer des plans et devis afin que dès que la guerre sera finie des contrats puissent être accordés et des hommes embauchés sans retard? C'est là notre tâche. Nous devons prendre des dispositions pour procurer de l'emploi aux hommes dès qu'ils seront démobilisés.

M. JELLETT: Tout ce que la Chambre peut faire sous ce rapport, c'est de s'assurer le concours du public par l'intermédiaire des comités locaux des chambres de commerce.

M. MACNICOL: Vous avez une section à London?

M. JELLETT: Oui.

M. MACNICOL: Votre section de London pourrait s'occuper de la chose.

M. JELLETT: La Chambre de commerce de London est bien organisée et elle a un comité de la restauration.

M. MACNICOL: Et Woodstock?

M. JELLETT: Non.

M. MACNICOL: Stratford?

M. JELLETT: Non. Il y en a plusieurs qui fonctionnent déjà au Canada, à Winnipeg, à London, et d'autres endroits. Nous en avons plusieurs d'établis, mais il reste fort à faire.

M. MACNICOL: Cela pourra être fait. Chatham est constamment en danger d'être inondé, au printemps.

M. JELLETT: Oui, j'y suis allé la semaine dernière.

M. MACNICOL: J'ai vu l'eau se rendre jusqu'à la rue principale de Chatham. Si elle avait monté d'un pied de plus, elle aurait causé \$1,000,000 de dommages, et pourtant \$2,000,000 suffiraient à l'exécution des travaux. Si la Chambre de commerce pouvait exercer son influence par l'entremise des municipalités de Stratford, Chatham, London, Thamesville, Wardsville, Woodstock, Ingersoll, et toutes les autres villes de cette vallée, ce serait un commencement.

M. JELLETT: Cela est du ressort des comités que nous établissons.

M. MACNICOL: Mais la chose est possible, n'est-ce pas?

M. JELLETT: Je crois qu'elle est possible. Nous la recommandons.

M. MACNICOL: Je crois que c'est un pas dans la bonne direction; cela donnerait beaucoup de travail et c'est notre tâche de procurer de l'emploi.

M. MCKINNON: Je remarque qu'à la page 34 vous dites:

Nous avons déjà fait une multitude de suggestions, dans bien des domaines, en vue d'obtenir pour l'entreprise canadienne plus de liberté; et surtout, en vue d'assurer la plus grande collaboration possible entre la direction et la main-d'œuvre.

L'autre jour, au cours de la présentation du mémoire du Pacifique-Canadien, M. Neal s'est attardé plutôt longuement à nous dire son appréciation de la longue collaboration entre la compagnie et ses employés, grâce à leur organisation ouvrière. Quelles dispositions la Chambre de commerce du Canada prend-elle en vue d'assurer cette collaboration entre l'administration et la main-d'œuvre?

M. JELLETT: Nous avons distribué aux membres du Comité, comme supplément du présent mémoire, un mémoire présenté au Conseil du travail en temps de guerre. Vous devez l'avoir. Ce sont nos instances auprès du Conseil du travail en temps de guerre. Il est trop long pour que nous l'abordions ici, mais il a été déposé.

M. MCKINNON: Bref, vous croyez à l'efficacité de la collaboration des administrateurs avec l'organisation des employés?

M. JELLETT: Oui. Vous constaterez que les réserves faites sous ce rapport ne le sont que pour s'assurer que la représentation est authentique et permanente et qu'elle ne sera pas modifiée après que vous aurez pris vos dispositions. Nous avons accepté le principe; nous reconnaissons le principe du contrat collectif. Vous trouverez cela dans le mémoire.

M. MACNICOL: J'ai une autre question à poser. A la page 18, vous avez un bel exposé sur la valeur relative des monnaies après la guerre et sur la possibilité d'adopter une unité internationale. Je suis certain que plusieurs des membres de la Chambre de commerce ici présents connaissent M. Peter Robertson, de Milton, Ontario, l'auteur de tout ce système de finance internationale. Je regrette d'avoir à ajouter qu'à Washington et à Londres, d'autres s'attribuent le crédit de ce que M. Robertson a fait. M. Robertson est venu ici durant la grande dépression. C'est lui qui proposa au gouvernement d'alors, en 1932, 1933 ou 1934, de réévaluer l'or. Je ne doute pas que certains d'entre vous, messieurs, aient entendu parlé de Peter Robertson. Sinon, je suggérerais que votre Chambre de commerce l'invite à vous adresser la parole, à Toronto, car il a reçu l'appui de plusieurs membres de votre Chambre. Sa suggestion, en réalité, marqua le point de départ de notre sortie de la dépression. A mon avis, la réévaluation de l'or et une unité internationale de monnaie valent vraiment la peine d'être envisagés.

M. JELLETT: L'unitas et le bancor.

M. MACNICOL: Je crois que M. Robertson avait donné le nom de Rex à son unité internationale. Je vous suggère donc que vous invitiez Peter Robertson à adresser la parole à votre Chambre de commerce. Il a porté la parole devant de nombreux groupes. Continuons nos travaux, car je lis ce matin que soixante-sept mines ont été fermées dernièrement. On ne peut fermer une mine sans mettre des hommes à pied et on ne peut les remettre au travail à moins de pouvoir encourager les gens à placer des capitaux dans ces mines avec l'espoir d'en retirer quelque chose.

J'ai une autre question à poser. A la page 20, vous avez une autre suggestion relativement aux produits synthétiques industriels. Je me demande ce que la Chambre de commerce pourrait faire sous ce rapport.

M. JELLETT: M. Clinton Henderson, marchand de denrées à Montréal et administrateur de la Chambre, connaît bien cette matière et, avec la permission du président, je lui demanderais de vous en dire quelque chose.

M. MACNICOL: Il pourra nous indiquer ceux des produits synthétiques qu'il a en vue.

M. HENDERSON: Monsieur le président, nous avons différentes choses en vue, mais peut-être pourrais-je être plus explicite en disant qu'on est actuellement à transformer, cette année, sept millions de boisseaux de blé en alcool, chose qui ne s'était jamais faite. On est aussi à transformer, dans les Maritimes, en fécule, pâtes et autres matières du genre, une quantité considérable de pommes de terre incombustibles ou devenues impropres à la consommation. Peut-être, étant donné la rareté actuelle, en avons-nous pris un peu trop, mais il faut laisser les choses se tasser avec le temps. Bien des projets sont à l'étude. Nous essayons de développer des produits agricoles dont on retirerait des graisses et des huiles. Il existe une pénurie de ces produits, actuellement. Nous nous efforçons de les produire en plus grande quantité, au Canada; nous nous efforçons de produire sur la ferme toutes les choses dont nous sommes à court. Naturellement, la raison de tout cela, la raison principale, c'est que nous pourrions utiliser l'alcool végétal à la place de l'essence. La chose est encore assez lointaine, mais nous nous en rapprochons tous les jours.

M. MACNICOL: On y est arrivé, aux Etats-Unis.

M. HENDERSON: On y est arrivé jusqu'à un certain point, aux Etats-Unis, mais nous y travaillons actuellement. Je voudrais dire ceci, à l'honneur du général McNaughton, qu'il s'est grandement intéressé à ces choses et qu'il nous a effectivement aidés, en 1938, à constituer le comité national de chimurgie de notre chambre. L'établissement de notre comité de chimurgie lui est dû dans une grande mesure. Nous espérons voir plusieurs sections de ce comité se constituer par tout le Canada, travaillant chacune aux problèmes particuliers de sa région. Je ne crois pas que nous ayons, à l'heure actuelle, de plus ardent adhérent ni d'apôtre mieux avisé que le directeur des fermes expérimentales.

M. MACNICOL: Puis-je poser deux questions? D'abord, en ce qui a trait à l'extraction de l'alcool du blé, cela est important, et en ma qualité de membre du Comité, je suis sûr que le Comité entier est désireux d'aider l'Ouest à se relever. Comme vous le savez, la compagnie Standard Oil a exposé au comité du Sénat des Etats-Unis les procédés par lesquels elle extrait l'alcool du blé, fait du butyle avec l'alcool, et enfin produit du caoutchouc. La Chambre canadienne de commerce pourrait s'attaquer à ce problème—je ne crois pas qu'elle l'ait encore fait—le résoudre et, peut-être, devenir la pionnière, au Canada, de la production du butyle, base du caoutchouc, à même l'alcool extrait du blé.

M. HENDERSON: Le vice-président de notre comité, le docteur McFarlane, du Collège MacDonald, a tout récemment fait une enquête sérieuse sur la situation de cette industrie aux Etats-Unis. Il est désormais en vacances, jusqu'en septembre. Il est à préparer un mémoire sur cette question, lequel nous espérons pouvoir mettre à la disposition de tous les intéressés, au Canada. Tous les membres de la Chambre des communes et du Sénat en recevront chacun un exemplaire.

M. MACNICOL: Puis-je poser encore une question? Ce que nous venons de dire a trait à l'extraction de l'alcool du blé. Dans les Maritimes, nous avons un grand bassin houiller, où de sérieuses dépressions se sont produites; trop de chômeurs, trop de gens dans la misère. Avez-vous quelqu'un, dans votre division des recherches, qui s'occupe d'extraire de l'huile du charbon? Tout le monde sait ce que l'Allemagne a fait. Elle extrait du charbon, annuellement, 150,000,000 de tonneaux d'huile. Nous pouvons faire la même chose. Les Allemands l'ont fait, nous pouvons le faire. Si nous ne le faisons pas, nous devrions le faire. Si on peut extraire de l'huile du charbon de la Nouvelle-Ecosse, le problème de l'essence dans cette région sera résolu et, au lieu de recevoir deux gallons d'essence par coupon, les gens en recevront neuf ou dix.

M. HENDERSON: Je crois en effet que nous avons négligé l'Est. Nous nous sommes occupés surtout des grands gisements de charbon, même de basse qualité, de la Saskatchewan, et de plusieurs autres endroits de l'Ouest, où le charbon est mou, pour nous assurer si la chose était possible. Nous nous sommes pas encore occupés particulièrement de la Nouvelle-Ecosse, dans nos études, parce que nous avons été à court de charbon.

M. MACNICOL: J'ai mentionné la Nouvelle-Ecosse, mais je pensais également à la Saskatchewan, à Estevan, à l'Alberta et à d'autres endroits de l'Ouest où se trouve plus d'un cinquième des ressources mondiales de charbon. Nous n'avons pas été aussi vigilants que nous aurions dû l'être. Nous n'avons pas tiré parti des magnifiques ressources que la Providence a mises à notre disposition. Il ne devrait pas y avoir un seul chômeur dans le pays, après la guerre.

M. HENDERSON: Ces gisements ont retenu notre attention et nous les avons étudiés, mais pas autant que nous aurions aimé à le faire.

Le sénateur HORNER: Je dois dire tout d'abord que la partie de ce mémoire qui a trait à l'agriculture me désappointe beaucoup. Il n'y a rien de nouveau, aucun changement dans le système actuel de mise en marché des produits du

cultivateur. On discutait tout à l'heure le problème des hypothèques. J'aimerais que l'on dise pourquoi ces fermiers se sont vus dans la nécessité d'emprunter. Dans nombre de cas d'excellentes fermes furent obtenues au prix de \$10 et je crois que 50 p. 100 de l'argent est allée à la bourse des grains. Des gens furent dépossédés de leur ferme et leur argent est allé à la bourse des grains. Tout le monde semble craindre de le dire, mais pourquoi devrions-nous avoir le plus grand repaire de spéculateurs du monde dans un pays comme celui-ci? Dans le moment nous avons un marché au Canada pour les huiles végétales, notre propre marché. Nous pouvons maintenant obtenir \$2.25 le boisseau pour notre lin, et nous pourrions toujours fournir le marché mondial, mais nous ne pourrions produire à 40 cents le boisseau. D'après la partie du mémoire traitant de l'agriculture, la seule chance que nous ayons d'élever notre standard de vie est d'élever le standard de vie des millions de gens du monde entier, autrement nous descendrons à leur niveau. Si nous permettons que ces matières grasses végétales soient mises sur le marché et déprécient le prix du porc gras à un cent la livre, nous descendrons à ce niveau. A moins que nous ne voyions le jour de maintenir au moins nos marchés, au moyen d'un meilleur système de distribution et d'écoulement, je ne vois aucun espoir pour l'agriculture.

M. HENDERSON: Naturellement, la situation mondiale exercera toujours une certaine influence sur nous. Qu'est-ce que la Charte de l'Atlantique, sinon un espoir que le niveau de vie des peuples sera élevé, et nous souhaitons aux pays les plus pauvres un niveau de vie égal au nôtre. C'est là l'objectif. Il peut être éloigné.

M. ROSS (*Calgary-est*): Peut-on extraire l'alcool du blé à profit?

M. HENDERSON: Je ne le crois pas, non, pas dans le moment.

M. JELLETT: Les besoins de guerre, seulement.

M. HENDERSON: Mais le blé n'est pas la seule chose dont on peut l'extraire. Les acres qui produisent le blé peuvent produire d'autres choses dont le volume de végétation sera beaucoup plus fort et qui donneront de l'huile. Il est indifférent de produire du blé ou autre chose qui paiera mieux que le blé.

M. ROSS (*Calgary-est*): Qu'est-ce que les cultivateurs peuvent produire dont on pourra extraire de l'huile, avec profit?

M. HENDERSON: Je ne saisis pas ce que vous voulez dire.

M. ROSS (*Calgary-est*): Qu'est-ce que les cultivateurs peuvent produire dont on pourra extraire de l'huile, à profit?

M. HENDERSON: A peu près n'importe quelle végétation, à peu près n'importe quelle substance végétale, dans certaines circonstances. De fait, l'une des substances les plus économiques dont on puisse extraire de l'alcool, au Canada, dans le moment, ce sont les déchets provenant de la transformation du bois de pulpe. C'est une matière végétale provenant du bois.

M. ROSS (*Calgary-est*): Du bois de pulpe?

M. HENDERSON: Du bois de pulpe, oui. Toute matière végétale produit de l'alcool.

M. ROSS (*Calgary-est*): Les cultivateurs ne produisent pas de pulpe. Limitez-vous aux cultivateurs. Je pense aux cultivateurs de l'Ouest canadien, en particulier.

M. HENDERSON: Toute céréale secondaire de végétation abondante est très appropriée. C'est une chose qu'on étudie actuellement, surtout à la ferme expérimentale. Nous ne prétendons pas avoir déjà trouvé toutes les réponses. Il s'agit purement d'études par des chimistes.

M. ROSS (*Calgary-est*): Pouvez-vous nommer un grain dont on peut extraire l'alcool à profit pour le cultivateur?

M. HENDERSON: Je ne le crois pas, au prix où l'on extrait l'essence à l'heure actuelle, mais aux Etats-Unis, où les études sont plus avancées qu'ici, on prétend pouvoir le faire avec le maïs et plusieurs autres produits.

M. ROSS (*Calgary-est*): On peut le faire pour des fins de guerre, mais peut-on, aux Etats-Unis, l'extraire du maïs, pour des fins commerciales, dans des conditions normales?

M. JELLET: On ne peut faire concurrence à la mélasse.

M. HENDERSON: On ne peut faire concurrence aux sous-produits, dans le moment. On ne peut faire concurrence à l'essence minérale, mais les réserves d'essence sont en train de s'épuiser, là-bas. Elles seront épuisées un jour.

M. ROSS (*Calgary-est*): Le cultivateur ne peut faire concurrence à la mélasse.

M. HENDERSON: Je crois que vous avez raison. Nous n'avons pas trouvé de moyen.

M. ROSS (*Calgary-est*): Peut-on l'extraire du charbon, à profit?

M. HENDERSON: Je n'en sais rien.

Le PRÉSIDENT: Il vous demande si on peut l'extraire du charbon.

M. HENDERSON: Nous n'en savons rien. Nos chimistes ne sont pas encore assez avancés pour nous donner une opinion tranchée sur cette question.

M. MACNICOL: En Allemagne, on extrait l'huile du charbon au coût de 2¼c. le gallon. C'est très bon marché.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. QUELCH: Monsieur le président, au bas de la page 25, au sujet des balances de commerce, il me semble qu'il y a une contradiction. Le mémoire appuie sur le fait que nous devrions compter sur l'entreprise privée pour tenir tout le monde au travail, puis déclare qu'il nous faut équilibrer notre commerce d'exportation; or, dans le passé, nous nous sommes toujours efforcés de maintenir une balance favorable du commerce pour tenir tous nos gens au travail. Pour prouver cette assertion, permettez que je cite un bref extrait d'un discours de Reginald McKenna. Voici ce qu'il déclarait devant l'*American Bankers Association*, le 5 octobre 1922:

Durant plus de deux siècles, des capitaux britanniques, c'est-à-dire des crédits, ont été prêtés aux pays étrangers; année après année, l'Angleterre produisait plus qu'elle ne pouvait soit consommer elle-même, soit échanger pour les produits des autres pays, et ne pouvait obtenir de marché pour ses surplus, sans accorder à l'acheteur un crédit à long terme. Les prêts étrangers et les émissions étrangères étaient acceptés en Angleterre et le rapport en était employé à payer le surplus de production. L'embauchage aux manufactures et usines britanniques se maintenait, mais leur prospérité exigeait qu'une partie de la production fut employée de cette manière.

Durant deux siècles, pour assurer sa prospérité et tenir tout son monde au travail, l'Angleterre a dû maintenir une forte balance favorable du commerce. 1914 vit la fin de cette ère. Le Canada, antérieurement à la présente guerre, dans le but de donner du travail à tout son monde, maintenait, en moyenne, une balance favorable de paiements d'environ \$218,000,000, mettons de 1935 à 1939. La Chambre de commerce dit que notre commerce doit s'équilibrer et je suis du même avis, car si vous imposez vos produits aux marchés étrangers, vous ne faites que fomentier la guerre; mais voici sur quoi je désire insister: la Chambre de commerce n'est-elle pas d'avis que pour équilibrer le commerce et en même temps procurer de l'emploi à tous, il faut une demande domestique

vigoureuse, pour notre production, ou pour la production des autres pays susceptible d'être échangée contre la nôtre; et que, en vue d'amener un tel état de choses, le gouvernement devra préparer un programme permanent dans le but de mettre sur pied un nombre suffisant de projets d'immobilisations, projets qui mettront de l'argent en circulation, plutôt que de créer une demande pour des produits que le peuple ne pourrait acheter.

M. JELLET: J'aimerais que M. P. C. Armstrong, un économiste de marque, réponde à cela. Quant à moi, je suis porté à être d'accord sur toute la ligne. La chose me semble raisonnable.

M. ARMSTRONG: La dernière fois que M. Quelch m'a posé une question, je voulais être bref. Je ne voulais pas faire un discours.

Le PRÉSIDENT: Bien entendu, ce que l'on veut c'est une réponse.

M. ARMSTRONG: Je ne crois pas que cette théorie soit nécessairement vraie. A mon avis, il importe peu que ce soit le gouvernement qui procure de l'emploi pourvu qu'emploi il y ait.

M. QUELCH: Il faut être prêt à intervenir.

M. ARMSTRONG: Evidemment, le gouvernement doit être prêt à intervenir pour procurer de l'emploi si l'entreprise privée n'en peut procurer en volume suffisant.

M. QUELCH: Elle n'a pu le faire dans le passé.

M. ARMSTRONG: De temps à autre, oui, c'est vrai; mais il n'est pas vrai de dire que, règle générale, l'entreprise privée n'a pu procurer de l'emploi à tout le monde. En certaines occasions, elle n'a pu le faire.

M. QUELCH: Pourrait-elle le faire si le commerce était équilibré?

M. ARMSTRONG: Elle pourrait le faire si le commerce était équilibré. Qu'est-ce qui s'y oppose? Supposons qu'il n'y ait que deux pays, l'Angleterre et le Canada. Si chacun produit dans la mesure de ses besoins et de ce qu'il veut vendre à l'autre, voilà l'équilibre établi et il n'en reste pas moins possible de donner de l'emploi à tout le monde. Il n'y a aucun défaut de fonctionnement dans le mécanisme, que je puise voir, monsieur Quelch. Je ne crois pas que dans le passé, le mécanisme ait fait grandement défaut et je trouve qu'à mon avis on est trop enclin à se mettre en peine sous prétexte que le mécanisme ne fonctionne pas bien. Je crois que ce fut plutôt la manière de s'en servir. A mon sens, on peut fort bien se servir de ce mécanisme intelligemment et facilement. Pour ma part, je ne vois aucune raison pour que le gouvernement doive continuellement fournir de l'emploi à sa population. Je crois que la chose est absolument essentielle si l'emploi tombe au point de mettre les gens sur le pavé, mais je ne crois pas que nous soyons voués à l'échec, que nous ayons à recourir à l'assurance-chômage d'une manière permanente. Ce n'est que temporaire pour traverser une période difficile. Si l'industrie privée ne peut s'acquitter de ses fonctions, le gouvernement devra intervenir; et je dois dire que je suis bien loin d'être par nature un socialiste ou un communiste ou autre chose du genre, mais je n'ai pas confiance dans l'action de l'Etat, quelle qu'elle soit, lorsqu'il est possible de faire autrement. Mais j'ai confiance dans le peuple et vous vous rendez compte, il va sans dire, que la conception fondamentale du gouvernement, c'est que le peuple lui-même le constitue; mais, pour ce qui est de l'exploitation de l'industrie par le gouvernement, je n'y ai nullement confiance. Je crois qu'il est possible de procurer de l'emploi à tout le monde; mais nous ne devons jamais oublier que le gouvernement c'est le peuple et qu'il lui faut faire pour le peuple ce que les individus ne peuvent faire.

M. QUELCH: En d'autres termes, il doit intervenir aux premiers indices de faillite; dès qu'il devient apparent que l'entreprise privée ne pourra donner de l'emploi à tout le monde, le gouvernement doit être prêt à intervenir et à prendre les mesures nécessaires pour parer au danger.

M. ARMSTRONG: Non, ce n'est pas tout à fait mon idée. Ce dont l'Etat doit faire, s'il désire maintenir la confiance, ce n'est pas de menacer sans cesse d'intervenir, ni d'insister pour intervenir, car cela aurait pour effet de détruire la confiance de l'entreprise privée. La fonction première de l'Etat devrait être de donner tout l'appui possible à l'entreprise privée, et ce n'est que lorsqu'il est évident que l'entreprise privée ne peut faire face à la situation qu'il devrait intervenir. Le gouvernement doit éviter, par-dessus tout, de faire quoi que ce soit qui puisse porter l'entreprise privée à délaisser le domaine qui lui est propre.

M. QUELCH: Par ailleurs, si l'Etat s'engageait à intervenir lorsque les choses commenceraient à mal tourner, est-ce que cela ne contribuerait pas à rassurer ceux qui craignent le chômage?

M. ARMSTRONG: Mais c'est là une chose tout à fait différente, le gouvernement intervient en cas de nécessité, lorsque le besoin s'en fait sentir; ce n'est pas du tout la même chose que de menacer continuellement et constamment d'intervenir. Il est important de faire en sorte que les attributions qui probablement appartiennent à l'entreprise privée continuent de lui appartenir, que l'entreprise privée continue d'être l'entreprise privée. Mais lorsqu'il devient évident que, pour une raison ou pour une autre—peut-être à cause de la situation du commerce extérieur, par exemple—l'entreprise privée ne pourra pas maintenir l'emploi, l'Etat devrait agir promptement et fermement et ne pas attendre qu'une situation générale, alarmante, de chômage se produise. Je suis d'accord avec vous sur ce point.

M. QUELCH: Je note qu'en deux occasions, durant deux guerres, tout notre monde est au travail, et seulement parce que l'Etat a dû intervenir et qu'il en est résulté le plus fort volume d'achats de matériel et de travail que le pays a jamais vu avec, comme conséquence, du travail pour tous et l'absence de chômage.

M. ARMSRTONG: Sir William Beveridge avait substantiellement raison sur ce point; mais, par contre, souvenez-vous de ce qu'un autre économiste anglais a dit à ce sujet; il dit que nombre de gens se plaignaient du fait que nous avions eu une dépression entre deux guerres et que cela pouvait, peut-être, être assimilé à cet homme qui racontait le mal de tête qu'il avait eu durant sa période de dégrisement, entre deux cuites.

M. QUELCH: J'espère que l'expression "travail pour tous" ne veut pas dire travail à plein.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Le présent mémoire s'offusque des nombreuses revisions périodiques du tarif, toujours partielles; on ajoute ensuite, à la page 25, "—le tarif canadien sera en temps opportun soumis à un nouvel examen et à une certaine revision", et, au paragraphe suivant, il est question de protéger les agglomérations. M. Jellett ou M. Armstrong auront peut-être l'obligeance de nous donner des éclaircissements à ce propos.

M. JELLETT: Parlons d'abord de la nature, partielle selon vous, de la revision faite jusqu'ici. A votre sens, cette revision n'était faite, dans aucun cas, en conformité d'un plan général. Or on prétend là (dans le mémoire) qu'un examen général devrait avoir pour résultat une nouvelle revision qui ne serait pas limitée à telle ou telle liste de taux en particulier. Nous avons toujours eu un peu peur de cela.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Je ne pense pas que la revision du tarif ait toujours été morcelée, comme vous dites.

M. JELLETT: On a fait une revision générale il y a quelques années, alors que M. Moore était président de la commission du tarif.

M. McDONALD (*Pontiac*): Remontons un peu plus loin encore, à l'époque du gouvernement Laurier: il y eut alors, en 1896, une revision complète du tarif,

et les modifications Fielding? On a déclaré qu'il n'y avait pour ainsi dire pas eu de revision, depuis 1896, des droits de douane—mais, si j'ai bonne mémoire, une revision très complète eut lieu à cette époque-là.

Le sénateur LAMBERT: Et en 1920 il y eut aussi la commission Drake.

M. JELLETT: Je ne puis répondre; M. Armstrong le pourrait peut-être.

M. ARMSTRONG: Il n'y a pas eu de bonne revision totale de notre tarif depuis 1879.

Le sénateur LAMBERT: Et en 1920?

M. ARMSTRONG: Je ne crois pas faire erreur en affirmant qu'il n'y a pas eu de revision d'ensemble du système des douanes depuis 1879; mais on a tout révisé le tarif douanier.

M. MACNICOL: Vous parlez du principe de base de notre système douanier?

M. ARMSTRONG: Je veux dire qu'il n'y a pas eu de revision de la philosophie du tarif, en dehors de toute atmosphère politique.

M. MACNIVEN (*Regina*): Vous ne voudriez pas dire, monsieur Armstrong, que la revision de 1879 a été effectuée en dehors de toute atmosphère politique?

M. ARMSTRONG: A ce sujet, je causais hier soir avec des amis, et quelqu'un a rappelé un fait bien intéressant. Il y a quelques années, j'eus en ma possession un document devenu plus tard la propriété d'un personnage qui, après avoir été autrefois lié à la politique canadienne, réside maintenant à l'étranger; ce document n'était rien de moins que la reproduction photographique d'une lettre de feu sir John A. MacDonald, où l'auteur déclarait, à propos de la situation du tarif en 1876, que le seul motif pour lequel il était nécessaire de maintenir un tarif national au Canada, était que, d'après lui, nous ne pourrions probablement jamais conclure avec les Etats-Unis un accord commercial qu'ils s'engageraient à ne pas rompre. Et cette lettre, à mon sens, est l'un des documents les plus importants de toute l'histoire du Canada. Elle prouve que sir John A. MacDonald voulait soustraire complètement le tarif à l'influence politique. Et—le fait est digne de remarque!—les deux partis politiques de l'époque abondaient dans son sens. Mais ce n'est là qu'une réminiscence d'histoire politique. L'important est que nous n'avons jamais entamé, à ma connaissance, de discussion philosophique du système tarifaire. Nous avons plusieurs fois révisé les barèmes du tarif, mais ce sont deux choses bien différentes.

M. McDONALD (*Pontiac*): Mais nous ne nous sommes jamais arrêtés à en faire une étude suffisante au point de vue économique.

M. ARMSTRONG: Non, nous n'avons jamais eu de discussion sur la philosophie du tarif.

M. MACNICOL: Et n'est-il pas admis qu'en faisant l'examen du tarif il faut accorder de l'importance au niveau de vie et à l'échelle des salaires, en comparant ce niveau de vie et cette échelle des salaires avec ceux des autres pays? Je n'approuve pas un tarif qui exploite les citoyens, mais je suis pour un tarif qui leur permettra de trouver de l'emploi, parce qu'il sera réglé d'après l'état comparatif du travail et de la main-d'œuvre au Canada; supposons qu'un ouvrier canadien qui gagne \$3 par jour se trouve en concurrence avec un ouvrier tchécoslovaque qui ne gagne que \$2 par jour—et je ne parle de la Tchécoslovaquie que pour les besoins de la cause—une réduction de notre tarif jusqu'à concurrence du prix de la production en Tchécoslovaquie aurait naturellement pour résultat une diminution correspondante des salaires au Canada, et en même temps une réduction du niveau de vie du Canada au niveau de Tchécoslovaquie; impossible d'agir ainsi, car notre climat est plus froid, nos hivers plus longs, et nous avons besoin de plus de vêtements et de vêtements meilleurs. J'ai toujours voulu voir, pour ma part, dans le tarif, non pas un instrument d'exploitation,

mais bien plutôt un moyen de régler le coût de la production, dans un pays, sur celui des autres pays.

LE PRÉSIDENT: Je me permets de vous poser une question. Vous avez parlé de faire quelque chose comme l'étude philosophique du tarif; je me demandais justement si, en Colombie-Britannique par exemple, où notre économie dépend dans une large mesure du mouvement nord-sud du trafic, il suffirait d'apporter des mises au point dans le tarif pour qu'un pareil mouvement s'établisse par delà la frontière, disons entre la Colombie-Britannique et les Etats américains du Pacifique. Une mise au point dans le tarif, qui donnerait une impulsion comme celle-là au trafic nord-sud, serait-elle jugée opportune ou inopportune, à la suite d'une étude philosophique du tarif?

M. ARMSTRONG: Si j'entreprendais moi-même une étude philosophique du tarif—j'ai bien peur que le gouvernement ne me désigne jamais pour cette charge—mais si la tâche m'était confiée, je recommanderais d'abord au sujet de la revision du tarif—et j'approuve pleinement ce qu'Adam Smith a dit de la revision—que chaque pays produise les denrées qu'il est le plus capable de produire, et que les échanges commerciaux soient réorganisés à la lumière de cette considération. Mais je dis que les conditions locales, dans chaque pays, nous empêchent d'appliquer ce principe sans provoquer dans l'économie un trouble tel que même les autorités non politiques hésiteraient à le recommander. Je n'hésite pas à vous rappeler, au sujet du commerce en Amérique du Nord, une remarque de mon distingué chef, feu sir Edward Beatty, qui disait que le Canada se trouve à être le voisin de la première nation protectionniste du monde et de l'une des nations les plus prospères du monde, et qu'il doit nécessairement suivre son exemple—et tous ceux qui, comme nous, habitent le continent, savent bien que c'est le régime protectionniste des Etats-Unis qui a valu à ce pays-là sa grande prospérité.

M. ROSS (*Calgary*): Avez-vous pris en considération les progrès accomplis en ces dernières années?

M. ARMSTRONG: Cela peut se discuter, mais, quoi qu'il en soit, personne ne peut contester que, si les Etats-Unis sont aujourd'hui en pleine prospérité, ils le doivent à l'immensité de leur territoire et au fait que ce vaste pays a reçu la protection nécessaire pour se développer.

M. ROSS (*Calgary*): Il est incontestable que les Etats-Unis ont d'immenses étendues de territoire où le libre-échange prévaut.

M. ARMSTRONG: Précisément. Et pour revenir à mon sujet, sir Edward Beatty m'avait dit à ce propos: notre situation dans le voisinage d'un grand pays industriel si opulent nous impose en toute rigueur un régime économique ne différant pas trop du sien. Et voilà bien un principe qui domine partout l'histoire de notre pays, et dont personne ici n'entend parler pour la première fois, savoir que les Etats-Unis sont nos voisins et qu'il faut que nous ayons un niveau de salaires, de vie sociale et d'existence qui ressemble aux leurs.

Le sénateur BEAUBIEN: Mais si nous adoptons la Charte de l'Atlantique, tous seront égaux.

M. ARMSTRONG: En toute franchise, je dois vous répondre que si j'avais à soumettre un rapport sur ce sujet, je me verrais, je le crains, obligé de conseiller au gouvernement de regarder la Charte de l'Atlantique comme un idéal...

M. MACKENZIE (*Neepawa*): En s'exprimant comme il l'a fait, peut-être sir Edward Beatty était-il influencé par le fait que ses chemins de fer allaient de l'est à l'ouest?

M. ARMSTRONG: Je ne parle nullement en termes de chemins de fer. Le Canada sera toujours obligé de songer à son commerce extérieur, que le mouvement se fasse dans la direction de l'est, de l'ouest, du nord ou du sud. Peut-être,

au Canada, un plus grand mouvement s'est-il développé de l'est à l'ouest et de l'ouest à l'est parce que des lois américaines ont grevé de droits nos produits et que, ne pouvant exporter aux Etats-Unis, il fallait bien que nous expédions quelque part ces produits, et voilà pourquoi nous avons construit nos chemins de fer.

Le PRÉSIDENT: Et que dire du trafic nord-sud dans les provinces de l'Ouest, sur notre littoral du Pacifique?

M. ARMSTRONG: Nous discutons donc dans un cercle vicieux, monsieur le président; au Canada, notre tarif sera toujours susceptible de nouvelles adaptations et de nouvelles mises au point. Nous éprouverons difficulté sur difficulté avant d'arriver à l'idéal de la Charte de l'Atlantique; et il faudra exporter sur tous les marchés du monde. Ce n'est pas une tâche facile, et chaque région du pays devra être considérée à part; il faudra nous entendre avec Washington, il faudra essayer de vendre aux Américains certaines denrées de notre production qu'ils ne sont pas très avides de nous acheter parce qu'ils peuvent se les procurer ailleurs. Quant à la Colombie-Britannique, son économie retirerait d'énormes bénéfices de l'admission de ses produits aux Etats-Unis.

M. HILL: Il en est de même pour les Maritimes.

M. ARMSTRONG: En effet, il en est de même pour les Maritimes. Ces difficultés se présentent par tout le pays. C'est une question d'adaptation et de réadaptation, et encore ne sommes-nous pas libres d'agir comme nous l'entendons. Impossible de dresser un tarif sans la collaboration de Washington, si je puis dire. Et me sera-t-il permis d'ajouter, comme préliminaires non politiques à la discussion du tarif, qu'il est temps que nous cessions de penser au tarif en termes de blanc sur noir—comme une espèce de damier ou de bulletin carrelé où figurent un certain nombre de carreaux noirs et un certain nombre de carreaux blancs, et où aucun carreau noir et aucun carreau blanc ne doit être déplacé—et voilà précisément à quoi nous songeons en parlant du tarif. Au Canada, le tarif offre un problème sérieux, à la solution duquel il faudra nous appliquer avec soin. Il est probable que, par le passé, les choses, entre nos mains, n'ont pas été si mal qu'on serait porté à le croire; ne soyons pas trop pessimistes sur ce qui s'est fait jusqu'ici; mais, en ma qualité de libre-échangiste, je dirai que nous sommes loin d'avoir réalisé ce que nous pouvions. Et me sera-t-il permis de vous signaler que, en parlant des relations internationales, notre pays importe en moyenne un chiffre plus élevé, beaucoup plus élevé, de denrées que la République d'Argentine. Or l'Argentine n'est pas un pays industrialisé, elle ne fait même que commencer à s'industrialiser.

M. McNICOL: Et le niveau de vie n'y est pas aussi élevé qu'ici.

M. ARMSTRONG: Dans le passé, l'Argentine a toujours compté sur le libre-échange pour écouler ses produits sur les marchés du monde, étant situés à une grande distance des Etats-Unis pour ne pas subir le contre-coup des restrictions américaines; et, malgré tout, l'Argentine n'importe pas autant, en moyenne, que le Canada.

Le PRÉSIDENT: Et en Argentine le niveau de vie est bien inférieur au nôtre.

M. ARMSTRONG: C'est un résultat de notre industrialisation. Nous avons amélioré notre économie. Nous avons développé notre économie davantage.

M. MacNICOL: Nous l'avons diversifiée davantage.

M. ARMSTRONG: Vous voyez où je veux en venir. Je trouve donc qu'il faut procéder très prudemment chaque fois que l'on aborde la question du tarif. Vous voyez quels excellents avis je pourrais donner, monsieur le président, car je procéderaï très prudemment. Des adaptations et des réadaptations s'imposent en l'occurrence. Il faut que chacun y mette de la bonne volonté.

Le sénateur BEAUBIEN: Me sera-t-il permis d'exprimer une opinion? Si ce sont là les vues de la Chambre du commerce du Canada, elle aura beaucoup à faire pour convaincre une grande partie de la population canadienne qu'il faut vendre nos denrées sur les marchés libres du monde, en soutenant la concurrence d'une main-d'œuvre dont le niveau de vie est de beaucoup inférieur au nôtre, et acheter les produits dont nous avons besoin sur un marché protectionniste quelconque, même si le tarif n'est pas élevé.

M. ARMSTRONG: C'est un problème qui se pose. Il faudra y trouver une solution.

Le sénateur BEAUBIEN: Par l'instruction du public.

M. ARMSTRONG: Non pas seulement, car, cela ne suffira pas. Il faudra peut-être venir en aide aux citoyens, dans certains cas. Il y a eu des moments où j'aurais trouvé très justifiable que le gouvernement vienne en aide à de forts groupes de la population qui subissaient précisément le contre-coup d'un état de choses dont ni eux ni le pays, si je puis dire, n'étaient responsables.

M. HILL: Quant à notre commerce avec les pays européens après la guerre, personne ne doute, je le pense bien, que le volume en sera considérable, et étant donné la situation où ils se trouveront au point de vue financier, ils n'auront probablement à offrir en retour que leur main-d'œuvre et leurs services. Ne serons-nous pas absolument obligés, alors, d'exiger d'eux l'équivalent de ce que nous aurons donné, soit en fait de denrées qu'eux peuvent manufacturer et que nous sommes incapables de produire, soit de produits qu'il leur coûte moins cher qu'à nous de fabriquer? Autrement, nous nous verrions forcés de leur avancer de l'argent pour acheter nos propres marchandises.

M. ARMSTRONG: Dès le début de la guerre, le professeur Gilbert Jackson a fait l'excellente recommandation de distribuer gratuitement, à la fin des hostilités, nos excédents de comestibles. Je pense que nous devons commencer précisément par là. Un geste comme celui-là serait édifiant, mais je crains fort que nous n'ayons pas tous les comestibles que nous nous attendions à posséder.

M. HILL: Qui paie la production de ces comestibles?

M. ARMSTRONG: C'est déjà payé. Nous avons acheté leur blé aux cultivateurs. Mettons que le blé est la principale denrée alimentaire. Le Canada a acheté à ses cultivateurs leur blé. Il le leur a payé, il en est maintenant le propriétaire. Or nous tous, vous comme moi, nous serons obligés de donner ce blé.

M. HILL: Cela n'est que le blé. On n'a pas acheté d'autres denrées?

M. ARMSTRONG: Non, mais il n'y a rien d'autre à acheter, nous n'avons pas d'autre excédent à vendre, et presque tout notre blé a été absorbé par la consommation domestique.

Le sénateur HORNER: Avant la guerre, alors que nous importions des centaines de mille tonnes d'huiles végétales et de graine de lin, le cultivateur chez nous n'avait pas même une part égale de protection sur le marché domestique, parce qu'on accordait la préférence à des produits manufacturés dans l'Est du Canada et exportés dans les différents pays. Comme M. McNiven l'a fait observer, cette manière d'agir eut pour effet de supprimer nos salaires, et d'abolir les marchés des denrées canadiennes. La faute en était au manque de protection suffisante pour nos propres produits.

M. ARMSTRONG: Nul d'entre nous n'ignore qu'au Canada nous sommes partout en présence de ces difficultés, et pour aborder le problème, ne faut-il pas commencer par déployer un peu de compréhension et de patriotisme?

M. MACNICOL: J'allais demander si la Chambre de commerce du Canada a songé à un plan pour venir en aide à l'industrie dans l'Ouest, c'est-à-dire à

l'industrie qui manufacture ou transforme les produits propres aux provinces de l'Ouest? Ces produits-là sont expédiés à l'étranger. Une quantité considérable est maintenant envoyées dans l'Est du pays. Loin de moi la pensée de vouloir nuire en rien à l'industrie de l'Ouest, mais je ne vois pas pourquoi l'industrie de l'Ouest ne pourrait pas être développée, ce qui donnerait à cette région un plus grand marché immédiat pour ses produits agricoles. Elle n'a pas de marché pour ses denrées. S'il était possible de remédier d'une manière ou d'une autre à la situation, nos compatriotes de l'Ouest recevraient de meilleurs prix pour leurs produits. Je me demande comment nous pourrions venir en aide aux gens de l'Ouest.

M. JELLETT: Je pense que tous s'accordent à croire que notre situation nationale s'en trouverait meilleure. Prenez des illes comme Calgary, Edmonton, Regina. Peut-être qu'en y diversifiant l'agriculture, nous obtiendrions une population assez dense pour compenser les prix élevés du transport, etc., et créer des industries locales, et c'est une des choses les plus à souhaiter au Canada. C'est même à cela que remontent presque toutes nos difficultés au sujet du tarif.

Le sénateur BEAUBIEN: La question ne serait-elle pas d'accroître la population?

M. JELLETT: Pour une bonne part; il est assez difficile de dire comment on pourrait s'y prendre pour établir une industrie par des moyens artificiels. Il serait peut-être diplomatique de le faire, mais encore y a-t-il là une question de capitalisation et de moyens de s'enrichir. Ce n'est pas moi qui dirige la Dominion Textile; mais si c'était moi et que nous applaudissions au projet d'établir une usine de textiles à Regina? Mais les chefs de l'industrie textile recherchent les régions où il y a de l'énergie hydroélectrique et toutes sortes d'autres avantages qui ne se trouvent pas nécessairement à Regina.

M. MACNICOL: Nous essayerons de trouver de la force hydraulique à Regina.

Le sénateur BEAUBIEN: Qu'ils viennent à Winnipeg. Nous avons beaucoup de force hydraulique chez nous.

M. JELLETT: Je pense qu'il y a là surtout une question économique. Ces entreprises devraient être établies partout où elles peuvent affronter la concurrence.

M. MACNICOL: A la page 30 du mémoire, on lit ce passage très important: Nous estimons en conséquence que les méthodes fiscales actuelles devraient être modifiées pour faciliter la création de plus abondantes réserves et permettre aux entreprises canadiennes de:

- (a) parer aux pertes qui seront subies sur la vente des inventaires dans la période d'après-guerre;
- (b) faire les réparations et les renouvellements qui auraient été effectués couramment en temps normal—mais qui sont maintenant renvoyés à plus tard par suite de la rareté de matériel et de main-d'œuvre occasionnée par la guerre; et
- (c) procéder à convertir les usines de la production des munitions à la production pour la consommation civile.

J'approuve ces lignes. J'en conclus qu'il y a certainement quelque chose qui empêche l'industrie canadienne de constituer des réserves satisfaisantes. Ayant été moi-même dans les affaires, je sais qu'il faudrait pouvoir compter sur des réserves suffisantes. Comment faire pour nous constituer ces réserves?

M. JELLETT: Je proposerais que M. Harold Crabtree prenne la parole, car il connaît à fond ce sujet, en sa qualité de président de la Howard Smith Paper Mills.

M. CRABTREE: Monsieur le président, je ne pense pas que les manufacturiers canadiens puissent se trouver aujourd'hui en présence de questions plus importantes que celle-là. Je vous prierais de vous reporter à la page 27 du mémoire, où figurent les lignes suivantes: "Est-il possible que le système actuel d'imposition soit de nature à contrecarrer jusqu'à un certain point les objectifs du gouvernement plutôt qu'à les aider?"

M. MACNICOL: A la page 27?

M. CRABTREE: A la page 27, sous la rubrique "Domaine de la finance publique". Quels objectifs y sont attribués au gouvernement? Je crois que nous sommes autorisés à croire que les vrais objectifs du gouvernement sont les mêmes que ceux de l'industrie, parce que, à notre sens, la restauration d'après-guerre et la création du plus grand nombre d'emplois possibles sont une seule et même chose.

M. MACNICOL: Précisément.

M. CRABTREE: Non seulement nous devons créer des emplois en traversant ces temps troublés, car la concurrence battra sans doute son plein, mais en outre, il faudra voir à maintenir autant que possible le niveau de vie le plus élevé tout en procurant du travail au plus grand nombre possible de gens. Nous nous trouverons peut-être en face d'une crise, d'une baisse de prix, et un problème se présente immanquablement à l'esprit de tous les chefs d'industries: Comment parer à cette éventualité? Il n'y a qu'un moyen à mon sens, et que vous approuverez, je pense: c'est de conserver en bon état, et prêts à servir, les instruments de production.

Je me permets maintenant de vous renvoyer à la page 28, à la rubrique "Modifications des impôts sur les corporations", où figurent les lignes suivantes: "En tout cas, les impôts doivent être conçus de manière à maintenir un bon niveau de production et d'embauchage; en d'autres termes, nous devrions modifier ou même abolir les impôts qui répriment l'initiative." Aucun impôt qui nuit au libre exercice de l'initiative ne devrait avoir sa raison d'être dans notre armature financière.

Enfin, à la page 30, sous la rubrique "Aide aux fonds de roulement", sont énumérés trois motifs pour lesquels il faudrait réfléchir avant de procéder à des mises au point dans l'impôt et dans les méthodes d'imposition. L'un de ces motifs n'est rien d'autre que les pertes qui seront découvertes lors des inventaires d'après-guerre.

M. McDONALD: Je m'excuse de vous interrompre ici. Sous le rapport des pertes d'inventaires, dans l'état actuel des choses, y a-t-il des inventaires de marchandises en magasin où des pertes plus grandes seront encourues qu'après la dernière guerre?

M. CRABTREE: La chose ne fait pas de doute. Je vous cite pour exemple un cas que je connais particulièrement bien, celui du commerce de la pulpe et du papier où j'ai des intérêts personnels. En temps ordinaire, nous achetons environ 300,000 cordes de bois par année. Les prix de nos produits finis ont été immobilisés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre au même niveau que ceux auxquels se vendaient ces produits en 1940, durant ce qu'on a appelé la période "normale". Depuis lors, cependant, le prix du bois à pâte, par suite de l'immense demande de main-d'œuvre et du prix élevé des salaires, a subi une hausse d'environ \$5 la corde, en moyenne. Cela veut dire, en ce qui nous concerne, \$1,500,000 dans nos contrats de bois. Il faut prévoir en un an d'avance le chiffre de nos contrats. Dans notre commerce seulement, en présumant que les prix seraient redevenus ce qu'ils étaient en 1939 ou auparavant, il faut trouver un moyen de compenser ces pertes, auxquelles il est impossible d'échapper.

Encore le bois n'est-il qu'un article de nos inventaires, où entrent du matériel et des machines de tout genre dont le prix n'a cessé de s'accroître

prodigieusement. Sous le rapport de l'impôt sur le revenu, on n'a la permission d'atteindre qu'un volume d'inventaire égal à celui de la fin de l'année 1939, et aux prix en vigueur à cette date; mais, depuis décembre 1939, la demande a augmenté prodigieusement par suite de la guerre. Je pense que notre volume actuel d'inventaire ne représente probablement pas moins de trois fois ce qu'il était forcément en 1939, alors que les produits étaient faciles à obtenir, tandis que maintenant il faut des mois et des mois pour se procurer ce dont on a besoin, et le seul moyen de continuer l'exploitation est de garder une réserve. Des mesures devraient être prises pour assurer à l'industrie une réserve grâce à laquelle nous pourrions compenser les pertes de cette nature. A l'alinéa (b), il est même question de "réparations et renouvellements". Et ce problème est encore plus sérieux, parce qu'il s'agit là des instruments de production, et, comme je le disais tout à l'heure, il n'y a qu'un moyen de faire face avantageusement aux années d'après-guerre, et c'est de produire de façon économique et efficace, et aussi de moderniser nos usines, afin qu'à leur tour elles puissent produire efficacement et fournir le plus grand nombre d'emploi possible, ce qui est également nécessaire.

M. MACNICOL: Ces paroles sont pleines de bon sens.

M. CRABTREE: Voilà pourquoi je suis d'avis que le ministère des Finances devrait permettre à l'industrie de prendre ses précautions dès maintenant, non pas après la guerre—mais maintenant.

M. MACNICOL: Pour après la guerre.

M. CRABTREE: Afin de constituer une réserve qui servira directement au rétablissement des usines, parce que c'est la clef de tout le problème de la main-d'œuvre et du chômage.

Le sénateur LAMBERT: Avez-vous actuellement une exemption qui vous permette de constituer une réserve pour l'inventaire?

M. CRABTREE: Non, rien en dehors de ce qui a été prélevé par l'imposition; mais on pourra ensuite constituer librement une réserve avec ce qu'il y aura de trop.

M. CASTLEDEN: Il y a une réserve dans le cas de l'impôt sur les surplus de bénéfiques, dont on remet 20 p. 100?

M. CRABTREE: Ces 20 p. 100 sont remis pour plusieurs motifs, mais ne représentent pas grand'chose.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je pense que nous avons à peu près fini. D'excellentes questions ont été posées, et ces questions ont reçu d'excellentes réponses. Il reste maintenant aux membres du comité de juger eux-mêmes des réponses proposées.

Au nom du Comité, je désire exprimer mon appréciation à M. Jellett et aux membres de la Chambre de commerce du Canada qui ont assisté à notre dernière réunion et qui sont présents aujourd'hui.

Nous espérons bénéficier encore une fois des communications que vous aurez à nous faire à l'issue de votre enquête sur les perspectives d'emploi dans l'industrie canadienne.

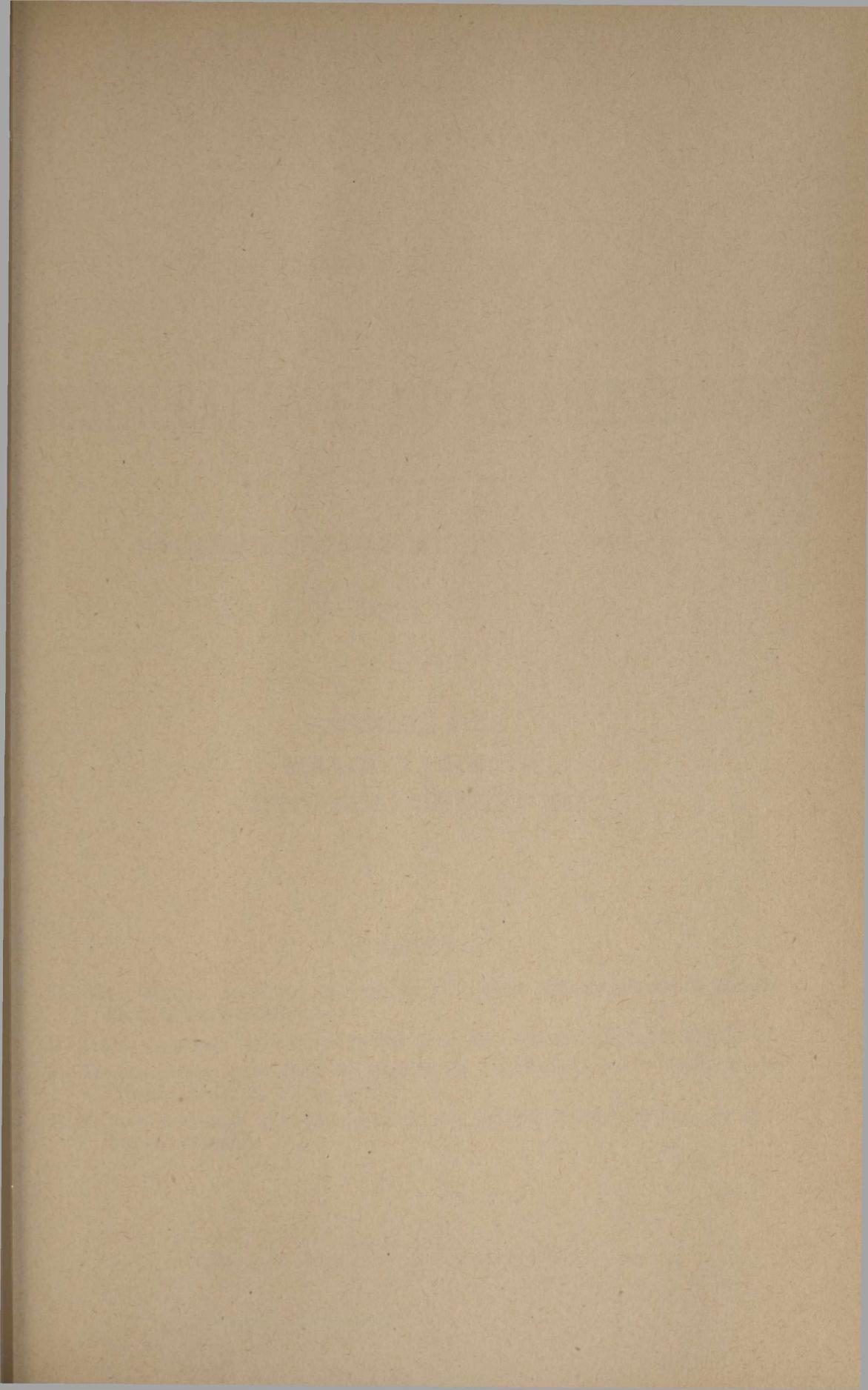
M. MACNICOL: J'allais dire la même chose et, peut-être, inviter ces messieurs à nous revenir.

Le PRÉSIDENT: Nous les inviterons de nouveau en temps opportun. Je propose maintenant l'ajournement.

M. JELLETT: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, des aimables paroles que vous-même, le sénateur Lambert et les membres du comité avez eues à notre adresse. Nous avons beaucoup joui de cette séance. Quant à assister de nouveau à vos réunions, on dirait que nous en prenons l'habitude. Nous serons très heureux d'y revenir.

Le PRÉSIDENT: Merci.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne *sine die*.



SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 23

SÉANCES DES
MARDI 22 JUIN ET
VENDREDI 2 JUILLET 1943

TÉMOIN :

- M. Alex Walter, président fédéral de la Légion canadienne de la British Empire Service League.
- M. James Lynham, président fédéral de la section impériale de la B.E.S.L.
- M. Duncan Rice, président du comité de législation de la division des Grands Lacs, E.-U., de la B.E.S.L.
- M. Walter S. Woods, sous-ministre adjoint, ministère des Pensions et de la Santé nationale.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

RAPPORTS À LA CHAMBRE

22 JUIN 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

1. A la dernière session le Comité de la restauration et du rétablissement d'après-guerre a exprimé sa ferme conviction que le plus pressant problème du Canada en ce moment est de préparer du travail et une place convenable dans la société pour les hommes et les femmes à leur sortie des forces armées, de la marine marchande et de ses industries de guerre; et que le gouvernement fédéral devrait se charger de la solution de ce problème, avec la collaboration des provinces dans toutes les occasions où cela est possible ou nécessaire.

2. Votre Comité est d'avis que des mesures précises et positives devraient être prises immédiatement si nous ne voulons pas nous laisser surprendre par la fin de la guerre.

3. Votre Comité reconnaît l'impossibilité de faire toutes les choses à la fois. Il se rend compte que certaines mesures, particulièrement celles d'ordre international, devront être remises à la fin de la guerre. Mais il est possible d'aborder certaines tâches pendant le cours de la guerre; et votre Comité est fermement d'avis que ce qui peut être accompli maintenant devrait être entrepris sans délai.

4. Le Canada abonde en richesses naturelles dans toutes ses provinces, dans le Yukon ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest. L'utilisation rationnelle de nos ressources procurera à la fois du travail à nos citoyens et offrira des chances de colonisation et d'exploitation industrielle au moyen de travaux d'endiguement, d'irrigation, de reboisement, de conservation des eaux, d'exploration de gisements de minéraux et de pétrole, d'aménagement hydroélectrique, et de construction de routes et chemins de fer nécessaires à la colonisation et aux transports industriels.

5. Votre Comité estime qu'il serait bon d'entreprendre dès maintenant un relevé des ressources naturelles du Canada pour découvrir leur nature et leur importance, leur proximité des moyens actuels de transport, leur utilité possible pour les besoins du peuple canadien et pour le développement industriel et la colonisation d'après-guerre, dans le double but de:

- (a) fournir du travail utile aux hommes et aux femmes actuellement dans les forces armées, la marine marchande et nos industries de guerre; et
- (b) mieux équilibrer l'économie canadienne.

Votre Comité est parfaitement au courant d'un grand nombre d'utiles et excellents projets nationaux, provinciaux et municipaux, pour l'endiguement des rivières, l'installation d'usines hydroélectriques, l'électrification rurale, la construction de moyens de transport, et beaucoup d'autres entreprises dont quelques-unes sont automatiquement amortissables. Votre Comité estime qu'un inventaire de tous ces projets, dans toutes les parties du Canada, devrait être entrepris immédiatement, de façon que le gouvernement du Canada, le Parlement canadien, et les différents gouvernements provinciaux possèdent des renseignements complets sur:

- (a) l'utilité de chacun desdits projets;
- (b) leur coût et leur mode de financement;
- (c) les matériaux utilisés et la main-d'œuvre employée à leur fabrication;

(d) l'importance et la nature du développement industriel, agricole ou minier auquel ces projets donneront lieu et le nombre d'ouvriers auxquels ils fourniront du travail.

6. Dans plusieurs régions au Canada, l'amélioration des conditions de logement de notre peuple s'imposera en toute rigueur après la guerre. Trop de taudis malsains et répugnants encomrent actuellement bon nombre de nos villes, de nos villages et de nos campagnes. Ces taudis devraient disparaître entièrement, aussitôt que cesseront les hostilités. A cette fin, le gouvernement devrait s'engager à ses frais—ou par des octrois appréciables—à bâtir de meilleurs logis pour notre population. De l'avis de votre Comité, le prix des maisons construites totalement ou partiellement aux frais de l'Etat, et les versements sur ce prix devraient être proportionnés à la durée de ces maisons, et l'intérêt devrait être le plus bas possible.

7. Vu tout ce qui précède, votre Comité recommande au Gouvernement canadien de considérer immédiatement l'opinion, si fermement émise par votre Comité, que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires, soit par la création d'une commission placée sous autorité ministérielle, soit autrement, pour assurer l'exécution des travaux dont il est question dans le présent rapport. Il importe principalement et sans délai de garantir que l'Etat sera en mesure de donner du travail à tout le monde juste au lendemain de la guerre, alors que l'industrie sera en cours de réorganisation sur un pied de paix, et que les services armés et la marine marchande libéreront leurs effectifs des deux sexes.

8. Eu égard aux tribulations de notre population agricole, votre Comité a envisagé les problèmes auxquels la nation a à faire face. Cette étude est loin d'être complète. Nous essayerons de découvrir d'autres usages aux produits agricoles par le moyen de procédés chimiques. Il faudra en outre approfondir l'importante question d'établir de nouvelles relations entre l'agriculture et le gouvernement et entre l'agriculture et l'industrie, et aussi la question connexe de trouver à nos produits des marchés plus vastes et plus profitables, tant au pays qu'à l'étranger.

9. Nos études nous ont tout de même convaincus que, à plusieurs points de vue, la vie agricole du Canada serait grandement améliorée si les dispositions générales de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies pouvaient s'appliquer à tout le Canada. Nous recommandons donc au Gouvernement de décider s'il ne conviendrait pas de soumettre au Parlement un bill à l'effet de modifier la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pour que ses dispositions s'étendent à tout le Canada de la même manière qu'elles s'appliquent actuellement à certaines parties des trois provinces des Prairies.

10. Il y a encore bon nombre de problèmes de la restauration et du rétablissement d'après-guerre que votre Comité n'a pas pu étudier suffisamment. A plusieurs points de vue, de nouvelles relations devraient s'établir entre le gouvernement et l'industrie et aussi, au sein même de l'industrie, entre la direction et les employés. Nous espérons que, d'ici la fin de la présente session, les témoignages rendus devant votre Comité par différents syndicats ouvriers, établis au Canada, et différentes associations de chefs d'industrie nous auront parfaitement renseignés sur les rôles respectifs du capital et de la main-d'œuvre syndiquée dans la solution des problèmes industriels de l'après-guerre.

11. Des représentations nous sont parvenues de diverses sections de l'industrie au Canada sur certains points étroitement liés à l'exploitation industrielle et au maintien de cette exploitation après la guerre. Nous comptons bien entendre, sur ces différents points, d'autres témoignages qui nous permettront d'évaluer le temps approximatif, si délai il y a, qui s'écoulera avant que l'industrie puisse être détournée de la production de guerre à la production de paix, et de déterminer les mesures que le gouvernement pourrait adopter, en ces heures critiques, pour venir en aide à l'industrie.

12. L'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse a été l'objet d'une étude attentive et nous présenterons des recommandations à son sujet dans un rapport ultérieur. Nous comptons recueillir des témoignages relativement à d'autres charbonnages canadiens et nous renseigner tout particulièrement sur les possibilités de l'emploi du charbon dans la fabrication des produits chimiques et des teintures.

13. On nous a parlé de certains problèmes de l'industrie de la pêche. Votre Comité présentera un rapport sur cette industrie lorsqu'il aura eu occasion d'examiner la question plus à fond.

14. Votre Comité se préoccupe des circonstances où se trouveront les membres des forces armées qui prendront part aux combats décisifs de la guerre. Entre autres choses, ils seront les derniers démobilisés et par conséquent les derniers à être réintégrés dans l'industrie qui existera après la guerre. Nous désirons aider le plus possible le Comité consultatif général de la démobilisation et du rétablissement, qui s'occupe activement de ce problème, et coopérer avec lui pour trouver une solution à ce problème capital.

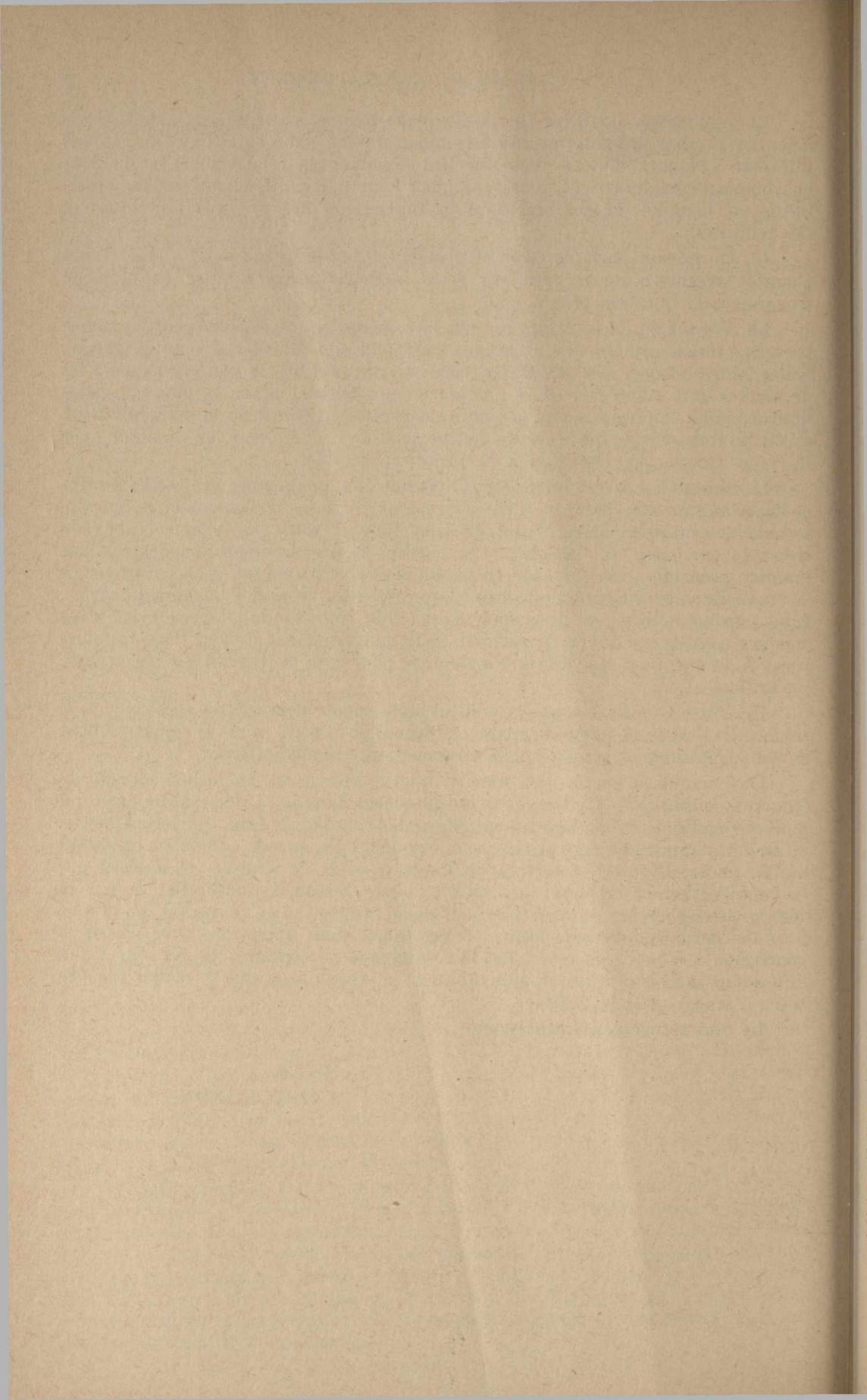
15. Votre Comité est fortement d'avis que chaque membre des forces armées et de la marine marchande a droit d'être assuré que le Parlement et le gouvernement seront prêts à faire tout en leur pouvoir pour empêcher un nouveau chômage en masse au Canada. Les moyens à prendre pour empêcher d'une manière permanente le chômage en masse constituent une question controversée sur laquelle votre Comité n'est pas encore prêt à formuler des recommandations. Mais puisque le bien-être de la société est le but suprême du gouvernement, nous sommes convaincus que le Parlement et le gouvernement doivent être toujours prêts à tenter tous les efforts nécessaires pour que le travail se maintienne intégralement.

16. Votre Comité reconnaît qu'il lui reste encore beaucoup à accomplir et il soumet les présentes comme rapport intérimaire, afin de saisir le gouvernement de ces suggestions pour qu'il puisse y donner suite immédiatement.

17. Lorsque la guerre sera finie, il faudra trouver un autre but à l'activité économique du pays. Ce but, nous le trouverons dans la pensée d'aider ceux qui nous reviendront des champs de bataille et les familles de ceux qui seront morts, et en nous rappelant les raisons pour lesquelles ils auront combattu et seront morts. Votre Comité est certain qu'il sera possible de réaliser cet objectif par la conservation et la bonne utilisation de nos ressources naturelles et par la décision de rechercher des marchés pour notre production en recourant, au besoin, à l'intervention gouvernementale. A cet égard, nous apprenons avec plaisir la conclusion à laquelle en est venue la Conférence alimentaire des Nations Unies de ne plus jamais détruire d'aliments pour la seule raison que le peuple n'a pas assez d'argent pour les acheter.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J. G. TURGEON.



PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 22 juin 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit, à huis clos, à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Brunelle, Castleden, Eudes, Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Martin, Matthews, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon—20.

M. McNiven, du sous-comité du programme, soumet un projet de rapport devant servir de base à un rapport provisoire du Comité sur ses conclusions et ses recommandations, pour présenter à la Chambre.

Ledit projet de rapport est étudié, modifié et adopté dans sa forme modifiée.

Il est ordonné: Que le projet de rapport, dans sa forme modifiée, soit présenté à la Chambre.

Le Comité s'ajourne pour se réunir sur la convocation du président.

Le secrétaire intérimaire du Comité,
JOHN T. DUN.

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 2 juillet 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 h. 45 du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Fraser (*Northumberland*), Gillis, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, Nielsen, (Mme) Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Sanderson et Turgeon—16.

Sont aussi présents: L'honorable Dr J. H. King, leader du Gouvernement au Sénat; M. Walter S. Woods, sous-ministre adjoint des Pensions et de la Santé nationale; M. H. A. L. Conn, vice-président de la Commission des pensions.

M. Alex. Walker, président fédéral de la Légion canadienne de la British Empire Service League, est appelé. Il présente les délégués suivants de la B.E.S.L.:

Le colonel Nicholson, D.S.O., premier vice-président;

M. J. C. G. Herwig, secrétaire général;

M. James Lynham, président fédéral de la section impériale;

M. Richard Hale, directeur des pensions;

M. Duncan Rice, de Kalamazoo, président du comité de législation de la division des Grands Lacs, E.-U.

M. Walker présente le mémoire de la Légion canadienne de la B.E.S.L.

M. Lynham est appelé et présente un mémoire au nom de la section impériale de la B.E.S.L.

M. Duncan Rice est appelé et présente un mémoire au nom de la division des Grands Lacs, E.-U. de la B.E.S.L.

L'honorable M. Mackenzie est invité à faire une déclaration et adresse la parole au Comité.

M. Walter S. Woods est appelé, interrogé et se retire.

M. Walker est interrogé et se retire.

A 1 heure de l'après-midi, sur la proposition de M. MacNicol, le Comité s'ajourne, pour se réunir de nouveau le mercredi 7 juillet 1943, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 2 juillet 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Comme vous le savez, nous avons avec nous aujourd'hui, la Légion canadienne. Je suis certain que les membres du Comité tiendront à rendre un témoignage d'appréciation à la Légion pour le travail qu'elle a fait entre les deux guerres et particulièrement au cours de la présente. Un point que je tiens à signaler est que ce travail est fait sans la moindre idée de rémunération; ce travail est fait pour le Canada. La Légion représente ici, aujourd'hui, les membres des forces armées du Canada et ceux de la marine marchande, mais elle est à la base de tout le bien que notre Comité peut faire pour le Canada dans les jours à venir.

La Légion est représentée par M. Alex. Walter, son président, par le vice-président, le secrétaire et d'autres membres que je demanderais à M. Walker de présenter.

Au nom du Comité, je tiens à féliciter M. Herwig de sa nomination au poste de secrétaire permanent de la Légion canadienne.

Nous avons également parmi nous le ministre des Pensions et de la Santé nationale, à titre de membre du Comité et à titres de ministre des Pensions et de la Santé nationale, pour rendre hommage à la Légion canadienne. Le leader du gouvernement au Sénat, l'honorable docteur J. H. King, est aussi présent. L'honorable Cyrus MacMillan, président du Comité parlementaire de la sécurité sociale, m'a signifié son intention d'être présent et je crois qu'il sera avec nous pour rendre hommage à la Légion canadienne. L'honorable sénateur Lambert, président du Comité sénatorial de la restauration, ne peut être présent, ayant été appelé en dehors de la ville.

Monsieur Walker, le Comité vous invite maintenant à présenter votre mémoire.

M. ALEX. WALKER, président fédéral de la Légion canadienne de la British Empire Service League, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, monsieur King, monsieur Mackenzie, me serait-il permis tout d'abord de vous présenter quelques membres de la Légion? Le colonel Nicholson, D.S.O., à ma droite, premier vice-président; M. J. C. G. Herwig, secrétaire général; M. James Lynham, président fédéral de la Section impériale de la Légion canadienne; M. Richard Hale, directeur des pensions; monsieur Duncan Rice, de Kalamazoo, président du comité de législation de la division des Grands Laes, aux E.-U., de la Légion canadienne.

Je puis ajouter que la Légion a plusieurs succursales aux Etats-Unis et que nos membres ont fait un travail splendide au cours des quinze ou vingt dernières années, pour cimenter les liens de l'amitié qui est si nécessaire, et pour venir en aide aux anciens combattants canadiens qui étaient dans la misère en divers endroits des Etats-Unis.

Introduction

Avant de présenter ce mémoire, je veux, au nom de la Légion, offrir nos sincères remerciements au président et aux membres du Comité de nous avoir fourni l'occasion de présenter les vues de la Légion sur les sujets vitaux que sont la restauration et le rétablissement.

Me serait-il permis, au début, de dire que la Légion apprécie les dispositions prises par le gouvernement pour s'occuper immédiatement des problèmes d'après-guerre des anciens combattants, problèmes qui vous ont été soulignés il y a quelques jours par M. Walter S. Woods, sous-ministre adjoint des Pensions et de la Santé nationale. Un grand nombre de mesures actuellement en vigueur ont été exposées en principe par la Légion dans un mémoire présenté à un Comité spécial de la Chambre des communes au mois de mai 1941, et, par conséquent, nous connaissons et nous apprécions le travail fait par le Comité spécial inter-ministériel de la démobilisation et du rétablissement dont le brigadier général H. F. McDonald est président, et monsieur Woods vice-président. Nous désirons également rendre hommage à l'honorable Ian Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale, pour la manière efficace dont il s'est occupé des problèmes soumis à son ministère et pour la part active qu'il a prise au travail des divers comités de restauration qui étaient sous sa direction.

Nous n'avons pas besoin d'énumérer les mesures qui vous ont été présentées avec tant de compétence par M. Walter Woods. En général, nous sommes d'accord sur le fait que les mesures adoptées jusqu'à présent contribueront grandement à aider au rétablissement des anciens combattants dans la période immédiate qui suivra leur licenciement, bien que nous nous rendions compte que des améliorations et des modifications seront sans doute nécessaires vu que l'étendue de la tâche de rétablir 750,000 hommes et femmes augmente durant la poursuite de la guerre et qu'elle atteindra son apogée une fois la démobilisation commencée.

Avant de pouvoir appliquer efficacement des mesures de restauration, il nous faut restaurer nos esprits. Les années de crise nous ont laissé une "mentalité de secours" lorsque nous nous exprimons en termes de bien-être humain. Mais, lorsqu'il est question de la poursuite de la guerre, nous sommes la générosité personnifiée. Au cours de la campagne de cette année de l'Emprunt de la Victoire, le ministre des Finances a demandé \$1,100,000,000. Il a obtenu près de \$204,000,000 de plus que la somme demandée et personne n'a eu à souffrir. Mais si la mentalité de secours persiste, que monsieur Ilsley ou quelqu'un d'autre essaie de réaliser ce montant pour des travaux, lequel sera remboursé en dividendes de bonheur et de satisfaction, et des milliers de gens se sentiront blessés, du moins mentalement, et craindront pour leur compte de banque.

Le Canada ne traversera jamais, et le peuple ne saurait tolérer, une autre période de crise semblable à celle qui a précédé la guerre. Les causes de la crise, que l'on fait remonter généralement, aujourd'hui, à l'ignorance, à l'égoïsme aveugle, à la stupidité des gens, doivent absolument disparaître car autrement les hommes et les femmes qui ont servi dans les forces armées et dans les usines de guerre, ainsi que leurs amis, chercheront les moyens de changer notre système économique et, sans doute, la vaste majorité de leurs concitoyens les aideront à effectuer ce changement.

Dans la préparation du présent mémoire sur la restauration et le rétablissement, la Légion canadienne a fait en sorte d'envisager les choses du point de vue des hommes et des femmes démobilisés, actuellement en service dans les forces armées, et de ce qui leur arrivera probablement dans la période immédiate qui suivra leur licenciement, et de ce que l'avenir leur réserve par suite des mesures prises. Nous admettons que leur rétablissement doit aller de pair avec celui de ceux qui sont occupés seulement à un travail de guerre.

Ils savent que leur retour à la vie civile s'effectuera au cours de la période de restauration. Par conséquent, pour eux, la restauration comprend toute occupation pour laquelle ils ont ou pourront avoir de l'aptitude pourvu qu'il puissent gagner leur vie et qu'ils aient des chances d'avancement et de permanence. Pour eux, le rétablissement signifiera un emploi continu et une rémunération convenable, sans enrégimentation ni destruction de l'initiative person-

nelle, soit comme employés, soit comme propriétaires d'établissements d'affaires, comme professionnel, ou comme membre d'un conseil d'administration.

Pour la plus grande partie, nos soldats seront encore des jeunes, une fois licenciés. Le crime d'avoir toléré le chômage en masse et quelquefois les méthodes presque inhumaines employées pour le traiter, ne seront pour eux qu'un mauvais rêve, si nos efforts en vue de la restauration réussissent. Si nous ne réussissons pas, ils se rendront compte qu'ils ont combattu en vain, et nous aussi.

Problèmes d'ordre moral

Les problèmes de la guerre actuelle ont souvent été présentés comme une lutte entre le bien et le mal, entre la liberté et l'esclavage, la vie heureuse et la vie malheureuse. En temps de guerre, au Canada, on pourrait parler d'abondance ou de disette, de travail ou de chômage, de haut ou de bas niveau de vie, etc.

Il y a une obligation morale envers les membres des forces armées une fois retournés à la vie civile. Dès le début des hostilités, la Légion fit des instances auprès du gouvernement, pour demander entre autres choses:

Que des dispositions nécessaires soient prises pour que ceux qui se sont enrôlés volontairement ne se trouvent désavantagés en rien, une fois revenus à la vie civile, et, autant que possible, pour leur assurer dans la vie civile la place qu'ils auraient vraisemblablement pu occuper s'ils ne s'étaient pas enrôlés.

Je crois que le Comité admettra qu'il y a un droit moral à ce que l'homme ou la femme qui a servi son pays dans les forces armées, soit, autant que faire se peut, rétabli dans la société de la manière indiquée.

Quatre libertés

Depuis l'énoncé des "quatre libertés" par M. Churchill et le président Roosevelt, savoir la liberté de parole, la liberté de conscience, la libération des privations, la libération de la crainte, consciemment ou inconsciemment on a essayé de réaliser ce que ces mots voulaient dire, en termes pratiques s'appliquant à la vie des individus, à la société, au pays et au monde entier. Même aujourd'hui, dans les camps militaires, tant au Canada qu'outre-mer, des discussions ont lieu sur les différents aspects du sens de ces "quatre libertés". Pour plusieurs, elle résumant ce pour quoi nous nous battons. Sans aucun doute un grand nombre de soldats reviendront de la guerre en s'attendant à un niveau de vie élevé, car le seul énoncé des quatre libertés comme emblème de la paix et du bien-être suffit à relever l'espoir en l'avenir.

Projets prêts ou en vigueur avant la démobilisation

Plusieurs d'entre nous se rappellent la promesse des derniers jours de la dernière guerre de faire du Canada un pays digne d'être habité par des héros. Nous devons à tout prix éviter cette fois-ci le désenchantement que nos soldats ont eu à subir après la démobilisation de 1918-19. Le pays n'était pas prêt à les recevoir, et, en dépit du désir de bien faire, il y eut beaucoup de souffrances à cause du manque de préparation. Aujourd'hui, les plans devraient être bien coordonnés, préparés en détail, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux travaillant de concert et, autant que possible, se trouvant forts de leur expérience. Cela signifie nécessairement une assistance financière du pouvoir fédéral aux provinces et aux municipalités.

Relations entre le Dominion et les provinces

Cela nous amène à une phase importante de la restauration, savoir, l'unité du Canada, particulièrement en ce qui concerne la réussite des plans de restau-

ration nationale. A ce propos, il conviendrait de présenter au Comité les vues exprimées par la Légion devant la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces, au mois de mai 1938:

Il faut admettre que depuis l'adoption de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, tout le système social a subi un changement presque révolutionnaire à cause duquel notre rigide constitution actuelle est mal façonnée. Il va falloir donner de l'élasticité et donner notre attention au fait que le travail de changement est loin d'être complété et que nous avons besoin d'un gouvernement central solide qui, comme nous le prévoyons, devra être en mesure de faire ce travail. Si nous sommes une nation, alors, tous, nous avons droit à un traitement égal. Nous ne pouvons en arriver là que par une action nationale; on ne saurait avoir un peuple uni et heureux si des districts riches et prospères ont des privilèges qui sont refusés à des districts moins fortunés, parce que le gouvernement local est incapable de répondre aux besoins. A l'heure actuelle, l'économie canadienne est une, et tous les instruments importants d'une politique économique sont sous la juridiction du fédéral, par exemple, le tarif et les relations extérieures, les accords commerciaux, la paix interne, le système bancaire, les chemins de fer, etc., et malgré cela, toute la législation sociale rendue nécessaire par suite du développement économique, est sous la juridiction du provincial. En d'autres termes, l'autorité centrale détermine, autant que possible, la portée économique de notre vie nationale, mais les problèmes économiques qui en résultent sont la responsabilité d'une autre autorité.

Certainement, nos compatriotes qui reviendront de la guerre, auront le droit de s'attendre à ce que les problèmes des relations entre le fédéral et les provinces, pour autant qu'ils affectent le domaine national de la restauration, auront été résolus. Il devrait être possible d'obtenir une harmonie de buts et de pratiques qui produira dans tout le Canada des conditions aboutissant à l'acceptation et à l'application heureuse des mesures de rétablissement national, jointes, naturellement, à l'acceptation par le gouvernement fédéral d'une partie du fardeau financier qui retombe sur les gouvernements provinciaux et municipaux dans l'exécution de programmes purement provinciaux et municipaux de restauration, par opposition à ceux qui revêtent un caractère national.

Une loi des mesures d'après-guerre

Nous sommes d'avis que les recommandations du rapport Sirois devraient être revues à la lumière des conditions telles qu'elles existeront après la guerre, et que les principales recommandations de ce rapport, suivant qu'elles pourraient être modifiées, devraient être mises en œuvre.

Par suite des difficultés qui peuvent survenir pour un accord de longue durée au sujet d'une modification de la Loi de l'Amérique britannique du Nord, on suggère qu'un accord concernant les points essentiels touchant le rétablissement, soit fait immédiatement avec les provinces et que les principes de cet accord soient incorporés dans une loi qui pourrait avoir pour titre "Loi des mesures d'après-guerre"; l'application de cette loi pourrait être limitée à un certain nombre d'années—peut-être cinq ans—durant lesquelles les mesures de contrôle et les mesures de rétablissement devront, de toute nécessité, être sous une juridiction centrale. Cela exigera une entente avec les provinces et nous suggérons que des démarches à cet effet soient entreprises immédiatement. L'expérience acquise durant la période d'application de cette loi contribuera sans doute à un règlement à longue portée des questions controversées concernant le Dominion et les provinces.

Problèmes politiques et économiques

La Légion n'est pas de ceux qui croient que nous devons d'abord gagner la guerre avant d'élaborer des projets pour la paix. Nous avons presque perdu la guerre actuelle parce que nous n'y étions pas prêts et nous ne voulons pas perdre la paix pour la même raison. Nous savons que divers comités formés par le gouvernement sont à l'étude et des preuves de leur travail ont déjà été fournies à votre Comité. Mais le moment est venu de songer à la restauration et de la mettre en pratique. La victoire finale et la reddition sans conditions de l'ennemi sont essentielles à notre programme de restauration. Mais le Canada peut faire les démarches *préliminaires*, en prévision d'une victoire décisive, en entrant en pourparlers avec les représentants des autres pays alliés et en jetant les bases d'une politique étrangère et domestique convenant aux intérêts canadiens. La Conférence internationale de l'alimentation démontre bien ce point. Une idée ou un esprit de nationalisme égoïste, d'autarchie et d'autarcie ne devraient, en aucune façon, se glisser dans nos relations nationales et internationales.

D'après nous, il ne faut pour aucune considération revenir au système qui existait durant la période de crise, et il faut en arriver à un régime d'économie qui, tout en respectant la liberté individuelle, assure à tous du travail et un niveau de vie convenable, même à ceux qui, bien qu'il n'y soient pour rien, n'ont pas les aptitudes physiques voulues pour prendre un emploi. Pour atteindre ce but, nous devons être prêts à accepter les modes de contrôles qui peuvent être nécessaires, soit en conservant ceux d'aujourd'hui, soit en en adoptant d'autres pour répondre aux conditions d'après-guerre.

La liberté et l'autorité ne sont pas incompatibles lorsque l'autorité est exercée en vue de prévenir ou de réprimer des actes dangereux ou des conditions nuisibles au public en général. Sans lois répressives, pas de liberté personnelle ou politique. Egalement, sans répression, il n'y aurait pas de liberté économique; c'est-à-dire, liberté de consommation tout aussi bien que de production. L'autorité est exercée pour l'application de la loi et de l'ordre et la prévention du crime. Elle est exercée dans la direction de l'industrie. Un contrôle sage des affaires de la nation est donc maintenant nécessaire si nous voulons éviter le chômage et les privations. C'est la tâche du gouvernement.

Commerce mondial

La guerre actuelle a démontré que nous pouvons fournir du travail à nos gens et, suivant la limite des approvisionnements disponibles, les nourrir et les vêtir, durant une période de tension. De plus, nous avons fourni à nos alliés les produits de notre sol et de nos ressources. Cet approvisionnement, tant pour nous-mêmes que pour les autres, doit continuer pour longtemps encore à cause de la destruction et des conditions qui existent dans le reste de l'univers. Il se peut que nous soyons appelés à jeter notre pain sur la face des eaux, mais nous avons constaté que grâce à l'intelligence et à l'énergie de nos travailleurs, nous avons pu faire tout cela et malgré tout, maintenir des conditions de vie convenables dans notre pays. Pourvu que nous soyons en mesure de fournir des emplois, cette condition peut se continuer dans la période d'après-guerre alors que le marché mondial sera en voie de rétablissement.

Libération des privations en ce qui concerne les aliments, le logement et le combustible

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que la libération des privations et la libération de la crainte ne pourront pas se réaliser tant que nous n'aurons pas établi des marchés mondiaux. Nous sommes, au contraire, d'avis que notre pays peut produire tous les aliments nécessaires à la santé du peuple, et la matière première pour lui fournir le logement et le combustible. Il y a trois conditions

fondamentales pour fournir une subsistance convenable. Quelles que soient les conditions à l'étranger, la Légion prétend que le gouvernement peut développer une politique alimentaire pour fournir en abondance des aliments à tous, une politique du logement afin que le peuple habite des maisons construites ainsi qu'une politique du combustible pour fournir en abondance du combustible, à des prix et à des loyers à la portée de tous. Nous ne voulons pas revenir aux conditions qui ont existé après la dernière guerre, alors qu'il y avait de l'argent disponible pour la construction de théâtres et des lieux d'amusement, mais non pour des logements. L'industrie nous fournit le moyen d'en arriver là. Sa fonction est de produire, dans les quantités nécessaires, et les choses que nous employons et les aliments que nous mangeons. Nous prétendons, par conséquent, que la réponse aux besoins primaires doit occuper une place importante dans notre programme de restauration. Nous ne suggérons pas que les marchés d'exportation ne sont pas nécessaires à notre prospérité mais nous ne craignons pas d'avancer que, sans tenir compte des marchés d'exportation, on peut répondre aux besoins primaires du peuple, en tout ou en grande partie, au moyen de nos propres ressources, au moyen de nos propres efforts.

M. CASTLEDEN: Bravo! Bravo!

Le TÉMOIN: (poursuivant):

Marchés pour nos produits

Des mesures doivent être prises pour explorer et cultiver, pour nos produits, les marchés domestiques et extérieurs. Pour notre commerce avec l'étranger, nous devrions nous efforcer de traiter avec des pays en mesure de nous fournir les choses que requiert notre économie pour répondre à nos besoins fondamentaux et

- (a) que nous ne pouvons pas produire ou ne produisons pas nous-mêmes; ou
- (b) que nous ne pouvons pas produire ou ne produisons pas d'une manière économique.

Sous ce rapport, nous devrions étendre notre service de commissaire du commerce principalement aux pays d'un développement arriéré mais à population nombreuse et fort pouvoir d'achat des produits modernes de l'industrie. Des relations aussi libres que possibles devraient être établies entre le Canada et les autres pays sous ce rapport, entre autres des relations commerciales, en respectant toujours la clause conditionnelle primordiale de viser à une parité des niveaux de vie dans ces divers pays.

Niveau de vie

La Légion considère que nous n'aurons pas gagné la paix pour les Canadiens à moins que nous ne soyons en mesure de fournir un emploi à tous ceux qui peuvent et qui veulent travailler, avec une rémunération qui produira un niveau de vie bien au-dessus du niveau de subsistance. Les questions morales que comportent les échelles de salaires doivent être envisagées tout aussi bien que les questions économiques. Nous sommes convaincus qu'à moins que le salaire ne corresponde à l'index du coût de la vie et qu'il ne soit rigoureusement observé, un grand nombre de gens se trouveront dans un état de demi-famine—condition qui existait en divers endroits du Canada avant la guerre—non pas à cause du manque du nécessaire, mais parce que la question morale n'a pas été envisagée. Nous croyons que le peuple canadien ne tolérera jamais plus les conditions de pauvreté et de chômage des années de crise 1930-39. Il faut songer au bien-être du peuple canadien dans l'élaboration de notre politique industrielle. Nous croyons qu'il appartient à l'Etat de veiller à ce que tous ceux qui ne peuvent pas travailler ou qui souffrent d'invalidité, reçoivent une subsistance convenable; à ce que tous ceux qui travaillent reçoivent quelque chose de plus en vue d'une

subsistance convenable pour le travail qu'ils font; et à ce que cette obligation soit imposée à tous les patrons du pays. L'imposition de conditions de travail de demi-famine n'est qu'à un pas de l'esclavage.

Sacrifices nécessaires pour la paix autant que pour la guerre

Si l'on exige de la population de notre pays le sacrifice de privilèges spéciaux, de prérogatives ou même d'argent pour effectuer les changements devenus nécessaires, nos soldats s'attendent à ce que ces sacrifices soient imposés et acceptés généreusement pour le bien commun. La Légion croit, et elle s'est déjà prononcée à ce sujet, que la restauration et le rétablissement devraient être considérés comme faisant partie de l'effort de guerre et que les fonds nécessaires devraient être prélevés au moyen de taxes tout aussi bien qu'ils le sont actuellement, en grande partie, pour la poursuite de l'effort de guerre. Nous sommes d'avis qu'il est de la plus haute importance que les relations entre l'industrie, le gouvernement et les régies devraient se poursuivre durant la période de transition et, même, jusqu'à ce que la tâche de la restauration et du rétablissement soit jugée terminée. Ce qui s'est produit après la dernière guerre, ne devrait pas se répéter. Ceci nous ramène à l'esprit une citation de "World Crisis" de M. Churchill. Décrivant le passage soudain de la largesse du temps de guerre à la parcimonie du temps de paix qui s'est produit dans notre système financier à partir d'onze heures le 11 novembre 1918, M. Churchill dit ceci:

Par exemple, une commande de 500,000 maisons n'aurait pas paru plus difficile à remplir que celles que nous étions en voie de remplir pour la construction de 100,000 avions, pour la fabrication de 20,000 canons ou de deux millions de tonnes d'explosifs. Mais à partir d'onze heures, de nouvelles conditions commencèrent à régner. La dépense d'argent qui jusqu'alors n'avait jamais été regardée comme un facteur capable de limiter l'approvisionnement des armées, prit un droit de priorité du moment que le combat cessa.

L'argent au rang de serviteur, non pas de maître

Lors de la dernière conférence fédérale de la Légion, tenue à Winnipeg, les délégués approuvèrent l'article suivant du rapport de la conférence de Malvern, tenue le 7 janvier 1941 sous la présidence de l'archevêque de Canterbury, le docteur Temple:

Que le système monétaire soit administré de manière à ce que le public puisse bénéficier de sa propre production, la satisfaction des besoins humains étant considérée comme le seul but véritable de la production.

La conception que la richesse ne dépend pas de l'argent, mais bien du cerveau et des muscles des habitants du pays et de leur aptitude à développer les ressources naturelles—de leur aptitude à manufacturer les produits et de l'aptitude du cultivateur à produire les aliments, devrait avoir une expression pratique. L'abondance que cette aptitude peut produire, lorsqu'elle joue à plein, et la distribution de ce qu'elle produit, voilà ce qui compte aujourd'hui. Le maintien des pratiques et des principes financiers et industriels qui reviennent par cycles, est cause de ce qu'un grand nombre de gens n'ont pas les moyens de gagner leur vie, et le refus d'une part raisonnable de leur propre production en marchandises et en services à un plus grand nombre encore, leur est une invitation à la révolte.

La Légion n'a pas de théorie préférée en matière de finances. Elle prétend, toutefois, que dans un pays démocratique le peuple a le droit de faire connaître à ses législateurs les résultats qu'il veut obtenir, et s'attend à ce qu'il y ait un effort déterminé en vue de les obtenir. En général, le peuple du Canada n'est

pas prêt à accepter d'ajournement du progrès social parce qu'on lui dit que les moyens du pays ne le lui permettent pas.

Peu importent les défauts de notre système financier; nous avons fait un grand effort de guerre. Seul, parmi les dominions, le Canada a donné une somme de deux milliards aux nations unies; cela s'ajoute à la création d'une force aérienne puissante, d'une marine et d'une armée formidables, à l'apport de quantités énormes d'armes et de munitions à nos armées et à celles de nos alliés. Cela a été rendu possible parce que chacun de nous travaille, épargne et contribue. A moins que le gouvernement et tous ceux qui sont responsables de la politique industrielle et de la politique économique ne veillent à ce que tous continuent à travailler, toute politique financière ou fiscale d'après-guerre échouera. Réellement, le danger qui existe pour la période d'après-guerre se trouve dans l'impression que nous pouvons nous relâcher dans nos efforts et que, de quelque façon, grâce à des tours de passe-passe financiers, nous pourrions arriver à l'abondance d'une manière paisible. La seule façon de surmonter cette impression est de prévoir, de faire connaître au peuple ce à quoi il doit s'attendre et de le garder au travail.

L'opinion générale actuelle est que, si le travail à plein rendement doit se poursuivre dans la période immédiate d'après-guerre, la dépense de fonds publics est nécessaire pour des travaux publics sur une haute échelle afin de compléter les efforts de l'industrie. Il est facile de comprendre que nos budgets seront déséquilibrés temporairement. Sans aucun doute, une situation semblable se produira dans plusieurs autres pays avec lesquels nous devons maintenir des relations si nous voulons développer un commerce extérieur; en dépit de cela, nous sommes d'avis que des accords d'après-guerre peuvent être conclus avec ces pays afin qu'ils ne perdent pas confiance dans notre monnaie et notre stabilité, et nous, dans les leurs.

Les plans actuellement proposés par l'Angleterre et les Etats-Unis pour la stabilisation internationale des monnaies reçoivent sans doute l'attention de notre gouvernement, particulièrement celui qui a trait à une monnaie double—une pour usage extérieure, l'autre pour usage domestique. Quels que soient les moyens adoptés quant aux relations économiques internationales, nous avons la conviction qu'il devrait être possible de tenir notre population tellement occupée au développement de nos propres ressources qu'elle puisse produire au moins la plus grande partie des éléments fondamentaux de sa subsistance. Ayant créé le nécessaire, on devra trouver le moyen de le distribuer à chacun, en quantité suffisante pour ses besoins, soit par du travail et une rémunération, soit par un plan de sécurité sociale, soit par les deux.

Elaboration d'une programme en prévision de la transformation de l'industrie de guerre

L'expansion de l'industrie de guerre et l'augmentation du nombre des ouvriers présente un problème qui nécessite des prévisions si l'on veut que les millions de dollars placés dans la construction des usines et de la machinerie ne soient pas perdus et que les milliers de gens actuellement au travail dans ces usines continuent à travailler. La Légion recommande donc que des dispositions immédiates soient prises pour faire un relevé de toutes les industries occupées à un travail de guerre, en vue de se rendre compte de celles qui pourraient être transformées en usine de temps normal et d'obtenir des renseignements précis sur le nombre de personnes qui pourraient être employées dans ces usines, dans chaque localité.

Nous sommes d'avis qu'un tel changement devrait s'opérer graduellement, surtout si l'un de nos principaux ennemis continue la guerre une fois que l'autre aura capitulé. Plutôt que de causer un trop grand bouleversement au sein des ouvriers, immédiatement après la cessation des hostilités, il serait préférable

que quelques-unes des industries de guerre continuent à fonctionner pendant un certain temps. Les approvisionnements de munitions ainsi fabriqués serviront sans doute pour le service de la police du monde et pour les soulèvements isolés qui se produiront probablement de temps à autre après la guerre.

Le développement commercial des procédés et des produits qui ont fait leur apparition au cours de la guerre devraient faire l'objet de recherches et d'une organisation immédiate. Des subsides devraient être accordés à l'entreprise privée afin de lui permettre de commencer ses opérations.

Démobilisation retardée

Le rétablissement des soldats licenciés alors que la guerre suit son cours ne présente que de rares difficultés vu qu'ils sont absorbés presque immédiatement par l'industrie de guerre. Toutefois, la situation sera bien différente une fois la guerre finie et la démobilisation commencée. La Légion connaît très bien, par expérience, la nature des difficultés que le gouvernement aura alors à surmonter, la moindre n'étant pas l'impatience des combattants de rentrer au foyer.

Lors de la dernière conférence fédérale, un autre principe a été posé à l'effet que les soldats ne devraient pas être licenciés de l'armée avant d'avoir l'assurance qu'ils occuperont un emploi rémunérateur. Les plans de démobilisation devraient être aussi soignés que ceux de la mobilisation. Vraiment, les soldats ne devraient pas être licenciés de l'armée pour être envoyés à des endroits qui ne sont pas prêts à les recevoir. Nous croyons de plus que les démobilisés devraient être à la charge du gouvernement pendant une période définie après leur licenciement. L'Ordonnance concernant le rétablissement après le licenciement fixe cette période à un an. Nous croyons cependant, qu'il faudra la prolonger si, à cause des conditions générales, il est impossible aux démobilisés de se rétablir dans la vie civile à cette époque.

Nous savons que le Comité ministériel de la démobilisation et du rétablissement a étudié la question d'une démobilisation retardée. Si ce Comité a fait des recommandations, nous prions instamment le gouvernement de les rendre publiques le plus tôt possible. Il faut s'attendre à ce que les troupes tiennent à revenir au pays dans le plus bref délai, une fois les hostilités terminées. Des mesures précises devraient être prises pour satisfaire cette impatience bien compréhensible, qui ne manquera pas de s'exprimer, et pour éviter un retour aux conditions malheureuses qui existèrent dans certains camps en Angleterre, après la dernière guerre. Les plans devraient être prêts et bien expliqués afin de faire comprendre les problèmes que comporte la démobilisation.

Position des soldats licenciés

Lorsqu'il s'enrôle, le soldat se sépare entièrement de ses occupations civiles et son intérêt aux problèmes économiques et sociaux cesse d'avoir une application politique pour devenir presque entièrement académique. Cet intérêt cependant est vif et actif. Le soldat ne peut pas prendre part aux discussions ni participer au règlement des questions économiques soit au bureau, soit à l'usine, soit sur la ferme. Lorsqu'il reviendra, il aura perdu son contact pratique avec la vie civile. De plus, les soldats qui sont actuellement en service outre-mer, seront encore les derniers à réintégrer la vie civile et, par le fait même, leurs chances de placement et d'avancement seront d'autant diminuées. Les soldats ne sont pas sans le savoir et ils se fient à nous non seulement pour jeter des bases solides de rétablissement mais aussi pour veiller à ce qu'ils ne se trouvent pas dans une position désavantageuse lorsque les occasions de rétablissement se présenteront.

La Légion désire donc insister sur le fait que tout plan de restauration ne comportant pas un traitement de préférence pour les soldats sera considéré comme injuste et causera une réaction fâcheuse.

Préférence dans l'engagement

Nous tenons à proposer que des dispositions soient prises pour qu'une préférence générale soit accordée aux soldats licenciés, en matière d'embauchage, soit dans une entreprise privée, soit dans un emploi des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, dans tout le pays.

Environ 750,000 hommes et femmes font partie des forces armées du Canada. Nous prétendons que quiconque parmi eux cherchera un emploi, plus particulièrement ceux et celles qui ont fait du service outre-mer ou qui ont abandonné la vie civile pendant longtemps, devra être l'objet d'une attention spéciale de la part des patrons. Bien que nous soyons certains qu'il ne sera pas nécessaire de rappeler aux patrons leur dette personnelle et collective envers ceux qui ont risqué leur vie au service de leur pays, nous sommes d'avis qu'il sera nécessaire d'établir une méthode bien définie afin d'éviter une application fautive d'une préférence que tous seront désireux d'accorder. A la conférence fédérale de la Légion canadienne tenue, l'an dernier, à Winnipeg, le principe suivant fut posé:

Afin que tout ancien combattant puisse recevoir les prestations auxquelles il a droit pour avoir été au service de son pays, votre comité recommande fortement que cette conférence se déclare, en matière d'emploi, en faveur d'une préférence pour tous les hommes et toutes les femmes libérés honorablement, pourvu, bien entendu qu'ils soient aptes à remplir la position.

La Légion se rend compte que le choix de la manière dont cette préférence doit être accordée comporte plusieurs facteurs. Peu importe la méthode adoptée, il faudra certainement la bonne volonté de tous les intéressés et, dans certains cas, des sacrifices. Nous reconnaissons que tout patron désire obtenir ou garder les services de ceux qui ont des aptitudes exceptionnelles, mais nous ne croyons pas que des conflits entre le principe de la préférence et celui du mérite se produiront fréquemment, car lors même que tous les anciens combattants seraient absorbés par l'industrie, il resterait encore suffisamment d'emplois pour les autres, si les espérances du pays d'arriver au travail pour tous se réalisent.

Naturellement, notre but est de procurer un emploi à tous les anciens combattants, le plus tôt possible après la cessation des hostilités et de les maintenir dans cet emploi. Jusqu'à présent, deux méthodes ont été étudiées. La première consiste à demander aux bureaux de placement du pays de fournir aux patrons les noms de tout ancien combattant qualifié et disponible lorsqu'il s'offre du travail. Cela serait complété par les efforts des comités de citoyens déjà établis au Canada, qui s'efforceraient de persuader les patrons d'engager volontairement des anciens combattants de préférence à d'autres.

L'autre méthode pour accorder un traitement de préférence aux anciens combattants consiste à établir une quotité statutaire, priant chaque patron de garder à son service un certain pourcentage d'anciens combattants.

Une troisième, qui n'a pas encore été étudiée, à fond, est la création d'un service de placement pour les anciens combattants, distinct des bureaux de placement de la Commission d'assurance-chômage.

Quelle que soit la méthode adoptée pour l'application de cette préférence, la Légion demande que des dispositions soient prises pour qu'on utilise le plus possible les bureaux de placement de l'Etat et qu'on évite le patronage politique. Les entrepreneurs des gouvernements, fédéral et provinciaux, et les ministères du gouvernement, pour certains genres d'emplois, devraient être tenus par la loi de remplir les vacances par l'intermédiaire des bureaux de placement et d'accorder la préférence aux hommes et aux femmes licenciés, tant de la guerre actuelle que de la dernière guerre. Des dispositions devraient être prises immédiatement en vue de s'assurer la coopération des gouvernements provinciaux, à cette fin.

Sécurité sociale immédiatement après le licenciement

Pour la plus grande partie des anciens combattants, le rétablissement et la sécurité sociale signifieront un bon emploi comportant une bonne rémunération avec une réserve suffisante pour l'avenir. Pour les autres, qui ont souffert de maladie ou ont été blessés, ils recevront une pension, mais un certain nombre seront aptes à accepter des emplois réguliers qui leur conviendront. D'autres encore, totalement incapables de travailler à cause de blessures reçues au cours de la guerre, devront être traités de façon à gagner suffisamment pour eux et leurs familles, afin de ne pas être privés de ces choses qui, bien que non pas absolument nécessaires, rendent la vie plus agréable, de nos jours. Il y a aussi ceux qui sont dans le deuil—les veuves et les orphelins dont il faut prendre soin de la même manière afin qu'ils puissent jouir des avantages qu'ils auraient eus, si leur chef de famille n'avait pas sacrifié sa vie pour son pays.

Le gouvernement fédéral a déjà adopté des lois et des règlements concernant les anciens combattants, hommes et femmes, de la présente guerre qui seront ou ne seront pas à la hauteur du niveau de vie espéré pour tous après la guerre. Il a pratiquement assumé toute la responsabilité de la sécurité sociale des démobilisés pendant une certaine période subséquente à leur licenciement. Cette période une fois terminée, un grand nombre de démobilisés devront s'en rapporter aux mesures civiles en fait de sécurité sociale. La Légion s'intéresse donc vivement à l'adoption d'un programme général de sécurité sociale, et désire que ces dispositions soient prises dans ce sens le plus tôt possible. Les vues de la Légion seront incorporées dans un mémoire qui sera présenté au Comité parlementaire de la sécurité sociale, et, par conséquent, nous ne nous attarderons pas sur ce sujet pour le présent.

Service civil

La préférence statutaire accordée aux anciens combattants s'étend maintenant aux démobilisés de la guerre actuelle. Environ 35,000 anciens combattants de la dernière guerre ont été nommés à des emplois permanents, saisonniers ou temporaires dans le service civil fédéral. Plusieurs milliers d'entr'eux y ont trouvé un rétablissement permanent. Dans l'ensemble, cette préférence a été à l'avantage du service, tout d'abord parce qu'aucun ne pouvait être nommé sans avoir la compétence nécessaire; et, deuxièmement, parce que les anciens combattants, pour la plupart, par suite de leur expérience de la guerre, sont bien disciplinés, ont le sens de leur responsabilité et sont fiables. Les hommes qui sont actuellement dans les forces armées devraient être encore plus aptes au rétablissement dans le service civil, car dans l'ensemble ils sont plus instruits, et la guerre moderne a développé les aptitudes plus que la dernière guerre.

Placement des grands invalides

Le placement des anciens combattants qui sont de grands invalides est un problème spécial, à régler d'une manière spéciale. Nous sommes d'avis qu'on peut grandement améliorer le placement de ces hommes tant dans le service civil que dans l'industrie en général. Le gouvernement prend des mesures pour préparer ces hommes à des emplois convenables, mais la tâche ne sera complète que si des emplois convenables sont disponibles.

Formation professionnelle

Les dispositions prises par le gouvernement pour adapter les mobilisés à la réintégration dans la vie civile sont à la fois amples et pratiques. Il est essentiel, cependant, de préparer des plans dès maintenant, pour que les services nécessaires à la formation professionnelle soient prêts, dans tout le pays, quand la démobilisation se produira. Ceci implique une étroite collaboration entre le gouvernement

fédéral et les gouvernements provinciaux, ainsi qu'avec les autres organismes, afin d'utiliser entièrement les installations actuelles et d'en créer de nouvelles. Les bâtiments et installations actuellement occupés par les forces armées pourront être convertis en vue de leur utilisation pour la formation professionnelle d'après-guerre. Il y aurait lieu d'en faire le relevé le plus tôt possible, et de prévoir des plans en vue de leur utilisation rapide. Il faut éviter le double emploi coûteux des efforts. Il faut également prendre des dispositions pour assurer la préférence aux démobilisés, dans la formation professionnelle, afin de les adapter le plus rapidement possible aux emplois civils.

Instruction

Le résultat de cette guerre démontrera que les nations les plus instruites, subissant le moins d'entraves et de préjugés, seront sorties victorieuses.

L'instruction, jusqu'ici, a été considérée comme relevant entièrement de la juridiction provinciale. L'expérience a clairement démontré la nécessité d'une coordination dans les efforts, les méthodes et la pratique. Nos services de la Légion canadienne ont accompli une forte dose de travail utile en établissant un système d'instruction dont certaines parties ont été adoptées par les forces armées, et dont d'autres parties sont à la disposition personnelle des membres des forces armées qui le désirent. La base de ce système, ainsi que les épreuves et examens qui en font partie, ont été acceptés par les autorités pédagogiques de toutes les provinces et par les universités. Par Terre-Neuve aussi. C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un tel accord est réalisé, et le mérite en revient pour une bonne part au lieutenant-colonel Wilfrid W. Bovey, O.B.E., LL.B., LL.D., D.Litt., F.R.S.C., et aux éducateurs qui ont secondé ses efforts, avec persévérance et succès, pour mettre ce service à la disposition des hommes et des femmes de notre armée.

Ce système peut et doit être poursuivi, amplifié, et étendu aux hommes et aux femmes rentrant du service militaire, ainsi qu'aux civils après la guerre. Des milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes auront besoin d'une réadaptation à la vie civile. La responsabilité en incombe sûrement à l'Etat fédéral. Il faudra donc une préparation immédiate à l'instruction d'après-guerre.

Le système actuel d'enseignement, au Canada, est injuste à l'égard de la population rurale et de tous ceux qui vivent loin des centres d'enseignement—particulièrement d'enseignement supérieur—déjà établis. La simple prévision de moyens d'instruction ne suffira pas, sans un système d'aide à ceux qui vivent loin des centres, pour leur permettre d'en profiter.

D'une manière générale, nous estimons que le gouvernement fédéral peut et doit faire beaucoup en matière d'éducation—et pour cela, il faut supprimer les difficultés de juridiction—pour créer un réel esprit national et de l'unité dans ce pays.

Alimentation et aptitude physique

Les constatations faites lors des examens médicaux pour l'enrôlement dans les forces armées sont très inquiétantes, au sujet de l'aptitude physique des Canadiens en général. Cinquante pour cent des hommes qui se présentaient ont dû être refusés,—35 p. 100 pour inaptitude physique et 15 p. 100 pour "instabilité émotionnelle"; et l'on doit en conclure que le problème est sérieux. On a déjà démontré au Comité que cette situation est due en bonne partie à l'insuffisance d'alimentation, et il n'y a pas lieu pour nous d'insister là-dessus. Il n'est pas non plus nécessaire d'insister sur ce fait que l'aptitude physique dépend dans une certaine mesure de la subsistance; nous ajouterons simplement que le gouvernement et le peuple de notre pays doivent considérer cette question comme un point très important du programme de restauration, et doivent prendre des

mesures, sur des bases permanentes, pour régler immédiatement ce problème, même s'il faut y dépenser de très fortes sommes. A cet égard, la Légion considère comme un gaspillage criminel la destruction d'excédents de produits alimentaires dans une partie quelconque du pays. Nous insistons pour qu'à l'avenir la distribution de tous les excédents de produits alimentaires se fasse suivant des méthodes convenables.

Maintien des forces armées canadiennes

La Légion croit que le Canada devrait conserver une force militaire, maritime et aérienne, d'effectifs assez considérables, pour fournir une catégorie d'emplois après la cessation des hostilités. Cette guerre nous a appris que le droit doit s'appuyer sur la force. Le Canada ne doit pas revenir à son état de désarmement antérieur à la guerre actuelle.

Nous croyons que l'industrie de guerre ne devrait pas être complètement désorganisée, mais qu'il faudrait subventionner des usines susceptibles de contribuer au développement des inventions militaires.

Relations avec la main-d'œuvre

La Légion demande l'élaboration d'une politique nationale du travail, et sa ferme application. Cette politique tendrait à encourager les bonnes relations entre le capital et la main-d'œuvre. Elle accorderait une plus forte représentation à la main-d'œuvre dans les organismes politiques et administratifs définissant les principes susceptibles de l'intéresser. La Légion préconise également l'arbitrage obligatoire dans les conflits du travail—avec décisions obligatoirement applicables. La loi doit reconnaître le droit des travailleurs à la pleine liberté d'association syndicale.

Fiscalité

Tout en maintenant la fiscalité pour fins de rétablissement, il y aurait lieu de l'adoucir graduellement, pour permettre aux contribuables et aux compagnies d'accroître leurs capitaux à même leurs recettes. C'est sur cette base que le pays s'est édifié. Nous croyons que le maintien de l'entreprise et de l'initiative privées, la création d'un stimulant à l'effort individuel et collectif, et l'utilisation de l'appât du gain sont possibles dans un programme fiscal bien étudié. Ce programme doit être souple, et servir à l'élimination des situations extrêmes dans les cycles économiques.

Nous recommandons l'établissement d'une autorité fiscale pour le Canada, avec répartition aux provinces sur une base à convenir par accord mutuel, particulièrement en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, les droits sur les successions et la taxe sur le chiffre d'affaires. Divers impôts gênants seraient éliminés.

La guerre a démontré que le peuple du Canada paie de bon cœur les impôts, s'il sait qu'il reçoit une valeur correspondante pour son avantage et celui du pays.

Agriculture—La loi sur les terres destinées aux anciens combattants

L'agriculture est une industrie de base, au Canada. Les produits de la ferme sont une nécessité universelle. De plus, il nous faudra contribuer à alimenter les peuples des pays ravagés par la guerre. Nous ne sommes pas compétents pour dire quel en sera l'effet exact sur la position économique de l'agriculture au Canada, mais nous savons que l'homme qui produit les denrées alimentaires doit être payé en conséquence, et qu'il appartient au gouvernement de régler ce problème.

Une disposition spéciale a été prise pour le rétablissement agricole des anciens combattants. La situation de l'industrie constituera un facteur important de la réussite de ceux qui entreprendront la culture sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Nous prions le gouvernement de commencer dès maintenant l'acquisition de terres convenables pour les anciens combattants, de manière à éviter un gonflement subit de la demande, susceptible d'entraîner une hausse des prix. Il faut éviter la colonisation de mauvaises terres.

Il faut étudier les possibilités, pour les anciens combattants, d'acquisition de terres améliorées. Il existe des propriétaires hors d'état de poursuivre leur exploitation, pour raison d'âge ou de maladie. En pareils cas, le gouvernement pourrait songer à donner aux propriétaires une rente, calculée généreusement, mais en proportion de la valeur du terrain.

Nous suggérons aussi l'utilisation, pour le défrichement des terres, de la grande quantité de machines rassemblées pendant la guerre pour les forces armées.

La Légion recommande aussi l'étude des possibilités de développement d'un effort coopératif parmi les agglomérations agricoles, tant pour l'achat et l'usage des instruments aratoires que pour l'écoulement des produits.

Nous croyons que la colonisation doit s'effectuer, non pas d'une manière précipitée, mais graduellement, sur une période de plusieurs années, ce qui comporte l'acquisition de bonnes terres à des prix raisonnables et évite les déceptions parmi les bénéficiaires de la loi. Un contrôle rationnel du volume de la colonisation permettrait d'obtenir les meilleurs résultats permanents.

Le rythme du placement des anciens combattants sur des terres dépendrait, en tous cas, dans une large mesure, de la possibilité d'obtenir le matériel aratoire et les matériaux de construction. La période de chaos et de rétablissement en Europe, après la guerre, mettra sûrement à forte contribution notre production de machines agricoles et d'autres articles nécessaires à l'agriculture. Il faut commencer à se préparer le plus tôt possible.

Cette colonisation graduelle exigera quelque extension du système des prestations de rétablissement, qui ne sont pas accordées, dans le système actuel, pendant plus de dix-huit mois après la démobilisation. Nous proposons donc que le droit de l'ancien soldat à l'assistance prévue dans le plan de rétablissement, pendant le temps nécessaire à une tentative de rétablissement, soit maintenu pour ceux qui cherchent à s'établir sous le régime de la Loi sur les terres aux anciens combattants, et que le délai ne commence à courir qu'à la date de leur établissement réel sur la terre.

Lorsque le directeur acquiert de la terre vierge, ou non travaillée, pour fins de colonisation, il convient d'utiliser les services et le travail de colons éventuels pour le défrichement de cette terre et sa préparation à la mise en culture, avant toute tentative d'établissement d'anciens combattants sur cette terre.

Les terres cultivables sont limitées, au Canada. Il conviendrait de recenser et de classer toutes les terres, en vue de connaître leurs possibilités économiques. Par exemple, dans la province du Manitoba, un plan d'inondation de larges zones a servi au développement du commerce des fourrures. D'autres usages peuvent certainement se trouver pour les terres non cultivables. Les anciens combattants trouvant un moyen de subsistance sur ces terres seront encore admissibles au bénéfice de la Loi sur les terres.

Diversification de l'industrie

La Légion recommande que le gouvernement fédéral, en liaison avec les autorités provinciales et municipales, prenne des mesures en vue de la diversification de l'industrie, dans tout le Canada. Ces mesures sont indispensables à la conservation de la population des provinces de l'Ouest, où l'établissement d'industries légères dans les régions agricoles fournirait de l'emploi aux garçons et aux filles de cultivateurs, obligés, sans cela, de se déplacer pour gagner leur subsistance.

L'emploi plus intensif des produits agricoles dans la fabrication des substances plastiques et autres, rendu possible par la science moderne, stimulerait le progrès des provinces de l'Ouest et d'autres régions agricoles dans tout le Canada.

Voirie et services publics dans les campagnes

Il y a beaucoup à faire, dans les districts ruraux de notre pays, pour élever le niveau général de vie des cultivateurs. Par exemple, la construction de routes praticables en toute saison, l'expansion de l'énergie électrique, de l'éclairage électrique et du téléphone, et l'embellissement des habitations entraîneraient des avantages de deux sortes. D'abord, ces progrès rendraient l'agriculture attrayante, non seulement pour ceux qui vivent actuellement dans les campagnes, mais pour ceux qui songent à s'établir sur une terre après la guerre. Ensuite ce programme créerait de l'emploi pour la production des marchandises et des matériaux nécessaires.

Reboisement et conservation du sol

Les spécialistes, en collaboration avec la Légion canadienne, ont attiré l'attention publique sur les possibilités de rétablissement des anciens soldats au moyen d'un programme de conservation. Une enquête expérimentale, conduite conjointement par le gouvernement fédéral et par le gouvernement de l'Ontario dans le bassin de la Ganaraska indique la nécessité d'un programme de conservation, et l'importance qu'il peut prendre comme mesure de rétablissement. La Légion recommande la poursuite d'enquêtes semblables, par le gouvernement fédéral collaborant avec les autorités provinciales, dans tout le Canada, pour servir de base à un programme national de conservation. Ces entreprises ne seraient pas considérées comme des travaux de secours, mais plutôt comme des opérations nécessaires au bien-être du pays et de la population, et comportant des taux de salaires convenables.

Des mesures semblables seraient prises pour la conservation et l'amélioration du sol. De nombreux indices montrent que nos terres agricoles ont beaucoup souffert de l'absence d'un programme satisfaisant. La productivité du sol est un actif national, et il ne faut pas laisser les terres se gâcher. Nous suggérons au gouvernement de prendre les mesures voulues pour assurer la production de bons engrais et leur vente à des prix accessibles, car ils sont actuellement trop chers pour la plupart des cultivateurs.

Il y a aussi beaucoup de gaspillage dans nos forêts. Un programme national de reboisement s'impose. Les travaux entrepris sont insuffisants. Dans ce domaine, le gouvernement peut normalement rechercher la collaboration des industries auxquelles la forêt fournit leur matière première.

Il faut encore étudier la question du nettoyage des zones forestières, en vue de supprimer les risques d'incendie, et celle de l'utilisation des matériaux ainsi obtenus. Grâce au progrès de l'industrie chimique et à la connaissance des multiples utilisations du bois découvertes pendant la guerre, ce travail pourrait aboutir à un excellent usage de nos magnifiques ressources forestières, au développement d'une industrie puissante, et à la préservation de vastes et riches étendues forestières pour le bénéfice des générations futures.

Mines

Il y a lieu d'étendre les relevés géologiques, et d'encourager en même temps la prospection. Celle-ci offrira aux anciens soldats un moyen de rétablissement, si on leur fournit des facilités de formation technique.

Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les intérêts financiers et miniers, dans l'acquisition de capitaux en vue d'initiatives dans le domaine minier. Il faut aussi exercer une surveillance, sympathique mais

sérieuse, et même un contrôle sur les appels de fonds des compagnies auprès du public.

Pêcheries

Les eaux intérieures et le littoral de notre pays ont constitué une bonne source de revenus, bien que l'industrie de la pêche ait subi de graves dépressions, pénibles pour ceux qui s'y consacraient. Il est possible qu'un grand nombre d'hommes servant aujourd'hui dans notre marine—en voie d'expansion—désirent s'établir ou se rétablir dans l'industrie de la pêche. Ajoutée à un lopin de terre acquis sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, la pêche peut leur procurer les moyens de vivre convenablement, si le poisson peut être vendu à un prix rémunérateur.

La pêche est une de nos industries de base qui, en raison des circonstances économiques, ont souvent mal payé ceux qui s'y consacraient. Des mesures devraient se prendre pour assurer des revenus honorables aux pêcheurs, même s'il fallait, à l'occasion, subventionner cette industrie.

Immigration

La Légion est d'avis qu'un plan d'immigration devrait se préparer dès maintenant, pour assurer l'établissement, au Canada, de la catégorie de citoyens qui pourront s'assimiler rapidement après la guerre. Un grand nombre d'hommes qui servent actuellement dans l'armée britannique ou sont employés dans les industries de guerre britanniques désireront peut-être s'installer au Canada, après la guerre. Ce genre de citoyens doit jouir d'une priorité. La Légion estime que l'immigration relève directement du pouvoir fédéral, qui doit seul la diriger. En tous cas, il faudra prendre de bonne heure des mesures propres à déterminer une politique d'immigration, comprenant des plans de colonisation. Si le Canada entre dans une période de prospérité après la guerre, la pression des immigrants éventuels sera forte, et il faudra suivre une méthode de sélection.

Le Parlement doit examiner la nécessité d'acroître la population du Canada par l'immigration, mais en appliquant des mesures graduelles et seulement après avoir réglé, sur une base satisfaisante, le problème de la réintégration des anciens combattants canadiens dans l'économie nationale.

Dans tout programme d'immigration, il faut empêcher l'exploitation des immigrants par les marchands de terrains, les personnes en quête de main-d'œuvre ou servant d'autres intérêts égoïstes. Il ne faut permettre la colonisation que dans les régions susceptibles d'un certain développement économique.

Logement

Un besoin essentiel au Canada est celui de logements convenables. L'idéal serait que chaque famille possède sa maison. La situation industrielle ne le permet pas toujours; il faut donc de bonnes maisons, à loyers modérés. La légion préconise un programme national de logement, dont la réussite exigera la collaboration des autorités provinciales et municipales. Certaines villes et municipalités entretiendront sûrement des projets d'urbanisme et d'embellissement. Ces projets doivent entrer dans le cadre des projets d'ordre national. Mais le besoin le plus pressant est celui de maisons à bon marché, pour fins de propriété individuelle ou de location.

Beaucoup de villes ont des taudis. Un programme national doit stimuler la suppression des taudis. Il faut condamner les maisons impropres à l'habitation et faciliter aux propriétaires la reconstruction des maisons détruites.

Développement des moyens de transport

Les moyens de transport devront se développer considérablement après la guerre. Ce développement doit coordonner le trafic par eau, par rail, par

route et par air. Tout cela doit être coordonné, réglementé et développé de manière à répondre aux besoins nationaux et internationaux. Il faut chercher à réduire et égaliser le coût des voyages et les taux de fret, à desservir toutes les agglomérations, même s'il faut pour cela subventionner le service où l'exploitation n'est pas avantageuse.

Il faut prévoir, dans ces services, le rétablissement des anciens soldats. Nous croyons, par exemple, que le personnel de l'aviation civile peut se recruter presque exclusivement parmi les démobilisés du C.A.R.C., de même que les compagnies de chemins de fer et de navigation doivent être prêtes à absorber les démobilisés de l'armée et de la marine que leur expérience, complétée par une formation professionnelle, aura préparés à toute une variété de fonctions au service des compagnies de transport.

Anciens combattants de la dernière guerre

Le rétablissement des membres de la Garde des vétérans du Canada, et des vétérans de la dernière guerre qui ont repris du service dans les forces armées, présentera un problème difficile, car beaucoup d'entre eux, à la fin de la guerre, auront depuis longtemps dépassé la période où ils pourraient profiter des dispositions prises en vue du rétablissement de jeunes anciens combattants. Il faudra tenir un compte spécial de ces vétérans, en raison de leur âge, soit pour les établir dans des industries protégées, soit pour leur réserver des positions particulières, soit encore pour les installer dans des établissements subventionnés ou pour leur procurer une forme spéciale de sécurité sociale. Cela peut se faire sous le régime de la Loi des allocations aux anciens combattants, qui serait modifiée de manière à admettre ces vétérans, qu'ils aient ou non servi sur un théâtre réel de guerre.

Dispositions d'après-guerre pour la marine marchande

La Légion est fortement d'avis que les hommes de la marine marchande, qui courent, en haute mer, des dangers constants, doivent recevoir tous les avantages d'après-guerre prévus pour les membres des forces armées. Ils risquent leur vie constamment; leur service est entièrement volontaire, et leur rémunération n'est pas proportionnée aux risques courus.

Des dispositions d'après-guerre s'appliquent à ces hommes et aux personnes à leur charge, mais elles sont inférieures à celles qui s'appliquent aux membres des forces armées servant sur un théâtre de guerre, particulièrement en ce qui concerne les droits à la pension.

Nous recommandons de modifier l'article 2 (a) (iii) de l'arrêté en conseil C.P. 104/3546, pour autoriser le paiement d'une pension, sous la forme d'une indemnité pour invalidité ou décès consécutif à la maladie, et pour appliquer à ces hommes le principe de l'assurance, suivant la méthode prévue dans la Loi des pensions pour les membres des forces armées ayant servi sur un théâtre de guerre.

Nous recommandons en outre que tous les pensionnés visés par cet arrêté en conseil aient droit au traitement médical de la catégorie 1 et à l'hospitalisation prévus par l'arrêté en conseil C.P. 91.

Anciens soldats du service impérial

Il est plus que probable qu'après cette guerre un grand nombre d'anciens combattants des armées impériales émigreront au Canada, comme cela s'est produit après l'autre guerre. Les vétérans canadiens qui ont combattu à leurs côtés considèrent ces hommes comme des leurs. Les anciens soldats canadiens ont éprouvé beaucoup d'amertume de n'obtenir de pensions de vieillesse, malgré leurs instances répétées, que pour ceux qui étaient domiciliés au Canada au commencement de la grande guerre, et de ne rien obtenir pour les milliers d'anciens combattants venus au Canada dans les années d'après-guerre.

Des démarches ont été accomplies, auprès du gouvernement britannique et du gouvernement canadien, pour améliorer leur sort. Les Britanniques possèdent un système de sécurité sociale dont les avantages sont perdus lors de l'émigration, de sorte que la responsabilité du bien-être de ces hommes incombe dès lors au Canada.

Nous avons aussi vivement et vainement demandé que les anciens combattants du service impérial soient compris parmi les bénéficiaires de la Loi des allocations aux anciens combattants, après une longue résidence au Canada. Nous demandons au gouvernement d'envisager équitablement ce problème, d'assumer ses responsabilités à l'égard des anciens combattants du service impérial qui résident depuis longtemps au Canada, et de les placer sur le même pied que leurs camarades canadiens en ce qui concerne l'application de la Loi des allocations aux anciens combattants.

Nous croyons que les mesures sociales prises en Grande-Bretagne, et qui ne sont pas à base de contribution, sont applicables aux citoyens des Dominions autonomes, y compris le Canada, après douze ans de résidence, tandis que les mesures sociales à base de contribution leur sont applicables après une période plus courte. En conséquence, bien que nous ne croyons pas que la Grande-Bretagne possède une loi comparable à notre Loi des allocations aux anciens combattants, il nous semble raisonnable de demander que des hommes qui ont combattu côte à côte avec les nôtres bénéficient de cette loi sociale, après une période convenable de résidence.

Accords réciproques de rétablissement et de sécurité sociale entre les Etats-Unis et le Canada

Un grand nombre de citoyens des Etats-Unis servent actuellement dans les forces armées du Canada. Lorsque ces hommes seront démobilisés, ils auront droit à toutes les prestations d'après-guerre offertes à leurs camarades canadiens. Mais ils ne pourront en bénéficier intégralement que s'ils restent au Canada. Or, beaucoup d'entre eux désireront naturellement rentrer dans leur foyer, auquel cas ils perdront la plupart de ces avantages.

La Légion sait, par sa propre expérience, que l'inadmissibilité des anciens soldats des forces américaines aux avantages canadiens ou aux avantages offerts par leur propre gouvernement a créé un problème difficile à régler.

Nous suggérons l'étude immédiate de la possibilité d'un accord réciproque avec le gouvernement des Etats-Unis, procurant au moins certaines prestations de rétablissement aux citoyens des Etats-Unis démobilisés des forces canadiennes ou aux membres des forces américaines qui restent ou viennent au Canada.

Cet accord réciproque devrait s'appliquer aussi à l'extension de mesures de sécurité sociale telles que la Loi des allocations aux anciens combattants, pourvu que les Etats-Unis prennent une mesure qui puisse être considérée comme équivalente.

(.....)

Pour conclure ce mémoire, la Légion désire insister sur la nécessité d'un développement immédiat et pratique des plans de restauration, qui devront être mis à la disposition du public le plus tôt possible. Bien que la guerre ne soit pas encore gagnée, nous devons étudier la question de la restauration en tenant compte de la possibilité d'un effondrement prochain de l'ennemi, ce qui obligerait à précipiter les préparatifs du retour aux conditions de paix. Nous croyons que l'éducation du public est une étape essentielle, si l'on veut éviter bien des malentendus, susceptibles d'aboutir à de l'obstruction. Lorsque les hostilités cesseront, l'explosion de sentiments longtemps comprimés donnera lieu à une vive excitation. Nous croyons qu'en préparant ses plans dès maintenant, et en mettant le public dans ses confidences, le gouvernement contribuera à stabiliser la période

de rajustement, qu'elle soit longue ou brève. C'est la seule manière de maintenir l'unité d'efforts qui nous permettra de gagner la paix.

J'ai ici avec moi M. James Lynham, des anciens combattants impériaux, qui vous parlera du problème impérial, et M. Duncan Rice, de Kalamazoo, qui est président du comité de législation de la division des Grands lacs de la Légion canadienne.

Le PRÉSIDENT: Maintenant que le président de la Légion canadienne a terminé, permettez-moi de dire ceci: Je suis sûr que le président de la Légion et ses collègues apprécient l'attentive courtoisie dont le Comité fait toujours preuve à l'égard des témoins, et dont il a donné un bel exemple ce matin. Je ne voulais pas multiplier les présentations, mais nous avons ici, outre les messieurs déjà cités, M. Walter S. Woods, un de nos vieux amis, sous-ministre adjoint des Pensions et de la Santé nationale, et M. H. A. L. Conn, vice-président de la Commission des pensions. Le général Howard McDonald devait venir, mais il a dû s'absenter d'Ottawa.

Mesdames et messieurs, voulez-vous entendre les autres témoins, ou préférez-vous poser des questions?

M. MACNICOL: Je propose que nous écoutions d'abord les témoins.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. James Lynham, président fédéral de la section impériale de la Légion canadienne, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, honorable ministre, honorable docteur King, mesdames et messieurs:—

Comme président fédéral de la section impériale de la Légion canadienne de la British Empire Service League, j'apprécie vivement l'occasion qui m'est fournie de témoigner devant vous.

Nous appuyons les propositions qui vous ont été soumises par le président fédéral de la Légion, mais il y a un ou deux points sur lesquels nous croyons nécessaire et désirable d'insister, devant votre Comité, au nom des ex-impériaux qui sont citoyens du Canada, et aussi au nom des ex-impériaux qui chercheront sans doute à se créer ici un foyer, après leur service dans la guerre actuelle.

Les anciens soldats impériaux des guerres précédentes

Nous avons cherché, avec l'aide de la Légion canadienne, à obtenir une extension de la Loi des allocations aux anciens combattants, de manière à inclure les anciens soldats impériaux qui résident au Canada depuis le 1er septembre 1930, au moins. Bien que ces tentatives n'aient pas réussi, jusqu'ici, nous croyons que notre requête est juste, et que tout plan de restauration et de rétablissement comporte une lacune si un groupe de deux ou trois mille hommes, dont certains sont mariés, qui ont servi sur un théâtre réel de guerre ou qui ont été invalidés au cours de leur service et sont dans le besoin, sont maintenus dans des conditions d'existence inférieures au niveau considéré comme raisonnable dans ce pays. La nécessité et l'urgence sont indiscutables. Des centaines d'anciens soldats réguliers de l'armée britannique résidant actuellement au Canada cherchent à vivre avec un revenu total, de toutes les sources, se montant à:

(a) pour les célibataires, une livre sterling, soit \$4.43 par semaine;

(b) pour les hommes mariés, deux livres, soit \$8.86 par semaine.

Nous engageons donc vivement le Comité à recommander que l'on s'occupe de ces hommes et de ces femmes dans le besoin, le plus tôt possible, à titre préliminaire à tout plan de restauration et de rétablissement.

Nous avons eu, en mai 1941, l'occasion de présenter un mémoire à ce sujet à un comité parlementaire spécial qui s'occupait des questions relatives aux soldats, de sorte que plusieurs membres du Parlement doivent connaître les

détails de la situation dont je parle. Je dépose, pour renseigner le Comité, (1) des exemplaires de notre mémoire au Comité parlementaire de mai 1941, (2) un mémoire préparé par la section impériale à la suite de ces audiences, et qui porte sur le nombre d'anciens soldats susceptibles de bénéficier d'une extension de la Loi des allocations aux anciens combattants, telle que nous la proposons, (3) un résumé de la situation, préparé par la section impériale en mars 1943. Les chiffres du mémoire dont je parle seront naturellement sujets à une déduction, en raison des décès survenus depuis 1940 et de l'emploi trouvé, grâce à la guerre, par un certain nombre de vétérans impériaux.

Immigration des impériaux de la guerre actuelle

Nous désirons attirer l'attention sur ce sujet, dans l'espoir que la situation des immigrants impériaux sera sauvegardée dès le début. A ce sujet, nous soumettons au Comité deux suggestions principales:

- (1) Réciprocité entre le Royaume-Uni et le Canada, et peut-être entre les autres Dominions britanniques et le Canada, en ce qui concerne les droits et prestations d'assurance nationale—assurance-maladie, pensions aux veuves, aux orphelins et aux invalides, prestations pour accidents du travail, pensions de vieillesse à base de contribution ou non, etc.

D'après la législation britannique en matière d'assurance-maladie, des arrangements sont possibles, par voie d'accord avec les autres Dominions de l'Empire, pour assurer le maintien de l'assurance aux personnes qui, étant assurées en Grande-Bretagne, sont ou deviennent résidents ou employés dans un Dominion.

Par exemple, un tel accord a été conclu entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, entre la Grande-Bretagne et l'île de Man, entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Un accord du même genre entre le Royaume-Uni et le Canada, au sujet des immigrants pendant et après la guerre actuelle, faciliterait l'entrée des colons britanniques dans la vie industrielle et sociale du Canada.

- (2) *Projets de colonisation.*—Le Comité pourrait recommander que le gouvernement canadien et le gouvernement britannique prennent des mesures pour établir un plan de colonisation par des membres du service impérial, des deux sexes, sur une base satisfaisante, par exemple celle de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, ou d'après d'autres plans approuvés de restauration et de rétablissement.

Conclusion

Nous insistons sur ce point que le nombre des anciens soldats impériaux qui ne se sont pas créés une situation leur permettant de subvenir à leurs besoins n'est pas grand, et ne représente qu'une faible proportion de ceux qui se sont établis au Canada.

La section impériale a cherché à rédiger ce mémoire dans une forme succincte, et sollicite respectueusement la considération favorable du Comité.

Le PRÉSIDENT: Merci. Je prierai maintenant M. Duncan Rice, représentant de la Légion aux Etats-Unis, de nous adresser la parole.

M. DUNCAN RICE, président du comité de législation, division des Grands Lacs, E.-U., est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, j'apprécie vivement l'occasion qui m'est fournie de venir vous présenter les requêtes des anciens combattants canadiens résidant aux Etats-Unis.

Les prestations canadiennes applicables aux anciens combattants canadiens résidant aux Etats-Unis sont actuellement les suivantes:

1. Pensions pour invalidités dues au service.

2. Hospitalisation pour les pensionnés, mais seulement pour leurs invalidités dues au service.

Ces anciens combattants peuvent être classés en deux groupes:

1. Les hommes qui étaient citoyens des Etats-Unis, ou qui résidaient aux Etats-Unis, et qui s'engagèrent dans les forces canadiennes aux Etats-Unis, ou traversèrent la frontière pour s'engager dans les forces canadiennes avant l'entrée des Etats-Unis dans la première guerre mondiale.
2. Les anciens combattants canadiens qui émigrèrent aux Etats-Unis, après la première guerre mondiale, soit en quête de travail, soit à la recherche d'un climat plus favorable à leur santé.

Les anciens combattants du premier groupe habitaient aux Etats-Unis avant la guerre. Ils sont rentrés chez eux, comme les Canadiens qui avaient leur foyer au Canada sont rentrés chez eux. Ils peuvent se comparer aux anciens combattants canadiens résidant au Canada, et devraient bénéficier des mêmes avantages, sauf en cas de difficultés administratives particulières.

Ceux du second groupe appartiennent à une catégorie légèrement différente. Ils résidaient autrefois au Canada, mais la pressions des circonstances les a forcés d'émigrer. La plupart sont passés aux Etats-Unis pour y trouver de l'emploi, qu'ils ne trouvaient pas au Canada en rentrant de la guerre. D'autres, moins nombreux, ont dû rechercher un climat plus favorable à leur santé. Ces hommes ont quelque droit aux prestations canadiennes. Ils vieillissent vite, ne peuvent pas prouver leur invalidité, et sont dans une situation très analogue à celle des anciens combattants habitant le Canada, admis au bénéfice des allocations aux anciens combattants.

Les hommes du premier groupe, qui résidaient aux Etats-Unis avant la guerre, ont perdu leur titre de citoyen, s'ils le possédaient, en s'engageant dans les forces canadiennes avant l'entrée des Etats-Unis dans la guerre, et il a fallu les rapatrier à leur retour. Tous ont perdu les prestations accordées aux anciens combattants des forces américaines.

Ces hommes ne resteront pas longtemps parmi nous. Les difficultés subies par ceux d'entre eux qui ont besoin d'assistance, et qui possèdent les mêmes titres que leurs camarades du Canada, seraient allégées dans une large mesure si les allocations aux anciens combattants, le traitement médical et l'hospitalisation leur étaient accordés dans les mêmes conditions qu'aux anciens combattants habitant le Canada.

Les hommes et les femmes qui habitaient les Etats-Unis et qui se sont engagés dans les forces canadiennes, pendant cette guerre-ci, se trouveront dans la même situation que les anciens combattants de l'autre guerre, à leur retour aux Etats-Unis.

Les prestations applicables aux Etats-Unis, d'après une circulaire du ministre des Pensions et de la Santé nationale en date de décembre 1942, intitulée "Prestations de rétablissement pour les marins, les soldats et les aviateurs", sont les suivantes:

- (1) Prestations pour invalidités dues au service;
- (2) Hospitalisation pour invalidités dues au service.

Un grand nombre des prestations supplémentaires énumérées dans cette circulaire pourraient être accordées aux anciens combattants habitant les Etats-Unis, et leur administration serait assurée par l'octroi d'avantages équivalents, moyennant les garanties voulues.

Les Etats-Unis ont des hommes stationnés au Canada. Il est vraisemblable qu'un certain nombre d'entre eux voudront y rester après la guerre. La plupart de ces hommes auraient droit à des prestations, en vertu de la législation américaine, s'ils retournaient aux Etats-Unis. Nous croyons possible la conclusion d'un accord réciproque, mettant une certaine dose de sécurité sociale à la

disposition des anciens soldats des deux nations, qui, autrement, perdraient certains droits en changeant l'emplacement de leur foyer.

Le PRÉSIDENT: J'ai dit il y a quelque temps au président Walker de se sentir chez lui. Aujourd'hui, qu'il est notre hôte, je suis sûr qu'il est prêt à répondre à nos questions.

M. MACNICOL: Le ministre ne voudra-t-il pas dire quelques mots, auparavant?

Le PRÉSIDENT: Nous serions tous heureux de l'entendre, s'il a quelques mots à dire.

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne dirai qu'un ou deux mots, au sujet des questions traitées dans le mémoire de la Légion. C'est un des meilleurs mémoires qu'iaient été présentés au Comité, et je suis heureux de vous dire, monsieur Walker, que vous avez fait un exposé très complet, dans le sens du rapport déjà présenté par ce Comité à la Chambre des communes. Votre mémoire et le rapport portent sur les mêmes sujets. Cela tend à montrer que les deux organismes entretiennent des idées voisines.

Le président a signalé que la question d'un relevé des bâtiments disponibles pour la formation professionnelle constitue un point important de ce mémoire. Ce relevé a été commencé il y a plusieurs mois; il est presque fini, et le sera entièrement dans un mois ou deux. Cette question importante a donc été réglée.

Nous ne perdons pas de vue la question de la formation d'après-guerre. M. Walter Woods a présenté l'autre jour à ce Comité un résumé de ce qui est projeté. Au sujet de l'envoi de renseignements aux troupes outre-mer, quelqu'un a observé l'autre jour, à la Chambre, que tous les soldats ne sont pas au courant de la législation qui se prépare en leur faveur, et dont plusieurs parties sont déjà prêtes. M. Woods a pris des mesures pour envoyer prochainement en Angleterre un de ses fonctionnaires, qui fournira aux hommes les renseignements nécessaires pour les bien mettre au courant. Nous avons pris les arrangements nécessaires avec les fonctionnaires des services intéressés pour que tous les mobilisés soient renseignés, afin qu'aucun démobilisé des trois services ne puisse se plaindre d'être resté dans l'ignorance des avantages qui sont à sa disposition. Le rapport de M. Walker sur la démobilisation est actuellement soumis au comité ministériel de la démobilisation. Il n'a pas encore été pris en considération en séance plénière du cabinet, mais je crois qu'il le sera avant longtemps. C'est un rapport très complet. M. Woods vous en a donné des aperçus détaillés, l'autre jour. Quand nos plans à ce sujet seront prêts, nous les ferons connaître.

Les deux derniers témoignages portent sur des sujets très difficiles pour tous ceux qui s'intéressent aux questions relatives aux anciens combattants. Ces personnes connaissent la question depuis nombre d'années. Je parle de l'extension éventuelle de l'allocation aux anciens combattants, aux anciens soldats du service impérial habitant le Canada depuis une certaine date, et aussi de la situation des vétérans canadiens qui résident aux Etats-Unis d'Amérique, au point de vue de la Loi des allocations aux anciens combattants, qui est, dans une large mesure, une loi de sécurité sociale. La difficulté vient de ce que l'on ne peut logiquement appliquer la loi aux impériaux qui sont venus au Canada après la guerre sans l'appliquer à tous les Canadiens ayant servi pendant la Grande Guerre, que ce soit sur un théâtre réel de guerre ou au Canada. C'est l'argument qui a toujours été invoqué. M. Walker a parlé de sécurité sociale. Si nous l'avions eue à cette époque, le problème aurait automatiquement disparu.

L'un des mémoires, le dernier ou l'avant-dernier, comportait une suggestion de réciprocité. Cette question est très sérieusement à l'étude. Nous ne pouvons avoir de prestations de réciprocité avant que cette législation soit adoptée au Canada, avant que nous ayons, au Canada, une sécurité sociale comparable à celle des autres Dominions. L'aboutissement logique d'une telle mesure serait la

réciprocité des prestations entre tous les Dominions britanniques. Je dois dire qu'il y a de grandes difficultés à étendre aux impériaux les dispositions de la Loi des allocations aux anciens combattants, si on ne les étend pas aux Canadiens qui n'ont pas eu la chance de passer outre-mer pendant la dernière guerre. Vous trouverez cette opinion bien enracinée dans toutes les parties du Canada, quelles que soient vos inclinations personnelles. Au point de vue des sentiments, ils ont tous les droits du monde, mais je crois réellement que si l'on étend cette disposition aux impériaux, il faut en même temps l'étendre à tous ceux qui ont servi dans la grande guerre et qui ont droit aux autres privilèges accordés par la législation.

Je crois avoir brièvement traité des principaux sujets évoqués.

M. Walker a parlé de la Loi des mesures d'après-guerre. Son intention est admirable. Il ne veut pas que des difficultés constitutionnelles entravent les mesures nécessaires au rétablissement et à la restauration. Mais je doute fort que la nation soit d'humeur à souhaiter une Loi des mesures d'après-guerre quand les difficultés du conflit auront cessé. Je crois qu'il faudra tendre au but par voie d'accord, par voie d'accord volontaire entre les autorités fédérales et provinciales, et non par le maintien, en temps de paix, des terribles taxes qu'un gouvernement est obligé d'imposer en temps de guerre. Ce n'est là qu'une opinion personnelle.

Je viens de passer en revue, sans aucune préparation, ces points saillants d'un excellent mémoire. Je vous indique ma réaction, mais je vous assure que les questions mentionnées par le dernier témoin seront de nouveau discutées, en tenant compte de ce que nous pourrons faire avec les autorités américaines.

La situation des impériaux indiquée dans le mémoire suscite ma plus vive sympathie, mais je vous signale les obstacles qui m'apparaissent.

Le PRÉSIDENT: Quelle est maintenant l'intention du Comité?

M. MACNICOL: Monsieur le président, je me réjouis que vous ayez invité le ministre à prendre la parole, car il a exposé, d'une façon très brève, bien des idées que j'entretenais moi-même. Le problème est énorme. Nous sommes tous sûr de la sympathie du ministre, et c'est un pas important dans la bonne direction.

Si M. Walker et ses collègues avaient assisté à nos séances précédentes, ils auraient constaté qu'au cours de plusieurs de ces séances, nous avons discuté un bon nombre des recommandations qu'ils ont soumises ce matin. J'ai relu le mémoire très attentivement avant de venir à la séance, aujourd'hui, et je remercie ces messieurs de nous nous l'avoir envoyé assez tôt pour nous permettre de le lire. Cela nous a beaucoup aidés.

Je répète que j'ai lu ce mémoire très attentivement, et je pourrai vous dire tout à l'heure ce que je pense de ses traits saillants. Ce mémoire, à mon avis, nous fournit une base d'étude pour une autre séance. Il a été bien rédigé et bien présenté. A titre de membre de ce Comité—je parle cette fois en mon nom personnel—je suis très obligé à l'égard du président et de ses collègues qui ont si bien préparé leur mémoire. Les suggestions qu'il contient me plaisent, en particulier celle qui commence à la page 4, sous le titre "Plans prêts ou en vigueur avant la démobilisation". C'est justement un de nos objectifs. Nous estimons tous que des plans doivent être prêts, et après ce que le ministre a dit, je ne sais ce que nous pouvons faire. Mais je suis fermement convaincu, comme je l'ai dit en plusieurs occasions, que certains projets peuvent et doivent être prêts.

Hier, j'ai lu le rapport du comité, ou de la commission, qui a étudié les résultats éventuels des travaux dans la région des rivières Milk, Waterton, Sainte-Marie et Belly, en Alberta. J'ai l'impression que les plans de cette commission sont prêts. Si ces plans relèvent de la commission de M. Spence, ils sont prêts, car ce monsieur m'apparaît comme un fonctionnaire de premier ordre. Il doit tenir des plans et devis tout prêts. Le Canada est tenu, par

un traité international, de procéder à ces travaux le plus tôt possible, pour ne pas perdre ses droits sur les eaux qui viennent des Etats-Unis. Ainsi, monsieur Walker, nous sommes d'accord avec vous là-dessus. Nous croyons aussi que des plans très détaillés doivent être prêts. Le ministre nous est sympathique.

L'hon. M. MACKENZIE: Me permettez-vous de vous interrompre? Je parlais des plans relatifs à la démobilisation, à la réintégration des hommes dans la vie civile.

M. MACNICOL: Merci, c'est encore mieux.

L'hon. M. MACKENZIE: Un comité spécial s'occupe de toutes les priorités en matière de démobilisation.

M. MACNICOL: Je ne veux pas faire de commentaires sur les modifications à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord; mais ces suggestions m'ont intrigué. Je suis convaincu depuis longtemps que le gouvernement fédéral doit agir, et agir immédiatement. S'il doit attendre d'avoir conclu des accords avec huit ou neuf gouvernements provinciaux—qui ne voudront peut-être pas tous les conclure—les plans seront retardés. Les suggestions présentées dans ce mémoire—et c'est la première fois qu'elles sont présentées—méritent d'être étudiées. La Légion recommande ce que nous essayons de faire depuis longtemps. Elle recommande une préférence aux démobilisés dans le service civil. Le placement des anciens combattants invalides, la formation professionnelle, l'instruction, et le reste, constituent un grand problème. Je suis sûr qu'un service de l'administration fédérale l'étudie. Je crois que nous avons fait une recommandation dans ce sens dans notre rapport, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Nous avons touché ce point.

M. MACNICOL: Nous approuvons la Légion quand elle recommande le maintien d'une certaine force armée, après la guerre. Nous avons approuvé cette recommandation. Nous sommes tous partisans de construire des routes et d'entreprendre des travaux municipaux. Ce sont des travaux absolument nécessaires, et qui peuvent absorber de la main-d'œuvre. Nous approuvons vivement cette partie du mémoire. J'espère que le gouvernement en prendra note et préparera des plans précis.

Le reboisement est une question importante. Je pense à la Ganaraska, très petite rivière dont le bassin n'a que 90 milles carrés. L'érosion y est excessive. Je ne connais pas d'autre bassin où les avantages du reboisement apparaissent aussi nettement. Ce point a déjà été signalé, et nous l'avons présent à l'esprit.

Les députés des provinces Maritimes et des provinces de l'Ouest ont parlé des mines et des pêcheries. En ce qui concerne l'agriculture, les cultivateurs ont exprimé très solidement leur point de vue, et nous les approuvons. Comme citoyen, je suis très partisan de la suppression des taudis. C'est une très bonne occasion. Dans le domaine des transports aériens, je crois que le Canada aura une splendide occasion, après la guerre, d'ouvrir ses vastes régions septentrionales, toute la partie septentrionale du pays, plus accessible par l'air qu'autrement. C'est encore une belle occasion.

Nous arrivons à la marine marchande. Cela concerne les gens des provinces Maritimes plus que les autres. La proposition relative aux anciens soldats du service impérial correspond à des sentiments anciens chez moi. Je ne vois aucune différence entre le soldat impérial et le soldat canadien; tous deux ont droit à tout ce que nous pouvons faire pour eux. Naturellement, il faut nous occuper des Canadiens d'abord, mais les anciens soldats impériaux doivent venir tout de suite après dans nos préoccupations. J'approuve vivement la recommandation relative aux invalides. Après la guerre, il faudra charger un comité, ou quelque autre organisme, d'étudier le plan Baltimore pour les hommes qui n'ont qu'une jambe, un bras un œil, ou quelque autre grave invalidité.

M. WALTER WOODS: Avec la permission de M. MacNicol, je ne voudrais pas laisser au Comité l'impression que rien n'a été fait pour régler le problème des invalides.

M. MACNICOL: Je n'ai pas dit cela; je dis simplement que j'approuve le mémoire.

M. WOODS: Il est juste de faire savoir au Comité qu'une étude du problème des invalides est en cours depuis plusieurs mois. On prépare une liste des emplois que les invalides peuvent remplir, lorsque leurs invalidités n'entraînent pas une gêne particulière. Nous nous sommes assurés la collaboration d'une grande association nationale qui nous aidera à préparer les invalides à des emplois compatibles avec leur invalidité, dans l'industrie. Si le Comité avait le temps d'en prendre connaissance, il approuverait sûrement les efforts qui s'accomplissent à cet égard.

M. MACNICOL: Je proposerais que, si M. Woods peut venir un autre jour, nous lui demandions des détails sur ce projet que nous favorisons tous.

Le PRÉSIDENT: Il est une heure.

M. MACNICOL: Il faudrait dès maintenant avoir nos plans tout prêts.

M. QUELCH: Je voudrais ajouter quelques brèves remarques. Je félicite la Légion pour son mémoire. Il témoigne d'un sens du progrès, particulièrement en ce qui concerne le commerce étranger, la politique nationale et la constitution. Mais il contient une petite phrase que je n'approuve pas. Je puis peut-être en dire un mot. C'est à la page 12. Vous dites que ce programme pourrait laisser nos budgets provisoirement déséquilibrés. Cela donne l'impression que la Légion croit qu'au bout d'un certain temps nous aurons un budget en équilibre. Il n'y a qu'à invoquer le passé pour se rendre compte que ce ne sera pas possible. Depuis la Confédération, c'est-à-dire depuis soixante-seize ans, le Canada n'a eu que quinze budgets en équilibre. Les plus récents, ceux de 1924 à 1929, nous ont permis de réduire notre dette nationale de \$276,000,000. Mais tandis que le gouvernement fédéral équilibrait son budget, les provinces et les municipalités augmentaient sensiblement leurs dettes. Le fédéral réduisait sa dette de \$276,000,000, mais les provinces et les municipalités augmentaient la leur de plus d'un demi-milliard; et l'industrie et les individus augmentaient régulièrement leurs dettes. C'est l'expansion des dettes du reste du pays qui a permis à l'Etat fédéral de réduire la sienne. S'il s'agit de choisir entre l'équilibre du budget fédéral et l'équilibre du budget des provinces et des municipalités, il vaut mieux choisir celui-ci plutôt que celui-là, car le gouvernement fédéral peut se procurer de l'argent à meilleur marché que les provinces ou les municipalités.

M. Garson a fait allusion à un discours du Dr James, disant que nous adopterions probablement une nouvelle philosophie du budget. Le Dr James ne voulait pas d'un terme de quatre ans, ou de sept ou huit ans. A son avis, notre dette pourrait augmenter régulièrement pendant les cent prochaines années. Tel est l'avis du Dr James. En suggérant que notre budget pourrait n'être déséquilibré qu'à titre provisoire, nous pourrions faire croire au peuple que nous sommes sur le point d'adopter ce qu'on pourrait appeler la mentalité Dunning. Je ne dis pas cela dans un esprit d'irrespect; mais nous savons bien que pendant toute la période de 1935 à 1939, le but visé était l'équilibre budgétaire, et nous savons ce qui est arrivé. Nous avons subi une crise. Nous savons ce qui est arrivé en 1939, lorsqu'on a essayé de réduire la dette. Les banques ont retiré plus de \$900,000,000 de la circulation et nous eûmes une crise. La confiance populaire avait disparu, et une fois la confiance détruite, on ne peut pas la rétablir.

A la page 28, le mémoire s'occupe des anciens combattants de la dernière guerre, mais je remarque que la Légion ne cite pas la Loi d'établissement des soldats de la dernière guerre. Je fais cette observation parce que j'ai reçu une lettre de l'Alberta, me communiquant une résolution de la section locale de la Légion, qui demande l'annulation des dettes des soldats-colons de la dernière

guerre. Le mémoire ne parle pas de ce projet. Je me demande ce que vous en pensez, et si vous ne croyez pas que le taux d'intérêt aux soldats-colons de la dernière guerre devrait être réduit à 3½ p. 100, qui est le taux de la loi concernant les soldats de la guerre actuelle. Je ne vois pas pourquoi les anciens combattants de la dernière guerre continueraient à payer 5 p. 100 d'intérêt quand les anciens combattants de la guerre actuelle ne paient que 3½ p. 100.

Je remarque que le mémoire ne parle que des anciens combattants de l'autre guerre qui se sont réengagés dans la guerre actuelle. Je crois que les anciens combattants de la dernière guerre qui sont établis sur la terre ont droit à une réduction du taux d'intérêt, au même niveau que pour ceux de la guerre actuelle.

M. WALKER: Nous avons suggéré au gouvernement, il y a quelques années, de faire quelque chose pour aider les bénéficiaires du premier plan d'établissement des soldats. En 1940, en présentant mon mémoire à un comité parlementaire, j'ai indiqué le nombre d'hommes qui sont actuellement sur la terre, et le capital qu'ils possédaient sur leur ferme. Notre mémoire a obtenu ce résultat qu'à l'heure actuelle on examine le cas des colons qui n'ont pas profité de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers. La Légion a obtenu le privilège de compter un de ses membres dans ce comité, dont l'enquête aboutira, croyons-nous, à un rajustement dans bien des cas. Je suis d'accord avec vous sur la question des 5 p. 100; il faudrait réduire ce taux à 3½ p. 100.

M. QUELCH: Ne croyez-vous pas qu'il serait sage de supprimer le mot "provisoire" de cette phrase? En l'enlevant, on supprimerait l'impression que la phrase donne actuellement.

M. WALKER: Nous voulions dire par là qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure des budgets. Il faut songer au bien à accomplir plutôt qu'à ce qu'il en coûte. Telle était réellement notre idée.

M. QUELCH: Malheureusement, vous donnez une impression définie. Vous dites que ce programme pourrait laisser nos budgets provisoirement déséquilibrés. En enlevant "provisoirement", vous diriez que nos budgets peuvent rester déséquilibrés, et il n'y aurait pas de malentendu.

M. WALKER: Nous pouvons enlever ce mot.

Le PRÉSIDENT: La Légion désire-t-elle que le mot "provisoirement" soit enlevé?

M. WALKER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Ce sera fait si vous le désirez.

M. WALKER: Je supprimerais ce mot.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser?

M. GILLIS: Je ne veux pas discuter la question trop longtemps. Je veux simplement me joindre à mes collègues pour féliciter la Légion et ceux qui se sont associés à elle dans la préparation de cet excellent mémoire. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau pour moi; je connais bien les idées de la Légion. Nous pourrions poursuivre une longue discussion sur certains points, comme M. Quelch l'a fait, mais je ne crois pas que nous en ayons le temps. Il y a une chose sur laquelle je voudrais attirer l'attention du président et des dignitaires de la Légion. Je crois qu'ils ont omis une catégorie de personnes. Je veux parler des infirmières. Vous avez dit "les hommes et les femmes", il est vrai, mais je crois que vous désignez ainsi les femmes qui sont actuellement dans les services militaires, et que vous oubliez les infirmières. Je crois que celles-ci méritent une considération particulière. Je pense aux jeunes filles qui ont servi en cette qualité pendant la dernière guerre. Il y en aura bien des centaines, dans le même cas, dans la guerre actuelle. Je pense aux grands services qu'elles ont rendu pendant la dernière guerre. Elles ont consacré toute leur vie au service. Elles sont allées outre-mer, elles sont revenues, elles ont suivi leur

profession, elles ont en somme donné leur vie au soin des anciens soldats, des blessés et des invalides. Je sais qu'il y a beaucoup de misère parmi elles, et depuis longtemps. On ne devrait pas en faire une question d'invalidité, on ne devrait pas observer la routine et les chinoïseries administratives pour leur procurer une pension. J'estime que la plupart de ces jeunes filles devraient toucher une pension de retraite, quand elles ont servi pendant un certain nombre d'années. Je sais qu'elles sont protégées par la Loi du service civil, et qu'elles ont une pension de retraite, proportionnée à la contribution qu'elles ont versée au fonds de pension du service civil. Je ne crois pas que cela suffise. Je porte ce sujet à l'attention du président de la Légion, parce que je crois qu'il y aurait lieu de s'occuper sérieusement de cette catégorie de personnes, pour reconnaître les services qu'elles rendent et les sacrifices qu'elles accomplissent. Il faudrait un système assez souple pour tenir compte des invalidités non couvertes par la Loi des pensions. Il faudrait procurer un secours immédiat aux infirmières, placées dans une catégorie séparée. Elles rendent un service précieux, comparable à nul autre. Je confie cette idée au président de la Légion, en lui demandant d'agir.

Je désire me joindre à mes collègues pour faciliter la Légion de la tâche qu'elle a accomplie. Je crois que c'est le meilleur mémoire présenté au Comité depuis qu'il siège.

M. WALKER: Nous n'avons pas mentionné les infirmières pour cette simple raison que nous estimons qu'elles accomplissent le même travail que nos combattants, et qu'elles entrent dans la même catégorie. Elles ont droit à des pensions, et un bon nombre d'entre elles reçoivent aujourd'hui des prestations en vertu de la Loi des allocations aux anciens combattants. En cas d'invalidité, elles ont les mêmes droits que les combattants.

L'hon. M. MACKENZIE: Je voudrais donner d'autres renseignements sur les femmes qui servent dans la guerre actuelle. Le poste d'adjoint administratif au sous-ministre sera rempli par une femme, dont les fonctions comprendront la surveillance du rétablissement des femmes ayant servi dans la guerre.

Le PRÉSIDENT: Cet arrêté est-il adopté?

L'hon. M. MACKENZIE: Oui.

M. CASTLEDEN: Je voudrais poser une question. Plusieurs membres du Comité ont déjà approuvé le mémoire présenté par M. Walker. Un certain nombre de déclarations ont aussi été faites, qu'il conviendrait de développer.

Comme votre mémoire l'a bien signalé, monsieur Walker, notre système économique s'est très mal comporté de 1930 à 1940. Je fais particulièrement allusion à ce passage de la page 7 de votre mémoire:

D'après nous, il ne faut pour aucune considération revenir au système qui existait durant la période de crise, et il faut en arriver à un régime d'économie qui, tout en respectant la liberté individuelle, assure à tous du travail et un niveau de vie convenable...

Nous pouvons, dans notre pays, avec notre propre économie, nous procurer la plupart des choses essentielles, indépendamment de la situation du commerce extérieur et indépendamment de notre dette intérieure. Bien entendu, une économie nouvelle ne s'élabore pas en un jour. Je me demandais si vous aviez quelque commentaire à faire sur ce sujet, quelque suggestion à présenter sur les changements à introduire dans notre économie pour surmonter les inconvénients des crises économiques.

M. WALKER: C'est un sujet considérable; mais notre conception économique est la suivante. Nous pouvons fournir du travail, un foyer, des aliments et des vêtements à notre population, sans que cela dépende du commerce mondial. Nous pouvons sûrement créer un système économique basé sur les besoins humains plutôt que sur les comptes de banques, fournissant des dividendes en bien-être humain plutôt qu'en argent. Telle est notre conception économique

M. CASTLEDEN: Je l'approuve. Merci beaucoup pour votre exposé.

MME NIELSEN: Voudriez-vous parler de la conférence tenue dernièrement à Saskatoon, par des anciens combattants, qui ont tous préconisé la dénonciation de leur accord avec la Commission d'établissement de soldats?

M. WALKER: J'ai reçu une lettre de cette conférence. Je crois que ses membres s'opposaient à une prolongation de durée, qui eût étendu leurs dettes sur une autre période de quinze ou vingt ans. Ils pensent qu'ils seront morts, d'ici là. Deux choses nous préoccupent. D'abord, nul n'aime quitter l'endroit où il habite depuis un certain nombre d'années. Le toit qui nous abrite nous donne l'impression d'être à nous. Nous avons travaillé pour y rester, et nous voudrions y rester. La seconde chose qui préoccupe ces hommes est l'avenir de leur famille, après leur mort. Quand un homme a donné quinze ou vingt ans de sa vie à une parcelle de terre, il lui est dur de penser que son avenir et celui de sa famille ne sont pas assurés. C'est pourquoi il s'oppose à l'extension, sur quinze ou vingt années de plus, d'une dette qu'il ne peut pas payer. Il vaut mieux envisager cette question dès maintenant. Demandons à ceux qui ne peuvent pas rembourser leur dette de payer ce qu'ils peuvent, par exemple sous forme d'un loyer. C'est assez facile.

Mme NIELSEN: Vous approuvez plus ou moins les vœux émis à cette conférence?

M. WALKER: Je ne sais pas. Je n'ai pas lu le compte rendu complet de leur assemblée. J'étais en voyage le mois dernier. Quand la lettre m'a été envoyée, j'étais en Nouvelle-Ecosse, de sorte que je ne suis réellement pas en mesure d'en discuter.

L'hon. M. MACKENZIE: Permettez-moi une observation au sujet des infirmières. Dans la guerre actuelle, il y a 2,395 infirmières dans les services. Pendant la guerre de 1914 à 1918, il y en a eu à peu près le même nombre, et 397 d'entre elles reçoivent des pensions, ce qui est une forte proportion.

M. QUELCH: Y compris les bénéficiaires des allocations aux anciens combattants?

M. WOOD: Non, des pensions simplement.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres observations?

M. QUELCH: Le mémoire de la Légion contient une très bonne suggestion, à la page 22, sur le développement des efforts coopératifs parmi les populations agricoles, tant pour l'achat et l'usage des instruments aratoires que pour la vente des produits. La Légion entend-elle par là qu'il pourrait se faire un établissement collectif, où les cultivateurs achèteraient et utiliseraient en commun les machines agricoles, de manière à répartir les frais entre eux tous? Cette question a été soulevée dans un de nos comités, et si je me rappelle bien, M. Murchison ne semblait pas très favorable à un tel projet.

M. MACNICOL: Je propose d'envoyer à chacun des membres de la Légion qui sont ici un exemplaire de notre dernier rapport indiquant ce que le Comité a fait jusqu'ici.

Le PRÉSIDENT: Je le ferai avec plaisir.

M. QUELCH: Parlez-vous d'établissement collectif? Est-ce votre proposition?

M. WALKER: Non, ce genre d'établissement est difficile à faire admettre. Les Anglo-Saxons ont leur conception de la colonisation. Ils aiment choisir leurs voisins, et posséder leurs machines. Malheureusement, les machines coûtent si cher que les cultivateurs sont obligés de se mettre à trois ou quatre, par exemple, pour utiliser le même tracteur, la même perforatrice, la même charrue polysoc. Telle est notre idée de l'effort coopératif en ce qui concerne les machines, car, si un homme possède 160 acres de terre, son tracteur restera inutilisé pendant des mois. En ce qui concerne la coopération pour la vente des produits, il en existe plusieurs formes en vigueur. J'ai constaté, au cours

de mon voyage dans les provinces Maritimes, terminé hier, que beaucoup de pêcheurs et de petits cultivateurs ont amélioré leur situation depuis qu'ils ont adopté un système coopératif pour l'écoulement de leurs produits.

L'hon. M. MACKENZIE: Si la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne contient aucune disposition particulière au sujet de la coopération, elle ne contient non plus aucune clause susceptible d'empêcher l'effort coopératif.

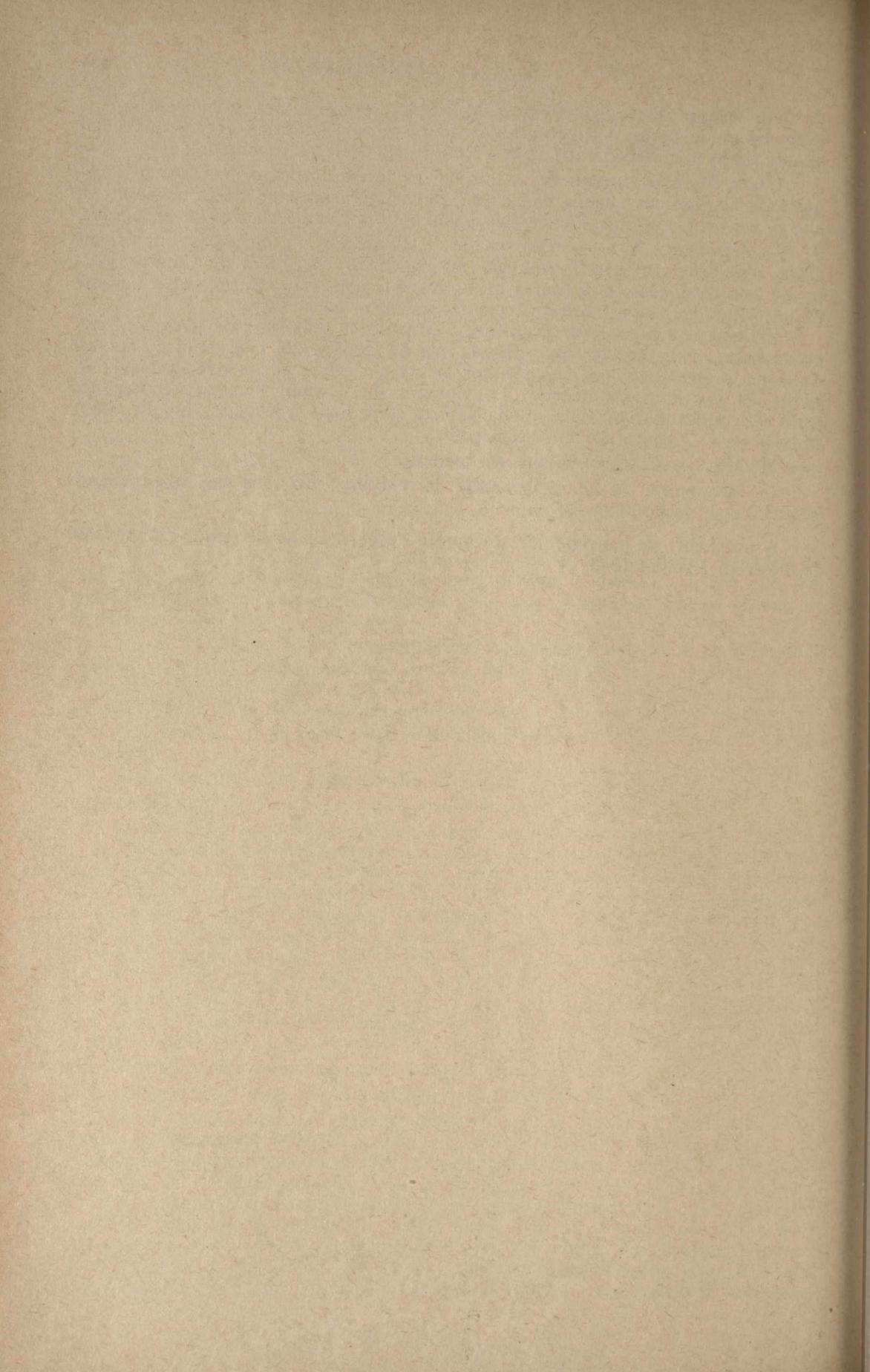
Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres observations? S'il n'y en a pas, une proposition d'ajournement serait conforme au règlement. Au nom du Comité, j'exprime notre admiration pour les mémoires qui nous ont été présentés aujourd'hui, et pour le travail entrepris par les membres de la Ligue.

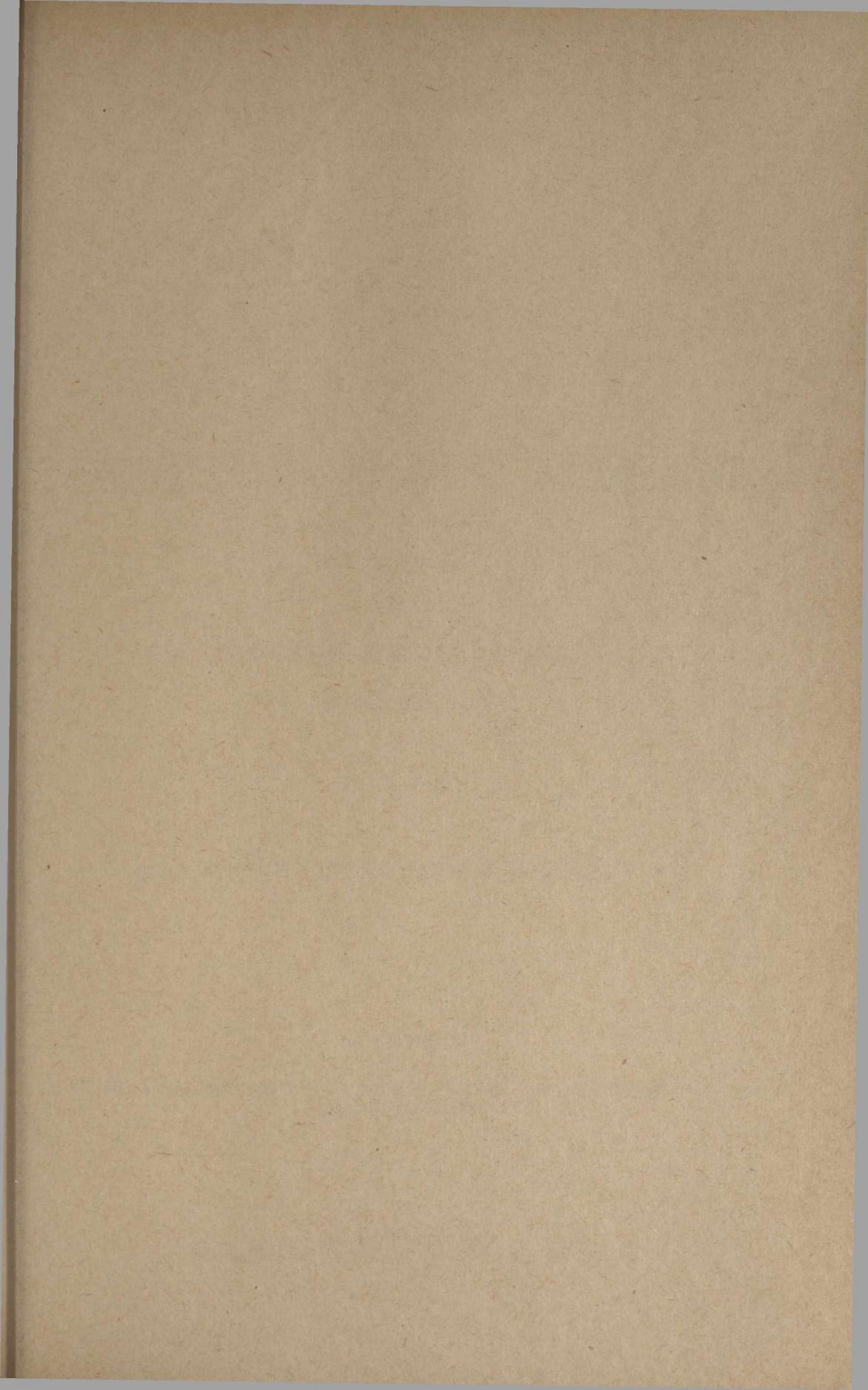
Un mot avant de lever la séance. Nous nous réunirons de nouveau mercredi matin, pour recevoir les représentants du Conseil des métiers et du travail qui nous présenteront un mémoire sur la main-d'œuvre et les relations avec la main-d'œuvre dans l'industrie. Le Congrès du Travail viendra déposer dès qu'il sera prêt. Je ne sais à quelle date ce sera, mais le Congrès est disposé à témoigner, et viendra dès qu'il sera prêt.

M. MACNICOL: Enverra-t-il son mémoire?

Le PRÉSIDENT: Je lui ai demandé de le faire. En tous cas, la prochaine séance est fixée à mercredi.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne, pour se réunir de nouveau le mercredi 7 juillet 1943.





SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 24

SÉANCE DU MERCREDI 7 JUILLET 1943

TÉMOIN:

M. P. R. Bengough, président intérimaire du Congrès des métiers et du travail du Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 7 juillet 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. C. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castle-den, Dupuis, Eudes, Gillis, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McNiven, Martin, Matthews, Nielsen (*Mme*), Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin—22.

Le président présente M. P. R. Bengough, président intérimaire du Congrès des métiers et du travail du Canada, et M. J. A. Sullivan, vice-président du Congrès des métiers et du travail du Canada.

M. Bengough est appelé. Il présente un mémoire et est interrogé. Il est prié de soumettre une liste des travaux publics qui, de l'avis du Congrès des métiers et du travail du Canada, devraient être entrepris à l'issue de la guerre. L'impression de cette liste dans les témoignages est autorisée.

Vu que les séances du matin de la Chambre des communes commenceront le jeudi 8 juillet, il est décidé de tenir la prochaine réunion du Comité le 8 juillet, à 1 h. 30 de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,

J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 7 juillet 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Comme vous le savez, messieurs, nous avons avec nous aujourd'hui le Congrès des métiers et du travail du Canada représenté par son président intérimaire, M. Bengough, et son vice-président, M. J. A. Sullivan, de l'Union des marins.

M. Mitchell, le ministre du Travail, et M. MacNamara, le sous-ministre du Travail ont signalé leur intention d'être présenté et il se peut qu'ils viennent plus tard, mais le Conseil a été convoqué en comité pour étudier des questions de ressources humaines, et ces messieurs doivent y être.

Sans autre préambule, je demanderais à M. Bengough de présenter son mémoire, mais je dois le prévenir qu'il sera probablement soumis à un interrogatoire de la part des membres du Comité, une fois sa présentation terminée. Il doit avoir l'habitude de l'interrogatoire.

M. PERCY R. BENGOUGH, président intérimaire du Congrès des métiers et du travail, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité spécial de la restauration et du rétablissement, au nom du Congrès des métiers et du travail du Canada, je tiens à vous remercier de nous avoir fourni l'occasion de soumettre à votre attention les vues des organisations ouvrières, que représente notre Congrès, sur la question importante de la restauration et du rétablissement.

Ne le cédant qu'à la nécessité de gagner la guerre pour sauver notre genre démocratique de vie, les questions que votre Comité a été chargé d'étudier sont de la plus haute importance, car, si nous ne trouvons pas de solution à ces problèmes, les efforts gigantesques et les sacrifices entrepris pour la sauvegarde de notre démocratie auront été vains.

Le Congrès des métiers et du travail du Canada représente 60 unions internationales comptant 1,628 locaux canadiens, 9 unions nationales avec 205 locaux, 3 fédérations provinciales du travail, 42 conseils des métiers et du travail établis en divers endroits du pays, 120 unions fédérales à charte et affiliées, représentant un total de 1,953 unions locales et un effectif global de 264,375 membres. Il représente un nombre considérable de Canadiens travaillant directement ou indirectement dans presque toutes les branches de l'industrie canadienne. Je tiens à signaler, monsieur le président, que les membres que nous représentons devant vous entretiennent des craintes pour la période d'après-guerre. Ces gens ont des craintes parce que des milliers d'entre eux ont eu à subir les horreurs et la misère du chômage, alors qu'ils étaient prêts et aptes à travailler. Ils veulent avoir l'assurance qu'après avoir gagné la guerre on n'aura pas un nouvel exemple de ce qui pourrait s'appeler, pour dire le moins, une très mauvaise administration: une nouvelle période de crise dans un pays aussi riche que le nôtre.

Il n'y a pas de doute que nous habitons un pays riche. En dépit du fait que 696,000 personnes en parfait état physique font partie des services armés, où elles deviennent de plus forts consommateurs qu'elles ne pourraient l'être dans la vie civile, le Canada est encore capable de produire des munitions pour une valeur de quelque \$55,000,000 par semaine et d'expédier outre-mer, à nos alliés, des produits alimentaires pour des millions de dollars. Bien que soumise au rationnement, la population n'a pas encore trop à souffrir, et, sûrement, elle ne crie pas famine.

Le Canadien a le droit de s'enorgueillir de l'effort de guerre actuel de son pays. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, on est en droit de se demander: si tout cela peut être fait maintenant, comment se fait-il que des centaines de milliers de nos gens étaient dans le besoin au cours de la période qui a précédé la guerre? Et pourquoi aurait-on encore à redouter la crainte et le besoin au Canada?

Nous avons de nouveau démontré d'une manière convaincante que nous pouvons encore cultiver et produire des quantités plus grandes que la population n'en a besoin, une abondance des choses nécessaires à l'être humain. Nous savons tous, nous devons le savoir, que, si cela est possible en temps de guerre, ce l'est d'autant plus en temps de paix.

Pendant des années, notre Congrès a déclaré publiquement que la seule solution au problème du chômage était le travail. D'un bout à l'autre du pays, il y a urgence de travaux publics. Rares sont les cités, villets ou villages qui n'ont pas besoin d'améliorations locales. Nous vivons sans hôpitaux, sans écoles, nos universités et nos bibliothèques périssent, nous mettons en danger la vie de nos gens et de nos enfants avec de mauvais chemins, de piètres aqueducs, des égouts insuffisants et des milliers d'autres choses dont nous devons nous passer. Tout cela dans un pays riche comme le nôtre, où les matières premières sont presque sans limites, et qui possède la main-d'œuvre requise, technique, experte et expérimentée. Nous sommes d'avis que c'est là le nœud de tout le problème que votre Comité a à étudier et à résoudre. Si c'est le cas, comme plusieurs le croient, nous sommes arrivés à l'époque de la locomotion automobile, bien que notre système monétaire en soit resté à l'époque de la locomotion hipomobile.

Dans un article de fond paru récemment dans un quotidien d'Ottawa et concernant le parachèvement de la gare Bonaventure, à Montréal, on peut lire ce qui suit: "Le chômage sévissait depuis plus de sept ans quand les architectes financiers de la crise desserrèrent les cordons de la bourse et permirent le vote de crédits pour un plan modifié, etc." Nous tenons à répéter cette déclaration, car elle fait bien voir ce qui s'est produit et ce qui se produira si l'on permet de nouveau à ces agences inhumaines d'étrangler le besoin de progrès humain.

A la fin de la dernière guerre, alors que partout au Canada on fêtait la victoire, la lettre suivante fut écrite:

OTTAWA, ONTARIO,

le 11 novembre 1918.

L'honorable sénateur G. D. Robertson,
Ministre du Travail,
Ottawa, Ontario.

CHER SÉNATEUR,—Je vous écris au milieu du bruit et du tintamarre de la célébration des victoires de nos armées alliées. L'armée canadienne a pris une large part dans cette victoire de la démocratie et les ouvriers du Canada, collectivement, ont généreusement secondé les efforts de nos soldats d'outre-mer. Bien que ce soit le moment de nous réjouir, je crois que ceux qui sont à la tête ne devraient pas perdre un seul instant pour aborder les problèmes de la restauration résultant de la venue de la paix. Je sais bien que vous-même et les comités dont vous avez la direction avez donné votre attention à ces problèmes, et, cependant, l'organisme nécessaire pour la mise en œuvre des désirs du gouvernement n'est pas encore complété.

Il est urgent que des dispositions soient prises en vue d'éviter le chômage et ses conséquences graves, et, dans ce but, je me permets de vous suggérer de signaler au gouvernement l'opportunité de mettre en vigueur immédiatement, pour tous les travaux sous son contrôle, par contrat direct

ou subsidiaire, la journée de huit heures et la semaine de quarante heures. Je suggérerais aussi de demander à la Commission impériale des munitions ainsi qu'à tous les patrons de ne congédier aucun employé avant que leurs usines aient adopté la semaine maximum de quarante-quatre heures. De cette façon, le travail sera distribué plus également entre les ouvriers qui cesseront de travailler dans les usines de munitions et d'accessoires, de meilleures occasions seront fournies aux soldats qui sont au Canada et qui probablement seront démobilisés immédiatement.

Des travaux publics, comme, par exemple, la construction du Canal de Welland, du port de Toronto ou d'autres travaux semblables devraient être entrepris immédiatement, sans attendre de contrats, le gouvernement entreprenant lui-même ces travaux et engageant directement la main-d'œuvre, vu que de cette manière on pourra obtenir les meilleurs résultats pour le soulagement du chômage.

D'autres mesures seront sans doute nécessaires, mais je crois que, si des démarches immédiates sont faites en vue de l'accomplissement des deux travaux que j'ai mentionnés on aura accompli quelque chose qui aidera à traverser la période de réadaptation.

Avec mes meilleurs souhaits,

Votre tout dévoué,

(Signé) TOM MOORE,
*Président des métiers et du travail
du Canada.*

Nous savons tous qu'il fut fait très peu; que les travaux publics entrepris furent retardés et furent trop peu considérables.

Pendant nombre d'années, notre Congrès a réclamé des travaux publics pour les périodes de crise, comme la construction de chemins, le reboisement, l'élimination des taudis, la construction de logements, d'écoles et d'hôpitaux et d'autres nécessités publiques dont on a si grand besoin dans une foule d'endroits. Nous ne saurions trop insister auprès de votre Comité sur la nécessité d'entreprendre ces travaux dès la cessation des hostilités, en vue d'éviter une période de chômage durant la transition du régime de guerre au régime de paix.

Nous devons voir telles qu'elles sont la démobilisation et nos obligations envers ceux qui se sont battus pour nous. Nous ne devons pas perdre de vue la fermeture de nos usines de munitions. Des centaines de mille personnes auront besoin de travail. Nous ne devons pas oublier non plus que durant tout le temps que ces centaines de mille personnes ont été en dehors du travail civil, on a répondu à tous leurs besoins, tout en créant une surabondance.

Ces faits étant posés, nous soutenons que les travaux publics à entreprendre doivent être d'une ampleur encore inconnue. Nous devons comprendre que nous vivons à l'âge de la machine; que la machine fait le travail et que nos gens ont le droit de participer aux bienfaits de la machine.

Au cours de la dernière crise, des travaux publics furent entrepris sans machines, le travail fut fait à la tâche, et si on suivait une telle utopie, il serait logique de dire que le double du nombre de gens pourrait travailler grâce à l'usage d'une pelle deux fois moins grande.

Nous pouvons déclarer positivement que les ouvriers du Canada ne veulent plus de ce genre de traitement. Le peuple canadien ne veut plus d'assistance-chômage. Ce qu'il veut, et il est en droit de l'attendre, c'est la création d'un travail utile comportant un niveau de vie convenable, en harmonie avec notre temps et notre puissance de production.

Etant donné le grand nombre de ceux qui réclameront des emplois rémunérateurs dans la vie civile, et les progrès techniques qui ont été réalisés, nous sommes

d'avis qu'il faut songer à l'élaboration d'un programme pour la distribution du travail disponible, en prenant pour base une journée ou une semaine de travail plus courte; et qu'il est inutile et impossible de fournir du travail à tous en gardant les heures actuelles de travail.

Avec cela en vue, nous avons demandé d'élever l'âge de la sortie de l'école, de réduire les heures de travail à trente heures par semaine et de porter l'âge de la retraite à soixante ans. Bien qu'en suivant ces principes, il soit possible d'effectuer une distribution du travail disponible, il est de la plus haute importance que les niveaux des salaires ne soient pas baissés, car autrement le pouvoir d'achat du peuple en souffrira et notre marché domestique sera détruit. Si les salaires sont tels qu'ils ne suffisent qu'à payer le propriétaire et l'épicier, il ne sera guère possible de vendre des laveuses.

Depuis plus de soixante ans, le Congrès des métiers et du travail s'est adressé aux gouvernements pour l'adoption d'une législation sociale. A diverses époques de son histoire, des lois ont été adoptées, entre autres celles de l'indemnité aux ouvriers, la pension de vieillesse, la pension aux aveugles, l'allocation maternelle, l'assurance-chômage; toutes ces lois servirent quelque peu à combler les vides pour aboutir à ce qui est devenu une nécessité—la sécurité sociale.

Ce que les ouvriers du Canada veulent, et ils croient que c'est faisable et praticable, à cause des progrès scientifiques et techniques, c'est une sécurité sociale dans toute l'acception du mot, garantissant à tout Canadien apte au travail et qui veut travailler un revenu suffisant pour mener une existence sans privations durant toute sa vie, un traitement efficace et de la sécurité durant la maladie et la vieillesse.

En terminant, nous espérons avoir offert des suggestions qui aideront le Comité, considérant que des changements doivent s'opérer, car nous croyons fermement que les ouvriers tout aussi bien que la plus grande partie de la population du Canada ne vont pas tolérer après la guerre une autre période de chômage, de souffrances et de misère dans un pays où une telle situation peut être évitée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons entendu la présentation du mémoire faite par M. Bengough. Me serait-il permis de dire un mot? J'ai constaté qu'une partie du mémoire consistait en une lettre écrite en 1918 par M. Moore, alors président et encore président aujourd'hui du Congrès des métiers et du travail. Lors de la dernière session, notre Comité a adressé des condoléances à M. Moore et à sa famille à l'occasion de sa maladie et je suis convaincu que c'est notre désir de demander à M. Bengough de transmettre à M. Moore et à sa famille une nouvelle expression de notre sympathie.

Je désire également faire savoir à M. Bengough, étant donné qu'il vient de la Colombie-Britannique, que je vois ici, venus en son honneur, un grand nombre de députés de la Colombie-Britannique, qui ne font pas partie de notre Comité mais qui représentent les divers groupes politiques de la Chambre. Je sais, monsieur Bengough, que vous êtes heureux de le savoir.

C'est le moment de poser des questions, si des membres désirent en poser, soit à M. Bengough directement, soit à M. Sullivan, le vice-président.

M. MacNicol:

D. Votre comité a-t-il préparé une liste des travaux dont il est fait mention à la page 2, dans le troisième paragraphe du mémoire, alors que vous dites:

D'un bout à l'autre du pays, il y a urgence de travaux publics. Rares sont les cités, villes ou villages qui n'ont pas besoin d'améliorations locales.

—R. Oui.

D. Avez-vous une liste des travaux publics, tels que chemins, ponts, défrichage, expansion du pays et ainsi de suite?—R. Non, nous n'avons pas de liste

dressée de cette façon, bien que notre liste soit longue. Nous avons cru que votre Comité avait une foule de renseignements de ce genre et nous n'avons traité que des travaux publics en général, croyant que le besoin en était évident; que vous pouvez à peine sortir de cet édifice sans constater des trottoirs défoncés ou d'autres choses qui exigent des réparations. Nous avons fait mention de ces besoins, mais nous ne sommes pas entrés dans les détails.

D. Je crois que cela aiderait, monsieur Bengough, si vous nous faisiez tenir une liste des projets possibles et probables que le Congrès des métiers et du travail a catalogués.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que fera M. Bengough et nous verserons cette liste au dossier du Comité.

M. Brunelle:

D. Dans la déclaration de M. Bengough, j'ai noté la phrase suivante qui se trouve à la page 2, à la fin du dernier paragraphe:

Nous tenons à répéter cette déclaration, car elle fait bien voir ce qui s'est produit et ce qui se produira si l'on permet de nouveau à ces agences inhumaines d'étrangler le besoin de progrès humain.

Cela concernait le chômage. Je désirerais connaître quelques-unes de ces agences inhumaines, vu que je ne les connais pas.—R. Dans les circonstances, à mon idée, le journal et nous-mêmes faisons allusion au système financier qui arrêtaient ou retardait alors le progrès. Je crois qu'il est raisonnable de dire que, quelque part, de quelque façon, quelqu'un a été responsable.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela vous satisfait, monsieur Brunelle?

M. BRUNELLE: C'est très vague, mais je suppose que c'est la meilleure réponse que je puisse recevoir. Je n'ai jamais entendu dire qu'une société ou qu'un être humain avait de propos délibéré causé le chômage; c'est pourquoi j'ai demandé quelles étaient ces agences inhumaines. La réponse qu'on m'a donnée est une réponse, mais elle est bien vague.

Le TÉMOIN: Je puis ajouter ceci: si elles n'agissaient pas de propos délibéré, nous devons alors en juger par l'effet et la misère humaine qui en ont résulté; même si elles avaient été mal dirigées, mal renseignées et inconscientes de ce qu'elles faisaient, elles tomberaient dans cette catégorie.

M. McDONALD: A ce sujet, monsieur le président, puis-je demander à M. Bengough quels sont les agents financiers de la dernière crise. Comme mon ami M. Brunelle, je ne peux concevoir personne qui ait été agent, particulièrement du point de vue financier, de la dernière crise.

M. MARTIN: C'est une citation.

M. McDONALD: C'est une citation, mais elle est incorporée dans le mémoire.

Le TÉMOIN: Oui. C'est une citation. Nous l'avons prise et nous avons dit qu'elle était explicative.

M. McDonald:

D. Oui. Vous avez donné cette citation pour expliquer ce qui s'est produit. A ce sujet, monsieur Bengough, je puis vous dire que, suivant mon humble expérience, je ne connais personne qui ait bénéficié financièrement de la dernière crise.—R. Cependant, nous savons tous, je suppose, qu'un grand nombre de gens ont eu à souffrir à cause d'elle.

D. Nous admettons cela.—R. Un grand nombre de pauvres gens ont été appauvris davantage. Je suppose que si un certain montant d'argent circulait, ils ne pouvaient pas tous perdre. Quelqu'un devait en recevoir. Je veux dire que, généralement, dans tout jeu il y a un gagnant. Si des gens prennent part à un jeu, ils ne peuvent pas tous perdre. Il faut un gagnant.

M. Brunelle:

D. Quelqu'un peut-il faire de l'argent par suite du chômage ou bénéficier du chômage?—R. Je crois que quelqu'un en a bénéficié, oui.

D. Qui?—R. Je ne le sais pas. Nous aimerions le savoir. Je crois que ce serait une bonne besogne de la part de notre Comité que d'essayer de le savoir; c'est-à-dire de trouver la cause de la dernière période de chômage. Nous savons que les banques ne pouvaient pas prêter d'argent, que des maisons de commerce fermaient leurs portes et que des employés furent mis à pied. Je crois qu'on pourrait en trouver la cause.

D. J'ai une impression différente. J'ai cru que le chômage était dommageable à tous, même aux gros intérêts et à ceux qui sont considérés comme les agents de la crise.—R. Je ne vois pas comment ils pourraient tous perdre. Nous connaissons des milliers de gens qui ont perdu. Nous connaissons des milliers d'hommes d'affaires qui ont perdu leur argent. Je ne puis m'imaginer qu'il soit possible de participer à un jeu, disons à une partie de poker, et que tous les joueurs perdent. S'il y a eu des perdants, il doit y avoir eu un gagnant. Je crois que c'est logique; du moins on devrait faire des recherches.

M. PURDY: Nous avons ici, au Comité, une très bonne représentation de la population du pays. Pourquoi ne pas questionner chacun, afin de savoir s'il a perdu ou s'il a fait de l'argent au cours de la dernière crise.

M. MARTIN: Je me demande si nous sommes bien justes à l'égard du témoin. Il y a eu une crise et il ne fait aucun doute qu'une foule de gens en ont souffert. Le témoin ne dit pas que seuls les pauvres ont souffert, mais qu'ils ont eu à en souffrir particulièrement. Le fait est que M. Bengough, qui représente une association ouvrière très importante au pays, a exprimé plutôt succinctement ce que le pays entier ressent, ce que, je crois, notre Comité ressent et dont il s'est occupé depuis des mois—des années aussi, sans s'arrêter aux intérêts politiques. Nous nous sommes efforcés, monsieur Bengough, de trouver des moyens, en élaborant des programmes nécessitant des dépenses de fonds, d'amortir l'effet du chômage qui persistera après la guerre ou peu après. Est-ce que je rends bien votre pensée en disant que tout d'abord nous devons avoir un programme de travaux publics comportant une dépense de fonds publics et que, pour aider notre Comité, vous nous fournirez les détails de ce programme.

Le TÉMOIN: Oui.

M. MARTIN: Nous avons un certain nombre de projets. Vous avez peut-être vu le rapport fait au Parlement, ces jours derniers, par le président. Entre autres choses, vous avez dit que vous ne vouliez pas revenir à l'ancien système, qui consistait à faire travailler les gens en leur fournissant des moyens inefficaces, ce qui est simplement brutal. Admettez-vous que ce programme de travaux publics ne devrait être mis en œuvre que lorsque l'industrie sera en mesure de faire la besogne, que la dépense de fonds publics ne devrait être faite que lorsqu'il y aura du chômage? Ou est-ce que ce programme devrait marcher de pair avec l'entreprise privée? Vous avez parlé ensuite de restreindre le marché du travail, de réduire les heures de travail et de fixer à soixante ans la limite d'âge de la mise à la retraite, et ainsi de suite. Quels sont les autres moyens de restreindre le marché du travail? Vous pourriez peut-être nous le dire? Vous pourriez également nous faire connaître votre avis en ce qui concerne le rapport Marsh, l'opinion de la classe ouvrière en particulier, tout cela ayant pour but de réduire ou de mitiger le chômage une fois la guerre terminée.

Le TÉMOIN: En réponse à votre dernière question, je puis dire que nous avons étudié, naturellement, le rapport Marsh et le rapport Beveridge. Suivant nous, l'on peut dire que le rapport Marsh est une amélioration signalée. Toutefois, il y est parlé de l'existence d'une pénurie. Nous ne le croyons pas. C'est-à-dire que nous croyons qu'il n'y a pas de pénurie. Bien que, si je puis dire, nous approu-

vions ce rapport, nous le faisons en considérant que c'est mieux que rien. Passons à la question des pensions de vieillesse. Nous sommes d'avis qu'elles devraient être plus élevées que ce qu'on y mentionne; c'est-à-dire le montant suggéré, bien qu'il représente déjà une amélioration sur ce que nous avons aujourd'hui, est peu de chose à offrir aux vieillards du pays que nous habitons. Je veux dire que nous n'avons pas de problèmes. Nous l'avons prouvé. Comme il a déjà été dit, avec le besoin de travail, à cause de la machine que nous avons, la journée d'ouvrage ordinaire, comme nous l'entendons, la journée de travail de huit heures n'est plus nécessaire et nous aurons du chômage si nous persistons à la maintenir. Nous savons tous qu'au cours, dirais-je, des cinquantes dernières années, les heures de travail ont été réduites de douze à dix et ainsi de suite jusqu'à huit. Jusqu'à un certain point, pendant un certain temps—certainement toujours tard—nous avons paru accuser une augmentation de productivité. Mais, même avec les grandes améliorations apportées au progrès technique, nous n'avons pas persisté.

Nous insistons particulièrement sur le besoin de retirer des gens du travail. C'est-à-dire nous sommes d'avis, par exemple, que les personnes souffrant de cécité ou d'autres infirmités ne devraient pas travailler. On devrait s'occuper de ces gens de la même manière que nous nous en occupons. Nous croyons que les heures de travail devraient être réduites pour tout le monde. Si elles ne sont pas réduites, nous aurons le chômage, car la somme de travail à effectuer est insuffisante, même avec les meilleures entreprises de travaux publics. Pour ce qui est des travaux publics, nous savons tous qu'il en existe un besoin urgent dans toutes les villes. Nous croyons que le gouvernement fédéral, qui contrôle le système financier, devrait voir à ce que les gouvernements provinciaux, les villes et les municipalités puissent se procurer de l'argent. La dernière fois, il leur fut fourni de l'argent avec l'entente que des travaux seraient faits qui ne pourraient pas être considérés comme des améliorations municipales ou civiques. Les municipalités ont fait des travaux en dehors de ce domaine et, pourrions-nous dire, la plus grande partie de l'argent fut perdue. C'est-à-dire un grand nombre de villes—celle d'où je viens en est une—ont dépensé des sommes considérables et n'eurent rien à montrer; tandis que des travaux utiles auraient pu être entrepris et le pays aurait bénéficié d'autant. De fait l'argent dépensé à l'expansion du pays, à l'amélioration de nos villes et de nos municipalités, de nos chemins et de nos routes nationales, ne serait pas perdu. La richesse nationale du pays se trouverait augmentée d'autant et il n'y aurait pas de perte. Le point particulier que nous voulons établir sans entrer dans les détails, est le fait que notre population, sans aucun doute,—tout en reconnaissant que nous sommes en guerre, et que, peut-être sans faute de notre part, nous avons à fournir un montant considérable de production de guerre—préférerait être occupée à un travail créateur plutôt que destructeur; c'est-à-dire si elle pouvait être employée à un travail créateur en vue du développement du pays, chose que nous croyons possible, nous, notre population, dis-je, serait d'accord avec ce programme. Il est fort probable que pour cela il faille imposer des impôts élevés. Si la chose devient nécessaire, je crois que notre population, si on lui faisait part de l'idée,—c'est-à-dire si elle avait à supporter la moitié ou un plus fort pourcentage de ce qu'il faut faire pour développer le Canada,—s'accorderait à dire que cela en vaut la peine. Je ne sais si cela répond à la question. Ce sont nos vues sur le sujet.

Mme Nielsen:

D. Monsieur le président, je me demande si M. Bengough voudrait bien développer davantage ce point. Nous savons tous qu'à l'heure actuelle il nous est possible d'exécuter un vaste programme pour la guerre à cause de mesures extrêmes d'imposition, particulièrement d'impôt sur le revenu, sur les paliers supérieurs, impôts sur les corporations, impôts sur les surplus de bénéfices, et

ainsi de suite. Je crois qu'il y en a qui sont d'avis que la seule solution après la guerre sera de soulager les corporations de l'impôt sur les surplus de bénéfices, de mettre fin aux lourds impôts que nous subissons aujourd'hui, afin que l'industrie soit à même d'aller de l'avant et de progresser de nouveau dans notre pays. D'autre part, il y a l'autre école qui s'accorde à dire qu'il faut continuer à taxer lourdement l'industrie afin que le gouvernement ait les fonds voulus pour pousser de l'avant son programme de travaux publics. Auriez-vous l'obligeance d'appuyer davantage dans ce sens?—R. Je pourrais dire que, dans les circonstances présentes et celles qui pourraient se produire, nous préférons le dernier énoncé; c'est-à-dire nous croyons que suivant le régime que nous avons, le gouvernement, tout gouvernement, doit percevoir des fonds et les percevoir là où ils se trouvent. Par conséquent, il faudra continuer à taxer les paliers supérieurs, y compris les corporations plus importantes et les personnes qui ont de l'argent. Je crois qu'il sera nécessaire de continuer.

D. Cela comprendrait aussi, n'est-ce pas, le contrôle des prix et d'autres mesures semblables que nous avons dû employer durant la guerre?—R. Nous pourrions en avoir; c'est-à-dire dans la période d'après-guerre.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions?

M. McDonald:

D. Au cours de votre exposé, vous avez dit: "Nous vivons à l'époque de la machine. La machine fait le travail." Durant la période de crise, j'ai remarqué qu'on faisait des travaux de chômage, des travaux pour le soulagement du chômage, que la machine faisait le travail et que les hommes se tenaient là, en spectateurs, recevant tout de même des allocations de chômage. Vous avez dit, il y a quelques minutes, qu'en temps de guerre, nous pouvions produire, maintenir notre production et du travail constant. L'ironie de la situation, c'est que, devant des travaux du temps de paix, nous ne pouvons pas progresser, vu que les uns ont des objectifs productifs, et les autres des objectifs destructifs. Quand nous reviendrons à la machine et à la production du temps de paix, quelles heures de travail et quels salaires devons-nous avoir pour maintenir une production constante, et non pas une période d'un ou deux ans avec surplus de production, la machine fonctionnant vingt-quatre heures par jour après quoi reviendra le statu quo? Vous avez suggéré une réduction des heures de travail. Vous avez mentionné qu'elles avaient été réduites à huit heures par jour. Quelle nouvelle réduction suggériez-vous pour rattraper le jeu?—R. Nous suggérons la semaine de trente heures.

D. Vous suggérez la semaine de trente heures?—R. Oui.

M. MARTIN: C'est-à-dire la journée de six heures?—R. Oui, c'est une suggestion. Il peut être nécessaire qu'elle soit plus courte. Nous suggérons la semaine de trente heures. Mais nous disons en même temps que cela est nécessaire pour maintenir les salaires actuels et le pouvoir d'achat de la population. Autrement elle ne pourrait pas acheter et notre marché domestique en souffrirait. Il n'y a pas de doute, si l'on prend comme exemple la dernière période de chômage, que les sans-travail ne constituent pas un marché. Il serait insensé d'annoncer des appareils de radio, des laveuses, mille et une autres choses dont nous avons besoin dans notre monde moderne, auxquelles nous sommes habitués et auxquelles nous avons droit, si nous avons à peine de quoi nous procurer le strict nécessaire. Les gens qui suivent un programme de bas salaires—très souvent nous rencontrons des marchands qui agissent ainsi—le font à leur détriment et détruisent leurs propres marchés. A l'avenir, je crois que nous devons utiliser une plus forte proportion de nos produits que dans le passé. D'autres pays se sont aussi développés considérablement. Ils n'auront peut-être pas un aussi grand besoin de nos produits. Nous avons eu un commerce de bois important, mais une fois la paix signée nous aurons besoin de tout ce que nous avons au Canada. Est-ce que les autres pays

d'Europe ne pourront pas subvenir à leurs besoins? En bien des cas leurs industries forestières ont été développées. En ce qui concerne le blé, nous savons qu'une superficie considérable de terre a été mise en culture dans plusieurs de ces pays, superficie qui ne produisait pas auparavant. C'est une chose qu'il ne faut pas perdre de vue à l'avenir. Je crois que c'est une chose que nous constaterons dans presque toutes les sphères d'action. Nous devons le reconnaître. Il se peut que nous ayons à utiliser un plus grand nombre de nos produits et à compter sur nos propres marchés. Si tel est notre but, nous ne pouvons pas y arriver avec de bas salaires. Si nous avons un pays à salaires bas, nous aurons un pays mort; par ailleurs, il est fort probable que si nous avons un pays à salaires élevés, nous aurons un pays actif, comme nous le désirons tous.

M. Black:

D. Je désirerais demander au témoin s'il applique le niveau d'emploi, dont il a fait mention, la semaine de 30 heures, aux bûcherons, à l'agriculture? Comment cela affecterait-il le travail en général et la prospérité du pays? Par tout le Canada, je suppose que le cultivateur travaille en moyenne, au moins dix heures par jour. Devrait-il également réduire ses heures de travail? Dans notre province, je suppose qu'un bûcheron travaillerait en moyenne neuf heures par jour. Cela augmenterait d'au moins 50 p. 100 le coût de la production du bois et celui des produits agricoles. Le témoin applique-t-il ce niveau de travail à ceux qui travaillent dans des industries qui se rapportent à nos ressources naturelles, à l'agriculture, à l'exploitation forestière et ainsi de suite?—R. Oui, indubitablement. Je ne crois pas qu'il soit juste de dire que le cultivateur ne doit pas en bénéficier. Je crois qu'il le devrait. Je ne crois pas que les cultivateurs aient tout ce à quoi ils ont droit, de nos jours. Une foule de rajustements doivent être faits dans ce sens.

M. Matthews:

D. Monsieur Black parlait d'heures de travail, non de revenus.—R. Je crois que la même chose s'applique au cultivateur. Je ne sais pas à quelle exploitation forestière en particulier il fait allusion. Dans mon pays, l'exploitation forestière se fait à la machine. Cette machine fait sûrement le travail, et les heures de travail pourraient être réduites de la même façon que dans les autres branches de l'industrie.

D. Recommandez-vous que les cultivateurs observent la semaine de trente heures à l'époque de la récolte?—R. Je crois qu'ils l'auraient pu, s'ils avaient eu la machine qu'ils ont aujourd'hui.

M. Purdy:

D. Vous n'avez pas une recette pour régler la température comme les heures de travail?—R. Non, mais nous savons ceci; il y a eu de la misère et des privations d'un bout à l'autre du pays, avant la guerre, alors que la nature avait été très bonne envers nous. Nous n'avons pas eu de sécheresse, pas de calamités.

D. Les souffrances extrêmes endurées dans l'Ouest ne furent-elles pas la résultante du climat autant que d'autres causes?—R. Les récoltes furent assez abondantes ailleurs pour y remédier, si une distribution convenable avait été établie. Nous accumulions encore des excédents.

M. Tustin:

D. Les quelques lignes qui figurent à la page 2 cadreraient peut-être avec les questions qui sont posées. Je remarque que vous dites:

Nous sommes arrivés à l'époque de la locomotion automobile alors que notre système monétaire en est resté à l'époque de la locomotion hippomobile.

Monsieur Bengough, auriez-vous l'obligeance de développer ce point?—R. Voici notre point de vue. Je puis m'expliquer ainsi—on a souvent dit et nous l'avons

tous entendu dire, que certaines commissions scolaires avaient besoin d'écoles. Je connais des endroits, dans la province d'où je viens, où les enfants sont incapables d'aller à l'école. Je parle en particulier de la ville de Prince-Rupert. Il y avait environ 700 enfants incapables de fréquenter l'école parce qu'il n'y avait pas d'écoles. C'est peut-être un état de choses du temps de guerre, mais nous avons été à court d'hôpitaux et de quoi encore! Si nous nous arrêtons à réfléchir un moment, nous constatons que nous avons la main-d'œuvre, les matériaux nécessaires pour la construction de l'école. Qu'est-ce qui nous retient? Que faut-il? Quelle est la réponse qu'on nous donne toujours? "Nous n'avons pas d'argent". C'est la raison, nous manquons d'argent et c'est la seule chose dont nous ayons besoin. Que ferions-nous si nous étions à court d'autres choses, d'autres produits? Nous ferions en sorte de trouver où nous pourrions nous en procurer davantage. Il se peut qu'il n'y en ait pas suffisamment pour tous et qu'il devrait y en avoir davantage en circulation. C'est fort probable. Naturellement, il y a des gens qui disent que cela n'est pas possible. Je ne sais si vous avez entendu ce qui suit, mais je ne saurais donner une meilleure explication. Au cours de la dernière crise, l'histoire suivante circulait sur la côte du Pacifique. La chose se passe dans la ville d'Olympia, Washington, où se trouvait un gros moulin dont le propriétaire était pratiquement le seul employeur de l'endroit. Lorsque le moulin ferma ses portes, les gens durent chômer. Le pasteur, qui était à court d'argent comme toutes les autres personnes, trouva un billet de dix dollars. Il s'en fut chez son épicier et se procura les victuailles dont il avait besoin, pour la valeur de dix dollars. En possession du dix dollars, l'épicier alla chez son garagiste auquel il remit le billet en règlement de ses dettes. Plus tard, en faisant un relevé des allées et venues de ce billet de dix dollars, on constata qu'on avait fait des affaires pour une valeur de \$400. Finalement, ce billet tomba entre les mains du laitier. Ce dernier crut alors qu'il ferait bien de prendre femme; il se rendit chez le pasteur, qui présida à la cérémonie, et lui remit le billet de dix dollars. Reconnaisant le billet qu'il avait trouvé, le pasteur se dit: "Cette fois, je vais le déposer à la banque". A la banque, on lui fit remarquer qu'il s'agissait d'un billet faux. Il se mit à songer et finalement se dit: "Il se peut que le billet soit faux, mais tout de même j'ai eu des victuailles pour une valeur de \$10. Tout le monde l'a utilisé comme un véritable billet, on a réglé des dettes et personne n'a rien perdu". Alors ne nous serait-il pas possible, s'il y a trop peu d'argent en circulation, d'en imprimer davantage en dépit de ce qu'on nous dit, cet argent dut-il être faux?

M. Black:

D. Evidemment tout cela repose sur la confiance?—R. Exactement, le faux billet de \$10 était aussi bon que tous les autres et fit tout autant de bien.

M. McDonald:

D. On tenta la même chose dans d'autres pays mais la confiance fut détruite et on dut payer cher.—R. Il se peut qu'on ait eu à payer cher, mais je vous ai cité un exemple où tout alla très bien.

M. QUELCH: Monsieur le président, certains membres du Comité s'offusquent de la phrase qui se trouve à la page 2, "Les agents financiers de la crise". Je crois comprendre que M. Bengough veut démontrer qu'ils ne sont pas prêts à admettre que la crise est un cas de force majeure. En d'autres termes, les crises sont de création humaine. Il n'y a pas de doute sous ce rapport.

Le TÉMOIN: Elles sont les créatures de l'homme.

M. QUELCH: Vous admettez probablement que les premiers responsables des crises n'ont pas l'intention d'être les artisans de la panique, mais se trouvent néanmoins dans la situation d'avoir lancé une chose dont ils n'ont pas le contrôle. Je crois que nous nous rappelons tous l'année 1928. En 1928, la prospérité régnait généralement dans le pays. Tout à coup, en 1929 et en 1930,

nous eûmes à subir la crise, qui ne fut pas le résultat de changements physiques dans le pays. La production n'avait pas diminué. En 1929, nous étions en mesure de produire tout autant qu'en 1928. Brusquement, sans raison, on refusa le crédit aux cultivateurs et à l'industrie. Des gens qui, pendant nombre d'années, avaient l'habitude d'aller à la banque, au printemps, et d'établir leur ligne de crédit se trouvèrent soudainement, et sans raison, sans crédit aucun, au point qu'on entreprit de restreindre la production. L'exposé qui a été fait est exact. On peut dire "Eh bien, qui a forcé les banques à restreindre le crédit?" Peut-être qu'on s'approche alors des artisans de cette manigance.

Quelques-uns d'entre vous ont entendu M. Watson, le député travailliste d'Australie, qui a parlé l'autre jour. Il vous a dit ce qui s'est produit en Australie. Je mentionne le fait pour cette raison; causant avec des fonctionnaires de la Banque du Canada, on m'a dit que si nous avions eu une banque centrale en 1929, la crise économique n'aurait pas dégénéré en panique; or une banque centrale existait en Australie en 1929, et la crise y fut tout aussi dure sinon plus qu'ici. Il a parlé de la mission Otto Niemeyer qui se rendit en Australie en 1929 et qui força pratiquement le gouvernement australien à adopter un programme de déflation. Quiconque s'intéresse au programme imposé au gouvernement australien, le trouvera dans le livre intitulé "Why I Fight" dont l'auteur, J. T. Lang, M.A.L., est l'ancien premier ministre des Nouvelles-Galles du Sud et chef du parti travailliste. Il démontre comment ce comité força le gouvernement à s'engager à boucler les budgets des années 1930, 1931 et 1932, le força à réduire les dépenses publiques. Sir Otto Niemeyer a visité notre pays, mais, malheureusement, le gouvernement n'a pas été aussi franc en nous disant ce qui était arrivé. Je suis convaincu que si nous avions développé un contrôle national de notre système monétaire, nous aurions pu empêcher les banques de réduire le crédit. Quoi qu'il en soit, dès que le pouvoir d'achat de la population commença à périlcliter, et dès que la demande commença à diminuer, le gouvernement aurait pu lancer des projets nationaux payés avec les fonds de la Banque du Canada, ou avec des fonds nationaux s'il n'y avait pas de Banque du Canada à cette époque, ce qui aurait eu pour effet de maintenir la demande pour les produits.

On dit aujourd'hui que nous finançons la guerre au moyen de lourds impôts mais nous savons, naturellement, que cela n'est pas tout à fait exact. Nous finançons la guerre au moyen d'impôts jusqu'à concurrence de 40 ou 50 p. 100. Nous avons cette année, un déficit de plus de deux milliards et demi. Ce déficit n'est pas comblé par des impôts, il est comblé par des emprunts.

M. MARTIN: Personne n'a dit que nous finançons la guerre à 100 p. 100.

M. QUELCH: Non pas à 100 p. 100, mais je veux démontrer que les impôts seuls ne suffiraient pas à financer un programme de projets publics. Il faudra toujours avoir une certaine somme de nouvelle monnaie en circulation. En dépit des lourdes taxes et des grosses émissions d'obligations, nous avons créé deux milliards de dollars de nouvelle monnaie par l'intermédiaire des banques à charte du Canada et de la Banque du Canada, et il faudrait faire de même en temps de paix. Je crois que la déclaration faite aujourd'hui concernant les agents financiers de la crise a beaucoup de valeur. Quant à l'agriculture, on a dit que les problèmes agricoles sont subordonnés en grande partie aux conditions climatiques. Ce n'est pas simplement une question de température, c'est plutôt une question de prix. Je puis dire ici, pour avoir habité sur les confins du district de l'Alberta où la sécheresse a sévi, et pour m'être entretenu avec un grand nombre de cultivateurs, que la température n'est pas leur problème principal. On m'a toujours dit que le grand problème n'avait pas été la sécheresse mais bien les bas prix. Voilà la situation qui existait de 1930 à 1939, principalement durant les cinq premières années de cette période; ce sont les bas prix qui ont provoqué l'effondrement de l'agriculture. Je vais aller plus loin, monsieur le président. Si on nous garantissait des prix raisonnables pour les produits

de la ferme, le problème de la main-d'œuvre sur la ferme serait facile à résoudre. Le cultivateur est aussi prêt et consentant que qui que ce soit à payer des salaires raisonnables, mais quand les prix des produits sont inférieurs au coût de la production, il ne lui est pas possible de payer des salaires raisonnables. Je suis encore d'avis que, si le cultivateur avait la garantie d'un rendement assuré pour son labeur, on pourrait réduire les heures de travail sur la ferme. Naturellement, cela ne peut se réaliser que s'il obtient le prix voulu pour ses produits, ce qui lui permet d'exploiter sa ferme avec deux ou trois équipes d'ouvriers si la chose est nécessaire. Par exemple, j'ai connu des cultivateurs qui ont conduit leurs tracteurs de 2 h. 30 du matin jusqu'à la noirceur; très souvent seuls, chose préjudiciable à leur santé.

On n'est pas en droit de s'attendre à ce qu'une seule personne conduise un tracteur pendant aussi longtemps. Mais je sais que c'est ce qui s'est produit. En ce qui concerne le paiement de salaires raisonnables et l'adoption de la semaine de trente ou de quarante heures, personne ne serait plus heureux que le cultivateur de pouvoir le faire, mais la seule manière qui lui permettrait de le faire, serait d'obtenir un rendement pour son labeur, des prix convenables pour ses produits, compensant ainsi le coût additionnel que cela comporterait.

Quant à la finance, la plus grande difficulté se trouve dans le domaine du prix et du crédit, et la nécessité d'un système financier solide en ce qui concerne certains contrôles. Si nous avions cela, je crois que tout irait bien et que, sans aucun doute, nous pourrions éviter les crises économiques. Je crois que nous devrions avoir le contrôle des prix même en temps de paix, car nous savons tous que dès qu'il y a plus d'argent en circulation, il y a hausse des prix. Ce n'est réellement pas de l'inflation, c'est de l'exploitation. La preuve en est qu'avant que plus d'argent soit mis en circulation après la déclaration de la guerre, même avant la déclaration de la guerre, le prix du sucre a été haussé. Il n'y avait qu'une seule raison pour cela, l'exploitation et non pas l'inflation. Alors, du moins suivant moi, il nous faut le contrôle des prix si nous tenons à maintenir un niveau raisonnable de vie et à éviter le retour d'une crise.

M. MARTIN: Contrôle des prix, que voulez-vous dire par là?

M. QUELCH: Contrôle des prix pour prévenir des hausses qui sont l'exploitation du consommateur.

M. MARTIN: L'étendriez-vous à d'autres contrôles dans l'ensemble du régime?

M. QUELCH: Oui, je pourrais dire qu'en plus du plafonnement des prix nous devrions avoir également le prix minimum.

M. MARTIN: Pourquoi dites-vous cela?

M. QUELCH: Il est absolument nécessaire d'avoir le plafond des prix et que ce plafond soit en relation directe des salaires; ce ne serait pas tant une question de plafonnement des salaires, ce ne fut pas là notre principale difficulté; notre principale difficulté fut que nous n'avions pas de prix minimums, en relation avec les salaires, garantissant un niveau de vie convenable.

M. MARTIN: Je suis certain que M. Bengough n'admettrait jamais cela.

M. QUELCH: Pour en arriver là, il faudrait avoir un plafond des prix, il faudrait non seulement un plafond des salaires, mais aussi un niveau minimum des salaires. Il vaudrait veiller à ce que les prix correspondent au niveau du salaire. Lorsqu'on parle du contrôle des salaires, je n'ai pas à craindre le plafonnement, c'est toujours l'inverse qui est à craindre. On devrait avoir un niveau de vie garanti.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser ou des remarques à faire sur la présentation de monsieur Bengough?

M. PURDY: J'allais demander à monsieur Quelch s'il avait étudié la question de la faillite des banques au Canada.

M. QUELCH: Pour un grand nombre d'années, nous n'avons pas eu de faillite de banque au Canada.

M. PURDY: Un instant, vous avez soulevé le point lorsque vous avez dit que les banques ne devaient pas prêter à ces gens; si vous aviez en main l'argent d'autres personnes—après tout les banques ont en main l'argent des autres—prêteriez-vous cet argent à une personne en sachant qu'elle ne pourrait pas le rembourser—n'est-ce pas la réponse?

M. QUELCH: Pas du tout.

M. PURDY: N'est-ce pas la situation en ce qui concerne les banques, si elles prêtent de l'argent qu'elles ne peuvent pas se faire rembourser, n'est-ce pas ce qui cause leur faillite? Maintenant, vous dites que les banques devraient—qu'elles continuent à prêter leur argent, même sans pouvoir se faire rembourser, et que si elles négligent de le faire, elles deviennent des agents de la crise; c'est ce que vous avez dit aujourd'hui. Vous dites maintenant que les banques devraient continuer à prêter de l'argent, même si elles ne pouvaient pas le ravoïr, et que lorsqu'elles refusent de prêter elles se constituent les agents de la dépression. Voilà ce que vous avez dit aujourd'hui.

M. QUELCH: D'après l'honorable député, en 1928, une banque pouvait prêter de l'argent, mais pour quelque raison, tout à coup, en 1929, leurs clients devinrent tous insolubles. Dire que le peuple du Canada, en un an, devint subitement insoluble, au point que, pendant une période de 3 ans, il fallut retirer de la circulation \$900,000,000, c'est faire une affirmation qui ne résisterait pas à l'examen.

M. McDONALD (*Pontiac*): N'est-il pas juste de dire aussi qu'un an ou deux avant cette dépression, les banques avertirent le peuple à maintes reprises de ce qui l'attendait et haussèrent le taux des intérêts jusqu'à 14% et 15%, afin de l'empêcher d'emprunter de l'argent, mais que cela n'eut aucun effet. Ainsi elles devaient en être venues à la conclusion, à tort ou à raison—et je les approuve—que nous avons atteint le point de saturation quant à la vente à crédit, aussi, à tort ou à raison, elles en vinrent à la conclusion que l'heure était venue de cesser de prêter, et elles cessèrent.

M. QUELCH: Voilà une opinion plutôt exagérée sur la situation. Ce qui a eu lieu, à mon avis, c'est que, d'après les règlements bien connus des banques, elles ne pouvaient pas accroître davantage le volume du crédit. D'après la coutume, évidemment, elles prêtent \$10 pour chaque dollar qu'elles ont en espèces; c'est-à-dire que pour chaque dollar qu'elles détiennent, elles peuvent avancer pour \$10.00 de crédit. Dès que les sommes prêtées dépassent cette proportion de 10 à 1, il leur faut réduire les prêts. Si, à cause des besoins, il fallait mettre de la monnaie en circulation au delà de cette quantité, il faudrait augmenter la proportion du crédit. On m'a dit que si les banques avaient été sous le contrôle de la Banque du Canada, celle-ci aurait été en mesure de fournir aux banques à charte les réserves nécessaires, et elles se seraient trouvées en mesure d'augmenter les sommes de crédit qu'elles pouvaient avancer.

M. McDONALD (*Pontiac*): Alors comment expliquez-vous la situation des Etats-Unis?

Le PRÉSIDENT: Allons, messieurs, je ne voudrais pas interrompre cette intéressante discussion, mais j'essayais d'indiquer qu'après tout, M. Quelch n'est pas le témoin, bien qu'il fasse un exposé et qu'il réponde aux questions. Je crois que, jusqu'ici, la discussion a jeté de la lumière, tant par les questions posées que par les réponses données.

J'aimerais, toutefois, avec votre permission, poser à M. Bengough, une question qui m'est venue à l'esprit à la suite de cette discussion, et je la pose simplement pour me renseigner. Le témoin n'est peut-être pas prêt à y répondre. Les questions de crédit me rappellent que, pendant la dépression, des radios et d'autres objets vendus à crédit étaient saisis et repris par les vendeurs. Cette pratique était possible parce que le crédit reposait non pas sur la confiance en l'acheteur mais sur l'emprise que gardait le vendeur sur les articles vendus.

Si vous pouviez répondre,—vous ne pouvez peut-être pas,—diriez-vous qu'après la guerre, il serait plus sage d'engager les marchands généraux à ne vendre à crédit que selon la confiance inspirée par l'acheteur, sans prendre de privilège sur les articles vendus? Il n'est peut-être pas juste de poser cette question.

Le TÉMOIN: Je suis peu préparé à y répondre, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: C'est très bien.

Le TÉMOIN: Il serait de beaucoup préférable que les gens aient l'argent et achètent au comptant plutôt qu'à crédit.

Quelques MEMBRES: Très bien. Vous avez raison.

M. MACNICOL: Il y a dans le mémoire trois affirmations auxquelles je voudrais me référer un instant, et je suis heureux que M. Bengough les ait signalées à notre attention, car elles sont dans l'ordre d'idée du Comité.

La première affirmation est à la première page, vers la fin du troisième quart. Le mémoire dit: "Nous dirons, monsieur le président, que les membres que nous représentons ici craignent la période d'après-guerre..." C'est très important et c'est une des choses dont le Comité devrait se souvenir. Nous sommes tous ici pour préparer la période de l'après-guerre, alors ce point a sa raison d'être.

Puis à la page trois, dans la lettre écrite par M. Thomas Moor: "Je suggérerais aussi de mander à la Commission impériale des munitions ainsi qu'à tous les patrons de ne congédier aucun employé avant que leurs usines aient adopté la semaine maximum de 44 heures." On veut ainsi, je suppose, pousser tous les chefs des usines de munitions et autres à garder leurs établissements en opérations, autant que possible, à la fin des hostilités. Nous approuvons tous cette idée; mais étant de ceux qui ont passé par cette situation pendant la période qui suivit immédiatement la dernière guerre, je sais qu'il est plutôt difficile de suivre cette ligne de conduite, et que la même situation peut se répéter. Or, aux pages 3 et 4, en commençant au bas de la page 3, on trouve cette phrase: "Nous ne saurions trop insister auprès de votre Comité sur la nécessité d'entreprendre ces travaux dès la cessation des hostilités, pour éviter une période de chômage pendant la transition du régime de guerre au régime de paix." Nous approuvons tous cette idée, et le Comité s'est appliqué à obtenir des suggestions qui puissent nous permettre de considérer des projets dans cet ordre d'idées. Car personne d'autre que le Gouvernement ne peut le faire. Celui-ci peut seul aider à faire le passage entre le moment de la cessation de la guerre et celui de la réorganisation des manufactures, qui ne peut probablement pas s'effectuer en moins de 6 mois ou même 1 an après la cessation des hostilités. C'est important, et nous approuvons l'idée d'un programme des travaux exécutés soit par l'initiative gouvernementale, soit par les entrepreneurs particuliers, et nous voulons bien qu'il s'établisse de tels programmes pour cette raison. Je présume que votre Congrès du travail, qui s'étend à tous le pays et qui représente les ouvriers, doit avoir en disponibilité un relevé des travaux à exécuter, et que plus tôt nous pourrions avoir la liste de ces travaux, plus vite nous pourrions nous appliquer à prendre des décisions, afin qu'un certain nombre de ces travaux s'entreprennent immédiatement après la guerre ou dès que nous le jugerons à propos. Nous pourrions alors aboutir à quelque chose, et je crois que vous nous suggérez là une bonne idée. Il est très agréable au Comité de vous voir aussi soucieux de vouloir faire en sorte qu'il n'y ait pas de dépression après la présente guerre. Je suis convaincu qu'il ne devrait pas y en avoir, si nous pouvons garder l'industrie en marche pour que chacun ait la chance de travailler, de gagner de l'argent et d'acheter. Si nous pouvons faire cela, nous serons certains de ne pas avoir de dépression. Dans tous les pays, les maisons, riches ou pauvres, mais surtout les maisons ordinaires, habitées par des ouvriers—j'ai côtoyé de ces gens toute ma vie—ont besoin de réparations, de peinture, etc. Il leur faut bien des choses qu'ils n'ont pas. Il devrait y avoir des radios dans toutes les maisons; il devrait y avoir un piano, pour que les

fillettes apprennent la musique; les gens du peuple devraient avoir du confort, et ils n'en ont pas assez. On a parlé du problème de l'argent, mais je n'en dirai rien. Ceux que la question intéresse sont nos spécialistes de l'argent. Je suis de l'ancienne école, et je ne connais rien au sujet de l'argent, si ce n'est qu'on doit l'épargner. C'est ce que j'ai fait toute ma vie. Voilà pourquoi j'ai maintenant quelques dollars. Mais c'est une question d'économie familiale. Je crois toutefois que cette question d'argent mérite notre attention. Nous avons entendu beaucoup de choses récemment concernant une réévaluation de l'or. Je rappellerai au Comité que M. Peter Robinson, de Milton, Ontario, a été l'initiateur du projet de hausser de \$21 l'once à \$35 l'once le prix de l'or extrait au Canada. En conséquence, toutes les mines n'or du pays, même les plus pauvres, reprisent leur activité immédiatement et donnèrent de l'ouvrage. Dans le monde entier, la hausse du prix de l'or occasionna des améliorations. C'est peut-être la solution du problème. Je n'en sais rien, je ne plaide ni pour ni contre; je ne connais pas assez la question de l'or. Mais je me rappelle que lorsque les ouvriers reprisent le travail, ils devinrent capables d'acheter, et alors les usines ouvrirent leurs portes pour fournir les objets demandés.

Il y a d'autres choses dans votre mémoire que j'approuve. Je ne dirai pas que j'approuve l'horaire établi, mais je crois que les ouvriers devraient avoir la chance de se désennuyer. Il devrait avoir au moins une journée par semaine pour jouir de la vie au grand air, du firmament, des beautés de la nature et pour pouvoir emmener leur femme et leurs enfants dans les parcs, sur un bateau et ainsi de suite. Il devrait y avoir assez de parcs à cette fin. Prenons, par exemple, les cités et les villes d'aujourd'hui. Comment l'ouvrier peut-il aujourd'hui emmener sa famille en dehors d'une cité ou d'une ville de l'Ontario? Où peut-il aller? S'il veut se rendre à un petit ruisseau en dehors de sa ville, quelqu'un se penche la tête au dessus de la clôture pour lui dire: "On ne passe pas". Nous devrions avoir, comme en Angleterre, lorsqu'il n'y a pas d'autres endroits disponibles, des terrains publics où les gens puissent aller prendre leurs ébats. J'espère qu'après la guerre les gens auront assez d'ouvrage pour gagner de l'argent et assez de temps pour se divertir.

M. McNiven:

D. Je remarque dans votre mémoire que vous comptez beaucoup sur la continuation des travaux du Gouvernement après la guerre. Qu'arriverait-il si ces travaux de l'Etat manquaient? Je veux dire que les emplois cesseront lorsqu'on aura fini de construire les maisons décoles, les hôpitaux etc. Quel moyen suggéreriez-vous pour faire durer le travail?—R. Tout ce que je puis dire, monsieur le président, c'est que lorsque nous achèverons les travaux, il nous faudra trouver autre chose, mais en attendant, ces travaux combleraient une lacune considérable et résoudraient le problème immédiat auquel nous aurons à faire face.

D. J'abonde dans votre sens, monsieur Bengough, mais je songe à autre chose. Suggéreriez-vous que les régies gouvernementales envahissent le champ actuellement occupé par l'initiative privée?—R. Je n'en suis pas sûr. Comme je l'ai déjà dit, il nous faudrait résoudre les premières difficultés. J'imagine qu'à cette époque il y aura d'autres changements. Que seront ces changements? N'étant pas prophète, je ne le sais pas.

D. Si les régies gouvernementales envahissent ce champ, ne développeront-elles pas une sorte de bureaucratie où le Gouvernement serait le seul employeur?—R. Cet envahissement est un fait pendant la guerre actuelle.

D. Je parle du temps de paix, du temps normal.—R. Je dis qu'ils ont envahi bien des domaines pendant la guerre.

D. Sans doute.—R. Il pourra s'en envahir beaucoup en temps de paix. Je ne sais pas.

D. Si l'on vous demandait votre avis pendant la période d'après-guerre, quelle serait l'attitude des associations ouvrières?—R. Je dirais que si tous les travaux publics nécessaires étaient terminés,—il y a les améliorations à nos maisons, les constructions de routes,—si nous voyions tous ces travaux terminés, alors je suppose que non seulement le mouvement syndical, mais tout le monde aurait à s'orienter de nouveau pour continuer à avoir de l'ouvrage. Mais je ne puis examiner ce point en détail aujourd'hui, nous n'avons pas résolu le problème le plus important et le plus pressant: celui de garder nos gens au travail.

D. Vous ne suggéreriez pas que le programme que vous venez d'esquisser devrait être exécuté par le gouvernement et sous sa conduite?—R. Assurément, les améliorations publiques comme le reboisement et certaines des autres choses que nous avons mentionnées brièvement devraient être faites par les gouvernements provinciaux, municipaux et autres. Il y en a tant que c'est là la question immédiate et je songe à faire passer la chose pressante en premier. Le Comité a tant à faire à cet égard qu'il n'a pas besoin de se demander ce qu'il fera lorsque tous ces travaux seront finis.

D. Vous ne suggérez pas que le gouvernement entreprenne de réaliser toutes les choses mentionnées par M. MacNicol: pourvoir chaque maison d'un radio, installer des pianos pour que chaque fillette puisse en jouir?

Le PRÉSIDENT: M. MacNicol n'a pas prétendu cela.

M. MACNICOL: Je suis convaincu que dans sa maison l'ouvrier ordinaire n'a pas les comforts qu'il devrait avoir et auxquels il a droit. Si les ouvriers peuvent obtenir des salaires suffisants et assez d'ouvrage, ils achèteront ces choses, et leurs achats donneront beaucoup d'ouvrage dans les manufactures qui fabriqueront ces commodités.

M. McNIVEN: Je ne discute pas cette idée.

Le TÉMOIN: Je dirais qu'à notre avis il ont droit à ces choses et que nous vivons à une époque où ils pourraient les avoir. Que nous importe que ces choses viennent du gouvernement ou de tout autre source. Il nous suffirait qu'ils les aient.

M. McNiven:

D. Je suis tout à fait de votre avis. Voici ce que j'essaye de savoir, monsieur Bengough, en utilisant votre expérience et celle de vos associés: Qui pourrait le mieux assurer ces avantages? Est-ce la régie gouvernementale ou ce que nous appelons habituellement l'initiative privée ou libre?—R. Monsieur le président, je ne suis pas tout à fait prêt à discuter cela ce matin, car voici la situation. Il nous suffit aujourd'hui, en songeant à la période d'après-guerre, de suggérer qu'on entreprenne des travaux publics financés par le gouvernement, pour résoudre le problème du chômage, après la guerre, lorsque les industries de guerre cesseront leurs opérations et que les armées seront licenciées. Pendant cette période, à notre avis, il faudra de grandes entreprises publiques.

M. MACNICOL: Vous avez tout à fait raison.

Le TÉMOIN: Ces entreprises auront besoin d'être financées par le gouvernement parce que, à cette époque, selon moi, nous ne pourrions pas attendre, ni compter sur l'initiative privée pour faire le passage, vu que la conversion des diverses usines prendra beaucoup de temps. Il n'y aura pas de poussée d'accélération comme il y en a eu lorsqu'on a transformé la production de paix en une production de guerre, de sorte que l'initiative privée prendra peut-être son temps, et alors il faudra que le gouvernement—à qui cette tâche incombe—finance les diverses entreprises ou en facilite le financement.

Le PRÉSIDENT: Voilà, à mon avis, une réponse très juste.

M. McNiven:

D. Je suis tout à fait de votre avis, monsieur Bengough, mais mon idée était celle-ci: Les organismes de l'Etat, dans leur ensemble, n'ont jamais fourni plus qu'une petite partie du travail nécessaire. L'initiative privée et l'industrie en général ont toujours fourni la plus grosse part du travail. Or, quels plans pourrions-nous recommander pour permettre à l'industrie particulière de fournir après la guerre le travail qu'elle donnait dans le passé?—R. Dans le moment, monsieur le président, le gouvernement est le plus gros employeur que nous ayons au Canada.

D. Oui, aujourd'hui?—R. Il donne la plus grande partie des emplois.

D. Aujourd'hui?—R. Aujourd'hui. Si cela peut se faire en temps de guerre lorsque le gouvernement devient l'employeur, alors qu'il devienne l'employeur en temps de paix. Ce sera préférable au chômage que nous avons eu et que nous sommes exposés à ravoïr, si nous ne pouvons pas y pourvoir autrement.

D. Approuveriez-vous ou non la déclaration faite par un chef éminent du C.O.I. à Washington: "J'aime mieux négocier avec un patron qu'avec un bureaucrate. Le bureaucrate a des prisons."

M. GILLIS: Appelleriez-vous bureaucratie les fonctionnaires que nous avons actuellement?

M. McNiven:

D. Voici une déclaration de M. William Green président de la Fédération Américaine du Travail: "Si notre pays tombe sous un régime de caporalisme gouvernemental, les ouvriers en souffriront beaucoup. Les ouvriers sont donc vivement intéressés à la préservation des entreprises privées et ils devraient soutenir avec persistance que les propriétaires et les dirigeants de l'industrie ont droit à une rémunération juste et raisonnable de leurs placements." En votre qualité de chef ouvrier, approuvez-vous l'opinion exprimée par William Green?—R. Faut-il que je me prononce?

M. MACNICOL: Non.

Le TÉMOIN: Après tout, je ne sais pas dans quelles circonstances ni dans quelles conditions il se trouvait. Nous avons souvent eu des relations harmonieuses avec les patrons.

M. MACNICOL: Et vous devriez toujours en avoir; ce sont toujours de bonnes gens.

Le TÉMOIN: Il ne sont pas toujours bons, non. Lorsque vous avez lu les mots: "la bureaucratie a des prisons", je songeais que les patrons mettent souvent leurs employés en face de la famine. Je ne sais laquelle des deux menaces est la pire. Nous ne prétendons pas qu'il faille détruire l'initiative privée; ce n'est pas ce que nous préconisons.

M. Martin:

D. Ce que vous voulez, c'est du travail pour tous?—R. Du travail pour tous.

D. Ce que l'industrie ne peut pas réaliser devient la tâche du gouvernement?—R. C'est cela. Je puis dire ceci: lorsque nous arrivons à la situation que vous envisagez où les besoins du public seront pleinement satisfaits et où les maisons auront tout ce qu'il leur faut comme il a été suggéré, nous serons prêts à revenir discuter d'autre chose.

Le PRÉSIDENT: M. Gillis.

M. GILLIS: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de prendre part à des discussions théoriques. Notre Comité a une tâche déterminée à remplir.

Le PRÉSIDENT: Je suis de votre avis.

M. GILLIS: Je dirai ceci, toutefois: je ne comprend pas que M. McNiven puisse vouloir retourner à l'ancienne situation. Nous l'avons expérimentée pendant 76 ans...

M. McNIVEN: Personne ne prétend cela.

M. GILLIS: ...et l'initiative privée a eu toute liberté de développer notre pays.

M. PURDY: Notre pays ne s'est-il pas développé?

M. GILLIS: C'est une question d'opinion.

M. PURDY: Oui, je crois que c'en est une.

M. GILLIS: En 1938, nous avons 1,000,000 de chômeurs au pays; et ceux qui aujourd'hui combattent pour maintenir les institutions de notre pays, n'ont jamais eu le droit de manger à leur faim. Examinez la composition des troupes parties pour outre-mer dans le premier contingent et voyez combien de ces hommes avaient eu un emploi sous le régime de l'initiative privée. Personnellement, je n'ai pas l'intention de revenir à ce régime et je crois que personne d'autre en ce pays ne se propose d'y revenir. Depuis que je suis au monde, on m'a amplement démontré que pour faire fonctionner notre régime économique il fallait une guerre. Il faut une guerre pour que les dirigeants du pays reconnaissent qu'il doivent diriger les affaires du pays d'après un plan. Si le mécanisme qu'ils ont aujourd'hui est nécessaire en temps de guerre pour poursuivre efficacement la guerre, alors je crois qu'il est nécessaire en temps de paix pour avancer ou organiser les affaires du pays de manière à ce que chaque homme, chaque femme ou chaque enfant, ait au moins le droit de manger, de s'abriter et de jouir d'une certaine sécurité quant à l'avenir. Il faut un plan pour toute chose. Ce que M. McNiven appelle une bureaucratie, c'est-à-dire les régies qui existent aujourd'hui pour garder certaines gens dans l'ordre, si je comprends bien...

M. McNIVEN: C'est pour livrer la guerre.

M. GILLIS: Dans les 20 dernières années, on a eu à livrer une guerre contre la pauvreté; on n'y a pas pourvu, faute de plans.

M. PURDY: Le reste du monde n'a-t-il pas eu la même guerre?

M. GILLIS: Oui. Mais nous n'avons pas à légiférer pour le reste du monde.

M. PURDY: Mais nous ne sommes pas dans un enclos.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à dire au Comité que M. Gillis a parfaitement le droit de continuer la discussion commencée par M. McNiven; mais s'il s'adressait au président plutôt qu'à d'autres membres, se serait préférable. Mais il a parfaitement le droit de continuer la discussion.

M. GILLIS: Je parle à l'assemblée, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Nous avons un témoin ici.

M. GILLIS: Oui. Je ne veux pas poursuivre cette discussion. J'ai des opinions très précises sur ce point et je les défendrai jusqu'au dernier retranchement. Je crois que le mémoire présenté par le témoin est respectueux et inspirateur d'idées. En ce qui concerne le Comité, je crois que la lettre écrite par Tom Moore au sénateur Robinson le 11 novembre 1918 constitue la partie essentielle du mémoire. A mon avis, telle est la situation où nous nous trouvons aujourd'hui. Au lieu d'attendre jusqu'à l'armistice, le Congrès est bien avisé, je crois, de signaler cette question directement à l'attention du Comité dès à présent et de lancer l'avertissement qu'il donne dans le mémoire, à savoir que ceux qu'il représente n'ont pas dessein de s'asseoir tranquillement et d'attendre une répétition de 1914-18 et des 25 ans qui ont suivi.

M. MacNICOL: Vous voulez dire qui ont suivi 1918.

M. GILLIS: C'est l'avertissement que je vois dans ce mémoire.

M. MARTIN: C'est pour nous tous.

M. GILLIS: A cet égard, il y a une chose importante qu'il faudra faire examiner par ceux qui dirigent le mouvement ouvrier, c'est la tâche de redonner du travail aux soldats qui reviendront et de garder au travail les ouvriers de guerre actuellement employés. Si la guerre finissait soudainement, nous serions à peu près dans la situation où nous étions lorsque Tom Moore écrivit cette lettre en 1918. Si vous n'êtes pas prêts à convertir les usines de guerre qui actuellement fabriquent des munitions de manière à les orienter vers une économie de paix pour qu'elles puissent y jouer un rôle, alors vous vous en allez tête baissée vers la situation de 1918.

M. MACNICOL: A moins que l'on n'exécute une série de travaux publics.

M. GILLIS: Une série de travaux publics ne résoudra pas le problème, mais elle pourra aider à l'alléger.

M. MARTIN: Elle agira comme tampon amortisseur.

M. GILLIS: Cela pourra aider tandis que vous réorganiserez vos usines. Il y a une chose qui me préoccupe beaucoup. Nous avons entendu les représentants de la Chambre de commerce. Le président de cette association a déclaré clairement au Comité qu'à la fin de la guerre les usines de l'Etat, qui fabriquent des machines de guerre et qui donnent de l'emploi à des milliers et des milliers d'ouvriers et d'ouvrières, dont un bon nombre n'avaient jamais travaillé auparavant, cesseront d'opérer et laisseront le champ libre à l'initiative privée. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'on retournera exactement au point où l'on était en 1939. Voilà exactement la situation où nous nous trouverons, et nous recommencerons les formalités, qui consisteront à s'adresser aux gouvernements municipaux et provinciaux et à leur demander de prêter main-forte en construisant des ouvrages publics, etc. Cela aboutit à des secours de chômage, ni plus ou moins. Je considère la Chambre de commerce du Canada comme la principale interprète du monde commercial de notre pays. Si c'est là son plan pour l'après-guerre, alors nous livrons cette guerre pour rien puisqu'il s'agirait de retourner à la situation où nous étions auparavant.

Le programme immédiat du Comité et des associations ouvrières consiste à établir un programme précis pour maintenir ces usines en activité en les réorganisant pour fabriquer des radios, des automobiles, etc. On peut appeler cela des objets de luxe si l'on veut, mais l'appareil T.S.F. n'est plus un article de luxe, ni l'automobile. Ces choses sont devenues des nécessités à cette époque de déplacements rapides. Il faut, aussi de nouveaux logements dans tout le pays. Et si nous pouvons construire des navires, nous pouvons donc fabriquer des matériaux pour construire des maisons et remplacer les taudis qui déparent nos villes, et ainsi de suite. A mon avis, nous combattons pour la suppression des états de choses qui provoquent les guerres: les mécontentements, la misère et tout ce qui s'en suit. La principale préoccupation du Comité et des associations syndicales de notre pays, c'est de décider dès à présent que les jeunes gens qui reviendront d'outre-mer ne seront plus sur les listes du secours direct et ne passeront pas par les étapes compliquées de la restauration; que si nous ne pouvons leur donner un emploi où ils pourront gagner leur vie comme des citoyens du pays, alors ils devraient continuer à figurer sur le bordereau de paye des contribuables du Canada, gardons-les en uniforme si l'on veut, mettons-les à l'école pour leur donner un entraînement, mais de grâce, ne les rejetons pas à la rue. D'autre part, si nous ne faisons pas cela, je vois venir une répétition de ce qui s'est produit en Allemagne après la guerre. Si nous démobilisons l'armée, si nous renvoyons les ouvriers de guerre, si nous arrêtons l'activité des navires et si nous donnons la haute main aux gens qui, dans les 25 années qui ont séparé les deux guerres, n'ont pas été capables d'organiser la paix, alors il n'y a pas d'autre solution au problème que

la guerre civile. C'est ce que je vois venir, si nous ne sommes pas assez réalistes pour aborder le problème et le résoudre d'après ces données. Le problème immédiat sera de donner de l'emploi aux ouvriers de guerre et aux soldats. Voilà une chose sur laquelle il nous faudra nous entendre clairement pour pouvoir mettre ces plans à exécution dès la cessation de la guerre. Autrement, l'avertissement formulé par Tom Moore dans la lettre que contient ce mémoire se répétera.

Quant aux régies, je les crois établies à demeure. Elles me semblent nécessaires. Selon moi, M. Ilsley en a donné une preuve concluante à la Chambre, hier, lorsqu'il a signalé que 3,000 poursuites avaient été intentées par la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre, pour violation des règlements non pas par les ouvriers, mais par les gens qui ont quelque chose à vendre.

M. MARTIN: Jusqu'où iriez-vous avec ces régies en ce qui concerne la tâche immédiate du Comité de trouver des emplois? Jusqu'où iriez-vous?

M. GILLIS: Après cette guerre, il va falloir maintenir les plafonds des prix.

M. MARTIN: Jusqu'où iriez-vous avec ce système?

M. GILLIS: J'y mettrais peut-être une main plus ferme qu'on ne le fait aujourd'hui.

M. MARTIN: Appliqueriez-vous le contrôle aux salaires et aux loyers?

M. GILLIS: Oui, décidément.

M. MARTIN: Pensez-vous que les ouvriers du pays favoriseraient la stabilisation des salaires?

M. GILLIS: Oui, je crois qu'il devrait y avoir des minimums de salaires. Les associations ouvrières devraient avoir une liberté complète de négociation collective, dans cette limite, pour hausser les salaires aux taux que l'industrie est capable de payer. Oui, je crois qu'il doit y avoir des planchers. Comme M. Quelch l'a signalé, l'aménagement de l'impôt sur le revenu, pourvoira à la situation.

M. MARTIN: Ce que vous avez dit concorde avec la tâche de notre Comité. Vous avez dit qu'il faudrait un plancher. Que pensez-vous d'un plafond? Les ouvriers ne consentiront jamais à la stabilisation du niveau des salaires. Cela supprimerait une des grandes raisons des contrats collectifs.

M. GILLIS: Pas nécessairement.

M. MARTIN: Certainement.

Le PRÉSIDENT: Votre question est opportune, monsieur Martin, et la réponse de M. Gillis est claire.

M. GILLIS: Cette question des contrôles aura besoin de se discuter un peu longuement. On ne peut la résoudre d'un trait. Elle comporte le fonctionnement de tout un mécanisme. Voilà ce à quoi je voulais en venir. Où en serions-nous en ce pays, pendant cette guerre, si nous n'avions pas les contrôles? Le fait que nous les avons et qu'il y a plus de 3,000 poursuites prouve clairement que le commerçant n'est pas aussi patriote que nous le pensions. Je resserrerais ces contrôles pour éviter une autre chose que M. Ilsley a signalée à la Chambre l'autre soir. Le ministère des Munitions et approvisionnements, qui est le plus gros acheteur du pays, n'est pas soumis à ces contrôles. Alors la Canada Packers, la Burns et les grands abattoirs peuvent défoncer le plafond parce qu'il y a rareté.

M. PURDY: Est-ce une situation générale?

M. GILLIS: Elle était assez générale pour permettre aux plus gros abattoirs du pays d'enfoncer le plafond des prix et de le jeter de côté, parce qu'il y avait pénurie, et d'encourager ainsi justement ce que le plafond des prix était censé empêcher: l'inflation des prix.

M. McNIVEN: Il s'agissait de l'approvisionnement des troupes quant à la viande.

M. GILLIS: Cela ne fait pas de différence. Parce qu'il y avait rareté, ce n'était pas une raison de percer le plafond des prix. Ce n'était pas une raison.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous, monsieur Gillis, vous adresser au président?

M. GILLIS: Ne me blâmez pas, monsieur le président, pour cette discussion, c'est mon honorable ami qui m'y a amené.

M. MARTIN: J'allais dire au président que nous avons une tâche à remplir, mais...

Le PRÉSIDENT: Vous lui avez posé une question, monsieur Martin.

M. MARTIN: Je le sais. J'allais faire remarquer que nous avons une tâche à remplir et que la question des contrôles est une partie importante de la besogne du Comité, mais je crois que nous nous écartons du chemin.

Le PRÉSIDENT: Oui. Mais je tiens à signaler, comme je l'ai fait tantôt, que M. Gillis, qui a la parole actuellement, n'est pas celui qui a commencé la discussion sur ce point.

M. GILLIS: C'est bien cala. J'ai dit que je n'insisterais pas.

Le PRÉSIDENT: J'ai permis la discussion jusqu'à ce point. Je n'ai pas l'intention de défendre à qui que ce soit d'y prendre part, mais je ferai remarquer qu'il sera bientôt une heure.

M. McNIVEN: La discussion n'est sûrement pas hors d'ordre, elle se rapporte à une partie du programme de restauration.

Le PRÉSIDENT: Ce qu'il y a d'anormal là-dedans, c'est que nous avons ici un témoin qui attend au lieu de témoigner, mais je suis sûr qu'il comprend.

M. McNIVEN: C'est de ma faute. J'ai essayé en vain d'obtenir une opinion du témoin là-dessus.

M. GILLIS: Nous essayons tout simplement de l'aider. Nous sommes dans le même cas.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Gillis, et souvenons-nous toujours que l'horloge marche.

M. GILLIS: J'admets cela, monsieur le président.

M. TUSTIN: J'aimerais que M. Gillis concilie l'idée d'un minimum de salaires avec celle du plafond des prix. Vous avez dit que vous mettriez un plancher aux salaires tout en maintenant le plafond des prix. Voulez-vous dire comment vous concilieriez les deux?

M. GILLIS: La mesure dans laquelle l'industrie pourrait payer déterminerait le plafond. Il n'y aurait pas de nécessité de l'établir. D'autre part, avec l'agencement des impôts que nous avons aujourd'hui, le fait de payer des salaires de \$2.00 de l'heure ne rendrait pas service, puisque cet argent serait enlevé par les impôts. J'établirais un minimum de salaires de 75c. de l'heure, je permettrais les contrats collectifs en dessus de ce plancher. C'est pas mal la même chose que le système en vigueur aux Etats-Unis. Avec le travail organisé tel qu'il l'est au Canada aujourd'hui, il me semble absolument nécessaire que le gouvernement fasse en sorte que les groupes d'ouvriers qui n'ont pas d'organisation soient protégés par la garantie d'un certain minimum. Dans un pays où le syndicalisme est pleinement organisé comme en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande et en Australie, il n'est pas nécessaire d'établir un contrôle des salaires; les ouvriers sont tout à fait capables de régler ces questions entre eux; mais dans notre pays 80% des ouvriers n'ont pas le droit de s'asseoir à une table pour négocier avec leur patron. Je dis que nous devons faire en sorte de les protéger en instituant certains contrôles de salaires. Ce système ne peut s'appliquer partout, mais il est applicable au Canada. J'avais commencé à dire que cette discussion dépassait le mandat de notre Comité.

Le PRÉSIDENT: Pas complètement.

M. GILLIS: Notre tâche consiste à établir des projets pour l'après-guerre et à faire en sorte que nous ayons un programme de travaux capables d'employer les hommes qui reviendront d'outre-mer. Je crois que nous devrions étudier sérieusement l'idée de garder les soldats sur le bordereau de paye du contribuable, jusqu'à ce que nous puissions leur garantir un moyen de subsistance. En second lieu, la conversion des usines de guerre est une tâche sur laquelle tout le monde doit être d'accord. Après la dernière guerre, nous n'avions quitté l'uniforme que depuis quelques semaines, lorsqu'on annonça des baisses de salaires allant jusqu'à 40%. Des grèves se déclarèrent dans tout le pays, causées par ces gens auxquels vous allez encore donner la haute main, et le pays tomba dans le chaos pour 2 ou 3 ans. Il n'y eut pas de rajustement. Nous ne voulons pas que la chose se répète. Des millions et des millions de dollars s'engouffrent dans ces usines de guerre. Après la dernière guerre, les chantiers maritimes cessèrent leurs opérations, de même que les lamineries d'acier et de fer; notre marine marchande, construite aux frais des contribuables canadiens, fut presque donnée en cadeau, une bonne partie s'en alla au Japon, tandis que nous louions des navires de tous les pays du monde pour porter nos produits vers ces pays. Cette marine marchande, on aurait dû la développer et l'employer, et c'est ce qu'il faudra faire après la présente guerre. Je tiens à féliciter ceux qui ont présenté le mémoire dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je crois que leurs arguments sont solides. Ils ne les ont pourtant pas développés autant que je l'aurais aimé. Le mémoire est tout simplement un avertissement de ne pas oublier que nous avons une responsabilité et que les associations ouvrières feront en sorte que ce qui a eu lieu après la dernière guerre ne se répète pas.

M. McNICOL: Puis-je poser une question à M. Gillis?

Le PRÉSIDENT: Pourvu qu'elle ne nous entraîne pas dans une autre discussion.

M. MacNICOL: Il a déclaré que 80 p.c. des ouvriers n'avaient pas le droit de traiter avec leurs patrons.

M. GILLIS: C'est vrai.

M. MacNICOL: Je sais, pour être bien au courant des questions industrielles, qu'il y a à Toronto des usines très nombreuses qui ont des comités d'usine. Je ne sais si elles appartiennent à des syndicats ou non, mais ces comités dont je veux parler traitent avec leurs patrons.

M. MARTIN: 80 p.c. des ouvriers du Canada ne sont pas syndiqués.

M. MacNICOL: Je conteste, ou plutôt je ne conteste pas, mais je mets en doute sa déclaration que 80 p.c. des ouvriers ne peuvent pas traiter avec leurs patrons. Je connais un bon nombre d'usines qui ont leurs comités d'usine, lequel traite avec les patrons. N'est-ce pas ce qui a lieu?

M. GILLIS: Non, ce n'est pas cela. Le surintendant de l'usine est généralement le président du conseil d'usine et, à l'occasion, il intervient et traite avec lui-même en causant avec le gérant général. L'ouvrier n'a pas voix au chapitre.

M. MacNICOL: Dans les grandes usines, ces comités représentent des centaines d'hommes.

Le PRÉSIDENT: Voilà une chose sur laquelle le Comité pourra faire enquête plus tard. A-t-on d'autres observations à faire?

M. Martin:

D. Je voudrais demander à M. Bengough à quelle âge il croit que les jeunes gens doivent quitter l'école, eu égard aux possibilités du marché du travail?
—R. Nous avons suggéré qu'on hausse cet âge à 18 ans.

D. Qu'on le hausse de 2 ans?—R. Oui. A notre avis, avec les changements qui se sont produits dans le domaine de la technique et de la science, il faut plus d'instruction.

D. J'abonde dans votre sens.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. TUSTIN: Juste une. M. Gillis a déclaré que 80 p.c. des ouvriers du pays n'avaient pas le droit de traiter avec leurs patrons. Je tiens à dire, d'après mon expérience, que je connais un bon nombre d'établissements dont les chefs traitent avec leurs employés. Ceux-ci n'appartiennent peut-être pas à des syndicats. Je ne suis pas sûr qu'ils y appartiennent, mais j'ai à la mémoire deux grandes usines où des ouvriers, choisis dans chaque service, ont un comité pour traiter avec l'administration des conditions du travail, des salaires, etc.

M. PURDY: Choisi par les employés.

Le PRÉSIDENT: Le sténographe ne peut pas entendre ce qui se dit.

M. TUSTIN: Ce comité est choisi par les employés. Chaque service choisit un homme pour le représenter.

M. Tustin:

D. Je me demande si M. Bengough peut nous dire si cette situation est bien répandue au Canada?—R. Non, je dirais que M. Gillis a raison dans ce qu'il affirme. On a préparé une liste. J'oublie combien...

M. MARTIN: La liste des comités de production en donne 800, mais ce chiffre n'indique pas le nombre réel des comités qui fonctionnent.

Le TÉMOIN: Il y en a beaucoup, d'après mon expérience, qui ne sont pas inscrits. Quelqu'un qui serait bien au courant pourrait les indiquer sur une telle liste. Je ferai remarquer que les comités de production composé de patrons et d'employés sont, dans une certaine mesure, des comités d'employés, mais qu'ils sont aussi des comités d'employeurs, que lorsque les membres s'assoient autout d'une table, les employés n'ont pas la liberté d'action qu'ils auraient dans une association indépendante, et que, dans une assez grande mesure, le patron contrôle le travail de cette association, du fait qu'il fournit un emploi aux ouvriers et qu'il peut le leur enlever. Ainsi, ces comités ne sont pas dans la pratique, la chose merveilleuse qu'il sont censés être.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. MARTIN: M. Bengough fait reposer toute la responsabilité sur l'Etat. Je ne dis pas qu'il a tort. L'industrie a un grand rôle à jouer dans ce domaine. Je songe, monsieur Bengough, aux industries où les ouvriers, à cause de la nature des articles qu'ils produisent, ne travaillent pas toute l'année. Prenons par exemple l'industrie de l'automobile, que je connais mieux que d'autres. Normalement, à cause de la production en série, on y travaille à peu près sept mois par année. Les employés y reçoivent un assez bon salaire quotidien, mais le total de leurs salaires dans un an est souvent bien inférieur à \$1,000. Ce n'est pas un revenu suffisant pour qu'un homme puisse vivre avec sa famille, en donnant aux siens les choses auxquelles, selon M. MacNicol, les gens devraient avoir droit.

Le gouvernement exerce une certaine surveillance, mais l'industrie elle-même a beaucoup à faire. Elle peut accroître le travail. Ainsi, au lieu de lancer un modèle chaque année, elle peut en avoir un qui durera 2 ans, pour donner plus de travail. Je ne dis pas que le Gouvernement n'est pas grandement responsable, mais l'industrie porte une responsabilité énorme. Plusieurs industries songent à ce problème et préparent des projets. Si ces comités de production étaient réellement efficaces—et je ne crois pas qu'ils le soient—ses membres, patrons et ouvriers, s'assoiraient avec les représentants de l'Etat et présenteraient des idées et des plans pour l'après-guerre. Cette observation

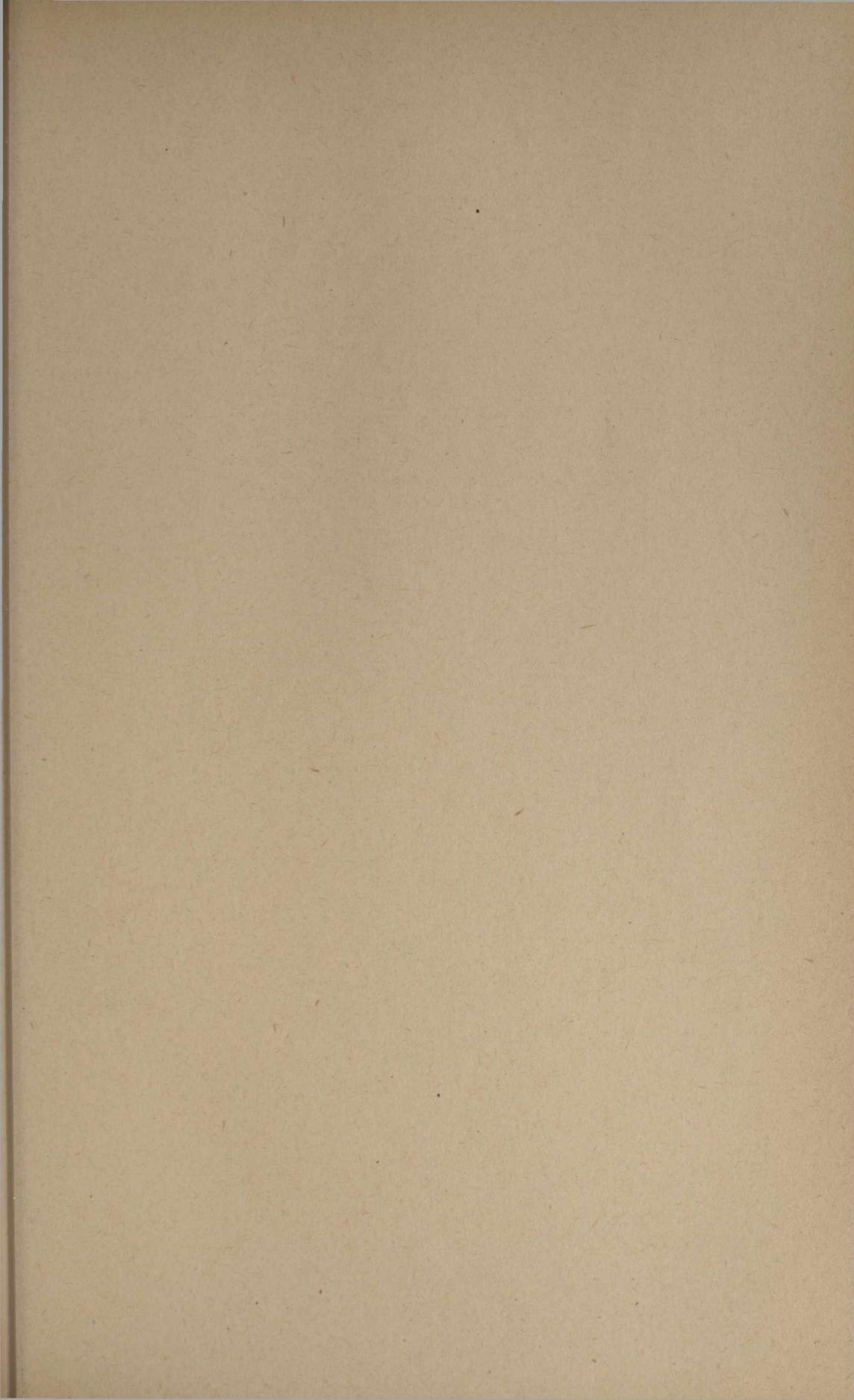
a pour but de vous faire bien remarquer que l'industrie porte une responsabilité, tout comme le gouvernement, en ce qui concerne l'après-guerre.

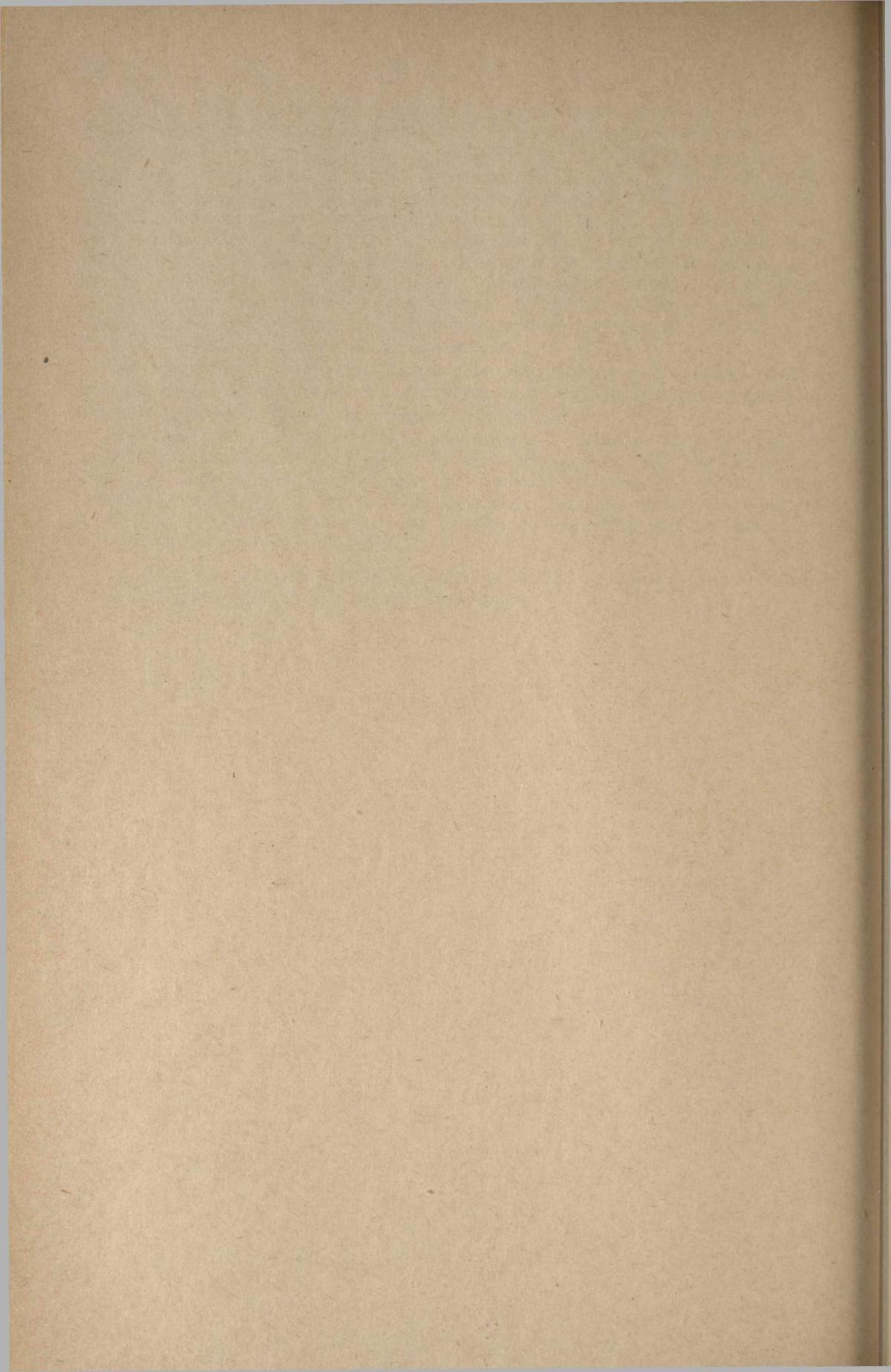
Le TÉMOIN: Il n'y a pas de doute là-dessus. Je vous approuve de bon cœur, mais à mon sens l'Etat doit, dans une certaine mesure, servir de guide. Nous ne pouvons vraiment pas placer la responsabilité ailleurs. Je ne sais si nous attribuons cette responsabilité au présent Comité; aux yeux de bien des gens, le Comité doit porter la responsabilité du problème. Nous nous occupons tout de même de la question. Nous l'avons étudiée et je présume que tous les autres groupes en ont fait autant. Naturellement nous avons, je dirais, certaines obligations à remplir à cet égard. C'est un problème auquel nous devons tous donner beaucoup d'attention et dont la solution demande que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir.

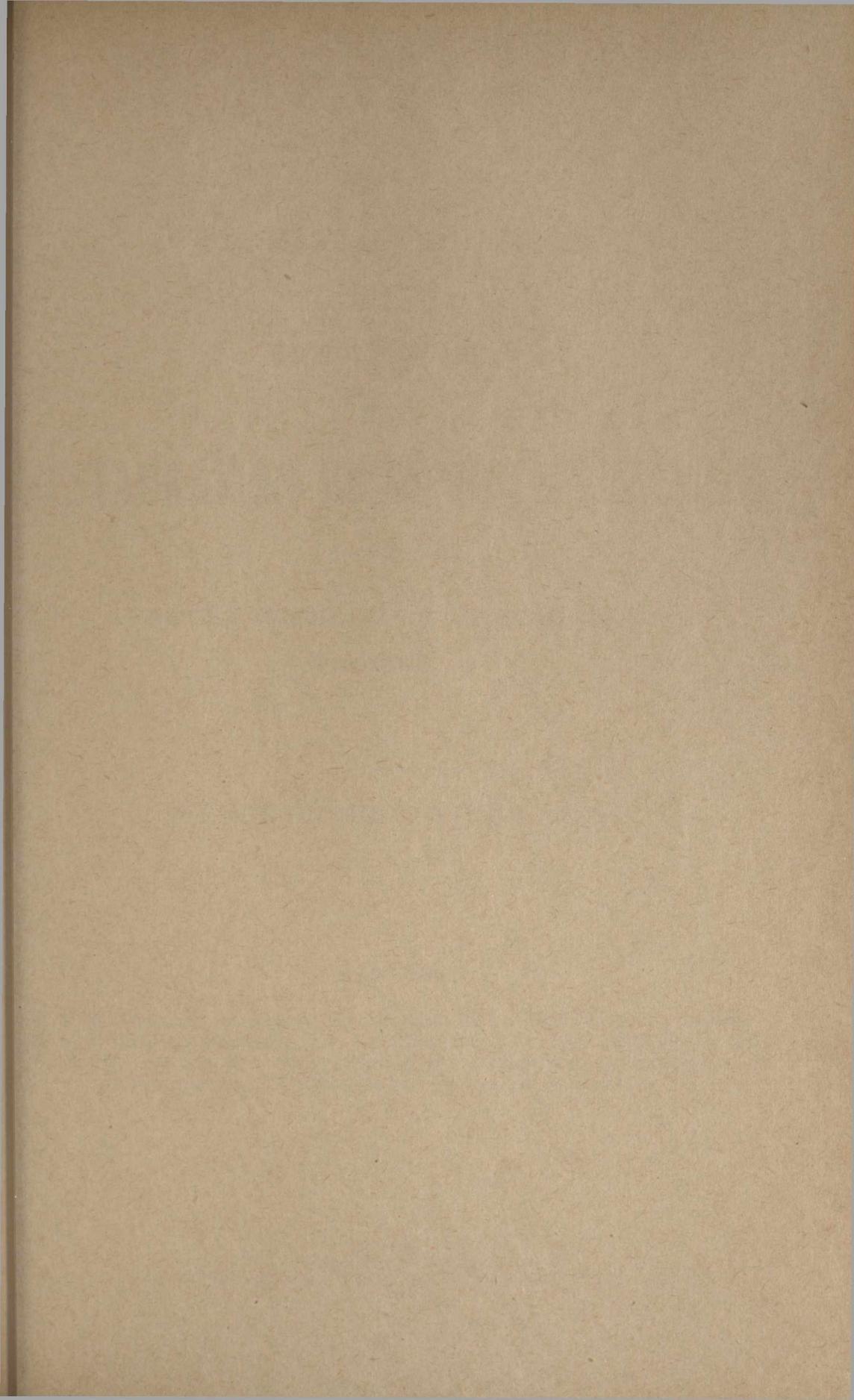
M. MACNICOL: Ce que j'ai dit au sujet de l'ouvrier et des choses dont il a besoin s'applique également au cultivateur, à la maison de ferme, et aussi au pionnier qui cultive des terres éloignées des centres.

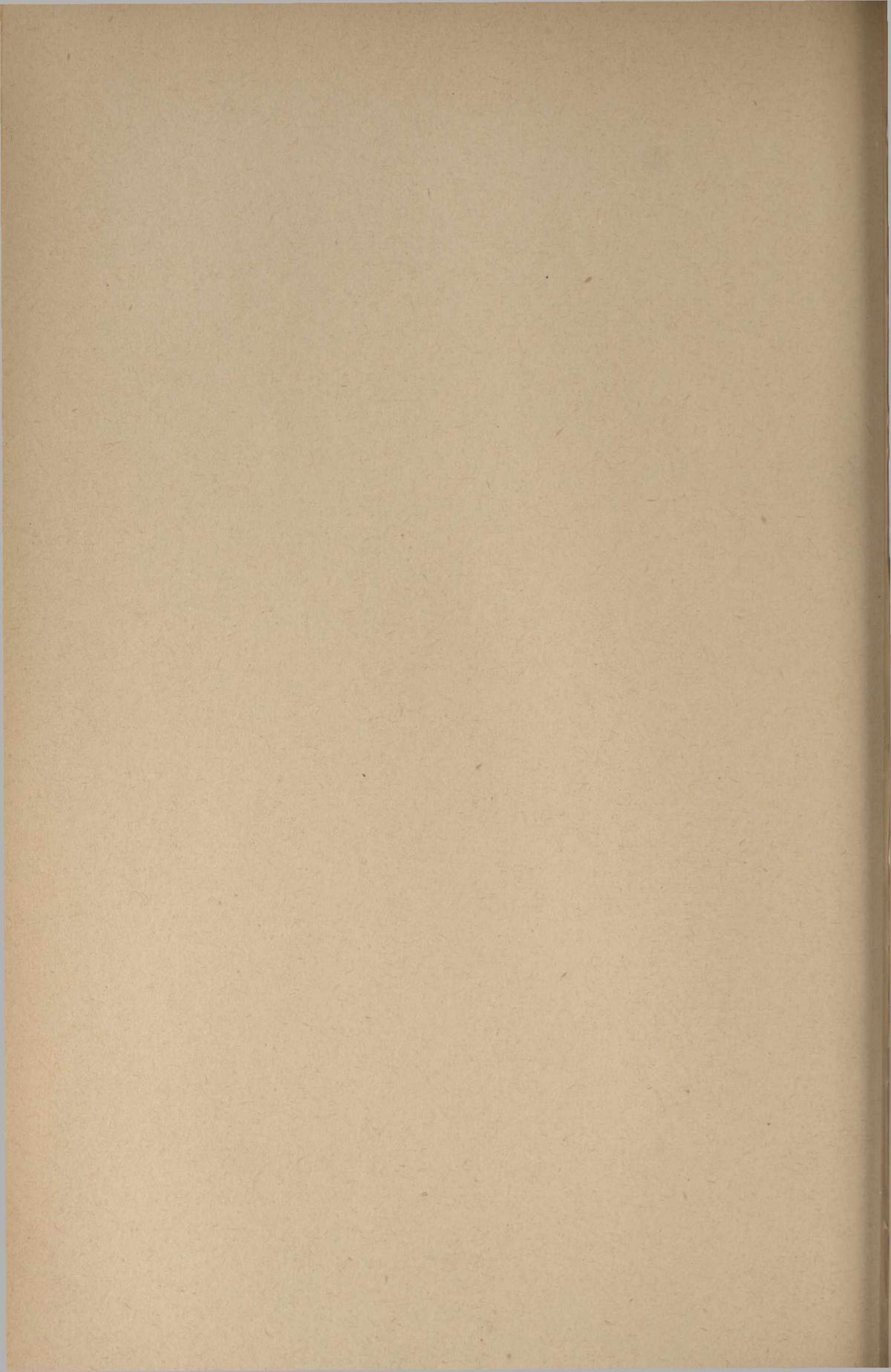
Le PRÉSIDENT: Avant que nous ajournions, je tiens à dire, au nom du Comité, combien nous avons apprécié le mémoire que nous ont présenté aujourd'hui, M Bengough et son collègue M. Sullivan; je dois les féliciter pour l'excellente manière dont ils ont fait les choses. Je sais qu'ils ont remarqué la courtoisie innée des membres du Comité et les efforts sérieux que nous tentons pour résoudre la situation.

A 12 h. 50, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le lendemain, le jeudi 8 juillet 1943, à 1 h. 30 de l'après-midi.









SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

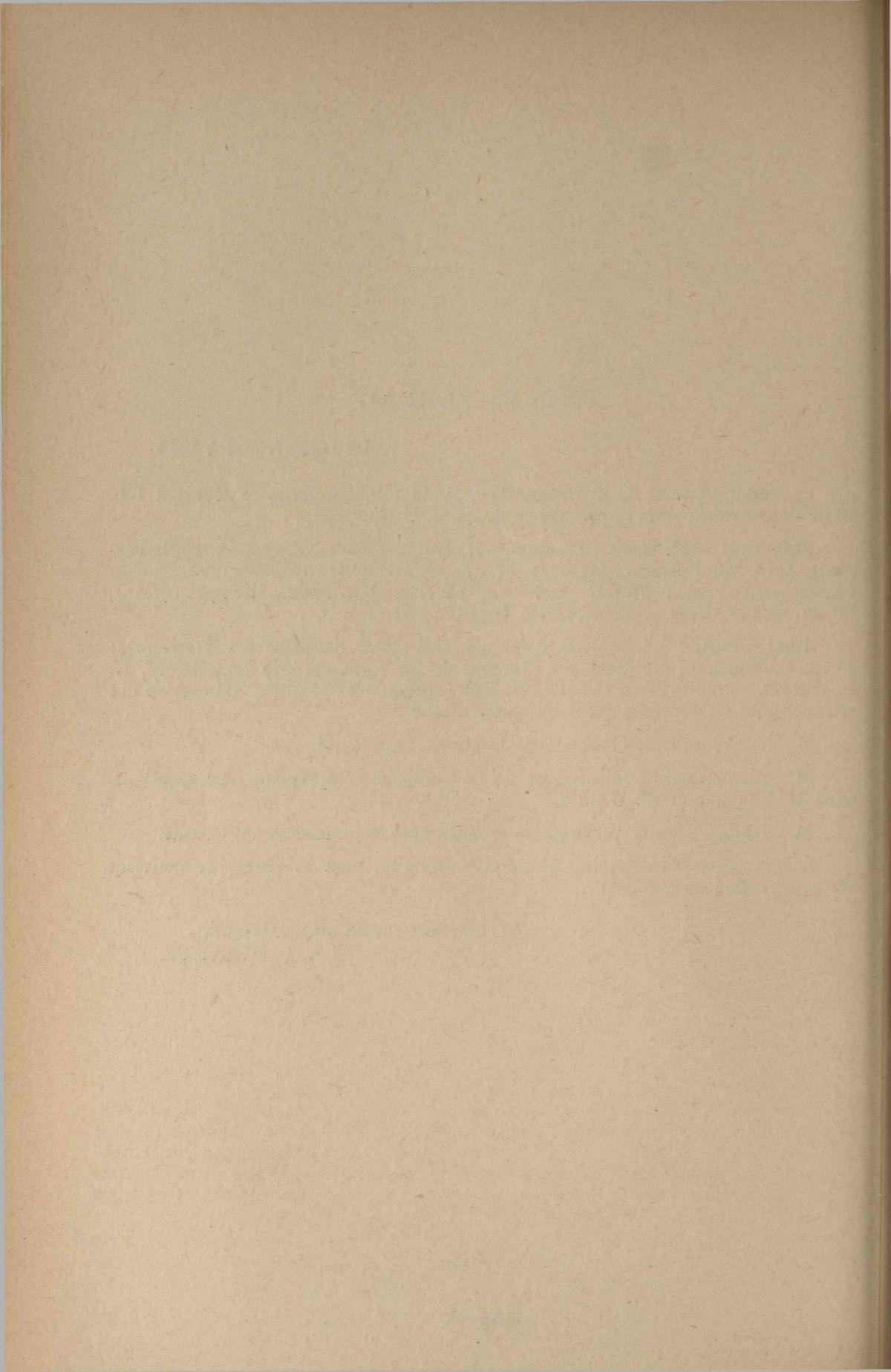
PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 25

SÉANCE DU JEUDI 8 JUILLET 1943

TÉMOINS:

- M. R. C. Vaughan, président des Chemins de fer Nationaux du Canada.
- M. N. B. Walton, vice-président des Chemins de fer Nationaux du Canada.
- M. S. W. Fairweather, vice-président du service des recherches et du développement, Chemins de fer Nationaux du Canada.



PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 8 juillet 1943

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 1 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

PRÉSENTS: MM. Black (*Cumberland*), Dupuis, Eudes, Fraser (*Northumberland*), Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rivière-à-la-Pluie*), McNiven, Martin, Matthews, Nielsen (*Mme*), Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Turgeon.—17.

Aussi présents: L'hon. J.-E. Michaud, C.R., M.P. ministre des Transports; M. R. C. Vaughan, président des Chemins de fer Nationaux du Canada, M. N. B. Walton, vice-président, et M. S. W. Fairweather, vice-président du service des recherches et du développement du même réseau.

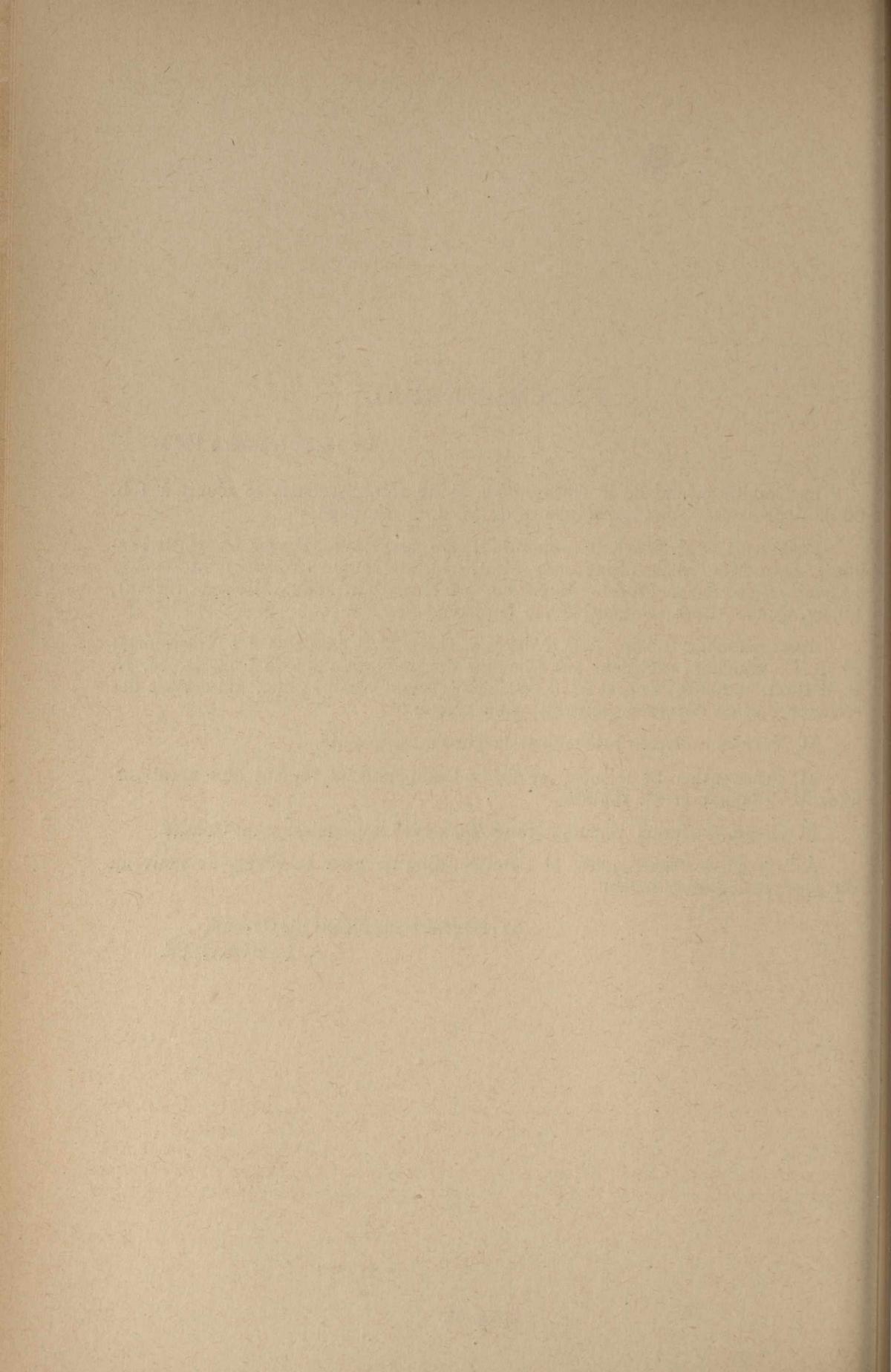
M. Vaughan adresse brièvement la parole au Comité.

M. Fairweather lit le mémoire de la Compagnie et répond aux questions, avec M. Vaughan et M. Walton.

M. Gregory, député, interroge les témoins avec la permission du Comité.

À 2 h. 55 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire suppléant du Comité,
A. L. BURGESS.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES

Le 8 juillet 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 1 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous avons quorum, alors nous commençons. Je tiens à vous remercier et en mon nom et au nom de M. Vaughan et de son personnel pour la manière dont vous avez procédé. Je me contenterai de dire que M. Michaud, ministre des Transports et le commander Edwards, sous-ministre des Transports, auraient voulu être présents à cette séance, mais ils n'étaient pas libres de venir. Il en est de même de M. Ian Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé, qui est membre du Comité, et de M. Humphrey Mitchell, ministre du Travail. Ils assistent à une réunion du Cabinet.

Les témoignages qu'on va rendre aujourd'hui ne se rapportent qu'aux Chemins de fer Nationaux du Canada et ne concerneront pas les Lignes aériennes Trans-Canada. Nous espérons entendre les représentants de ces lignes en une autre occasion. Monsieur Vaughan, voulez-vous nous dire quelques mots? Une courte présentation fait votre affaire?

M. VAUGHAN: Assurément, monsieur le président.

M. R. C. VAUGHAN, Président des Chemins de fer Nationaux du Canada, est appelé.

M. VAUGHAN: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je serai aussi bref que possible, car je sais que vous devez ajourner pour retourner à la Chambre à 3 heures.

Nous avons été heureux de répondre à l'invitation de paraître devant vous aujourd'hui. A titre de représentants du Canadien-National, nous comprenons la très grande responsabilité qui incombe au présent Comité de faire des recommandations au Parlement relativement aux moyens de donner la plus grande somme possible de travail, dans l'après-guerre.

Le personnel actuel du Canadien-National, comme les personnels qui l'ont précédé, se glorifie du fait que notre réseau prend part au développement du pays depuis plus de cent ans. Les premiers chemins de fer construits au Canada font maintenant partie de notre réseau. Les dirigeants et les employés des chemins de fer Nationaux du Canada se rendent bien compte de la responsabilité qu'ils portent en exploitant ce grand réseau de transport appartenant à l'Etat.

L'industrie que constituent les chemins de fer Nationaux du Canada est la plus importante du pays et celle qui emploie le plus de main-d'œuvre. Elle porte évidemment un vif intérêt à la situation qui peut se développer dans l'après-guerre. Nous exploitons à peu près 24,000 milles de lignes de chemin de fer à vapeur. Nous exploitons aussi des chemins de fer électriques, des autobus, des camions, des télégraphes commerciaux, des services de messageries, des hôtelleries, des houillères, des cales sèches, des chantiers maritimes, des transbordeurs de wagons sur l'Atlantique, le Pacifique, les Grands lacs et les fleuves, des navires côtiers sur le Pacifique, des navires de haute navigation sur diverses routes commerciales du monde. Notre compagnie est aussi propriétaire des lignes aériennes Trans-Canada, de sorte que nous avons un intérêt capital dans tout ce qui concerne la prospérité de notre grand pays et, à la vérité, dans le bien-être de tous les pays.

Voici le nombre moyen des employés que nous avons eus dans les années suivantes:

1928.....	102,000
1932.....	71,000
1939.....	73,000
1942.....	91,000

En mai 1943, le nombre moyen de nos employés, au Canada, était de 93,000.

Nous sommes aussi les plus grands acheteurs et les plus grands usagers de matériaux du Canada et, par conséquent, des milliers d'hommes employés dans les houillères, les aciéries, les scieries et dans diverses autres industries comptent, pour vivre, sur les commandes que nous passons pour obtenir les fournitures qui nous servent à exploiter et à entretenir nos propriétés, de sorte que les chemins de fer Nationaux du Canada font vivre plus de gens au pays que toute autre exploitation industrielle. Lorsque notre entreprise est inactive, un grand nombre de gens en souffrent.

Il nous est toujours pénible d'être obligés de renvoyer des employés faute de travail. Nos ouvriers ont toujours été loyaux et industriels. Depuis le début de la guerre, ils ont répondu à toutes les demandes et nous apprécions hautement la bonne volonté avec laquelle ils ont répondu à tous les appels.

Nous aimerions être en mesure de donner de l'emploi en permanence à tout notre personnel, mais nos actionnaires—qui sont le peuple du Canada—s'attendent naturellement à ce que nous administrions nos affaires avec prudence et économie.

Nous sommes donc obligés, comme toute compagnie administrée avec prudence, de régler nos dépenses sur nos recettes. Les chemins de fer Nationaux du Canada proportionnent leurs frais d'exploitation et leurs immobilisations à leur trafic. Comme les autres industries, nous devons, lorsque les affaires baissent, réduire nos dépenses, sauf dans la mesure où nous avons édifié des réserves à une fin particulière. Parfois le peuple du Canada, notre commanditaire, ne tient pas beaucoup compte du fait que nous devons exploiter, dans des parties du pays très peu peuplées, un grand nombre de lignes, importantes sans doute au point de vue du développement du pays, mais improductives, et que les produits de la ferme, des mines et des fabriques se transportent au Canada à un prix moyen par tonne-mille inférieur aux tarifs de tous les autres pays du monde, sauf peut-être le Japon, où le niveau de vie est très bas. En outre, aucun autre pays n'a à exploiter des chemins de fer dans des conditions de climat aussi difficiles.

Devant le présent Comité, il n'est pas besoin de dire qu'une nation ne saurait prospérer si elle a un nombre anormal d'hommes et de femmes qui chôment. Chaque patron est donc tenu de songer à l'après-guerre, afin que chaque homme et chaque femme qui doit gagner sa vie et qui a la volonté et l'aptitude de travailler, puisse gagner ce qu'il faut pour vivre, élever une famille et faire instruire ses enfants.

Les Chemins de fer Nationaux du Canada ont donné beaucoup d'attention à cette question, et tout récemment j'ai demandé à M. S. Fairweather, vice-président de notre service des recherches et du développement, de faire une étude toute spéciale de la question et de préparer un rapport à ce sujet. M. Fairweather a bénéficié, dans ce travail, de la collaboration des chefs des divers services du Chemin de fer et de ses filiales.

On peut dire qu'un grand chemin de fer n'est jamais fini. Il faut déboursier de fortes sommes chaque année pour améliorer et entretenir le matériel, les voies, les bâtiments et les autres constructions, afin de garder le chemin de fer en bon état de fonctionnement, afin d'améliorer le service dans l'intérêt du public et de marcher de pair avec le progrès.

Le mémoire que nous allons vous présenter contient un certain nombre de chiffres concernant les dépenses qui pourront s'effectuer si la situation de l'après-

guerre les motive. Nous les donnons à votre Comité parce que vous nous avez demandé ces renseignements comme indication de l'emploi que nous pourrions donner dans des travaux utiles si le gouvernement, après la guerre, croyait devoir dépenser des deniers publics pour empêcher le chômage. Je tiens à faire remarquer que les chiffres que nous présentons au Comité ont été préparés à ce point de vue. Plusieurs des dépenses en immobilisations que nous avons prévues pour soulager le chômage ne peuvent pas être considérées comme ayant pour unique but de pourvoir à la bonne exploitation ou au progrès normal du chemin de fer.

Avec votre permission, monsieur le président, je demanderai à M. S. W. Fairweather, vice-président du service des recherches et du développement, de présenter notre rapport sur le sujet. M. N. B. Walton, notre vice-président, est aussi présent, et lorsque M. Fairweather aura fini de présenter le rapport, nous serons à votre disposition.

Le PRÉSIDENT: M. Fairweather va maintenant lire le mémoire principal.

M. S. W. FAIRWEATHER, vice-président du service des recherches et du développement des chemins de fer Nationaux du Canada, est appelé.

M. MACNICOL: Monsieur le président, puis-je dire quelques mots?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MACNICOL: Si tous les membres du comité ont reçu le mémoire et l'ont étudié, j'aurais une idée à suggérer.

Le PRÉSIDENT: Ils l'ont tous reçu.

M. MACNICOL: Plusieurs l'ont reçu, moi entre autres. Je crois que nous pourrions faire un autre pas et considérer le mémoire comme lu, si le Comité le veut bien. Nous pourrions commencer à poser des questions. Mais nous ne pouvons le faire que si les membres ont lu le mémoire. S'ils ne l'ont pas lu, il serait bon que M. Fairweather le lise.

Le PRÉSIDENT: Tous les membres du Comité ont-ils lu le mémoire? Je sais que vous l'avez tous reçu. L'avez-vous lu, madame Nielsen?

Mme NIELSEN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Si votre mémoire était imprimé au compte rendu et considéré comme lu, cela ferait-il votre affaire, monsieur Fairweather?

M. FAIRWEATHER: La question relève du Comité.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il une décision dans ce sens?

M. MACNICOL: M. Fairweather ne considérera pas ma suggestion comme une impolitesse?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas.

M. McDONALD: Quel temps faudrait-il pour le lire?

M. BLACK: M. Fairweather pourrait peut-être nous résumer son rapport au lieu de le lire, pour que nous ayons ses principales recommandations.

M. FAIRWEATHER: La lecture du mémoire prendrait une vingtaine de minutes.

Le PRÉSIDENT: M. Fairweather dit qu'il peut le lire en vingt minutes.

M. MACNICOL: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Il ferait peut-être mieux de le lire. Très bien. Allez-y, monsieur Fairweather.

Le TÉMOIN: (1) Avant de parler de la situation que nous aurons après la guerre, il semble convenir de mentionner le rapport qui existe entre les chemins de fer Nationaux du Canada et l'effort de guerre, car on peut tirer de l'expérience du présent des conclusions utiles concernant l'après-guerre.

(2) La guerre a démontré clairement que le chemin de fer n'est pas démodé comme moyen de transport terrestre. Le chemin de fer demeure le moyen le plus pratique et le plus économique de transporter de grandes quantités de

marchandises. De même, il a été démontré que la population du Canada possède dans le Canadien-National un actif inestimable, sans lequel l'effort de guerre du Canada n'aurait pas pu atteindre le haut niveau auquel il est parvenu. Les réalisations des chemins de fer Nationaux du Canada en ces années d'épreuve constituent une bonne récompense pour ceux qui avaient foi en cette institution, propriété du public pour une large part. Il est maintenant avéré que le réseau unifié, comprenant bien des lignes qui avaient failli comme entreprises privées, est un chemin de fer réellement national, qui rend des services essentiels d'une manière suffisante, économique et rapide. Pour donner une idée de ses succès, on peut mentionner en passant que le réseau National-Canadien, en 1942, a transporté plus de marchandises que tous les chemins de fer du Canada ensemble n'en avaient transporté dans l'année record de la dernière guerre. Et tandis qu'à cette époque il y avait encombrement et menace d'arrêt complet de certaines parties du réseau, le trafic, en 1943, est encore plus considérable qu'en 1942, et le Canadien-National est encore capable d'étendre ses services. En vérité, on peut dire que le Canadien-National "dessert le pays entier". Ce prodigieux moyen de transport, qui a contribué d'une manière si importante à soutenir notre effort de guerre, est destiné à jouer un rôle également important lorsqu'il s'agira de résoudre les problèmes de la production en temps de paix et de l'expansion du pays.

(3) Le Canadien-National est plus qu'un chemin de fer. Il exploite le plus vaste réseau de communications télégraphiques du pays. Il exploite une chaîne d'hôtelleries. Il exploite un service de cabotage sur la côte occidentale ainsi qu'une cale sèche et un chantier maritime à Prince-Rupert. Sa filiale, la Canadian National (West Indies) Steamships exploite une flotte de navires qui font le service des Antilles. Une autre filiale, la Trans-Canada Airlines, transporte par l'air, d'un océan à l'autre, les voyageurs, les messageries et les courriers, et projette l'établissement d'un service transatlantique. D'autres compagnies affiliées au Canadien-National exploitent des services de navigation océanique pour le compte de l'Etat. A part le service transatlantique, il y a eu des voyages en Extrême-Orient, et il y a lieu de remarquer que la dernière cargaison de caoutchouc venant de Rangoon fut transportée par un navire du Canadien-National. Parmi les navires de ces services il y en a qui ont été pris à l'ennemi ou qui appartenaient à des pays dominés par l'Axe. Le Canadien-National exploite aussi des navires qui ont été construits au Canada depuis le début de la guerre. Tout cela démontre que le réseau du Canadien-National répond pour une large part aux nécessités du transport des voyageurs et des marchandises, et qu'il est le plus grand consommateur de marchandises et le plus gros employeur du pays.

(4) Ce groupement de services appartenant au public est unique en ce sens qu'il est administré sous la forme d'une compagnie privée et que, sous bien des rapports, il se confond avec une compagnie privée. Mais une des principales différences qui le distinguent d'une compagnie privée, c'est que l'armature financière du réseau, qui a été la cause des déficits lorsque les conditions du trafic étaient moins favorables, a été chargée de dettes contractées par les anciens propriétaires et qui, sous un autre régime, auraient été réduites par une banque-route.

(5) Il est impossible, dans le moment, de prédire avec un tant soit peu d'exactitude ce que sera la situation économique d'après la guerre. Elle se fondera certainement sur la victoire des Nations Unies. Et elle comportera probablement une conception plus vaste de l'économique dans ses applications pratiques aux affaires du pays et dans ses rapports avec la situation internationale. Et il est logique de s'attendre à ce que parmi les mesures pratiques qu'on prendra pour assurer l'existence des "quatre libertés", figureront certains moyens d'éviter les brusques passages d'une grande prospérité à une profonde dépression, passages qui ont caractérisé le dernier après-guerre. La constitution et les délibérations du présent Comité de la restauration et du rétablissement nous donnent cette espérance.

(6) L'expérience du passé semble avoir démontré l'opportunité d'une protection contre des tourmentes économiques comme celles que nous avons subies dans le passé. Le présent mémoire n'a pas pour but de traiter des questions qui ont été examinées dans le rapport Marsh ou dans les exposés de M. James en sa qualité de président du Comité consultatif de la restauration. La présente étude traite de l'aptitude du chemin de fer à fournir du travail. Le travail, à son tour, peut très bien se considérer, dans tout plan général, au point de vue du revenu national, dont il forme la base. C'est en ces termes que le Rapport Marsh traite, et que le présent mémoire va donc traiter, de la relation qui existe entre le travail dans le pays en général, tel qu'indiqué par le revenu national, le travail normal fourni directement ou indirectement par le chemin de fer, et le travail extraordinaire qui peut s'organiser d'après n'importe quel programme pour compenser une baisse du revenu national.

(7) D'après les événements du passé, un affaissement immédiat de l'activité industrielle après la guerre peut s'éviter. Après une courte période d'hésitation, à la fin de la guerre, l'emploi du pouvoir d'achat demeuré latent dans le pays développera une forte demande des marchandises de production et de consommation et causera une forte augmentation de l'activité industrielle. Il semble donc très logique de supposer que l'activité qui suivra immédiatement la guerre produira un revenu national approchant le revenu actuel, qui avoisine les \$8,000,000,000.

(8) Même s'il ne se produit aucune contraction de l'activité industrielle dans l'après-guerre immédiat, il y aura sans doute un grand rajustement du travail par suite de la réintégration des anciens combattants dans la vie civile et du passage de l'industrie canadienne de la production de guerre à la production du temps de paix.

(9) Le Comité aimera sans doute savoir quelle totalité d'emploi le réseau du Canadien-National pourrait réaliser directement et indirectement avec un revenu national de \$8,000,000,000 et quels genres d'emplois il pourrait fournir aux membres des forces armées qui retourneraient à la vie civile.

(10) La demande totale de marchandises et de services du réseau qui, dans son ensemble, indique la quantité de travail qu'il fournira directement ou indirectement, peut se calculer approximativement si l'on suppose les frais d'exploitation et les dépenses d'immobilisation et si l'on prend le total comme un chiffre normal correspondant à un revenu national de \$8,000,000,000:

CHIFFRES NORMAUX DES FRAIS D'EXPLOITATION ET DES IMMOBILISATIONS,
DE MAIN-D'ŒUVRE CORRESPONDANT À UN REVENU NATIONAL
DE \$8,000,000,000

		Hommes-jours	
		Bordereau de paye	Achat de matériaux
Frais d'exploitation	\$297,000,000	31,000,000	13,000,000
Immobilisations	20,000,000	2,000,000	1,000,000
Total	\$317,000,000	33,000,000	14,000,000

En additionnant les 33,000,000 d'hommes-jours par année figurant sur les bordereaux de paye du réseau et les 14,000,000 d'hommes-jour par année servant à fournir marchandises et services au chemin de fer par les voies ordinaires du commerce, on aboutit à un total de 47,000,000 d'hommes-jours par année. En outre, il y a beaucoup de travail plus indirect résultant de la distribution secondaire du pouvoir d'achat.

(11) Le Comité désire peut-être aussi savoir combien cette totalité d'emploi pourrait être affectée par les fluctuations du revenu national. La plus étroite corrélation existe entre le revenu national et la quantité de trafic maniée par le réseau, et il y a naturellement un rapport entre la quantité de trafic et le travail

fourni par le réseau. D'après l'analyse de ces rapports, chaque augmentation d'un pour cent dans le revenu national s'accompagnerait d'une augmentation de 0.7 p. 100 dans le travail, si l'on tient compte à la fois des dépenses courantes et des immobilisations normales, et chaque diminution d'un pour cent dans le revenu national s'accompagnerait d'une baisse de 0.75 p. 100 dans le total du travail. En d'autres termes, le total normal du travail fourni par le réseau augmenterait ou diminuerait avec le revenu national mais à un rythme plus lent. On peut affirmer d'une manière générale que l'industrie du transport est plus stable que la moyenne des autres quant au travail qu'elle donne.

(12) Dans l'après-guerre immédiat, le problème consistera à trouver de l'emploi aux démobilisés des forces armées. Le réseau du Canadien-National est fier du fait que plus de 12,000 de ses employés sont en activité de service dans les forces armées. Lorsque ces hommes reviendront, nous leur trouverons des emplois équivalents ou supérieurs à ceux qu'ils avaient lorsqu'ils sont partis pour se joindre aux armées. La préférence ira sans doute aux anciens employés qui auront obtenu leur congé pour faire du service militaire, mais il y aura peut-être moyens de donner de l'emploi à d'autres anciens combattants. Cela sera possible à cause du nombre de personnes actuellement employées d'une manière exceptionnelle, comme les femmes mariées, les femmes employées dans des occupations habituellement remplies par des hommes, les adolescents et les retraités qui ont été rappelés au travail. Le nombre des employés de ces catégories est actuellement de 6,000 et l'on peut supposer que d'ici la fin de la guerre la plupart des employés nouveaux appartiendront à ces catégories.

(13) La nécessité d'entreprendre les travaux d'entretien différés offrira d'autres chances d'emploi pendant la période de réintégration. La rareté de la main-d'œuvre et des matériaux a obligé le chemin de fer à utiliser ses réserves de capacité pour manier l'énorme trafic du temps de la guerre. Heureusement, malgré la longue période de dépression qui avait précédé la guerre, le réseau du Canadien-National avait entretenu toutes ses principales lignes et tout son matériel en assez bon état, de sorte qu'il lui fut possible de manier un trafic considérablement accru. Mais sans aucun doute le réseau se détériore plus vite qu'il ne se refait par les réparations courantes. Les rails, par exemple, ne sont pas remplacés en proportion de ce qu'ils subissent d'usure. Devant cette situation, la compagnie a accumulé une réserve d'entretien différé, et dès qu'elle aura la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires elle aura besoin d'accroître son programme d'entretien pour rétablir le réseau dans son état normal de service. Cette réserve se chiffre actuellement à \$1,000,000. Nous ne savons pas quel en sera le montant à la fin de la guerre. Il y a une limite aux retards d'entretien qu'on peut accumuler sans affecter l'aptitude du chemin de fer à effectuer les transports. Le réseau du Canadien-National a encore une marge de capacité de réserve, mais il est temps d'avertir que si le lourd trafic actuel doit continuer, il faudra bientôt affecter aux réparations du chemin de fer plus de main-d'œuvre et de matériaux. Nous avons particulièrement besoin de rails d'acier, de bois de construction pour les travaux d'entretien, de wagons à marchandises et de locomotives. Les travaux d'entretien qui resteront à exécuter après la guerre pourront probablement s'accomplir en une période de trois à cinq ans, et augmenteront le besoin de main-d'œuvre dans l'après-guerre immédiat. L'emploi disponible pour les démobilisés comprendra le travail direct, permanent ou temporaire, pour le réseau, et le travail indirect résultant de la fourniture des matériaux et des services au chemin de fer. Les catégories d'emploi de nature permanente sont nombreuses et comprennent, entre autres, celles de commis de bureau, de mécaniciens, de charpentiers-menuisiers, de préposés à la manutention des marchandises, de même que les métiers plus spécialisés qui sont essentiels à l'exploitation d'un chemin de fer, comme ceux de garde-train, de mécanicien de locomotive, d'aiguilleur, etc. Quelques-uns des emplois ne demanderaient pas plus de formation spéciale qu'il

n'en faut d'ordinaire dans la plupart des emplois industriels; mais les emplois où la sécurité du public est en jeu, surtout ceux qui se rapportent à la circulation des trains, exigent une spécialisation et la connaissance des règlements d'exploitation du chemin de fer, de même qu'un certificat d'aptitude physique. Il faut aussi remarquer que la plupart des chances d'emploi sur un chemin de fer sont régies par des contrats collectifs passés avec les employés, et, bien que le chemin de fer ne fonctionne pas d'après le principe de l'atelier fermé, les employés qui font l'objet d'un contrat collectif sont protégés dans leur emploi par leur antériorité, et les nouveaux employés ne peuvent être engagés que lorsqu'il y a de l'ouvrage pour tous ceux qui figurent avant eux sur la liste d'antériorité. Le problème de placer les anciens combattants dans des emplois permanents est relativement facile quant à ceux qui étaient à l'emploi du Canadien-National avant de s'enrôler, car leur droit d'antériorité subsiste. C'est une autre question que de donner des emplois permanents à de nouveaux employés. Le chemin de fer donnera sans doute la préférence aux anciens combattants partout où ce sera possible, mais il faut se rappeler que, pour la plupart des emplois permanents, les nouveaux employés, au début, n'ont aucun droit d'antériorité et doivent faire un apprentissage ou travailler à temps partiel. Lorsque ces employés sont congédiés temporairement, ils recherchent habituellement de l'emploi ailleurs, quittes à revenir au chemin de fer lorsque les circonstances s'y prêteront. Il y aurait ici une occasion d'arranger un plan pour que les anciens combattants aient de l'emploi en permanence dans le chemin de fer, si l'on pouvait établir un système pour les employer pendant les mortes-saisons du chemin de fer. Les emplois temporaires dont dispose le chemin de fer seraient saisonniers pour la plupart et pourraient s'offrir à des ouvriers non spécialisés ou partiellement entraînés. Cette main-d'œuvre s'occuperait à des travaux de construction ou d'entretien l'été et à l'enlèvement de la neige l'hiver. Ces travaux ajouteraient sans doute à la masse des emplois, sans toutefois conduire à des emplois permanents. On voit qu'un grand nombre de problèmes surgiront lorsqu'il s'agira d'adapter aux emplois de chemin de fer des anciens combattants qui n'étaient pas déjà au service du chemin de fer lors de leur enrôlement. Le chemin de fer ferait pourtant tout son possible pour aider à la réintégration, et si ses affaires sont prospères, il aura sûrement des emplois à offrir.

(15) Une question de grande importance, mais qui ne se posera peut-être pas dans l'après-guerre immédiat, c'est l'établissement d'un programme de travaux pour maintenir le revenu national à un niveau jugé satisfaisant pour assurer le bien-être économique général du pays. En préparant un tel programme pour prévenir le chômage au moyen de travaux organisés, il répugne au bon sens d'entreprendre des projets qui n'ajouteraient rien à la prospérité publique mais qui serviraient simplement à redistribuer le pouvoir d'achat. Cela nous amène à examiner les projets d'immobilisation. Il semble avoir été assez bien établi qu'à peu près 20 p. 100 des sommes dépensées devraient servir à des immobilisations et qu'une des mesures à adopter pour éviter de fortes oscillations dans le travail consisterait dans un contrôle judicieux des dépenses d'immobilisation. Si l'on établissait ce contrôle et si l'on évitait le piège des projets destinés simplement à donner de l'ouvrage, on pourrait étudier un vaste programme de bons projets qui pourvoiraient au double dessein d'ajouter au bien-être du public et d'être de nature à pouvoir se retarder, dans les temps de prospérité, pour s'entreprendre dans les périodes de difficulté.

(16) La lutte contre le chômage au moyen d'immobilisations va plus loin que l'emploi direct offert par le travail même ou par la production et la mise en usage des matériaux. Les sommes distribuées en salaires dans ces conditions augmentent le revenu national beaucoup plus que du chiffre des salaires, car le salarié à son tour échange son salaire pour des marchandises et des services.

(17) Au point de vue économique, le chemin de fer est un excellent agent d'exécution d'un tel programme d'immobilisations contrôlées et cela pour diverses raisons. Tout d'abord, il existe pour longtemps, ce qui est nécessaire pour justifier des immobilisations; puis il s'étend à toutes les parties du pays, ce qui permet au travail de s'adapter aux besoins locaux sans causer de dérangement. Les occasions de dépenser des capitaux sur le chemin de fer sont très nombreuses parce que le rapport normal entre le capital engagé dans un chemin de fer et son revenu est sur un pied beaucoup plus élevé que dans l'industrie en général. Enfin la nécessité des immobilisations sur un chemin de fer s'étend à une si grande variété de travaux qu'il devient possible d'offrir de l'emploi à presque tous les genres d'ouvriers soit par le travail direct sur le chemin de fer soit au moyen de l'achat du matériel et des matériaux.

(18) On a dit qu'un chemin de fer n'était jamais fini; en effet les recherches et le progrès technique modifient continuellement les opérations du chemin de fer. Tout le monde ne sait pas que dans l'industrie du chemin de fer des travaux d'amélioration technique s'exécutent à tel point que l'industrie des chemins de fer a doublé son efficacité depuis le début du siècle. La plupart de ces améliorations techniques exigent de fortes sommes d'argent pour s'effectuer pleinement et tout grand réseau de chemin de fer peut employer utilement des capitaux considérables. En fait, les immobilisations, dans l'industrie ferroviaire, dépendent plus des considérations financières que de la situation économique. La somme de capitaux qu'un chemin de fer peut dépenser dépend largement de l'effet immédiat qui se produira sur ses frais fixes, tandis que les bénéfices à en retirer peuvent s'échelonner sur une longue période de temps. Prenons par exemple le simple usage d'une traverse. Le chemin de fer a le choix entre payer \$0.60 une traverse non traitée ou payer \$1.60 une traverse imbibée d'un préservatif. S'il choisit cette dernière, il lui faut attendre vingt ans pour être sûr d'un remboursement net de la somme dépensée. Dans de telles circonstances, l'aptitude du chemin de fer à faire de fortes immobilisations, si avantageuses soient-elles, se trouve limitée par des considérations financières, surtout dans les périodes de dépression économique, qui constituent le temps où les immobilisations sont le plus souhaitables. Dans le cas du Canadien-National cette restriction se trouve aggravée par le lourd fardeau de capitalisation provenant pour une large part de l'époque où les parties composantes du réseau furent construites ou exploitées par des intérêts privés.

(19) Une question qui a un effet marqué sur la situation financière du chemin de fer et par conséquent sur son aptitude à exécuter un programme d'immobilisations, c'est la concurrence qui s'est développée entre le chemin de fer et le transport routier. Voilà une question qui mérite une étude attentive. Il s'agit de voir si le chemin de fer et le transport routier sont traités avec justice tous les deux. A un niveau de revenu national aussi élevé que celui que prédit le rapport Marsh, il devrait y avoir place pour les deux genres de transport, et le problème consistera à ajuster la base de concurrence entre eux de telle sorte que les deux puissent prospérer, tout en offrant au pays l'avantage économique d'avoir les deux. On a démontré que les chemins de fer coûtaient moins cher que tout autre mode de transport par terre; n'empêche que la productivité financière des chemins de fer a été gravement affectée par la croissance de la concurrence des transports routiers et si l'on regarde vers l'avenir, on voit que le transport aérien va aussi devenir un concurrent beaucoup plus considérable qu'auparavant. L'effet le plus grave de la concurrence routière s'est fait sentir dans les recettes du transport des marchandises. Le tort causé dépendant moins de la quantité de marchandises enlevée au chemin de fer que de la haute valeur de ce trafic et des rajustements de taux qu'il a fallu effectuer pour le garder. Le chemin de fer, sous l'effet de la concurrence du transport routier, subit le désavantage d'avoir à transporter les marchandises encombrantes et de faible valeur à des taux vraiment bas. Les marchandises de ce genre comptent proba-

blement pour les deux tiers du trafic total. Il faut les transporter par rail pour réduire les frais le plus possible. Par conséquent, le chemin de fer doit obtenir une quantité suffisante de trafic plus avantageux pour faire ses frais généraux, mais comme ses taux sur les marchandises de qualité sont supérieurs à ceux du transport routier, il perd une trop forte quantité de ce trafic. Il y a aussi d'autres facteurs qui entrent en jeu, comme par exemple une réglementation insuffisante, une base d'imposition hors de proportion avec la valeur des avantages mis à la disposition des usagers de la route, et un manque d'organisation des employés du roulage relativement aux salaires et aux conditions du travail. Ces facteurs ont eu un effet décisif sur la concurrence, surtout pendant les premières phases du développement du transport automobile. Il y a eu progrès dans le rajustement de ces facteurs, et avec le temps les injustices qui restent se corrigeront sans doute, mais même dans ce cas il restera la rivalité fondamentale dont nous avons parlé. Cela ne veut pas dire que le roulage ne peut pas rendre des services dans un certain domaine. Nous soulevons la question parce que c'est un des problèmes qu'il faudra examiner avec soin après la guerre, car il est amplement démontré qu'un pays a besoin de chemins de fer et que par conséquent il faut trouver des moyens de résoudre cette difficulté de crainte qu'il ne surgisse une situation où le chemin de fer, qui est le seul moyen d'effectuer à bon marché les transports nécessaires au développement du pays, ne pourrait plus fonctionner.

(20) Le Comité désire qu'on lui présente un programme de travaux à entreprendre pour donner du travail. Nous nous sommes efforcés de répondre à ce désir. Un programme de ce genre sur une échelle assez grande pour remédier sensiblement à un chômage considérable ne peut se présenter que sous diverses réserves et doit être considéré actuellement comme une simple indication de ce qu'on pourrait accomplir si l'on adoptait une politique d'entreprises publiques pour remédier au chômage. Il doit aussi être bien compris que le Canadien-National ne préconise en aucune manière une dépense de capitaux dans les proportions mentionnées. Depuis des années, la politique du Canadien-National est de n'entreprendre que les immobilisations manifestement rémunératrices ou inévitables. Le programme de travaux exposé dans les présentes dépasse ce domaine car la plupart des entreprises mentionnées ne sauraient être considérées comme amortissables par leurs propres revenus. Ce programme peut être considéré comme un exemple de l'importance possible d'un programme de travaux appliqué à la partie canadienne du réseau et ce qu'il signifie quant à l'emploi de la main-d'œuvre. Ce relevé se fonde sur l'opinion des hauts fonctionnaires qui sont au courant des situations locales et il a été revu et augmenté au point de vue du réseau. Le programme a été divisé en quatre groupes de projets, comme ceci :

- (1) Ceux qui étendent le champ des opérations de la compagnie.
- (2) Ceux qui produisent assez d'économies pour s'amortir eux-mêmes.
- (3) Ceux qui sont souhaitables d'une manière générale qui ne peuvent qu'éventuellement produire assez d'économies pour payer les intérêts sur le capital immobilisé.
- (4) Ceux qui, tout en ayant des avantages importants, ne produisent pas assez d'économies pour payer les intérêts du capital. Ces catégories ont un rapport important avec les méthodes à adopter pour financer un programme d'immobilisations visant à remédier au chômage, car, comme on le verra en étudiant la question, ce n'est que pour les travaux du deuxième groupe que l'on peut demander au chemin de fer de supporter tous les frais des travaux; et même là, comme je l'ai déjà signalé, des considérations financières peuvent dicter une politique de ménagement des capitaux. Pour les dépenses des autres catégories, des subventions seraient dans l'ordre. Par exemple, on reconnaît depuis longtemps que la construction des lignes de colonisation occasionne des pertes aux chemins de fer, bien que ces lignes puissent être avantageuses pour le pays

en général. Quant au troisième et au quatrième groupes, les travaux peuvent être avantageux pour le pays en général, comme par exemple, la suppression des passages à niveau, mais ils ajoutent peu de chose à la productivité financière du chemin de fer. En examinant à un point de vue général les projets d'immobilisations ferroviaires visant à réduire le chômage, un des problèmes qui surgissent consiste à trouver un moyen de savoir dans quelle mesure le fardeau des dépenses d'immobilisation peut être imposé au chemin de fer.

(21) Voici un sommaire de ce que coûterait ce programme dans son entier et du travail qu'il donnerait directement:

Groupe N° 1.	\$ 59,500,000	8,800,000
Groupe N° 2.	206,773,000	30,800,000
Groupe N° 3.	270,482,000	40,200,000
Groupe N° 4.	103,537,000	15,500,000
Total.	\$ 640,292,000	95,300,000

On trouvera des renseignements additionnels dans le document ci-joint.

(22) A propos de prolongements de lignes, le Canadien-National n'a aucun moyen de savoir jusqu'à quel point une ligne nouvelle dans le pays peut être souhaitable. C'est une question qui dépendra largement de la situation qui existera après la guerre, de la politique d'immigration que pourront adopter le Canada et d'autres pays, et des conditions tarifaires et monétaires qui influenceront sur le commerce international. On peut dire toutefois qu'il y a place au Canada pour une augmentation considérable des voies principales et des embranchements pour capter les ressources minérales, forestières et agricoles du pays. Les régions qui invitent le plus à de tels développements sont les bassins de la rivière à la Paix et du fleuve Mackenzie et la partie nord de la Colombie-Britannique. Il y a aussi des régions du nord du Québec et du nord de l'Ontario qui offrent d'intéressantes possibilités et il reste de grands territoires dans certaines parties du Manitoba et de la Saskatchewan qui pourraient se développer par des constructions d'embranchements. Nous ne pouvons pas dès à présent désigner avec précision la série des lignes à entreprendre; celles qui figurent sur la liste n'y sont donc qu'à titre d'indication. Mais il serait peut-être utile au Comité de savoir qu'un mille moyen de ligne de colonisation coûte environ \$75,000 quant à la construction et à l'équipement et fournit directement une somme de travail évaluée à 12,700 hommes-jours, dont environ 8,800 dans les ouvrages de construction et 3,900 dans la production et la mise en usage des matériaux.

(23) Un autre article que nous pourrions mentionner tout spécialement, c'est le rétablissement des services de navigation. A la fin de la guerre, il faudra sans aucun doute de nouveaux navires dans la flotte de la Canadian National (West Indies) Steamships (compagnie de navigation du Canadien-National (service des Antilles)). Plusieurs des navires de cette compagnie ont été réquisitionnés pour des services de guerre et un certain nombre ont été coulés. Et si les navires du type "Lady" étaient raisonnablement bien adaptés au commerce et ont démontré la valeur d'une ligne directe de navigation entre le Canada et les Antilles, d'autres navires affectés à ce service n'ont pas donné la même satisfaction, et il sera sans doute bon, à la fin de la guerre, de songer au renouvellement complet de la flotte et à l'acquisition de navires d'une grosseur et d'un type mieux adaptés aux besoins. Il est difficile de prédire ce qu'il en coûtera car les prix dépendront de l'endroit où les navires se construiront et de la mesure dans laquelle il faudra améliorer le type des navires à construire pour ce service. Si la construction de ces navires au Canada coûte plus cher que leur construction à l'étranger, il semble injuste de mettre la différence de prix à la charge de la compagnie. Le remplacement des navires côtiers du Canadien-National est une question du même genre. Quelques-uns de ces navires ont été réquisitionnés par le gouvernement et les deux qui demeurent dans le service pourraient être remplacés par des navires neufs.

(24) Il reste à ajouter que la valeur des travaux pouvant être entrepris à bref délai ne dépasserait probablement pas \$100,000,000 par année, si les dépenses sont convenablement surveillées dans un esprit de prudence et d'économie. Pour résumer la situation, on peut dire que les chances d'emploi offertes par le Canadien-National dépendent du revenu national comme suit:

Pour un revenu national de \$8,000,000,000, l'emploi direct normal du Canadien-National est estimé à 47,000,000 d'hommes-jours quant à l'exploitation et aux travaux de construction ordinaires.

Pour un billion de plus de revenu national, l'emploi direct augmenterait de 4,100,000 hommes-jours.

Pour un billion de moins de revenu national, l'emploi direct diminuerait sans doute de 4,400,000 hommes-jours.

Des immobilisations extraordinaires visant à soulager le chômage et se chiffrant à \$100,000,000 par année fourniraient une somme de travail direct d'environ 15,000,000 d'hommes-jours.

Montréal, le 3 juillet 1943

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

	Expansion du champ d'opérations de la compagnie	Entreprises s'amortis- sant gra- duellement	Souhai- tables mais peu payantes	Souhaitables mais finan- ciairement improductives pour le chemin de fer	Total
(En milliers de dollars)					
Nouvelles lignes et embranchement..	\$ 59,500	\$ 10,325	\$ 24,775	\$ 10,450	\$ 105,050
Rails et tire-fonds	66,875	2,734	69,609
Traverses	57,800	57,800
Ballast	28,000	35,000	63,200
Déblais et remblais	7,400	7,400
Banquettes de protection	2,060	2,060
Drainage	825	16,450	250	17,525
Croisements, chaussée et pavage....	300	400	700
Emprise de voies et chevaux de frise	820	1,050	620	2,490
Grands termini	4,000	7,200	5,500	16,700
Voies de triage et de garage.....	2,360	3,495	655	6,510
Machines de terrassement	2,268	2,268
Ponts et ponceaux	1,275	30,521	37,000	68,796
Tunnels	150	2,364	10,000	12,514
Suppression ou protection des passa- ges à niveau	250	17,532	17,782
Constructions	1,805	10,650	7,825	20,280
Aqueeduc	2,135	2,135
Dépôts de combustible	750	500	600	1,850
Rotondes, plaques tournantes, etc....	765	2,136	415	3,316
Ateliers de locomotives et de wagons	1,374	2,587	715	4,676
Docks et quais	3,000	60	1,900	4,960
Signaux et enclenchements	10,200	1,800	4,210	16,210
Matériel	7,446	96,000	103,446
Machines d'atelier	1,000	1,000
Télégraphes et téléphone	750	5,300	6,050
Electrification des lignes	2,850	2,400	5,250
Arpentages	450	450
Protection contre les incendies	250	15	265
Imprévus	5,000	5,000
Navires	15,000	15,000
Total	\$ 59,500	\$ 206,773	\$ 270,482	\$ 103,537	\$ 640,446
(Milliers d'hommes-jours)					
Main-d'œuvre de chemin de fer	6,100	21,300	27,800	10,700	65,900
Travail sur matériaux à fournir ..	2,700	9,500	12,400	4,800	29,400
Total	8,800	30,800	40,200	15,500	95,300

Le PRÉSIDENT: Merci monsieur Fairweather. C'est le moment de poser des questions. Je suggérerais que nous ne discutons pas aujourd'hui. Je ne fais que le suggérer. Je suggère aussi que nous donnions la priorité aux questions qui provoqueront des réponses. Voilà ce que je suggère au Comité.

M. MacNicol:

D. M. Fairweather voudrait-il répondre à quatre questions.

Le PRÉSIDENT: M. Vaughan va prendre les questions et répondre comme il le voudra.

M. MACNICOL: Très bien, monsieur le président. A la page 15, paragraphe 22, se trouvent indiqués le prix par mille de la construction de chemins de fer, et le nombre d'hommes-jours par mille. Je demanderais à M. Vaughan de répondre à mes quatre questions: Premièrement, la compagnie du chemin de fer est-elle prête à construire une ligne depuis Grande-Prairie jusqu'à Hansard sur la ligne de Prince-Rupert, c'est-à-dire en passant par le défilé Monkman? En second lieu, le chemin de fer est-il favorable à l'idée de poser des rails sur l'ancien terrassement commencé il y a des années entre la rivière de l'Esprit et Pouce-Coupé? Cet embranchement raccourcirait la route pour le trafic qui utilise le chemin de l'Alaska. Troisièmement, le chemin de fer est-il favorable à l'idée de construire une ligne directe depuis Hines-Creek jusqu'à Hazelton en passant par le défilé de la rivière à la Paix, pour offrir un débouché direct vers la côte à la population ou au trafic venant du nord de la rivière à la Paix? Quatrièmement, êtes-vous en faveur de la construction d'un embranchement de la rivière à la Paix vers la vallée du fleuve Mackenzie, soit une centaine de milles vers le nord?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'ils ont une réponse à vous donner.

M. VAUGHAN: Tout cela évidemment se rapporte à des prolongements de lignes allant du nord de l'Alberta vers le nord et vers l'ouest. Voilà une question à laquelle il est très difficile de répondre. A une question directe comme celle que vous venez de me poser, en tenant compte de tous les autres facteurs, je dirais qu'il n'y a pas assez de trafic ni de colonisation, actuellement, pour construire ces lignes. Après tout, il nous faut considérer la question au point de vue des recettes que rapporteront ces lignes. Mais d'autre part, ces prolongements pourraient être d'un avantage considérable pour le pays en donnant accès à de nouvelles ressources. Je crois toutefois que c'est là une question qu'il appartient au gouvernement de trancher. Comme compagnie de transport, nous ne préconiserions pas la construction immédiate de ces lignes, parce que, comme entreprise d'affaires, nous aurions à en attendre un bénéfice et je ne crois pas que nous puissions en retirer dans les circonstances actuelles.

M. MACNICOL: J'aimerais vous poser une autre question. C'est à propos de la région de la rivière à la Paix, que vous avez commencé à ouvrir, n'est-ce pas?

M. VAUGHAN: Oui.

M. MACNICOL: Je crois que la région située au nord-ouest de Grande-Prairie devrait s'ouvrir, mais elle ne le peut pas à moins que le chemin de fer ne s'y rende.

M. VAUGHAN: Je crois qu'on doit aux chemins de fer l'ouverture de toutes les principales régions du pays et que l'on compte sur eux pour continuer le travail; d'autre part, le réseau Canadien-National est fortement critiqué dans les temps difficiles parce qu'il produit des déficits. Les gens ne tiennent pas compte du fait que nous ouvrons et que nous développons de nouvelles contrées et que nous donnons de l'ouvrage à des milliers d'hommes. Je dis donc que je ne puis envisager la question qu'au point de vue de ce que ces lignes produiront en fait de recettes nettes. Au-delà de cette limite, il appartient au gouvernement de dire s'il veut ou non assumer des déficits d'exploitation pendant un nombre considérable d'années pour entretenir ce qu'on peut appeler des lignes de colonisation.

M. MARTIN: J'aimerais poser quelques questions au président du chemin de fer. D'abord, quels marchés pourrait offrir à l'industrie ferroviaire le développement de la fabrication des plastiques et des métaux légers?

M. VAUGHAN: Sans doute avec le temps ces matériaux vont être largement employés; leur usage s'étend de plus en plus. On a appris beaucoup de choses

à leur sujet depuis le début de la guerre et je crois que les chemins de fer se serviront beaucoup des plastiques pour différents genres de construction après la guerre. J'ai aussi l'impression que les métaux légers seront beaucoup employés dans la construction des voitures à voyageurs et des autres genres de wagons.

M. MARTIN: En second lieu je voudrais savoir quelle somme de revenu il faudrait au réseau du Canadien-National pour faire ses frais?

M. VAUGHAN: Nous n'aimons pas à nous vanter mais actuellement nous nous tirons assez bien d'affaire; nous comprenons que nos recettes actuelles sont anormales—l'an dernier notre compagnie réalisait une recette brute de \$375,000,000; cette année ce sera entre \$425,000,000 et \$450,000,000. Nous croyons que le Canadien-National peut faire ses frais en supportant ses charges fixes qui sont très lourdes, au moyen d'une recette brute de \$300,000,000.

M. QUELCH: M. Vaughan pourrait-il nous dire ce qu'il faut pour justifier la construction d'une nouvelle ligne? Je veux surtout parler du nombre de colons établis par mille de chemin de fer.

M. VAUGHAN: Je ne saurais répondre à cette question. Cela dépend surtout des ressources disponibles et exploitables de la région, de la qualité du sol, des richesses en charbon ou en tout autre chose. S'il n'y a que des terres arables, le chemin de fer prend beaucoup de temps à payer ses frais d'exploitation.

M. QUELCH: Vous vous rappelez qu'entre 1920 et 1930 on construisit dans l'Ouest plusieurs embranchements dont un certain nombre ont fait faillite parce qu'ils se sont trouvés dans la zone de sécheresse; sur plusieurs de ses lignes les rails étaient posés mais le terrassement n'était pas ballasté. Un train y circule de temps à autre. Il y a des endroits où l'on arrête le train pour en sortir, ouvrir une barrière, laisser passer le train et refermer la barrière. Mes amis rient de cela, mais c'est très vrai. Cela se produit dans ma circonscription. Cela n'est pas beaucoup une situation économique et je présume qu'elle était due au manque de fonds. Pourra-t-on finir ces lignes après la guerre?

M. VAUGHAN: On ne pourra les finir que dans certaines circonstances comme par exemple si ce travail fait partie du programme général de lutte contre le chômage.

M. MACKENZIE: J'ai trois ou quatre questions à poser. Pour après la guerre, quelles sont les perspectives du transport des voyageurs? Je vois qu'à la page 12 vous en parlez. Il y a une autre question qui surgit à cette page: celle de la concurrence des transports routier, aérien et autres.

M. VAUGHAN: M. Fairweather a fait une étude approfondie de cette question; je lui demanderais de répondre à ma place.

M. FAIRWEATHER: Vous demandez ce que sera le transport des voyageurs après la guerre; je dois dire qu'au Canada le transport des voyageurs est en quelque sorte un test, pour l'industrie ferroviaire. Si nous examinons la question à la lumière de l'expérience du passé, nous pouvons nous attendre à voir augmenter les voyages dès la fin de la guerre, mais si l'automobile et l'essence deviennent de nouveau disponibles, les voyageurs délaisseront le chemin de fer comme ils l'ont fait à partir de 1920 environ. Mais je crois que c'est inévitable. Beaucoup de gens trouveront qu'il est commode de se promener sur les routes dans leur auto; mais si nous appliquons un peu de science, et même beaucoup, au problème de rendre les voyages en chemin de fer plus commodes et moins coûteux, je ne vois pas pourquoi le chemin de fer ne pourrait pas développer davantage dans le peuple l'habitude des voyages. Après tout, nous habitons un pays riche, où le niveau de vie est élevé et cependant nous n'avons pas beaucoup l'habitude des voyages. C'est pourquoi je dis que c'est une grande difficulté pour l'industrie du chemin de fer. Et il y a un autre point qui se rattache à cette question.

M. ST-DENIS: A propos de concurrence entre le transport routier, le transport automobile et les chemins de fer, il y a un certain nombre d'années, sir Henry

Thornton, alors président du Canadien-National fut pressenti au sujet de l'acquisition ou de l'établissement d'un service d'autobus. Je suis sûr que les faits ont été révélés au Comité depuis, et je me demande s'il existe quelque projet dans ce sens actuellement. A l'époque, sir Henry ne trouvait pas que c'était une bonne idée.

M. FAIRWEATHER: Sans doute, nous avons déjà des services d'autobus et de camions. Nous sommes autorisés à exploiter des autobus et des camions. A mon avis, lorsque la situation économique embrouillée résultant du transport routier sera éclaircie et que nous pourrons voir où nous allons, les chemins de fer auront l'occasion de s'occuper du transport routier, peut-être pas d'un bout à l'autre du pays, mais du moins pour supplémenter ses propres services. Je crois que dans de nombreuses régions il y aura lieu de coordonner le service ferroviaire et le service routier. Les chemins de fer sont tout désignés pour opérer cette coordination.

M. DUPUIS: Pensez-vous que le transport par avion des voyageurs et des marchandises nuira beaucoup aux chemins de fer?

M. FAIRWEATHER: Vous parlez du transport aérien?

M. DUPUIS: Oui.

M. FAIRWEATHER: Je crois fermement que ce qui est bon pour le pays est également bon pour le chemin de fer. Je n'ai jamais pensé autrement. Prenons par exemple le transport routier. Bien des gens disent que le transport routier a été terriblement nuisible aux chemins de fer. J'admets volontiers que le transport routier a créé des problèmes pour les chemins de fer, mais je conteste qu'il leur ait beaucoup nui, car le développement du transport routier a créé une demande de marchandises et de services que le chemin de fer était appelé à satisfaire, et le niveau général de l'industrie du pays ne serait pas aussi élevé si nous n'avions pas eu le transport par les routes. Un phénomène semblable résultera du service des avions. Tout ce qui augmente la richesse du pays doit à la longue profiter au chemin de fer, car celui-ci dépend de la richesse générale du pays. Le chemin de fer est le fondement de tout l'édifice économique. Quant à l'effet direct et manifeste des transports routiers et aériens, c'est une autre affaire. Le transport aérien va probablement faire surgir des problèmes. Je conteste cependant qu'il puisse causer un trot important au chemin de fer à titre de principal moyen de transport terrestre et il ne suffit, pour appuyer mon opinion, d'examiner les prix de revient. Le transport d'une tonne-mille par chemin de fer coûte, au total, environ un sou; le même transport par voiture routière coûte environ 6 sous; et par avion, dans les conditions les plus propices, il coûte environ 15 sous.

M. MACNICOL: Par quelle sorte d'avion.

M. FAIRWEATHER: La meilleure sorte que l'on puisse produire, dans les meilleures conditions possibles. Je viens de finir la revue d'une étude très complète de la question par une commission américaine, et d'après cette étude le prix de revient complet du transport aérien dans les conditions les plus propices est de cet ordre. Je ne garantirais pas les chiffres en détail, mais les proportions sont exactes. Le transport routier des marchandises coûte à peu près six fois plus cher que leur transport par chemin de fer, et le transport aérien environ quinze fois. Mais remarquez qu'il s'agit de l'ensemble du trafic. Si l'on choisit la marchandise, on peut obtenir des résultats différents. On peut prendre un cas particulier et obtenir des données différentes, mais je parle de l'ensemble.

M. DUPUIS: Pour revenir au transport des voyageurs et au point de vue du voyageur, n'est-il pas vrai que celui-ci, en économisant le temps et les frais nécessaires pour obtenir des lits et le reste, paye moins cher pour voyager par avion que par chemin de fer?

M. FAIRWEATHER: C'est tout à fait possible, sous le régime des tarifs actuels.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas vous interrompre, mais je suggérerais de ne pas trop prolonger les questions sur ce point, car nous n'avons pas beaucoup de temps. Répondez à cette question.

M. FAIRWEATHER: J'ai dit que c'était fort possible sous le régime des tarifs actuels.

M. QUELCH: Puis-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: Un instant. J'ai interrompu M. MacKenzie.

M. MACKENZIE: Ma dernière question a sa réponse dans ce que monsieur vient d'expliquer.

M. QUELCH: Cette comparaison des prix de revient tient-elle compte d'une juste part de la dépréciation des routes?

M. FAIRWEATHER: Assurément. J'ai dit l'ensemble des frais. A ce sujet je puis dire qu'un chemin de fer outillé pour le trafic coûte environ \$75,000, tandis qu'une route outillée pour le trafic, avec les voitures nécessaires pour opérer les mêmes transports, coûterait à peu près \$200,000.

M. MCNIVEN: Par mille?

M. FAIRWEATHER: Par mille, en comptant le matériel.

Mme NIELSEN: A la page 6, du mémoire, je remarque que la compagnie se déclare disposée à donner des emplois aux anciens combattants. Elle indique ici que des femmes mariées et d'autres femmes occupent des emplois habituellement remplis par des hommes. La compagnie a-t-elle l'intention de congédier les femmes, mariées ou non, pour les remplacer ensuite par des hommes?

M. VAUGHAN: C'est M. Walton qui s'occupe du placement.

M. WALTON: A ce sujet, l'arrangement est celui-ci: celles qui ont été engagées depuis le commencement de la guerre savent que leur emploi est pour le temps de la guerre. Cela ne veut pas dire que leur travail se terminera nécessairement à la fin de la guerre, mais il est entendu qu'elles sont engagées pour les travaux urgents relatifs à la guerre et que nous devons protéger ceux qui font du service actif. Après la guerre, lorsqu'il faudra donner de l'ouvrage aux anciens combattants, il peut arriver qu'il y ait encore des femmes au service du chemin de fer. Elles ne seront pas nécessairement congédiées; nous pourrions peut-être les employer encore, mais d'une manière générale il est entendu que les droits d'antériorité compteront et que plus une personne aura travaillé longtemps pour le chemin de fer, plus elle aura de chances de garder son emploi.

Mme NIELSEN: Je ne puis pas suivre votre raisonnement du tout. Il y a une autre question que j'aimerais poser. Nous sommes tous d'accord pour admettre qu'une fois la guerre finie nous ne devons jamais laisser surgir une situation comme celle que nous avons eue avant la guerre, alors que dans une partie du pays la nourriture pourrissait tandis qu'ailleurs les gens en avaient besoin. Je veux parler tout particulièrement de la question des fruits dans les Prairies. Advenant qu'après la guerre certains groupes de notre population ne puissent pas acheter certains fruits ou certains aliments essentiels qui se vendent habituellement, et que le gouvernement consente à essayer de fournir à certaines régions des aliments venant d'autres parties du pays, votre compagnie pourrait-elle avoir des tarifs réduits pour le transport des aliments payés par le gouvernement? D'habitude, vos tarifs sont sur une base de profit, ce qui est évidemment juste. Mais pourriez-vous, dans certaines circonstances, avoir des tarifs réduits pour le transport d'aliments comme ceux-là vers certaines régions où l'on en a grandement besoin?

M. WALTON: La seule manière de répondre à votre question est, je crois, de dire qu'à l'occasion cela s'est fait dans le passé.

Mme NIELSEN: Oui, je le crois, et cela pourrait se faire encore.

M. MCNIVEN: Est-ce en 1937, monsieur Walton?

M. WALTON: Je le pense.

M. McNIVEN: Dans l'Ouest?

M. WALTON: Oui.

Mme NEILSEN: Je le crois.

M. McNIVEN: Il a été question de construction de routes. Je voudrais savoir sur quelle distance les camions peuvent transporter plus économiquement que le chemin de fer, et en second lieu si le chemin de fer songe à s'occuper de transport routier ou à développer son service actuel de transport routier, et s'il est possible de coordonner le service routier et le service ferroviaire de manière à éviter une concurrence ruineuse. M. Fairweather a déclaré qu'il serait bon de coordonner le transport routier avec le transport par rail. Y a-t-il place pour l'initiative privée dans les services d'autobus, par exemple?

M. FAIRWEATHER: Pourriez-vous me poser ces questions une par une?

M. McNIVEN: Sur quelle distance le camion transporte-t-il plus économiquement que le chemin de fer?

M. FAIRWEATHER: Cette question peut nous mener assez loin, mais je crois que la réponse la plus utile à vous donner est celle-ci: dans le transport d'une marchandise volumineuse, le prix de revient est naturellement le principal facteur, et je dirais que sur une soixantaine de milles le camion a l'avantage. Le chemin de fer est un voiturier en gros, et le camion un voiturier en détail. Alors, pour les transports à faible distance, le camion est mieux outillé que le chemin de fer. Cet avantage cesse lorsque la distance devient un élément important, car pour un long trajet le chemin de fer est beaucoup plus économique. Sans doute, dans certains cas, il peut être plus économique de transporter une charge par camion sur une couple de centaines de milles, mais en général je mettrais la limite à 60. Quelle est la deuxième question?

M. McNIVEN: Le chemin de fer songe-t-il à s'occuper de transport routier?

M. FAIRWEATHER: Comme je l'ai dit, nous en faisons déjà.

M. McNIVEN: Dans quelle mesure?

M. FAIRWEATHER: Nous en faisons pas mal. Dans les centres urbains, nous avons des centaines de camions et nous en employons aussi pour faire certains trajets routiers. Nous avons aussi des services d'autobus. Une des difficultés de la situation, c'est qu'au Canada le contrôle des routes est réparti entre neuf autorités, ce qui ne favorise pas beaucoup la coordination. La coordination des transports routier et ferroviaire comporterait certaines conjugaisons de services. Le service routier pourrait s'effectuer par coopération ou être un service auxiliaire du chemin de fer. La concurrence entre les deux modes de transport cause certains gaspillages de services et c'est un problème à résoudre. Vous demandez s'il y a place pour l'initiative privée dans l'exploitation des autobus. Je réponds: assurément. Y a-t-il une autre question?

M. McNIVEN: Vous avez à peu près répondu à la troisième. Je demandais s'il y avait moyen de coordonner les transports routier et ferroviaire de manière à éviter les gaspillages de la concurrence.

M. FAIRWEATHER: Oui, sûrement, je crois qu'il y a moyen, mais la question aurait besoin d'être étudiée beaucoup plus qu'elle ne l'a été.

M. McNIVEN: La chose vous semble souhaitable?

M. FAIRWEATHER: Oh! oui.

M. DUPUIS: Si je vous ai bien compris, monsieur Fairweather, vous trouvez que si la construction et l'entretien des routes ressortissaient au gouvernement fédéral, ce serait plus dans l'ordre et dans l'intérêt du pays?

M. FAIRWEATHER: A mon avis, il devrait y avoir un contrôle fédéral de quelque sorte, mais je reconnais évidemment que toutes sortes de difficultés constitutionnelles rendent le problème difficile à résoudre.

M. MARTIN: L'effort fut tenté il y a quatre ans, n'est-ce pas?

M. FAIRWEATHER: Oui.

M. GREGORY: J'aimerais poser une question.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il permettre à M. Gregory de poser une question?

Quelques MEMBRES: Oui.

M. GREGORY: Merci, monsieur le président. Je ne suis pas membre du Comité.

Le PRÉSIDENT: Voilà pourquoi j'ai demandé la permission.

M. GREGORY: Monsieur le président, je voudrais poser cette question à M. Vaughan ou au fonctionnaire approprié du Canadien-National. M. Vaughan sait, naturellement, que plusieurs embranchements partent de la ville de Battleford-Nord dans des directions nord, nord-est et nord-ouest. Et ces branches ont des rameaux. Je veux surtout parler du rameau appelé embranchement de St-Walberg, qui part de Spruce-Lake et va jusqu'à la Butte du Français, en Saskatchewan. Puis, à l'autre bout, à Edmonton, où finit une ligne du Canadien-National, on a construit il y a déjà longtemps un embranchement qui va à Heinsburg. Or il arrive que le territoire situé à l'ouest de la Butte du Français et s'étendant jusqu'à la frontière de l'Alberta se trouve dans ma circonscription, et les habitants de cette grande région où il manque un bout de ligne, entre Heinsburg et la Butte du Français, me demandent souvent de discuter avec la direction du réseau du Canadien-National la question de construire ce bout de ligne, entre la Butte du Français et Heinsburg.

M. MACNICOL: Environ 40 milles.

M. GREGORY: M. Vaughan admettra que si ce hiatus était supprimé...

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous abrégier votre question?

M. GREGORY: J'arrive au point. Si ce vide était rempli, il y aurait d'Edmonton à Battleford-Nord une ligne continue, qui se prolongerait vers le monde extérieur. Le Canadien-National voudrait-il placer la construction de cette ligne sur le programme des travaux de restauration à effectuer immédiatement après la guerre?

M. VAUGHAN: En réponse à cette question, je dirais que toutes ces choses seront considérées attentivement en temps opportun. Je connais très bien ce territoire et je me rends compte qu'il y a là un hiatus. Il serait évidemment très utile de remplir ce vide et cela aiderait à développer la contrée. Quand la dépression est survenue comme vous le savez, chacun fut obligé de restreindre ses dépenses.

M. GREGORY: Oui, c'est vrai.

M. VAUGHAN: Nous avons probablement réduit nos dépenses autant et même plus que toute autre compagnie. A mainte reprise, nous avons songé à cette ligne, mais nous n'avons pas encore décidé quand il faudrait la finir. Mais c'est une question qui retiendra notre attention, je crois, lorsque la guerre sera finie.

M. JEAN: Monsieur le président, je remarque dans le mémoire qu'il est question du service de navigation des Antilles. Pourriez-vous ajouter à votre mémoire quelques indications sur l'utilité de ce service dans le passé et sur les avantages que vous y voyez pour l'avenir?

M. VAUGHAN: Ce service fut établi en réalité pour exécuter l'accord commercial intervenu entre le Canada et diverses îles des Antilles. Avant cela, le gouvernement fédéral accordait des subventions de \$500,000 ou \$600,000 par année à

des compagnies de navigation pour le service des îles de l'est et de la Jamaïque. Les bateaux employés à ce service à l'époque étaient vieux et très lents, de sorte que le Gouvernement se crut obligé d'effectuer ce service avec des navires modernes; les échanges étaient spécifiés, de même que les escales. La *Canadian National Steamships* exécuta fidèlement l'entente conclue. Naturellement, lorsque la guerre se réclara un certain nombre de nos navires furent réquisitionnés et quelques-uns furent coulés. Nous avons encore dix ou douze navires dans le service des Antilles. Nous ne pouvons pas faire autant d'escales qu'autrefois. L'accord commercial Canada-Antilles est expiré, je crois; mais je présume qu'en temps opportun le gouvernement canadien songera à le renouveler.

M. JEAN: Ce service fonctionne-t-il encore?

M. VAUGHAN: Nous avons dix ou douze navires dans ce service actuellement. Nous desservons la plupart des îles. Mais il y a certains endroits, comme les Bermudes et Nassau où nous n'arrêtons pas parce que nous n'avons pas assez de navires.

M. McDONALD: A cet égard, je voudrais poser une question. Quelles sont les perspectives au sujet des navires aérodynamiques dans le service des voyageurs?

M. VAUGHAN: Je suppose que vous songez à un service comme celui que donnaient le *Queen Elizabeth* et le *Queen Mary* dans le service transatlantique. A mon avis, ce service ne sera pas en aussi grande demande après la guerre qu'il l'était avant la guerre, car les gens qui voudront aller en Angleterre en vitesse et confortablement voyageront sans doute en avion. Il y aura toujours une demande pour les navires de 8,000 à 20,000 tonnes de jauge qui pourront transporter un nombre raisonnable de passagers en même temps qu'une bonne cargaison de marchandises.

M. McDONALD: Une autre question tandis que vous êtes debout. Y a-t-il beaucoup d'avenir pour l'emploi des locomotives Diesel?

M. VAUGHAN: Nous avons beaucoup étudié la question d'employer les locomotives Diesel. Nous avons été une des premières compagnies ferroviaires du continent à les employer. Actuellement, nous avons un certain nombre de locomotives de triage en service dans les gares et nous en augmentons le nombre. Nous n'avons pas de locomotive Diesel en service actuellement sur les voies de transport, mais cette question est une de celles qu'étudie M. Fairweather, le chef de notre service des recherches et des améliorations, et elle sera d'actualité lorsque les locomotives Diesel seront disponibles à un prix raisonnable.

M. JEAN: Je voudrais poser une autre question. Songez-vous à électrifier vos lignes dans les grands centres, comme Montréal et Toronto?

M. VAUGHAN: Nous n'avons pas beaucoup étudié ce point, sauf en ce qui concerne le terminus de Montréal. Depuis l'ouverture de notre terminus de Montréal, le 14 juillet, les trains qui viennent de Turcot et du sud entrent tous dans la zone électrifiée. Nous exploitons des locomotives électriques de Montréal jusqu'à Saint-Eustache; mais nous n'avons pas songé en général à étendre notre service électrique au delà de cette zone. Nous examinons toutes ces questions de temps à autre en vue d'adopter le moyen le plus économique pour l'amélioration de notre service.

M. JEAN: Dans un endroit comme Montréal où vos trains entrent jusqu'au cœur de la ville, ne pensez-vous pas qu'il serait avantageux d'électrifier vos lignes?

M. VAUGHAN: A leur arrivée, nos trains auront des locomotives électriques.

M. DUPUIS: A partir de Saint-Lambert?

M. VAUGHAN: Une locomotive électrique les prendra juste en deçà du pont Victoria; et les trains venant de l'ouest auront des locomotives électriques à partir de Turcot.

M. DUPUIS: Est-ce au sud ou au nord du pont Victoria?

M. VAUGHAN: Juste de ce côté-ci du pont Victoria.

M. DUPUIS: En parlant comme si vous étiez à Montréal?

M. VAUGHAN: Oui.

M. WALTON: A l'ouest.

M. MACNICOL: Monsieur le président, notre Comité a pour devoir de trouver les chances d'emploi qui pourront se présenter sitôt la guerre finie, n'est-ce pas? Le mémoire du chemin de fer contient plusieurs plans. Nous n'aurons pas le temps de discuter ces plans. Mais à mon avis nous devons faire ces relevés et c'est ce que nous devrions discuter. Au début, je me suis informé de trois ou quatre projets de lignes. J'aimerais savoir maintenant dans quelles catégories M. Vaughan ou M. Fairweather rangeraient ces projets. Les mettraient-ils dans le groupe 1, le groupe 2 ou le groupe 3? Prenez la ligne de Grande-Prairie à Hansard, trajet de 150 milles. Dans quel groupe la mettriez-vous?

M. FAIRWEATHER: Dans le groupe 1.

M. MACNICOL: Parfait. C'est 150 milles. Puis il y a le chemin de fer de Hines-Creek à Hazelton?

M. FAIRWEATHER: Dans le groupe 1 aussi.

M. MACNICOL: Très bien. C'est une distance de 450 miles environ. Puis il y a le projet de 40 milles dont a parlé M. Gregory à propos du bout de ligne qui manque entre Battleford et Edmonton et qui relierait les deux chemins de fer.

M. FAIRWEATHER: Groupe 1.

M. VAUGHAN: Ici je voudrais donner des précisions. Nous ne sommes pas les seuls propriétaires du chemin de fer Northern Alberta. Le Pacifique-Canadien en détient une partie comme nous et toute initiative doit se prendre d'un commun accord.

M. MACNICOL: Notre Comité appuiera les deux chemins de fer s'ils veulent réaliser ces projets. Je ne devrais pas parler pour le Comité, mais pour ma part j'approuverai.

Le PRÉSIDENT: Vous et le président.

M. MACNICOL: Surtout le président. La construction d'une ligne entre Hines-Creek et Hazelton coûtera environ \$33,750,000. Cette ligne s'étendra sur une distance de 450 milles et passera dans les montagnes sur une grande partie de son parcours. Les travaux fourniront, d'après le mémoire, 5,715,000 hommes-jours de travail. Voilà un bon moyen de donner de l'emploi. Le chemin de fer de Grande-Prairie à Hansard, long de 150 milles, coûtera \$11,250,000, d'après ces chiffres, et donnera 1,905,000 hommes-jours d'ouvrage. Ces deux prolongements coûteront \$45,000,000 et donneront 7,620,000 hommes-jours. Mon honorable ami qui représente les Battleford a suggéré une ligne très opportune pour relier les deux chemins de fer entre Battleford et Edmonton et combler un vide de 40 milles. L'été dernier, je suis allé moi-même à Edmonton, de cette région, et j'ai fait le tour. D'après vos chiffres, le chemin de fer coûterait environ \$3,000,000 et donnerait 508,000 hommes-jours. Les trois entreprises, qui sont toutes de la classe 1—et vous avez désigné les projets N° 1 comme ceux qui étendent le champ des opérations de la compagnie—coûteraient environ \$48,000,000 et fourniraient au total 8,128,000 hommes-jours. C'est magnifique. Si nous pouvons réaliser ces projets, ce sera un bon moyen de mettre un grand nombre d'hommes au travail après la guerre.

M. VAUGHAN: Je présume, messieurs, que vous ferez des arrangements avec le gouvernement pour que le chemin de fer ne porte pas les déficits d'exploitation de ces lignes.

M. MACNICOL: Il nous a fallu y voir déjà.

M. MARTIN: Même si le Comité n'apprécie pas l'importance de la question, je suggérerais à M. Vaughan qu'à la fin de la guerre j'espère que le National aura parmi les premiers articles de son programme la construction d'une gare proportionnée aux exigences de la situation, à Windsor, qui est une des villes importantes du Canada et l'une des entrées du pays pour les gens des Etats-Unis. La gare actuelle est disgracieuse.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il une réponse à cela?

M. VAUGHAN: Je crains de ne pas pouvoir vous contredire beaucoup sur ce point.

M. MACNICOL: Je demanderais à M. Vaughan d'appuyer ceux qui, comme moi-même, préconisent la construction de ces trois lignes.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il le fera.

M. VAUGHAN: Je n'ai pas compris la question.

M. MACNICOL: Seriez-vous favorable à la construction de ces trois lignes qui figurent dans la classe 1, en fournissant le capital et tout le reste?

M. VAUGHAN: Voilà une question trop vaste pour que je puisse y répondre. Tout dépendrait du relevé qu'on ferait de la situation quant à la nécessité de ces lignes, à ce qu'elles produiraient, aux territoires qu'elles desserviraient et qu'elles développeraient et aux recettes qu'elles pourraient donner. Comme je l'ai dit, c'est à peu près la seule manière dont je puisse envisager la question. Personne ne constate plus que moi l'impossibilité de développer un pays sans chemin de fer. Les voies ferrées sont le premier moyen de progrès, mais en tant qu'industrie particulière, nous ne pouvons pas dépenser de l'argent sur des lignes qui ne donneront pas un revenu suffisant.

M. MACNICOL: Peut-être que d'ici l'an prochain vous pourrez vous préparer à fournir au Comité des chiffres précis au sujet de ces trois projets.

M. VAUGHAN: Nous allons essayer de faire quelque chose dans ce sens.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. DUPUIS: Tandis que nous parlons de ces projets, je pourrais en mentionner un autre. Il est question depuis longtemps de construire une ligne comme débouché pour la région de la Rivière à la Paix. Votre compagnie a-t-elle un tel projet en vue pour après la guerre?

M. VAUGHAN: Je crois que c'est justement ce dont nous venons de parler.

Le PRÉSIDENT: C'est le point que nous venons d'examiner. Y a-t-il d'autres questions?

M. MACKENZIE (Neepawa): A la page 8, vous parlez de la formation spécialisée. Le chemin de fer a-t-il des écoles pour former les employés? Donne-t-il des cours pour renseigner les futurs employés?

M. VAUGHAN: Oui. Nous avons différentes écoles où nos employés s'entraînent. Nous formons des apprentis pour les ateliers. Nous avons des écoles pour la formation des télégraphistes, des garde-train, des mécaniciens, des chefs de train et des chauffeurs. Nos hommes subissent tous un entraînement avant d'être affectée à un service spécial.

M. BLACK: Je voudrais m'informer de M. Vaughan de la chaussée de Canso. Le Canadien-National a-t-il fait une estimation de l'économie que permettrait de réaliser une telle chaussée ou un pont en travers du Canso? En est-il arrivé à une politique qu'il recommanderait au point de vue d'une exploitation plus avantageuse de ses lignes?

M. VAUGHAN: Le Comité a examiné cette question récemment, je crois, monsieur Black. Nous avons d'assez bons moyens de traverser le détroit, des navires transbordeurs et des jetées des deux côtés. C'est un système peu économique, mais il donne satisfaction depuis nombre d'années. En temps normal, le trans-

port du charbon et de l'acier peut s'effectuer de cette manière, mais après la guerre il serait sans doute avantageux pour le chemin de fer et pour tous les intéressés d'avoir un autre moyen de traverser le détroit.

M. BLACK: Avez-vous pu estimer la quantité de marchandises qu'on y transporte? Indépendamment des subsides du gouvernement, quel capital le chemin de fer serait-on justifiable d'immobiliser dans un tel ouvrage pour pourvoir aux besoins actuels?

M. VAUGHAN: Je crois que M. Fairweather a étudié cette question il n'y a pas longtemps.

M. FAIRWEATHER: Nous avons eu une longue discussion sur ce point ici même, je pense.

Le PRÉSIDENT: C'est dans les comptes rendus. Les renseignements que vous demande, monsieur Black, ont été fournis tandis que vous étiez absent.

M. FAIRWEATHER: Oui, monsieur le président, tout est dans le compte rendu.

M. BLACK: M. Fairweather a-t-il préparé une estimation ou présenté un calcul indiquant le déboursé de capitaux que le chemin de fer aurait lieu de faire pour pourvoir à ses besoins actuels à cet endroit?

M. FAIRWEATHER: Mon exposé, en général, visait à démontrer que le transport par le détroit prêtait fort à la concurrence de la navigation et que nous ne pouvions pas calculer une dépense de capitaux d'après le trafic actuel. Telle était la teneur de mon témoignage.

Le PRÉSIDENT: M. Fairweather aimerait donner des précisions sur un point qu'il a déjà traité.

M. FAIRWEATHER: Je ne veux pas corriger mon exposé, monsieur le président, mais m'assurer que je n'ai pas créé une fausse impression. Un membre du Comité m'a demandé mon opinion sur la loi fédérale de la voirie et l'on pourrait peut être déduire de mes remarques que je n'appréciais pas suffisamment l'excellent travail accompli par les autorités provinciales. Les provinces font sûrement un travail splendide. En disant qu'à mon avis il devrait y avoir des règlements fédéraux, je ne voulais en aucune manière critiquer les organismes provinciaux ni le travail qu'ils accomplissent dans leur domaine.

M. ST-DENIS: Votre idée faciliterait la solution du problème.

M. FAIRWEATHER: Oui, la difficulté, c'est que nous avons neuf provinces, ayant chacune son système.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose? Il est presque temps de nous rendre à la Chambre.

M. MACKENZIE: Il est survenu quelque chose à la Chambre lors de l'examen des crédits du ministère de l'Agriculture, tandis qu'on parlait du transport des grains par les chemins de fer au cours de l'an dernier. Si j'ai bonne mémoire, il a été dit que, pendant la période dont vous parliez, on avait espéré transporter vers les Etats-Unis ou vers l'est à partir des Grands Lacs 200,000,000 de boisseaux de grains. En réalité, on a transporté moins de la moitié de cette quantité. Il ne critiquait pas les chemins de fer, mais il mentionna ce point. Je me demandais si, d'après vous, il serait possible d'augmenter ce trafic.

M. VAUGHAN: Nous pouvons transporter beaucoup plus de grain qu'il ne s'en offre. Au début nous étions à court de wagons; mais M. Walton a assisté à plusieurs séances à ce sujet et il pourra vous renseigner mieux que moi.

M. WALTON: Nous avons assisté aux réunions du Comité ministériel des grains et aussi à d'autres réunions. On y a constaté que pendant les grands froids de l'hiver, ces transports, naturellement, ont baissé. Depuis la cessation du mauvais temps, nous avons été en mesure de recevoir beaucoup plus de grain

que nous n'en avons transporté. Différentes causes ont pu entrer en jeu, mais le chemin de fer peut transporter beaucoup plus de grain qu'il ne s'en offre. Je parle du Canadien-National, naturellement.

M. McDONALD (*Pontiac*): Quelle proportion en est transportée après l'ouverture de la navigation, par comparaison avec ce qui est transporté durant la saison d'hiver?

M. WALTON: Je n'ai pas ces chiffres sur moi.

M. McDONALD: Mais, en gros?

M. WALTON: Cela dépend...

M. WALTON: Cela dépend encore de ce dont vous parlez. L'hiver dernier, le transport du grain a été assez extraordinaire. Une partie se dirigeait vers les minoteries américaines pour revenir ensuite au Canada, une autre partie était destinée à la consommation américaine; une autre partie encore se rendait aux éleveurs de Fort-William pour y attendre l'ouverture de la navigation. Ce fut réellement la saison la plus extraordinaire, quant au transport des grains et de diverses marchandises; mais, je le répète, le seul inconvénient que nous ayons subi quant au transport ferroviaire a été l'extrême dureté de l'hiver.

M. McDONALD: Ma question visait surtout les transport à l'est de Fort-William.

M. WALTON: Par exemple, l'hiver dernier le transport des grains à travers le nord de l'Ontario s'effectuait au taux de 200 wagons par jour et d'habitude la quantité baisse dès l'ouverture de la navigation.

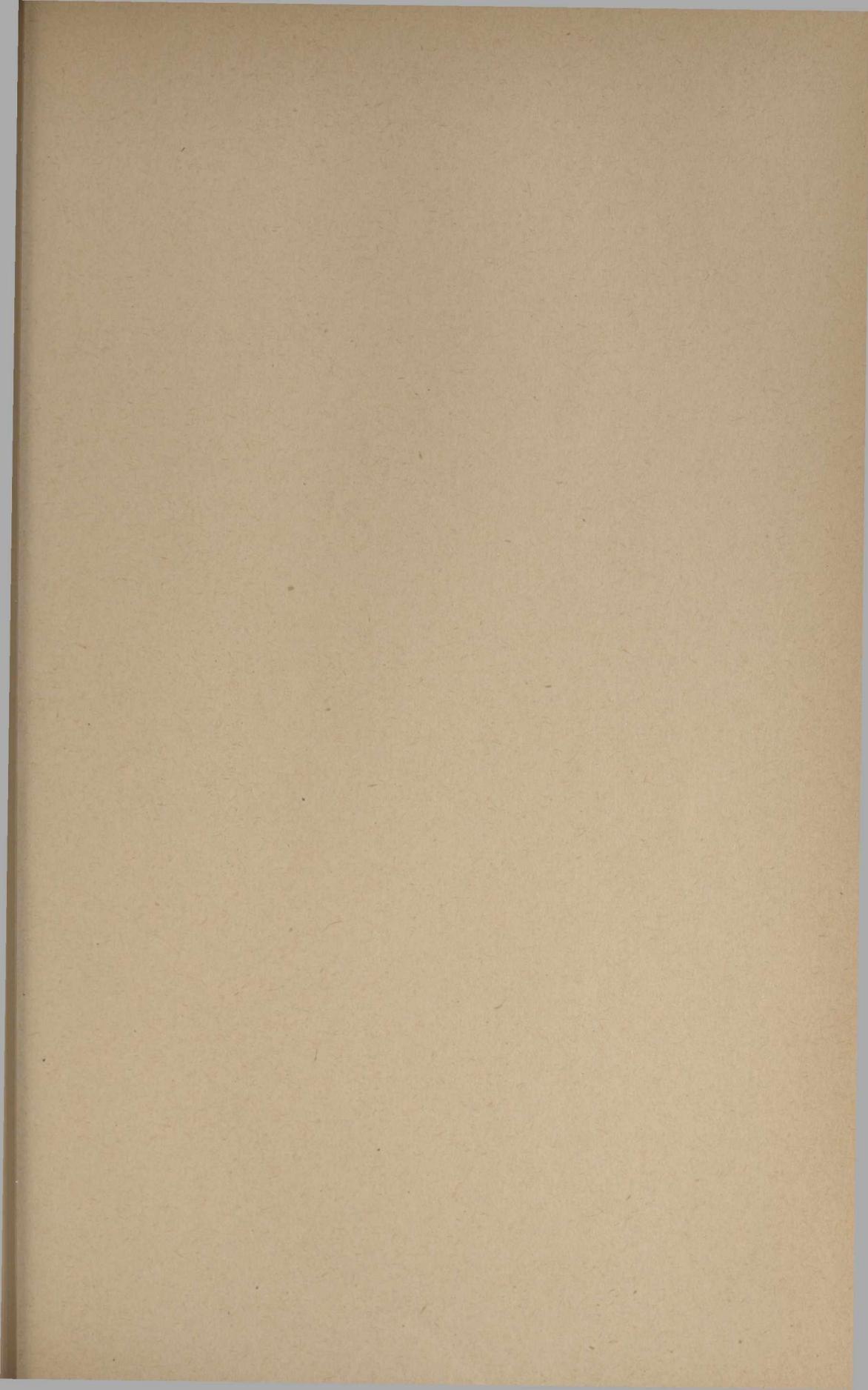
M. McDONALD: C'est ce que je voulais faire ressortir.

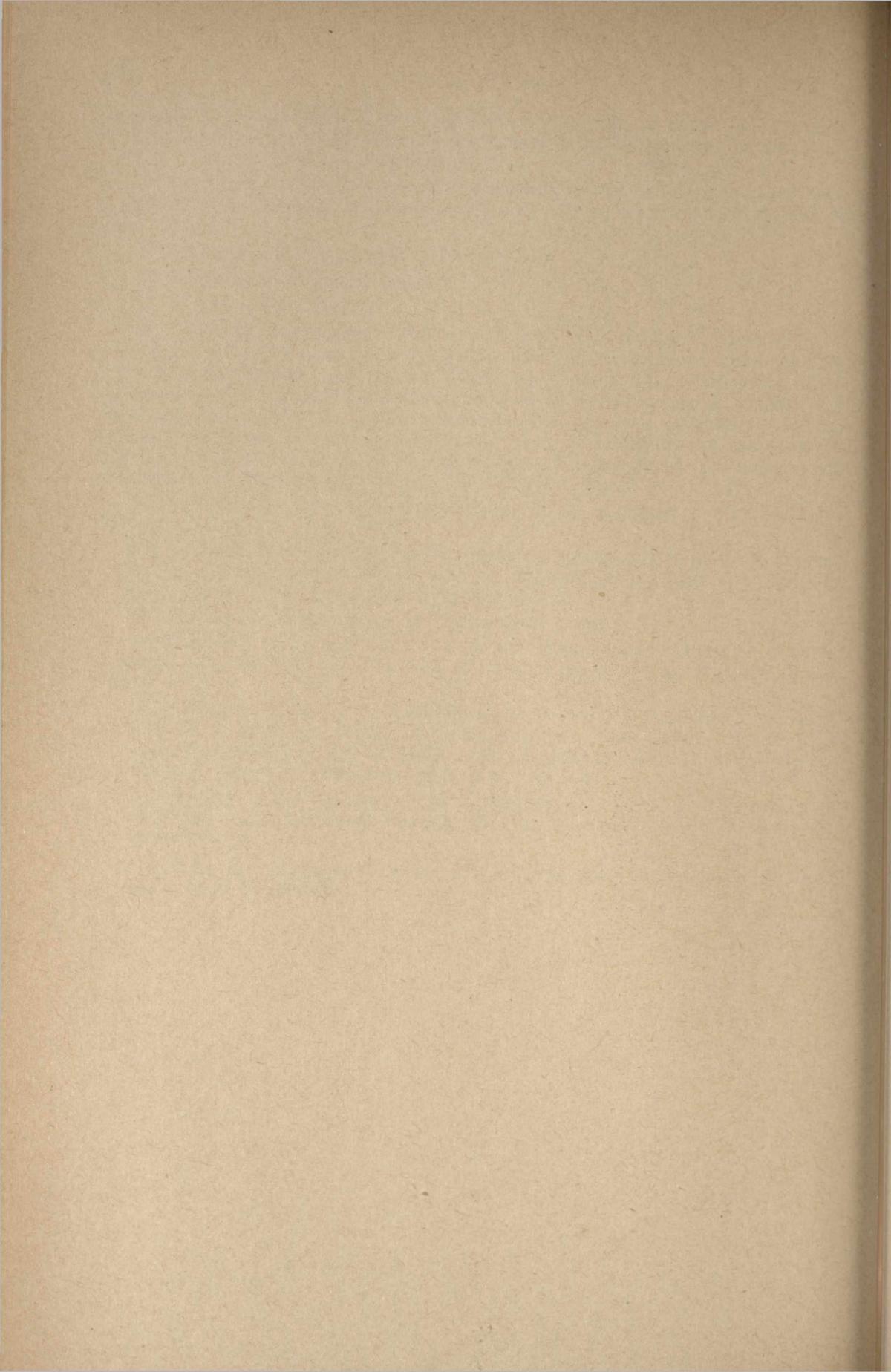
M. WALTON: Mais encore, il y a eu une augmentation marquée dans le transport du grain par rail vers l'est, et nous pouvons transporter tout ce qui s'offre.

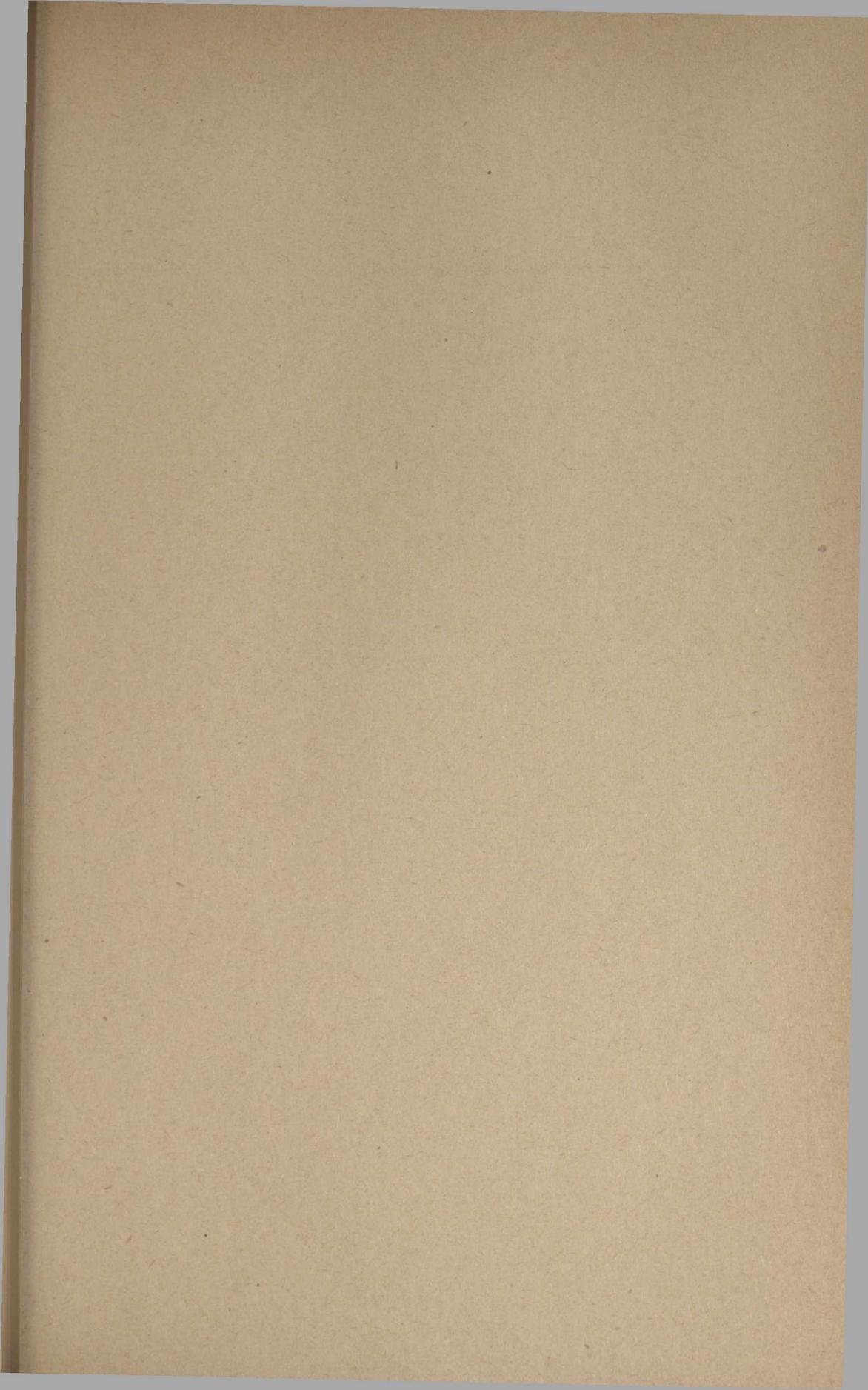
Le PRÉSIDENT: Il est temps, je crois, de descendre à la Chambre, et j'espère que tous les membres du Comité m'excuseront, pour cette raison, d'avoir hâté les choses comme je l'ai fait ce matin. C'était tout de même la seule manière de donner à chacun la chance de poser des questions.

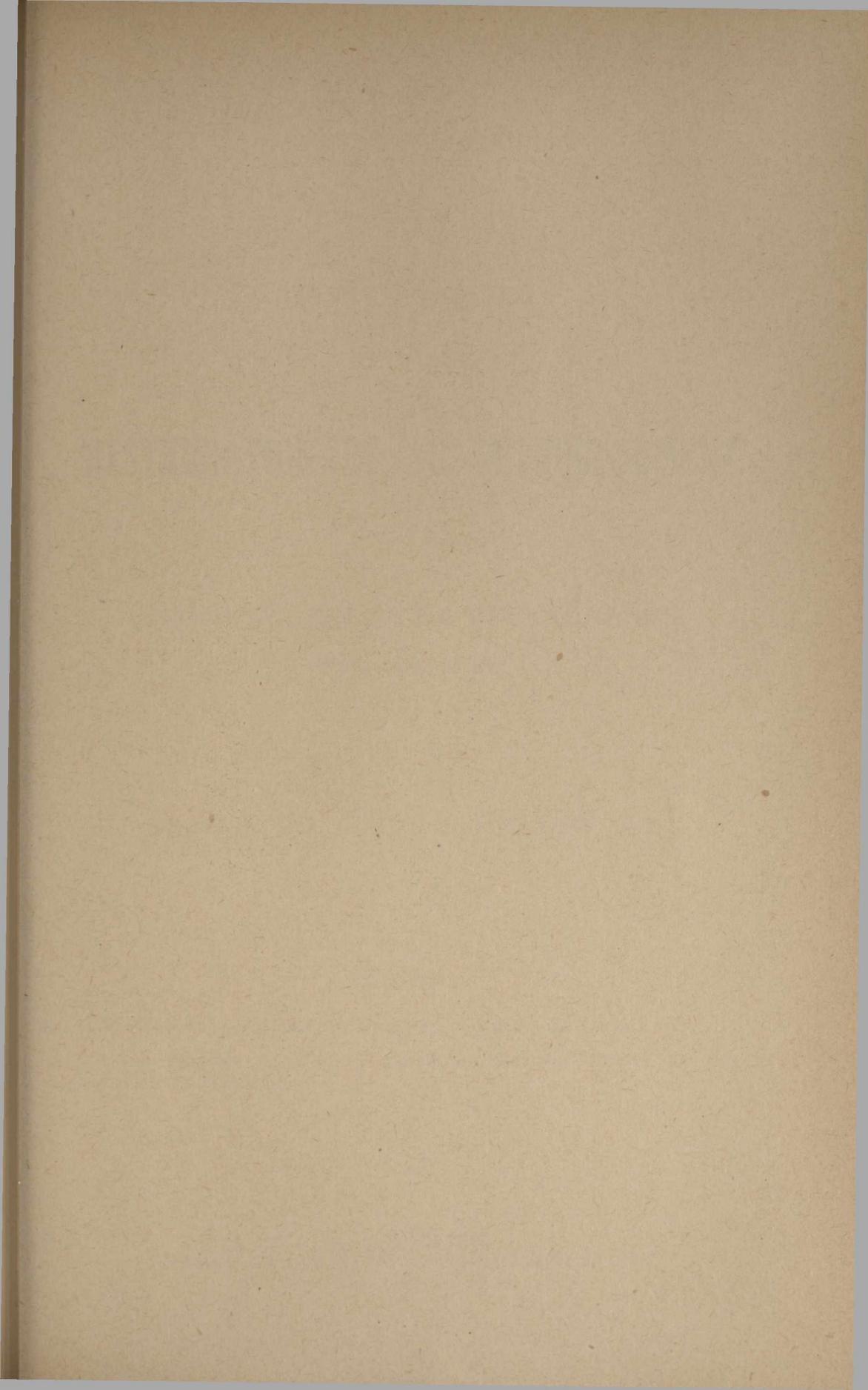
Je veux dire à M. Vaughan, à M. Fairweather et à M. Walton que nous les remercions pour l'excellente manière dont ils nous ont présenté la cause du Canadian-National.

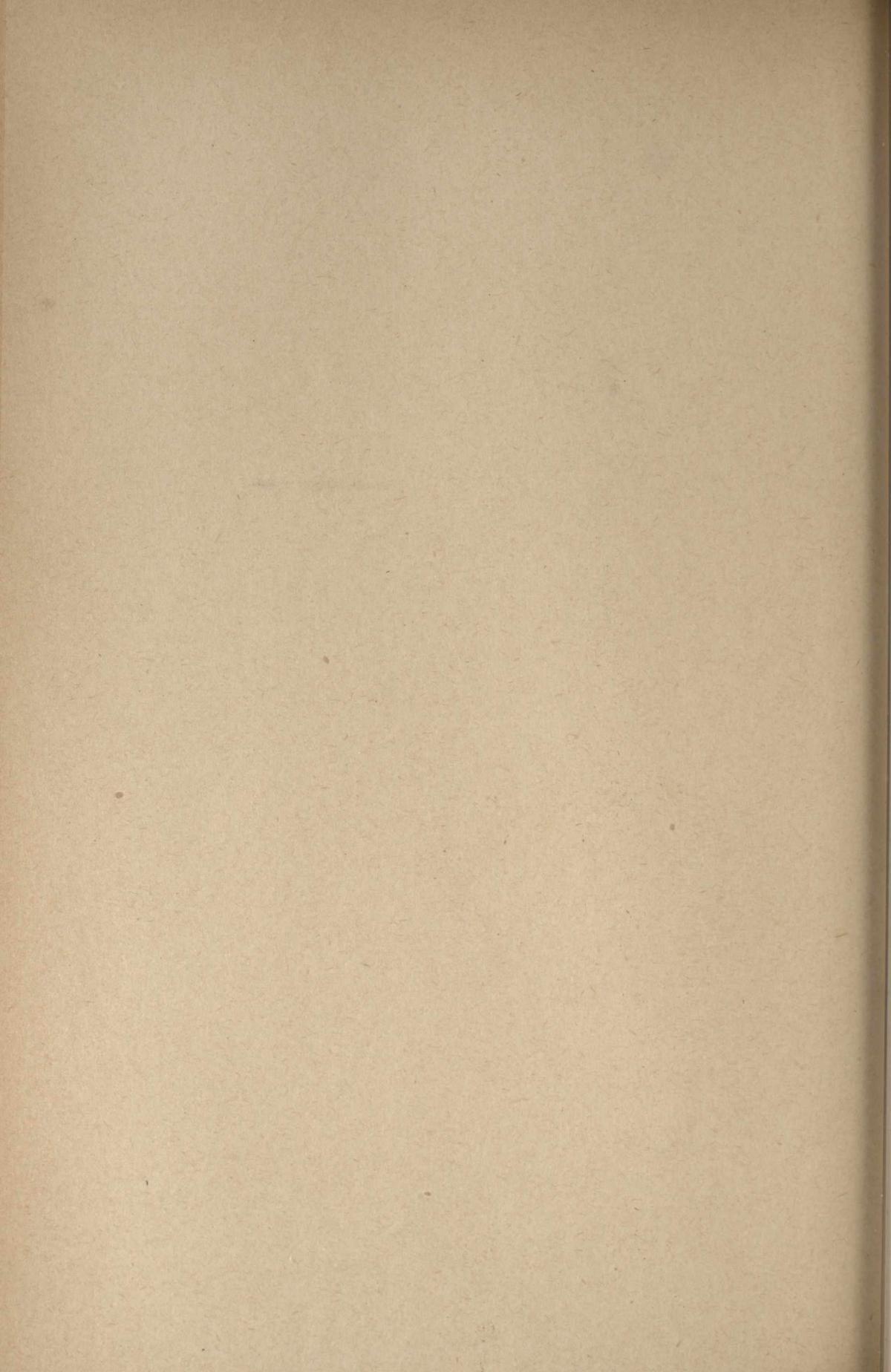
A 2 h. 55 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.











SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 26

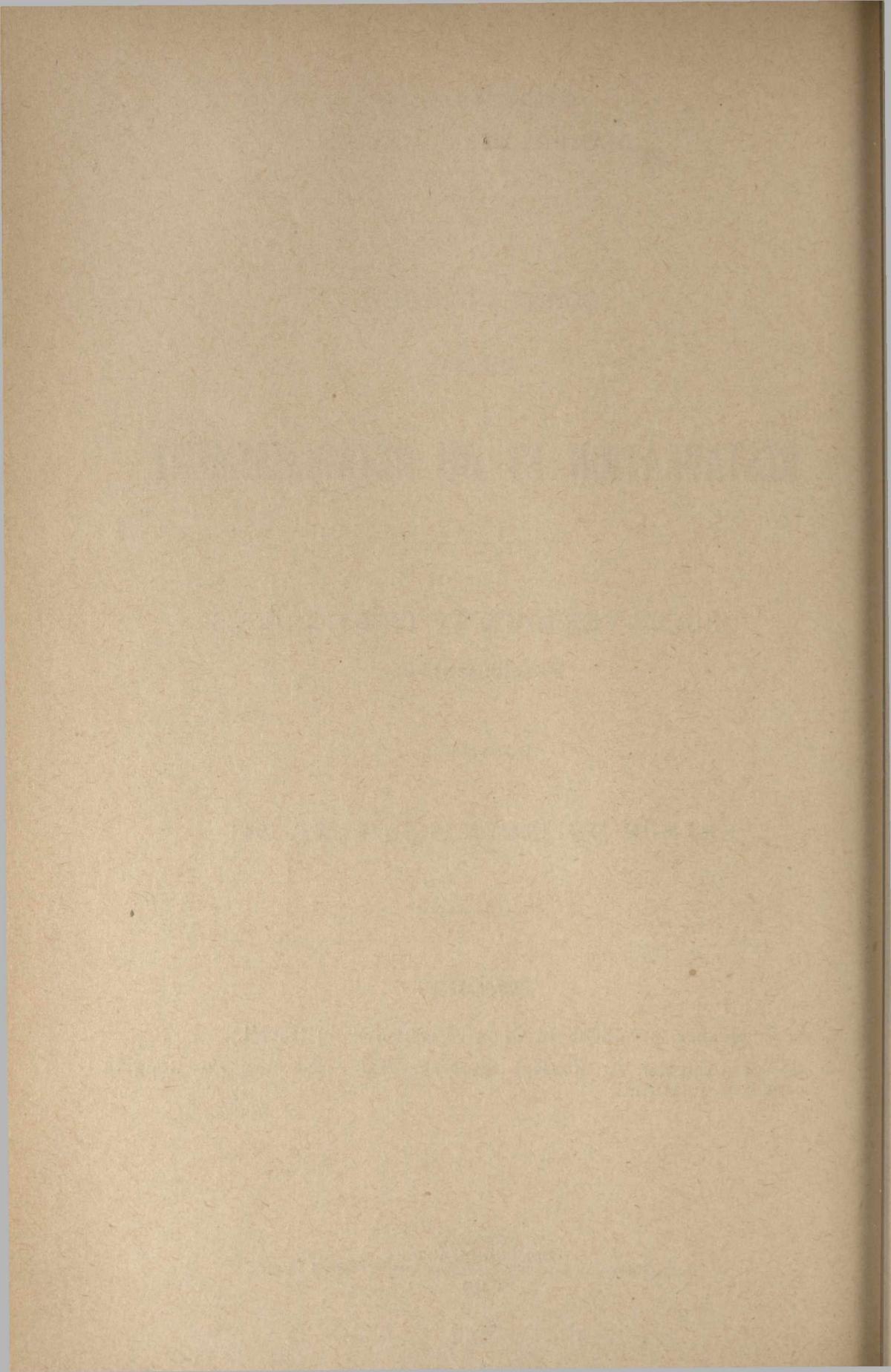
SÉANCE DU JEUDI 15 JUILLET 1943

TÉMOINS:

M. A. R. Mosher, président du Congrès canadien du travail.

Le docteur Eugene A. Forsey, directeur des recherches du Congrès canadien du travail.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943



PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 15 juillet 1943

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 1.30 heure de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Black (*Cumberland*), Gray, Hill, Jean, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Matthews, Nielsen (Mme), Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin—17.

Est aussi présent: M. Walter S. Woods, sous-ministre adjoint des Pensions et de la Santé nationale.

Le président présente les dirigeants suivants du Congrès canadien du travail:

M. A. R. Mosher, président,

M. Norman S. Dowd, secrétaire administratif, et

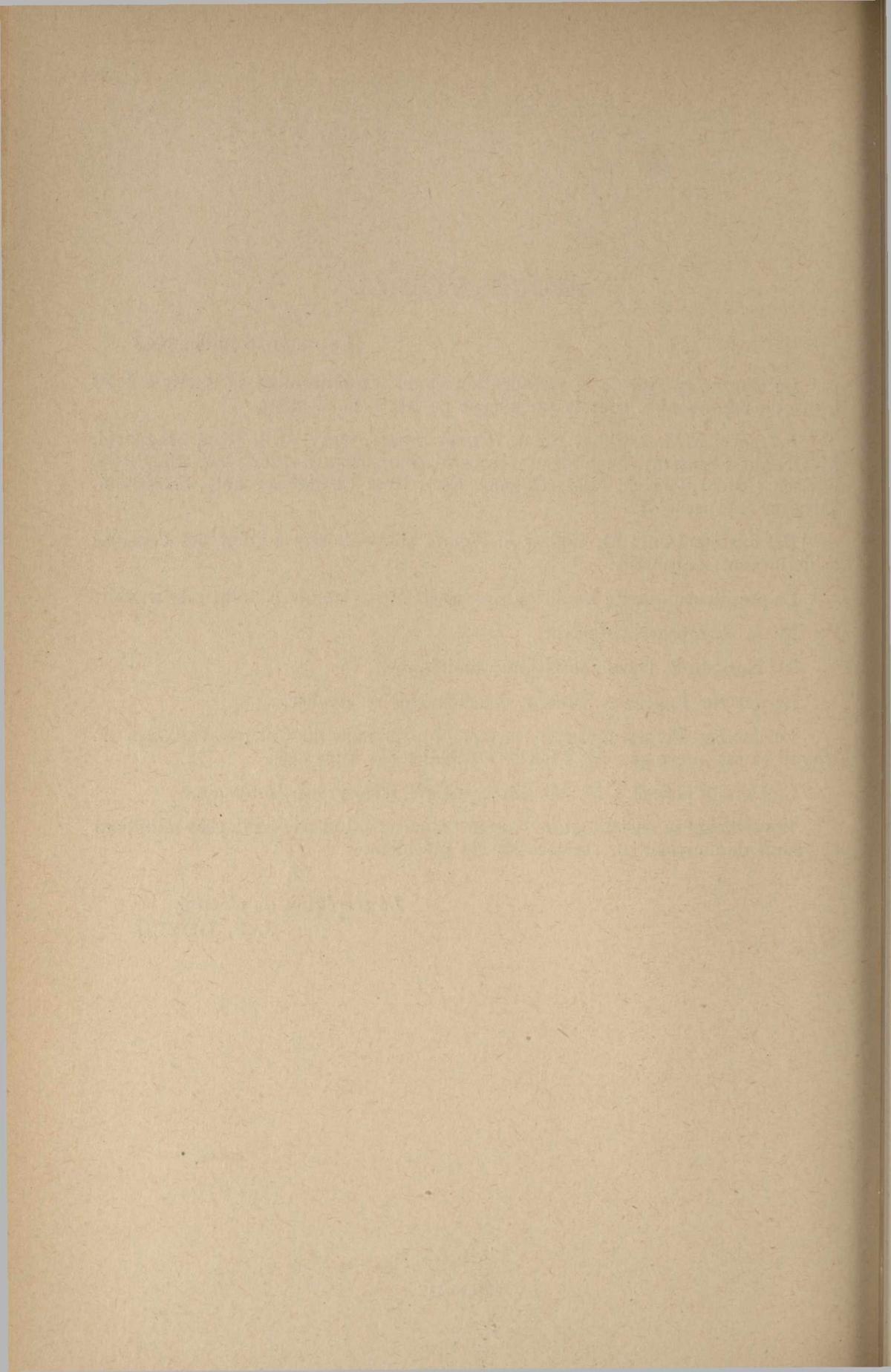
Le docteur Eugene A. Forsey, directeur des recherches.

Le docteur Forsey présente un mémoire au nom du Congrès canadien du travail et est interrogé. M. Mosher est également interrogé.

Le Comité permet à M. MacInnis, député, d'interroger le témoin.

Les témoins se retirent, et le Comité s'ajourne à 3 heures de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 15 juillet 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 1 h. 30, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous avons le quorum. Auriez-vous la bienveillance d'observer le silence? Nous allons nous mettre à l'œuvre, car il ne nous reste que peu de temps.

Nous comptons parmi nous cet après-midi M. A. R. Mosher, président du Congrès canadien du travail, M. Norman S. Dowd, secrétaire administratif du Congrès canadien du travail, et le docteur Eugene A. Forsey, directeur des recherches de cet organisme.

Je n'entends pas faire de longues observations préliminaires. Je me contenterai de dire que le ministre des Pensions et de la Santé nationale, membre du Comité, regrette qu'il lui soit impossible d'être présent, vu qu'il est à présenter les crédits de son ministère à la Chambre. De plus, le ministre du Travail, qui s'était proposé d'assister à la séance, ne peut venir parce que sa présence est requise à une réunion du Cabinet.

Le docteur Forsey va nous présenter le mémoire. Pouvez-vous lire le mémoire dans un délai qui nous laissera assez de temps pour vous interroger, docteur Forsey? Si vos le vouliez, nous pourrions consigner le mémoire au procès-verbal et vous pourriez en lire maintenant les parties qu'il convient, à votre avis, de faire ressortir particulièrement.

Le docteur EUGENE A. FORSEY est appelé.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il me faudrait environ quarante-cinq minutes pour lire tout le mémoire, et il se peut que de me conformer à votre proposition convienne mieux aux membres, et laisse du temps pour la discussion.

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, le Congrès canadien du travail apprécie l'occasion qui lui est fournie de vous exposer les vues des ouvriers syndiqués, qu'il représente, quant à certains aspects de la restauration d'après-guerre, que votre Comité a mis à l'étude. Il convient peut-être de déclarer au début que le Congrès est un organisme syndical central comprenant des syndicats locaux à charte, des syndicats nationaux affiliés et des succursales canadiennes de syndicats industriels internationaux. Il compte aussi des conseils du travail à charte dans divers centres industriels et représente plus de 200,000 membres recrutés dans tous les domaines de l'industrie canadienne.

Certains aspects du problème de la restauration vous ont déjà été exposés d'une façon assez complète. Des organismes comme le Comité spécial de la sécurité sociale ont traité d'autres aspects du problème. Nous ne nous proposons pas de répéter des témoignages déjà consignés au compte rendu et de vous demander d'outrepasser vos attributions. Aussi, cet exposé ne constitue pas une tentative d'embrasser tout le sujet. Toutefois, nous sommes d'avis qu'il convient d'appuyer davantage sur certaines parties des témoignages que vous avez déjà entendus. Les témoignages comportent d'autres aspects sur lesquels nous nous croyons tenus de formuler des critiques. Puis, il y a certaines questions importantes qui, pour autant que nous ayons pu en juger, ne vous ont pas été présentées du tout. Nous nous proposons de traiter maintenant de ces sujets.

I. LA PÉRIODE DE TRANSMISSION

On semble convenir généralement qu'il faudrait maintenir pendant une certaine période, après la guerre, plusieurs des réglementations actuelles, sinon toutes, en y apportant, il va sans dire, des modifications pour répondre aux circonstances changées ou changeantes. Une rareté soutenue d'articles de consommation pendant la période de transition à l'économie de paix suffirait seule à rendre ce régime nécessaire. Toute abolition soudaine des réglementations ne pourrait aboutir qu'à la confusion. On semble accepter généralement aussi que, durant la période de transition, les gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux) doivent prendre des dispositions pour suppléer à tout relâchement de l'embauchage par l'exécution de grands travaux, et qu'il convient d'en bien mûrir et arrêter les programmes dès maintenant, en prévision de toute situation critique qui puisse surgir. Nous nous rallions en général aux exposés qui ont été présentés en ce sens. Nous suggérons aussi que nos gouvernements appliquent dans notre pays la recommandation de la *National Resources Planning Board* des Etats-Unis: que les gouvernements locaux se prévalent de l'amélioration actuelle de leur situation financière pour accumuler des fonds destinés à des entreprises de construction dans l'après-guerre, et que le gouvernement fédéral crée des titres d'un caractère spécial dans lesquels ces fonds pourraient être placés.

Le maintien des réglementations actuelles et un vaste programme de travaux nous seront essentiels pour surmonter les difficultés de la transmission. Mais il sera virtuellement impossible de maintenir les réglementations ou d'exécuter le programme des travaux si l'on ne tient compte de deux conditions: (a) la démocratisation des réglementations et (b) la démocratisation de la préparation et de l'exécution du programme des travaux. La ligne de conduite ne devra pas être imposée en haut lieu. Il faudra appeler des représentants des associations d'ouvriers, de cultivateurs et de consommateurs à participer à la direction et à la préparation ainsi qu'à l'administration du programme des travaux. Il est assez difficile d'assurer l'efficacité des réglementations du temps de guerre, alors que les ouvriers, les cultivateurs et les consommateurs sont presque complètement exclus des organismes dirigeants. Sous le coup du danger d'attaques de l'extérieur, les gens consentent à se laisser mener d'une façon qu'ils ne toléreront certainement pas en temps de paix. Les hostilités terminées, ils n'accepteront les interventions nécessaires de l'Etat que si les commandes sont entre les mains de leurs représentants. L'admission de tels représentants dans les organismes chargés de la préparation des plans constitue déjà, ainsi que nous l'avons soutenu à maintes reprises par ailleurs, une nécessité urgente pour les tâches de guerre. Elle s'imposera davantage quand le dernier canon aura cessé le feu et que nous entreprendrons les tâches infiniment plus complexes de la restauration.

Pour être précis, des représentants des associations ouvrières devraient être admis incessamment à faire partie de tous les organismes dirigeants et de tous les comités chargés de la préparation de plans pour l'après-guerre. Et tous les organismes appropriés devraient être consultés constamment sur les questions comme la réadaptation, les programmes de construction, l'instruction et la rééducation professionnelle des travailleurs, et ainsi de suite. C'est ce qu'on a déjà fait dans une certaine mesure, mais il reste beaucoup à accomplir dans ce domaine. Il n'y a peut-être pas de mesure qui contribuerait plus à rétablir la confiance défailante des ouvriers dans le gouvernement et à relever leur moral.

II. RÉGLEMENTATIONS PERMANENTES

Toutefois, la tâche de votre Comité ne consiste pas simplement à faire des préparatifs pour la période de transition. Elle vise à la reconstitution de l'économie nationale du Canada. Nous ne combattons pas uniquement pour survivre.

Nous ne combattons pas pour retourner aux conditions de l'avant-guerre ou à une situation légèrement améliorée. Nous combattons pour poser les fondements d'un Canada nouveau dans un monde nouveau. Sans victoire il ne peut y avoir de restauration; mais sans restauration la victoire sera stérile. La guerre totale contre les puissances de l'Axe doit être suivie et couronnée par la guerre totale contre la pauvreté, l'insécurité et la crainte.

Dans cette guerre-là comme dans celle-ci, nous aurons besoin de toutes nos ressources disponibles. Nous devons veiller à ce que, comme dit la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, "les besoins essentiels minima soient satisfaits par l'usage de la plus petite quantité possible de main-d'œuvre, de matériaux et de machines". Les choses superflues doivent être éliminées pour toujours. Nous ne devons pas retourner à l'ancienne confusion de la concurrence publicitaire illimitée, des forces rivales de ventes, des demi-douzaines de laitiers ou de boulangers dont les voitures se suivent dans les mêmes rues.

Pour ces motifs, nous croyons qu'il faut donner un caractère permanent à certaines des réglementations de guerre, mais il va sans dire qu'un tel régime rendra encore plus impérieuse la démocratisation des organismes dirigeants dont nous avons déjà parlé. Nous devons maintenir dans une certaine mesure la réglementation du change étranger afin d'assurer que nos disponibilités limitées de change étranger soient employées d'abord et avant tout pour les besoins sociaux essentiels. Nous devons maintenir l'achat en bloc des articles d'imposition essentiels et la vente en bloc des principaux articles d'exportation (comme cela se pratiquait en Nouvelle-Zélande avant la guerre). Il nous faudra continuer le système des priorités sous quelque forme et dans quelque mesure. Nous devons diriger toute l'économie de manière à satisfaire les besoins réels en premier lieu, puis à fournir des articles de luxe quand il aura été répondu aux besoins. On devrait adopter pour principe directeur, "Pourquoi y aurait-il des riches quand il reste des pauvres?" Toutes les réglementations nécessaires à ces fins doivent être maintenues non seulement pendant la transition mais aussi longtemps qu'elles s'imposeront.

III. DU TRAVAIL POUR TOUS

On semble admettre généralement que le Canada nouveau doit procurer du travail soutenu, avec les plus hautes normes possibles de vie, à tous les citoyens aptes et disposés à travailler. Nous nous rallions naturellement de tout cœur à cette ambition. Mais "le travail pour tous" peut être interprété de façon à signifier des choses bien différentes. Dans l'exposé qu'elle présenta à votre Comité, la Chambre de commerce du Canada a eu soin d'expliquer que lorsqu'elle se servait des mots "travail pour tous" elle n'entendait pas ce que le commun des gens dégagerait de cette formule. On peut relever ce qu'elle entendait précisément à ce sujet dans la brochure de la Lever Brothers, "The Problem of Unemployment", que la Chambre a citée sur ce point même en l'approuvant. La brochure dit:

Il existe une conception erronée beaucoup trop répandue, savoir, que le travail pour tous, dans le sens que chaque travailleur est employé à service continu toute l'année, constitue le but auquel il faut viser. Indépendamment du fait qu'une telle situation est loin d'être naturelle et n'a jamais distingué les périodes du plus grand bonheur de la population ouvrière, il serait impossible de maintenir la vie économique continuellement à un tel rythme. C'est une situation qui n'a existé qu'en temps de pleine prospérité ou en temps de guerre. En visant à régulariser la vie économique, le gouvernement ne devrait jamais viser à la régulariser dans sa pleine vitesse. Le mécanisme social ne peut maintenir continuellement cette allure, pas plus qu'aucun autre mécanisme. Régularisation signifie

établissement d'une situation permanente—les interruptions inévitables exceptées—qui n'est possible que lorsque la capacité productive tant des hommes que des machines dispose d'une certaine réserve.

. . . Si la capacité productive pouvait être régularisée, le chômage réel devrait se maintenir à un pourcentage probablement inférieur à 8½ p. 100.

Le gros des personnes sans emploi se composerait de celles qui changent de travail, de chômeurs saisonniers ou à peu près, et d'une certaine réserve de gens qui attendent un emploi. . .

Les développements économiques qui influent sur le travail seraient reflétés par les changements qu'accuseraient les nombres et les catégories de chômeurs constituant cette réserve. Les ères de prospérité générale ou de dépression générale influeraient sur la composition de la réserve d'une façon manifestement différente des facteurs tenant à des causes particulières, à la structure de quelque industrie ou à des causes locales ou saisonnières. Le gouvernement devrait surveiller à la fois le nombre et la classification des chômeurs de la réserve, et y adapter ses mesures contre le chômage.

Si, donc, en temps d'expansion industrielle, la réserve manifeste une tendance à baisser au-dessous d'un certain niveau, le gouvernement devrait commencer à appliquer les freins en ralentissant ses propres placements et, au besoin, en décourageant les placements des particuliers. Si, d'autre part, les changements qu'accuse la composition de la réserve faisaient voir une augmentation du chômage permanent, le gouvernement devrait faire l'opposé. ("The Problem of Unemployment", pp. 30-32.)

Cet exposé semble donner l'opinion officielle des employeurs canadiens. A ce titre, il est digne de l'examen le plus attentif.

(a) Nous nous rallions de tout cœur à l'idée que les ouvriers ne devraient pas être appelés à travailler toute l'année sans période de repos et de récréation. Nous accueillerons cette approbation de vacances rémunérées comme partie nécessaire de tout plan tolérable de restauration.

(b) Mais, exception faite des vacances nécessaires, des interruptions inévitables, des changements d'emplois, et d'une faible proportion de chômage saisonnier, nous ne pouvons concevoir pourquoi le travail pour tous au sens le plus littéral ne devrait pas constituer "le but auquel il faut viser". Nous ne voyons aucune raison pour qu'il doive y avoir "une certaine réserve de gens qui attendent du travail". On ne peut affirmer trop catégoriquement que cela ne constitue pas l'idée que les associations ouvrières se font du travail pour tous. Et c'est une idée qu'elles ne peuvent accepter. Pour nous, le travail pour tous signifie du travail pour tous suivant le sens que le premier venu donnerait à ces mots, et nous ne croyons pas que le peuple canadien tolère autre chose.

(c) La brochure de la Lever Brothers dit que le travail pour tous dans le sens clair et ordinaire de cette expression ne serait pas "naturel". Pourquoi pas? Naturel dans quel sens? Naturel par rapport à quoi? De toute façon qu'est-ce que le naturel vient faire là dedans? Presque toute la vie moderne, toute l'économie industrielle, sont contre nature. La seule signification intelligible que nous puissions attacher à l'expression employée dans la brochure de la Lever Brothers est qu'un vrai travail pour tous ne serait pas naturel au système économique actuel. Alors, tant pis pour le système!

(d) L'autre affirmation, que le travail pour tous au sens littéral "n'a jamais distingué les périodes du plus grand bonheur de la population ouvrière" nous semble tout à fait hors de propos et inapplicable. Il est sans doute vrai, comme le dit la brochure, que le vrai travail pour tous "n'a existé qu'en temps de pleine prospérité ou en temps de guerre"; il est certainement vrai que ni la période de la plus grande prospérité (alors que les salaires ne tiennent pas tête au coût de la

vie, et avec la dépression et le chômage qui se dessinent à l'horizon), ni le temps de guerre, ne constituent les périodes du plus grand bonheur de la population ouvrière. Mais il ne s'ensuit pas, comme la brochure semble le laisser entendre, que le travail pour tous et les soucis tenant à ces périodes marchent nécessairement de pair. Et il ne s'ensuit pas non plus que le travail pour tous ne peut être réalisé qu'en période de pleine prospérité ou en temps de guerre. C'est une pétition de principe qu'une telle affirmation. Nous soutenons qu'il est parfaitement possible d'avoir du travail pour tous sans une grande prospérité ou une guerre; en fait, le choix de moyens en vue de procurer du travail à tous constitue précisément la fonction de votre Comité et des autres comités auxquels incombe la restauration.

(e) La brochure dit que cela est "impossible". Mais le seul motif invoqué est que "le mécanisme social ne peut être maintenu à sa pleine allure, pas plus qu'aucun autre mécanisme". Ce n'est pas une raison. Voilà un bel exemple des pièges du raisonnement par analogie dans toute discussion politique ou économique. Le système économique peut à certains égards être comparé à une machine ou à un organisme. Mais ce n'est ni une machine ni un organisme, et soutenir qu'en raison du fait qu'une machine ne peut fonctionner à pleine vitesse, le système économique ne peut non plus fonctionner à pleine vitesse, c'est simplement jouer avec les mots et rendre les choses obscures. Il n'existe pas de raison au monde pour qu'il n'y ait pas de travail pour tous en temps de paix comme en temps de guerre. Affirmer le contraire c'est admettre la défaite.

(f) L'idée d'une réserve de main-d'œuvre qui chôme suppose effectivement que la main-d'œuvre est une marchandise, un simple instrument, quelque chose qui doit servir partiellement, du moins dans ce cas, comme une espèce de baromètre économique. Les associations ouvrières doivent protester contre cette conception dans les termes les plus énergiques. C'est une conception que le Traité de Versailles a répudiée explicitement à la fin de la première grande guerre. Il ne faut pas la raviver à la fin de la deuxième guerre mondiale. La main-d'œuvre n'est pas une marchandise. La main-d'œuvre est composée d'êtres humains, de personnes, et doit être traitée comme telle. Tout projet de restauration édifié sur d'autres fondements sera édifié sur le sable, et sa chute sera retentissante.

Il reste, cependant, la prétention, explicite ou non, que le travail pour tous dans le sens que donne à cette expression le commun des gens, est incompatible avec les fonctions du système économique actuel. Ceci nous amène à la question du genre de système économique que la restauration exige, et plus particulièrement à ce qu'il est à la mode maintenant d'appeler "la liberté d'entreprise".

IV. "LA LIBERTÉ D'ENTREPRISE"

Un certain nombre d'exposés présentés à votre Comité sont partis de la supposition que la conservation de ce qu'ils appellent "la liberté d'entreprise" est un but principal à la fois de la guerre et de la restauration. Nous avons plusieurs observations à faire à ce sujet.

Tout d'abord, nous sommes loin d'être certains de comprendre précisément ce que "la liberté d'entreprise" signifie. On rapporte que M. Bracken l'a définie en ces termes:—

La liberté d'entreprise, c'est l'entreprise prievée là où elle peut servir mieux que toute autre, et l'entreprise coopérative dans les domaines où elle peut le mieux servir, et l'exploitation par l'Etat dans les domaines où la possession et l'exploitation par l'Etat assureront les meilleurs résultats sociaux.

C'est une formule suffisamment large et flexible pour comprendre presque tous les genres imaginables de systèmes économiques à l'exception du communisme pur. Sa signification concrète dépendrait entièrement de son application à des cas particuliers. Nous croyons que la plupart de ceux qui emploient l'expression "liberté d'entreprise" conçoivent quelque chose de beaucoup plus défini. Ils entendent ordinairement la possession par des particuliers des moyens de production, de distribution et d'échange, ce qui, à notre avis, s'appelle plus correctement "capitalisme".

Nous n'employons pas le mot "capitalisme" dans un sens odieux ou dérogatoire, mais simplement comme le terme normal, neutre, scientifique par lequel les économistes désignent le système de la propriété privée. En science économique, tout autre usage du terme ne peut se justifier.

D'autre part, "liberté d'entreprise" est tout au plus une expression prenant pour admis ce qui est en question, sinon une fausse appellation. Cette expression laisse entendre, et sans doute ceux qui l'emploient veulent le laisser entendre, que notre système économique laisse tout homme libre de se lancer dans tout commerce qui lui plaît, et, sous réserve de la loi, de le diriger comme il l'entend en libre concurrence avec les autres citoyens qui ont opté pour le même commerce. C'est une description passablement exacte de l'ancien capitalisme de concurrence. C'est un travestissement du capitalisme monopolisateur d'aujourd'hui. Sous le capitalisme de concurrence, la propriété individuelle, le commerce dirigé par un homme, constituait l'unité commerciale typique. La propriété et la direction étaient entre les mêmes mains. Sous le régime du capitalisme monopolisateur, l'unité typique est la société ou corporation à responsabilité limitée où la propriété et la direction se trouvent ordinairement entre des mains différentes. C'est, en un mot, une société ou firme où il est possible de posséder sans administrer et d'administrer sans posséder. (Un ouvrage de MM. A. A. Berle et Gardiner Means, "The Modern Corporation and Private Property", le rapport de la Commission sur les écarts des prix, en ce pays, en 1935, et l'affirmation remarquable de sir Charles Gordon devant le Comité parlementaire permanent sur les banques et le commerce en 1934, prouvent ce fait clairement. Nous ne croyons pas qu'on le niera. Si on le nie, nous sommes tout disposés à produire la preuve de nos avancés.)

Sous le capitalisme de concurrence, aussi, l'entreprise type était une petite entreprise engagée dans une concurrence vigoureuse et illimitée avec ses rivaux commerciaux. Sous le capitalisme monopolisateur, l'entreprise type est une grande entreprise, et si elle est en concurrence, c'est une concurrence limitée d'une façon ou de plus de d'une demi-douzaine de façons différentes. Comme le dit M. George Luxton, de la Banque du Canada, notre structure économique est soumise pour les trois quarts à la concurrence des monopoles". ("Public Affairs", vol. VI, n° 2, p. 90.) En langage plus simple, la plus grande part de l'industrie et du commerce urbain du Canada appartient maintenant à des compagnies anonymes; la plupart des entreprises anonymes sont de grandes affaires; et les grandes affaires sont presque toujours des monopoles, des demi-monopoles ou des quasi-monopoles. (S'il le faut, nous sommes prêts à présenter là-dessus encore des preuves détaillées.)

Et encore une fois, il s'agit plutôt de décrire la situation que de décrier qui que ce soit. Nous ne soutenons pas que le capitalisme de concurrence ait été meilleur ou pire que le capitalisme de monopoles; nous signalons tout simplement la différence. Nous ne pouvons espérer de restaurer avec succès si nous ne sommes pas fixés sur ce que nous nous proposons de restaurer. Nous devons envisager les faits tels qu'ils sont. Si nous essayons d'accomplir la tâche en prenant pour base non pas ce que le capitalisme constitue aujourd'hui mais ce qu'il constituait il y a cinquante ou cent ans, nous ne pouvons aboutir qu'à un désastre. Les réalités de la situation surgiront et nous frapperont, pour ainsi dire, en pleine figure.

Il est manifeste que nous vivons en plein capitalisme de monopoles. La grande masse des gens n'a absolument aucune chance de réussir dans le commerce privé. Il en coûte trop cher, et les gens qui sont déjà engagés dans le commerce sont trop solidement établis. "Liberté d'entreprise", comme l'entend le commun des gens, signifie concurrence libre; mais la concurrence libre dans une grande partie de notre vie économique est morte, et morte au delà de tout espoir de résurrection. Faire la concurrence aux trusts est sans espoir. La concurrence s'est détruite elle-même, et si nous pouvions la rétablir, elle se détruirait encore. Par ailleurs, dans bien des cas, la concurrence engendre tant de gaspillage que personne de raisonnable ne peut tenir à la rétablir.

D'autre part, si par "liberté d'entreprise" on entend les monopoles affranchis de toute réglementation sociale, c'est évidemment une chose intolérable et personne ne la proposerait sérieusement. Tout le monde convient qu'il faut pour le moins certains monopoles (par exemple, les postes, le téléphone, les tramways), et ils doivent être soumis à une réglementation sociale. On se demande alors: quelle réglementation? Réglementation par qui? Jusqu'à quel point? Pour quelles fins? On nous assure de tous côtés que la sphère d'action de l'Etat sera énormément plus vaste qu'auparavant. L'Etat fera ceci, l'Etat fera cela; au besoin, il remplacera l'industrie privée et supplantera les hommes d'affaires qui refuseront d'accepter l'ordre nouveau. On dit même à mots couverts que l'Etat entreprendra peut-être la préparation générale des plans de développement économique et social. Voir, par exemple, l'article du professeur H. A. Logan dans la livraison de "Public Affairs" dont il a déjà été fait mention. Mais nous n'entendons presque jamais la question critique: quelle sorte d'Etat? L'Etat régira l'économie, mais qui régira l'Etat?

L'Etat actuel est positivement un Etat capitaliste, et cela n'est nulle part plus manifeste qu'au Canada. Jetez un coup d'œil sur la liste des régisseurs, des sous-régisseurs, des coordinateurs de guerre, et des administrateurs de compagnies de la Couronne, imprimée dans la livraison de janvier 1943 de *Industrial Canada*. On y trouve plus de dix grandes pages, en caractères serrés, de noms d'hommes d'affaires et d'avocats de grandes compagnies, avec les noms de tout juste trois ouvriers syndiqués.

Est-ce la sorte de "direction d'Etat" qui sera perpétuée après la guerre? Alors nous aurons bien des ennuis, car les associations ouvrières n'ont pas l'intention de tolérer cet état de choses. La seule direction de l'économie qu'elles accepteront est celle d'un Etat qui les laissera y participer convenablement à tous les paliers, dans tous les domaines.

Nous entendons beaucoup parler, aussi, des dangers de l'enrégimentation. Nous entendons rarement parler de la possibilité (pour ne pas employer un mot plus énergique) que l'"enrégimentation" par les monopoles privés (qu'elle soit exercée directement par l'entremise du "gouvernement autonome dans l'industrie", ou indirectement par l'entremise d'agences de l'Etat que les monopoles dominent) soit infiniment pire que toute "enrégimentation" concevable par un gouvernement représentatif, responsable, agissant par l'entremise de corps organisateurs et dirigeants tout à fait démocratiques.

Le choix qui s'impose n'est pas entre un capitalisme de concurrence "libre" et un nouveau système, ou entre un capitalisme monopolisateur "libre", (c'est-à-dire, non réglementé) et un nouveau système. C'est un choix entre un capitalisme de monopoles dans lequel les réglementations d'un gouvernement capitaliste joueront inévitablement, et de l'aveu général, un très grand rôle (voir la brochure de la Lever Brothers, l'exposé de la Chambre de commerce du Canada à votre Comité, et le numéro spécial de "Public Affairs" déjà mentionné à deux reprises), et un système soumis à un contrôle réellement démocratique, sous une forme ou sous une autre.

Nous reconnaissons pleinement les services que le capitalisme a rendus à la société dans le passé. En effet, nous affirmerons même que le capitalisme

a constitué une étape absolument nécessaire du développement social. Mais nous faisons face maintenant à une nouvelle situation, à une nouvelle sorte de capitalisme. L'ancien capitalisme de concurrence était nécessairement un système croissant, un système qui accroissait l'exploitation des ressources productives. Quand de nombreux petits producteurs indépendants se faisaient librement concurrence, il était impossible de restreindre la production, et conséquemment impossible de réaliser des bénéfices en restreignant la production. Sous le capitalisme des monopoles, il est parfaitement possible de restreindre la production, et parfaitement possible de réaliser des bénéfices en restreignant la production plutôt qu'en l'accroissant; et il ne fait pas de doute que c'est précisément ce qui est arrivé. Généralement parlant, le capitalisme de concurrence est expansif, le capitalisme de monopoles restrictif. Le capitalisme a cessé d'exposer ses fonctions historiques indispensables, et fait maintenant tout l'opposé.

Il serait peut-être possible de contraindre le capitalisme de monopoles à servir des fins d'expansion au moyen d'une direction externe, de le persuader ou de le contraindre de faire un usage maximum des ressources productives qu'il détient. Mais la tâche administrative que comporte cette direction sociale externe sera probablement très lourde, pour le moins. Son application à quelques services d'utilité publique relativement simples est une chose; c'en est une tout autre que de réglementer la plupart des industries et des commerces urbains du Canada. Il vaudrait peut-être la peine d'explorer les possibilités de quelque autre méthode moins onéreuse.

Nous ne luttons pas pour le capitalisme comme tel. Le capitalisme constitue simplement un moyen de faire accomplir des choses. Il survivra et méritera de survivre seulement s'il prouve qu'il est le meilleur moyen de faire accomplir des choses. C'est un moyen, non pas une fin. Ainsi que sir William Beveridge l'a signalé à votre Comité, il n'a pas de lieu nécessaire avec les libertés essentielles. (C'est heureux, car la plupart des gens, dans une société capitaliste moderne, n'ont pas la chance de devenir capitalistes dans le vrai sens du terme. La très prudente Brookings Institution a dit qu'aux Etats-Unis "chez le gros de la population les revenus provenant de placements sont négligeables" ("America's Capacity to Consume", p. 26), et il n'y a pas lieu de croire que la situation au Canada soit très différente. Par ailleurs, l'importance du petit portefeuille dans les affaires de la société moderne typique est certainement faible. Quiconque se laisse éblouir par le nombre de comptes de banque et le reste devrait d'abord examiner la distribution des comptes, et méditer alors sur le fait que la distinction fondamentale entre capitalistes et non-capitalistes est celle qui existe entre les individus qui *ne mourront pas* de faim et ceux qui *mourront* de faim s'ils ne travaillent pas).

Le capitalisme existe pour l'homme et non pas l'homme pour le capitalisme. Si le capitalisme peut procurer du travail à tous et une véritable sécurité sociale, soit. (Le mémoire que la Chambre de commerce du Canada a présenté à votre Comité laisse entendre que les employeurs canadiens entretiennent des doutes sur ce point; voir pp. 16-17). Personne, les ouvriers moins que les autres, ne veut courir le risque du moindre bouleversement de notre vie industrielle, à moins que ce ne soit absolument nécessaire. Les ouvriers veulent des résultats, et peu leur importe le système qui les leur donne, ou sa désignation. Ils ne sont pas intéressés au changement pour l'amour du changement. Qui donc l'est? Mais ils ne sont pas intéressés non plus à retenir un système particulier simplement parce que c'est un système auquel nous sommes habitués ou parce qu'il a rendu de précieux services dans le passé; et ils se demandent avec un scepticisme croissant si le capitalisme peut être à la hauteur de la situation.

Ils savent que le capitalisme de l'avant-guerre ne le peut pas. Il n'a pas empêché la dépression économique. Il n'a pas aboli la pauvreté. Deux séries

de chiffres qui font autorité, l'une provenant du rapport récent de la Société des Nations, "La transition de l'économie de guerre à l'économie de paix", et l'autre du rapport Marsh, font voir clairement combien désastreux ont été ces insuccès.

Le rapport de la Société des Nations donne en tableau le fléchissement du revenu national dans vingt-quatre des principaux Etats, de 1929 à 1932-33, et résume la situation ainsi:

La perte totale de revenus dans les vingt-quatre pays.....peut être estimée approximativement à plus de \$60 milliards dans la seule année 1932 ou à une somme égalant à peu près le revenu total de tous ces pays à l'exclusion des Etats-Unis et du Royaume-Uni en 1929. La perte des revenus effectivement produits fut naturellement moindre, mais une bonne partie des produits agricoles ne fut jamais vendue et s'est décomposée sur les fermes. Conséquemment, les revenus dont on a réellement eu la jouissance furent sensiblement moindres que ceux qui furent produits.

Au plus fort de la dépression économique de 1932, plus de 25 millions d'ouvriers industriels dans le monde entier étaient sans emploi. Sans aucune faute de leur part, plus de 100 millions de personnes ont constaté soudainement que la société n'avait plus que faire des services qui leur procurerait leur soutien quotidien. Tout sérieuses que furent la privation matérielle et l'indigence que le manque d'emploi a fréquemment occasionnées,—l'insuffisance de nourriture et la sous-alimentation, le sacrifice de petits confort, la perte de domiciles représentant des épargnes accumulées pendant des années—, tout cela n'était peut-être pas aussi important que le coût moral et psychologique: le sentiment d'impuissance résultant de l'insécurité, l'anxiété concernant l'avenir des personnes à sa charge, la démoralisation par l'oisiveté, le sentiment de compter pour rien dans la société.

Par ailleurs, il faut ajouter à ces 25 millions d'ouvriers industriels et aux personnes à leur charge une armée inconnue de travailleurs agricoles, victimes d'une insuffisance d'emploi sur les fermes, ou employés à produire des biens jamais consommés. Nous ne saurons jamais combien grande fut la perte globale, en termes de richesse et de bien-être, dans l'univers entier. Toutefois, on peut s'en faire une idée en prenant à titre d'exemple ce qui s'est passé dans un seul pays.

Le National Resources Committee a calculé que si le chômage n'avait pas atteint plus de deux millions d'ouvriers, nombre accepté comme chiffre résiduaire, de 1929 à 1937, les revenus produits aux Etats-Unis sur la base des prix de 1929 durant cette période eussent été approximativement de \$200,000 millions plus élevés qu'ils ne le furent en réalité. Nous ne pouvons saisir la portée d'un chiffre aussi colossal qu'en le comparant à d'autres chiffres fabuleux. Deux cent mille millions de dollars également deux fois et demie le rendement national total des Etats-Unis durant l'année de grande prospérité que fut 1929; ce chiffre égale quatre fois le total des revenus nationaux estimatifs du Royaume-Uni, des quatre Dominions mentionnés au tableau précité (le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande) et de l'Allemagne, en 1929.

Mais la perte que la dernière dépression a occasionnée fut plus grande que même ce calcul ne pourrait l'indiquer, car elle causa la désintégration de toute la structure économique internationale.

("La transition de l'économie de guerre à l'économie de paix", pp. 21-22).

Il ressort du rapport Marsh qu'au Canada, en 1940-41, longtemps après que nous fûmes sortis de la dépression environ le tiers des familles d'employés urbains et environ la moitié des familles d'employés ruraux, touchaient moins que le

“minimum de subsistance” de \$1,134 par année, et que les deux tiers environ de ces familles urbaines et 73 p. 100 environ des familles rurales touchaient moins que “le minimum d’existence désirable” de \$1,577.40. En chiffres ronds, environ 486,000 familles canadiennes touchaient moins que “le minimum de subsistance”, et environ 870,000 moins que “le minimum d’existence désirable”. (Rapport Marsh, pp. 21-23). Et il faut ajouter que cette situation existait dans une année où l’imposition de réglementations par l’Etat avait déjà sensiblement modifié le capitalisme d’avant-guerre.

Mais on nous dit que le capitalisme de l’après-guerre différera foncièrement de celui de l’avant-guerre. Le capitalisme d’après-guerre n’aura qu’un unique objet social primordial: le travail pour tous et le niveau de vie le plus élevé possible; ce sera là son principe dominant. Mais le capitalisme a déjà un principe dominant: les bénéfices maxima. Qu’arrivera-t-il si le travail pour tous et le rendement optimum viennent en conflit avec les bénéfices maxima? Est-ce que l’industrie capitaliste peut nier la loi de sa propre existence? Le nouveau principe directeur comportera pour le moins des restrictions et des réglementations très rigoureuses. Y a-t-il quelque indice que le monde des affaires voudra ou pourra se les imposer? Il est vrai que certaines industries font des préparatifs pour l’après-guerre, mais leurs plans entrent tous dans le système des bénéfices maxima. Y a-t-il quelque indice que “les affaires” accepteront, ou que le gouvernement imposera, de suffisantes réglementations d’Etat après la guerre? “Les affaires” ont accepté, en fait, une multitude de réglementations pendant la guerre; mais, dans presque tous les cas, ce sont les hommes d’affaires eux-mêmes qui les ont appliquées, et, même dans cette conjoncture, le monde des affaires parle maintenant, souvent brutalement, de rétablir “la liberté d’entreprise” le plus tôt possible.

Le dossier à la fois du monde des affaires et de l’Etat en matière de contrats collectifs pendant la guerre n’est certainement pas prometteur. Il s’agissait en l’occurrence d’une restriction vraie, mais sans importance, de la liberté des affaires. Son acceptation eût contribué plus que toute autre chose à relever le moral des ouvriers et à promouvoir une production intensive. Mais, même dans la crise créée par la guerre, le monde canadien des affaires dans son ensemble a combattu le contrat collectif jusqu’à l’extrême limite; et le gouvernement canadien l’a généralement aidé et encouragé dans cette lutte; il a même refusé, jusqu’à la fin de la guerre, de permettre à ses propres compagnies de la Couronne de conclure des contrats avec les syndicats ouvriers, il refuse encore de les contraindre d’en conclure, il refuse encore de permettre la passation de contrats collectifs dans des organismes comme Radio-Canada et le Conseil des ports nationaux. Quand la crise disparaîtra, le monde des affaires acceptera-t-il, ou le gouvernement imposera-t-il, les modifications beaucoup plus radicales qui sont nécessaires au travail pour tous et au rendement optimum? Nous en doutons.

Sir William Beveridge en doute aussi. D’après la *Montreal Gazette*, livraison du 25 mai, il dit:—

Je suis loin d’être certain que l’entreprise privée puisse assumer la responsabilité à la fois de maintenir le travail et de rapporter des bénéfices. Il me semble difficile, peut-être impossible, de servir ainsi deux maîtres. Je doute que l’on puisse maintenir le travail sans que le monopole public compte pour beaucoup dans l’économie nationale.

“Ne croyez-vous pas qu’il faudrait donner une chance à l’entreprise privée?” poursuivit l’interrogateur.

“Non, je ne le crois pas, dit sir William péremptoirement. Pas si elle ne peut accomplir la tâche. Je ne veux pas prendre de chances sur le maintien du travail. C’est trop important. Je ne la confierais pas aveuglément à l’entreprise privée, pas plus que l’on ne pourrait confier la conduite d’une guerre à l’entreprise privée.”

Les capitalistes plus prévoyants, les économistes capitalistes, les chefs politiques capitalistes admettent maintenant que l'Etat doit garantir le travail, assumer la responsabilité de procurer du travail à tous (plus ou moins) si l'entreprise privée ne peut le faire. Mais, contrairement à sir William, ils semblent avoir une grande confiance dans l'entreprise privée, particulièrement lorsque l'Etat lui accorde une aide appropriée sous forme de système d'impôts convenables, de paiements de déficits, de plans de travaux et le reste. De nouveaux placements seront incontestablement essentiels après la guerre. Comment les obtiendrons-nous? Ces gens disent, en proposant des mobiles suffisants aux capitalistes pour leur faire faire des placements: Comment atteindrons-nous ce but? En abolissant la taxe sur les surplus de bénéfices et en réduisant généralement les taxes sur les compagnies et les impôts sur les gros revenus, ce qui procurera aux capitalistes plus d'argent à placer et leur donnera la perspective de plus gros bénéfices. Mais les mobiles proposés seront-ils suffisants? Le succès de tout le projet dépend de la "confiance commerciale", et la "confiance commerciale" est la plus timide des nymphes timides. Supposons que les capitalistes "prennent peur", pour employer l'expression élégante d'un des témoins de la Chambre de commerce du Canada? D'après le témoin en question, les capitalistes "prennent peur" très facilement. Une petite poignée de "radicaux" peut leur causer une peur bleue, et, ce qui est bien pire, les détourner de faire des placements. L'exposé du chemin de fer Pacifique-Canadien (p. 546 des procès-verbaux et témoignages de votre Comité) comporte une simple affirmation que cette compagnie pour le moins sera incapable d'accepter sa part de responsabilité dans le maintien du travail si l'on ne cesse toute discussion sur la transformation fondamentale du système économique, et toute l'activité politique tendant à cette fin. Comme le chemin de fer Pacifique-Canadien n'est certainement pas moins intelligent, patriote et dévoué au bien public que d'autres sociétés, ou n'est pas plus facilement effrayé, nous devons supposer que cette déclaration représentée dans une certaine mesure les sentiments du monde canadien des affaires dans son ensemble. Mais nous proposons que tout espoir que les gens cesseront de parler de transformation sociale fondamentale, ou d'y travailler, est, à ce stade de notre histoire, tout à fait utopique et chimérique; et tout gouvernement qui entreprendra de pourvoir à cette condition essentielle de la "confiance commerciale" en supprimant ces discussions et cette activité courra tout simplement à bride abattue vers le fascisme même que nous combattons actuellement.

En un mot, si les gouvernements se portent garants du maintien de l'embouchage, tout en laissant intact le gros de la structure du capitalisme, ils assumeront probablement un fardeau beaucoup plus lourd qu'ils ne le supposent. Ils feraient mieux de se rendre compte que la faillite et la désillusion sont possibles et ils devraient être prêts à faire davantage au besoin. Autrement, la faillite du capitalisme nouveau peut nous entraîner dans une catastrophe.

V. UN SYSTÈME NOUVEAU?

Aussi proposons-nous que votre Comité explore au moins la possibilité de quelque autre système. Le National Resources Planning Board des Etats-Unis a proposé l'extension et des formes nouvelles de la propriété publique et privée conjointe au moyen de sociétés mixtes. Il dit: "Le gouvernement participe déjà pour une large part à l'administration des nombreuses industries de guerre qui ont été grandement développées par l'emploi de fonds de l'Etat. Il faudrait étudier l'avantage de divers genres de sociétés en ce qui concerne les industries d'importance vitale à la fois pour l'économie de guerre et l'économie de paix, industries dans lesquelles le gouvernement a engagé des sommes considérables. L'aluminium, le magnésium, la construction de navires et d'aéronefs tombent dans cette catégorie. Une responsabilité directe incombe au gouvernement et il

devrait participer aux décisions à prendre quant aux zones et aux firmes affectées à ces industries qui devraient être maintenues." ("Post-War Plan and Program", janvier 1943, p. 11.) Il peut très bien être nécessaire, comme sir William Beveridge l'a proposé, d'aller beaucoup plus loin et de soumettre une fraction considérable de l'économie à diverses formes de monopole public. Cette fraction pourrait comprendre des industries et services essentiels à la préparation de plans nationaux et à la direction effective des placements (comme les banques, les compagnies d'assurance et de fiducie, les transports, la houille, l'énergie); les industries essentielles à l'exécution d'un programme d'alimentation et de logement (comme celui que sir John Orr a proposé dans son ouvrage "Fighting For What?"); les industries dont la puissance sociale et politique peut menacer le fonctionnement efficace des institutions démocratiques. L'établissement d'un tel régime partiel de monopoles publics pourrait s'avérer une meilleure méthode de maintenir l'emploi que celles des encouragements, des coups d'éperon et de frein visant à maintenir l'industrie capitaliste à l'allure voulue. L'administration directe serait peut-être plus simple, plus facile, moins coûteuse et plus efficace que la réglementation indirecte.

VI. BÉNÉFICES ET EFFICACITÉ

On nous dira sans doute que les industries possédées par l'Etat fonctionneront mal. Ce raisonnement ne produira pas une grande impression sur quiconque vit en Ontario et connaît le système hydroélectrique ontarien. En tout cas, nous soutenons que ce raisonnement ne tient plus. Les bénéfices vont aux propriétaires de l'industrie. Aussi longtemps que les propriétaires étaient également gérants, la possibilité de plus gros bénéfices était un stimulant utile. Mais vu que la propriété est maintenant presque complètement détachée de l'administration, et que l'administration relève surtout d'employés salariés, il est difficile de concevoir comment la perspective d'augmenter les revenus d'autres personnes peut aiguillonner les gérants. Tout fléchissement marqué des bénéfices d'une société particulière amènerait sans doute les propriétaires à changer d'administration, mais aucune difficulté inhérente n'empêche l'établissement d'autres indices de compétence à employer dans les entreprises possédées par l'Etat. Le bon fonctionnement de ces entreprises dépend d'une organisation convenable, d'une suffisante indépendance à l'égard de la politique, d'une stabilité convenable des emplois dans le cas des personnes préposées à l'administration, d'une liberté d'action suffisante en affaires. On a résolu ce problème dans le cas d'entreprises comme la commission hydroélectrique de l'Ontario, la Tennessee Valley Authority, la London Passenger Transport Board et plusieurs autres de ce genre. Il n'existe pas de raison pour que le problème ne puisse être résolu dans le cas d'industries différentes.

VIA. LA LIBERTÉ POLITIQUE ET LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE

Sans doute, plusieurs personnes craignent franchement que le prolongement de l'étatisation ne restreigne la liberté politique et ne sape à la base le gouvernement démocratique en concentrant le pouvoir entre les mains d'un parti politique dominant ou d'une bureaucratie dominante ou d'une combinaison des deux. Ils estiment que "la liberté d'entreprise" constitue la seule sauvegarde efficace contre ce danger. Mais, comme nous l'avons déjà laissé entendre, il n'y a guère lieu de douter que le capitalisme des monopoles ne jouisse réellement de quelque "liberté"; et nous ne croyons pas exagérer en disant que de solides syndicats ouvriers et des coopératives constitueront probablement des gardiens plus efficaces de la liberté que les corporations modernes. Il pourrait bien y avoir lieu de

s'alarmer si l'on proposait d'attribuer la propriété et la direction de toutes les entreprises du Canada au gouvernement fédéral, ce qui abolirait non seulement l'entreprise privée mais aussi l'entreprise provinciale et municipale, les coopératives et les syndicats ouvriers. Mais nous ne connaissons personne au Canada qui propose rien de la sorte. Dans la partie de l'économie qui serait assujettie au monopole public, certaines entreprises seraient possédées par le Dominion, d'autres par les provinces, d'autres par les municipalités. Il y aurait, absolument en dehors de ce domaine, (1) le mouvement coopératif, qui, croyons-nous, mérite d'être encouragé et développé de toutes les manières possibles, (2) toute l'agriculture, (3) une proportion considérable de l'industrie et du commerce urbains, y compris presque tout le commerce de détail et la petite industrie.

De cette façon, le pouvoir économique se trouverait non pas concentré mais réparti, beaucoup plus réparti qu'il ne l'est actuellement, étant donné particulièrement que les cultivateurs et les ouvriers compteraient des représentants dans toutes les commissions dirigeant les monopoles publics et dans toutes les agences de préparation de plans et d'administration. Nous croyons que des syndicats ouvriers libres et indépendants, reconnus et acceptés par le gouvernement et l'industrie, et des cultivateurs bien organisés et possédant la garantie d'un niveau de vie convenable constitueraient des gardiens particulièrement vigilants de la démocratie et de la liberté et pourraient réprimer efficacement toute tentative d'emploi de l'administration publique à des fins partisanses et non démocratiques.

Il ne faut pas oublier non plus qu'un système du genre de celui que nous proposons fonctionnerait au Canada dans les cadres du gouvernement parlementaire et serait sujet à la critique constante et à l'autorité des représentants du peuple à la Chambre des communes et dans les assemblées législatives. Nous osons proposer que cette critique et cette autorité pourraient être encore plus efficaces qu'elles ne le sont présentement si le Parlement reprenait son rang de véritable corps législatif du pays, et s'il n'était rendu d'arrêtés en conseil que pour des fins d'administration et de législation secondaire, dans des limites définies par le Parlement, ou à titre de mesures temporaires pour répondre à des situations pressantes en attendant que le Parlement édicte la législation permanente nécessaire. (Si on avait adopté cette ligne de conduite durant la présente guerre relativement aux ouvriers, l'histoire des relations industrielles aurait été bien différente et le dossier de notre production serait bien plus remarquable qu'il ne l'est.) Il se peut qu'une certaine revision de la procédure parlementaire puisse permettre au Parlement de s'acquitter encore plus efficacement de ses fonctions essentielles, qui consistent à traiter de grands principes et de programmes généraux, et de s'en rapporter pour les questions de détail au cabinet, qui les réglerait par des arrêtés en conseil.

VII. QUELQUES OBJECTIFS IMMÉDIATS

Nous suggérons que tout plan de restauration pourrait commencer par l'accomplissement de certaines tâches de nécessité immédiate et pressante. Nous en indiquons trois: (1) fournir des aliments suffisants à toute la population, suivant le programme exposé par sir John Orr dans l'ouvrage déjà mentionné et dans un article de l'*International Review*, livraison de mars 1943; (2) fournir des logements urbains et ruraux suffisants; (3) relever le niveau de vie des cultivateurs à un point à peu près correspondant à celui de la population urbaine.

Votre Comité a déjà entendu les témoignages d'experts sur le besoin d'un programme d'alimentation suffisante, fondé sur les études modernes. Aussi, il n'y a pas lieu d'insister sur ce point. Les mêmes motifs nous dispensent d'exposer par le détail les effets importants d'un tel programme sur la santé, la capacité de travail et le bonheur de notre population ouvrière, ainsi que sur la demande de

produits de la ferme et sur les revenus de la classe agricole. Nous espérons que l'on se livre déjà à des études précises sur les quantités exactes des divers aliments à produire pour nous et pour l'Europe, ainsi qu'à une étude de plans précis pour l'exécution de ce programme. Comme le dit sir John Orr :

Il importe de préparer dès maintenant un programme alimentaire pour l'après-guerre. S'il n'existe pas de plan à exécuter dès la fin de la guerre, il y a un grave danger que dans la confusion qui accompagnera la transition de la guerre à la paix, le "grand commerce" n'accapare les organismes temporaires constitués pour veiller à l'alimentation. Dans ce cas, il surgirait de puissants intérêts qui façonneraient le programme de l'alimentation de l'après-guerre à l'avantage financier de ceux qui contrôlent l'industrie, au lieu de lui faire tendre à procurer les aliments nécessaires au peuple...

Le peuple doit être prêt à lutter pour la disposition de ses propres approvisionnements de vivres. Dans cette lutte il faut commencer par un programme et un plan d'exécution; puis, si le programme et le plan sont approuvés en général par le peuple, il convient d'aviser toutes les familles de la nature du projet, afin que toutes puissent, d'une seule voix, en demander l'exécution. ("Fighting for What?")

Il nous suffit de souligner qu'un tel plan d'alimentation comporterait la rénovation et le réaménagement de plusieurs de nos fermes, un programme énergique d'électrification rurale et de logements ruraux, l'établissement d'un crédit suffisant à bon compte, et un régime de prix garantis pour les produits de la ferme.

Le programme du logement exige aussi un peu de discussion, à ce stade. Dans ce domaine comme dans d'autres, il est manifeste que nous devrions avoir en main dès la fin de la guerre une estimation aussi exacte que possible des besoins de la classe agricole (une estimation fondée sur les besoins annuels normaux de nouveau logements, plus les déficits tenant à la dépression et à la guerre), et des plans détaillés pour répondre à ces besoins le plus tôt possible.

L'égalisation des niveaux de vie ruraux et urbains est un sujet qui exige des observations quelque peu plus étendues. Comme le sait votre Comité, il y a peu de pays où la disparité soit plus manifeste qu'au Canada. L'abolition en est tout aussi importante pour les ouvriers que pour les cultivateurs eux-mêmes. De faibles revenus agricoles impliquent un marché restreint pour les produits de la main-d'œuvre industrielle canadienne. Ils concourent aussi à saper les normes que les syndicats ouvriers ont acquis de haute lutte, par l'importation de main-d'œuvre à bon marché des fermes, de la main-d'œuvre habituée à des revenus si dérisoires que même ce que l'ouvrier syndiqué considère comme une maigre rétribution semblera une fortune par comparaison. Par ailleurs, la situation actuelle provoque une scission entre les cultivateurs et les ouvriers, l'une des scissions les plus dangereuses qui puissent affliger une nation. Nous entendons beaucoup parler d'unité nationale. Nous oublions parfois que l'unité nationale peut être rompue non seulement horizontalement, entre provinces, régions, races ou croyances, mais aussi verticalement, entre cultivateurs et ouvriers. La réconciliation à faire dans ce domaine devrait constituer l'une des principales tâches des hommes d'Etat, dans l'après-guerre; c'est une tâche désespérée, à moins que nous ne puissions relever le niveau de vie rural.

VIII. ASPECTS INTERNATIONAUX DE LA RESTAURATION

Sur cette question, nous estimons qu'il suffit de souligner trois considérations qui nous paraissent fondamentales.

La première tient à l'énorme importance d'un commerce extérieur florissant pour le Canada. Même après la guerre, et nonobstant les développements remar-

quables qui se sont produits pendant la guerre, le Canada devra encore importer plusieurs articles importants. De plus, comme plusieurs de nos ressources tombent dans la catégorie des produits très hautement spécialisés, nous devons encore exporter des quantités considérables de nos produits. A moins que l'économie de l'univers entier puisse être stabilisée, même nos plus sages mesures de restauration intérieure ne peuvent remporter qu'un succès partiel et incomplet. Aussi, importe-t-il que le Canada fasse toute sa part pour la restauration du commerce international.

En second lieu, vu le développement des monopoles internationaux, il ne peut guère faire de doute que le contrôle domestique de nos monopoles domestiques doit être accompagné d'un contrôle international des monopoles internationaux. On rapporte que l'un de nos ministres fédéraux a dit récemment que l'Aluminium Limited, par ses ramifications internationales, était en mesure de nous refuser les matières premières de l'aluminium, même au fort d'une guerre dans laquelle l'aluminium est indispensable pour la sécurité du Canada et de ses alliés, et que le gouvernement canadien était virtuellement impuissant, dans les circonstances. S'il en est ainsi, c'est une situation intolérable. Nulle société ne devrait être en mesure d'agir de la sorte, en temps de guerre ni en temps de paix, et si le gouvernement canadien ne peut remédier à cette situation de son propre chef, il faut mettre sur pied quelque organisme international qui le pourra. Le Canada doit aussi faire toute sa part dans ce domaine.

En troisième lieu, nul plan de restauration ne peut réussir, à la longue, si nous ne pouvons établir et préserver la paix du monde. Il devrait être manifeste, maintenant, qu'un système de sécurité collective auquel le Canada doit être prêt à participer pleinement constitue le seul moyen d'atteindre ce but.

IX. CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS

La nécessité des interventions de l'Etat ne disparaîtra pas avec la guerre. Mais la base juridique de la plupart des régies disparaîtra. Avec la proclamation de la paix, la Loi des mesures de guerre cessera d'être en vigueur, et la plupart des régies disparaîtront en même temps. Si nous ne modifions pas la constitution de manière à prévoir cette situation, le gouvernement et le Parlement fédéraux seront presque totalement incapables de s'occuper d'une situation critique qui dépassera certainement les pouvoirs des provinces, et nous courrons le risque d'un désarroi absolu. De plus, si nous ne modifions pas la constitution, le Dominion sera également incapable de participer suffisamment aux accords économiques et sociaux entre Etats, spécialement aux conventions du Bureau international du travail, et il sera certainement impuissant à s'occuper d'une restauration sociale fondamentale. Les modifications que notre Congrès désire rendront possible l'uniformisation nationale des salaires, des conditions de travail et de la sécurité sociale.

Il ne peut être question de priver les provinces d'une partie quelconque du pouvoir que les Pères de la Confédération leur destinaient. Il faut plutôt revenir à la constitution que les Pères voulaient nous donner et qu'ils pensaient nous avoir donnée. L'affirmation fréquente que toute modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord violerait les ententes conclues au temps de la confédération tient de la comédie, si elle ne revêt pas le caractère d'une farce. Car, comme le défunt greffier du Sénat l'a démontré dans une analyse magistrale, le comité judiciaire du Conseil privé a mis en lambeaux les ententes intervenues à l'époque de la confédération, et notre constitution est actuellement un travesti de celle dont les Pères ont convenu. On pourrait même affirmer qu'elle a été mise sens dessus dessous.

Notre tâche consiste à la rétablir dans son état primitif, à donner au gouvernement national et au Parlement le pouvoir de légiférer pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, et de remplir les obligations du Canada découlant de ses traités, pouvoir que les pères voulaient leur donner. Les autorités nationales seront alors en mesure de faire face aux problèmes nationaux urgents et les provinces ne seront pas appelées à assumer des fardeaux qu'on ne les a jamais destinées à supporter, et qui, dans la plupart des cas, dépassent complètement leur capacité financière.

La revision constitutionnelle qui s'impose demanderait du courage, de la diplomatie et une haute science du gouvernement. Mais une crise bien moins sérieuse que celle qui nous confronte maintenant a fait surgir ces vertus il y a quatre-vingts ans. Nous refusons de croire qu'elles ne pourraient réapparaître à l'heure de la plus grande nécessité. Nous pouvons pour le moins restaurer ce que nos pères ont édifié, et, si nous reconstruisons sur les fondements mêmes qu'ils voulaient établir, nous y réussirons peut-être.

X. SOMMAIRE DES PROPOSITIONS

Nos propositions pourraient peut-être se résumer sous les rubriques suivantes:

1. Maintien des régies actuelles au moins pour la période de transition de l'économie de guerre à l'économie de paix.

2. Vaste programme de travaux publics et de mise en exploitation du pays, afin de procurer de l'emploi à ceux qui seront déplacés temporairement pendant la période de transition.

3. Constitution par les gouvernements provinciaux et municipaux de fonds de réserve pour la construction d'après-guerre, le gouvernement fédéral créant des titres spéciaux dans lesquels ces fonds pourront être placés.

4. Démocratisation des régies ainsi que de la préparation et de l'exécution des programmes des travaux par l'admission de représentants des ouvriers, des cultivateurs et des consommateurs dans tous les organismes de régie, de préparation de plans et d'administration.

5. Maintien de certaines régies aussi longtemps qu'elles seront requises pour la restauration sociale fondamentale.

6. Travail pour tous, dans le sens simple et ordinaire de cette expression.

7. Système économique dirigé, dans la mesure et suivant la forme nécessaire pour donner du travail à tous.

8. Comme premières mesures de restauration, programme d'alimentation et de logement, dans l'après-guerre, visant à procurer à tous les Canadiens une suffisante alimentation et des logements convenables; relèvement du niveau de vie rural jusqu'au niveau urbain.

9. Renaissance du commerce international, établissement d'une réglementation internationale des monopoles internationaux, et système de sécurité collective internationale.

10. Modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de manière à rendre au gouvernement et au Parlement fédéraux leur pouvoir de traiter des questions nationales foncièrement sociales et économiques et de s'acquitter des obligations internationales du Canada, y compris les conventions du Bureau international du travail.

Respectueusement soumis.

LE CONGRÈS CANADIEN DU TRAVAIL,

A. R. MOSHER,
Président.

PAT CONROY,
Secrétaire-trésorier.

Le PRÉSIDENT: Merci, docteur Forsey. Mesdames et messieurs, il vous est maintenant loisible de faire des observations et de poser des questions. Comme la dernière fois, je vais suggérer aux députés de limiter leur observations à leur plus simple expression, car il se peut que tous les députés veuillent poser des questions. La séance est maintenant ouverte.

M. Hill:

D. Docteur Forsey, vous parlez ici de monopole capitaliste. Nous venons tous, je crois, qu'il y eut beaucoup de monopolisation de capitaux. Vous entendez par cela la situation où les intéressés utilisent leur puissance financière à supprimer de petites compagnies et à les englober dans leur système capitaliste plus vaste jusqu'à ce que les compagnies deviennent de gros monopoles. En est-il ainsi?—R. C'est une partie du procédé. Il existe différentes méthodes d'y arriver.

D. Il va sans dire que ce n'est pas avantageux pour le pays, bien que dans certains cas le monopole puissant ait fourni des marchandises au public consommateur à meilleur marché qu'autrement?—R. Oui.

D. Ne croyez-vous pas que nous courons le risque d'avoir des syndicats ouvriers monopolisateurs, en ce pays, c'est-à-dire dans le cas où les syndicats ont recours à la même puissance, par un gros vote ou quelque procédé, pour supprimer les petits syndicats et les englober de force? Je constate que plusieurs des grèves que nous avons eues depuis le commencement de la guerre tiennent à cette situation. Nous n'éprouvons aucune difficulté avec les capitalistes. Les difficultés sont entre syndicats. Nous avons eu plusieurs cas de cette nature au Canada, des cas où un syndicat a exigé la haute main sur certaines choses en raison du nombre supérieur de ses membres, et a conséquemment fait la grève. Ils emploient les mêmes méthodes. Ils ne voulaient pas permettre aux membres du petit syndicat de travailler. Ne courons-nous pas ce même risque dans une certaine mesure?—R. Je ne conviendrais pas de cette analogie. Je crois que les deux cas ne se ressemblent pas du tout. Dans un cas, vous avez affaire à un organisme qui en absorbe d'autres par voie d'acquisition et par des procédés de cette nature pour des motifs d'avantage commercial. Dans l'autre cas, il s'agit de décider quel syndicat est le plus propre à conclure un marché. Dans certains cas il peut s'agir d'un genre de syndicat et ailleurs d'un autre genre. Il peut surgir un différend à ce sujet, et la seule manière de résoudre la difficulté, à mon sens, est d'établir lequel de ces organismes les intéressés veulent réellement. Aux yeux d'un profane, il semble qu'ils font la même chose. Prenez le cas d'une industrie,—une grosse industrie qui pénètre dans un centre de petites industries et vend à meilleur marché qu'elles. Est-ce que le gros syndicat ne ferait pas la même chose et ne dirait pas: "Nous entendons avoir la haute main ici et vous devez vous rallier."? Ils ne vendent pas à meilleur marché. En fin de compte, les syndicats de différentes catégories se font concurrence tout comme les partis politiques, mais vous ne concevez pas qu'un parti politique essaie d'obtenir le monopole de la représentation; en fait, ils y parviennent très rarement. Je crois que l'Ile du Prince-Edouard a déjà eu une législature constituée uniquement de membres d'un même parti, sans aucune opposition.

D. Il me semble que vous empêchez d'autres syndicats,—ce n'est pas que je critique tant ce procédé mais je m'enquiers si nous ne courons pas ce risque, maintenant?—R. M. Mosher voudrait peut-être faire quelques observations à ce sujet. Il est beaucoup plus au fait de la question que moi.

M. MOSHER: Je crois qu'il n'y a absolument aucun danger. Les associations ouvrières ne se mettent pas en frais d'acheter les membres ou les droits d'autres syndicats. Ce sont les ouvriers faisant partie de ces organismes qui décident par eux-mêmes, d'une manière démocratique, de l'association dont ils feront partie.

M. HILL: Vous contraignez alors l'autre...

M. MOSHER: Non, nous ne contraignons personne. Nous faisons avec les patrons des accords qui comportent certains principes et certaines conditions de travail, tout comme fait le patron quand il dit: "Je paie 50 cents de l'heure, c'est à prendre ou à laisser." Il se peut que l'association ouvrière dise: "Nous allons refuser d'admettre au travail les travailleurs non syndiqués." Puis, aux ouvriers: "C'est à prendre ou à laisser." C'est l'une des conditions d'emploi, tout comme les salaires, les heures de travail et le nombre de jours ouvrables par semaine.

M. HILL: Est-ce que cela ne tourne pas au monopole?

M. MOSHER: Non.

M. HILL: Si un homme veut travailler, il ne le peut pas sans entrer dans le syndicat.

M. MOSHER: Non, pas pour travailler sous ce patron-là; c'est certainement l'une des conditions de l'emploi.

M. HILL: Même s'il est déjà employé. C'est un cas analogue à celui d'un homme qui dirige une entreprise et constate qu'il ne peut plus faire d'affaires.

M. MOSHER: C'est tout à fait différent; ce n'est pas la même situation.

M. HILL: La seule différence tient au fait que dans un cas on met la petite compagnie au pied du mur, au besoin; dans l'autre cas...

M. MOSHER: En raison de privilèges spéciaux, non pas en raison d'un accord quelconque, non pas parce que les employés de la petite compagnie veulent travailler pour le compte d'un patron plus important.

M. HILL: Je songeais à un fait arrivé à Montréal.

M. MOSHER: Les organismes ouvriers n'ont pas de privilèges spéciaux que je sache. Et ceux qu'ils avaient leur ont presque tous été enlevés.

M. HILL: Ils n'ont pas même voulu laisser ces hommes travailler quand ils voulaient travailler.

M. MOSHER: Non pas à côté des autres; cela ne les empêche pas d'aller travailler ailleurs.

M. HILL: C'est du monopole.

M. MOSHER: Non. Par exemple, j'ignore si vous êtes un partisan du gouvernement, mais je suppose que le gouvernement actuel ne permettrait pas à des représentants du parti politique connu sous le nom de Co-operative Commonwealth Federation ou au parti connu sous le nom de Parti conservateur progressiste de faire partie de son cabinet et d'arrêter la ligne de conduite du gouvernement du pays, n'est-ce pas?

M. McNIVEN: C'est le peuple qui décide cela.

M. MOSHER: Il en est de même pour les associations ouvrières; ce sont les ouvriers qui en décident.

M. JEAN: N'est-il pas vrai que les ouvriers employés dans la plupart des industries font partie de deux ou trois syndicats?

M. MOSHER: C'est vrai.

M. MACNICOL: Monsieur le président, je désire poser quelques questions sur le sommaire, car il nous reste peu de temps, et nous devons tirer le meilleur parti possible du mémoire, qui est assez bon. A l'article 2 du sommaire: "Un vaste programme de travaux publics et de développement du pays, afin de procurer de l'emploi à ceux qui seront déplacés temporairement pendant la période de transition." C'est une excellente proposition. Je ne doute pas que ces hommes intéressés de bonne foi aux ouvriers et qui tiennent à procurer des emplois ont fait un

relevé des travaux publics possibles. Je voudrais savoir s'ils ont fait un tel relevé et s'ils voudraient bien nous communiquer ces renseignements.

Le TÉMOIN: Non, nous n'avons pas fait ce relevé. Tout d'abord, nous ne disposons pas de moyens suffisants pour entreprendre ce travail; en deuxième lieu, nous estimions que d'autres mémoires présentés à votre Comité avaient traité de cette question sous presque tous ses aspects. Il me semble que ces mémoires ont assez bien couvert le sujet.

M. MACNICOL: J'ai parcouru le Canada en tous sens, à la recherche d'endroits où des travaux pourraient être entrepris, et je crois que votre organisme sera également intéressé à cela, car je crois que le peuple a confiance dans un mémoire présenté au nom des ouvriers. Je crois aussi que vous devriez diriger votre propre enquête sur les endroits où vous pensez que de grands travaux publics devraient se faire, et formuler à ce Comité ou au Comité de la sécurité sociale des propositions sur les projets à l'exécution desquels des hommes pourraient être employés, car je suis convaincu que votre mémoire est bien fondé quand vous dites que notre but principal est de trouver des emplois aux hommes pour la période de transition.

Le PRÉSIDENT: J'attendais cette discussion, et je voudrais présenter maintenant, particulièrement pour les fins du compte rendu, M. Walter Woods, que vous connaissez tous. Il va sans dire qu'il est le représentant des soldats, de tous les hommes faisant partie des forces armées et des marins. M. Woods est ici maintenant. Bien que nous visions naturellement à procurer de l'emploi à tout le monde, notre but principal est de trouver de l'emploi aux membres des forces armées et de la marine marchande qui reviendront au pays.

M. MACNICOL: M. Woods a-t-il une liste de propositions?

Le PRÉSIDENT: Non, il n'est pas venu ici dans le but de porter la parole, mais il est présent.

M. MACNICOL: Je demande à ces messieurs qui ont tous beaucoup voyagé et qui sont très versés dans cette question s'ils voudraient faire tout leur possible, grâce à leur organisation, pour trouver certains projets, de préférence des projets sérieux dont l'exécution occupera beaucoup de temps, à quoi des hommes pourraient être affectés après la guerre.

Le TÉMOIN: Monsieur MacNicol, je crois que notre organisme se ralliera de tout cœur, par exemple, aux propositions que diverses sociétés vous ont soumises au sujet du logement. C'est une question extrêmement importante, et il me semble qu'une telle entreprise procurerait de l'emploi à un très grand nombre d'hommes pour une période considérable. Puis, les chemins de fer Nationaux du Canada ont présenté des propositions détaillées l'autre jour, et le chemin de fer Pacifique-Canadien a soumis des propositions moins précises. Je crois que vous avez aussi entendu M. Cameron, le président du sous-comité du comité consultatif de la restauration, qui s'occupe de cette question. Il me semble que quelques-uns de ces organismes spéciaux sont plus aptes que nous à produire des renseignements précis et détaillés, étant donné que, dans bien des cas, ils comptent un personnel formé à cette tâche, tandis que notre association n'a pas de personnel d'ingénieurs et notre service de recherches vient à peine de débiter, et ne dispose ni de fonds considérables ni d'un personnel nombreux. Jusqu'à présent nous n'avons pas jugé nécessaire d'entreprendre une enquête détaillée comme celle que vous avez mentionnée.

M. MACNICOL: Je veux parler maintenant de l'article 3: "La constitution par les gouvernements provinciaux et municipaux de fonds de réserve pour la construction dans l'après-guerre, le gouvernement fédéral créant des titres spéciaux dans lesquels ces fonds pourraient être placés." C'est une excellente proposition. C'est ce qui se pratique actuellement dans toutes les parties des Etats-Unis.

Plusieurs des Etats affectent actuellement des sommes variant de \$1,000,000 à \$5,000,000 chaque année à des entreprises qui seront exécutées dans l'après-guerre. Or, que peut faire votre association pour persuader le peuple canadien d'agir en ce sens? J'ai préconisé cela à la Chambre, mais je n'ai pas entendu dire que l'un quelconque des gouvernements provinciaux agisse de la sorte. Je suis certain que votre organisme peut communiquer avec le ministre du Travail de chaque gouvernement provincial et dire: "Voici notre proposition pour des travaux publics économiques, et nous voulons que vous vous mettiez à l'œuvre et affectiez une somme de tant par année pour des travaux à exécuter après la guerre." Je suis convaincu qu'il convient d'agir maintenant alors que leurs revenus atteignent un chiffre élevé. Ils pourraient avoir des sommes disponibles s'ils commençaient à les mettre en réserve maintenant.

M. McNIVEN (*Regina-Cité*): Chacun des gouvernements provinciaux a engagé de fortes sommes dans les divers emprunts de la victoire, et plusieurs municipalités, sinon toutes, ont affecté des sommes à ces fins.

M. QUELCH: J'espère que l'on ne laisse pas même entendre que des ouvrages publics importants à être exécutés après la guerre devraient être limités par le montant des fonds disponibles ou par le montant des fonds que les diverses provinces constitueront.

Le TÉMOIN: Non, non.

M. QUELCH: Et vous convenez sans doute que l'un des pires monopoles que nous ayons présentement est celui de la finance; aussi faudra-t-il peut-être nationaliser les institutions financières du pays afin de s'assurer que les capitaux seront disponibles.

Le TÉMOIN: Nous proposons quelque chose en ce sens, dans ce document.

M. MACNICOL: Ensuite je voudrais parler de votre article 8, particulièrement en ce qui concerne le logement. Prenez-vous des initiatives par l'entremise de vos divers syndicats locaux? Par exemple, prenez la ville de Toronto. Est-ce que votre bureau-chef à Toronto fait une étude de la situation et dit que certaines rues, certains pâtés, ou certaines zones de Toronto renferment des logements qui laissent actuellement à désirer? Et avez-vous dressé une liste de ces rues et de ces zones de manière à ce que le conseil de ville de Toronto puisse être interrogé sur le coût et l'exécution de programmes de logement dans ces zones?—R. Pas à ma connaissance, et il ne m'a pas semblé que cela fût nécessaire, car j'ai compris que le comité du docteur Bruce a fait une enquête très complète dans ce domaine, il y a quelques années, et j'aurais cru que cette enquête avait porté sur toute la situation.

D. C'est parfaitement vrai, mais votre organisme est puissant et le seul fait que vous reconnaissiez un certain besoin et fassiez une recommandation influencerait beaucoup, comme nous le savons tous, sur un corps comme le conseil de ville de Toronto.—R. Je crois que notre organisme a pris pour principe d'insister seulement sur les recommandations qui ont déjà été soumises d'une façon détaillée à votre Comité et à d'autres corps semblables.

D. Je parle de Toronto parce que j'y demeure.—R. Précisément.

D. Je crois que vous pourriez accomplir beaucoup de bon travail sous ce rapport.—R. Je vous assure que nous allons préconiser ces choses aussi énergiquement que nous le pouvons.

D. Nous vous appuierons.—R. Nous allons comparaître devant le comité de l'Ontario qui s'occupe du même sujet et nous entendons appuyer ces recommandations de toutes nos forces.

Mme NIELSEN: Je tiens à féliciter ceux qui ont rédigé ce mémoire. J'ai été particulièrement intéressée par le fait que ce groupe Lever et les théories très dangereuses contenues dans la brochure de la Lever Brothers ont été mis à jour.

Je crois aussi que le docteur James et la Chambre de commerce du Canada ont fait injure à l'intelligence de notre Comité et au peuple canadien en général en recommandant la brochure de la Lever Brothers. Je pense que nous sommes tous parfaitement renseignés sur le fait que c'est le plus gros cartel ou monopole de cette nature dans l'univers. Le docteur James a admis que cet organisme particulier de la Lever Brothers appartient à un cartel connu sous le nom d'Unilever, cartel international qui avait en mains 75 p. 100 de la margarine et 80 p. 100 de l'approvisionnement de savon de l'univers entier. Sa filiale tchécoslovaque, la Shipton Brothers, a financé Conrad Heinrich, et aussi le bureau londonien qui constituait le bureau-chef de l'Anglo-German Fellowship League, organisme tout à fait pronaziste qui a appuyé à la fois Mussolini et Hitler. A mes yeux, il est ahurissant de voir un groupe, une compagnie ou un monopole aussi directement et complètement affilié à des organismes allemands pronazistes et à leur activité prendre sur lui de dresser un programme pour l'avenir du Canada après la guerre. Je crois que c'est faire injure à notre intelligence que de nous demander même d'examiner le rapport de la Lever Brothers. Pour ce motif, j'ai été très heureuse de constater que les associations ouvrières reconnaissaient les dangers que pouvait contenir le rapport d'un tel organisme pour le Canada. Je trouve qu'une bonne partie de leur mémoire est excellente, car il touche aux questions fondamentales pour autant qu'il s'agit de notre situation dans l'après-guerre. J'ai pensé que les propositions préconisées étaient saines et comportaient bien des choses recommandables, beaucoup d'idées d'une réelle valeur pour le Canada à l'heure actuelle. Quant à moi, je crois que les groupes ouvriers de ce pays, pourvu qu'ils puissent obtenir par l'entremise de l'Etat le droit d'avoir un mot à dire dans la restauration d'après-guerre du Canada, obtiendront certainement quelque chose de plus avantageux aux intérêts du peuple que ce que nous avons obtenu dans le passé. Je voudrais féliciter les auteurs de ce rapport.

M. MACNICOL: Oui, mais à une autre ligne...

M. McNIVEN (*Regina*): Je note à la page 2 que le docteur Forsey parle du travail à plein,—exception faite des congés nécessaires, des interruptions inévitables et le reste. Docteur Forsey, je viens de l'Ouest canadien, où le climat est plus rigoureux—je devrais peut-être dire un peu moins rigoureux, comparé à l'hiver que nous avons connu ici—et nous avons eu beaucoup de chômage en raison des conditions climatiques. Quelle modalité de travail à plein proposeriez-vous dans le cas du cultivateur canadien dont les occasions d'emploi sont nécessairement limitées par les conditions climatiques?

Le TÉMOIN: Quand j'ai parlé de travail à plein, j'avoue que je ne songeais pas aux cultivateurs qui, en somme, travaillent pour leur propre compte. Je songeais plutôt aux employés. Je déclare franchement que je doute que l'on puisse faire quelque chose en vue de procurer du travail continu au cultivateur, particulièrement pendant l'hiver. Dans certaines localités vous pourriez peut-être raccorder le travail de la ferme avec certains emplois qui peuvent s'exercer pendant l'hiver, mais je doute beaucoup que vous puissiez faire grand-chose en ce sens dans l'Ouest Canadien. Cela dépend pour beaucoup du genre de culture agricole à l'étude. Je sais que dans la province de Québec, où j'ai vécu plusieurs années, il y a des gens qui pratiquent l'agriculture en été et s'occupent en hiver de l'exploitation forestière. Je crois qu'il pourrait se faire davantage en ce sens si nous nous mettions à la tâche et cherchions à élaborer un programme d'emplois de compensation pour certaines classes de travailleurs.

Mme Nielsen:

D. Ne pensez-vous pas qu'en industrialisant l'Ouest davantage on contribuerait peut-être à la solution de ce problème particulier?—R. Ah! oui, grandement, il me semble.

M. McKinnon (Kenora-Rainy-River):

D. Prenez le cas des matelots des Grands lacs, et celui des cheminots. Dans les conditions normales, il y a de 35 à 40 équipes pour les trains partant d'une seule tête de ligne; puis, quand vient le temps de l'expédition du blé, il faut employer, disons, 150 équipes. Qu'allez-vous faire de ces équipes pendant la période où le transport est faible? Il faut que le grain soit expédié pendant une période définie, et, cette période passée, il n'y a plus de travail pour ces hommes?—R. Je crois que l'on pourrait remédier à cette situation, dans une certaine mesure, en appliquant le programme dont je parlais, en concevant tout notre système économique de façon à procurer un emploi de compensation durant les périodes intermédiaires. Toutefois, ce n'est pas sur cela que j'insistais. Nous essayons de faire comprendre, dans notre mémoire, que nous ne voyons pas pourquoi il y aurait une réserve de gens qui attendraient du travail. Le chômage saisonnier semble poser un problème de solution extrêmement difficile, et il semblerait que l'on ne puisse y répondre qu'en procurant de l'assistance alimentaire à ces gens pendant la saison inactive.

M. Mosher: Pour ce qui est du transport du blé, je crois pouvoir affirmer que, s'il y avait des installations convenables pour l'entreposage du blé sur les fermes ou dans leur voisinage, le blé pourrait être expédié à la tête des lacs et au littoral pendant une période beaucoup plus longue que maintenant.

Le PRÉSIDENT: M. MacInnis ne fait pas partie du Comité mais il désire poser une question. Est-ce que le Comité consent à ce que ce privilège lui soit accordé?

M. McNiven:

D. C'est cette phrase "et un faible montant de chômage saisonnier..." qui a attiré mon attention.—R. D'une manière relative.

D. Ne croyez-vous pas, docteur, qu'il y a un volume fort considérable de chômage saisonnier?—R. En comparaison du nombre total de personnes employées, je dirais non. J'entends un faible nombre, comparativement. Je n'entends pas deux ou trois personnes, mais un faible pourcentage.

M. Quelch:

D. Pour ce qui regarde l'Ouest canadien, la situation serait différente si nous pouvions persuader les agriculteurs d'y pratiquer la culture mixte. Il va sans dire que le cultivateur qui pratique la culture mixte est très occupé pendant l'hiver.—R. Je crois que M. McNiven faisait allusion à l'agriculteur qui s'occupe seulement de la production de céréales. Bien que je ne pose pas à l'autorité en la matière, je crois que ce serait un problème plutôt difficile.

M. MacInnis: Je ferai observer que le président a eu la bienveillance de signaler cette séance à mon attention et de me dire que ce mémoire serait présenté. Quant à cette question du travail pour tous, je crois que le mémoire, si je le comprends bien, ne plaide pas la cause des ouvriers comme marchandise qui a besoin de travail quotidien pour manger tous les jours. Si je me souviens bien du texte du mémoire comme il a été lu, et si vous regardez à la page 2, au bas de la page, alinéa (f) vous releverez ce qui suit: "L'idée d'une réserve de main-d'œuvre qui chôme suppose effectivement que la main-d'œuvre est une marchandise, un simple instrument, quelque chose qui doit servir, partiellement, du moins dans ce cas, comme une espèce de baromètre économique." Si je saisis bien la portée du mémoire, il entrevoit une société où les fonctions sociales seraient remplies, et, s'il y a une période, en hiver ou en été, où un homme quelconque ne peut travailler, il ne s'ensuit pas qu'il ne peut manger. S'il mange, il n'y a pas de chômage pour lui.

M. Mosher: C'est parfaitement vrai.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions?

M. McNiven:

D. Docteur Forsey, avez-vous lu le rapport que notre Comité a présenté le 23 juin? Je crois que les recommandations ont été énumérées au long dans notre rapport au Parlement, le 23 juin.—R. Je crois qu'un sommaire publié dans les journaux constitue tout ce que j'ai vu à ce sujet; je n'ai pas vu le rapport complet.

D. Etes-vous au courant du rapport de la conférence sur les aliments et l'agriculture tenue à Hot Springs, Virginie?—R. Je l'ai parcouru, mais je ne l'ai pas examiné d'une façon détaillée.

D. Avez-vous noté que le premier ministre l'a accepté pour le Canada le 14 juin?—R. Oui.

D. Il a accepté l'obligation de procurer des aliments en quantités suffisantes à tout le peuple canadien?—R. Oui, précisément. Sur ces questions, nous tenions seulement à souligner que nous espérons que des mesures immédiates et pratiques étaient prises en vue de l'exécution de ce programme. Je veux dire que nous convenons tous qu'il faut prendre de telles mesures, et nous nous réjouissons beaucoup de ce que le gouvernement a fini par dire que ces mesures seraient prises. Nous espérons que les démarches nécessaires sont faites afin que nous ne nous trouvions pas pris au dépourvu, à la fin de la guerre, lorsqu'il s'agira de remplir les obligations assumées.

M. Hill:

D. Pour ce qui regarde l'emploi saisonnier, je crois que nous devrions nous rendre compte que les cultivateurs et les pêcheurs travaillent de douze à quatorze heures par jour. Je crois qu'il en est ainsi du cultivateur et aussi du pêcheur dans l'Est. Aussi, s'ils travaillent huit mois de l'année, ils ont complété leur emploi pour l'année. Je crois que l'on peut envisager leur situation à cet égard car ils sont payés du travail de l'année, s'ils se font payer.

M. MOSHER: Le travail à plein dans un système bien conçu pourrait signifier qu'un homme peut travailler de huit à dix heures par semaine plutôt qu'une journée en moyenne.

M. HILL: Je crois que cela résout la question de votre chômage saisonnier.

M. MacNicol:

D. Je voudrais poser une question sur l'article 9. Je suppose que vous avez lu les quelque 10,000 pages de témoignages rendus à l'enquête du sénat des Etats-Unis sur les monopoles?—R. Non, vraiment, je n'ai pas tout lu.

D. Je relève cette phrase, à l'article 9: "La renaissance du commerce international, l'établissement d'une régie sociale internationale des monopoles internationaux, et un système de sécurité collective internationale." En raison de cette allusion aux monopoles internationaux, j'ai pensé, docteur, que vous aviez lu ces témoignages.—R. Non, j'ai vu dans les journaux des rapports de diverses délibérations de cette nature.

D. A mon avis, le compte rendu de ces témoignages constitue l'un des plus importants documents. Les Etats-Unis et le Canada doivent faire quelque chose au sujet de ces monopoles, tout pays doit s'en occuper. Je ne suis pas du tout opposé aux grands intérêts, je préconise fortement un régime équitable pour les grands intérêts et pour la main-d'œuvre, et je tiens fortement à ce que les gens touchent des salaires raisonnables.

M. HILL: Vous êtes opposé aux cartels.

M. MACNICOL: Je suis opposé aux cartels internationaux uniquement parce qu'ils exigent des prix exorbitants pour les articles qu'ils ont à vendre. Ils exercent un contrôle absolu et ils exigent le prix qui leur plaît pour l'article qu'ils

ont à vendre. Je suis opposé à cela. Je ne suis absolument pas opposé à leur production, je suis tout à fait partisan de la production. Cependant, je suis opposé à ce que les gens soient exploités comme ils l'ont été, suivant les témoignages rendus devant le comité du Sénat. Si ces témoignages sont exacts, et je crois qu'ils le sont, les gens ont été exploités. Les sénateurs des Etats-Unis ont fait enquête sur tout le régime des produits plastiques, et, croyez-m'en, ce qui s'est fait au sujet des produits plastiques est scandaleux. Il en est de même du cartel de l'électricité, du cartel des produits chimiques et du cartel du pétrole. J'ai cherché à secourir les usagers du pétrole contre la pénurie provoquée par le cartel, en augmentant l'exploitation pétrolière des sables bitumineux. De même pour le cartel de l'aluminium et tous les autres. Je voudrais savoir si votre organisme a préparé des données en vue de révéler au public la manière exacte dont les cartels l'ont exploité. Je respecte grandement les inventeurs qui travaillent pour le compte des cartels, les chimistes et ces hommes tout à fait remarquables qui ont découvert les choses les plus merveilleuses et les ont perfectionnées. Ce sont des hommes réellement merveilleux qui ont développé l'industrie des produits plastiques et des articles de cette nature. Je suis opposé à ce que les cartels puissent exiger les prix qui leur plaisent. En fin de compte, c'est nous, les citoyens, qui devons acheter leurs produits. Je constate, au sujet des cartels, que le gouvernement, pas celui-ci seulement, mais tous les gouvernements, négligent de protéger le peuple et les gens qui travaillent à la production de marchandises pour les cartels.

M. Ross (*Calgary*): Est-ce que le gouvernement ne devra pas réglementer les prix tout comme il régleme les tarifs des chemins de fer?

M. MacNICOL: Je n'entends pas discuter les prix, mais je pourrais produire des chiffres très intéressants relativement aux prix du Plexiglas, des appareils électriques et des matières qui entrent dans la fabrication des fausses dents. Les matières qu'ils emploient pour fabriquer un dentier coûtent quelques cents, mais, quand vous allez chez le dentiste pour vous en faire faire un, vous devez payer un prix énorme, car le cartel a établi un certain prix pour cet objet. Je ne blâme pas le dentiste. J'aimerais voir ces représentants préparer un mémoire qui révélerait au public la manière dont nous avons été exploités. Je ne suis pas opposé aux grandes affaires, je suis fort partisan des affaires, mais je veux qu'elles soient réglementées et limitées à des bénéfices raisonnables, et que le public soit protégé. Je ne veux pas qu'il y ait d'exploitation.

Mme NIELSEN: Je ne crois pas que le mémoire ait traité des perfectionnements technologiques qui remplaceront la main-d'œuvre. Comment votre organisme se propose-t-il d'envisager ce problème? Comment les corps syndiqués feront-ils concurrence à ces perfectionnements?

Le TÉMOIN: Si je puis m'autoriser à exprimer ma propre opinion à ce sujet (je n'ai pas traité de cette question avec mes collègues), je crois que vous pouvez résoudre ce problème si vous assujettissez votre économie à quelque régie sociale adéquate. Il me semble ridicule que, sous un régime social rationnel, l'économie de travail manuel par le machinisme puisse entraîner du chômage. Il n'existe pas, que je sache, de raison essentielle ou inhérente pour qu'il en soit ainsi.

Mme Nielsen:

D. En d'autres termes, la machine devrait rendre service en procurant des loisirs?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions?

M. McDonald:

D. Oui, je voudrais poser une question. Je relève ces paroles dans le mémoire: "Il n'existe pas de raison au monde pour qu'il n'y ait pas de travail

pour tous en temps de paix comme en temps de guerre." Cela se trouve dans la partie (e) sur "Le travail pour tous".

Le PRÉSIDENT: A quelle page se trouve ce passage, monsieur McDonald?

M. McDONALD: A la page 2.

Le PRÉSIDENT: Ah! oui.

M. McDonald:

D. Aujourd'hui, en raison de la guerre, les industries fonctionnent vingt-quatre heures par jour. A mon humble opinion, en temps de paix, dans les conditions particulières au temps de paix, elles ne peuvent fonctionner vingt-quatre heures par jour et maintenir la production,—c'est-à-dire, elles ne peuvent obtenir des commandes qui leur permettraient de fonctionner à cette allure. Aussi, dans une période relativement courte, ces industries, si elles étaient exploitées à cette allure, auraient bientôt rempli leurs commandes et seraient forcées, en conséquence, de fermer leurs portes ou de limiter leur exploitation à moins d'heures. L'autre jour, nous avons soumis une question au Congrès des métiers et du travail sur la période qui devrait constituer la journée de travail ou les heures de travail par jour, la longueur de la journée de travail, en temps de paix.

Le PRÉSIDENT: Votre question porte sur le temps que devrait durer, d'après vous, la journée de travail.

M. McDONALD: Oui, pour les industries et les usines exploitées dans les conditions de paix. Je crois que l'on conviendra généralement qu'elles ne seront pas exploitées vingt-quatre heures par jour en temps de paix. Supposons qu'elles reprennent la journée de huit heures; l'industrie pourra alors, et bientôt, remplir toutes les commandes répondant aux besoins du peuple. Cela entraînerait encore le chômage. Combien d'heures de travail proposeriez-vous pour procurer à l'ouvrier syndiqué un emploi constant et éviter toute fermeture d'usine?

M. MOSHER: Le nombre d'heures, quel qu'il soit, nécessaire à la production des marchandises et à la prestation des services dont nous avons besoin pour vivre au plus haut niveau possible, à même nos ressources naturelles et humaines, sous un régime de coopération. Si l'on peut atteindre ce but en travaillant quatre heures par jour, tant mieux.

M. McDONALD: C'est tout ce que je voulais savoir.

Le TÉMOIN: Je tiens à dire que nous devrions mettre les gens bien en garde contre cette idée que l'industrie finira par ne plus trouver de commandes à exécuter.

M. McDonald:

D. Je vous demande pardon. Je juge d'après les faits du passé.—R. Ah! oui.

D. Vous savez que, jusqu'en 1929, l'industrie avait réussi à exécuter toutes ses commandes dans l'univers entier. Que vous en conveniez avec moi ou non, je soutiens que c'est cette situation qui a entraîné la dépression économique.—R. Je voulais faire ressortir un point...

D. Si vous reprenez le cours normal aujourd'hui et cherchez à diriger l'industrie de nouveau à un rythme de vingt-quatre heures par jour dans des conditions de paix, vous allez encore avoir du chômage, nonobstant l'affirmation que vous venez de faire.—R. Il me semble que vous supposez qu'il existe une limite absolue à la capacité de consommation de la population. C'est, je crois, une conception essentiellement erronée.

D. Je crois qu'il y a certainement une limite.—R. Je crois que cela constitue une conception essentiellement erronée.

D. Alors, je diffère d'opinion avec vous.—R. Je ne crois pas qu'il y ait une limite absolue. Même si vous excluez les millions d'Orientaux qui vivent dans des conditions virtuellement impossibles et dont le niveau de vie est incroyablement bas, et si vous jetez un coup d'œil sur les gens de ce pays et des Etats-Unis, dont le niveau de vie est à peu près le plus élevé de l'univers en temps normal, les possibilités que comportent les besoins futurs sont sans limites. Prenez une entreprise comme l'industrie de la télévision, qui est en voie de réalisation. Chaque nouvelle invention crée de nouveaux besoins. D'aucuns sont d'opinion que nous allons nous buter contre un mur de pierre quand nous en serons rendus à dire: "Bonté divine! nous ne trouvons plus rien de nouveau à faire. Chacun a tout ce dont il a besoin. Chacun a voyagé à satiété, voit tous les films qu'il désire, lit tous les livres dont il a besoin, regarde autant de télévision qu'il lui plaît, possède tous les meubles dont il a besoin. En un mot, il a tout et nous ne pouvons rien trouver dont il ait encore besoin." Cependant, je crois que cette opinion est tout à fait erronée.

D. Ne conviendrez-vous pas que l'usage des machines a déplacé la main-d'œuvre et privé des hommes d'emploi?—R. Certainement. Mais je soutiens que cette situation n'a pas sa raison d'être.

D. Pensez-vous que l'usage de dispositifs propres à économiser le travail manuel va se maintenir quelle que soit l'administration?—R. Oui, il va se maintenir, mais il n'y a pas de raison pour qu'il entraîne le chômage, car les besoins de l'homme sont virtuellement illimités.

D. Si vous fabriquez une machine qui épargne le travail de dix hommes, vous allez réduire neuf hommes au chômage.—R. Oui, mais si vous avez un système économique rationnel, vous aurez amplement de travail pour tous.

M. McKinnon:

D. Nous allons tous nous rallier à vos idéaux, mais allez-vous convaincre le Chinois, l'Hindou, le Japonais et les autres que c'est un idéal qu'ils devraient faire leur et qu'ils devraient s'associer à nous pour en assurer l'application?—R. Que voulez-vous dire? Je ne suis pas sûr de bien comprendre.

D. Je parle du travail à plein pour tous, du plein rendement de toutes nos machines, de l'impossibilité de jamais satisfaire tous les besoins de la population de l'univers, et du travail qui restera toujours pour nous employer.—R. Je ne conçois pas pourquoi les Chinois s'y opposeraient plus que nous.

D. Non, non. Je dis que c'est magnifique. Mais pouvez-vous les induire à marcher de front avec nous?—R. Pourquoi pas?

D. Il nous faut convaincre ces gens-là.

M. MOSHER: Notre grande tâche ne consiste-t-elle pas à convaincre d'abord le peuple canadien?

M. HILL: Je voudrais poser une question. N'estimez-vous pas que l'emploi productif de la main-d'œuvre sur ce continent est actuellement excessif? Vous estimez qu'il dépasse les bornes du travail pour tous, n'est-ce pas?

M. MOSHER: Si vous voulez dire que les hommes et les femmes travaillent de plus longues heures qu'ils ne devraient, j'en conviens avec vous.

M. HILL: Je songeais au travail pour tous.

M. MOSHER: Personne ne devrait être dans l'obligation de travailler dix ou douze heures par jour.

M. HILL: Je ne parle pas de cela. Il s'en faut de beaucoup que nous soyons obligés de nous en tenir au niveau actuel de travail ou de production pour maintenir le travail pour tous.

M. MOSHER: C'est exact.

M. HILL: Et un niveau de vie raisonnable.

M. MOSHER: Oui.

M. HILL: Car je crois que nous travaillons à une vitesse si exagérée que bien des gens deviendront fous ou se ruineront le système nerveux si nous cherchons à maintenir cette allure pendant cinq ans.

M. QUELCH: Les perfectionnements techniques devraient aboutir à des heures de travail plus courtes sans abaisser le niveau de vie, n'est-ce pas?

M. MOSHER: Ils devraient élever le niveau de vie.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si je puis poser une question avant que nous ajournions. Dans le rapport que nous avons présenté à la Chambre, la semaine dernière qu'il y a deux semaines, nous avons parlé des inquiétudes que nous causaient les conditions qui pourraient confronter les derniers membres des forces armées à rentrer au pays ou à être démobilisés. Je voudrais savoir—mais je ne veux pas causer d'embarras en posant cette question—quelle serait, selon M. Mosher, la situation des hommes et des femmes qui reviendraient dans les derniers stades de la démobilisation et trouveraient l'industrie encore exploitée à bonne allure, mais n'auraient pas leurs cartes de syndiqués, ne seraient membres de rien, et qui pourraient, peut-être, à cause de cette raison, éprouver de la difficulté à se trouver de l'emploi, ou qui, s'ils s'en trouvent, n'auraient droit à aucun privilège d'antériorité. Pourriez-vous exprimer une opinion à ce sujet, monsieur Mosher?

M. MOSHER: Si j'ai bien saisi votre question, vous voulez savoir quelle sera l'attitude des ouvriers syndiqués à l'endroit des hommes rentrant au pays, ou quelle chance auront ces hommes de se procurer un emploi. Dans les industries où les associations ouvrières ont des contrats ou des accords, je ne crois pas que personne ait lieu de s'inquiéter quant à l'attitude des organismes du travail. Tout d'abord, je crois qu'il existera la plus étroite coopération entre les associations d'anciens combattants et les associations ouvrières en ce qui regarde le placement dans l'industrie de ceux qui ont servi dans les forces armées. Les membres de mon propre organisme reçoivent, au moment de quitter le travail pour s'enrôler dans les forces armées, une carte portant acquittement de leurs honoraires de sociétaires, ce qui les maintient en règle jusqu'à leur retour, s'ils reviennent à leur ancien emploi. En général, je crois que les membres des forces armées qui sont revenus au pays et qui n'ont pas fait partie de syndicats seront heureux de s'associer à des organismes syndicaux qui, ils s'en rendent compte, ont constitué le rempart de la démocratie sur le front domestique pendant qu'eux combattaient sur la ligne de bataille.

Le PRÉSIDENT: Je songeais aussi aux droits d'antériorité. Vous en êtes-vous occupés?

M. MOSHER: S'ils possédaient des droits d'antériorité quand ils ont quitté un emploi quelconque dans l'industrie, ils les conserveront et, à leur retour, il leur sera tenu compte de leurs années d'emploi tout comme s'ils avaient continué de travailler pour leur patron et ne s'étaient jamais enrôlés dans les forces armées. Nous avons pourvu à cela dans presque tous nos accords.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la situation des jeunes qui n'ont jamais travaillé auparavant? Avez-vous quelque proposition à formuler à leur sujet?

M. MOSHER: Ils doivent commencer au bas de l'échelle, suivant leurs aptitudes et leur compétence.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Mosher. Désire-t-on poser d'autres questions? Sinon, il conviendrait de proposer l'ajournement. Je tiens à exprimer à M. Mosher ainsi qu'à ses deux collègues l'appréciation du Comité pour le mémoire et la manière dont il a été présenté, dans des conditions plutôt difficiles.

A 2 h. 55 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

53

SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TROISIÈME RAPPORT

Fascicule n° 27

SÉANCES DES MARDI 20 JUILLET

ET

JEUDI 22 JUILLET 1943

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

ORDRE DE RENVOI

Le JEUDI 22 juillet 1943.

Il est ordonné,—Que ledit Comité soit autorisé à siéger pendant l'ajournement de la Chambre.

Il est ordonné,—Que ledit Comité soit autorisé à employer, pendant cet ajournement, l'aide qu'il jugera nécessaire.

Certifié.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le JEUDI 22 juillet 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Ayant tenu trente séances et entendu cinquante-trois témoins, votre Comité est d'avis qu'il convient d'étudier plus à fond les problèmes qui lui ont été déférés par l'ordre de renvoi du 2 mars 1943, et il recommande qu'il lui soit en conséquence permis de siéger durant l'ajournement de la Chambre.

Votre Comité sollicite de plus l'autorisation d'employer, durant cet ajournement, l'aide qu'il jugera nécessaire.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J.-G. TURGEON.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 20 juillet 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 2 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), Martin, Matthews, Mme Nielsen, MM. Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin—17.

Le président lit le texte du Quatrième Rapport du Comité, lequel est adopté sur proposition de M. Hill.

Le Comité étudie l'opportunité de demander la permission de siéger pendant l'ajournement de la Chambre.

A 3 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 21 juillet, à 2 h. 30 de l'après-midi.

Le MERCREDI 21 juillet 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 2 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Black (*Cumberland*), Eudes, Gillis, Jean, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), Matthews, Mme Nielsen, MM. Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin—16.

Sur proposition de M. Gillis, le Comité décide de demander la permission de siéger pendant l'ajournement de la Chambre et l'autorisation d'employer l'aide qu'il jugera nécessaire.

A 3 heures de l'après-midi le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 28

LE MARDI 23 NOVEMBRE 1943

LE MERCREDI 24 NOVEMBRE 1943

TÉMOINS :

- M. W. L. Best, secrétaire du Comité législatif fédéral des Fraternités du transport ferroviaire.
- M. Kelly, président des Fraternités du transport ferroviaire.
- M. J. J. O'Grady, représentant des Fraternités du transport ferroviaire.
- M. W. H. Phillips, vice-président des Fraternités du transport ferroviaire.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 23 novembre 1943.

Le Comité spécial de la Restauration et du Rétablissement se réunit cette après-midi à 2 h. 30, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Membres présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Gillis, Hill, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), Marshall, Matthews, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-est*), Ross (*Middlesex-est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—25.

Sur la proposition de M. Quelch, il est résolu d'employer les personnes suivantes:

1. Comme sténographes, à compter du mardi 23 novembre 1943 et à raison de 30 dollars par semaine de six jours: Mlle Jeanne Barbès, Mlle Vera Barton, Mlle Lilla Bell, Mlle Paule Chaussé, Mlle Aurore Giroux, Mlle Violet Jackson, Mme M. I. Parkinson, Mme Louise A. Nash, Mme Grace Bennett, Mme Monica Jackson, Mlle Winnifred Linton, Mlle Jean McIntosh, Mlle Dorothy Wagett.

2. Comme secrétaire, M. J. P. Doyle, à raison de \$250 par mois;

3. Comme rapporteurs du Comité, à compter du mercredi 24 novembre 1943, M. J. Howe et M. N. Price, chacun à raison de \$250 par mois; et

4. Comme dictaphonistes, Mlle Cécile Sabourin, Mlle Marion Gardner et Mme Ada Kellett, chacune à raison de \$6.50 par jour par semaine de six jours.

A la demande de M. Quelch, le président expose brièvement l'ordre du jour. Il parle aussi des difficultés qui ont surgi lorsqu'il s'est agi d'organiser des séances pour les provinces Maritimes, et il annonce que le Comité du programme se réunira aujourd'hui ou demain.

Le président donne lecture de la lettre suivante de M. W. S. Woods:

M. J.-G. TURGEON, député,
Président du Comité parlementaire de la Restauration et
du Rétablissement,
Chambre des Communes, Ottawa.
Cher monsieur TURGEON,

J'ai bien reçu la lettre du 22 novembre où vous m'invitez à vous entretenir de nouveau du problème que suscitera l'absorption dans notre vie nationale des hommes et des femmes qui servent actuellement sous les drapeaux.

Dans le témoignage que j'ai déposé à votre Comité le 10 juin 1943, je signalais que les membres des services armés, en plus d'offrir leur vie pour la défense de l'Etat, se sont infligé, par le sacrifice consenti, certaines incommodités économiques. Je suis d'avis que les membres de notre armée, surtout ceux qui servent outre-mer, ont droit à une considération spéciale qui leur permettra, au moins en partie, de remédier à ces incommodités. A cet effet, je demande votre considération à l'égard des propositions suivantes:

1. Que la préférence soit accordée aux anciens combattants, surtout à ceux qui ont servi outre-mer durant la présente guerre, dans l'exécution de tous les projets subventionnés, en tout ou en partie, par le gouvernement, ou qui bénéficieront d'un octroi de fonds, d'un emprunt ou d'une prime.

2. Que, en plus de la tâche accomplie par les comités de redressement civil d'un bout à l'autre du pays en vue de créer une atmosphère favorable aux anciens combattants dans le domaine de l'emploi, et d'amener les employeurs à leur accorder la préférence, le Service de placement du Canada, après avoir pris en sérieuse considération l'entraînement du sujet au service militaire ou l'absence de cet entraînement lorsqu'il s'agira d'apprécier les titres d'un ancien combattant **devrait accorder à tout ancien combattant admissible à remplir une vacance la priorité à l'égard de l'employeur.**

3. Que, au programme de restauration des Chemins de fer nationaux du Canada, une disposition figure dans tous les contrats de matériel et d'approvisionnement à l'effet de faire accorder par l'entrepreneur une priorité à ceux de ses employés qui ont servi outre-mer dans les armées.

Bien à vous,

W. S. WOODS,
Sous-ministre adjoint des Pensions et de la
Santé nationale.

Sur la proposition de M. McDonald, ordre est donné d'imprimer le texte de la lettre précitée.

Le président déclare que, dans un rapport antérieur à la Chambre, le Comité a recommandé d'étendre à tout le Canada l'application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, et a proposé que la séance de mardi prochain soit consacrée à la discussion de ce projet; comme aussi à celle du projet de faciliter les recherches dans le domaine de la chimie agricole.

Le président est prié de faire enquête sur les plans du comité James concernant le logement.

Les membres dont les noms suivent ont exprimé leur avis sur la ligne de conduite que le Comité devrait adopter: MM. MacNicol, Bertrand (*Prescott*), Dupuis, Gillis, Quelch, Brunelle, Bence, Hill, White, Authier et Fraser.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 24 novembre, à 10 heures du matin.

Le MERCREDI 24 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Membres présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Gillis, Harris (*Danforth*), Hill, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), Mashall, Matthews, Mitchell (l'hon.), Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-est*), Ross (*Middlesex-est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—29.

Le président présente les délégués suivants du Comité législatif fédéral des Fraternités du transport ferroviaire: M. W. L. Best, secrétaire; M. Kelly, président; M. J. J. O'Grady, représentant; et M. W. H. Phillips, vice-président.

M. Best est appelé; il présente un mémoire, est interrogé et se retire.

M. Kelly et M. Phillips prennent aussi la parole, sont interrogés et se retirent.

M. Ross (*Middlesex-Est*) demande que les renseignements que peut fournir l'organisme susnommé sur les passages à niveau soient communiqués au Comité.

L'honorable M. Mitchell dit quelques mots au Comité.

Le président remercie les témoins, et le Comité s'ajourne à midi et 15, pour se réunir de nouveau le jeudi 25 novembre, à 10 heures du matin.

J. P. DOYLE,
Secrétaire du Comité.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 24 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Vous savez que nous avons aujourd'hui parmi nous les représentants des Fraternités du transport ferroviaire. Plusieurs d'entre vous connaissent probablement ces messieurs, mais je vais vous les présenter. Voici d'abord M. Best, secrétaire de la représentation législative nationale de la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotive. M. Best est accompagné de M. Kelly, président de la représentation législative fédérale de la Fraternité des cheminots. Sont aussi présents: M. J. J. O'Grady, de la représentation législative fédérale de la Fraternité des préposés à l'entretien des voies, et M. W. H. Phillips, vice-président de la représentation législative fédérale de l'Ordre des télégraphistes de chemins de fer. Après lecture du mémoire, ces messieurs seront prêts à répondre aux questions que les membres jugeront opportun de leur poser.

Vous comprenez, messieurs, que vous êtes devant un Comité de la Chambre des communes, et que l'opinion des membres ne concordera pas nécessairement avec la vôtre. Les membres peuvent poser n'importe quelle question, et je suis sûr que chacun le fera avec la plus grande courtoisie.

M. WILLIAM L. BEST est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, je tiens tout d'abord à vous dire, au nom de notre comité législatif, combien chaleureusement nous prisons l'honneur de paraître devant votre Comité. Si vous trouvez notre exposé un peu rapide, vous penserez que c'est parce que tous les membres de notre comité ont été accablés de besogne. Force nous a donc été de rassembler nos idées plutôt à la hâte. Nous vous les livrons telles quelles.

Dans ce mémoire, qui vous est adressé au nom de notre comité et de ceux que nous représentons, nous n'avons pas cherché à épuiser tous les aspects du grand problème de la restauration et du rétablissement, dont l'étude a été assignée à votre Comité pour qu'il fasse rapport sur le sujet. Nous vous soumettons néanmoins certaines remarques et propositions qui, nous l'espérons, seront de quelque utilité à votre tâche, et nous esquisserons, en terminant, quelques moyens et mesures à prendre pour permettre au plus grand nombre possible de nos compatriotes de subvenir de mieux en mieux à leurs propres besoins.

Comme tant d'autres chefs de file, nous portons un vif intérêt à tout ce qui peut servir à déblayer la voie pour l'adoption de mesures en vue des conditions probables du lendemain des hostilités. Pour cette raison, nous avons suivi d'un œil avide la tâche entreprise par les Gouvernements fédéral et provinciaux afin de découvrir les moyens nécessaires pour assurer à la masse de nos citoyens la sécurité économique et sociale. Sans doute, la poursuite de la guerre jusqu'à la victoire et la continuation de l'effort voulu pour arriver à cette fin doivent être notre premier objectif; mais il importe aussi que nous jetions les bases du rétablissement qui devra s'effectuer après la signature de la paix. A cet effet, nous voudrions que le Canada atteigne le plus haut niveau de l'organisation sociale et économique essentielle au bien-être national. En d'autres termes, si l'application des sciences mécaniques et industrielles, avec le concours de la main-d'œuvre,

a eu pour résultat une accélération si remarquable de l'immense production de l'armement depuis le début de la guerre, il semble logique de croire que la science devrait également servir à notre préparation sociale et économique en vue de la sécurité du temps de paix.

Il est réconfortant de constater que nous pouvons compter, en cela, sur l'appui effectif de ceux qui se sont consacrés cœur et âme à la cause de l'étude de l'après-guerre. Dans son discours du Premier de l'An, le Président Roosevelt a insisté sur la nécessité d'une collaboration internationale d'après-guerre, si l'on veut rendre impossible un futur conflit et étendre les bienfaits de la paix à l'humanité tout entière. Le Président a assigné aux Nations unies un triple objectif: "D'abord, continuer la lutte, avec les armées réunies de toute l'humanité libre, jusqu'à ce que les bandits qui font actuellement l'assaut de la civilisation aient été complètement écrasés; deuxièmement, établir entre les nations des alliances qui empêcheront à jamais les forces de la barbarie de se déchaîner de nouveau; et enfin, travailler sans relâche jusqu'à ce que l'humanité puisse jouir, dans la paix et la liberté, des bienfaits sans précédent dont la Divine Providence nous a gratifiés par le progrès de la civilisation."

Dans un autre discours du Premier de l'An prononcé à Montréal par M. E. J. Phelan, directeur intérimaire du Bureau international du travail, l'idée maîtresse était aussi que la pensée de la victoire tant souhaitée devrait faire comprendre à tous que la tâche de la restauration mondiale "sera de la première importance". M. Phelan continuait ensuite en ces termes: "Si l'on veut échapper à la désillusion et au désastre qui suivront la victoire militaire, il faut mener avec la même unité d'intention, de courage et de détermination la lutte contre les maux de la société qui s'appellent: pauvreté, injustice et chômage." Et plus loin: "La sécurité sociale, et un niveau de vie toujours croissant joints à l'idéal de liberté et de dignité que se sont fixés les citoyens des peuples libres, ne sera atteinte et maintenue qu'au prix d'un effort consciencieux, opiniâtre et continu. La guerre a révélé l'existence, au sein des démocraties, de virtualités aussi insoupçonnées qu'elles sont pleines de promesses et d'espairs. L'immensité de la tâche n'est pas plus grande que la possibilité de son couronnement final." Car "pour venir à bout de la tâche, concluait M. Phelan, une action hardie et perspicace sur le plan national devra aller de pair avec une action équivalente menée sur le plan international."

Nos vues concordent avec celles du premier paragraphe du deuxième rapport de votre Comité, où il est dit "que le plus pressant problème du Canada en ce moment est de préparer du travail et une place convenable dans la société pour les hommes et les femmes à leur sortie des forces armées, de la marine marchande et des industries de guerre; et que le gouvernement fédéral devrait se charger de la solution de ce problème, avec la collaboration des provinces dans toutes les occasions où cela est possible ou nécessaire". Pour l'accomplissement de cette tâche gigantesque, et de tous les éléments et les facteurs qu'elle comporte, vous pouvez compter sur notre concours, tant qu'une collaboration de notre part sera possible sans forfaire à nos autres obligations.

1. *Projet de restauration.*—Les initiatives suivantes pourraient être prises dans l'intérêt général du Canada, et comme moyens d'atteindre un niveau élevé d'emploi:

(1) Extension de la Loi fédérale sur le logement et octroi, par le Gouvernement, de subventions pour la construction d'immeubles à l'usage des petits salariés dans les villes et à la campagne.

(2) Lutte, à but non lucratif, contre les taudis et exécution de plans de logement et d'urbanisme. Personne n'ignore que, dans plusieurs régions du Canada, les conditions de logement sont loin d'être parfaites.

(3) Mesures pour la conduite conjointe, par les Gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, d'une enquête sur les besoins prévus dans le domaine

de la construction d'édifices publics, y compris les écoles, et de l'établissement d'un système de modernisation; et aussi moyens de réaliser, sur une grande échelle, un programme d'ouverture de bains publics, de piscines publiques et d'autres centres récréatifs.

(4) Développement, sur une grande échelle, de l'exploitation des forces hydrauliques comme source d'énergie électrique. A l'égard de cette proposition, on pourrait affirmer que le grand problème, après la guerre, dans le domaine de l'énergie, ce ne sera pas de développer davantage l'exploitation, mais bien plutôt de distribuer l'énergie déjà exploitée aux fins de la production de guerre; que lorsque les industries cesseront d'être ordonnées à cette production, au lendemain de la paix, trois millions de chevaux-vapeur, soit environ un tiers de l'énergie présentement exploitée au Canada, seront disponibles au Canada pour être utilisés autrement; ce qui voudra probablement dire un surplus par rapport aux besoins ordinaires de la production du temps de paix. Une solution pratique serait, à notre sens, l'électrification rurale. On a estimé à environ 80 p. 100 le pourcentage des fermes canadiennes qui ne jouissent pas de l'énergie électrique; autant de consommateurs virtuels, ou peu s'en faut, de l'énergie. L'extension de l'éclairage électrique et de l'usage des installations électriques modernes au plus grand nombre possible de maisons de cultivateurs, voilà un pas important à faire pour rendre la vie rurale plus agréable et y attacher la masse des jeunes gens et des jeunes filles qui, autrement, chercheront de l'emploi dans les centres industriels où il y a déjà surcroît de population.

(5) Dérivation et conservation des forces hydrauliques pour un plus grand usage de nos lacs et rivières comme réservoirs d'eau potable; et aussi construction d'usines d'épuration pour les eaux d'égout, pour ne plus contaminer nos lacs et rivières.

(6) Protection et mise en valeur de nos ressources forestières actuelles, et reboisement des régions dégarnies:

(7) Octroi, à tous ceux qui travaillent pour le compte du Gouvernement, d'un barème de salaires raisonnables, ainsi que de contrats collectifs; autorisation aux syndicats ouvriers de se faire représenter au sein des comités et bureaux qui seront créés en vue de l'exécution de ces projets; et établissement, après la guerre, de la journée de six heures et de la semaine de cinq jours.

(8) Réduction à 65 ans de l'âge de la retraite pour tous les citoyens qui occupent un emploi rémunérateur, et octroi d'une pension suffisante par rapport au niveau de vie qui prévaut au Canada.

(9) *Elimination des passages à niveau sur les voies ferrées.*—La présence de plus de 30,000 intersections à niveau des routes et des voies ferrées montre bien qu'un projet public de cette nature représente une tâche gigantesque. Les expériences terribles qu'ont eu à subir chauffeurs et mécaniciens de locomotive, et les risques courus lors de la rencontre avec les différentes espèces de véhicules à ces points d'intersection—expériences fatales bien souvent,—sont la preuve de l'urgence de cette élimination de tous les passages à niveau si possible, et surtout de ceux qui sont reconnus comme particulièrement dangereux. L'entreprise pourra sembler, au premier abord, du ressort des autorités provinciales, mais nous avons dûment considéré et pesé la chose et nous recommandons avec instances de modifier l'article 262 de la Loi des chemins de fer afin d'élever à \$500,00 au moins les crédits de \$200,000 affectés annuellement à la Caisse des passages à niveau sur les voies ferrées. Nous sommes d'avis que la conservation des biens et de la vie humaine est si importante, qu'il est justifiable que le Parlement fédéral débourse au moins la somme susmentionnée pour venir en aide aux provinces et aux municipalités dans cette tâche essentielle de l'élimination des passages à niveau ou du perfectionnement des mesures de protection à ces différents endroits.

Les projets ci-dessus énumérés représentent quelques-uns des nombreux moyens à notre disposition pour faire disparaître le chômage.

II. *Politique nationale des transports.*—Depuis plusieurs années, nos comités législatifs insistent, auprès des autorités fédérales et provinciales, sur l'opportunité d'établir des règlements plus convenables à toutes les formes de transport public, afin de faire élaborer et adopter une politique nationale du transport. Evidemment, une politique comme celle-là ne saurait être introduite que par les autorités gouvernementales sous l'autorité législative desquelles tombent les différentes agences de transport. Assigner à chacune son rôle dans le domaine du transport, le rôle dans l'exercice duquel elle rendra le plus de services comme organisme à but lucratif, voilà un idéal digne de nos communs efforts et dont nous sommes même prêts à soutenir que l'intérêt national exige la réalisation.

Ceux qui ont étudié impartialement et à fond le sujet ont vu surgir des difficultés d'ordre constitutionnel, surtout lorsque des propositions étaient faites pour placer toutes les formes de transport de louage sous l'autorité du Gouvernement fédéral, afin d'assurer une réglementation équitable et un contrôle efficace du transport. Nous avons particulièrement souligné le funeste effet qu'a exercé sur les chemins de fer une concurrence effrénée, mais nous comprenons parfaitement quels obstacles d'ordre constitutionnel et quelles limites dans le domaine de l'autorité législative s'opposent à ce que le Gouvernement fédéral statue en toute justice sur les différentes formes de transport. Il a été réconfortant, cependant, de voir qu'un sentiment public croissait de jour en jour en faveur de la politique que nous préconisons, et que bon nombre d'hommes d'Etat prenaient à cœur le projet comme offrant la solution la plus pratique de ce que l'on appelle le problème du transport au Canada. Le rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces a mis la chose en lumière de façon saisissante. Voici les passages significatifs que renferme le chapitre II de la partie de ce rapport intitulée: "Le problème de la concurrence entre les transports par rail et par route", sur les aspects fédéraux et provinciaux du transport.

L'on ne saurait aborder ce problème avec l'espoir d'y apporter une solution définitive, à moins que tous n'admettent et ne comprennent qu'il est d'importance capitale, et que le refus de s'en occuper ou l'avortement de mesures prises en ce sens entraîneront les plus fâcheuses conséquences politiques et financières, et pour le Dominion et pour les provinces. Par conséquent, comme elle touche de près le Dominion et les provinces, et qu'elle renferme des possibilités d'un caractère aussi alarmant, cette question a retenu très sérieusement l'attention de la Commission...

Le présent partage des pouvoirs peut facilement amener l'anarchie, à moins que le Dominion et les provinces ne puissent coordonner leur politique. Le problème du transport au Canada n'est peut-être pas insoluble, si les divers gouvernements sont disposés à coordonner leur autorité en matière de transport et d'aide financière à cet égard, de manière que chaque genre de transport ait l'occasion d'accomplir de façon rémunératrice les catégories de service qu'il est le plus apte à remplir.

La Commission ne peut présenter de vœux formels sur la ligne de conduite que le gouvernement devrait tenir, mais elle estime qu'elle peut utilement souligner la gravité et l'urgence du problème, indiquer certains des obstacles à surmonter et exprimer quelques avis sur les moyens possibles d'assurer la collaboration entre le Dominion et les provinces, dans l'aménagement d'un régime de transport national et coordonné, à base ou bien de la présente distribution des pouvoirs.

La Commission a fini par voir dans le problème du transport au Canada l'un de ces problèmes dont la solution est impossible sans une collaboration étroite entre le Dominion et les provinces. Elle se rend compte, cependant, que sa propre compétence technique en la matière est

faible, et elle s'est donc confinée à la discussion des difficultés qui devront être affrontées, dans l'espoir d'apporter quelque éclaircissement au problème de la juridiction. Elle souligne toutefois le grand avantage qui pourrait découler de la création d'une Commission d'organisation des transports s'occupant, en même temps, de développer l'organisation des transports en général et de faciliter, en matière de transports, la collaboration entre le Dominion et les provinces qui s'impose dans l'intérêt du contribuable.

Les commentaires qui précèdent et d'autres propositions analogues de la Commission Sirois sont venus appuyer de façon substantielle les instances que nos Comités législatifs conjoints n'ont cessé, depuis un certain nombre d'années, de faire auprès du Gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces pour obtenir une réglementation plus équitable et un contrôle plus efficace de toutes les formes de transports de louage. Les exigences ordinaires de la circulation, en temps de paix, ont démontré qu'une politique du genre est essentielle à l'intérêt public, mais en temps de crise, au cours de ces quatre dernières années par exemple, lorsqu'un rendement maximum des services de transports devient nécessaire, cette politique s'impose comme une nécessité d'ordre national.

Convaincus que la question avait, sur le plan naturel, une importance telle qu'elle exigeait la conduite d'enquêtes continuelles sur les conditions toujours changeantes et les éléments déterminants, nous avons soumis en décembre 1933, lors de la Conférence fédérale-provinciale, un mémoire sur le contrôle et la réglementation des agences rivales de transport. Voici l'un des articles qui figurent dans notre sommaire et nos recommandations:

10. Que, à la suite de la présente conférence, soit immédiatement envisagée l'opportunité de créer un bureau, un comité ou une commission qui aura pour fonction de faire une enquête continue sur les aspects toujours changeants du problème du transport, en vue surtout de la conservation et de la protection de l'élément humain que ce problème comporte; et aussi de considérer l'adoption des mesures voulues pour sauvegarder, dans la mesure du possible, les intérêts de tous.

Une proposition analogue a été soumise à la Conférence fédérale-provinciale en 1935.

Dans un nouveau rapport sur les Commentaires et Recommandations faits le 21 juin 1938, "au Comité spécial du Sénat institué pour s'enquérir des moyens les plus efficaces de remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer au pays et d'alléger les lourdes charges financières qui en résultent, et en faire rapport", notre sommaire et nos recommandations comportaient ce qui suit:

(1) Que, dans toutes les conclusions auxquelles votre enquête aboutira, l'élément humain et l'intérêt public soient pris en considération en premier lieu.

(2) Que le meilleur moyen de soulager le Canada du fardeau financier dû à sa situation ferroviaire est d'attribuer d'abord au Parlement fédéral le pouvoir législatif nécessaire pour lui permettre de réglementer et de contrôler d'une manière effective toutes les formes de transport de voyageurs et de marchandises, et le pouvoir législatif nécessaire pour s'occuper de tous les éléments qui se rapportent aux entreprises de transport dans leurs divers aspects. Cela comportera les étapes suivantes:

Premièrement, modifications à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord—

(a) pour donner au Parlement fédéral le pouvoir de contrôler et réglementer toutes les agences de transports commerciaux, comme travaux concourant à l'avantage général du Canada, et

- (b) pour donner au Parlement fédéral le pouvoir de promulguer une législation sociale et industrielle pour l'intérêt général et le bien-être du peuple du Canada.

Deuxièmement, quant le Parlement aura reçu le pouvoir législatif nécessaire, il faudra prendre des mesures immédiates pour régler les transports en commun de voyageurs ou de marchandises par air, par eau ou par route, pour se procurer un revenu plus élevé provenant de ces transports, et pour égaliser les conditions entre ces entreprises concurrentes et les transports ferroviaires.

8. Qu'un comité ou une commission soit nommé pour poursuivre l'étude de tout le problème des transports jusqu'à ce qu'on aboutisse à une solution pratique et humaine, et que des dispositions soient prises pour qu'un représentant de la main-d'œuvre des chemins de fer siège à ce comité ou cette commission.

(Des exemplaires de ces "Commentaires et Recommandations" sont fournis pour la gouverne du Comité.)

J'ai laissé dans la chambre du président environ 25 exemplaires de ce rapport. Plusieurs députés avaient reçu le leur sur publication; au fait, un exemplaire fut adressé alors à tous les députés et à tous les sénateurs. Mais certains membres du présent Comité n'étaient pas députés à cette date; ceux-là n'ont donc pas leur exemplaire. Les exemplaires sont dans la chambre du président.

La nécessité de constituer une autorité pour la réglementation des chemins de fer avait été reconnue dès 1888, alors que le contrôle des tarifs fut assigné au comité des chemins de fer du Conseil privé qui siégeait à Ottawa. Vers 1900, deux rapports furent dressés pour le ministère des Chemins de fer et des Canaux, l'un relatant les expériences des commissions ferroviaires en Angleterre, l'autre énumérant les griefs élevés contre les tarifs au Canada et recommandant la constitution, au Canada, d'une commission de régie.

Une modification, apportée à la Loi de 1933 concernant les chemins de fer, prévoyait la création de la Commission canadienne des chemins de fer; cette commission fut créée le 1er février 1904. Elle se composa tout d'abord d'un commissaire en chef, d'un sous-commissaire en chef et d'un commissaire. En 1908, une nouvelle modification à la Loi prescrivait l'addition d'un adjoint du commissaire en chef et de deux autres commissaires, ce qui portait à six le nombre des membres du personnel. Depuis 25 ans environ, l'un des commissaires est choisi dans les rangs des employés de chemin de fer.

Outre la réglementation des tarifs, les pouvoirs de la Commission s'étendent au choix de l'emplacement, à la construction et à l'exploitation des chemins de fer, au matériel de protection des locomotives et des voitures, ainsi que, d'une manière générale, à la protection, à la sûreté et au confort du public et des employés. La Loi des transports (chapitre 53, 1938) changeait le nom de la Commission en celui de Commission des transports du Canada, et une extension de pouvoirs ajoutait aux chemins de fer les transports par air et par eau. En passant, il faut dire que si, au lieu d'y faire obstacle, les autorités provinciales avaient appuyé la Loi des transports dès son introduction, les pouvoirs de la Commission se seraient aussi étendus à la réglementation de la circulation routière.

Ce rapide aperçu historique de la constitution de la Commission n'a pour but que de signaler que le confort et le bien-être publics exigeaient qu'une autorité fût chargée de la réglementation des chemins de fer et des autres commodités tombant sous la juridiction législative du Parlement, mais que l'élaboration, sur le plan national, d'une politique de transports plus vaste encore attend toujours la collaboration de tous les gouvernements, provinciaux et fédéral. Nous sommes d'avis que, par suite de l'importance capitale des problèmes de transports à l'égard de la vie économique du Canada, l'intérêt public aussi bien que l'intérêt national exigent une centralisation de pouvoirs qui assurera la réglementation

équitable et le contrôle efficace de toutes les formes de transports établis et maintenus pour le service public. Les propositions et les recommandations qui précèdent sont respectueusement soumises.

Comité législatif fédéral des Fraternités du
transport par chemin de fer

A. J. Kelly, président législatif fédéral de la représentation de la Fraternité des cheminots.

Wm L. Best, secrétaire législatif fédéral de la représentation de la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives.

J. J. O'Grady, du comité législatif fédéral de la représentation de la Fraternité des préposés à l'entretien des voies.

W. H. Phillips, vice-président de la représentation législative fédérale de l'Ordre des télégraphistes de chemins de fer.

H. B. Chase, du comité législatif fédéral de la représentation de la Fraternité des mécaniciens de locomotives.

J. L. D. Ives, du comité législatif fédéral de la représentation de l'Ordre des chefs de trains.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous venons d'entendre M. Best, qui nous a parlé au nom du comité législatif des Fraternités du transport ferroviaire. Je commence, monsieur Best, par vous offrir les regrets de l'un des membres de notre Comité, M. McKinnon, qui est en même temps membre de vos différents organismes et n'a pu être des nôtres aujourd'hui parce qu'il est malade au lit. M. McKinnon s'était proposé d'assister à notre réunion, mais il ne l'a pas pu, malheureusement.

Messieurs, vous venez d'entendre M. Best. Vous avez lu le mémoire. Le Comité est prêt à répondre à toute question qui pourra découler directement ou indirectement du mémoire dont on nous a fait lecture.

M. MACNICOL: Les autres représentants de la Fraternité qui accompagnent M. Best n'aimeraient-ils pas ajouter quelque chose aux déclarations de M. Best?

Le PRÉSIDENT: J'allais justement le leur demander. J'ai pensé que peut-être, quelques-uns d'entre eux aimeraient faire une déclaration ou qu'ils auraient du moins quelque chose à ajouter en réponse aux questions qui leur seraient posées. M. Kelly n'a-t-il pas précisément quelque chose à ajouter au mémoire de M. Best?

M. KELLY: Monsieur le président, messieurs, vous comprendrez sans doute qu'en notre qualité de représentants des employés de chemin de fer, notre mémoire devait surtout rouler sur les questions de l'exploitation ferroviaire et de la situation ferroviaire. Je tiens à vous dire que, dans toutes les recommandations que nous avons faites, nous songions surtout à nos familles et à nos compatriotes du Canada comme peuple, et pour cette raison nous avons dû faire entrer en ligne de compte d'autres questions, ou du moins nous les avons effleurées, croyant qu'elles auraient de l'intérêt pour votre Comité. Je tiens à exprimer, au nom de notre comité, nos sentiments de gratitude envers notre secrétaire M. Best, qui a compilé de main de maître les opinions des différents comités de notre organisme et vous les a livrées dans l'excellente forme que vous savez. Je pense que je n'ai rien d'autre à ajouter, sauf que je vous remercie de nouveau de m'avoir fourni l'occasion d'être des vôtres.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions? M. Phillips a-t-il quelque chose à dire en ce moment?

M. PHILLIPS: Je n'ai rien pour le moment.

M. Bence:

D. Je me demandais si votre Fraternité avait envisagé la possibilité ou la question du matériel roulant et le problème que comportera l'entretien du matériel ferroviaire après la guerre; les emplois ainsi en disponibilité seront-ils assez

nombreux pour procurer de l'ouvrage à beaucoup de nos concitoyens et nous aider à faire face à la transition de la guerre à la paix?—R. Je pense que les déclarations des deux chemins de fer du Canada, le Pacifique-Canadien et le National-Canadien, à votre Comité—mais j'ai passé très vite là-dessus—traitent longuement cette question. On envisage plusieurs travaux qui ne peuvent être mis en chantier à l'heure actuelle, notamment le remplacement de rails et de traverses peut-être, des améliorations à apporter à l'entretien des voies, au matériel roulant et à la force motrice, dont on tire depuis quatre ans un rendement presque maximum. Si les chemins de fer veulent bien consacrer à cette fin des sommes substantielles de leur agent, il en résultera un vaste champ d'emploi pour l'après-guerre.

D. Croyez-vous que des travaux comme ceux-là soient absolument nécessaires immédiatement après la guerre?—R. Je ne puis naturellement dire au juste ce qui se fera.

D. Non, je parle de la nécessité de ces travaux.—R. Je pense qu'ils seront très nécessaires. Je pense qu'il y a grande nécessité dans le cas, par exemple, d'une tâche comme celle de l'entretien des voies ferroviaires; impossible d'y consacrer actuellement beaucoup de temps, mais le fait que les compagnies se dévouent autant qu'elles le peuvent pour donner un rendement maximum, et qu'elles emploient une force motrice aussi puissante et un matériel roulant aussi lourd, ne peut avoir pour résultat qu'une pression terrible sur les voies et le matériel. Il y a, en outre, crise terrible de la main-d'œuvre, ainsi que des approvisionnements et du matériel. Les voies auront besoin d'être réparées, et le matériel roulant remis en état, et je pense qu'il y aura là un vaste champ d'emploi.

M. Quelch:

D. Je constate que, au bas de la page 6 de votre mémoire, vous déclarez ce qui suit:

Deuxièmement, quand le Parlement aura reçu le pouvoir législatif nécessaire, il faudra prendre des mesures immédiates pour réglementer les transports en commun de voyageurs ou de marchandises par air, par eau ou par route, pour se procurer un revenu plus élevé provenant de ces transports, et pour égaliser les conditions entre ces entreprises concurrentes et les transports ferroviaires.

Je me demandais si, dans ce passage, il s'agit d'envisager une hausse des tarifs par suite de l'élimination de la concurrence. Le texte précité n'implique-t-il pas qu'à certains endroits aujourd'hui la concurrence a pour résultat une réduction de tarifs qui, à votre sentiment, n'est pas opportune? Vous dites "prendre des mesures immédiates pour réglementer les transports en commun de voyageurs, etc.—pour se procurer un revenu plus élevé". Vous paraissez affirmer que, lorsque la concurrence n'existe pas, les tarifs sont plus élevés, et que, si la concurrence n'existait pas, une hausse des tarifs serait possible. Je pense qu'une hausse du genre est éminemment inopportune, du moins en ce qui concerne la population.—R. Je ne sais au juste comment répondre à cette question. En faisant cette recommandation au Comité spécial du Sénat, nous voulions dire que la centralisation de toutes les formes de transport sous une seule autorité, comme nous l'avions établi en 1904 pour les chemins de fer—parce que, indépendamment de leur nombre, les chemins de fer existants devaient tous être administrés par la même autorité centrale, la Commission des chemins de fer du Canada, qui venait d'être constituée; par conséquent, tous les chemins de fer étaient contrôlés et, par le fait même—je ne sais quel succès l'on obtint en Alberta, sur le point soulevé par mon honorable collègue; mais je sais pertinemment, après plusieurs entretiens avec les différents gouvernements d'un bout à l'autre du Canada, que c'est là un sujet de grief dans l'ouest du Canada. Je suis parfaitement au courant de la situation, et les membres des différents gouvernements nous ont adressé partout le même

grief. Le sujet relève, toutefois, d'une manière générale, de la Commission des chemins de fer et de ses experts, et nous avons, nous-même, essayé d'accorder à cette question toute l'attention qu'elle comporte. En proposant l'unification des autres formes de transport, nous songions surtout à nos quelque 495,000 milles de routes que parcourent 1,400,000 véhicules à moteur et qui relèvent d'une autorité législative autre que nos chemins de fer constitués au pays sur un pied national; ce qui veut dire que ces véhicules fonctionnent d'après les instructions reçues. Nous sommes d'avis, évidemment, que leur centralisation, avec la collaboration des provinces, donnerait des résultats beaucoup plus satisfaisants. Me sera-t-il permis de dire aussi que nous souhaitons l'adoption de dispositions permettant aux provinces de collaborer, en les faisant représenter au sein de l'organisme central—on a proposé de constituer une commission sur le même plan que la Commission des chemins de fer. Il faudrait naturellement, en ce cas, des ajustements au point de vue financier. Prenez, par exemple, le revenu provenant de la gazo-line, de la vente des permis, et le reste; ce revenu représente de grosses sommes d'argent. Les provinces craignent naturellement que le transfert de l'autorité au gouvernement fédéral les priverait d'une bonne part de cet argent. Il faudrait alors des ajustements, et ces ajustements font l'objet d'une étude circonstanciée dans le rapport dont j'ai parlé.

D. Vous dites "pour se procurer un revenu plus élevé". Je présume alors qu'il faudrait augmenter les impôts de ces différentes agences; est-ce bien cela? Je ne vois pas d'autre moyen de nous procurer un revenu plus élevé. Prétendez-vous que les chemins de fer devraient être taxés davantage; ou que la circulation routière devrait être taxée davantage; ou que les chemins devraient être taxés davantage, afin d'augmenter le revenu? Est-ce là ce que vous proposez dans votre rapport comme moyen d'augmenter le revenu?—R. Je crois que je songeais surtout au fait que, de l'aveu général, la réglementation des différentes formes de transport ne peut être la même partout. Nos chemins de fer font depuis des années l'objet d'une réglementation qui, si elle a eu ses écarts, n'en a pas moins donné des résultats, et visait à rendre l'administration aussi uniforme que possible d'un bout à l'autre du Canada. Tandis qu'avec la nouvelle forme de transport routier, soumis à l'autorité législative de la province, il n'y a plus d'uniformité de réglementation. Bien pis, les chefs de ces transports sont libres d'accepter ou de refuser les clients. Ils n'étaient pas tenus, comme les chemins de fer, de prendre à leur bord tous les effets et passagers qui s'offraient, que la chose leur fût profitable ou non; il en résulte naturellement que ces transports s'emparent de toute la circulation à petite distance, qui les paye beaucoup et qui allait autrefois aux chemins de fer. Les chemins de fer se voient alors forcés de se soumettre, parce qu'ils n'ont pas le choix; ils étaient obligés de se contenter de peu, que ce peu fût profitable ou non. Nous avons donc cru que tout le monde bénéficierait d'un changement, comme les usagers des chemins de fer et des grandes routes, d'ailleurs, et qu'un revenu convenable serait ainsi assuré à tous les intéressés; en outre, l'impôt requis pour l'entretien des grandes routes aurait été allégé. Cependant, ce sujet a été traité à fond dans le mémoire déposé aux conférences provinciales de 1933 et de 1935. Nous parlons, au cours de ce mémoire, des conditions dans lesquelles s'effectue la circulation routière, des conditions d'emploi, et le reste—comme la réduction des heures de travail, et toutes sortes d'autres considérations qui doivent entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de déterminer la valeur d'un service public. Je ne sais si l'on me comprend bien maintenant quand je parle d'atteindre un revenu plus élevé.

M. HILL: Je pense que, comme tant d'autres en ce pays qui se sont occupés de l'entretien routier, vous songiez surtout que l'une des raisons pour lesquelles le transport par camion se fait à moins de frais est que l'impôt dont ce transport est grevé constitue un chiffre nullement équivalent au coût d'entretien des routes, ou aux réparations du dommage que cause aux routes cette circulation. Tous les ministères de la voirie au Canada sont unanimes à affirmer que leur revenu

pour l'entretien des routes est insuffisant, et que cet entretien se fait pour ainsi dire sans qu'il en coûte un sou au transport par camion; le camionnage est relativement modique, particulièrement sur les petites distances, parce que les routes sur lesquelles il s'effectue sont entretenues aux frais des contribuables du pays. En calculant le chiffre de cet impôt, on s'apercevrait que le montant que payent les camions en fait de taxes d'essence et de permis est loin d'égaliser le coût d'entretien des chemins, ou même les réparations rendues nécessaires par le dommage qu'y font les véhicules de transport. Je pense que c'est probablement ce que vous aviez en vue. C'est l'une des raisons pour lesquelles les transports coûtent si bon marché et que les prix en sont si bas, mais nous défrayons vraiment cette dépense nous-mêmes par voie de l'impôt. J'ai toujours été d'avis, monsieur le président, que ce système de transport devrait être centralisé. Peu importe qu'il le soit sous l'autorité des chemins de fer; ce qui compte, c'est qu'il y ait réglementation par le Gouvernement. Le transport par route devrait être assujéti au transport par rail. Les chemins de fer auraient dû recevoir des chartes pour le transport des marchandises tant par rail que par route, et nous aurions eu ainsi un seul immense organisme fonctionnant avec le moins de frais possible et assurant le transport des effets et des passagers dans notre pays. Les compagnies de chemins de fer auraient pu prendre à bord des effets allant à une faible distance, dans la ville de Montréal par exemple et auraient transporté la marchandise jusqu'au bout du trajet; mais s'il s'agissait, par ailleurs, de transport direct jusqu'à la ville de Toronto, au lieu de recourir aux véhicules routiers et à un camion suivi de trois ou quatre remorques, ils auraient tout simplement chargé quelques voitures et auraient transporté le tout par rail à Toronto, puis distribué la marchandise par camion à partir de Toronto seulement, parce que ce système coûte beaucoup meilleur marché que le transport par route d'un bout à l'autre du trajet, avec les prix énormes de l'essence et de l'entretien des routes. Les compagnies ferroviaires seraient alors en mesure d'établir des services directs, par exemple, entre Montréal et Toronto, et si elles ne voulaient pas se charger du transport à petite distance, qui nécessite tant d'arrêts consécutifs dans les stations locales, elles n'auraient qu'à recourir en ce cas au camionnage, dans le rayon particulier qui entourerait chaque point de distribution. Tout le transport à petite distance pourrait se faire à bord de camions. Je ne vois pas d'autre moyen d'atteindre à un tarif raisonnable des transports au pays et d'alléger le fardeau des impôts. Je pense que c'est là, d'une manière générale, ce que vous aviez en vue, n'est-il pas vrai?—R. Je suis heureux que l'honorable député ait soulevé la chose, parce que le mémoire auquel j'ai fait allusion dans ce bref aperçu—mémoire que nous avons présenté à un Comité de la Chambre des communes—parle longuement de la question. A la page 17 on peut lire—je tiens à vous lire un paragraphe que votre président vient justement de rappeler à mon attention:

Les derniers états des recettes et dépenses routières sont ceux de 1935, comme l'illustre l'Annuaire du Canada, 1937. En 1935, les frais fédéraux, provinciaux et municipaux d'entretien et d'exploitation des voies se sont élevés à un total de \$92,490,449. Le revenu total, provenant principalement des taxes d'inscription et des taxes sur l'essence, a atteint \$54,623,623. On verra donc qu'en 1935 l'excédent des dépenses sur les recettes s'est chiffré par \$27,866,826.

Voilà ce qui importe. Je suis heureux que vous ayez soulevé ce point.

M. DUPUIS: J'ai bien peur, monsieur le président, que notre Comité de la restauration se soit transformé en un Comité des chemins de fer. Je me demande s'il est très pertinent de discuter ainsi la question de savoir si le transport devrait se faire par rail ou par route. On nous a confié, si je me trompe, l'élaboration de programmes pour l'après-guerre, et de plans de travaux destinés à procurer de l'emploi à nos compatriotes, ainsi qu'à prévenir le chômage. Je me demande si la présente discussion a bien sa raison d'être?

Le PRÉSIDENT: Dans presque toutes les discussions de comités, on en vient à parler de sujets qui ne sont pas nécessairement liés à l'ordre du jour. Je trouve cependant que la présente discussion est pertinente. Nous avons entendu les deux compagnies de chemins de fer, qui nous ont entretenu des problèmes de l'après-guerre. Dans les deux cas, on a signalé qu'il se faisait plus de transport d'effets et de passagers par route que par rail. En discutant les perspectives d'emploi dans les compagnies de chemin de fer, soit en vue d'étendre les services ferroviaires soit en vue d'entretenir les services déjà existants, la question s'est élevée de la concurrence entre chemins de fer et compagnies routières. D'où le sujet de la présente discussion, à la suite d'une question posée par M. Hill et qui se trouve directement ordonnée à la solution du problème à l'étude.

Je tiens à dire que j'ai demandé aux chefs des compagnies d'autobus et des compagnies de camionnage s'ils aimeraient à comparaître devant notre Comité. Je croyais que les employés de chemins de fer nous auraient entretenu à la suite des déclarations des deux compagnies de chemins de fer. Mais il n'a pas été possible à ces personnes de se présenter jusqu'ici, et elle aimeraient comparaître au cours de la session prochaine de 1944. Je veux dire les employés des compagnies d'autobus et de camions. Je pense donc que, puisque la question à l'étude est de savoir quelle est la meilleure méthode de transport et de camionnage à adopter pour la circulation des effets et des voyageurs après la guerre, on peut discuter ce sujet à condition de ne pas trop s'éloigner de la question à l'étude.

M. DUPUIS: Je ne veux empêcher aucune discussion.

Le PRÉSIDENT: Je suis heureux que vous ayez soulevé la question, mais je crois que cela se rapporte au sujet.

M. DUPUIS: Les deux réseaux de transport donneront de l'ouvrage soit dans la construction ou la réparation des routes et des chemins, soit dans la poursuite des travaux de construction ou de réparation des chemins de fer. Je ne crois pas que l'esprit de progrès arrête le développement du transport routier. Et pour les longs trajets, nous ne pouvons pas nous passer des chemins de fer. En conséquence, nous aurons les deux.

Le PRÉSIDENT: Aucun membre du Comité ni aucun des témoins actuels ne désire voir cesser le grand trafic routier, mais la question soulevée par M. Hill ne manque pas d'à-propos. Si les représentants du transport routier viennent témoigner à notre prochaine séance, nous aurons tous les aspects du problème.

M. QUELCH: Tous les gens de l'Ouest admettront qu'une revision des tarifs du transport des marchandises dans l'Ouest est absolument nécessaire si nous voulons mettre en pleine valeur les houillères et même l'agriculture. Ce n'est peut-être pas le bon temps de traiter cette question, mais elle concerne l'emploi de la main-d'œuvre dans l'Ouest.

M. MACNICOL: Dans tout le Canada.

M. QUELCH: Oui, mais surtout dans l'Ouest.

M. DUPUIS: Il y a peut-être lieu de continuer à discuter le point soulevé par l'honorable député. M. Best a fait observer que si les routes ont accaparé une partie du transport à faible distance, les chemins de fer étaient destinés à prendre le reste, payant ou non. Dans les provinces de l'Est, j'ai eu à lutter maintes fois contre le projet d'abandonner certaines lignes importantes de chemin de fer, certains embranchements nécessaires. On alléguait que cela ne payait plus. J'aimerais que M. Best nous dise comment il peut concilier ce qu'il a dit avec la pratique générale des compagnies de chemin de fer, car dans bien des cas, dans le Québec et l'Ontario, on se débarrasse de ces embranchements. Quoiqu'on dise que ces compagnies sont des services publics et qu'elles sont tenues de servir à cause de la rigueur de la température en hiver, elles insistent quand même pour abandonner ces embranchements. Tel embranchement n'était pas payant et elles l'ont

abandonné. Par conséquent, si nous devons discuter la question des chemins de fer, j'aimerais que la question se traite par les dirigeants des chemins de fer. Je ne crois pas qu'ils aient deux mesures, une pour l'Ouest et une pour l'Est.

Le TÉMOIN: La seule observation que j'aie à faire, c'est qu'à mon avis l'honorable monsieur appuie notre manière de voir en l'espèce. Nous disons que les chemins de fer à vapeur constituent une nécessité nationale. Nous avons dit que lorsque la Commission des chemins de fer, devenue la Commission des transports, recevait des demandes concernant l'abandon de certaines lignes, nous avons pris la même attitude que le public local ou que ses représentants. Nous avons rappelé que les chemins de fer étaient une nécessité nationale, qu'ils fussent payants ou non.

M. DUPUIS: Très bien.

Le TÉMOIN: Par conséquent ils doivent être maintenus. Une des plus fortes raisons de leur maintien réside dans le fait que les autorités fédérales doivent à toute la population du Canada de faire en sorte qu'elle ait certains moyens de transport tout comme elle a un service postal. C'est leur devoir. Malheureusement, l'autre genre de transport qui concurrence le chemin de fer peut manquer, à cause de la rigueur de la température, mais pas les chemins de fer. Ils doivent fonctionner malgré l'inclémence du climat, que ce soit payant ou non. Je prétends encore que c'est une des plus fortes raisons pour lesquelles ils devraient avoir chance égale. Nous connaissons plusieurs tronçons de chemins de fer qui sont des tributaires et qui ne sont probablement pas aussi profitables que les lignes principales. Ils fournissent du trafic aux lignes principales, mais si vous les séparez ou si vous en faites la comptabilité séparément, vous constatez évidemment qu'ils ne paient pas. Il en est ainsi sur tout le réseau canadien qui représente à peu près 43,000 milles.

M. DUPUIS: Vous admettez que le principe général de l'exploitation des chemins de fer est le principe du service. Pourtant ces compagnies de chemin de fer viennent devant la Commission des chemins de fer demander la permission d'abandonner certaines lignes, bien que ces lignes soient absolument nécessaires en hiver. Les gens n'ont pas d'autres moyens de transport. Le long de la ligne Montréal-Hemmingford, la population n'a pas d'autres moyens de transport en hiver. Ces gens sont cinq ou six mois par année loin du monde civilisé. Cependant le chemin de fer lutte pour se débarrasser de cet embranchement. D'autre part, ces gens bénéficient du transport par camion en été. C'est un problème très épineux que les chemins de fer auront à résoudre, mais il n'y a aucun moyen au monde d'empêcher en hiver la neige de tomber, les tempêtes de se produire, etc., et par conséquent les gens ont besoin des chemins de fer en hiver. Je sympathise avec les chemins de fer, mais je dirai que si l'on applique réellement aux chemins de fer le principe de leur utilité publique, ils ne devraient pas lutter si vivement pour abandonner des embranchements.

Le TÉMOIN: En réponse à cela je dirai que je ne prends pas la part des chemins de fer. Ils sont capables de présenter leurs propres arguments. J'ai assisté, dans plusieurs provinces de l'Ouest, ces trois dernières années, à des séances où de grandes longueurs de lignes ont été abandonnées, et je constate qu'aux yeux des compagnies de chemins de fer, la tâche de coopérer est une obligation que la loi fédérale leur impose. Je veux parler des deux grands réseaux: le Canadien-National et le Pacifique-Canadien. Ils croient que partout où ils peuvent abandonner une ligne, ils doivent le faire. C'est un des arguments qu'ils emploient. Il n'y a pas de doute là-dessus, car cet argument a été employé à chaque demande. Vous vous rappellerez probablement que, dans un rapport au comité du Sénat, ils ont indiqué les tentatives qu'ils avaient faites et le nombre des causes où ils n'avaient pas réussi. Je pourrais peut-être, monsieur le président, citer un paragraphe qui ne manque pas d'à-propos.

Intérêt collectif et national

Une agglomération s'est rarement développée avant qu'un chemin de fer fût construit pour la desservir. Les exceptions à cette règle sont dues à l'existence d'autres moyens de transport. Pour la très grande majorité des agglomérations existant actuellement dans tout le Canada, les chemins de fer sont venus les premiers et, logiquement, devraient être les derniers à partir. Permettre aux chemins de fer de partir ou de réduire à l'excès les moyens sûrs de transport serait tromper la confiance des centaines de milliers de citoyens qui ont fondé ces centres, construit leur maison et établi leurs affaires sur l'assurance que les chemins de fer leur donneraient toujours ce qui est essentiel à la vie d'une collectivité et à la vie sociale, à savoir des transports convenables, continus et sûrs. Une interruption des services des chemins de fer laissera les citoyens à la merci d'autres entreprises de transport, en dehors du contrôle fédéral, non réglementées, et peu sûres. Elle causera aussi la destruction de foyers et d'entreprises privées, supprimera des valeurs immobilières, toutes édifiées sur la confiance placée par le public dans le service continu des chemins de fer.

et ainsi de suite. Je ne crois pas avoir besoin d'en lire davantage.

M. DUPUIS: C'est très bien présenté.

M. HILL: J'aimerais préciser les remarques que j'ai faites. Je crois que M. Dupuis a une fausse impression. Voici ce que je veux dire: au moyen d'une bonne direction unifiée, on pourrait donner aux gens beaucoup plus de service dans tout le pays au même prix. Beaucoup de marchandises qui se transportent par camion sur de longues distances seraient confiées aux chemins de fer, et la somme qui se dépense en camionnage servirait à assurer le transport des voyageurs et des marchandises en partance ou à destination des petites villes. Sans doute, je crois que le transport routier des voyageurs et des marchandises s'étendra en notre pays après la guerre à bien des régions éloignées qui ne sont desservies actuellement ni par les chemins de fer ni par les voitures routières. Une bonne direction peut épargner au pays bien des frais de transport et cette économie permettrait à d'autres endroits qui n'ont pas de service de transport d'en avoir un de premier ordre lorsque ce trafic serait coordonné au lieu d'être concurrent sur de longues étendues. Je crois que le transport des marchandises par chemin de fer et par camion s'étendra beaucoup dans tout le pays de même que le service des voyageurs par les grandes routes, mais en même temps il faudra une bonne direction centralisée pour obtenir le meilleur service possible des chemins de fer et des voitures routières.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. McDONALD (*Pontiac*): Il me semble que la solution du problème pivote sur un point important: celui de savoir si les autorités gouvernementales intéressées voudront s'entendre pour tracer un plan et conclure un accord. Devant le résultat obtenu par la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa il y a quelques années, je me demande et je demande aux membres du Comité à quel point nous pouvons espérer une solution de ce problème dans ce sens. Des droits provinciaux sont en jeu. Les gouvernements provinciaux sont jaloux de leurs droits. En céderont-ils une part à l'avantage de ce que nous considérons comme l'intérêt de la population du Canada? A mon sens, monsieur le président, c'est là le point important du problème.

Le PRÉSIDENT: Il en est question ici dans le mémoire de M. Best. C'est sûrement un point à discuter si quelqu'un tient à l'examiner. A-t-on d'autres questions?

M. BENCE: Je m'intéresse à l'article 9, page 3: "Suppression des passages à niveau". La délégation a-t-elle des renseignements sur ce que coûterait la suppression de 30,000 passages à niveau et sur le nombre d'emplois que nous pour-

rions donner si nous entreprenions de supprimer ces passages en deux ou trois années, après la guerre.

Le TÉMOIN: Je regrette de n'avoir pas ici les chiffres qui pourraient vous l'indiquer. J'avais un état dont je me suis servi parmi nos gens et auprès des gouvernements provinciaux et qui m'avait été fourni par M. le commissaire Stone, je crois. Cet état, préparé par M. Stone lui-même, portait sur la suppression d'un certain nombre de passages en un certain nombre d'années. Je ne puis vous dire au juste quelle est l'estimation. Les honorables députés se rappelleront que pendant la dernière crise, lorsque nous avions un grand nombre de chômeurs, dans les années 1930, le Parlement affecta, en vertu de la Loi des travaux publics de construction, un million de dollars une année et un demi-million ou un million l'année suivante. Il s'est dépensé trois ou quatre millions de dollars à part les \$200,000 votés en vertu de l'article 262 de la Loi des chemins de fer. Ces sommes se sont dépensées suivant les termes de la Loi des chemins de fer, c'est-à-dire qu'elles ont été réparties par la Commission des transports dans la proportion de 40 p. 100 à même la Caisse des passages à niveau et 60 p. 100 suivant la décision de la Commission, c'est-à-dire au compte de la municipalité, de la province ou du chemin de fer, car dans certaines provinces, surtout dans les Maritimes, les demandes se font par les ministères de la Voirie, tandis que dans notre province où les municipalités sont si nombreuses, une municipalité peut demander à la Commission la suppression d'un passage à niveau. Je regrette de n'avoir pas de chiffres. Je présume qu'il serait très facile de les obtenir de la Commission, mais je regrette de n'avoir pas pris le temps de me les procurer.

M. BENCE: Pour ma part, je crois que l'idée est très importante. Il y a là de quoi employer beaucoup de gens après la guerre. C'est justement une des choses qui peuvent combler la brèche. Cela me paraît une excellente idée.

M. Ross (*Middlesex-est*): J'allais justement mentionner l'article 9, monsieur le président. Je suggérerais que la Fraternité fournisse au Comité tous les renseignements qu'elle possède à ce sujet. Il y a sûrement là de quoi donner beaucoup d'emploi. Pourrait-on fournir ces renseignements au Comité?

Le TÉMOIN: Oh oui, je le crois. Quant aux 30,000 passages qu'il s'agirait de supprimer, il y en a 5,000 qui feraient exception à cause de certaines impossibilités de construction. Il n'y a donc pas lieu de rechercher le coût probable de leur suppression. Ces passages auront des moyens de protection modernes. Quant aux autres, leur réaménagement ne présente pas d'impossibilités ni de difficultés. Il s'agira de faire passer les routes au-dessus ou au-dessous du chemin de fer.

M. Ross: Vous avez fait une étude assez complète de la situation?

Le TÉMOIN: Oui, mais nous nous sommes peut-être moins occupés de la question des frais que du danger auquel nos employés sont constamment exposés. Ces passages sont une cause de danger quotidien, car il arrive que des gens qui voyagent dans des autos très rapides ne remarquent pas les enseignes ou les signaux aux passages à niveau. Les trains de voyageurs arrivent et, comme vous le savez, les gens se font tuer. Ces accidents ont lieu presque tous les jours. Je n'ai pas les statistiques, mais les chiffres sont très élevés. Il y en a moins à présent parce que la circulation des autos a beaucoup diminué.

D. Ces renseignements pourraient sans doute nous être fournis. Je crois qu'il serait intéressant et très important pour nous de les avoir le plus tôt possible.

M. Purdy:

D. Savez-vous si la Commission des transports ou un autre organisme fait un relevé actuellement pour mettre ces renseignements à jour? S'informe-t-on auprès des villes et municipalités du nombre de passage à niveau qu'il s'agirait de supprimer après la guerre? En savez-vous quelque chose?—R. Je n'ai pas de

renseignements précis sur ce point sauf que les ministères de la voirie des diverses provinces m'ont dit qu'ils essayaient de faire faire un inventaire des passages à niveau qui se trouvent dans leurs territoire.

D. A la demande de la Commission des transports?—R. Peut-être.

D. Oui, je le pense. Cela peut être à la demande de la Commission des transports.

Le PRÉSIDENT: Puis-je faire une observation? Je tiens à exprimer ma reconnaissance personnelle et aussi sans doute celle du Comité à M. Best et à ses associés pour nous avoir signalé cette question, surtout dans un mémoire aussi bien rédigé. Ils disent ceci:

Les expériences terribles qu'ont eu à subir chauffeurs et mécaniciens de locomotives, et les risques courus lors de la rencontre avec les différentes espèces de véhicules à ces points d'intersection—expériences fatales bien souvent—sont la preuve de l'urgence de cette suppression de tous les passages à niveau.

Et ainsi de suite. Depuis nombre d'années, dans toutes les provinces, il se tue des gens aux passages à niveau. Lorsque nous apprenons ces accidents, nous y pensons au point de vue des déboursés à faire et nous passons. Il y a de nos hommes qui se font tuer ou blesser dans les accidents aux passages à niveau et nous avons, comme l'a signalé M. Best, le fait que nos employés de trains—les mécaniciens et les chauffeurs qui sont responsables de la sécurité de millions de voyageurs chaque année—vivent dans l'énerverment chaque jour qu'ils sont de service. Nous avons exposé la population du pays et les mécaniciens de locomotives à ces accidents et à ces tranches simplement parce que nous n'avons jamais jugé à propos de résoudre le problème. Je crois que la question est très importante pour le Comité.

M. DUPUIS: Tandis que nous sommes sur la question de supprimer les passages à niveau, j'aimerais exprimer mon sentiment sur ce point. Pendant quelque temps, je me suis intéressé à la suppression des passages à niveau et aux dépenses qu'elle entraînait. Jusqu'à présent, cette question a toujours causé des luttes entre la municipalité intéressée, le gouvernement fédéral et le chemin de fer. Les chemins de fer sont très forts pour rejeter sur une municipalité l'obligation de payer une certaine partie des frais de la suppression de ces passages. Nous savons très bien que les grandes routes ont été construites pour le public en général et non pas pour les municipalités. Prenons par exemple la ville de Longueuil: elle voit passer des voitures qui vont aux Etats-Unis ou dans les cantons de l'Est ou à Québec. Tout ce trafic passe par Longueuil. Et s'il fallait évaluer l'intérêt que la ville de Longueuil peut avoir dans ce trafic, nous constaterions que ce n'est pas plus que la moitié d'un pour cent, et cependant lorsque nous en sommes venus à poser un signal sur la route Chambly-Sherbrooke, c'est-à-dire un feu rouge et des barrières, on a obligé la ville de Longueuil à payer un tiers du coût de l'entretien des barrières et des signaux du chemin de fer. Je crois que c'est injuste, et le cas de Longueuil est celui de toutes les municipalités du pays. Comme les grandes routes sont aujourd'hui un service national il ne me semble pas juste, en exécutant des travaux d'après-guerre, de rejeter sur les municipalités de tels fardeaux. Ces municipalités payent des impôts aux gouvernements provinciaux et fédéral et ensuite on les oblige à fournir un tiers des frais d'entretien de ces barrières ou des viaducs ou des passages inférieurs. Je ne crois pas que ce soit juste envers ces municipalités et j'aimerais que cette question soit étudiée par les chemins de fer et par les gouvernements.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser ou d'autres observations à faire?

M. MacNicol:

D. Oui, j'ai une ou deux questions à poser. A la page 2, il y a une rubrique: "Projets de Restauration". Je voudrais demander à M. Best pourquoi, après avoir énumérés les divers projets qui pourraient s'exécuter, on ne mentionne pas la possibilité de prolonger les lignes de chemins de fer et d'en construire de nouvelles?—R. Il y a bien d'autres choses que nous aurions pu suggérer comme moyen de donner de l'emploi, mais nous n'avons pas entrepris d'épuiser la liste. Nous croyons—et je l'ai mentionné l'autre jour à Philadelphie—que s'il y avait 70 millions d'habitants entre les Grands Lacs et les Montagnes Rocheuses, on les verrait à peine en voyageant sur le train, à cause de l'immensité de l'Ouest canadien entre les Grands Lacs et les Rocheuses. Si nous avions une pareille population, il nous faudrait évidemment plus d'embranchements aux lignes principales de nos chemins de fer. Si nous établissons une politique d'immigration choisie et si nous amenons beaucoup de gens des autres pays qui ont hâte de venir—c'est-à-dire après avoir trouvé de l'emploi à nos propres gens—ces constructions devront s'entreprendre. Il nous faudra de nouvelles lignes de chemins de fer; au lieu d'abandonner jusqu'à 5,000 milles de parcours, je m'attends à ce que nous ayons à en construire autant que cela. C'est une possibilité mais nous ne l'avons pas mentionnée parce que ces travaux ne nous semblent pas d'une nécessité immédiate. Ils peuvent toutefois être nécessaires dans certaines parties du pays, mais je ne suis pas au courant. Voilà une question que les chemins de fer examineraient très promptement si cela leur paraissait nécessaire pour obtenir du trafic.

D. J'aurais pensé que vous communiqueriez avec les sections locales de votre fraternité par tout le pays, car elles sont sûrement au courant de la nécessité de certains prolongements et je comptais trouver ici des suggestions nous indiquant les prolongements qu'il faudrait construire; mais il n'y a rien dans le mémoire à propos du prolongement des chemins de fer ni de la construction de nouveaux embranchements. Je mets cette question de côté pour le moment. Il y a un autre point que je voudrais mentionner: j'aurais pensé que vous suggéreriez un moyen de rendre plus rapide les transports ferroviaires. Par exemple, mon ami le représentant de Sydney est en face d'un problème qui est capital dans sa province et son district: celui du transport du charbon à partir de Sydney. Il nous a exposé le problème en d'autres occasions. Il nous a prouvé que les trains étaient très lents sur le détroit de Canso. Il a donné de bonnes raisons pour qu'on fasse quelque chose. J'espérais que la Fraternité indiquerait dans ce mémoire comment accélérer le transport de la houille néo-écossaises vers l'Ouest. Dans les provinces de Québec et d'Ontario, nous aimerions avoir du charbon de la Nouvelle-Ecosse, mais la longueur du temps qu'il faut au charbon pour arriver en Ontario rend ce produit coûteux. J'aurais pensé que vous communiqueriez avec votre Fraternité et que vous lui demanderiez des suggestions sur la manière de hâter le mouvement du charbon, comme, par exemple, en supprimant des courbes à tel endroit, en doublant les lignes à tel autre et ainsi de suite, afin que les frais de transport soient réduits. Vous n'avez rien suggéré de cela. Je crois que ce sont des choses qui méritent d'être étudiées. Ensuite, à la page 3, il y a un article qui m'intéresse beaucoup: l'article 4. Je veux surtout parler de la partie qui commence par les mots:

"...on pourrait affirmer que le grand problème, après la guerre, dans le domaine de l'énergie, ce ne sera pas de développer davantage l'exploitation..."

Tel peut être le cas ici dans l'Est, mais c'est un problème capital dans l'Ouest, un problème exceptionnellement important. Dans tout le nord de la Saskatchewan, par exemple, on n'a pas de houille ni d'usines hydroélectriques, mais beaucoup d'énergie électrique en puissance. Je n'aime pas voir cette remarque dans le mémoire, car pour se tirer d'affaire il faut que les gens du nord de la Saskatchewan aient de l'électricité à bon marché. Ils ont beaucoup de chutes

d'eau. J'en ai fait un relevé l'été dernier à Fort-la-Corne. C'est un endroit très difficile d'accès, mais rien ne m'arrête lorsque je fais un relevé. On pourrait construire un barrage à Fort-la-Corne et produire 125,000 HP qui pourraient fournir l'électricité à bon marché dans tout le nord de la Saskatchewan. Les habitants de cette région devraient avoir l'électricité. Je ne vois pas comment le nord de la Saskatchewan se développera tant qu'il n'aura pas à bon marché l'éclairage et la force motrice. Sûrement, s'il y a dans le monde des gens qui devraient avoir l'éclairage à bon marché ce sont les cultivateurs des Prairies et des régions avoisinantes. Par conséquent, je ne puis accepter la remarque où vous dites: "On pourrait affirmer que le grand problème, après la guerre, dans le domaine de l'énergie, ce ne sera pas de développer davantage l'exploitation, mais bien plutôt de distribuer l'énergie déjà exploitée aux fins de la production du matériel et des approvisionnements de guerre". On a un besoin criant de développements électriques dans l'Ouest et dans d'autres régions éloignées comme la partie nord du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta où l'on emploie du charbon pour produire de l'énergie électrique tandis que la force hydraulique se perd dans les rivières. Il y a un autre passage, page 3, dont j'aimerais avoir une explication. Je ne veux pas discuter ce point. Je veux parler du dernier membre de phrase du paragraphe (7):

"...et l'établissement, après la guerre, de la journée de six heures et de la semaine de cinq jours".

La Société des Nations, ou le traité de Versailles, ont établi comme base la journée de 8 heures et la semaine de 40 heures. Pour ma part, je ne m'oppose pas à la semaine de cinq jours, j'y suis favorable, mais je ne vois pas comment nous pourrions concurrencer l'Europe ou l'Asie avec une journée de six heures et une semaine de cinq jours, ce qui ferait une semaine de 30 heures. Après tout, les producteurs de notre pays ont à soutenir la concurrence résultant de la situation qui existe aux Etats-Unis, et d'après la Charte de l'Atlantique ils ont à concurrencer l'Europe. Si nous réduisons notre semaine à 30 heures, comment pourrions-nous soutenir la concurrence? Vous pourrez peut-être expliquer ce point.

M. GILLIS: Nous avons eu la semaine de deux jours.

M. MACNICOL: Je le sais, j'espère qu'elle ne reviendra plus. Aujourd'hui, nous avons beaucoup plus qu'une journée de six heures ou qu'une semaine de trente heures. Je ne discute pas ce point, je ne fais que suggérer des idées. Nous devons examiner la situation d'ensemble à un point de vue continental et même universel. Si le monde entier réduit le travail à 30 heures par semaine, j'en suis, mais nous ne pouvons pas réduire notre semaine à 30 heures si les Etats-Unis gardent la semaine de 44 heures. Je crois qu'il faudrait élucider ce point. Je ne le discute pas. Je ne veux pas qu'on dise que je suis contre. Le traité de Versailles a établi la journée de huit heures et si j'ai bonne mémoire une semaine de cinq jours et demi ou une semaine de 44 heures. Personnellement, je suis en faveur d'accorder à tout le peuple de notre pays les avantages dont bénéficient les ouvriers des autres pays, mais je veux que nos gens soient en état de soutenir la concurrence. Je ne veux pas qu'on me représente comme opposé à votre proposition, je ne fais que formuler des observations. Vous faites cette déclaration et je crois que vous devriez expliquer comment nous pouvons réduire le travail à 30 heures par semaine. Je sais que chez les cultivateurs, il ne s'agit pas de la semaine de 30 heures. Ils se lèvent à quatre ou cinq heures du matin et ils finissent de travailler à 8 heures du soir. Si nous réduisons la semaine de travail à 30 heures dans les usines, il faudra avoir deux ou trois équipes sur la ferme pour ne pas forcer le cultivateur à seize heures de travail par jour.

A présent, je veux dire un mot des passages à niveau. J'aimerais que votre mémoire soit plus fort à ce sujet. Je crois qu'il serait temps de supprimer tous les passages à niveau. Il n'y en a pas en France ni en Angleterre, ni en Belgique. Il faudrait les supprimer. En parlant de passages à niveau, j'ai à la mémoire

un très grand inventeur, un des plus grands du Canada, qui un matin s'en allait vers le nord sur la grande route entre Brampton et Orangeville. Il fut tué à un passage à niveau d'un chemin de fer qui, partant d'Inglewood, traverse la grande route qui mène à Orangeville. La mort de cet homme fut une calamité pour notre pays, car c'était un inventeur célèbre qui aurait rendu de grands services au pays. Ce passage à niveau et tous les autres devraient disparaître. La somme de \$500,000 par année est trop faible. J'aimerais qu'elle soit portée à \$1,000,000 au moins. Nous sommes en face du terrible problème de donner de l'emploi immédiatement après la guerre, et la construction de passages inférieurs ou supérieurs est un moyen économique de donner de l'emploi. C'est tout ce que j'avais à dire, mais j'aimerais entendre expliquer comment nous pouvons établir la semaine de 30 heures.—R. Monsieur le président, tout d'abord, je veux dire un mot de l'alinéa 4, page 3. La rédaction est peut-être mal interprétée ou fautive. Nous avons dit: "A l'égard de cette proposition, on pourrait affirmer..." Nous aurions dû dire: "...on a affirmé...". Vient ensuite notre réponse concernant l'électrification des campagnes. Nous ne prétendons pas cela. Nous ne prétendons pas—l'intention de notre mémoire n'est pas de prétendre—que nous avons déjà trop d'énergie électrique. Ce n'est pas ce que nous prétendons. Nous voulions dire qu'on avait prétendu cela. Des écrivains ont déjà prétendu, dans les journaux hebdomadaires, que nous en avons probablement plus...et ainsi de suite.

D. Puis-je vous interrompre un instant? Cela peut être vrai des développements de Niagara ou de Beauharnois immédiatement après la guerre mais sûrement pas du Nord de la Saskatchewan. Il y a des centaines de milliers de chevaux-vapeurs exploitables dans cette partie du pays.

M. TUSTIN: Oui, et il en faudra des millions en Ontario, dans les vieux centres agricoles, pour l'électrification rurale.

Le TÉMOIN: Nous n'avons à l'idée que ce que nous citons là. Nous devrions mettre à la disposition de tous ceux qui vivent à la campagne l'énergie électrique, d'abord pour l'éclairage, puis pour les appareils électriques, et ce serait un des moyens les plus grands et les plus importants de garder les garçons et les filles sur la ferme. Ceux d'entre nous qui ont grandi sur la ferme n'ont qu'à penser à quelques-unes des raisons pour lesquelles nous avons quitté la terre, et il y a des milliers et des milliers de garçons et de filles qui ont quitté la campagne simplement à cause de l'attrait des brillantes lumières des villes et ainsi de suite tandis qu'ils n'avaient pas de lampes brillantes chez eux.

A présent, à propos des chemins de fer, je ne dirai pas grand'chose sur l'accélération des trains. Bien des gens ont rendu hommage aux chemins de fer pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans les quatre dernières années.

M. MacNicol:

D. Excusez-moi un instant. Ce n'est pas de la vitesse au mille que je voulais parler. Quand j'ai parlé d'accélération, voici à quoi je pensais: un train de charbon, par exemple, prend beaucoup de temps à se rendre de Sydney à Montréal. Cette longueur de temps ne pourrait-elle pas se raccourcir, non pas par l'accélération des locomotives ou des trains, mais plutôt par la réduction du nombre d'heures nécessaires. Voilà ce que j'avais en vue. Pourquoi ne ferait-on pas telle et telle amélioration pour que le trajet s'accomplisse en moins de temps?—R. Sans doute, le grand moyen d'accélérer le mouvement des trains, c'est la double voie, mais elle coûte cher.

D. Pardon?—R. C'est la double voie qui permettrait le mieux l'accélération des trains, la double voie sur tout le parcours. Non seulement elle accélérerait le mouvement mais elle réduirait beaucoup les dangers, car aujourd'hui la direction des trains sur une seule voie est réellement une science. Elle exige autant d'études qu'il y a un demi-siècle. Il est difficile de faire circuler les grands trains de marchandises à une époque comme celle-ci et d'avoir assez de voies

de garage, tout en pourvoyant à la circulation des trains rapides de voyageurs et le reste. En général, les trains de charbon ou ceux qui portent des marchandises peu périssables sont ceux qu'on retient le plus. La solution serait sans doute celle que j'ai indiquée. Il serait assez coûteux de poser une deuxième voie, mais ce moyen permettrait d'effectuer les transports beaucoup plus rapidement que dans les conditions actuelles. Le National-Canadien a dépensé je ne sais combien de millions de dollars pour l'électrification lorsqu'il a établi un système d'enclanchement et de contrôle entre Moncton et l'Est pour rendre les voies plus sûres, pour hâter le mouvement et pour avoir une sauvegarde contre l'élément humain, car, après tout, le mouvement dépend de l'élément humain, et l'on tâche de mettre un peu plus d'appareils mécaniques. On y a mis beaucoup d'argent. Ces précautions n'ont peut-être pas accéléré le mouvement mais elles ont assuré une plus grande sécurité.

Quant à la journée de six heures, je ne sais si je pourrais vous donner des précisions. Je préfère ne pas donner de réponse.

M. GILLIS: Tandis que vous en êtes à la question soulevée par M. MacNicol, j'ai l'impression que vous n'avez pas bien saisi ce que M. MacNicol voulait dire. Je ne veux pas discuter la question au long, mais vous savez sans doute que nous discutons toute cette question au Comité et à la Chambre depuis trois ou quatre ans. Or je présume que vous représentez les employés de tout le réseau—je veux dire vous et les autres délégués qui sont ici aujourd'hui.

Le TÉMOIN: Les employés de tous les chemins de fer du Canada.

M. GILLIS: De tous les chemins de fer du Canada. Or je crois que vous avez mal compris M. MacNicol. Il n'a pas voulu dire que l'allure des trains devrait être plus rapide. Je viens de l'île du Cap-Breton. Dès 1906, je crois, on a fait des démarches auprès du gouvernement fédéral pour l'établissement d'une chaussée en travers du détroit de Canso, et la question s'est discutée de nouveau ces trois dernières années. Il y a là un bras de mer d'un mille sur lequel on peut construire un pont. Les arpentages ont été faits et le projet est réalisable. Il coûterait un peu d'argent. Depuis le début de la guerre, cet endroit a été un véritable obstacle au mouvement des matières premières: l'acier, le charbon et les matériaux américains destinés à Terre-Neuve. Il se produit là des retards formidables, et je suis surpris qu'on n'en ait pas fait mention. Nous avons eu ici les représentants du National-Canadien et nous avons étudié la question avec eux. Ils ont présenté des rapports d'ingénieurs indiquant le coût et la nécessité de cette chaussée en travers du détroit de Canso. En second lieu, la ligne de Sydney à Moncton—surtout entre Sydney et New-Glasgow—est dans un état lamentable. J'ai à la parcourir et c'est une des lignes les plus mauvaises (Terre-Neuve à part); on ne l'a pas améliorée depuis le début de la guerre. Je puis affirmer ce fait très catégoriquement. Si vous rencontrez des employés qui connaissent cette ligne, ils vous diront sans doute que, de Sydney à New-Glasgow, les rampes et les courbes du chemin de fer sont telles qu'on ne peut y transporter qu'un tiers de la charge qu'on peut mettre entre New-Glasgow et Moncton. On peut encore augmenter la charge à partir de Moncton. On a suggéré que la réparation de ces lignes se fasse comme travail d'après-guerre. Cette suggestion a été faite aux dirigeants du chemin de fer, à la Chambre des Communes et au présent Comité. Les autorités ne sont pas prêtes à marcher tout de suite, parce que les fonds sont restreints. Aux yeux de notre Comité, c'est une des plus grandes améliorations à accomplir après la guerre sur les chemins de fer du Canada. La ligne devrait être doublée de Sydney à Moncton. Il faudrait reconstruire entièrement les terrassements et redresser les rampes si l'on veut exploiter économiquement le matériel roulant qu'on mettra sur cette ligne. M. MacNicol voulait parler de cela et non pas de l'accélération des trains.

M. MACNICOL: Oui, c'est cela que je voulais dire.

M. GILLIS: Il s'agit de décider si nous devrions faire de ce projet un travail d'après-guerre. Sans doute, les représentants du National-Canadien ont été d'avis qu'après la guerre on ne le ferait pas; qu'on retournerait à la situation de 1939; qu'il ne viendrait pas plus de monde; que l'on retournerait tout simplement à la situation qui existait auparavant. Vu la grande publicité faite sur ce point et la nécessité du projet comme travail spécial, j'ai été surpris de ne rien trouver dans votre mémoire à ce sujet. Il y a beaucoup de documentation à propos de la restauration dans les rapports du Comité, par exemple; ces rapports comprennent toutes les discussions, les recommandations et le reste, et c'est une question dont j'aimerais que votre association s'occupe à l'avenir.

M. MACNICOL: Merci, monsieur Gillis, de cette explication.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, j'expliquerai d'abord que cette question ne nous a jamais été signalée, car nous l'aurions probablement mentionnée ici à titre de suggestion.

M. MACNICOL: Je ne puis comprendre comment il se fait qu'une fraternité comme la vôtre, qui représente tous les employés des chemins de fer, n'a jamais été saisie d'une telle question.

Le TÉMOIN: C'est exactement comme je le dis: la question ne nous a pas été signalée officiellement. J'ai entendu parler de la situation et je l'ai constatée — bien que je ne sois pas allé là souvent depuis le début de la guerre. Je suis au courant de la situation. Par exemple, dans ma province, l'île du Prince-Edouard, on a beaucoup de difficulté à expédier les pommes de terre et les autres produits. Il nous faudrait surtout un moyen de transport en travers du petit bras de mer qui crée toute la difficulté: le détroit de Northumberland. Vous connaissez sans doute la situation là-bas. Sans doute si vous nous demandez pourquoi nous ne faisons pas de recommandation sur ce point nous répondrons qu'à notre avis c'est une question sur laquelle il appartient plutôt au chemin de fer de présenter des recommandations. Telle est mon opinion à ce sujet. Je puis dire toutefois que nous sommes bien en faveur de ces améliorations et du principe de la suppression des rampes et des courbes dangereuses partout où il y en a. Ces entreprises comporteront probablement bien des difficultés d'aménagement, mais elles donneront de l'ouvrage. Il y a beaucoup de rampes qui peuvent se supprimer non seulement dans les Maritimes mais dans tout le pays.

A présent, je ne crois pas pouvoir donner à M. MacNicol une réponse satisfaisante à propos de notre projet de journée de six heures. Non seulement le projet est populaire, mais nous croyons que la journée de six heures représente tout le travail qu'il faudra et contribuera à distribuer le travail qu'il y aura après la guerre. Je n'ai jamais examiné les chiffres, mais des gens qui ont étudié la question nous ont dit que trois heures de travail par jour suffiraient à pourvoir à tous les besoins de la race humaine. Je ne sais si c'est vrai ou non, mais avec les progrès de la technologie cela devient de plus en plus vrai. Je puis prendre un exemple dans les chemins de fer. Les locomotives qui vous ont transportés ici venant de l'Ouest tirent à peu près dix fois plus que les locomotives sur lesquelles j'ai débuté comme essuyeur en 1890; j'ai observé l'évolution. Chaque amélioration effectuée, chaque changement technologique avait un but précis, et l'on ne peut arrêter le progrès. Mais logiquement l'intervention de l'homme devient moins nécessaire. Dans les deux dernières années, les chemins de fer canadiens ont manié plus de trafic que jamais avec moins d'hommes et moins de force motrice. Voilà une affirmation qui peut se vérifier par les faits. L'évolution se continue, et permet d'employer moins d'hommes pour exécuter le même travail. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de demander pourquoi. Cela se fait sans doute pour transporter plus au moyen d'une unité de puissance et en même temps pour obtenir plus de profits sur les heures des employés et plus de profits par tonne-mille.

M. GILLIS: J'aimerais appuyer la recommandation de votre Comité au sujet de la journée de huit heures. La journée de huit heures n'a pas été établie pour plaire à la Société des Nations, bien que celle-ci l'ait recommandée. Elle a été établie sur notre continent par les luttes des ouvriers eux-mêmes au moyen de leurs associations. Sans discuter longuement, je vais vous citer l'exemple de l'industrie minière aux Etats-Unis. En 1934, les exploitants des mines américaines décidèrent de fermer leurs mines et d'en arrêter l'exploitation jusqu'en 1940. Ils perdirent environ 200,000 hommes qui quittèrent cette industrie pour aller travailler ailleurs. A mon sens, si nous voulons employer tout le monde, il n'y a qu'un moyen d'y parvenir, c'est de raccourcir les heures de travail. Si l'on veut donner de l'emploi aux gens de l'armée, de la marine et de l'aviation qui reviendront, tout en gardant à l'ouvrage ceux qui travaillent actuellement dans les usines, il ne suffira pas de donner des salaires. Si l'on veut trouver de l'emploi à ces millions de gens; si l'on accepte la collaboration de la machine pour marcher avec le progrès de la technologie, il faudra raccourcir les heures de travail et donner aux ouvriers des loisirs qui leur permettront de se cultiver. La multiplication du travail ne résoudreait pas le problème. Quelqu'un a dit ici, hier, que si l'on ne recherchait que de l'ouvrage on pouvait retourner au pic et à la pelle et ainsi donner de l'ouvrage à presque tout le monde. Mais ce n'est pas pour cela que les divers peuples se battent. Il n'y a pas d'autre moyen que de raccourcir les heures de travail. La recommandation est bonne.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. Ross (Middlesex-Est):

D. Les deux chemins de fer, dans leurs mémoires, déclarent que les soldats qui sont en service dans les forces armées d'outre-mer et même dans l'armée territoriale, et qui étaient à l'emploi des chemins de fer lors de leur enrôlement, sont assurés de retrouver à leur retour leur ancien emploi ou un emploi équivalent ou meilleur. A la fin des hostilités, un grand nombre de jeunes gens des forces armées chercheront probablement de l'emploi sur les chemins de fer, surtout ceux qui auront eu de l'entraînement dans les unités motorisés. Votre fraternité est-elle favorable à l'idée de donner une chance à ces jeunes soldats et même de leur accorder une préférence pour les emplois sur les chemins de fer?—R. Je ne sais pas que nos gens soient opposés à la politique qu'ils ont adoptée après la dernière guerre, mais je dois dire d'abord que nous reconnaissons deux choses: les employés et les compagnies de chemin de fer, peu après le début des hostilités, ont convenu que ceux qui s'enrôleraient garderaient leurs droits de priorité, et le Parlement fédéral a statué peu après que non seulement les cheminots mais tous ceux qui iraient outre-mer pourraient reprendre leur emploi à leur retour. Le Parlement allait même plus loin que les compagnies de chemin de fer, plus loin que les accords conclus entre les chemins de fer et les représentants des employés. N'est-ce pas, monsieur Phillips?

M. PHILLIPS: A certains égards le gouvernement n'est pas allé aussi loin et à d'autres points de vue moins importants, il est allé plus loin.

Le TÉMOIN: M. Phillips et M. O'Grady ont eu plus que moi l'occasion de s'intéresser à cet aspect de la question, dans le service d'exploitation. Ils ont eux-mêmes négocié ces contrats. Mais dans certaines circonstances cette entente ne pourra pas s'appliquer. Tout membre du Comité peut comprendre qu'un homme à qui l'on a garanti sa priorité, qui était mécanicien de locomotive, chef de train, garde-train ou chauffeur, et qui revient, peut avoir travaillé sur le chemin de fer un an, deux ans ou peut-être vingt ans. S'il revient, très bien, il peut reprendre son ouvrage, mais il lui faudra subir certains examens, car il aura été absent du travail trois ou quatre ans et aura fait du service de guerre. S'il réussit son examen—sur la vue, la capacité de parole et le reste—il pourra reprendre son ancien emploi. Mais il sera très difficile de donner à chaque ancien soldat une préférence sur les hommes qui auront de l'expérience.

D. Cette préférence est déjà établie, et elle m'intéresse sans doute, mais je voudrais savoir s'il y aura une préférence spéciale pour les jeunes gens qui n'ont jamais eu d'emploi permanent avant d'aller outre-mer ou avant de s'enrôler. Ils étaient très jeunes et ils auront eu très peu de chance d'acquérir de l'expérience avant de s'enrôler, mais ils pourraient avoir droit à une certaine considération à cause de leur service dans les forces armées.—R. Je ne pourrais pas vous renseigner sur l'étendue de l'application de cette politique, car il faudra tenir compte des contrats intervenus entre patrons et employés. Il faudra en tenir compte, car chez nous les contrats passés avec les patrons sont considérés comme sacrés, et je crois que les patrons sont du même avis et ne voudraient pas faire quoi que ce soit en violation de ces contrats. Ils constatent la même difficulté—le même principe en jeu—lorsqu'il s'agit du placement des victimes d'accidents du travail. Le comité de remplacement du Canadien-National, par exemple, a eu beaucoup de difficulté à essayer de placer des hommes, car il se butait à des contrats, à des droits de priorité et à tout ce que cela comporte.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Phillips, avant que vous parliez, voulez-vous m'excuser un instant? Je crois que nous devrions élucider ce point. J'allais dire que M. Ross songeait probablement au relevé que nous a soumis M. Walter Woods. Je voulais justement obtenir ce renseignement avant que vous parliez. Il était avec nous à une réunion antérieure et il insista sur la difficulté à laquelle pourrait se buter le jeune homme qui, comme disait M. Ross, s'est enrôlé avant d'avoir eu de l'ouvrage soit à cause de la dépression, soit à cause de son âge, et qui, en revenant, voudrait s'engager sur un chemin de fer. Sans doute, il a mentionné le fait que ces jeunes gens n'appartiendraient à aucun syndicat et n'auraient aucune habileté particulière à cause de l'âge auquel ils se seraient enrôlés. Ils pourraient obtenir de l'ouvrage, mais lorsqu'il y aurait des renvois, ils seraient les premiers à partir. La question s'est discutée l'autre jour. On pourra les imposer, car ils se seront enrôlés, ils seront allés outre-mer et ils pourront être parmi les derniers mobilisés. Je voulais avoir votre opinion là-dessus. Avant que vous poursuiviez, le ministre doit partir pour répondre à un engagement et j'aimerais qu'il dise un mot.

L'hon. M. MITCHELL: Monsieur le président, je ne suis évidemment pas un étranger pour M. Best ni pour mes bons amis Phillips, O'Grady et Kelly, car pendant plusieurs années j'ai pris part à certaines délégations sur des questions concernant l'association.

La plupart des questions mentionnées dans votre mémoire ne sont pas nouvelles pour moi. Depuis bien des années, ce qui domine dans l'esprit des associations de cheminots, c'est la stabilisation de la politique de transport dans le pays. Il me semble y avoir de fortes raisons en faveur de la centralisation des pouvoirs comme moyen d'équilibrer les divers modes de transport du pays. Tôt ou tard je crois qu'il nous faudra y venir, que cela nous plaise ou non, soit sur une base nationale, soit par la collaboration des provinces. Je le dis en deux phrases, mais elles renferment une idée qui pourrait se développer, monsieur le président, au point de faire un livre, au besoin; voilà le principe fondamental qui est en jeu.

Que cela nous plaise ou non, les chemins de fer ont été les édificateurs du pays. Je me rappelle qu'en 1932, lorsqu'on discutait la mise au rancart d'un bon nombre de lignes de chemin de fer, les gens qui y songeaient en étaient venus à la conclusion qu'abstraction faite de la crise le pays avait atteint son maximum de développement. Dieu sait ce qui serait arrivé à notre pays si les gens qui entretenaient ces vues avaient eu la haute main. Je frémis en me demandant ce que nous aurions fait sans les chemins de fer, surtout le long du Saint-Laurent, devant la situation qui a régné en Atlantique pendant deux ans et demi, c'est-à-dire pendant la terrible période du début de la guerre, période que j'ai connue d'assez près et que je ne tiendrais pas à revivre.

Quant à l'énergie électrique, il ne faut pas en avoir peur lorsqu'on a les moyens d'effectuer les transports. Dans le monde, aujourd'hui, toutes les villes dont nous entendons parler comme d'une importance si essentielle: Singapour, Hong-Kong, Calcutta, Madras, Bombay, Alexandrie, Rome—celle-ci moins que les autres—ne sont importantes qu'à cause de leur capacité de transport par rail ou par eau. Le transport par eau au moyen du vieux caboteur active la vie de la région et du pays qu'il dessert.

A propos d'énergie électrique, mon bon ami John MacNicol se rappellera les déboires et les tribulations de la province d'Ontario, lorsqu'elle organisa l'Hydro sous la direction de sir Adam Beck. La province d'Ontario a maintenu l'électricité à meilleur marché que toute autre province.

Dans la province de Québec, actuellement, les possibilités d'expansion et d'industrialisation dépendent dans une large mesure du faible coût de l'électricité. Je me rappelle vivement l'époque où l'on termina le développement de la Queenston Hydro Electric. Sir Adam Beck était presque fou d'inquiétude, si j'ose dire, au sujet du problème de l'utilisation de l'énergie produite. Je me souviens qu'il fit un voyage à Détroit en vue de vendre de l'électricité à cette ville. Malgré ses craintes, monsieur le président, il y avait au bout de trois ans, en Ontario, une pénurie d'électricité.

Que cela nous plaise ou non—et c'est une manière d'envisager la présente guerre—avec sang-froid—quand la guerre cessera, qu'on ne s'y trompe pas, les pays qui donneront de l'emploi à leur population sont ceux qui seront capables de commercer. Il n'y a pas de grands mots qui puissent prévaloir contre ce fait fondamental. En lisant l'histoire des civilisations, on constate que chaque nation qui a réussi à hausser son statut social, à progresser et à développer ses moyens d'éducation avec tous les avantages qui en résultent, a bénéficié d'une force de propulsion qui résidait dans son habileté à commercer, à produire et même à soutenir la concurrence des autres peuples. Je crois que cette condition est fondamentale. On pourra penser autrement que moi sur ce point, mais j'ai eu la chance ou la malchance de voir la plupart des formes de gouvernement qui existent dans le monde actuellement ou qui existaient avant la guerre, et je puis dire que, quelle que soit la forme de gouvernement, les sociétés dépendent pour une large part de ce point de vue. En Russie, il y a un immense développement d'énergie électrique. Je crois que Lénine comptait surtout sur l'exploitation de l'électricité pour assurer la libération des serfs. Je me souviens d'avoir vu —j'espère que je ne pérore pas trop longtemps—le grand barrage hydroélectrique de Dniepropetrovsk, sur le Dniéper, dans l'Ukraine, qui a été rendu possible par l'existence d'institutions libres où les hommes pouvaient penser librement sans craindre les atteintes du gouvernement ou d'autres forces de la vie de la nation pour les empêcher de le faire.

Monsieur le président, je crois qu'il y a dans notre Dominion d'énormes possibilités quant à la suppression des taudis dans quelques-unes de nos grandes villes du Canada. Je crois que c'est un défi à notre imagination. Je ne suis pas de ceux qui se promèneront de long en large par le pays et considéreront l'après-guerre comme une plaie. Toute nation qui aura eu l'habileté de développer sa structure industrielle sur la base et dans la mesure où nous aurons pu le faire, par la collaboration du génie administratif et de la main-d'œuvre, pourra faire face à l'après-guerre. Je n'ai aucune crainte là-dessus.

A propos d'agriculture, je pourrais dire qu'à la campagne nous ne voyons pas de taudis dans le sens que ce mot représente pour ceux qui ont été élevés dans les villes, mais il y a beaucoup de plans et de progrès qui peuvent s'exécuter dans l'organisation agricole du pays. Lorsque je rends hommage à l'initiative des administrateurs et des ouvriers, je veux aussi adresser les mêmes éloges aux cultivateurs. Nous avons fait des merveilles dans des circonstances très difficiles, à cet égard. J'ai des idées bien arrêtées sur ce que nous devrions faire à partir du point où nous sommes, mais étant membre du gouvernement, je ne puis les exprimer dans le moment.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes aussi membre du Comité.

L'hon. M. MITCHELL: Et je suis membre du Comité. Lorsque la guerre sera finie, notre peuple aura besoin de toute son intelligence et toute son ingéniosité pour être à la hauteur de la tâche. On n'y parviendra pas en opposant une classe à l'autre. Je le dis dans le Comité de restauration parce qu'il s'agit là d'un problème de restauration. La base psychologique est aussi importante, même plus importante que les forces matérielles auxquelles nous aurons affaire, mais je suis sûr que notre peuple et le gouvernement du pays feront honneur à leur responsabilité, car, à mon avis, si nous n'envisageons pas notre tâche d'une manière rationnelle en tenant compte des droits de toutes les classes de la société, nous glisserons facilement dans une situation dont nous ne sortirons qu'à force de temps. Voilà pour le côté psychologique. Je tiens à vous remercier beaucoup, monsieur le président, et je tiens à remercier mes bons amis des fraternités de cheminots pour les utiles mémoires qu'ils ont présentés au Comité ce matin.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Phillips?

M. PHILLIPS: Monsieur le président, il y a un point que j'aimerais mettre au clair. Si j'ai bien compris M. Ross, il fait valoir la nécessité d'adopter une politique par laquelle l'ancien soldat, après la guerre, jouirait d'une préférence pour les nouveaux emplois sur les chemins de fer. J'abonde dans ce sens. Je crois que nous le leur devons, mais les associations de cheminots n'ont presque pas leur mot à dire dans l'engagement des employés. La compagnie engage les hommes qu'elle juge à propos d'engager. L'association ne choisit pas les sujets que la compagnie engagera. Nos contrats avec le chemin de fer ne se rapportent qu'à l'employé qui a commencé à travailler. Je veux qu'il soit bien compris que nous n'avons rien à voir dans l'engagement de nouveaux employés. Au nom de mon association, je puis dire que tout ancien soldat qui sera engagé recevra la sympathie, la considération et l'aide des membres de mon association qui travaillent pour le chemin de fer.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. MACNICOL: Monsieur le président, nous achevons, mais je crois encore que le monsieur qui a présenté ce mémoire aimerait à modifier la première partie du paragraphe 4, page 3, qui se lit comme suit:

A l'égard de cette proposition, on pourrait affirmer que le grand problème, après la guerre, dans le domaine de l'énergie, ne sera pas de développer davantage l'exploitation, mais bien plutôt de distribuer l'énergie déjà exploitée aux fins de la production du matériel et des approvisionnements de guerre; que lorsque les industries cesseront d'être ordonnées à cette production, au lendemain de la paix, trois millions de chevaux-vapeur, soit environ un tiers de l'énergie présentement exploitée au Canada, seront disponibles au Canada pour être utilisés autrement; ce qui voudra probablement dire un surplus par rapport aux besoins ordinaires de la production du temps de paix.

D'après ce qu'il a dit, j'ai cru que M. Best songeait à la situation de l'Est. Pour l'Est cela peut être juste, mais j'ai cru qu'il aimerait peut-être ajouter à ce que nous avons ici: "Mais cette observation ne s'applique pas à la production de l'énergie hydroélectrique dans l'Ouest", car, monsieur le président, la situation dans l'Ouest est grave à ce point de vue. A Regina, on produit une certaine quantité d'électricité, peut-être 35,000 ou 40,000 HP, et l'on en produit peut-être autant à Saskatoon et à Moose-Jaw, et un peu moins à Prince-Albert. Les centrales électriques à ces endroits sont magnifiques. Je les ai toutes visitées. Mais là-bas il faut que l'électricité soit à bon marché et qu'on y développe des industries.

En 1913, la ville de Prince-Albert commença à construire un barrage hydroélectrique aux rapides Lacolle, sur la rivière Saskatchewan-Nord. Je suis

allé voir ce barrage l'été dernier. L'endroit n'est pas facile d'accès. On a construit la moitié du barrage et ensuite on a manqué d'argent. Cette moitié de barrage est encore là, et malgré les années, elle est encore en très bon état. C'est une magnifique construction en béton. Elle indique ce que l'on voulait à Prince-Albert. On voulait de l'électricité à bon marché. Tout le nord de la Saskatchewan, par exemple, a besoin de courant à bon marché. Vous n'avez peut-être pas voulu parler de l'Ouest, mais je vous suggérerais de compléter votre affirmation en disant qu'elle ne se rapporte pas à l'Ouest, car en Saskatchewan il n'y a pas d'électricité provenant des chutes d'eau. Il peut y avoir quelques petites usines d'électricité, mais il n'y en a aucune sur la Saskatchewan. Du moins je n'en ai pas vu, mais j'ai vu un endroit où l'on avait commencé un développement: Lacolle; et un endroit où l'on a fait des arpentages: La Corne.

Par conséquent, les gens veulent très sérieusement obtenir de l'énergie électrique au moyen des chutes. Si vous êtes disposé à modifier ce passage, je suppose que le Comité ne verrait pas d'inconvénient à ajouter quelque chose pour indiquer que cela ne s'applique pas à l'Ouest.

Le PRÉSIDENT: Nous devrions, je crois, permettre à M. Best et à ses collègues de faire les changements qu'ils voudront. Vous vous rappelez que la Chambre de Commerce a fait des changements dans son mémoire après l'avoir présenté. Si M. Best veut changer la rédaction de ce passage, je suis sûr que le Comité le lui permettra. Il pourra m'envoyer plus tard le texte modifié.

M. MacNICOL: Me suis-je exprimé clairement?

M. BENCE: J'aimerais ajouter un mot à l'appui de la suggestion de M. MacNicol. Je suis sûr que les chemins de fer comprendront que non seulement dans l'intérêt des chemins de fer eux-mêmes mais aussi dans l'intérêt du pays tout entier, il nous faut développer une économie variée, et il est impossible de le faire, dans l'Ouest du pays, sans créer d'abord le moyen essentiel, qui est l'énergie électrique. Je voudrais souligner chaque mot que M. MacNicol a prononcé à ce sujet, car dans cette partie du pays nous avons tout ce qu'il faut, sauf l'électricité. Je suis sûr que nous aurons des chemins de fer d'un bout à l'autre du pays et que, pour hausser notre niveau de bien-être économique, les réseaux de courant électrique doivent couvrir tout le pays au lieu de se restreindre à une ou deux provinces.

M. MacKENZIE (*Neepawa*): Je suis curieux d'en savoir plus long à propos de l'idée de la journée de six heures et de la semaine de cinq jours. Je ferai remarquer au Comité que le revenu de la nation, y compris les appointements et les salaires, dépend de la production. Or la diffusion de l'électricité comporte une diminution du revenu total de la nation et nécessite une forte augmentation des taux de salaires. Je voudrais savoir comment nous pourrions augmenter les salaires des ouvriers et en même temps donner de l'emploi à un plus grand nombre de gens au moyen d'un revenu national réduit.

Le TÉMOIN: La seule réponse que je puisse donner...

M. MacKENZIE (*Neepawa*): C'est juste pour qu'on y pense.

Le PRÉSIDENT: Vous ne demandez pas une réponse immédiate, n'est-ce pas?

M. MacKENZIE (*Nepawa*): Pas nécessairement.

Le PRÉSIDENT: M. Best peut répondre s'il le veut, mais ce n'est pas pressant.

M. MacKENZIE (*Nepawa*): J'aimerais qu'il réponde, s'il le veut bien.

Le TÉMOIN: Il y a deux choses en jeu, je crois. Notre premier objectif est de donner plus d'ouvrage. Quand j'étais debout tout à l'heure, j'ai parlé de la tendance contraire qui résulte des changements apportés par le machinisme et qui aboutit à supprimer des emplois parce que les machines exécutent ce que les gens exécutaient auparavant. Il peut y avoir une plus grande variété d'emplois, mais nous ne marchons pas de pair avec les changements de technique. Une des causes semble résider dans le fait que nous n'avons pas appliqué les données de la science à la société comme nous les avons appliquées à nos moyens de production

et de bien-être. Voilà la cause d'une situation qui est un problème pour tous les citoyens. Nous les comprenons tous, nous sentons notre responsabilité et parfois nous nous sentons incapables de faire des suggestions pratiques pour y pourvoir. Quant à la manière de donner plus d'emploi, nous suggérons le raccourcissement des heures, qui permettrait d'employer un plus grand nombre de gens, même si les machines réduisaient la quantité de travail. Prenons un exemple: pendant la dépression, lorsque des groupes considérables de cheminots—je veux surtout parler du personnel de l'exploitation—éprouvaient la dureté des temps, ils s'entendirent pour se diviser le travail et se répartir les heures de manière à donner de l'emploi à ceux qui autrement, sous le régime du nombre d'heures habituel, auraient été privés de travail.

Or il s'agit de savoir comment pratiquer ce système. La production est de tant. Quel que soit notre revenu national, il provient, pour une large part, de la production. Et la distribution de cette production, si elle provient des machines, devra être au profit de l'humanité au lieu d'être à l'avantage des individus qui pourront y avoir placé de l'argent. Voilà la seule réponse à laquelle je puisse songer. Je ne crois pas devoir vous retenir davantage.

M. GILLIS: J'aurais juste un mot à dire sur ce point. Sans aucun doute, le projet de réduire les heures de travail exige des changements fondamentaux dans notre armature sociale. M. Best a élucidé le point en disant que si nous devons accepter le changement de technique, ce doit être évidemment à la condition que les machines servent à alléger le travail et la misère du peuple. C'est à cette seule condition que nous pourrions l'accepter. D'après M. MacKenzie, si nous réduisons les heures de travail, nous réduisons le revenu national. Il n'en est pas ainsi. Il ne s'agit pas de réduire les heures de travail ni les appointements, ni les taux de salaires. Tout cela demeure tel quel. La machine a pour but, à mon sens, de supprimer le travail pénible. Je vous ai donné tantôt un exemple de ce qui était arrivé aux Etats-Unis. L'utilisation des machines dans les mines déplaça des milliers de mineurs. Ces hommes devinrent des secourus. Ils ne gagnaient rien et ils devinrent une charge pour l'Etat. Il y eut alors une réduction sensible du revenu national. Par contre, si l'on avait employé ces machines à l'avantage du peuple, en réduisant les heures de travail dans cette industrie, parce que les machines augmentaient la production, si l'on avait réduit les heures de travail en gardant les hommes à leur emploi et en maintenant leurs taux de salaires, ces hommes n'auraient pas été secourus, ils auraient gagné quelque chose et ils auraient contribué au revenu national. Par conséquent, au lieu d'appliquer l'idée émise par certains membres du Comité, on pourrait réduire les heures de travail. On augmenterait le revenu national, on réduirait le nombre des secourus et la machine deviendrait la servante de l'homme au lieu que l'homme soit le serviteur de la machine.

M. BENCE: Si le changement de technique s'opérait au point qu'on puisse obtenir la même production à raison de trois ou quatre heures de travail, réduiriez-vous le travail à cette proportion ou étendriez-vous la production à d'autres produits qui pourraient se fabriquer?

M. GILLIS: On pourrait faire les deux.

M. BENCE: Lequel des deux moyens prendriez-vous? Lequel serait préférable?

M. GILLIS: Cela dépendrait de l'économie du pays et des conditions où le pays se trouverait. Il est difficile d'indiquer un moyen définitif. Il faudrait être prophète.

M. BENCE: Je me demande ce que vaudrait la semaine de trente heures au point de vue moral et aux autres points de vue. Préconiserez-vous la journée de six heures, de huit heures, la journée de cinq heures, ou quoi?

M. GILLIS: Dans le passé, la difficulté a été celle-ci: dans l'ensemble, le revenu du pays a été entre les mains de quelques-uns et tous les autres sont de

vrais esclaves qui travaillent dix ou douze heures par jour. Les ouvriers ont essayé de se soustraire à la journée de douze heures et l'on suggère maintenant la journée de six heures. Ceux qui veulent toujours que les autres travaillent douze heures par jour ne travaillent jamais eux-mêmes.

M. BENCE: Il n'en est pas toujours ainsi.

M. GILLIS: Assez souvent. Par exemple, celui qui travaille douze heures par jour sur le chemin de fer—et un grand nombre le font en travail régulier et supplémentaire—devrait recevoir quelque considération. Celui qui se lève à cinq heures du matin pour descendre dans une houillère, celui qui part à trois heures du matin sur une barque de pêche, ou le cultivateur qui se lève à quatre heures et peine toute la journée, méritent sûrement quelque considération. A tout prendre, 98 p. 100 de notre population est dans ce cas. Si nous livrons cette guerre pour quelque chose, c'est pour une hausse de niveau de vie du peuple, pour la suppression de la concurrence ruineuse et du régime social où l'on considère comme un exploit de rouler quelqu'un. A moins d'opérer ce changement, comment va-t-on éviter les guerres? C'est ce régime qui perpétue les guerres. Si le système suggéré par le témoin avait été mis en vigueur après la dernière guerre, M. Hitler n'aurait pas été nécessaire. Si la classe ouvrière allemande avait eu un sort tant soit peu convenable après la dernière guerre, elle n'aurait pas eu recours à un homme comme Hitler pour résoudre ses problèmes.

Je tenais à répondre à cet argument de la réduction du revenu national, car il pêche par la base. Le contraire est la vérité. On ajoute au revenu national en réduisant les heures de travail, en gardant les hommes à l'œuvre et en faisant de la machine la servante de l'homme au lieu de rendre l'homme esclave de la machine.

M. BENCE: Je me demande si celui qui travaille six heures par jour ne subit pas un désavantage par rapport à celui qui travaille huit heures ou plus. Son revenu peut-il être le même? Supposons qu'un homme, en travaillant huit heures au lieu de six, gagne tant de plus, la journée de six heures lui serait-elle préférable à la journée de huit heures?

M. GILLIS: Je dirais que la journée de six heures est préférable. On pourrait développer d'autres aspects de notre vie nationale. Il y a bien d'autres choses qu'un homme pourrait faire dans ces deux heures. Ceux qui travaillent réellement, qui produisent ou qui voyagent à grande vitesse sont d'avis que six heures constituent une journée assez longue.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à remercier M. Best, M. Phillips, M. Kelly et M. O'Grady et tous ceux qui leur ont aidé à préparer et à présenter ce mémoire. Le Comité ne se réunit pas cet après-midi. Je vais demander au comité du programme de me rencontrer plus tard pour discuter certaines questions qui lui ont été référées. Je me proposais de convoquer la réunion à dix heures, mais certains députés me disent que c'est réellement trop tôt, vu les autres travaux qu'ils ont à exécuter.

Après quelque discussion, on décide de se réunir à dix heures.

A midi et 15, le Comité s'ajourne pour se réunir le lendemain matin à dix heures.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

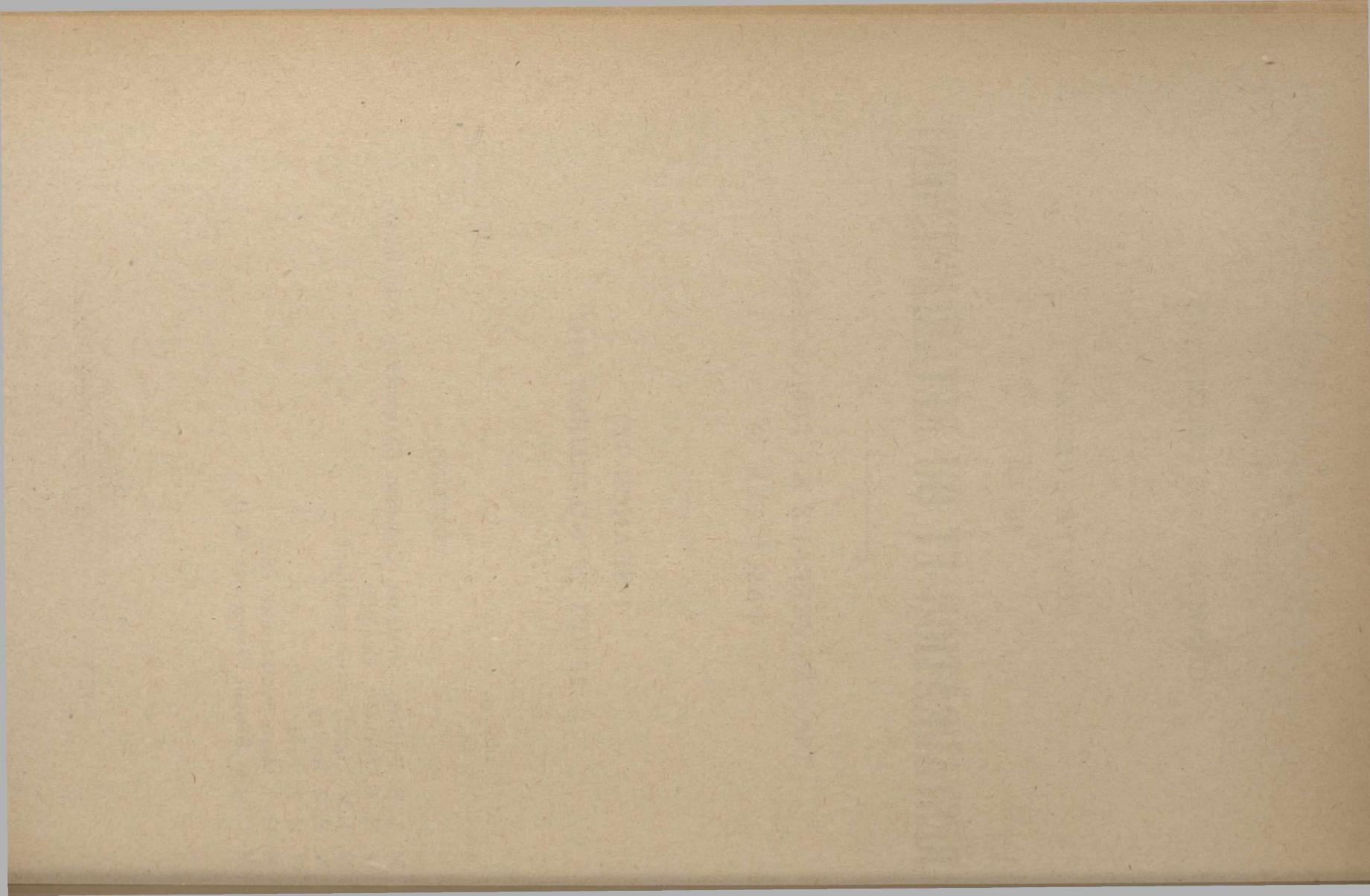
FASCICULE N° 29

SÉANCE DU

JEUDI 25 NOVEMBRE 1943

TÉMOINS:

M. J. B. Stirling, président, Canadian Construction Association;
M. H. C. Nicholls, vice-prés., “ “ “
M. J. M. Pigott, ancien président, “ “ “
M. F. G. Rutley, “ “ “ “ “
H. H. P. Frid, “ “ “ “ “
M. H. J. Mero, Walkerville, Ont.
M. Charles Bentall, Vancouver, C.-B.



PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 25 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Eudes, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Gillis, Harris (*Danforth*), Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rivière-à-la-Pluie*), Marshall, Matthews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—27.

Le président prie M. J. B. Stirling président de la Canadian Construction Association de présenter les délégués de cette association. Celui-ci présente:

- MM. H. C. Nicholls, vice-président;
- H. G. Cochrane, secrétaire du comité de reconstruction de la C.C.A.;
- F. G. Rutley, ancien président;
- H. P. Frid, ancien président;
- J. M. Pigott, ancien président;
- A. C. Ross, vice-président pour l'Ontario;
- L. G. Ogilvie, président, section des entrepreneurs généraux;
- Charles Bentall, Vancouver;
- R. A. Seasons, Ottawa;
- J. L. E. Price, Montréal;
- H. J. Mero, Walkerville;
- J. A. Laprès, Montréal;
- B. Johnson, Vancouver;
- J. Clark Reilly, gérant, Ottawa;
- E. N. Chadwick, Toronto.

M. Stirling lit ensuite un mémoire au nom de la Canadian Construction Association et est interrogé à son sujet.

Les témoins suivants sont également appelés et interrogés: MM. Pigott, Nicholls et Rutley.

A 11 h. 45, les témoins se retirent et la séance est suspendue jusqu'à 2 h. 30 de l'après-midi.

Le JEUDI 25 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement reprend la séance à 2 h. 30 de l'après-midi. M. B. M. Hill, président suppléant, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rivière-à-la-Pluie*), Marshall, Matthews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—27.

M. Stirling est rappelé. Il demande que l'interrogatoire soit borné aux questions de construction. Le président suppléant prie le Comité d'en tenir compte.

M. Turgeon, président, prend le fauteuil.

M. Pigott est rappelé et interrogé de nouveau. Il consent à se soumettre à un nouvel interrogatoire.

M. Stirling promet de mettre à la disposition du Comité une liste de projets de construction avec leur coût.

M. MacNicol propose un vote de remerciements aux témoins. M. Stirling, au nom des délégués de la Canadian Construction Association, remercie le Comité de sa bienveillante attention.

Les appendices du mémoire figurent comme Appendice "A" aux témoignages d'aujourd'hui.

Les témoins se retirent et à 4 h. 20 le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le vendredi 26 novembre à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 25 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Nous avons avec nous aujourd'hui les membres de la direction de la Canadian Construction Association. Je vais demander à M. Stirling, leur président, de vouloir bien présenter les différents membres de cette association pour que vous puissiez vous faire une idée de ce qu'ils représentent. Ils viennent de toutes les parties du pays. Je demanderai ensuite à M. Stirling de nous soumettre une partie de son mémoire. Je lui ai proposé de s'arrêter à la fin de la page 12—je crois que vous avez tous un exemplaire du mémoire—pour nous permettre de faire des questions, et nous repartirons de là ensuite.

Monsieur Stirling, voulez-vous nous présenter les membres de votre délégation et nous dire qui ils sont, s'il vous plaît?

M. J. B. STIRLING est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité parlementaire de la restauration et du rétablissement, les membres de la délégation qui comparait aujourd'hui devant vous—je vois que je vais être obligé de les chercher pour vous les désigner—sont les suivants:

J. B. Stirling, président de la Canadian Construction Association (vice-président de la E. G. M. Cape & Company), Montréal.

H. C. Nicholls, vice-président de la Canadian Construction Association (vice-président de la Milne & Nicholls, Limited), Toronto.

H. G. Cochrane, secrétaire du comité de reconstruction de la C.C.A., Montréal.

F. G. Rutley, ancien président de la Canadian Construction Association (vice-président de la Foundation Co. of Canada, Limited), Montréal.

H. P. Frid, ancien président de la Canadian Construction Association (Président de la Frid Construction Co. Limited), Hamilton.

J. M. Pigott, ancien président de la Canadian Construction Association (Président de la Pigott Construction Co. Limited), Hamilton.

A. C. Ross, vice-président pour l'Ontario de la Canadian Construction Association (Président de la Ross-Meagher, Limited), Ottawa.

L. G. Ogilvie, président du conseil d'administration de la section des entrepreneurs généraux, Canadian Construction Association (Président de la L. G. Ogilvie & Co. Limited), Montréal.

Charles Bentall (Président de la Dominion Construction Co. Limited), Vancouver.

R. A. Seasons (Président de la W. G. Edge, Limited), Ottawa.

J. L. E. Price (Président de la J. L. E. Price & Co. Limited), Montréal.

H. J. Mero (Président de la Truscon Steel Co. of Canada, Limited), Walkerville.

J. A. Laprès (Gérant des ventes de la Canada Cement Co. Limited), Montréal.

B. Johnson (Evans, Coleman & Evans, Limited), Vancouver.

J. Clark Reilly, gérant de la Canadian Construction Association, Ottawa.

E. N. L. Chadwick, gérant de la Construction Equipment Co., Toronto.

M. BLACK: Vous n'avez pas de représentants des provinces Maritimes dans votre délégation?

Le TÉMOIN: Pas aujourd'hui.

M. BLACK: Mais vous en avez parmi vos membres?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur; il y en a un certain nombre à Halifax, Saint-Jean et Moncton. Ils ont été invités à venir mais pour une raison ou une autre que j'ignore ils ne sont pas arrivés.

M. PURDY: Ils sont trop occupés.

Le TÉMOIN: C'est probablement pour cela; je l'espère.

Monsieur le président, tous ces hommes sont des constructeurs pratiques, ils sont tous dans l'industrie de la construction; et je peux dire que tous ici nous avons à une époque ou l'autre de notre carrière manié le pic, la pelle ou un des outils de l'industrie du bâtiment. Nous en sommes tous fiers, monsieur, et c'est pour cela que nous sommes capables de parler de notre métier en bonne connaissance de cause. Je vais maintenant vous soumettre notre mémoire:

Au nom de l'industrie de la construction, nous avons l'honneur de vous soumettre le mémoire suivant. A cette occasion, nous désirons vous remercier de l'occasion qui nous est offerte de vous présenter les vues de notre industrie.

La Canadian Construction Association, qui compte parmi ses membres des entrepreneurs généraux, des entrepreneurs de métiers, des manufacturiers et des fournisseurs de matériaux dans toutes les parties du Canada, est reliée par ses membres à des associations locales et des sociétés de constructeurs dans les grande villes. C'est une société sans actions et sans capital, incorporée en 1919, qui représente les travailleurs du bâtiment, dont le nombre en 1941 approchait de 10 p. 100 de tous les salariés du pays.

Notre industrie est fière de ce qu'elle a accompli pendant les quatre dernières années de guerre en posant les fondations pour le vaste effort de guerre du Canada. C'est le fait que nous étions prêts, c'est notre initiative, la confiance qui régnait entre la main-d'œuvre et les ouvriers, qui ont permis d'achever si rapidement les aérodromes, les casernes, les chantiers de construction, les usines de guerre et les habitations de guerre depuis Terre-Neuve jusqu'en Alaska. Ces travaux sont presque terminés.

Nous envisageons avec confiance notre nouvelle tâche, celle d'être la première industrie à absorber les chocs du retour à la paix.

RAISONS DE SOUMETTRE NOTRE MÉMOIRE

L'avenir du Canada après la guerre n'offre aucune certitude! Les idées sont partagées à cet égard; une école prévoit la déflation et le chômage et cherche à appliquer un "Ordre nouveau" comme remède. L'autre école croit qu'en faisant des plans à l'avance nous pourrions donner du travail à tous une fois que la courte période de rajustement sera finie. Cette école parle de pouvoir d'achat endigué, de demande contenue pour les marchandises de consommation et pour celles de long usage.

La démobilisation et le rétablissement après la dernière guerre ne portaient que sur environ un demi-million de soldats canadiens et probablement pas plus de 100,000 ouvriers dans les industries de guerre. Cette fois-ci la démobilisation consistera à rétablir et à placer quelque 750,000 membres des forces armées et trouver un autre emploi pour plus d'un million d'ouvriers maintenant employés à la production de guerre, c'est-à-dire un total à peu près trois fois plus grand qu'en 1919.

Ce n'est que de montrer de la prudence que de supposer que nous devons créer du travail pour permettre à nos gens de vivre pendant les années consacrées au changement de la production de guerre à la production de paix et au retour de nos forces armées à des occupations civiles.

AVANTAGES D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION

La construction est une industrie qui offre une aide immédiate et en doses appréciables. Avec des plans soignés et une bonne préparation, elle offre une méthode de fournir du travail à l'endroit et au moment voulus, selon les besoins, et c'est une méthode qu'on peut appliquer presque à volonté.

En général, la main-d'œuvre absorbe au moins le tiers des frais de construction des entreprises moyennes, et la proportion est encore plus forte si l'on tient compte des frais de main-d'œuvre dans les usines et des frais de transport.

Les employeurs et les employés s'accordent généralement à reconnaître que soixante-quinze cents sur chaque dollar employé à la construction entrent dans la poche de quelqu'un, que ce soit sur les lieux même de la construction, dans l'usine ou les compagnies de chemins de fer.

Un programme de construction offre un moyen rapide de convertir les produits de base en produits finis, et par conséquent une grande vélocité de circulation monétaire. Par contraste avec beaucoup d'autres industries qui accumulent de gros stocks d'inventaire, les projets de construction sont exécutés sur commande et immédiatement utilisés. La quantité de matériaux importés est très petite et par conséquent presque tout l'argent va dans la poche de Canadiens.

URGENCE DE COMMENCER À FAIRE LES PLANS

L'industrie de la construction désire appuyer sur l'urgente nécessité de faire des plans et de préparer des devis pour les projets d'après-guerre de nature privée et publique, et de les tenir prêts pour pouvoir demander des soumissions à une heure d'avis. Même si les projets de construction d'un tel programme de restauration ne doivent servir à donner de l'ouvrage que dans un avenir éloigné, il faudra du temps pour exproprier les terrains, négocier l'achat de propriétés, matériaux, machines et outillage, ainsi que pour les devis, les évaluations finales et en dernier lieu le financement.

Il y a en ce moment un grand nombre de bons architectes, ingénieurs et employés de ministères qui n'ont pas beaucoup à faire et qui pourraient travailler à ces plans et à ces devis. C'est réellement faire preuve d'imprévoyance que de ne pas utiliser ces talents à une époque où il y a tant à faire.

LA CONSTRUCTION PRIVÉE DEVRAIT VENIR EN TÊTE

Les entreprises privées devraient avoir la première chance de donner du travail aux ouvriers de la construction. Nous sommes d'avis que le gouvernement devrait encourager l'industrie privée, par tous les moyens possibles, par des prêts à faible taux d'intérêt, par des réductions de taxes et autres moyens, à entreprendre des travaux. Les travaux financés par des fonds publics ne devraient s'ajouter à ces travaux privés que si ceux-ci ne fournissent pas le montant voulu de travail. Ils ne devraient pas être considérés comme capables de prendre leur place, mais être prêts à mettre à exécution immédiatement quand le besoin s'en fait sentir.

Il est important d'encourager ces industries privées à faire des plans et des devis en leur permettant d'employer leurs propres fonds jusqu'à concurrence de 3 p. 100 de la valeur totale des projets approuvés ou certifiés par des autorités compétentes, et de déduire ces fonds du montant imposable de leurs revenus pourvu que la construction soit exécutée à une époque déterminée.

TYPES DE CONSTRUCTION FINANCÉS PAR FONDS PUBLICS

Tout programme de construction d'après-guerre financée par fonds publics au fur et à mesure des besoins ne devrait pas dépasser le volume dont notre économie nationale et celle des différentes provinces et municipalités sont en mesure de faire les frais. La nature des projets ne devrait pas faire concurrence à

l'initiative privée. Autant que possible les projets automatiquement amortissables devraient avoir la préférence.

Six types principaux de construction devraient entrer dans un tel programme de construction d'après-guerre; ce sont (1) les *grands travaux de génie*, tels que routes nationales, aérodromes, aqueducs et égouts, canaux et installations électriques, et projet du même genre qui donneront du travail à la main-d'œuvre non spécialisée et aux instruments mécaniques; (2) un *programme du logement*, qui emploiera une plus grande proportion de main-d'œuvre spécialisée; (3) des *édifices pour les provinces, les municipalités et les institutions publiques*; (4) des *projets d'amusement*—parcs, terrains de jeux, clubs, églises, piscines, édifices de service social et centres récréatifs; (5) *développement agricole*, tel que travaux d'assèchement, irrigation, conservation, réseaux d'énergie rurale, chemins vicinaux, éleveurs de campagne, etc., qui donneront de l'ouvrage à une grande quantité de manœuvres et de cultivateurs pendant la morte-saison; (6) *reconversion* des usines de guerre du gouvernement aux besoins de l'industrie privée.

L'EFFICACITÉ EST PRÉFÉRABLE AUX SECOURS

Notre industrie ne devrait pas être obligée de fonctionner comme agence de secours. Cela est très simple, attendu que la construction absorbe si facilement les chômeurs. Nous ne tenons pas à revenir aux vieilles méthodes des années de crise qui consistaient à entreprendre des travaux de secours avec un maximum de travail manuel. Au contraire, nous tenons à ce que les méthodes les plus efficaces soient mises en œuvre, de manière à obtenir la plus grande valeur possible pour chaque dollar de dépense.

Les contrats de construction d'après-guerre devraient être accordés autant que possible sur une base de soumission et de concurrence, car il est prouvé que c'est la méthode la plus efficace et la plus économique de faire les travaux. Il sera possible d'y arriver en faisant des plans à l'avance.

MEILLEURE MANIÈRE D'ORGANISER UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'APRÈS-GUERRE

Il faut considérer un grand nombre de points importants. Quel que soit le volume de construction que nous envisagions et pour lequel nous préparions des plans, qu'il s'agisse de travaux publics ou d'entreprises privées, nous devons nous demander

- (a) s'il y aura assez de fonds disponibles;
- (b) s'il y aura assez d'outils et d'usines;
- (c) s'il y aura assez d'ouvriers spécialisés;
- (d) s'il y aura assez de matériaux;
- (e) si la capacité de l'industrie sera suffisante.

Si la quantité disponible de l'un ou l'autre de ces éléments est limitée ou insuffisante, que peut-on faire pour suppléer à ce manque d'argent, d'usines, d'hommes ou de matériaux?

Les plans d'un programme de construction d'après-guerre doivent être soigneusement adaptés aux plans de reconversion et de démobilisation. Ils doivent et peuvent être proportionnés aux disponibilités d'après-guerre de matériaux stratégiques tels que bois de construction, cuivre et acier, ainsi qu'aux besoins probables de ces matériaux dans les autres industries, après la guerre. Ils devraient être également proportionnés au matériel de construction qu'on pourra se procurer ainsi qu'au nombre d'ouvriers de construction qu'on pourra trouver dans la région.

La nécessité de prendre des mesures en ce moment pour équilibrer ces éléments suggère la création d'une commission ou d'un comité capable d'attaquer ces problèmes d'une manière vigoureuse et pratique.

Si le gouvernement voyait la possibilité d'instituer une commission ou un comité de ce genre et de placer sous ses ordres un service spécial de construction dirigé par un petit groupe de constructeurs bien connus dans tout le pays, ainsi que d'architectes et d'ingénieurs, avec un bureau d'urbanisme, un personnel permanent pourrait fonctionner sous sa direction.

Le gouvernement fédéral pourrait, par l'entremise de cette commission ou de ce comité, examiner et approuver les différents projets de construction publique, les classer par ordre de priorité, et les rattacher plus tard aux projets de construction privée et aux plans de reconversion et de démobilisation, fixer la date de mise à exécution et la marche de leur progrès, en les accélérant ou les retardant selon les besoins de chaque région.

MANIÈRE DE SE PROCURER LES FONDS NÉCESSAIRES

En cherchant un moyen simple de stimuler la construction privée et en évitant en même temps les barrières constitutionnelles soulevées par la question des relations entre le Dominion et les provinces, il ne faut pas perdre de vue le mérite de solutions appliquées en d'autres cas dans des circonstances à peu près analogues.

Les compagnies de temps de guerre appartenant à l'Etat ont très bien réussi pendant la guerre aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis. Quoique le Canada n'ait pas encore essayé de former une compagnie appartenant à l'Etat et ayant simplement pour but d'accorder une aide financière aux industries privées ainsi qu'aux projets du gouvernement, la Reconstruction Finance Corporation fonctionne aux Etats-Unis et il semble qu'une compagnie de ce genre pourrait être créée au Canada pendant la période de restauration.

Il se pourrait qu'il vaille mieux donner les pouvoirs nécessaires à cet effet à la Banque du Canada, mais nous suggérons respectueusement qu'un certain type d'organisme de ce genre, en collaboration étroite avec les institutions financières, fournirait plus de travail pendant plus longtemps après la guerre, à moins de frais pour les contribuables du Canada en fin de compte, que n'importe quelle autre méthode.

Par l'intermédiaire d'une telle agence, l'aide financière pourrait être fournie en même temps à la construction privée et à la construction publique, encourageant l'une ou l'autre selon les besoins, établissant l'équilibre entre les dépenses de fonds publics et de fonds privés, et supprimant la nécessité d'une grande partie des réglementations actuelles de temps de guerre. Nous ne suggérons pas qu'il soit nécessaire de réglementer la construction privée qui n'a pas besoin d'aide de l'Etat, sauf pour lui demander à l'avance combien d'ouvriers elle compte employer.

Une commission ou comité qui collaborerait étroitement avec une agence financière de ce genre pourrait, en faisant soumettre à l'avance à son approbation, comme condition d'aide financière, les plans de projets publics ou privés, connaître d'une manière plus précise les chances d'emploi de la main-d'œuvre dans chaque région et fixer d'une manière plus intelligente la date de mise en œuvre des projets publics.

(Un bref sommaire de l'organisation de la Reconstruction Finance Corporation, de ce qu'elle fait et de ce qu'elle a accompli jusqu'ici figure à l'Appendice III ci-annexé.)

Y AURA-T-IL ASSEZ DE MATÉRIEL DE CONSTRUCTION ?

L'outillage actuel est estimé à près de \$100 millions, aux prix actuels. Attendu que la valeur du matériel de construction représente environ 10 p. 100, en moyenne, de la valeur de la construction à laquelle il est employé, pourvu qu'il soit tout employé, il semble qu'il y a suffisamment de matériel pour exécuter tous les programmes de construction que nous pourrions vraisemblablement entreprendre.

En réalité il est probable que nous manquerions de matériel si nous mettions au rebut une grande partie du matériel démodé ou considérablement usé. C'est particulièrement le cas des appareils de terrassement dont les plus gros sont très rares. La remise en bon état des appareils a été généralement négligée pendant les années de guerre, surtout par suite du manque de pièces de rechange et de mécaniciens compétents.

Nous recommandons la suppression graduelle des réglementations sur le matériel ainsi que la suppression, le plus tôt possible, des restrictions sur l'importation de matériel. Nous estimons qu'il est nécessaire d'encourager par tous les moyens possibles la remise en état et la réparation du matériel, dès maintenant, et le remplacement des appareils démodés par de nouveaux types de machines inventés depuis le début de la guerre. Si ces mesures sont adoptées, il n'y aura pas de rareté de matériel.

(On trouvera d'autres remarques sur le matériel à l'Appendice IV.)

LA MAIN-D'ŒUVRE SERA-T-ELLE SUFFISANTE ?

Notre association est d'avis que le volume de travaux de construction susceptibles d'être entrepris pendant les premières années d'après-guerre ne sera pas limité par le nombre d'ouvriers de métier si la proportion entre les projets de construction et les projets de génie reste à peu près la même que jusqu'ici.

(Une autre estimation de la main-d'œuvre figure à l'Appendice V.)

Y AURA-T-IL ASSEZ DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ?

Les rapports de fournisseurs indiquent que les tuyaux, la quincaillerie, les appareils de chauffage et les accessoires électriques deviennent déjà plus faciles à se procurer.

Quand l'industrie du bois reprendra son train de paix, on ne s'attend pas à ce que les approvisionnements de bois viennent à faire défaut pourvu qu'on encourage cette industrie à marcher à pleine capacité.

D'un autre côté, si on établit des priorités sur les matériaux pour reconstruire les régions dévastées d'outre-mer, il se peut que nous soyons à court de certains articles essentiels à la mise à exécution d'un programme de construction après la guerre.

LA CAPACITÉ DE L'INDUSTRIE SERA-T-ELLE SUFFISANTE ?

On se fait une meilleure idée de la capacité de l'industrie de la construction quand on considère sa valeur totale en dollars (y compris les achats de matériaux et les frais de transport) et le nombre d'ouvriers qu'elle emploie.

Les chiffres de notre mémoire sont basés entièrement sur le volume annuel de construction donné par le Bureau de la statistique.

D'après le Bureau fédéral de la statistique, la valeur des travaux effectués en 1943 sera dans les environs de \$400,000,000. (Le chiffre correspondant d'après les MacLean Building Reports est de \$200,000,000 en contrats accordés.)

D'après le volume des travaux précédemment exécutés, et les machines, la main-d'œuvre et les matériaux disponibles, nous estimons comme suit, en millions de dollars, le volume de construction que pourront exécuter les entrepreneurs, les gouvernements, le Conseil des ports et les municipalités:

Volume probable dernière année de guerre	Première année d'après guerre	Augmentation	Deuxième année d'après guerre	Augmentation	Troisième année d'après guerre	Quatrième année d'après guerre	Cinquième année d'après guerre
250	450	200	650	150	800	800	800
à 350	à 500	à 150	à 650	à 150	à 800	à 800	à 800

Je dois dire, messieurs, que la meilleure estimation que nous puissions faire pour le volume de cette année-ci est dans les environs de \$215,000,000 en nous basant sur les MacLean Reports et de \$400,000,000 d'après le Bureau fédéral de la statistique.

Nous estimons comme suit le nombre d'ouvriers auxquels l'industrie de la construction est capable de donner de l'ouvrage selon le volume des travaux:

Volume brut de construction par an (Indice B.F.S.)	Nombre total de personnes employées aux travaux et dans les usines, mines, forêts, moulins, etc., ainsi qu'au transport
\$300,000,000	287,000
\$400,000,000	383,000
\$500,000,000	479,000
\$600,000,000	575,000
\$700,000,000	671,000
\$800,000,000	767,000

M. Castleden:

D. C'est la main-d'œuvre pour une année entière?—R. Oui. Evidemment, on va nous poser des questions là-dessus et nous serons heureux d'y répondre plus tard.

Ces chiffres donnent le nombre brut d'emplois créés. Pour déterminer le nombre d'emplois *additionnels* il n'y aurait qu'à soustraire des chiffres ci-dessus le nombre de personnes régulièrement employées dans l'industrie.

(On trouvera une analyse plus détaillée de la capacité d'après-guerre de l'industrie à l'Appendice VI qui comprend les tableaux VI-A à VI-J inclusivement et le graphique VI-K).

RELATIONS OUVRIÈRES

Les bonnes relations qui existent entre la direction et la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction sont le résultat de longues années de collaboration. Il y a une quarantaine d'années, les employeurs et les syndicats représentant les quatorze différents métiers dans l'industrie commencèrent à faire des contrats collectifs au sujet des taux de salaires, heures et conditions de travail.

Le National Joint Conference Board, établi en 1921 et rétabli en février 1941 a été très actif depuis cette époque et il est composé de neuf représentants des syndicats de métiers et de neuf employeurs. Le président est un fonctionnaire du ministère du Travail, ainsi que le secrétaire.

Nous désirons qu'à l'avenir ces relations continuent et s'améliorent. Pour cette raison nous recommandons respectueusement que ce National Joint Board continue à exister après la guerre sous le régime des dispositions maintenant édictées par le ministère du Travail, et que les problèmes concernant notre industrie lui soient référées comme par le passé, et que ses recommandations soient signalées à l'attention du ministère du Travail.

(L'Appendice 1 contient d'autres détails sur les relations ouvrières.)

LÉGISLATION

Les idées de notre association sur la législation additionnelle requise à l'égard de nombreux sujets comme les réglementations de temps de guerre, excédents de bénéfiques, impôts, dépréciation, taxes de vente, exemption d'impôts municipaux sur les améliorations aux immeubles, sont résumées dans le rapport du sous-comité de la législation. (Voir Appendice VII.)

Nous estimons que le gouvernement devra annoncer son programme d'après-guerre sur la reconstruction avant que l'entreprise privée puisse commencer à faire ses plans sur une assez grande échelle.

Le programme du gouvernement sur la disposition des immeubles industriels et de l'outillage appartenant à l'Etat devra être formulé et annoncé le plus tôt possible pour permettre aux compagnies privées de faire leurs plans d'après-guerre.

L'industrie privée hésite à dépenser de l'argent maintenant à des plans qu'il faudra probablement abandonner plus tard par suite de changements importants dans les programmes financiers d'après-guerre.

LOGEMENT

Notre association estime que le Canada a besoin au maximum de quelque 300,000 maisons à bâtir au cours des cinq premières années après la guerre.

La loi nationale du logement permet aux gens à petits salaires d'être propriétaires de leur propre maison, mais cela ne peut s'appliquer qu'à une petite partie des gens. La majorité de ces 300,000 maisons sont destinées aux gens à petits salaires et cela demandera l'aide de l'Etat sous une forme quelconque.

Beaucoup de maisons actuelles sont encore très utiles et ne demandent qu'un peu d'aide pour servir encore durant de nombreuses années. Un programme du gouvernement pour mettre des logements neufs à la disposition des petits salariés devrait également leur permettre de se procurer des logements anciens en bon état. Tout autre système violerait les droits des propriétaires et des hypothécaires. Ni l'Etat ni personne ne peut fournir de bons logements aux familles pauvres, et à des conditions raisonnables, sans l'aide de quelque forme de subventions.

On ne peut étudier longtemps l'état général du logement au Canada, avec les besoins correspondants, sans voir la nécessité de plans d'urbanisme. Avant que le gouvernement fédéral accorde une aide pour le logement, il faudrait instituer des comités d'urbanisme dirigés ou réglementés par le gouvernement fédéral.

Notre association aimerait voir l'établissement d'un département, d'une commission ou d'une société, en vue de la préparation, de la direction et de la mise en œuvre de ces travaux. Les comités d'urbanisme des grandes villes travailleront de concert avec cet organisme.

Ce système permettrait:

(a) de condamner et faire disparaître certains logements classés mauvais, moyennant indemnité;

(b) d'accorder des subventions pour fixer au niveau désiré les loyers de certains logements à maintenir en usage;

(c) de trouver de nouveaux quartiers urbains, bien situés par rapport aux autres, à pourvoir d'édifices publics, de terrains de jeux, etc., et où susciter une certaine vie de quartier grâce à quelque organisme spécial.

Un plan national du logement ne peut négliger les conditions de logement de plusieurs de nos fermes. Il faudra établir des commissions provinciales pour étudier la capacité de production de la ferme et la solvabilité du fermier.

Pour construire 300,000 unités de logement, il faudra, évidemment, plusieurs années. Les sommes à dépenser seront très fortes, non seulement pour la construction des maisons, mais pour la remise en habitation des zones condamnées et pour la suppression des quartiers de taudis.

La reprise des plans des villes, la mise de maisons à la disposition des familles à revenus modérés, l'établissement des services de quartier, autant de problèmes à résoudre après la guerre, ce qui aura l'avantage de fournir des emplois utiles et des chances de rétablissement.

(Pour être brefs, nous n'avons donné ci-dessus que les grandes lignes de la question du logement, qui doit occuper l'un des premiers rangs dans la préparation de l'après-guerre. Nous attirons l'attention de votre Comité sur l'Appendice II ci-joint, où cette question est traitée plus au long.)

ESSAYER D'ADOUCCIR LES FLUCTUATIONS CYCLIQUES

Il faut adopter le plus tôt possible une ligne de conduite fédérale, provinciale et municipale visant à remettre aux périodes de crise de l'industrie de la construction certains travaux publics qu'on aurait entrepris autrement en temps de prospérité. Cette industrie en est une de "monts et vaux", comme le fait voir le graphique ci-joint. La meilleure manière d'adouccir ces fluctuations cycliques, et ainsi d'équilibrer l'économie de tout le pays, est d'attendre le bon moment pour faire exécuter les travaux publics.

CONSTRUCTION D'APRÈS-GUERRE—ESTIMATION ET COMMENTAIRES

En mettant la fin de la guerre en 1945, en tenant compte de l'augmentation de la population depuis 1941, la valeur des travaux de construction retardés sera alors, d'après un représentant de l'Etat, d'environ 3 milliards de dollars. On ne peut savoir quelle proportion de ces dépenses sera assumée par l'Etat, et laquelle par des intérêts privés, car le Bureau fédéral de la Statistique ne fait pas cette distinction.

D'après la valeur estimative de notre activité maximum de construction, soit \$500 millions la première année après la guerre, \$650 millions la seconde, \$800 millions la troisième et les suivantes, et en supposant que les besoins annuels normaux seront encore de \$461 millions comme avant la guerre, il faudra environ 10 ans pour rattrapper complètement ce retard de \$3 milliards.

Beaucoup de listes de projets d'après-guerre sont proposées par les autorités provinciales et municipales, par des intérêts privés et par diverses associations. La nôtre aimerait que tous ces groupes soient invités à soumettre leurs listes à une autorité publique centrale, en vue de la préparation d'une liste unique dont le gouvernement fédéral pourrait faire usage.

En attendant, notre association a préparé, en se servant des listes soumises par le Daily Commercial News et par la Canada Cement Company, deux de ses membres, un plan de travaux répartis par provinces et par catégories, comme la construction de routes, d'édifices, de chemins de fer, d'égouts, etc.

Ce plan, que nous pouvons mettre à la disposition de votre Comité, comprend presque uniquement des travaux de caractère public ou semi-public, fédéraux, provinciaux ou municipaux. Il y a été ajouté le détail, par provinces, des besoins de logement prévus par nos membres. Le volume total de construction publique qui y est indiqué jusqu'ici atteint presque le total de \$3 milliards, et varie assez, quant à la nature des travaux et leur distribution géographique, pour fournir tous les emplois nécessaires, grâce à sa souplesse. Quand le gouvernement formulera ses plans d'après-guerre, il deviendra possible de préparer une liste de construction privées à envisager.

Il est possible qu'un examen attentif de ces plans par une autorité centrale en fasse rejeter plusieurs comme inopportuns ou trop coûteux. Mais leur ensemble donne une bonne idée générale des tendances régionales à ce sujet.

(De cet ensemble nous donnons un sommaire à l'Appendice VIII ci-joint. Cette liste ne comprend pas le programme fédéral de travaux publics, qui n'est pas encore publié.)

(Les appendices se rattachant directement au mémoire sont groupés sous le titre Appendice "A".)

Avant de me rasseoir, messieurs, je tiens à vous remercier de l'attention avec laquelle vous m'avez écouté. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stirling, nous avons tous apprécié le travail que représente, de la part de vos collègues et de la vôtre, ce programme que vous venez de nous présenter. On peut maintenant poser des questions. Je veux faire une petite remarque. Vous verrez, d'après la nature de ce mémoire, que le comité du programme, en invitant la Canadian Construction Association, connaissait déjà une partie des points essentiels du rapport que nous avons présenté à la Chambre avant l'ajournement de la session, et savait qu'il s'écoulerait peu de temps avant que le problème de la construction devînt pressant. On peut maintenant interroger M. Stirling ou ses collègues.

M. HILL: Monsieur le président, quelques questions sur le logement. Pourriez-vous développer davantage vos idées? Vous parlez d'aide financière en vue de rendre les loyers accessibles aux familles de revenu inférieur à \$1,200; de quelle sorte d'aide s'agit-il, et sous quelle forme? Aide financière durant la construction, pour réduire le coût de la maison, ou bien quoi?

Le TÉMOIN: M. Pigott va répondre.

M. PIGOTT: Monsieur le président, il y a, selon les pays, diverses formes d'assistance au logement à bail. En Angleterre, et surtout en Europe, il a été possible d'accorder une aide très substantielle, à cause des régimes de propriété terrienne de ces pays. Par exemple, les villes de Suède, des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Autriche possèdent de grandes terres à leur périphérie, ce qui leur permet d'aider à la construction de nouveaux logements en fournissant les terrains. Dans d'autres pays, les familles peuvent travailler elles-mêmes à leurs maisons, ce qui en abaisse le coût. Dans les pays qui nous intéressent le plus, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, l'assistance a pris la forme, en Grande-Bretagne, de subventions annuelles en argent, à tant par maison, payées par le gouvernement central, plus la moitié de cette somme, payée par la municipalité.

Cette forme d'assistance a aidé à la construction d'un million et demi de maisons, jusqu'en 1935. Je crois que les plans dressés en 1931 pour une période de 20 ans visent à la construction de 5 à 6,000,000 d'autres maisons. En Grande-Bretagne, évidemment, vous savez que le problème du logement est plus ancien que le nôtre, et a eu pour point de départ la pire situation de logement de tous les pays modernes.

Je crois que l'assistance accordée au logement, aux Etats-Unis, s'applique mieux à nos problèmes. On y accorde une bonne aide aux personnes qui veulent obtenir leurs maisons particulières grâce à la Federal Housing Administration et grâce à un système de prêts assurés et de faibles taux d'intérêt; mais ce système n'a pas réussi à rendre service aux familles à revenus modiques. On peut facilement démontrer que les salaires sont plus élevés dans ce pays qu'ici, mais il reste que le pourcentage des familles qui n'ont guère de chance de jamais posséder leur propre maison—et même qu'il ne faut pas encourager à la posséder, dans un certain sens—est de 50 à 60.

La plus grande partie des logements sera donc destinée aux familles à revenus modiques; l'aide au moyen de prêts, etc., ne les atteint donc pas. Aux Etats-Unis, on a fini par attaquer cette partie du programme, et avec beaucoup de courage. On commença en 1932, puis on institua la U.S.H.A., en 1937. On a placé \$800,000,000 dans les plans de logement; la propriété et l'administration restent à l'Etat, par l'entremise des autorités locales. L'aide est accordée de la manière suivante. Les villes comme Pittsburgh, Washington et Toledo ont de vastes plans de construction de logements. On établit une autorité locale. La municipalité avance 10 p. 100 du coût, en terrains ou en argent. Le gouvernement fédéral prête les 90 p. 100 qui manquent, à 2% d'intérêt, environ. Les logements sont loués à des familles, selon leurs besoins, selon le nombre de leurs membres, et sur la base du cinquième de leur revenu. Ici et là, la base est le quart de leur revenu, mais alors on ajoute certains services comme l'électricité, l'eau, etc. Il en résulte, évidemment, que, dans des villes comme

Pittsburgh, des familles comparables logées semblablement paieront parfois l'une un minimum de \$13 par mois et l'autre jusqu'à \$26. Le niveau maximum est d'environ \$1,500; si la famille gagne davantage, elle n'a pas droit à cette sorte de logement. A Toledo, le minimum mensuel est de \$10.75 et le maximum de \$35.00. A Washington, il en est de même.

Le décalage entre le coût de ces entreprises et les revenus qu'elles rapportent est absorbé par le gouvernement fédéral jusqu'à concurrence de 3 p. 100 du coût de l'entreprise, et la municipalité paie à son tour le cinquième de ces 3 p. 100. A Pittsburgh, où l'entreprise est très considérable, le gouvernement fédéral n'a jamais eu à contribuer pour plus que 2.2 p. 100, à part l'intérêt et la dépréciation. Il y a évidemment d'autres formes d'assistance; il y a des prêts sans intérêt, des annuités au prix coûtant, des contributions contingentes, des exemptions de taxes, des subventions d'assistance (que j'ai décrites), des allocations familiales. A noter cependant que la forme d'assistance donnée aux Etats-Unis vise directement le logement, et n'affecte en rien les autres éléments du coût de la vie. Les allocations familiales, les hausses générales de salaires et autres remèdes de ce genre feraient monter tous les prix et compromettraient en définitive le but visé.

M. HILL: Monsieur le président, je trouve que voilà un excellent exposé de la situation. Il me reste une question à poser, et cette fois sur l'urbanisme, dont on a beaucoup parlé. Il est question, apparemment, d'oblitérer complètement des quartiers devenus impropres à l'habitation. Cela coûterait certainement cher; les terrains de ces quartiers conservent une certaine valeur; qu'on détruise 50 p. 100 des maisons, il en restera 50 p. 100 en assez bon état. Cela coûterait assez cher. Mais je trouve la chose nécessaire; il ne faut pas regarder à la dépense dans le cas d'améliorations d'une telle valeur. J'aimerais toutefois obtenir un peu plus de renseignements là-dessus. Nous donneriez-vous votre opinion sur la manière probable dont l'argent serait obtenu pour l'expropriation et la condamnation de ces quartiers, et sur l'usage qui serait fait ensuite des terrains; apparemment, les terrains expropriés appartiendraient ensuite au gouvernement, à moins d'une entente avec les anciens propriétaires pour leur en laisser la propriété. Pouvez-vous nous renseigner davantage là-dessus?

M. PIGOTT: On parle beaucoup d'urbanisme et je suis sûr que vous connaissez les arguments que l'on apporte à ce sujet. La question est d'autant plus intéressante que l'opinion s'émeut, actuellement, de l'absence d'urbanisme dans nos grandes villes; leur développement échappe à toute direction et certaines en sont arrivées à une situation sérieuse. Mais, partout où ce problème s'est posé —et il s'est posé dans le monde entier—l'une des principales pierres d'achoppement a toujours été le coût de la réutilisation des terrains. Naturellement, il s'agit toujours du centre des villes, et il est probable que les propriétaires, par incompréhension, demandent des prix trop forts pour leurs terrains, ce qui nuit à la réutilisation.

M. HILL: Des prix excessifs.

M. PIGOTT: Il a été adopté des lois dans certains Etats d'outre-frontière, comme le Michigan, le New-York, le Massachusetts; ce sont de grands Etats. Les lois y sont appliquées sur trois plans, ce qu'il faudrait sans doute faire ici aussi, fédéral, provincial et municipal. La législation directe se fait par chaque Etat ou, chez nous, par la province. Les plans de ces Etats que nous pouvons actuellement étudier permettent aux corps publics ou à toute association ou corporation privée de demander des fonds pour leurs projets de réutilisation. Dans les grandes lignes, voici le système: il faut d'abord obtenir l'approbation du comité ou bureau municipal ou d'Etat quant à la classification de la zone comme zone de réutilisation, devenue impropre à l'habitation et à laquelle les dispositions du plan sont susceptibles de s'appliquer. Ensuite il faut préparer des projets de réutilisation de cette zone, projets qui devront être approuvés. Puis il faut entendre le point de vue des propriétaires. Enfin la question est

réglée et l'on accorde la permission d'exproprier et de condamner ces propriétés. L'important, vous le comprenez, est d'avoir un plan de prompt réutilisation de ces terrains.

Nous avons dans la Commission des accidents du travail, un intermédiaire par qui faire établir rapidement la valeur des avariés accidentelles et dommages de ce genre. Un organisme spécial pourrait s'occuper des questions de propriété et d'évaluation de ces zones; j'imagine que—je ne fais qu'imaginer—les gens auraient le droit, sans doute, s'ils se sentaient lésés, d'interjeter appel jusqu'en Cour d'Echiquier ou une autre cour du genre. Mais, là où la chose s'est faite, je crois comprendre que l'évaluation des maisons a été établie à un niveau équitable; on accorde parfois au propriétaire une chance d'acheter des actions ordinaires ou d'autres formes de droits dans l'entreprise de réutilisation, selon un certain pourcentage.

De toute façon, la chose est très coûteuse; aussi, ces zones ne se prêtent guère à l'occupation par des maisons particulières. Pour justifier le coût de l'affaire, il faut y établir des maisons de rapport à logements multiples, qui pourront être d'assez bonne qualité. C'est ce qui s'est fait dans certaines grandes villes des Etats-Unis. Ce sont d'excellentes constructions; les gens paraissent les aimer beaucoup. Il est vrai qu'au Canada on est moins habitué à loger en appartement, mais avec la croissance des villes et du problème du logement, on acceptera ce genre d'habitation comme le seul moyen satisfaisant de réutiliser les quartiers oblitérés.

Aux limites de la ville, le problème des terrains est plus simple. On est plus libre qu'au milieu de la ville pour incorporer dans les plans des salles publiques, des écoles, des terrains de jeux, etc.

M. HILL: Cela me satisfait parfaitement.

M. MACNICOL: Puisque nous en sommes au logement, allons-nous en finir avec cette question avant d'en entamer une autre? Nous avons sauté, pour arriver au logement, de la page 1 à la page 10.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur le logement?

M. MACNICOL: Oui. Monsieur le président, je suis sûr que ces messieurs, qui sont des figures importantes de l'industrie de la construction, connaissent les plans et programmes de certaines villes, comme celui de Toronto sur la rapidité des transports en commun dans cette ville. Voici ma première question: au sujet des plans de logement, votre Association a-t-elle discuté avec l'autorité—je ne sache pas qu'il ait été constitué d'autorité jusqu'ici, mais je sais, en tout cas, que le conseil municipal et la commission des transports de Toronto, ainsi que d'autres, peut-être vous-mêmes, étudient les effets de la rapidité des transports suburbains quant aux mesures d'urbanisme à prendre à Toronto. Si cela vous convient, voudriez-vous donner au Comité votre opinion sur ce que seraient les effets de la rapidité des transports vers l'extérieur de la ville à l'égard des plans d'urbanisme de la basse-ville de Toronto, au point de vue qui vous intéresse, celui de la démolition des taudis et de la construction des maisons?

M. PIGOTT: Monsieur le président, vous comprenez qu'il n'existe encore ni comité ni autorité constituée spécialement, chez les industriels de la construction, pour faire des démarches auprès de qui que ce soit. Dans notre mémoire, nous faisons simplement des recommandations au gouvernement; nous avons demandé, comme vous avez dû le remarquer, qu'il soit fait une bonne étude des points que vous avez mentionnés, avant qu'aucune aide de l'Etat ne soit accordée. Quand un comité d'urbanisme est constitué et a commencé l'étude de la ville en question, il lui faut reconnaître immédiatement certains éléments fixe: les chemins de fer, ceci ou cela. Puis viennent un certain nombre d'édifices qu'on ne peut déplacer sans de grands sacrifices. Puis viennent les terrains utilisés à des fins publiques. Il est parfois nécessaire de ménager un square au milieu d'un quartier dépourvu

de terrains de jeux. Les urbanistes et les ingénieurs doivent appliquer certains principes de base, dans leur travail; l'un des plus importants est d'assurer le mouvement des populations entre les parties de la ville où elles travaillent et celles où elles magasinent; il faut choisir les quartiers les plus appropriés à l'industrie, puis leur adjoindre des quartiers d'habitation pour les ouvriers. C'est ensuite seulement que l'on détermine le site des édifices publics, des universités, etc. On peut dire, je crois, qu'au moins dans nos grandes villes ces principes seront respectés. Dans votre propre ville, monsieur MacNicol, il y a actuellement un comité qui étudie cela.

M. MACNICOL: Je demandais si ce comité a consulté votre Association.

M. PIGOTT: M. Nicholls, qui est président de la Toronto Builders Association, pourrait peut-être vous répondre mieux que moi.

M. NICHOLLS: Je puis répondre que le bureau d'urbanisme de Toronto nous a approchés et que nous avons formé un comité du Builders' Exchange, dont les membres sont aussi membres de la Canadian Construction Association et connaissent bien les affaires de Toronto. Notre comité est représenté par M. E. Roxborough et M. Frank Flett. Nous nous sommes réunis plusieurs fois avec les membres du bureau d'urbanisme et nous travaillons en collaboration avec eux. Nous avons aussi adressé une lettre de remerciements à la ville de Toronto pour les services rendus jusqu'ici par le bureau d'urbanisme; nous demandions dans cette lettre s'il serait possible d'accorder au bureau, cette année, plus d'argent que l'année précédente, afin qu'il puisse travailler mieux encore cette année, et il le peut. Actuellement, 75 p. 100 de son personnel est formé d'étudiants en vacances.

M. MACNICOL: Ce que vous dites de Toronto s'appliquerait aussi bien à n'importe quelle autre ville, par exemple, à Montréal. M. Pigott nous a brossé un tableau très intéressant de la nécessité, ou peut-être de l'examen de certaines méthodes d'expropriation qui rendraient parfaite justice aux propriétaires de la basse-ville, par exemple, à Toronto. Des centaines de petits terrains devraient faire place à des parcs, à des édifices publics, ou quelque chose du genre. Il faudra évidemment une autorité compétente pour les expropriations. Autrement, nous n'irions pas loin, par exemple, dans la basse-ville, à Toronto ou dans n'importe quelle autre grande ville. J'aimerais maintenant demander à M. Pigott —il a très bien parlé—une revue de la situation et son opinion sur la manière dont les expropriations pourraient se faire avec justice et sans laisser à aucun propriétaire le droit de conserver sa propriété pour des raisons sentimentales ou autres. Pourriez-vous nous en dire davantage là-dessus?

M. PIGOTT: Il m'est difficile de répondre. Je ne puis que parler de ce qui devrait se faire, ou de la manière dont cela devrait être fait.

M. MACNICOL: Pardon, vous nous avez parlé de ce qui se fait aux Etats-Unis; c'est à quoi je fais allusion particulièrement.

M. PIGOTT: Oui, nous avons vu la principale suggestion en voie d'application. Nous en avons vu beaucoup d'exemples durant la guerre, comme lorsque le gouvernement désire une propriété pour des fins de guerre et l'obtient promptement. Que cela soit simple ou non, je n'en sais rien. Mais la Loi des mesures de guerre permet d'exproprier des terrains en 48 heures et d'y raser les maisons, quitte à fixer plus tard les valeurs et les prix. Si les propriétaires ne sont pas satisfaits, ils ont droit d'appel. Mais il faut admettre que la question de n'être injuste envers personne est importante. Je trouve qu'un bureau de ce genre devrait comprendre des hommes capables d'évaluer les propriétés, et des hommes d'affaires habitués à ce genre de travail et qui inspireraient confiance au public. Mais je répète que la constitution de ce bureau, et les méthodes à suivre sont des questions de détail très importantes où je ne veux pas m'aventurer.

M. MACNICOL: Ce sont pourtant des détails qu'il ne faut pas négliger.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur le logement? Je ne veux pas mettre fin à la discussion, mais je suggère ceci: il s'agit ici d'un mémoire très important, et si nous accordons trop de temps au seul logement... Nous avons ici un mémoire d'assez grande envergure; avant d'en discuter une partie quelconque, prenons-en une vue d'ensemble.

M. MACNICOL: Nous avons toute la journée, après tout. Le logement est l'une des questions les plus importantes de ce mémoire. J'aurais deux questions à poser encore. Il a paru beaucoup d'articles dans des revues d'Amérique sur les avantages réels ou supposés des maisons montées à l'avance; je suppose qu'il s'agit d'acier ou de béton. J'aimerais savoir ce que la *Canadian Construction Association* pense de la valeur des maisons montées à l'avance, en acier ou en béton, peu importe, ou en bois, au point de vue de la réduction des prix. Car il faut arriver à réduire les prix des logements.

M. PIGOTT: On se dispute depuis un certain nombre d'années au sujet de ces maisons, monsieur le président, et je suppose que l'on continuera encore longtemps de le faire. On aime à se représenter des usines fabriquant des maisons comme on fabrique des automobiles, et les journaux en parlent toujours beaucoup; mais il y a des limites à reconnaître. Néanmoins, le dernier mot n'est pas dit. Les autorités croient encore que la vieille méthode permet de construire une meilleure maison, et à meilleur marché. Les industriels qui se sont lancés en grand dans cette production, surtout aux Etats-Unis, ont eu raison en théorie —c'est-à-dire qu'il en coûte moins cher de construire les maisons par sections à l'usine, vu le moindre coût de la main-d'œuvre et l'organisation permanente de la machinerie, etc.—mais le coût de la distribution les a bientôt fait déchanter. Le rayon de distribution était assez faible. L'expédition par chemin de fer était une source de difficultés. Presque toutes ces compagnies ont abandonné le montage à l'avance pour le moyen terme qu'est la fabrication en série des pièces de la maison, qu'il est possible d'expédier séparément pour les assembler à l'endroit voulu. L'expérience acquise aux Etats-Unis en ces trois dernières années fournit probablement une réponse au problème. Les Américains ont dépensé beaucoup d'argent pour trouver une solution ou un substitut à la construction ordinaire à pied d'œuvre, et il est à peu près établi maintenant que les plans d'assemblage qui se font sur les lieux mêmes sont de beaucoup le plus économique moyen de construire des maisons. On a constaté que, dans certains cas, à cause de circonstances spéciales, les maisons en série coûtaient moins cher que les maisons hors série ou construites au choix du propriétaire; dans d'autres cas, c'était le contraire qui se produisait. Mais en somme on vous dira que les maisons préfabriquées ne coûtent pas meilleur marché.

M. MACNICOL: Une autre question, monsieur le président. Je vous remercie de votre excellent éclaircissement, monsieur Pigott. M. Pigott a mentionné antérieurement le fait qu'un fort pourcentage, je pense, des terrains urbains appartiennent à la municipalité. C'est toujours le cas pour un certain pourcentage; or ces terrains pourraient sans doute être obtenus à bon marché, ou bien encore, peut-être, offerts gracieusement à titre d'encouragement en vue de la restauration des habitations ouvrières. L'association est-elle en possession d'un état indiquant le nombre de lots ou d'acres à Toronto, Hamilton, Montréal, Ottawa par exemple, ou ailleurs, qui appartiennent à la municipalité?

M. PIGOTT: Je n'en sais rien. Quand j'ai parlé de la propriété municipale, je songeais aux conditions du logement en Europe, où, dans presque toutes les villes populeuses, la municipalité est depuis des siècles propriétaires des banlieues. C'est la coutume là-bas. Il en est autrement chez nous. Mais pour répondre à votre question, je ne sais pas qu'un inventaire ait été fait des terrains disponibles qui appartiennent aux différentes municipalités.

M. JEAN: Serait-il opportun de pousser l'étude de cette question?

M. PIGOTT: Oui.

M. McDONALD: (*Pontiac*): Monsieur le président, me serait-il permis de poser tout de suite une ou deux questions?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur McDonald.

M. McDONALD: La construction, par le Gouvernement, d'habitations d'usage commun nuira-t-elle à la construction des maisons entreprise conformément aux dispositions de la Loi nationale sur le logement ou à d'autres plans pour favoriser les propriétaires en perspective?

M. PIGOTT: En premier lieu, la construction de maisons destinées à l'habitation collective ne fournirait pas moins que tout autre projet l'occasion de placer des fonds par l'achat d'obligations. La même occasion se présenterait lors des ventes de terrains. Il y aurait aussi le même emploi d'architectes et d'entrepreneurs, le même usage d'ouvriers et de matériel. Mais laissons de côté la construction, qui se fait en vertu d'une hypothèque, aux termes de la Loi nationale sur le logement, bien que cette catégorie embrasse un pourcentage considérable de l'activité générale; le logement public n'est pas envisagé sous ce rapport. Le projet d'habitation publique dont nous parlons intéresse la population qui occupe des logements surpeuplés et anciens. Il y a longtemps que les gens ne construisent plus de maisons; il y a bien des années qu'il n'est plus possible de construire et de louer avec profit des maisons. C'est pourquoi, je l'ai dit, la masse des non-propriétaires se chiffre par au moins 15 p. 100 de notre population urbaine. A moins d'entreprendre la construction d'habitations d'usage commun, je crois, pour ma part, que nous nous verrons forcés de continuer d'occuper des immeubles qui tombent en ruine, où il y a déjà surpeuplement et insalubrité, et moyennant des loyers au-dessus des moyens des ouvriers. Si l'Etat ne se charge pas de remédier à cette situation, je ne sais pas qui s'en chargera. En réponse à votre question, je dis qu'à moins d'une intervention du Gouvernement la chose est impossible; vous conviendrez donc que cette intervention ne saurait nuire en rien à la construction moyennant prêt qui se fait déjà, mais servira au contraire à la stimuler.

M. McDONALD: Une autre question: votre mémoire, dans la partie qui a trait au logement, parle de la fixité de certains services municipaux; pourriez-vous vous étendre un peu sur ce point?

M. PIGOTT: Je pense bien qu'il n'y a que moi qui parle, ici. Le projet de construction est évidemment un projet de grande envergure. Voici ce que j'ai voulu déclarer: que, au point de vue moderne ou public—et il serait juste de dire populaire,—tout projet de construction par exemple de trois, quatre ou cinq cents maisons ne saurait être envisagé sans la création de terrains de jeux, de salles de réunions, de centres de quartiers; il faudra, par exemple, une garderie de jour pour les enfants—autant d'établissements qui ont acquis encore plus d'importance en ces dernières années—tout cela ne représentant qu'une fraction minime du coût total et des immobilisations, si l'on se place au point de vue du revenu; mais un projet comme le nôtre doit nécessairement inclure une disposition à l'effet de mettre les facilités voulues à la disposition de l'activité communale.

M. PURDY: Je présume que votre étude des différentes phases de l'industrie de la construction renferme certaines considérations sur le sujet de savoir quelle branche de l'industrie de la construction, la construction d'habitations ou un autre genre de construction, offre les plus vastes perspectives d'emploi pour la catégorie de population qui pourrait avoir, peut-être, la préférence?

M. STIRLING: Je prie M. Rutley de vouloir bien répondre à cette question.

M. RUTLEY: Une enquête, qui fait partie de la statistique de la construction, a été conduite au Canada et aux Etats-Unis sur les diverses branches

de l'industrie, et vous verrez, d'après les tableaux fournis que les différentes classes d'activité figurent en regard des listes d'ouvriers qui travaillent sur les lieux à l'exécution du projet. Le plus grand nombre des ouvriers sur place travaille naturellement aux édifices; il faut aussi des techniciens hautement spécialisés pour accomplir ce travail. Ces chiffres illustrent assez bien, à mon sens, ce que nous appelons les services techniques, y compris la construction de voies publiques, d'usines d'énergie, et le reste; vous avez là le plus grand nombre d'ouvriers inexpérimentés. Cela répond-il à votre question?

M. PURDY: Voilà justement ce que je voulais savoir. J'aurais une autre question du même genre, mais elle porte sur le logement. Quelles sont les vues de votre association par rapport à la centralisation ou à la décentralisation d'après-guerre comme moyen d'atteindre à une économie bien équilibrée et à la prospérité du pays? Voilà une question intimement liée, je pense, au logement et à l'industrie de la construction. Quel genre d'administration nous aiderait le plus à réaliser l'équilibre et la prospérité économique dans la période d'après-guerre?

Le TÉMOIN: Je suis sûr, monsieur, qu'une réponse à cette question aurait beaucoup d'intérêt, mais malheureusement elle est en dehors de notre sujet. Nous espérons que les études en cours sur la sécurité sociale y pourvoiront. Je ne me trouve pas en mesure de répondre à cette question.

M. CASTLEDEN: Je serais heureux d'avoir l'opinion de ces messieurs sur les questions d'habitations rurales. A-t-on envisagé le coût de construction de maisons agricoles convenables dans les différentes provinces canadiennes? Par exemple, combien en coûterait-il, en moyenne, pour construire dans les districts agricoles du Canada une série de maisons sur le même plan que les logements de guerre envisagés à un coût de \$3,000 ou \$2,900?

M. PIGOTT: Monsieur le président, dans la partie du mémoire qui porte sur le logement—je parle de l'appendice 2, à la page 17, on lit ce qui suit:

Tout plan national de construction doit nécessairement tenir compte de la situation du logement dans la plupart de nos fermes. La vie rurale a cessé depuis longtemps d'attirer la jeunesse, et en conséquence, au dire de plusieurs organes avertis, la production agricole est sérieusement menacée. Il faudrait créer des commissions provinciales pour juger si les fermes sont capables de produire et les cultivateurs capables de payer. Certaines terres sont entre les mains de leurs propriétaires, d'autres ont été prises à ferme. Les unes sont prospères, les conditions d'habitation excellentes; on n'y a donc pas besoin de secours. D'autres ne sont pas prospères, les conditions d'habitation y sont mauvaises; il faudrait à ces fermes des secours. Le plan à l'étude devra donc être élaboré de manière à encourager la transformation nécessaire des mauvaises habitations rurales en de saines habitations, sans que la chose constitue un fardeau sur les épaules du bon cultivateur. Il faudra tracer une ligne au-dessus de laquelle aucun secours ne pourra être accordé, et au-dessous de laquelle une assistance plus ou moins substantielle sera nécessaire.

Voilà où nous en sommes sur cette question du logement. Nous avons cru que le logement rural avait sa place dans tout projet national de construction, mais on comprendra que, à la campagne, les cas qui nous solliciteront ne se ressembleront jamais. Tout plan devrait tenir compte du fait que plusieurs cultivateurs sont dans l'aisance et n'ont pas besoin de secours, et que, à un mille ou deux plus loin, il y a tel autre cultivateur qui devrait logiquement être dans l'aisance et qui ne l'est pas. Il est difficile de mener à bien la double tâche de faire comprendre le prix de la vie agricole et d'encourager la production. Je présume que vous songiez au logement de temps de guerre.

M. CASTLEDEN: Au logement en temps de guerre.

M. PIGOTT: Il est toujours possible, évidemment, de réparer quelques-unes des maisons existantes. La chose ne fait pas de doute. Un excellent usage pourrait en être tiré, et elles feraient probablement d'assez bonnes maisons. Le projet se réalisera-t-il? Je ne saurais l'affirmer. Je suis dans l'ignorance.

M. CASTLEDEN: En posant ma question, je songeais surtout qu'il est impossible d'attaquer le problème sans quelque estimation préalable du coût probable du projet. J'aurais aimé comparer certains chiffres avec ceux de différentes opérations en cours. Par exemple, combien en coûterait-il pour construire une maison neuve, évaluée à \$2,900 durant la guerre, sur un emplacement rural à une distance de cinq milles de la ville? Je voulais savoir si les membres de l'association avaient étudié la question de construire des habitations agricoles convenables dans les districts ruraux en général.

Le PRÉSIDENT: C'est d'une question de coût qu'il parle.

M. PIGOTT: Notre association n'a fait aucune étude du genre. Mais certaines enquêtes en cours ailleurs ont actuellement pour but une estimation comme celle dont vous parlez; leurs chiffres ne sont pas encore disponibles, cependant.

M. JEAN: Une dernière question. Avez-vous envisagé tout particulièrement la question des systèmes coopératifs existants? Je sais que quelques-uns fonctionnent à Montréal. Dans l'affirmative, conviendra-t-il d'établir sur une base coopérative la construction de nouvelles habitations, à l'exemple de tant d'autres entreprises que nous avons sous les yeux?

M. PIGOTT: Pour répondre à votre question, je crois comprendre que les modestes essais tentés dans ce domaine dans la province de Québec sont en voie de donner d'excellents résultats. Je ne pense pas que l'association ait encore des vues bien précises sur le sujet, mais il va sans dire que l'association ait du genre est fort louable et devrait être encouragée.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Black?

M. BLACK: J'aimerais demander aux membres de l'association s'ils ont envisagé le coût de construction d'habitations convenables dans la période qui suivra immédiatement la fin de la guerre, et s'ils auraient des conclusions à nous offrir sur les rapports qui existent entre ces estimations et les coûts de construction d'avant la guerre? C'est l'opinion générale que la main-d'œuvre et le matériel ont subi une hausse; le coût d'immeubles absolument semblables coûtera donc plus cher après la guerre qu'avant. Je serais heureux d'avoir l'avis de l'association sur ce sujet.

A ce propos, j'ai remarqué qu'à la page 8 figurent des estimations comparées du volume annuel de construction après la guerre et durant la dernière guerre. Tout le monde pense, comme je l'ai dit, qu'il y aura une hausse dans le coût de la main-d'œuvre; mais je constate que les chiffres relatifs aux trois dernières années, la troisième, la quatrième et la cinquième année après la guerre, sont de \$800,000,000 pour le volume de construction, et 767,000, pour le nombre des ouvriers employés. Ce qui veut dire, pour les ouvriers expérimentés et autres, une moyenne de \$1,043 seulement par personne.

M. MACNICOL: Il y a en outre la question du matériel. Le matériel ne figure-t-il pas aussi sur ce tableau?

M. BLACK: Oui, je pense que le matériel est compris dans ces chiffres; il y a aussi les frais généraux. Un peu plus haut dans le mémoire, l'association a voulu nous montrer que, sur le coût total de construction, 25 p.100, si je ne fais pas erreur, représentaient les dépenses générales. Ce qui veut dire qu'à l'égard de la main-d'œuvre, le coût serait réduit à 75 p. 100 de \$800,000,000 ou \$600,000,000, entraînant une réduction correspondante des chiffres que j'ai indiqués par personne, soit \$1,043, et ces chiffres apparaissent dans toute les estimations des années antérieures, à commencer par \$300,000,000 et 287 personnes, soit un peu plus de \$1,000.

Peut-être qu'en même temps les membres de l'association pourront-ils nous dire s'ils ont envisagé les perspectives d'emploi qu'offre le programme de construction à l'égard des 700,000 hommes et davantage qui seront démobilisés de l'armée, du million d'hommes qui seront congédiés de l'industrie, et de tous les autres travailleurs qui ont été engagés incidemment dans la production de guerre. J'aimerais savoir sur quoi se fonde l'association pour fixer à \$800,000,000 le coût maximum du programme de construction qui sera réalisé durant les premières années subséquentes à la fin des hostilités. Avec les besoins de construction actuels des centres urbains—besoins d'habitations et autres,—et la vaste expansion que devra prendre le développement de nos ressources naturelles, je me demande si la décision des membres est bien finale et définitive: à savoir que la somme de \$800,000,000 représente, aux yeux de ce comité, le coût maximum du rétablissement d'après-guerre, et qu'il faut que notre économie et notre activité commerciale soient élevées au niveau jugé nécessaire à la prospérité ultérieure de notre population.

M. RUTLEY: Monsieur le président, M. Black vient de poser plusieurs questions. Si j'en saute, vous voudrez bien me rappeler à l'ordre. Je pense qu'il s'est informé en premier lieu du coût comparatif d'après-guerre et d'avant-guerre. Pour ma part, je ne suis pas en mesure de prévoir ce que seront les prix dans la période de l'après-guerre. Personne n'ignore que les prix ont monté. A la suite d'un certain nombre d'enquêtes, on estime que les prix ont monté de 33 p. 100 au cours de la guerre. On présume qu'après la guerre un grand nombre de matériaux, difficiles à obtenir à l'heure actuelle et servant dans les industries de guerre, subiront un rabais qui les rapprochera passablement de ce qu'ils étaient avant la guerre. Je ne crois pas pouvoir vous donner de chiffres précis en l'occurrence. Mais je doute que, dans l'après-guerre, les prix redeviennent jamais exactement ce qu'ils étaient avant la guerre, parce que le coût de la main-d'œuvre ne redescendra probablement jamais au niveau antérieur.

La question suivante portait, je pense, sur la moyenne des salaires que paye l'industrie de la construction. Ces chiffres sont sans doute trompeurs à l'œil du profane. Le Bureau fédéral de la Statistique indique les salaires versés aux gens qui ont des intérêts dans l'industrie de la construction; il montre le salaire annuel des ouvriers et le salaire annuel des employés. Les deux listes figurent séparément. Un grand nombre de nos employés de l'industrie de la construction ne s'occupent pas de construction toute l'année. Dans plusieurs régions, chez nous, il se fait peu de construction durant l'hiver. Jusqu'ici, les hommes ont toujours été employés, l'hiver, à d'autres ouvrages, les uns dans les chantiers ou ailleurs. Les années 1937, 1938 et 1939 offrent à peu près les mêmes chiffres, et dans ces années-là les employés de la construction gagnaient environ \$1,000 par an; mais voilà une donnée arbitraire, une moyenne pour l'ensemble du Canada. On comprend qu'un citoyen d'Ottawa gagnera beaucoup davantage, tandis que, dans l'arrière-pays, là surtout où la température de l'hiver n'est pas favorable à la construction à bon marché, ces hommes rentrent dans d'autres catégories.

M. BLACK: Un fort pourcentage des autres classes de travaux comprises dans la somme citée de \$800,000,000 sont, comme l'a signalé M. MacNicol, du travail préparatoire sur le matériel qui servira ensuite à la construction.

M. RUTLEY: Oui, mais les \$1,000 représentent le salaire moyen des employés de la construction. Ce chiffre n'a rien à voir avec les matériaux.

M. BLACK: Vous dites qu'une somme de \$800,000,000 serait absorbée par la mise en œuvre d'un programme de construction, dans les trois dernières années qui figurent sur votre tableau, et il me semble...

M. RUTLEY: J'étais justement en voie de répondre à la première question sur les salaires annuels de \$1,000 ou \$1,010.

M. BLACK: Mais, d'après le tableau, la somme de \$800,000,000 soldera l'emploi de 767,000 personnes?

M. RUTLEY: Précisément.

M. BLACK: Je présume que cette somme acquittera tous les frais de salaire occasionnés par l'embauchage de 767,000 personnes pour travailler directement et indirectement à la construction, à la préparation des matériaux en forêt ou dans les usines?

M. RUTLEY: C'est bien cela.

M. BLACK: Afin de rendre possible la réalisation du fameux programme de construction.

M. RUTLEY: Dans cette estimation de \$800,000,000 comme coût global et brut de construction, l'on peut estimer à 307,000 le nombre de travailleurs qui seront embauchés. Les autres sont des employés salariés et des ouvriers de manufacture. Les meilleurs chiffres obtenus à la suite d'enquêtes aux Etats-Unis et au Canada montrent que, avec un pareil coût de construction, il y aurait un embauchage de 767,000 personnes.

Vous avez demandé ensuite pourquoi nous disons que le maximum pour la troisième, la quatrième et la cinquième année est de \$800,000,000; je réponds que \$800,000,000, c'est une grosse somme d'argent, et que nous n'avons jamais réussi, dans le passé, à augmenter de plus de \$200,000,000 par année notre volume de construction. En d'autres termes, dans le passé, nous n'avons jamais réalisé en une seule fois, d'une année à l'autre, une augmentation de plus de \$200,000,000; nous pouvons donc prendre ce chiffre comme un maximum de l'augmentation d'après-guerre. Toujours au sujet de cette augmentation d'après-guerre, je ne pense pas non plus que, même en tenant compte de la main-d'œuvre et de l'outillage disponibles, nous atteignons beaucoup au delà de l'augmentation annuelle de \$200,000,000, tant que nous n'aurons pas rejoint le maximum que vous fixez à environ \$800,000,000 pour les cinq premières années. En partant de là, on voit qu'une augmentation sera facile. Mais l'association redouterait tout particulièrement d'être le témoin d'une augmentation fabuleuse de l'industrie de la construction, puis que tout l'échaffaudage risque de s'écrouler ensuite comme dans les années 1929 à 1933.

M. JEAN: Ce chiffre de \$800,000,000 embrasse-t-il la construction publique?

M. RUTLEY: Tous les domaines de construction.

M. BLACK: J'aurais une dernière question à poser à l'association. Les membres ont-ils envisagé la situation des compagnies qui, jusqu'ici, avaient charge de la construction? La plupart de mes collègues de la Chambre des Communes croient avec moi à l'excellence des propositions budgétaires relatives au paiement au fur et à mesure en matière d'impôts, mais ces entrepreneurs et ces compagnies n'ont pas encore pu se constituer de réserves qui leur permettraient de poursuivre leur activité dans le domaine de la construction et d'y consacrer de gros déboursés. Je veux savoir si l'association a envisagé la situation des compagnies et des entrepreneurs auxquels nous devons nous adresser pour obtenir les fonds nécessaires à l'exécution de ce programme de construction, et qui au point de vue financier n'ont pas pu, par suite de l'impôt qui grève 100 p. 100 de leurs profits, se constituer les réserves nécessaires à l'expansion de leur industrie dans la période d'après-guerre?

M. RUTLEY: Le mémoire répond, je pense, à votre question, puisqu'il y est proposé que les compagnies qui, financièrement, ne sont pas en mesure de réaliser le programme qu'elles aimeraient mettre à exécution, et qui semblent posséder des chances de succès, devraient avoir l'autorisation de se procurer les avantages d'une société comme la Reconstruction Finance Corporation qui leur avancerait des fonds. Nombreuses sont, au Canada, les plus petites compagnies qui, par suite de l'impôt sur les surplus de bénéficiaires, se trouvent incapables de réaliser à même leurs profits actuels des épargnes qui favoriseraient leur expansion après la guerre, l'agrandissement de leur établissement, et le reste. Si ces gens ont des chances de succès, nous proposons la création d'une société

Peut-être qu'en même temps les membres de l'association pourront-ils nous dire s'ils ont envisagé les perspectives d'emploi qu'offre le programme de construction à l'égard des 700,000 hommes et davantage qui seront démobilisés de l'armée, du million d'hommes qui seront congédiés de l'industrie, et de tous les autres travailleurs qui ont été engagés incidemment dans la production de guerre. J'aimerais savoir sur quoi se fonde l'association pour fixer à \$800,000,000 le coût maximum du programme de construction qui sera réalisé durant les premières années subséquentes à la fin des hostilités. Avec les besoins de construction actuels des centres urbains—besoins d'habitations et autres,—et la vaste expansion que devra prendre le développement de nos ressources naturelles, je me demande si la décision des membres est bien finale et définitive: à savoir que la somme de \$800,000,000 représente, aux yeux de ce comité, le coût maximum du rétablissement d'après-guerre, et qu'il faut que notre économie et notre activité commerciale soient élevées au niveau jugé nécessaire à la prospérité ultérieure de notre population.

M. RUTLEY: Monsieur le président, M. Black vient de poser plusieurs questions. Si j'en saute, vous voudrez bien me rappeler à l'ordre. Je pense qu'il s'est informé en premier lieu du coût comparatif d'après-guerre et d'avant-guerre. Pour ma part, je ne suis pas en mesure de prévoir ce que seront les prix dans la période de l'après-guerre. Personne n'ignore que les prix ont monté. A la suite d'un certain nombre d'enquêtes, on estime que les prix ont monté de 33 p. 100 au cours de la guerre. On présume qu'après la guerre un grand nombre de matériaux, difficiles à obtenir à l'heure actuelle et servant dans les industries de guerre, subiront un rabais qui les rapprochera passablement de ce qu'ils étaient avant la guerre. Je ne crois pas pouvoir vous donner de chiffres précis en l'occurrence. Mais je doute que, dans l'après-guerre, les prix redeviennent jamais exactement ce qu'ils étaient avant la guerre, parce que le coût de la main-d'œuvre ne redescendra probablement jamais au niveau antérieur.

La question suivante portait, je pense, sur la moyenne des salaires que paye l'industrie de la construction. Ces chiffres sont sans doute trompeurs à l'œil du profane. Le Bureau fédéral de la Statistique indique les salaires versés aux gens qui ont des intérêts dans l'industrie de la construction; il montre le salaire annuel des ouvriers et le salaire annuel des employés. Les deux listes figurent séparément. Un grand nombre de nos employés de l'industrie de la construction ne s'occupent pas de construction toute l'année. Dans plusieurs régions, chez nous, il se fait peu de construction durant l'hiver. Jusqu'ici, les hommes ont toujours été employés, l'hiver, à d'autres ouvrages, les uns dans les chantiers ou ailleurs. Les années 1937, 1938 et 1939 offrent à peu près les mêmes chiffres, et dans ces années-là les employés de la construction gagnaient environ \$1,000 par an; mais voilà une donnée arbitraire, une moyenne pour l'ensemble du Canada. On comprend qu'un citoyen d'Ottawa gagnera beaucoup davantage, tandis que, dans l'arrière-pays, là surtout où la température de l'hiver n'est pas favorable à la construction à bon marché, ces hommes rentrent dans d'autres catégories.

M. BLACK: Un fort pourcentage des autres classes de travaux comprises dans la somme citée de \$800,000,000 sont, comme l'a signalé M. MacNicol, du travail préparatoire sur le matériel qui servira ensuite à la construction.

M. RUTLEY: Oui, mais les \$1,000 représentent le salaire moyen des employés de la construction. Ce chiffre n'a rien à voir avec les matériaux.

M. BLACK: Vous dites qu'une somme de \$800,000,000 serait absorbée par la mise en œuvre d'un programme de construction, dans les trois dernières années qui figurent sur votre tableau, et il me semble...

M. RUTLEY: J'étais justement en voie de répondre à la première question sur les salaires annuels de \$1,000 ou \$1,010.

M. BLACK: Mais, d'après le tableau, la somme de \$800,000,000 soldera l'emploi de 767,000 personnes?

M. RUTLEY: Précisément.

M. BLACK: Je présume que cette somme acquittera tous les frais de salaire occasionnés par l'embauchage de 767,000 personnes pour travailler directement et indirectement à la construction, à la préparation des matériaux en forêt ou dans les usines?

M. RUTLEY: C'est bien cela.

M. BLACK: Afin de rendre possible la réalisation du fameux programme de construction.

M. RUTLEY: Dans cette estimation de \$800,000,000 comme coût global et brut de construction, l'on peut estimer à 307,000 le nombre de travailleurs qui seront embauchés. Les autres sont des employés salariés et des ouvriers de manufacture. Les meilleurs chiffres obtenus à la suite d'enquêtes aux Etats-Unis et au Canada montrent que, avec un pareil coût de construction, il y aurait un embauchage de 767,000 personnes.

Vous avez demandé ensuite pourquoi nous disons que le maximum pour la troisième, la quatrième et la cinquième année est de \$800,000,000; je réponds que \$800,000,000, c'est une grosse somme d'argent, et que nous n'avons jamais réussi, dans le passé, à augmenter de plus de \$200,000,000 par année notre volume de construction. En d'autres termes, dans le passé, nous n'avons jamais réalisé en une seule fois, d'une année à l'autre, une augmentation de plus de \$200,000,000; nous pouvons donc prendre ce chiffre comme un maximum de l'augmentation d'après-guerre. Toujours au sujet de cette augmentation d'après-guerre, je ne pense pas non plus que, même en tenant compte de la main-d'œuvre et de l'outillage disponibles, nous atteignons beaucoup au delà de l'augmentation annuelle de \$200,000,000, tant que nous n'aurons pas rejoint le maximum que vous fixez à environ \$800,000,000 pour les cinq premières années. En partant de là, on voit qu'une augmentation sera facile. Mais l'association redouterait tout particulièrement d'être le témoin d'une augmentation fabuleuse de l'industrie de la construction, puis que tout l'échaffaudage risque de s'écrouler ensuite comme dans les années 1929 à 1933.

M. JEAN: Ce chiffre de \$800,000,000 embrasse-t-il la construction publique?

M. RUTLEY: Tous les domaines de construction.

M. BLACK: J'aurais une dernière question à poser à l'association. Les membres ont-ils envisagé la situation des compagnies qui, jusqu'ici, avaient charge de la construction? La plupart de mes collègues de la Chambre des Communes croient avec moi à l'excellence des propositions budgétaires relatives au paiement au fur et à mesure en matière d'impôts, mais ces entrepreneurs et ces compagnies n'ont pas encore pu se constituer de réserves qui leur permettraient de poursuivre leur activité dans le domaine de la construction et d'y consacrer de gros déboursés. Je veux savoir si l'association a envisagé la situation des compagnies et des entrepreneurs auxquels nous devons nous adresser pour obtenir les fonds nécessaires à l'exécution de ce programme de construction, et qui au point de vue financier n'ont pas pu, par suite de l'impôt qui grève 100 p. 100 de leurs profits, se constituer les réserves nécessaires à l'expansion de leur industrie dans la période d'après-guerre?

M. RUTLEY: Le mémoire répond, je pense, à votre question, puisqu'il y est proposé que les compagnies qui, financièrement, ne sont pas en mesure de réaliser le programme qu'elles aimeraient mettre à exécution, et qui semblent posséder des chances de succès, devraient avoir l'autorisation de se procurer les avantages d'une société comme la Reconstruction Finance Corporation qui leur avancerait des fonds. Nombreuses sont, au Canada, les plus petites compagnies qui, par suite de l'impôt sur les surplus de bénéfices, se trouvent incapables de réaliser à même leurs profits actuels des épargnes qui favoriseraient leur expansion après la guerre, l'agrandissement de leur établissement, et le reste. Si ces gens ont des chances de succès, nous proposons la création d'une société

financière quelconque qui leur fournira l'assistance nécessaire. Cela répond-il à votre question?

M. BLACK: En partie. Je crois comprendre que ces entrepreneurs et ces compagnies doivent nécessairement dépendre d'une aide extérieure pour se développer et lancer de nouvelles entreprises qui ouvriront des champs d'emploi et leur permettront d'augmenter leur matériel. Ces gens devront compter sur une aide financière extérieure plutôt que sur leurs propres ressources, ce qui veut dire que, de toute façon, le gouvernement sera obligé de fournir à ces entreprises des octrois de fonds plus considérables que jamais.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons décidé hier de nous ajourner à midi moins un quart, afin de permettre aux membres de déjeuner avant la grande ruée en foule dans la salle à manger. Nous avons aussi résolu de nous réunir de nouveau à deux heures. M. Stirling signale que deux heures trente conviendrait mieux à ses collègues que deux heures, mais que deux heures ira très bien. Adopterons-nous alors 2 heures 30?

Quelques DÉPUTÉS: Deux heures trente.

Le PRÉSIDENT: Je me permet en outre une remarque personnelle. J'ai fait distribuer dans les différents bureaux—dans les bureaux des membres du Comité—des résumés des témoignages entendus au cours de la dernière et de la présente session. Je voulais tout simplement vous dire que ces exemplaires n'ont rien d'officiel. Je les ai fait distribuer dans l'espoir qu'ils aideraient aux membres à passer en revue la masse des témoignages déposés chez nous. Je suis seul responsable des fautes que vous pourrez y relever. Les résumés n'ont rien d'officiel, ils ne sont pas l'œuvre d'un conseiller juridique et ne portent aucun cachet officiel. J'ai voulu tout simplement vous aider à obtenir les témoignages désirés.

A 11 heures 50, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 2 heures 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité se réunit à 2 heures 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. B. M. Hill, vice-président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le président m'a demandé d'être son suppléant. Il a été appelé à une réunion importante, mais sera de retour sous peu.

Le mémoire qui vient de nous être présenté est, à mon sens, très important, et il était attendu ici avec impatience depuis un certain temps déjà. Ce mémoire est assez bref, mais plusieurs tableaux et exposés du plus haut intérêt y sont annexés sous forme d'appendices; c'est moi, si je ne me trompe, qui ai posé la première question, et j'ai bien pu commencer à rebours en attaquant le problème du logement. Personne ne semblait disposé à répondre quand le président nous demanda d'ouvrir l'interrogatoire et, comme j'avais l'esprit fortement occupé de cette question du logement, j'en ai parlé. Je propose, toutefois, qu'au cours de la présente séance nous commençons par le commencement, par ce qui a trait à la construction; puis ensuite, si nous avons le temps, nous reviendrons au logement.

M. MACNICOL: Je pense qu'il vaudrait mieux vider d'abord la question du logement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous pourrions le faire, puis la discussion suivra son cours. M. Stirling a une brève déclaration à vous soumettre auparavant.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, nous avons passé en revue ce matin un certain nombre de questions toutes très intéressantes et qui portaient, en général, sur le logement. Or, je pense que nous épargnerions et notre temps et celui de tous les intéressés en restreignant davantage notre discussion à ce qui concerne directement la construction. Il est naturel que nous soyons enclins à faire entrer dans le débat des questions de loi, de tarif,

d'impôt, d'immigration, et le reste. Je ne parle pas, en ce moment, des parties qui n'ont pas encore été examinées, mais je voulais tout simplement vous dire que nous sommes ici en qualité de représentants de l'industrie de la construction. Nous avons des idées sur ces autres sujets, mais ce sont des théories personnelles, des théories de profanes. Nous pouvons peut-être nous compter comme des spécialistes dans le domaine de la construction. Mais pour tout le reste, nous n'avons que nos idées personnelles; et je crois que si les questions étaient circonscrites au domaine de la construction, nous pourrions fournir des témoignages beaucoup plus précieux que sur un sujet qui ne nous est pas du tout familier. Merci, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Les observations de M. Stirling me paraissent fort au point. Plusieurs des sujets effleurés dans le présent mémoire seraient mieux traités par d'autres experts qui pourront comparaître devant nous à une date ultérieure. Vous seriez donc bien inspirés de limiter vos observations aux importants problèmes de la construction, parce que, comme vient de le dire M. Stirling, les témoins d'aujourd'hui, à titre de spécialistes en la matière, sont parfaitement en mesure d'y répondre de façon définitive. Mais nous ne nous éloignerons pas moins, parfois, du sujet à l'étude en demandant à nos hôtes leur avis sur des questions un peu étrangères au débat, parce que même leurs opinions juridiques ou autres nous sont très précieuses.

M. Jean:

D. L'industrie de la construction a-t-elle en vue un projet quelconque qu'elle pourrait réaliser par elle-même, indépendamment des projets publics et privés dont vous avez parlé dans le mémoire? En d'autres termes, dans quelle mesure l'industrie de la construction sera-t-elle prête à y aller de ses propres ressources après la guerre, sans compter sur des secours extérieurs?—R. Ce point a été étudié, monsieur Jean, dans nos remarques sur l'industrie privée. Personne n'ignore, et vous savez également, sans aucun doute, que de terribles retards s'accumuleront dans l'industrie privée à l'égard de la construction. De gigantesques programmes, envisagés actuellement par toutes les industries du pays, ne sont pas mis à exécution pour des raisons bien faciles à comprendre: par exemple, les entrepreneurs se demandent ce qui se fera dans le domaine de l'impôt, ils sont dans l'ignorance quant à la main-d'œuvre ou aux matériaux qui seront disponibles—autant de facteurs importants, et beaucoup d'autres encore. Vous saisirez toutefois que l'industrie de la construction ne prend vraiment pas l'initiative de ces travaux, mais qu'elle attend l'initiative des agents privés ou publics.

D. Mais vous avez tout de même l'intention d'agir par vous-mêmes?—R. Vous voulez dire l'industrie privée?

D. Oui.—R. Oui.

M. Turgeon reprend la présidence.

M. Quelch:

D. Une question à cet égard. A la page 4 du mémoire, vous déclarez ce qui suit: "Les travaux financés par fonds publics ne devraient s'ajouter à ces travaux privés que si ceux-ci ne fournissent pas le montant voulu de travail." Voici bien ce que je voulais savoir: quel est le montant visé par l'association? C'est-à-dire comment établir un équilibre entre la production et l'emploi fourni par la production du matériel? Je constate, d'après une brochure, publiée aux Etats-Unis par la National Resources Planning Board et intitulée "After the War, Full Employment", que, pour maintenir le revenu national à son niveau normal, 20 p. 100 de ce revenu national devra être déboursé aux fins de procurer de l'emploi. Je n'emprunte à ce texte que parce que je songeais à la page 12 de votre mémoire, où figure une évaluation approximative de votre programme de production. Le 31 mars, le docteur Cyril James s'est étendu longuement sur cette question, et je

me permets de le citer, à la suite des études capitales qui ont été faites aux Etats-Unis et ailleurs:

Nous constatons que le maintien de conditions de travail pour tous et d'une prospérité convenable exige que le pays place environ 20 p. 100 de tout le revenu national dans le matériel de manufacture.

Le docteur James ajoute un peu plus loin:

Chaque fois que le capital d'immobilisation a été de moins de 20 pour cent, nous avons eu, dans le passé, dépression et chômage; lorsqu'il dépassait ce chiffre, nous avons eu une hausse des prix, la prospérité et des emplois pour tous. Ainsi, autant qu'on peut en juger, la tâche de maintenir des emplois pour tous est intimement liée à celle de mettre de côté au Canada des capitaux d'immobilisation représentant un cinquième du revenu national.

Puis, l'auteur définit le capital d'immobilisation en ces termes:

Les capitaux d'immobilisation sont la somme totale de l'argent dépensé par le gouvernement en projets de construction, et par une entreprise commerciale en projets de construction, en matériel et en stocks supplémentaires.

Et le docteur James de poursuivre, en songeant à l'après-guerre:

Comme base à la plupart de nos calculs, nous avons évalué la moyenne du revenu national du Canada après la guerre à \$7,500,000,000. Ce chiffre représente 10 p. 100 de moins que notre revenu national actuel, mais près du double de notre revenu national d'avant-guerre. Cela représenterait donc, de la part des gouvernements du Canada, ainsi que de toutes les entreprises commerciales, une dépense annuelle de \$1,500,000,000 pour la construction de bâtisses et de routes, le renouvellement de l'outillage et l'achat de stocks supplémentaires.

A la page 12 de votre mémoire, vous déclarez ce qui suit:

D'après la valeur estimative de notre activité maximum de construction, soit \$500,000,000 la première année après la guerre, \$650,000,000 la seconde, \$800,000,000 la troisième et les suivantes, et en supposant que les besoins annuels normaux seront encore de \$461,000,000 comme avant la guerre, il faudra environ 10 ans pour rattrapper complètement ce retard de \$3,000,000,000.

Or, le chiffre de \$800,000,000 que vous indiquez là comme étant une juste évaluation de l'expansion industrielle possible fait piètre figure à côté de la moyenne fixée par la Natural Resources Board telle que je l'ai dictée: 20 p. 100 du revenu national. Quels principaux obstacles s'opposeront à ce que ce développement de \$800,000,000 atteigne \$1,500,000,000, ou même \$2,000,000,000?—R. Quant au développement, si l'on tient compte des chiffres actuels—disons que nous atteignons, cette année, \$400,000,000 ou un peu au delà—nous avons expliqué, je pense, ce matin même que jamais, dans le passé, l'industrie de la construction ne s'est développée à un rythme de plus de \$150,000,000 à \$200,000,000 par année. C'est-à-dire que ni les matériaux ni la main-d'œuvre ne sont disponibles. En commençant donc au temps initial de \$750,000,000 pour la première année d'après-guerre, et en nous élevant à \$800,000,000, nous atteignons donc là la véritable limite de la capacité industrielle, tant en matériaux qu'en main-d'œuvre. La somme de \$1,500,000,000, dont vous parlez comme représentant 20 p. 100 du revenu national, c'est-à-dire ce qui restera du revenu national, cette somme est calculée à base de prévision budgétaires qui dépassent de beaucoup le montant total que l'on peut anticiper dans le domaine de la

construction proprement dite; c'est-à-dire, que le \$800,000,000 que nous envisageons ne constitue qu'une partie de l'autre somme: il y a le matériel, et il y a aussi d'autres capitaux publics en dehors du domaine de la construction.

M. HILL: Vos chiffres ne font pas la part des réparations, restaurations et autres travaux?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

M. HILL: Cela est compris dans le \$800,000,000?

Le TÉMOIN: Oui.

M. HILL: Les réparations aux immeubles également?

Le TÉMOIN: Tout ce qui figure dans le rapport du Bureau fédéral de la Statistique.

M. HILL: Est-il possible qu'avec notre revenu national actuel, nous ayons dépensé 20 p. 100 de ce revenu pour la construction, comme l'affirme le docteur James; je ne suis pas du tout de cet avis.

Le TÉMOIN: Non, monsieur; c'est là la théorie du professeur Hanson.

M. Quelch:

D. C'est également la substance de la déclaration de la National Planning Board des Etats-Unis. Nous ne dépensons aujourd'hui que \$400,000,000, il est vrai; et cependant, nous avons engagé des millions et des millions de dollars dans la production des munitions, des approvisionnements et du matériel destinés à notre armée et aux services connexes. Or ce sont là des produits: canons, avions, armes en général, tout l'équipement nécessaire à la poursuite de la guerre est le fruit de la production. Ce sont en réalité du matériel, mais leur consommation s'effectue à mesure que la guerre se poursuit. En réalité, nous créons annuellement, aux fins de la guerre, des milliards de dollars de matériel; en vue de la production du matériel. A la lumière de ce seul fait, je suis de ceux qui voient pas bien comment nous pourrions augmenter encore davantage notre production de matériel après la guerre?—R. Peut-être aurais-je dû être plus clair. Il est vrai que nous dépensons beaucoup d'argent pour produire du matériel, mais je n'avais directement en vue, dans ma déclaration, que la production dans le domaine de l'industrie de la construction. A l'égard des \$800,000,000, nous songions à la partie des dépenses totales qui serait directement affectée à notre industrie; par exemple, si la production totale pouvait atteindre \$1,500,000,000, nous jugeons que l'industrie de la construction pourrait assumer la responsabilité de \$800,000,000, sur la somme totale. La balance irait à d'autres domaines de la production—fournitures, équipement, et le reste.

M. HILL: Automobiles, matériel agricole, et le reste?

Le TÉMOIN: Oui, toutes les immobilisations; nous nous chargeons de \$800,000,000 pour l'industrie de la construction seulement.

M. Quelch:

D. Cela comprend aussi le matériel, n'est-il pas vrai? Vous venez de dire que le matériel ne représente que 10 p. 100 de la construction totale?—R. En effet.

D. Il y aurait donc augmentation; quels seraient les autres principaux item?—R. Presque tous seraient du matériel—capital, automobiles...

D. Transports?—R. Matériel roulant pour les chemins de fer—et aussi d'autre matériel—équipement—tout ce que vous pouvez imaginer.

D. Si vous pouviez augmenter vos disponibilités en main-d'œuvre et en matériel, un développement serait alors possible dans votre industrie de la construction?—R. Dans la mesure où vous auriez plus de matériaux et plus d'ouvriers à employer à la réalisation de votre programme, oui.

D. Rien ne s'opposerait donc à ce que vous atteigniez un volume de \$1,500,000,000 dans votre industrie de la construction, à condition que vous puissiez augmenter sans cesse vos disponibilités d'outillage...—R. D'outillage, d'hommes et de matériel.

D. L'un des grands problèmes auxquels nous ayons à faire face est de procurer de l'emploi; et si l'industrie pouvait maintenir l'emploi à un niveau stable, il ne serait plus difficile de trouver des ouvriers; toute la main-d'œuvre voulue deviendrait disponible, et l'équipement serait disponible aussi en quantité toujours croissante; au cours d'un certain nombre d'années—vous dites la troisième année et les années subséquentes—le volume de construction pourrait être amené à dépasser de beaucoup le chiffre de \$800,000,000; il y a là avant tout une question de main-d'œuvre, de matériaux et d'outillage, n'est-il pas vrai?—R. Le problème est vaste, monsieur. Il comporte la formation des ouvriers. Impossible d'engager comme cela des équipes d'hommes dans l'industrie, et de penser que, sans préparation, vous réussirez à produire au prix que vous croyez devoir déboursier. Il faudra que ces hommes aient une formation préalable, qu'ils aient fait leur apprentissage, et le reste.

D. Mais nous sommes parvenus à former des hommes très rapidement durant la guerre, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Dans nos usines, des employés absolument inexpérimentés abattent actuellement leur besogne en très peu de mois.

M. Ross (Calgary-Est):

D. Pourquoi ne dresserait-on pas une liste intelligente et définitive de tous les projets à l'étude en prévision de l'après-guerre; ces projets seraient ensuite répartis par ordre de mérite?—R. Je vous répondrai qu'à l'heure actuelle, par tout le Dominion—en tout cas dans les différentes municipalités et dans presque toutes les provinces, sinon sur l'initiative fédérale—un certain nombre d'organismes sont en voie de dresser des listes de leurs projets. Nous en avons reçu plusieurs. Les uns sont des projets que l'on caresse depuis longtemps sur le papier; il y a même de vieux projets auxquels on avait décidé de ne plus songer. Mais les autorités ont cru que ces documents devraient être compilés et déposés, par exemple, au ministère fédéral des Travaux publics ou dans un autre service ayant le personnel voulu pour faire ensuite avec la compétence nécessaire, le triage de ces projets et pour en dresser des listes officielles.

M. BENCE: Et j'ai constaté que dans le présent rapport vous proposez la création d'une commission comme celle-là.

M. MacNicol:

D. Je me permets de revenir au logement et de vous poser une ou deux questions sur le sujet. Vous parlez, dans le mémoire, de la construction de 300,000 maisons; je présume que la moyenne des habitations que vous avez en vue coûterait environ \$3,000 l'unité, ce qui voudrait dire une dépense de \$900,000,000 au cours d'une période de—vous avez dit dix ans, n'est-ce pas?—R. Une période de cinq ans. Ce renseignement figure à la page 10.

D. Cela voudrait dire \$180,000,000 par année?—R. Oui, monsieur.

D. Si je me reporte aux chiffres de la page 8, je m'aperçois qu'un volume de construction de \$800,000,000 emploierait environ 800,000 personnes—vous dites 767,000, mais pour mettre un chiffre rond je dis environ 800,000—ce qui signifie que la construction de 300,000 maisons en cinq ans procurerait de l'emploi à 180,000 hommes ou femmes par année. Voilà quelque chose de concret. Nous avons justement besoin de données concrètes. En d'autres termes, un programme de construction de cette envergure procurerait de l'emploi à environ 180,000 personnes par année.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. MACNICOL: Une dernière question: dans votre enquête, avez-vous envisagé la possibilité de convertir plusieurs des plus grosses résidences de

Toronto et ailleurs, dans d'autres villes, en habitations à deux, trois ou quatre domiciles? Récemment, le docteur Fred J. Conboy, maire de Toronto, est venu témoigner, et, si j'ai bonne mémoire—mais je puis me tromper—le docteur Conboy a déclaré que de 250 à 500 maisons de Toronto pourraient être converties en habitations à plusieurs domiciles. Vos estimations ont-elles tenu compte du programme de la ville de Toronto?

M. PIGOTT: Tout logement individuel complet fait partie des 300,000 maisons. Ces logements sont nécessairement compris. En d'autres termes, si la conversion des grandes maisons était destinée à donner, par exemple, un total de 50,000 logements familiaux ou individuels, alors la balance serait de 250,000. C'est compris. Le nombre est calculé d'après celui des familles que nous estimons pouvoir loger.

M. MACNICOL: Je pense que c'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président. Le chiffre est concret: ce programme de construction fournirait de l'emploi à environ 180,000 personnes.

M. BERTRAND: Monsieur le président, au sujet du programme de construction d'environ 300,000 maisons pour les petits salariés d'un bout à l'autre du Canada, une enquête a-t-elle été faite dans les différentes parties du pays où la réalisation de ce projet rendrait les plus grands services? Nous avons parlé longuement de la situation à Toronto. Que dire maintenant de Montréal et des autres centres? Je ne suis pas, moi-même, de la province de Québec.

M. DUPUIS: Regardez par la fenêtre sur l'autre rive.

M. BERTRAND: Je voulais seulement savoir si une enquête avait été faite par votre organisme.

M. PIGOTT: Le programme de construction qui pourrait être lancé par notre Gouvernement ou un autre n'a pas été circonscrit dans tous ses détails pour telle ou telle division géographique. Du moment qu'une ligne de conduite est adoptée, il devient alors important et urgent de dresser la carte de toutes les parties du pays où l'assistance est nécessaire. Cette carte embrassera alors tous les centres, depuis les plus grands—là où il faudra procéder à l'élimination des taudis et à l'urbanisme—jusqu'aux moins populeux et, nous l'avons dit, aux régions agricoles. Je ne crois pas que des estimations précises aient été dressées pour des villes comme Montréal, Toronto, London ou Hamilton. Mais ce serait le premier pas à faire dans la voie de la réalisation de tout programme comme celui dont nous parlons.

M. McDONALD (*Pontiac*): Mais sur quoi, au juste, le chiffre de 300,000 est-il fondé? Comment est-on arrivé à ce chiffre? Comment avez-vous calculé cette donnée approximative de 300,000?

M. PIGOTT: Le chiffre figure dans un rapport préparé par la Commission du Logement en temps de guerre pour le Gouvernement. Il tient compte d'enquêtes conduites dans presque toutes les villes canadiennes de quelque importance.

M. DUPUIS: On doit donc être en possession de tous les détails.

M. BENCE: N'y a-t-il pas une allusion à ce fait en page 12, à propos de l'appendice 8? Le dernier article de l'appendice 8, mentionné à la page 12, énumère différents déboursés, répartis par province et compilés à la suite de renseignements fournis, je le présume, par la Daily Commercial News, la Canada Cement Company et d'autres compagnies. J'imagine après cela que l'on doit avoir une idée des détails de ce projet. Autrement, comment aurait-on pu en venir à une conclusion?

M. PIGOTT: Il existe plusieurs méthodes d'appréciation du nombre d'habitations requises, et pas n'est besoin, pour cela, de compter les têtes ou de parcourir les rues en quête de renseignements pris sur les lieux. Une manière d'arriver au résultat voulu, c'est de calculer la demande annuelle d'habitations en temps ordinaires, puis de comparer la situation dans les différents pays, et l'on obtient

parfois de cette manière des chiffres intéressants. Il faut, en outre, tenir compte de l'augmentation de la population, du nombre de maisons trop anciennes à éliminer, et le reste. Plusieurs méthodes s'offrent à notre choix, mais il semble qu'aucune ne comporte encore assez de détails pour nous permettre d'affirmer qu'il faut tant de maisons dans telle ville en particulier.

M. HILL: A la page 36, figurent des détails sur le logement dans les différentes provinces.

M. BERTRAND: Je présume donc que la meilleure estimation disponible n'est pas celle que prépare en temps de guerre le ministère des Munitions et des approvisionnements, parce que ces chiffres ne s'appliquent plus à notre pays en temps de paix; mais les chiffres que vous pourriez fournir seraient probablement obtenus après avoir calculé les augmentations de populations dans nos différents centres en temps ordinaire, puis le nombre de taudis chez nous par rapport aux pays européens; c'est sans doute de cette manière que vous arriveriez au chiffre de 300,000 maisons. Pour ma part, je préfère même cette méthode.

M. PIGOTT: Si vous voulez bien m'accorder un moment de répit, je vais vous signaler la partie du rapport qui porte sur cette question.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourriez-vous laisser cela de côté pour quelques moments, et poser une autre question tandis que M. Pigott s'occupera de trouver une réponse? Il est vrai que la prochaine question demandera peut-être, elle aussi, une réponse de M. Pigott. Voyons toujours.

M. DUPUIS: Je me demande si ces messieurs ont consigné dans leurs projets le plan du type de maison qu'ils se proposent de construire après la guerre. Je pense qu'il conviendrait d'indiquer dans le compte rendu que le genre d'immeuble dont il faut encourager la construction n'est pas celui que l'on encourage présentement: une petite maison à quatre chambres. Ce genre ne convient pas, aux yeux de ceux qui préconisent l'augmentation de la population en notre pays. J'ai un vif respect pour les étrangers qui viennent chez nous mettre leurs talents et leurs énergies au service de la cause du progrès national. Je nourris à leur égard le plus vif respect. On compte plusieurs d'entre eux même parmi nos membres, mais je crois que le seul moyen normal d'accroître la population, c'est la natalité. On comprend beaucoup mieux les conditions du pays quand on y a passé son enfance. La naissance est un accident de la nature.

M. MACNICOL: Combien de chambres voudriez-vous par maison?

M. DUPUIS: Soyons sérieux; il est de prime importance qu'après la guerre les plans et dispositions relatifs à la restauration des quartiers pauvres comportent des maisons de toutes les capacités, afin d'accommoder les différentes catégories de familles, celles que la Providence a voulues nombreuses comme les autres. Un homme peut bien, s'il le veut, n'avoir que deux enfants, ou n'en pas avoir du tout et élever un chien; mais à celui qui veut une douzaine d'enfants, il faut fournir les avantages de les faire grandir dans une atmosphère salubre, et de les préparer à jouer leur rôle dans la vie.

M. ROSS (*Calgary*): Le mémoire fait allusion aux programmes de travaux publics.

Le PRÉSIDENT: Avons-nous vidé la question du logement? La question qui vient d'être discutée se rapportait au logement, n'est-il pas vrai? En abandonnant le sujet du logement et en passant à autre chose, j'aimerais être sûr que nous avons épuisé la question, à moins qu'un point tout spécial ne surgisse. En aurons-nous fini avec le logement si M. Ross reprend la réponse qui a été faite à la question de M. Bertrand? Très bien, monsieur Ross.

M. ROSS (*Calgary*): Le mémoire parle d'un programme de travaux publics. Qu'entendez-vous au juste par cette expression? Le terme reparait plusieurs fois.

Le TÉMOIN: Je pense que la page 4 et la page 5 vous renseigneraient. Un programme de travaux publics n'est rien d'autre qu'un programme de travaux institué par le Gouvernement fédéral, ou à même ce que l'on pourrait appeler les fonds publics. La chose, je pense, est assez simple en soi. Elle s'oppose aux entreprises à base de capital privé.

M. HILL: Vous voulez dire une augmentation dans le domaine des travaux publics qui dépasserait le rythme annuel du développement en temps ordinaire?

Le TÉMOIN: Oui.

M. HILL: On n'a jamais réussi de cette façon à faire disparaître le chômage. Mais la chose peut y aider.

Le TÉMOIN: M. Frid, qui est le spécialiste du ministère en matière de placement, voudra bien répondre à cette question.

M. FRID: Pour y répondre, nous pourrions reculer de quelques années. Je me rappelle qu'en 1931 et 1932, le programme de l'industrie de la construction au Canada baissa, comme vous le savez, à quelque \$70,000,000. Ce monsieur parlait tantôt d'un milliard et demi pour l'avenir. En 1932, nous eûmes, par suite, beaucoup de chômage. Vous vous rappellerez aussi qu'à cette époque les industriels furent d'avis qu'il fallait faire quelque chose pour stimuler le placement. Il y a ici quelques-uns de ceux qui vinrent avec moi à Ottawa, en délégation. M. Bennett était premier ministre. Il admit qu'un certain programme de travaux publics pourrait stimuler le travail. Vous vous rappellerez que le gouvernement fédéral dépensa alors de 17 à 20 millions. On construisit des édifices publics dans tout le Canada et ce fut un stimulant. Je me souviens, entre autres choses, que dans notre ville nous avons plus de 5,000 familles secourues. Et le nombre monta même jusqu'à 9,000. La situation était désespérée. Lorsque commença ce programme de travaux publics, les gens se ranimèrent. C'est une bonne chose, en passant dans la rue, de voir une maison en construction. Cela donne un peu plus de confiance dans la ville et peut-être dans le pays qu'on habite.

M. HILL: Si le gouvernement se départissait de la conception qu'il a toujours eue des travaux publics qu'il est normal pour un gouvernement d'entreprendre, et s'il prenait à tâche de développer nos ressources naturelles dans une mesure beaucoup plus grande, ne pensez-vous pas que cela stimulerait beaucoup le travail?

M. FRID: Sans aucun doute. Nous n'en parlons pas beaucoup dans notre mémoire, mais nous disons que certains travaux publics pourraient s'exécuter. Nous pourrions dépasser un peu le domaine des travaux publics fédéraux et entreprendre des travaux municipaux. Il y a dans nos villes des travaux qu'on néglige depuis des années et qu'on voudrait entreprendre. Il en est de même de certains travaux provinciaux. Les provinces ont des travaux publics qui sont en souffrance: grandes routes, ponts, passages inférieurs. Comme nous le disons dans notre mémoire, nous croyons que la construction serait le stimulant nécessaire, le moyen d'occuper la main-d'œuvre.

M. HILL: De remédier aux chômages occasionnels.

M. FRID: De garder la main-d'œuvre à l'ouvrage, mais tandis que je suis debout, je veux signaler de nouveau que nous pourrions entreprendre un nouveau programme de construction, comme en 1932, alors que l'industrie de la construction avait baissé à \$70,000,000. En 1929, je ne sais quel a été le chiffre d'après le Bureau de la statistique, mais d'après le rapport du MacLean's, les entreprises se sont totalisées à \$560,000,000. Ce fut une année très prospère pour le Canada et le travail était abondant. Le Bureau de la statistique donne peut-être un total de \$800,000,000 pour cette année-là. C'était la prospérité. Par conséquent, dans l'industrie de la construction, nous croyons que si nous atteignons en un an un total de \$800,000,000, même si c'est après la guerre, nous aurons un pays très prospère.

M. QUELCH: D'autre part, en 1929, le revenu national fut de \$5,000,000,000, n'est-ce pas?

M. FRID: Je ne saurais le dire.

M. QUELCH: Aujourd'hui, nous parlons d'un revenu national de quelque \$7,500,000,000, ce qui est beaucoup plus qu'en 1929. Dans un discours qu'il fit l'autre jour, M. Howe donnait à entendre qu'il serait peut-être possible de maintenir le revenu national à \$9,000,000,000.

Je baisse l'estimation à un chiffre modéré, soit \$7,500,000,000, ce qui est encore supérieur de 2½ milliards au chiffre de 1929. Si nous devons maintenir le revenu national à \$7,500,000,000, il nous faudra dépasser le chiffre de 1929, car même en 1929 il y avait bien des petits salaires.

M. FRID: Dans l'industrie de la construction, les salaires étaient à leur maximum. Comme l'a dit M. Stirling, en parlant des marchandises achetées pour la seule construction, l'année 1929 a été, quant à l'industrie de la construction, quant aux sommes engagées dans la construction, une des années les plus prospères de notre histoire. Tous les hommes qui gagnaient leur vie dans l'industrie avaient de l'ouvrage. Avec les ouvriers qui sont dans les usines et les camps actuellement, en accordant de l'avancement à un bon nombre d'hommes à la fin de la guerre, et en donnant des cours de métiers pendant une dizaine d'années, nous pourrions entreprendre des travaux de construction pour une somme annuelle de \$800,000,000, ce qui est considérable pour notre industrie.

M. QUELCH: Lorsque vous parlez d'entreprises publiques, faites-vous une différence entre les entreprises financées par l'Etat et celles qui sont dirigées par l'Etat? Les mettez-vous toutes ensemble ou si vous les classez séparément?

M. STIRLING: Que voulez-vous dire par direction d'Etat?

M. QUELCH: Le mémoire mentionne des constructions de routes. Dans certains cas, on nomme un contremaître, qui dirige; dans d'autres cas c'est une entreprise financière.

M. STIRLING: Voulez-vous parler des travaux d'entretien?

M. QUELCH: De la construction de la route.

M. STIRLING: Ce sont des travaux publics.

M. QUELCH: Dans un cas, l'entreprise peut être financée par l'Etat qui engage une certaine compagnie pour l'exécuter, et dans l'autre, on nomme un contremaître, qui engage les employés.

M. STIRLING: Ce sont des travaux publics.

M. QUELCH: Ce sont tantôt des travaux pour un ministère, tantôt des travaux à forfait.

M. STIRLING: Oui.

M. QUELCH: Je me demandais si vous vouliez dire que vous étiez moins opposés à une entreprise financée par l'Etat et exécutée par le ministère?

M. STIRLING: Non, monsieur, tout cela, ce sont des travaux publics, à notre sens.

M. MACNICOL: Je vous réfère aux pages 4 et 5 que nous pouvons prendre en même temps. A la page 4, il y a un paragraphe intitulé: "Urgence de commencer à faire les plans." Voilà une chose sur laquelle le Comité, à mon avis, devrait insister fortement dans son rapport. Je sais que vous êtes au courant d'un très grand projet dont s'occupent certains ingénieurs, qui ont été réformés. Le public n'est pas au courant de ce projet et je ne puis en parler. J'en sais quelque chose. En tout cas, la question est bien exposée ici: "Même si les projets de construction d'un tel programme de restauration ne doivent servir à donner de l'ouvrage que dans un avenir éloigné, il faudra du temps pour exproprier les terrains, négocier l'achat de propriétés, matériaux, machines et

outillage, ainsi que pour les devis, les évaluations finales et en dernier lieu le financement.

Il y a en ce moment un grand nombre de bons architectes, ingénieurs et employés de ministères qui n'ont pas beaucoup à faire et qui pourraient travailler à ces plans et à ces devis. C'est réellement faire preuve d'imprévoyance que de ne pas utiliser ces talents à une époque où il y a tant à faire.

Je suis tout à fait de cet avis. Sachant ce que je sais, je recommande d'inclure cet excellent paragraphe dans le rapport lorsque nous le rédigerons. Les ingénieurs et les architectes dont les services peuvent être utilisés pour exécuter d'avance les plans et les devis devraient se mettre à l'œuvre dès à présent, même si leur travail ne devait pas être connu du public. A ce sujet, je vais poser une question: je ne sais pas si vous avez vu des ingénieurs, mais supposons que le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral entreprennent d'endiguer la rivière Thames, comme on a déjà fait pour la Grande Rivière, combien de temps faudrait-il pour préparer les plans et les devis, les bleus et les nombreux détails de construction pour les barrages, le déplacement des chemins de fer, et le reste, si l'on endiguait la Thames comme on devrait le faire et comme on devra le faire? Votre organisation est bien au courant de ce qui s'est fait à la Grande Rivière, de la somme d'argent qui s'est dépensée au barrage Shand et de tous les détails. Combien de temps faudrait-il, à votre avis, lorsque les détails seront prêts et que les plans auront été soumis aux entrepreneurs, combien de temps faudra-t-il à ces entrepreneurs pour préparer une estimation et donner des soumissions pour les travaux d'endiguement de la Thames ou de toute autre rivière, à ce point de vue? J'ai parlé de la Thames parce que je la connais. Je voudrais savoir en combien de temps après la guerre on pourrait mettre les gens au travail.

M. STIRLING: Monsieur MacNicol, il y a deux manières de répondre à votre question. Premièrement, je sais qu'il s'est fait, au sujet de la Grande Rivière, des études qui ont abouti à la construction du barrage de Shand...

M. MACNICOL: C'était sur la Grande Rivière. Je veux parler de la Thames.

M. STIRLING: On a fait des travaux d'études sur plusieurs rivières, par exemple, sur la Canaraska, qui passe à Port-Hope. Ces études ont pris entre un an et dix-huit mois avant que l'on fût prêt à demander des soumissions. Il faut à un entrepreneur de trois à six semaines pour préparer une soumission et il lui faut trois autres semaines pour installer son chantier avant d'entreprendre le travail.

M. MACNICOL: Ces ingénieurs, ces architectes et ces spécialistes qui sont plus ou moins sans emploi ou qui ont peu de chose à faire, ne pensez-vous pas qu'il serait bon de leur confier la tâche de préparer ces détails.

M. STIRLING: Il n'y a rien de plus important dans ce rapport que votre déclaration.

M. BERTRAND: Quelle autorité mettrait ces hommes à l'ouvrage?

M. STIRLING: Vous parlez d'une chose qui n'est pas de ma compétence. J'imagine que le gouvernement fédéral collaborerait avec les gouvernements provinciaux et peut-être aussi avec les autorités municipales. Comme vous le savez, le barrage Shand est le résultat d'une triple collaboration.

M. BERTRAND: Je ne voudrais pas trouver à redire sur une proposition ou un projet ou sur le sens à leur attribuer, mais en entendant lire ce paragraphe, j'ai pris quelques notes, l'une entre autres, que je vais vous lire:

Il y a en ce moment un grand nombre de bons architectes, ingénieurs et employés de ministères qui n'ont pas beaucoup à faire et qui pourrait travailler à ces plans et à ces devis.

Votre organisation affirme-t-elle sérieusement que dans le moment ces hommes compétents ne servent pas?

M. STIRLING: Je dis cela très sérieusement, monsieur Bertrand, parce qu'un jour on va congédier en masse les employés des fabriques de munitions et que ce jour-là, qui n'est peut-être pas très éloigné, il nous arrivera d'outre-mer un grand nombre de démobilisés. Ces hommes voudront tout avoir de l'ouvrage et alors on demandera: "Où sont les plans et les devis?" Je dis qu'il est vraiment criminel de laisser chômer ces spécialistes. Ils ont besoin d'ouvrage et sont les seuls qui puissent préparer le travail.

M. BERTRAND: Puis-je poser une question un peu plus précise? Vous prétendez que ces gens manquent réellement d'ouvrage.

M. STIRLING: Oui, monsieur. Je ne parle pas d'un personnel en particulier. Je parle des ingénieurs.

M. BERTRAND: Je vais relire cette phrase:

Il y a en ce moment un grand nombre de bons architectes, ingénieurs et employés de ministères qui n'ont pas beaucoup à faire...

M. STIRLING: C'est vrai, monsieur.

M. BERTRAND: ...et qui pourraient travailler à ces plans et à ces devis.

M. STIRLING: C'est le renseignement que possède notre association.

M. HILL: Le ministère des Transports vient de congédier deux ingénieurs de ma circonscription.

M. BERTRAND: Je connais une compagnie de construction qui recherche un bon ingénieur et qui n'en trouve pas. Votre organisation voudrait-elle se charger de nous soumettre, peut-être par l'entremise d'un organisme gouvernemental, une liste de ces hommes qui manquent réellement d'ouvrage?

M. STIRLING: La liste en est disponible, monsieur, à l'Office de placement des techniciens en temps de guerre, qui engage les techniciens pour le gouvernement fédéral. J'imagine que vous le connaissez. Il a des listes. Il a le dossier de presque tous ces hommes. Cela répond-il à votre question?

M. BERTRAND: Oui.

M. MACNICOL: Je dirais que le ministère des Travaux publics à Ottawa est une excellente organisation qui a des fonctionnaires compétents, d'excellents ingénieurs et des architectes de haute qualité. Je ne vois pas comment ils peuvent être constamment employés tandis que le ministère, comme tout le monde le sait, n'a que de faibles crédits pour les travaux de construction. J'imagine que ces hommes seraient disponibles pour exécuter ce travail.

M. BERTRAND: Quel sont-ils?

M. MACNICOL: Ce sont des fonctionnaires des gouvernements fédéral et ontarien. Ce sont des ingénieurs. Le gouvernement fédéral a des ingénieurs à London, Ontario. Je ne sais s'il en a à Chatham et à Windsor, mais il en a ici et là, et ces hommes sont tous désireux d'aider partout où ils le pourront. Si le ministère des Travaux publics leur demandait de préparer des plans et devis l'endiguement de la Thames ou de toute autre rivière, je suis sûr qu'ils seraient contents d'exécuter ce travail. Dans la province de Québec, il y a la rivière Richelieu qui déborde et qui devrait être endiguée. Il y en a d'autres aussi dans le Québec et dans l'Ontario, mais je cite la Thames comme exemple.

M. BERTRAND: Je vois à cela une grande difficulté et je vais vous l'indiquer. Dans le district situé à l'est d'Ottawa, c'est-à-dire dans la vallée de l'Ottawa, partie dans l'Ontario et partie dans le Québec, le ministère des Travaux publics avait coutume d'avoir cinq, six et même huit ingénieurs. Il n'en a plus qu'un maintenant, c'est le chef du bureau. Si vous essayez de communiquer avec M. Bisson, qui est actuellement le chef, il vous dira que s'il ne demeurait pas au bureau, il n'y aurait personne. Il n'a pas d'hommes pour s'occuper des

ouvrages publics qu'il faudrait réparer. Il est à court d'ingénieurs. Voilà une difficulté qui affaiblit l'un de vos arguments.

M. BENCE: La phrase du mémoire est très juste.

M. BERTRAND: C'est possible, mais j'aimerais savoir quels sont ces gens.

M. BENCE: Je ne pourrais pas parler des architectes.

M. BERTRAND: Il se peut que quelques architectes soient sans travail, mais M. MacNicol déclare que le ministère fédéral devrait entreprendre quelque chose de ce genre. Je ne sais qui pourrait exécuter ce travail. Je ne veux pas vous contredire, car vous savez à quel point nous sommes bons amis, mais je ne sais où on les prendra. Voilà le point. C'est une des choses dont le peuple du Canada attendra compte en ce qui concerne un programme de construction.

M. MACNICOL: Je ne demanderai pas au président de révéler la source de ses renseignements, mais j'aimerais savoir quelle constatation il a faite récemment.

Le PRÉSIDENT: Je sais ce que vous voulez dire, mais l'affirmation que nous discutons actuellement est une déclaration précise faite par le témoin en sa qualité de représentant de la Canadian Construction Association; et je ne veux pas arrêter la discussion à ce propos, car il s'agit de l'affirmation la plus importante du compte rendu, bien qu'elle ne soit pas tout à fait aussi importante qu'on le pense; mais toute la déclaration vise à demander l'exécution de certains travaux de construction de logements et autres, et la plupart de ces entreprises exigent des ingénieurs. Or les gens sont généralement d'avis que dans la mesure où les ingénieurs et les techniciens de ce genre sont nécessaires aux travaux de guerre, les travaux d'après-guerre doivent attendre. Mais cette déclaration nous montre qu'il y a actuellement en disponibilité un certain nombre d'ingénieurs et d'architectes qui pourraient être employés à la préparation des plans et devis des travaux d'après-guerre. D'aucuns peuvent croire l'affirmation exagérée, d'autres peuvent penser tout le contraire, mais la déclaration est là et elle vient de la Canadian Construction Association, et le président de l'Association, répondant à votre question, monsieur Bertrand, a cité l'Office de placement des techniciens—je ne sais si je le nomme bien—comme étant l'auteur de l'affirmation rapportée ici et d'après laquelle il y a en disponibilité des ingénieurs, des architectes et d'autres techniciens.

M. BERTRAND: Voilà une échappatoire trop facile.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas une échappatoire. Je mentionne une affirmation. Nous pouvons en discuter la vérité toute la journée sans en venir à aucune conclusion, ou si nous le voulons nous pouvons citer quelqu'un du Bureau du Personnel technique et l'interroger. En tout cas, le témoin a fait cette déclaration, et n'importe qui a le droit d'exprimer des doutes sur l'exactitude de l'affirmation, mais nous ne pouvons ni la prouver ni l'infirmer par une discussion.

M. BERTRAND: Je demandais tout simplement que l'on donne à celui qui a fait cette affirmation le temps de fournir la liste des noms de ces ingénieurs, de ces architectes et autres techniciens compétents qui manquent d'ouvrage.

M. HILL: Monsieur le président, depuis deux ans et demi, le ministère des Transports a dépensé près de 2 milliards pour construire dans le pays des aéroports, des bâtiments utiles aux aéroports ou nécessaires à l'expansion de la production des munitions, des chantiers maritimes et le reste, et tout cela est fini. Il se fait très peu de construction dans ces domaines, actuellement. Tout le personnel des Travaux publics du Nouveau-Brunswick s'occupait à ces travaux. Il n'a rien fait au Nouveau-Brunswick cette année. Ces hommes n'ont plus à s'occuper que de l'entretien. Ils se rendent compte aujourd'hui, j'en suis sûr, qu'il se fait beaucoup moins de construction que ces dernières années. Il en est ainsi dans tout le pays, car la construction est réduite à presque rien. Les

architectes du ministère des Travaux publics s'occupaient de ces constructions d'usines de munitions et d'usines complémentaires.

M. MACNICOL: Il se fait encore de la construction.

M. HILL: Oui, mais on n'a pas besoin de tous ces hommes. On ne fait que des ajoutés. Les travaux actuels ne représentent qu'un dixième de ceux qui se sont exécutés en 1941 et 1942.

M. STIRLING: Je vois que M. Bertrand n'est pas satisfait de ma déclaration et j'aimerais lui donner satisfaction. En 1941, la construction a coûté plus de \$640,000,000; cette année, en 1943, elle dépassera un peu les \$400,000,000. Comme M. Hill l'a dit, il doit y avoir une diminution dans le nombre des ingénieurs affectés à ces travaux. L'armée, la marine et l'aviation ont presque fini leur programme de construction. Elles avaient de gros personnels techniques depuis Terre-Neuve jusqu'à l'Alaska. Je ne parle pas d'Ottawa-Est actuellement, car je ne connais pas cette circonscription, mais je sais qu'à Montréal, mon ami M. Rutley reçoit de 2 à 30 demandes par semaine venant de techniciens compétents dont il est obligé de refuser les services. Tous les jours, il arrive sur mon pupitre des demandes d'ingénieurs et d'architectes qui recherchent des emplois techniques et je ne puis pas les satisfaire. En définitive, j'ai rédigé une formule de lettre où je dis: "Nous regrettons d'avoir à nous occuper d'abord de l'ancien personnel, et actuellement nous cherchons à trouver des emplois à nos propres hommes". Je suis sûr que cette situation existe dans tout le pays; autrement, nous n'aurions jamais fait une semblable déclaration.

M. MACDONALD: (*Pontiac*): Laissons de côté la question de la disponibilité des ingénieurs et revenons à celle que nous discutons. En prenant comme exemple la rivière Thames, je voudrais savoir qui va demander à une association d'ingénieurs, d'architectes et de techniciens de préparer ces plans? L'entreprise, si je ne me trompe, est d'un caractère purement provincial, n'est-ce pas?

M. MACNICOL: Oui.

M. MACDONALD: (*Pontiac*): Entre temps, à moins de conclure des arrangements avec les municipalités, les gouvernements provinciaux ou le gouvernement fédéral, comment allez-vous procéder? Cette question s'impose relativement à toutes ces entreprises.

M. MACNICOL: C'est une question très importante, et je suis de votre avis. Le temps est venu, monsieur le président, où quelqu'un devrait venir nous donner une estimation du coût de ces travaux, nous indiquer la répartition des frais et nous dire qui devrait défrayer ces travaux, si ce devrait être une entreprise provinciale ou un programme national de restauration: Le projet de la rivière Thames est une de ces entreprises et peut se comparer à celle de la Grande Rivière. J'ai demandé l'endiguement de la Grande Rivière à la Chambre des Communes un an ou deux avant qu'on organise un comité pour s'en occuper. Je crois avoir suggéré à la Chambre de suivre un programme comme celui qu'on avait adopté aux États-Unis et d'après lequel le gouvernement central payerait 37½ p. 100 de l'entreprise, le gouvernement provincial 37½ p. 100, et les municipalités intéressées 25 p. 100. J'admets que le temps est venu d'élaborer un programme comportant une allocation raisonnable des frais.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McDonald, votre question est excellente, mais je ne crois pas que le témoin soit en mesure d'y répondre.

M. McDONALD (*Pontiac*): Je tiens à la soumettre au Comité.

Le PRÉSIDENT: Seuls les gouvernements ou le présent Comité peuvent répondre à cette question. Le témoin ne le peut pas, à mon avis. Mais la question est pertinente.

M. MACNICOL: Oui, c'est une question très opportune.

M. FRID: Sur ce point, monsieur le président, je pourrais rappeler le bon vieux temps où nous demandions au gouvernement de fournir des fonds aux

municipalités et aux gouvernements provinciaux pour des travaux. Je ne sais si cela va se faire de nouveau ou non. A la page 6 de notre mémoire, il y a un passage où nous traitons de ce programme. Avec M. Stirling et quelques autres, nous avons discuté la question, et M. Mero doit exprimer nos vues au sujet de l'exécution de ce programme.

Le PRÉSIDENT: Un instant, avant d'aborder ce chapitre; je crois que M. Bertrand avait une question à poser.

Un DÉPUTÉ: Il est parti pour le moment, monsieur le président.

M. MERO: Monsieur le président et messieurs, j'ai écouté très attentivement toutes les questions et réponses, depuis notre arrivée, ce matin, et ces questions ont été vraiment très intéressantes. Comme je l'ai dit au commencement, elles m'ont beaucoup impressionné et il me semble très important que nous, les gens de l'industrie de la construction, et votre Comité, nous fassions quelque chose pour faire préparer les plans et devis de ces travaux. Alors, si vous tournez à la page 6 du mémoire, vous verrez comment il est nécessaire de prendre dès à présent des mesures pour utiliser tous les éléments disponibles. Nous y suggérons aussi la formation d'un comité ou d'une commission pour entreprendre ces préparatifs d'une manière active et pratique. Si le Gouvernement veut former une telle commission et maintenir un service spécial de construction dirigé par un groupe de spécialistes de la construction: architectes, ingénieurs et préparateurs de plans, un personnel permanent pourra travailler sous cette direction. Le gouvernement fédéral, par l'entremise d'une telle commission, pourrait examiner les divers projets de construction proposés, les classer par ordre de priorité en les rapportant aux projets de construction des particuliers et aux plans de reconversion et de démobilisation, estimer le temps de la mise en marche et les moyens d'accélérer ou de retarder le travail suivant les besoins de chaque région. Voilà le nœud de tout le problème que la Canadian Construction Association soumet à votre Comité aujourd'hui. A présent, la bonne manière d'aborder cette tâche, à mon avis, de former cette commission, et de faire en sorte d'y placer des hommes habiles, bien au courant de la construction, car après tout, vous aurez là le personnel nécessaire pour donner à votre commission les directives voulues. Comme l'ont dit M. MacNicol et quelques autres, les plans et devis devraient se préparer à présent. En réalité, nous sommes un an en retard dans cette préparation.

M. HILL: Absolument.

M. MERO: A ce sujet, il se peut que demain les hostilités prennent fin, et nous ne voudrions sûrement pas qu'une pareille chose se produise tandis que nous n'aurions ni plans de construction ni rien de prêt pour remettre les hommes à l'ouvrage. En revenant au pays, ils voudront du travail; ils en exigeront, et je ne saurais les en blâmer. Je crois que ni M. MacNicol ni les autres membres du Comité ne les blâmeraient d'être un peu de mauvaise humeur; et je vous garantis qu'ils seront de mauvaise humeur. Les plans et devis devront être prêts. Si nous ne sommes pas prêts à commencer aujourd'hui, nous devrions commencer demain. Nous devrions aborder la préparation des plans, surtout de ceux qui contribueront au bien-être du pays en général et les soldats qui nous reviendront.

M. BENTALL: Je puis vous dire, messieurs, à titre d'information, que la ville de Vancouver, au témoignage de l'échevin Miller, a donné instruction à ses ingénieurs de préparer une estimation de ses projets d'après-guerre et que ce travail est en cours.

M. MACNICOL: Je veux simplement poser une ou deux questions à cet égard. A la page 5, sous le titre de Construction financée par fonds publics, vous parlez entre autres choses de l'eau. Je voudrais savoir si votre organisation a songé à assurer un approvisionnement d'eau abondant et économique aux villes de Moose-Jaw et de Regina.

Le TÉMOIN: Je crains, monsieur, que cette question ne soit pas du domaine de notre association. Nous sommes censés être des spécialistes de la construction et non pas des élaborateurs de programmes. Cette question comporte aussi une ligne de conduite, chose dont nous ne nous occupons pas. Si le projet se décide, nous serons ravis d'entreprendre le travail.

M. Purdy:

D. Sous cette rubrique: "2 types de construction financés par fonds publics", il y a divers types de constructions. Cette liste a-t-elle pour but d'indiquer, selon votre opinion, l'importance relative des divers genres de projets? La reconversion semble placée assez bas sur la liste. Je me demandais si cette énumération avait pour but d'indiquer votre opinion sur l'importance relative des divers projets.—R. Dans une autre partie de notre mémoire, nous déclarons qu'à notre sens les priorités que nous connaissons pendant la guerre ne devraient pas valoir relativement aux constructions à exécuter après la guerre. Ce que nous disons à propos des priorités relativement aux travaux municipaux ou provinciaux,—et cela se rapporte à ce que M. Mero vient de dire,—c'est que la commission que le gouvernement fédéral pourra établir relativement à ces travaux sera chargée d'approuver les divers projets. Naturellement, cette commission se composera, je suppose, d'hommes qui s'intéresseront au développement général du pays et entre autres choses de nos ressources naturelles, et qui approuveront les projets selon l'importance qu'ils auront par rapport à la population de la région où ils s'exécuteront. En 1936 et 1937, je crois que nous en avons agi ainsi. Les provinces s'adressaient à M. Norman Rogers, et, comme vous le savez, le ministère à cette époque subventionnait les travaux qui pouvaient être utiles dans la région où ils se faisaient. Je présume que la même disposition s'appliquerait à tout projet qu'on proposerait aujourd'hui.

Un DÉPUTÉ: Et celui qui ferait le plus de bruit aurait peut-être le meilleur service.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser, messieurs? Nous avons fait passer à nos hôtes une journée assez éreintante, mais ils sont peut-être capables d'en endurer encore un peu.

M. MACNICOL: Ils s'en sont bien tirés.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. MACNICOL: J'avais espéré qu'en parlant des divers genres de travaux publics vous pourriez peut-être nous donner des détails sur chacune des espèces, surtout sur les aqueducs et les systèmes d'égout. Vous l'avez très bien fait relativement à la 2e rubrique, le Logement. Vous avez indiqué un projet de dix ans pour la construction de 300,000 maisons, et vous avez indiqué la somme de travail et les autres avantages qui résulteraient de l'exécution d'un tel projet. Vous avez exposé cela au long.

Le TÉMOIN: Oui, à la page 36, et il y est aussi question des aqueducs.

M. MACNICOL: Alors les aqueducs, est-ce à la page 36?

Le TÉMOIN: Oui, la construction des aqueducs.

M. MACNICOL: J'aimerais avoir une réponse à la question que j'ai posée il y a quelque temps. Apparemment, il n'y avait aujourd'hui personne de la Saskatchewan parmi les représentants de votre association. J'avais espéré trouver parmi vous quelqu'un qui fût au courant de cette situation. Il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que des gens de l'Est soient au courant d'un tel problème, mais je sais que les villes de Moose-Jaw et de Regina manquent d'eau, et j'avais espéré qu'il y aurait parmi vous quelqu'un pour suggérer d'inclure ces travaux parmi ceux qu'on pourrait entreprendre, ou qu'il y aurait quelque chose dans votre rapport à ce sujet. C'est un travail très nécessaire et qui donnerait beaucoup d'emplois. A mon avis, il est absolument nécessaire de fournir de l'eau à ces deux villes.

Le TÉMOIN: Nous regrettons que nos représentants des Maritimes et de l'Ouest moyen ne soient pas ici. Nous avons compté sur M. MacDonald d'Edmonton et sur plusieurs représentants de la Saskatchewan et de Winnipeg pour parler des problèmes de leurs régions. Il existe une liste complète des projets que nous avons mentionnés dans notre mémoire. Cette liste a été préparée avec l'aide des journaux, surtout le nôtre, le *Daily Commercial News*, et avec l'aide de la Canada Cement Company; elle comprend les systèmes d'aqueducs dont vous parlez pour les villes de Regina et de Moose-Jaw. Je crois qu'un exemplaire va vous en être remis, monsieur le président; vous pourrez peut-être prendre des mesures pour en faire distribuer des copies. Je regrette que, dans la hâte des derniers jours, nous n'ayons pas eu assez de temps pour vous faire imprimer cette liste. C'est un document assez volumineux. Nous vous le passons immédiatement.

M. Jean:

D. Voulez-vous regarder à l'Annexe VIII, page 36 de votre mémoire? Cela comprend-il tous les projets que vous avez envisagés?—R. Oui.

D. Je constate que vous avez donné des chiffres assez précis, par exemple \$14,859,000.—R. Ils se fondent sur l'estimation des frais des divers projets.

D. Et ils sont dans la liste dont vous parlez?—R. Oui.

M. CASTLEDEN: Votre mémoire, à la page 5, pose la question de savoir s'il y aura assez de matériaux. Je crois que nous avons ici les représentants des manufacturiers de ciment, des marchands de bois, des aciéries, des entrepreneurs de construction et le reste. Je me demandais si ces hommes pourraient nous dire si leurs industries pourraient produire tous les matériaux nécessaires à un programme de cette envergure, et en même temps nous donner une idée des prix.

Le TÉMOIN: A moins que vous ne désiriez les entendre à tour de rôle, et vous n'y songez probablement pas, je puis vous dire que nous avons examiné la situation et que les manufacturiers et les fournisseurs de ces divers matériaux, pourront, deux ou trois mois après la cessation des hostilités, revenir à une production assez abondante pour suffire au programme dont il s'agit.

M. PURDY: A la page 36, il y a une note—je ne suis pas sûr si l'on parle de projets "nationaux" ou si l'on emploie un autre mot. Prenons par exemple la Nouvelle-Ecosse. Vous y avez indiqué une certaine somme pour les grandes routes et vous avez inclus plusieurs projets dans votre analyse. Tous ceux qui connaissent quelque chose des grandes routes de cette province savent que les ponts gênent la circulation. Je me demandais si ces renseignements provenaient des autorités provinciales ou d'une autre sources?

Le TÉMOIN: On a tâché, monsieur Purdy d'obtenir des renseignements des divers ministères provinciaux des travaux publics, de la voirie, etc. Les uns nous en ont fourni, les autres pas. La liste que nous avons indiquée ici n'est pas nécessairement complète; en réalité elle est loin de l'être.

M. HILL: Mais elle se fonde sur les renseignements que vous avez reçus?

Le TÉMOIN: Sur les renseignements ramassés au cours de l'année.

M. BENCE: L'état figurant à la page 9 est semblable à ceux qui ont été présentés au présent Comité par d'autres organisations, et la chose m'intéresse un peu. A la page 9, il y a une citation des trois derniers paragraphes où il est dit que la politique du gouvernement relativement à la restauration doit se préciser avant que l'industrie privée soit prête à agir, et que celle-ci doit avoir certaines garanties quant à la politique financière de l'après-guerre. Je voulais vous dire, ainsi qu'à ceux avec qui vous pouvez travailler, qu'en matière de restauration on est trop porté à compter sur le gouvernement, et que l'industrie privée a sûrement un tâche à accomplir à cet égard, car, si elle n'est prête à prendre un risque au lieu de demeurer hésitante, il pourra lui arriver de disparaître; autrement dit, les entreprises privées semblent malheureusement éprouver de la

répugnance à prendre les devants, et dans tout ce mémoire vous parlez de préparatifs pour réaliser ces projets.

A mon avis, vous qui vous occupez d'industrie privée, vous devez être prêts à marcher par vous-mêmes, à assumer une certaine responsabilité et à réaliser des choses au lieu simplement d'attendre et de rechercher des garanties de bénéfices sur vos capitaux. Dans vos entreprises, vous devez naturellement risquer une certaine partie de ces capitaux.

M. Quelch:

D. Encore à la page 4, le mémoire donne à entendre que le travail de l'association doit être simplement résiduaire. Je crois qu'il y a un autre point encore plus important: c'est l'effet des entreprises nationales de construction sur l'économie générale, dans l'avenir. Prenons par exemple l'irrigation. Comme la plupart d'entre nous se rappelleront, l'irrigation a été entreprise par des intérêts privés pour encourager les gens, par des méthodes commerciales intenses, à s'établir sur ces terres, même si les gens savaient qu'ils ne pourraient jamais produire assez pour payer même une faible partie des déboursés nécessaires au maintien de l'entreprise; par suite, le gouvernement dut s'en charger. Sans doute, il eût été préférable que le gouvernement lançât un projet de ce genre comme entreprise nationale, au lieu de permettre à des initiatives privées de s'en occuper, surtout dans des cas comme celui que j'ai mentionné, où il était évident que l'initiative privée ne pourrait jamais y réussir, ferait banqueroute, et que le gouvernement aurait à s'en charger. Si l'industrie de la construction a pour but d'aider à donner du travail à tout le monde, il me semble souhaitable que ses entreprises se bornent à des travaux qu'elle peut réussir. Dans le passé, des particuliers ont commencé des travaux et ont fait banqueroute. Par conséquent, nous devons voir s'il est bon qu'un projet soit exécuté sur initiative privée ou comme entreprise nationale, vu que si l'initiative privée l'entreprend les gens qui en profiteront auront à en payer les frais. Nous devons considérer si une entreprise est possible ou non. Je songe à l'irrigation. Je crois qu'il faudra l'organiser comme entreprise nationale et que le gouvernement ne devrait pas permettre à l'initiative privée de l'essayer, car l'expérience prouve que les frais imputés sur les terres sont si élevés que les cultivateurs sont incapables de les supporter.

M. PURDY: Je procède peut-être à reculons en traitant des problèmes de l'après-guerre, mais je désire poser une question qui se rapporte davantage à une situation dans laquelle nous nous trouverons bientôt. Votre association croit-elle qu'il faille stimuler l'industrie avant la fin de la guerre, pour donner de l'emploi aux entreprises de construction?

M. RUTLEY: Voulez-vous répéter?

M. PURDY: Votre association croit-elle qu'il faille stimuler l'industrie avant la fin de la guerre, pour donner de l'emploi aux entreprises de construction?

M. RUTLEY: L'industrie de la construction croit qu'il peut en être ainsi. Sans doute, cela dépendra beaucoup de la fin de la guerre. C'est une possibilité. Si l'on y pourvoyait dès à présent et que l'événement se produisît, ce serait une excellente chose pour le pays.

M. HILL: Je connais un certain nombre d'usines qui ont chômé tout l'été, des usines qui valent des millions de dollars et qui n'ont pas fait la moindre construction cette année. Plusieurs sont dans ce cas.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. MACNICOL: J'aimerais que vous lisiez au Comité et aux messieurs qui représentent l'industrie de la construction ce que nous avons dit dans notre rapport à la Chambre sur la question d'établir un organisme pour mettre ces travaux en branle. Ce serait un bon endroit pour insérer cette citation.

Le PRÉSIDENT: Le rapport dont parle M. MacNicol est celui que j'ai présenté au nom du Comité le 23 juin dernier. Nous avons signalé certains travaux qui

étaient nécessaires pour le développement de nos ressources naturelles, la suppression des taudis et la construction de bonnes maisons. Je crois que c'est ce que M. MacNicol veut dire. Voici quel était le paragraphe 7 du rapport:

Vu tout ce qui précède, votre Comité recommande au Gouvernement canadien de considérer immédiatement l'opinion, si fermement émise par votre Comité, que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires, soit par la création d'une commission placée sous autorité ministérielle, soit autrement, pour assurer l'exécution des travaux dont il est question dans le présent rapport. Il importe principalement et sans délai de garantir que l'Etat sera en mesure de donner du travail à tout le monde juste au lendemain de la guerre, alors que l'industrie sera en cours de réorganisation sur un pied de paix, et que les services armés et la marine marchande libéreront leurs effectifs des deux sexes.

Cette recommandation est actuellement à l'étude.

M. MACNICOL: Ce sera intéressant pour les messieurs qui sont venus ici et qui ont fortement recommandé à peu près la même chose.

Le PRÉSIDENT: Nous avons présenté cette recommandation.

M. MACNICOL: Je crois que nous devrions l'incorporer dans notre rapport.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser sur ces points ou des observations à faire? Si non, M. Pigott est prêt à répondre à la question que M. Bertrand lui a posée tantôt.

M. PIGOTT: Il est assez difficile de répondre à cette question sans produire de nombreux graphiques et sans lire un certain nombre de pages de ce rapport. Je vais lire un ou deux paragraphes qui vous indiqueront plus ou moins comment on a calculé les 300,000 unités, mais j'ai un mémoire spécial comprenant les extraits et les graphiques, et je vais vous l'envoyer, pour que vous l'ayez sous la main, car c'est très important.

M. MACNICOL: Aimeriez-vous le mettre au compte rendu?

M. PIGOTT: Si vous le voulez.

Le PRÉSIDENT: Est-ce bien long?

M. PIGOTT: A peu près deux pages, et un graphique.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons mettre cela au compte rendu.

M. PIGOTT: Je vais vous donner les chiffres à titre d'information et pour que vous preniez connaissance de l'estimation que nous avons élaborée. Il est fait mention d'un passage de l'appendice 3 du Bureau fédéral de la Statistique, concernant l'année 1942, où l'on développe l'argument que le pourcentage des vacances a atteint un point alarmant. Voici ce passage:

Au 11 septembre 1942, le faible pourcentage des maisons vides dans vingt-huit villes canadiennes est tout à fait remarquable. Voir tableau N° 6. Sur ces vingt-huit villes, il n'y en avait que trois petites où l'on trouvait plus d'1 p. 100 de maisons vides. On se rappellera qu'une moyenne de 3 ou 4 p. 100 de maisons vides est à peu près normale. Les autres villes de ce groupe de vingt-huit en avaient toutes moins d'1 p. 100. Par exemple, à cette date, la proportion des maisons vides à Ottawa était de 16/100 d'1 p. 100. Montréal en avait 1/20 d'1 p. 100. Ces chiffres surprenants indiquent une situation très grave. Le rapport estime qu'en 1941 le retard de construction des maisons représentait au moins 230,000 logements. On voit que, même à une faible valeur moyenne, il y a actuellement une réserve de construction de logements représentant au moins une somme de \$750,000,000.

Nous parlions d'un milliard de dollars, soit 300,000 maisons à \$3,000 chacune. A la page 61, il y a un calcul fondé sur la construction des maisons en temps normal. On prend 1926 comme une année normale. Il s'y est construit 36,000

maisons. Un graphique montre qu'entre 1926 et 1941, il s'est construit 232,000 habitations soit une moyenne non pas de 46,000 mais de 40,000 par année. Vous remarquerez que cette moyenne prise en 1941 et s'étendant sur quinze ans, est inférieure de 6,000 à celle de l'année normale. Pour expliquer le calcul et montrer comment nous en sommes arrivés à une conclusion, il va me falloir prendre les divers extraits et les graphiques et vous indiquer le procédé.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez m'envoyer cela.

M. MACNICOL: Avant que vous repreniez votre siège, je voudrais savoir si ces chiffres tiennent compte du fait que, d'après les journaux, environ 15,000 jeunes gens valides qui sont actuellement outre-mer vont ramener des jeunes femmes, sans doute avec des enfants, et auront besoin de maisons.

M. PIGOTT: Vous voulez dire que la croissance sera plutôt anormale?

M. PURDY: Ces chiffres sont basés sur la population plutôt anormale de ces centres.

M. PIGOTT: Le premier renvoi est basé sur les pourcentages d'habitation de 1941, alors qu'il y avait surpeuplement par suite de la guerre et des industries de guerre. C'est très bien, mais les gens qui ont préparé ce rapport ne se sont pas fondés sur une seule autorité, mais sur plusieurs, et ils ont comparé les diverses données. Après tout, ce sont des estimations, et en dernière analyse il faut user de notre jugement pour savoir si elles sont raisonnables ou non.

M. PURDY: Sans doute, on pourrait dire, par contre, que dans le pays il y a des milliers de bonnes fermes qui sont désertes.

M. PIGOTT: J'étais de cet avis il y a deux ans, mais un relevé de la situation par l'entremise des bureaux de poste a contredit cette opinion. Nous avons trouvé très peu de maisons vacantes même dans les petites villes de l'Ontario.

M. PURDY: J'ai dit dans les milieux ruraux.

M. PIGOTT: Oh! oui, je crois que vous avez raison.

M. BERTRAND: Dans le mémoire qui nous a été présenté, vous donnez à entendre qu'il faudra 300,000 nouvelles maisons au Canada en temps normal, abstraction faite du besoin momentané dû à la situation causée par l'urgence de l'effort de guerre dans certains centres.

M. PIGOTT: L'estimation de 300,000 maisons ne se rapporte nullement à la situation actuelle.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres observations ou d'autres questions?

M. ROSS (*Calgary*): Dans vos calculs, quelle proportion de la dépense totale représenteraient les frais de main-d'œuvre.

Le TÉMOIN: Soixante-quinze pour cent.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions?

M. MACNICOL: Je voudrais en poser une à M. Stirling. Au début de la journée, il a mentionné l'emploi des machines qui sont maintenant disponibles dans les grandes entreprises de construction. J'ai lu des articles que j'ai beaucoup appréciés et d'après lesquels les manufactures de machines vont chômer si l'on ramène ici, pour la construction des routes, etc., toutes les machines qui constituent l'outillage de guerre. Je me demandais si nous allions laisser de côté les machines de guerre employées au front et en acheter de nouvelles. Si nous n'en achetons pas d'autres, nos fabriques de machines auront très peu d'ouvrage.

Le TÉMOIN: Il y a deux opinions sur ce point. Il semble logique de laisser sur place une grande partie des machines qui sont outre-mer. Il y a lieu de douter s'il serait sage de ramener cet outillage. Pour ramener une pelle à vapeur de Terre-Neuve, notre compagnie paye près de \$3,000 et elle la reçoit dans un tel état que le jeu n'en vaut pas la chandelle. L'autre point, c'est que si ces machines ont servi un certain temps, leur durée probable est courte et il n'est pas

avantageux de ramener de vieilles machines pour les faire servir. Un entrepreneur fera un bien meilleur travail avec des machines neuves.

M. MACNICOL: C'est rassurant. Cela donnera une chance aux manufacturiers canadiens.

M. HILL: On m'a dit au ministère des Travaux publics du Nouveau-Brunswick—et je présume qu'il en est de même dans les autres provinces—que depuis trois ans on n'avait pas la permission d'acheter de nouvelles machines. Celles qu'on a sont vieilles. On ne peut avoir de pièces de rechange pour travailler sur les routes et on n'a pas pu entretenir les routes. On devra acheter un outillage entièrement nouveau dès que la guerre sera finie.

M. Ross (*Middlesex*): Il semble que nous nous éloignons du mémoire. Je voudrais poser une question au sujet de l'appendice 7, page 35, dernier paragraphe.

Le gouvernement aura aussi de gros stocks de matériaux usagés et de vieilles machines ayant servi à la guerre; il faudra disposer de ces stocks d'une façon ordonnée pour ne pas désorganiser complètement les marchés ordinaires. Il faudrait aussi que soit annoncée la politique destinée à prévenir un pareil désastre.

Je voulais savoir si la Canadian Construction Association avait tiré ses propres conclusions sur l'emploi rationnel des matériaux et des outillages usagés qui appartiennent au gouvernement ou qui sont sous sa régie, et, dans l'affirmative, si ses conclusions ont été soumises au gouvernement, et enfin si l'Association a des renseignements immédiatement disponibles pour le Comité à cet égard. Je crois qu'il y a certaines compagnies de la Couronne.

Le TÉMOIN: J'allais justement dire que c'est mettre quelqu'un dans l'embarras. On entend des bavardages au sujet de ces choses-là. Je crois savoir—je ne devrais pas vous le dire, messieurs—qu'à ce sujet il va y avoir une déclaration de politique qui répondra assez bien à votre question. Voilà du bavardage.

M. HILL: Le journal annonçait aujourd'hui que l'armée allait vendre aux civils tous les camions, les voitures à moteurs, etc. achetés depuis 1941. A mon sens, ces camions de l'armée ne sont plus bons que comme ferraille.

Le TÉMOIN: Je crains de ne rien pouvoir répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. MACNICOL: A propos du mémoire complet?

Le PRÉSIDENT: Oui, je crois que nous pouvons parler de tout le mémoire à présent. Il semble avoir été suffisamment mûri.

M. MACNICOL: Je veux féliciter ce groupe pour le mémoire de grande portée qu'il a présenté. Au 2^e paragraphe de la page 3, on indique la portée du programme qu'on a en vue. Ce programme couvre une vaste série de projets qui donneront tous beaucoup d'emploi. Nous admettons tous la dernière phrase du premier article, à savoir, que l'industrie de la construction sera la première à absorber le choc et que tout ce que le Comité pourra faire par l'entremise du gouvernement pour mettre l'industrie de la construction en mesure de commencer immédiatement après la guerre à donner de l'ouvrage recevra sûrement l'appui de tous les membres du Comité.

Comme je l'ai dit, nous approuvons fortement la deuxième section intitulée: "Urgence de commencer les plans". J'espère, monsieur le président, que lorsque vous rédigerez votre rapport sur cette séance d'automne, vous insisterez fortement sur la nécessité impérieuse de commencer tout de suite. Comme quelqu'un l'a dit ici, nous sommes un an en retard. Nous devrions essayer de nous rattraper en accélérant les préparatifs. Pour ma part, le mémoire de ces messieurs m'encourage à croire que l'après-guerre ne sera peut-être pas aussi mauvais que quelques-uns d'entre-nous l'avaient craint au point de vue de la dispensation du travail.

Je propose, si cette résolution est dans l'ordre, que nous votions des remerciements à ces messieurs pour être venus ici.

M. HILL: Leur exposé a été très instructif.

Le PRÉSIDENT: Je présume qu'on n'a pas d'autres questions à poser.

M. Castleden:

D. J'aurais une question à poser relativement à un point qu'on a soulevé hier. Quelle est l'attitude de votre association au sujet du remplacement des hommes par des machines. Supposons que vous ayez 400 hommes travaillant à une entreprise et que vous apportiez une machine capable de remplacer 50 hommes. Allez-vous congédier 50 hommes et garder le reste de vos ouvriers au même taux de salaire ou allez-vous simplement garder les 400 hommes au travail et réduire leurs heures de travail?—R. La politique généralement suivie est celle-ci: Lorsque nous recevons une machine qui va épargner de la main-d'œuvre, nous plaçons cette main-d'œuvre dans d'autres chantiers. La première chose, c'est de fournir à l'acheteur, au prix le plus avantageux possible, l'ouvrage qu'il achète: un pont, un canal, un édifice ou quoi que ce soit. Nous employons ces hommes autrement. Si nous employons des machines, nous pouvons faire plus de travail pour la même somme d'argent.

D. Si vous n'avez pas d'autre chantier pour les placer, les remplacerez-vous par les machines?—R. Pas dans les circonstances. Je crois que la demande d'ouvriers parera à cet inconvénient. J'en suis assez sûr. Nous supprimons le chômage, et alors cette difficulté disparaît. Si ce programme s'exécute, il va nous falloir beaucoup d'hommes. Je présume que vous voulez parler de la page 5 du rapport.

M. HILL: C'est cela.

Le TÉMOIN: Et voici ce que nous disons:

Notre industrie ne devrait pas être obligée de fonctionner comme agence de secours. Cela est très simple, attendu que la construction absorbe si facilement les chômeurs. Nous ne tenons pas à revenir aux vieilles méthodes des années de crise qui consistaient à entreprendre des travaux de secours avec un maximum de travail manuel.

Nous ne voulons pas revenir aux jours de 1930. Personne ne le veut. Les ouvriers ne le veulent pas. Il est probablement juste de dire qu'ils seraient les derniers à vouloir retourner à cette situation. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. Hill:

D. N'est-il pas vrai que la vitesse à laquelle vous augmentez le travail par l'usage des machines augmente l'emploi des hommes dans d'autres parties du monde?—R. Sûrement, cela crée de nouvelles demandes.

M. Castleden:

D. Autrement dit, les machines ne remplacent pas réellement le travail?—R. Pas de la manière que vous voulez dire.

M. HILL: Cela leur exempte le pic et la pelle.

M. CASTLEDEN: Pour les mettre où?

Le TÉMOIN: A d'autres travaux.

M. Gillis:

D. Avant que nous ajournions, il y a une chose que je voudrais demander. Nous parlons de la page 5. Au 2e paragraphe, au haut de la page, nous voyons les mots suivants:

Types de construction financées par fonds publics

Dans une des dispositions, vous recommandez :

la reconversion des usines de guerre du gouvernement aux besoins de l'industrie privée.

Voilà une recommandation assez précise. La population du Canada a engagé environ \$800,000,000 dans ce genre d'établissements et d'outillage. Prévoyez-vous que ces usines seront simplement remises à l'industrie privée ou que celle-ci les achètera, pour que le contribuable canadien soit remboursé de ce qu'il aura engagé dans ces établissements?—R. Je dirais sûrement qu'il s'agira du deuxième mode que vous mentionnez, monsieur Gillis. Il ne s'agira certainement pas d'une cession à titre gratuit.

M. HILL: C'est une question de méthode.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose?

M. Castleden:

D. Vous ne préconisez pas la destruction de ces usines?—R. Non, monsieur.

M. MacNicol:

D. Monsieur Stirling, dans cette déclaration, vous n'incluriez pas toutes les usines champignons établies un peu partout dans le pays, n'est-ce pas? Vous incluriez des établissements comme les usines permanentes auxquelles on a ajouté, aux frais du gouvernement, des rallonges construites pour durer, mais il y a de nombreuses constructions qui sont légères et qui ont été bâties pour une fin spéciale. Comment pourriez-vous les utiliser, après la guerre, si l'industrie privée les achetait?—R. Voilà un problème, monsieur. Il sera difficile, à mon sens, de justifier la destruction ou le gaspillage de quoi que ce soit.

M. HILL: Assurément, les usines où l'on charge les obus, construites dans les bois parce qu'elles sont dangereuses, ont été créées pour une fin spéciale et seront démolies ou récupérées après la guerre.

Le TÉMOIN: C'est sans doute ce qu'on se propose.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose?

M. MACNICOL: Tout établissement qu'on pourra utiliser économiquement devra servir.

Le PRÉSIDENT: On a dit que le le Comité tenait à vous rendre hommage, monsieur Sterling, ainsi qu'à vos collègues pour l'excellent exposé que vous nous avez présenté. Il est vrai que la plupart d'entre nous et même sans doute tous les membres du Comité partagent les opinions que vous avez exprimées aujourd'hui, comme le prouve l'attention avec laquelle ils ont écouté ces rapports. Mais à titre de représentants d'une association d'hommes d'affaires pratiques et déterminés, qui songent à l'avenir tel qu'il se présente devant eux, en songeant aux capitaux nécessaires pour exécuter le travail, vous nous avez exposé des vues que nous apprécions beaucoup. Je crois exprimer l'opinion de tout le monde ici en disant que, dans l'ensemble, votre exposé est encourageant et, comme vous l'avez signalé, qu'il n'y a peut-être pas autant de danger immédiat que quelques-uns d'entre nous le craignons. Cela ne veut pas dire que vous, les hommes d'affaires, et nous, les membres du Comité, nous devons nous endormir. Ce n'est pas l'idée, et je sais que ce n'est pas ce que vous voulez dire. Je sais que vous voulez dire un mot vous-même, et en terminant je désire, au nom du Comité, vous dire combien nous avons apprécié la manière dont vous avez rempli la tâche que nous vous avons confiée.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et honorables messieurs, ce fut pour moi un plaisir en même temps qu'un honneur de comparaître devant vous aujourd'hui. Votre président m'a rendu la tâche très facile. Ces derniers jours, il nous a indiqué l'atmosphère dans laquelle nous nous trouverions, et j'apprécie beaucoup —comme mes collègues l'apprécient—l'attention que vous avez portée à la lecture du mémoire, et l'à-propos des questions que vous nous avez posées.

Or notre organisation a un bureau permanent à Ottawa, comme vous le verrez à la première page de notre mémoire. Notre gérant général est toujours là—du moins nous le croyons—et il sera toujours heureux de répondre à d'autres questions sur ce sujet. S'il n'est pas en mesure de répondre immédiatement, il écrira et vous procurera la réponse. Votre présence à son bureau sera appréciée et si à un autre moment vous désirez que nous comparaissons de nouveau devant vous, vous n'avez qu'à nous le dire et nous viendrons très volontiers. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous partiez, je voudrais ajouter un mot. J'ai convoqué la séance de demain matin pour onze heures, parce que je crois savoir que le premier ministre Manning s'en vient par chemin de fer. Le train doit arriver à 9 heures et j'imagine qu'il ne sera pas prêt avant 10 heures. Alors peut-être qu'il lui conviendra mieux de venir ici à onze.

A 4 h. 20 le Comité s'ajourne pour se réunir le lendemain matin à 11 heures.

APPENDICE "A"

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA RESTAURATION DE LA C.C.A. SUR LES RELATIONS DU TRAVAIL

Les excellentes relations qui existent présentement, dans l'industrie de la construction, entre employeurs et employés sont le fruit de longs efforts. Il y a quarante ans ou davantage, employeurs et syndicats ouvriers représentant les quatorze professions de l'industrie jetaient les bases d'ententes collectives à l'égard des échelles de salaires, les heures et les conditions de travail.

Après plusieurs années durant lesquelles on s'occupa de négocier ces ententes, la reconnaissance dans l'industrie, d'intérêts communs aux employeurs et aux travailleurs, et la sincérité déployée dans l'étude des problèmes de l'autre par chacun des deux groupes, ont eu pour résultat l'établissement pratique de conférences conjointes pour l'étude des problèmes auxquels l'industrie doit faire face — surtout dans les cas de crise nationale.

Les conditions actuelles de notre industrie ont prouvé l'opportunité de cette méthode. La principale est peut-être le fait que les travailleurs passent constamment d'un emploi à un autre comme ils changent continuellement d'employeur. Comment cela se produit-il? C'est que l'entrepreneur parachève parfois un ouvrage en quelques semaines, ou en quelques mois, selon l'importance du projet. Les ouvriers se transportent alors sur d'autres lieux, pour travailler à un nouvel ouvrage et se mettre sous les ordres d'un autre chef. Les liens qui unissaient les employeurs et les agents des différents syndicats en matière de main-d'œuvre se sont donc resserrés. Et à cet effet, l'excellente organisation des employeurs et des employés n'a pas peu contribué.

En 1921 avait lieu à Ottawa, sous les auspices du ministre du Travail, la première conférence conjointe des employeurs et des représentants des syndicats ouvriers de l'industrie de la construction. On y jeta les bases de relations ouvrières qui n'ont cessé, depuis, de s'améliorer jusqu'à la déclaration de la guerre. Avec le début des hostilités ont surgi plusieurs nouveaux problèmes, tels que l'inflation, la réglementation des salaires, et le recrutement de la main-d'œuvre. Parce qu'il était devenu nécessaire de trouver à ces problèmes une solution convenable, une deuxième conférence conjointe d'employeurs et de représentants des employés eut lieu, sous les auspices du Conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre, à Ottawa, les 10, 11 et 12 février 1941.

Le procès-verbal de cette conférence, publié par le ministère du Travail, est à votre disposition. Mais nous aimerions en souligner quatre résolutions conjointement adoptées:

1. Les échelles de salaires en vigueur lors de la déclaration de la guerre, en 1939, ont été généralement admises comme justes et raisonnables;
2. Nécessité d'éviter les grèves, par effort mutuel et arbitrage;
3. Les salaires des ouvriers sont stabilisés partout, sauf lorsqu'ils sont déjà "exagérément réduits", et les augmentations en temps de guerre doivent varier selon l'augmentation du coût de la vie;
4. Création d'une Commission nationale conjointe pour faciliter la tâche de la Conférence.

Cette Commission nationale conjointe, créée lors de la conférence, a eu une activité suivie; elle se compose de neuf représentants des unions ouvrières et de neuf employeurs. Le président est un fonctionnaire du ministère du Travail, et le secrétaire est aussi fourni par le ministère.

Dans ses réunions périodiques tenues chaque année depuis la conférence, la Commission a envisagé avec succès la solution des multiples problèmes qui surgissaient. La preuve en est bien l'absence de toute grève ou interruption sérieuse dans notre industrie. Mais rien ne démontre mieux l'efficacité de ces conférences conjointes qu'un aperçu de l'activité de notre industrie depuis le début de la guerre.

Pour des motifs évidents, il n'est pas encore possible d'exposer par le menu et de manière circonstanciée l'activité de notre industrie en ces temps de crise qu'elle a dû traverser. C'est nous qui sommes entrés les premiers dans la mêlée. La besogne que nous affrontions était gigantesque. Nous étions prêts et bien disposés à assumer nos responsabilités. Ainsi fut rendu possible le jeu rapide de l'effort de guerre.

La tâche entreprise par notre industrie embrassait ce qui suit: fortifications et camps pour l'armée, stations aériennes pour le C.A.A.C. et le Plan d'entraînement aérien du Commonwealth, stations navales d'un littoral à l'autre. Des chantiers maritimes furent établis. Nous avons construit des usines pour la production des munitions, du matériel et de l'énergie. Il fallait en même temps élever des maisons pour les ouvriers des industries de guerre.

Toute cette activité dont s'honore chez nous l'industrie de la construction, construction d'usines de guerre, de casernes pour l'armée et la marine et de centres d'instruction aérienne, aurait été difficile sans un échange et une collaboration constante entre employeurs et employés.

Nous sommes désireux de voir ces liens se maintenir et se resserrer à l'avenir. Voilà pourquoi nous sommes d'avis et recommandons respectueusement que la Commission nationale conjointe soit maintenue, après la guerre, selon les prescriptions établies par le ministère du Travail; que, comme par le passé, les problèmes qui nous concernent soient soumis à cette commission, et enfin que les recommandations de la Commission soient ensuite déferées à la considération du ministère du Travail.

APPENDICE II

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA RESTAURATION DE LA C.C.A. SUR LE LOGEMENT

Plusieurs calculs ont été faits quant au nombre des maisons nécessaires au Canada et qui devraient être construites dans la période d'après-guerre. Les estimations se sont élevées à 700,000 et davantage. Nous croyons cependant que le chiffre de la Wartime Housing Limited, qui fixe à 300,000 le nombre de maisons nécessaires, est très voisin de la vérité.

Dans tout programme de construction, il y a un grand nombre de points assez importants à envisager. Ceux qui ont étudié la question, et nous sommes parfaitement d'accord avec eux, ont conclu que la question du logement ne se distingue pas de celle de l'urbanisme. Au fait, le logement n'est évidemment qu'un aspect du mode de vie. Inutile, en effet, de mettre à part certaines sommes d'argent pour la construction de maisons dans différentes municipalités canadiennes sans établir des rapports bien définis entre ce projet et la mise en valeur de certains districts des différentes municipalités, et sans considérer la nécessité relative d'édifices publics, de terrains de jeu, et le reste.

D'après le recensement de 1931, une famille résidant dans l'une quelconque de nos dix plus grandes villes gagnait en moyenne \$1,544.00 par an. Le chiffre correspondant dans le recensement de 1941 est de \$1,684.00. Ce sont là des moyennes.

On verra dans le "Recensement du Canada", 1931, vol. 5, pp. 2 et 78, que le pourcentage de travailleurs masculins appartenant à la catégorie de salaires de \$1,000.00 ou moins par an est de 60. Les chiffres du recensement de 1941 estiment à 50 p. 100 celui des travailleurs masculins qui appartiennent à cette catégorie, mais il faut se rappeler qu'en temps de guerre, un chiffre comme celui-

là est plutôt anormal. En considérant la moyenne des salaires, et le pourcentage des travailleurs masculins qui gagnent \$1,000.00 ou moins par année, il est raisonnable de présumer qu'environ 50 à 60 p. 100 des familles urbaines gagnent \$1,200.00 ou moins par an. Il est donc évident que pour cet énorme pourcentage de familles urbaines, le problème du logement est un problème de loyer.

La loi fédérale sur le logement permet à d'assez petits salariés, ceux qui gagnent \$1,200.00 par an ou davantage, de devenir propriétaires grâce aux hypothèques qu'ils peuvent se procurer et aux avances à longue échéance qui leur sont faites, mais cela ne s'applique qu'au moindre pourcentage de ceux qui se rangent au-dessus du niveau du 60 p. 100. La plupart des 300,000 maisons iront aux familles des petits salariés, et impliqueront propriété de l'Etat ou tout au moins une certaine assistance.

Dans plusieurs pays, des plans ont été élaborés pour rendre les confort modernes accessibles aux petits salariés sous la forme de loyers raisonnables. La U.S. Housing Administration en fournit un exemple. Les quartiers miséreux et les taudis ont été éliminés par ce service, et à leur place toutes sortes de logis attrayants élevés, avec commodités convenables, à un prix qui représente environ un cinquième du revenu de l'ouvrier. D'autres projets ont aussi été étudiés, mais celui-là est le plus caractéristique. On peut fournir l'aide nécessaire en faisant des avances à très longue échéance, moyennant des taux très réduits d'intérêt, mais rien de cela ne se compare avec un plan qui se fonde sur le revenu—si minime soit-il—pour déterminer le loyer, et offre des commodités proportionnées au nombre de personnes dans la famille, indépendamment du prix du loyer. Un plan aussi souple est préférable à tout calcul fondé sur un taux réduit d'intérêt et des prêts à longue échéance.

Mais on ne saurait aller loin dans l'étude des conditions et des normes de logement au Canada, sans apercevoir la nécessité de projets d'urbanisme sérieusement élaborés. Notre association est d'avis que la création de Comités d'urbanisme, sous la direction ou la régie des autorités fédérales, est le premier pas à faire dans la voie de l'assistance fédérale en matière de logement. Cela s'applique particulièrement aux centres les plus peuplés.

Le problème que présente l'assainissement des quartiers les plus anciens et les plus dépréciés—qu'il s'agisse de taudis ou de quartiers oblitérés—n'est pas des moins compliqués. Il faut comprendre que la construction de logements pour les petits salariés peut devenir une arme à deux tranchants. Il ne serait pas logique, par exemple, de refouler la masse des logis peu coûteux à la banlieue, en drainant et en laissant vide tout quartier dans le centre de la ville. Un plan est indispensable. Les zones de ces villes doivent être recouvertes. Il faudra y voir en temps et à l'aide de mesures législatives convenables. Cela prendra du courage. Tout projet ou toute politique de logement qui vise à construire de nouveaux immeubles sans récupérer ou éliminer les immeubles existants est voué à la faillite.

N'oublions pas que bon nombre des maisons existantes peuvent encore être très utiles et n'ont besoin que d'un peu de secours pour servir durant plusieurs années encore. Elles appartiennent à des particuliers; dans bien des cas, elles sont hypothéquées. Toute politique du Gouvernement qui créera de nouveaux immeubles destinés aux petits salariés devra également rendre accessible à ces gens les anciens immeubles qui leur conviennent. Toute politique contraire constituerait une violation des droits des propriétaires aussi bien que des hypothécaires.

Personne n'ignore qu'un grand nombre de petits salariés payent beaucoup plus qu'un cinquième de leur revenu en loyer. (C'est la coutume d'allouer le cinquième du revenu au loyer.) Certains techniciens et économistes voient dans ces familles autant de cas où l'assistance du Gouvernement en matière de logement sera "nécessaire". Très souvent, la partie ou totalité de l'assistance fournie en vertu du projet pour la construction d'immeubles appartenant à

l'Etat et loués par l'Etat mettrait le petit salarié en mesure de louer la maison même qu'il habite présentement. On s'en prend souvent au propriétaire pour le prix élevé du loyer. Mais le propriétaire n'est pas nécessairement responsable. Depuis plusieurs années déjà, il n'est plus possible aux propriétaires de construire et de louer des maisons avec profit. Ni le gouvernement ni personne ne peut fournir de logis convenables aux petits salariés moyennant un loyer qui leur soit accessible, sans une intervention ou une aide financière quelconque. Le gouvernement pourra recourir à diverses solutions, il pourra établir un loyer moyennant des subsides, moyennant des avances de fonds à un taux réduit d'intérêt et à une échéance extrêmement longue, ou encore concourir, avec les municipalités, des accords pour alléger l'impôt, ou utiliser d'autres méthodes, mais ces méthodes ne sont pas à la portée des individus ou des compagnies privées.

Notre association propose la création d'une division, commission ou corporation qui aurait charge des secours en matière de logement et verrait à la mise en chantier, à l'administration et à la poursuite de ces projets. Dans les centres les plus importants, des Comités d'urbanisme travailleront de concert avec elle. Un accord comme celui-là rendrait possible

- (a) La condamnation de certains logis insalubres et leur élimination, moyennant compensation;
- (b) L'approbation de certaines constructions qui seraient une forme de secours en réduisant les loyers aux niveaux voulus, et une forme de secours permanent;
- (c) La localisation de nouveaux quartiers, ou de nouvelles zones de logement, aux endroits convenables par rapport au reste de la ville; avec édifices publics, terrains de jeu, et autres services nécessaires, ainsi qu'un organisme convenable pour développer l'activité locale.

Des les villes moins peuplées, le problème sera quelque peu différent. Plusieurs des difficultés les plus complexes ne surgiront pas. Mais dans les petites comme dans les grandes villes, une législation uniforme et satisfaisante sera nécessaire. Il serait assez pratique que les comités des grands centres voient soumettre à leur approbation et à leur considération les avantages et les exigences de tout plan de construction envisagé pour les centres moins peuplés.

Tout plan fédéral de logement doit tenir compte des conditions de logement qui prévalent généralement à la campagne. Depuis des années, la vie agricole a cessé à tel point d'attirer la jeunesse que la production agricole, aux yeux de certains esprits avertis, en est sérieusement menacée. Il faudrait créer des commissions provinciales pour juger si la ferme est capable de produire, et le cultivateur capable de payer. Quelques fermes sont entre les mains de leurs propriétaires, d'autres ne sont que louées. Les unes sont prospères, les conditions de logement y sont bonnes, et leurs occupants n'ont besoin d'aucun secours; d'autres fermes ne sont pas prospères, les conditions de logement y sont mauvaises, et les occupants auraient besoin d'être secourus. Il faudra élaborer un plan qui soit un encouragement à remplacer les logis insalubres des régions rurales par des logis sains, sans ajouter, pour cela, au fardeau du bon cultivateur. Il faudra donc tirer une ligne au-dessus de laquelle aucune assistance ne pourra être accordée, et au-dessous de laquelle une assistance dégressive sera nécessaire.

Evidemment, l'uniformité s'impose et ne sera possible que par une réglementation et une direction nationales des comités d'urbanisme créés dans les grands centres et leur voisinage, ainsi que par l'établissement de comités provinciaux du logement à la campagne. Une certaine uniformité de législation provinciale sera nécessaire pour que ces comités puissent exercer l'autorité qui leur convient.

L'association est d'avis que l'heure a sonné de constituer le comité fédéral et les comités locaux nécessaires, et de recueillir les données indispensables, dans chaque municipalité, à la mise en chantier de vastes plans de logement pour les petits salariés.

La Loi fédérale sur le logement devrait continuer de permettre aux citoyens dont le revenu est stable et suffisant l'achat d'une maison. Depuis quelques années, la Loi fédérale sur le logement favorise particulièrement les petites maisons, les maisons à bon marché. De cette manière, les autorités ont essayé d'atteindre et de secourir les petits salariés. Mais il y a évidemment des limites dans ce domaine.

Quinze à 20 p. 100 des familles canadiennes n'ont besoin d'aucun secours, et ce pourcentage représente les gens qui sont assez indépendants pour se suffire à eux-mêmes. Vingt à 25 p. 100 ont besoin qu'on les aide pour devenir propriétaires, mais n'ont besoin d'aucune assistance financière; 60 p. 100 devront, grâce à un plan qui reste à élaborer, recevoir de l'aide pour que le loyer du genre d'immeuble qui leur convient leur soit accessible.

Quand le matériel et la main-d'œuvre seront disponibles, il est probable que la grande source d'emploi proviendra de la construction de nouveaux logements ainsi que de la transformation et de la restauration des vieilles maisons. Il faudrait étendre l'application de la Loi fédérale sur le logement afin de permettre la construction de maisons plus spacieuses qu'autrefois et même qu'aujourd'hui, et coûtant jusqu'à \$10.000.00. Cette loi devrait aussi permettre que l'on continue de construire d'immenses maisons de rapport, comme par le passé.

L'article qui prévoit des avances de 90 p. 100 devrait être maintenu comme à l'heure actuelle, et même s'étendre aux immeubles coûtant jusqu'à \$6.000.00. Des règlements convenables devraient permettre de faire les paiements initiaux à même les épargnes obligatoires. Quand un propriétaire de titres n'a pas l'intention de construire en vertu de la Loi nationale sur le logement, ses épargnes obligatoires devraient pouvoir, sur sa demande, être converties en obligations portant intérêt qui lui permettraient de construire.

Aux fins de la construction des maisons de rapport ou de la transformation des immeubles spacieux en de multiples appartements, des sommes d'argent facilement disponibles et peu coûteuses devraient être avancées par l'Etat, grâce aux compagnies bâilleuses de fonds ou autrement, lorsque la Loi fédérale sur le logement ou le Plan d'amélioration du logement ne peuvent s'appliquer.

Il faut bien comprendre que les 300,000 maisons requises devront être construites au cours d'un certain nombre d'années. Evidemment, de vastes sommes d'argent seront aussi nécessaires, non seulement pour la construction des logis, mais pour la réutilisation des terrains condamnés et l'assainissement des zones devenues inhabitables. L'Association est d'avis que les progrès réalisés au pays en ces quinze ou vingt dernières années ont rendu absolument nécessaires, dans plusieurs villes, de nouveaux plans d'urbanisme. Peut-être les municipalités ne pourront-elles jamais d'elles-mêmes, et sans le secours du gouvernement fédéral, affronter et résoudre les problèmes très graves qui les sollicitent. Il va sans dire que la réutilisation et le réaménagement urbains dont nous avons parlé forment partie intégrante de tout plan de construction du gouvernement fédéral. Pendant que le niveau de vie au Canada suivait une courbe toujours croissante, le logement non seulement est resté sérieusement en souffrance mais suscite actuellement un problème qu'il faut étudier sous un jour tout nouveau. Le réaménagement des villes, la construction de logements pour les petits salariés et la création des facilités locales nécessaires: autant de questions qui devront être affrontées après la guerre et dont la solution ouvrira probablement un vaste champ d'emploi et de rétablissement.

"THE ECONOMIC WELFARE OF CANADIAN EMPLOYEES"—Etude sur les professions, les salaires, les heures et autres conditions de travail, 1913-1937.

BULLETIN n° 4, Université Queen's, publié en 1940, page 55, table 6.

En 1931, année de l'avant dernier recensement, 60 p. 100 des travailleurs masculins gagnaient moins de \$1,000 par an; en outre, 20 p. 100 gagnaient de \$1,000 à \$1,500. 80 p. 100 des hommes qui travaillent se trouveraient donc à gagner \$1,500 et moins.

“Recensement du Canada, 1941”, page 6, table VI.

APPENDICE III

BREF APERÇU DE CE QU'EST LA RECONSTRUCTION FINANCE CORPORATION

Créée en 1932, par décret du Congrès, la Reconstruction Finance Corporation, l'une des sociétés qui composent la Federal Loan Agency, est destinée à secourir financièrement, en temps de crise, les institutions financières, à subventionner l'agriculture, le commerce et l'industrie, et aussi à d'autres fonctions. Des mesures ultérieures ont étendu son champ d'opération. Elle pourra continuer d'exercer toutes ses prérogatives jusqu'en janvier 1947, ou jusqu'à une date antérieure que le Président jugera opportune.

L'article deux, de la R.F.C. Act, a fixé à 500 millions de dollars le capital de la société, somme dont la totalité a été souscrite par le secrétaire du Trésor, pour le compte du Gouvernement des Etats-Unis, en février 1932. Tout le capital a été versé par le secrétaire du Trésor. Conformément à la disposition de l'article deux de la R.F.C. Act, modifiée par une loi du Congrès qui était approuvée le 25 juin 1940, la Société a retiré 175 millions de dollars de son capital au pair.

A venir jusqu'à l'année 1941 inclusivement, l'activité de la Société peut se résumer comme ceci:

	Prêts consentis	Déboursés	Remboursements et autres réductions
(1) Par les directeurs de la compagnie	\$17,563,806,000	\$ 9,818,659,000*	\$ 6,765,876,000*
(2) Allocations et prêts consentis, par ordre du Congrès, à d'autres agences du Gouvernement et pour fins de secours.....	3,484,650,000	3,199,696,000	2,852,014,000
Total.....	\$21,048,458,000	\$13,018,355,000	\$ 9,617,890,000

* Les item qui ont un intérêt particulier pour l'industrie de la construction et qui sont compris dans ces totaux sont les suivants:

	Déboursés	Remboursements et autres réductions
Projets qui couvrent leurs frais.....	1,058 millions	896 millions
Conservation	98 “	25 “
Building and Loan Association.....	125 “	122 “
Administration des écoles publiques.....	23 “	22 “

Une partie des sommes inscrites à l'item (2) du tableau qui précède a aussi afflué dans l'industrie de la construction. Le total des emprunts qui ont aidé à la construction représente environ 5 p. 100 du total des déboursés.

Les projets non subventionnés de la PWA comprennent des entreprises comme le San Francisco-Oakland Bridge, l'aqueduc de la rivière Colorado à Los-Angeles, la voie d'énergie de Boulder, L.A., Knickerbocker Village, ainsi que de multiples projets pour la construction de ponts, d'aqueducs et d'égouts.

Les administrateurs sont nommés par le président des Etats-Unis, avec l'approbation du Sénat.

Le Comité exécutif se compose d'un président et de deux autres membres du Conseil d'administration.

Son activité s'exerce dans les domaines suivants: auditions, jugements, statistique, économie, renseignements, administration, finance, publicité et comptabilité.

La Compagnie est autorisée à émettre, dans les limites fixées, des billets, actions, obligations et autres valeurs. Ces titres sont entièrement garantis par les Etats-Unis.

La R.F.C. a créé les compagnies suivantes: Defence Plant Corporation; Defence Supply Corporation; Rubber Reserve Corporation; Metals Reserve Corporation et War Damage Corporation. La R.F.C. subventionne toutes ces entreprises et leur consent des prêts.

L'article 5D, de la R.F.C. Act, autorise la Compagnie à maintenir la stabilité économique du pays, à encourager l'embauchage de la main-d'œuvre et à contribuer financièrement à la construction des travaux publics entrepris par les différents Etats, municipalités, etc., sous la forme de prêts directs, d'achats et d'obligations, et par d'autres moyens.

L'article 4, de la Loi nationale sur le logement, oblige la R.F.C. à mettre à la disposition de la Federal Housing Administration les fonds que l'Administration pourra juger nécessaires.

La R.F.C. a également l'autorisation de fournir des fonds à diverses autres entreprises du Gouvernement fédéral.

APPENDICE IV

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA RESTAURATION DE LA C.C.A. SUR LE MATÉRIEL DE CONSTRUCTION

Avant la guerre, les réserves de "Matériel, machinerie, outillage et véhicules" appartenant à l'industrie de la construction variaient entre 60 et 70 millions de dollars. Ces dernières années, beaucoup de matériel nouveau a été importé aux fins de la construction de guerre. On estime que les réserves actuelles de matériel atteignent quelque cent millions. Or, étant donné que la valeur requise en matériel de construction représente environ 10 p. 100 de la valeur de la construction en chantier, à condition que tout ce matériel soit utilisé, il semble donc que nous possédons actuellement le matériel voulu pour réaliser n'importe quel programme de construction envisagé, si énorme soit-il.

Au fait, il y a danger qu'une crise générale du matériel se produise si l'on se met en frais de récupérer de grandes quantités de matériel complètement usé ou presque. La chose est particulièrement vraie des machines de terrassement, car on constate actuellement une pénurie bien évidente des plus grosses machines, pénurie qui résulte en partie de l'envoi de plusieurs de ces machines à la route de l'Alaska, où nombre d'entre elles se sont détériorées et où la plupart ont été retenues pour l'entretien de la route. Il est fatal qu'en temps de guerre la remise à neuf du matériel soit négligée par suite de la pénurie des pièces de rechange aussi bien que des mécaniciens compétents, et tandis que la pénurie des pièces de rechange pourra décroître, il est peu probable par contre, que les mécaniciens expérimentés afflueront chez nous tant que dureront les hostilités.

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a essayé mais sans succès, même sous la pression de la demande de guerre, de constituer dans tout le pays une réserve commune de matériel. Et cependant, après la guerre, ce système reviendra sans doute sur le plan local, comme cela se faisait avant la guerre.

Il est recommandé que les restrictions de guerre qui frappent le matériel soient graduellement supprimées, et que celles qui grèvent l'importation du matériel disparaissent également le plus tôt possible. On croit qu'il ne faut rien négliger pour favoriser dès maintenant la remise à neuf et la réparation du matériel, ainsi que le remplacement des machines usées par les modèles nouveaux qui ont vu le jour depuis le début des hostilités. Ce serait le moyen de prévenir une crise par ailleurs inévitable.

Après la guerre, tout le matériel de construction appartenant actuellement au gouvernement canadien ou servant aux entreprises du gouvernement canadien devrait être liquidé par l'intermédiaire des agences reconnues.

APPENDICE V

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA RESTAURATION DE LA C.C.A. SUR LE RECRUTEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans les temps critiques qui suivront immédiatement la guerre, l'industrie de la construction sera d'autant mieux en mesure de fournir un embauchage maximum de la main-d'œuvre, que les projets lancés alors le seront dans un ordre plus sagement établi.

Chaque municipalité devra veiller à ce que le champ d'emploi soit raisonnablement réparti entre les ouvriers expérimentés et inexpérimentés, et la demande dans ces deux domaines variera grandement.

Depuis le début de la guerre, la qualité du travail de construction a généralement baissé, par suite de l'adjonction de la main-d'œuvre sans expérience et de l'élévation de novices à des emplois qui exigeaient une connaissance approfondie du métier. Cette situation trouvera son remède lorsque des mesures satisfaisantes seront prises dans chaque province:

1. Pour assurer à la jeunesse recrutée dans les écoles secondaires une formation professionnelle complète.
2. Pour faire parachever aux militaires licenciés qui le désirent un apprentissage complet dans l'industrie de la construction.
3. Pour offrir des cours de formation partielle ou supplémentaire
 - (a) Aux militaires licenciés qui avaient déjà quelque expérience dans la construction avant leur enrôlement, et sont désireux de compléter leur instruction.
 - (b) Aux hommes temporairement engagés dans d'autres professions et qui désirent maintenant se qualifier pour rentrer dans les rangs de l'industrie de la construction.
 - (c) Aux hommes actuellement classés mécaniciens, mais qui n'ont jamais fait un apprentissage suivi et désirent maintenant voir régulariser leur position en se qualifiant comme ouvriers "compétents".
4. Pour instituer des cours rapides d'administration de bureau aux commis de l'industrie de la construction, tels que maîtres de paye, contrôleurs de présence, teneurs de livres, comptables.

L'Association est d'avis que, durant les premières années de l'après-guerre, la main-d'œuvre disponible dans l'industrie de la construction ne sera jamais insuffisante pour la réalisation du volume de construction envisagé, si énorme soit-il, tant que la proportion d'avant guerre sera maintenue, à peu près telle quelle, entre les projets de construction et les projets de génie civil.

APPENDICE VI

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA C.C.A. SUR LA CAPACITÉ DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

La capacité totale de l'industrie de la construction ne saurait être mieux exprimée qu'en dollars—y compris le coût du matériel et des transports, et en emplois.

Depuis plusieurs années, l'industrie se sert des données contenues dans les MacLean Building Reports, publications où est consigné le montant annuel de contrats de construction adjugés. Ce tableau exclut un volume considérable

de travail accompli par les ouvriers de certains domaines de la construction, ainsi que par certaines industries et certains ministères du gouvernement. En deuxième lieu, le tableau indique les adjudications faites au cours de telle année et qui, en vérité, pourront prendre plusieurs années consécutives à se réaliser, de sorte que les chiffres tantôt correspondent et tantôt ne correspondent pas aux chiffres d'emploi.

En 1934, le Bureau fédéral de la Statistique commença à donner des statistiques plus détaillées, et le volume annuel dont ils font état est celui qu'ont exécuté les entrepreneurs généraux et industriels et les sous-entrepreneurs, les municipalités, la Commission des ports ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux. Ces chiffres sont établis par rapport à l'emploi.

Dans le présent mémoire, nous avons constamment utilisé les chiffres fournis chaque année, à l'égard du volume de construction, par le Bureau fédéral de la Statistique.

On estime, au Bureau fédéral de la Statistique, que, pour l'année 1943, le coût de la construction effectuée se chiffrera par environ \$400,000,000. (Tandis que les MacLean Building Reports, donnent pour chiffre correspondant une somme d'environ \$200,000,000, comme volume des contrats accordés.)

D'après le volume d'activité atteint antérieurement et les disponibilités en outillage, en main-d'œuvre et en matériel, nous estimons le volume possible de construction réalisable par les entrepreneurs, les gouvernements, la Commission des ports et les municipalités aux chiffres suivants, exprimés en millions de dollars:

Volume possible Dernière année de guerre	Première année d'après-guerre	Augmentation	Deuxième année d'après-guerre	Augmentation	Troisième année d'après-guerre	Quatrième année d'après-guerre	Cinquième année d'après-guerre
250	450	200	650	150	800	800	800
à	à	à					
350	500	150	650	150	800	800	800

Le nombre d'heures de travail fournies par la construction est celui des heures employées:

- (a) à exécuter le projet,
- (b) à obtenir la matière première et les articles manufacturés, et
- (c) à transporter, sur les lieux de la construction, les produits fabriqués et non fabriqués des forêts, des mines et des manufactures.

L'heure de travail dite sur place est celle qui s'effectue sur les lieux mêmes de la construction, et l'heure de travail dite ailleurs que sur place est celle qui sert à obtenir les matériaux et à en faire le transport. Des études précises ont été faites par le ministère américain du Travail et par des ingénieurs et des entrepreneurs canadiens pour déterminer la valeur et la quantité du travail accompli sur place et ailleurs. A l'égard des contrats d'avant-guerre, et en tenant compte des salaires et des conditions d'avant-guerre, les résultats obtenus sont les suivants:

Total des heures de travail accomplies sur place et ailleurs pour chaque million de dollars de volume de construction:

	Heures de travail
Edifices publics.....	1,479,000
Immeubles industriels importants.....	1,250,000
Aménagement des pentes de voies ferrées et drainage.....	1,090,000
Bétonnage.....	1,050,000
Moyenne de ce qui précède.....	1,217,250

Exprimées en dollars, selon l'échelle des prix et des salaires avant la guerre, on estime que pour *chaque million de dollars* brut de construction:

1. Il y a 525,000 heures de travail sur les lieux de la construction. A une moyenne de 60 c. par heure, cela donne.....	\$ 315,000
2. La main-d'œuvre et le matériel qui ne servent pas sur les lieux, y compris les frais de transport, se chiffrent par environ.....	595,000
3. Frais généraux et profits approximatifs.....	90,000
Total.....	\$1,000,000

(Voir aux appendices VI-F, VI-G et VI-H, la source de ces chiffres.)

Pour les années 1934 à 1939, le coût d'avant-guerre du matériel de construction, y compris les frais de transport, atteignait, en moyenne, 47 p. 100 de la valeur totale de la construction. Cette moyenne variera selon la nature de l'entreprise. A l'heure actuelle, plusieurs matériaux sont difficiles à obtenir, mais on compte qu'un seul sera rare immédiatement au lendemain des hostilités, et c'est le bois de construction, en supposant que notre exportation de ce bois augmente après la guerre.

La capacité de l'industrie de la construction en matière d'embauchage peut s'illustrer par les chiffres suivants, que nous inscrivons vis-à-vis des différentes sommes que représente, chaque année, le volume de construction:

Volume brut de construction par an (Indice du B.F.S.)	Total des employés dans les travaux, ainsi que dans les usines, manufactures, mines, chantiers, moulins, etc., et dans les services de transports	Personnes	Estimation des dépenses de construction en matériel et en transports, y compris la main-d'œuvre nécessaire
\$300,000,000.....	287,000		\$140,040,000
400,000,000.....	383,000		186,720,000
500,000,000.....	479,000		233,400,000
600,000,000.....	575,000		280,080,000
700,000,000.....	671,000		326,760,000
800,000,000.....	767,000		373,440,000

Les chiffres ci-dessus montrent le nombre brut d'emplois créés. Pour déterminer la quantité des emplois *additionnels* créés, il faudrait soustraire de chacun des totaux susmentionnés le nombre des employés réguliers de l'industrie. (Voir, à l'appendice VI-J, le détail de ce qui précède.)

APPENDICE VI-A

TABLEAU DU VOLUME DE CONSTRUCTION, EN DOLLARS, D'APRÈS LES CONTRATS ADJUGÉS, ET DE LA POPULATION CANADIENNE DE 1913 À 1942

Année	Contrats de construction adjugés	Population	Année	Contrats de construction adjugés	Population
1913.....	\$384,157,000	7,632,000	1928.....	\$472,032,600	9,835,000
1914.....	241,952,000	7,879,000	1929.....	576,651,800	10,029,000
1915.....	83,916,000	7,981,000	1930.....	456,999,600	10,208,000
1916.....	99,311,000	8,001,000	1931.....	315,482,000	10,376,000
1917.....	84,841,000	8,060,000	1932.....	132,872,400	10,506,000
1918.....	99,842,000	8,148,000	1933.....	97,289,800	10,681,000
1919.....	190,028,000	8,311,000	1934.....	125,811,500	10,824,000
1920.....	255,605,000	8,556,000	1935.....	160,305,000	10,935,000
1921.....	240,133,300	8,788,000	1936.....	162,588,000	11,028,000
1922.....	331,843,800	8,919,000	1937.....	224,056,700	11,120,000
1923.....	314,254,300	9,010,000	1938.....	187,277,900	11,209,000
1924.....	276,261,100	9,143,000	1939.....	187,178,500	11,315,000
1925.....	297,973,000	9,294,000	1940.....	346,009,800	11,427,000
1926.....	372,947,900	9,451,000	1941.....	393,991,300	11,540,000
1927.....	418,951,600	9,636,000	1942.....	281,594,100	

Source: MacLean Building Reports Ltd.

APPENDICE VI-B

CONSTRUCTIONS NOUVELLES AINSI QUE LES TRANSFORMATIONS ET RÉPARATIONS EFFECTUÉES
 PAR LES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX ET INDUSTRIELS, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL,
 LA COMMISSION DES PORTS, LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX
 ET LES MUNICIPALITÉS
 1934-1941

Année	Constructions nouvelles		Transformations et réparations		Total	
	Dollars	Pourcentage	Dollars	Pourcentage	Dollars	Pourcentage
1934.....	115,988,781	62.29	70,210,109	37.71	186,198,890	100
1935.....	140,988,228	65.41	74,560,645	34.59	215,548,873	100
1936.....	170,645,824	66.12	87,394,576	33.88	258,040,400	100
1937.....	244,946,916	69.61	106,927,198	30.39	351,874,114	100
1938.....	240,549,164	68.12	112,674,121	31.88	353,223,285	100
1939.....	258,662,409	69.31	114,541,271	30.69	373,203,680	100
1940.....	352,301,695	74.31	121,821,083	25.69	474,122,778	100
1941.....	491,396,828	76.9	148,353,796	23.1	639,750,624	100

Source: Chiffres qui figurent dans le "Rapport sur l'industrie de la construction au Canada, 1941", publié par le Bureau fédéral de la Statistique.

APPENDICE VI-C

ESTIMATION BRUTE DE LA CONSTRUCTION EFFECTUÉE PAR LES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX ET INDUSTRIELS, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LA COMMISSION DES PORTS, LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET LES MUNICIPALITÉS—EN DOLLARS
1934-1941

Année	Travaux de construction effectués par entrepreneurs généraux, entrepreneurs industriels et sous-entrepreneurs Dollars	Travaux entrepris directement par le gouvernement fédéral Dollars	Travaux entrepris directement par la Commission des ports Dollars	Travaux entrepris directement par les gouvernements provinciaux Dollars	Travaux entrepris directement par les municipalités Dollars	Total des travaux de construction Dollars
1934.....	99,381,822	19,332,023	3,255,940	35,252,848	28,976,221	186,198,890
1935.....	147,530,111	14,384,512	1,966,576	32,032,120	19,635,554	215,548,873
1936.....	196,737,443	8,767,819	1,983,044	31,914,208	18,637,886	258,040,400
1937.....	278,209,051	6,484,465	1,616,949	45,435,326	20,128,323	351,874,114
1938.....	281,484,690	9,256,809	1,481,456	38,136,854	22,863,476	353,223,285
1939.....	286,712,459	15,109,951	1,407,686	46,249,892	23,723,692	373,203,680
1940.....	379,654,887	37,725,635	1,263,090	35,860,979	19,618,187	474,122,778
1941.....	563,977,540	17,969,659	1,460,472	34,848,840	21,494,113	639,750,624

Source: Chiffres extraits du "Rapport sur l'industrie de la construction au Canada, 1941", publication du Bureau fédéral de la Statistique.

APPENDICE VI-D

ESTIMATION—EN DOLLARS—DE LA CONSTRUCTION, PAR PROVINCE, EFFECTUÉE PAR ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX ET INDUSTRIELS, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LA COMMISSION DES PORTS, LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET LES MUNICIPALITÉS
1934-1941

Année	Ile du Prince-Edouard Dollars	Nouvelle-Ecosse Dollars	Nouveau-Brunswick Dollars	Québec Dollars	Ontario Dollars	Manitoba Dollars	Saskatchewan Dollars	Alberta Dollars	Colombie-Britannique Dollars	Canada Dollars
1934.....	304,556	9,870,626	6,165,142	42,862,777	96,458,580	6,343,085	6,905,495	7,532,434	9,756,195	186,198,890
1935.....	1,190,030	15,657,298	9,988,340	58,309,829	90,848,941	10,473,633	5,061,354	10,183,322	13,836,126	215,548,873
1936.....	816,141	15,434,295	11,982,253	67,902,087	108,260,433	12,929,022	8,314,668	9,611,860	22,789,641	258,040,400
1937.....	754,448	20,180,404	17,557,146	101,460,731	148,352,327	12,475,326	8,436,495	11,198,894	31,458,343	351,874,114
1938.....	1,331,442	18,038,687	14,974,820	100,830,603	151,435,842	14,247,661	11,020,224	13,166,662	28,177,344	353,223,285
1939.....	1,948,064	19,890,449	14,886,121	118,529,680	144,829,394	14,848,706	13,429,064	17,856,669	26,985,533	373,203,680
1940.....	4,147,583	28,637,404	113,002,828	127,438,996	192,304,380	25,232,785	21,243,412	27,350,018	34,765,372	474,122,778
1941.....	1,938,712	33,152,991	18,550,864	181,859,687	261,238,765	29,609,648	20,668,374	35,295,959	57,435,615	639,750,624

Source: Tableau compilé d'après les données contenues dans les "Rapports sur l'industrie de la construction, 1934-1941", publications du Bureau fédéral de la Statistique.

APPENDICE VI-E

TABLEAU N° I

ESTIMATION—EN DOLLARS—DES FEUILLES DE PAIE, SALAIRES, COÛT DU MATÉRIEL, FRAIS GÉNÉRAUX ET PROFITS NON DISTRIBUÉS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (1)
1934-1941

Année	Feuilles de	Salaires	Coût du	Frais	Volume total
	paie			généraux et	
	Dollars	Dollars	matériel	profits non	construction
			Dollars	distribués	Dollars
1934.....	84,679,986	16,928,242	70,792,135	13,798,527	186,198,890
1935.....	82,607,097	22,579,526	94,733,584	15,628,666	215,548,873
1936.....	87,575,538	25,270,846	122,189,238	23,004,778	258,040,400
1937.....	120,239,004	30,398,287	175,844,435	25,392,388	351,874,114
1938.....	112,595,479	34,809,919	176,562,208	29,255,679	353,223,285
1939.....	118,601,138	34,841,305	189,497,342	30,263,895	373,203,680
1940.....	144,447,805	35,781,693	267,228,786	26,664,494	474,122,778
1941.....	192,207,668	43,424,113	370,188,739	33,930,104	639,750,624

APPENDICE VI-E—Suite

TABLEAU N° II

ESTIMATION—EN DOLLARS—DES FEUILLES DE PAIE, SALAIRES, COÛT DU MATÉRIEL, FRAIS GÉNÉRAUX ET PROFITS NON DISTRIBUÉS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION—POURCENTAGES
1934-1941

Année	Feuilles de	Salaires	Coût de	Frais	Volume total
	paie			généraux et	
			matériel	profits non	construction
				distribués	
1934.....	\$45.48	\$ 9.09	\$38.02	\$ 7.41	100
1935.....	38.32	10.47	43.96	7.25	100
1936.....	33.94	9.79	47.36	8.91	100
1937.....	34.17	8.64	49.97	7.22	100
1938.....	31.88	9.85	49.99	8.28	100
1939.....	31.78	9.33	50.78	8.11	100
1940.....	30.47	7.55	56.36	5.62	100
1941.....	30.25	7.02	57.34	5.39	100

Source: Chiffres qui se trouvent dans le "Rapport sur l'industrie de la construction au Canada", publié par le Bureau fédéral de la Statistique.

APPENDICE VI-F

ESTIMATIONS COMPARÉES, PAR DES ENTREPRENEURS CANADIENS, DE LA MAIN-D'ŒUVRE EMPLOYÉE SUR LES LIEUX ET AILLEURS

	Coût de construction	Heures de travail sur les lieux	Heures de travail ailleurs que ailleurs que	Total des heures de	Rapport des heures de travail sur les lieux	Heures de travail par million/ de dollars de
Edifice public, à Winnipeg, Man..... Carter, Halls, Aldinger, Limited.	\$1,407,000	705,820	1,375,360	2,081,180	1:1.95	1,479,000
Usine tout à fait moderne à Cornwall, Ont..... The Foundation Co. of Canada Limited.	2,500,000	1,074,769	2,050,000	3,124,769	1:1.68	1,250,000
Aménagement des pentes de voies ferrées et drainage, Manitoba	100,000	65,000	44,000	109,000	1:0.68	1,090,000
Bird Construction Co. Limited.						
Bétonnage, Manitoba	100,000	60,000	45,000	105,000	1:0.75	1,050,000
Bird Construction Co. Limited.						
				Moyenne:	1:1.32	1,217,000

Source: Chiffres fournis par les entrepreneurs indiqués.

APPENDICE VI-G

TABLEAU COMPARATIF, AUX ÉTATS-UNIS, DES EMPLOIS RENDUS DISPONIBLES, SUR PLACE ET AILLEURS, PAR CONTRAT DE \$1,000,000, DANS LE CAS DE SEPT ENTREPRISES-TYPES DE CONSTRUCTION.

A Genre de construction envisagé	B Heures de travail sur place	C Heures de tra- vail ailleurs que sur place	D Total de B et de C	E Rapport des heures de travail sur place aux autres (de B à C)
Edifices publics (1)	344,000	740,000	1,084,000	2.15
Aqueducs et égouts (1)....	387,000	760,000	1,147,000	1.96
Travaux de mise en valeur (1)	402,000	691,000	1,093,000	1.71
Construction de ponts (2)....	595,000	684,000	1,279,000	1.14
Pavage au béton (2).....	535,000	619,000	1,154,000	1.15
Pavage à l'asphalte (2).....	814,000	601,000	1,415,000	0.73
Aménagement des pentes de voies ferrées et drainage (2)	880,000	573,000	1,453,000	0.65

(1) Estimations tirées de "P.W.A. and Industry", ouvrage préparé en 1938, après une enquête de quatre ans sur les emplois de restauration, par le Bureau of Labor Statistics du ministère américain du Travail (75th Congress, 3rd Session, House Document No. 605, pp. 19-22).

(2) Estimations tirées de "Labor Requirements in Road Construction", par Lillian Lunenburg, publié dans "The Monthly Labor Review", du Bureau of Labor Statistics, ministère américain du Travail, (Washington, avril 1939).

APPENDICE VI-H

CHIFFRES, ET LEUR PROVENANCE, SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE MATÉRIEL
EMPLOYÉS SUR LES LIEUX ET AILLEURS.

1. Heures de travail sur place, par million de dollars de construction générale, en moyenne	525,000
(Appendice VI-F et VI-G)	
2. Heures de travail ailleurs que sur place, par million de dollars de construction générale, en moyenne.....	692,000
(Appendice VI-F et VI-G)	
3. Heures de travail, sur place et ailleurs, par million de dollars de construction générale, en moyenne, selon les différents genres d'ouvrages.....	1,217,000
(Appendice VI-F et VI-G)	
4. Rapport des heures sur place et des autres, moyenne des travaux-types.....	1:1.32
(Appendice VI-F et VI-G)	
5. Salaires payés sur les lieux par million de dollars de construction, à une moyenne de 60c à l'heure.....	\$315,000
6. Salaires payés ailleurs que sur place, et matériel, y compris les frais de transports, par million de dollars de construction.....	\$595,000
7. Approximation des frais généraux et des gains de l'entrepreneur, 9 p. 100.....	\$ 90,000
8. Moyenne du pourcentage, sur le coût total, qu'a représenté, pour les années 1934 à 1939 inclusivement, le matériel de construction, y compris les frais de transport	46.68%
(Appendice VI-E)	

APPENDICE VI-I

CHIFFRES POUR LES ANNÉES 1937, 1938 ET 1939, QUI ONT PRÉCÉDÉ IMMÉDIATEMENT LA GUERRE
ET DONT LES DONNÉES SONT À PEU PRÈS CONSTANTES

1. Nombre annuel de travailleurs, en moyenne.....	124,246
2. Feuille de paie annuelle moyenne.....	\$943
3. Nombre annuel moyen d'employés payés.....	24,839
4. Salaire annuel moyen.....	\$1,343
5. Nombre annuel, en moyenne, des employés et ouvriers qui travaillent régulièrement.	149,086
6. Moyenne annuelle des salaires, etc.....	\$1,010
7. Nombre d'employés engagés, en moyenne, par million de dollars de construction.....	68.6
8. Moyenne des salaires, etc., par million de dollars de construction (Cet article comprend certains profits qui vont aux propriétaires).....	\$92,130

Source: Enquête du Bureau fédéral de la Statistique: "L'industrie de la construction au Canada, 1939".

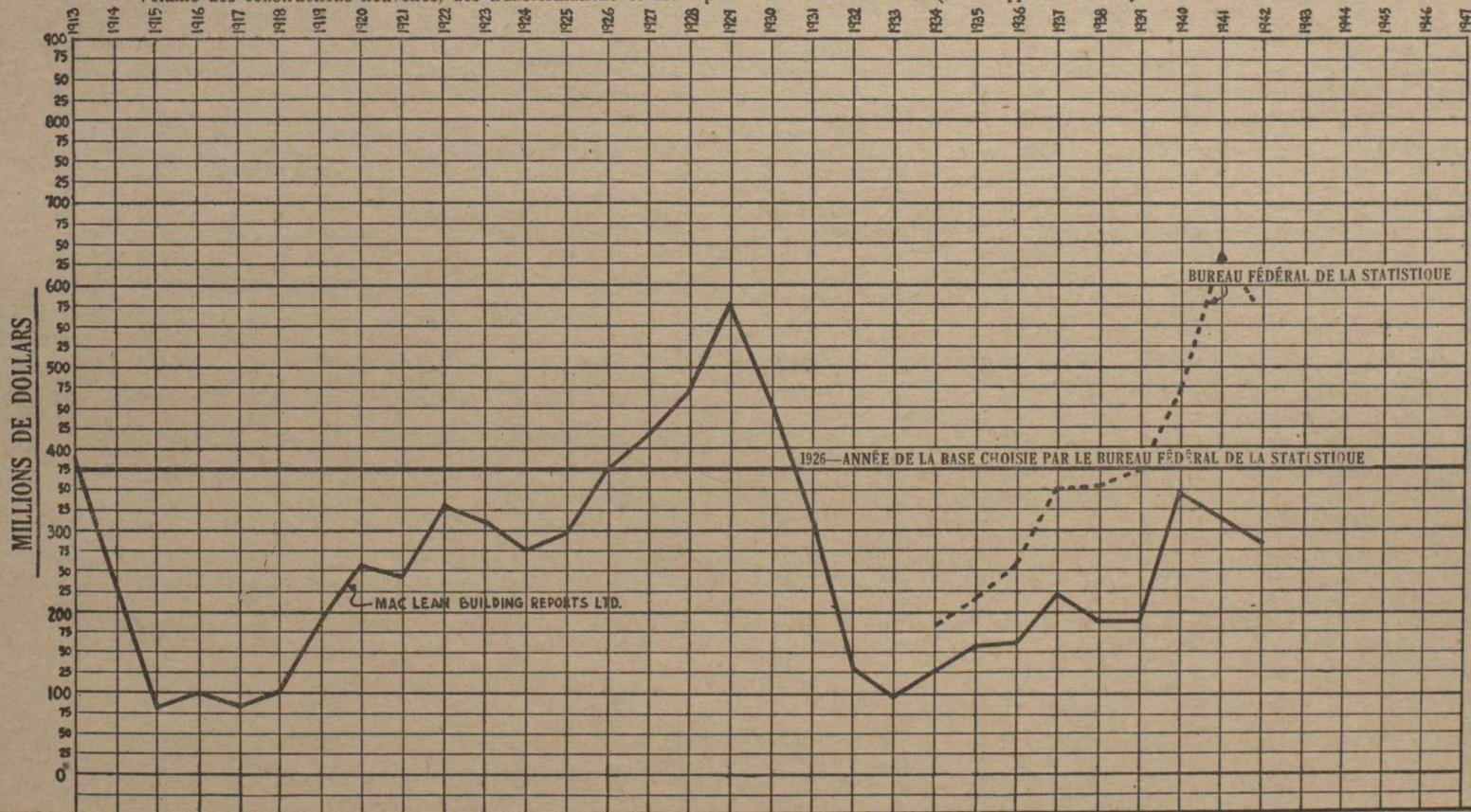
APPENDICE VI-J

ESTIMATION DU TOTAL DE DIFFÉRENTS VOLUMES BRUTS DE CONSTRUCTION PAR AN

1. Volume brut de construction.....	\$300,000,000	\$400,000,000	\$500,000,000	\$600,000,000	\$700,000,000	\$800,000,000
2. Salaires payés sur les lieux, moyenne de 60c. de l'heure.....	94,500,000	126,000,000	157,500,000	189,000,000	220,500,000	252,000,000
3. Salaires payés ailleurs que sur les lieux, moyenne de 50c. de l'heure.....	103,800,000	138,400,000	173,000,000	207,600,000	242,200,000	276,800,000
4. Total des salaires payés.....	198,300,000	264,400,000	330,500,000	396,600,000	462,700,000	528,800,000
5. Salaires payés, y compris la portion du profit aux propriétaires.....	27,640,000	36,850,000	46,065,000	55,280,000	64,490,000	73,705,000
6. Coût du matériel et des transports, y compris les salaires payés.....	140,040,000	186,720,000	233,400,000	280,080,000	326,760,000	373,440,000
7. Total des heures de travail sur les lieux.....	157,500,000	210,000,000	262,500,000	315,000,000	367,500,000	420,000,000
8. Total des heures de travail ailleurs que sur les lieux.....	207,600,000	276,800,000	346,000,000	415,200,000	484,400,000	553,600,000
9. Total des heures de travail sur les lieux et ailleurs.....	365,100,000	486,800,000	608,500,000	730,200,000	851,900,000	973,600,000
10. Nombre annuel d'emplois disponibles sur les lieux, avec salaire de \$943, en moyenne.....	100,000	133,600	167,000	200,400	233,800	267,230
11. Nombre d'ouvriers employés chaque année sur les lieux, avec allocation de 15 p. 100 pour ceux qui voyagent, qui sont victimes d'accident ou simplement absents.....	115,000	153,600	192,000	230,000	269,000	307,000
12. Nombre d'employés gagnant, en moyenne, \$1,343.....	20,000	27,000	34,000	41,000	48,000	55,000
13. Nombre annuel d'employés qui ne travaillent pas sur les lieux, rapport 1.32.....	152,000	202,400	253,000	304,000	354,000	405,000
14. Nombre total des employés engagés dans l'industrie de la construction.....	287,000	383,000	479,000	575,000	671,000	767,000

Volume des contrats de construction adjugés au Canada, de 1913 à 1942
 Volume des constructions nouvelles, des transformations et des réparations de 1934 à 1941 (Voir l'appendice "B")

APPENDICE VI-K



APPENDICE VII

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA RESTAURATION DE LA C.C.A. SUR
LES MESURES LÉGISLATIVES

Notre Association recommande que les restrictions qui pèsent sur la construction et l'usage des matériaux de construction soient supprimées le plus tôt possible.

Nous recommandons une révision de l'impôt sur les surplus de bénéfices en ce qui concerne l'industrie de la construction, à cause du caractère de "monts et vaux" de ses affaires et à causes des risques qui en résultent.

Nous recommandons une révision des présents amortissements autorisés sur le matériel, en vue d'une modification qui permettra l'octroi d'avances proportionnées à la résistance normale des différentes pièces d'installation.

Pour stimuler encore plus l'embauchage d'après-guerre dans le domaine de la construction, nous recommandons d'exempter de toute taxe de vente, et pour une période de cinq ans, les matériaux les plus en usage dans l'industrie de la construction.

Nous recommandons de considérer quelles mesures pourraient adopter les gouvernements provinciaux et municipaux afin d'exempter de taxes municipales, pour une période déterminée, toutes les améliorations approuvées, pourvu toutefois que ces projets se trouvent dans les limites des municipalités et ne comportent l'établissement obligatoire d'aucun nouveau service de quelque importance.

L'initiative privée hésite en ce moment à engager ses fonds dans des entreprises qui, plus tard, seront peut-être abandonnées par suite de changements importants dans la politique financière d'après-guerre. L'industrie de la construction se rend bien compte qu'elle n'a ni le pouvoir ni le devoir d'aviser en l'occurrence, mais elle n'en voit pas moins que la politique gouvernementale de restauration d'après-guerre devra être rendue publique avant que les industries privées puissent décider et pousser la réalisation d'aucun projet de quelque envergure.

Il importe d'engager ces industries à faire leurs plans et devis, en leur permettant de disposer de 3 p. 100 de leur capital pour acquitter le coût des ouvrages qu'elles ont en vue et qui ont été approuvés ou certifiés par une autorité compétente, lesquels déboursés seront déduits du revenu imposable des contribuables et rentreront automatiquement dans leurs portefeuilles si les travaux ne sont pas exécutés avant une date déterminée.

La ligne de conduite du gouvernement à l'égard des édifices et du matériel industriel qui appartiennent au gouvernement devrait être formulée et rendue publique le plus tôt possible, si l'on veut que les industries privées puissent mettre à exécution les plans qu'elles ont élaborés pour l'après-guerre. On souligne la nécessité de suivre un ordre rigoureux dans la disposition de ce matériel, y compris toutes les installations temporaires et les édifices temporaires de la Défense nationale.

Le gouvernement détiendra également, à la fin de la guerre, d'immenses quantités de matériel et d'outillage; il faudra de toute rigueur suivre un ordre en se défaisant de ce matériel et de cet outillage, si l'on veut éviter que les marchés ordinaires en soient complètement désorganisés. Les mesures à prendre pour parer à ce désastre devraient aussi être rendues publiques.

APPENDICE VIII

RÉCAPITULATION NATIONALE (EN MILLIERS DE DOLLARS) DES PROJETS POSSIBLES DE CONSTRUCTION FINANCÉS PAR FONDS PUBLICS DANS L'APRÈS-GUERRE

	Ile du Prince- Edouard	Nouvelle- Ecosse	Nouveau- Bunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskat- chewan	Alberta	Colombie- Britannique	Total fédéral
Routes, rues et métros.....	\$1,000	\$ 2,500	\$ 2,750	\$261,745	\$321,000	\$ 4,063	\$ 35,830	\$ 7,380	\$228,680	\$ 864,948
Ponts	14,859	20,212	1,775	350	785	4,000	41,981
Edifices	500	170	24,186	109,897	2,607	635	1,245	11,796	151,036
Aqueducs et égouts.....	1,100	700	34,335	43,722	6,040	900	1,225	5,225	93,247
Conservation	97,875	145,031	20,210	43,200	68,080	700	375,096
Chemins de fer ¹	3,193	15,054	20,072	51,548	113,588	52,004	93,973	61,584	41,512	452,528
Travaux publics fédéraux ²
Facilités de transport ³
Logements	5,000	32,000	26,000	183,000	208,000	38,000	50,000	44,000	44,000	630,000
Total des crédits envisagés ⁴ ..	\$9,193	\$51,154	\$49,692	\$667,548	\$961,450	\$124,699	\$224,888	\$184,299	\$335,913	\$2,608,836

¹ Chemins de fer: Portion du programme de construction d'après-guerre qui revient aux Chemins de fer Nationaux et Pacifique du Canada.

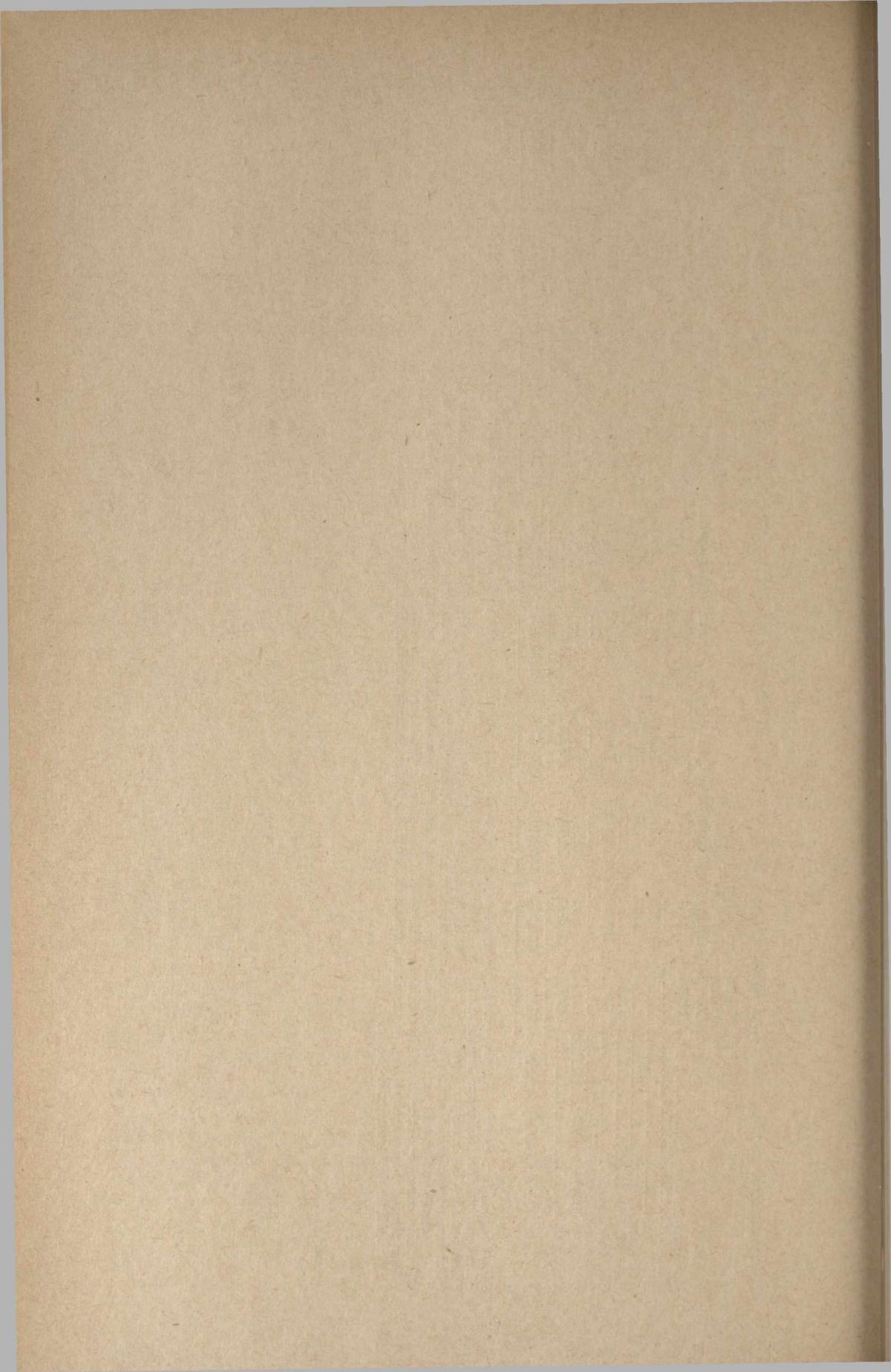
² Travaux publics fédéraux: Aucun chiffre n'est encore disponible.

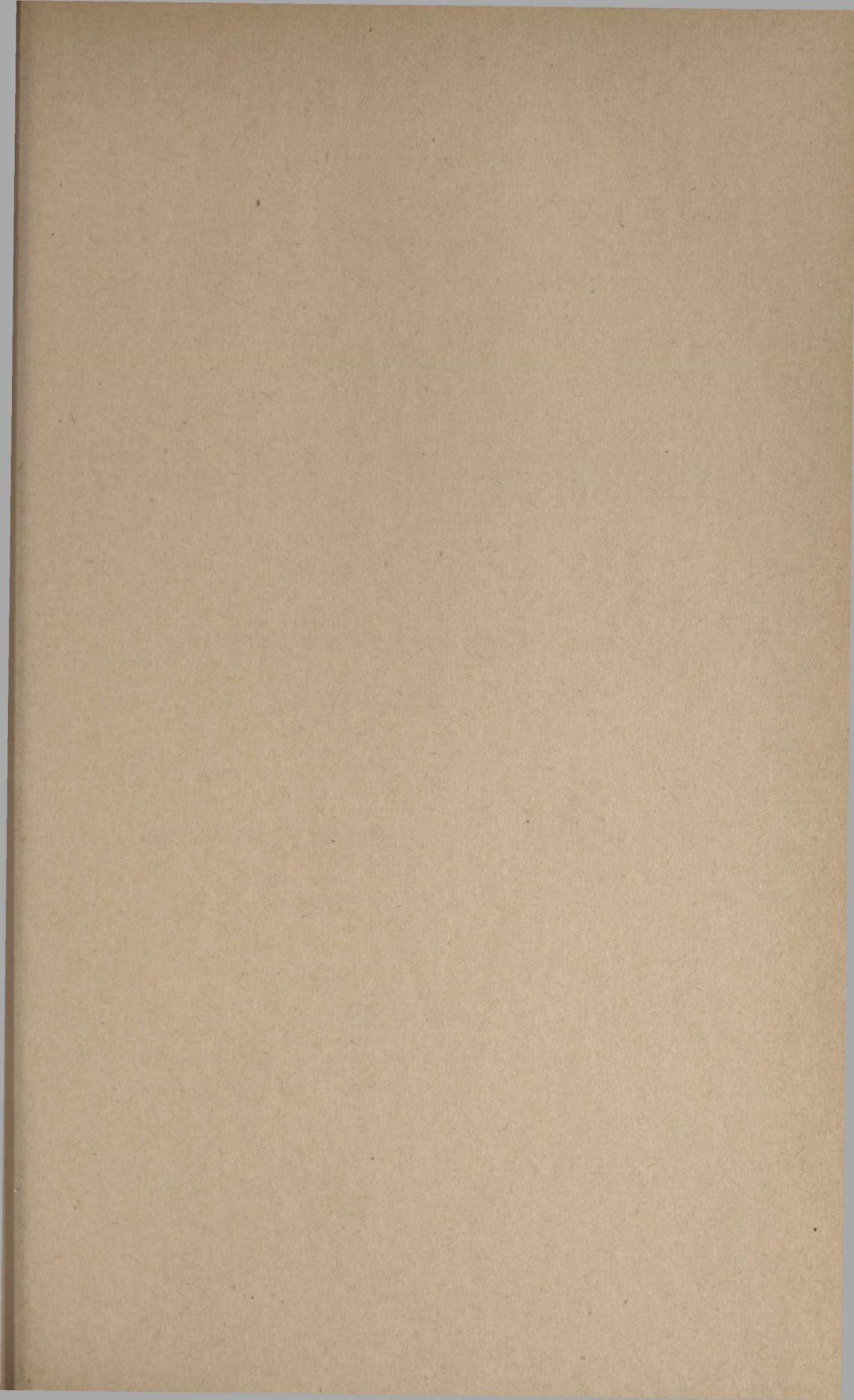
³ Les facilités de transport pour les villes de Montréal et de Toronto coûteraient plus de 100 millions de dollars.

⁴ On devrait envisager au moins 100 millions additionnels de dollars pour les améliorations municipales proposées dans plusieurs villes, villages et comtés qui n'ont pas fini d'élaborer leurs programmes, et dont les chiffres ne sont pas encore disponibles.

Certains ouvrages énumérés ci-dessus répondraient à la demande de périodes de dix ans.

Pour plusieurs ouvrages prévus ou possibles, aucun chiffre n'est donné et ne figure dans les totaux qui précèdent, mais on aura ces chiffres en consultant la liste des travaux ci-jointe.





SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 30

SÉANCE DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 1943

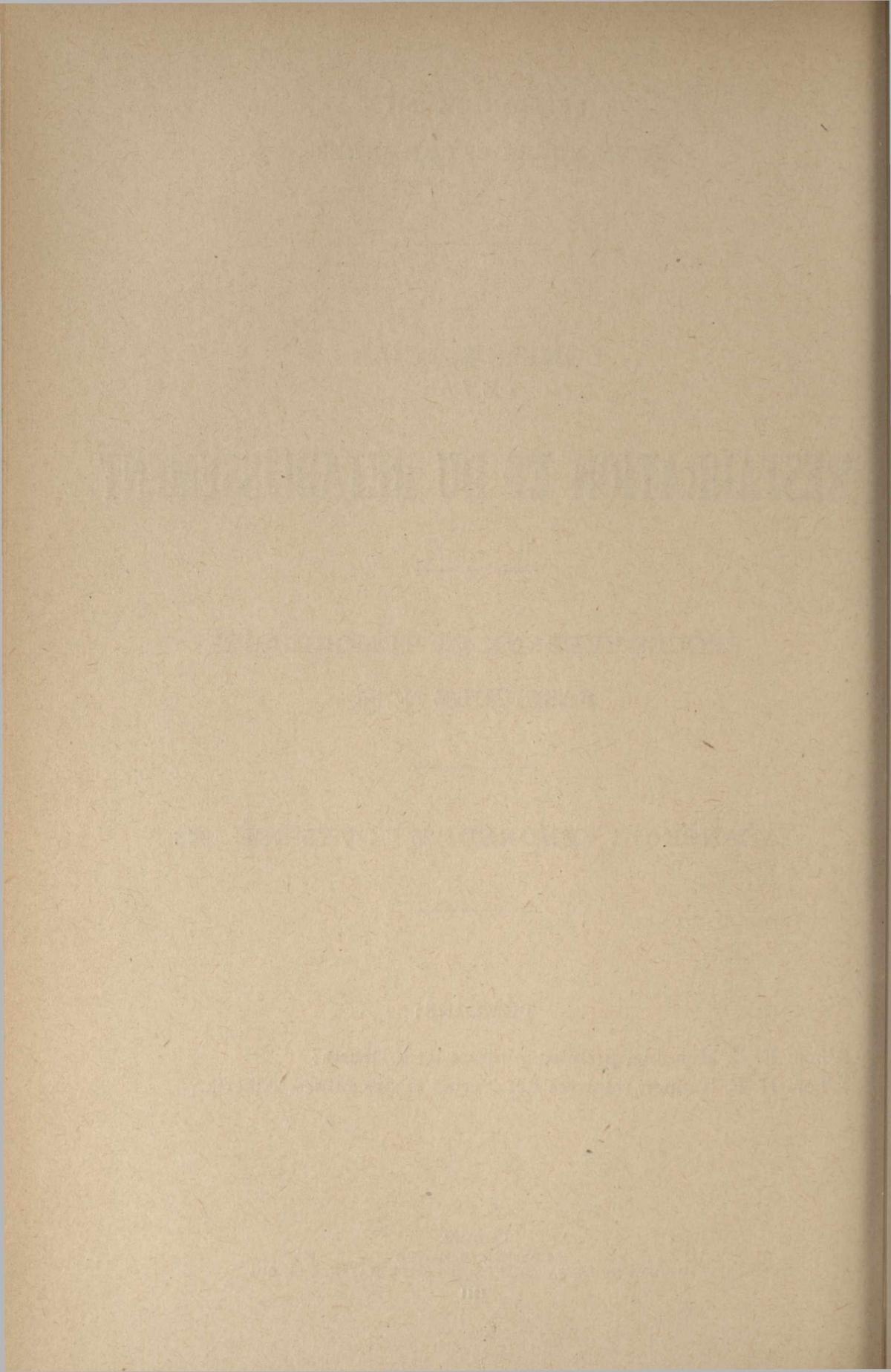
TÉMOINS:

L'hon. E. C. Manning, premier ministre de l'Alberta;

L'hon. N. E. Tanner, ministre des Terres et des Mines, Alberta.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1944



PROCÈS-VERBAUX

VENDREDI, le 26 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), Marshall, Matthews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-est*), Ross (*Middlesex-est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—24.

Le président présente l'honorable E. C. Manning, premier ministre de l'Alberta; l'honorable N. E. Turner, ministre des Terres et des Mines de l'Alberta, et M. D. E. C. Campbell, directeur de la publicité du Bureau des voyages, Alberta.

L'hon. M. Manning s'excuse auprès du Comité de ce que son travail, par erreur, a été publié dans la presse avant d'être présenté au Comité. Il le présente alors.

Les questions sont remises à l'après-midi.

A midi et trente, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 2 h. 30 de l'après-midi.

Le VENDREDI, le 26 novembre 1943.

Le Comité reprend sa séance à 2h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Ferron, Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), Marshall, Matthews, Poirier, Purdy, Ross (*Calgary-est*), Ross (*Middlesex-est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—24.

Aussi présents:

M. W. S. Woods, sous-ministre adjoint des Pensions et de la Santé nationale;

M. Gordon Murchison, directeur de l'établissement de soldats, chargé d'appliquer la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

L'hon. M. Manning est rappelé et interrogé.

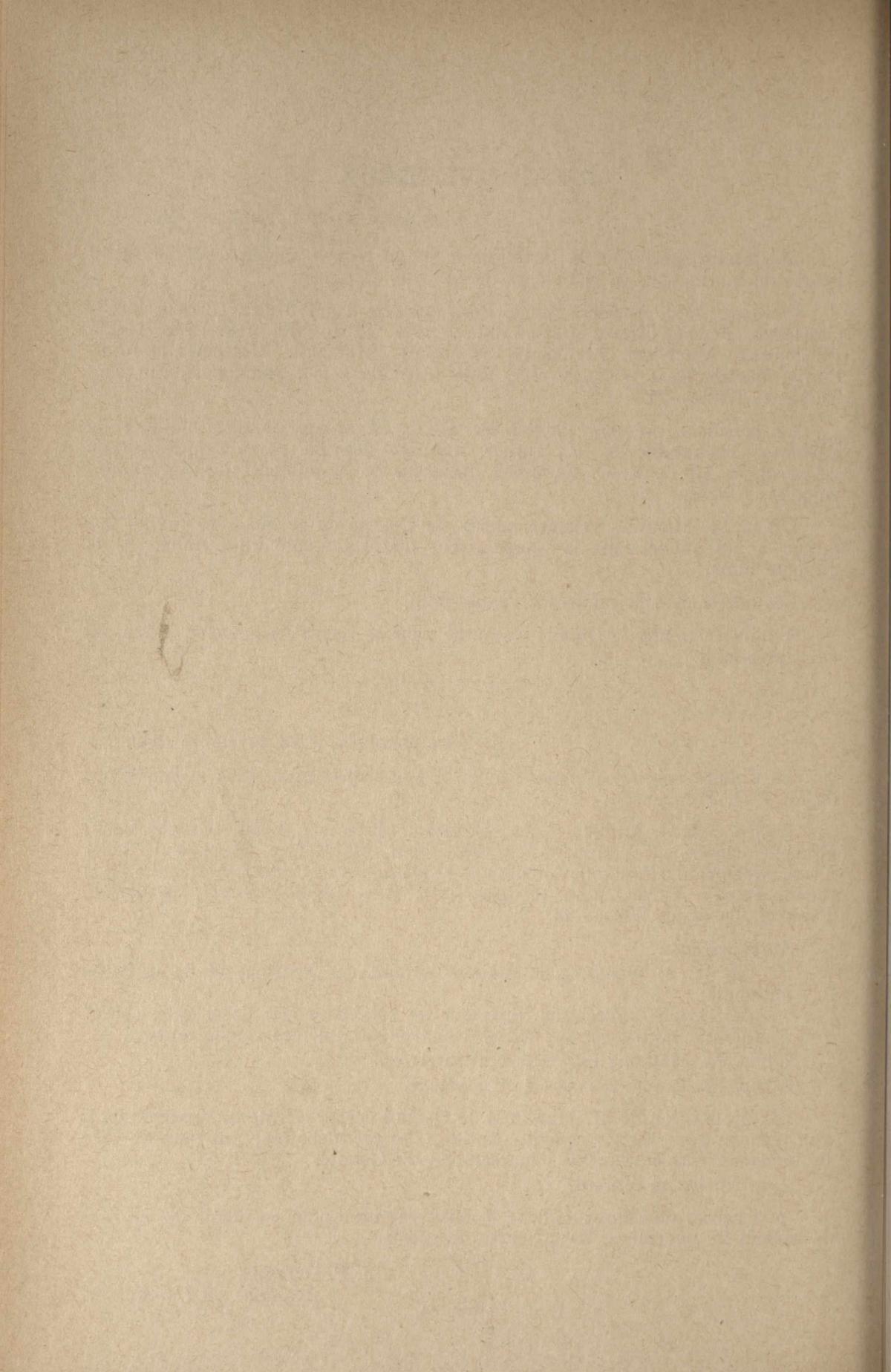
L'hon. M. Tanner est appelé et interrogé.

Sur proposition de M. MacNicol, le Comité passe un vote de remerciements aux témoins pour leurs excellents exposés. Le président leur fait part du vote de remerciements et exprime l'appréciation du Comité.

Les témoins se retirent.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le samedi 27 novembre, à 10 heures du matin.

J. P. DOYLE,
secrétaire du Comité.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 26 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons avec nous aujourd'hui, comme vous le savez, l'honorable M. Manning, premier ministre de l'Alberta, et l'un de ses ministres, M. Tanner, ainsi que M. Campbell. Un autre témoin est absent. Je demande donc à M. Tanner de nous lire son mémoire; mais auparavant il a quelques mots à nous dire sur le fait de la publication de ce mémoire, par une erreur malheureuse, avant sa lecture devant le Comité. J'appelle maintenant l'honorable M. Manning. Je me suis trompé, hier. Je ne savais pas que M. Manning était en ville et je vous ai fait convenir de nous assembler à 11 heures au lieu de 10 heures. Je croyais qu'il arriverait vers 9 heures et ne serait pas prêt avant 10 heures. Nous avons coutume de lever la séance à midi moins le quart, mais je propose qu'aujourd'hui nous nous rendions jusqu'à 1 heure, puis que nous nous réunissions de nouveau à 3 heures pour interroger les témoins, si cela plaît aux membres. J'appelle donc l'honorable M. Manning.

L'honorable ERNEST C. MANNING, premier ministre de l'Alberta, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je veux d'abord vous exprimer notre reconnaissance pour votre invitation, et vous assurer que nous portons un très vif intérêt au travail de votre Comité; nous ferons tout pour vous donner les renseignements qui pourront servir de quelque manière à votre tâche si importante. Le président a fait allusion à l'article paru hier dans le "*Journal*", dont j'ai ici un exemplaire, et qui parle du mémoire que nous allons vous présenter. Je crois avoir sujet de me plaindre de la publication hâtive de ce mémoire. Comme vous le savez, nous avons fourni au Comité, à l'avance et sur la demande du président, des exemplaires de ce travail. Par courtoisie envers les membres du Comité, et aussi pour nous conformer aux vieilles règles de la procédure parlementaire, nous avons refusé aux journalistes et à d'autres, à plusieurs reprises, la lecture du mémoire avant sa présentation au Comité. Nous avons même refusé de parler du contenu de ce mémoire. En publiant cet article avant le moment choisi, le "*Journal*" s'est rendu coupable d'un acte de grossièreté à l'endroit du Comité, en même temps que d'une fraude à l'endroit des autres journaux. De plus, la manière dont le "*Journal*" parle de notre mémoire révèle une attitude superficielle et cavalière devant le problème extrêmement sérieux de la restauration d'après-guerre, et devant le labeur de ce Comité et des autres comités du pays. Je tenais simplement à dire, messieurs, que nous regrettons beaucoup cet article prématuré du "*Journal*". Le mémoire, dont vous possédez déjà des exemplaires, est intitulé "Projets et problèmes de la restauration d'après-guerre en Alberta". Il s'est glissé quelques petites erreurs dans les textes miméographiés; je vous les signalerai quand elles se présenteront.

Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je suis très heureux de cette occasion de vous donner, comme votre président l'a demandé, "une franche expression d'opinion sur les conditions" de l'Alberta, "telles qu'elles seront probablement à la fin de la guerre, d'après moi"; je suis heureux de cette occasion de vous "suggérer des moyens de faire face à ces conditions", comme me l'a demandé la lettre du 12 octobre de votre président. J'ai lu le

rapport intérimaire présenté par votre Comité, le 23 juin, à la Chambre des communes, et j'ai fait une étude particulière du mémoire de l'honorable Stuart Garson, premier ministre du Manitoba, qui vous l'a lu le 2 juin. On lui déclara alors que "la tâche du Comité est avant tout d'étudier les projets susceptibles de fournir des occupations". Il me faut dire comme l'honorable M. Garson que "le premier obstacle est aujourd'hui d'ordre financier".

Avant de pouvoir préparer les détails de l'après-guerre, avant de pouvoir préparer une méthode d'exploitation des ressources naturelles et des industries qui permettra de fournir des emplois et des revenus, il nous faut étudier nos ressources et nos chances actuelles, étudier l'usage qui en a déjà été fait, trouver jusqu'à quel point elles sont encore exploitables. Il nous faut, enfin, prendre un compte attentif des conditions, des circonstances dont peuvent sortir des problèmes ou des obstacles au cours de la réalisation de nos plans.

Nous avons donc pensé, mes collègues et moi, de dresser ce mémoire selon un ordre progressif, avec des sous-titres, pour vous en rendre la lecture plus facile et pour éliminer tout ce qui ne concerne pas votre Comité. Sous le titre "Actif physique", je vais parler (1) de nos ressources naturelles, leur importance, leur diversité, en indiquant les cas où, toutes choses égales par ailleurs, elles pourraient fournir plus d'emplois; (2) du développement industriel par rapport à l'agriculture et aux autres industries, en indiquant où il est possible de les développer ou intensifier de manière à fournir plus d'emplois et de meilleurs revenus; (3) de nos moyens de transport et du problème de l'établissement des taux, qui exercent une influence considérable sur l'exploitation de nos ressources naturelles et de nos industries; (4) des améliorations des travaux publics, susceptibles de fournir beaucoup d'emplois; et (5) du problème des services sociaux, qui peuvent, quoi qu'il ne figurent pas spécifiquement dans l'ordre de renvoi du Comité, fournir eux aussi des emplois. Je m'en tiendrai donc à indiquer les mesures physiques en question, par exemple celles de l'expansion des services éducatifs, hospitaliers ou sanitaires; je ne parlerai pas de la nature ou de la nécessité de ces améliorations. Je classerai ces questions en les appelant physiques, par opposition aux questions financières.

Dans le cas des questions financières, je présenterai des suggestions que nous considérons, mes collègues et moi, comme indispensables à la mise en œuvre des suggestions visant les questions physiques.

RESSOURCES NATURELLES

IMPORTANCE ET DIVERSITÉ

La terre

Lorsque nous songeons au rétablissement des membres de nos forces armées, c'est d'abord vers la colonisation que nous nous tournons; nous rêvons volontiers devant les grands espaces libres de la carte. Mais nous possédons très peu de données exactes sur les terres arables de l'Alberta. Il ne fait pas de doute que l'Alberta possède plus de terrain arable et encore vierge qu'aucune autre province, mais il est impossible, avec la rareté actuelle de la main-d'œuvre, d'entreprendre un relevé de nos sols avec l'espoir de l'achever à temps pour le faire servir au rétablissement des militaires. Il serait évidemment injuste de faire porter à la province le fardeau financier d'une entreprise aussi considérable de relevé et de classification des sols, qui ferait partie d'un plan national de colonisation. Je ne puis trop insister sur le besoin pressant que nous avons des renseignements que nous fournirait ce relevé, si nous tenons à coloniser nos terres arables d'une manière économique et permanente, en évitant les erreurs et le gaspillage d'efforts qui ont marqué notre tentative semblable de la fin de la dernière guerre.

La superficie totale de l'Alberta est d'environ 163.3 millions d'acres, dont 4.1 millions recouverts d'eau; donc environ 159.2 millions d'acres. Les terres aliénées en faveur des compagnies de chemin de fer, de la Compagnie de la

Baie d'Hudson, des grands domaines privés, des anciens combattants, ainsi que les terres vendues, etc., comprennent 48.4 millions d'acres; plus de 4.4 millions d'acres sont loués à bail. Les parcs nationaux, les réserves forestières, les réserves d'Indiens comprennent 26.5 autres millions d'acres. Il reste de libre environ 79.9 millions d'acres. Quoique incomplets, les relevés géologiques révèlent 12.5 millions d'acres de terre brune, en partie irriguée au sud, et dont 2.7 millions sont en culture. L'expérience nous avertit de ne plus étendre les cultures dans la zone des terres brunes, à cause des méthodes actuelles de culture à sec. Environ 508,000 acres y sont cultivés, et à peu près entièrement, chaque ferme couvrant une moyenne de 116 acres. On calcule que les plans d'irrigation étudiés jusqu'ici permettraient d'apporter l'eau à un million d'acres de plus, d'une manière économique. Il y a en outre le projet Pearce d'irrigation, dont la préparation n'est pas encore achevée, mais qui permettra sans doute l'irrigation d'une nouvelle zone étendue. En comptant cent acres irrigués pour faire vivre une famille, il sera peut-être possible d'établir 9,600 nouvelles familles sur les terres examinées jusqu'ici, en calculant une dépense d'environ \$44 par acre pour l'irrigation. A en juger par l'expérience antérieure, la population de cette zone se monterait à 80,000 personnes, travaillant à la distribution, aux industries et aux affaires générales nées de la mise en production du pays. Il faut absolument que le gouvernement fédéral assume la plus forte part de ces dépenses.

A part les terres brunes, nous avons environ 8.5 millions d'acres de sol brun foncé, dont 4.2 millions de bonne terre arable. Il y en a déjà, là-dessus, 3.8 millions en culture, ce qui laisse à la colonisation environ 400,000 acres; on ne peut donc compter sur une grande expansion des cultures sur les sols brun foncé.

Les zones de sol à surface noire, de sol noir et de sol de transition (situées entre les zones boisées noires et grises) comprennent, à ce que l'on calcule, 17 millions d'acres, dont 16.5 millions sont occupés et 8.7 millions en culture. Nous ne savons rien de précis sur l'étendue des terres arables comprises dans ces zones, mais on peut raisonnablement supposer qu'un grand nombre de ranches du pied des montagnes, au sud-ouest de Calgary, sont situés dans les limites de la zone des sols à surface noire et pourraient être mis en culture, bien que seulement pour les récoltes fourragères. En outre, ce sol est très vulnérable aux facteurs érosifs. L'industrie de l'élevage souffrirait beaucoup de l'annulation des baux en vue de la mise en culture de ces terres. C'est une région d'élevage, et il est nécessaire que chaque ranch soit suffisamment grand pour nourrir un troupeau assez considérable avec les fourrages naturels et une certaine proportion de fourrages cultivés sur place. Il est probable que des coins de terre noire inexploités, dans la région d'Edmonton, pourraient recevoir l'augmentation de la population, et qu'un certain nombre de fermes où il ne reste que des gens âgés pourraient être achetées par de nouveaux cultivateurs, ou pour eux, dans cette même région.

On a beaucoup parlé des régions de la Rivière à la Paix et de Grande-Prairie, situées dans le nord-ouest de l'Alberta. A part les terres qui y sont déjà occupées, on estime, à la suite de relevés préliminaires, que ces deux régions réunies comprennent environ 5,500 quarts de sections de terrains de parcage et de sols gris et boisés de première qualité, ainsi qu'environ 14,500 quarts de sections de sols gris et boisés de seconde qualité. On calcule qu'il y a aussi 2,500 quarts de sections de sols gris et boisés de première qualité et 12,500 quarts de sections de seconde qualité dans la région de Fort-Vermilion. Cela fait au total 35,000 quarts de sections colonisables. Quand il y aura une route entre Hines-Creek et Fort-St-John, elle ouvrira la plus grande des régions colonisables.

Ici, je veux signaler un danger aperçu par des gens renseignés qui ont longuement étudié le Nord. Il faudra exercer beaucoup de prudence en colonisant la région de Fort-Vermilion. La précipitation moyenne, calculée sur une

longue période, y est d'environ un pouce et demi de moins par année qu'à Medecine-Hat. La forêt diminue l'évaporation et permet une utilisation plus complète de l'humidité. Si l'on déboise cette région, il y a danger de sécheresse. Déjà, dans plusieurs parties de la région de la Rivière à la Paix, il y a des prairies d'armoises; on voit même ici et là des cactacées. A cause de la sécheresse du climat, les hivers n'y sont pas plus durs pour l'homme et pour le bétail qu'ils ne le sont dans le sud de la Norvège, situé à la même latitude; et les étés, grâce aux longs jours du nord, rivalisent souvent avec ceux du Texas par leur chaleur et leurs cieux sans nuages.

De tout cela, que je crois assez exact bien que basé seulement sur des estimations et des approximations, il ressort que toute entreprise considérable de colonisation en Alberta devra se faire surtout dans les régions de la Rivière à la Paix et de Fort-Vermilion et sur les terres irrigables mais non encore irriguées du Sud. Dans le Nord, le succès dépendra de l'exploitation du riche sous-sol du bassin du MacKenzie, et de la facilité des communications. La route actuellement en construction de Rivière-la-Paix et Providence vers le nord jusqu'à Norman-Wells sera peut-être le premier tronçon d'une grande route que le gouvernement actuel de l'Alberta réclame depuis 1935 et à la construction de laquelle, en 1939, nous avons coopéré avec le gouvernement fédéral, à dollar pour dollar sur tout le trajet compris dans les limites de notre juridiction.

L'exploitation du bassin du MacKenzie intéresse vivement les Albertains. A cause de la proximité de ses vastes ressources, et parce que le développement industriel futur de l'Alberta peut dépendre pour une si grande part des minéraux abondants et très divers qu'on y a trouvés, nous réclavons que le grand Nord soit protégé contre les monopoles et contre l'exploitation par des intérêts puissants aux dépens du peuple canadien. Nous espérons aussi que ce Comité demandera, ou même exigera, que les administrateurs actuels des Territoires du Nord-Ouest lui fournissent, et donc fournissent au public, tous les renseignements dont on dispose jusqu'ici sur les ressources et les possibilités de ces territoires, afin que le Comité puisse faire porter ses recommandations sur le grand Nord, pour la restauration d'après-guerre.

Il me reste à parler d'un autre aspect important du problème de la colonisation en Alberta. La colonisation dans le Nord de la province dépendra des méthodes de défrichement plus ou moins bonnes que l'on emploiera. Dans le Sud, il suffira de mettre en œuvre les projets d'irrigation déjà préparés et recommandés comme travaux d'après-guerre. Il ne faudra pas oublier que la colonisation doit tenir compte, non seulement du sol, mais du climat, des services sociaux, des marchés, des transports, etc.

En somme, je puis dire que le chiffre estimatif de 9,600 familles à établir sur les terres irrigables du Sud est calculé sur des facteurs plus ou moins connus; on n'a pas de tels renseignements sur quoi calculer les possibilités de colonisation dans les 35,000 quarts de section. Les fermes moyennes de la Rivière à la Paix couvrent environ une section. En partant de ce fait, et en s'appuyant sur les conditions présentes des marchés et des transports, il semble difficile d'établir là plus de 9,000 familles. Je recommanderais par conséquent d'user d'une prudence extrême dans l'application de tout plan tenant compte de ces deux maximums et d'un nombre raisonnable de gens qui s'établiraient sur des terres achetées, et qui prévoirait l'établissement de plus de 20,000 familles sur les terres de l'Alberta durant la période de restauration de l'après-guerre.

Forêts

Depuis toujours, le bassin hydrographique désigné comme le versant oriental des Rocheuses a été une formation naturelle d'importance vitale dans l'Ouest canadien, et ses forêts constituent la plus importante en même temps que la plus vulnérable des ressources naturelles de l'Alberta. Après l'agriculture, les forêts sont la meilleure source de revenu de l'Alberta. Sans elles, il y a longtemps que les prairies de l'Ouest seraient devenues un désert. Inutile que je m'étende sur le rôle qu'elles jouent pour conserver l'humidité et régulariser

notre approvisionnement d'eau. Mais il est manifeste qu'il faut remanier du tout au tout notre attitude à l'égard des régions boisées dans tout le Canada. Il faudrait considérer et traiter nos forêts comme une moisson sylvicole, ce qu'elles sont en réalité, au lieu d'un produit à extraire. Lorsque nous adopterons cette ligne de conduite et que nous nous y tiendrons, nous pourrions compter que nos forêts promettent d'absorber la colonisation d'après-guerre, parce qu'au lieu d'accorder des concessions forestières à des personnes qui abattent le bois sur pied de cette génération et comptent sur le hasard et sur une Providence bienveillante pour assurer la production sylvicole de la génération suivante, nous établirons dans nos forêts des familles de forestiers et d'usagers de la forêt afin de planter des arbres et les cultiver sur les abattis d'aujourd'hui, de la même façon que nos cultivateurs plantent et récoltent des céréales sur leurs champs en chaume et leurs jachères d'été. Pour le maigre revenu que lui rapportent quelques concessions forestières, l'Alberta assume à ses frais toute la surveillance, au bénéfice des provinces des Prairies, de plus de 14,000 milles carrés de réserves forestières et de 145,000 milles carrés en dehors des réserves. Les statistiques démontrent que quatre-vingt-quinze pour cent des pertes causées par le feu sont imputables à la négligence. C'est aussi un fait qu'au cours de la dernière décennie ces pertes en Alberta se sont élevées à plus de \$6,700,000 au bois sur pied, sans parler des dommages au sol, de la perte de gibier et des frais de lutte contre l'incendie.

La plus grande difficulté que nous éprouvons dans la lutte contre les incendies de forêts provient de l'inaccessibilité d'un grand nombre de régions très boisées. Pour combattre ces incendies avec plus d'efficacité, il nous faut d'autres chemins et d'autres gardes-forestiers. Il nous faut de meilleures lignes de communications, un plan à longue échéance pour le reboisement et de meilleurs aménagements pour des recherches et des expériences. Ces problèmes offrent un vaste domaine à l'exercice des énergies et de l'ingéniosité des membres du Comité.

Le gouvernement albertain a fait des calculs concernant des projets qu'il faudrait exécuter. La construction des chemins dans une réserve forestière comporterait de l'emploi pour 93,500 homme-jours. La construction de bâtiments et de huttes exigerait 900 homme-jours. Nous aurions de l'emploi pour 400 homme-jours sur les réserves forestières. Il faudrait 2,000 homme-jours pour la construction des chemins, 1,300 homme-jours pour la construction et la réparation des lignes téléphoniques et du service de radio. Nous offrons de l'emploi pour 400 homme-jours en entomologie et destruction des insectes nuisibles, 3,000 homme-jours pour la plantation d'arbres et 375 homme-jours pour la création d'échantillons de parcelles d'essai, soit un total de 101,875 homme-jours dans la seule réserve du Nid-de-Corbeau et de la rivière à l'Arc. Dans la réserve Clearwater, d'après la même base nous offrons du travail pour 162,646 homme-jours pour la construction de routes, de huttes et de bâtiments, la délimitation de frontières, de pâturages, la construction de chemins, de guérites, de lignes téléphoniques, etc. De même dans la réserve de Brazeau-Athabaska il y a de l'emploi pour 17,460 homme-jours. Dans les régions boisées du Nord les travaux exigeraient 280,321 homme-jours. Bref, monsieur, y compris les travaux précités, nous avons calculé qu'immédiatement après la guerre neuf projets forestiers exigeraient 847,325 homme-jours. J'ajouterai que lorsque ce chiffre aura été atteint, d'autres projets peuvent être entrepris. J'espère que tels sont les renseignements demandés par le Comité. Nous n'avons pas regardé au travail et à la dépense pour vous les donner, et nos ingénieurs et nos experts en sylviculture tiennent tous les détails à votre disposition si vous les désirez. Je ne me propose pas de vous demander maintenant de m'écouter à ce sujet, mais nous croyons que ces projets devraient être exécutés.

Houille

D'après une prudente estimation, plus de 85 p. 100 des réserves houillères du Canada se trouvent en Alberta, mais mes collègues et moi nous ne sommes

pas en mesure de dire dans quelle mesure l'exploitation de la houille pourra figurer au plan de restauration et d'embauchage, d'après-guerre, avant d'avoir plus de données concernant les projets industriels fédéraux et internationaux de l'avenir. En sus d'employer notre houille comme source de chaleur et d'énergie, l'hydrogénation et l'hydro-électricité ont accusé des progrès technologiques rapides et prononcés. Si j'envisageais la question quant à un proche avenir, je pourrais peut-être vous exposer que la houille albertaine mérite de voir accroître ses ventes en Ontario; je vous exposerais donc tous les arguments concernant les primes et les tarifs de transport qui vous sont connus depuis longtemps. Nous dirions plutôt que si la population ontarienne et celle du Canada entier trouvent plus économique d'importer le charbon de la Pennsylvanie dans l'Est, qu'elles le fassent. Mais si la Providence a fait en sorte que l'Est canadien puisse s'approvisionner de charbon dans des charbonnages au sud, il faut aussi se rappeler que c'est tout le contraire dans l'Ouest où les mines de charbon sont au nord et le sud constitue un débouché important. Aucune frontière artificielle ne pourra constituer longtemps un obstacle à l'avenir à l'échange économique de ressources entre des peuples qui ont appris pendant la guerre à ne pas tenir compte des frontières ni des intérêts égoïstes. Naturellement, la houille albertaine devrait être transportée librement en Ontario, mais dans l'ordre économique il est encore plus logique qu'elle s'achemine vers le Montana, les Dakotas, le Wyoming et les Etats du Nord-Ouest du Pacifique.

Nos réserves houillères les plus vastes et les plus désirables encore éloignées de tout moyen de transport, gisent inexploitées sous le versant oriental des Rocheuses canadiennes. Nous espérons que lorsque le temps sera venu pour que les hommes en tirent parti, leur ingéniosité aura imaginé des moyens de production qui supprimeront complètement le travail humain et les dangers pour leur vie et leurs membres auxquels sont exposés actuellement les mineurs.

Au point de vue de la restauration d'après-guerre, je puis dire que les houillères albertaines emploient actuellement près de 9,000 personnes. Ce chiffre pourrait être doublé ou triplé par l'accroissement de l'activité industrielle au Canada ou par des subventions à la production et par le rajustement des échelles de tarifs de transport. Je traiterai ultérieurement de ces questions sous les rubriques du développement industriel et du transport.

L'embauchage immédiat concernant la production houillère pendant la période de restauration d'après-guerre peut comporter d'autres possibilités dans le domaine de la chimie. La solution de bon nombre de nos problèmes de restauration peut dépendre de la mise en valeur des quelque 126 sous-produits du charbon actuellement connus.

Au Canada nous avons beaucoup à apprendre pour ce qui est des connaissances scientifiques concernant le charbon et ses emplois. Dans les autres pays les investigateurs font sans cesse des recherches afin d'obtenir l'énergie maximum et le plus grand nombre possible de produits du charbon. De nouveaux essais par l'United States Bureau of Mines ont produit du sulfate d'ammonium, de la benzine, du toluène, du goudron, de la naphthaline et de l'anthracène, qui entrent dans la fabrication des explosifs et d'autres matériaux de guerre. Je recommande donc une enquête immédiate et étendue sur les possibilités de l'Alberta concernant la fabrication des préparations médicinales, des teintures et des parfums, etc. Je vous signale le fait qu'une tonne de houille albertaine fournie à un haut-fourneau de l'Ontario peut offrir un difficile problème de transport, mais la même envoyée à une débutante de l'Ontario sous forme de parfum peut être expédiée par avion avec plus de profit pour le producteur et moins de danger pour le mineur. La houille albertaine offre des possibilités illimitées de recherches, et dans ce domaine, sans parler de la production, de nombreux étudiants canadiens qui ont échangé temporairement leurs manuels pour des fusils trouveront à s'employer en très grand nombre après la guerre et leur formation spécialisée devrait être employée de façon efficace après la victoire pour le bien-être de l'humanité.

Pétrole, gaz naturel et sables pétrolifères

Les géologues nous apprennent que la source la plus considérable de gaz naturel au monde se trouve sous le sol de l'Alberta et qu'environ 10,000 des 30,000 milles carrés des sables pétrolifères de l'Alberta qui peuvent être exploités immédiatement de façon économique, offrent la solution au problème de l'approvisionnement mondial de combustible pour les cent prochaines années. L'exploitation de ces ressources naturelles offre de vastes possibilités pour l'embauchage suivant des plans sagement imaginés de restauration. Ces ressources à leur tour pourront donner des emplois rétribués à des milliers d'autres dans des industries qui comptent sur l'utilisation modérée de ces ressources irremplaçables.

Puis-je maintenant vous soumettre quelques faits pertinents sur l'étendue et la valeur des sables bitumineux de la vallée de l'Athabaska et de leurs possibilités quant à l'emploi.

Les géologues du ministère fédéral des Mines et Ressources disent que longtemps après l'épuisement des puits de pétrole profonds du Texas, de la Californie, de Bornéo, de la Russie, du Proche-Orient et de l'Amérique du Sud, les sables bitumineux albertains fourniront l'huile combustible au monde. L'United States Bureau of Standards a établi après des essais précis que le bitume tiré de ces sables est supérieur à tout autre pour la fabrication du caoutchouc synthétique à cause de sa ductilité de 150 centimètres, contre la ductilité de 11 à 15 centimètres d'un produit semblable provenant des puits profonds du Texas et d'ailleurs. La perspective de 100,000 barils de pétrole par jour coulant dans des canalisations jusqu'à la mer, à partir des sables pétrolifères de la vallée de l'Athabaska, n'est pas un rêve, mais un objectif. L'exploitation de ces sables donnera de l'emploi à des milliers de nos rapatriés, non seulement dans le domaine de la production et du raffinage, mais aussi dans la construction et l'entretien des pipe-lines, sans parler des possibilités inépuisables d'embauchage dans des industries secondaires qui ont besoin de pétrole.

Seule la pénurie monétaire continuelle constitue un obstacle grave au pavage, dans l'après-guerre, de toutes les routes et de tous les aéroports de l'Ouest et du Nord du Canada, avec l'asphalte tiré des sables pétrolifères de l'Athabaska, dont des essais répartis sur les vingt dernières années ont prouvé qu'il était de beaucoup supérieur et plus durable que celui obtenu du pétrole provenant de puits profonds. Après la guerre, il y aura un outillage abondant pour la construction des chemins, et les matériaux seront illimités.

Sel, silice et argile

Les salines de la région de McMurray, dont le rendement moyen est d'environ 99 p. 100 de sel pur et sont sous-jacentes à une grande formation d'environ 200 pieds d'épaisseur et à une profondeur approximative de 700 pieds, n'ont pas encore été entièrement explorées, mais, d'après les estimations basées sur nos connaissances actuelles, il est évident que cette étendue renferme quelque 30 millions de tonnes de sel, soit assez pour répondre à toute la demande du Dominion d'ici 60 ans, d'après la base de la consommation actuelle. Par eux-mêmes ces gisements pourront ne pas absorber beaucoup de travailleurs, mais ils ouvrent de vastes perspectives pour l'embauchage dans les industries chimiques et manufacturières.

Les établissements de Redcliffe et de Medecine-Hat produisent actuellement une quantité considérable de la verrerie employée au Canada mais le sable silicieux est importé à grands frais. Le parc national de Banff contient de forts gisements de silice à quelques milles de la grande route et des chemins de fer. Un règlement qui interdit les opérations minières à l'intérieur du parc empêche actuellement l'utilisation de la silice. Mais puisque la production de la silice ne gênera nullement la campagne environnante ni n'atténuera ses beautés, on devrait prendre sur-le-champ des mesures en vue de modifier les règlements à cet égard et mettre la silice de Banff à la disposition de l'industrie. Les argiles

albertaines sont de plusieurs variétés et d'excellente qualité. La bentonite de Drumheller a remplacé le produit importé employé comme fluide dans les foreuses rotatives pour le percement de puits de pétrole profonds. Les poteries de Medecine-Hat fabriquent des produits argileux depuis des années et, naturellement, l'argile abonde pour la fabrication des briques, des isolateurs électriques, etc. L'exploitation et l'utilisation plus poussées de ces ressources assureront des emplois rétribués à un grand nombre d'ouvriers qui ont acquis de l'expérience industrielle dans les industries de guerre.

Poisson et gibier

En sus des aspects récréatifs de la pêche et de la chasse qui assurent des emplois permanents aux garde-chasse, il existe en Alberta une situation excellente concernant les aspects commerciaux de la pêche et de l'élevage des animaux à fourrure. Nous approvisionnons maintenant Chicago et New-York de poisson blanc et d'autres poissons pris dans nos lacs profonds et froids du Nord et il nous faut immédiatement de meilleurs aménagements pour la pisciculture, l'élevage du poisson ainsi que pour des expériences. L'Alberta a frayé les voies dans la recherche d'une solution au problème de la pollution qui menace d'exclure notre poisson du marché américain. L'an dernier, le gouvernement fédéral et les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan se sont alarmés et un comité d'enquête a recommandé l'établissement de deux stations expérimentales, l'une qui s'occuperait des problèmes de l'emballage, de l'expédition et de la vente, et l'autre qui rechercherait d'autres moyens de supprimer la pollution. Nous avons confiance que, vu l'avance que nous avons prise dans ce travail, la station de biologie sera placée en Alberta et qu'ainsi nous pourrions employer un certain nombre d'hommes, non seulement à la station, mais aux travaux de recherches qui s'exécuteront à un certain nombre des lacs pollués. Ce travail devrait être entrepris immédiatement, étant un travail préliminaire qui s'impose avant que l'expansion d'après-guerre puisse se produire. La construction de plusieurs nouveaux chemins dans le Nord a ouvert un grand nombre de lacs à la pêche commerciale et l'on s'attend à ce que dans l'après-guerre un grand nombre d'avions puissent servir au transport dans le Nord. Il en a déjà été fait un grand usage en vue de transporter le poisson dans l'Est. Vu l'exécution des possibilités précitées dans l'après-guerre, nous pouvons nous attendre à l'emploi d'un grand nombre d'hommes dans ces occupations.

Les avions vont aussi jouer un rôle important dans l'exportation des fourrures en provenance du Nord. L'expansion future du commerce des fourrures et particulièrement de l'élevage des animaux à fourrure feront peut-être naître de nombreux emplois. L'Alberta occupe maintenant le deuxième rang parmi les provinces du Canada quant à l'élevage des animaux à fourrure, vu ses conditions climatiques excellentes et son approvisionnement alimentaire suffisant. L'Alberta possède de grandes étendues de terres inframarginales à proximité des routes, des chemins de fer et des autres services sociaux, propices à l'élevage des animaux à fourrure et elle peut recevoir un grand nombre de colons désireux de se lancer dans cette entreprise. La province compte à l'heure actuelle environ 1,100 éleveurs d'animaux à fourrure licenciés et environ 2,000 piégeurs licenciés. Elle pourrait rapidement et économiquement en recevoir autant de plus. Il se pourrait que ces entreprises prissent plus d'expansion lorsque ceux qui y sont adaptés pourront être formés.

ESSOR INDUSTRIEL

Agriculture

Une difficulté qui surgit dans l'étude de la contribution que l'agriculture peut apporter à la restauration d'après-guerre provient du manque d'une compréhension nette de la portée et des éléments de l'agriculture. On ferait beaucoup pour harmoniser l'entente et obtenir une action concertée en éclaircissant la conception administrative concernant l'agriculture à un point de vue national et provincial.

Pour ce qui est de l'Alberta, il a déjà été traité de plusieurs initiatives d'ordre agricole, mais l'agriculture peut offrir les possibilités limitées suivantes d'emplois et d'absorption des hommes licenciés des Forces armées et des industries de guerre.

(1) L'établissement de trois écoles supplémentaires d'agriculture en vue d'assurer une formation agricole suffisante aux hommes et aux garçons élevés sur la ferme et qui prévoient adopter l'agriculture comme carrière. Il faudrait un personnel d'environ soixante personnes pour ces écoles et leur coût s'élèverait à près de \$750,000.

(2) L'emploi de cent agriculteurs régionaux ou plus. Ce service devrait être basé sur environ un agriculteur régional par chaque huit cents à mille cultivateurs. Leurs charges devraient être accrues et être en relation plus étroite avec les problèmes de base qui intéressent l'agriculture.

(3) L'on estime qu'il faudrait construire environ 10,000 logements sur les fermes comme condition préalable avant d'embaucher des ouvriers agricoles pour les fermes de la province. Cette construction contribuerait fort à la solution du problème des ouvriers agricoles.

(4) Il y a place pour la reconstruction ou le réaménagement de près de 20,000 maisons de ferme munies de tout le confort moderne.

(5) La construction de 500 glaciers dans les agglomérations rurales pour la conservation des aliments, etc., et l'amélioration des niveaux de l'alimentation. Ces aménagements sont des plus désirables dans les localités rurales.

(6) La nomination de surveillants municipaux de la voirie, qui utiliseraient les allocations non employées pour la construction des chemins, en vue d'assurer le fourrage et la provende pour en constituer des réserves au cas de sécheresse ou de perte de récoltes dans les municipalités. Actuellement de grandes étendues de terre sont en friche. Elles donnent lieu à l'infestation par les mauvaises herbes et constituent une perte économique. Si les autorités municipales affermaient un nombre suffisant de ces terres elles pourraient devenir une source de revenu ainsi qu'un facteur stabilisateur pour faire face aux situations difficiles.

(7) Des études et des enquêtes sur les ressources agricoles, y compris les terres, les forêts, le gibier et le poisson en vue de déterminer leur emploi le plus efficace.

(8) L'établissement d'une division de l'Ouest au Conseil national des recherches, en vue d'aider à ce qui précède.

(9) L'utilisation des déchets de la ferme, y compris la paille, les graines de mauvaises herbes, les sous-produits animaux et l'établissement de réserves de graines de provende, de graines de semence, et de fourrages dans les années de surplus et de bas prix, en vue de faire face aux besoins agricoles de façon permanente plutôt qu'au jour le jour.

Nous comptons beaucoup d'industries qui découlent naturellement de l'agriculture, comme les salaisons, la minoterie, le raffinage du sucre, les filatures de laine, etc. L'Alberta a réalisé de magnifiques progrès dans la majorité de ces industries, ces quatre dernières années, dus surtout, il faut le reconnaître, aux exigences de la guerre. L'embauchage dans plusieurs de ces industries, particulièrement les salaisons, a accusé une forte augmentation. Par contre, certaines d'entre elles ont fortement manqué de main-d'œuvre. A l'heure actuelle 13 salaisons emploient 2,683 hommes et femmes. Il est essentiel, si l'on veut que ces industries continuent à prospérer et à donner de l'emploi, de garder les marchés qu'elles se sont créés, et de conserver l'aide qu'on leur a donnée sous forme d'indemnités, de primes ou de tarifs de transport réduits. Nous avons pris connaissance avec un vif intérêt des opinions exprimées par des experts concernant les besoins alimentaires de l'Europe et d'autres pays après la guerre, mais l'Alberta croit fermement qu'afin de rétablir de nombreux peuples européens sur leur propre sol, des marchés auxquels nous exportions leur seront accessibles au moyen de conventions internationales, ce qui fera tomber nos industries dans le marasme. Par exemple, il saute aux yeux que si notre marché

d'exportation du bacon est abandonné de nouveau au Danemark, nos producteurs devraient pouvoir exporter dans d'autres marchés; et puisque cette question comporte celle des relations internationales, le gouvernement fédéral devrait prendre immédiatement des initiatives en ce sens. Si nos anciens combattants doivent obtenir de l'emploi il est évident que cette tâche sera facilitée si le marché du travail peut être libéré de ceux déjà employés. Cela vaut particulièrement pour l'industrie des salaisons, laquelle à son tour accroît grandement la demande pour les ouvriers de ferme, d'où une diversité salubre en agriculture.

Ce qui vaut pour les salaisons vaut aussi pour les minoteries dont le personnel s'élève à 800 employés répartis entre 95 minoteries. Les conventions de commerce fédérales doivent protéger ces industries en assurant des marchés constants.

Avant de passer à la question du sucre, de la laine et de quelques autres industries, mention doit être faite des nombreuses possibilités d'emplois qu'offre le domaine des recherches. Un comité fédéral sous la présidence de M. R. Newton, président de l'Université d'Alberta, a étudié les emplois possibles des produits agricoles dans l'industrie. L'essor de ces industries non seulement stimulerait l'embauchage mais stabiliserait d'autant l'agriculture. Les ressources abondantes de l'Alberta en houille, gaz naturel, pétrole, etc., pourraient compléter cette utilisation des produits agricoles. Nous recommandons donc que le gouvernement fédéral établisse en Alberta des stations expérimentales qui démontrent l'emploi de tous ces produits dans l'industrie, non seulement pour assurer de l'emploi dans ces recherches, mais pour accroître l'embauchage possible dans d'autres industries qui pourraient prendre de l'essor de ce fait.

Deux sucreries de l'Alberta méridionale vont produire environ 120,000,000 de livres de sucre cette année. Bien qu'il doive compter sur l'irrigation, ce genre d'agriculture intensive emploie un nombre relativement élevé d'ouvriers par acre cultivé. La production sucrière exige aussi la production de fortes quantités de houille, de chaux, etc. On peut faire beaucoup grâce à des méthodes améliorées et à la mécanisation pour développer cette industrie et par là augmenter l'embauchage chez elle et dans les industries qui lui sont associées. Nous recommandons donc que le gouvernement fédéral accorde toute l'aide possible à cette fin, comme partie de son programme national d'après-guerre.

La fabrication des lainages en Alberta, si elle bénéficiait du développement approprié pourrait assurer un emploi constant et généralisé. Notre climat est excellent et nous avons de grandes étendues de terre propices à l'élevage ovin. La fabrication locale d'une plus grande quantité de marchandises à même les produits bruts de la ferme peut non seulement diminuer les frais de la production agricole, mais assurer de l'emploi à un nombre croissant de personnes dans les industries associées. La fabrication des lainages relève de cette rubrique. Il est possible que de nombreux artisans spécialisés dans cette industrie, qui ont perdu leurs foyers et leurs emplois dans le Royaume-Uni, pourraient être vivement intéressés à reprendre leur métier en Alberta et qu'ainsi ils assureront de l'emploi à bien d'autres personnes. Nous recommandons que le gouvernement fédéral étudie avec soin et constance cette possibilité. Nous recommandons qu'il se mette en relation avec les ministères provinciaux de l'agriculture en vue d'établir une politique à longue échéance suffisante pour la protection et l'encouragement de l'industrie lainière au Canada.

L'un des problèmes les plus graves de l'Alberta concerne les tarifs de transport excessifs que nous devons acquitter sur nos produits de base exportés et sur nos importations de marchandises transformées. Malgré que nous insistions qu'un ajustement équitable de l'échelle des tarifs de transport est nécessaire et s'impose, nous prétendons aussi que la situation pourrait être grandement améliorée par l'établissement d'industries près de nos sources d'approvisionnement, particulièrement puisqu'elles sont adjacentes à une abondance de combustible et de forces hydrauliques.

J'ai déjà parlé de nos dépôts de silice qui constituent une ressource très importante dans la fabrication en grand de la verrerie commerciale. Il faut aussi tenir compte des possibilités non encore étudiées dans la fabrication d'articles comme les lentilles de précision, etc. La fabrication de ces produits donnerait de l'emploi à plus de Canadiens et cela vaudrait autant pour la fabrication de produits chimiques et autres produits à la source d'approvisionnement. Nous insistons donc pour que le gouvernement fédéral entreprenne le relevé complet des artisans spécialisés sans foyer et sans emploi dans le Royaume-Uni et en Europe, en vue d'encourager les artisans dont le métier repose sur une tradition familiale depuis des générations, à venir s'établir près de nos sources d'approvisionnement dans l'Ouest canadien. C'est dans ce domaine que nous mettons le plus d'espoir pour le développement industriel futur sur une base saine et permanente.

Toutes ces possibilités industrielles comportent le besoin urgent de la vente ordonnée si nous voulons atteindre les niveaux élevés de la production et nous y maintenir. Nous recommandons que le gouvernement fédéral édicte des lois concernant la vente pour favoriser la vente ordonnée.

L'Alberta compte une autre industrie qui, si elle obtenait le développement suffisant, sera très avantageuse dans notre économie d'après-guerre. Je veux parler de notre industrie touristique. Il n'y a pas de meilleur client pour la production canadienne que celui qui assure son propre transport, écarte les barrières tarifaires et vient acheter chez nous d'où il rapporte ses marchandises sans frais pour le vendeur. Le touriste paie au comptant ce qu'il achète et nous laisse ce qui a surtout motivé son voyage, à savoir, nos paysages et nos autres attractions touristiques. L'Alberta est très heureux de compter dans ses frontières les pays nationaux les plus beaux et les plus vastes du Dominion. Vu les avantages directs que nous en retirons, nous serons disposés à l'avenir comme nous l'avons été dans le passé à faire notre part pour l'essor de cette industrie importante. Il n'est nullement déraisonnable de nous attendre à ce que dans un laps de temps raisonnable après la guerre, le commerce touristique en Alberta apportera de quatre-vingts à cent millions de dollars de numéraire étranger au Canada, mais pour qu'il prenne un tel développement et assure de l'emploi permanent à un grand nombre d'anciens combattants, il doit être bien stimulé. Nous recommandons que le gouvernement fédéral favorise plus que jamais les voyages des touristes au moyen de la sollicitation et de la publicité directes, et qu'il les facilite en supprimant complètement les chicaneries administratives et les petites causes d'irritation antérieures à l'entrée des visiteurs au Canada, surtout de ceux venant des Etats-Unis.

On trouve maintenant à Edmonton des établissements importants pour la réparation des avions. Ils résultent de la situation créée par la guerre et sont un corollaire de la construction du réseau d'aéroports qui unissent Edmonton au Yukon et à l'Alaska, et de la construction de la route de l'Alaska. Ces établissements sont sous la direction d'hommes qui ont acquis une expérience longue et heureuse en aviation dans les régions du Nord. L'expérience étendue du passé démontre que le Canada constituera une étape importante sur les routes aériennes mondiales. Edmonton et les autres points du Nord feront sentir leur importance sur ces routes. L'établissement le plus important pour la réparation des avions à Edmonton emploie près de 2,400 ouvriers et ouvrières. Plus de 75 p. 100 du travail qui s'y exécute a trait à des avions qui ne peuvent plus naviguer et qu'il faut remonter complètement avant qu'ils puissent reprendre leur service. Il faudra que ce travail se poursuive après la guerre et si le transport aérien se développe comme on s'y attend pendant l'après-guerre, ce travail s'accroîtra au lieu de diminuer. Nous recommandons donc qu'en tant que partie du programme de restauration d'après-guerre, on pourvoie à intégrer les établissements importants d'Edmonton pour la réparation des avions, comme parties constituantes de la participation du Canada au transport aérien mondial.

Afin d'obtenir une économie équilibrée au Canada entre l'agriculture et l'industrie manufacturière, ainsi que pour déterminer le tarif et les politiques fiscales, la nécessité s'impose de ne pas perdre de vue la situation de l'industrie de l'Ouest canadien. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi dans le passé. Il en est résulté une économie déséquilibrée et la négligence de l'utilisation industrielle des ressources naturelles de l'Ouest canadien. On trouve un exemple impressionnant de ces faits dans la compilation des contrats de guerre adjugés par le ministère des Munitions et de l'approvisionnement jusqu'au 30 juin 1943. On y voit qu'au delà de 77 p. 100 de ces contrats ont été adjugés en Ontario et dans le Québec. L'Alberta n'en a obtenu que 1.6 p. 100. On ne peut arriver à d'autre conclusion que la nécessité d'un programme national de décentralisation industrielle. Si vous désirez assurer le plus d'emplois possibles après la guerre, l'Ouest canadien, et surtout l'Alberta, offrent de grandes possibilités en vertu d'un programme national équitable d'essor industriel. Cela amène la question du transport.

TRANSPORT

Aménagements

Je n'ai pas l'intention de parler longuement des services de transport, parce que je suppose que les compagnies de chemin de fer et de camionnage vont exposeront leurs opinions sur les moyens d'accroître l'embauchage chez elles. Le problème des tarifs de transport est si compliqué qu'il est tout à fait déconcertant pour le profane, mais vous conviendrez avec moi qu'il est ridicule que les tarifs de transport sur la houille de Drumheller à 700 milles plus loin, soient de 62 p. 100 plus élevés que les tarifs qui s'appliquent sur la houille transportée sur la même distance à partir de Montréal.

Voici un exemple entre plusieurs qui révèle de façon saisissante cette situation absurde. Un fabricant de flanellette de l'Est peut expédier des chargements de wagon de son produit jusqu'à Vancouver, puis les ramener à Calgary ou à Edmonton à meilleur marché que pour les expédier directement à Calgary ou à Edmonton. Le tarif sur ce produit, dans un chargement de coton, est de \$1.75 par 100 livres. Ce tarif est de \$4.52½ par 100 livres jusqu'à Edmonton et Calgary. Ce tarif permet la réexpédition à partir de Vancouver jusqu'à la ville de Holden, 60 milles à l'est d'Edmonton, à un tarif combiné moindre que celui qui s'applique de l'Est canadien à Edmonton. Le tarif sur les conserves à partir de l'Est jusqu'à Vancouver est de \$1.50 par quintal, mais jusqu'à Calgary ou Edmonton ce tarif est de \$1.98. Par tonne-mille le tarif jusqu'à Calgary est de 200 p. 100 du tarif de Vancouver. De même le tarif spécial est relativement bas sur la poudre à pâte, les confiseries, les nouveautés, la quincaillerie et les outils, les chaussures, les peintures et les vernis transportés de l'Est canadien à Vancouver, mais on leur impose les tarifs élevés jusqu'aux localités d'Alberta. Le fil de fer barbelé, article important dans les frais agricoles, est assujéti à un tarif de 75 cents jusqu'à Vancouver, mais pour son transport en Alberta le tarif est de \$1.98.

On a expliqué cette différence par le fait de la concurrence océanique, mais que vaut cet argument? Si un chargement de wagon de fil de fer barbelé peut être expédié à Vancouver à raison de 75 cents par quintal, parce que la concurrence impose ce tarif par quel effort d'imagination peut-on justifier un tarif de près de \$2 sur le même chargement jusqu'en Alberta? Il est patent que ces tarifs de transport différentiels ont été imaginés en vue d'obtenir pour les chemins de fer tout le transport qu'ils pourraient trouver, plutôt que celui auquel ils auraient droit. Une telle politique n'est pas de nature à assurer une forte industrialisation au Canada, et, ce qui est d'importance encore plus immédiate pour le Comité, elle ne saurait permettre l'essor de l'industrie dans l'Ouest afin de créer des emplois après la guerre. Vu cet aspect de la situation, nous disons qu'il incombe au Comité de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir la révision de toute l'échelle tarifaire d'après une base équitable pour toutes

les parties du Canada. (Références: les allégués du Pacifique-Canadien soumis à la Commission des chemins de fer en vertu de C. P. 886 en 1925; R. A. C. Henry et ses associés dans leur exposé à la Commission Royale sur les relations entre le Dominion et les provinces, pp. 253 à 265, annexe 25 sur les tarifs de classe en vigueur de 1898 au 15 mars 1938).

TRAVAUX PUBLICS

Routes

Le gouvernement de l'Alberta, par son ministère des Travaux publics, a préparé un vaste programme de construction et d'entretien de travaux publics à titre de projets d'après-guerre, afin d'aider le rétablissement des membres de nos forces armées. Cependant, pour des raisons qui seront évidentes au Comité, avant que le gouvernement de l'Alberta puisse prendre une décision concernant l'exécution de l'un ou de tous ces projets, le gouvernement fédéral devrait définir clairement ses principes et ses plans pour le financement de ces projets. Les plans de l'Alberta comprennent non seulement la construction et l'amélioration des routes et des ponts, mais aussi la construction de bâtiments, de lignes électriques suburbaines et d'autres perfectionnements nécessaires des aménagements pour l'amélioration des conditions économiques et sociales pour tous.

Nous projetons de porter notre principal réseau routier de 3,800 à 6,000 milles, dont 3,000 milles seront revêtus d'asphalte ou de béton, et 3,000 milles d'un revêtement de gravier ou de gravier stabilisé. Les frais globaux s'élèveront à \$83,000,000 environ.

Nous comptons actuellement 2,000 milles de chemins régionaux et nous nous proposons de les étendre à 4,000 milles. Ces chemins auront un revêtement de terre et de gravier et les dépenses, y compris le travail et les constructions, atteindront environ \$15,000,000. Il faudrait construire aussitôt que possible environ 500 milles de nouveaux chemins à revêtement dur, pour le tourisme, afin de rendre accessibles d'autres sites pittoresques et de retenir plus longtemps les automobilistes dans les parcs. La plupart de ces chemins se trouvent dans les parcs nationaux et relèvent donc du gouvernement fédéral, mais je les mentionne parce qu'ils sont aussi dans notre province. Ces chemins de tourisme coûteraient environ \$7,000,000.

De grandes étendues en Alberta ont besoin de chemins de toute saison, ou même de routes de colonisation et nous estimons qu'il faudrait y consacrer des dépenses raisonnables. L'Alberta compte à peu près 40,000 milles de chemins vicinaux et de colonisation et nous projetons de les porter à 50,000 milles. Les dépenses pour ces chemins vicinaux et de colonisation atteindraient près de \$15,000,000. L'estimation de la dépense totale atteint donc près de \$120,000,000.

Nous croyons qu'il serait pratique d'étendre ce programme d'améliorations sur une période de 15 ans avec une dépense annuelle de \$8,000,000 pour la construction de nouveaux chemins et l'amélioration des routes existantes. Ces améliorations porteraient surtout sur les revêtements d'asphalte et de béton, sur les ponts, les canaux d'irrigation, la mise en valeur des paysages et autres améliorations au besoin. En sus des travaux de construction, l'entretien de ces chemins assurerait de nombreux autres emplois, ainsi que l'indiquent les frais d'entretien d'ensemble d'environ \$1,500,000 par année.

Le gouvernement de l'Alberta projette aussi d'accorder des subventions de compte à demi aux municipalités, pour la construction de chemins municipaux. L'on s'attend à ce que ces dépenses atteignent environ \$500,000 annuellement.

Avec de telles dépenses pour les matériaux et la main-d'œuvre, on a bon espoir que l'Alberta pourrait employer au moins 5,000 hommes par année rien que pour la construction des chemins et, en sus, donner de l'emploi à de nombreux autres employés des compagnies fabricantes de machines, d'outillage, des sociétés de construction de ponts et d'autres entreprises qui fournissent les

matériaux et les machines nécessaires. Puis-je encore souligner que pour exécuter ce programme il est essentiel de conclure des arrangements financiers satisfaisants?

Bâtiments

Le gouvernement de l'Alberta a préparé des plans pour la construction d'édifices, répartie sur dix ans. En omettant les détails inutiles, voici le résumé des projets les plus importants: (1) Edifices, salles, logement pour le personnel, réparations aux édifices existants, ailes à la maison des infirmières et construction de bâtiments de ferme supplémentaires au Provincial Mental Hospital, à Ponoka, au coût de \$925,000; (2) allonges et améliorations semblables au Provincial Mental Institute à Oliver au coût de \$1,325,000; (3) un édifice administratif, une unité de réception et une maison pour 100 gardes, deux édifices pour les hospitalisés adultes, un édifice pour loger la cuisine, la boulangerie, la chambre frigorifique et les provisions, un réfectoire, l'achat d'un autre terrain, etc., à la Provincial Training School pour les déficients mentaux à Red-Deer, au coût de \$1,000,000; (4) un nouveau sanatorium pour les tuberculeux à Edmonton pour loger 300 malades, le personnel, etc., au coût de \$900,000; (5) des asiles pour les vieillards, à construire dans divers endroits de la province, \$500,000; (6) deux écoles industrielles pour les garçons et les filles incorrigibles, \$200,000.

Il me faut insister ici sur la nécessité urgente pour le gouvernement fédéral de prendre les dispositions suffisantes pour le logement des aliénés criminels. Il faudrait les loger dans les pénitenciers. Actuellement les pénitenciers ne peuvent les recevoir et les aliénés criminels sont envoyés aux asiles provinciaux, qui ne sont nullement aménagés pour les recevoir. Nous insistons fortement pour que le gouvernement fédéral se charge de ces aliénés. Pour les loger, l'Alberta devrait consacrer environ \$100,000 à la construction d'un autre édifice.

L'estimation de la dépense globale pour les projets ci-dessus s'élève à \$4,950,000. Toutefois, en outre de ces nouveaux projets, il nous faut \$1,500,000 pour des améliorations aux prisons provinciales; \$225,000, pour des améliorations aux locaux de la police; \$45,000 par unité pour la construction de trente édifices provinciaux, soit un total de \$1,350,000; \$2,500,000 pour des écoles normales et des améliorations à ces écoles; \$500,000, pour divers édifices; \$6,500,000, pour les réparations et l'entretien des édifices, ou un total global de \$17,550,000. Cela nous donnerait des dépenses annuelles moyennes de \$1,105,000 en immobilisations et des dépenses de \$650,000 par année pour l'entretien, soit un total de \$1,755,000, ce qui assurerait de l'emploi régulier à près de 800 hommes pour ces projets seuls.

Vu le fait que l'initiative privée fera aussi de fortes dépenses pour la construction, l'on estime que la somme de \$17,550,000 pour le programme décennal devrait suffire à absorber le surplus de main-d'œuvre dans les métiers du bâtiment.

Outre ces projets, il y en a d'autres auxquels le gouvernement de l'Alberta est intéressé directement, en totalité ou en partie. Par exemple, il nous faut \$7,000,000 dans le domaine de l'éducation pour des écoles rurales et \$1,500,000 pour des allonges et des améliorations à l'Université d'Alberta. La Commission scolaire de Calgary a estimé ses besoins à \$785,000, et celle d'Edmonton les a évalués officieusement à \$2,000,000. Les commissions scolaires de Lethbridge, Medicine Hat, Red Deer et Drumheller ne nous ont pas fait encore connaître leurs estimations.

Parcs provinciaux:

Le gouvernement de l'Alberta a réservé huit étendues à titre de parcs provinciaux ainsi que quatorze autres lopins de terre pour la même fin. Il faut y effectuer beaucoup de travail, y compris le soutrage, la construction de chemins et l'aménagement de campements, d'édifices, la mise en valeur des paysages et

l'embellissement dans certains territoires. On pourrait améliorer au moins quatre parcs en cinq ans à raison de \$10,000 pour chacun. Nous estimons qu'une dépense annuelle de \$40,000 pendant dix ans s'imposerait. Quatre-vingts pour cent de celle-ci irait à la main-d'œuvre. En outre, il faudrait consacrer \$30,000 par année à l'entretien. Cela ferait une dépense d'environ \$70,000 par année pendant cinq ans.

Projets d'irrigation

Bien qu'on pourrait les classer comme projets agricoles et aussi industriels, j'ai compris les projets d'irrigation sous la rubrique "travaux publics". J'ai déjà traité de leur importance concernant la colonisation. Inutile que j'appuie davantage sur celle-ci ni que je m'étende sur leur urgence concernant l'embauchage dans les industries secondaires.

Vous avez déjà reçu le rapport de M. B. Russell, ingénieur consultant, sur la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, tel que soumis par M. George Spence, directeur du rétablissement pour le ministère fédéral de l'Agriculture, relativement aux projets d'exploitation de forces hydrauliques en Alberta, Saskatchewan et au Manitoba. Je vois que ce rapport énumère les frais de façon assez détaillée, mais qu'il ne parle pas des possibilités d'embauchage, sauf pour dire qu'environ 60 p. 100 des dépenses iraient à la main-d'œuvre, le reste allant aux machines, aux matériaux, aux fournitures, etc.

Nous avons à l'étude six exploitations en Alberta pour lesquelles les arpentages ont déjà été faits. Nos experts mettent en premier lieu l'exploitation des rivières St. Mary et Milk, parce qu'elle desservirait une très belle étendue de terrain d'environ 345,000 acres, parcourue par des voies ferrées. De plus, il est essentiel que nous employions notre part des eaux disponibles des rivières St. Mary et Milk qui nous ont été attribuées par la Commission des frontières internationales.

En vertu d'un accord international, les Etats-Unis se servent actuellement de leur part de ces eaux. Afin d'obtenir celle qui nous a été attribuée, il est essentiel d'agir immédiatement afin de mettre en valeur cette exploitation. L'exploitation des rivières St. Mary et Milk va coûter environ \$15,000,000 répartis sur une période de quatorze ans dans les circonstances ordinaires, mais en tant que projet d'après-guerre, ces travaux pourraient être fort accélérés. On pourrait mettre environ 600 hommes par année à la construction des barrages et des fossés.

En agrandissant les ouvrages de la Canada Land and Irrigation Company, on peut mettre en valeur 192,000 acres de plus au coût très approximatif de \$3,500,000, ce qui pourrait donner de l'emploi à 400 hommes pendant trois ans. De ces deux projets, ce dernier serait le meilleur marché, la plupart des travaux ayant déjà été faits. Ce territoire est bien desservi par les chemins de fer, mais il n'a pas de caractère international. Si son exécution était préparée, on pourrait organiser facilement les services sociaux, les écoles et la vie sociale, et la construction de chemins est facile dans cette région.

D'autres projets comprennent la rivière Aetna près de Cardson afin d'irriguer 8,000 acres au coût d'environ \$185,000; celui de Macleod pour l'irrigation d'environ 10,000 acres au coût d'environ \$240,000; le projet de Carmangay pour l'irrigation d'environ 10,000 acres au coût d'environ \$175,000; et celui de Ross Creek pour l'irrigation d'approximativement 1,000 acres au coût d'environ \$30,000. On estime que la construction simultanée de ces projets donnerait de l'emploi à environ 1,200 hommes pendant trois ans. En sus de ces travaux, le plan Pearce qui est à l'étude et dont les levés ne sont pas terminés, donnerait encore de l'emploi à un grand nombre d'hommes; il vaut une étude attentive.

D'autres projets moins importants comprennent des réservoirs d'emmagasinage sur le ruisseau Willow près de Staveley, aux gorges de la rivière Oldman près de Lundbreck, aux lacs Spray près de Banff, à la percée près de la rivière

Saskatchewan du nord près de Nordegg, et à la percée de la rivière Clearwater près de Rocky Mountain House. Ces projets coûteraient environ \$7,000,000 et emploieraient environ 1,000 hommes pendant trois ans, à raison de huit mois par année, les travaux pouvant être arrêtés l'hiver. Le creusage de diverses rivières en vue de protéger la propriété privée et publique contre les inondations à des endroits tels que la rivière High, Blairmore, Coleman et Macleod exigerait \$40,000 par année pendant dix ans et pourrait donner de l'emploi à un certain nombre d'excavateurs pendant cette période. J'ajouterai qu'il n'a pas été effectué de levés des forces hydrauliques en Alberta depuis quelques années. Ce travail pourrait donner de l'emploi à quelques équipes d'ingénieurs et à des étudiants en génie civil de nos universités pendant les vacances.

Je veux vous signaler que le gouvernement fédéral a commencé en 1909 un système de mesurage du débit des cours d'eau en Alberta et qu'il a consenti à le poursuivre.

SERVICE SOCIAUX

Le gouvernement de l'Alberta a toujours tenu compte de la nécessité urgente des services d'hygiène améliorée. Afin que vous vous rendiez compte de la possibilité de l'emploi d'un grand nombre de médecins, de gardes et d'employés d'hôpitaux, non seulement en Alberta, mais ailleurs, nous mentionnerons maintenant nos plans en fait d'hygiène. Le gouvernement de l'Alberta accorde gratuitement des traitements médicaux et l'hospitalisation à tous les tuberculeux pulmonaires et assure des traitements remédiateurs aux victimes de la poliomyélite. La province maintient deux cliniques gratuites pour le diagnostic du cancer et soigne gratuitement les cancéreux guérissables. A la prochaine session de la Législature le gouvernement soumettra une loi pour l'hospitalisation et le traitement gratuits des femmes en couches. Nous employons trente-six gardes régionales pour service dans les collectivités éloignées n'ayant pas d'accès aux hôpitaux, ou non fréquentées par les médecins, et nous avons établi trente districts hospitaliers municipaux. Nous maintenons une clinique ambulante qui se rend dans les collectivités rurales afin d'exécuter des opérations d'importance secondaire, assurer des traitements dentaires et optiques, donner des conseils en alimentation et immuniser contre les maladies contagieuses. Nous avons établi neuf unités sanitaires régionales qui comptent chacune un médecin, un personnel de gardes et un dentiste, tous employés en permanence. Les services déjà fournis ne répondent aucunement aux besoins de notre population dans ce domaine important et il est essentiel qu'ils prennent beaucoup d'ampleur après la guerre. Cette expansion nécessaire au bien-être de la population en général permettra aussi l'emploi d'un personnel spécialisé important. A cette fin nous avons à l'étude et arrêté le plan de services hygiéniques comprenant six sections: (1) l'administration, (2) l'assainissement du milieu ambiant, (3) la médecine préventive, (4) l'hygiène mentale, (5) l'hospitalisation et (6) le service d'hygiène régional. Ces sections devraient comprendre vingt-trois divisions. Il faudrait ajouter à peu près 175 techniciens au personnel pour l'exécution de ce plan. Il y aurait parmi eux des ingénieurs sanitaires, des inspecteurs, des surveillants, des directeurs pour chaque section, des surintendants, des diététiciens, des médecins, des chirurgiens, etc. Ce plan entrevoit les occasions d'emploi d'un personnel très spécialisé et si l'on adoptait des plans de même nature ailleurs au Canada, particulièrement dans les régions les plus peuplées, il en résulterait encore de meilleures occasions d'emploi.

Ces services entraîneraient des frais importants, mais négligeables eu égard à leur valeur.

Sous la rubrique des services sociaux se place le problème de l'amélioration des maisons de ferme. L'on estime qu'au moins 100,000 maisons de ferme en Alberta manquent du tout à l'égout. En répondant à cette demande au coût estimatif de \$1,000 par unité, cela assurerait un débouché immédiat pour une valeur d'environ \$1,000,000,000 de tuyaux d'égout, d'outillage et d'accessoires de

plomberie. Il en résulterait de l'emploi pour un grand nombre de personnes, même si les cultivateurs eux-mêmes faisaient ces installations. Naturellement, ce programme assurerait un débouché pour les matériaux de construction et seule la carence pécuniaire empêche l'exécution de ces projets qui emploieraient de la main-d'œuvre. L'urbanisme et l'établissement de parcs récréatifs dans plusieurs régions donneraient de l'emploi à des ingénieurs résidents et à des architectes. Peut-être 100 surveillants du délabrement pourraient-ils être employés presque immédiatement à la suite de ces mises en valeur. Ces questions ne doivent pas être considérées comme fantaisistes. Elles sont des compléments essentiels aux services sociaux qui tendent à faire d'excellents citoyens de nos jeunes et à combattre sans cesse les délits et la criminalité chez eux.

PARTIE II—FINANCES

1. La thèse principale du présent mémoire est que le principal problème de la restauration ordonnée et efficace de l'économie nationale après la guerre est d'ordre financier. Il n'est pas difficile de prévoir les entreprises utiles, économiquement parlant, qu'il faudrait exécuter. A ce sujet, l'immense majorité de la population s'est exprimée en faveur de la mise en valeur industrielle et agricole, de l'électrification et de l'irrigation rurales, de la construction de logements et du transport, de la conservation, du reboisement, et des parcs de délabrement, de la sécurité sociale et des traitements. Ces questions ne comportent pas de problème intrinsèque. Elles nécessitent simplement l'application des connaissances techniques nécessaires à l'organisation des ressources disponibles physiques et humaines. Chaque industriel, chaque cultivateur, chaque municipalité, chaque gouvernement provincial et chaque ministère du gouvernement fédéral se demande: "Comment ces projets seront-ils financés?"

2. En abordant cette question il faut se rappeler que le système financier est d'abord un mécanisme,—en fait c'est le mécanisme qui facilite l'organisation de l'activité économique. La somme du numéraire, la façon dont il est émis, le rapport entre le pouvoir d'achat et les prix déterminent automatiquement le volume et la nature de la production, la répartition des produits industriels, les conditions du commerce, etc. Bref, la façon dont le système financier est organisé et fonctionne détermine le type de l'armature économique. C'est pour cela que les aspects monétaires de la restauration d'après-guerre sont d'importance prééminente.

3. L'on concède généralement qu'il ne sera ni possible ni désirable de revenir au système économique d'avant-guerre qui a produit le chômage généralisé, la pauvreté commune, l'insécurité générale ainsi qu'une production et un commerce restreints. Les exigences de la guerre ont amené une expansion économique sur une échelle qui a démontré les vastes ressources de production du pays qui pourront servir à l'essor du temps de paix. Tout le monde sait aujourd'hui que si, à cause de l'agitation causée par la guerre, avec trois quarts de million de nos meilleures ressources humaines dans les forces armées, la production du Canada a pu être doublée en quelques années comparativement à celle d'avant-guerre, il devrait alors être possible d'obtenir une production encore plus considérable dans l'après-guerre. De plus, la plupart des Canadiens qui étudient ces questions se demandent pourquoi il est possible en temps de guerre de donner—en fait, d'imposer—nos produits à l'ennemi, alors qu'en temps de paix notre population ne peut obtenir l'alimentation, le vêtement et les foyers confortables qu'une production aussi intensive pourrait lui assurer.

4. Les aspects les plus saillants de la situation économique chaotique qui a caractérisé l'entre-deux-guerres, situation ayant atteint un point critique au cours de la crise, a constitué un paradoxe dont on ne peut faire fi. Ainsi que la guerre l'a démontré, à côté de vastes ressources productives, on trouvait beaucoup de pauvres et de miséreux. Bien que l'inexploitation des ressources et le chômage aient été les principaux aspects de cette situation, la vaste majo-

rité de la population était dans l'incertitude du lendemain à cause de l'absence des produits que ces ressources et les ressources humaines inutilisées auraient pu leur fournir en abondance. Malgré que les fabricants aient été forcés de restreindre la production, vu l'absence des marchés, il existait un vaste marché en puissance du fait des besoins insatisfaits des consommateurs canadiens.

5. Le plus grand obstacle entre la population et la satisfaction de ses besoins a été la carence pécuniaire. Si les consommateurs avaient pu acheter les produits qu'on leur offrait, les grossistes auraient obtenu des commandes plus fortes, ils les auraient transmises à l'industrie, la production industrielle aurait été accélérée, l'embauchage se serait répandu, d'où une plus forte demande des produits de base. Bref, toute l'économie se serait ajustée pour répondre aux exigences croissantes des consommateurs et la plupart des problèmes économiques actuels auraient disparu.

6. Ainsi, même après une étude superficielle des faits, on ne peut en venir à une autre conclusion que la mauvaise situation économique au cours de ces années d'avant-guerre était d'ordre monétaire et résultait essentiellement de ce que la population était constamment dans l'impossibilité d'acheter. De plus, le fait que l'obstacle constant à tous les efforts en vue de remédier aux conditions faisait toujours surgir la même question: "Mais d'où viendra l'argent" fait ressortir cette situation.

7. Avec la déclaration de la guerre il a fallu non seulement accroître la production mais rajuster toute l'économie afin de répondre à la demande pour une tout autre production nécessaire aux fins de guerre. Ce fut une tâche bien plus formidable que celle résultant de l'effondrement économique lors de la crise. Cependant, on n'entendit plus parler de la rareté pécuniaire. Ce qui était physiquement possible devint financièrement possible, l'Etat fit plus de largesses et à mesure que l'économie se développa en vue de répondre aux exigences de la guerre, bien des problèmes d'avant-guerre disparurent. Cela a fait croire à bien des gens que le même système monétaire et les mêmes manipulations monétaires employées pour les fins de guerre serviraient aux besoins du temps de paix après la guerre. S'il en était ainsi, alors en temps de paix il faudrait qu'il y eût en permanence un très grand nombre de consommateurs qui ne produiraient rien afin de correspondre à la situation économique des forces combattantes, détruire une grande partie de la production nationale en vue de correspondre à la destruction actuelle du matériel de guerre et élever un privilège pyramidant avec rapidité contre le pouvoir d'achat de l'avenir, sous forme de la dette publique, afin de correspondre à notre dette de guerre s'accroissant rapidement.

8. Si on étudie le fonctionnement de l'économie avant la guerre l'on constatera que des initiatives semblables ont été prises lors des diverses tentatives en vue de surmonter ses défauts, l'exemple le plus marquant en étant les Etats-Unis où les producteurs ont été rétribués, soit pour s'abstenir de produire, ou pour détruire leur production, des tentatives ont été faites afin d'accroître les exportations et diminuer les importations, on a maintenu en permanence un très grand nombre de chômeurs, les revenus ont été distribués grâce à de vastes entreprises de travaux publics non équilibrées par la mise sur le marché d'articles de consommation, pendant qu'une dette énorme et qui pyramidait avec rapidité continuait à s'interposer contre le pouvoir d'achat futur. On a eu recours à toutes ces mesures afin de surmonter les effets d'une rareté pécuniaire. L'économie du temps de guerre peut se passer de ces expédients; ils sont imposés automatiquement au pays. L'essor industriel constant, la production croissante de produits destinés à être détruits dans la poursuite de la guerre relativement aux marchandises produites pour la consommation, la diminution de la main-d'œuvre disponible pour la production et tous les autres aspects des conditions de guerre s'unissent en vue de cacher et de surmonter la diminution du pouvoir d'achat que ce système produit. Cependant, toute tentative en vue d'employer

le même mécanisme financier pour rajuster l'économie suivant les conditions du temps de paix révélera immédiatement ses défauts sous une forme intensifiée et avec des conséquences désastreuses.

9. Nous nous sommes bornés, dans le sommaire suivant des ajustements à notre système monétaire que nous estimons essentiels, en vue de répondre aux besoins de notre économie nationale après la guerre, à l'énoncé de principes fondamentaux:

(1) *Réglementation nationale de la politique monétaire*

La réglementation de la politique monétaire comporte la réglementation de toute la politique économique du pays. C'est un pouvoir souverain, qui dans une démocratie doit être confié au Parlement, mandataire du peuple.

Par conséquent, il faudrait établir une commission nationale de finances, qui serait responsable au Parlement par l'entremise du ministre des Finances, (a) de l'émission et du retrait de tout l'argent (tant du numéraire que du crédit) selon les besoins de la nation et (b) de l'administration du système monétaire en réponse à la volonté de la population.

Remarque: La Banque du Canada devrait être l'intermédiaire par lequel la commission nationale des finances fonctionnerait.

(2) *Banques et opérations de banque*

Il est manifestement antidémocratique que des institutions privées exercent le pouvoir souverain de créer, émettre et retirer de l'argent ou du crédit, réglant ainsi la politique économique. Il faudrait supprimer ce pouvoir maintenant dévolu aux banques à charte et celles-ci devraient être au service du public sous la dépendance effective du gouvernement.

De plus, c'est une absurdité évidente qu'un gouvernement démocratique revêtu de l'autorité souveraine sur le système monétaire soit forcé d'engager la nation envers les banques afin d'emprunter des fonds pour des fins nationales. En fait, ce devrait être le contraire.

Ainsi donc, les banques à charte devraient cesser de créer, d'émettre et de retirer des crédits financiers, sauf en tant qu'agents de la commission nationale des finances, et elles devraient être tenues d'avoir en garantie contre tous les dépôts une somme correspondante en espèces, ou, à la place, des certificats de crédit national émis par la Banque du Canada.

(3) *Finances gouvernementales*

A titre de gardien de la souveraineté de la population, et d'autorité émettrice de tout le numéraire, le Parlement ne devrait plus compter entièrement sur les taxes et les emprunts pour trouver des capitaux.

Par conséquent, la Banque du Canada devrait émettre tous les fonds nécessaires aux dépenses du Gouvernement, soit pour le financement de projets de restauration, soit pour les services publics normaux, d'après les instructions du Parlement, sans endetter la nation. Les taxes devraient servir d'abord au retrait de l'excédent du pouvoir d'achat tel que prévu ci-après.

(4) *Protections contre l'inflation et la déflation*

C'est un principe fondamental de tout système monétaire scientifique que les fonds devraient être créés et émis à mesure que les marchandises sont produites, et retirés et annulés selon la consommation des marchandises. En outre, cela devrait s'effectuer de façon telle que le public ait constamment un pouvoir d'achat égal aux prix collectifs des marchandises sur le marché réclamées par le public.

Si le pouvoir d'achat global dépasse la totalité des prix des marchandises offertes en vente, il en résultera immédiatement de l'"inflation" à laquelle il faudra remédier sur-le-champ. Si le pouvoir d'achat global est moindre que la totalité des prix des marchandises offertes en vente il en résultera immédiate-

ment de la "déflation" et il faudra accroître le pouvoir d'achat afin de permettre aux producteurs des prix justes et de se rattraper sur leurs frais de production.

Le principe du maintien d'un équilibre entre le pouvoir d'achat des consommateurs et les prix des produits pour la vente à ces derniers est un point fondamental de tout système financier rationnel, en temps de paix comme en temps de guerre.

Donc, la commission nationale des finances devrait être tenue de constituer un système approprié de comptabilité et établir de temps en temps les prix globaux pour les marchandises que les consommateurs peuvent acheter, ainsi que le pouvoir d'achat global du public. Il faudrait retirer tout excédent de pouvoir d'achat au moyen d'un système équitable de taxes et il faudrait remédier à toute insuffisance de pouvoir d'achat par des taxes moins fortes ou par une émission plus forte de crédit, de la façon la plus équitable, tel qu'autorisé par le Parlement, à savoir, des primes sur les prix, des allocations familiales, des services d'hygiène, des octrois non contributaires pour la sécurité, etc.

(5) *Agriculture, industrie et commerce*

L'agriculture, l'industrie et le commerce devraient pouvoir se développer librement afin d'assurer les marchandises et les services réclamés par le public. Ainsi donc, les besoins financiers de l'agriculture, de l'industrie et du commerce devraient régir la politique monétaire et non pas *vice versa*.

Donc, l'agriculture, l'industrie et le commerce devraient obtenir suffisamment de crédit à de justes conditions pour le financement de toute la production voulue.

(6) *Finances provinciales*

Le Parlement devrait, par l'entremise de la commission nationale des finances, d'après une base équitable et sans porter atteinte à l'autonomie des provinces, accorder à chacune d'elles des fonds leur permettant de:

- (a) Financer les projets de restauration d'après-guerre qui relèvent de la juridiction provinciale;
- (b) Etablir et maintenir le niveau élevé des services sociaux auxquels la population canadienne a droit.

En terminant, nous insistons respectueusement pour que le Comité étudie sérieusement ces aspects financiers du problème de la restauration d'après-guerre.

Nous sommes fermement convaincus que les principes fondamentaux ci-dessus doivent être reconnus et appliqués, si l'on veut éviter que les gouvernements fédéral et provinciaux se voient dans l'impossibilité financière de donner suite à beaucoup des projets nécessaires, d'après-guerre, en cours de préparation.

La réforme de notre système monétaire suivant cette façon rationnelle et scientifique supprimera non seulement les restrictions financières actuelles à l'exécution de ces nombreux projets désirables et physiquement possibles d'après-guerre, mais elle permettra aussi à la population du Canada d'être assurée de la sécurité économique pendant l'après-guerre, et d'un niveau de vie limité seulement par l'ensemble de sa capacité de production et l'abondance de ses ressources matérielles.

Le tout respectueusement soumis.

Le PRÉSIDENT: Je sais que nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt la lecture du mémoire que nous a soumis officiellement le premier ministre de l'Alberta pour le Gouvernement de cette province. Nous pouvons maintenant interroger les témoins. Il est près de midi et demi. Au début de la séance, ce matin, nous avons débattu la question de l'ajournement et nous avons décidé de siéger jusqu'à 1 heure. Je suppose que cette décision vaut encore, malgré notre décision antérieure d'ajourner plus tôt afin que tout le monde puisse aller déjeuner. S'il en est ainsi, nous pourrions poser des questions jusqu'à 1 heure, puis revenir, ou si le Comité le voulait, nous pourrions suspendre la

séance maintenant et revenir plus tôt au lieu d'attendre jusqu'à 2 h. 30 ou 3 heures. Pourrions-nous suspendre la séance maintenant jusqu'à 2 heures? Cela agréerait-il au Comité? Nous allons suspendre la séance jusqu'à 2 heures. Encore un mot. M. Walter Woods, sous-ministre adjoint des Pensions et de la Santé nationale, ainsi que M. Gordon Murchison, directeur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants seront ici cet après-midi, vu les questions qui intéressent les soldats et l'établissement des anciens combattants, dans le mémoire soumis par le premier ministre Manning. Ils n'ont pu venir ce matin mais ils seront ici cet après-midi.

A midi et demi le Comité suspend la séance jusqu'à 2 heures.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 2 h. de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons maintenant poser des questions ou faire des commentaires. Nous avons procédé avec assez de succès, je crois, sans essayer de trop confiner les membres du Comité aux parties du mémoire sur lesquelles ils voulaient poser des questions. J'allais proposer qu'afin de vous renseigner vous pourriez faire de même cet après-midi et interroger comme bon vous semblera ou commencer au début et faire porter vos questions sur les sujets dont traite le mémoire.

M. MACNICOLL: Je crois que c'est là le meilleur plan.

Le PRÉSIDENT: Nous suivrons celui que vous voudrez.

M. MACNICOL: Monsieur le président, vu que le mémoire énonce très clairement chaque mesure distincte, je propose que nous prenions chaque mesure à partir de la page 2, traitant de l'agriculture et que nous passions ensuite aux autres sujets.

Le PRÉSIDENT: Est-ce là le désir de la plupart des membres du Comité? Très bien, nous allons commencer par les ressources naturelles; d'abord par les terres. Je n'aimerais pas à trop limiter les membres du Comité, au cas où ils s'apercevraient qu'ils ont omis des questions. Je crois que nous pourrions toujours les étudier, mais si vous vouliez les faire porter sur la première partie du mémoire, les témoins de l'Alberta pourraient y répondre plus facilement, ce qui éviterait de leur faire aborder trop de sujets à la fois.

M. MACNICOL: Je veux des éclaircissements touchant la page 2, au deuxième paragraphe. Le mémoire stipule:

En comptant cent acres irrigués pour faire vivre une famille, il sera peut-être possible d'établir 9,600 nouvelles familles sur les terres examinées jusqu'ici, en calculant une dépense d'environ \$44.00 par acre pour l'irrigation.

Le mémoire était avancé sur la probabilité d'une irrigation de 1,000,000 d'acres. J'aimerais savoir où se trouve ce million d'acres, d'après le programme actuel d'irrigation pour l'Alberta méridional. J'ajouterai que grâce aux ingénieurs du gouvernement j'ai fait une étude très soignée l'été dernier. La superficie totale que j'ai trouvée d'après les mémoires des ingénieurs, qu'on peut se procurer facilement, s'établit dans l'Alberta méridional au nord et au sud de la rivière Saskatchewan du sud—ce qui comprend la rivière Old Man—à environ 600,000 acres; 345,000 au sud de cette ligne et près de 250,000 au nord de celle-ci. Cela ne comprend nullement le plan Pearce. En prenant 600,000 acres; ce sont les seuls chiffres que j'aie vus où que ce soit, comme le maximum, on trouve 5,250 familles à raison de 114 acres par famille. C'est déjà là un progrès important.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je n'ai pas le détail de cette étendue, mais je puis dire qu'il y a des parties de ces terres maintenant irriguées qui ne sont pas colonisées.

M. MACNICOL: Comment?

Le TÉMOIN: Il y a des parties de ces terres maintenant irriguées qui ne sont pas entièrement colonisées, ce qui influe sur le nombre des familles qui peuvent être comprises. Si je puis me reporter à la page 14 du mémoire qui énumère les projets d'irrigation déjà arpentés, vous verrez qu'elle mentionne les étendues approximatives de chacune. J'ignore si j'ai bien saisi votre question.

M. MACNICOL: Vous incluez peut-être plus de terres que celles auxquelles je pense. Il est clairement énoncé que dans le programme concernant l'irrigation dont l'achèvement est un projet d'importance que je préconise fort, la superficie au sud de la rivière Saskatchewan et de la rivière Old Man est de 345,000 acres.

Le TÉMOIN: C'est le chiffre que je vois ici.

M. MACNICOL: Et au nord de cette étendue, celle qui est disponible est celle qui peut être irriguée par la Canada Land Irrigation Canal à l'est et à l'ouest de sa propriété actuellement irriguée qui a une étendue de 250,000 acres au maximum. Vous avez peut-être inclu dans vos chiffres des terres irrigables, soit au nord ou au sud, à l'est ou à l'ouest des terres irriguées du P.-C.?

Le TÉMOIN: En sus de ces deux projets importants, vous en remarquerez d'autres à la page 14, à savoir le projet Aetna à Cardston, de 8,000 acres, le projet Macleod, de 10,000 acres, et le projet Carmangay, aussi de 10,000 acres.

M. MACNICOL: Ils sont tous compris dans l'étendue de 345,000 acres?

Le TÉMOIN: Non, c'est en sus de cette étendue.

M. Ross (*Calgary*): Les 345,000 appartiennent au projet des rivières St. Mary et Milk.

M. MACNICOL: Elle est presque contiguë à la ville de Medicine Hat. J'ai examiné avec grand soin ses configurations et les chiffres que m'ont donnés MM. David Hayes et Sutherland étaient de 345,000 acres. Je n'ai rien à redire. Je les approuve pleinement. Je pense que ces projets d'irrigation sont un très bon moyen de donner de l'emploi, mais ce qui m'intrigue c'est le million d'acres contre les 600,000 que l'ingénieur et M. David Hayes, qui est peut-être l'un de ceux qui s'y connaissent le mieux en irrigation m'ont donnés comme l'étendue maximum pouvant être irriguée, adjacente à la frontière de la Saskatchewan du sud. Ce territoire n'embrasse nullement l'étendue du plan Pearce mais uniquement celle de la Saskatchewan du sud adjacente aux rivières Old Man et de la Saskatchewan du sud.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité; M. Tanner, notre ministre des Mines voit aussi au travail de surveillance de l'irrigation dans notre province. Avec votre permission, je veux lui demander de vous donner un bref résumé sur ces points, car il s'en occupe continuellement à son ministère.

L'hon. M. TANNER: Monsieur le président, les 345,000 acres dont a parlé M. MacNicol...

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Je me demande si M. Tanner voudrait utiliser la carte?

L'hon. M. TANNER: J'ignore si je le puis. Elle est trop exigüe.

Le PRÉSIDENT: Elle l'est un peu.

L'hon. M. TANNER: M. MacNicol a parlé du territoire à partir de Lethbridge vers le sud-est. Il semble minuscule sur cette carte. Voici les 345,000 acres. Ils sont dans les contreforts. Il y a encore ces 40,000 ou 50,000 acres. Ils sont au sud de cette ligne ou réellement au nord de celle-ci. Ils sont dans les contreforts près de Cardston, Macleod et Carmangay. Je crois que ce territoire renferme 45,000 acres. Les étendues déjà irriguées comprennent un grand nombre de fermes d'une demi-section à trois quarts de section. La raison en est l'absence d'industries dans cette région, et les cultivateurs y exploitent des

fermes bien plus vastes que celles dont ils auraient besoin si la région renfermait des industries et qu'ils pouvaient se tirer d'affaire avec la culture des plantes-racines. Cette étendue figure aussi à ce chiffre de 960,000 acres. C'est-à-dire que là où il y a maintenant cinquante familles sur certaines de ces terres irriguées, ou une partie de celles-ci, nous pourrions mettre de 100 à 150 familles.

M. MACNICOL: Je le sais très bien. Je veux savoir où est ce million d'acres.

L'hon. M. TANNER: Il se compose d'un peu plus de 600,000 acres dans les nouveaux projets et des terres disponibles déjà irriguées et non entièrement colonisées.

M. MACNICOL: Je comprends facilement que là où un canal d'irrigation traverse une étendue dont les cultivateurs ne profitent pas elle devrait naturellement être comprise comme susceptible d'irrigation. J'apprends que les 345,000 acres constituent le maximum de nouvelles terres susceptibles d'irrigation au sud de cette rivière.

L'hon. M. TANNER: Il s'agit là d'un projet. Vous remarquerez que le cinquième paragraphe de la page 14 parle de 29,000 acres de plus dans les contre-forts. Ils n'ont rien à faire avec aucun de ces autres projets.

M. MACNICOL: En tout cas, je ne poursuivrai pas la chose parce que j'approuve chaleureusement le projet.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur la première partie?

M. MACNICOL: Tout ce que je tenais à ajouter, monsieur le président, c'est que j'espère que notre Comité, s'il peut le faire, recommandera fortement—quand le point sera soulevé de nouveau plus tard—l'adoption du principe souligné dans le paragraphe, parce que je ne vois pas de meilleur moyen pour élargir rapidement le champ d'emploi que d'étendre l'irrigation dans le sud de l'Alberta, emploi direct et emploi indirect dans les usines qui fabriquent le matériel nécessaire aux cultivateurs et aux maisons qui seront construites là-bas.

M. PURDY: M. Tanner a bien déclaré, n'est-ce pas, que les terres actuellement irriguées ne sont pas utilisées à leur pleine capacité?

L'hon. M. TANNER: C'est bien ce que j'ai dit. En d'autres termes, prenez la région de Taber Lethbridge, où se trouvent des industries, des conserveries, qui mettent en conserve d'immenses récoltes de céréales, de betteraves, de pommes de terre, et le reste; dans ces districts, une famille peut vivre sur une terre beaucoup plus petite que dans les districts où il n'y a pas de manufactures. A mesure que les usines s'y introduisent, et que les industries pour la transformation des produits agricoles s'introduisent dans ces régions, deux familles peuvent s'installer à la place d'une, et parfois même trois familles au lieu d'une, sans qu'il y ait surpeuplement et avec le résultat que le niveau de vie subit vraiment une hausse dans la région.

M. PURDY: En d'autres termes, sans les usines, un projet d'irrigation ne semblerait plus aussi avantageux?

M. MACNICOL: Cela s'explique facilement. Le sol de l'endroit possède tous les ingrédients chimiques nécessaires à n'importe quelle culture, et une fois pourvu d'eau, il donne des résultats merveilleux, surtout en ce qui concerne les légumes. Sans eau, il réagit, par contre, comme la prairie et ne donne que de l'herbe, de la sauge et des rosiers sauvages. Je pense, comme M. Tanner, que les dimensions des fermes pourraient être réduites si la terre était pourvue d'eau. Si quelques fermes paraissent actuellement un peu trop grandes, c'est qu'elles manquent d'eau. La Canada Land and Irrigation Company demande la permission d'élargir de beaucoup son canal afin de pouvoir fournir plus d'eau et de multiplier les fermes, et j'espère que ce vœu se réalisera.

Le TÉMOIN: Comme suite à la question, je puis ajouter, pour la gouverne du Comité, qu'en cette dernière dizaine de jours, j'ai reçu, de la ville de Medicine-

Hat, une délégation qui m'a entretenu de la situation existant à l'égard du projet d'irrigation de la Canada Land. Son argument était le suivant: à l'heure actuelle, comme il est dit dans notre mémoire, nous avons, en moyenne, 116 acres par famille établie sur les terres irriguées. On a démontré que, avec les méthodes perfectionnées de culture, celles qui conviennent aux terres irriguées, ce chiffre pourrait être réduit au moins à 80 acres. Dans notre mémoire, nous donnons une moyenne générale d'environ 100 acres par famille, mais la délégation a soutenu que le chiffre de 80 acres serait plus voisin de la vérité. Vous voyez qu'il y a une bonne différence entre ces 80 acres et les 116 acres de l'heure actuelle.

M. MACNICOL: Vous parlez de Medicine-Hat?

Le TÉMOIN: Oui.

M. PURDY: Voulez-vous soutenir que les usines vont de pair avec un projet d'irrigation?

Le TÉMOIN: L'expérience parle en tout cas dans ce sens. Même sans tenir compte des usines, on constate que la ferme irriguée selon des méthodes spécialisées est une bonne ferme, et qu'elle donne de meilleurs résultats, avec une moindre étendue de terre en culture, que la ferme plus étendue qui n'est pas cultivée comme il convient.

M. McDONALD (*Pontiac*): J'allais vous demander si l'on se propose d'établir de nouvelles usines là-bas? En a-t-on en vue, et de quelle nature? A part l'industrie de la betterave à sucre, y en a-t-il d'autres?

Le TÉMOIN: Les conserveries; le district de Taber compte une conserverie qui a contribué pour beaucoup à mettre en valeur le projet d'irrigation local. Dans cette région particulière, tous les légumes peuvent se cultiver et les conserveries sont des plus efficaces.

M. McDONALD: Avez-vous en vue l'établissement d'industries du genre en ce moment?

Le TÉMOIN: A l'heure actuelle, nous n'avons que des conserveries et des sucreries, mais les citoyens de la région—et nous sommes d'accord avec eux—croient que l'installation de canaux d'irrigation serait automatiquement suivie de l'installation de ces industries.

M. McDONALD: Comptez-vous pouvoir établir un nombre raisonnable d'industries?

Le TÉMOIN: Oui.

M. BLACK: J'aimerais savoir du premier ministre ce qu'il en a coûté jusqu'ici, en moyenne, par acre de terre pour irriguer le sol de sa province? Quelles sommes a coûté, en moyenne, le projet et qui en a fait les frais? Je constate qu'il est parlé, dans le mémoire du Premier Ministre, d'un coût, en moyenne, de \$44 l'acre que l'on prévoit pour l'exécution du nouveau projet.

L'hon. M. TANNER: Ce coût de \$44 l'acre s'applique au projet Lethbridge pour le sud-est de l'Alberta. Ici même, un comité sous la présidence de M. Meek a fait un rapport circonstancié sur le projet Lethbridge pour le sud-est de l'Alberta. Il s'agit du St. Mary's. Ces gens ont pensé qu'il leur en coûterait environ \$44. Nos projets pour l'Alberta sont en deçà de ce chiffre et ne le dépassent pas. Certains de nos projets ont été subventionnés lorsque le coût de la vie était très élevé, et il s'en est suivi que le coût du projet était alors beaucoup plus élevé qu'ultérieurement, lorsque le coût du matériel et de la main-d'œuvre eût baissé, mais je ne crois pas avoir qualité pour vous donner une moyenne exacte de ce qu'il en coûterait. Je dirais, par exemple, que la somme de \$44 englobe tout ce qui a trait à ce projet d'irrigation. Elle tient compte du nivellement, de la colonisation, et le reste.

M. BLACK: Tient-elle compte des fossés latéraux?

L'hon. M. TANNER: Tout ce qui s'y rapporte.

M. BLACK: C'est là une moyenne du coût par acre de terre, ou la chose sera-t-elle laissée au propriétaire de la ferme?

L'hon. M. TANNER: Elle tient compte de la digue, des canaux principaux, latéraux, de la colonisation, du nivellement et de la fertilisation des terres. Quand on parle d'irriguer les terres, on songe au cultivateur. Dans le passé, les frais en ont été assez bien acquittés par les différents districts. En théorie, j'ajoute qu'après un certain nombre d'années—et l'expérience acquise en Alberta corrobore celle des Etats-Unis—on s'apercevra qu'un projet de cette nature est d'une utilité nationale, mais que le coût en est trop onéreux pour que le district puisse s'en charger. En Alberta, nous avons dû assumer une certaine portion de la dette occasionnée par l'exécution de deux ou trois projets de ce genre, comme le Lethbridge Irrigation District, le United Irrigation District et le Western Irrigation District. La province a dû assumer une partie de cette dette, c'est-à-dire, acquitter une partie du coût total à même le revenu général.

M. BLACK: Une partie du coût qui était à la charge de qui? Les compagnies qui avaient dirigé l'entreprise ou les cultivateurs qui en avaient bénéficié?

L'hon. M. TANNER: A la charge et des uns et des autres. Le coût était imputable à la compagnie, qui s'en déchargeait sur le cultivateur. Aux Etats-Unis, l'expérience a prouvé qu'il est essentiel et nécessaire à l'intérêt national que l'Etat assume une bonne part des frais de l'entreprise, et ne cherche pas à se décharger de ces frais sur les cultivateurs de telle ou telle région. J'ai justement devant moi les chiffres qui ont servi de base au calcul de \$44 l'acre. Il y a tant pour la préparation du terrain, tant pour la colonisation, tant pour les services agricoles, et tant pour l'exploitation et le maintien de l'entreprise, avec le déficit que cela comporte; et puis il y a la construction des digues, canaux, et autres ouvrages nécessaires, de sorte que le tout, y compris la canalisation, le nivellement et l'administration, figure dans la fameuse moyenne de \$44 l'acre.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur le sujet?

M. ROSS (*Calgary*): J'avais seulement une ou deux remarques à faire au sujet des terres de moindre superficie dans les régions irriguées. Ces terres donnent satisfaction. En premier lieu, je dois dire que cela se passe dans les régions arides, où ne croît que du blé. On n'y peut cultiver d'autres grains, parce que ces grains ne reçoivent pas assez d'humidité pour croître dans les régions en question. Il faut beaucoup moins d'humidité pour la culture du blé que pour celle des autres grains. Dans les terres arides, on sème peu de blé ou bien l'on s'occupe de pâturage. Dans la région particulière qui nous intéresse, là où l'on a l'intention d'entreprendre ce projet des rivières St. Mary et Milk, peu de blé se cultive. Il s'agira alors de transformer les terres de pâturage en terres irriguées. Les cultivateurs en auront assez de terres de moindre superficie, parce qu'ils cultivent des racines, des légumes et des grains qu'ils donnent à manger au bétail paissant dans les plaines avoisinantes. Tout alentour de la ferme, il y a beaucoup de terrain qui fait d'excellents pâturages. Le bétail peut y paître. Durant l'hiver, il suffit, pour nourrir les bêtes, de leur servir des grains, des légumes ou d'autres produits qui se cultivent sur les lieux mêmes. Le cultivateur se contente donc facilement d'emblavures moins étendues, à cause de la présence, dans le voisinage, de ces terres incultes sur lesquelles il peut abandonner le bétail, les moutons et ses autres animaux. Comme il est dit dans le mémoire, je trouve que nous devrions absolument adopter un plan d'action et faire une étude approfondie de la nature du sol. Je pense que la chose serait excellente. Je pense que beaucoup de terres de la région de la Rivière-à-la-Paix pourraient être colonisées et mises en culture. Il faudra construire un chemin de fer jusqu'au littoral du Pacifique, soit par voie de l'ancien Grand-Tronc, soit, peut-être, en suivant un défilé de montagne ou encore en passant par Stewart, en Colombie-Britannique; mais un chemin de fer s'impose si l'on veut desservir cette population et lui permettre de jouir pleine-

ment des avantages que lui procureront les terres en question. J'espère qu'un plan sera adopté avant d'agir, afin d'éviter que le passé se répète et que, une fois construites, plusieurs voies ferrées, nous soyons obligés de les défaire en peu d'années, faute d'un plan préconçu. Le plan élaboré devrait envisager la construction, non seulement du chemin de fer, mais aussi de routes principales conduisant aux terres favorables à la colonisation. Il faudrait déterminer l'emplacement des écoles et le reste. Nous voulons éviter que le passé se répète et que les colons, une fois établis sur des terres impropres à la culture, soient obligés de se transporter ailleurs. A mon sens, l'élaboration d'un plan est de toute rigueur en l'occurrence. Monsieur le premier ministre, j'ai vu, il y a quelque temps, que la Colombie-Britannique concédait à ses soldats des terres incultes, des terres semblables à celles de la région de la Rivière-à-la-Paix. Je me demandais si le gouvernement avait songé à faire la même chose pour nos militaires licenciés, et, de toute façon, dans quelles conditions ces terres étaient concédées aux anciens combattants, ou qu'elle sera la situation à cet égard.

Le TÉMOIN: M. Tanner a repris la discussion avec différents personnages depuis son arrivée à Ottawa. Il est probablement préférable que vous répondiez vous-même à cette question, monsieur Tanner.

L'hon. M. TANNER: Nous avons décidé de collaborer avec ceux qui appliquent la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, en rendant disponibles aux soldats qui désirent se rétablir sur la terre les lopins qu'ils voudront choisir, et nous leur avons aussi désigné dans le nord les régions irrigables des terres arables. Nous avons également tenté d'évaluer l'étendue de terre disponible dans les régions déjà colonisées. M. Ross n'ignore pas que, nous éloignant, en Alberta du principe de la concession de homesteads, nous avons fondé ce que nous appelons notre régime d'affermage agricole, qui permet à un colon de s'établir sur une terre vierge sans payer ni taxes ni loyer pour une période de trois ans. Cet homme a le droit de prendre une demi-section — l'ancien règlement sur les homesteads stipulait un quart de section; la terre n'est concédée que si elle est favorable à l'agriculture, et seulement lorsqu'elle est située dans un district où le colon jouira des services publics et du marché nécessaire à l'écoulement de ses produits. Puis, une fois établi ou en possession de sa terre, le concessionnaire reçoit un bail en vertu duquel il ne paye ni taxes ni loyer pour les trois premières années. Il a donc ce délai pour s'établir et, une fois les trois ans écoulés, il paye, la première année où il récolte, un huitième de sa récolte; cela suffit à acquitter taxes, loyer, et le reste. Quarante p. 100 de cette somme va aux municipalités, 40 p. 100 à la zone scolaire, et 20 p. 100 est actuellement détenu par l'administration du ministère des Terres et des Mines. Cet homme ne peut donc se trouver en face d'arrérages dans ses taxes, il ne peut être accablé sous le fardeau des taxes avant de recevoir la concession officielle de sa terre. Nous avons soumis la chose à M. Murchison et l'avons discutée avec lui; M. Murchison est donc parfaitement au courant de notre projet. Je l'ai assuré que notre gouvernement est prêt à collaborer par tous les moyens possibles à rendre disponibles les terres voulues et à aider, lors de leur retour au pays, les jeunes hommes de notre armée à s'établir sur ces terres.

M. Black:

D. Qui est actuellement en possession des terres dont il est question ici comme coûtant \$44 l'acre?—R. Le gouvernement provincial détient une bonne partie de ces terres. Une certaine part appartient, comme M. Ross vient de le dire, à des propriétaires de ranchs. Mais nous avons d'immenses étendues de terrain dans la région. Nous possédons presque toute la terre qui fait partie du Canada Land Irrigation District à l'est de Vauxhall, et nous avons également charge du terrain dont nous parlions et qui s'étend vers le nord.

D. Combien devrait déboursé actuellement le colon ordinaire si le prix d'un acre est de \$44 en moyenne? A quelles conditions ces terres seront-elles concédées

aux colons? Qui bénéficiera des mises de fonds occasionnées par l'irrigation à un coût de \$44 l'acre?

L'hon. M. TANNER: Nous avons l'intention de recommander au gouvernement fédéral d'assumer la plus grande partie des frais et d'en laisser une partie au gouvernement provincial, c'est-à-dire que le gouvernement provincial pourrait se charger de l'administration, par exemple, et voir à la réalisation du projet, et le cultivateur n'aurait alors qu'à fournir un quart environ, probablement \$10 ou \$12 l'acre. Voilà ce que coûte l'irrigation. Voilà tout ce que coûtent l'établissement des colons sur les terres, le nivellement, ainsi que le recrutement et l'établissement des colons. Il ne s'agit pas d'acheter au colon son matériel agricole, mais de coloniser et d'établir des hommes sur la terre.

M. BLACK: En moyenne, le coût est de \$44 l'acre. Quel sera, d'après vos prévisions, le coût, par acre, pour exploiter ces terres durant une période de dix ou vingt ans?

L'hon. M. TANNER: Pour répondre d'une manière définitive à cette question, je me permets de vous renvoyer aux conclusions du Comité; si nous dépassons \$44 l'acre, le projet ne coûtera pas plus cher, quand même, qu'un projet d'irrigation en terre déjà colonisée, parce que tout a été prévu jusqu'à la circulation effective de l'eau sur les terres; mais le cultivateur paye alors tant par acre pour l'eau qu'il reçoit.

M. BLACK: Des frais annuels seraient-ils prélevés pour l'entretien et la conservation des canaux, conditions nécessaires à la libre circulation de l'eau?

L'hon. M. TANNER: Le cultivateur est tenu de payer \$1 ou \$1.25 à \$2 par année. Vous avez là, je pense, une moyenne.

M. McDONALD (*Pontiac*): Par acre?

L'hon. M. TANNER: Par acre; c'est-à-dire, pour l'irrigation.

M. ROSS (*Calgary*): D'après le rapport Meek, on prévoyait que le projet des rivières St. Mary's et Milk coûterait environ \$15,000,000. Il y était recommandé au gouvernement fédéral d'assumer environ la moitié du coût approximatif prévu, et aux provinces d'assumer à peu près l'autre moitié. On s'appuyait sur le principe que ce serait, pour les provinces, un excellent placement, parce qu'elles se trouveraient à retirer du cultivateur un loyer pour l'eau et le reste. Quant au gouvernement fédéral, il aurait avantage à voir reculer les limites du pays par l'ouverture d'un canal permanent d'irrigation. Le pays serait donc bénéficiaire sous plus d'un rapport. Je me suis demandé si le gouvernement de l'Alberta est prêt à accepter cette proposition et à adopter le plan d'irrigation qui a été proposé, ou un plan semblable, qu'il pourra ensuite réaliser de concert avec le gouvernement fédéral et selon les grandes lignes du rapport Meek.

M. MACNICOL: Il faut qu'un plan comme celui-là soit mis à exécution; autrement, le Canada perdrait les droits d'eau qui lui ont été accordés en vertu d'un accord international.

M. ROSS (*Calgary*): Qui en prendra l'initiative?

L'hon. M. TANNER: A notre sens, le gouvernement fédéral devrait assumer une plus grande partie des dépenses que ne l'a recommandé le Comité.

M. ROSS (*Calgary*): Vous êtes prêts à négocier avec le gouvernement fédéral et à faire votre part?

L'hon. M. TANNER: Nous avons donné cette assurance au gouvernement fédéral.

M. MACNICOL: Si le gouvernement fédéral ne prend pas cette initiative, nous perdrons les droits d'eau, n'est-il pas vrai?

L'hon. M. TANNER: Oui.

M. MACNICOL: L'accord international prescrit que le Canada devra creuser les réservoirs de son côté de la frontière, et les Etats-Unis de leur côté. Le fait

est que les Etats-Unis ont achevé les leurs et ont, si je ne me trompe, avisé le Canada d'avoir à construire les siens. A défaut de quoi, l'accord dont vous parlez stipule que nous perdrons 370,000 pieds d'acre d'eau par an.

M. McDONALD (*Pontiac*): Un délai a-t-il été fixé?

M. MACNICOL: Le délai était fixé à 1941, si je me rappelle bien, mais, à cause de l'état de guerre, les Etats-Unis n'ont pas mis l'accord à effet. Ils ont parachevé leur propre ouvrage. D'ici la prochaine session parlementaire, je ne négligerai rien pour donner suite à notre accord et conserver du même coup au Canada ses réserves d'eau.

M. ROSS (*Calgary*): Il faut agir sans retard, ou nous perdrons nos droits.

M. MACNICOL: Je suis fortement en faveur de la présente recommandation. Je tiens maintenant à revenir sur ce qu'a dit le Premier Ministre au sujet de Medicine-Hat. J'ai cru comprendre qu'il n'y a pas d'irrigation à Medicine-Hat, mais qu'une grande étendue de terrain sur les deux rives de la rivière à l'ouest de Medicine-Hat, sur la rive sud de la rivière ainsi que sur la rive nord de la rivière, pourrait être irriguée. Du côté nord de la rivière, l'ancien canal de la Canada Land and Irrigation existe déjà et va jusqu'à quatorze milles de Medicine-Hat, en passant par la région de Redcliff ou Ronalane. Quoi qu'il en soit, en voit, de l'embouchure du canal, fumer le toit des maisons de Medicine-Hat. Le canal a été construit il y a assez longtemps, mais l'eau n'y a jamais circulé. Votre programme vise à parachever le canal afin qu'il puisse être rempli d'eau. J'approuve chaleureusement cette proposition. Quant à la rive sud de la rivière, le programme comporte la continuation du canal à l'est de Taber par l'ouverture de nouveaux réservoirs.

L'hon. M. TANNER: Mais le programme envisage aussi le projet de la Lethbridge Southeastern, et ce projet drainera le réservoir de Lethbridge. La Southeastern a établi des réservoirs à Taber, par exemple, et, grâce à ces réservoirs, elle aura plus d'eau disponible, et pendant plus longtemps, à l'est de Taber; mais il faudra pour cela construire trois ou quatre réservoirs et y faire confluer l'eau provenant des sources d'approvisionnement de la Lethbridge Southeastern.

M. MACNICOL: L'une est à Verdigris, et l'autre à Chin-Coulée.

L'hon. M. TANNER: Spring-Coulée.

M. MACNICOL: Non, Chin-Coulée; l'endroit est situé très au sud et à l'est de Lethbridge.

L'hon. M. TANNER: Oui.

M. MACNICOL: Au sujet de cette partie du programme, je l'approuve certainement de tout cœur. Le Canada en bénéficierait et, M. Ross l'a dit, étant donné que l'Alberta ne peut assumer une pareille responsabilité, je pense que c'est le Canada qui devrait s'en charger si la chose est nécessaire. Je suis tout disposé à appuyer la proposition à l'effet que le Canada devrait entreprendre la réalisation de ce programme. Vous avez raison de dire que le pays en profiterait financièrement, car le cultivateur de la région se mettra à varier davantage ses cultures. Un cultivateur qui possède cent acres peut cultiver vingt acres de betteraves à sucre, de maïs et de pois, et le reste. Ces récoltes sont fabuleuses. M. Manning a parlé des conserveries. Pour cette seule région, deux excellentes conserveries ont sorti, l'an dernier, 750,000 caisses de conserves de maïs. Chaque caisse contient vingt-quatre boîtes. Les cultivateurs de la région en ont retiré un immense profit.

M. CASTLEDEN: On leur payait un prix raisonnable?

M. MACNICOL: Oui, ils ont expédié 900,000 sacs de sucre à un bon prix, et on leur paiera un prix encore meilleur cette année. A mon sens, il y a une chose que notre Comité peut accomplir, et c'est de hâter le parachèvement de

ce projet d'irrigation dans le sud de l'Alberta. Si l'Alberta est incapable de s'en charger, si l'argent manque à cette province, alors nous devrions demander au gouvernement fédéral de lancer l'entreprise. M. Spence l'a dit lorsqu'il était parmi nous: le projet ouvrira un vaste champ d'emploi et, à la longue, il n'en coûtera pas un sou au pays.

Le TÉMOIN: Je tiens à signaler à votre Comité que la chose figure également à la page 14. Deux éléments distinctifs caractérisent ces deux projets, celui de la rivière Milk et celui de la Canada Land and Irrigation dans le sud. Le projet de la rivière Milk est des plus urgents, à cause de la situation créée à l'égard des réserves d'eau par le fameux accord international. Voilà un projet qui s'impose et sur l'importance duquel nous ne pouvons trop insister. Faute d'utiliser cette eau, nous la perdrons certainement. Voilà pourquoi la chose a tant d'importance. Et d'autre part, le projet de la Canada Land and Irrigation s'impose immédiatement à l'attention parce que les canaux nécessaires à son exécution sont déjà construits. Nous avons estimé à environ trois millions et demi—vous le verrez par le prix fixé—le coût du parachèvement de ce projet. Je crois savoir que, jusqu'ici, la construction de ces canaux a déjà coûté plus de \$7,000,000. En d'autres termes, il s'agit là d'un projet dont les frais sont déjà subis aux deux tiers, et qui s'impose par le fait même au Comité à cause des dépenses relativement peu élevées que nécessitera son parachèvement. La région en question est favorable à la colonisation, et toutes les autres facilités y sont disponibles. Bref, la chose est bien différente de la rivière Milk, puisqu'il n'est nullement question de droits d'eau en ce qui concerne le projet de la Canada Land and Irrigation, tandis que, pour le projet de la rivière Milk, qui n'est pas encore en chantier, l'un des éléments les plus importants est cet accord international à l'égard des droits d'eau. Nous sommes donc en présence de deux projets distincts, et qui offrent chacun de leur côté des éléments bien caractéristiques.

M. Purdy:

D. Qui a fourni les \$7,000,000?—R. Il y a des années, le projet de la Canada Land and Irrigation—

D. Des citoyens particuliers?—R. Oui, la plupart en Grande-Bretagne, je crois.

D. Se propose-t-on de rendre à ces gens le profit de leur mise de fonds?—R. Non; je crois comprendre que la compagnie ne jugera pas comme un échec total le développement de la région tant que le projet ne sera pas parachevé. Je pense qu'elle est toute disposée—telle est du moins mon opinion—à rendre disponibles les ouvrages actuellement en chantier sans exiger aucun bénéfice sur le capital engagé, parce qu'autrement ses fonds seraient perdus.

M. McDonald (Pontiac):

D. La compagnie resterait-elle propriétaire?—R. Elle retiendrait la possession de ce qu'elle possède déjà, je le présume bien.

D. Avez-vous l'intention de vous emparer des ouvrages une fois qu'ils seront achevés?—R. Ils ne le sont pas encore.

D. Vous voulez laisser à la compagnie la possession de ses droits?—R. Oui.

D. Il y aura donc dualité de propriété?—R. Oui.

M. MACNICOL: Il faudra \$4,000,000 pour compléter les travaux?

L'hon. M. TANNER: \$3,500,000 à \$4,000,000.

M. Ross (*Calgary*): Mais dès maintenant, ne serait-il possible, sans trop accaparer la main-d'œuvre qui est engagée aux fins de l'effort de guerre, d'entreprendre l'exécution du projet et de sauvegarder ainsi nos droits d'eau? Je crois comprendre qu'il y a plusieurs pas à faire. Il faut, entre autres choses, que les provinces et le Dominion se concertent pour adopter un plan de cons-

truction. C'est même là le premier pas à faire. N'y a-t-il pas des enquêtes ou d'autres travaux qui n'auraient pas encore été faits et pourraient être entrepris, afin de laisser savoir aux États-Unis que nous nous appliquons déjà à la besogne et que nous ferons usage de cette eau, afin de protéger nos droits? Par où commencer à cet égard?

L'hon. M. TANNER: Il y a à peu près un an, le Comité, dans son rapport faisait savoir qu'il était possible et fortement recommandé de poursuivre les enquêtes commencées, et d'étudier à fond la question de la construction et de la localisation des digues, ainsi que celle des principaux canaux. La tâche est présentement en cours, mais ne se fait pas aussi rapidement qu'on le voudrait; il a été recommandé de continuer le travail entrepris et je pense qu'on devrait y procéder immédiatement.

M. MacNicol:

D. Le premier et principal travail qui s'impose n'est-il pas la construction du réservoir de la St. Mary?

L'hon. M. TANNER: Oui.

D. Si nous ne construisons pas ce réservoir, impossible pour nous de conserver l'eau qui nous arrive des États-Unis.

L'hon. M. TANNER: En effet.

M. Ross (*Calgary*): Il ne serait pas nécessaire d'appliquer à ce projet beaucoup d'employés des industries de guerre ou des œuvres de guerre?

L'hon. M. TANNER: Pas pour mettre en chantier le projet, ni pour élever la digue.

M. MacNICOL: Les ingénieurs sont à notre disposition.

M. Ross (*Calgary*): Le projet ne coûterait pas cher?

L'hon. M. TANNER: Très cher.

M. Ross (*Calgary*): Ces ouvrages préliminaires coûteraient très chers?

L'hon. M. TANNER: Pas les levés, mais la construction de la digue.

M. Ross (*Calgary*): Vous voulez dire qu'il faudrait procéder dès maintenant à la construction?

L'hon. M. TANNER: Nous l'avons recommandé. Le Comité a recommandé de se mettre à la besogne et de tout préparer en vue de la construction de la digue après la guerre. Telle est la substance du rapport Meek. J'ai moi-même siégé constamment au sein de ce comité.

M. McDonald (*Pontiac*): Ai-je raison de présumer que les recettes, si élevées soient-elles, que l'on retirera du projet d'irrigation tel qu'on se le propose aujourd'hui rentreront dans les coffres de la compagnie privée?

L'hon. M. TANNER: Vous parlez maintenant de l'autre projet. M. Ross et moi parlions du projet de la Lethbridge Southeastern, du détournement de la St. Mary un peu au sud de Vauxhall, c'est-à-dire du projet de la Canada Land and Irrigation. En construisant ses canaux, la Canada Land and Irrigation Company l'a constaté très effectivement. On se lança à la besogne et l'on construisit tous les principaux canaux nécessaires au projet, ce qui constituait, à l'égard de la réalisation du programme, des déboursés extrêmement imprudents. Il aurait fallu pousser toujours plus avant l'exécution du programme, et amplifier le projet au fur et à mesure; mais tout l'argent servit à défrayer le coût des fossés principaux, puis on se trouva en face de rien pour procéder à l'irrigation des terres. Et maintenant, comme le disait M. Manning, nous n'avons pas encore donné de réponse définitive à la question de savoir qui aura charge de l'administration du projet; mais la dualité d'administration est impossible. Il sera peut-être nécessaire de créer une commission. Il sera peut-être nécessaire de le faire, mais il faudra commencer par des négociations.

M. McDONALD (*Pontiac*): Ne pourriez-vous pas vous faire céder des droits par la compagnie?

L'hon. M. TANNER: Quant à cela, la compagnie est désireuse de voir développer la région, même par le Gouvernement.

M. MACNICOL: Tout le terrain n'a-t-il pas été cédé à partir de quelques milles à l'est de Vauxhall?

L'hon. M. TANNER: Je répondais à M. Ross. La chose apparaît ici dans le mémoire. Nous possédons presque toutes les terres actuellement irriguées en qualité de terres provinciales, de terres de la Couronne; nous sommes actuellement propriétaires de ces terres.

M. McDONALD (*Pontiac*): La compagnie était-elle autrefois propriétaire de ces terres?

L'hon. M. TANNER: Oui, mais elle les a cédées à la date du premier janvier de cette année.

M. Ross (*Calgary*): Le projet de la Canada Land a une importance extraordinaire.

L'hon. M. TANNER: Je pense que l'exécution devrait en être expédiée le plus vite possible.

M. Ross (*Calgary*): Auriez-vous un moyen à proposer actuellement au gouvernement pour procéder rapidement à la besogne, sans détourner trop de main-d'œuvre de l'effort de guerre et moyennant un coût raisonnable?

M. MACNICOL: Tout le programme ne coûterait qu'environ \$4,000,000.

M. Ross (*Calgary*): Mais je songeais particulièrement au fait qu'une entreprise doit être menée jusqu'au bout, sans quoi elle aboutira à un échec et nous n'en retirerons aucun avantage.

L'hon. M. TANNER: On vient de compléter, sur les lieux, un levé topographique le plus détaillé possible.

M. MACNICOL: Cela s'est fait récemment?

L'hon. M. TANNER: Oh! oui.

M. MACNICOL: D'accord avec M. Ross, je trouve qu'il faut expédier la besogne le plus vite possible.

M. CASTLEDEN: Dans quelques-unes des régions irriguées, a-t-on constaté, au bout d'un certain temps, que cette irrigation aboutissait à un échec? Est-il prouvé qu'à la longue, l'irrigation est un procédé économique et couvre ses frais?

L'hon. M. TANNER: Oui. Dans certaines régions, nous avons échoué parce que les cultivateurs que nous y avons établis étaient en nombre insuffisant pour assurer le service de la dette. Mais, deux ou trois projets moins considérables sont entièrement acquittés et fonctionnent à merveille.

M. CASTLEDEN: Tous les frais ont été acquittés?

L'hon. M. TANNER: Dans plusieurs cas; mais quant à d'autres projets, il y a par exemple, l'irrigation dans le district de Lethbridge; voilà une région qui n'a pas pu profiter de l'entreprise et porter le fardeau; nous avons dû accorder des secours. La United Irrigation de même.

M. CASTLEDEN: Et quelle a été la cause de cet état de choses?

L'hon. M. TANNER: Les capitaux immobilisés étaient trop considérables en proportion du nombre de cultivateurs établis dans la région.

M. CASTLEDEN: Et les prix qu'obtient le cultivateur ne sont pas assez élevés pour lui permettre de porter les frais généraux des immobilisations, n'est-il pas vrai?

L'hon. M. TANNER: Je pense que, indépendamment des prix qu'il reçoit, le cultivateur ne devrait jamais être obligé d'assumer le coût d'un projet; il s'agit

en ce moment d'un projet d'ordre national, tout autant que celui d'un chemin de fer, par exemple, et non seulement le district intéressé, mais la nation tout entière, devraient en bénéficier.

M. MACNICOL: Le Canada tout entier.

L'hon. M. TANNER: Or, la compagnie de chemin de fer a constaté que, lors de la construction du chemin de fer dans tel district dont j'oublie le nom, il y avait deux grands travaux dont on demanda aux cultivateurs d'assumer la charge; les cultivateurs furent payés pour le faire. Le coût en fut acquitté, puis les cultivateurs en reçurent la charge.

M. MACNICOL: Ne voulez-vous pas parler du C.P.R. Western?

L'hon. M. TANNER: On s'aperçut alors que l'irrigation profitait à la compagnie, même si cette dernière devait assumer en majeure partie le coût des travaux; et en ce cas nous soutenons que, si la compagnie bénéficie des travaux, ceux-ci profitent aussi à tout le monde.

M. MACNICOL: Le Pacifique-Canadien ne céda-t-il pas les travaux aux cultivateurs en leur accordant \$500,000 pour assumer la charge du C.P.R. Western?

M. ROSS (*Calgary*): Le plan du C.P.R. Western a été exécuté à la lettre, et il fonctionne aussi bien qu'un système d'irrigation.

L'hon. M. TANNER: En effet.

M. TUSTIN: Vous disiez, il y a quelque temps, que la terre en question coûterait au colon \$44 de l'acre, et que sur ce coût, le cultivateur assumerait \$12 des immobilisations; croyez-vous que le cultivateur pourra en venir à bout si l'on exige annuellement de lui \$10 à \$12 de l'acre pour le service de la dette?

L'hon. M. TANNER: Je dis que ceux de nos cultivateurs qui habitent les régions irriguées peuvent assumer plus de frais que ceux d'ailleurs, parce qu'ils ont tout pour eux: ils ont l'eau, la température favorable, d'excellents moyens de transport terrestre, tant par route que par rail; ils ont tout pour eux, et la situation d'un habitant des régions irriguées ne se compare pas à celle de l'habitant des régions non irriguées. Voilà pourquoi nous sommes certains que le premier peut faire face à une obligation comme celle-là et s'en tirer avec avantage. Personne ne saurait, naturellement, songer à imposer au cultivateur une charge plus élevée et exiger de lui, par exemple, qu'il assume tout le fardeau de l'entreprise. La charge serait alors trop onéreuse.

M. MACNICOL: N'est-il pas vrai que, dans votre province, les seuls districts qui ne reçoivent pas de secours publics sont ceux qui sont irrigués?

L'hon. M. TANNER: C'est vrai, monsieur le président. J'aurais tout un discours à prononcer en faveur de l'irrigation, mais le moment est mal choisi. Je dirai cependant ceci: prenons pour exemple la petite entreprise connue sous le nom d'Ætna, près de Cardston; les secours publics accordés précédemment aux habitants de cette région représentaient une somme égale au coût total de l'entreprise. Or, ces dépenses n'ont duré que très peu de temps, et nous sommes sûrs, maintenant, que ces colons n'auront jamais plus besoin d'être assistés par le gouvernement. Nous en sommes persuadés. L'avenir de ces colons est aussi sûr qu'il peut l'être.

M. TUSTIN: Reprenons un autre point de la discussion. Vous avez déclaré que les nouveaux projets d'irrigation donnent naissance à un grand nombre de conserveries. Or, le prix que reçoit ou que recevra le cultivateur pour ses produits sera-t-il assez élevé pour lui permettre d'assumer une charge fixe de \$10 à \$12 l'acre, étant donné surtout qu'il devra payer annuellement \$1.25 à \$2 l'acre de plus que ses autres dépenses? Dans ces conditions, le colon sera-t-il en mesure de réussir sur les marchés mondiaux, avec ses conserves?

L'hon. M. TANNER: Il est prouvé que le cultivateur réussira. Chaque année, l'on expédie des centaines de mille caisses de boîtes de conserves; en outre, des compagnies comme la Grimm Alfalfa Company ont leur conserverie de grains là-bas. Les pois se cultivent dans la région; et puis, il y a les betteraveries—les cultivateurs produisent dix tonnes de betteraves l'acre, à un prix minimum de \$7 la tonne; cela donne \$84 l'acre.

M. MACNICOL: Ils touchaient \$9.50 l'an dernier.

L'hon. M. MANNING: Oui; le prix initial était de \$7, et n'a jamais baissé en deçà de \$6 à ma connaissance; il est également admis que, si la terre était irriguée depuis un certain temps déjà et fertilisée, la récolte ne serait jamais, en moyenne, moindre que de 15 tonnes. Il n'y a donc pas de doute à ce sujet. En outre, il est démontré que les usines et les industries se développeront de pair avec l'irrigation.

M. CASTLEDEN: Mais un problème ne surgit-il pas à l'égard du développement de l'industrie de la betterave à sucre, advenant la répétition d'un chiffre d'importation comme celui que nous atteignons avant la guerre? N'a-t-on pas constaté, il y a quelques années, un ralentissement de la culture de la betterave à sucre dans les régions irriguées de l'Alberta?

L'hon. M. TANNER: Eh bien oui! vous vous souvenez sans doute que nous avons poussé les hauts cris à ce sujet, en Alberta. Vous avez parfaitement raison. Nous sommes convaincus depuis toujours qu'au lieu de ralentir, cette culture devrait être encouragée et activée sans cesse. Une enquête récente et pleine d'intérêt a révélé qu'en mécanisant notre industrie de la betterave et en y introduisant des machines pour le pinçage, le creusage et le chargement, nous pourrions produire chez nous le sucre à un prix inférieur au prix d'importation, et déjà ces machines ont été introduites avec succès dans les établissements de l'Idaho Sugar Company. Immédiatement après la guerre, ces machines seront disponibles et pourront servir. Je puis même dire que cette machine a fait en ces derniers temps des progrès encore plus remarquables que la lieuse introduite, il y a trente à quarante ans, dans la récolte du blé.

M. McDONALD (*Pontiac*): A l'égard de la production des conserves, vos marchés se confinent-ils à l'Ouest, ou expédiez-vous vos produits dans l'Est ou, encore, en Colombie-Britannique?

L'hon. M. TANNER: La mise en conserve se fait pour différentes compagnies.

M. McDONALD: A quelle distance à l'Est expédiez-vous vos produits?

L'hon. M. TANNER: J'ignore à quelle distance ces compagnie expédient leur marchandise, mais elles n'ont pas de difficulté à trouver des marchés.

M. BRUNELLE: Combien coûte, par acre, la production de ces récoltes?

L'hon. M. TANNER: Environ \$22 l'acre; mais en Alberta, si les cultivateurs produisaient 12 à 18 tonnes—le calcul est assez simple; on ajoute ensuite les taxes, les droits d'eau et le reste—le coût de la production ne dépasserait pas beaucoup \$2.50 ou \$3 la tonne. Je dois avoir ces chiffres sous la main. Il faut que les chiffres que je vous communique soient aussi exacts que possible, et j'aurais dû vous faire rédiger à ce sujet un mémoire que vous auriez pu consulter. J'essaie seulement de vous donner, en ce moment, des estimations tirées de mon expérience personnelles dans ces régions.

M. ROSS (*Calgary*): Il y a aussi des milliers d'éleveurs de bétail qui se servent de ces régions irriguées pour cultiver le grain dont ils nourrissent leurs bêtes durant l'hiver, et également le grain destiné aux plus jeunes animaux. Les entreprises en question fournissent d'excellentes rations pour le bétail, n'est-il pas vrai?

M. CASTLEDEN: Le prix du bétail justifie cela, n'est-ce pas?

M. ROSS (*Calgary*): Naturellement.

M. PURDY: Un dernier mot au sujet de la colonisation là-bas. On songe à établir sur des terres les militaires licenciés? Ces gens deviennent-ils un jour possesseurs de leurs terres?

L'hon. M. TANNER: Ils sont libres de l'acheter plus tard, s'ils le désirent.

M. PURDY: Cette stipulation est-elle insérée dans le bail avant la signature?

L'hon. M. TANNER: Oui, elle figure dans le bail.

M. PURDY: Combien paie le colon pour un acre?

L'hon. M. TANNER: Une enquête faite sur les lieux a révélé que, lors de la signature d'un bail, le prix de la terre est inscrit dans le bail; le colon achète un terrain inculte, et il a le droit de devenir propriétaire à compter de dix ans après son établissement. Nous lui donnons dix ans pour s'établir et prouver qu'il a les aptitudes requises d'un bon cultivateur; à l'issue de cette période, il peut devenir propriétaire; il le peut au bout de deux ou trois ans, moyennant le prix fixé. Le prix n'est pas élevé, c'est un chiffre très nominal.

M. PURDY: Oui; pouvez-vous nous fournir une liste des prix fixés, depuis le prix maximum jusqu'au prix minimum?

L'hon. M. TANNER: Non, je ne le puis pas en ce moment. J'ai dit \$2.50 à \$3; voilà le prix ordinaire, à l'heure actuelle.

M. MACNICOL: Le prix des terres non irriguées.

L'hon. M. TANNER: Des terres non irriguées, vers le nord, dans la région de la Rivière à la Paix.

M. BRUNELLE: Pourriez-vous nous fournir, par ordre d'importance, la liste des différentes récoltes obtenues sur ces terres irriguées?

L'hon. M. TANNER: Je regrette de n'avoir pas sous la main ce renseignement. Je crois toutefois pouvoir dire qu'on cultive les pois, le maïs et la betterave; il y a aussi d'autres conserves, comme la citrouille et le reste. Mais vous avez là les trois principaux produits des régions irriguées, et ceux dont la culture rapporte bien. Il y a ensuite les fourrages—la luzerne comme grain, et le foin consommé dans les laiteries qui sont situées non loin des villes; et enfin, comme le signalait M. MacNicol, il y a les districts où la terre irriguée sert à la culture des grains de fourrage, ce qui assure au colon un supplément lui permettant de faire face à ses obligations.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur cette partie?

M. MACNICOL: Vous voulez dire sur la page 1?

Le PRÉSIDENT: Au sujet de l'établissement sur les terres en général.

M. MACNICOL: Nous n'avons parlé jusqu'ici que d'irrigation, et j'aurais quelques questions à poser sur un ou deux aspects de cette question.

M. AUTHIER: Combien ont coûté, en moyenne, ces travaux d'irrigation?

L'hon. M. TANNER: Environ \$44 l'acre, y compris la construction des digues, pour toute l'entreprise et pour la colonisation de la région.

M. AUTHIER: C'est là le coût dans le passé.

L'hon. M. TANNER: Le coût maximum.

M. AUTHIER: Pourriez-vous nous dire le coût moyen?

L'hon. M. TANNER: Non, je ne puis vous fournir ce renseignement.

M. AUTHIER: Ne pourriez-vous pas nous dire ce que ces travaux ont coûté en moyenne dans le passé?

L'hon. M. TANNER: Impossible de vous donner, en moyenne, le coût des travaux; il varie beaucoup.

M. AUTHIER: Croyez-vous que, dans l'après-guerre, le coût excédera de beaucoup \$44 l'acre?

L'hon. M. TANNER: Non; le rapport du comité Meeks donne \$43.99.

M. MACNICOL: Je voulais m'informer, auprès du ministre Manning, de la région qui s'étend à l'ouest de Fort-Vermilion, sur la Rivière-à-la-Paix. Votre mémoire laisse entendre que, tout autour de Fort-Vermilion, ainsi qu'au nord et à l'est de cet endroit, la terre est favorable à la culture. Je songe, de fait, au pays qui s'étend à l'ouest de Fort-Vermilion, au nord de Hind's-Creek et, à trente ou quarante milles à l'ouest de Hind's-Creek, dans la direction de la frontière de la Colombie-Britannique.

Le TÉMOIN: Cela n'est-il pas consigné dans le mémoire?

M. MACNICOL: Non, je ne vois rien, dans le mémoire, à ce sujet.

L'hon. M. TANNER: Oui, il en est question. Au fait, je signalais justement l'autre jour ce point à M. Murchison, comme l'un des plus intéressants.

M. MACNICOL: Au nord de Hind's-Creek?

L'hon. M. TANNER: Oui.

Le PRÉSIDENT: La région est en effet excellente. La chose figure au premier paragraphe de la page 2, entre Fort-St. John, Colombie-Britannique, et Hind's-Creek, Alberta.

M. MACNICOL: Ma question portait sur le pays qui s'étend au nord de la latitude de Fort-Vermilion.

Le TÉMOIN: Non, nous ne sommes pas allés aussi loin au nord que cela. Voilà une région qui n'a pas encore été même arpentée, et je ne parle pas de l'analyse du sol. La région n'a pas encore été arpentée, et nous demandons que l'arpentage en soit fait immédiatement. Mais l'étude du sol est faite en partie, quoique aucun levé topographique n'ait encore été effectué.

M. MACNICOL: A mon sens, le sol est excellent dans la région de la Rivière-à-la-Paix qui s'étend, à l'ouest de Vermilion, presque jusqu'à la frontière de la Colombie-Britannique, et au nord de Hind's-Creek, dans la direction de l'ouest.

Le TÉMOIN: Nous aurions probablement dû faire usage d'un terme plus général, et ne parler que de ce qui est à l'ouest de Fort-Vermilion.

M. AUTHIER: Quelle est l'étendue ou quel est le pourcentage des terres irriguées dans la province de l'Alberta.

Le TÉMOIN: Ce renseignement figure à la page 2.

M. MACNICOL: Au bas de la page 3 de votre mémoire, vous parlez de conserver les ressources des Territoires du Nord-Ouest. Me serait-il permis de demander au premier ministre Manning si la province de l'Alberta a sauvegardé les droits d'énergie qu'elle avait sur la rivière des Esclaves, au nord de Fort-Fitzgerald, jusqu'à Fort-Smith. Dans cette région, les ressources potentielles d'énergie atteignent environ un demi-million de chevaux-vapeur ou davantage.

Le TÉMOIN: Je regrette de ne pas saisir au juste le sens de votre question.

M. MACNICOL: Très bien, voici alors, en d'autres termes: quelles mesures la province de l'Alberta songe-t-elle à prendre pour sauvegarder dans l'intérêt public les droits d'eau qu'elle possède sur la rivière des Esclaves, entre Fort-Fitzgerald et Fort-Smith, région où les ressources potentielles d'énergie atteignent le demi-million de chevaux-vapeur? La province a-t-elle adopté des mesures pour sauvegarder ses droits d'eau dans cette région, ou les abandonnera-t-elle à des sociétés privées qui en dépouilleront à l'occasion les gouvernements, lorsque le moment sera venu d'exploiter cette énergie?

Le TÉMOIN: Je tiens à dire, monsieur le président, que tout cela est entre les mains de la province.

M. MACNICOL: Je suis heureux de l'apprendre.

Le TÉMOIN: Et nous sommes bien résolus à en conserver la propriété.

M. MACNICOL: Je suis heureux d'apprendre cela aussi.

M. CASTLEDEN: Exploite-t-on actuellement l'énergie de cette région? Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre les entreprises lancées à titre d'entreprises d'Etat?

Le TÉMOIN: Pas à présent, non, mais cela ne veut pas dire que nous ne pourrions pas le faire plus tard.

M. MACNICOL: Autrement dit, l'Alberta garde ses pleins droits sur la rivière de l'Esclave.

Le TÉMOIN: C'est cela.

M. BLACK: J'aimerais demander à M. Tanner quel prix il faudrait payer le sucre pour permettre d'irriguer ces terres et assurer un bénéfice raisonnable au cultivateur de betterave à sucre? Quel devrait être le prix du sucre?

L'hon. M. TANNER: Le prix de détail?

M. BLACK: Oui, ou de gros, peu importe. Je veux établir une comparaison de prix.

L'hon. M. TANNER: Vous m'avez posé, je crois, une question à laquelle je ne puis répondre sans faire beaucoup de calculs. En fait, je doute si je pourrais répondre, même en ayant fait les calculs.

M. BLACK: Je vais poser ma question comme ceci: Si l'on irriguait ces terres, le sucre de betterave qu'on y produirait pourrait-il toujours soutenir la concurrence du sucre de canne importé?

L'hon. M. TANNER: Je dis décidément oui, car avec l'encouragement que nous devrions avoir, nous pourrions mécaniser l'industrie. Je ne crois pas qu'il y ait de doute là-dessus dans l'esprit de ceux qui ont étudié la question.

M. ROSS (*Calgary*): Que voulez-vous dire par encouragement?

L'hon. M. TANNER: Au lieu de restreindre la production des betteraves et de ne pas permettre la construction de nouvelles usines. Je dis que cela décourage l'industrie au lieu de l'encourager.

M. MACNICOL: Vous empêche-t-on de construire de nouvelles betteraveries?

L'hon. M. TANNER: Oui, actuellement. Je ne sais pas si je devrais parler pour l'ensemble du pays et dire combien il faudrait construire de fabrique, mais je sais que, pour notre part, nous pourrions, en Alberta, alimenter une ou deux autres fabriques. Si nous avions ces installations, nous pourrions concurrencer l'industrie du sucre de canne, au témoignage de ceux qui ont étudié attentivement la question.

M. CASTLEDEN: A-t-on restreint l'ensemencement de la graine de betterave à sucre il y a quelques années?

L'hon. M. TANNER: Il était très difficile, il y a deux ans, d'obtenir de la graine de betterave à sucre. Nous essayons d'en produire dans notre région, maintenant.

Le TÉMOIN: Je voudrais ajouter quelque chose au sujet du genre d'encouragement. Après la déclaration de guerre, lorsque le problème du sucre devint grave au Canada, nous avons prétendu que la perte de navires que le pays subissait pour apporter du sucre venant de l'étranger justifiait un placement de capitaux dans des raffineries qui permettraient de produire du sucre au pays. Voilà ce que nous considérions comme de l'encouragement à l'industrie. La perte d'un seul navire importateur de sucre représente une somme permettant de monter deux bonnes sucreries qui justifieraient l'extension de l'étendue irriguée pour cultiver dans notre pays un produit qu'autrement il nous faudrait importer.

M. MACNICOL: Nous avons maintenant deux magnifiques betteraveries: une à Picture-Butt et une autre à Raymond.

Le TÉMOIN: Oui, mais il nous en faudrait trois ou quatre autres.

M. BENCE: Voulez-vous dire que le découragement provenait de la difficulté d'obtenir des matériaux ou du fait qu'on ne vous permettrait pas de procéder à la construction, ou encore du plafonnement des prix du sucre? Suggéreriez-vous que l'Etat se charge de l'entreprise ou qu'il aide l'industrie privée à construire des sucreries?

Le TÉMOIN: La principale question était de financer la construction des sucreries. On ne pouvait le faire avec des capitaux locaux. Nous prétendions que l'entreprise méritait de l'aide du gouvernement fédéral. Quant à la forme que cette aide devait revêtir, nous n'avons jamais eu l'occasion d'en discuter, car nous ne pouvions pas même faire accepter le principe de l'aide gouvernementale pour l'expansion de l'industrie du sucre de betterave. Le gouvernement a subi ces pertes à cause de l'importation d'une denrée que nous pouvions produire au pays. Le principal argument qu'on a invoqué contre notre suggestion, c'est la situation qui existerait après la guerre lorsque notre produit aurait à subir la concurrence du sucre de canne. Comme M. Tanner l'a déjà dit, nous prétendons que cette industrie modernisée, mécanisée et placée sur un pied scientifique, pourrait soutenir la concurrence avec succès. Dans certains milieux, on n'est pas de cet avis.

M. BENCE: Suggérez-vous que le gouvernement prenne ces fabriques et les exploite?

Le TÉMOIN: Non.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser sur la colonisation avant que nous passions à un autre sujet?

M. ROSS: A propos des ressources des territoires du Nord-Ouest — mais c'est peut-être une digression.

Le PRÉSIDENT: Finissons l'étude de ce point. Parlez-vous du point de vue de la colonisation?

M. ROSS: Il parle des ressources de cette région.

Le PRÉSIDENT: Nous avons décidé de ne traiter qu'un point à la fois.

M. ROSS: Il en est question dans cette partie-là.

Le PRÉSIDENT: Très bien, allez-y.

M. ROSS: Je me demandais, monsieur le président, si vous ne devriez pas discuter la question avec le comité du programme pour voir si quelqu'un du ministère ne devrait pas venir nous donner une foule de renseignements utiles concernant les territoires du Nord-Ouest. Il me semble qu'après cette guerre nous allons avoir un réseau de voies aériennes et que nous pourrions envoyer des hommes dans les territoires pour pêcher, explorer, rechercher des gîtes miniers.

Le PRÉSIDENT: Le comité du programme s'en occupe actuellement.

M. ROSS: Très bien.

M. CASTLEDEN: Voici une autre question. Nous préconisons l'idée de continuer à accroître la production des marchandises. Est-il sage de le faire sans avoir plus de garantie quant aux prix? Si nous retournons à la situation où nous étions entre 1930 et 1939, alors que nous avions une énorme production, que les bêtes à cornes se vendaient un sou la livre, le blé 25 sous le boisseau, et que les céréales secondaires ne pouvaient faire leurs frais de transport jusqu'à Winnipeg, nous ne serons pas plus avancés. Avez-vous un plan à recommander concernant la stabilisation des prix pour mettre toute la production sur une base saine et économique?

Le TÉMOIN: Sans doute, monsieur le président, nous prétendons que la situation nous permet de produire les denrées dont on a parlé en premier lieu sur un pied de concurrence avec les produits étrangers. Nous prétendons que si cela ne peut se faire, la production dont il s'agit n'est pas la bonne. Il est inutile d'essayer de créer une situation artificielle pour protéger la production de certaines marchandises qui pourraient se produire plus économiquement ailleurs. Il faudrait plutôt produire autre chose et faire des échanges. Au sujet des produits dont nous parlons, nous prétendons pouvoir soutenir la concurrence sur une base économique avec les denrées produites ailleurs, du moment que des circonstances artificielles ne viendront pas s'interposer pour rendre la chose impossible.

M. CASTLEDEN: Mais nous avions des cultivateurs qui produisaient des denrées dans tout l'Ouest et qui, malgré l'énormité de leur production, faisaient banqueroute. Les prix qu'ils recevaient pour leurs produits empêchaient leur production de s'établir sur une base économique. Le mal n'était pas le surplus de production, mais le manque de marché, même au Canada.

Le TÉMOIN: A ce sujet, nous prétendons, dans le mémoire, que le manque de marché provenait d'abord d'un manque de pouvoir d'achat dans le peuple et que le problème devait se résoudre par une augmentation de ce pouvoir plutôt que par une restriction artificielle du marché. Rendons le peuple capable d'acheter les produits et nous n'aurons pas besoin, à mon avis, de nous inquiéter du marché.

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant à la page 4: les forêts. A-t-on des questions à poser au sujet du développement des forêts?

M. PURDY: Voulez-vous nous dire ce que vous entendez par les réserves forestières et par les étendues situées en dehors des réserves forestières?

L'hon. M. TANNER: Les réserves forestières sont des étendues qui ont été mises à part pour recevoir des soins spéciaux et une protection particulière. La plupart des réserves forestières que nous avons en Alberta se trouvent sur le versant oriental des montagnes Rocheuses. A notre avis, il faut leur donner une protection spéciale pour conserver l'humidité du sol et préserver les sources des cours d'eau qui arrosent l'Alberta, la Saskatchewan, et pénètrent même au Manitoba. Dans ces régions, nous n'accordons pas les mêmes privilèges de pacage et de chasse qu'ailleurs. Ces réserves sont administrées avec une grande prudence.

M. MACNICOL: Voulez-vous nous dire ce que fait le gouvernement fédéral pour vous aider à entretenir des forêts sur les contreforts des montagnes Rocheuses?

L'hon. M. TANNER: Très peu de chose. En fait, nous croyons que le gouvernement fédéral devrait reconnaître cette région comme d'intérêt national, car elle intéresse pour le moins trois provinces de l'Ouest. Le fait est admis par les forestiers.

M. MACNICOL: J'admets tout à fait que dans l'intérêt de la Saskatchewan et du Manitoba, le gouvernement fédéral devrait faire en sorte de préserver les ressources hydrauliques du versant oriental des Rocheuses en y conservant les forêts. Sans cette préservation, la Saskatchewan et le Manitoba verraient de mauvais jours.

L'hon. M. TANNER: D'après le rapport du congrès forestier qui a eu lieu ici, cette préservation est considérée dans tout le Canada comme un problème d'ordre national.

M. BENCE: Vu que certaines de ces questions relèvent de la juridiction provinciale, le gouvernement albertain suggère-t-il que ces entreprises soient financées par le gouvernement fédéral, sans que celui-ci exerce aucun contrôle ou fasse aucune inspection, mais qu'il fournisse simplement les fonds et compte sur la province pour s'en occuper?

L'hon. M. TANNER: Depuis trois ans, nous faisons des recommandations au gouvernement fédéral à cet effet. Nous croyons qu'il devrait faire un arrangement avec les provinces en vue d'un certain programme à exécuter dans cette région et qu'il devrait payer une bonne part de l'exécution du projet.

M. BENCE: Vous suggérez que, comme mesure d'après-guerre, il paye tous les frais?

L'hon. M. TANNER: Pas tous les frais, mais qu'il mette à notre disposition les sommes nécessaires pour exécuter un programme de restauration d'après-guerre.

M. BENCE: S'il fournit l'argent, il en assure l'exécution. Est-ce là l'idée?

L'hon. M. TANNER: Nous administrerions cette région. Nous le faisons déjà. Nous ne pouvons pas y mettre l'argent qu'il faudrait. Nous ne pouvons pas y employer le nombre d'hommes qu'il faudrait. Nous ne pouvons pas construire les routes, installer les réseaux téléphoniques et radiophoniques qu'il faudrait, nous ne pouvons pas reboiser comme il faudrait, mais nous pouvons faire une certaine part, et nous croyons que le gouvernement fédéral devrait mettre des octrois à notre disposition à condition que soient exécutés certains travaux qui sont nécessaires et qui ne s'exécutent pas actuellement. Cela répond-il à votre question?

M. BENCE: Je le crois. D'après la dernière page de votre mémoire, j'ai compris que vous vous attendiez à ce que le gouvernement fédéral finance toutes les entreprises de restauration d'après-guerre qui étaient du ressort de la province.

M. SANDERSON: Monsieur le président, le ministre a dit quelque chose à propos d'une part à fournir par le gouvernement fédéral. Qu'aviez-vous en vue?

L'hon. M. TANNER: Voulez-vous dire quant à la somme nécessaire?

M. SANDERSON: Oui.

L'hon. M. TANNER: Cela dépendrait du programme que nous conviendrions d'exécuter. Ce que j'allais dire au monsieur placé en arrière, c'est que nous ne demandons pas un octroi inconditionnel pour l'employer à notre guise, sans garantie de l'exécution d'un programme dans l'intérêt des autres provinces et sans surveillance ni contrôle. Il y aurait une entente, de sorte que l'on saurait quel travail s'exécute. Si l'on convient que ce travail doit se faire, on devrait se charger des frais, dans la mesure où ils dépassent notre intérêt dans ce district. Ce n'est pas une entreprise provinciale du tout.

M. MACNICOL: Vous avez raison.

M. SANDERSON: Cela ouvre toute la question du financement. Je ne critique pas du tout, mais vous venez ici avec un plan considérable couvrant bien des choses. J'aimerais savoir si vous avez des chiffres indiquant la somme que vous aimeriez dépenser dans votre province et celle que vous demandez au gouvernement d'Ottawa de fournir.

L'hon. M. TANNER: Je devrais peut-être laisser au premier ministre le soin de répondre à cette question, sauf à dire que nos frais sont calculés ici aussi exactement qu'il nous a été possible de le faire ainsi d'avance. Comme nous l'indiquons dans le mémoire, nous avons consacré beaucoup d'argent, de temps et d'efforts à la préparation de ce mémoire, pour qu'il soit aussi précis que possible.

M. SANDERSON: Je serais très heureux, monsieur le président, que le premier ministre nous donne des faits à ce sujet.

Le TÉMOIN: Je ne suis pas très sûr si l'honorable monsieur parle simplement de la sylviculture ou de tout le programme.

M. SANDERSON: De tout le programme.

Le TÉMOIN: En ce qui concerne l'ensemble du programme d'après-guerre, nous avons cherché à vous donner un aperçu des entreprises qui dès à présent nous paraissent nécessaires et avantageuses comme mesures de restauration d'après-guerre. Nous avons cru et nous croyons encore que ces projets tels qu'ils sont devraient être pesés et coordonnés avec le programme d'ordre national que le fédéral a en vue pour le Canada tout entier. Evidemment il ne sera pas possible de prendre simplement les projets particuliers de chaque province pour les rassembler et appeler le tout un programme national. Il faut qu'il y ait une certaine coordination qui comportera probablement d'autres entreprises de restauration d'après-guerre que celles que nous avons suggérées ici. Dans les circonstances, bien que nous puissions vous indiquer d'assez près ce que pourraient coûter ces entreprises...

M. SANDERSON: J'aimerais cela.

Le TÉMOIN: Je crois que le mémoire indique les frais dans la plupart des cas, surtout lorsqu'il s'agit de travaux publics ou de projets d'irrigation. Nous les avons indiqués partout où c'était possible. Le total constitue le prix d'ensemble de cette série de projets.

M. SANDERSON: Quel est le total?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas fait l'addition. Tout est dans le mémoire.

M. SANDERSON: J'aimerais avoir le total.

Le TÉMOIN: L'affaire est très simple.

M. SANDERSON: Je crois que le Comité devrait aussi connaître le chiffre total.

Le TÉMOIN: Le seul point que je tiens à souligner à ce sujet, c'est que je ne voudrais pas laisser le Comité sous l'impression qu'il s'agit là d'un programme tout cuit, dont on ne peut rien retrancher et auquel on ne peut rien ajouter. C'est tout simplement un rapport provisoire sur la situation, dans la mesure où nous avons pu l'analyser jusqu'à présent et en proportion de l'exactitude des données que nous avons pu recueillir dans le laps de temps disponible, mais je ne prétends pas que ce rapport soit le dernier mot sur la nature et l'étendue des travaux de restauration à exécuter dans la province, car, comme je l'ai dit, je crois que ce relevé devrait être comparé aux autres et coordonné dans un programme national complet. Il peut être nécessaire de l'étendre, de le modifier sous certains rapports et ainsi de suite, et pour cette raison, quoique je ne voie pas d'inconvénient à additionner les totaux, je ne veux pas donner au Comité l'impression que ce sont là des chiffres stéréotypés qu'il soit impossible de changer.

M. SANDERSON: Je ne crois pas que le Comité le regarde de cet œil, mais vous demandez au gouvernement fédéral de vous financer d'une certaine manière pour certaines choses. Sûrement, vous pouvez donner des chiffres au Comité là-dessus, que ce soit dix ou vingt millions ou toute autre estimation.

Le TÉMOIN: C'est l'affaire de quelques minutes d'additionner les totaux, mais je tiens à faire remarquer que nous ne sommes pas ici pour demander de l'argent pour tel ou tel projet. Tel n'est pas notre but en comparaisant devant le Comité. Nous indiquons tout simplement des entreprises qui vous seraient utiles dans l'accomplissement de votre tâche de trouver de l'emploi pour ces gens, et en outre, vu qu'à notre avis ces entreprises ne peuvent se financer par les moyens ordinaires, nous avons ajouté nos recommandations sur la manière dont nous croyons qu'elles pourraient se payer. Nous ne sommes pas ici pour demander de l'argent au gouvernement fédéral pour tel ou tel projet.

M. SANDERSON: Je ne suis pas satisfait, monsieur le président, de la réponse du premier ministre.

M. BENCE: Il a répondu à la question.

Le PRÉSIDENT: Ce que le premier ministre veut dire, je crois, monsieur Sanderson, c'est que le total peut se calculer d'après les chiffres approximatifs donnés ici et là dans le mémoire. On peut les additionner et voir à quoi se chifferrait le total. Je crois qu'à bien des endroits il a indiqué les prix.

M. SANDERSON: J'aurais pensé que cette délégation, avant de venir ici, calculerait le prix total.

Le TÉMOIN: Je ne voudrais pas que l'honorable député croie que je ne fournis pas les renseignements qu'il désire. Je comprends peut-être mal le genre de renseignements que désirait le Comité. J'ai cru que vous vouliez connaître les projets de l'Alberta qui vous aideraient à trouver de l'emploi après la guerre. Nous prétendons que si ces projets sont dans l'intérêt du Canada et peuvent contribuer à résoudre le grand problème que vous, les membres du Comité, vous avez à envisager—et j'en comprends l'importance—alors le prix devrait être

une considération secondaire. Si ces entreprises sont nécessaires, il faut les exécuter, qu'elles coûtent cent millions ou un milliard, et voilà tout notre argument. Dans mon mémoire, je dis que la question d'argent ne devrait pas entraver la réalisation de ces projets après la guerre, s'ils sont nécessaires pour atteindre le but que le Comité poursuit avec tant d'énergie. Je ne crois pas que ce soit une question de cents et de dollars. Il s'agit de savoir si ces projets sont d'une sage économie et s'ils aideront à résoudre le problème de la restauration d'après-guerre. S'ils sont de cette catégorie, alors nous prétendons que l'argent devrait être fourni, quelle qu'en soit la somme.

Le PRÉSIDENT: Est-ce satisfaisant?

M. SANDERSON: Non, monsieur le président, cela ne me satisfait pas.

M. BENCE: Après tout, les frais de main-d'œuvre comptent pour beaucoup. Comment pouvons-nous estimer ces frais?

M. SANDERSON: Je ne m'attends pas à ce qu'on donne les chiffres sou pour sou. Sûrement, lorsque vous venez ici, messieurs, devant le Comité, vous devriez nous donner des chiffres sur les sommes qui, à votre avis, devraient se dépenser dans votre province. Je ne critique pas du tout. J'espère que vous obtiendrez ce que vous demandez, mais j'aimerais à savoir quel en sera le prix.

Le PRÉSIDENT: A mon sens, le premier ministre veut dire ceci: Nous avons demandé à chaque province de nous envoyer des représentants pour nous donner un aperçu de la situation qui existe dans chaque province et pour nous indiquer ce qui pourrait s'entreprendre à la fin de la guerre pour aider à résoudre le problème du chômage. Je ne suis pas sûr qu'on puisse nous indiquer les vrais prix, mais dans la plupart des cas, on nous a donné des chiffres approximatifs. Or le point faible, comme vous l'avez signalé, c'est qu'on n'a pas additionné tous les éléments pour trouver le prix total du programme à considérer et pour nous dire: il en coûtera tant. Mais dans ce mémoire on ne nous demande pas de payer quoi que ce soit. On nous dit: voici les choses que vous pouvez faire à l'avantage de l'Alberta et de l'économie nationale du Canada. Telle était l'intention, je crois. On nous indique les choses qui devraient s'exécuter si nous, les membres d'un comité de la Chambre des Communes, nous voulons faire quelque chose pour aider au progrès de l'économie du pays. Nous pouvons ne pas le voir de cet œil, mais c'est laissé à notre jugement. Nous leur avons simplement demandé de nous esquisser la situation albertaine comme ils la voient et non pas comme nous la voyons.

M. SANDERSON: Nous avons ici, hier, une délégation qui avait des chiffres sur la somme qu'on dépenserait pour des maisons et diverses autres choses.

Le PRÉSIDENT: Ces gens étaient d'une toute autre catégorie. Ils étaient ici pour nous dire—et ils nous ont très bien dit—quels genres de bâtiments devraient être construits, à leur avis, et ce qu'ils coûteraient, car ils peuvent faire des estimations, vu qu'ils sont entrepreneurs. Ils estiment les frais chaque fois qu'ils entreprennent un travail, vous remarquerez que, bien qu'ils parlent de logements, il y a bien des choses qu'ils n'ont pas traitées et qui sont mentionnées dans le mémoire du premier ministre. Cependant, votre question est prise en note et sera sûrement examinée lorsque le Comité étudiera le mémoire.

M. SANDERSON: Je crois que nous devrions le faire aujourd'hui.

L'hon. M. TANNER: J'aurais une observation à faire. Dans tout ce mémoire, vous remarquerez que nous vous avons donné les frais annuels pour vous montrer combien d'hommes seraient employés et quelle somme a été dépensée dans l'exécution de ces travaux. Or, il serait impossible, je crois, d'indiquer ce que serait le prix total, à moins d'indiquer ici quelle serait la dépense totale d'immobilisation et quel serait le coût annuel total de l'administration de l'entreprise. Je crois que ce serait impossible.

Le PRÉSIDENT: Je crains que nous ne puissions pas obtenir cela aujourd'hui, mais c'est une chose dont nous nous souviendrons lorsque nous étudierons le mémoire.

M. SANDERSON: Je ne sais comment nous pourrions nous en souvenir si nous ne pouvons pas avoir les chiffres.

Le PRÉSIDENT: Est-ce satisfaisant?

M. SANDERSON: Non, ce n'est pas satisfaisant.

Le PRÉSIDENT: Nous ne pouvons pas obtenir ces chiffres d'eux, mais nous nous en souviendrons.

M. SANDERSON: En votre qualité de président, vous pourriez obtenir ces chiffres si vous les demandiez.

Le PRÉSIDENT: S'ils ne peuvent pas nous les donner.

M. SANDERSON: Ils peuvent nous les donner. Vous ne voulez pas me dire, monsieur le président, que ces messieurs, le premier ministre de l'Alberta et ses ministres, sont venus ici sans avoir de chiffres sur les sommes qu'ils voudraient voir dépenser dans leur province. Je ne critique pas du tout. Ils ont sûrement les chiffres.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas.

M. SANDERSON: Ils ont sûrement les chiffres pour indiquer s'il s'agit d'un million, de dix millions ou de vingt ou de quoi que ce soit. Ils devraient sûrement nous donner certains chiffres.

Le PRÉSIDENT: Je ne défends pas le premier ministre, car M. Manning et ses associés sont capables de plaider leur cause, mais quand vous leur avez posé votre question, ils parlaient de travaux de conservation qui pouvaient s'exécuter sur le versement des montagnes pour conserver les sources des cours d'eau de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Il peut être évident à leurs yeux qu'il faut certains travaux, mais ils peuvent n'être pas en mesure de savoir ce que ces travaux coûteraient, et en exprimant une opinion ils pourraient se tromper. Puisque, à leur avis, ce serait une entreprise nationale, ils peuvent n'avoir pas confié à des ingénieurs le soin de trouver quel en serait le prix. Néanmoins, ils nous signalent la chose et nous acceptons ou nous refusons. Ils ne nous disent pas que les travaux qu'ils esquisaient devraient s'exécuter aux frais du fédéral plutôt qu'aux frais des provinces, ni que les ingénieurs devraient faire ceci ou cela, et que le prix sera de tant. Ils disent simplement qu'il faudrait faire des travaux de conservation sur les contreforts des montagnes. Plusieurs de leurs autres déclarations sont du même genre, mais vous remarquerez que lorsqu'ils en arrivent aux travaux publics, ils indiquent les prix.

M. SANDERSON: Vous ne voulez pas dire qu'ils sont venus ici sans avoir fait d'estimations?

Le PRÉSIDENT: Evidemment dans ce cas. Il nous faut prendre ce qu'ils nous donnent. Ils ne sont pas venus ici de force. Ils ne sont pas tenus de nous fournir quoi que ce soit. Ils nous font un exposé et nous le prenons comme ils nous le donnent et nous le traitons comme nous le jugeons à propos. Je crois que c'est tout ce que nous pouvons faire pour le moment.

M. SANDERSON: Ce n'est rien du tout.

M. Castleden:

D. Alors nous revenons à la question des forêts. Sous la rubrique "Forêts", page 4, vous dites que c'est la deuxième source de revenus de l'Alberta. Quelle est la nature de ce revenu forestier? Y a-t-il un moyen de l'augmenter pour que vous puissiez faire ces dépenses à même vos ressources naturelle?—R. Nous parlons là, évidemment, de la valeur globale des forêts et de la production de ces forêts, non pas seulement de l'argent du revenu public.

D. Vous dites que c'est votre plus gros revenu?—R. Après l'agriculture, oui.

D. En quoi consiste-t-il?—R. La vente du bois.

D. Vous avez une importante industrie du bois en Alberta?—R. Oui.

D. Dont vous tirez des revenus?—R. Lorsque nous parlons de "revenu" nous ne voulons pas parler simplement de la recette publique, mais du revenu total de la vente du bois, c'est-à-dire de l'industrie, des matériaux et de tout le reste. Je ne parle pas simplement des recettes de la province.

D. Si c'est une grande source de revenus pour quelqu'un, mais peut-être pas pour la province, y a-t-il un moyen d'augmenter le revenu provincial de cette industrie pour que vous ayez plus d'argent pour exécuter ces entreprises de préservation?

L'hon. M. TANNER: Actuellement, nous percevons ce que nous appelons le droit de coupe. Le taux fondamental en est de \$3 par mille, et nous percevons aussi un loyer pour le terrain, c'est-à-dire que si l'exploitant a plusieurs mille acres de forêt, il nous paie tant par acre.

M. CASTLEDEN: Quel est le taux?

L'hon. M. TANNER: Je ne puis vous donner les chiffres exacts, mais le prix varie suivant la région tant pour le droit de coupe que pour les différents terrains ou les différents aménagements forestiers.

M. CASTLEDEN: Il y a un bail?

L'hon. M. TANNER: Mais nous détenons les droits au nom de la province. Nous louons à un homme une certaine étendue et il convient de nous payer tant par acre et tant de droit de coupe. Nous prescrivons le mode d'exploitation. Il doit couper tant de bois, en laisser tant, enlever ses abatis et tous les débris. Nos inspecteurs sont là pour veiller à ce que ces prescriptions soient exécutées. Nous gardons cette attitude à l'égard de toutes nos ressources naturelles: bois, huile, charbon, et le reste, et nous sommes en mesure de changer les taux quand nous croyons devoir le faire. Si la province ne reçoit pas sa juste part des recettes de la production de l'huile, nous sommes en mesure d'augmenter la redevance, et lorsque nous passons un contrat avec une compagnie pour une exploitation, elle convient que cela pourra se faire. Il en est de même du bois. Vous avez probablement suivi la cause que nous avons portée jusqu'au Conseil privé justement pour établir ce principe.

M. McDONALD (*Pontiac*): Qui paie la protection contre les incendies?

L'hon. M. TANNER: C'est suivant le genre de bail. Dans certains cas, l'exploitant la paie et dans d'autres c'est nous qui la payons. Il y a trois ou quatre sortes de baux.

M. BENCE: Il en est de même, dites-vous, pour le charbon?

M. ROSS (*Calgary*): Que fait la province actuellement pour protéger les forêts? Construit-elle des routes pour sortir le bois et pour permettre aux gardes-feux de protéger la forêt? Exige-t-elle qu'on plante des arbustes pour remplacer les arbres abattus? Que fait votre province dans ce sens actuellement?

L'hon. M. TANNER: Nous avons établi un réseau de communications radio-phoniques qui couvre presque toute la province, surtout au nord de Calgary, nous ouvrons continuellement de nouveaux sentiers et nous entretenons ceux que nous avons déjà dans cette région. Nous obligeons la compagnie qui coupe du bois à construire des chemins de pierre dans la forêt. En ce qui concerne le reboisement, nous exigeons que l'exploitant épargne les arbres d'un certain diamètre. Il ne peut couper que jusqu'à ce diamètre. Nous l'obligeons à enlever les abatis et à faciliter la croissance des jeunes arbres.

M. CASTLEDEN: Avez-vous des chiffres sur la production du bois en 1941 et 1942?

L'hon. M. TANNER: Oui.

M. CASTLEDEN: Dans votre province?

L'hon. M. TANNER: Nous les avons ici. Jusqu'à la fin de 1942, la production de bois a été de 275,000,000.

M. CASTLEDEN: Cela comprend toutes les sortes de bois?

L'hon. M. TANNER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à propos de forêts?

M. Purdy:

D. Ici, sous la rubrique "Forêts", vous dites qu'on devrait considérer immédiatement le maigre revenu pécuniaire des forêts et plus loin vous dites: "Il est aussi de fait que dans la dernière décade les pertes subies dans l'Alberta par la destruction du bois se sont chiffrées à plus de \$6,700,000..." Ces déclarations ne semblent pas logiques. Vous dites que vous avez perdu \$6,700,000 par le feu en une décade. Vous devez en avoir vendu beaucoup aussi.—R. Les pertes par le feu étaient dans le bois debout.

D. Je comprends. Il s'agit de bois qui aurait pu être coupé?

L'hon. M. TANNER: Oui. Le bois que nous avons perdu aurait pu servir comme bois d'œuvre.

M. PURDY: Il appartenait à la Couronne?

L'hon. M. TANNER: Oui.

M. PURDY: Sans doute et il ne valait plus rien. C'est du bois que la Couronne aurait pu vendre pour une somme de \$6,700,000.

L'hon. M. TANNER: Non, ce n'est pas ce que je veux dire. Telle est la quantité de bois qui s'est détruite et que les compagnies auraient pu couper.

M. PURDY: La Couronne aurait pu vendre les droits de coupe.

L'hon. M. TANNER: Nous aurions eu notre part.

Le TÉMOIN: Il pouvait y en avoir moins. C'est juste le chiffre que nous donnons.

M. Purdy:

D. Vous dites que le prix de vente de ce bois aurait été de \$6,700,000?—
R. Oui.

L'hon. M. TANNER: C'est le prix du bois scié.

M. PURDY: Le prix que vous en obtenez?

L'hon. M. TANNER: Non, c'est le prix qu'il coûterait à la scierie.

M. PURDY: Tout est compris dans ce prix, sauf les frais de transport?

L'hon. M. TANNER: C'est la valeur attribuée au bois une fois scié. Cela comprend beaucoup plus que le transport. C'est d'ordinaire deux ou trois fois la valeur du bois debout.

M. PURDY: Qu'est-ce que cela comprend en outre?

L'hon. M. TANNER: Cela comprend les frais de séchage, les frais de transport, les frais du marchand de gros et du marchand de détail, etc.

M. PURDY: Il y a habituellement une hausse de 33½ p. 100?

L'hon. M. TANNER: Non, la hausse est ordinairement de 200 p. 100. Le prix à la scierie dépasse un peu le tiers du prix que vous payez lorsque vous achetez le bois pour votre maison.

M. PURDY: C'est le prix à la scierie lorsque le bois est scié en pièces brutes?

L'hon. M. TANNER: Oui.

M. PURDY: Je crois que vous feriez mieux de vous adresser aux marchands de bois et de calculer cela d'un peu plus près.

M. Ross (Middlesex-est):

D. J'aimerais savoir ce que veut dire cette phrase, à la page 4, sous la rubrique "Forêts": "Pour le maigre revenu que lui rapportent quelques concessions forestières, l'Alberta assume à ses frais toute la surveillance, au bénéfice des provinces des Prairies, de plus de 14,000 milles carrés de réserves forestières et de 145,000 milles carrés en dehors des réserves".

L'hon. M. TANNER: Quelle est votre question?

M. Ross (*Middlesex-est*): Que veut dire ce bout de phrase: "Pour le maigre revenu que lui rapportent quelques concessions forestières"?

L'hon. M. TANNER: Nous administrons ces réserves autrement que nous administrons les étendues qui ne sont pas dans les réserves, et le bois coupé dans les réserves est moins considérable; c'est très peu de chose en comparaison de ce qui se coupe dans l'autre partie. Je ne puis vous indiquer, de mémoire, les quantités, mais c'est très peu.

M. Ross (*Middlesex-est*): Je voulais établir la proportion entre la recette et la dépense totale, et je voulais comparer cela à la perte totale de \$6,700,000.

L'hon. M. TANNER: Nos frais d'administration dans cette région dépassent de beaucoup les revenus que la province en retire.

M. Ross (*Middlesex-est*): Je comprends cela.

L'hon. M. TANNER: Je ne crois pas...

M. Ross (*Middlesex-est*): Vous avez la perte totale, mais il n'y a pas de pourcentage pour indiquer la recette et le prix total de la protection du bois. La somme de \$6,700,000 me paraît un peu forte. Vous ne réalisez pas de bénéfices à cause du manque de protection du bois. En fait, cela devrait compter.

L'hon. M. TANNER: J'ai donné ce chiffre de \$6,700,000 comme la valeur du bois détruit. Les frais d'administration de cette région sont plus élevés que les revenus que nous en retirons.

M. Ross (*Middlesex-est*): Vous n'avez pas les chiffres.

L'hon. M. TANNER: Non. Nos comptes publics donnent ces renseignements, mais malheureusement je ne les ai pas ici.

M. MACNICOL: Lorsque vous parlez de réserves forestières, vous voulez dire les réserves des montagnes?

Le TÉMOIN: Les réserves des montagnes sont celles dont nous parlons ici.

L'hon. M. MACNICOL: Oui. A mon avis, il est très important que ces réserves soient protégées dans toute la mesure du possible. Le député de Saskatoon (M. Bence) a posé une question tantôt—j'oublie ce que c'était—mais j'ai songé, à ce moment-là, à la grande importance de la préservation des forêts sur le versant oriental des Rocheuses par rapport à la Saskatchewan, car plus on les abat ou plus on les détruit, plus rapidement on affaiblit les sources des cours d'eau, surtout de la Saskatchewan. Ces cours d'eau baissent très rapidement au printemps. Je suis fermement convaincu que le gouvernement fédéral devrait faire tout en son pouvoir pour conserver et aider à conserver les réserves forestières sur le versant oriental des Rocheuses.

Le TÉMOIN: A propos du chiffre qui a été donné tantôt, environ \$695,000, je crois qu'un des députés a demandé si on pourrait l'obtenir du compte des recettes publiques, pour des fins de comparaison. On peut le vérifier d'après les comptes publics, mais je crois devoir signaler que ce chiffre est pour une période de dix ans et que par conséquent on ne peut le comparer avec le chiffre du revenu annuel qui figure aux comptes publics.

M. PURDY: Cette somme comprend-elle les forêts de l'Alberta ou les réserves forestières seulement?

Le TÉMOIN: Oui, cela couvre toute la province.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions sur ce point, nous allons passer à la question de la houille.

M. Bence:

D. J'aimerais que le premier ministre explique cette déclaration, s'il le veut bien. Au début, il dit:

D'après une prudente estimation, plus de 85 p. 100 des réserves houillères du Canada se trouvent en Alberta, mais mes collègues et moi, nous ne sommes pas en mesure de dire dans quelle mesure l'exploitation de la houille pourra figurer au plan de restauration et d'embauchage d'après-guerre, avant d'avoir plus de données sur les projets industriels fédéraux et internationaux de l'avenir.

R. Il y a un certain nombre de facteurs qui entrent en jeu. Comme vous le savez, dans le passé, le charbon qui voyageait de l'Alberta vers les marchés de l'Est était subventionné. Actuellement, nous ne savons pas quelle sera la situation à l'avenir. L'état de guerre a complètement changé les circonstances. Tant que nous ne saurons pas ce que doit être la politique fédérale concernant les subsides, les taux de transport et le reste, il nous sera très difficile de prévoir la situation future relativement à l'exploitation de nos charbonnages. Quant à notre mention de la politique internationale, elle se rapporte à ce qui pourrait se faire pour ouvrir au charbon de l'Ouest canadien les marchés américains des Etats de l'Ouest. Et cela ne peut s'effectuer, naturellement, que par des arrangements internationaux. Comme nous le recommandons plus loin dans le mémoire, il semble plus logique, au point de vue économique, d'approvisionner en houille les Etats du Nord-Ouest que de continuer à faire voyager notre houille sur de longues distances jusqu'aux provinces de l'Est canadien. Là encore il s'agirait de conclure des accords internationaux. A moins de connaître à l'avance la politique de l'avenir, nous pouvons difficilement prédire l'avenir de cette industrie. Voilà les deux facteurs impotants: la question des subsides pour solder les frais de transport et celle du marché américain.

D. Il y a un marché sûr aux Etats-Unis?—R. Au point de vue américain, il est sûr. C'est une question de mise au point tarifaire.

M. Brunelle:

D. Y a-t-il, dans ces Etats américains, des houillères qui pourraient fournir le charbon?—R. Il y a certaines mines, mais on expédie encore de la houille américaine de l'Est vers cette partie de l'Ouest. Nous nous demandons pourquoi les Américains expédient du charbon à une telle distance vers l'Ouest tandis que nous en expédions aussi loin vers l'Est canadien. Il serait bien plus avantageux d'expédier le charbon de l'Est vers l'Est du Canada et celui de l'Ouest canadien vers l'Ouest des Etats-Unis.

M. McDonald (Pontiac):

D. Avez-vous une idée de l'étendue du marché dans ces Etats?—R. Les chiffres que nous pourrions donner actuellement ne seraient qu'une vague estimation, mais il y a là un grand marché, beaucoup plus grand que celui que nous pouvons avoir dans l'Est du Canada.

D. Pouvez-vous savoir dans quelle mesure ces Etats achèteraient votre houille?—R. A en juger par ce que nous avons pu exporter vers l'Est du Canada, nous aurions là un plus grand marché que celui que nous avons.

D. Quels sont vos chiffres quant aux quantités expédiées vers l'Est du Canada? Est-ce 25 p. 100 de votre production?—R. A la fin de 1942, notre production annuelle était de 7 millions de tonnes et nos exportations vers l'Est... je regrette de n'avoir pas les chiffres sous la main.

D. Pourriez-vous me donner une idée approximative? Quelle serait l'importance de ce marché?—R. Sans aucun doute, ce marché serait très grand, beaucoup

plus grand que si nous expédiions vers l'Est. Je veux dire que le marché virtuel des Etats de l'Ouest est beaucoup plus grand que tout ce que nous avons eu jusqu'ici.

M. Black:

D. Si je comprends bien, le seul désavantage que vous ayez à subir, c'est le droit de douane américain de 75c. par tonne?—R. C'est ce dont nous parlons ici dans notre mémoire.

D. Ce droit de 75c. par tonne est-il suffisant pour vous empêcher de vendre votre charbon dans les Etats de l'Ouest dont vous parlez?—R. Je ne dirais pas que ce seul facteur est un obstacle; il y en a d'autres qui entrent en jeu.

D. Si j'ai bien compris votre exposé, vous dites que vous ne pouvez pas franchir les barrières commerciales et que si vous le pouviez, vous trouveriez un débouché pour toute votre production dans les Etats de l'Ouest moyen.—R. Je tiens à bien faire comprendre que plusieurs autres facteurs entrent en ligne de compte. Il y a, par exemple, la politique américaine de fournir du charbon de l'Est aux Etats de l'Ouest et cette question est encore affaire de politique gouvernementale. Puis au Canada nous n'avons pas pu obtenir tout ce qu'à notre avis, nous devrions avoir. Nous n'avons pas pu obtenir une plus grande part du marché de l'Est. Et nous croyons qu'il devrait y avoir, entre le Canada et les Etats-Unis, une entente dans laquelle tous ces facteurs seraient considérés et un arrangement plus économique pour tous les intéressés, qui nous permettrait de vendre notre charbon de l'autre côté de la ligne.

Le PRÉSIDENT: Savez-vous si les Etats-Unis paient une subvention sur l'expédition du charbon de l'Est vers les Etats de l'Ouest?

M. Ross (Middlesex-Est):

D. Vous parlez du fait que nous envoyons du charbon vers certains Etats de l'Ouest? Quel avantage y a-t-il pour l'acheteur américain à acheter de ce charbon actuellement? Est-ce le prix?—R. Voulez-vous parler du charbon qu'il achète des Etats de l'Est?

D. Non. Vous avez mentionné tantôt qu'une certaine quantité du charbon de l'Ouest s'expédiait vers certains Etats de l'Ouest. Pourquoi ces gens ont-ils acheté de ce charbon?—R. Au point de vue pratique, je crois qu'avant la guerre ces achats ne représentaient pas grand'chose. Actuellement toute la situation est changée, du fait de la guerre, à cause du problème des transports et de plusieurs autres facteurs qui entrent en jeu. Chez nos voisins, le principal problème ressemble au nôtre. Ils reçoivent beaucoup de leur charbon des houillères de l'Est et ils en paient le transport à travers le continent. Le principal problème, de ce côté-ci, c'est de transporter notre charbon jusqu'à l'Est du Canada, ce qui est aussi un long trajet. Et il nous semble logique de conclure un arrangement entre les deux pays pour supprimer cette difficulté de part et d'autre.

D. Vous extrayez ce charbon dans l'Ouest et il ne peut entrer dans les Etats de l'Ouest central à cause du droit de 75c. par tonne et des autres frais dont vous parlez. Quelle était la situation avant la guerre?—R. Elle ne suscitait, je pense, aucun problème à cette époque.

M. BLACK: A cette question, je pense qu'il faut répondre que, à moins d'écouler son charbon dans le centre du Canada, l'exploitation ne saurait poursuivre l'exploitation de ses mines. Je crois que le premier ministre devra fournir de plus amples éclaircissements sur ce qu'il a dit au sujet de l'écoulement du charbon albertain et de la nécessité de trouver, pour les produits de ces mines, des marchés dans les provinces centrales de l'Ouest des Etats-Unis. Je répète que, à mon sens, il s'agit actuellement de procurer, dans le centre du Canada, un marché pour l'écoulement du charbon de l'Est qui doit y être écoulé si l'on

veut que la production trouve des consommateurs; cela s'applique autant à l'Est qu'à l'Ouest.

M. ROSS (*Calgary*): Je crois comprendre que, si des droits étaient imposés sur le charbon afin de protéger la Nouvelle-Ecosse et de permettre à cette province de se procurer du charbon venant d'une certaine distance à l'Ouest, et qu'en outre si les droits étaient abolis et le libre-change institué à l'égard du commerce du charbon, c'est l'Ouest, alors, qui retirerait le plus d'avantage de l'écoulement de son charbon sur le marché de l'Est et des recettes qu'il pourrait y réaliser. Il n'y a qu'une issue pour les houilleurs de Sydney s'ils veulent réussir: et c'est de déverser leur produit dans l'Est du Canada. Je crois comprendre que ces droits ont été imposés à cause du long trajet que représente le transport du charbon. Mais je puis me tromper.

M. GILLIS: Vous vous trompez en effet. J'approuve entièrement la déclaration faite ici même par le premier ministre Manning. Quant à la situation à Sydney, nous ne serions pas plus avancés d'avoir de libres débouchés pour nos produits. Il s'agit d'un problème de géographie, et des rapports de ce problème avec nos propres marchés. Et pourtant, il devrait y avoir un moyen de supprimer ces trajets prolongés et d'abolir ces frontières tout artificielles.

M. BLACK: Des mines de Sydney, on a fait savoir qu'une fois supprimé le droit de 75c. la tonne, les mines de la Nouvelle-Ecosse pourraient écouler toute leur production aux Etats-Unis, au lieu de l'expédier dans le centre du Canada où la prime accordée atteint actuellement \$2.50 la tonne. Je ne suis pas de cet avis, pour ma part.

M. GILLIS: Je savais que vous prendriez cette attitude.

M. MACNICOL: En ma qualité de consommateur ontarien, me serait-il permis de dire que nous consommons dans ma province le charbon albertain aussi bien que celui de la Nouvelle-Ecosse; nous voulons faire usage des deux produits, et nous aimons à traiter avec nos propres compatriotes du Canada, mais il s'agit présentement d'une question de transport. Je pense que les difficultés de transport disparaissent peu à peu, au moins en ce qui concerne la Nouvelle-Ecosse. Notre consommation avait atteint près de deux millions de tonnes du charbon de la Nouvelle-Ecosse; notre marché s'élargissait sans cesse et à vue d'œil. Je brûlais moi-même de ce charbon ainsi que du charbon de l'Alberta.

M. GILLIS: Il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

M. MACNICOL: Il n'en est plus ainsi aujourd'hui—mais nous parlons de l'après-guerre. Si je ne me trompe, le témoin a déclaré que l'Alberta produit environ 85 p. 100 du charbon canadien.

Le TÉMOIN: On a en effet donné ce pourcentage.

M. MACNICOL: A l'égard de cette province, une grande quantité du produit provient du nord de l'Alberta et une autre des bords de la rivière Saskatchewan. Mais avez-vous envisagé la possibilité de faire descendre, par voie de flottage, le bois le long de la rivière Saskatchewan jusqu'à Winnipeg? Il me semble que ce serait là ouvrir de grandes perspectives au transport du charbon jusqu'à Ontario, et peut-être même nous permettre d'acheter votre charbon à un prix beaucoup plus accessible que celui que nous payons actuellement.

Le TÉMOIN: A ce propos, monsieur le président, les membres du Comité se rappellent sans doute qu'il y a quelques années—en 1910, je pense,—une enquête approfondie avait été faite pour déterminer s'il serait possible d'ouvrir la rivière Saskatchewan à la navigation. Les topographes parcoururent toute la région qui s'étend de Rocky Mountain House à Winnipeg, et recueillirent ainsi des chiffres précis sur la question. Mais on n'est jamais allé au delà, et la réalisation du projet est encore à faire.

M. MACNICOL: A l'exception d'une écluse construite quelque part—et connue sous le nom de St. Andrews' Locks, sur la rivière Rouge.

Le TÉMOIN: A cette exception près.

M. MACNICOL: Et il faudrait mener à bout l'exécution du reste du projet.

Le TÉMOIN: Les ingénieurs ont fourni tous les chiffres voulus, même une estimation du coût. Je puis dire que nous avons fait, tout récemment, enquête sur ce rapport initial pour voir si le projet méritait vraiment d'être repris après la guerre, mais, au moment de faire notre déclaration, nous ne possédions pas encore de prémisses suffisantes à ce propos pour conclure que le projet devait figurer sur notre liste de projets définitifs. Le flottage de notre charbon par là jusqu'à Winnipeg aurait certainement pour résultat une réduction des frais de transport. Nous sommes actuellement en voie d'étudier ce rapport initial pour voir s'il est vraiment opportun d'envisager le projet pour l'après-guerre, mais à l'époque de notre déclaration, nous n'avons pas cru devoir l'inclure dans notre liste.

M. MACNICOL: Et le coût prévu serait d'environ \$20,000,000?

Le TÉMOIN: \$23,000,000.

M. CASTLEDEN: Et la navigation serait interrompue sept mois par an.

Le TÉMOIN: A peu près.

M. CASTLEDEN: Et il y aurait le problème de la baisse des eaux.

Le TÉMOIN: L'arpentage a prévu le dragage de la rivière, le creusement du chenal et le reste.

M. CASTLEDEN: Ainsi que la construction des digues, écluses, et le reste.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, pour répondre à la question sur le tonnage transporté dans l'Est du Canada, je dirai qu'il était de 726,566 tonnes en 1941, et avait baissé à 526,856 tonnes en 1942, par suite surtout de l'état de guerre.

M. McDONALD (*Pontiac*): Pouvez-vous nous dire combien avant dans l'Est ce tonnage fut transporté?

Le TÉMOIN: La presque totalité déboucha sur le marché de l'Ontario, très peu dut se rendre jusqu'à l'Ouest du Québec; presque tout fut consommé sur le marché ontarien.

M. MACNICOL: Monsieur le président, me sera-t-il permis de demander au premier ministre Manning si l'on est actuellement en voie d'ouvrir une nouvelle mine un peu à l'ouest d'Edmonton, à environ quarante milles de là?

L'hon. M. TANNER: De quelle mine voulez-vous parler?

M. MACNICOL: La mine connue sous le nom de Wabamun.

L'hon. M. TANNER: Oui. Je ne sais si l'exploitation a vraiment commencé, mais les mesures voulues ont été prises et le bail est signé.

Le PRÉSIDENT: Et maintenant, si nous en avons fini avec le charbon; nous passerons à la partie suivante qui porte sur l'huile, le gaz naturel et les sables pétrolifères; nous pourrons en même temps y inclure le sel, les silices et la glaise. Tout cela se ressemble et pourra être étudié simultanément.

M. CASTLEDEN: La première question est celle-ci: avez-vous des chiffres sur la production du pétrole en Alberta, pour les trois dernières années par exemple, ainsi que sur le revenu dérivé par la province de cette production? Vous pourrez répondre plus tard à ma question si vous ne trouvez pas immédiatement ces chiffres.

Le TÉMOIN: Le volume de la production en chiffres ronds, a atteint 10 millions de tonneaux.

M. CASTLEDEN: Très bien.

Le TÉMOIN: Pour l'année 1942.

L'hon. M. TANNER: Cela représente, en argent, une somme d'environ \$14,000,000.

M. MACNICOL: Et cela à la source d'approvisionnement?

L'hon. M. TANNER: Oui.

M. CASTLEDEN: Et le revenu qu'en a retiré la province?

L'hon. M. TANNER: Il y a ici une réelle difficulté dans l'ordre provincial. Il faut que vous compyreniez qu'au moment où nous avons commencé d'exploiter les ressources naturelles, beaucoup de droits miniers avaient été concédés aux compagnies ou à des individus propriétaires de terrains. En reliant par rail l'une à l'autre extrémité du Canada, le Pacifique-Canadien par exemple reçut une concession dans laquelle étaient compris des droits miniers. De même pour la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui obtint des concessions dans lesquelles étaient compris les droits miniers. Certains hometeaders, en recevant les lettres patentes de leur terre, obtenaient en même temps les droits miniers.

M. CASTLEDEN: Mais ce n'est là qu'un faible pourcentage.

L'hon. M. TANNER: Voici comment les choses se passent. Prenons la vallée de Turner; une moitié environ de la production totale d'huile en cet endroit provient de terres dont les droits miniers n'appartiennent plus à la province.

M. CASTLEDEN: Et vous ne retirez là aucun revenu?

L'hon. M. TANNER: Nous ne retirons de là aucun revenu. Sur l'huile provenant de nos propres terres, nous avons toujours reçu une redevance de 10 p. 100. L'an dernier, nous avons élevé cette redevance à 12½ p. 100 sur un plan dégressif. Je ne sais au juste quels sont les détails qui vous intéressent, mais nous retirons environ 10 p. 100 du revenu du pétrole extrait, à la source d'approvisionnement.

M. CASTLEDEN: Pouvez-vous nous donner des chiffres précis comme vous l'avez fait pour la production? Quelle somme cela donne-t-il? Est-ce là le montant total, obtenu par la production de 14,000,000 tonneaux dans toute la province, à l'égard du revenu du gouvernement provincial?

L'hon. M. TANNER: Environ un demi-million de dollars, parce qu'il s'agit de la moitié de 10 p. 100 de 14,000,000.

M. CASTLEDEN: Quelle est là dedans la part du Gouvernement?

L'hon. M. TANNER: Je le répète, voilà ce que nous encaissons: environ un demi-million de dollars.

M. CASTLEDEN: Et cela comprend toutes les espèces de pétrole, même l'huile brute à \$1.40 le tonneau?

L'hon. M. TANNER: A la source d'approvisionnement, oui.

M. ROSS (*Calgary*): Je ne sais pourquoi M. Tanner a dit la moitié de 10 p. 100.

L'hon. M. TANNER: Parce que la moitié du pétrole provenant de la vallée de Turner est extraite de terres dont la concession était accompagnée de celle de droits miniers.

M. MACNICOL: M. Tanner semble connaître à fond le problème du pétrole. Le printemps dernier, notre Chambre des communes a voté \$750,000 pour activer la production de pétrole et d'asphalte à même les sables goudronneux au confluent des rivières Clearwater et Athabaska. Pourriez-vous nous dire où en est l'activité des nouveaux moulins, s'ils produisent actuellement et quelle est la nature de ce qu'ils produisent.

L'hon. M. TANNER: Le plus simple est de répondre à la dernière question. Ils ne produisent rien.

M. MACNICOL: Je voulais que cela figure au compte rendu officiel.

L'hon. M. TANNER: L'usine est actuellement en voie de réparation et de construction. Après l'incendie que vous savez, l'usine a dû être reconstruite. Elle n'est pas terminée, et par conséquent ne produit pas.

M. MACNICOL: Je me contente d'ajouter, en quelques mots, que le monde entier a les yeux sur le Canada. Mon honorable ami de Cumberland, qui est un grand liseur, m'a prêté un numéro récent du *Saturday Evening Post*, celui du 27 novembre. Je suis allé ensuite m'acheter un exemplaire de ce journal. J'y relève quelques lignes que je vous demande la permission de vous lire.

Ils ont une région de 10,000 à 30,000 milles carrés, dont l'épaisseur varie de quelques pieds à 250 pieds, qui a sans doute un volume de 35 à 100 milles cubes, renferme 1 à 25 p. 100 de pétrole au poids, et est censée contenir au moins 100,000,000,000 de tonneaux de pétrole. C'est là une grande quantité de pétrole. Ce pétrole est, en outre, d'une nature bien spéciale. Le pétrole d'Athabaska est relativement jeune et tendre; il gît dans une couche de sable mou et n'a jamais subi l'action de la chaleur et des pressions qui ont agi, à la suite des mouvements du sol, sur le pétrole gisant dans des replis rocheux. En outre, il ne se trouve pas dans les pores du roc, mais recouvre comme d'une pellicule les grains de sable.

Vous voyez donc que la question de notre sol commence à attirer l'attention mondiale, comme elle l'a fait depuis 1913. J'aurais une question à poser. Puisque l'on a si peu retiré, jusqu'ici, de ce qui semble être le plus grand gisement de pétrole au monde, et qu'actuellement la production en est nulle, quels sont les projets du gouvernement de l'Alberta pour l'exploitation du pétrole de cette région?

L'hon. M. TANNER: A l'heure actuelle, des difficultés ont surgi au sujet de l'extraction du pétrole des sables goudronneux, et l'une de ces difficultés est de séparer le pétrole du sable. Mais grâce à notre Conseil des recherches, la question est présentement à l'étude en Alberta.

M. MACNICOL: A-t-on songé à l'hydrogénation comme moyen de séparer le bitume de l'huile?

L'hon. M. TANNER: Divers procédés de séparation sont à l'étude.

M. MACNICOL: Mais songez-vous au procédé de l'hydrogénation?

L'hon. M. TANNER: Oui. Le docteur Clark, de l'université, poursuit des expériences depuis plusieurs années. Le gouvernement fédéral nous a demandé de constituer en réserve les terres de la région, et de n'en céder aucune en location tant que la prospection sera en cours et que la situation de l'entreprise ne sera pas bien déterminée.

M. MACNICOL: Les autorités fédérales collaborent avec vous et vous collaborez avec elles.

L'hon. M. TANNER: Nous avons collaboré dans cette mesure, et en retour nous avons reçu d'elles tant d'argent pour réaliser le projet. On a émis beaucoup de fonds sur le forage de puits d'essai, et avec des résultats peu satisfaisants. L'usine n'est pas encore entièrement reconstruite et, par conséquent, ne fonctionne pas à l'heure qu'il est.

M. MACNICOL: Pouvez-vous nous dire si le sable, qui est censé être un sable siliceux—on m'a affirmé qu'il l'était mais je n'en sais rien—peut, une fois que l'huile bitumineuse en est extraite, servir à la fabrication du verre?

L'hon. M. TANNER: C'est un sable siliceux. On a tenté dans les usines ordinaires de faire usage du sable siliceux, et l'on a découvert que ce sable était plus fin que celui qui sert actuellement.

M. MACNICOL: Est-il trop fin?

L'hon. M. TANNER: On trouve qu'il est plus fin que celui qui sert en ce moment; pour pouvoir l'utiliser avec succès, il sera peut-être nécessaire de modifier ou de rectifier le système d'alimentation des machines, mais, une fois le changement effectué, l'on croit que le sable pourrait servir avantageusement.

M. MACNICOL: Quant à cette même région, c'est un véritable gîte de sel. Il s'expédie de Waterways environ 560 tonneaux de sel par semaine, et le pétrole est là tout près. Voici du pétrole, du sel et de la pierre calcaire en un seul lieu. Le gouvernement a-t-il songé à fonder une industrie chimique dans la région? Il y a pourtant là-bas trois des principaux ingrédients d'un grand nombre de composés chimiques.

M. GILLIS: N'avez-vous pas dit, ce matin, que nous entendrions quelqu'un venu spécialement du ministère des Recherches pour nous entretenir de cette question?

Le PRÉSIDENT: Je l'ai proposé au Comité du programme, mais n'en ai rien dit ce matin.

M. GILLIS: Je croyais que vous l'aviez fait. Devrons-nous alors appeler quelqu'un?

Le PRÉSIDENT: La proposition signifiait au Comité du programme que nous pourrions peut-être tenir, mardi matin, une discussion sur les questions qui ont trait à la production possible de l'essence synthétique, et à ce débat succédera infailliblement une discussion sur les gisements houillers, les sables goudronneux, et le reste.

M. GILLIS: Ne serait-il pas préférable d'attendre la venue, parmi nous, de techniciens qui seront mieux en mesure de répondre à nos questions que ces messieurs d'aujourd'hui? Je pense qu'il serait préférable de passer à un autre point et d'abandonner celui-ci tant que nous n'aurons pas la visite des spécialistes.

M. MACNICOL: C'est très bien. Passons donc.

Le TÉMOIN: Une question portait sur l'industrie chimique du sel et aussi sur l'activité de la production dans cette région. En 1942, il sortit environ 20,000 tonnes de sel de l'endroit. Pour ce qui est d'une usine chimique, le gouvernement n'a pas l'intention d'en fonder dans la région, mais d'autre part, à cause des immenses ressources naturelles en gisement dans la région, et de la richesse de ces gîtes comme de toute la région, nous sommes certainement d'avis qu'il serait extrêmement avantageux d'y établir des usines chimiques qui pourraient faire usage du produit naturel qui s'y trouve en une telle abondance.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur cette partie du mémoire? Sinon, nous passons immédiatement au poisson et au gibier, puis à l'agriculture. Y a-t-il des questions sur le poisson et le gibier?

M. MACNICOL: Un mot seulement sur le poisson; le mémoire parle des lacs du nord de l'Alberta qui abondent en poisson de la première qualité. Chaque semaine, il s'expédie de Waterways à Chicago et à New-York, soit par exprès, soit par la poste, environ cinq à dix chargements de poisson. Le gouvernement a-t-il jamais songé à savoir pourquoi les tarifs de transports étaient tellement plus élevés pour le poisson albertain qui vient de Waterways que pour celui qui vient des côtes?

Le TÉMOIN: Il y a quinze ans que le gouvernement provincial y songe en effet. Vous comprendrez notre attitude en arrivant à la question des tarifs de transports, un peu plus loin.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur le poisson et le gibier?

M. BLACK: Que faut-il entendre par l'infestation des lacs?

Le TÉMOIN: Il s'agit des vers et des maladies qui détruisent le poisson.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas de questions sur le poisson et le gibier, nous passerons à l'agriculture, au développement industriel. Ces deux points soulèveront sans doute d'intéressantes questions. Y a-t-il des questions sur ce sujet, en général?

M. BENCE: Au sujet de la fondation de nouvelles écoles agricoles, s'agit-il là d'un projet universitaire?

Le TÉMOIN: Non, nous sommes actuellement à Olds, collège agricole régional. Les cours y sont bien distincts de ceux de l'université. La jeunesse qui est désireuse de se consacrer à l'agriculture pour gagner sa vie y suit un cours de brève durée et se renseigne ainsi sur les méthodes de culture, et le reste.

M. BENCE: Où est située cette institution?

Le TÉMOIN: Le collège actuel se trouve à Olds. Nous avons en outre celui de Vermilion, mais il a fermé ses portes pour la durée de la guerre. Il y en avait aussi un autre dans le sud de la province, à Claresholm.

M. BENCE: Trouvez-vous qu'il est préférable que ces institutions ne soient pas soumises à la juridiction de l'université?

Le TÉMOIN: Jusqu'ici, l'expérience a donné entière satisfaction.

M. CASTLEDEN: Accordez-vous des bourses pour permettre aux étudiants de se perfectionner dans ces écoles?

Le TÉMOIN: Il y a, je pense, quelques bourses de peu de valeur. Mais elles ne jouent pas un grand rôle.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. BENCE: Est-ce dans ce domaine que vous voudriez recevoir une aide financière du gouvernement fédéral?

Le TÉMOIN: Naturellement, si vous parlez de nous venir en aide...

M. BENCE: Je l'ai dit avec intention.

Le TÉMOIN: A ce propos, je me permets de signaler que nous sommes en faveur d'un régime d'assistance qui viserait à tout autre chose qu'à puiser dans le gousset des contribuables et à faire des octrois de fonds à la province. On peut agir ainsi, mais sans résultat. Pourtant, il est possible de recourir à d'autres moyens, car les moyens à prendre devraient, croyons-nous, avoir une portée nationale, et voilà pourquoi, à notre sens, ces moyens devraient être adoptés sur l'initiative du gouvernement fédéral.

M. CASTLEDEN: J'aimerais avoir des éclaircissements sur le n^o 5, c'est-à-dire sur l'administration, la surveillance et la disposition des armoires frigorifiques dont il est question.

Le TÉMOIN: Ce numéro parle de la fondation, dans les principaux centres de la province, d'établissements frigorifiques. Chaque établissement peut contenir un nombre considérable d'armoires individuelles, et ces armoires sont louées aux différents cultivateurs des alentours pour qu'ils y conservent leur bœuf, et le reste.

M. CASTLEDEN: Tout cela est en la possession et sous la surveillance de l'Etat?

Le TÉMOIN: Il n'en a pas été ainsi jusqu'à ce jour. Les établissements sont d'ordinaire à base coopérative dans les districts. Ils sont assujettis à la surveillance gouvernementale en ce sens qu'ils doivent se conformer aux règlements d'hygiène et à toutes les autres dispositions contenues dans les règlements.

M. CASTLEDEN: Mais l'idée est qu'une institution coopérative quelconque en reste propriétaire?

Le TÉMOIN: Tel a bien été, jusqu'ici, le régime, mais je ne saurais dire que ce régime continuera d'être le seul en cours.

M. MACNICOL: Tel n'est pas le régime en Ontario. Ontario a pris les devants dans ce domaine. Nous avons plusieurs de ces établissements. Ils fonctionnent à merveille. Je crois fermement que la recommandation devrait être suivie, non seulement en Alberta, mais aussi pour la Saskatchewan et le Manitoba. Le problème qui se pose pour votre gouvernement est de pourvoir d'électricité les établissements frigorifiques. Cela voudrait dire que, dans différents centres

disséminés d'un bout à l'autre de la province, il faudrait que des usines électriques soient construites pour fournir l'énergie à ces 500 établissements. Les cultivateurs des Prairies ont certainement droit à ce privilège. Voici comment le système fonctionne. Le cultivateur paye un loyer. Peu importe l'identité du propriétaire ou du gérant, pourvu que le cultivateur puisse s'y caser moyennant un loyer raisonnable. Je ne prétends pas qu'il faille exclure le gouvernement de l'administration de ces établissements. En Ontario, c'est la Hydro Electric Power Commission qui fournit l'électricité. Cette commission est une commission d'Etat. Elle est propriété publique, mais dans certaines régions c'est le public, ce sont les citoyens qui se réunissent et construisent une usine à titre d'entreprise commerciale. Je ne m'oppose pas du tout à votre proposition de coopération, parce que c'est là un moyen de réussir et qu'il ne faut pas y faire obstacle. Mais il faut que vous sachiez que j'approuve chaleureusement le projet et que j'en souhaite la réalisation aux quatre coins des prairies, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.

Le TÉMOIN: Je dois dire, à propos de l'électricité, que la chose ne serait pas difficile parce que, partout là-bas, l'électricité ou le gaz est disponible et que l'un ou l'autre servent indifféremment à l'exploitation.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. BENCE: Je dois dire que j'approuve de tout cœur la proposition du premier ministre et de ses collègues à l'effet d'établir une division de l'Ouest au sein du Conseil national des recherches. Mes compatriotes de l'Ouest canadien seront, je pense, les premiers à reconnaître l'urgence de mesures prévoyant la mise à l'épreuve des surplus de produits agricoles pouvant servir à des usages qui n'avaient pas cours jusqu'ici. J'espère sincèrement que notre Comité accordera à cette proposition toute la considération qu'elle mérite.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

M. ROSS (*Calgary*): Au sujet des touristes, on peut dire qu'à leurs yeux l'élément indien offre en général l'intérêt le plus sensationnel. Or je trouve, depuis un certain temps déjà, que nous avons en quelque sorte négligé les Indiens. Et pourtant, on pourrait beaucoup pour eux en les retirant un peu de leur ignorance. On pourrait leur enseigner les arts manuels ou autre chose. Ce serait leur venir sensiblement en aide. Je suppose que c'est là une question d'ordre purement fédéral, et qui n'entre pas dans le mémoire; mais je trouve que l'on a fait bien peu sous ce rapport et que, peut-être, certains de nos fonctionnaires qui ont étudié la situation pourraient être consultés. Je sais que, d'un bout à l'autre du Canada, un grand nombre de personnes qui ont eu des contacts avec les Indiens ont cherché à approfondir le problème et sont arrivées à des conclusions intéressantes à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Au fait, nous n'avons rien à voir avec cela, mais des projets avaient été élaborés juste avant la déclaration de la guerre et on dû être renvoyés à une date ultérieure. Je sais qu'un plan était sur le point d'être adopté en Colombie-Britannique.

M. BENCE: Je me demande si le premier ministre pourrait s'étendre plus longuement sur le premier paragraphe de la page 9, celui qui porte sur la demande européenne de vivres, dans la période d'après-guerre, et sur le sentiment, apparemment très répandu en Alberta, que l'adoption de certaines mesures ne serait pas à l'avantage de tout le pays?

Le TÉMOIN: Nous insistons surtout sur le fait que, à l'heure actuelle et par suite de l'état de guerre, les exploitants de l'Ouest ont accès à certains marchés. Prenons par exemple le marché du bacon; ce marché est l'un de nos principaux débouchés. Les résultats pour nous seront désastreux si, à la fin de la guerre, ce marché nous fait défaut et qu'un autre débouché ne s'ouvre pas à nos produits pour le remplacer.

M. BENCE: Mais la chose est à peu près certaine, au moins en partie, n'est-ce pas, d'après les prévisions géographiques?

Le TÉMOIN: Voilà pourquoi, comme pour le charbon, nous insistons sur le fait que le marché britannique devrait être approvisionné par le Danemark lorsqu'il est plus économique d'agir ainsi, mais par contre que les régions qui s'approvisionnent à moins de frais sur le marché de l'Ouest canadien devraient avoir accès à ce marché. En d'autres termes, nous ne préconisons nullement le maintien d'un marché quelconque devant s'avérer coûteux si, en nous destituant de ce marché en faveur de quelque autre région qui peut l'approvisionner à moins de frais, nous procurons par le fait même à nos producteurs un nouveau marché qui est plus économique; c'est même excellent.

M. BENCE: En somme, vous vous déclarez en faveur d'un échange économique et efficace entre les nations?

Le TÉMOIN: Précisément.

M. MACNICOL: Si, par suite de votre projet d'irrigation, que j'approuve chaleureusement, vous faites affluer en Alberta une population additionnelle de 80,000 âmes, vous aurez alors procuré un marché additionnel de 80,000 personnes à l'écoulement du surplus de porc, et le reste. Tout le problème se ramène à ceci: accélérez la production au pays, augmentez le nombre des producteurs dans les villes, et nous serons en mesure d'écouler, au pays même, une ample quantité de nos produits.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je tiens en outre à dire que des expériences et des découvertes faites récemment dans le domaine de l'alimentation ont montré que si, en notre pays, des normes alimentaires convenables étaient établies et maintenues partout, il y aurait chez nous une hausse fabuleuse de la demande à l'égard d'un grand nombre des produits que nous avons tant de peine, aujourd'hui, à fournir à des pays éloignés de 5,000 milles du Canada. Et je songe moins, en ce moment, à l'augmentation de la population qu'à la politique qu'il faudrait pratiquer de permettre à nos propres citoyens de pouvoir se procurer les denrées alimentaires requises d'après les normes établies par ces conseils d'alimentation, politique qui exerçait une influence certaine sur les marchés.

M. MACNICOL: Monsieur le président, à la page 10 du mémoire, je pense qu'il y a quatre mots qui devraient être retranchés.

Le PRÉSIDENT: Il faudra obtenir la permission des auteurs du mémoire.

M. MACNICOL: Je propose, avec l'autorisation du Comité, de retrancher les mots: "Qui écarte les barrières tarifaires".

M. ROSS (*Calgary*): Ce serait splendide.

Le PRÉSIDENT: Vous cherchez un sujet de querelle.

M. ROSS (*Calgary*): Vous ne pouvez vous entendre avec votre chef.

M. MACNICOL: Je n'ai rien dit de mon chef. Il y a longtemps que je suis dans les affaires. Je ne veux pas paraître m'opposer au commerce avec qui que ce soit. Je suis tout disposé à négocier avec tout le monde, mais le problème à l'étude est si vaste et la question tarifaire comporte tant de difficultés que notre Comité ne peut certainement songer à rendre une décision en si peu de temps.

Le TÉMOIN: Au sujet des mots à retrancher, vous verrez que la partie en question porte sur le tourisme. Si un touriste étranger visite notre province et consomme chez nous un produit qui est grevé d'un droit dans son propre pays, il se trouve automatiquement à supprimer le tarif dont est grevé ce produit au moins en ce qui concerne le pays étranger.

M. MACNICOL: Je n'ai qu'une proposition à soumettre au premier ministre de l'Alberta et à ses ministres, et c'est de leur demander de faire pression pour obtenir le prolongement à l'ouest, jusqu'à la route de Banff-Jasper, du chemin de Red-Deer qui, actuellement, ne va pas plus loin que Nordegg. Je l'ai parcouru moi-même cet été, et j'ai suivi la piste qui mène à Windy-Point, sur une distance de vingt-huit milles. Vous débouchez là-bas sur les chutes les

plus pittoresques qui soient, les chutes Crescent, de la rivière Big-Horn. On pourrait ouvrir là la plus glorieuse route nationale. Je vous demande d'intervenir en ce sens, et vous promets d'avance mon appui.

M. Ross (*Calgary*): Le plan de cette route est déjà tracé. Je me demandais si l'on a songé à le réaliser.

Le TÉMOIN: Je puis dire que cette route figure sur la liste officielle des projets de routes nationales. Mon collègue peut être persuadé que la chose ne saurait nous échapper.

M. MACNICOL: Avez-vous la photographie des chutes Crescent?

Le TÉMOIN: Pas ici même. M. Campbell l'a au bureau de publicité.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Castleden:

D. Au sujet des réservoirs du sud de l'Alberta, qui en est propriétaire à l'heure actuelle?—R. La compagnie Rogers.

M. BENCE: Pour ma part, l'une des principales déclarations que renferme tout le mémoire figure au dernier paragraphe, où il est dit qu'il faut en venir à la conclusion qu'un programme national s'impose en vue de la décentralisation de l'industrie. Je pense que tous les problèmes auxquels nous avons à faire face dans l'Ouest canadien se ramènent en grande partie à la solution de ce problème fondamental.

M. MACNICOL: J'en viens également à ce point. L'Ouest du Canada ne saurait obtenir les industries nécessaires tant qu'il ne jouera pas un rôle sur le marché de l'énergie. Les capitalistes songeront à lancer de grandes entreprises dans les provinces de l'Ouest seulement le jour où vous pourrez leur fournir deux choses: l'eau et l'énergie. Impossible de fournir l'eau dans la province de la Saskatchewan avant d'avoir endigué la rivière Saskatchewan et canalisé son cours pour approvisionner d'eau les endroits où s'élèveront vos usines. Je suis bien d'accord avec vous. Je reviens chaque semaine sur le sujet; en outre, il faudra que vous ayez de l'énergie électrique. Le problème de l'énergie et de la force hydraulique joue ici un grand rôle. Si le mémoire attire l'attention sur ce double problème, le Comité y accordera son appui unanime. Il vous faudra d'immenses quantités d'énergie. L'Alberta possède déjà cette énergie, mais en Saskatchewan, les districts du Sud produisent leur énergie électrique avec du charbon. Cela va bien pour le Sud. Le charbon sert partout à la production de l'énergie. Aucune entreprise hydroélectrique de quelque envergure ne s'est développée. Il en faudrait dans le Nord. La province de l'Alberta possède l'énergie hydroélectrique. Il y en a dans les environs de Calgary, mais je ne pense pas qu'il y en ait autour d'Edmonton. Il serait facile d'élever, à cinquante milles à l'ouest d'Edmonton, une digue qui permettrait de fournir l'énergie électrique à bon marché. A cet égard, et si le projet se réalise, il ne faudra pas, par exemple, détourner de son cours la rivière Saskatchewan du Nord. Si le point est jamais soulevé ici, je m'en déclarerai l'adversaire et je tiens à vous en prévenir. Contre toute proposition pour détourner de son cours la Saskatchewan du Nord, je lutterai autant qu'il sera en mon pouvoir de le faire.

Le TÉMOIN: Pour ce qui est de l'eau et de l'énergie, nous avons en Alberta toutes les réserves qu'il nous faut. Je puis dire que, comme le Comité ne l'ignore sans doute pas, l'usine d'ammoniaque installée à Calgary est une industrie de guerre et fournit un excellent exemple de l'usage de l'eau et de l'énergie électrique à bon marché qui a permis à l'Ouest de concurrencer toutes les provinces sur ce marché. L'usine en question fournit un excellent exemple des réserves d'eau et d'énergie qui pourraient être constituées.

M. Castleden:

D. J'en viens à un autre point relatif à la production de la laine en Alberta. Le témoin déclare ce qui suit: "Notre climat est excellent et d'immenses

étendues de nos terres sont favorables à l'élevage des moutons". Or, les autorités des autres provinces du Dominion soutiennent que la laine qui vient des Prairies est d'une qualité trop inférieure pour entrer dans la production des vêtements. Est-ce là une parole en l'air, ou cette affirmation repose-t-elle sur des faits?—R. Nous soutenons au contraire, monsieur le président, que la laine des prairies est d'excellente qualité. Il est vrai que, pour la fabrication de certains produits, la combinaison de cette laine avec d'autres laines importées est nécessaire; mais cela n'a rien à voir avec la qualité de la laine régionale, pourvu que des quantités suffisantes de laine étrangère viennent s'y joindre en temps voulu. Le Sud de l'Alberta abonde tout particulièrement en régions favorables à l'élevage du mouton, et notre climat favorise la production d'une laine d'excellente qualité.

D. La province n'a rien fait de sa propre initiative pour le progrès de cette industrie?—R. Voici: un seul moulin a été élevé dans le Sud de la province et loué au Gouvernement pour un certain nombre d'années; mais au fait, le moulin est redevenu la propriété de la compagnie. Ce moulin, situé à Magrath, produisait en grande quantité, pour notre armée, les couvertures et les autres étoffes nécessaires.

D. Le moulin fonctionne-t-il encore?—R. Oui, mais il est repassé aux mains de la compagnie locale. Nous en avons eu la direction jusqu'à il y a environ trois ans.

D. Je pense que la chose devrait être continuée.

M. MacNicol:

D. N'avez-vous pas une manufacture de balais, à Taber, pour l'emploi du maïs?—R. Pas que je sache.

Le PRÉSIDENT: Passons donc alors au transport, à la page 11. Nous entendons maintenant les questions sur cette partie du mémoire, à moins que le mémoire ne soit déjà la clarté même.

M. MACNICOL: Je m'excuse d'abuser, comme je le fais, de votre temps, mais pendant que nous avons avec nous le premier ministre, je tiens à lui dire que, au nord de la rivière à la Paix, à l'ouest de la ville de Rivière-à-la-Paix, se trouve une excellente région rurale. Je l'ai parcourue. Je connais à fond le pays. La région est très prospère au point de vue agricole. Il y a là-bas de petites villes telles que Fairview, Berwyn et d'autres. Si je ne me trompe, la route dépasse quelque peu Hines-Creek, et débouche à quelques milles, peut-être, en deçà de la frontière de la Colombie-Britannique, à moins que vous ne l'ayez prolongée jusqu'à la frontière de la Colombie-Britannique. La construction de cette route devrait être parachevée et traverser la circonscription de mon honorable collègue le président de notre Comité. Nous avons tous deux préconisé la chose au Comité, et nous vous demandons votre appui pour prolonger cette route jusqu'aux montagnes. Le président n'y verra pas d'objections; il me remerciera même, après la séance, d'avoir parlé du projet.

M. GILLIS: Vous nous donnez à croire que vous vous étiez entendus sur le sujet.

M. MACNICOL: Non, nous ne nous étions pas entendus. Mais je crois que cette route devrait être prolongée tout droit jusqu'à Prince-Rupert. Les Américains y ont travaillé, je pense, l'an dernier, mais les travaux ne sont pas terminés. Encore une fois, on ne peut pénétrer, aujourd'hui, dans le pays qui s'étend au nord du Grand Lac des Esclaves sans descendre la rivière Athabaska et la rivière des Esclaves et traverser, par eau, le lac Athabaska et le lac des Esclaves. Si vous avez passé là, vous saurez d'expérience ce que c'est que d'attendre seize heures à l'embouchure de la rivière Athabaska, et probablement de vingt-cinq à trente heures à l'estuaire de la rivière des Esclaves dans le Grand Lac des Esclaves. Avez-vous envisagé, dans votre plan, le prolongement de la route coloniale ou commerciale au nord de la rivière à la Paix, jusqu'à la rivière Mackenzie?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, pour ce qui est du prolongement des routes après la guerre, vous constaterez que le mémoire envisage une expansion sans précédent de notre réseau routier; quant à évaluer les distances en milles, je me crois autorisé à dire que presque tous les projets d'un intérêt réel ont été étudiés, et que ceux dont vous parlez rentrent certainement dans cette catégorie. Pour ce qui est du projet dont vous parlez, la route au nord de Grimshaw, il a été à l'étude. Le gouvernement provincial avait bien l'intention de l'exécuter cette année même, mais au moment où nous allions lancer les travaux, nous avons appris que les Américains, dans leur poussée vers le Nord, avaient décidé de reconstruire cette route d'un bout à l'autre. Il eût été insensé pour la province de gaspiller là-bas du gravois quand la route devait être reconstruite plus tard. Or, les Américains n'ont pas mis leur plan à exécution; la route fut donc abandonnée et elle est restée à l'état de projet. Mais quant à l'expansion proposée de nos réseaux routiers après la guerre, je puis dire que tous ces projets ont été pris en considération.

M. MacNicol:

D. Avez-vous envisagé la construction de routes latérales à l'ouest de Notikewin?—R. Oui.

D. Aussi loin à l'ouest que la route de l'Alaska? Il faudra collaborer en l'occurrence avec la Colombie-Britannique. Avez-vous envisagé l'extension à l'ouest des routes latérales vers la Colombie-Britannique?—R. Je puis dire que j'ai ici même une carte des principales routes que l'on se propose de construire en 1944. Quant aux routes dont vous parliez il y a un instant, celles qui iraient au nord, très au nord, voici ce que nous avons. Toutes les routes que nous avons en vue sont indiquées sur cette carte.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur le transport tel qu'il est exposé dans le mémoire? Le chapitre suivant porte sur les travaux publics. Presque tous les points qui figurent dans ce chapitre ont été soulevés au cours de la discussion du transport et des autres ouvrages de construction. Nous avons parlé des projets d'irrigation. Nous passons maintenant aux finances. Peut-être certains de nos collègues auront-ils des questions à poser au sujet des finances?

M. Ross (Calgary):

D. Je ne sais pas ce que vous entendez exactement par l'expression: aliénés criminels. S'agit-il des personnes que l'on considère comme dangereuses et qui sont enfermées dans un asile d'aliénés, ou des personnes qui sont trouvées coupables de crime? Que faut-il entendre par cette expression? L'expression figure à la page 13. Vous dites que c'est le gouvernement fédéral qui devrait s'occuper de ces personnes?—R. Les criminels qui perdent la raison.

D. Les personnes qui, après avoir été trouvées coupables de crime, finissent par perdre la raison?—R. Oui. Voilà ce que j'entends pour ma part par l'expression telle que l'emploie le langage médical.

M. Bence:

D. Il n'est pas nécessaire que les personnes en question aient été trouvées coupables de crime?—R. Non, il suffit qu'elles aient des dispositions au crime.

D. Il pourra s'agir de *dementia præcox* ou de toute autre maladie mentale. Prenons, par exemple, le cas d'un halluciné qui s'empare d'un couteau et le plonge dans quelqu'un. C'est bien là, n'est-ce pas, ce à quoi vous songez?—R. L'expression appartient au vocabulaire technique. Elle embrasse, je pense, tous ceux qui ont été trouvés coupables d'un acte criminel pour des raisons de folie.

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant aux services de bienfaisance, mais ce domaine ne relève pas de notre juridiction. Il y a ensuite les finances.

M. MACNICOL: Je ne suis pas un maître en matière de finances.

Le PRÉSIDENT: Il y a ensuite la politique monétaire.

M. PURDY: Je pense qu'il vaut mieux sauter cette question.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions sur les finances? Dans la négative, j'offrirai maintenant nos remerciements au premier ministre et à tous ceux qui ont daigné se rendre à notre invitation.

M. BENCE: Une opinion en vaut bien une autre. Je ne dirais pas que j'approuve ou désapprouve nécessairement toutes les propositions qui ont été présentées, mais il me semble qu'une discussion sur les différentes questions monétaires soulevées dans le mémoire serait interminable. Je puis me tromper mais, à mon sens, une discussion comme celle-là n'est pas de notre ressort. Nous en aurons peut-être pour une semaine si nous commençons à débattre la question de l'opportunité de créer une commission de finances et d'autres sujets semblables. Je pense que nous devrions nous borner aux aspects essentiels de la chose étudiée.

Le PRÉSIDENT: Naturellement, ce n'est pas moi, mais le Comité qui décide. Est-ce le bon plaisir du Comité que nous passions sous silence les sujets monétaires, comme M. Purdy vient de le proposer? Je tiens aussi à demander au premier ministre s'il n'aurait pas quelque chose à ajouter en réponse aux questions qui lui ont été posées durant la lecture du mémoire.

Le TÉMOIN: Je tiens à faire une remarque au Comité sur cette dernière partie. Nous n'avons inséré cette partie dans le mémoire que pour une seule raison: parce que nous comptons sur votre désir d'envisager de manière pratique tout le problème de l'emploi et de la restauration d'après-guerre. Il y a, semble-t-il, deux étapes dans la solution de ce problème: il s'agit d'abord de décider, dans votre meilleure logique, quels plans et projets semblent le plus aisément réalisables; et ensuite, de voir à la réalisation de ces propositions lorsqu'elles auront reçu l'approbation conjointe du Gouvernement fédéral et des provinces intéressées. A notre sens, notre mémoire eût été incomplet si nous nous étions contentés de dire: voici ce qui d'après nous, devrait être fait; voici les projets que nous jugeons être de nature à servir la cause du peuple canadien; sans accorder aucune place aux moyens de mettre en œuvre les entreprises envisagées. Que sert d'élaborer des projets pour l'après-guerre si, au moment de les exécuter, l'on s'aperçoit que leur réalisation est impossible faute des fonds nécessaires. Cette expérience s'est trop de fois répétée dans le passé. Je tiens seulement à faire comprendre pourquoi nous avons jugé opportun de parler, dans notre mémoire, de la question financière, qui est capitale, et non seulement de nous demander si, oui ou non, les projets envisagés seront financièrement réalisables, mais de soumettre des propositions dont l'application, à notre sens, rendra financièrement possible l'exécution de ces projets. Nous nous sommes bornés aux principes généraux esquissés dans le mémoire, mais je vous demande, monsieur le président, la permission d'y joindre ce qui constitue vraiment un appendice à cette partie de notre mémoire, pour votre gouverne et celle des membres du Comité. Vous y trouverez une sorte d'argument d'ordre technique à l'appui des principes en cause, mais que nous n'avons pas cru bon d'inclure dans le mémoire.

Le PRÉSIDENT: Disposez-vous de plusieurs exemplaires à l'usage du Comité?

Le TÉMOIN: Non, je n'en ai qu'un seul, mais je serai heureux de vous le laisser. J'ai également avec moi un autre rapport sur un nouvel aspect du problème; je serai aussi heureux de vous en laisser des exemplaires.

S'il n'y a pas d'autres questions, monsieur le président, je vous remercie tout de suite, ainsi que les membres du Comité, de la bienveillante attention que vous nous avez accordée aujourd'hui, et de l'intéressant débat qui a pris place, cette après-midi, sur les propositions contenues dans notre mémoire. Je tiens à vous donner l'assurance, monsieur le président, messieurs les membres du Comité, que, sur tout autre point relevant des autorités provinciales, nous serons très heureux de vous fournir les éclaircissements ultérieurs que vous

pourriez désirer. Et puis-je vous assurer, monsieur le président, de notre entière et chaleureuse collaboration avec votre Comité dans l'accomplissement de la tâche extrêmement sérieuse et difficile qui vous incombe de préparer l'après-guerre.

M. MACNICOL: En ma qualité de représentant ontarien, de membre du Comité et d'auditeur de l'exposé qui a été fait des problèmes de l'Ouest, je me permets de proposer un vote de remerciements au premier ministre Mahning et aux membres de sa délégation qui nous ont présenté un mémoire si complet et si substantiel. Que ces messieurs soient assurés, par votre entremise, monsieur le président, que nous discuterons leurs propositions et que nous accorderons à ces propositions toute la considération et toute la sympathie qu'elles méritent. Il n'est pas un membre de notre Comité qui ne se sente tenu de faire tout en son pouvoir pour la restauration d'après-guerre. Tous tant que nous sommes, anciens avocats ou anciens laboureurs, nous avons été à l'école du travail—rien ne s'obtient sans un effort laborieux, et je sais d'expérience qu'il faut peiner à la besogne parce que j'ai été moi-même à l'école du travail. Au Canada, il nous incombe de voir à ce que les jeunes hommes qui seront licenciés de l'armée après la guerre trouvent un emploi qui les attende. Combien de sujets de réflexion ne renferme pas le mémoire que nous a présenté la distinguée délégation de l'Alberta! Personnellement—et chacun de mes collègues est prêt à en dire autant,—j'ai tiré un immense profit de pouvoir prendre directement connaissance des projets d'avenir de l'Alberta. Chacun de nous en a bénéficié comme d'un privilège, et je sais que les mémoires des représentants des autres provinces seront attendus avec impatience par notre Comité.

Malheureusement, je serai absent, la semaine prochaine, lors du passage ici des représentants des provinces Maritimes; mais je compte bien être de retour pour entendre ceux de la Saskatchewan.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le premier ministre, inutile de mettre aux voix le vote de remerciements qui a été proposé pour vous remercier, avec vos collègues et adjoints, de la préparation et de la présentation du mémoire que vous nous avez soumis aujourd'hui. En ma qualité de membre et de président du Comité, je puis vous dire que, sans aucun doute, nous tirerons un immense profit de votre exposé. Plusieurs de nos membres connaissent mieux l'Alberta désormais que par le passé. Personnellement, je porte à la cause un double intérêt du fait que, en 1907, je me rendais, encore jeune, dans la province de l'Alberta et que, en 1913, j'y étais élu à l'Assemblée législative. Je l'ai dit ce matin, je siégeais là-bas aux côtés du père de ce jeune homme, et non du fils. Je considère comme un privilège d'avoir pu présider, aujourd'hui, un conseil de juristes venus de toutes les parties du Canada pour étudier les problèmes d'avenir de leur pays avec un esprit libre de tout préjugé politique. Ce que je vous disais ce matin, monsieur le premier ministre, était donc vrai: l'accueil qui vous a été ménagé ainsi qu'à vos collègues était un accueil chaleureux, et notre Comité a entendu avec le même visible intérêt tous les témoins qui ont déposé devant lui. On oublie trop souvent que, pour le nombre, notre Comité représente exactement un septième de tous les membres de la Chambre des communes, de sorte que toute présentation faite au Comité de la Restauration devient immédiatement la propriété d'un septième de tous les membres élus par tout le Canada pour siéger au sein de la Chambre des communes du Parlement canadien. En ma qualité de membre du Comité, je suis très heureux de pouvoir affirmer avec conviction que notre Comité a apprécié à sa juste valeur le brillant exposé que vous lui avez soumis.

Demain matin, à dix heures, nous entendrons la Fédération des maires de municipalité. Nous nous réunirons à dix heures, afin que ceux qui désirent le faire puissent repartir dans l'après-midi par le train de quatre heures.

A cinq heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne, pour se réunir de nouveau le lendemain, 27 novembre 1943, à dix heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

Fascicule n° 31

SÉANCE DU SAMEDI 27 NOVEMBRE 1943

TÉMOIN :

La Fédération canadienne des maires des municipalités.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944

PROCÈS-VERBAL

Le SAMEDI 27 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Ferron, Gillis, MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), Marshall, Matthews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—22.

Le maire Adhémar Raynault, de Montréal, est appelé. Il fait au Comité une brève allocution et présente les personnes suivantes:

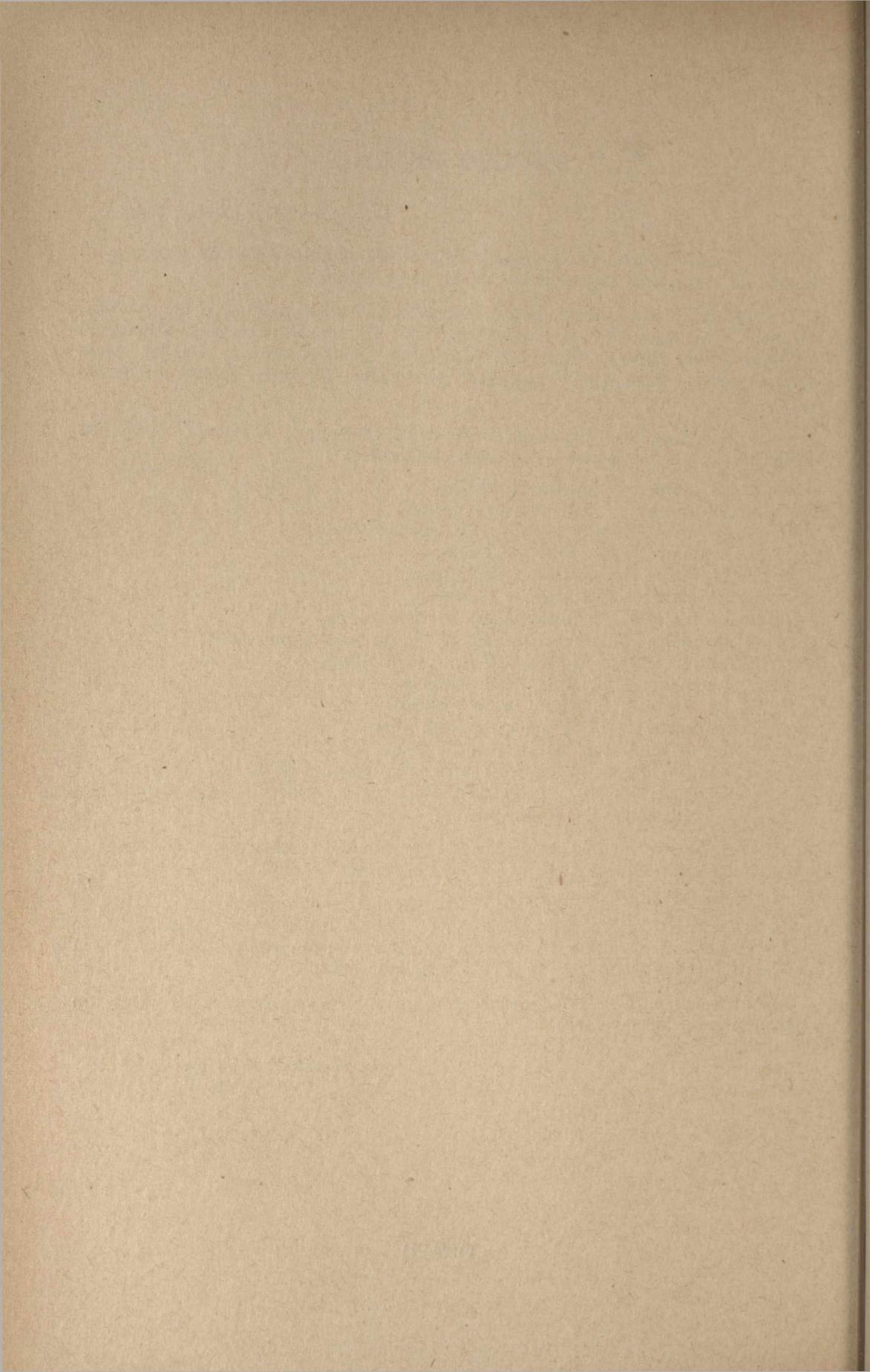
Le maire Stanley Lewis, d'Ottawa;
Le maire F. J. Conboy, de Toronto;
Le maire B. Roy Holman, de Charlottetown;
Le maire W. J. Fry, d'Edmonton;
Le maire Lucien Borne, de Québec;
Le maire J. E. Lloyd, de Halifax;
Le maire S. N. MacEachern, de Saskatoon;
Le maire Walter A. Merrill, C. R. de Westmount, Qué.;
Le maire Wm Morrison, C.R., de Hamilton;
Le maire A. C. Ross, de Sherbrooke;
Le maire J. P. Ryan, de Brantford;
Le maire C. R. Wasson, de Saint-Jean;
Le maire Edward Wilson, de Verdun;
John Warren, président du conseil du canton d'East-York, Ont.;
Geo. S. Mooney, secrétaire régional de la Fédération canadienne des maires et des municipalités.

M. Mooney présente un mémoire au nom de la Fédération susmentionnée et chacun des maires susnommés adresse la parole au Comité.

Le président se fait l'interprète du Comité pour remercier la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Le maire Raynault remercie ensuite le Comité d'avoir bien voulu prêter une oreille aussi sympathique à l'exposé de la Fédération et lui promet pleine et entière collaboration.

A 1 heure, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 10 heures du matin le jeudi 29 novembre.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

27 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Je demanderais aux maires suivants de bien vouloir s'avancer vers la table principale: le maire Raynallt, de Montréal, le maire Conboy, de Toronto; le maire Lewis, d'Ottawa; le maire Fry, d'Edmonton; le maire Holman, de Charlottetown, et M. George Mooney.

Si je comprends bien, monsieur Mooney, vous êtes censé présenter un mémoire au nom des maires de municipalités. Veuillez donc vous avancer. Un exemplaire du mémoire qui sera présenté ce matin a été adressé à chaque membre. Je crains que quelques membres n'aient plus leur exemplaire. M. Mooney en avait quelques copies supplémentaires qui ont été distribuées parmi les membres. Je ne sais si tous les membres ont leur exemplaire.

Avant de céder la parole à M. Mooney, je désire faire part au Comité d'une lettre reçue de Mme Dorise Nielsen, qui est un membre assidu, m'annonçant qu'elle est malade et ne peut assister à cette séance. Je désire que cela paraisse dans le compte rendu. Voilà la raison de son absence.

M. GEORGE MOONEY, directeur de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Son Honneur le maire Raynault, de Montréal, dira quelques mots avant la lecture du mémoire.

Le maire RAYNAULT: Monsieur le président et distingués membres du Comité, il me fait grand plaisir de vous présenter ce matin cette délégation de maires qui représentent l'opinion de tous les maires du pays. Ils sont ici présents en réponse à votre invitation, monsieur le président, pour répondre à toute question que vous jugerez bon de leur poser et ils sont animés du désir de faire quelque chose pour préparer l'après-guerre. Avec votre concours, ils se sentent disposés à préparer le genre de travaux publics qu'il faudra entreprendre pour éviter les ennuis du passé. M. Mooney, mieux renseigné qu'aucun d'entre nous sur le contenu du mémoire, va maintenant en faire la lecture et je lui laisse le soin de vous donner les explications que vous désirez.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mooney, vous comprenez sans doute que ce Comité est composé de membres du Parlement qui sont entièrement libres de vous poser des questions s'ils le désirent. Jusqu'à présent la coutume a été de procéder à la lecture du mémoire avant de poser des questions, et je crois que nous procéderons de cette manière ce matin. Je vous dis cela, monsieur Mooney, parce que les questions peuvent vous être posées à tout moment.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je connais les coutumes parlementaires, et je répondrai volontiers à toutes les questions qu'on voudra bien me soumettre. Monsieur le président, je demanderais aux maires qui font partie de la délégation de bien vouloir s'asseoir plus près les uns des autres.

Le PRÉSIDENT: Veuillez donc vous avancer et choisir vos places.

Le maire LEWIS: Je désire vous poser une question: les maires ont-ils aussi le droit d'interroger les membres du Parlement?

Le PRÉSIDENT: Ce Comité n'est pas monté sur les principes. Vous pouvez prendre pas au débat.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, dans les lettres que nous avons échangé, vous faisiez remarquer que le mémoire avait été distribué parmi les membres du Comité parlementaire et que la lecture n'en serait probablement pas nécessaire. Je suis maintenant à votre disposition.

M. TUSTIN: Un mot, s'il vous plaît. Nous avons parmi nous plusieurs maires qui n'ont été présentés à l'assemblée. Il conviendrait peut-être de les présenter tous.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas la liste des délégués.

Le maire RAYNAULT: Voici la liste. Sont présents:

- Le maire Stanley Lewis, d'Ottawa,
- Le maire Adhémar Raynault, de Montréal,
- Le maire F. J. Conboy, de Toronto,
- Le maire B. Roy Holman, de Charlottetown,
- Le maire W. J. Fry, d'Edmonton,
- Le maire J. E. Lloyd, de Halifax,
- Le maire S. N. MacEachern, de Saskatoon,
- Le maire Walter A. Merrill, C.R., de Westmount, Qué.
- Le maire Wm Morrison, C.R., de Hamilton.
- Le maire A. C. Ross, de Sherbrooke, Qué.,
- Le maire J. P. Ryan, de Brantford,
- Le maire C. R. Wasson, de Saint-Jean, N.-B.
- Le maire Edward Wilson, de Verdun,
- M. M. Nicholson, d'Esteven, Sask.,
- M. John Warren, préfet du canton d'East-York, Ont.

Le TÉMOIN: Désirez-vous que je lise le mémoire?

Le PRÉSIDENT: M. Mooney a suggéré que nous nous dispensions de la lecture du mémoire et procédions aux questions, mais, à en juger par celles que des membres du Comité m'ont posées hier, je crains qu'ils ne soient pas très au courant. C'est pourquoi vous feriez bien d'en lire au moins une partie.

Le TÉMOIN: Oui.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA SIXIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MAIRES DES MUNICIPALITÉS, DU 25 AU 28 MAI 1943, À OTTAWA, CANADA

"Afin d'aviver l'intérêt à l'égard des problèmes de restauration urbaine d'après-guerre, surtout dans la mesure où ils intéressent l'administration et les finances municipales, la Conférence recommande:

- (a) de soumettre au Comité parlementaire de la restauration et du rétablissement le mémoire préparé par M. Geo. S. Mooney;
- (b) de le porter à l'attention des gouvernements fédéral et provinciaux et de tout Comité gouvernemental étudiant les problèmes de restauration et les projets d'après-guerre;
- (c) d'adresser des copies de l'exposé aux conseils municipaux du Canada, pour étude.

La Conférence appuie également le principe général sur lequel se base l'exposé, et qui se résume comme suit:

Les administrations municipales, afin d'être prêtes pour les tâches de la restauration, devront disposer de moyens et de ressources. Cette conférence adhère à la thèse voulant que des réformes financières et administratives conformes aux indications générales du mémoire soient nécessaires.

PRÉAMBULE

Les municipalités du Canada désirent faire toute leur part dans les tâches de restauration et de rétablissement d'après-guerre.

Nous sommes conscients de l'immense responsabilité morale qui incombe à la nation de procurer de l'emploi rémunératif, après la guerre, aux hommes et aux femmes des services armés et à tous ceux qui occupent présentement des emplois dans les industries de guerre et d'autres emplois spéciaux du temps de guerre.

Nous reconnaissons en outre l'impérieuse nécessité d'adopter des mesures contre les cycles économiques, afin d'adoucir les fluctuations souvent violentes qui ont jusqu'ici caractérisé l'économie. Quand le revenu intérieur du Canada tombe à trois milliards (1932-33) pour s'élever ensuite à huit milliards et demi (évaluation de 1943), ce qui représente une proportion d'un à trois sur une période décennale, il est évident que des mesures de stabilisation s'imposent.

Une dépression d'après-guerre, avec le chômage qui l'accompagnerait, serait un désastre et une victoire vide de sens. Nous voulons tous éviter cela à tout prix. Seule une intervention intelligente et concertée du gouvernement et de l'industrie peut empêcher la catastrophe de saper l'idéal que le peuple entretient pour l'après-guerre.

Tout en admettant que l'entreprise privée doive recevoir tout l'encouragement possible et être en mesure de procurer de l'emploi à tous, il faut se rendre compte qu'à certaines époques il sera probablement impossible d'atteindre ce but. Il faudra alors que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux combrent les lacunes par des entreprises de travaux publics et de services susceptibles de fournir de l'emploi.

Pour que les administrations municipales du Canada disposent d'outillage et de ressources leur permettant de faire toute leur part dans la restauration d'après-guerre qui, selon toute vraisemblance, exigera un programme de très grande envergure, certaines réformes et améliorations s'imposent dans la structure financière, administrative et juridique actuelle des gouvernements locaux.

Nous avons étudié, dans le mémoire suivant, les problèmes intéressant les administrations municipales, problèmes dont la solution s'impose si l'on désire en tirer plein profit dans l'exécution d'un plan national de restauration d'après-guerre.

Ces problèmes peuvent s'intituler comme suit:

1. Problèmes de fisc et d'imposition des municipalités.
2. Problèmes juridiques et administratifs.
3. Etendue et nature des travaux publics locaux.

I. PROBLÈMES DE FISC ET D'IMPOSITION DES MUNICIPALITÉS

Certains problèmes de fisc et d'imposition touchant à la participation des municipalités, à la restauration d'après-guerre relèvent des administrations municipales. D'autres nécessiteront la collaboration et l'aide du pouvoir fédéral et des provinces.

Voici les problèmes qui relèvent des administrations municipales:

1. Rédaction des dépenses durant la guerre

Sans oublier la nécessité d'économiser le capital humain et les ressources matérielles, qui doivent rester entièrement disponibles pour les besoins primordiaux de la nation durant cette période critique, chaque administration municipale a le devoir de restreindre les dépenses de la municipalité à un minimum suffisant pour le maintien des services municipaux essentiels.

A cette fin, la plupart des administrations municipales du Canada ont, d'une façon ou d'une autre, réalisé des économies substantielles, et d'autres encore peuvent être effectuées.

Nous demandons aux administrations locales du pays d'examiner de nouveau leurs services et d'effectuer des coupes de dépenses là où c'est possible.

2. *Maintien du taux des taxes*

Il nous faut prévoir et dresser des plans pour l'époque où les dépenses de la municipalité reprendront leur cours normal et où les projets d'entretien remis à plus tard et les travaux publics locaux feront partie intégrante d'un plan rationnel de maintien de la stabilité économique nationale.

A cause de cela, nous croyons que les administrations municipales devraient maintenir les taux de taxe existants à leur niveau actuel ou à peu près. Il y a d'autres excellentes raisons qui militent en faveur du maintien de cette politique:

- (a) La plupart des contribuables sont actuellement en mesure de payer.
- (b) Le maintien des taxes à leur niveau actuel aidera jusqu'à un certain point à combattre l'inflation.

3. *Les surplus et la réduction de la dette*

L'amélioration survenue dans la perception des taxes, tout comme les économies et la réduction des dépenses, a assaini, sauf quelques exceptions, les finances municipales à un degré sans précédent. Un bon nombre de municipalités enregistrent des surplus.

Nous sommes franchement d'avis que les surplus des municipalités devraient être appliqués, au moins en partie, à la réduction de la dette. En voici les raisons:

- (a) Plus la dette baisse, meilleur est le crédit d'après-guerre, alors qu'on aura besoin de capitaux.
- (b) La réduction de la dette est en soi une forme d'économie; plus la dette baisse, moins il y a d'intérêts à payer, ce qui est autant d'économisé à la municipalité.

* * * *

D'autres mesures de finances et de taxation, ne relevant pas de la juridiction des administrations municipales, nécessiteront l'intervention du pouvoir provincial. Ces questions sont:

1. *Les réserves municipales d'après-guerre*

Les municipalités devraient avoir l'autorisation de constituer des fonds de réserve pour les travaux publics d'après-guerre. En voici les raisons:

- (a) La restauration d'après-guerre exigera la collaboration des pouvoirs publics à tous les échelons.
- (b) Les municipalités disposant de fonds seront plus en mesure de mettre en œuvre les travaux publics de leur localité.
- (c) L'établissement de fonds de réserve pour la restauration d'après-guerre marquera une étape importante dans le développement d'une saine économie municipale. Ce sera un moyen d'éviter les écueils des traditionnels emprunts à long terme, qui ont depuis longtemps créé des embarras aux municipalités, et de développer davantage le financement au fur et à mesure.

Il y a un obstacle sérieux à la formation de réserves municipales pour l'après-guerre. Cet obstacle réside dans le fait qu'à l'exception des provinces de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse les administrations locales n'ont pas reçu l'autorisation de se constituer des réserves de fonds inutilisés ou de se créer un fonds de réserve spécial pour les dépenses ultérieures.

Durant leur dernière session, les législatures de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse ont adopté une loi permettant au conseil de chaque municipalité de pourvoir dans ses prévisions budgétaires, chaque année et jusqu'à la fin de la guerre, à l'établissement ou au maintien d'un fonds de réserve pour utilisation après la guerre sous forme de travaux publics effectués à titre de remplacement ou d'amélioration. Cette législation contient une garantie contre la dilapidation des fonds de réserve à d'autres fins que celles qui ont été prévues.

Il est à souhaiter que les municipalités des autres provinces obtiennent la même permission de se constituer des fonds de réserve pour l'après-guerre.

2. *Élargir l'assiette de la taxe des municipalités*

On s'accorde généralement à dire que l'imposition de la propriété immobilière ne forme plus une base suffisante de revenu, qu'elle ne suffit plus à maintenir les services que les administrations locales sont appelées à rendre. La réduction de l'évaluation de la propriété et les frais sans cesse accrus de l'administration municipale ont placé sur les épaules du propriétaire d'immeuble un injuste fardeau d'impôt, hors de toute proportion avec le montant de la taxe municipale que doivent payer les détenteurs d'autres formes de biens, comme les valeurs et obligations.

Des commissions municipales, provinciales et fédérales de spécialistes proposent diverses mesures visant à la rationalisation des plans d'imposition des diverses autorités gouvernementales, plans qui souvent s'opposent et empiètent les uns sur les autres; ces mesures tendent à établir une structure de finances et de taxation propre à soutenir les fonctions de chacune. On ne voit pas bien comment les administrations municipales pourront collaborer entièrement et de façon appropriée aux entreprises de restauration, à moins que la réorganisation des finances publiques à travers le Dominion, si longtemps différée, ne soit entreprise en regard des réalités présentes.

Il faut faire disparaître le paradoxe des années de dépression, alors que les régions urbaines qu'émandaient une aide financière et, en même temps, versaient des millions dans les trésors fédéral et provinciaux à la fois. Tant que cette anomalie subsistera, l'administration des affaires municipales continuera de souffrir et d'être handicapée par un système de finances publiques qui, en fait, ne fait que saper la base de notre démocratie, l'administration locale forte, solvable et responsable.

Les mesures fiscales qui ont été récemment proposées comme fondement d'une réforme du système de taxation de la municipalité, de l'Etat et du pouvoir fédéral aux Etats-Unis nous ont beaucoup impressionnés.

Etant donné la similitude des problèmes de gouvernement des Etats-Unis et du Canada, nous croyons que les autorités fédérales et provinciales feraient bien de considérer la possibilité d'adopter des mesures semblables pour le Canada. Les mesures les plus importantes actuellement à l'étude aux Etats-Unis, en ce qui concerne le gouvernement municipal, sont les suivantes:

- (1) L'extension de l'impôt foncier en le complétant ou le remplaçant par une taxe des loyers imposés aux locataires;
- (2) La formation d'une chambre de compensation et d'une "commission d'appel" qui percevraient plus soigneusement et plus uniformément les octrois au lieu des taxes sur les propriétés appartenant au fédéral. De l'avis du comité américain, ces octrois "doivent être généreux, particulièrement durant la guerre".
- (3) Manifester plus de générosité envers les municipalités dans la distribution des taxes partagées.
- (4) Ouvrir des placements obligataires avantageux pour les surplus de l'Etat et des municipalités durant la guerre... obligations non négociables peut-être, remboursables après la guerre ou pour subvenir aux besoins créés par la guerre, à contribution égale de dollars du gouvernement fédéral s'il s'agit de travaux publics "approuvés".

- (5) Étendre l'assistance fédérale à l'instruction élémentaire, le besoin étant reconnu d'un minimum d'instruction élémentaire pour la nation.

Examinons donc brièvement comment les propositions susmentionnées s'appliqueront à la structure financière municipale du Canada.

1. *Taxes du locataire*

Cette taxe du locataire qui, en somme, est une taxe sur le loyer que paie le locataire d'un logis, présente d'intéressantes et importantes perspectives. Elle serait peut-être le salut de l'assiette de l'impôt sur la propriété des revenus municipaux. Nul ne peut nier que les revenus provenant de la taxe générale *ad valorem* sur la propriété ont été réduits ces dernières années et se sont affaiblis lamentablement durant la dépression. De plus, l'impôt foncier a été continuellement en butte aux atteintes de la politique parce que son assiette est trop étroite; qu'on lui en veut à cause de son mouvement régressif et parce qu'il pèse sur un nombre de plus en plus restreint de contribuables.

Ce qu'il faut c'est une nouvelle source de revenu local qui (1) n'empiétera pas sur les taxes fédérales et provinciales existantes; (2) permettra aux municipalités d'exploiter leurs propres ressources sans aller mendier auprès des gouvernements centraux; (3) visera la totalité ou la grande majorité des citoyens intéressés; et (4) n'aura pas un caractère régressif.

Dans la présentation de son projet de taxe du locataire, le comité américain fit observer ce qui suit:

Il est nécessaire de diviser l'impôt foncier en ses éléments et d'abandonner l'application uniforme de la taxe à tous les propriétaires, basée sur les propriétés qu'ils détiennent. Ensuite "refondre les fragments" en vue de percevoir des locataires des frais de service en retour des bénéfices locaux à la propriété, et des locataires un montant, plus personnel celui-là, basé sur la valeur du loyer. La taxe du locataire, soit comme remplacement, soit comme complément, peut être appliquée graduellement et à titre d'expérience.

Il n'est peut-être pas avantageux de réduire les niveaux actuels de l'impôt foncier, car ils peuvent être capitalisés en partie, et il n'y a aucune assurance que les propriétaires réduiraient d'autant les loyers des locataires. Mais là où le besoin de plus forts revenus municipaux se fait sentir, le comité est d'avis de considérer une taxe sur les loyers.

Le pour et le contre de la taxe du locataire

Un avantage: "Étant proportionnée au revenu courant plutôt qu'au revenu futur, cette taxe distribuera le fardeau sur diverses parties de la propriété immobilière autrement que par la taxe sur la valeur immobilière."

Autres avantages: "La propriété inutilisée serait exemptée. La taxe des loyers tiendrait compte de l'incapacité de payer de quelques-uns. Une taxe de loyer commercial serait perçue, bien entendu, à un taux uniforme."

Inconvénients: "Une taxe additionnelle sur la valeur du loyer nécessiterait deux évaluations: l'évaluation des loyers et l'évaluation immobilière. Le fardeau retomberait encore sur les logements, dont les conditions doivent être améliorées. Enfin, une taxe de location pourrait augmenter les fluctuations périodiques du revenu."

Sans aller jusqu'à recommander que le Canada adopte les propositions du comité américain, nous croyons que les provinces et les municipalités trouveraient peut-être avantageuse à étudier la possibilité d'adopter des mesures semblables.

2. *Contributions de la Couronne au lieu de taxes*

La vieille doctrine qui veut que les propriétés de la Couronne soient exemptes de taxes est périmée, étant donné les conditions actuelles.

Si la question de l'exemption du paiement de l'impôt foncier pour les propriétés de la Couronne constituait un grave problème pour plusieurs municipalités avant la guerre, l'expansion des propriétés du gouvernement, amenée par la guerre, a fait de cette exemption un problème municipal d'envergure nationale. Une révision immédiate s'impose afin de corriger une injustice et de soulager les municipalités intéressées.

Il est évident que le flot des travailleurs vers les usines de guerre de la Couronne a rendu nécessaire l'expansion des services municipaux. Les frais éducatifs et hospitaliers ont été affectés, et cette exemption alourdit injustement le fardeau des propriétaires d'immeubles déjà grevés de taxes. En effet, plusieurs municipalités, par l'entremise de leurs contribuables locaux, paient les frais du gouvernement et des services qui devraient être défrayés par les contribuables canadiens en général. Le coût de ce qui profite à l'intérêt général ne doit pas être imposé à une section du pays.

Bien que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (Article 125) stipule que "Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en propriété ne sera sujette à la taxation", il n'existe aucune disposition interdisant le paiement par les gouvernements fédéral ou provinciaux de "frais de service" en retour des bénéfices attachés à la jouissance de terrains ou de propriétés.

Nous soutenons donc que, sans porter atteinte au principe de l'exemption de taxe, la Couronne devrait accepter ses responsabilités en payant aux municipalités une somme à peu près équivalente à ce qu'elle aurait payé autrement sous forme de taxe. C'est là en effet l'usage en Grande-Bretagne.

Nous ne nions pas qu'en déterminant les frais de service à verser au lieu de taxes il faille tenir compte de facteurs aussi réels que le fardeau que représentent pour la municipalité les services rendus aux propriétés de la Couronne, les avantages économiques ou sociaux qu'en retire la localité, l'étendue des revenus produits par la propriété, la somme des avantages que la propriété présente dans le domaine municipal, provincial ou fédéral, et qu'il faille découvrir dans quelle mesure la propriété peut justifier le don d'un subside ou octroi fédéral ou provincial à la localité.

On reconnaît que la fixation d'octrois en remplacement de taxes pour les raisons énoncées produirait beaucoup plus d'uniformité réelle qu'un système fournissant les mêmes versements de taxes pour toutes les entreprises d'initiative fédérale ou provinciale sans tenir compte, par exemple, des bénéfices ou des charges de la localité.

3. *Impôts partagés*

Nous croyons que le gouvernement provincial devrait envisager la question de partager certaines taxes provinciales avec les municipalités—particulièrement les taxes sur l'essence, les liqueurs et les automobiles, dont la source est surtout urbaine.

4. *Assistance financière du fédéral.*

Nous sommes d'avis que la proposition du comité américain à l'effet qu'une émission d'obligations soit institutée pour le placement des fonds de surplus locaux durant la guerre, s'applique également au Canada. Nous trouvons excellente la suggestion qu'une obligation non négociable, remboursable après la guerre ou pour des besoins nécessités par la guerre, soit accompagnée d'une contribution égale en dollars du gouvernement fédéral, si cet argent est employé à des travaux publics "approuvés".

Défraiement du coût de l'instruction par le fédéral et/ou le provincial

Maintes autorités municipales assurent que le temps est arrivé de soulager les administrations locales des frais de l'instruction et que le fardeau de cette taxe doit être nivelé et uniformisé par toute la province—certains diraient, par tout le pays. Si les administrations municipales étaient soulagées de cette responsabilité financière, à condition que les autres frais, comme ceux des services sociaux, ne retombent pas sur la municipalité, le revenu des administrations locales suffirait au fonctionnement normal de l'administration municipale, permettrait peut-être une réduction substantielle du taux local de l'impôt et aiderait les municipalités à contribuer aux entreprises de la restauration.

SOMMAIRE

Voilà donc les plus importants problèmes du fisc et de la taxation sur lesquels repose la participation de la municipalité au programme de la restauration d'après-guerre.

Notre devoir est donc d'essayer de formuler nos programmes fiscaux de façon à ce qu'ils aident au lieu de nuire aux travaux d'ajustement d'après-guerre. Il est dangereux de suivre une politique de laisser-faire, de recourir à des expédients, de négliger de dresser des plans convenables pour l'après-guerre et de s'abstenir de prendre les mesures nécessaires pour constituer des réserves financières qui permettraient d'exécuter de tels plans.

Il est évident qu'un ajustement prochain des relations fiscales fédérales-provinciales-municipales est absolument nécessaire pour mener une attaque de front de grande envergure contre les problèmes prochains de la paix.

II. PROBLÈMES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS

Le système actuel d'administration municipale au Canada, tout en répondant assez bien aux exigences qu'on lui impose, possède néanmoins plusieurs limitations et défauts sérieux qui peuvent faire obstacle, si l'on n'y remédie, à son utilisation complète pour le règlement des problèmes de la restauration d'après-guerre. Certaines de ces limitations sont d'ordre juridique; d'autres ont trait au domaine et au pouvoir traditionnels de l'administration municipale.

D'abord, il y a l'insuffisance des pouvoirs juridiques actuels des administrations municipales concernant la régie et l'utilisation des terrains.

C'est le manque de pouvoirs nécessaires à la régie et à la fixation des terrains urbains qui a produit l'aspect désordonné qui caractérise nos villes modernes et qui, dans une large mesure, a contribué à les défigurer et à les désintégrer. On se rend généralement compte maintenant qu'il faut une autorité juridique compétente pour procéder à l'urbanisme et à la répartition en zones des villes et districts.

Pour préciser, l'administration locale (ou plutôt les administrations, étant donné qu'il y en a souvent plus d'une) de toute une localité doit posséder les pouvoirs suivants:

- (1) Définir (d'abord avec les gouvernements intéressés) la région à urbaniser;
- (2) Instituer l'organisme nécessaire à l'urbanisme (une commission civique ou régionale d'urbanisme) et voir au tracé d'un plan général pour la région en question;
- (3) Donner à l'agence d'urbanisme toute l'autorité nécessaire pour formuler et perfectionner le plan général;
- (4) Définir "la raison d'intérêt public", de manière à comprendre toute raison que l'agence appropriée du gouvernement de la région urbanisée considère comme essentielle à la réalisation du plan général;

- (5) Acquérir par de simples mesures, et par condamnation si nécessaire, tout terrain à l'intérieur de la région urbanisée pour un but d'intérêt public; détenir, utiliser, louer à bail, vendre ou échanger ces terrains; et, de toute façon, veiller à ce qu'ils ne soient utilisés qu'en conformité du plan général;
- (6) Edicter et mettre en vigueur des ordonnances exigeant que les propriétaires d'immeubles situés à l'intérieur de la région urbanisée emploient ces immeubles, ou permettent qu'on les emploie seulement si cela convient au plan général.

* * * *

Les municipalités canadiennes sont passablement arriérées en ce qui concerne les mesures d'urbanisme. Depuis plusieurs années, on a beaucoup parlé d'urbanisme, mais sans résultats tangibles. Nous devons donc profiter de l'expérience des autres pays, étant donné notre inexpérience. Toutefois, nous devons nous garder des dangers et des limitations de mesures d'urbanisme insuffisantes, et nous devons comprendre surtout la nécessité indispensable de s'éloigner des concepts traditionnels de la propriété et de la régie des terrains, et nous laisser guider en la matière par l'expérience pratique et ancienne des pays et des villes d'Europe les mieux gouvernés.

Deuxièmement, les diverses administrations municipales voisines les unes des autres ont intérêt à deviser les moyens de collaborer efficacement entre elles dans les questions civiques d'intérêt mutuel.

Les progrès accomplis dans le domaine de la technologie et des sciences pratiques peuvent nous aider grandement à organiser et à diriger les affaires publiques. Mais notre technique, en ce qui regarde la conduite de l'administration locale, est démodée et de plus en plus insuffisante pour les besoins de l'heure.

Voici un exemple: la multiplicité, le double emploi et le manque de coordination des administrations indépendantes, surtout dans nos vastes régions métropolitaines, et de plus en plus évidents dans les autres centres également, de même que notre inaptitude à résoudre le problème de la coordination et de la coopération entre municipalités, nous ont causé toute espèce de difficultés.

Cette situation a produit la confusion, des distinctions injustes et souvent des malentendus et des disputes. En certains cas, elle a élevé des murs tarifaires locaux, des restrictions du commerce, de la taxation. Elle a neutralisé les efforts en vue d'encourager l'accroissement et le développement rationnels de la région. Elle a encouragé les mesures restrictives au lieu des mesures constructives destinées à servir l'intérêt d'un plus grand nombre de citoyens. Poussés à l'extrême —et en bien des cas la situation en est rendue à ce point où presque—elle conduit à la balkanisation de la vie et du bien-être communaux.

Quelle que soit la solution, une réforme administrative affectant les relations intermunicipales dans de telles régions s'impose depuis longtemps, et cela sans empiéter sur le droit démocratique des localités individuelles d'administrer les affaires purement locales.

Le principal objectif d'une telle réforme devrait être de fournir à chaque région les facilités susceptibles de produire les résultats suivants:

- (1) Un plan général de portée régionale ou métropolitaine;
- (2) Répartition égale des frais de ces services métropolitains;
- (3) Coordination ou fédération des services suivants:
 - A. Ecoles élémentaires et supérieures locales;
 - B. Services locaux de police, d'incendie et d'hygiène;
 - C. Systèmes régionaux de parcs et de promenades.

(Soit dit entre parenthèses, les municipalités britanniques étudient présentement une proposition en vue d'instituer ce qu'elles appellent "des autorités

locales pour tous besoins", dans le but d'unifier les administrations municipales, de les réduire en nombre, chacune étant proportionnée à la région, à la population et aux ressources financières, et possédant les pouvoirs nécessaires pour administrer efficacement tous les services administratifs locaux de la région.)

Troisièmement, il faut maintenir le plus possible l'autonomie financière et administrative dans les affaires municipales.

Il faut admettre que durant ces dernières années, la façade démocratique de l'administration municipale a révélé de graves fissures. L'apathie du public, la complexité du rouage administratif local, la tendance de la politique de parti à s'introduire dans les affaires municipales, la pression d'intérêts extérieurs, les difficultés financières des municipalités, augmentées par une diminution des revenus d'impôt et par le fardeau des frais du secours direct durant les années de dépression—qui, en bien des cas, nécessita l'intervention des gouvernements provinciaux en vue de restaurer la stabilité financière—tout cela a contribué en certaines régions à diminuer le contrôle du peuple sur l'administration locale et à le remplacer par le contrôle d'agences autres que les représentants élus, ou par des services et fonctionnaires du gouvernement.

Voilà un tournant dangereux, et toute tentative de restauration de l'administration locale doit viser à contourner ce péril en encourageant la régie populaire.

Le droit de chaque municipalité de diriger ses propres services publics selon ses propres besoins, de constituer de nouveaux services si le besoin s'en fait sentir et d'avoir la responsabilité de son administration financière pour les besoins courants fait partie intégrante du mode de vie démocratique que ce pays garantit et pour lequel il se bat actuellement.

D'aucuns sont d'avis qu'une administration non démocratique, une administration bureaucratique, ou des groupes non élus nommés *ad hoc*, produiraient des résultats plus efficaces, plus rapides, plus uniformes et plus économiques. En définitive, il n'en a pas été ainsi. De plus, bien que l'efficacité doive être le but primordial de l'administration, le sentiment populaire et la tradition s'opposeraient à ce système contraire à la direction démocratique. Bien des gens croient que la bonne administration obtenue rapidement aux dépens de la direction démocratique se détériore avec le temps et sombre dans la pire stagnation.

SOMMAIRE

Ce qui précède n'explique pas complètement le besoin de pouvoirs juridiques additionnels ou d'une réforme de l'administration municipale.

Mais cela souligne le fait que notre système d'administration locale à travers le Canada doit être mieux outillé, posséder de meilleurs outils qu'il n'en a présentement pour faire face aux problèmes de demain. Il faut étudier les réformes dès maintenant et les mettre en vigueur le plus tôt possible. Attendre après la guerre serait trop retarder, car les fardeaux qu'auront alors à supporter les municipalités seront si lourds qu'il sera très difficile d'effectuer des changements.

III. ÉTENDUE ET NATURE DES TRAVAUX PUBLICS LOCAUX

Les administrations municipales, comme nous l'avons dit, sont parfaitement au fait qu'un vaste programme de travaux publics peut s'imposer durant la période de transition d'après-guerre. Elles reconnaissent également, dans la mesure où les administrations locales seront appelées à participer à un tel projet, que le temps est venu de faire des plans concernant les municipalités, afin qu'elles soient prêtes à toute éventualité.

Autant que nous le sachions, les années d'après-guerre se diviseront, selon toute probabilité, en trois périodes :

1. Une courte période de rajustement, à la fin de la guerre, durant laquelle il y aura un peu de chômage temporaire à cause du temps qu'il faut pour passer de la production de guerre à celle de la paix.
2. Une période d'activité industrielle intense, produite par toutes les demandes différées de marchandises de consommation ;
3. Le problème d'une économie qui se soutienne par elle-même, ce qui sera une longue tâche.

Cette dernière tâche sera difficile.

Les travaux publics d'après-guerre doivent être préparés d'avance et exécutés durant la première période, la période brève de rajustement, mais ils doivent pouvoir être suspendus durant la seconde période pour être repris durant la troisième et dernière période à long terme.

Ainsi, nous avons besoin de travaux publics de petite et de grande envergure, ceux qui peuvent être rapidement exécutés et ceux qui demandent beaucoup de temps. De toute nécessité, plusieurs travaux publics doivent être réservés pour la troisième période, en attendant la production des matériaux et de l'outillage nécessaires. Durant la première période, un programme de travaux publics d'ordre local, au moins en partie, prendrait la forme de travaux d'entretien différés et d'améliorations publiques remises à plus tard mais urgentes.

Ce qu'il nous faut donc sans retard, c'est la préparation d'un ensemble de plans complets constituant un programme de construction, à court et à long terme—de même qu'un plan de financement des travaux publics.

Il faut s'attendre à ce que chaque municipalité finance, sans aucune assistance, ses projets d'entretien différés et ses améliorations publiques remises à cause de la guerre. De plus, certains autres travaux publics, peu considérables, peuvent être financés sans l'aide du fédéral ou du provincial. A tout prendre, cependant, le volume de ces travaux publics financés par la municipalité ne fournira pas une forte somme de travail, sûrement pas durant une période prolongée.

Les ressources financières des municipalités sont tout à fait insuffisantes pour subvenir à un programme de travaux publics d'après-guerre de grande envergure.

Un programme de travaux publics d'après-guerre sur le plan municipal—où se trouvera sans doute la majorité des chômeurs—exigera un financement spécial, y compris une somme indéterminée d'aide fédérale.

Et ceci même en supposant que les réformes du fisc et de la taxation recommandées au début de ce mémoire aient été mises en vigueur. Car, si l'on regarde les choses bien en face, il est clair que le volume de financement requis pour le genre de travaux publics d'après-guerre qu'il faudra sans doute exécuter dépasse entièrement les revenus limités ou les ressources de crédit des administrations locales ou provinciales.

Au surplus, l'étendue du problème—la restauration par l'urbanisme—atteint des proportions plus grandes que la seule responsabilité locale. C'est une question qui intéresse presque toutes les villes et plus de la moitié de la population du pays. Seule la puissance financière du gouvernement fédéral pourra répondre à la tâche. La question, telle que nous l'envisageons, n'est pas de savoir si le gouvernement fédéral prendra cette responsabilité, mais plutôt quels seront les termes, les conditions et la nature des travaux publics locaux.

Ce n'est pas à nous de formuler ou de recommander une proposition définie relative au financement des travaux publics locaux. Le gouvernement fédéral fera connaître en temps opportun ses intentions à cet effet.

Voici toutefois quelques points d'opinion générale :

1. Le gouvernement fédéral devrait s'apprêter à accorder aux municipalités des prêts à très faible intérêt et à long terme, conformément à la nature des projets particuliers pour lesquels l'argent est prêté.
2. En certains cas, le gouvernement fédéral servira l'intérêt général aussi bien que l'intérêt local en accordant tout simplement un octroi couvrant entièrement ou en partie le coût de certaines sortes de travaux publics locaux.
3. La proposition, mentionnée précédemment dans ce mémoire, à l'effet que les dollars du fédéral soient versés en part égale avec les fonds de réserve municipaux d'après-guerre à des fins de "travaux publics approuvés", est fortement recommandable.
4. Les principes incorporés dans la "Loi de 1938 pour favoriser les améliorations municipales", par laquelle le gouvernement fédéral finançait, à très bas intérêt, les améliorations locales automatiquement liquidables, sont sains et peuvent bien former la base d'une loi nationale d'améliorations pour la restauration d'après-guerre.
5. Nous appuyons la proposition voulant que le financement par le gouvernement fédéral des travaux publics locaux ou des logements soit restreint aux municipalités disposant d'un plan général d'urbanisme.
6. Nous trouvons excellente la suggestion à l'effet que le gouvernement fédéral encourage la préparation de plans locaux de travaux publics en garantissant le coût de préparation des plans détaillés de travaux publics, mutuellement consentis comme étant en principe possibles et désirables, que les projets soient exécutés ou non.

(Un tel procédé permettrait l'accumulation de réserves pour les projets locaux de construction d'après-guerre et suffisantes pour faire face à toutes éventualités, sans alourdir inutilement les ressources financières limitées des localités par le coût de préparation de plans détaillés dispendieux. Le coût de ces plans serait naturellement porté au compte de tout projet exécuté par la suite.)

Quelles que soient les intentions du pouvoir fédéral quant au financement des travaux publics locaux, il importe—il est même impérieux—que le gouvernement fasse connaître le plus tôt possible ses intentions.

Tant qu'on n'aura pas décidé comment et par qui le programme d'après-guerre sera financé, il est bien inutile d'insister pour que nos administrations municipales dépensent leur temps, leur argent et leurs efforts à préparer des projets de construction d'après-guerre. Que l'on prenne les devants et les municipalités sauront jouer leur rôle.

Néanmoins, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas mieux préparés à nous lancer dans un programme de travaux publics soutenable et respectable que nous ne l'étions durant les premières années de la dépression. En attendant, la guerre atteint son point culminant. Elle peut durer encore des années, mais elle peut aussi se terminer en 1943.

Il faut du temps pour dresser des plans et il y a beaucoup à faire. Que nous soyons au moins suffisamment préparés à faire face aux éventualités, si incertaines soient-elles, dans le temps et selon les circonstances. Nos préparatifs pour l'après-guerre ne doivent pas mériter qu'on leur applique le dicton : "Trop peu et trop tard".

LE LOGEMENT

Si nous avons relégué à la fin la question du logement, ce n'est pas que nous y attachions peu d'importance. Au contraire, nous sommes convaincus que cette question mérite toute notre attention et doit avoir la priorité sur toutes les tâches en temps de paix.

Les conditions de logement du peuple canadien sont loin d'être satisfaisantes.

Au cours du recensement de 1941, 25 villes canadiennes de 30,000 habitants ou plus ont été soumises à une enquête. Basé sur une enquête faite dans une maison sur dix, le relevé a démontré que 61.5 pour cent des habitants de ces villes se logeaient à loyer; 38.5 p. 100 étaient des propriétaires. Des domiciles à loyer, 53.6 p. 100 représentaient un loyer de \$25 par mois; 36.3 p. 100, moins de \$20; et 16.5 p. 100, moins de \$15. Près de 42 p. 100 de toutes les maisons, occupées par leurs propriétaires ou par des locataires, étaient construites en bois, et 20 p. 100 du total avaient un besoin évident de réparations extérieures. Plus de 17 p. 100 n'avaient ni bain, ni douche; 4.5 p. 100 étaient munies seulement de cabinets d'aisances situés à l'extérieur; et près de 10 p. 100 partageaient l'usage des cabinets d'aisance avec d'autres. Trente p. 100 n'avaient ni frigidaire ni glacière.

Quand on songe que ces chiffres s'appliquent aux grandes et aux petites villes, à des villes centenaires ou plus vieilles encore, et à des villes qui n'ont que quelques années d'existence, on peut en conclure que la situation dans certaines villes est beaucoup plus grave que ne l'indique ce tableau général. Ainsi, et il faut se représenter le genre de maison que représente un loyer de moins de \$15 par mois, le relevé indique que 25.5 p. 100 du total des maisons de Hull appartenaient à cette catégorie; 25 p. 100 à Saint-Jean, N.-B.; 15.7 p. 100 à Montréal; 15.1 p. 100 à Sherbrooke; 15 p. 100 à Saskatoon, et des pourcentages aussi hauts dans d'autres municipalités canadiennes.

Il n'y a aucun doute qu'une crise aiguë et alarmante du logement s'est développée graduellement et demande une attention immédiate durant les années d'après-guerre. Le problème qu'il faut résoudre, c'est de donner des logements sains aux familles de revenu limité.

Dans le monde entier, tout comme au Canada, il a été prouvé que l'entreprise privée à elle seule ne peut fournir des logements convenables aux petits salariés.

Voici quelles sont, à notre avis, les conditions qui permettront à une forte proportion de familles canadiennes habitant les villes de mieux se loger, fourniront les facilités de logement si nécessaire, suivant une norme acceptable, aux petits salariés, et, par le fait même, régleront les graves problèmes de santé, de bien-être et d'ordre qui proviennent directement de logements défectueux:

1. Un plan hardi d'envergure nationale devrait être adopté pour procurer de nouveaux logements aux petits salariés selon des normes acceptables de confort, comme entreprise à responsabilité partagée entre les administrations fédérale, provinciales et municipales et l'entreprise privée.

Ce plan doit tendre à stimuler l'initiative locale, tenir compte des circonstances locales, et son application doit être confiée à un organisme local bien constitué.

2. Le gouvernement fédéral devrait accorder, suivant les besoins locaux, une assistance financière aux autorités locales, à condition qu'il existe un plan complet d'urbanisme et un programme du logement répondant à des normes satisfaisantes.
3. L'agence ou service de logement du gouvernement fédéral devrait accorder des octrois de capital, des prêts à long terme et à bas intérêt, ou des subsides annuels de loyers aux villes, afin de leur permettre de mener à bonne fin un programme local de logement.
4. Le gouvernement fédéral devrait aussi accorder des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt, jusqu'à 90 p. cent de la valeur du montant à emprunter (disons avec un maximum de \$6,000) pour fins de logement aux particuliers qui désirent se construire et aux agences d'immeubles.

5. Une loi provinciale modèle sur le logement devrait être préparée afin de permettre aux municipalités de prendre part à un programme national du logement, et de mettre en œuvre des plans locaux de construction de nouvelles habitations auxquels peuvent collaborer des groupements publics et particuliers. Les provinces devraient être invitées à s'inspirer de cette loi modèle.
6. Enfin, les autorités municipales devraient considérer la réduction du taux de taxation des édifices et de l'augmentation correspondante de ces taux sur les tetrains afin de réduire le fardeau d'impôt des propriétaires et des locataires de maisons à petits loyers et de stimuler la réorganisation des régions flétries et des taudis.

MISÈRE ET TAUDIS DANS LES VILLES

Quiconque a voyagé à travers le Dominion durant ces dernières années peut témoigner de l'aspect miséreux qui caractérise généralement la basse ville et le centre de nos villes canadiennes. L'évolution rapide et dépourvue d'urbanisme de nos villes leur a donné un aspect de vieillissement prématuré et de déchéance physique. La plupart de nos grandes villes canadiennes et plusieurs de nos petites villes souffrent d'une décomposition cancéreuse dans leur centre même.

A côté de nos quartiers commerciaux qui se détériorent lentement, nous trouvons les taudis qui, en général, leur sont voisins. Ces preuves muettes de désintégration urbaine sont le produit du laisser-faire et du manque d'imagination. Si l'on ne s'en occupe, ils propageront leur influence néfaste sur une plus grande étendue; jusqu'à ce que toute la ville devienne une grande masse flétrie et pourrie.

Malgré cette déchéance envahissante, le centre commercial est demeuré le foyer d'activité de la ville. C'est le centre de placement des grands capitaux, le pivot du réseau de transport terrestre de la ville, le cœur de sa vie économique, publique et culturelle. Il mérite qu'on s'en occupe. Même au seul point de vue économique, il faut agir vite de crainte que le dommage déjà causé ne soit irrémédiable. Ce qui importe davantage, si nous voulons raviver les anciennes valeurs civilisatrices de la vie urbaine, c'est de renouveler et de reconstruire ces centres en leur imprimant un caractère, des lignes harmonieuses, et en leur donnant plus d'individualité. Il faut les rendre accessibles. On doit pouvoir y respirer et y circuler plus librement. Que les rayons du soleil y pénètrent et que les parcs en adoucissent la vue. Enlevons-leur cet aspect incolore, laid et misérable qui les caractérise actuellement. Ils méritent certainement notre plus haute considération.

Il en est de même de nos taudis. Il faut les éliminer, de crainte qu'ils ne se répandent davantage et n'enlèvent à la ville toute sa valeur. La réorganisation de nos zones commerciales de la basse-ville et le nettoyage des taudis sont le plus important problème civique de nos jours.

Voilà, dans son sens le plus noble—reconstruction et restauration de nos localités urbaines—"le remplaçant moral de la guerre", que nos sociologues nous ont affirmé nécessaire pour sauver notre civilisation du plongeon dans le chaos et le désespoir.

Ces problèmes doivent être envisagés comme une croisade—en tout cas avec une détermination plus ferme que jamais. Le grandeur de la tâche justifiera à elle seule les projets que nous entreprendrons. Il ne faut pas que la pensée des fortes sommes d'argent à dépenser nous effraie. Au contraire, craignons de manquer d'imagination, et de laisser nos espoirs actuels sombrer dans le borbier de l'intérêt particulier et du laisser-faire une fois la guerre terminée.

La réorganisation et la reconstruction de nos villes ne sont pas en soi une promesse utopique; l'entreprise ne sera pas non plus réalisée en quelques années. Il faudra du temps pour satisfaire cette ambition qui passe après celle de fournir de l'emploi à tous dans le domaine de l'entreprise privée. Une bonne

partie de la tâche s'accomplira normalement par l'activité de la construction privée, et la partie qui revêt un caractère public ne sera entreprise en général que s'il se produit une baisse de l'embauchage.

De cette façon, après un certain nombre d'années, à condition que la construction d'ordre privé et public soit régie par un plan général bien formulé, nous pourrions nous attendre d'une part à une stabilisation raisonnable de l'embauchage et, d'autre part, à la réalisation graduelle de meilleures conditions matérielles dans nos villes.

La restauration de la santé publique dans nos petites et grandes villes, tâche que nous pouvons sûrement accomplir dans les années à venir, nous offre une perspective intéressante et constitue un objectif d'après-guerre à la fois pratique, économiquement parlant, et désirable, au point de vue social.

Monsieur le président, la Fédération vous soumet un bilan financier supplémentaire basé sur les recherches statistiques de la Banque du Canada. Ce bilan n'est pas long, mais il doit accompagner cet exposé. L'avant-propos se lit comme suit:

"Les données financières faisant partie de ce mémoire sont tirées d'un rapport de la Banque du Canada intitulé: "Sommaire statistique: août-septembre 1943". Le soussigné se porte garant de l'arrangement des tableaux et des commentaires qui les accompagnent. Ce mémoire a pour but de servir de document complémentaire à l'exposé préparé au nom de la Fédération canadienne des maires et municipalités, qui sera présenté au Comité spécial de la Chambre des communes de la Restauration et du rétablissement.

Le premier chapitre de l'exposé susmentionné traite des problèmes de fisc et de taxation liés à la restauration d'après-guerre et les étudie de façon générale. Ce bilan complémentaire appuie, au moyen de données et de chiffres, les constatations d'ordre général présentées dans l'exposé. Sur la foi des données financières contenues dans les présents tableaux, on peut conclure:

1. Sauf quelques exceptions, et celles-ci se trouvent principalement dans les districts ruraux et scolaires, les municipalités canadiennes sont dans la meilleure position financière qu'elles aient connue depuis plusieurs années.
2. Les nombreuses municipalités qui ont éprouvé des difficultés financières durant les années de dépression ont, pour la plupart, corrigé leur position. Il y a très peu de municipalités qui manquent encore à leurs engagements et, dans la plupart des cas, des arrangements sont à l'étude afin de les aider financièrement ou afin de solder leurs dettes.
3. Depuis 1940, les dettes municipales garanties par obligations ont été réduites rapidement ou remboursées à des taux d'intérêt plus faibles, ce qui a eu pour résultat de réduire considérablement le coût du service de la dette.
4. Les arrérages de taxes du temps de la dépression ont été pour beaucoup liquidés et la perception des taxes courantes marche à plein rendement.
5. Les frais de bien-être public ont été réduits, et il n'y a presque pas de dépenses affectées à l'assistance pour chômage.
6. Les économies des municipalités—remise à plus tard des projets d'entretien, réduction des services non essentiels, le non remplacement des employés abandonnant leur emploi, démissionnant ou partant pour entrer dans les forces armées—ont réduit le coût d'administration en temps de guerre.
7. La vente de la propriété à impôt réverti s'est améliorée par suite d'un meilleur marché immobilier.
8. De meilleures méthodes budgétaires et pratiques commerciales ont rendu l'administration plus efficace et réduit les dépenses de l'administration municipale.

Ces améliorations ont été partiellement neutralisées par les problèmes suivants que les administrations municipales devront résoudre:

1. Augmentation sensible des frais d'instruction.
2. Nombreux projets d'entretien remis à plus tard.
3. Facilités matérielles vieilles et insuffisantes (hôtels de ville, postes d'incendie et de police, écoles, services d'eau, etc.).
4. Salaires, gages et pensions insuffisants des employés municipaux.
5. Demande en faveur de services municipaux étendus et améliorés.
6. Assiette d'impôt un peu trop instable.
7. Tendance plus forte vers les exemptions de taxes immobilières.

SOMMAIRE

Si les excellents programmes fiscaux adoptés par les administrations municipales durant les années 1940-43 ont servi à améliorer leur position financière, et à en mettre plusieurs plus à l'aise pour faire face aux années d'après-guerre, il serait faux de conclure qu'elles sont toutes prêtes à jouer un nouveau et grand rôle dans les travaux de la restauration.

An contraire, les administrations municipales sont handicapées par certaines limitations administratives et juridiques qui, ajoutées à l'assiette de l'impôt incertain et tendant à diminuer, alors que c'est là leur principale source de revenu, restreignent de façon tangible leur aptitude à contribuer à autre chose qu'à la reprise normale de leur traditionnelle sphère d'activité.

Ce n'est pas que les administrations municipales le veuillent ainsi. Elles aimeraient pouvoir améliorer l'apparence extérieure de nos villes ce dont elles comprennent l'importance, et accroître le bien-être des gens qui y vivent. Mais si les gens s'imaginent que ces beaux projets peuvent se réaliser par une municipalité ne disposant pas de plus grands pouvoirs fiscaux que les présents, ils seront fort désillusionnés.

La réforme municipale, telle qu'elle a été expliquée dans l'exposé de la Fédération, est absolument nécessaire si l'on désire la collaboration locale à l'œuvre de la restauration.

Monsieur le président, je ne vous lirai pas les commentaires; je ne mentionnerai pas non plus en détail les tableaux qui suivent: vous avez la série de ces tableaux. Le premier traite du revenu courant des sources d'impôt pour la période quadriennale. Le second tableau se rapporte au revenu courant des sources autres que l'impôt, pour la même période. Le troisième donne le revenu courant et en résume toutes les sources. Le quatrième traite des dépenses courantes pour la période quadriennale à l'étude. La cinquième porte sur les dépenses courantes, y compris les remboursements de la dette, sans compter les services publics. Le tableau N° 7 est une analyse du total net de la dette obligataire et garantie, par catégorie de municipalités. Le dernier tableau indique le total net de la dette par catégorie de municipalités et par province. Monsieur le président, voilà qui termine les données financières écrites et complémentaires de l'exposé de la Fédération canadienne des maires et municipalités présenté à ce Comité spécial de la Chambre des communes de la restauration et du rétablissement d'après-guerre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous venez d'entendre lecture de l'exposé présenté par M. Mooney au nom de la Fédération des maires et municipalités. Le temps est venu de poser des questions. Durant l'interrogatoire, Son Honneur le maire Raynault ou M. Mooney, s'ils le veulent bien, pourraient nous indiquer, s'ils ne répondent pas eux-mêmes, quel maire peut répondre à la question posée. Je suis maintenant à la disposition du Comité. Quelqu'un m'a dit que j'étais le type le plus impopulaire d'Ottawa pour avoir convoqué cette séance un samedi, vu qu'il se passe des événements importants hors du Parlement cet

après-midi. Néanmoins, nous siégerons jusqu'à la fin. Si nous finissons avant une heure, il est bien entendu que nous ne siégerons pas cet après-midi. Je suis donc entièrement à la disposition du Comité.

M. MACNICOL: Serait-il à propos de demander à un, deux ou trois des maires des plus grandes villes, et à un, deux ou trois des maires des plus petites villes de l'Ouest et de l'Est de nous expliquer plus en détail les problèmes additionnels que la guerre a imposés à leurs municipalités respectives?

M. MOONEY: Les maires sont prêts à répondre à toutes les questions. J'approuve cette suggestion et elle nous fera voir plus clairement la situation dans les différentes villes par suite de la guerre. Je demanderais au maire Fry, d'Edmonton, pour commencer par l'Ouest, de nous adresser la parole.

Le maire FRY: M. le président, messieurs les membres du Comité, notre plus grand problème, à Edmonton, est celui du logement. La Wartime Housing nous a donné 350 maisons, mais c'est comme une goutte d'eau dans un verre. Je crois que le plus pressant problème à l'époque de la restauration est celui du logement, particulièrement en ce qui regarde les petits salariés. Cette classe a été négligée, et il faut faire des préparatifs en conséquence. C'est à mon avis le plus pressant problème en ce qui concerne Edmonton.

Je me rends compte que notre situation là-bas diffère un peu de celle des villes de l'Est du Canada. Comme vous le savez, le Canada est vaste et les problèmes diffèrent suivant les régions. Nous, les gens d'Edmonton, nous avons bénéficié grandement de la guerre et de ses effets, étant particulièrement favorisés par la construction du chemin de l'Alaska et de projets divers tels que l'entreprise Canol et autres. Présentement, nous n'avons pas de chômage. En réalité, en ce qui concerne notre municipalité, nous ne pouvons pas obtenir toute la main-d'œuvre dont nous aurions besoin pour faire fonctionner les divers services comme ils le devraient. Mais nous comprenons qu'aussitôt la guerre terminée une bonne partie du travail et une bonne partie de l'embauchage disparaîtront, et nous aurons à faire face au grand problème du chômage.

La ville d'Edmonton a une charte particulière. Ce n'est pas une charte passe-partout comme en ont un bon nombre de villes dans le pays. Pour cette raison, il y a deux ans, nous avons demandé et obtenu de la législature la permission de constituer des fonds de réserve. Nous avons constitué d'importantes réserves. Nous avons élevé très haut le chiffre de nos taxes. Si quelqu'un de vous vient de l'Ouest, il sait probablement que la ville d'Edmonton se remarque comme une des villes du Canada où les contribuables sont le plus taxés. Nous avons constaté que nos gens, pendant la prospérité causée par la guerre, étaient en mesure de payer ces impôts et qu'ils les payaient sans sourciller. En conséquence, nous avons mis de côté de fortes sommes pour la période de restauration. Bien que nous soyons d'avis que le problème de la restauration relève plutôt des gouvernements, surtout du gouvernement fédéral, nous croyons toutefois que nous devrions faire notre part en collaborant et en aidant à donner du travail de toute manière.

La cité d'Edmonton est propriétaire de ses services publics. C'est la seule chose qui nous ait empêchés de sombrer pendant la période du chômage. Nous avons aussi mis de côté de fortes réserves dans ces services publics pour pouvoir les mettre à la mode et les garder en bon état après la guerre.

Je crois que c'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président, à moins que quelqu'un aime à poser des questions à propos de la ville d'Edmonton ou de l'Ouest canadien.

M. McDONALD (*Pontiac*): Je demanderais au maire d'Edmonton s'il peut nous dire dans quelle proportion la population de sa ville a augmenté pendant la présente guerre, par suite des développements qui ont eu lieu dans la région, et quel pourcentage de cette augmentation sera permanent, à son avis?

Le maire FRY: Il est assez difficile de répondre à cette question, monsieur. Chaque année, nous faisons un relevé de la population. D'après celui de juin 1943, il y avait eu augmentation de 9,000 âmes. Nous faisons ces recensements

à la manière du gouvernement fédéral. Nous n'inscrivons que ceux qui habitent la ville depuis au moins six mois. Il y en a sans doute bien d'autres qui sont plus ou moins de passage et qui ne sont pas comptés. D'après notre estimation, il y aurait probablement 125,000 âmes. Ce n'est qu'une estimation, mais elle est acceptée par la Chambre de Commerce et par les autres associations importantes qui ont étudié la question. La Chambre de Commerce estime notre population à 130,000.

M. BENCE: Votre population a augmenté de 9,000 depuis le début de la guerre?

Le maire FRY: De 9,000 en 1942-43. En 1942, il y a eu une certaine augmentation par suite de la venue, vers la fin de mars 1942, d'un groupe d'Américains qui commencèrent des travaux. En 1941-42, il y a eu une augmentation d'environ 2,000 et en 1942-43 une augmentation de 9,000 résidents permanents d'après notre manière de compter, qui est la même que celle du gouvernement fédéral. A propos du nombre de ceux qui demeureront, votre opinion vaut la mienne. Nous croyons qu'une bonne partie de cette population sera permanente à cause des excellents aérodromes que nous avons et des services qui les relient à l'Orient. A notre sens, même en temps de paix, il y aura là un gros trafic. Nous l'espérons et nous avons lieu de le croire.

M. McDONALD (*Pontiac*): Vous êtes très bien placés.

Le maire FRY: Je le crois. Quand on visite Edmonton, actuellement, on est surpris du nombre d'aéroplanes qu'il y a dans le ciel.

M. MOONEY: Je vais maintenant à la côte de l'Atlantique et je demande au maire Lloyd, de Halifax, de parler.

Le maire J. E. LLOYD: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, tout d'abord, je dois dire, messieurs, que l'Union des municipalités de la Nouvelle-Ecosse a approuvé les principales idées du mémoire qui vous a été soumis aujourd'hui, après une étude assez approfondie par certains membres du comité de l'Union des municipalités de la Nouvelle-Ecosse, chargés d'examiner le problème général de la restauration et du placement.

Dans la cité d'Halifax, pas plus que dans celle d'Edmonton, nous ne savons combien de gens demeureront. En temps de paix, notre population a été d'environ 65,000. On l'estime maintenant à 130,000. C'est le double de la population du temps de paix. D'après d'autres sources de renseignements comme les services du rationnement et le sommaire de l'annuaire *Might*, les résidents permanents se chiffrent actuellement aux environs de 100,000 ou même de 110,000, tandis que la population flottante serait entre 15,000 et 20,000.

Le problème qui existe à Halifax relativement à l'activité de guerre provient surtout de la présence des forces armées, c'est-à-dire des recrues de la marine, de l'armée et du corps d'aviation. Pendant la dépression, les forces armées étaient peut-être représentées à Halifax par trois hommes; en tout cas il n'y avait qu'une garde de caporal aux casernes Wellington. A présent, sans révéler de chiffres qui pourraient provoquer des questions, il y a des milliers de militaires à cet endroit, et ils débordent sur d'autres endroits.

Nous sommes loin des régions industrielles du pays. Devant ce fait, il y a deux opinions sur la manière de parer au danger de chômage. Les uns croient que nous devons essayer de développer autant que possible la petite industrie et de la garder. D'après les autres, la marine de guerre pourrait s'établir d'une manière plus importante qu'avant 1939 et alors un grand nombre d'hommes qui embrasseraient des carrières dans la marine, l'armée et l'aviation pourraient trouver de l'emploi dans le port ou dans la ville de Halifax. Les forces armées ont construit des édifices permanents dans notre ville et nous apprécions beaucoup cette indication d'une possibilité et nous espérons que l'on continuera à se servir de ces édifices permanents. Voilà un exemple de la manière dont un certain nombre d'hommes peuvent être employés après la guerre. Une autre

question qui nous inquiète et qu'a mentionnée le maire Fry, d'Edmonton, c'est celle des fonds qu'il faudra après la guerre. Il a fait remarquer que grâce à la propriété publique des services publics, on avait constitué des réserves importantes. Cela peut se faire dans les grandes agglomérations. La constitution de réserves pour l'après-guerre est une excellente chose. On a également suggéré que ces fonds pourraient être doublés par des fonds fédéraux. S'il s'agissait de doubler les mises de fonds municipales par des fonds fédéraux, il faudrait commencer par avoir des fonds municipaux, et lorsque les services publics appartiennent à des particuliers et sont sujets à des impôts sur les surplus de bénéfices, il faut trouver une formule pour n'avoir pas que des fonds insignifiants à doubler.

Naturellement, je trouve l'idée bonne. Je crois que le principe en est excellent, mais si l'on suit cette politique il faudra trouver une formule pour faire quelque chose dans ce sens. Je pourrais peut-être suggérer une idée. Ce serait de permettre aux municipalités, en vertu d'un arrangement relatif aux taxes fédérales-provinciales, de taxer le revenu des services publics lorsque ces services appartiennent à des corporations privées, afin de mettre lesdites municipalités sur le même pied que celles qui sont propriétaires de leurs services publics. Voilà un moyen positif, constructif et précis d'aider les municipalités qui ne sont pas propriétaires de leurs services publics lorsque ces services bénéficient de la grande activité développée par l'effort de guerre.

Le mémoire de M. Mooney, comme nous l'interprétons dans l'Est, indique que les villes et les municipalités sont prêtes et disposées à améliorer bien des situations qui existent dans leurs limites. Les statistiques et les résolutions contenues dans son avant-propos montrent qu'il n'y a pas lieu de conclure qu'elles sont toutes dans une meilleure situation financière et capables d'exécuter assez d'entreprises d'après-guerre pour supprimer le chômage dès que la guerre finira. Bien des municipalités ont des industries pour compenser l'activité des services armés. A Halifax, que va-t-il se produire? Après avoir examiné notre situation financière et les moyens de profiter pleinement de notre crédit sans imposer un trop lourd fardeau aux propriétaires d'immeubles, nous avons constaté que nous ne pouvions pas atteindre nos objectifs d'après-guerre sans une aide financière du trésor fédéral.

Les renseignements que m'a fournis M. Arthur Collins, conseiller financier des municipalités britanniques, méritent qu'on s'y arrête. En Grande-Bretagne, le gouvernement paye la moitié des frais d'instruction publique des municipalités. Puis il examine l'état financier de la municipalité et après avoir déduit sa contribution à l'instruction publique, il trouve un moyen apparemment satisfaisant d'aider davantage à solder le reste des frais de la municipalité. Le tout est basé sur le principe général que dans une unité économique comme la Grande-Bretagne, la caisse centrale doit fournir ce qu'il faut pour assurer partout un certain niveau de vie minimum. J'ai fait remarquer à M. Collins que nous avions ici trois sortes d'administrations publiques et je lui ai demandé si un tel système de contribution était possible ici. Il m'a répondu qu'il ne voyait pas de raison pour qu'une telle politique ne puisse pas s'appliquer au Canada. Par conséquent, il est possible d'accorder une aide financière aux municipalités dans certains domaines, comme l'indique le mémoire, et comme on le constate en regardant ce qui se fait ailleurs. Au surplus, en agissant ainsi, vous aiderez les municipalités à payer les intérêts de leurs déficits, s'il y a lieu. C'est le moyen d'exécuter des travaux publics sans augmenter le fardeau des propriétaires d'immeubles.

Un des maires ici présents a donné à entendre ce matin qu'on avait trouvé les principaux moyens de parer au chômage dans les six premiers mois de l'après-guerre. Et je crois que si nous pouvons projeter des travaux pour les six premiers mois, nous pouvons aller plus loin et organiser de l'ouvrage pour une période de cinq ou dix ans au moyen d'un financement à longue portée.

Merci.

Le PRÉSIDENT: Nous avons entendu le maire d'Edmonton et celui d'Halifax, c'est-à-dire une voix de l'extrême Ouest et une de l'extrême Est. Je me demande s'il ne serait pas opportun de demander aux membres du Comité s'ils ont des questions à poser concernant les déclarations qu'on nous a faites, et alors si nous en avons le temps nous pourrions entendre les exposés de quelques autres maires. On nous a fourni dans ce mémoire une forte quantité de renseignements. A-t-on des questions à poser?

M. MACNICOL: J'ai à la mémoire, monsieur le président, une question à laquelle quelques-uns des maires ici présents pourraient peut-être répondre. Le maire Fry a effleuré la question. J'aimerais en savoir un peu plus long sur les obligations que la guerre a imposées aux grandes villes par la migration de la population des autres parties du pays vers ces villes. Les maires d'une ou deux grandes villes pourraient peut-être nous renseigner sur ce point.

M. MOONEY: Vous obtiendriez probablement un excellent aperçu de la situation en interrogeant les maires de Hamilton, de Toronto et de Montréal.

Le PRÉSIDENT: Voudra-t-on avoir la bonté de fournir au Comité des renseignements qui répondraient à la question posée par M. MacNicol?

Le maire MORRISON (*Hamilton*): Je dirai qu'en 1938, lorsque nous commençons à reprendre notre aplomb, nous avions 35,000 ouvriers à l'œuvre dans la ville d'Hamilton, et qu'au printemps dernier nous en avions 64,000, c'est-à-dire qu'il nous en était venu 30,000. Le nombre a baissé un peu depuis. Nous avons maintenant 1,450 maisons de temps de guerre et deux grandes hôtelleries—une pour les hommes et une pour les femmes—qui logent chacune environ 529 personnes. Chose assez singulière, depuis que je suis maire d'Hamilton, nous avons réduit notre dette d'à peu près 60 p. 100. On penserait que cet amortissement a eu un fort contre-coup sur les impôts, mais il n'en est pas ainsi. Nos frais d'entretien et d'opération ont augmenté de \$1,200,000 pendant cette période, surtout au compte de trois dépenses principales: l'hospitalisation, l'instruction publique et les travaux, c'est-à-dire la réparation des rues et ainsi de suite. Les demandes de la population augmentent à tel point que je crains un désastre complet en ce qui concerne la possession des maisons. Nous avons des propriétaires dans la proportion de 65 p. 100; le pourcentage a baissé à 52 p. 100 et il va continuer à baisser. Je crois qu'après la guerre nous aboutirons au chaos, à moins que nous ne prenions des mesures radicales pour protéger les propriétaires et rajuster les impôts. Pendant la dépression, nous avons eu 8,694 familles secourues—soit en chiffres ronds 9,000—et l'on compte 5 personnes par familles (d'après le livre bleu du gouvernement fédéral), cela donne 45,000 personnes secourues, dont la ville d'Hamilton paya tous les frais pendant un certain temps. Nous avons dépensé \$5,000,000 en secours directs et \$6,000,000 en secours indirects, en fournissant un dollar sur deux.

A mon avis, dès que la guerre cessera, nous aurons de 25,000 à 30,000 ouvriers sans ouvrage. Il est très bien de parler de placement, mais ce qui m'inquiète c'est ce qui aura lieu immédiatement après la guerre, car après la dernière guerre les ouvriers ont quitté les usines à 11 heures du matin pour célébrer l'armistice et lorsqu'ils sont revenus à 1 heure pour reprendre l'ouvrage, les usines étaient fermées et ils n'avaient plus d'emploi. D'aucuns diront que l'assurance-chômage en prendra soin, mais je tiens à vous signaler que pour une famille de cinq personnes l'assurance-chômage est de \$12 par mois, soit moins que nous ne payions dans la cité d'Hamilton pour une famille du même nombre. L'assurance-chômage est tout à fait insuffisant pour résoudre le problème. Et l'on a dit que ces gens devraient avoir de l'argent. Messieurs, il ne s'agit pas seulement de savoir s'ils devraient avoir de l'argent; il s'agit de savoir s'ils en auront. Et s'ils n'en ont pas, il incombera à la ville de leur en fournir.

Je ne parle pas de plans et de projets, je parle de ce qu'il faudra faire pour aider à passer la crise. La question me dépasse et mon médecin m'ordonne

de ne pas me présenter cette année. Je dois ajouter qu'hier c'était le jour de la nomination et je n'ai pas permis qu'on pose ma candidature.

M. MACNICOL: Depuis combien de temps êtes-vous maire de Hamilton?

Le maire MORRISON: Je suis depuis huit ans le maire de la ville la plus industrielle de tout le Dominion. Je puis dire que nous fournissons la moitié de l'acier qui se produit dans le pays pour les besoins de la guerre. Pour la grandeur de notre ville et pour le chiffre de sa population, nous fournissons plus que toute autre ville du pays. Nous ne travaillons que pour la guerre. Il faudra beaucoup de temps pour rajuster nos industries à la production commerciale. Prenons comme exemple quelques-unes des nos usines. Le chef de l'une d'elles me disait qu'il avait fallu deux ans pour s'outiller, se préparer à la production de guerre et fabriquer leur premier canon. On pourra dire qu'on peut produire aussi rapidement pour le commerce qu'on l'a fait pour la guerre. S'il en est ainsi, il va falloir beaucoup de temps pour mettre notre production commerciale sur un bon pied. Quoi qu'on fasse, le principal est de protéger les foyers, et ce devoir vous incombe à vous, car les seuls impôts que nous percevons sont des impôts directs. Il nous faut pourvoir à nos chemins, mais nous ne recevons rien pour leur usage. Les taxes vont aux autres gouvernements. Puis, comme vous le savez, nous fournissons les services sociaux à toute la population, mais il n'y a que 52 p. 100 de la population qui y contribuent. Comme l'a dit M. Mooney, il faut un rajustement dans la perception des impôts. Naturellement je suis ici surtout pour parler de la situation qui existera immédiatement après la cessation des hostilités.

Le maire CONBOY (*Toronto*): Monsieur le président, je ne prendrai pas plus de deux minutes et demi pour vous dire tout ce que j'ai à dire sur toute l'affaire. Comme les autres villes, Toronto a reçu de toutes les parties du pays un gros apport de travailleurs de guerre, qui ont évidemment créé un grand nombre de problèmes difficiles. Tout d'abord celui du logement. Nous avons essayé de le résoudre en transformant 600 de nos magasins en logements, et nous avons reçu du gouvernement \$250,000 pour fins de conversion. En outre, nous avons construit beaucoup de maisons particulières. Autant qu'une municipalité peut le faire, nous avons suivi la ligne de conduite esquissée dans ce mémoire. Nous avons réparti notre territoire par zones. Nous avons établi une commission d'urbanisme, dont le rapport sera prêt d'ici dix jours. Nous avons un comité qui s'occupe des travaux de restauration, et dans ce domaine encore nous avons élaboré un programme d'améliorations civiques. Nous avons commencé la construction d'un nouveau système d'égout, pour être sûrs d'avoir quelque chose en marche, et nous avons nommé un directeur du logement pour voir à la construction de maisons à bon marché. Notre commission industrielle est prête à essayer de convertir toutes les industries que nous avons en les faisant passer du travail de guerre au travail commercial, et à pourvoir à l'établissement de nouvelles industries, même à faire un effort spécial pour faire venir des industries d'Europe. En même temps, nous avons essayé d'améliorer la situation locale. Nous avons effectué une importante réduction de nos dettes—\$15,500,000; nous avons établi un fonds de pension, et nous avons visé à nous acquitter de toutes les tâches qui nous incombaient. Les nouveaux arrivés de notre ville nous ont occasionné plusieurs nouvelles responsabilités, comme je l'ai dit. Il nous a fallu agrandir nos hôpitaux. En outre, nous en construisons deux nouveaux et nous sommes prêts à augmenter nos moyens de transport qui sont devenus tout à fait insuffisants, et à construire de nouvelles artères commerciales.

Mais dans le moment nous désirons par-dessus tout que le gouvernement se prononce au sujet de sa politique, et nous sommes arrivés à un point où il faut nous arrêter parce que nous ne savons pas ce que va faire le gouvernement fédéral. Nous ne connaissons pas ses plans au sujet du logement, quelle part du fardeau il prendra, sous quelles conditions il sera disposé à nous prêter de l'argent, et tant que nous ne saurons pas ces choses, il nous est très difficile d'aller plus

loin. Comme municipalité, nous avons tout fait ce que nous pouvions pour nous préparer à la période qui suivra immédiatement la guerre et à la montée laborieuse qu'il nous faudra effectuer ensuite. Ce que nous voulons, à Toronto, c'est de connaître les intentions du gouvernement quant à la construction des logements et les autres travaux. Nous avons préparé des projets que nous voulons exécuter et auxquels nous sommes prêts à contribuer. Notre situation financière est bonne, mais nous ne pouvons pas financer les entreprises qui peuvent s'exécuter pour assurer de l'emploi à tout le monde, c'est-à-dire à notre population permanente et à nos nouveaux arrivés qui, croyons-nous, demeureront chez nous. A notre avis, ces gens ont si bien pris racine à Toronto qu'ils y resteront. Nous faisons nos plans en conséquence. A présent, ce que nous voulons avant tout, c'est de savoir le plus tôt possible ce que le gouvernement se propose de faire. Nous voulons savoir ce que nous pouvons attendre au sujet de la démobilisation des troupes et si nous pourrions obtenir une aide raisonnable du gouvernement fédéral; et si nous pourrions savoir bientôt en quoi cette aide consistera. Nous comptons sur une aide du gouvernement provincial; on nous a dit qu'on nous aiderait pour l'instruction publique et l'hospitalisation et nous espérons aussi une réduction des frais des services sociaux. Nous sommes en mesure d'aller de l'avant, mais nous sommes bloqués parce que nous attendons une déclaration précise sur ce que nous pouvons attendre d'autres sources.

Le maire RAYNAULT (*Montréal*): Je ne sais pas si je puis ajouter grand'chose à ce qu'ont dit mes collègues de la Fédération des Maires et des Municipalités. J'approuve à peu près tout ce qui a été dit par le maire Morrison et le maire Conboy. A Montréal, nos problèmes sont essentiellement les mêmes que ceux dont ils ont traité. Nous avons à peu près 15 p. 100 de population de plus que ce que nous avions avant 1939, et plus de la moitié de cette population s'occupe de travaux de guerre. Comme l'a signalé le maire Morrison, cela veut dire que dès l'armistice, quelques jours après la fin de la guerre, nous serons en face d'un grand problème de rajustement. Comme l'a fait remarquer mon ami le maire Conboy, ce sera un grand réconfort de savoir ce que le gouvernement sera prêt à faire pour aider les villes. Je puis dire que Montréal est en bien meilleure position financière qu'auparavant. Mais pour exécuter des entreprises tant soit peu importantes, il lui faudra une aide financière. Quoique nos finances soient dans un meilleur état, il reste le fait que pendant longtemps il nous a fallu porter seuls un fardeau considérable à cause des secours. Plus tard, les autres gouvernements, le provincial et le fédéral, sont venus à la rescousse, mais même alors il nous fallut payer 40 p. 100 et, par suite il nous fallut emprunter de l'argent pour payer nos secours directs. Aujourd'hui nous avons à peu près la moitié de notre main-d'œuvre dans les travaux de guerre et alors dès la fin des hostilités la ville de Montréal aura à envisager un très grand problème. Si nous pouvions obtenir du gouvernement fédéral une déclaration sur ce qu'il sera prêt à faire lorsque l'événement se produira, pour mettre les municipalités dans une meilleure situation financière, cela nous aiderait beaucoup. Nous avons tous beaucoup de travaux à exécuter, travaux que, pour une bonne partie, nous ne pourrions pas entreprendre par nos propres moyens, et il nous serait très utile de savoir quelle sera alors la situation.

Dans une ville comme Montréal, où la population est très variée, il y a toujours des poussées pour obtenir que le gouvernement fasse ceci ou cela. Je crois que ce serait bien mieux pour tous les intéressés si le gouvernement nous disait carrément ce qu'il se propose de faire. De cette manière, nous pourrions empêcher beaucoup de l'agitation qui contribue si directement au malaise de la population. Si nous pouvions savoir ce que le gouvernement sera en mesure de faire en temps et lieu, nous serions dans une bien meilleure position qu'aujourd'hui.

M. MACNICOL: Monsieur le président, ne serait-il pas avantageux pour tous les intéressés d'indiquer aux maires ici présents le rapport intérimaire que le Comité a adressé à la Chabre tout dernièrement?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur MacNicol, je vais le faire. Je puis dire aux maires qui nous font visite que le Comité a travaillé à la dernière session et au cours de la présente, qui est en train de s'ajourner, et que, le 22 juin de cette année, au nom du Comité, j'ai présenté à la Chambre des communes un rapport, dont a fait mention M. MacNicol, et qui concernait le logement. Ce rapport fait l'objet de nos études depuis lors. Ce rapport intérimaire dit ceci:

Dans plusieurs régions au Canada, l'amélioration des conditions de logement de notre peuple s'imposera en toute rigueur après la guerre. Trop de taudis malsains et répugnants encomrent actuellement bon nombre de nos villes, de nos villages et de nos campagnes. Ces taudis devraient disparaître entièrement, aussitôt que cesseront les hostilités. A cette fin, le gouvernement devrait s'engager à ses frais—ou par des octrois appréciables—à bâtir de meilleurs logis pour notre population. De l'avis de votre Comité, le prix des maisons construites totalement ou partiellement aux frais de l'Etat, et les versements sur ce prix devraient être proportionnés à la durée de ces maisons, et l'intérêt devrait être le plus bas possible.

Plus haut, le rapport traite de la nécessité de se préparer à certains travaux relatifs à l'exploitation, à l'utilisation et à la conservation de nos ressources naturelles. Plus loin, le rapport recommande au gouvernement d'établir le plus tôt possible un organisme de quelque sorte, pour prendre connaissance des diverses recommandations présentées dans ce rapport et dans les autres qui pourront suivre. Ainsi notre Comité a déjà accompli ce devoir.

A-t-on d'autres questions à poser? S'il n'y en a pas, je vais donner la parole à quelques-uns des autres maires qui nous rendent visite, mais si l'on a des questions à poser, j'aimerais qu'on les pose pour que les maires qui sont ici aient une idée de ce que nous voulons savoir, et puissent nous répondre.

M. BENCE: Suggérez-vous d'interroger les maires qui viennent de parler?

Le PRÉSIDENT: Si vous le voulez, ou de poser des questions sur le mémoire.

M. BENCE: A propos du mémoire, j'aimerais savoir si les diverses municipalités du pays font la liste des travaux qu'elles peuvent exécuter elles-mêmes selon la suggestion formulée à la page 12, dans les domaines qui, à leur avis, sont purement du ressort municipal. Si j'ai bien compris, vous divisez les travaux en deux parties: il y a certains projets que les municipalités considèrent comme les intéressant exclusivement, et d'autres qui, à leur avis, devraient bénéficier d'une aide venant d'autres sources. Tout d'abord, si notre Comité pouvait voir la liste des travaux envisagés et connaître ceux dont les municipalités vont se charger elles-mêmes, alors nous pourrions examiner les diverses entreprises qu'il s'agirait d'exécuter en acceptant l'aide et les conseils des municipalités, naturellement.

Le TÉMOIN: La plupart des municipalités, mais pas toutes, ont fait la liste des travaux publics qui pourraient s'exécuter après la guerre. En général, elles ont divisé ces travaux en trois sortes d'entreprises: celles qui doivent être financées localement, celles qui demandent des fonds provinciaux, comme les routes qui conduisent vers une ville, et celles qui doivent s'exécuter avec l'aide ou aux frais du trésor fédéral.

Le préfet WARREN: Je suis le seul préfet dans le groupe des maires de municipalités. Je représente un canton où la population est considérable, 40,000 habitants, et qui est contigu à la ville de Toronto. La raison pour laquelle je crois devoir me lever, c'est que dans le moment le conseil du comté de York est en session. Ce conseil réunit les représentants de 26 municipalités et d'une population d'environ 300,000. Je suis le président du comité de la restauration

de ce conseil. Jeudi, ce comité a passé la journée à discuter ces diverses questions. J'ai ici le rapport transmis au conseil par le comité. Dans le dernier paragraphe, le rapport dit que j'ai été gracieusement invité, comme membre du conseil national des maires, à comparaître devant le présent Comité et à exposer nos vues. Le rapport traite justement de la question posée par monsieur et sur laquelle nous avons insisté toute l'année. Nous avons écrit aux autres municipalités du comté d'York, présumant qu'il y aurait un programme de travaux publics à exécuter dès la fin de la guerre. Le maire Morrison a dit qu'il était maire de Hamilton depuis huit ans. Je suis préfet de ma municipalité depuis onze ans. Un certain nombre de maires et de préfets aux environs de Toronto et dans tout le comté d'York s'alarment de songer que la présente guerre peu finirt de la même manière que la précédente. Lorsque celle-ci se termina, nous fûmes dans l'obligation d'engager des hommes pour transporter du sable d'un tas à l'autre aux frais de la municipalité, de la province et du Dominion. Or, dans chaque municipalité nous avons un programme de travaux que nous sommes prêts à soumettre. Plusieurs municipalités ont présenté des plans bien détaillés. Ce sont Forest-Hill, Etobicoke, Long-Branch, Leaside et East-York. Elles ont fait la liste des travaux qui avantageraient non seulement les municipalités mais aussi le pays. Plusieurs ont fait préparer par leur comité d'urbanisme des prolongements de leurs parcs publics. Elles se sont occupées des chemins et de tout ce qui relève des municipalités. J'en ai ici une liste. Je ne la lirai pas, mais je me suis levé pour vous dire que nous sommes prêts à pousser de l'avant les travaux publics. Tandis que je suis debout, je tiens à dire que le comité ne s'est pas occupé que de travaux publics. Naturellement, dans un territoire comme le comté d'York, où les cultivateurs comptent pour la moitié de la population, on se préoccupe beaucoup du rôle que l'agriculture jouera après la guerre. Les cultivateurs demandent ce qu'on va faire pour eux. Nous avons discuté la question avec leur comité d'agriculture. Je présume que ce n'est pas l'endroit pour en parler, mais nous avons aussi étudié la question de l'expansion industrielle.

Le Canada est aujourd'hui plus industrialisé que jamais. Je crois qu'environ 900,000 hommes s'y occupent de travaux industriels. En étudiant cette question, nous avons interrogé l'Association des manufacturiers canadiens et certains industriels d'Angleterre. Je crois que l'un de ces derniers vous a parlé soit ici soit ailleurs à Ottawa. C'est M. Wickham. Je ne veux pas en dire plus long là-dessus parce que je sais que les organisations industrielles vous ont présenté des mémoires, mais avant de me rasseoir je tiens à dire que j'aimerais pouvoir, en retournant à mon conseil de comté, dire que ce comité d'investigation du gouvernement fédéral s'intéresse aux droits des municipalités rurales, des municipalités urbaines et des grandes villes; que vous vous inquiétez de la même manière que nous, et que lorsque le clairon sonnera la fin de la guerre, vous ne voulez pas d'une situation comme celle qui s'est produite après la dernière guerre. Comme l'a dit M. Mooney dans son mémoire, nos plans sont faits, nous sommes prêts à commencer. Nous avons tout le détail des travaux et il n'y a pas de raison pour que nous ne soyons pas prêts à commencer. Tout est prêt. Ceux dont les travaux ne sont pas prêts ont promis d'en finir les préparatifs pour la fin de l'année. Ce que nous attendons maintenant, c'est l'initiative du gouvernement fédéral quant à sa politique. Notre attitude ressemble à celle qu'a définie M. Mooney. Dans les deux ou trois ans qui s'écouleront entre la fin de la guerre et la reprise industrielle, il nous faudra exécuter des travaux qui, d'ordinaire, se feraient dans une période de dix ou douze ans.

M. MACNICOL: Je demanderais à M. Mooney si certaines municipalités ont soumis des travaux d'une telle ampleur qu'il leur soit financièrement impossible de les exécuter au complet elles-mêmes et que par conséquent il leur faille de l'aide? Je vois une mention de ce point au N° 1, page 12 et au N° 2, page 13.

Le TÉMOIN: Oui, et d'une manière très précise. Je connais un certain nombre de municipalités qui ont fait la liste de leurs travaux publics à exécuter,

c'est-à-dire un programme de travaux publics qui s'exécuteraient sur place, mais une bonne partie des travaux inscrits dépassent les capacités des municipalités et nécessitent de l'aide, et les projets que ces municipalités veulent réaliser ont un caractère provincial ou fédéral, ou les deux. Je pourrais vous donner des exemples si vous le désiriez, mais je veux surtout répondre à votre question.

Il y a toutefois, monsieur le président, une question qui devrait être précisée pour que le compte rendu soit clair. Bien des municipalités—je pourrais dire presque toutes—ont préparé des listes des travaux publics qu'il serait bon d'entreprendre, mais peu d'entre elles ont préparé des devis, des dessins et des bleus pour ces travaux, et s'il fallait de bonne heure une forte quantité de travaux publics locaux, il faudrait des mois avant que nous soyons prêts à entreprendre l'exécution d'un programme.

Le maire MORRISON: Je voudrais demander à M. Mooney s'il y a des arrangements au sujet des matières premières.

Le TÉMOIN: Il n'y en a pas à ma connaissance, mais nous avons signalé, et je vous le signale encore, le paragraphe 6, page 13, où l'on donne à entendre que le gouvernement fédéral devrait encourager la préparation de plans détaillés de travaux publics locaux en consentant à payer le prix de cette préparation. Ce travail coûterait probablement de 3 à 5 p. 100 du prix total lorsqu'il s'agirait d'une entreprise importante, et de tels frais dépassent la capacité d'un bon nombre de municipalités, actuellement. Par conséquent, si vous voulez avoir non seulement une liste des travaux locaux de réserve, mais une réserve de devis et de dessins tout prêts pour le moment où ils seront nécessaires, alors le gouvernement fédéral, à mon avis, et c'est aussi l'opinion des maires qui siègent autour de cette table, devrait fournir les ressources financières pour faire tracer ces plans dès à présent.

M. MACNICOL: Monsieur le président, je crois que M. Mooney est un excellent secrétaire et il a exprimé son avis très clairement, mais le point que j'avais en vue est indiqué au N° 2, page 14:

Dans certains cas, il sera dans l'intérêt de la nation aussi bien que dans l'intérêt des municipalités que le gouvernement fédéral accorde un octroi pour payer en totalité ou en partie les frais de certains genres de travaux publics locaux.

Le maire de Moose-Jaw est ici. Je ne sais si celui de Regina est aussi présent.

M. BENCE: Celui de Saskatoon est ici.

M. MACNICOL: Saskatoon est une très belle ville, favorablement située sur une rivière importante, mais elle n'entre pas dans le plan que j'avais en vue. Si le maire de Moose-Jaw veut nous dire son avis sur ce problème, je crois que ce sera très intéressant. Quant aux deux villes que je viens de mentionner, Regina est à 130 milles de la rivière et Moose-Jaw à 90 milles de la rivière. Entre celle-ci et Caron il y a 70 milles, et il y a 20 milles de Caron à Regina. Regina et Moose-Jaw sont dans les plaines. Ni l'une ni l'autre n'a assez d'eau. Regina prend l'eau dont elle a besoin dans des puits, mais sa croissance dépassera la proportion d'eau qu'elle pourra avoir. Elle est sur une petite rivière du nom de Wascana. Moose-Jaw est sur un petit cours d'eau appelé le ruisseau Moose-Jaw. Les deux villes ont besoin d'eau. J'aimerais que le maire de Moose-Jaw nous en dise un mot.

Le TÉMOIN: Le maire de Moose-Jaw n'est pas ici. Le maire de Saskatoon est présent.

M. MACNICOL: Pardon, je croyais que le maire de Moose-Jaw était ici. Alors j'en dirai un mot moi-même. C'est une jolie ville, très active. Elle a une grande rue magnifique, profusément éclairée. Les vitrines de ses magasins sont richement ornées. Elle est à 90 milles de la rivière Saskatchewan-Sud. On avait construit, partant de la rivière, une tranchée par où l'on s'attendait d'amener l'eau jusqu'aux champs de sable de Caron. De là on s'attendait

d'amener une certaine quantité d'eau jusqu'à la ville à quelque 20 milles à l'est, mais on n'en reçoit plus par ce moyen. Ces villes ont droit d'avoir de l'eau. Or le projet d'un aqueduc pour amener l'eau à 90 milles et à 130 milles est une trop grosse entreprise pour ces villes, qui devraient quand même avoir toute l'eau nécessaire, n'est-ce pas? La construction de ces deux aqueducs dépasse les moyens des deux villes. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait aider généreusement à leur fournir de l'eau. Voilà une entreprise qui donnera beaucoup d'ouvrage.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, voilà le genre de projets que nous avons en vue en rédigeant le paragraphe 2. Il y a d'autres projets qui s'appliquent de même à des besoins locaux mais qu'il est d'intérêt national de réaliser. Par exemple, il faudrait un pont entre Halifax et Dartmouth. J'aimerais, pour ma part, le voir construire.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a plus de questions, nous allons demander aux maires de nous indiquer leurs problèmes locaux.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, si c'est là le prochain article au programme, je suggérerais que le maire Ross, de Sherbrooke, nous donne ses impressions sur ce que la guerre a fait jusqu'ici en ce qui concerne les municipalités des Cantons de l'Est.

Le PRÉSIDENT: Et sur ce qu'il leur faudrait pour l'avenir, car après tout notre Comité s'occupe de l'après-guerre.

Le maire Ross: Monsieur le président, chers collègues de l'association, je viens d'une très petite ville du nom de Sherbrooke, qui compte 40,000 habitants, mais qui possède un bon nombre d'industries. Comme a dit le maire Morrison à propos de Hamilton, notre ville n'est pas celle d'une seule industrie. Nous en avons plusieurs et de différents genres. Pendant la présente guerre, les états financiers de notre ville sont merveilleux, parce que nous sommes les propriétaires de nos services publics, ce qui a fortement contribué à maintenir nos taxes à un taux très bas. Je puis dire que nos obligations se vendent plus cher que celles de la province de Québec. Je dirai au maire Fry d'Edmonton que je comprends pourquoi les Américains sont allés dans sa ville et prétendent que c'est la première ville qu'ils aient prise sans tirer un obus. Si j'ai bien compris, cette ville est à peu près sous le contrôle des Américains aujourd'hui.

Le maire Fry: Non, non.

Le maire Ross: Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi plus tard. En vous soumettant cette question, messieurs, je dois dire qu'à mon avis chaque municipalité devrait préparer les bleus de tous les travaux qu'elle a à faire. Nous ne pouvons pas demander au gouvernement du pays d'agir sans avoir en vue quelque chose de précis. Une municipalité va demander tels travaux, une autre va en demander d'autres, mais il faudra au gouvernement quelque chose de précis sur ce que devront être les travaux.

A mon sens, nous avons dans notre ville plusieurs projets qui mériteraient d'être réalisés. Au printemps, nous subissons des inondations. Nos hôpitaux sont tous du même côté de la rivière. Le printemps dernier, pendant au moins trois jours, s'il s'était produit un grave accident ou un incendie considérable du côté est de la ville, on n'aurait pas pu faire transporter les accidentés à l'hôpital à moins de les embarquer dans des chaloupes, et pour cela il y avait deux endroits.

M. MACNICOL: La rivière déborde?

Le maire Ross: Non, mais il s'est produit un affaissement du sol des deux côtés, aux abords du pont, et c'est ce qui s'est inondé. Nous avons un projet de pont. Il nous faudrait un autre pont, mais nous ne pouvons aller dire tout simplement au gouvernement que nous voulons un pont. Il faudrait présenter des plans. Il faudrait avoir des bleus pour montrer ce que nous voulons faire. J'ai été heureux d'entendre quelqu'un ici parler de la question de l'eau dans l'Ouest.

du pays. Nous n'avons aucune installation filtrante dans notre ville. J'ai eu le printemps dernier l'avantage de venir ici à la conférence, et le maire Lewis d'Ottawa nous permit de visiter l'usine de filtration qu'il y a ici. A mon avis, vous méritez des félicitations. Or, actuellement, la population de Sherbrooke a besoin d'un établissement de filtration. Nous nous en préoccupons. Certaines gens disent que c'est un projet pour l'après-guerre, mais je dis que non. C'est une nécessité immédiate pour la santé du public dans notre ville. Ce n'est pas une entreprise d'après-guerre; les travaux devraient s'exécuter dès à présent. Je crois que le monsieur qui siège du côté du gouvernement aimerait un projet bien étudié. Nous pourrions dire que nous allons attendre pour voir ce que le gouvernement va faire, mais ce n'est pas là la question. Vous avez besoin de savoir ce que veulent les municipalités avant de pouvoir dire ce que vous pouvez dépenser et ce que vous pouvez faire. Je suis heureux d'avoir l'avantage de vous dire quelques mots. J'espère que le gouvernement ne fera pas la sieste pour attendre qu'on annonce l'armistice, quitte à constater le lendemain, comme l'a dit le maire Morrison, que les gens n'ont plus d'ouvrage. Faisons quelque chose à présent et préparons-nous indépendamment de l'époque où la guerre finira. Dieu seul sait quand ce sera. Nous espérons que ce sera d'ici un an. Ayons nos plans tout prêts pour pouvoir commencer certains travaux et donner de l'ouvrage sans avoir à attendre six mois ou un an après la guerre. Nous sommes tous d'avis que la recommandation de M. Mooney devrait être suivie, mais je crois, monsieur Mooney, que vous devriez demander à d'autres municipalités de vous transmettre un état précis de ce qu'elles veulent faire.

Le TÉMOIN: J'en ai beaucoup.

M. MACNICOL: J'aimerais poser une question à ce monsieur avant qu'il reprenne son siège. Vos observations au sujet du débordement de votre rivière m'intéressent beaucoup. Nous avons hautement préconisé l'endiguement de certaines rivières et un système de conservation de l'eau pour d'autres. Les municipalités sises le long de la rivière au bord de laquelle votre ville est située ont-elles fait un relevé pour savoir quels réservoirs il faudrait établir pour conserver l'eau? Après que M. le maire aura répondu à ma question, je suggérerais, monsieur le président, que vous demandiez au maire de Brantford de nous dire ce qu'on a fait sur la Grande Rivière pour empêcher les inondations.

Le maire Ross: Là-dessus, monsieur le président, je puis dire que la seule aide réelle que nous pourrions obtenir consisterait dans le creusage de la rivière. Nous sommes au confluent des rivières Magog et Saint-François et là où leurs eaux se rencontrent il est naturel qu'il y ait du gravier et de la terre qui s'amoncellent et qui ont besoin d'être enlevés. A mon avis, cela nous aiderait beaucoup.

M. MACNICOL: Y a-t-il des réservoirs dans les montagnes au sud de votre ville?

Le maire Ross: Il y en a quelques-uns, mais la rivière Saint-François part du lac Saint-François et se décharge dans le Saint-Laurent. A certains endroits, il y a des alluvions qui pourraient s'enlever, et cela pourrait améliorer la situation.

M. McDONALD (*Pontiac*): Ne serait-il pas nécessaire de creuser plus en aval?

Le maire Ross: Oui, plus loin en aval et plus loin en amont.

M. MOONEY: J'inviterai maintenant le maire Ryan, de Brantford.

Le maire RYAN: Monsieur le président et messieurs, j'ai écouté la discussion ce matin avec beaucoup d'intérêt. J'ai entendu le maire Morrison, qui achève sa huitième année, et le maire Ross qui est dans sa onzième, mais je sais que je vais être maire pour la quarante-quatrième année. Cela s'est réglé hier.

Brantford est une ville qui s'est beaucoup étendue à cause des travaux de guerre. Et nous avons fait beaucoup de progrès dans notre situation financière. Nous avons réduit notre dette brute et notre dette nette d'imposition d'environ 50 p. 100. Nous avons réduit de 5½ mille notre taux d'imposition depuis 1940. Contrairement à la loi municipale, nous avons mis de l'argent de côté. Nous avons versé \$35,000 à ce que nous appelons la caisse des rajustements d'impôts. Nous avons mis de côté \$26,000 en vue d'acheter du matériel pour combattre les incendies. Nous avons mis de côté \$20,000 pour des projets de canaux et nous mettons des fonds de côté pour la commission des travaux. Je ne citerai pas ces chiffres. Ces fonds sont en réserve. Mais la question que nous avons à envisager actuellement—et elle est débattable—c'est celle de l'après-guerre. Dans notre municipalité, nous avons établi un comité de l'après-guerre. Nous avons subdivisé ce comité en sous-comités d'après la nature des travaux à préparer: travaux locaux, travaux d'utilité publique, entreprises nécessaires, entreprises souhaitables et entreprises nationales. Après avoir assez bien organisé tous les sous-comités, et après avoir trouvé les projets que nous désirions présenter au gouvernement, nous nous sommes souvent demandés où nous allions en partant d'ici. A mon sens, le temps est venu pour le gouvernement fédéral d'établir un ministère de la restauration d'après-guerre, uniquement chargé de préparer les plans et les bleus des travaux d'après-guerre. Dès qu'il y aura un endroit où les municipalités pourront déposer le programme de leurs travaux d'après-guerre, nous sommes prêts à produire nos plans. Nous voulons maintenant savoir où nous allons en partant d'ici. Nous avons peut-être fait un pas de plus, en matière de préparation pour l'après-guerre, que la moyenne des régions, en ce sens que nous nous sommes rendu compte qu'à Brantford nos problèmes se confondaient avec ceux des municipalités situées dans la région avoisinante. Par conséquent, nous avons établi ou essayé d'établir ce que nous appelons un comité régional de la restauration d'après-guerre, comprenant les municipalités de Brantford, Paris, Ingersoll, Woodstock, Tillsonburg, Delhi et Simcoe. Nous avons déjà eu trois réunions à Brantford et mardi prochain nous en tiendrons une autre à Woodstock afin de développer pour cette région un plan d'après-guerre comportant des travaux locaux et des entreprises d'ordre national. Nous nous rendons compte que Brantford, centre industriel, a attiré de la région avoisinante une bonne partie de la population urbaine et rurale. Nous comprenons qu'un bon nombre de ces gens doivent retourner à la campagne pour s'établir sur des fermes ou dans de plus petites villes où ce sera un vrai problème que de les employer.

M. MacNicol s'est beaucoup intéressé à la question de la conservation. Je crois que notre municipalité, en collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux, a donné l'exemple à tout le Dominion en matière de conservation.

Il y a quelques années, nous nous sommes adressés aux autorités fédérales et provinciales pour leurs proposer le projet de conservation de la Grande Rivière. Nous avons obtenu une commission. On nous a prêté les ingénieurs de l'Hydro pour préparer un projet complet de conservation. Ces plans ont été fournis au gouvernement fédéral et appuyés par le gouvernement provincial. Nous avons alors établi la Commission de conservation de la Grande Rivière pour exécuter l'entreprise. Cette commission fut financée à raison de 75 p. 100 par les gouvernements fédéral et provincial ensemble, chacun payant 37½ p. 100 de l'entreprise, et les municipalités intéressées, ou bénéficiaires de l'entreprise, payant 25 p. 100 du coût total, réparti à peu près en proportion de la population.

Nous avons construit ce qu'on a appelé le barrage de la vallée de la Grande, première partie de l'entreprise, qui coûta à peu près \$1,000,000. La part payée par Brantford fut de \$200,000. Cet ouvrage est terminé et nous en avons fait la première épreuve le printemps dernier. Nous avons pu contrôler ou retenir l'eau d'inondation du barrage jusqu'à ce que les eaux de la rivière voisine fussent descendues. Nous avons eu là un lac immense tout l'été et nous avons laissé

aller de l'eau tout l'été pour garder la rivière à un niveau normal. Je ne crois pas que l'été dernier ait été une bonne saison pour créer un précédent. Maintenant, l'eau sera relâchée graduellement pour que tout le territoire se trouve encore vide pour recevoir la nouvelle crue.

Notre projet national fut élaboré à Brantford pour le reste de l'entreprise de la Grande Rivière, qui fut approuvée par les autorités fédérales et provinciales. Le reste de l'entreprise est prêt à exécuter. Nous avons l'approbation du gouvernement, mais lorsque la guerre se déclara, le gouvernement arrêta les autres travaux. Le reste des plans, surtout en ce qui concerne les marais Luther, est déjà approuvé par le gouvernement, et maintenant nous n'attendons que le moment où vous pourrez nous dire de continuer l'entreprise. Ce développement a pour but non seulement la conservation de l'eau mais aussi le reboisement de toute la région.

M. MACNICOL: Vous avez beaucoup d'eau pour les services municipaux?

Le maire RYAN: Oui, monsieur, cela augmente notre approvisionnement d'eau pour fins municipales. A propos du financement de la part de notre ville, je dois dire que lorsque fut adoptée la première autorisation du Parlement, la part des municipalités devait être financée par une vente d'obligations rachetables en vingt ans. Nous avons financé notre part nous-mêmes. Nous nous sommes adressés à la Commission municipale et nous lui avons demandé de nous permettre de payer en trois ans au lieu de vingt. Nous avons vendu des obligations à 2½ p. 100 comportant une option de rachat en trois ans. Grâce aux surplus que nous avons eus chaque année dans l'administration municipale, nous pourrons, à la fin de la présente année, racheter le reste des obligations et acquitter le tout en deux ans, en effectuant une énorme économie d'intérêts. Mais, à mon avis, ce qu'il faut aux comités municipaux qui préparent l'après-guerre, c'est un endroit où ils puissent apporter, soumettre et déposer leurs plans. Alors si le gouvernement approuve ces plans comme entreprises d'après-guerre, il devra autoriser la municipalité à se procurer toutes les données techniques, les devis estimatifs des frais, l'indication du nombre nécessaire d'heures de travail et d'hommes, et le reste, et le gouvernement devrait autoriser les municipalités intéressées à recevoir une somme d'argent pour financer l'entreprise.

M. BENCE: Votre municipalité a-t-elle grandi beaucoup du fait de la guerre?

Le maire RYAN: Notre population était d'environ 30,000. Elle est maintenant de 35,000. Ce chiffre ne comprend aucune partie du personnel du centre n° 20 d'entraînement militaire de base, qui se trouve dans nos limites et il ne représente pas vraiment la situation habituelle, car il nous vient des gens de toute la région environnante et même de Hamilton, qui nous en a envoyé à peu près 2,000.

M. BENCE: Prévoyez-vous, comme le maire Conboy, que ces gens resteront chez vous?

Le maire RYAN: Nous avons à Brantford cinq industries qui ont construit de grandes rallonges à leurs usines, mais lorsque viendra l'époque de la paix et qu'il faudra démobiliser les ouvriers des industries de guerre, ce sera le temps pour le Service sélectif d'intervenir et de dire aux manufacturiers: Vous avez pris cet homme sur la ferme, il y retourne. Cet ouvrier pourra s'être révélé un meilleur ouvrier que celui qu'il remplaçait mais le patron ne devra pas avoir le privilège de congédier plus d'ouvriers industriels pour garder certains hommes venus de Simcoe, de Delhi, de Tilsenburg ou de Paris. Le Service sélectif devra dire à l'habitant de Simcoe ou de Delhi qu'il doit retourner d'où il est venu. Je ne prévois pas que nous puissions absorber cette augmentation d'ouvriers de guerre lorsque les hostilités seront finies.

M. Ross (*Middlesex-est*): Vous nous avez donné un très intéressant aperçu des travaux de régularisation de la Grande-Rivière, et vous dites que jusqu'à présent le coût en a été d'environ \$1,000,000?

Le maire RYAN: Oui monsieur, je crois que c'est exact.

M. Ross (*Middlesex-est*): Quand les a-t-on terminés?

Le maire RYAN: L'entreprise initiale a été terminée l'an dernier. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, l'entreprise est complètement terminée.

M. Ross (*Middlesex-est*): Nous nous intéressons à quelque chose de semblable pour la rivière Thames, plus à l'ouest. Combien coûte le barrage, pour l'administration et l'entretien? Avez-vous ces chiffres?

Le maire RYAN: Nous avons une commission qui exploite le barrage. Les membres de cette commission ne touchent que des honoraires ordinaires, mais nous avons un employé rémunéré qui habite près du barrage et qui engage les aides nécessaires et s'occupe de toutes les données statistiques, les instructions, etc. Le coût du barrage à l'avenir sera très faible pour les municipalités intéressées formant la commission de conservation de la Grande Rivière. On prévoit que la force motrice développée sur cette rivière fournira des revenus additionnels. Dans l'été, lorsque le débit deviendra insignifiant, les moulins qui marchaient à l'eau se serviront d'électricité. Ils bénéficieront d'un débit plus ou moins uniforme tout l'été. L'été dernier, nous avons eu une énorme réserve d'eau toute la saison, mais il faut se rappeler que ce fut un été pluvieux. Nous pourrions avoir un été sec et dans l'ensemble une année moins bonne que l'an dernier. C'est aléatoire; mais l'entreprise de conservation a prouvé cette année que la théorie était bonne, et il nous reste à continuer nos travaux.

M. MACNICOL: Cela vous épargne beaucoup de pertes pouvant résulter des inondations?

Le maire RYAN: Des inondations coûteuses, absolument. Nous n'avons pas d'usine d'épuration des eaux d'égouts et nous avons beaucoup de difficultés avec les conseils d'hygiène. L'augmentation du débit de la rivière a plus ou moins remédié à la situation.

M. Ross (*Middlesex-est*): Les frais d'exploitation sont très faibles.

Le maire RYAN: Ils sont très faibles. Nous prévoyons que, grâce au reboisement, il y aura au bout d'un certain nombre d'années un revenu continué résultant de l'aménagement de la Grande Rivière.

Mr. MOONEY: Monsieur le président, nous en arrivons à la petite île du golfe, et j'inviterai le maire Roy Holman, de Charlottetown.

Le maire HOLMAN: Monsieur le président et messieurs les membres de cet important Comité, je crois qu'on a trop parlé de ce qu'on a fait et pas assez de ce qu'on devra faire. Je n'ai pas l'intention de vous retenir plus que trois minutes. A mon avis, ce temps devrait nous suffire à chacun.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de me trouver ici aujourd'hui comme membre de l'exécutif fédéral et aussi comme président de l'union des Municipalités de l'Île du Prince-Edouard. J'ai appris aujourd'hui une chose que je m'étais souvent demandée. Je vais faire une déclaration assez hardie. Je comprends qu'à la Chambre des communes les petites agglomérations ont été oubliées parce qu'on consacrait beaucoup de temps, entre représentants des grandes agglomérations, à exposer des griefs et des opinions. Je veux prendre juste le temps de vous dire que chez nous la question du logement n'a pas été un problème. Il en a été tout autrement pour la simple raison que nous n'avons pas joui des avantages de la guerre, si ce sont des avantages, ni de l'emploi général à cause de la guerre, dont les grands centres ont joui. Mais nous avons un programme, et la plupart de nos entreprises figurent sur des plans depuis des années, ont été présentées au gouvernement fédéral et aux autres gouvernements et sont importantes pour le Canada. Elles vont être présentées à votre Comité, monsieur le président. La plupart de nos problèmes ont un caractère national et sont

importants non seulement pour notre province mais pour le Canada tout entier comme le savent plusieurs d'entre vous. Je crois que le maire Conboy a donné la note juste en disant que nous voulions savoir ce que le gouvernement fédéral avait à offrir pour l'après-guerre, et le plus tôt possible, après quoi nous pourrions faire nos plans et présenter nos projets.

M. MACNICOL: Vous voulez dire au point de vue financier?

Le maire HOLMAN: Financier. Alors nous pourrions préparer et soumettre à votre Comité ou au gouvernement nos demandes, qui devraient être précises, comme l'a déclaré M. Mooney dans notre mémoire, lequel ne serait pas assez explicite sans un mot d'explication de notre part.

M. MACNICOL: C'est un splendide mémoire.

Le maire HOOLMAN: Nous le croyons, mais nous apprécions le fait d'avoir eu l'occasion de dire un mot, et mes trois minutes s'achèvent. Dans notre province, monsieur le transport a été notre grand problème, vous le savez tous, et je vais finir par là. Chez nous le travail dans les industries de guerre est presque nul. Quatorze p. 100 de notre population se trouve dans les armées. Il nous faudra probablement construire des maisons pour quelques-uns d'entre eux, et nous espérons que la plupart reviendront. Nous aurons nos projets municipaux. Je n'ai pas l'intention de parler de notre ville, mais nous avons une belle ville et tout et tout. Nous aurons nos problèmes municipaux, nous aurons des entreprises purement municipales, d'autres seront municipales et provinciales; mais nous avons des problèmes importants qui ont été signalés aux gouvernements dans le passé, dont les plans ont été faits et les travaux commencés mais arrêtés à cause de la guerre, et ce sont des projets d'après-guerre qui ont de l'importance non seulement pour notre petite province mais pour chaque partie du Canada. La quantité de nourriture que nous envoyons dans toutes les parties du Canada est surprenante, et nous voulons en envoyer encore davantage, mais il nous faut de meilleurs moyens de transport par rail et par eau; mais ce sont là des projets d'après-guerre. Voilà tout ce que j'ai à dire, messieurs, et je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion de vous parler.

M. MACNICOL: Si je comprends bien, monsieur Holman, votre programme d'après-guerre comprendrait la construction de quais à eau profonde dans votre ville?

Le maire HOLMAN: C'est exactement ce que je voulais dire.

M. MACNICOL: Il comprendrait, j'espère, la rénovation complète des services traversiers du détroit. Les bateaux en usage actuellement sont très vieux et beaucoup trop petits lorsqu'il s'agit d'embarquer et de débarquer aux quais de Tormentine et à Borden. Toute l'organisation devrait être transformée.

Le maire HOLMAN: Vous avez raison, monsieur. J'ai tout cela à l'esprit, mais j'hésite à vous retenir plus longtemps.

M. Ross (*Calgary*): Je suppose que vous songez aussi à un passage sous-marin en travers du détroit?

Le maire HOLMAN: La construction d'une chaussée serait un projet d'après-guerre, et un bon.

M. MACNICOL: Monsieur le président, je voudrais dire un mot. Le maire Morrison, de Hamilton, le maire Raynault, de Montréal, et le maire Conboy, de Toronto, nous ont indiqué les problèmes que leurs villes auront à envisager dès la fin de la guerre. Je me suis beaucoup intéressé à ce qu'ont dit le maire Morrison et les autres. Le maire Morrison a déclaré très catégoriquement que parmi les 65,000 ouvriers de sa ville actuellement employés dans l'industrie, 25,000 à 35,000—si j'ai bonne mémoire—chômeront dès la fin de la guerre. Voilà une déclaration que chaque membre du Comité devrait garder à la mémoire, monsieur le président. Voilà des faits et tous les membres comprennent, comme moi, la grande responsabilité que nous avons de faire notre possible pour aider à

pourvoir au grand nombre d'hommes et de femmes qui seront sans travail immédiatement après la guerre. Au sortir de la dernière guerre, j'ai visité une grande usine qui employait 925 hommes et qui, au bout de 2 ou 3 semaines, n'en avait plus que 150. Mais je tiens à dire que jusqu'ici on ne nous a rien présenté qui soit de nature à s'entreprendre immédiatement, et c'est là notre problème. Les municipalités ont présenté plusieurs suggestions excellentes. Ce mémoire est un des meilleurs que nous ayons entendus. Il comprend beaucoup de choses et, comme le mémoire de l'Association des constructeurs, présenté il y a 2 ou 3 jours, et comme celui de la délégation de l'Alberta, il contient des propositions excellentes et constructives et nous offre matière à réflexion. Comme on l'a dit avec énergie, le fait dominant, c'est que, dans les grandes villes, un grand nombre de gens vont manquer de travail dès que la guerre finira.

M. MOONEY: A présent, monsieur le président, j'ai le plaisir de vous présenter le maire d'une petite localité rurale, M. Harry Nicholson, maire d'Estevan, Saskatchewan.

Le maire NICHOLSON: Monsieur le président et messieurs, je représente une des petites villes de l'Ouest, et il y a des choses dont nous espérons pouvoir nous occuper et d'autres pour lesquelles nous aurons besoin de votre aide.

Un des grands problèmes qui nous intéressent c'est celui d'obtenir l'électricité à bon marché, mais je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus. Cependant, c'est un projet qui pourrait se réaliser, avec l'aide du gouvernement. Dans la ville que je représente, Estevan, et dans les villes voisines de Moose-Jaw et de Regina, il y a une population d'environ 125,000 âmes. Notre petite ville est située dans un des plus grands charbonnages de lignite de l'Amérique du Nord, sûrement le plus grand du Canada. L'exploitation houillère s'y pratique non seulement sous terre mais aussi à ciel ouvert et l'on extrait, tout près de la surface, une bonne qualité de charbon qui non seulement peut servir à produire de la force motrice mais peut la produire à très bas prix. En fait, on peut extraire ce charbon pour 50 cents la tonne et en alimenter une usine établie sur place. Comme plusieurs le savent sans doute, on a beaucoup amélioré les turbines à vapeur, ces dernières années. Les améliorations ont été si importantes que, d'après les ingénieurs, il ne faut plus, pour produire un kilowatt-heure d'énergie électrique, que 25 p. 100 de la quantité de vapeur qu'il fallait il y a quelques années. Les ingénieurs de la combustion ont réalisé de telles améliorations qu'il ne faut plus qu'une faible quantité de charbon pour produire une livre de vapeur. Les villes de Regina et de Moose-Jaw et un bon nombre de petites villes, le long de la ligne qui relie ces deux villes, profiteraient beaucoup d'une telle entreprise; surtout les petites villes et les fermes situées le long de la ligne de transmission où actuellement il n'y a pas d'électricité, sauf pour un établissement ici et là; et les frais de l'électricité sont relativement élevés. Si un établissement comme celui que j'ai mentionné pouvait se construire, il permettrait de produire du courant presque à un prix coûtant comparable à celui de l'Hydro; en réalité, d'après les ingénieurs, une usine à vapeur située au gisement de lignite pourrait produire le courant à aussi bon marché et peut-être à meilleur marché qu'une usine de l'Hydro. Pourtant, ce problème n'intéresse pas seulement Estevan.

A Estevan, nous sommes prêts à commencer une entreprise d'après-guerre. Nous songeons à améliorer notre aqueduc, car c'est nécessaire. Nous songeons aussi à une entreprise d'irrigation dans la vallée de la rivière Souris. L'exécution de cette entreprise donnerait beaucoup de travail, et absorberait une grande partie du surplus de population des grands centres de l'Ouest. Comme d'autres l'ont dit, un bon nombre de gens de l'Ouest sont venus dans l'Est pour travailler aux industries de guerre, etc. L'entreprise dont il s'agit est connue sous le nom de projet de canal et d'irrigation de Souris. Comme vous le savez peut-être, la rivière Souris prend sa source près de la frontière américaine, à 25 ou 30 milles en amont d'Estevan et elle coule dans une vallée d'environ 1 mille et demi de

largeur sur une étendue de 35 à 40 milles en aval d'Estevan. Une petite entreprise d'irrigation a été commencée par la P.F.R.A., mais, sans vouloir médire de la P.F.R.A., car elle a accompli beaucoup de bon travail, ce qu'il nous faut à cet endroit c'est un barrage beaucoup plus grand. D'après l'estimation des ingénieurs, si l'on établissait un plus grand barrage à environ dix ou douze milles en amont d'Estevan, pour ramasser l'excédent d'eau du printemps qui descend par la vallée, et le conserver pour fin d'irrigation, au lieu des quarante familles qui vivent actuellement dans la région, 400 familles pourraient vivre assez bien, là où les familles actuelles vivent. La rivière Souris prend l'épouvante au printemps et il est arrivé que notre usine de pompage d'Estevan a été presque submergée plusieurs fois parce que l'eau de cette vallée débordait et, comme je l'ai dit, la vallée a un mille ou deux de largeur et elle est assez profonde. Exécuté comme entreprise d'après-guerre, ce projet d'irrigation de la vallée de la rivière Souris serait un succès. L'entreprise ferait vivre une millier de familles, et, d'après les chiffres déjà indiqués, 5,000 personnes en vivraient. Apparemment, un grand nombre de gens déménageront des régions industrielles vers l'Ouest, et un grand nombre de ceux qui reviendront des armées auront besoin d'un endroit pour vivre. Assurément, beaucoup d'entre eux seraient contents de revenir chez nous.

Je ne sais si j'ai des idées à offrir. Nous n'avons pas de chiffres, sauf le rapport de la P.F.R.A., sur l'entreprise de la vallée de la rivière Souris et un autre sur le prix d'une grande usine de force motrice dans les charbonnages. Les chiffres de celui-ci ont été fournis par la compagnie d'électricité.

Voilà, je crois, tout ce que j'avais à dire. Merci.

M. MOONEY: Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le maire Edward Wilson, de Verdun, une des villes-banlieues qui font partie de la métropole montréalaise.

Le maire WILSON: Monsieur le président et messieurs, je représente une ville qui n'a pas d'industries et je ne serai pas long. Tout ce que je pourrais dire a été très bien exprimé par les autres, en particulier par mon ami monsieur MacNicol. Nous avons un programme, comme chaque municipalité en a un. Il n'est pas très intéressant, pas plus que les autres. Chose certaine, un de ces matins, nous serons en face du problème que nous avons eu à envisager après la dernière guerre. Que ferons-nous Nous serons dans la même situation qu'à cette époque, les gens viendront nous trouver pour demander de l'emploi et ils seront sans argent. Que ferons-nous?

Les idées suggérées par mes collègues de la Fédération, surtout par le maire Morrison et le maire Conboy, sont excellentes. Mais qui conduira le bal? Il importe, dit-on, que nous connaissions l'attitude du gouvernement fédéral pour être capables d'éviter la malheureuse aventure que nous avons subie il y a quelques années. Dans notre ville, nous avons une population de 70,000, qui augmentera peu. Nous n'avons pas d'industries, et nous avons peu de difficultés, sauf qu'il faudrait nous débarrasser des taudis. Mais ce qui m'inquiète, c'est la fermeture des usines et le chômage. Les gens viendront nous dire: Qu'allez-vous faire? nous n'avons ni emploi ni argent. Voilà notre problème.

Merci.

M. MOONEY: Monsieur le président, je vous présenterai le représentant d'une autre ville de l'Ouest, le maire S. N. MacEachern, de Saskatoon.

Le maire MACEACHERN: Monsieur le président et messieurs, à Saskatoon, nous n'avons pas les problèmes mentionnés par les maires qui m'ont précédé à la tribune. Nos problèmes ressemblent peut-être plus à ceux de Verdun qu'à ceux des villes de Hamilton, Toronto, Montréal ou des autres centres industriels de l'Est. Notre ville est petite et sa population est de 45,000 âmes. C'est à peu près la même qu'en 1939. Beaucoup de nos jeunes gens sont dans les forces armées ou dans les centres industriels de l'Est et font leur part dans les industries essentielles. Ceux qui sont partis ont été remplacés par d'autres.

Naturellement, nous avons hâte de les voir revenir, parce que, pour solder nos frais généraux, il nous faut beaucoup de monde; nous voulons évidemment voir revenir nos anciens qui habitent Toronto et d'autres centres industriels de l'Est. Nous ne pourrions pas les décider à revenir en leur offrant simplement des emplois sur les terres, ou des travaux comme ceux qu'ils ont quittés. Ils ont l'esprit tourné vers l'industrie, par suite d'un travail de trois ou quatre ans, et ils voudront du travail industriel dans l'Ouest. C'est le premier point que je voulais mentionner: nous sommes fortement d'avis qu'il nous faudrait dans l'Ouest les industries nécessaires pour transformer les matières brutes de l'Ouest en produits consommables dans l'Ouest. C'est une fausse économie, à notre sens, d'expédier les matières brutes vers l'Est, et de les renvoyer dans l'Ouest une fois transformées. Je songe à des industries comme celles des lainages, de la tannerie, de la cordonnerie, de la linerie—celle-ci plutôt nouvelle. Nous avons toutes les matières premières, et il nous semble qu'il nous faudrait des industries pour les transformer. D'après les renseignements que j'ai obtenus ces deux ou trois dernières années, nous n'aurons pas d'industries dans l'Ouest si nous attendons que les financiers fournissent les fonds.

Le gouvernement fédéral devrait établir un organisme de financement semblable à la Reconstruction Finance Corporation des Etats-Unis, qui fournirait les fonds pour établir dans l'Ouest les industries nécessaires à la transformation de ces matières. Voilà tout ce que je voulais signaler. D'autres ont parlé des entreprises locales et des programmes.

Nous avons aussi un programme de travaux pour Saskatoon. Nos entreprises coûteraient huit millions—dont quatre millions et demi pour installer le gaz à Saskatoon. La compagnie qui nous le fournirait est prête à commencer dès qu'elle aura les matériaux. Mais, comme l'a dit le maire Morrison, je ne suppose pas que les compagnies qui fournissent d'ordinaire les machines et les matériaux pour des entreprises de ce genre seraient en mesure, dès la fin de la guerre, de nous livrer immédiatement l'outillage nécessaire. Il faudrait attendre des mois. Mais ces travaux donneront de l'ouvrage.

Tandis que M. MacNicol est ici, je dois dire que j'espère qu'une des recommandations du Comité portera sur l'exécution de travaux d'irrigation, sur la Saskatchewan-nord, qui emploieraient des milliers d'ouvriers après la guerre.

M. MACNICOL: Le barrage de Fort à la Corne, dont les plans et devis ont été préparés par un de nos principaux ingénieurs, produira environ 125,000 HP et permettra d'emmagasiner toute l'eau nécessaire, vu qu'il s'ajoutera à d'autres réservoirs établis plus à l'ouest. Advenant cette construction, l'électricité disponible n'aiderait-elle pas votre ville à attirer des industries comme celles dont vous avez parlé, et ainsi à donner de l'ouvrage à vos enfants, qui ont si bien fait les choses outre-mer?

M. McDONALD (*Pontiac*): Puis-je ajouter une question? Qu'avez-vous actuellement en fait d'électricité?

Le maire MACEACHERN: Tout ce que nous avons actuellement se produit au moyen de la houille de Drumheller, en Alberta.

M. MACNICOL: De 35,000 à 40,000 HP.

Le maire MACEACHERN: Oui.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, le maire de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, M. C. R. Wasson.

Le maire WASSON: Je regrette de n'avoir pu être ici plus tôt. Jeudi, nous avons une séance de notre Comité provincial de la restauration. Il nous a semblé important d'entendre ces gens et de leur parler. A Saint-Jean, nous avons besoin de travaux immédiats et de travaux d'après-guerre. Nos plans sont prêts et nous pouvons demander, dans les trois jours, des soumissions pour 2 millions de dollars, pour construire un système d'aqueduc et d'égout et prolonger des rues. Notre Comité de restauration siège, et étudie ce plan, depuis

février. Nous avons des projets qui coûteraient au moins \$8,000,000, et pourraient s'étendre sur une période de dix ans. Les plans seraient vite prêts. Notre principale industrie est la construction maritime. La Commission des ports nationaux a préparé des plans pour la construction d'une cale sèche et pour l'amélioration du port. Les plans d'un pont dans le port sont prêts. Comme l'a dit un de ceux qui ont parlé, et comme le dit le mémoire, nous croyons, que quelle que soit la politique du gouvernement fédéral quant au financement des travaux publics locaux, il est important et pressant que nous ayons une déclaration. Nous attendons une initiative. Nous voulons savoir ce que nous ferons. Tous ces difficiles travaux préparatoires vont coûter beaucoup d'argent. Nous ne voulons pas y appliquer des fonds avant de savoir où nous allons et comment nous trouverons les finances nécessaires. Je ne vous ennuierais pas par l'énumération d'autres projets. Nous avons des projets d'écoles, de terrains de jeu et de logements. Dans le moment, nous nous occupons des logements. Nous pouvons dépenser jusqu'à dix millions.

Un des problèmes qui nous inquiètent, c'est qu'on pourra dépenser dans notre région une forte somme dont nous profiterons peu. Les matériaux seront achetés ailleurs. On devrait étudier ce problème de savoir si l'argent sera distribué et dépensé pour l'avantage d'une collectivité aux dépens d'une autre, c'est-à-dire pour enrichir l'une et appauvrir l'autre.

Une autre question qui nous inquiète, c'est l'impôt sur le revenu. L'autorité fédérale devrait, à notre avis, le percevoir et le distribuer aux provinces et aux municipalités en y ajoutant de ses propres fonds. Comme plusieurs mémoires l'ont signalé à la Commission Sirois, nous savons que l'Est du Canada est dans le marasme. Pourtant, nous faisons partie du Canada et nous devons tous marcher ensemble. La question mérite d'être discutée par le Comité et le gouvernement fédéral devrait prendre une attitude sur la question de savoir si nous marcherons tous ensemble comme un seul corps; mais je puis vous assurer, monsieur le président, que, dès demain, nous pourrions entreprendre un programme capable d'employer des hommes au moins durant dix ans. Plusieurs de nos problèmes pressent. Nous devrions être déjà à l'œuvre. Nous le sommes dans certains cas.

Le TÉMOIN: Le maire Merrill, de Westmount.

Le maire MERRILL: Je pourrais résumer ce que j'ai retiré de la séance d'aujourd'hui. On a dit, et je crois que c'est juste, que les maires et les préfets sont plus près du peuple que les membres du Parlement, car nous savons ce qu'ils ont dans l'idée et ce que veulent leurs commettants. Après toute la discussion qui a eu lieu ce matin, il semble que la première chose à faire serait de parer au chômage. La deuxième serait de pourvoir au financement. C'est très bien de nous demander de faire des plans, mais il nous faut savoir où nous pourrions prendre l'argent, et cela s'applique même à ceux dont le crédit est bon, lorsqu'il nous faudra exécuter les plans que, pour la plupart, nous avons préparés. La troisième chose et la plus importante, à mon avis, c'est que le Comité songe à présenter une recommandation sérieuse au Parlement à l'effet d'établir un ministère de la Restauration d'après-guerre, pour que, comme on l'a dit plusieurs fois, nous sachions à qui et où aller, devant qui exposer nos problèmes pour obtenir une réponse. Merci.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, nous avons gardé pour la fin M. Lewis, maire de la capitale du Canada. J'espère que cela ne prête pas à interprétation.

Le maire LEWIS: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité parlementaire. Je ne crois pas avoir besoin de parler d'Ottawa aux membres de ce Comité ni aux membres du Parlement. Ils en connaissent plus long ou pensent en savoir plus long que moi-même; mais j'aimerais parler plutôt des grandes lignes du mémoire. Après avoir écouté ici aujourd'hui, vous pouvez constater que si vous faites venir devant vous les représentants de chaque municipalité vous entendrez parler de problèmes locaux. En présentant notre

mémoire, nous avons voulu vous présenter les opinions générales des villes et des municipalités du pays. Après avoir lu les journaux et entendu la radio on est porté à croire que nous allons passer de la guerre à la paix comme on passe d'un poste à un autre en tournant un bouton d'appareil radiophonique. Je ne crois pas que nous devions être fous à ce point. Autour de cette table se trouvent des membres des gouvernements municipaux qui détiennent un mandat depuis aussi longtemps que moi. Nous avons été à l'œuvre pendant la dépression. Ce que nous voulons à présent, c'est de ne plus avoir de vagabonds voyageant à travers le pays pour se trouver de l'ouvrage.

Dans ma propre ville, constituée à peu près totalement d'employés de bureau, de fonctionnaires fédéraux, si ces gens manquent d'ouvrage, ce sera la faute du gouvernement, mais je me préoccupe de toute la question du travail dans l'ensemble du pays.

Nous devons envisager la question d'une manière réaliste. Dans nos villes nous avons nos problèmes locaux, nos petites réparations, nos travaux ordinaires à exécuter chaque année. Nous avons, de par la loi, la permission d'accomplir certaines choses, mais pour d'autres il nous faut obtenir l'assentiment des contribuables. Voilà ce dont votre Comité doit se rendre compte en entendant le plaider d'une municipalité relativement aux travaux de restauration de l'après-guerre. Je parle de la province d'Ontario, et à moins qu'on change la loi il faudra un vote des contribuables pour pouvoir effectuer n'importe quelle dépense importante dans une ville de l'Ontario. Comme on l'a dit, ce qu'il nous faut c'est un plan d'ensemble pour qu'il n'y ait pas de concurrence entre les provinces ni entre les villes pour les genres de travaux à exécuter. A moins d'un tel plan, nous serons sûrement dans le chaos. Je crois que le gouvernement doit exposer un plan d'ensemble pour qu'il n'y ait pas de désorganisation ni de déménagement d'une ville à l'autre pour chercher de l'ouvrage. Ce plan devra comporter divers genres de travaux, à la différence de ce qu'on fit autrefois lorsqu'on se contentait de creuser des égouts et d'exécuter des travaux de ce genre, car le chômeur-type, cette fois, ne sera plus le même. Ce sera un employé ayant acquis des connaissances techniques dans les usines. Il y aura des hommes et des femmes. Après avoir lu tous les rapports des différentes organisations concernant tous les genres de travaux que l'industrie privée va essayer d'exécuter, et après avoir entendu nos opinions, vous, messieurs qui nous écoutez, vous pensez peut-être que le gouvernement fédéral n'aura rien à faire; mais ne le croyez pas. Il va vous falloir déployer de l'initiative. Je crois que vous devriez présenter ce plan d'ensemble de manière à traiter avec les provinces car après tout, messieurs, vous êtes assez sages pour savoir que nous ne pouvons pas nous adresser à vous à titre de municipalités. Nous devons nous adresser à notre province. Actuellement, la province d'Ontario a demandé et en grande partie reçu des projets de travaux à exécuter dans la province. La ville d'Ottawa sera prête à exécuter des travaux que nous croyons nécessaires dans l'intérêt des contribuables locaux, mais je ne crois pas que vous deviez, messieurs, charger le contribuable local—je parle du propriétaire foncier—du fardeau des travaux d'après-guerre qui ne concernent pas surtout sa propre ville.

Monsieur le président, inutile d'en dire davantage. Je crois que toute la question a été passée en revue. Les municipalités ici sont prêtes à aider votre Comité de toute manière, comme je vous l'ai dit lorsque vous m'avez rencontré l'an dernier. Je crois que chaque municipalité, dans sa province respectue, travaillera en collaboration avec sa province, car c'est la seule manière dont nous pouvons agir; mais trouvons une base afin de savoir d'où nous partons et ensuite orientons notre course en partant de là. De cette manière je crois que nous éviterons les difficultés.

Le PRÉSIDENT: D'autres membres du Comité ont-ils des questions à poser?

M. MACNICOL: Je voudrais poser une question au maire Lewis. Le gouvernement fédéral verse à la ville d'Ottawa une contribution à même le trésor public—je crois que c'est \$200,000.00—pour les services que la ville lui fournit.

Le maire LEWIS: Non, c'est \$100,000.00.

M. MACNICOL: Je croyais que la somme avait été augmentée.

Le maire LEWIS: Je le voudrais bien.

M. MACNICOL: Cela ne commence même pas à dédommager la ville d'Ottawa pour ses dépenses, n'est-ce pas.

Le maire LEWIS: En cette occasion, je n'aimerais pas discuter la question de la contribution du gouvernement fédéral à la ville d'Ottawa, mais pour la gouverne des membres du gouvernement qui sont ici et qui ne penseront pas que j'essaye de les frapper en bas de la ceinture, je puis dire que la confiscation, si l'on peut dire, des propriétés imposables de la ville d'Ottawa est hors de proportion avec la somme que nous recevons du gouvernement fédéral et que celle-ci est également hors de proportion avec les services rendus.

M. MACNICOL: J'admets cela, et je crois aussi que dans les grandes villes, comme Montréal et Toronto, et, en proportion, dans les autres villes où le gouvernement fédéral a de grandes propriétés, il faudrait accorder une compensation pour ce qu'il en coûte à la ville pour leur fournir les services qu'ils reçoivent.

Le maire LLOYD: J'espère que parmi ces villes on comprendra Halifax.

Le PRÉSIDENT: Puisqu'il n'y a plus de questions, je suis heureux d'exprimer, au nom du comité et en mon propre nom, nos hommages au maire Raynault et à tous ceux qui ont collaboré avec lui à la préparation et à la présentation de ce mémoire. J'ai parlé au maire Lewis quelque temps, l'été dernier. J'avais en vue ce que les membres du comité ont en vue, à savoir, que ce Comité de la Chambre des communes veut se rapprocher du peuple le plus possible, pour recevoir des rapports qui nous impressionnent et nous fournissent des idées pratiques à mettre en œuvre. Nous avons entendu les représentants des gouvernements des diverses provinces. Nous avons entendu les représentants des municipalités et ceux des syndicats ouvriers. Dans toutes la mesure du possible, nous avons entendu les gens qui coudoient le peuple du pays et qui représentent toutes les régions. Vous êtes venus ici d'un peu partout, entre Halifax et Edmonton. Je ne crois pas qu'il y ait des représentants de Vancouver.

M. MACNICOL: Vous représentez Vancouver vous-même.

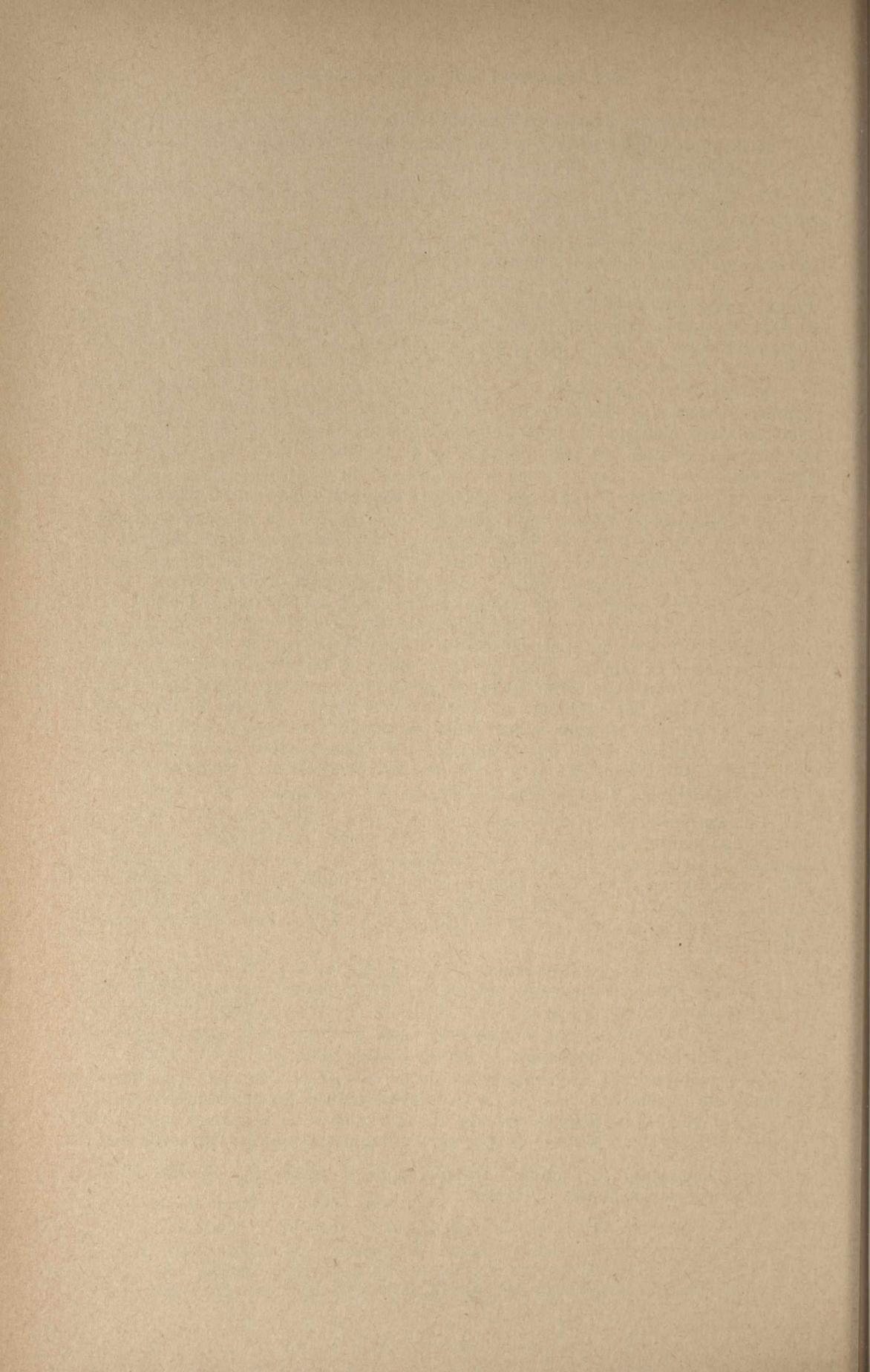
Le PRÉSIDENT: Mais vous avez bien exprimé l'opinion publique. Il y a des choses dominantes dans votre mémoire: vous voulez premièrement, une action immédiate, deuxièmement, une aide financière et une orientation, troisièmement, des logements; en outre il y a bien des choses à glaner dans votre mémoire. Je veux vous exprimer, monsieur le maire, la profonde satisfaction du Comité qui représente tout le Canada, comme la Chambre des communes. Je vous remercie d'être venu ici aujourd'hui.

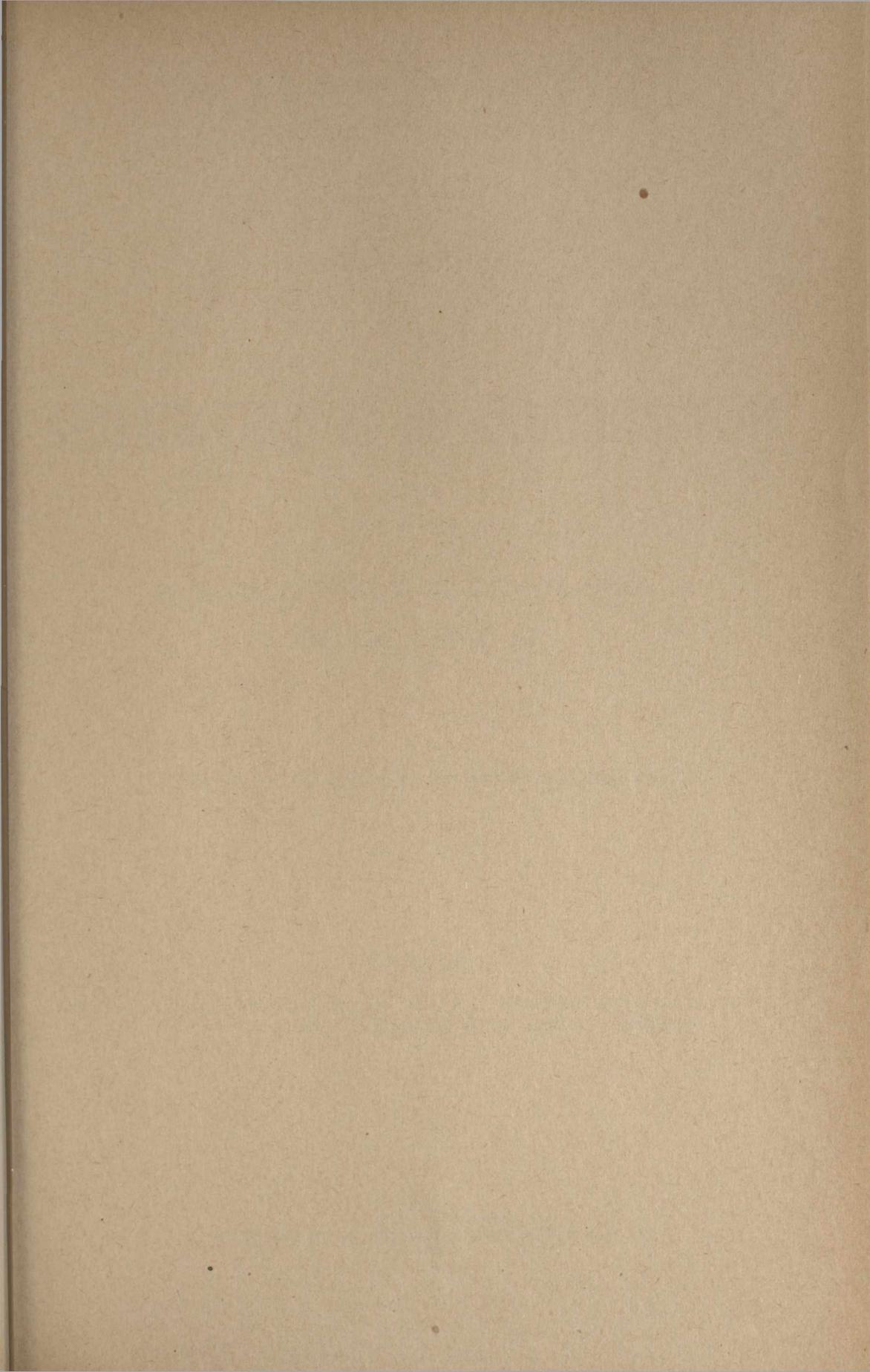
Le maire RAYNAULT: Monsieur le président, au nom de mes collègues, je tiens à vous remercier de votre amabilité. Nous sommes heureux d'être venus ici ce matin et d'avoir eu la chance d'exprimer nos vues. Merci beaucoup.

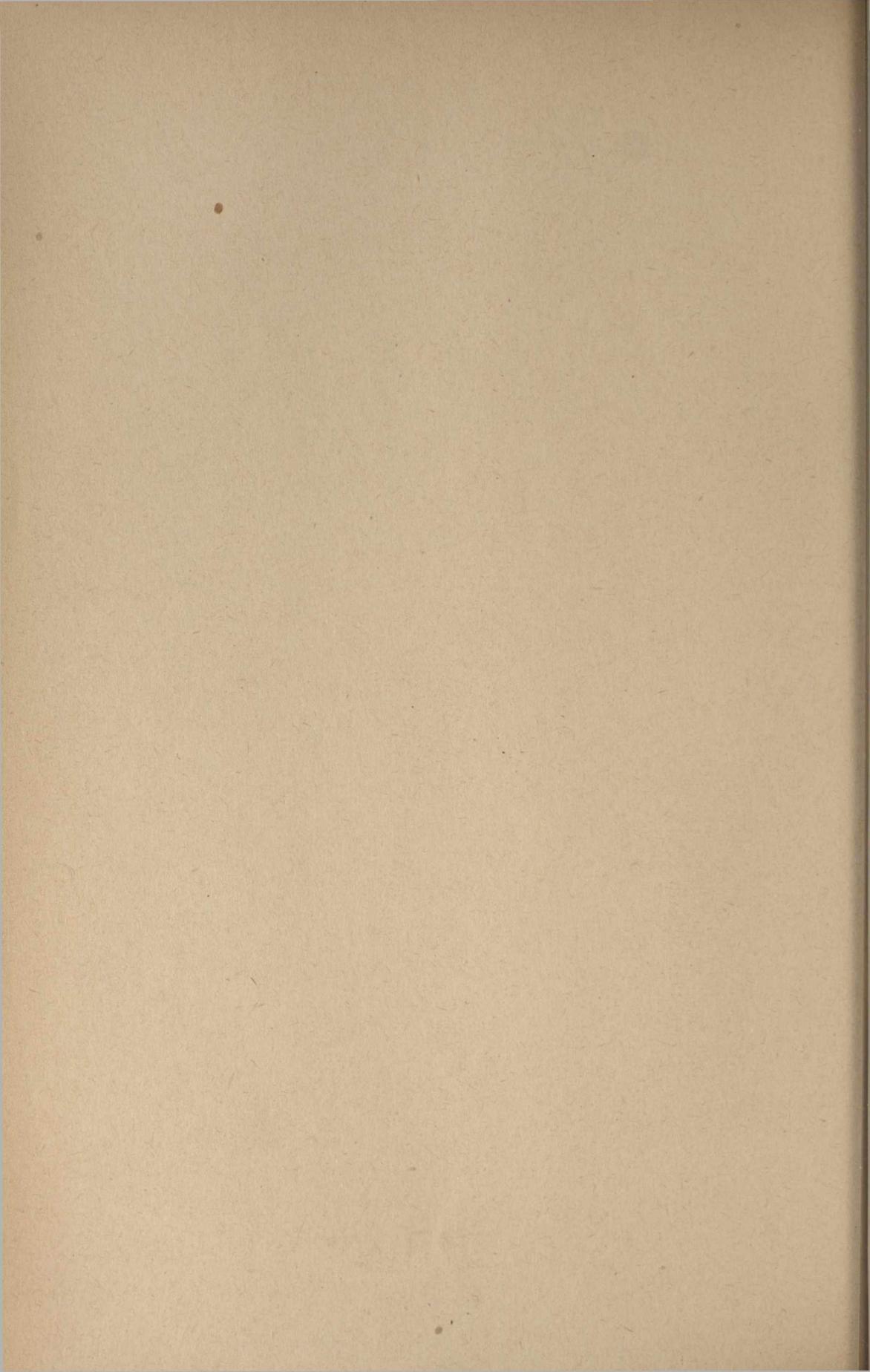
Le préfet WARREN: Que devons-nous faire de notre programme de travaux publics? Allons-nous simplement le garder en attendant des instructions?

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous devez garder cela jusqu'à ce que vous receviez des directives à la suite de la création d'un organisme gouvernemental. Si vous voulez, vous pouvez envoyer ces documents ici et nous en prendrons soin de notre mieux. Nous nous réunirons de nouveau lundi matin à dix heures.

A 1 heures 05, le Comité s'ajourne, pour se réunir de nouveau le lundi 29 novembre à dix heures du matin.







SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

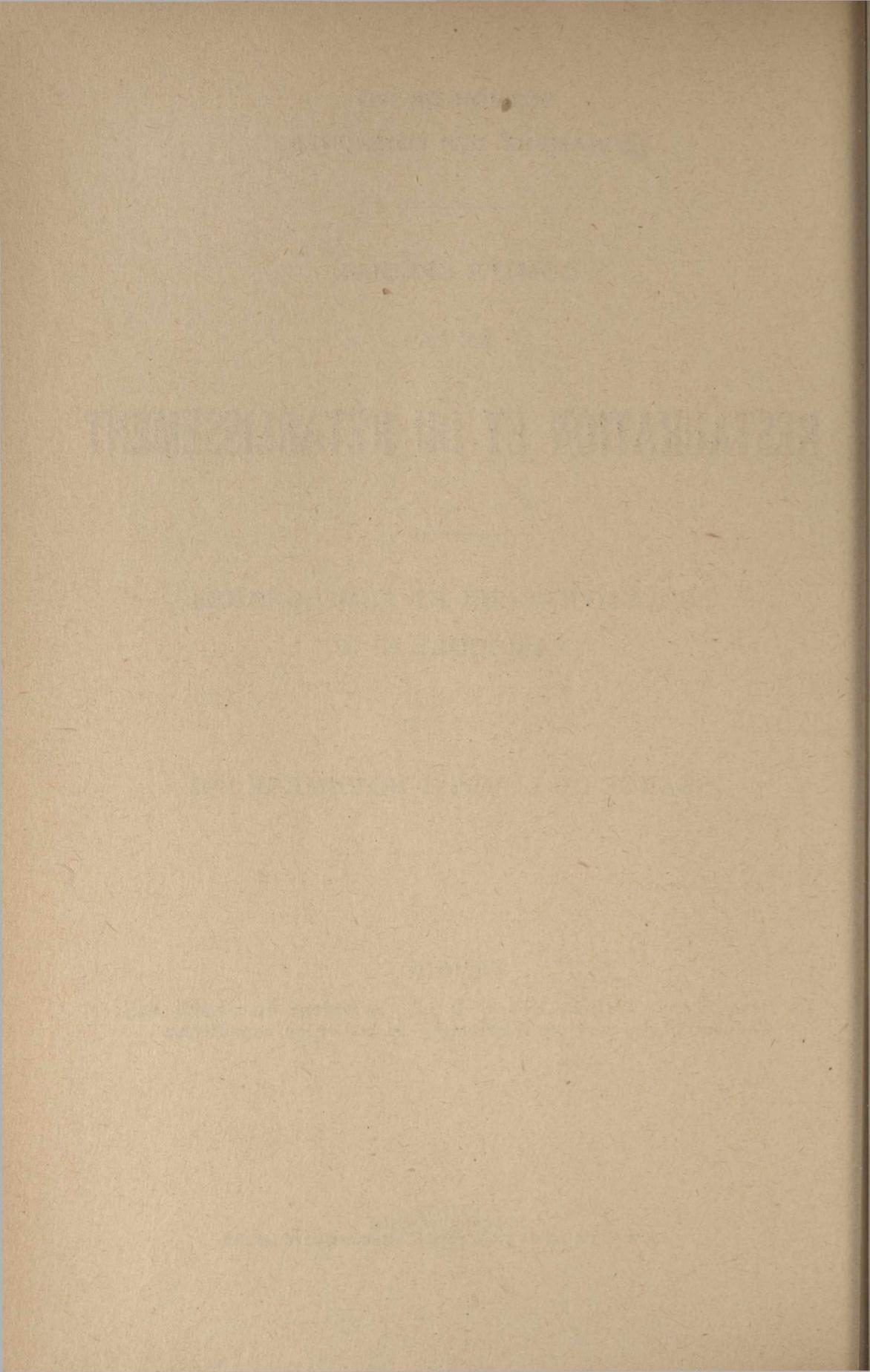
FASCICULE N° 32

SÉANCE DU LUNDI 29 NOVEMBRE 1943

TÉMOIN :

Le lieutenant-colonel Wilfrid Bovey, O.B.E., président du comité national d'éducation des services d'éducation de la Légion canadienne.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944



TÉMOIGNAGES

Le LUNDI 29 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à dix heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Hill, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainey-River*), Marshall, Martin, Matthews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—25.

Le lieutenant-colonel Wilfrid Bovey, O.B.E., président du Comité national d'éducation des services d'éducation de la Légion canadienne, est appelé. Il présente un mémoire, est interrogé et se retire.

Le président annonce que le comité de direction se réunira à trois heures de l'après-midi.

A 11 heures 50, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 30 novembre à 10 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 29 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à dix heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Le témoin que nous allons entendre ce matin, est le lieutenant-colonel Wilfrid Bovey. Le colonel Bovey, O.B.E., est président du Comité national d'éducation des services d'éducation de la Légion canadienne. Il est en outre professeur aux cours de perfectionnement de l'université McGill et membre du Comité économique consultatif de la province de Québec. Il doit nous présenter un mémoire sur l'éducation et ses rapports avec les hommes libérés de l'armée, et les gens qui ont quitté les industries de guerre, ouvriers spécialisés, afin qu'ils soient en mesure de se procurer du travail de nature spécialisée, dans tout le Canada. Naturellement, l'éducation est une question délicate lorsqu'on va trop loin, mais je sais que le colonel Bovey y a donné une attention spéciale ainsi qu'aux autres faits saillants du mémoire qu'il désire nous exposer. Etes-vous prêt à aborder votre sujet, colonel Bovey?

Le lieutenant-colonel WILFRID BOVEY est appelé.

Le TÉMOIN: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. J'en ai eu passablement dans nos propres comités parlementaires.

Le PRÉSIDENT: J'ai oublié de faire mention du fait que le colonel Bovey est membre du Conseil législatif de la province de Québec.

Le TÉMOIN: Je tiens à vous remercier de l'occasion qui m'est fournie d'exposer certaines vues sur la question d'éducation, qui affecte toute la classe adulte qui se trouvera bouleversée une fois la guerre finie. Dès le début, je tiens à déclarer que je ne vous exposerai pas un programme complet. Je doute fort que cela soit possible à un seul homme et je ne crois pas avoir pu le faire durant l'espace de temps que j'ai eu à ma disposition. Je tiens à ajouter également que, même en me basant sur mon expérience et mes études, il y a sans doute une foule de gens qui ont à l'esprit des programmes tout aussi bons, sinon meilleurs.

Le plan que je vais vous exposer est loin d'être entièrement original. Ce n'est qu'un élargissement de celui qui a été élaboré par le ministère des Pensions et de la Santé nationale sous la direction de Walter Woods, à qui je tiens à offrir les hommages des services d'éducation de la Légion canadienne, ainsi qu'un projet pour sa mise à exécution le plus tôt possible, même en dépit de certaines difficultés apparentes.

Les dispositions que je voudrais vous suggérer, ou toute disposition semblable, paraissent nécessaires pour plusieurs raisons, les unes affectant tout d'abord l'Etat pris dans son ensemble, les autres, les individus qui composent l'Etat. Il est impossible de faire une distinction absolue, car ce qui convient à l'Etat convient également à l'individu, et *vice versa*.

En premier lieu, songeons à l'économie nationale. On nous dit que pour éviter la crise, notre revenu national, qui est actuellement de huit milliards et demi de dollars, ne devrait pas, après la guerre, être inférieur à sept milliards et demi de dollars. Pour atteindre ce but, nous avons besoin d'une population assez intelligente et assez formée pour être 100 p. 100 occupée et consentante à fournir un fort rendement de travail. Pour qu'il en soit ainsi, cette population doit recevoir toute l'éducation—et dans ce mot j'inclus la formation professionnelle—dont elle a besoin. Jusqu'à quel point cela sera nécessaire, j'en parlerai

plus tard. Qu'il me suffise de dire que cette éducation, parlant de nouveau du point de vue national, doit être bien équilibrée. Nous avons ici, au Canada, des milliers d'adultes qui sont illettrés—je n'en connais pas le nombre. Nous avons des milliers d'hommes et de femmes dont l'éducation a atteint un degré encore loin d'être suffisant pour l'après-guerre alors que le Canada sera appelé à produire un revenu annuel de sept milliards et demi de dollars. Nous manquons lamentablement de professionnels, hommes et femmes, qui auront à pourvoir aux besoins des localités plus avancées. Quant aux chefs de file expérimentés, classe qui tend rapidement à devenir une profession, et qui sont essentiels dans tout plan de restauration comportant l'établissement de nouveaux centres, leur nombre est infime. Qu'allons nous faire alors?

En dernier ressort, sous la rubrique "économie nationale", ce programme d'éducation sera un projet important de restauration. Je me hasarderai, un peu plus tard, à fournir des chiffres. Il servira à fournir un emploi immédiat à un grand nombre de professeurs libérés de l'armée, à un personnel de subordonnés nombreux et à des milliers et des milliers d'étudiants. Si vous le voulez, et c'est ce que j'ai fait moi-même, vous pouvez considérer ce programme comme une assurance contre tout mouvement vers le chômage. J'ose espérer, tout comme l'hon. M. Howe, que la chose n'est pas nécessaire; quoi qu'il en soit, du point de vue économique, c'est faux; ce programme représente véritablement un projet temporaire de restauration qui disparaîtra automatiquement une fois son œuvre complétée et son personnel absorbé.

En second lieu, envisageons la sécurité nationale. A mesure qu'une nouvelle partie de la population devient capable de comprendre, de tirer des conclusions et de s'exprimer, elle vainc par le fait même le handicap enrageant de ne pouvoir expliquer ses besoins comme il le convient. Quand la soupape laisse échapper la vapeur, la chaudière n'explose pas. Notre franchise actuelle est probablement aussi large qu'elle doit être, mais peu s'en faut que tous ceux qui ont le droit de voter puissent venir en aide au législateur ou même comprendre des problèmes qui le confrontent. Si nous voulons avoir plus d'électeurs intelligents et utiles, nous devons leur donner plus d'éducation. Ce n'est qu'une théorie. En Grande-Bretagne, l'expérience a démontré que l'éducation élargit véritablement la base démocratique en donnant, dans le plan général du gouvernement, aux ouvriers et aux techniciens une importance égale à celle des groupes qui sont plus favorisés par la fortune. Le principe général de sécurité, par l'intermédiaire de l'éducation, peut s'exprimer ainsi: Pour son maintien, la Démocratie dépend de l'expansion constante de sa base humaine. En d'autres termes, le nombre des électeurs intelligents et actifs doit augmenter en proportion du chiffre total de la population. Du moment qu'un élément dirigeant devient inactif, un changement subtil semble se produire dans le caractère du gouvernement et il se produit des tensions et des contraintes. Pour augmenter le nombre des électeurs intelligents et actifs, nous avons besoin de beaucoup plus d'éducation que nous n'en avons aujourd'hui.

En troisième lieu, pour ce qui a trait aux individus affectés, il me semble que le devoir de l'Etat est bien évident. Un très grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles ont été mis à un travail qui ne leur offre aucun avenir. Pour ainsi dire, ils se trouvent engagés dans un cul-de-sac. Un grand nombre de ceux-ci espèrent recevoir une nouvelle éducation et une nouvelle orientation. Une plus forte proportion encore en a grand besoin. Le gouvernement fédéral s'est rendu compte de sa responsabilité à l'endroit des membres de l'armée en édictant son ordonnance concernant le rétablissement après le licenciement. Mais ce n'est là qu'un point. Des milliers et des milliers de personnes qui ont été occupées à la fabrication de munitions sont dans le même cas—et si l'on y songe bien un grand nombre d'entre elles méritent la même attention. Prenons, par exemple, un sous-officier faisant partie de l'intendance, qui a pu aller outre-mer ou qui est resté au pays et qui a été ouvrier-chef dans une usine d'armes. Comparons, si vous le voulez bien, des jeunes filles qui font partie du Service féminin de la

Marine royale canadienne, du Corps des femmes de l'armée canadienne ou de la Division féminine du Corps d'aviation royal canadien avec des employées, du même âge, d'usines de munitions ou d'autres travaux de guerre. En temps normal, la plupart d'entre elles désirent fonder un foyer, cependant le premier groupe peut recevoir une instruction gratuite en sciences et hygiène domestiques, tandis que le second ne le peut pas. Comme vous le constaterez, cela signifie qu'il faudra faire un appel pour que tous les jeunes Canadiens qui ont été occupés à des travaux anormaux par suite de la crise nationale, reçoivent les mêmes privilèges. Je pourrais ajouter qu'ils ne méritent pas tous le même traitement, mais nous devons nous souvenir que nous avons lutté pour la certitude de chances égales, autant que pour toute autre chose. Qu'il me soit permis d'ajouter que dans tout ce plan, suivant moi, le grand principe sera de ne regarder qu'en avant et non en arrière. Peu importe ce qu'un homme ou une femme a fait ou n'a pas fait, il n'est pas nécessaire de le considérer du point de vue national. Elle ou il n'est qu'une partie du grand tout et elle ou il doit, autant que possible, être rendu apte à son travail.

Deux corollaires découlent du dernier principe. Tout d'abord, les privilèges d'éducation accordés doivent préparer l'homme ou la femme à un emploi défini; en second lieu, ils doivent être limités à la capacité du sujet.

L'application de ces principes nécessitera l'établissement d'un vaste plan d'orientation professionnelle ainsi que des tests pour déterminer la capacité d'assimilation. Le mécanisme déjà en fonctionnement dans les forces armées pourrait facilement être converti à cette fin.

En cas de malentendu, je pourrais ajouter ceci. Le but de ce plan n'est pas de remplacer ou de compléter en aucune façon le travail au sein des forces armées par les directeurs d'éducation. Ce travail sera nécessaire jusqu'à ce que toutes les troupes soient licenciées. Je ne dis pas jusqu'à la fin de la guerre, car la guerre actuelle ne peut pas finir comme la dernière, par un armistice; pour une longue période, il n'y aura pas de gouvernements avec qui traiter; même après cela, nous aurons encore besoin des forces armées. Lorsqu'il deviendra de moins en moins nécessaire de se battre, la question d'éducation des troupes prendra de plus en plus d'importance; c'est aux directeurs de la marine, de l'armée et de l'aviation qu'incombera cette tâche.

Voilà pour les principaux buts d'un plan d'éducation d'urgence et des principes généraux régissant son application; reportons-nous maintenant à deux questions auxquelles, j'en suis certain, vous avez pensé.

Premièrement, jusqu'à quel point ce besoin est-il réel? Jusqu'à quel point la situation est-elle sérieuse? La situation est mauvaise. Lorsque le Service d'instruction de la Légion canadienne se mit à l'œuvre, on constata que des milliers et des milliers de nos soldats avaient quitté l'école trop tôt ou il y a trop longtemps. Ils pouvaient à peine faire de bons soldats; des milliers, jusqu'à un certain point, étaient illettrés. Le Service d'instruction de la Légion canadienne entreprit l'éducation des illettrés; plus tard, cette tâche fut confiée à l'armée et le travail se poursuit. Il ne faut pas blâmer nos systèmes provinciaux d'éducation; ils ont fait ce qu'ils ont pu avec les fonds à leur disposition. La racine de ce mal se trouve quelque part dans notre régime économique. Dans presque chaque cas où un jeune homme ou une jeune fille est interrogé, on constate qu'il ou qu'elle a quitté l'école par suite de nécessités familiales. Permettez-moi de vous signaler quelques points ou quelques cas. Le degré d'instruction d'un soldat moyen ne dépasse pas la sixième année. La moyenne, dans les trois armes, est probablement inférieure à la "classe d'entrée". Ces deux déclarations tiennent compte du fait que l'armée et le Service d'instruction de la Légion canadienne ont permis à des milliers d'engagés d'améliorer leur degré d'instruction.

Un soldat partant en permission des Provinces maritimes se vit demander par le chapelain où il allait. Le soldat de répondre "Je vais au Canada", et l'officier de lui dire: "N'êtes-vous pas au Canada?" Le soldat répondit que non,

qu'il était en pays étranger. Un sergent d'état-major d'une certaine formation ne savait ni lire ni écrire. Durant un cours, on posa la question suivante: Qu'est-ce que le Japon? Le silence plana durant quelque temps jusqu'à ce qu'un soldat dit: "Une île dans la Méditerranée". Il avait raison pour la moitié.

Un employé d'usine de munitions dit: "On se croirait sous Hitler". Il voulait parler des règlements d'usine, mais il ne pouvait pas voir la différence.

Le *Reader's Digest* porte à sept cent cinquante mille le nombre des Américains qui ont été rejetés de l'armée par suite du manque d'instruction. Je ne crois pas que notre proportion soit aussi élevée, mais elle l'est encore assez.

M. CASTLEDEN: Notre niveau est-il aussi élevé?

Le TÉMOIN: Plus haut, je crois.

Voilà, monsieur le président, quelques-unes des raisons de la formation du Service d'instruction de la Légion canadienne. Son but principal était de fournir au plus grand nombre possible d'hommes et de femmes une éducation générale leur permettant de devenir de bons sujets pour la formation professionnelle de la marine, de l'armée et de l'aviation.

Une seconde question à laquelle il faut répondre est: Qui doit assumer la responsabilité?—Je crois que c'est cette question que le président avait en vue quand il m'a présenté; Qui doit assumer la responsabilité?—Comment intervient le gouvernement fédéral et comment interviennent les gouvernements provinciaux? Je ne tiens pas à soulever une discussion sur la Loi de l'Amérique britannique du Nord; je doute fort que les législateurs d'alors aient songé aux problèmes de l'éducation des adultes et à l'urgence de l'éducation nationale. Je crois fermement cependant que l'application du plan d'éducation que je propose doit être décentralisée et que les provinces doivent en assumer la responsabilité. Il y a trois raisons pour cela, et chacune est suffisante.

La première: la plus grande partie du travail à faire se trouve dans le domaine de l'éducation élémentaire et secondaire (high school). Que les provinces aient ou non les moyens matériels nécessaires—immeubles et ainsi de suite—elles possèdent véritablement l'expérience et le mécanisme administratif; elles ont aussi le droit d'accorder des octrois.

La deuxième: les domaines pour lesquels les hommes et les femmes doivent être formés relèvent directement des législatures provinciales. Qu'il me suffise de mentionner, par exemple, la construction de routes, l'urbanisme, la fondation de coopératives, la préservation des forêts, l'exploitation de l'énergie électrique, les travaux se rapportant à l'industrie laitière et aux produits de la ferme. Et combien d'autres qu'on pourrait ajouter à cette liste.

La troisième: comme pour tous les autres programmes de restauration, ce programme requiert toute l'expérience, l'initiative et l'énergie que tous nos gouvernements peuvent apporter. Quant à la responsabilité financière, la situation est, je crois, toute différente et ce, encore, pour trois raisons. La première: le but primordial du plan est le maintien de la stabilité et de la sécurité nationale. La deuxième: les mesures projetées sont un projet exceptionnel pour parer à un état d'urgence né d'autres mesures d'envergure nationale. La troisième: si les provinces ont des fonds pour des projets supplémentaires d'éducation, le rapport du Canada-Newfoundland Educational Association Committee sur les besoins de l'éducation au Canada fait voir bien clairement qu'elles n'ont que le juste nécessaire pour relever le niveau d'éducation de la jeune génération. Nous ne voulons pas, dans l'avenir, nous trouver dans la situation que je viens de décrire brièvement.

Pour toutes ces raisons je crois que dans l'ensemble, il appartient au gouvernement fédéral de fournir les sommes nécessaires et l'assistance.

Je tiens à souligner ici que les succès obtenus par le travail du Service d'instruction de la Légion canadienne ne sont pas dus seulement aux directeurs d'éducation des forces armées ni aux anciens combattants intéressés, mais aussi à la collaboration des départements d'instruction publique provinciaux grâce à qui il nous a été possible d'établir un véritable système interprovincial de manuels

pour toutes les différentes matières. Par conséquent, les manuels pour le plan projeté sont déjà en usage. Il ne nous resterait qu'à obtenir l'autorisation des gouvernements provinciaux pour leur usage sur une plus grande échelle. (Je puis ajouter, entre parenthèse, que ces manuels spéciaux peuvent être et sont utilisés pour les cours par correspondance).

Il me semble à propos d'intercaler ici, le mode d'application projeté. Je crois réellement qu'au Service d'instruction de la Légion canadienne, nous possédons un système qui pourrait être adopté et mis en usage dans un plus vaste domaine peut-être sous des directions et des patronages différents. Nous avons un comité central national composé des représentants des ministères fédéraux principalement intéressés ainsi que des forces armées, de la Canadian Association for Adult Education, de la Canada-Newfoundland Education Association et de la Légion canadienne. Il y a aussi des comités provinciaux formés des ministères provinciaux intéressés, des forces armées et des groupes éducationnels. Ce sont les comités qui font le travail, et le Comité national ne fait qu'exercer qu'un contrôle général. Vous vous rendez compte facilement qu'avec un tel organisme, il n'a jamais été question d'empiètement sur les droits des provinces et qu'il n'y a pas lieu de craindre pour l'avenir si on prend le soin voulu.

Je tiens à faire mention d'un facteur qui découle directement de la remarque que je viens de faire à propos de la collaboration des provinces non seulement pour les travaux de restauration mais pour la formation du personnel de l'armée pour ces travaux de restauration. Le Service d'instruction de la Légion canadienne avec l'aide de représentants spéciaux des ministères fédéraux, a préparé une série de cours de rétablissement pour les industries-mères, telles que sylviculture, agriculture, pêche, mine, et on est à en préparer un ou deux autres. Ces cours sont disponibles et quelques-uns sont mêmes utilisés par les comités provinciaux. Je puis ajouter que ces cours sont destinés aux hommes qui ont déjà quelques connaissances en sylviculture, agriculture, dans l'industrie de la pêche et l'industrie minière respectivement, et non aux novices.

Les points que nous devons maintenant considérer sont l'importance de la localité, le moment, l'endroit et la manière. Je pourrais les résumer ainsi: Qui? Quand? Où? Comment?

Qui? Si nous nous en tenons aux réponses données par les membres des forces armées, nous constatons que 40 p. 100 ou environ désiraient recevoir une formation professionnelle supplémentaire. Cela nous fournit un nombre raisonnable, disons de 320,000 étudiants possibles. Prenons une proportion plus faible d'employés civils d'usine de guerre, soit 120,000 et nous avons un groupe potentiel de 440,000.

Sans vouloir exagérer, disons que nous pourrions nous occuper de 75 p. 100 de ce nombre, en supposant que s'il y en a plus nous pourrions leur fournir les mêmes moyens et les professeurs; cela nous donne 330,000. On prévoit qu'environ 30,000 désireront les cours universitaires.

Quand? Je voudrais à ce moment soulever une question qui je crois n'a pas été considérée. L'Ordonnance concernant le rétablissement après le licenciement a été basée sur la supposition que ceux qui en bénéficieraient étudieraient de jour et qu'il faudrait subvenir à leurs besoins. Je crois qu'il est de la plus haute importance que toute contribution pour défrayer le coût de leur propre instruction devrait être faite par les bénéficiaires eux-mêmes. Je crois de plus que la plupart de ceux qui désireront recevoir l'instruction seront des hommes qui ont atteint une telle situation économique et assumé de telles responsabilités qu'ils ne sauraient subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs familles simplement avec les allocations suggérées par le gouvernement. Plus encore, je crois qu'ils pourront se trouver des emplois. Je suggère donc que sur ces 300,000, ceux de 22 ans et plus, environ la moitié, suivent les cours du soir. De la sorte, les institutions d'enseignement pourront fonctionner à plein rendement.

Où? Voilà où se trouve le problème. Je me suis laissé dire par des autorités de trois provinces que par suite du manque d'espace et du manque de profes-

seurs, les aménagements provinciaux ne sauraient absorber un groupe aussi considérable. Je sais d'ailleurs par expérience que les adultes ne peuvent pas travailler efficacement dans des classes aménagées pour des enfants (ils ne peuvent pas placer leurs genoux sous les pupitres) lesquelles, règle générale, sont impropres aux cours du soir. Je n'ai pas l'intention de donner une réponse précise à cette question car j'ai besoin de plus de renseignements, mais je crois qu'on pourra élaborer des plans pour l'utilisation des magnifiques aménagements actuellement à la disposition des forces armées. Je crois comprendre qu'on est à étudier la question. Que peut-on faire pour les étudiants d'universités? Je ne le sais pas et la question demanderait d'être approfondie.

Comment? Il est évident qu'à l'heure actuelle, les professeurs ne peuvent pas répondre à la tâche. Ils n'ont pas la formation voulue, ils n'ont pas le temps et pour la plupart, ils sont trop jeunes. M. T. E. McMaster, secrétaire de l'administration du Service d'instruction de la Légion canadienne a suggéré qu'aussitôt qu'on pourra libérer des forces armées les professeurs disponibles, on leur donne des cours suivis pour les rafraîchir et qu'on les familiarise avec les méthodes d'orientation. De la sorte, on obtiendra un personnel imposant de professeurs. En groupant les étudiants d'université et les autres, le nombre minimum de professeurs requis pour obtenir un bon résultat devrait être d'au moins 6,500; en y ajoutant le personnel des surveillants, ce chiffre atteint 7,500. J'aimerais à faire une suggestion. Les autorités chargées de l'application du plan devront surtout être des civils. Le comité devrait y ajouter des représentants du travail et des employeurs. La tête dirigeante devrait être un homme d'une haute expérience dans le domaine de l'éducation et être bien au courant des conditions canadiennes. Il devra être très énergique. Ce n'est pas une tâche à confier à un homme simplement parce qu'il s'est acquitté passablement bien d'un travail et qu'il est en chômage pour la même raison que ses élèves.

Nous en arrivons maintenant à la question finale: le coût. A ce stade, il est évident que l'on ne peut faire que des conjectures; mais j'ai comparé les miennes avec celles d'autres personnes dont j'estime l'opinion plus que la mienne. Les voici:

COÛT ANNUEL DU PLAN UNE FOIS LANCÉ

Frais d'entretien—	
150,000 étudiants à la moyenne des taux des personnes mariées et des célibataires sous l'empire de l'Ordonnance concernant le rétablissement après le licenciement.....	\$ 90,000,000 00
(N.B.—Cette somme comprendrait l'entretien et les frais d'administration de tout immeuble utilisé comme résidence. Il est supposé que les 180,000 autres subviendront à leurs besoins.)	
Salaires—	
7,500 professeurs à \$3,000.00 chacun.....	22,500,000 00
Loyers—	
Frais d'éclairage et de chauffage, des services d'électricité et d'eau pour les salles de cours—mettons 330,000 x 15 pi. ca. à \$1.00.....	4,950,000 00
Livres et service de bibliothèque.....	7,500,000 00
Contrôles et divers, 20 p. 100 de ce qui précède.....	24,500,000 00
	<hr/>
	\$149,450,000 00

Je pourrais mentionner que ladite ordonnance ne prévoit pas de livres et cela est devenu un grave problème pour les jeunes gens qui étudient sous l'empire de cette ordonnance. L'estimation comprend toutes les rétributions scolaires des étudiants étant donné que les chiffres ci-dessus mentionnés les comprennent.

C'est-à-dire que si vous payez les loyers et les cachets des professeurs, il ne reste plus rien à payer aux étudiants.

Je suppose que le matériel actuel de la marine, de l'armée et de l'aviation sera suffisant pour répondre aux besoins de la formation professionnelle.

Néanmoins, je suis porté à croire que le total est un peu bas. On m'a dit que pour des besoins semblables, aux Etats-Unis, on calculait \$2,000,000,000.

Sur cette base, on peut s'attendre à dépenser environ \$172,000,000; ainsi une nouvelle étude pourrait augmenter mes chiffres. D'autre part, si cette somme paraît élevée à quelques-uns, je pourrais leur signaler qu'il en a coûté plus de \$300,000,000 au gouvernement fédéral seul pour venir en aide aux vétérans de la dernière guerre. Je pourrais ajouter également que l'Ordonnance concernant le rétablissement après le licenciement, nous engage pour une forte proportion de cette dépense.

Pour en revenir à mes remarques au sujet des cours du soir je pourrais faire remarquer que l'on économise de l'espace, mais par suite de la dépréciation, c'est à peu près tout ce qu'on peut économiser. Pour cette raison, les frais de loyers ne sont pas réduits. Le premier montant mentionné, cependant, frais d'entretien, est moins que la moitié de ce qu'il serait si tous les étudiants étaient aux frais du gouvernement.

Le cours d'études durerait environ deux ans.

Il semble probable, toutefois, que l'application du plan ne sera pas terminée en deux ans, vu que la période de transition sera beaucoup plus longue. On devrait mettre à exécution immédiate une partie du plan à cause des démobilisations partielles et des mises à pieds dans les industries. Autant que je peux le prévoir—je suis sujet à correction—le coût cumulatif total pour le pays sera à peu près le même peu importe que l'application du plan dure deux ou dix ans, pourvu que les nombres soient tels que suggérés et que la période moyenne du cours d'études ne soit pas augmentée.

Monsieur le président, pour tout résumer brièvement; je suggère un vaste plan d'éducation d'adultes comme projet de restauration nationale. Je suggère ce plan dans l'intérêt d'abord de la prospérité nationale et de la sécurité nationale, et en second lieu dans l'intérêt de tous ceux qui sont devant un cul-de-sac. Le plan serait mis en œuvre par des comités organisés dans les provinces, lesquels utiliseraient les aménagements et les immeubles existant à la fin de la guerre, sous la direction d'un comité national par l'entremise duquel le plan serait financé. Je crois que ce plan, de concert avec les vœux adoptés par la Canada-Newfoundland Educational Association, lancerait le pays comme il le convient dans la voie de la prospérité et du bonheur.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à vous remercier, colonel Bovey; nous avons entendu un exposé pour le moins intéressant et peut-être quelque peu renversant. Cet exposé mérite certainement la meilleure attention. Désire-t-on poser des questions? Vous avez certainement ouvert un vaste champ aux questions. Je suis certain que les membres du Comité profiteront de l'occasion qui leur est offerte. M. Hill, auriez-vous l'obligeance de me remplacer pendant quelques instants? Il me faut m'absenter.

M. B. M. Hill occupe le fauteuil comme président suppléant.

M. Castleden:

D. J'aurais une question à vous poser. Il me semble que dans son ensemble il ressort de l'exposé que vous nous avez fait ce matin que l'éducation est un problème national, que l'éducation du peuple canadien en général ne suffit pas pour parer aux besoins modernes, et que si, comme nation, nous tenons à conserver notre rang parmi les autres peuples, nous pouvons difficilement nous attendre à réussir avec les moyens d'éducation que nous avons eus dans le passé. Ayant ceci en vue, j'ai été surpris de constater que le problème n'était attaqué, pour ainsi dire, que sur une base temporaire. Il me semble que nous devons avoir quelque chose d'une plus grande envergure nationale, quelque chose d'une grande portée pouvant aider tout le monde, quelque chose que le pays pourrait attaquer sur un large front avec largeur de vue, et que le Canada pourrait jeter dès maintenant les bases d'un plan qui le placerait au nombre des nations dirigeantes. Si nous n'agissons pas, nous serons à la remorque d'autres nations.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je crois que le plan du colonel Bovey permettrait d'attendre le rajustement des soldats, et qu'il laisse au gouvernement le soin d'établir un plan permanent d'éducation.

Le TÉMOIN: Je ne tiens pas à être mêlé à cette question, car la Canada-Newfoundland Educational Association a déjà formé un comité pour étudier le problème général de l'éducation au Canada dans l'avenir. Je puis ajouter que je suis entièrement d'accord avec ce qui a été dit, car si nous parons aux besoins des anciens combattants et des anciens employés d'usines de munitions, lesquels pour la plupart ont interrompu leurs études, nous pourrions jusqu'à un certain point éviter les résultats de notre faillite antérieure—car nous avons fait faillite, comme vous le dites—alors la proposition de la Canada-Newfoundland Educational Association assurera l'avenir si on lui donne suite dans sa présente forme ou si elle est mise en œuvre. Je suis porté à croire que nous aurons probablement à lui donner suite. Je crois que nous devons avoir, comme vous le dites, un plan très vaste d'éducation, mais il s'agit simplement d'un plan de période de restauration pour prendre soin d'un certain groupe déterminé.

M. Castleden:

D. Voici quelle est votre intention; comme il s'agit en quelque sorte d'un travail spécialisé, alors, vous admettez qu'il faudrait le relier au plan plus important d'éducation qui est suggéré?—R. Certainement.

D. Des arrangements ont-ils été faits avec ces gens au sujet du plan actuel, en vue de la coopération et de l'organisation du personnel voulu?—R. Personne n'a entendu parler de ce plan avant aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je dois admettre qu'au cours de l'exposé du colonel Bovey, je me suis fait la même remarque. Après la dernière guerre, nous avons un certain programme de formation professionnelle, mais ce ne fut que temporaire. Il m'a semblé que ces immeubles devaient être situés et construits de façon permanente afin de pouvoir servir, comme vous le dites, après la guerre, à l'exécution du programme permanent d'éducation.

M. CASTLEDEN: Il me semble qu'il est évident que nous n'avons pas ces aménagements permanents et que le problème est urgent. Le fait d'utiliser les camps de l'armée, et ainsi de suite, serait d'un grand secours pour la réalisation de ce programme.

Le TÉMOIN: J'ai en vue, par exemple, M. le président, un immeuble à Montréal, un vaste édifice qui est sûrement à demi permanent et je suis presque certain qu'il sera évacué. Cet édifice pourrait très bien servir comme magnifique école de formation professionnelle.

M. Castleden:

D. Combien les immeubles actuels des forces armées au Canada peuvent-ils loger de personnes?—R. C'est le relevé qu'on est à faire. Je comprends que le Dr Weir, du ministère des Pensions et de la Santé nationale, qui en a la charge, doit s'assurer quels immeubles demeureront et combien de personnes ils pourront loger.

M. MacNicol:

D. Colonel Bovey, vous avez déclaré que 750,000 membres des forces armées des Etats-Unis étaient illettrés?—R. J'ai puisé ce chiffre dans le *Literary Digest*. J'ai dit qu'il s'agissait de chiffres cités par le *Literary Digest*.

D. Quel est l'effectif complet de cette armée?—R. On estime qu'elle est environ dix fois ce chiffre. Je n'en suis pas certain.

D. Vous avez dit que notre pourcentage d'illettrés était moindre?—R. Je dis, j'espère qu'il est moindre. Je ne saurais dire exactement, car il s'agit du pourcentage des rejets. Leur système est différent. Ils ont utilisé le système de la conscription et il ne s'ensuit pas qu'on puisse établir un parallèle entre les deux modes. Je ne crois pas que notre pourcentage puisse être aussi élevé, mais j'ignore ce qu'il est. Personne ne le sait, sauf les autorités militaires.

D. Autant que je peux le constater, l'élite de nos hommes s'est enrôlée volontairement. Tous nos membres de l'aviation ont subi avec succès leurs examens d'immatriculation senior?—R. Les pilotes seulement.

D. Oui, et les observateurs doivent avoir reçu aussi une bonne instruction?—R. Seul, le personnel de l'air, je pourrais dire. Ce n'est pas la plus grande partie des effectifs, ce n'en est qu'environ 20 p. 100.

M. GILLIS: J'ai cru entendre l'hon. M. Power dire à la Chambre, que c'était 10 p. 100.

Le TÉMOIN: Peut-être pour les pilotes. Je crois que c'est 20 p. 100.

M. MACNICOL: A la suite de la dernière guerre, nous avons eu des écoles de formation professionnelle et en temps opportun le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements locaux, a établi des écoles techniques pour tâcher d'absorber un plus grand nombre d'hommes. Très peu de provinces se sont réellement efforcées de fonder des écoles techniques. Je crois qu'on a plus fait dans ce sens en Ontario que partout ailleurs. Une fois la guerre actuelle terminée, ces écoles de formation professionnelle et ces écoles techniques seront encore disponibles.

Le TÉMOIN: Oui, elles le sont actuellement, mais nous allons rencontrer des difficultés. Ces écoles sont présentement occupées par la génération qui pousse, et elles ne pourront pas loger ce groupe nouveau et considérable. De plus, la jeune génération se jette vers les cours du soir donnés dans les universités, occupant la plus grande partie de l'espace. A McGill, par exemple, nous avons autant d'étudiants aux cours du soir qu'aux cours du jour. Je ne saurais dire quelle est la proportion pour les autres universités.

M. MacNicol:

D. Voici une autre question. Votre plan embrasse également un grand nombre de gens employés dans les industries, en d'autres mots, des civils?—R. Oui.

D. Tous ces gens, reçoivent actuellement d'assez bons salaires?—R. Oui.

D. Je ne dis pas qu'ils sont trop élevés ni trop bas, mais autant que je peux le savoir, ces salaires sont assez bons. Il se peut que dans les circonstances, ils pourraient être meilleurs. Samedi, nous avons entendu l'exposé des maires du pays. Les municipalités seront les premières à subir le contre-coup. Tout le monde l'admet. Le maire de Hamilton, l'un des plus compétents à exprimer une opinion, s'étant toujours occupé des questions ouvrières bien qu'avocat—je crois qu'il s'est plus occupé des questions ouvrières que de sa propre profession—a déclaré que dans sa ville, il y avait à l'heure actuelle 65,000 hommes et femmes qui travaillent dans les industries, les usines de munitions. Je crois qu'il a dit que le premier jour après la fin de la guerre—je me rappelle clairement ce qui est arrivé après la dernière guerre mais j'accepte la déclaration du maire—de 25,000 à 30,000 personnes, sur ces 65,000, se trouveront sans emploi. Si on les dirige vers les écoles techniques ou les écoles de formation professionnelle, il faudra les rémunérer. Votre plan prévoit-il le paiement de salaires ou d'honoraires?—R. Le plan prévoit de l'aide pour la moitié environ du chiffre total.

D. Pardon?—R. Mon plan prévoit de l'aide pour la moitié environ du chiffre total.

D. Pourquoi pas pour la totalité des 25,000 ou 30,000, si ces personnes désirent toutes aller aux écoles techniques? Ce sont tous des ouvriers. Les employés supérieurs resteront au travail?—R. Comparez la déclaration du maire et celle que M. Howe a faite avant-hier et vous constaterez qu'elles sont d'accord.

D. Le maire de Montréal a fait une déclaration semblable. Il a dit que la situation serait la même à Montréal. Le maire de Toronto également. R. Bien...

M. Castleden:

D. Un certain nombre ne désirera pas suivre le cours de formation et un certain nombre également ne sera pas formé pour le suivre?—R. Exactement, un grand nombre ne suivra pas les cours. C'est pour cette raison que mon plan comporte la clause que seuls ceux qui auraient la formation mentale voulue bénéficieraient de ces privilèges. Ces privilèges seraient limités à leur capacité. En outre, bon nombre ne s'amélioreront pas par suite de la formation professionnelle, car ils ont reçu toute la formation professionnelle qu'ils ont à recevoir. Dans tous les cas, il y a des hommes plus âgés qui possèdent bien leur métier. Néanmoins, monsieur le président, je ne crois pas qu'aucune de ces propositions ne dégage notre responsabilité de trouver des projets susceptibles d'empêcher le chômage de se produire.

M. MacNicol:

D. Votre programme—particulièrement en ce qui concerne les projets du gouvernement—comprend-il le plan suivi par le C.C.C. aux Etats-Unis, en vertu duquel les hommes au service du gouvernement pour exécuter certains travaux du gouvernement—nous aurons un grand nombre de ces gens au Canada—ont eu l'avantage de suivre les cours du soir?—R. On pourrait très bien l'inclure. Il pourrait en comporter. Le plan actuel prévoit des classes là où un grand nombre de gens ont besoin d'aménagements immédiats en vue de l'éducation.

D. J'ai constaté que les écoles du C.C.C. sont très, très satisfaisants et je suis certain que l'œuvre accomplie avant la guerre par les Etats-Unis dans sa formation d'un organisme de conservation civile a grandement contribué à outiller les jeunes gens, non seulement pour gagner de l'argent, mais encore pour améliorer leur formation intellectuelle et leurs facultés mentales. Cela aurait dû avoir pour effet de réduire le pourcentage des illettrés dans l'armée. Je suis très surpris de savoir que dans un pays de l'importance des Etats-Unis, possédant d'aussi bons systèmes d'éducation, sans compter ceux du C.C.C., il y ait 750,000 illettrés dans l'armée.—R. Il y en a beaucoup plus que cela; ce chiffre ne représente que les rejets de l'armée.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je crois que le Comité devrait user de prudence en considérant cette déclaration et tenir compte du fait que beaucoup plus que 10 p. 100 de la population des Etats-Unis se compose de Noirs, dont le degré d'instruction est très limité. Ceux-ci sont appelés en proportion directe des blancs et il devrait y avoir de nombreux rejets parmi les Noirs.

Le TÉMOIN: Je crois que c'est à peu près exact.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je le tiens pour certain.

M. Castleden:

D. Au sujet de ceux qui seront chargés de la formation professionnelle, a-t-on une idée du nombre de personnes expérimentées dont le Canada aura probablement besoin pour les diverses industries? Comme résultat de ce plan de formation, aurons-nous un nombre disproportionné de gens formés pour les besoins futurs du développement du Canada?—R. Je ne saurais le dire. C'était mon intention de m'y arrêter; je l'ai probablement fait d'une manière inopportune en disant qu'un homme ou une femme doit être formé pour un emploi. Cela serait pour un emploi que nous savons devoir exister.

D. Nous ne connaissons pas grand'chose de l'avenir. Je me demandais s'il existait un plan en particulier ou une estimation du nombre, disons de gardes forestiers, dont nous aurons besoin, du nombre de pêcheurs, de mineurs et ainsi de suite?—R. Je ne le sais pas. J'ai eu connaissance d'une recommandation qui se rapportait aux plans futurs d'éducation des membres de l'armée, laquelle demandait qu'une telle estimation soit faite. Il est donc évident, si cela a été fait, qu'on ne le sait pas; personnellement je l'ignore.

D. Cela semblerait très nécessaire?—R. Absolument nécessaire.

M. MacNicol:

D. Pouvez-vous nous donner une estimation de ce que servira à payer cette somme de \$90,000,000?—R. Cette somme de \$90,000,000 servira à venir en aide à la moitié du nombre des gens visés par ce plan.

D. Tant militaires qu'employés de munitions?—R. Oui. Je réduis les montants. Je fais en sorte d'en arriver à un point entre votre estimation du nombre de ceux qui seront sans emploi à Hamilton et Montréal et certaines espérances que j'ai exprimées ici que personne ne serait sans emploi?

D. Il ne comprend pas tous les jeunes gens qui seraient retirés soit de l'armée, soit des usines de munitions?—R. Cette somme comprend la subsistance de tous ceux-ci, ce qui est tout ce que vous avez fait jusqu'à présent au moyen de l'Ordonnance concernant le rétablissement après le licenciement. Elle fournit au jeune homme tout juste sa subsistance. Il importe peu que vous lui versiez cette somme en numéraire ou que vous la lui donniez pour sa subsistance.

M. Ross (Calgary):

D. Cette somme comprendrait-elle l'instruction complète?—R. Non, l'estimation totale que je vous ai donnée est de \$150,000,000; mais pour défrayer le coût de l'instruction, il faut rémunérer les professeurs, voir à l'entretien des immeubles et payer les manuels. Ce sont d'autres articles de l'estimation.

D. Est-ce pour le cours complet ou simplement pour une année?—R. Pour une année.

D. Pour une année?—R. \$149,000,000 par année.

D. Quelle serait la durée du cours?—R. On estime qu'elle serait d'environ deux ans. On a cru en premier lieu que la moyenne serait d'une année, mais en se basant sur ce qui s'est produit à la suite de la dernière guerre, on a constaté qu'il était préférable d'étendre le cours de formation professionnelle à deux ans, peut-être davantage, mais il ne sera probablement pas si long. Prenons, par exemple, le cas d'un ingénieur aérien qui n'est pas tout à fait assez compétent pour un emploi civil de première classe; il terminera son cours en moins d'un an. Il aura atteint aussi loin qu'il peut aller. Prenons ensuite le cas du jeune homme qui suit les cours universitaires; il peut lui falloir plus de deux ans.

M. MacNicol:

D. Qu'arrivera-t-il à ce jeune homme, une fois son cours terminé; où se dirigera-t-il?—R. Il lui faudra alors se trouver un emploi.

D. S'il n'y a pas d'emploi disponible pour lui, il n'en aura pas?—R. Non.

D. C'est à nous de fournir les emplois. Je suis tout à fait convaincu que c'est la tâche de ce Comité de trouver immédiatement des emplois, des centaines et des centaines de milliers d'emplois pour les hommes qui reviennent d'outre-mer, mitrailleurs de bord, aviateurs et ainsi de suite. Il ne faut pas qu'après un an de formation professionnelle, ils soient laissés en plant. Il faut qu'une fois leur cours terminé ils puissent se placer. Il faudra alors leur procurer un emploi.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je crois que le colonel Bovey suppose que le gouvernement viendra en aide à l'industrie pour fournir des emplois.

M. Quelch:

D. Suggérez-vous qu'on fixe une limite d'âge pour les cours de formation professionnelle?—R. Non, rien de plus qu'un examen. Il y a quelques années des expériences ont été faites à l'université, dont les résultats seraient convainquants. Ces expériences ont démontré que jusqu'à cinquante ans, l'âge n'avait aucun rapport avec la capacité d'apprendre. Nous suggérons un test de capacité. Je crois que c'est ce qui est le plus important.

M. Castleden:

D. C'est ce que vous faites actuellement?—R. C'est ce que nous faisons pour les forces armées.

M. Quelch:

D. Passé 50 ans, il n'y a pas de doute qu'une certaine formation devrait être donnée afin d'outiller le sujet pour un emploi, car il est plus difficile à un homme de plus de cinquante ans de se trouver un emploi, s'il n'est pas formé, qu'à un autre homme; par conséquent, il devra recevoir une formation s'il veut réussir.—R. Je ne suggérerais pas de les empêcher de suivre un cours. Je dis que je n'imposerais pas de limite d'âge. Je ne fais pas mention de 50 ans comme d'une limite d'âge, car, personnellement, je suis d'avis qu'on peut aller au delà des résultats de l'expérience Columbia.

M. Ross (Middlesex-Est):

D. Une fois la guerre terminée, je suppose que des milliers de jeunes gens et de jeunes filles resteront dans les forces armées pour une année ou plus. Quel plan avez-vous en vue pour les jeunes filles qui suivront les cours de formation professionnelle?—R. Chacune des trois armes est, je crois, actuellement occupée à dresser un plan d'éducation qui sera de plus en plus mis en œuvre, à mesure que la guerre diminuera d'intensité. Je suppose que les directeurs de l'éducation de l'armée devront subordonner leur travail à celui du comité que je suggère. Mais je sais qu'on s'occupe actuellement de cette question dans les forces armées.

D. Ce plan pourrait-il s'adapter à l'industrie? Par exemple, à mesure que la guerre progresse et qu'une aussi grande quantité d'outillage et de matériel n'est plus requise, au lieu de mettre à pied les employés, ne pourrait-on pas leur donner une formation professionnelle durant ces heures?—R. J'ai discuté cette question avec un membre du personnel, homme particulièrement intelligent, et il était d'avis que cela pouvait se faire.

D. Cela pourrait être fait?—R. Oui, un plan parallèle pourrait être élaboré.

M. Quelch:

D. Vous suggérez que les avantages fournis aux jeunes gens soient fournis aux jeunes filles?—R. Absolument.

D. Je mentionne la chose car on entend sans cesse dire que les jeunes filles qui occupent des emplois de guerre devront faire place aux jeunes gens.—R. Un grand nombre d'entre elles désireront probablement fonder un foyer; mais pour ce qui en est de ces jeunes filles, une des premières choses à faire sera de leur donner un bon élan. Plusieurs de celles-ci se sont enrôlées avant de rien apprendre des soins du ménage; un des cours de restauration que les services d'éducation de la Légion canadienne ont établis, est celui des sciences domestiques, qui se poursuivra sous un plan comme celui-ci.

M. MacNicol:

D. Sciences domestiques, enseigner aux "Wrens" comment tenir leur propre maison ou aider dans d'autres maisons?—R. J'emploie le terme dans son sens le plus large.

M. MacKenzie (Neepawa):

D. Ce plan s'applique à ceux qui désirent suivre les cours?—R. Je ne crois qu'on puisse forcer qui que ce soit, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire beaucoup de prosélytisme pour qu'on se rende compte de l'importance de ces cours. Nous devons faire ce qu'un membre du Comité a dit; avoir des plans d'assez grande envergure pour que ceux qui suivront les cours aient la certitude d'obtenir un emploi à la fin. C'est une des difficultés du système d'éducation du Canada. Des centaines de jeunes gens sont sortis de nos écoles, de nos collèges et de nos universités, mais nous ne leur avons pas enseigné comment utiliser l'instruction qu'ils avaient reçue dans les conditions avec lesquelles ils se trouvaient confrontés à leur sortie. Je crois que le système fait défaut.

M. CASTLEDEN: Ils auraient dû suivre un cours sur la manière de conduire des fourgons.

M. MACNICOL: Cela devrait relever maintenant du Service sélectif.

M. PURDY: Ou de faire des discours.

M. CASTLEDEN: Oui, il y en a eu un grand nombre.

Le TÉMOIN: Je ne le sais pas.

M. MacNicol:

D. Colonel Bovey, le Service sélectif reçoit quotidiennement des demandes de la part d'un grand nombre de jeunes filles—pas autant de la part des jeunes gens—je veux parler de grandes villes. Le Service sélectif a formé un personnel qui est très utile et je crois qu'on devrait l'utiliser dans l'industrie et ailleurs après la guerre. Cela serait d'un grand secours.—R. Je suis de votre avis. Il nous faut utiliser tout ce que nous pouvons. Il faudra tout coordonner.

D. Serait-il possible de le coordonner au travail que l'on suggère pour les forces armées?—R. Oui, cette coordination existe jusqu'à un certain point actuellement. J'ai dit que les services d'éducation de la Légion canadienne avaient préparé un certain nombre de "cours de restauration", sylviculture, pêche, exploitation minière et agriculture, et sciences domestiques pour les femmes. Ces cours ont été préparés par des comités ayant habituellement à leur tête un membre du ministère fédéral intéressé, qui a travaillé de concert avec les autorités provinciales. En établissant ces cours nous avons coopéré aussi avec le ministère des Pensions et de la Santé nationale et la Commission d'assurance-chômage. Par conséquent, si les forces armées donnent suite à leurs projets—je ne doute pas qu'elles agiront ainsi—elles auront ces divers cours qui ont déjà été approuvés et qui peuvent être donnés aux membres des forces armées et dans ces organismes. Voilà jusqu'où a porté la coordination et c'est le plus loin où on peut aller.

D. Au cours de vos remarques, vous avez fait une déclaration à peu près dans ce sens. Je suppose que vous vouliez faire allusion aux personnes qui travaillent dans des industries qui, étant formées pour un emploi déterminé, n'ont pas d'avenir?—R. Oui.

D. Quels étaient ces hommes qui occupaient un emploi déterminé; s'agit-il d'un emploi particulier qui disparaîtra à la fin de la guerre?—R. Avez-vous dit "déterminé"?

D. Un emploi déterminé.—R. Que cet emploi disparaîtra un jour ou l'autre.

D. Ce que j'avais en vue, c'était le cas d'un homme travaillant à une foreuse, une façonneuse, une raboteuse ou un tour.—R. Oui.

D. C'est un emploi déterminé, et non un emploi dit "de cul-de-sac". J'avais espéré et peut-être que votre plan le prévoit, que l'on aurait pu faire quelque chose afin de fournir à ces gens le moyen d'améliorer leur sort?—R. Cela pourrait se réaliser en vertu du plan, en les faisant travailler après les heures.

D. On ne peut pas faire disparaître ces emplois, ils demeurent. Les machines peuvent faire tant, mais elle ne peuvent pas faire ce qu'un homme peut. Ils peuvent faire beaucoup. D'autre part un homme debout toute la journée faisant fonctionner une foreuse—je l'ai fait moi-même—finit par constater que ce genre de travail déprime, à la longue.—R. C'est un travail abrutissant.

D. S'il y avait des cours après les heures ou si on fournissait l'occasion de développer?—R. Tout cela pourrait être coordonné dans le plan; il est d'assez grande envergure pour cela. Je ne suis pas entré dans de nombreux détails car j'aurais alors abusé de votre temps.

M. Gillis:

D. Jusqu'à quel point les jeunes gens et les jeunes filles qui sont dans les forces armées tirent-ils profit des services de guerre de la Légion canadienne?—R. Je ne saurais vous le dire pour l'heure actuelle, mais je puis vous dire com-

ment ils en ont tiré profit. J'ai pensé qu'on me poserait cette question. Nous avons préparé récemment un rapport qui est encore confidentiel. Je ne crois pas qu'il le demeure longtemps. Depuis l'organisation des services jusqu'à la fin de juin, nous avons utilisé 284,829 manuels dans les classes. Cela n'indique pas un nombre correspondant d'élèves, mais je suppose qu'un nombre égal d'élèves a utilisé ces manuels. Une personne peut faire usage de deux séries et alors cela compte pour deux personnes.

D. Au Canada et dans le Royaume-Uni?—R. Au Canada et dans le Royaume-Uni. Naturellement, nous avons maintenant des cours qui se donnent en Afrique du Nord. Ce sont des cours récents organisés uniquement par la Légion canadienne. Les forces armées ont environ 204,920 manuels. La raison pour laquelle elles en ont moins, c'est que les cours ont commencé beaucoup plus tard. Dans les trois armes, les premiers cours furent virtuellement tous des cours de la Légion canadienne. Dans chaque manuel, il y a cinq papiers qu'il faut marquer et jusqu'à date, 117,835 ont été marqués. 131,000 manuels ont été distribués pour les cours par correspondance. Cela ne veut pas dire, comme nous le savons très bien, qu'un nombre correspondant suit les cours par correspondances. C'est pourquoi j'attache moins d'importance à ce chiffre qu'aux deux autres; ces deux chiffres plus considérables réunis, signifient que 490,000 petits manuels ont été utilisés. Au Canada et à Terre-Neuve, nous avons fourni des livres de bibliothèque; 54,000 reliés toile et 59,000 brochés; aux prisonniers de guerre 2,332 dont 16 brochés. Le travail ne fait que commencer. Nous avons expédié outre-mer 8,350 livres reliés toile et 124,000 brochés. On en a reçu beaucoup plus que cela outre-mer; ces chiffres ne comprennent que le Canada.

M. MacNicol:

D. S'agit-il de livres éducatifs?—R. Oui—vous voulez sans doute parler des livres de bibliothèque?

D. Oui.—R. La plupart l'étaient; il y avait aussi quelques romans, une très faible proportion. Le coût total pour la Légion canadienne et le gouvernement jusqu'à date—la Légion canadienne a fait les débours pour la première année après quoi elle a bénéficié d'un octroi à même les crédits de guerre—est de \$887,260.95.

M. Gillis:

D. Il y a plusieurs écoles d'ouvertes au Canada pour les jeunes gens et les jeunes filles qui font partie de forces armées, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Recommanderiez-vous que ces écoles continuent à fonctionner? Vous aurez un grand nombre d'élèves venant des industries de guerre?—R. Oui, je crois que le plan nous obligera à maintenir les écoles pour les illettrés, mais comme une entreprise civile.

D. Est-ce que cela est compris dans vos chiffres?—R. Bien, jusqu'à un certain point, autant que je sache, et le coût est le chiffre de \$300,000 que j'ai mentionné.

M. MacNicol:

D. Votre plan prévoit-il le maintien des écoles comme celles de London, Galt, Hamilton et autres endroits semblables?—R. Certainement. C'est pour quoi, au cours de mon exposé, j'ai dit qu'il serait nécessaire d'utiliser les aménagements actuels des forces armées. J'ai visité les écoles de London et St. Thomas et ce sont de magnifiques écoles.

D. Avez-vous visité celle de Galt?—R. Non, je ne suis pas encore allé à Galt.

D. Et celle de Hamilton?—R. Je me suis rendu à Hamilton.

M. Gillis:

D. Ce sont des écoles de métiers, n'est-ce pas?—R. Oui, ce sont des écoles de formation professionnelle; ce sont des écoles avancées. Lorsqu'un élève a terminé son cours à l'école de St. Thomas, il est supérieur à un mécanicien.

M. MACNICOL: Il comprend son travail.

Le TÉMOIN: Oui, il le comprend.

M. Gillis:

D. Quelques-unes des usines ont leur propre école?—R. Oui, dans quelques-unes il y a des écoles.

D. Ce sont des écoles de métiers produisant des employés formés au travail de la mécanique.—R. Naturellement, ces écoles fonctionnent en vertu du Programme de formation professionnelle en temps de guerre et ces écoles sont pour les jeunes.

D. Mais ce sont des écoles bien outillées?—R. Oui, d'une manière excellente.

M. McDONALD (*Pontiac*): Ces écoles sont-elles réparties proportionnellement dans les autres provinces comme elles le sont dans l'Ontario?

Le TÉMOIN: Oh! oui, mais l'usage qu'on en fera dépendra du nombre d'anciens combattants qui désireront s'établir dans une province en particulier. C'est là qu'il incombera à votre comité fédéral de répartir les fonds.

M. Castleden:

D. Vous avez fourni des chiffres faisant voir qu'environ 400,000 anciens combattants auront besoin d'un genre quelconque de formation et je crois que vous avez ajouté qu'au moins 300,000 auraient besoin d'une formation spéciale?—R. Je crois que c'était réellement un peu plus que cela; je crois que c'était 320,000.

D. Et suivant votre estimation, il en viendra encore 120,000 des industries?—R. Oui.

D. Alors il y aurait environ 750,000 personnes employées dans des usines de guerre qui seraient en péril de chômage à la fin des hostilités?—R. Probablement plus, ne croyez-vous pas?

D. Ce ne serait pas une proportion trop considérable.—R. Il y a une chose, monsieur le président, que l'on ne devrait pas perdre de vue lorsqu'on développera les plans de restauration. Demain aura lieu la première réunion du Conseil économique consultatif du Québec, c'est notre organisme qui se rapproche le plus du vôtre. La guerre actuelle ne prendra pas fin brusquement; son intensité diminuera graduellement. Il se peut que de nombreuses années doivent s'écouler avant que nous n'obtenions une paix formelle; parce qu'il n'y aura personne avec qui faire la paix, et jusqu'à ce moment, il faudra garder un grand nombre d'hommes dans les forces armées, et un certain nombre dans les usines de munitions. Puis, à part cela, la cessation des hostilités violentes peut se produire plus tôt avec l'Allemagne qu'avec le Japon; mais je ne crois pas que ce soit comme lors de la dernière guerre. Je peux faire erreur, mais je crois qu'il faudra des années avant qu'un changement réel se produise.

M. MACNICOL: Pour ce qui est de l'Italie, n'y a-t-il pas un armistice avec ce pays?

Le TÉMOIN: Il n'y a pas, en Italie, de gouvernement avec lequel faire la paix, et nous ne sommes pas en paix avec l'Italie.

M. MACNICOL: Mais nous avons un armistice avec ce pays.

Le TÉMOIN: Je ne le crois pas.

M. MACNICOL: Il y a eu reddition sans conditions.

Le TÉMOIN: Reddition sans conditions; mais il peut s'écouler des années avant que nous soyons en paix, car il peut arriver que l'Italie n'ait pas de

gouvernement, et il est impossible de signer un traité de paix avec un pays qui n'a pas de gouvernement. Vous vous souvenez de la dernière guerre, je crois que c'est seulement en 1926 que nous avons signé la paix avec la Turquie.

M. Castleden:

D. J'étais à examiner les chiffres que vous nous avez fournis au début de votre exposé, en vue de savoir pourquoi il nous faudra des aménagements. Tel que je le comprends, votre projet prévoit des aménagements pour environ 150,000 élève.—R. Logements, oui.

D. Oui.—R. Et des classes pour 300,000.

D. Des classes?—R. Oui.

D. Puis, pour ce qui concerne le personnel de professeurs, vous en avez suffisamment venant de l'armée, ou sera-t-il nécessaire d'utiliser des civils?—R. Je le crois, car il y a un grand nombre de jeunes officiers dans les forces armées. Nous avons besoin de professeurs et des dispositions doivent être prises sous le régime de ce plan pour utiliser leurs services.

D. S'occupe-t-on actuellement de communiquer avec ces personnes et de les préparer pour ce travail spécial?—R. Oui; M. McMaster, notre secrétaire administratif, qui vient du groupe d'éducation de Winnipeg, est à discuter avec la Fédération canadienne des professeurs la manière de les dérouter, et on s'occupe activement de savoir combien de professeurs seront disponibles une fois libérés. Quelques-uns devront être gardés dans les forces armées pour les fins d'éducation de l'armée et il peut arriver que le nombre n'en soit pas suffisant.

D. Vous avez parlé de l'éducation des adultes; votre plan comporte-t-il quelque chose en vue d'un programme national d'éducation des adultes, ou l'élaboration d'un programme national en matière d'éducation des adultes?—R. Non.

D. Vous l'omettez?—R. J'en laisse le soin à la Canadian Association for Adult Education; on pourrait très bien l'assimiler au plan, mais il devrait être beaucoup plus intensif que tout autre programme semblable dont j'ai pu prendre connaissance ou dont j'ai pu entendre parler.

D. Utilisez-vous un système quelconque de direction professionnelle au moyen de tests et ainsi de suite? avez-vous préparé quelque chose dans ce sens?—R. Il y a deux genres différents; l'un comporte simplement un test de capacité, l'autre est un test d'intelligence; mais je n'en sais pas grand'chose.

D. Je crois qu'il est très important, si vous devez faire son éducation, que le sujet puisse opter pour le genre de travail qu'il aimerait à effectuer, qu'il soit un agriculteur, un mineur et ainsi de suite, afin qu'il puisse faire ce qu'il désire.—R. La plupart d'entre eux ne savent pas ce qu'ils veulent faire.

D. C'est exact.—R. Prenons, par exemple, le cas d'un jeune qui a vécu sur une ferme, il songe probablement à retourner à la terre et il peut arriver qu'il soit mieux outillé pour faire un autre travail.

D. C'est pourquoi je tiendrais à savoir quels sont les tests employés.—R. C'est ce à quoi ils ne songent pas, voyez-vous? Les tests actuels sont tous techniques afin d'établir où le sujet convient le mieux, soit dans la marine, l'armée ou l'aviation.

M. Turgeon reprend le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Me serait-il permis de lire une lettre puisqu'on discute la question de l'orientation professionnelle. Elle se rapporte indirectement au mémoire que le colonel Bovey nous a présenté ce matin. Elle est envoyée par le service d'orientation de la commission d'éducation de London, Ontario; elle m'est adressée comme président du Comité et elle est signée par M. J. P. S. Nehercott, le directeur de l'orientation professionnelle. Elle se lit comme suit:

A la suite de notre conversation, je me permets de vous écrire au sujet d'un problème d'après-guerre qui est d'importance capitale.

Plusieurs commissions d'éducation de cités canadiennes ont nommé des directeurs d'orientation professionnelle pour guider les jeunes garçons et les jeunes filles vers un travail qui leur convienne. London, Hamilton, Halifax, Calgary et Edmonton sont les villes en question, et la province de la Colombie-Britannique a aussi entrepris l'établissement d'un tel service.

Nous nous occupons de juger de la capacité, de l'aptitude et de l'intérêt des jeunes garçons et des jeunes filles et nous nous efforçons de les diriger durant leurs cours vers la carrière pour laquelle ils sont le mieux préparés. Ce service existe dans certaines villes des Etats-Unis depuis nombre d'années mais elles bénéficient de l'aide du gouvernement par l'intermédiaire du Federal Bureau of Education et de certains organismes privés comme les Science Research Associates, de Chicago, et la Psychological Corporation, de New-York.

Le bureau et des organismes privés fournissent en abondance des renseignements sur les tendances dans le monde du travail, ainsi qu'une idée des besoins futurs de l'industrie et des diverses professions. Au Canada, les directeurs de l'orientation professionnelle, les directeurs d'école et les professeurs ont très peu de renseignements à leur disposition sur les tendances de l'industrie canadienne ainsi que sur les besoins de l'industrie et des professions pour la période d'après-guerre.

Nous pouvons juger les futurs citoyens, mais nous ne pourrons pas les guider d'une manière intelligente dans le monde du travail, tant que nous resterons mal renseignés sur les tendances et les avantages des diverses professions.

Serait-il possible au Bureau fédéral des recherches pédagogiques de venir en aide aux provinces en faisant les recherches nécessaires et en fournissant les deux renseignements suivants:

- (a) Orientation des diverses industries et leurs besoins probables de main-d'œuvre tant masculine que féminine.
- (b) Monographies sur les divers genres d'emplois, indiquant la compétence (personnelle et de formation), rémunérations, avantages et les inconvénients, et ainsi de suite.

Ces renseignements seraient d'une grande valeur pour ceux qui sont chargés de diriger la jeunesse vers le monde du travail. Cela aiderait à éliminer la perte du potentiel humain qui a été la caractéristique de nos efforts dans le passé. Je suis d'avis qu'il n'y a rien de plus criminel, dans notre régime économique, que la perte du potentiel humain, et c'est ce qui arrive logiquement lorsque notre jeunesse n'est pas bien dirigée.

Comme directeur de l'orientation professionnelle, à London, je connais d'expérience le besoin d'une action bien déterminée dans le sens que je suggère.

Je puis ajouter que j'exprime les sentiments de tous ceux qui sont occupés à ce travail en faisant cette suggestion et en faisant accompagner ma lettre de certains documents qui démontrent ce que j'ai en vue.

Je vous assure de ma plus entière coopération ainsi que de celle de tous ceux qui sont engagés dans ce domaine. Je demeure...

J'ai cru devoir faire part de cette lettre au Comité particulièrement parce qu'elle va de pair avec les recommandations faites par le colonel Bovey.

Le TÉMOIN: A titre de renseignement, je puis ajouter, monsieur le président, que la service d'instruction de la Légion canadienne est à préparer une série de brochures sur les différents genres d'emplois; spécialement dans ce but; on ferait tout aussi bien de les utiliser pour autre chose.

M. Castleden:

D. Au cours de vos remarques, vous avez déclaré que nous avons un revenu national de huit milliards et demi et que vous prévoyez une baisse d'environ un milliard; ne serait-il pas possible de maintenir ce revenu national après la guerre, en fournissant du travail à un plus grand nombre de gens et en permettant un plus grand usage de nos ressources naturelles?—R. J'aime à croire que cela pourrait se faire. Je me basais sur les déclarations faites par le docteur James, à l'ouverture d'une série de conférences à l'université McGill. Le docteur James était président du comité consultatif de la restauration et il a donné à peu près les mêmes chiffres. Je ne prétends pas être économiste, mais j'aimerais à croire que nous n'avons pas à nous arrêter là.

M. HILL: Ne croyez-vous pas que nous produisons à un rendement de plus de 100 p. 100 de notre production normale pour notre chiffre de population? Ne croyez-vous pas que nos gens travaillent pendant plus longtemps qu'ils ne le devraient pour atteindre cette production?

M. GILLIS: Vous avez un million de personnes, dans les forces armées aujourd'hui, qui ne produisent pas et qui vont revenir dans l'industrie.

(La discussion se poursuit sans être consignée au compte rendu.)

Le PRÉSIDENT: La discussion s'est poursuivie pendant un certain temps sans être consignée dans le compte rendu et je suggérerais qu'on revienne au sujet qui fait l'objet de la discussion.

M. Gillis:

D. L'exposé comporte la déclaration qu'à la fin des hostilités, on s'attend à ce que le revenu national baisse d'un milliard; je tiendrais à savoir pourquoi?—R. Je ne tiens pas à contredire les déclarations de deux économistes distingués.

D. Ce n'est que par suite de l'urgence de la situation que notre revenu national a atteint le sommet où il se trouve?—R. Alors les deux témoins précédents ont fait fausse route. Ayant entendu, à intervalle différent, les deux économistes, je suis enclin à croire qu'ils ont raison. Je ne suis pas un économiste.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions concernant le mémoire?

M. MACNICOL: Je me demandais s'il ne serait pas préférable d'avoir plus d'hommes pratiques et moins d'économistes.

M. GILLIS: Vous avez raison. Personnellement, je suis entièrement d'accord avec l'exposé du colonel Bovey. Je crois qu'il est bien fondé. Il est simple, et il suggère l'utilisation du matériel que nous possédons déjà. Ce qui me plaît par dessus tout c'est que ce plan vise en premier lieu les membres des forces armées. Des milliers de nos jeunes gens n'ont jamais eu d'emplois ou n'ont pas eu l'occasion d'être formés pour aucun genre de travail. D'après ce plan, le militaire quittera l'armée pour se rendre à un camp de formation professionnelle et de là à un emploi. Je sais que c'est 100 p. 100 satisfaisant et je tiens à en complimenter l'auteur.

D. Je tiendrais à demander, à ce moment, au colonel Bovey quels entretiens ont été tenus avec les chefs d'industries en vue de préparer les gens pour le travail d'industrie?—R. Il n'y a eu qu'un seul entretien, il y a déjà quelque temps. La question de l'absorption des membres des forces armées par l'industrie, bien que ce soit une question évidemment connexe à cette étude, relève du ministère des Pensions et de la Santé nationale et non de quiconque présente un plan d'éducation. Ce n'est qu'une partie d'un tout qui doit être un plan très vaste.

D. Je tiens tout d'abord à déclarer que je suis tout à fait d'accord, mais je vois plusieurs difficultés. En premier lieu, les chemins de fer sont à peu près les plus gros employeurs au pays. Ils se sont appliqués, au cours des cinquante dernières années, éduquer et à former leur propre personnel, à partir du bas de l'échelle jusqu'au président. Je me demandais jusqu'à quel point cela pourrait s'adapter au programme ferroviaire actuel?—R. Comme vous le dites, le plan

ferroviaire est basé sur une formation interne, c'est un plan d'apprentissage modifié. Je ne vois pas pourquoi les moyens de formation des chemins de fer ne pourraient pas servir à la réalisation du plan, et quant aux anciens combattants, il n'y a pas de raison, sous le régime de votre ordonnance concernant le rétablissement après le licenciement, pour que lorsqu'ils suivent les cours de l'école ferroviaire ils ne puissent pas recevoir leur entretien. Le plan comporte les dépenses sous le régime de l'Ordonnance concernant le rétablissement après le licenciement, et elle pourrait être une des écoles utilisées.

D. C'est un des points que j'avais en vue sous l'aspect pratique. Suivant vous, les autorités ferroviaires n'ont pas été approchées en vue d'adapter le plan au leur? Comme je l'ai déjà dit, je n'ai communiqué mon plan à personne avant de le communiquer au Comité, sauf d'une manière générale. Il en a été fait mention dans deux ou trois lettres. Je l'ai mentionné dans une lettre que j'ai adressée à la Canadian Association of Adult Education mais elle ne l'a pas publiée. Je l'ai mentionné également dans une lettre adressée au premier ministre. Je ne crois pas qu'il en ait été fait mention autrement.

D. Quel serait le rapport entre un diplômé d'une école de formation professionnelle et un diplômé de nos institutions d'éducation?—R. Ils seraient absolument sur le même niveau. C'est pourquoi je suggère que l'application du plan soit confié aux provinces, aux mêmes personnes qui sont chargées de la formation professionnelle ailleurs, afin qu'il y ait égalité de réalisation.

D. Par exemple, le sujet pourrait sortir de l'une de ces écoles professionnelles avec son immatriculation?—R. Suivant ce qui est conféré.

M. Hill:

D. Colonel Bovey, n'est-il pas vrai que le salaire des officiers des forces armées ainsi que les salaires de l'armée sont inclus dans le revenu national?—R. Je ne le sais pas. Il peut en être ainsi. Je crois que probablement toutes les soldes versées à l'armée sont incluses.

D. De la sorte, lorsqu'ils sont de retour au pays, ils doivent produire le même montant qu'ils produisent aujourd'hui.

M. GILLIS: Que produisent-ils aujourd'hui?

M. HILL: Ils ne produisent pas mais ils reçoivent des salaires qui sont inclus dans notre revenu national.

Le TÉMOIN: Ceux qui sont au Canada dépensent leur argent au Canada.

M. GILLIS: Pour maintenir l'échaffaudage des taxes.

Le TÉMOIN: Si quelqu'un doit démêler tout cela, ce n'est pas moi.

M. MacNicol:

D. Colonel Bovey, un grand nombre des premiers enrôlés, qui depuis sont rendus outre-mer, étaient des jeunes gens qui n'avaient pas occupé d'emplois avant la guerre. Un bon nombre n'avaient reçu aucune formation. Un bon nombre également se sont peut-être découragés et ont quitté l'école. Ceux qui avaient de l'instruction n'avaient aucune formation pratique pour l'industrie. Ces jeunes gens devraient être au tout premier rang dans tout programme de restauration. Ils sont allés de l'avant dès le début; je ne voudrais pas dire pour cause de nécessité; je crois plutôt que c'était magnanimité, bravoure et patriotisme. Disons du moins que c'est pour cette raison?—R. Je suis entièrement d'accord avec vous.

D. Quel que soit le programme, il faudra s'occuper des jeunes gens de cette catégorie qui reviendront et qui n'auront pas reçu de formation avant leur départ pour outre-mer. J'en connais un grand nombre?—R. Je crois que vous constaterez aussi qu'une forte proportion de ceux qui sont partis depuis n'en avaient pas non plus. Il y a une catégorie, je crois que nous sommes tous d'accord à ce sujet, qui devrait être placée à la tête de la liste; je veux parler du personnel aérien de l'aviation. Un grand nombre d'entre eux ne savent rien.

Plusieurs pilotes d'avions de combats ont moins de connaissance pratiques que des centaines de milliers d'autres jeunes gens.

D. Ils ont reçu une bonne instruction, mais pas de formation pratique?—
R. Exactement.

D. Il me semble que dans ce plan, il deviendra nécessaire de faire un classement des personnes qui doivent être formés. Une forte proportion fera partie du groupe de formation élémentaire, d'autres seront prêtes à recevoir la formation technique, d'autres encore devront recevoir une éducation plus avancée et d'autres enfin une formation académique. Avez-vous pris des dispositions dans ce sens?—R. L'Ordonnance concernant le rétablissement après le licenciement le prévoit, en autant que le plan se rapporte à la disposition de l'Ordonnance que tout doit être basé sur des tests.

D. Tout ce que vous faites actuellement sous l'empire du plan ne se rattache qu'aux quatre divisions suivantes: sylviculture, agriculture, pêche et culture?—

R. Non, il y a en outre tous les mécaniciens et ainsi de suite. Ce sont des groupes importants.

D. La formation devra aussi être donnée à un plus grand nombre de gens expérimentés. S'il doit y avoir des ingénieurs, des techniciens dans toutes les branches, il faudra nécessairement de la formation?—R. On prévoit qu'environ 30,000 se dirigeront vers les universités. On suppose qu'environ 30,000 désireront recevoir la formation universitaire.

D. Ou en auront besoin. Des arrangements ont-ils été faits pour que les aménagements des universités canadiennes puissent absorber ce nombre lorsque le moment sera venu?—R. Non, je ne le crois pas. C'est pourquoi j'ai dit qu'on devrait faire une étude spéciale des besoins des étudiants d'universités. Prenons par exemple l'université à la quelle je suis attaché—et je suis directeur des cours de perfectionnement—je ne pourrais pas vous dire quel espace serait disponible demain car nous sommes encombrés actuellement par les étudiants qui suivent les cours du soir.

D. Ne croyez-vous pas qu'il conviendrait à un organisme comme note Comité de recommander une expansion des aménagements permanents d'éducation?—R. Je crois qu'il faudrait tout d'abord organiser ce Comité soit pour exécuter ce plan, soit pour l'étudier; le premier devoir alors serait de s'enquérir des aménagements disponibles et des besoins.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. Purdy:

D. Tout le plan ne devrait-il pas fonctionner en collaboration étroite avec l'industrie?—R. Je le crois.

D. Le tout dépendra de la capacité et du bon vouloir de l'industrie d'absorber tous ces gens?—R. Oui, et en plus de l'industrie, de ceux qui sont chargés de l'exécution des travaux publics dans les diverses provinces, car je ne crois pas qu'en dépit de toute l'expansion possible nous puissions nous exempter d'un vaste programme de travaux publics qui sera nécessaire pour fournir du travail à ces gens.

D. En d'autres mots, l'homme d'exécution devra s'en mêler le plus tôt possible?—R. Exactement.

D. Avant que le développement du plan ne soit trop avancé?—R. Pour le sûr; c'est pourquoi ceci n'est qu'un schéma.

M. CASTLEDENN: Avant une trop longue période de formation, vous croyez.

M. MacNicol:

D. Revenant à la catégorie des jeunes gens qui se sont enrôlés au début de la guerre sans avoir d'emplois ou sans avoir complété leur éducation, et qui reviendront au pays, ne croyez-vous pas, s'ils sont envoyés à ces écoles de formation professionnelle, qu'ils devraient recevoir une rémunération?—R. Il n'y a pas de raison qu'ils ne fassent pas partie du groupe de 150,000 à qui les moyens

de subsistance seront fournis. Quant à savoir s'ils devraient recevoir plus que ce qu'il leur faut pour leur subsistance, je ne saurais le dire. Je n'ai fait qu'adopter le plan approuvé par le gouvernement fédéral et qui comporte qu'ils ne recevront que le nécessaire pour subsister, plus leur cachet.

M. Ross (Calgary):

D. Dans les chiffres que vous nous avez donnés, le chiffre de 30,000 représentait les étudiants de quelles institutions?—R. Des universités.

D. Pourriez-vous nous donner une analyse de ce que représenteront les autres chiffres?—R. Non, car je n'ai pas tenté d'en faire l'analyse. D'après le questionnaire adressé par le ministère des Pensions et de la Santé nationale, on a constaté que ces 30,000 personnes désiraient la formation professionnelle, mais comme ils ne savaient pas eux-mêmes ce qu'ils voulaient, il était impossible de faire une véritable analyse tant que les tests n'auraient pas été complétés.

M. MacNicol:

D. Dans votre plan, vous avez une somme de \$22,000,000 pour le paiement des honoraires des professeurs?—R. Oui.

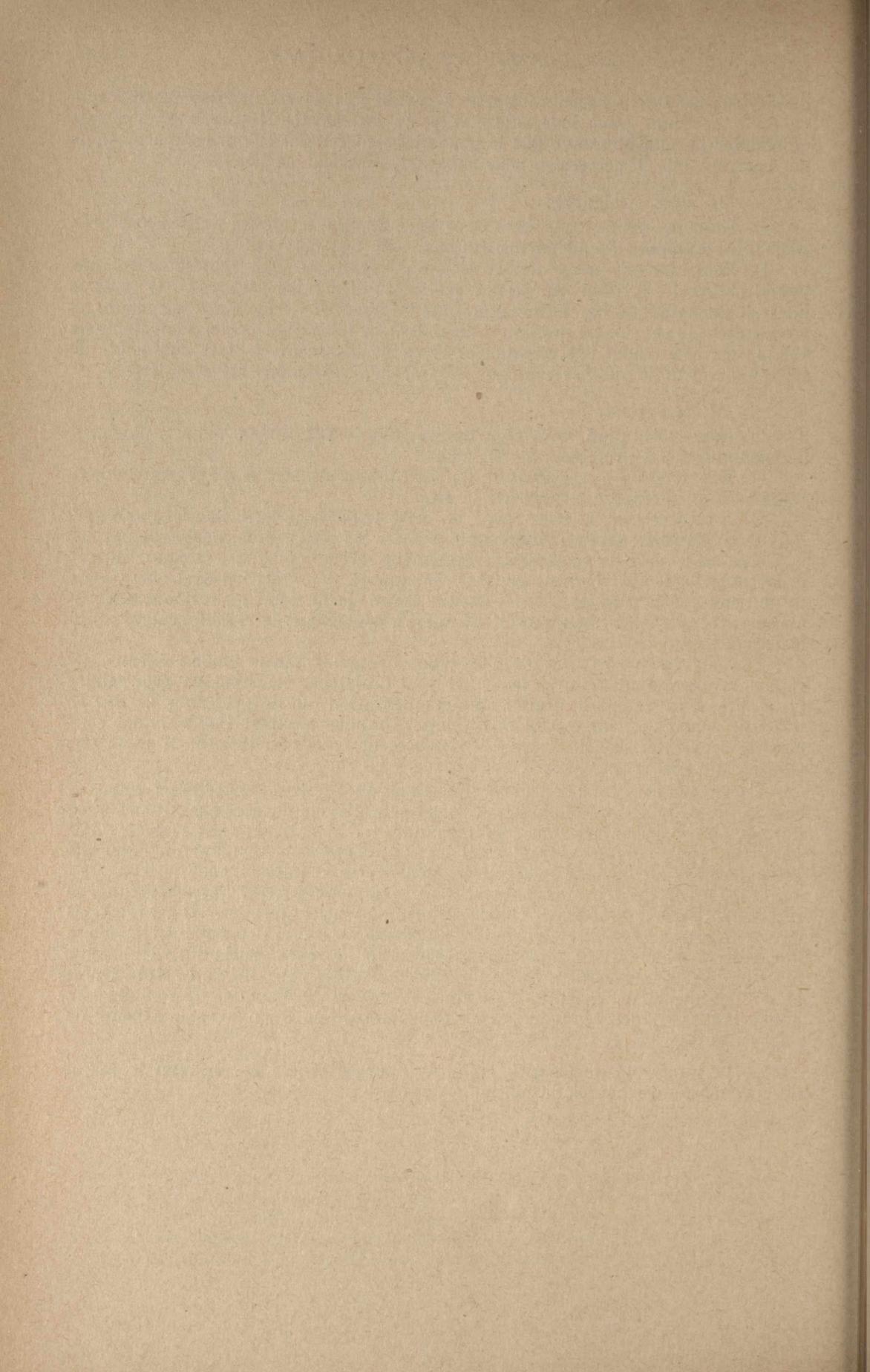
D. Est-ce qu'un grand nombre de ces professeurs seront d'anciens combattants?—R. Je l'espère; la plupart, je crois.

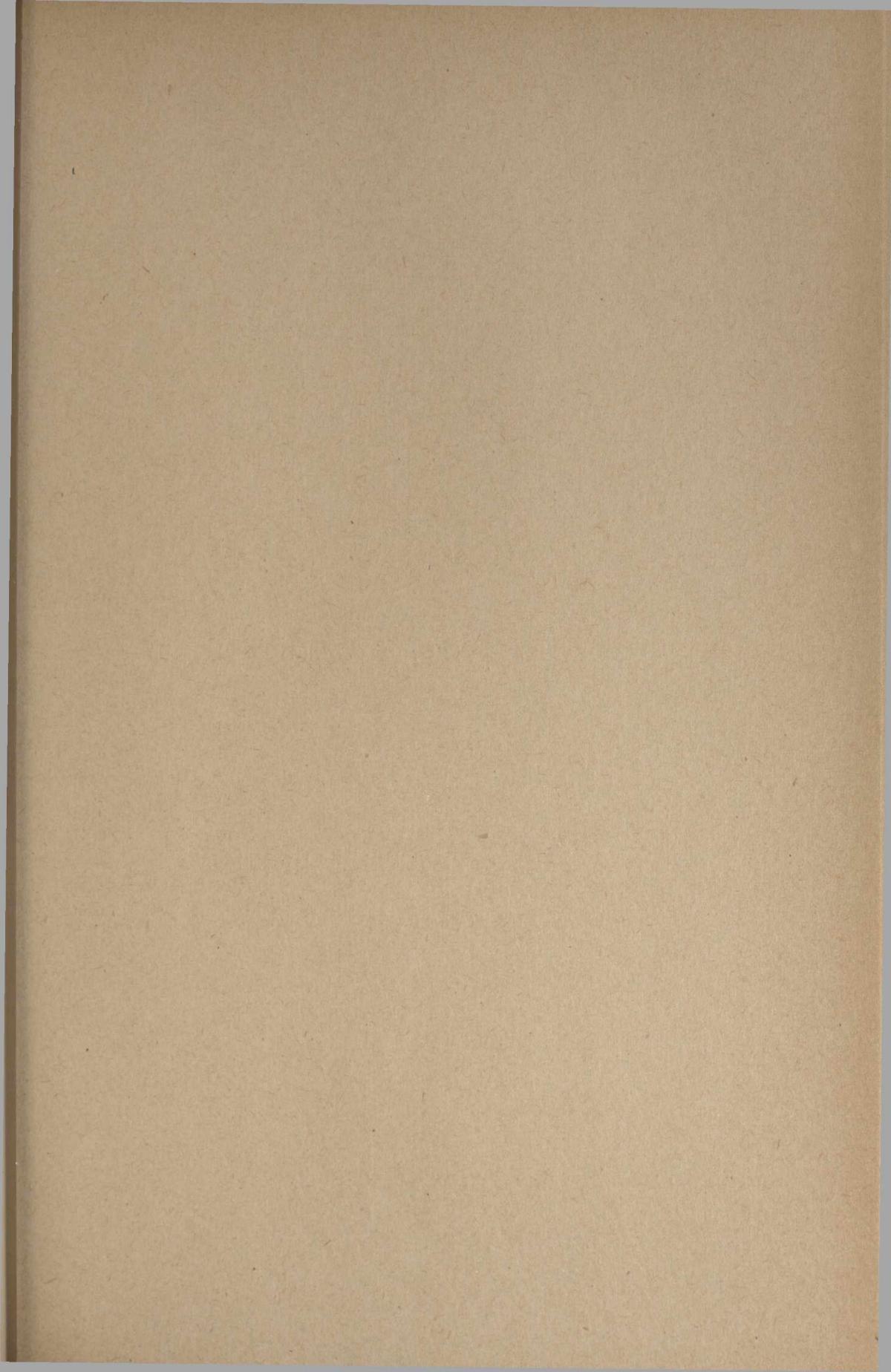
D. En admettant le bien fondé de cette théorie, je suis encore d'avis que les élèves devraient être rémunérés tout comme les professeurs, peut-être pas sur la même base, mais ils devraient certainement recevoir plus que la nourriture et le logement?—R. Je voudrais pouvoir dire que je suis d'accord avec vous, mais je ne peux pas le dire ici, car en aucune façon, je ne ferai de recommandation à l'encontre de celles faites par l'Ordonnance concernant le rétablissement après le licenciement.

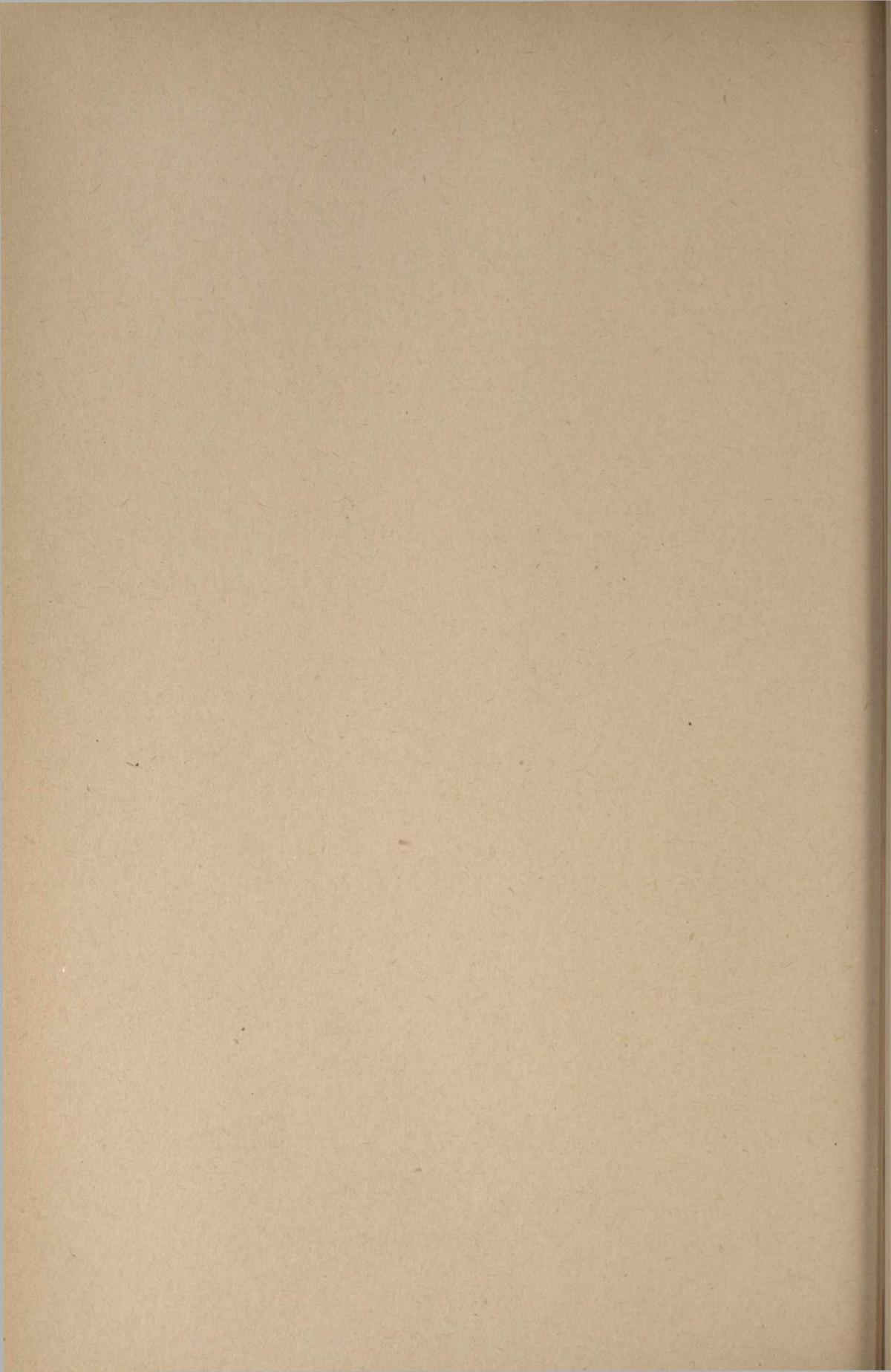
D. Voici ce que je veux dire; un jeune lieutenant ou un jeune capitaine, de retour au pays, pourra suivre les cours d'un professeur touchant un gros salaire et se dire "J'ai autant le droit à une compensation que le professeur". Sur ce point, je suis d'accord avec lui.—R. Alors, il faudra modifier l'Ordonnance concernant le rétablissement après le licenciement, car actuellement il n'est pas possible d'y passer outre.

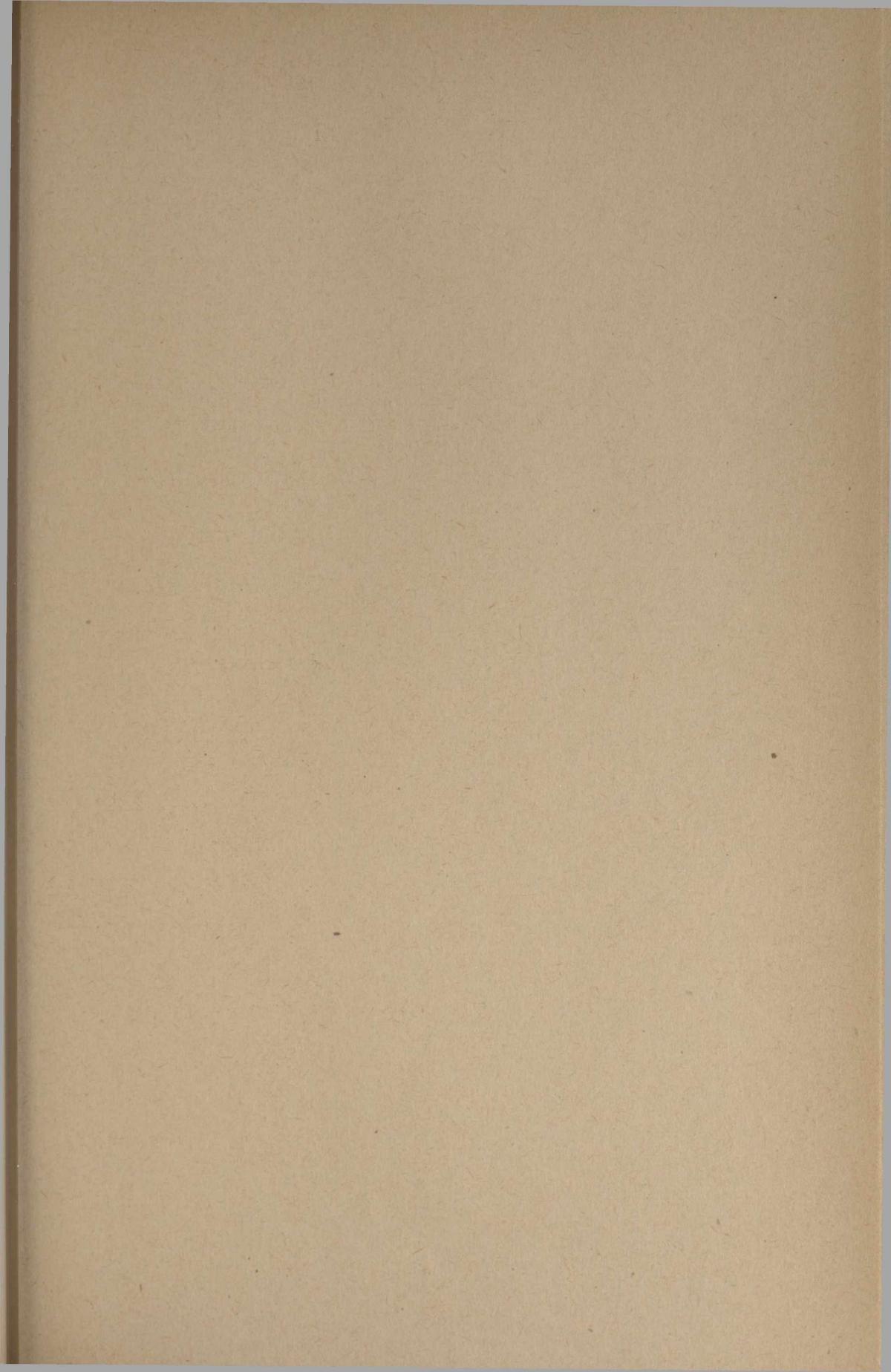
Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions ou d'autres suggestions? Dans ce cas, je tiens à vous complimenter. Je regrette d'avoir eu à m'absenter et ainsi de n'avoir pas pu suivre tout l'interrogatoire. J'ai entendu tout l'exposé mais pas tout l'interrogatoire. Quoi qu'il en soit, d'après ce que j'ai pu entendre, cette question est du plus haut intérêt pour notre Comité et pour le pays tout entier. Je n'en dirai pas davantage, mais vous pouvez avoir l'assurance qu'elle recevra l'attention du Comité. Nous allons maintenant ajourner. Il n'y aura pas de séance cet après-midi. Le comité de direction se réunira cependant. Demain, le Comité s'occupera de l'important problème de l'essence synthétique et, comme résultat de cette production, de l'utilisation des sables pétrolifères du Nord-Ouest et des gisements de charbon disséminés à travers le Canada. Après-demain, nous entendrons des témoignages et nous étudierons de nouveaux aspects de l'agriculture.

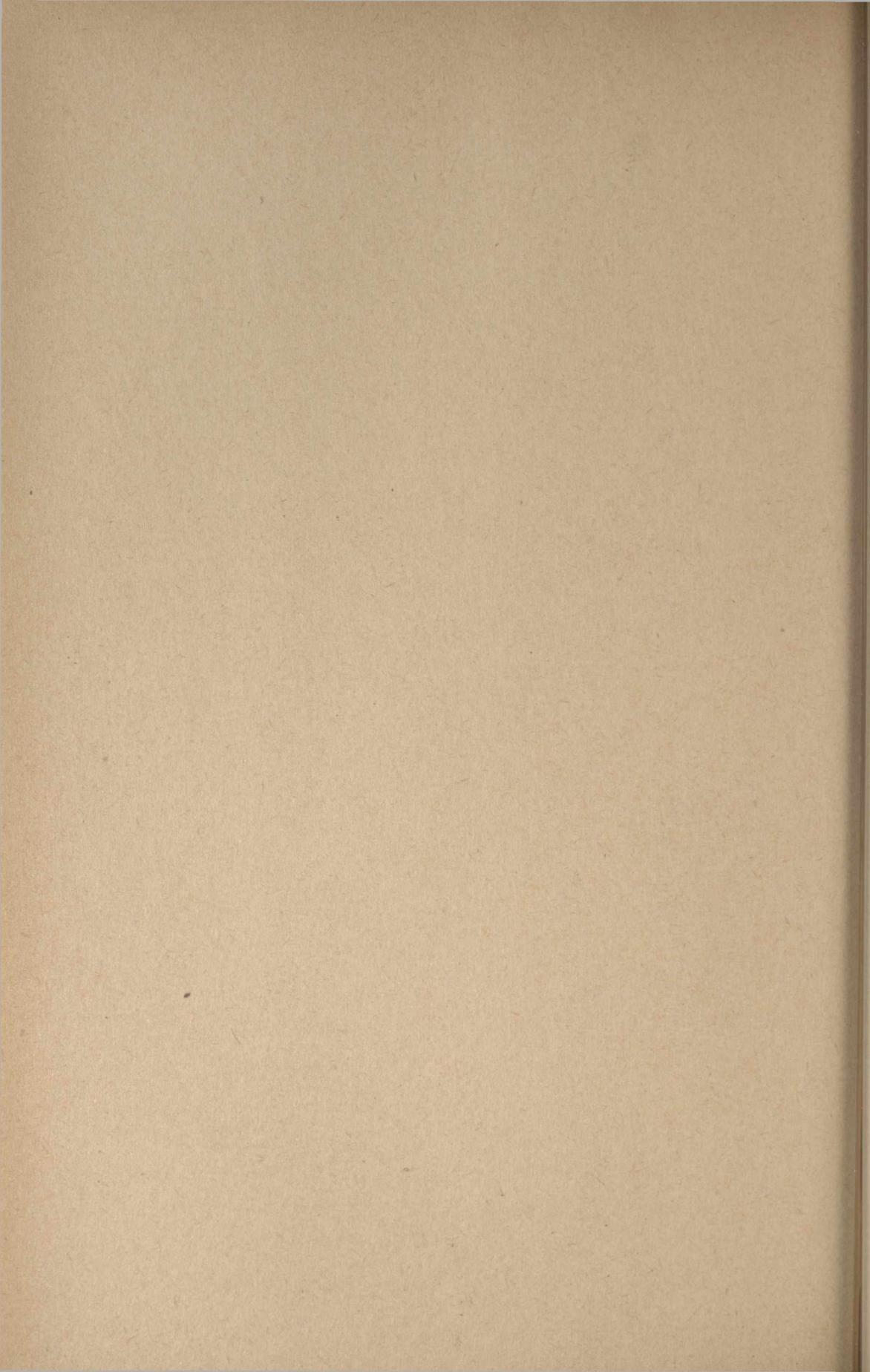
A 11 heures 45, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 30 novembre à dix heures du matin.

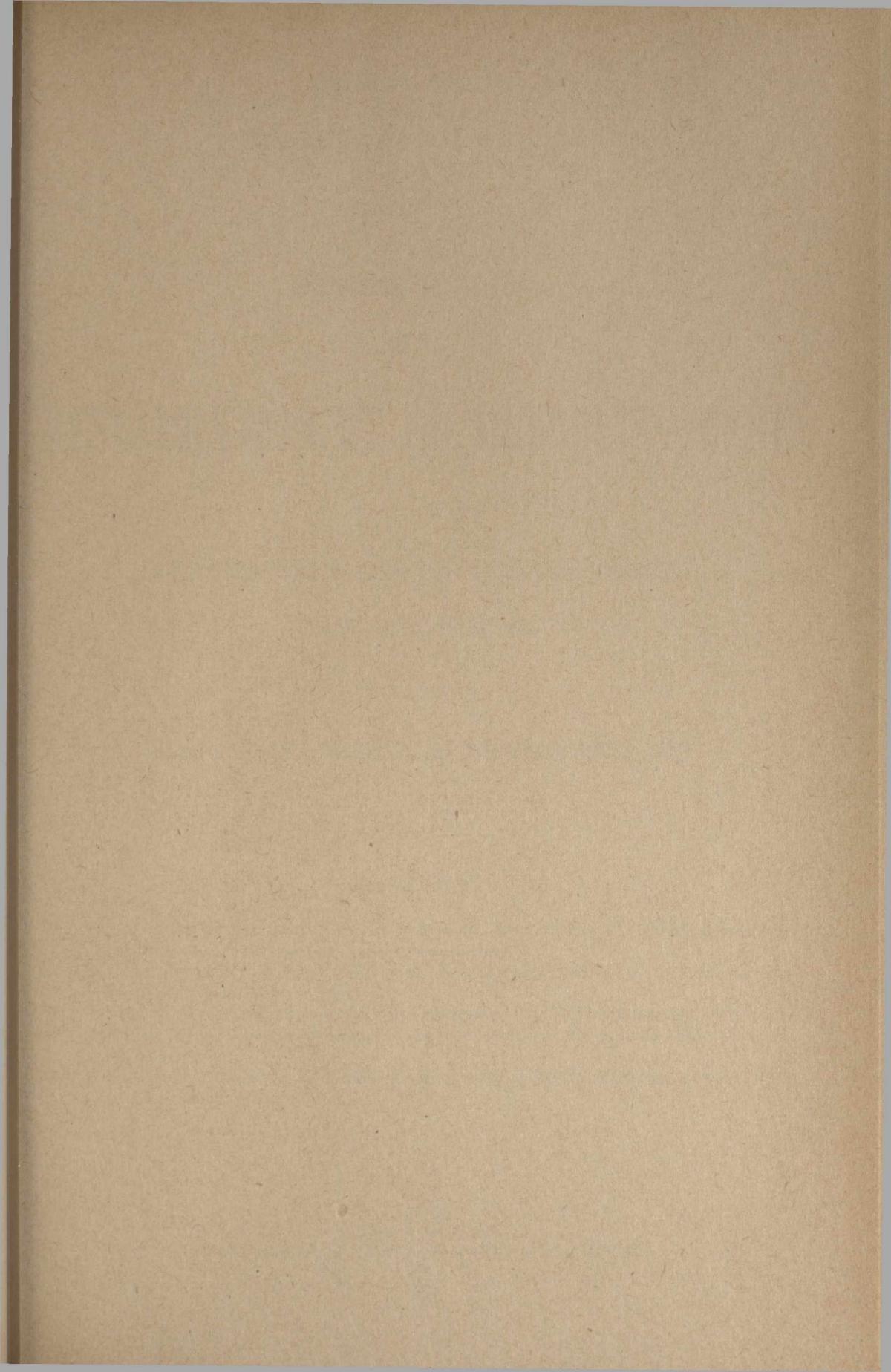


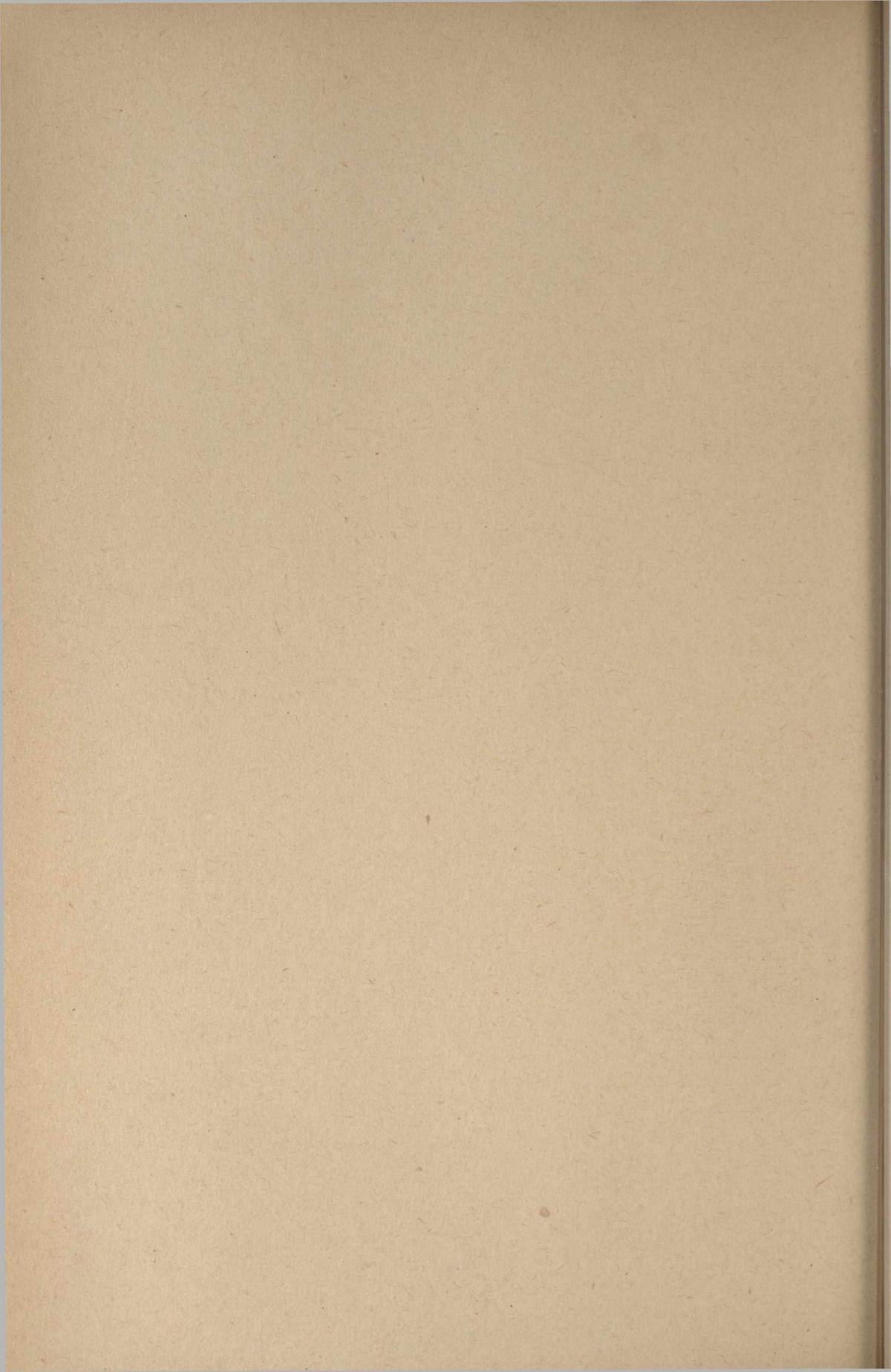












SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 33

SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 1943

TÉMOINS:

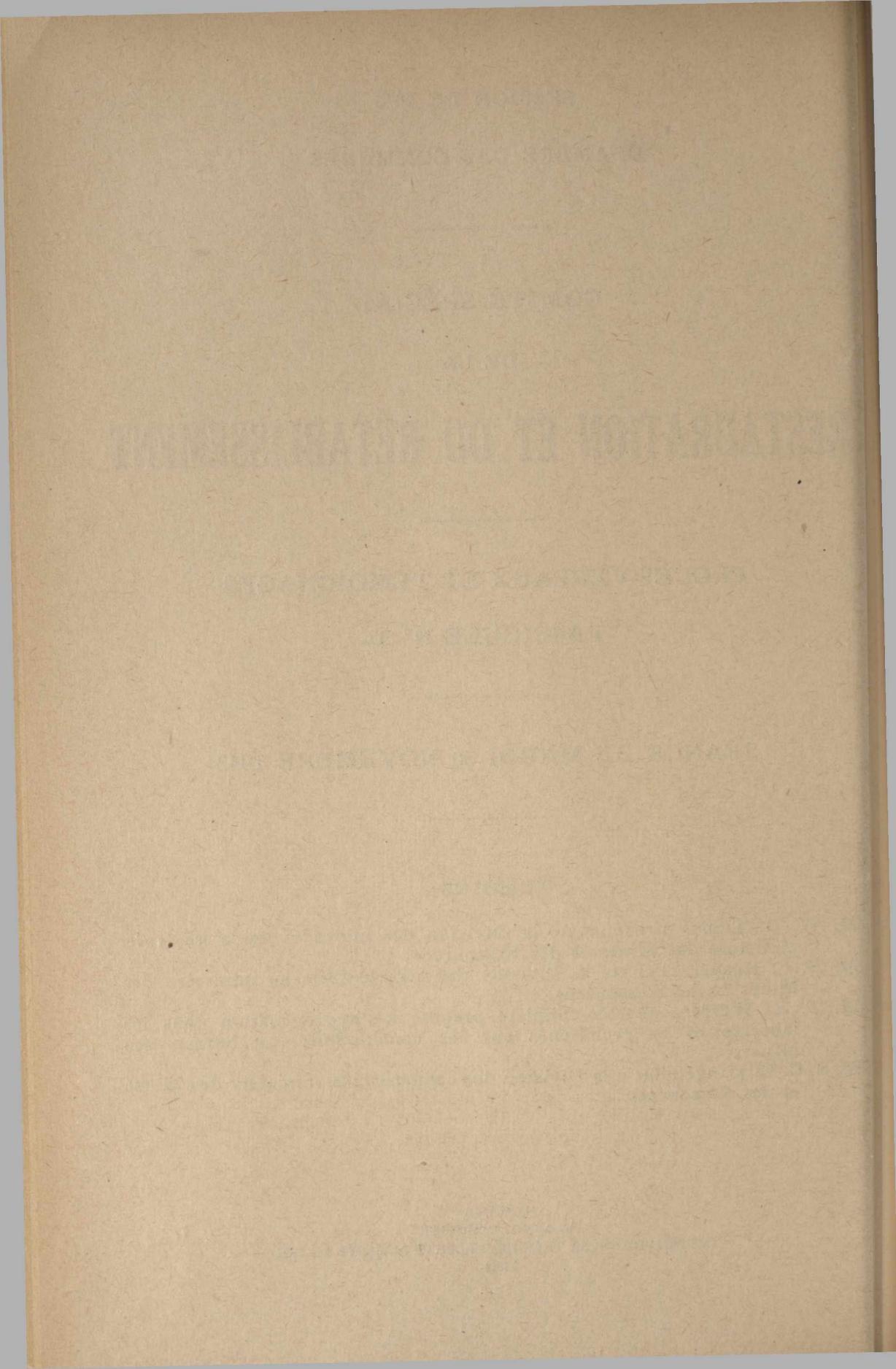
- M. W. B. Timm, directeur de la Division des mines et de la géologie, ministère des Mines et des Ressources;
- M. B. F. Haanel, chef de la Division des combustibles au ministère des Mines et des Ressources;
- M. T. E. Warren, physico-chimiste préposé à l'hydrogénation dans les laboratoires de recherches sur les combustibles, au bureau des Mines;
- M. S. C. Ells, ingénieur à la Division des combustibles, ministère des Mines et des Ressources.

OTTAWA

EDMOND CLOUTIER

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1944



Le MARDI 30 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à dix heures, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Ferron, Harris (*Danforth*), Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), Marshall, Matthews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—24.

Le président présente les témoins suivants:

M. W. B. Timm, directeur de la Division des mines et de la géologie, ministère des Mines et des Ressources;

M. B. F. Haanel, chef de la Division des combustibles, ministère des Mines et des Ressources;

M. T. E. Warren, physico-chimiste préposé à l'hydrogénation dans les laboratoires de recherches sur les combustibles, au Bureau des mines;

M. S. C. Ells, ingénieur, à la Division des combustibles, ministère des Mines et des Ressources.

M. Haanel lit un mémoire et les témoins sont interrogés.

Le président doit s'absenter et M. Hill occupe le fauteuil. M. Turgeon revient et reprend le fauteuil. Plus tard, il doit s'absenter de nouveau et M. Jean le remplace.

Sur proposition de M. MacNicol, le Comité s'ajourne à midi pour se réunir de nouveau à 2 heures 30 de l'après-midi.

Le MARDI 30 novembre 1943.

Le Comité se réunit de nouveau à 2 h. 30, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Ferron, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), Marshall, Mathews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—22.

MM. Timm, Haanel et Warren sont rappelés et interrogés de nouveau.

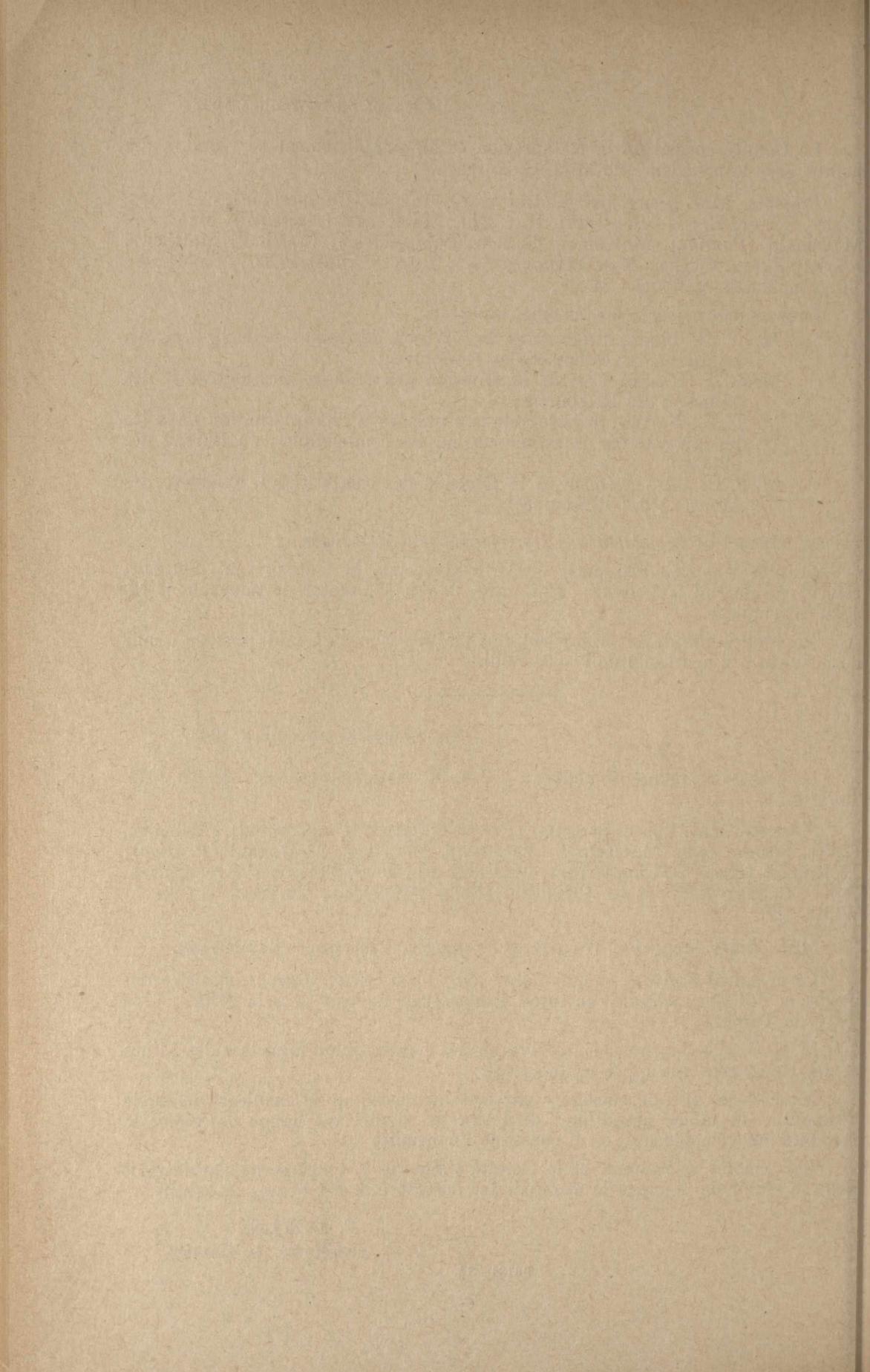
Le président s'offre à communiquer avec l'hon. N. E. Tanner, ministre des Terres et Forêts en Alberta, au sujet du gaspillage des gaz dans la vallée pétrolière de Turner.

M. S. C. Ells, ingénieur à la Division des combustibles, ministère des Mines et des Ressources, est appelé et interrogé.

M. Ells est prié de consigner par écrit ses vues sur la meilleure méthode d'exploiter les sables pétrolières de l'Alberta. Ordre est donné de verser le mémoire aux témoignages, où il constitue l'appendice "A".

Les témoins se retirent, et le Comité s'ajourne à 4 heures de l'après-midi pour se réunir de nouveau le mercredi 1er décembre, à dix heures du matin.

J. P. DOYLE,
secrétaire du Comité.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 30 novembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit ce matin à dix heures, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Témoins:

W. B. Timm, directeur de la division des mines et de la géologie, ministère des Mines et des Ressources.

B. F. Haanel, chef de la division des combustibles, bureau des mines.

T. E. Warren, physico-chimiste, préposé à l'hydrogénation dans les laboratoires de recherches sur les combustibles au bureau des mines.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons aujourd'hui avec nous trois fonctionnaires du ministère des Mines et des Ressources. Il y a d'abord M. W. B. Timm, directeur des mines et de la géologie; M. Timm est à côté de moi. Il y a ensuite M. B. F. Haanel, chef de la division des combustibles, et voisin de M. Timm, ainsi que M. T. E. Warren, chimiste à la division des combustibles, que vous voyez au bout de la ligne. Ce sont eux qui nous présentent le mémoire d'aujourd'hui. Je leur laisse le soin de nous en donner un aperçu. Nous savons de quoi il est question en général. M. Timm aurait-il l'obligeance de dire quelques mots d'entrée en matière, après quoi M. Haanel pourra nous donner lecture du mémoire. Je tiens à vous prévenir—et vous savez naturellement comment les choses se passent à Ottawa—que les membres peuvent interrompre à n'importe quel moment, par leurs questions, la lecture du mémoire. D'autres questions viendront plus tard, mais je pense que le gros de l'interrogatoire sera différé jusqu'à la fin de votre exposé.

M. TIMM: Le ministère des Mines et des Ressources possède, à Ottawa, des laboratoires chargés de recherches sur les combustibles, dont les résultats pourront aider l'industrie à résoudre ses problèmes. Depuis trente-cinq ans que ces laboratoires existent, ils ont été améliorés, à l'occasion, afin de faire face aux problèmes les plus urgents. Une petite équipe de spécialistes s'est efforcée de découvrir les meilleurs emplois à faire de nos combustibles solides, liquides et gazeux, tels le charbon, le pétrole et le gaz naturel. Devant la nécessité pour le Canada de dépendre en grande partie sur l'importation pour son pétrole, le ministère avait résolu, dès 1929, d'établir, dans ses laboratoires de recherches en combustibles, une petite installation d'hydrogénation pour découvrir dans quelle mesure les produits pétroliers pourraient être extraits des charbons canadiens. Depuis 1930-1931, ce petit appareil de laboratoire a fonctionné quand le personnel, peu nombreux, n'était pas occupé à des tâches plus pressantes; des données préliminaires ont été ainsi obtenues sur l'hydrogénation de la plupart des charbons canadiens et du bitume provenant des sables pétrolifères de l'Athabaska. Afin d'obtenir des données plus précises et plus sûres quant au succès des procédés d'hydrogénation utilisés dans la production des produits pétroliers à même les charbons, les pétroles lourds à l'état brut, les goudrons et le bitume, nos spécialistes des combustibles réclament depuis plusieurs années une plus grande installation, ce qui comporte des frais d'établissement, de matériel et de personnel qu'il était impossible d'assumer au temps de la dépression. La nécessité d'une installation

plus grande a été remise, tout récemment, en lumière par le fait que l'hydrogénation s'avère le meilleur procédé pour extraire les produits pétroliers du bitume que renferment les sables de l'Athabaska. Le chef de notre division des combustibles a proposé la construction d'une usine d'essai qui pourrait produire par hydrogénation environ 200 gallons de produits pétroliers par jour. Des devis préliminaires ont été préparés. A notre sens, une installation comme celle-là permettrait de faire face au problème que présente l'hydrogénation de tous les produits houillers ou pétroliers, y compris le bitume; l'industrie privée, partant de là, n'aurait plus qu'à fonder des installations commerciales. Plaît-il au Comité d'entendre la proposition de notre chef de la division des combustibles au bureau des mines?

Nous avons aussi avec nous M. Warren, physico-chimiste chargé de l'hydrogénation dans nos laboratoires de recherches sur les combustibles. M. Warren pourra répondre aux questions d'ordre technique.

M. MACNICOL: Un dernier mot. Vous avez déclaré au Comité qu'après 1929 votre Division avait établi une usine d'hydrogénation. A quelle date cette installation a-t-elle été faite?

M. TIMM: Vers 1930; je ne sais pas au juste.

M. MACNICOL: Il y a donc assez longtemps.

M. B. F. HAANEL, chef de la division des combustibles au bureau des mines, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, le mémoire que vous allez entendre est intitulé: "Nécessité de meilleurs laboratoires et d'une usine semi-industrielle d'hydrogénation".

Depuis quelques années, les progrès réalisés dans le domaine des moteurs mécaniques, et particulièrement de ceux qui brûlent des combustibles liquides, ont été gigantesques. Il en a résulté une énorme augmentation de la production et de la consommation de force motrice pour fins industrielles, commerciales, militaires et civiles. Sous le rapport de la production et de la consommation de l'énergie pour ces fins, le Canada ne s'est pas, si l'on tient compte de sa population, laissé dépasser de beaucoup par les principaux autres producteurs du monde, mais l'on ne comprend pas assez que cette augmentation progressive de la production de force motrice ne s'est accomplie que grâce à des importations de combustibles. Sur ces importations, les combustibles liquides, par exemple, représentent environ 83 p. 100 de la consommation totale du Canada. Nous comptons, pour le reste, sur nos ressources pétrolières, qui nous fournissent seulement 17 p. 100, et une prospection sérieuse n'a justifié, jusqu'ici, aucun espoir pour l'avenir. En temps de paix, cet état de choses n'avait rien de bien alarmant aux yeux du peuple canadien en général, ni peut-être des autres peuples importateurs; mais quand on songe que les Etats-Unis, principaux pourvoyeurs d'huile du Canada, constatent actuellement une baisse inquiétante et progressive de leurs réserves, la situation justifie des craintes sérieuses. A l'appui de cette opinion, les déclarations suivantes du Secrétaire américain de l'Intérieur, qui est également administrateur du pétrole en temps de guerre, se passent de commentaires:¹

Il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir que, dans un avenir assez prochain, il faudra trouver un substitut au pétrole comme combustible industriel et domestique ainsi que comme source d'essence. Depuis quelques années, la consommation du pétrole excède en effet de beaucoup la découverte de ressources inexploitées.

De toute façon, devant l'épuisement de nos réserves pétrolières, nous ne serions guère intelligents de nous croiser les bras et de bayer aux cornes, dans l'attente d'un phénomène ou d'un miracle qui vienne résoudre

¹ *Coal Age*, vol. 48, n° 4, avril 1943, page 54.

les problèmes inéluctables auxquels nous prévoyons, non sans alarme, avoir à faire face pour nous procurer demain le combustible liquide et l'huile dont le pays a besoin. Le bon sens exige que nous prenions immédiatement des mesures efficaces en vue des difficultés qui pourront surgir par suite de la diminution, sinon de la disparition éventuelle, de nos réserves pétrolières.

Comme moyen d'atteindre ce but, je songe donc à recommander au Congrès de légiférer en vue de permettre au Secrétaire de l'Intérieur de procéder à l'établissement et à la mise en service d'une ou de plusieurs usines d'essai pour l'hydrogénation du charbon sur une base industrielle.

Il a été fait des déclarations semblables, à l'étranger. On comprendra donc que même les Etats-Unis, premiers pourvoyeurs de pétrole du monde, font actuellement des efforts pour recruter les fonds nécessaires, soit trente millions de dollars, à la construction d'usines de combustibles synthétiques pour résoudre la question de savoir quelles matières premières sont ou seraient le plus aisément convertibles en huile si ce pays se trouvait en face d'une pénurie aiguë de pétrole.

Pour ce qui est du Canada, les laboratoires de recherches sur les combustibles, du bureau des mines, comprenant à quel point notre pays devait compter sur les sources étrangères pour son approvisionnement indispensable de ce combustible, cherchèrent à faire établir, il y a quelques années, une petite usine d'essai pour hydrogénation, où seraient analysées les matières premières canadiennes qui sont aptes à produire des combustibles liquides. Cette installation était extrêmement petite, elle n'était, en vérité, qu'une installation rudimentaire et, faute d'argent, fut placée dans le sous-sol des laboratoires de recherches sur les combustibles, endroit absolument impropre à ce genre d'aménagement. Et cependant, la petite installation a vu s'accomplir des travaux très importants. Elle a rendu possible l'analyse de presque tous nos combustibles solides, ainsi que du bitume provenant des sables de l'Alberta, en vue de déterminer leur degré de convertibilité en combustible liquide par hydrogénation. Les proportions réduites de cette usine n'ont pas permis de déterminer certains facteurs importants d'ordre physique et technique, mais bon nombre de facteurs et de caractères chimiques ont été définis. Ces recherches rendront donc un réel service aux grandes installations d'essai, mais ne sauraient être d'aucun secours aux ingénieurs qui préparent les plans d'une usine industrielle.

Il est intéressant de faire observer que, peu après la construction de cette petite usine d'essai, le United States Bureau of Mines, après nous avoir consultés, en ouvrait une analogue dans un immeuble spécial construit à Pittsburgh.

Le tableau suivant de la production mondiale du pétrole montre les progrès de la production et de la consommation durant les quarante années antérieures à l'année 1942 :

Année	Total de la production mondiale	
	Millions de barils	Pourcentage de la production en 1902
1902.....	170 (a)	100
1912.....	340 (a)	200
1922.....	840 (a)	494
1932.....	1,270 (a)	748
1942.....	2,210 (b)	1,300

(a) Chiffres tirés de *The Science of Petroleum*, vol. 1, page 23, Oxford University Press, 1938. Sept barils équivalent à une tonne métrique.

(b) Chiffres cités par Garfias, Whetsel et Ristori. *Petroleum Technology*, mai 1943 (T.P. n° 1595). Les substituts comptent pour 164 millions de barils.

D'après le tableau qui précède, on voit qu'en ces quarante années la consommation a plus que décuplé. Malheureusement, nous n'avons pas, au Canada, de chiffres sur la même période et qui pourraient être comparés aux précédents, de sorte qu'il n'est pas possible, non plus, de faire l'état comparatif des augmentations au cours de la même période. Mais on peut présumer que l'augmentation constatée chez nous représente un chiffre à peu près équivalent. Et faisons observer en passant que la production mondiale du pétrole se maintient, non pas grâce aux gisements existants, mais par leur expansion et par la découverte de nouveaux terrains pétrolifères. Parce que l'entretien de réserves suffisantes dépend de la découverte de nouveaux gisements, nous ajouterons quelques remarques sur le rythme auquel s'effectuent ces nouvelles découvertes.

Jusqu'à 1930, le rythme de la découverte de nouveaux terrains pétrolifères put se maintenir de pair avec la demande toujours croissante; mais il a beaucoup ralenti depuis. Aux Etats-Unis, par exemple, le taux de la découverte de nouvelles réserves pétrolières n'atteint, depuis plusieurs années, qu'à peine le tiers du taux de la consommation. De ce fait, en même temps que de la demande de produits pétroliers qui s'accroît à vue d'œil, on peut conclure qu'une partie importante de l'approvisionnement d'huiles devra être assurée aux moyens de substituts. De fait, les succédanés de l'huile constituent actuellement une partie substantielle de la consommation mondiale du charbon. Telle est la situation aux Etats-Unis, sur lesquels le Canada doit compter pour la majeure partie de son approvisionnement de pétrole.

Or, quelle est la situation canadienne à l'égard des ressources naturelles de pétrole, advenant une interruption possible des importations, situation qui peut surgir d'un moment à l'autre et qui ne manquera certainement pas de se produire dans l'avenir? Par rapport à la consommation présente, la production canadienne de pétrole n'a jamais été très forte. Dans le passé, les principales sources de pétrole du Canada étaient les gisements pétroliers du sud de l'Ontario, auxquels s'ajoutèrent plus tard les gisements découverts dans la vallée de Turner. La vallée de Turner est actuellement la principale source canadienne de pétrole, les premières ayant pour ainsi dire cessé d'être exploitées et ne pouvant entrer en ligne de compte. Par ordre d'importance, les autres terrains pétrolifères qui ont été découverts sont ceux de Fort-Norman, dans les territoires du Nord-Ouest, qui produisent l'huile en quantité considérable, ainsi que ceux de Vermilion et de Wainwright en Alberta. Mais le pétrole provenant de ces deux derniers gisements peut presque être passé sous silence, si l'on considère qu'il se prête mal au raffinement par les méthodes actuelles. Ce pétrole peut donc être classé avec les sables bitumineux de l'Alberta.

Ces dernières années, la production canadienne totale représentait, nous l'avons dit, environ 17 p. 100 de la consommation. Le tableau suivant donne la production et la consommation de produits pétroliers de 1921 à 1941 inclusivement.

*Consommation des produits pétroliers

Année	*Production d'huile brute	Distillation pour				
		Mazout	Essence	moteur	Pétrole lampant	Huile de graissage
1921**	0.2	5.3	4.6	..	1.9	0.8
1931	1.5	14.0	16.1	..	1.3	0.8
1941	10.1	24.8	26.8	1.2	0.8	1.5

*Millions de barils par année.

**Les chiffres de la consommation manquent, avant 1921.

Ces chiffres sont tirés de publications du Bureau fédéral de la statistique et de *The Science of Petroleum*.

Malgré la prospection intense de ces dernières années dans les territoires que l'on avait cru les plus riches du Canada, on n'a enregistré aucune découverte

importante; le pays continue donc de compter sur les Etats-Unis et, d'une manière générale, sur l'étranger, pour '83 p. 100 des produits pétroliers dont il a besoin.

En dépit de cette situation défavorable, la consommation, au Canada, des produits pétroliers, employés à un nombre incalculable de fins, n'a cessé de s'accroître à vue d'œil, si l'on compare, du moins, notre population à celle des autres pays; en outre, étant donné les progrès sensationnels qui s'accomplissent dans l'aviation, et l'application du moteur à combustion interne aux transports par mer et par terre, ainsi que la mécanisation du matériel agricole avec les tracteurs, etc., on peut croire que, loin de ralentir, la demande future s'accélérera sans cesse. Il semble, non seulement inexact, mais imprudent de présumer que notre pays pourra s'approvisionner de pétrole longtemps encore par voie d'importation. Rien ne doit donc être négligé pour rendre aussi indépendant que possible notre pays vis-à-vis des pourvoyeurs étrangers de combustibles liquides.

Les principaux pays européens ont déjà pris des mesures pour faire face à la diminution de leurs réserves naturelles de pétrole; les Etats-Unis, nous venons de le dire, envisagent actuellement une pareille ligne de conduite; que fera alors, à son tour, le Canada, pour faire face à la situation qui le menace? Nous avons fait observer qu'une petite usine d'essai pour étudier la fabrication des combustibles liquides synthétiques par hydrogénation du charbon, du bitume, etc., est déjà au travail. Le Canada n'est pas allé plus loin pour se procurer, en cas de crise, les succédanés nécessaires. L'effort en question rendra de grands services aux recherches scientifiques, mais ne saurait être, pour cela, considéré comme un élément important de la solution cherchée. Il faut que, chez nous, les recherches prennent une envergure comparable à celle des autres grands pays. Que le résultat de ces recherches soit immédiatement favorable au commerce, ou qu'il le soit dans un avenir rapproché, ce résultat n'en constitue pas moins une excellente assurance contre les éventualités futures. Mais on peut concevoir que, dans un avenir assez prochain, les succès obtenus trouvent une application utile.

En vue d'éviter une pénurie de produits pétroliers due à l'épuisement de leurs réserves naturelles de pétrole, les Etats-Unis songent actuellement à construire sur une grande échelle des usines de combustibles synthétiques. Si le projet de loi qui a été soumis au Sénat est adopté, une somme de 30 millions sera affectée à la construction de trois établissements industriels, en vue de démontrer l'application du procédé d'hydrogénation à diverses matières premières, comme sources de pétrole indigène pour les Etats-Unis, ainsi que pour déterminer des facteurs et des coefficients importants d'ordre chimique et physique. L'un de ces établissements sera consacré à l'étude de l'hydrogénation des charbons, un autre à l'étude du lignite, et un troisième à celle des schistes bitumineux.

Toutes sortes de rumeurs circulent actuellement sur l'inquiétude des Etats-Unis devant la diminution de leurs réserves pétrolières. Les Américains accordent la plus haute importance à nos sables bitumineux de l'Alberta, mais ils disent que c'est à nous de les exploiter.

A notre sens, la transition serait trop violente si nous passions, des petites usines d'hydrogénation qui nous ont servi jusqu'ici, aux grands établissements industriels. Nous recommandons par conséquent que l'installation qui sera mise à notre disposition pour nos recherches soit du genre semi-industriel. L'installation que nous avons choisie, et dont les plans et devis sont actuellement en préparation, aura une capacité d'environ 200 gallons impériaux par jour, et nous croyons que les résultats obtenus par une exploitation continue de cette usine permettront d'établir des facteurs et des coefficients qui serviront de base lorsqu'il s'agira de dresser les plans d'une usine industrielle. Le technicien chargé, au Bureau of Mines américain, du laboratoire d'hydrogénation, et qui dirigera la construction des usines les plus importantes, est entièrement d'accord avec nous sur les proportions de la nouvelle usine d'hydrogénation que nous avons en

vue. Le laboratoire et l'usine proposés seront destinés à étudier différents procédés, y compris l'hydrogénation telle qu'elle s'applique à des matières premières canadiennes comme les charbons, le bitume, les pétroles lourds à l'état brut et les résidus de pétrole raffinés, qui peuvent donner de l'essence ou d'autres combustibles liquides.

Dans le cas de chaque matière première, des épreuves préliminaires sur un plan réduit s'imposent pour déterminer l'effet, sur la quantité et la qualité des produits, des principaux éléments variables soit: le nombre de phases, la proportion des matériaux déjà utilisés qui servent dans chaque phase, les catalyseurs, les températures, les pressions et la puissance des charges. Ce travail s'accomplira dans divers appareils de petites dimensions à capacité allant de 50 centimètres cubes à 4 litres par heure, et les périodes d'activité varieront de quelques heures à une semaine. Les résultats obtenus par ces épreuves serviront de base à l'établissement d'un tableau préliminaire de l'opération, et permettront de fixer les conditions nécessaires à l'activité complète et continue. Le procédé complet sera alors mis à l'épreuve dans une usine à production de 200 gallons par jour, au cours d'une période minima d'un mois, et sans rien changer aux conditions de l'opération si ce n'est sur constatation, d'une erreur importante.

Les fonctions de l'usine semi-industrielle sont les suivantes: de terminer les effets, sur l'opération, des procédés spéciaux de réchauffement qu'il est nécessaire d'employer lorsqu'ils s'agit d'opérations sur une grande échelle, et qui ne sont praticables que dans ce cas; déterminer les effets, sur le procédé, de réactions faibles mais progressives telles que la formation de coke dans les cornues; montrer les difficultés possibles de la coordination du procédé complet; fournir des données techniques telles que les coefficients de communication de la chaleur, les coefficients d'absorption, et la rapidité de corrosion des différentes parties métalliques de l'appareil; permettre d'obtenir en quantités suffisantes les produits nécessaires à l'étude des procédés secondaires tels que la production d'agents de composition à partir des hydrocarbures gazeux, et la production de soufre, d'acide sulphurique, d'ammoniaque et de phénols à partir du soufre, de l'azote et de l'oxygène qui composent les matières premières; et enfin permettre d'obtenir des produits intermédiaires en quantités suffisantes pour les expériences avec le gros matériel, tel que les pompes et les cornues qui serviront aux opérations sur grande échelle.

L'usine semi-industrielle devra être assez grande pour servir aux fins ci-dessus énumérées. Mais, d'autre part, il n'est pas possible, au point de vue économique, qu'une usine de grande production serve à des expériences sur différentes matières premières. Voilà pourquoi la capacité de l'usine semi-industrielle a été fixée à 200 gallons impériaux d'essence par jour.

Les plans et devis d'une usine ont été préparés, comprenant le petit matériel d'expérimentation et les laboratoires d'analyse et de mise à l'épreuve des produits. Pour donner une idée du coût du projet, il a été fait un plan préliminaire des immeubles, des laboratoires et de l'outillage. L'édifice coûtera, d'après les estimations, de \$170,000 à \$200,000. Le coût pourra varier selon les prix du moment, si toutefois la construction est autorisée. D'après les prix en vigueur au moment de l'estimation, le matériel coûtera environ \$200,000.

Pour mener à bien les recherches prévues, il faudra un personnel beaucoup plus nombreux. Les salaires devront être d'environ \$38,000 de plus par année. Il faut observer que la somme des traitements versés, y compris ceux du personnel actuellement affecté à ces travaux, s'élèvera à peu près à \$51,000 par année.

Le coût des matériaux consommés dans l'exploitation de l'usine dépend, pour une large part, du temps consacré aux opérations sur grande échelle. Une estimation de ce coût est difficile à l'heure qu'il est, mais on peut l'établir à \$10,000 par année environ.

Le troisième article des dépenses concerne les frais de remplacement et de réparation du matériel. A cause de la nature des opérations, les matières entrant à l'usine seront l'objet d'un contrôle constant. Cela comportera des dépenses considérables en tuyautage, soupapes, pompes, etc. On n'a pas encore le chiffre exact des dépenses que représentent ces inscriptions, ajoutées aux remplacements, qui s'imposeront par suite de l'usure, et à l'achat des aménagements additionnels qui pourront être rendus nécessaires par l'évolution des méthodes d'expérimentation, mais on peut dire que ces dépenses s'élèveront à environ \$20,000 par an. Les dépenses représenteront donc un total brut d'environ \$81,000 par an. Le chiffre brut des frais annuels représentera donc un excédent d'environ \$61,000 sur les dépenses présentes.

Une épargne considérable résultera du fait que l'on pourra profiter de la proximité des nouveaux laboratoires de métallurgie du bureau des mines, des ateliers de construction mécanique de la division de l'entretien, ainsi que de la division des minéraux industriels, de la division des minéraux métalliques, de la bibliothèque et de l'administration. Le rapport qui existe, d'une part entre un laboratoire de cette nature, avec des appareils soumis simultanément à des pressions extrêmes et à des températures modérées, et les laboratoires de métallurgie d'autre part, est évident. Notons en passant que l'édifice de métallurgie, dont la construction est maintenant terminée, sera le mieux outillé et le plus complet du Canada; il aura aussi un personnel de techniciens.

Pour les motifs énumérés dans le présent mémoire, je recommande donc respectueusement de ne rien négliger pour que, dans les prévisions budgétaires de l'année qui vient, tout l'argent nécessaire soit affecté à la construction et à l'aménagement de cette usine.

Je vous remercie, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le mémoire qui nous a été présenté ouvre un champ extrêmement vaste aux questions et à la discussion de quelques problèmes qui, au Canada, offriront un intérêt capital dans l'après-guerre. On a vu d'abord les moyens à prendre pour nous assurer les approvisionnements nécessaires de pétrole, et ensuite, les moyens à prendre pour exploiter, comme il convient, les ressources naturelles qui dorment en terre canadienne depuis la création du monde. Nous entendrons maintenant les questions et la discussion.

M. MACNICOL: Je me permets de demander, en commençant, à l'un de ces trois techniciens et géologues une définition ou une explication succincte de l'hydrogénation.

M. WARREN: Le procédé de l'hydrogénation consiste dans l'addition d'hydrogène à une substance qui en manque, en vue d'y rendre la proportion d'hydrogène égale à celle qu'il y a dans la gazoline ou dans le combustible désiré. Prenons, par exemple, le charbon, substance dans laquelle le rapport de l'hydrogène au carbone est beaucoup plus faible que dans la gazoline. Des recherches ont révélé, il y a quelques années, qu'en lui appliquant de l'hydrogène sous forte pression, il devenait possible de faire réagir l'hydrogène sur le charbon et d'augmenter le rapport de l'hydrogène au carbone. Cette réaction, jointe au cracking ou dissociation des grosses molécules, donne un combustible liquide. Le procédé peut aller jusqu'à donner seulement de la gazoline. Ai-je bien répondu à votre question?

M. MACNICOL: Je comprends moi-même, mais je me demande si tout le monde aura bien saisi votre explication. L'hydrogène injecté dans le mélange d'huile et de charbon fait se dissocier les molécules?

M. WARREN: A cette température, les molécules du charbon se dissocient; mais, en même temps, l'hydrogène réagit sur les fragments moléculaires et donne de la gazoline et de l'huile.

M. MACNICOL: L'hydrogène sert de catalyseur.

M. WARREN: Non, l'hydrogène est l'un des agents de la réaction.

M. MACNICOL: L'hydrogène est utilisé comme catalyseur pour dissocier les molécules?

M. WARREN: Non, il y a une autre substance, une substance entièrement distincte, qui détermine la réaction et sert ainsi de catalyseur. Dans le procédé d'hydrogénation du charbon, cette substance est ordinairement un composé d'étain. Il n'en faut pas beaucoup.

M. MACNICOL: Pourquoi alors injecter l'hydrogène dans le mélange de charbon et de pétrole, sinon pour dissocier les molécules du charbon?

M. WARREN: C'est pour augmenter le rapport de l'hydrogène au carbone.

M. MACNICOL: Et alors n'a-t-il pas un rôle de catalyseur?

M. WARREN: Non, le catalyseur est toute autre chose. C'est un corps qui accélère l'addition de l'hydrogène au charbon.

M. MACNICOL: Toutes les explications fournies, à Washington, au comité du Sénat, ont donné l'hydrogène comme un catalyseur qui fait se dissocier les molécules du charbon.

M. WARREN: Un catalyseur, monsieur, ce n'est pas cela. D'ordinaire c'est un métal qui, ajouté en petite quantité au mélange à faire réagir, aide à l'addition de l'hydrogène au...

M. MACNICOL: Le simple fait d'y aider donne à ce métal un rôle de catalyseur.

M. WARREN: C'est la fonction d'un catalyseur.

M. MACNICOL: J'ai été témoin, l'été dernier, d'une démonstration de la catalyse par un jeune technicien de Chicago qui est actuellement à l'emploi du gouvernement des Etats-Unis. C'était au cours d'un voyage que j'ai fait au lac Winnipeg, dans le nord du Manitoba. Ce jeune homme prit un cube de sucre ordinaire sur une table à dîner et le tint dans sa main. A l'aide d'une allumette ou d'un briquet, il essaya de mettre le feu au sucre, mais sans succès. Se tournant alors vers quelqu'un qui grillait une cigarette, il dit: "Voulez-vous me passer votre cigarette?" Ayant mis de la cendre de cigarette sur le morceau de sucre, il y appliqua aussitôt la flamme du briquet, et le sucre prit feu. "Voilà, messieurs, déclara-t-il, ce que c'est qu'un catalyseur". En l'occurrence, la cendre de cigarette avait agi comme catalyseur.

M. WARREN: Voilà bien, en effet, un catalyseur. La petite quantité de métal que l'on ajoute active la réaction d'hydrogénation dans le mélange.

M. MACNICOL: J'ai ici une motte de sable bitumineux de l'Alberta. Je ne doute pas de l'approbation unanime du Comité sur la question d'apporter à votre Division la collaboration dont elle a besoin pour mener à bien la tâche qui lui incombe. Ce problème des sables bitumineux est probablement à l'étude, dans votre ministère, depuis 1913.

M. WARREN: A peu près.

M. MACNICOL: Trente ans, voilà un laps de temps considérable. Et nous n'avons apparemment fait que peu de progrès dans l'utilisation des vastes ressources pétrolières des sables bitumineux. Je promets donc, pour ma part, d'appuyer toute mesure qui aurait pour but de favoriser la mise en valeur de ces immenses ressources. A quel procédé avez-vous recours? Auquel des différents procédés d'hydrogénation?

M. WARREN: Le seul dont nous ayons tenté l'expérience est le procédé d'hydrogénation directe sous forte pression.

M. MACNICOL: C'est le procédé de l'I. G. Farben industrie?

M. WARREN: Oui; il est sorti de l'ancienne méthode Bergius-Fischer.

M. MACNICOL: Non, le procédé Fischer est différent.

M. WARREN: Les deux ont été combinés. Le gouvernement allemand emploie...

M. MACNICOL: Un seul?

M. WARREN: Le gouvernement allemand les utilise tous les deux.

M. MACNICOL: Le procédé Fischer?

M. WARREN: Non; l'un de ces procédés est connu sous le nom d'hydrogénation sous forte pression ou de procédé Bergius. L'autre est le procédé Fischer-Tropsch. Nous n'avons expérimenté qu'avec le premier, le procédé Bergius.

M. MACNICOL: Sous forte pression ou seulement sous pression modérée?

M. WARREN: Forte pression.

M. MACNICOL: Les Allemands sont allés jusqu'à 3,500 environ.

M. WARREN: Oui; en livres par pouce carré.

M. MACNICOL: La méthode utilisée aux Etats-Unis a réduit de beaucoup cette pression.

M. WARREN: Non; les expériences en cours à Pittsburgh se font à peu près sous la même pression qu'ici, et parfois sous une pression un peu plus forte, soit 3,000 à 5,000 livres au pouce carré.

M. MACNICOL: Aux Etats-Unis?

M. WARREN: Oui.

M. MACNICOL: Un article publié dans le journal de ce matin même affirme que jamais, dans toute leur histoire, les Etats-Unis n'ont dépassé 2,500 livres.

M. WARREN: J'ose vous répondre que ce n'est pas exact.

M. MACNICOL: Je le crois en effet. Quel procédé et quelle pression utilise-t-on en Grande-Bretagne?

M. WARREN: Une pression du même ordre de grandeur.

M. MACNICOL: 200 à 400?

M. WARREN: Si vous comptez en atmosphères, vous avez à peu près raison. Si c'est en termes de livres au pouce carré, il faut multiplier ce chiffre par 14.7.

M. MACNICOL: Jusqu'à...

M. WARREN: 3,000 à 5,000 livres au pouce carré.

M. MACNICOL: En quoi votre petite usine ressemble-t-elle à celles de Bâton-Rouge et d'Elizabeth?

M. WARREN: Ces usines avaient été fondées par la Standard Oil Development Company pour diverses transformations du pétrole brut et des fractions du pétrole. C'étaient des usines industrielles, tandis que la nôtre...

M. MACNICOL: La première n'était qu'une installation d'essai.

M. WARREN: Il leur fallut en faire une usine industrielle. Maintenant, des installations commerciales existent conjointement dans ces deux localités.

M. MACNICOL: Elles produisent l'huile à partir de quoi?

M. WARREN: Elles transforment et altèrent les huiles de pétrole.

M. MACNICOL: En partant du charbon?

M. WARREN: Non, le charbon n'est utilisé ni dans l'une ni dans l'autre de ces usines.

M. MACNICOL: Le charbon n'y est-il pas utilisé pour la production du pétrole?

M. WARREN: Pas dans ces deux usines.

M. MACNICOL: Alors, de quoi le tire-t-on?

M. WARREN: On s'occupe de transformer et d'essayer de modifier diverses fractions du pétrole.

D. La Standard Oil extrait-elle actuellement le pétrole du charbon?—R. Non, pas dans ces deux grandes usines.

D. Où extrait-elle le pétrole du charbon? Où est située l'usine?—R. Où était l'usine d'essai du charbon?

D. Où sont situés les établissements où la Standard Oil extrait le pétrole du charbon?—R. A ma connaissance, on n'a pas encore réussi à extraire le pétrole du charbon.

D. Qu'est-ce alors que les installations de Bayway, New-Jersey?—R. L'usine de New-Jersey?

D. Oui.—R. Il y a également les Laboratoires Bayshore, de la Standard Oil Development Company, et, en cet endroit, une usine transforme environ 5,000 tonneaux de pétrole par jour.

D. Et vous dites que la Standard Oil n'extrait pas le pétrole du charbon?—R. Pas à ma connaissance.

D. Le témoignage déposé au Comité du Sénat par M. Haslam, vice-président de la Standard Oil Company, renferme ce qui suit: "Au cours de l'été 1937, nous avons construit un laboratoire à Bâton-Rouge"—il ne s'agit, en l'occurrence, que d'une installation d'essai?—R. Qui utilise sans doute un très petit appareil, dans le genre du nôtre.

D. Et l'on n'est pas allé plus loin?—R. Pas à ma connaissance.

D. Si je ne me trompe, le Secrétaire américain de l'Intérieur s'en occupe très vigoureusement depuis plusieurs années.—R. Il y a à Pittsburgh une usine, une petite usine comme la nôtre, qui est exploitée par le Bureau of Mines des Etats-Unis et qui travaille depuis bon nombre d'années sur le charbon.

D. Des techniciens de notre ministère des Mines ont-ils été envoyés en Allemagne pour y étudier les progrès accomplis dans la production du pétrole à partir du charbon?—R. Pas depuis le début de nos recherches sur l'hydrogénation.

D. J'ai cru comprendre que quelques-uns de nos techniciens étaient allés en Allemagne?—R. Je ne le pense pas.

D. Quelqu'un aurait dû y être envoyé; je crois savoir que les Etats-Unis y ont délégué des hommes longtemps avant la guerre?—R. Je ne le pense pas.

D. Le Rapport du Comité du Sénat l'affirme. Actuellement, ne vous préoccupez-vous pas avant tout, à votre usine, de savoir si le pétrole peut, économiquement, être extrait du bitume provenant des sables de l'Athabaska?—R. Les plus récentes recherches tentées à l'usine ont en effet porté sur le bitume de l'Alberta.

D. Avez-vous eu du succès?—R. Les résultats semblaient encourageants, mais nous ne pouvons espérer de réussir avec les cadres réduits du personnel à notre disposition.

M. Castleden:

D. Que vous faut-il de plus pour que vos recherches donnent de meilleurs résultats?—R. La réponse à cette question se trouve dans le plan que nous avons présenté à votre Comité. Nous croyons que les cadres de l'entreprise devraient être beaucoup élargis, et qu'en construisant ensuite une usine de proportions moyennes, et semi-industrielle, pour les recherches d'ordre technique, nous finirions par pouvoir établir une grande installation.

M. MacNicol:

D. Pourriez-vous décrire exactement au Comité le procédé de la transformation du charbon, depuis l'entrée du charbon jusqu'à sa sortie de l'usine?—R. Oui, c'est très facile. Le charbon est d'abord pulvérisé, puis traverse un grillage de 200 mailles. Il est ensuite mélangé à une quantité égale d'huile lourde, au poids.

D. Une tonne de charbon pour une tonne d'huile?—R. Oui.

M. CASTLEDEN: Quelle sorte d'huile?

M. WARREN: L'huile sera décrite plus tard. C'est une huile résiduaire de l'opération. Il n'est pas nécessaire d'introduire d'huile de l'extérieur. Le mélange, joint à un peu d'oxyde d'étain et d'oxalate d'étain comme catalyseurs, est pompé dans la chambre de réaction, où il est mis en contact avec de l'hydrogène à 3,000 livres au pouce carré et à 420° Centigrade.

M. MacNicol:

D. Cela représente environ 900° Fahrenheit?—R. 800° à 900° Fahrenheit. Le mélange passe alors, à courant continu, par la chambre de réaction; c'est encore la fraction la plus lourde, le résidu, qui est mélangée de nouveau à du charbon. C'est l'huile résiduaire; il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours à de l'huile additionnelle. Et les produit plus légers sont raffinés davantage encore, ou peut-être hydrogénés davantage. On peut répéter jusqu'au moment de n'obtenir plus qu'un seul produit: l'essence.

D. Vraiment, il n'y a pas de résidu?—R. Il n'y a pas de résidu dans cette opération, ou à peu près pas.

D. Tout est devenu de l'essence?—R. Oui.

D. Ne travaillez-vous que dans ce seul laboratoire? J'ai visité votre usine, mais j'oublie ce que j'y ai vu, quoique rien n'y fût indigne d'intérêt. J'ai pris un vif plaisir à voir le travail que vous accomplissiez là-bas. De combien de cornues vous servez-vous?—R. Nous en avons une grande, qui sert au procédé que je viens de décrire, et une beaucoup plus petite que nous utilisons pour le raffinement final, qui est la deuxième phase de l'opération.

D. La méthode allemande utilise six cornues successives; pouvez-vous nous dire pourquoi?—R. Il s'agit surtout d'obtenir une plus grande capacité. Dans le procédé industriel, il semble nécessaire d'avoir beaucoup d'espace pour la réaction, et les difficultés de construction obligent à restreindre les proportions de chaque cornue, de sorte que l'on en place deux ou trois, ou davantage, en série, tout simplement.

D. Et dans les usines allemandes ordinaires, ces cornues, paraît-il, mesurent environ sept pieds de diamètre et quarante pieds de hauteur?—R. Je doute qu'elles aient sept pieds de diamètre; elles ont environ quarante pieds de hauteur; je dirais plutôt qu'elles ont environ cinq pieds de diamètre.

D. Et aujourd'hui, l'Allemagne produit, à partir du charbon, 15 millions de tonnes de pétrole par année, et emploie tous les procédés combinés en un seul—le procédé Blummer, le procédé Bergius et le procédé Fischer-Tropsch; tous servent de quelque façon; je présume que l'on choisit dans chacun ce qu'il y a de mieux; en tout cas l'opération tout entière s'accomplit sous la direction du gouvernement. Cela donne d'immenses quantités, environ 300 millions de barils par an, n'est-il pas vrai?—R. Je n'ai pas de chiffres sur les divers combustibles que produit actuellement l'Allemagne.

D. Et, aussitôt conquis le bassin du Don, en Russie, les Allemands construisirent des usines pour produire 10 millions de barils de pétrole par an, ce qui démontre que l'établissement de ces usines se fait assez promptement, chez eux; pourrions-nous, nous-mêmes, construire aussi rapidement qu'eux des usines de proportions semblables, une fois que vos usines d'énergie seront exploitées avec succès sur un pied commercial; pourrions-nous viser à un succès semblable à celui des Allemands?—R. Nous le pourrions, je pense, une fois acquise l'expérience commerciale voulue. Mais je ne crois pas que nous puissions, dans les débuts, espérer seulement atteindre cette vitesse.

D. Une autre question: vos recherches utilisent les différentes marques de charbon canadien, telles que celui de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et le reste?—R. Oui, monsieur.

D. Ainsi que le charbon d'Estevan et le charbon de l'Alberta?—R. Oui monsieur.

D. De sorte que votre procédé, une fois perfectionné, pourrait s'appliquer à toutes les marques de charbon canadien, et que nous pourrions avoir des usines pour la production de l'essence en Nouvelle-Ecosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, dans le nord du Manitoba—je ne sais pas si l'on a découvert des gisements houillers là-bas ou non; et puis, peut-être pourrions-nous avoir, dans le nord de l'Ontario, une usine pour la production de l'huile au moyen des gisements de lignite en ces régions; et puis, nous aurions peut-être des gisements à exploiter dans le Québec, mais nous sommes encore peu au courant; cependant, nous pourrions certainement ouvrir des usines dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.—R. La chose est possible au point de vue technique, mais j'ignore encore si elle permettrait ou non de réaliser des économies.

D. Je crains bien aussi que plusieurs régions y verraient des objections. Mais j'aimerais que nos matières soient utilisées dans toutes les provinces qui produiraient de l'essence.

M. Ross (Middlesex):

D. Je suppose que l'importance de la production varie avec les gisements houillers?—R. Oui.

D. Que dire du charbon de l'Ouest?—R. Vous voulez dire de l'Alberta?

D. Oui.—R. Nous avons constaté les résultats—nous savons quelle proportion, en gallons par tonne, a été obtenue, lors d'expériences faites dans les petits laboratoires, à partir des matières premières tirées des mines. Je tiens à dire que nous ne poussons pas l'opération jusqu'au bout, que nous n'allons pas jusqu'à la production de l'essence. Nous nous arrêtons après la première phase de l'opération, celle de la production de l'huile, et nous calculons la quantité d'essence que pourrait donner cette huile. Voici les résultats de l'opération: nous croyons possible d'obtenir 194 gallons par tonne à partir du bitume, et 143 gallons à partir du charbon de Sydney, Nouvelle-Ecosse. Nous avons fait l'épreuve du charbon de Pittsburgh, afin de travailler de concert avec le Bureau of Mines des Etats-Unis, et nous en avons extrait 129 gallons; puis, nous avons fait l'épreuve du charbon provenant du comté de Durham, en Angleterre, afin de conformer à la méthode anglaise nos méthodes d'hydrogénation.

D. De quelle sorte de charbon s'agit-il?—R. Du charbon bitumineux A, qui est hautement volatile et comparable au charbon de Sydney, mais moins favorable, cependant, puisqu'il nous a donné 121 gallons tandis que le charbon de Sydney nous en avait donné 143.

M. MacNicol:

D. Cette usine est-elle actuellement en production, en Angleterre?—R. Je le crois.

D. Je pensais que non.—R. Des renseignements récents semblent laisser entendre que si.

M. Ross (Calgary):

D. Qu'avez-vous pu tirer des sables bitumineux?—R. Nous croyons pouvoir obtenir 194 gallons par tonne.

M. Ross (Middlesex):

D. Avez-vous sous la main les chiffres de l'Alberta?—R. Je ne suis pas encore arrivé là. Voici pour le charbon de la vallée de..., en Colombie-Britannique; 121 gallons; pour l'île de Vancouver, 112 gallons par tonne; Shell et Passe du Nid de Corbeau, 111 gallons; Inverness, Nouvelle-Ecosse, 112 gallons; région de

Drumheller, en Alberta, 93 gallons; Nord de l'Alberta, 89 gallons; région d'Edmonton, 78 gallons; région de Bienfait, Saskatchewan, 68 gallons; lignite du Nord de l'Ontario, 50 gallons; tourbe séchée à l'air, 59 gallons.

M. MacNicol:

D. Qu'avez-vous dit pouvoir tirer des sables bitumineux?—R. Cent quatre-vingt-quatorze gallons par tonne, le plus haut rendement. Cela ne se tire pas des sables, mais du bitume qu'ils contiennent.

D. Cela voudrait dire combien par tonne de sable bitumineux?—R. Le chiffre peut être divisé par dix—je dirais qu'il y a peut-être 10 p. 100 de bitume dans les sables—disons 10.4 gallons par tonne de sable.

D. Environ un baril; c'est-à-dire environ 35 gallons?—R. A peu près 35 gallons.

M. MACNICOL: Cela voudrait dire environ un baril par tonne de sable bitumineux, ou tels ont du moins été les résultats à l'Abasand Company.

Le président:

D. Avez-vous fait l'épreuve du charbon provenant de la région de la rivière à la Paix, en Colombie-Britannique?—R. Non.

M. Ross (Middlesex):

D. Vous avez parlé d'une usine qui, d'après vos prévisions, produirait 200 gallons par jour?—R. Voilà les résultats que nous visons.

D. Au cas où les fonds nécessaires seraient mis à votre disposition, combien de temps vous faudrait-il, croyez-vous, pour construire cette usine et la munir des installations nécessaires?—R. Il est extrêmement difficile de le dire, dans les circonstances actuelles.

D. Mais je vous demande une réponse approximative?—R. Je dirais, *grosso modo*, environ un an et demi.

D. Environ un an et demi?—R. Oui.

M. MacNicol:

D. Et que seriez-vous obligés de faire au sujet des brevets?—R. Nous pourrions nous mettre à l'œuvre sans plus de recherches, sans violer aucun brevet.

D. Naturellement, je présume que la guerre a bouleversé tout le régime des brevets, du moins en ce qui concerne l'Allemagne, et peut-être pourrions-nous utiliser les brevets de ce pays; mais si les Etats-Unis ont engagé leur argent dans le projet, peut-être pourrions-nous utiliser leurs brevets?—R. Nous espérons nous tenir en relations étroites avec le Bureau of Mines des Etats-Unis. Au fait, nous avons assez librement échangé des idées avec le Bureau of Mines des Etats-Unis.

D. En 1935 ou 1936, et peut-être auparavant, votre ministère n'avait-il pas communiqué avec une entreprise anglaise qui expérimentait sur les sables bitumineux par le procédé connu, je pense, sous le nom de procédé Freeman?—R. Peut-être en communiqué.

D. N'avons-nous pas expédié en Angleterre des quantités de sables bitumineux qui devaient être transformés là-bas par ce procédé?—R. Je n'en sais rien, n'étant au service du ministère que depuis 1929.

D. J'ai dit avant 1935 ou 1936; peut-être M. Timm pourrait-il nous renseigner?

M. TIMM: Je ne me souviens pas.

D. Je crois me rappeler certain rapport où il était dit que, avant 1935, nous avons expédié en Angleterre une quantité importante de sable bitumineux provenant de l'Alberta; que ce sable devait être soumis à des expériences et transformé en vue de la production d'huile à partir du bitume, par le procédé

Freeman, et que le résultat très favorable de 36.07 gallons par tonne avait été obtenu. Quelqu'un, ici, connaît-il à fond ce procédé Freeman qui s'est développé en Angleterre?—R. Nous n'avons pas fait l'épreuve du procédé Freeman.

D. Je croyais, d'après le rapport, que Freeman pensait pouvoir produire par sa méthode 200 barils par jour, dans une installation coûtant \$200,000. Mais je dois dire que ce procédé ne m'est pas familier.—R. Nous avons fait quelques essais en ce sens.

D. Jugez-vous qu'il serait bon de faire l'épreuve du procédé Freeman? Je crois savoir qu'il y a, à Montréal, un technicien qui connaît bien le procédé, qui en a fait l'objet de ses recherches; peut-être pourrions-nous, par ce moyen, faire profiter davantage encore notre argent.

M. Castleden:

D. Pourriez-vous me fournir quelques renseignements sur l'hydrogénation du charbon? Cette opération, connue, je pense, sous le nom de gazéification, est-elle possible?—R. Si je ne me trompe, la Russie a fait des recherches en ce domaine.

D. Voilà justement ce que je voulais dire.—R. Il s'agit d'une hydrogénation à haute pression. Il ne serait pas possible de régler les pressions fortes et c'est là l'un des principaux obstacles.

D. Non, non; au sujet de la gazéification?—R. La chose n'est pas de mon ressort, je ne sais vraiment rien de cette phase de l'opération.

Le PRÉSIDENT: Telle ou telle division du ministère des Mines et des Ressources doit être au courant: laquelle?

M. HAANEL: Monsieur le président, nous n'avons rien négligé jusqu'ici et nous ne négligerons rien, à l'avenir, pour essayer d'avoir des renseignements sur la gazéification telle qu'elle se pratique en Russie, mais nous n'avons pu rien nous procurer encore sur le sujet.

Le PRÉSIDENT: J'aurais dû prévenir le Comité, en présentant ces messieurs, que le docteur Camsell devait être avec nous aujourd'hui, mais qu'il ne peut sortir à cause d'un rhume ou d'une grippe; et je tenais à transmettre au Comité ses regrets de ne pouvoir être avec nous.

M. QUELCH: Je me demande si nous pourrions obtenir quelques renseignements sur l'activité des usines déjà construites, là-bas, pour la transformation des sables bitumineux? Je crois comprendre que la première installation, établie par une compagnie connue sous le nom d'Abasand, fut détruite par le feu; que dans une autre installation, le sable roda les appareils; et qu'une troisième installation vient d'être construite, ou est en voie de construction.

M. MACNICOL: Cette usine a été démolie, et une autre est actuellement en voie de construction. Aucune installation n'est exploitée là-bas; c'est-à-dire que rien ne se produit; mais une usine est en voie de construction.

M. QUELCH: Quel a été le principal obstacle à l'utilisation de ces usines?

M. MACNICOL: Je préfère réserver pour plus tard mon opinion là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Répondrez-vous à cette question?

M. TIMM: Monsieur le président, l'ancienne usine d'Abasand était installée de telle manière qu'au cours de notre enquête, il y a un an, l'activité se poursuivait durant quelques jours, puis était interrompue pour permettre de changer ceci ou cela à l'usine, puis reprenait pour quelque temps: il nous fut donc impossible d'obtenir des données exactes grâce aux opérations. Des techniciens que nous avons envoyés à l'usine pour prendre un aperçu du coût de l'installation constatèrent cet état de choses, et le gouvernement décida que plusieurs améliorations s'imposaient—et qu'en outre l'installation était disproportionnée, le dispositif de récupération, c'est-à-dire de séparation, ayant des dimensions plus

considérables que le dispositif de raffinage, et le reste. A la suite de toutes sortes de difficultés, il fut décidé de démonter toute la machinerie de l'installation et de la remonter de nouveau.

Le PRÉSIDENT: Cette usine avait-elle été construite par le gouvernement ou par une compagnie?

M. TIMM: Par une compagnie privé.

M. MACNICOL: Monsieur le président, cette compagnie mérite beaucoup d'appréciation, car l'entreprise était hérissée de difficultés.

M. TIMM: J'en conviens.

M. MACNICOL: Pour ma part, je suis convaincu que ces gens méritent beaucoup plus de félicitations qu'il ne leur en a été donné. Leur première usine, qui fut rasée par le feu, n'a fonctionné que durant un an. Or, vos hommes sont montés là-bas cette année. Ils y ont passé tout l'été. Nous en sommes à la deuxième année, et l'usine ne fonctionne pas encore; bien plus, on ne sait pas si l'exploitation commencera durant l'année qui vient, ou non. Impossible d'affirmer d'avance que l'usine telle qu'elle a été reconstruite fera mieux que l'ancienne Abasand, mais l'autre a certainement acquis des droits à notre considération. Je ne plaide pas la cause d'Abasand. Je suis absolument et strictement neutre en l'occurrence, mais au moins puis-je dire que cette compagnie produisait du pétrole et son pétrole était de haute qualité. Elle a eu à traverser des difficultés; il fallut perfectionner la méthode adoptée. On utilisait un procédé très simple à l'eau chaude, ainsi qu'un catalyseur d'huile, ou une sorte de solution, ou plutôt de solvant, qui était injecté dans les réservoirs d'huile. Ce n'est pas moi qui déprécierai jamais la tâche accomplie par l'Abasand Company. Ces gens étaient des pionniers.

M. ROSS (*Calgary*): Que le témoin nous expose donc maintenant la situation présente. Il a la parole.

M. TIMM: J'approuve ce que M. MacNicol a dit de l'Abasand Company; cette compagnie a droit à notre vive appréciation pour son activité passée dans le domaine de l'extraction du bitume des sables, où elle innovait. Il est certain que tout pionnier doit traverser dans les débuts toutes sortes de difficultés, mais le gouvernement, devant la hâte manifestée par ceux qui réclamaient à grands cris l'exploitation des sables bitumineux, craignit que, peut-être, l'Abasand allât trop lentement à l'œuvre. Nous sommes venus à son secours. Voilà la situation.

M. MACNICOL: Aujourd'hui, la compagnie a fermé ses portes.

M. TIMM: Non, l'Abasand fonctionne toujours.

M. MACNICOL: Elle est devenue usine d'Etat.

M. TIMM: L'Abasand Company dirige encore ses propres destinées.

M. MACNICOL: L'ingénieur et géologue en chef, Max Ball, en est pourtant absent.

M. TIMM: Je crois que M. Ball est parti pour Denver il y a environ un mois.

Le PRÉSIDENT: Où en sont aujourd'hui les choses, monsieur Timm?

M. TIMM: Aujourd'hui, monsieur le président, le gouvernement s'est porté au secours de l'Abasand Company et a fait des octrois considérables à l'entreprise pour s'assurer si l'entreprise Abasand, à son stage actuel de perfectionnement, suit un procédé économique et, sinon, pour faire l'essai d'autres procédés, sans doute avec de légères modifications. Par exemple, l'Abasand Company récupérait le bitume du sable avec de l'eau chaude, et obtenait ainsi un bitume impur qui était traité avec un diluant provenant de la raffinerie, et censé séparer le reste du sable du bitume, pour donner un bitume pur. Personne ne peut dire que ce procédé finira par être adopté d'une manière définitive. On accordera peut-être la préfé-

rence à quelque autre tout simple procédé à l'eau chaude. Bon nombre de compagnies poursuivent cependant leurs recherches et essaient de trouver le meilleur procédé d'exploitation de ces sables bitumineux.

M. MACNICOL: Tout cela est nouveau pour moi. J'étais absolument convaincu, lorsque le Parlement a voté, au cours de la dernière session, \$500,000 à effectuer à une nouvelle installation, que l'Abasand avait fermé ses portes et qu'elle était devenue une compagnie de la Couronne soumise à la seule administration du gouvernement par l'entremise d'un certain nombre d'employés de la Canadian Oils, ou de directeurs de la Canadian Oils, qui s'en allaient assumer la direction de cette usine, mais pour produire une huile de qualité beaucoup supérieure, laissait-on entendre, à l'ancien produit. Allons-nous croire que la nouvelle installation, montée à tant de frais, car les dépenses atteignent déjà environ trois quarts de million, ne fera que reprendre la méthode de l'ancienne Abasand, et continuera d'utiliser l'eau chaude avec un diluant pour extraire l'huile du bitume, une fois le bitume séparé du sable?

M. TIMM: Monsieur le président, en premier lieu, je pense que c'est un demi-million de dollars que le Parlement a voté l'an dernier pour notre entreprise.

M. MACNICOL: Mais on a ajouté, depuis, à ce montant.

M. TIMM: Il est juste de dire que nous essayons de reprendre le procédé de l'Abasand. L'Abasand Company est encore debout. Elle n'est pas devenue une compagnie de la Couronne. Elle reste l'Abasand Company. Il est tout à fait juste d'affirmer que ses directeurs ne sont plus tous les mêmes qu'autrefois, mais c'est l'Abasand Company qui poursuit son exploitation.

Le PRÉSIDENT: Quelques-uns des directeurs ont-ils été nommés par le gouvernement?

M. TIMM: Aucun.

M. BLACK: Monsieur le président, peut-être faut-il louer de tout cela ceux qui ont été chargés de l'exploitation en question durant plus de trente longues années, mais à mes yeux, le vague rapport et le vague état que l'on nous représente des perspectives de l'exploitation ne sont pas très satisfaisants, surtout en ces heures de crise que nous traversons. Le Canada tout entier et les Nations unies réclament ce pétrole. Il faudrait, je pense, savoir s'il est possible ou non de l'obtenir. Je crois que les témoins ici présents devraient pouvoir nous dire si, à leur avis, on peut espérer faire l'exploitation commerciale des sables bitumineux. Aucune explication ne nous a été fournie du retard et des atteroiements qui se sont produits jusqu'ici. Pour ma part, je ne suis pas satisfait. Lors d'un congrès de la voirie à Edmonton il y a bon nombre d'années, je me rappelle tel brillant rapport du docteur Ellis où l'orateur nous avait parlé d'énormes quantités de sable bitumineux qui, disait-il, pouvaient facilement fournir du pétrole, de l'essence et du bitume pour la construction des routes. Après trente ans, en pleine crise de guerre, nous revoici sur le sujet, et tout ce que nous pouvons obtenir c'est un vague rapport sur la possibilité de l'opération. A mon sens, cela n'est pas satisfaisant.

M. QUELCH: Je voudrais savoir si, dans l'intérêt d'une exploitation aussi rapide et aussi économique que possible des sables bitumineux de l'Ouest, nous devrions compter sur l'initiative privée, ou si le gouvernement ne ferait pas mieux d'assumer la charge à titre d'entreprise publique? Les annales de l'exploitation dans le passé paraissent plutôt défavorables à l'initiative privée. Ces gens ont évidemment couru des risques et traversé des difficultés qui rendaient leur entreprise onéreuse.

M. TIMM: Je regrette de ne pas être en mesure de répondre à cette question.

M. QUELCH: Pourriez-vous nous dire s'il serait intéressant de reprendre le projet dans l'après-guerre? Nous passons actuellement en revue les entreprises d'ordre national. Ne trouvez-vous pas que l'exploitation envisagée serait une entreprise nationale vraiment utile?

M. TIMM: A cette question, monsieur le président, je ferais une réponse affirmative.

M. BLACK: Si je comprends bien le témoin, il semble donc que l'exploitation envisagée peut se faire avantageusement sur un pied commercial.

M. TIMM: Dans un avenir plus ou moins rapproché.

M. BLACK: Mais pourquoi tergiverser en ces temps critiques? Trente ans ont passé, puis quatre ans de guerre, période critique entre toutes; en outre, si nous regardons vers l'avenir, nous entendons répéter sans cesse autour de nous qu'il y aura pénurie mondiale de pétrole. Et cependant, l'on se contente de termes vagues, d'incertitude, et d'aussi peu de progrès. Je n'y comprends rien.

M. BERTRAND: L'Abasand étant en production avant l'incendie. La nouvelle installation produit-elle aussi, ou n'est-elle qu'une expérience?

M. TIMM: La nouvelle installation est actuellement en voie de construction.

M. BERTRAND: Quand pensez-vous que la construction sera terminée?

M. TIMM: Nous croyons que la construction sera terminée et que l'exploitation pourra commencer au printemps.

M. CASTLEDEN: Quelle somme d'argent a été affectée à cette construction?

M. TIMM: Le Parlement a déjà voté un demi-million de dollars.

M. CASTLEDEN: L'entreprise coûtera-t-elle exactement cela, ou bien coûtera-t-elle plus ou moins que cela?

M. TIMM: Elle coûtera probablement davantage.

M. BERTRAND: L'installation doit-elle produire comme l'ancienne Abasand, ou se borner à faire des recherches?

M. TIMM: Cette petite usine produira une certaine quantité de produits pétroliers, mais elle est plutôt censée se borner à des recherches pour perfectionner le procédé de l'Abasand.

M. MACNICOL: Une question sur ce point? Je ne veux pas poser au censeur. Je connais les ingénieurs et je veux leur aider. Si j'ai bonne mémoire—mais je ne cite que de mémoire—le ministre, dans son discours du 14 avril à la Chambre des communes, avait laissé entendre que l'usine alors en voie de construction, et qui devait succéder à l'Abasand Company, n'avait pas pour but la production du pétrole tel que l'exploitait l'ancienne Abasand, mais plutôt la production de l'asphalte nécessaire à la route de l'Alaska. Ai-je raison ou non?

M. TIMM: Vous avez probablement raison, monsieur MacNicol. L'une des premières choses qui s'imposent, c'est de faire l'épreuve du procédé de l'Abasand. Il est fort possible que le principal produit de la nouvelle installation soit l'asphalte.

M. MACNICOL: Parce que les sables fournissent un merveilleux asphalte.

M. TIMM: Oui.

M. MACNICOL: J'ai vu, dans les environs d'Edmonton, des chemins d'asphalte qui ont été construits il y a une vingtaine d'années et sont une preuve remarquable de la résistance et de la durabilité de l'asphalte extrait des sables de l'Athabaska.

M. ROSS (*Calgary*): D'après ce qui précède, je crois comprendre que l'exploitation sera l'œuvre de l'Abasand Company. C'est-à-dire d'une entreprise privée, et pas du tout publique. Voilà qui est bien exact?

M. TIMM: Assez exact, quoique le gouvernement exerce un contrôle rigide sur les dépenses de la compagnie.

M. ROSS: Voilà justement où je voulais en venir. De quelle nature est ce contrôle du gouvernement sur les dépenses, ou comment le gouvernement intervient-il en l'occurrence?

M. TIMM: L'entente a été conclue entre le gouvernement et l'Abasand Company, et le directeur de la Division des mines et de la géologie est chargé de surveiller les dépenses de la compagnie.

M. McDONALD (*Pontiac*): En d'autres termes, aucune dépense ne se fait sans son autorisation?

M. TIMM: Non.

M. ROSS (*Calgary*): Et ce fonctionnaire contrôle toutes les dépenses d'argent du gouvernement qui se font là-bas? C'est bien cela?

M. TIMM: Précisément.

M. ROSS (*Calgary*): Il peut arrêter n'importe quelle dépense?

M. TIMM: Oui.

M. ROSS: C'est la seule autorité qu'exerce là le gouvernement?

M. TIMM: Oui.

M. ROSS (*Calgary*): A qui appartiendront les ouvrages? Le gouvernement recevra-t-il d'autres avantages que la valeur des expériences effectuées, en retour, de ces \$500,000.00?

M. TIMM: D'après le contrat, si j'ai bonne mémoire, la compagnie Abasand a le droit de prendre possession de l'usine, une fois ces expériences faites, en remboursant le gouvernement des déboursés qu'il aura faits, et si la compagnie Abasand ne veut pas prendre l'usine, le gouvernement a le droit de la prendre en payant à la compagnie Abasand la valeur des capitaux qu'elle y aura engagés. Si ni l'un ni l'autre ne la réclame, l'affaire est censée être soumise à la Cour de l'Echiquier du Canada et l'usine doit être vendue à l'encan.

M. ROSS (*Calgary*): Je crois comprendre que l'ancienne usine a été détruite par un incendie?

M. TIMM: Oui.

M. ROSS (*Calgary*): Quelle somme la compagnie Abasand a-t-elle engagée dans la nouvelle usine? Quel capital y engage-t-elle?

M. TIMM: La compagnie Abasand n'engage pas d'argent dans la nouvelle usine, pour le moment.

M. ROSS (*Calgary*): Vous dites que, d'après le contrat, l'usine devrait être achetée et qu'on payerait la compagnie. Pourquoi?

M. TIMM: Pour la première usine qu'elle possédait.

M. ROSS (*Calgary*): Elle a brûlé.

M. TIMM: Elle a brûlé mais elle a été reconstruite après l'incendie.

M. BERTRAND: Elle a des droits.

M. TIMM: Elle a beaucoup de brevets. Elle a des droits de location et ainsi de suite.

M. BERTRAND: M. Howe a très bien expliqué la chose sur le parquet de la Chambre au cours du débat sur l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta. J'ai oublié quel jour, mais vous trouverez un exposé très complet, par M. Howe, sur la question. Il explique comment le gouvernement a traité la question, pourquoi nous avons avancé de l'argent, et il fait remarquer qu'après l'incendie la compagnie ne pouvait plus fournir d'argent. Il indique les conditions auxquelles le contrat fut fait avec la possibilité pour des particuliers d'y être très intéressés, et il expose l'opinion du gouvernement quant à savoir s'il faudrait nationaliser cette industrie. Il a tout expliqué cela. Je n'en ai pas d'exemplaire ici, mais vous trouverez cela dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Ce qui intéresse le Comité, je crois, c'est de savoir la nature du contrôle et de la direction qu'exerce le gouvernement, par l'entremise de ses différents ministères, sur la construction et l'exploitation de l'usine, pour s'assurer que les résultats obtenus cadreront avec les désirs des chimistes et des géologues du ministère.

M. MACNICOL: Monsieur le président, voici la situation. La 14 avril, l'honorable M. Howe a prononcé un discours. Je lui ai répondu. Je ne rappellerai pas ce que j'ai dit. D'après le compte rendu, M. Howe a dit:

Après de longs pourparlers, le Gouvernement s'est entendu avec Abasand pour poursuivre les opérations au nom de cette compagnie sans aucun dédommagement pour cette dernière. Nous avons affecté un demi-million de dollars à l'amélioration de son usine, renforcé le personnel des meilleurs hommes qu'il nous était possible de trouver et nous ferons tout en notre pouvoir pour mettre cette usine en mesure de fonctionner à sa pleine capacité présente comme établissement modèle.

M. COLDWELL: Cette prise de possession s'est-elle faite en vertu de l'entente dont le ministre a parlé hier soir, l'entente voulant que l'usine redevienne la propriété de la société?

L'hon. M. Howe: Oui, nous nous sommes emparés de l'établissement dans le seul but d'y poursuivre certaines expériences. Nous comptons rentrer dans nos déboursés par la vente de matériaux qui serviront au pavage de la route de l'Alaska. Nous ne nous départirons de l'entreprise que lorsque nous aurons recouvré notre mise de fonds.

Cela indique très clairement que l'usine est aujourd'hui la propriété ou se trouve sous le contrôle du gouvernement. Celui-ci a les titres. Il ne pourrait avoir les titres sans avoir le contrôle. Il est seul responsable de ce qui se passe à l'Abasand, et je lui souhaite bon succès. Je crois sincèrement que le gouvernement pourra arriver à quelque chose, quelle que soit la forme de son initiative. Je n'indiquerai pas de limite aux dépenses. Je ne critique pas la somme qu'on dépense. Je veux qu'on en fasse un succès complet, mais si je comprends bien, le gouvernement s'en charge. L'usine se reconstruit sur le même emplacement, n'est-ce pas?

M. TIMM: Presque. Je crois qu'on déplace l'usine, mais très peu.

M. MACNICOL: D'après ce que vous avez dit, j'ai compris que même la nouvelle usine va employer le procédé à l'eau chaude pour l'extraction?

M. TIMM: C'est cela.

M. MACNICOL: Pourquoi ne serait-il pas mieux pour nous d'abandonner les travaux que nous faisons là dans le moment? Si les expériences que vous accomplissez sur ces sables par la méthode de l'hydrogénation réussissent, pourquoi ne serait-il pas mieux de nous orienter dans ce sens? Il faudra une autre somme de \$500,000, me dit-on, mais je n'ai peut-être pas de bons renseignements, et l'on me dit qu'une autre somme de \$250,000 va y être engagée. Ce renseignement n'est peut-être pas exact. Je n'en sais rien. Si c'est vrai, je ne m'y oppose pas. Je veux voir réussir l'entreprise. Mais si vous expérimentez sur la méthode d'hydrogénation et si vous la trouvez efficace pour extraire le pétrole de ces sables bitumineux, pourquoi ne pas dépenser tout l'argent, que nous allons dépenser pour l'usine, selon les résultats que vous obtiendrez.

M. TIMM: Monsieur le président, nous poursuivons ces travaux d'expérimentation en même temps parce que, comme le dit M. MacNicol, nous ne savons pas comment traiter ces sables.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répéter?

M. TIMM: Oui, monsieur. Nous continuons les travaux de la compagnie Abasand à Fort-MacMurray pour déterminer comment ce bitume peut s'extraire, quel est la meilleure manière d'extraire le bitume de ces sables.

M. MACNICOL: N'extraît-elle pas le pétrole du bitume? Il est très simple d'extraire le bitume du sable. Cela peut se faire à l'eau chaude.

M. TIMM: Je ne dirais pas cela, monsieur MacNicol.

M. MACNICOL: N'est-il pas vrai que l'eau chaude sépare le bitume du sable? La difficulté c'est d'extraire le pétrole du bitume. C'est ce qu'on m'a expliqué.

M. TIMM: Je crois que les deux choses sont vraies. Nous ne savons pas assez comment traiter ces sables. Plus nous nous occupons de ce produit, plus nous constatons le peu de choses que nous en connaissons. A présent, monsieur MacNicol, si nous avons fait beaucoup de suppositions à propos de ces grandes ressources de sable bitumineux du Nord de l'Alberta, nous avons fait une certaine quantité de forages, ces deux dernières années, dans ce que nous supposons être l'endroit le plus propice. Ces forages nous ont donné une idée entièrement nouvelle de la qualité et des particularités physiques de ces sables bitumineux. Tandis que nous avons dans les champs de Horse-River, à McMurray, d'après l'examen des affleurements, une magnifique qualité de sables contenant jusqu'à 60 p. 100 de bitume et 3 ou 4 p. 100 de matière qui passe dans des tamis de 200 mailles et plus,—le sable est gros,—nous trouvons, par les forages effectués depuis deux ans dans les endroits particulièrement favorables, choisis pour ces expériences, nous trouvons une matière toute différente. L'an dernier, on a fait des forages à deux endroits: à l'île Wheeler et à Steep-Bank. Le gisement de l'île Wheeler comportait un fort pourcentage de moins de 200 et une forte quantité d'argile. Nous ne savons pas si l'ancien procédé de séparation de la compagnie Abasand pourra servir à traiter cette matière. On a pratiqué des forages à Steep-Bank, l'an dernier. On en a fait d'autres cette année. Là encore nous trouvons des sables tout différents de ceux que traitait la compagnie Abasand sur la réserve de Horse-River. Nous avons constaté qu'il y avait des couches d'argile, des sables de qualité inférieure, à 5 ou 6 p. 100, puis des couches d'argile de 3 ou 4 pieds d'épaisseur, ensuite des sables riches, puis une autre couche d'argile, et ainsi de suite jusqu'à ce que nous arrivions à une couche calcaire. Et il fallait beaucoup de lavages pour séparer le bitume des sables.

M. MACNICOL: Vous êtes-vous rendus jusqu'au calcaire, à Steep-Bank?

M. TIMM: Oui.

M. MACNICOL: Quelle était la profondeur des forages?

M. TIMM: Certains trous avaient 153 pieds de profondeur. A quelque distance de la rivière, on a creusé encore plus bas, et les matières étrangères étaient plus considérables.

M. MACNICOL: J'ai été là.

M. TIMM: Voilà la situation que nous avons à envisager. Voyez-vous, nous continuons à faire des constatations sur ces sables bitumineux.

M. MACNICOL: Monsieur Timm, si je puis vous interrompre, tous les articles qui ont été écrits sur les sables bitumineux, depuis 25 ans, par d'éminents ingénieurs, se fondaient, n'est-ce pas, pour une large part, sur les rapports publiés par le ministère des Mines et des Ressources et sur les investigations effectuées dans ces 25 ans par le docteur S. C. Ells? M. Ells lui-même n'a-t-il pas écrit des articles affirmant que cette région contenait au moins 100 milliards de barils d'huile? Le United States Bureau of Geology a déclaré que cette région contenait 250 milliards de barils d'huile. Avait-on effectué des investigations complètes ou s'était-on promené sur le terrain comme je l'ai fait moi-même?

M. TIMM: Monsieur le président, je crains que ce que dit M. MacNicol ne soit vrai en grande partie. Je ne contesterai pas qu'il y ait bien des barils d'huile dans cette région. Les sables bitumineux couvrent une étendue immense dans l'Alberta, mais il s'est exécuté peu de travaux sur ces sables. M. Ells, il est vrai, avec les faibles crédits que le Parlement votait au ministère des Mines pour ces expériences sur les sables bitumineux, ne pouvait faire plus qu'un examen superficiel du terrain.

M. MACNICOL: Il a été très catégorique.

M. TIMM: Et c'est maintenant que nous commençons à le savoir. Tandis que nous exécutons le détail des travaux et que nous pratiquons d'importants forages dans ces terrains sablonneux, nous commençons à constater ces choses.

M. MACNICOL: Mais M. Ells avait fait bien des forages.

M. TIMM: Oh! oui, sans doute, il en a percé beaucoup, mais ces trous étaient si éparpillés qu'ils ne signifiaient pas grand'chose. Ils lui apprenaient tout simplement la présence du sable.

M. BLACK: Même dans ce cas, n'est-il pas vrai qu'il y a là assez de sable de la meilleure qualité pour fournir tout le pétrole dont nous pouvons avoir besoin pendant longtemps?

M. TIMM: Non, il n'en est pas ainsi.

M. BLACK: Je croyais qu'il y avait de grandes étendues de gisements intéressants.

M. TIMM: Par exemple, permettez-moi de dire que, comme M. MacNicol le sait, la compagnie Abasand va traiter du sable qui contient 16 p. 100 de bitume, un sable magnifique comportant un très faible pourcentage de moins de 200.

M. BLACK: N'y a-t-il pas de fortes quantités de sable de cette qualité?

M. TIMM: Nous ne le savons pas. Nous savons simplement ce qu'il y a à une faible distance de l'usine d'Abasand.

M. MACNICOL: Pourquoi avez-vous déclaré tantôt que ces terrains ne contenaient pas une très grande quantité d'huile comme nous avions été portés à le croire?

Le PRÉSIDENT: Il n'a pas dit qu'il n'y en avait pas.

M. TIMM: Oh! non.

M. MACNICOL: Sur le terrain de la compagnie Abasand, il y a, peut-on dire, environ 5,000,000 de barils d'huile, plus ou moins.

M. TIMM: Je ne serais pas prêt à dire qu'il n'y en a pas 10,000,000 ni 20,000,000 ni 30,000,000 ni 40,000,000. Nous ne le savons pas. Nous n'avons pas fait assez de travaux pratiques ni de forages assez rapprochés pour le savoir. Par les couches superficielles, nous savons qu'il y a là du sable de 60 p. 100, mais nous ne savons pas si l'on trouve le même sable à une profondeur de 1000 pieds.

M. BLACK: Il ne serait pas très coûteux de creuser des trous de 150 pieds dans ce sable pour en déterminer la teneur, j'imagine.

M. TIMM: Ces forages coûtent très cher.

M. MACNICOL: Vous servez-vous de forets à diamant?

M. TIMM: Cette année, nous avons employé des forets à diamant. L'entrepreneur était la compagnie Boyles Brothers, de Vancouver. Le forage des sables bitumineux a signifié quelque chose cette année. Nous avons fait en sorte de retirer une carotte, une magnifique carotte de sable bitumineux.

M. MACNICOL: Cette année, mais non pas l'an dernier.

M. TIMM: Cette année, pas l'an dernier.

M. MACNICOL: Parce que les forêts n'étaient pas de la bonne sorte?

M. TIMM: Nous avons fait beaucoup de progrès dans le forage des sables bitumineux. Nous savons maintenant comment les percer. Mais, même aujourd'hui, les forages nous coûtent \$8 au pied. Avec cette nouvelle amélioration, nous espérons pouvoir forer les sables bitumineux pour \$5.00 ou \$6.00 au pied. Ce prix est encore très élevé.

M. BLACK: Même à ce prix, un trou ne coûterait que \$1,500 ou \$2,000.

M. TIMM: C'est vrai, mais il faut les percer assez près les uns des autres, et pour prouver l'existence d'un gisement de 100 millions de tonnes, ce qui suffirait pour justifier la construction d'une usine d'hydrogénation, il faudrait dépenser beaucoup d'argent.

M. MACNICOL: Mais il est essentiel de savoir tout d'abord ce que nous avons.

M. TIMM: Exactement.

M. MACNICOL: Il a dit \$5.00 ou \$6.00 au pied. Cela veut-il dire depuis la surface jusqu'au fond?

M. TIMM: Oui, monsieur.

M. MACNICOL: Partant de la surface, on peut trouver 10 ou 15 pieds de terre ou d'argile.

M. TIMM: Très souvent il y a 100 pieds de couche superficielle.

M. MACNICOL: Cela ne coûte pas \$5.00 ni \$6.00 le pied?

M. TIMM: Oui.

M. MACNICOL: Pourquoi?

M. TIMM: C'est le meilleur prix que nous avons pu obtenir.

M. ROSS (*Calgary*): C'est une moyenne.

M. TIMM: C'est la moyenne du prix des forages.

M. MACNICOL: Dès que vous arrivez au sable, je sais que le forage devient très coûteux, car c'est une matière très difficile à forer et qui gâte les instruments. On peut parfois atteindre un sable très fin qui, sous l'effet de la chaleur se désagrège et entre dans l'appareil. Il rode alors les roulements, n'est-ce pas. Il faut réparer constamment les forets. La compagnie Abasand n'a pas pu vaincre complètement cette difficulté. Au début, ce fut une tâche très ardue de sortir ce sable de la mine. Elle a essayé toute sorte de moyens pour l'extraire. Elle a employé des raboteuses, elle a essayé de creuser et finalement elle a trouvé un autre instrument. Elle a essayé la poudre à fusil ordinaire, qui lui a donné d'excellents résultats. Elle a percé des trous le long du gisement, puis elle a percé des rangées de trous, peut-être une trentaine ou plus, à trois pieds seulement de la première ligne de forage. On perçait une cinquantaine de trous, puis on faisait sauter tout le morceau. La chaleur de l'explosion désagrègeait le sable; en arrivant au grand air, il se désagrégeait. Après cela, on se servait de la pelle à vapeur; mais les camions qui transportaient le sable à l'usine avaient besoin de réparations constantes parce que la sable entraînait dans les roulements. La même chose se produisait à l'usine. Une fois dans la solution, le sable entraînait dans le mécanisme et produisait le même effet. Mais la compagnie Abasand surmontait les difficultés, et si j'ai bien compris elle fit une étude approfondie de la question. Lorsque j'ai signalé la question au parlement pour la première fois, j'espérais que nous pourrions trouver quelque chose pour produire de l'huile en grande quantité, car j'abonde dans le sens de M. Timm lorsqu'il dit que notre pays devrait être indépendant en ce qui concerne les sources de pétrole. Notre situation peut être compromise si nous devenions en mauvais termes avec un pays quelconque, ce qui, je l'espère, ne se produira pas. Si nous nous brouillons avec d'autres pays au point de ne pas pouvoir obtenir d'huile de l'extérieur et si nous ne pouvions pas en produire chez nous, nous serions mal pris. Par conséquent je veux vous encourager à poursuivre vos expériences.

M. BLACK: C'est le cas de tout le monde.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, c'est l'heure d'aller dîner. Je suggère que nous revenions vers deux heures. Mais avant de lever la séance je dois dire que le comité du programme est saisi d'une suggestion à l'effet de recommander que les gouvernements provinciaux et fédéral ainsi que les compagnies de chemin de fer, à cause de la question du transport, fassent un relevé de nos régions du nord-ouest et de toutes les parties nord du Canada, pour que nous sachions ce que sont nos ressources naturelles ainsi que nos possibilités de développement et de colonisation. Nous attendons beaucoup d'immigrants après la guerre dans l'Ouest, grâce à la grande route de l'Alaska et à nos aéroports. Il va y avoir une ruée de commerçants, de colons et d'aventuriers. Ceux d'entre nous qui préconisent ce développement ont hâte que la situation permette aux gens de distinguer entre la propagande et les véritables possibilités. La discussion de ce

matin est, à mon sens du moins, et probablement aux yeux de chacun, très intéressante, parce qu'elle indique les impressions que l'on peut créer, et peut aboutir à des dépenses qui ne seraient pas justifiées; mais en même temps le Comité est en mesure de faire une recommandation précise qui signalera cette contrée comme il faut à l'attention du public, et en même temps permettra aux gens qui s'y avantureront de le faire en connaissance de cause.

Monsieur Black, vous vouliez poser une question avant l'ajournement?

M. BLACK: Il s'agissait de la fabrication de l'huile à partir de la houille. Par les chiffres qu'on a donnés ce matin, je constate que la houille de Sydney produit 143 gallons d'huile par tonne. Je voudrais savoir s'il faut une qualité particulière de charbon pour faire ces expériences. Y a-t-il des substances chimiques qu'on doit tenir à employer dans le traitement du charbon? Je crois savoir que l'huile et le bitume comportent deux éléments principaux: le carbone et l'hydrogène, n'est-ce pas?

M. WARREN: L'essence ne doit contenir que de très faibles traces de quoi que ce soit à part le carbone et l'hydrogène. On peut, par exemple, n'avoir qu'un dixième et demi de 1 p. 100 de soufre dans l'essence commerciale.

D. Dans le procédé de raffinage, peut-on facilement enlever le soufre?—

R. Oui.

D. De sorte que la houille qui contient un gros pourcentage de soufre est aussi bonne qu'une autre houille, si l'on peut en enlever facilement le soufre?—

R. Le soufre peut s'enlever.

D. Économiquement?—R. Oui, il y a dans ces chiffres une chose que je veux éclaircir. Ces chiffres comprennent la quantité d'essence qu'on peut extraire du charbon, mais pour faire fonctionner les machines, et produire la force motrice, la vapeur, etc., il y a une autre quantité de charbon de haute qualité qu'il faut employer à peu près en quantités égales. Ainsi en Angleterre et en Allemagne où l'on utilise ces procédés en tenant compte de la quantité additionnelle de charbon qu'il faut pour la force motrice, on a pu fabriquer qu'une tonne d'essence avec 4 ou 5 tonnes de charbon. Mais nos chiffres indiquaient les rendements réels que nous obtenions du charbon que nous transformions dans notre petite usine. Nous n'avons pas tenu compte de la force motrice employés à cette production.

D. Restait-il un résidu de combustible? Si vous extrayiez 143 gallons d'essence d'une tonne de charbon, ce qui est plus qu'une demi-tonne—plus que 50 p. 100, à mon avis—à 8 livres par gallon—les autres 50 p. 100 auraient-ils une valeur propre?—R. Tout sert.

D. Cela sert au chauffage et ainsi de suite?—R. Cela sert en grande partie à produire l'hydrogène.

D. C'est un déchet, n'est-ce pas?—R. Cette matière n'est pas insoluble, on la consomme dans la production de l'hydrogène.

D. Combien coûterait la production de l'essence au moyen de la meilleure qualité de charbon, celui de Sydney, à raison de 143 gallons contre 129 pour l'échantillon de Pittsburg? Combien coûterait la fabrication d'un gallon de cette essence au moyen du charbon?—R. C'est une chose sur laquelle nous n'avons pas de renseignements de première main. Nous n'avons pas les données qui ont été publiées.

D. Mais vous pouvez faire une estimation?—R. Oui, le comité qui a examiné la question en Grande-Bretagne en 1930 ou 1939 a constaté qu'il était possible d'obtenir un faible bénéfice sur un emplacement si le prix de l'essence était de 12c. le gallon, c'est-à-dire si l'essence coûtait 24 ou 25c. le gallon.

M. Tustin:

D. Comment cela se comparerait-il avec le prix canadien?—R. Je crois que le charbon employé pour faire cette expérience coûterait environ \$3 ou \$3.50 la tonne.

D. Comment cela se compare-t-il avec le prix du charbon canadien?—R. Le prix du charbon canadien est un peu moins élevé que celui du charbon américain.

M. Black:

D. Quelle était la qualité de l'essence produite au moyen de ce charbon en comparaison de l'essence de pétrole?—R. A peu près la même.

D. Quel était le pourcentage canadien en Btu?—R. Cela pourrait s'ajuster dans le dernier procédé de raffinage. Si l'on veut une essence d'aviation de très haute qualité, le rendement peut baisser un peu, c'est-à-dire que la teneur en octane augmenterait aux dépens du rendement.

D. Mais une essence riche en octane peut se produire à partir du charbon aussi bien que du pétrole?—R. Oui, c'est tout à fait possible.

D. D'après les expériences que vous avez faites jusqu'à présent, vous êtes d'avis que c'est un procédé pratique quant au charbon de Sydney, qui peut donner 143 gallons par tonne?—R. Nous ne voyons pas pourquoi ce charbon ne serait pas aussi bon pour cette transformation que le charbon anglais. D'après nos expériences, il semble même un peu meilleur.

M. Ross (Middlesex):

D. Votre usine d'expérimentation est-elle maintenue en opération par l'initiative privée ou par le gouvernement?

M. HAANEL: Par le gouvernement.

D. Il faudra la construire aux frais du gouvernement, qui devrait en être le propriétaire et l'exploitant?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Avant d'aller plus loin, le Comité désire-t-il ajourner à présent et revenir cet après-midi, ou allons-nous continuer jusqu'à une heure?

M. MACNICOL: Je crois que nous devrions ajourner à présent pour aller dîner, et revenir cet après-midi. Cela nous permettrait de penser à ce qui s'est dit ce matin et de revenir avec d'autres questions bien appropriées. Jusqu'ici les témoignages ont été excellents.

A midi, la séance est suspendue jusqu'à 2 h. 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 2 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons reprendre là où nous en étions. J'ai dû sortir quelques minutes avant la fin et je ne sais pas bien où nous en étions lorsque nous avons levé la séance vers une heure, mais nous allons partir de là.

M. PURDY: Nous sommes encore à bâtir sur le sable.

M. ROSS (*Middlesex*): Le président sait-il si les exemplaires du compte rendu imprimé sont parvenus aux membres du Comité?

Le PRÉSIDENT: J'ai demandé cela à M. Doyle, hier. Il m'a dit que ces exemplaires étaient censés lui parvenir hier, mais qu'ils ne sont pas encore arrivés. Je lui ai parlé de la chose avant-hier et il va voir ce qu'il peut faire de plus à ce sujet. Il y a probablement congestion à l'imprimerie. Que désirez-vous quant aux questions?

M. MACNICOL: Monsieur le président, j'attendais qu'un autre commence, mais pour faire rouler la boule je vais commencer. Tout d'abord, je parlerai de M. Ells. J'aimerais qu'il soit ici mais il n'y est pas.

M. BLACK: M. MacNicol soulève ce point. J'aimerais qu'il soit ici. Je porte un intérêt personnel à M. Ells. Il a présenté des travaux à la Convention des bonnes routes, à Edmonton, vers 1928 ou 1929. Il s'est intéressé de près à ces sables bitumineux avant cette époque, et il s'y intéresse encore. Il a sûrement brossé un beau tableau. Si M. Ells peut venir, je crois qu'il devrait le faire. Il fait partie du personnel du ministère, là-bas?

M. MACNICOL: Il vient de revenir.

M. BLACK: S'il vient de revenir, c'est une raison de plus pour qu'il vienne témoigner et que nous obtenions un récit assez complet. J'aimerais savoir pourquoi M. Ells n'est pas ici.

Le PRÉSIDENT: J'ai demandé au ministère de m'envoyer deux ou trois de ses fonctionnaires les plus appropriés. Il a envoyé ces trois messieurs. Si nous voulons M. Ells, je crois que nous pouvons facilement l'avoir, pourvu qu'il soit en ville.

M. BLACK: Il vient de revenir de la région des sables. Je crois que nous devrions l'avoir. Je vous demanderais d'essayer de le faire venir.

Le PRÉSIDENT: M. Timm va chercher à le rejoindre. Que ferons-nous en attendant?

M. MACNICOL: Je crois que nous devrions bien établir d'abord que le gouvernement dirige seul tout ce qui se fait en matière de développement et de construction à l'usine Abasand, à Fort-McMurray. L'article 9 du contrat se lit comme suit...

M. QUELCH: Quel contrat?

M. MACNICOL: C'est un mémoire de convention entre le Dominion du Canada et l'Abasand Oil Limited concernant l'agrandissement de l'usine pour le traitement des sables bitumineux, près de McMurray en Alberta. Le contrat est en date du 1er avril 1943. Il a été déposé sur le bureau de la Chambre. L'article 9 se lit ainsi:

Le titre sur l'usine agrandie, aussi bien pendant la construction qu'après le parachèvement, et sur tous les matériaux et toutes les fournitures, appartiendra au gouvernement et demeurera entre ses mains tant que ladite usine n'aura pas été transférée à l'entrepreneur ou à une autre personne tel que prévu ci-après. Le titre sur tous les procédés, les inventions et les méthodes qui ont résulté de découvertes ou de travaux accomplis pendant l'exploitation de l'usine par l'entrepreneur, appartiendront au gouvernement et demeureront entre ses mains, et l'entrepreneur souscrira les documents et fera tout ce qui sera nécessaire ou requis pour céder au gouvernement le droit à ces choses.

Cela établit clairement que ce qui s'exécute actuellement à Fort-McMurray se fait uniquement au nom du gouvernement. Avant d'aller plus loin, j'ai une question à poser. Les constructions qui s'exécutent actuellement à Fort-McMurray dépendent-elles du ministère des Mines et des Ressources ou du ministère des Munitions et Approvisionnements?

Le TÉMOIN: Je ne saurais répondre à cela.

Le PRÉSIDENT: Nous allons laisser cette question en suspend jusqu'à ce que M. Timm revienne. A-t-on d'autres questions à poser en attendant?

M. CASTLEDEN: Tandis que nous attendons, voulez-vous nous dire ceci: votre mémoire contenait une affirmation à l'effet qu'environ 82 p. 100 du pétrole consommé au Canada était importée. Quel pourcentage de la production canadienne est exploité par les compagnies de pétrole américaines ou leurs filiales?

Le TÉMOIN: Je ne les connais pas par la proportion. Vous voulez parler du 17 p. 100?

M. CASTLEDEN: Je voulais parler de la production du pétrole du Canada.

Le TÉMOIN: Dix-sept pour cent de notre consommation de pétrole, par exemple, dans la vallée de Turner et à Fort-Norman. Je ne sais qui les exploite. Je pense que le capital est surtout canadien.

M. Castleden:

D. Vous ne savez pas quels sont ceux qui exploitent les puits d'huile eux-mêmes?—R. Je ne sais d'où sont venus les capitaux.

D. Que savez-vous au sujet des baux? Avez-vous des faits concernant la location des droits d'exploitation du pétrole en Alberta?—R. Non, je n'en ai pas. Cela n'est pas de mon domaine.

D. Cela semble se rapporter à la question de savoir si la dépense que nous entreprenons va être motivée. Que servirait au Canada de dépenser cet argent dans le développement de ce procédé, de cette production et de ces travaux de recherches, si tout cela doit tomber entre les mains d'une grande compagnie d'huile et, qui pis est, d'un monopole d'huile?—R. Je ne dirais pas que l'entreprise va être passée à une compagnie particulière ou à un monopole. Ces recherches sans doute faciliteraient l'expansion de cette industrie et amèneraient la construction d'établissements commerciaux. N'importe qui pourrait construire des usines, en fournissant l'argent. En réalité, le capital pourrait venir de l'étranger.

D. Je songe encore plus à la valeur. Ce demi-million de dollars que nous allons dépenser pourrait être plus profitable dans une usine du gouvernement qui retournerait les bénéfices sous forme de réduction des prix du combustible pour le public canadien. Ce système serait plus profitable que de passer l'entreprise à d'autres. N'est-il pas vrai que le gouvernement entreprend ou finance les sondages dans diverses parties du pays actuellement?

M. TIMM: Oui.

M. CASTLEDEN: Dans quelle mesure le fait-il?

M. TIMM: Vous voulez dire les sondages?

M. CASTLEDEN: Oui, et les recherches et les travaux d'exploration.

M. TIMM: Sans doute, au ministère des Mines, on a des groupes de géologues qui chaque année recherchent du pétrole. Le ministère des Munitions et approvisionnements a établi une compagnie de la Couronne qui avance des fonds pour des forages sur des terrains connus, non pas pour des sondages de recherche.

M. CASTLEDEN: En quoi consistent ces forages? Quels résultats ont-ils donnés jusqu'ici?

M. TIMM: Ils ont commencé cet été même, mais je crois que les résultats sont déjà excellents.

M. CASTLEDEN: Quelle est l'entente au sujet des découvertes de pétrole?

M. TIMM: Je ne saurais vous le dire. Cela relève du régisseur des huiles, au ministère des Munitions et approvisionnements.

M. McDONALD (*Pontiac*): Vu la discussion qui s'est élevée récemment entre le secrétaire de la guerre des Etats-Unis et certains fonctionnaires, au sujet de la Canol, dans les territoires du Nord-Ouest, c'est-à-dire au Canada, et vu la construction d'un oléoduc de là jusqu'à la côte—je parle de mémoire—alors que le secrétaire de la guerre estima la richesse en pétrole de cet endroit à 10,000,000 de barils seulement, tandis que les fonctionnaires du ministère allaient jusqu'à 150,000,000 au maximum—avez-vous une idée de la quantité de pétrole qu'il peut y avoir là? Je crois comprendre que ces puits sont au Canada.

M. TIMM: Oui, monsieur le président; je crois que c'est là une supposition. Je ne sais comment on peut dire quelle quantité d'huile il y a sous terre. On peut supposer.

M. McDONALD (*Pontiac*): Avez-vous fait faire des sondages ou d'autres travaux qui vous donneraient lieu de faire une estimation de ces puits en comparaison de ceux de l'Alberta, par exemple?

M. TIMM: Je crois que ce serait trop tôt. Il faut se rappeler qu'à Canol on a creusé des puits et qu'on a pas eu l'outillage voulu pour sonder tous ces puits afin d'en connaître la production possible.

M. McDONALD: Ils l'ont estimée à 150,000,000 de barils.

M. TIMM: Il est assez difficile de faire cette estimation aujourd'hui.

M. McDONALD: Il serait intéressant de savoir qu'il y en a en quantité pareille.

M. TIMM: Je crois qu'il y en a là une grande quantité.

M. McDONALD: Une autre question et j'ai fini. Pardonnez-moi de vous avoir interrompu. Vous avez parlé d'un article sur le forage au diamant des terrains de sable bitumineux. Cela diffère-t-il beaucoup du forage des roches? Quelle est la grosseur de la carotte que vous obtenez, son diamètre?

M. TIMM: La Boyles Brothers a retiré une carotte d'environ 2 p.c. de diamètre provenant d'un tubage de 5 pieds. Quelle était votre première question?

M. McDONALD: Comment ont-ils obtenu cela?

M. TIMM: Ils l'ont obtenu. Je ne connais pas les détails mais je crois que c'est par l'usage d'un jell mud.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. MACNICOL: Vais-je continuer?

Le PRÉSIDENT: Très bien, tandis que M. Timm était parti, l'une de vos questions est demeurée sans réponse.

M. MACNICOL: Monsieur Timm, lorsque vous êtes sorti, pour employer le temps j'ai lu au Comité un extrait du contrat signé le 1er avril 1943 relativement à l'autorité qui exploite actuellement les sables bitumineux de Fort-MacMurray. L'article 9 se lit ainsi:

Le titre sur l'usine agrandie, aussi bien pendant la construction qu'après le parachèvement et sur tous les matériaux et toutes les fournitures appartiendra au gouvernement et demeurera entre ses mains tant que ladite usine n'aura pas été transférée à l'entrepreneur ou à une autre personne tel que prévu ci-après. Le titre sur tous les procédés, les inventions et les méthodes qui ont résulté de découvertes ou de travaux accomplis pendant l'exploitation de l'usine par l'entrepreneur, appartiendront au gouvernement et demeureront entre ses mains, et l'entrepreneur souscrira les documents et fera tout ce qui sera nécessaire ou requis pour céder au gouvernement le droit à ces choses.

J'ai lu cela pour montrer que l'entreprise actuelle de Fort-MacMurray appartient complètement au gouvernement et s'exploite sous sa direction, selon le contrat.

M. TIMM: C'est vrai.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose?

M. MACNICOL: Oui, si personne d'autre ne s'en mêle. Je ne veux pas abuser de votre temps mais malheureusement je suis si complètement au courant de l'affaire.

Le PRÉSIDENT: Si personne d'autre n'a de question à poser vous pouvez le faire.

M. CASTLEDEN: Est-il juste de dire que les baux de tout le champ de Fort-MacMurray sont entre les mains du gouvernement de l'Alberta?

M. MACNICOL: Non pas ce bail; celui que le gouvernement exploite actuellement à Fort-MacMurray était détenu auparavant par la compagnie Abasand. De mémoire je dirais que c'est un terrain de 3,000 acres.

M. CASTLEDEN: Que devient le reste du champ?

M. MACNICOL: N'importe qui peut obtenir un bail mais une partie du terrain est détenue par l'International Bitumen Company, qui a son usine à environ 50 milles en aval de la rivière Athabaska. Si le terrain n'a pas déjà été acheté ou loué par le gouvernement de l'Alberta, n'importe qui peut le louer en s'adressant au gouvernement albertain. Celui-ci donnera un bail sur 1 mille de front le long de la rivière par 3 milles de profondeur. En d'autres termes il louera à quiconque entreprendra d'y placer de l'argent et de tenter un effort d'exploitation, 1,920 acres, du moment qu'il sera convaincu qu'on a l'intention de faire quelque chose.

Le PRÉSIDENT: Il y a une déclaration que j'aimerais entendre faire à M. Timm.

M. TIMM: Monsieur le président, les travaux actuels de l'Abasand se font sur un terrain qui appartient au gouvernement fédéral. Il s'agit d'un bail de la Couronne qui n'a pas été cédé à la province à l'époque où on lui a transféré les ressources. C'est ce qu'on appelle la réserve de Horse-River. Il y a quelques autres petites réserves dans le champ des sables bitumineux, quelques autres petites réserves sans grande importance.

Le PRÉSIDENT: Elles appartiennent encore au gouvernement fédéral?

M. TIMM: Elles appartiennent encore au gouvernement fédéral. Celui-ci a réservé ces terrains pour prendre du sable pour les parcs fédéraux.

M. MACNICOL: De qui la compagnie Abasand a-t-elle obtenu cela?

M. TIMM: Elle a obtenu son bail actuel du gouvernement fédéral.

M. MACNICOL: A cette époque, les ressources naturelles étaient dans la possession du gouvernement fédéral, mais la compagnie avait un bail.

M. TIMM: Elle avait un bail du gouvernement fédéral.

Le PRÉSIDENT: A-t-elle des baux du gouvernement provincial?

M. TIMM: Si je comprends bien, elle a le privilège de prendre une certaine étendue dans un certain délai.

M. MACNICOL: Dans le bas de la rivière.

M. TIMM: Du terrain de l'Alberta.

M. CASTLEDEN: Quelle est l'étendue représentée par le bail actuel du gouvernement? Avez-vous cela?

M. TIMM: Je l'oublie.

M. QUELCH: Quelle est l'étendue approximative des sables bitumineux de l'Alberta? Pouvez-vous indiquer un nombre d'acres approximatif?

M. TIMM: Probablement que M. Ells vous dira cela à son arrivée. Je ne m'en souviens pas. Il me semble que c'est environ 10,000 milles carrés. C'est une grande étendue, en tout cas.

M. MACNICOL: Je voudrais poser une autre question au monsieur qui est là-bas dans le coin. J'aimerais qu'il explique au Comité le mode d'extraction de l'huile du charbon. Vous avez déclaré, je crois, qu'on pulvérise le charbon en le passant dans des laminoirs qui le réduisent en poudre très fine qu'on traite ensuite à l'huile; mais cela n'extrait pas l'huile du charbon. Comment obtient-on l'huile du charbon?

M. WARREN: Il ne s'agit pas d'extraire l'huile du charbon mais de convertir le charbon en huile.

M. MACNICOL: Qu'est-ce qui le transforme? on moule le charbon et on le mêle à de l'huile.

M. WARREN: On utilise l'action combinée de l'hydrogène et de la chaleur.

M. MACNICOL: En d'autres termes, l'hydrogène devient un catalyseur?

M. WARREN: Un catalyseur est un agent qui hâte une réaction sans toutefois y prendre part. C'est le mécanisme par lequel l'hydrogène est amené au charbon et se combine avec lui. Après l'opération, on peut retirer le catalyseur de l'huile qui reste. Dans certains cas on peut s'en servir encore. Dans d'autre il n'est plus bon.

M. MACNICOL: On récupère toute l'huile qui sert à l'extraction de l'huile du charbon?

M. WARREN: Oui.

M. McDONALD (*Pontiac*): Quelle est l'expression juste?

M. WARREN: Un catalyseur.

M. MACNICOL: Où prendriez-vous l'hydrogène? Quel mode emploieriez-vous pour produire l'hydrogène, si vous exploitiez une très grande usine industrielle?

M. WARREN: Je l'emploierais comme un produit obtenu par la liquéfaction de l'huile. Les hydrocarbures gazeux sont un autre produit que l'on peut faire réagir sur la vapeur d'eau pour produire de l'hydrogène, dont on se sert ensuite pour hydrogéner d'autre charbon. Autrement dit le procédé s'alimente lui-même, sauf qu'il faut ajouter de la vapeur d'eau.

M. MACNICOL: Est-ce là ce que vous appelez le procédé ou méthode?

M. WARREN: La réaction de la vapeur et du méthane.

M. CASTLEDEN: Comment ce produit diffère-t-il de l'huile que vous obtenez des sables bitumineux?

M. WARREN: L'huile obtenue des sables bitumineux, ou plus exactement le bitume, s'extrait des sables. Cette huile est alors très visqueuse, c'est une huile lourde à l'état brut, si vous voulez, et pour lui faire donner un fort rendement d'essence, on la traite presque exactement de la même manière que le charbon. On la pompe avec de l'hydrogène et avec le catalyseur dans une chambre de réaction où on la chauffe et où on la traite sous pression de la même manière que le charbon.

M. CASTLEDEN: Y a-t-il des sous-produits?

M. WARREN: On peut obtenir une huile plus lourde comme sous-produit, mais le procédé fonctionnerait probablement de manière à ne produire que de l'essence. On peu l'exploiter pour produire également du mazout. Il y avait des sous-produits d'importance secondaire. Le soufre contenu dans le bitume pourrait se récupérer comme soufre ou comme acide sulphurique, et ainsi de suite. Je crois que c'est là ce qu'on peut considérer comme un sous-produit. Il ne contribuera pas beaucoup à l'économie du procédé.

M. CASTLEDEN: Actuellement, ne peut-on employer ces sables? Ils n'ont aucune qualité spéciale qui en fasse un produit commercial important?

M. WARREN: Ce sable n'a pas d'utilité commerciale, que je sache.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. MACNICOL: Je me rappelle une remarque faite par M. Timm. Il a dit que le gouvernement des Etats-Unis, par son secrétaire de l'Intérieur, M. Ickes, demandait \$100,000,000.

M. TIMM: Nous pensions que c'était \$30,000,000, mais je ne le sais pas.

M. MACNICOL: J'ai devant moi un article écrit par l'honorable Harold L. Ickes, secrétaire de l'Intérieur, publié dans le *Collier's* du 4 décembre, dans lequel il dit ceci:

En exécution de ce plan...

C'est le plan, dont M. Timm a parlé, concernant la production d'huile au moyen de la houille.

... conçu au Bureau of Mines, le Département de l'Intérieur appuie une loi présentée au Congrès pour faire voter \$100,000,000 pour construire et exploiter des usines de démonstration devant produire sur une petite échelle commerciale de l'essence et de l'huile à partir de la houille et des schistes bitumineux.

En conséquence vous êtes très modérés en demandant cette petite somme. Combien demandez-vous, ici?

M. TIMM: Nous demandons \$500,000, soit un demi-million.

M. MACNICOL: Vous êtes très modérés. A présent je voudrais poser une question à M. Timm. Ce matin vous avez parlé des résultats obtenus à partir du charbon et vous avez indiqué le nombre de gallons produits au moyen de la houille canadienne.

M. TIMM: Oui, c'est M. Warren qui a donné cela.

M. MACNICOL: Dois-je comprendre que vous avez pu obtenir 100 gallons... Combien de gallons avez-vous dit que vous pouviez obtenir de la houille de Sydney?

M. WARREN: Cent quarante-trois, je crois. A présent parlons bien clairement au sujet de ce chiffre. Je ne parle que de petites installations, et ce chiffre est basé sur la quantité de houille qui est soumise à ce procédé. Cela ne comprend pas le charbon qui sert à produire la force motrice, la vapeur d'eau, la chaleur, etc. Le rendement de la houille est de 143 gallons par tonne courte, soit par 2,000 livres.

M. MACNICOL: Je suis heureux d'entendre dire cela. C'est le meilleur charbon de l'Amérique. M. Ickes dit dans son article:

Dans cette petite usine on a essayé 14 espèces de charbons des Etats-Unis et de l'Alaska—dans cette petite usine qui ne traite que 100 livres de charbon par jour—et les savants ont démontré que la plupart des houilles et des lignites bitumineux du pays peuvent se liquéfier. Les rendements varient de 32 à 70 gallons d'huile brute par tonne de houille ou de lignite.

Est-ce que cela tient compte de...

M. WARREN: C'est sur la même base. Nous avons été en contact étroit avec le bureau des Etats-Unis. Nous avons essayé plusieurs de leurs charbons et nos résultats sont à peu près semblables aux leurs; par conséquent cela ne peut pas être sur la même base que ceci. On inclut probablement le charbon qui sert à d'autres fins que la transformation.

M. MACNICOL: Alors, vos résultats, croyez-vous, seraient à peu près les mêmes?

M. WARREN: Nos résultats sont à peu près les mêmes que ceux du bureau des Etats-Unis.

M. MACNICOL: Et ces résultats se rapportent aux lignites aussi?

M. WARREN: Je ne puis dire exactement à quoi cela se rapporte.

M. MACNICOL: C'est indiqué ici. Je suppose qu'une production plus faible dépendrait d'une qualité de charbon inférieure.

M. WARREN: Un chiffre qu'il est bon de se rappeler, c'est que 4 tonnes de charbon de haute qualité donnent à peu près 1 tonne d'essence. On l'a constaté en Angleterre.

M. MACNICOL: Avant d'aborder un autre point, dois-je comprendre qu'aux Etats-Unis on se sert du procédé Fischer-Tropsch?

M. WARREN: Non, le procédé dont se sert le Bureau of Mines des Etats-Unis est un perfectionnement du procédé Bergius.

M. MACNICOL: Vous avez lu le projet de loi du sénateur Mahoney, sur lequel le crédit est basé?

M. WARREN: Oui.

M. MACNICOL: Le bill demande l'emploi du procédé d'hydrogénation Fischer-Tropsch.

M. WARREN: On devait étudier plusieurs procédés. L'un d'eux était la continuation du travail exécuté d'après le procédé Bergius sous forte pression directe. Un autre à étudier était le procédé Fischer-Tropsch.

M. MACNICOL: Voulez-vous parler du premier procédé Bergius ou du dernier? Il y a eu beaucoup de modifications depuis le commencement.

M. WARREN: On l'a modifié continuellement, oui.

M. MACNICOL: Je mentionne le dernier pour le distinguer de l'autre procédé Bergius.

M. WARREN: Bergius a été le premier à employer ce procédé et Fischer est venu ensuite.

M. MACNICOL: La Standard Oil Company a-t-elle le monopole de ces procédés aux Etats-Unis?

M. WARREN: Je crois que la Standard Oil Company, vers 1927, a acquis les droits américains là-dessus.

M. MACNICOL: En vertu de quelle autorité ou de quel droit pourrions-nous nous en servir ici?

M. WARREN: Pour des travaux d'expérimentation, je crois que nous pouvons nous en servir.

M. MACNICOL: Si nous installons une usine en Alberta, une autre à Sydney ou ailleurs au Canada, il nous faudra acheter de la Standard Oil Company le droit d'employer ce procédé.

M. WARREN: Il faudra probablement louer certains brevets de cette compagnie.

M. MACNICOL: N'a-t-elle pas offert de donner à n'importe qui aux Etats-Unis le droit d'employer ce procédé pendant la guerre?

M. WARREN: Je ne le savais pas.

M. MACNICOL: Je crois me rappeler qu'on l'a dit dans les témoignages. Ce serait une affaire importante. D'après les témoignages rendus devant le comité du Sénat c'était un brevet dont l'usage coûtait cher. Savez-vous ce que nous aurons à payer pour le droit d'outiller ce procédé?

M. WARREN: Non, je n'en sais rien.

M. MACNICOL: Il serait important, je crois, de trouver ce renseignement, monsieur le président, car si vous lisez le rapport du comité du sénat américain, session de 1942, où toute l'affaire a été étudiée, vous verrez que c'était un procédé très coûteux. Ne l'a-t-on pas payé \$30,000,000? Quel prix l'a-t-on payé.

M. WARREN: Il n'y a aucun moyen de savoir ce que la Standard Oil Development Company a payé à l'I. G. Farbenindustrie pour sa part dans les droits de brevets.

M. MACNICOL: Je n'ai pas le temps de regarder cela mais tout est inscrit dans le rapport du sénat. L'enquête a coûté assez cher.

M. WARREN: Je ne l'ai pas vu.

M. BLACK: Je ne comprends pas pourquoi il faille faire tant de recherches si ce procédé a été développé à un point de haute production dans d'autres pays comme l'Allemagne et l'Angleterre. Le département devrait profiter des résultats obtenus dans ces pays. Les travaux se sont poursuivis pendant un bon nombre d'années. On les a développés depuis le commencement de la guerre. Une bonne quantité de ces renseignements pourrait être considérée comme de l'acquis, et l'on n'aurait pas besoin de continuer à chercher et à expérimenter.

M. McDONALD (*Pontiac*): Pour ces expériences choisissez-vous le charbon ou prenez-vous le tout-venant?

M. WARREN: Si la teneur en cendres peut être réduite à une faible quantité, cela aide beaucoup et c'est très important.

M. McDONALD (*Pontiac*): Dans une certaine mesure vous le choisissez, n'est-ce pas?

M. WARREN: Oui.

M. MACNICOL: En Allemagne on emploie un lignite brun dont la teneur en eau est d'environ 50%. Cela se compare avec le lignite du Nord ontarien n'est-ce pas?

M. WARREN: Je crois que ce lignite diffère beaucoup de celui du Nord ontarien. C'est une houille.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. MACNICOL: En ce qui me concerne, c'est la fin de cette partie de l'enquête.

M. CASTLEDEN: Croyez-vous qu'il soit possible aux chimistes d'augmenter l'efficacité, ou le rendement en force motrice de l'essence, en en connaissant la formule?

M. WARREN: Oui, il y a des améliorations constantes qui se réalisent en ce qui concerne l'essence et les moyens de la perfectionner. Presque tous les mois il se fait de nouveaux développements dans ce sens.

M. CASTLEDEN: Votre département fait-il des travaux de recherches à ce sujet?

M. WARREN: Pas de recherches directes dans ce sens.

M. CASTLEDEN: Il n'en a pas en vue?

M. WARREN: Sauf relativement à l'étude des moyens de produire l'essence avec nos propres matières premières.

M. CASTLEDEN: N'y aurait-il pas une possibilité dans ce domaine?

M. WARREN: Je n'aimerais pas à faire une supposition. Il s'est fait de grandes améliorations dans les deux dernières années.

M. CASTLEDEN: Pouvez-vous donner pour l'année dernière des chiffres sur l'augmentation de pouvoir et d'efficacité de la meilleure essence qui se puisse produire?

M. WARREN: La meilleure essence qui se puisse obtenir?

M. CASTLEDEN: Oui, en comparaison de l'essence que nous avions il y a trois ou quatre ans.

M. WARREN: Non, je ne crois pas le pouvoir. Les spécifications actuelles ne demandent pas plus qu'une cote de cent en octane et il est plutôt arbitraire de dire que telle essence donne tant de force motrice de plus qu'une autre. Cela peut facilement porter à l'erreur.

M. BLACK: A l'île de la Trinité, on a lancé un procédé pour traiter l'essence ordinaire et lui donner une forte teneur en octane. Je crois savoir qu'il s'agissait d'un traitement à l'acide. On a merveilleusement réussi à cet égard. Le procédé a été adopté aux Etats-Unis et ailleurs comme un moyen reconnu d'améliorer la teneur en octane des essences d'aviation. Si le docteur Warren est au courant de cela, je voudrais savoir si cela peut avoir un rapport avec le raffinage des sables bitumineux?

M. WARREN: Le plus important développement nouveau dans le traitement de l'essence est survenu des dernières années, et c'est le cracking catalytique, qui s'applique à l'essence primaire produite au moyen de n'importe laquelle de ces matières premières tout comme dans le cas de l'essence extraite du pétrole. L'essence provenant d'autres sources peut s'améliorer de la même manière que celle qui provient du pétrole. Il y a eu un certain nombre de procédés pour

utiliser les éléments du gaz produit dans le cracking. Le plus important est l'alcalation, qui produit la plus grande quantité du mélange combustible qui s'emploie comme essence d'aviation. Ces procédés sont applicables à des substances comme l'essence et ses éléments constitutifs, et comme les gaz tels que le butylène, le butane et l'isobutylène. Les deux derniers procédés que j'ai mentionnés, l'alcalation et le cracking catalytique, ne s'appliquent pas directement au charbon et ne sont que partiellement applicables au bitume.

M. MACNICOL: A propos de gaz voulez-vous nous dire un mot du gaz qui se gaspille dans la vallée de Turner? Vous êtes allé là probablement. Je crois avoir compté au delà de 47 flammes de gaz qui montaient dans l'air. Ce gaz pourrait-il servir à fabriquer de l'essence?

M. WARREN: Oui, si ce gaz pouvait être capté économiquement, on pourrait établir un système dérivé du procédé Fischer-Tropsch pour le convertir en essence.

M. MACNICOL: Alors je crois que notre pays devrait avoir honte de permettre que des milliards de pieds cubes de gaz se perdent ainsi chaque jour. J'ai oublié le nombre de milliards de pieds cubes, mais il est très grand.

M. HAANEL: C'était autrefois deux cent millions de pieds cubes mais la quantité est maintenant bien réduite.

M. MACNICOL: Pour capter le gaz il suffit d'avoir des tuyaux n'est-ce pas? Au lieu de laisser s'enflammer le gaz au bout du tuyau, on peut mettre un coude et le recueillir.

M. WARREN: Cela pourrait se faire, mais je n'ai pas d'idée du prix.

M. MACNICOL: Chaque fois que je vois cela je me dis qu'un jour Dieu punira notre pays d'un gaspillage aussi colossal. Il en est de même de la région de la Rivière à la Paix, où l'on trouve des feux de gaz continuels. L'un d'eux brûle depuis que sir Alexander Mackenzie est passé là en 1792, je crois. Depuis une trentaine d'années il y en a cinq qui brûlent dans la vallée de la Rivière à la Paix. On devrait faire quelque chose pour sauver ces ressources.

M. ROSS (*Calgary*): Quelqu'un pourrait-il nous dire ce qu'il en coûterait pour convertir en essence le gaz qui se perd? Pourriez-vous nous donner une idée du prix? Savez-vous si la chose a été signalée au gouvernement provincial, qui après tout est le propriétaire du gaz qui s'échappe. J'imagine qu'il faudrait s'occuper de la question par l'entremise du gouvernement provincial, qui est le propriétaire actuel de ces ressources?

M. Black:

D. M. WARREN pourrait-il répondre à la question posée par M. MacNicol quant au coût de la conversion en essence et en huile du gaz naturel qui se gaspille? Avez-vous des chiffres là-dessus?—R. Je n'ai pas de chiffres de première main. Dans les imprimés j'ai vu des chiffres très optimistes d'après lesquels le gaz se vend même à 5c. le mille pieds cubes. Ce prix peut presque concurrencer celui de l'essence aux prix actuels de la production par nos procédés Fischer-Tropsch.

M. BLACK: 5c. par mille pieds cubes, c'est pour rien. Là-bas le gaz se gaspille au taux de 100,000,000 de pieds cubes.

M. MACNICOL: J'étais à regarder le nom de l'auteur américain d'après lequel ce gaz est la meilleure source d'essence, tandis que le sable bitumineux en est la deuxième. C'est lui qui a écrit cet article. Quel est son nom?

M. WARREN: Vous voulez parler de R. P. Russell.

M. MACNICOL: Oui, c'est le nom. Il croit que le gaz naturel est la première source de production de l'essence et que les sables bitumineux de l'Alberta en sont la deuxième, de sorte que notre pays ne devrait pas manquer d'essence à bon marché. Nous sommes propriétaires d'un cinquième de l'approvisionnement

visible de l'univers en charbon. Quelqu'un l'a déclaré ici l'autre jour. Par conséquent nous avons amplement des trois matières qui constituent les sources de la production de l'essence, c'est-à-dire le gaz, le charbon et le sable bitumineux.

M. Black:

D. M. Warren croit-il pouvoir trouver un procédé pour changer ce gaz naturel en produits pétroliers? Pour le moment je ne tiens pas compte des frais.—R. Il ne me semble pas nécessaire d'inventer un procédé, puisque l'on pourrait le faire par la méthode Fischer-Tropsch, si nous pouvions louer le droit de nous en servir.

D. A qui appartient le procédé? Où faudrait-il le louer? Quelle licence faudrait-il se procurer?—R. C'est un procédé allemand. On s'en est servi en Angleterre et aussi, dans une certaine mesure, aux Etats-Unis.

M. BLACK: Je trouve que notre pays devrait s'en emparer et s'en servir.

M. MACNICOL: Mais nous ne l'avons pas encore.

M. WARREN: Il n'y a pas simplement la question du brevet, il y a aussi celle de connaître l'application du procédé. Cela répond peut-être à votre question?

M. BLACK: Oui. Je veux savoir si, au point de vue commercial, vous pouvez recourir à un procédé quelconque pour convertir ce gaz naturel en essence ou en huile?

Le TÉMOIN: Il nous manque encore des connaissances techniques pour employer ce procédé.

Le PRÉSIDENT: Il nous en manque.

Le TÉMOIN: Il nous en manque.

M. Black:

D. Mais vous croyez pouvoir mettre au point un procédé qui donnerait ces résultats?—R. Nous croyons que ce serait possible, à condition d'acquérir les connaissances techniques nécessaires.

M. Ross (Calgary):

D. Entendez-vous que les Allemands connaissent ce procédé et que nous ne l'avons pas?—R. Exactement, et ils savent comment l'appliquer. En tant que je sache, personne au Canada ne sait comment l'appliquer.

D. Vous voulez dire que votre procédé n'est pas connu en Grande-Bretagne non plus qu'aux Etats-Unis?—R. J'ignore jusqu'à quel point c'est vrai de ces deux pays, mais d'après ce que je sais il n'existe pas aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne d'établissement Fischer-Tropsch pour la grande production industrielle.

M. QUELCH: Je regrette que ce point n'ait pas surgi l'autre jour alors que le premier ministre Manning et l'hon. M. Tanner étaient ici. Je suis sûr que ce dernier aurait pu vous donner des renseignements très intéressants à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions obtenir une lettre de lui; je crois que les membres du Comité seraient heureux de l'insérer au compte rendu.

M. MACNICOL: Ces deux messieurs sont géologues et ils devraient pouvoir nous renseigner.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais j'entends que les ressources qui sont actuellement gaspillées sont après tout la propriété de la province et non pas du Dominion.

M. QUELCH: Cette question a donné lieu à beaucoup de recherches dans cette province, et ces ressources ne sont pas gaspillées en pure perte.

M. ROSS (*Calgary*): Il doit y avoir une raison à cela.

M. QUELCH: Oui.

M. MACNICOL: Je veux vous dire encore un dernier mot du procédé Fischer. Je veux vous lire un passage d'un article apparu dans le *Saturday Evening Post*, du 27 novembre 1943, à la page 44:

L'autre procédé d'extraction du pétrole de la houille, l'hydrogénation indirecte à la Fischer, est assimilable au procédé direct pour ce qui est des frais et des besoins matériels. Toutefois, les raffineries Fischer font l'affaire en Allemagne, parce qu'elles peuvent être exiguës, efficaces et qu'il est possible de les disséminer et de les dissimuler aux avions de bombardement. Chose assez curieuse, cependant, le procédé Fischer produit de l'essence très médiocre. Elle sort de l'établissement avec une teneur de 50 octanes, et, sans passer de nouveau par le cracking, ce qui hausserait les frais, elle pourrait difficilement convenir aux moteurs modernes. Par ailleurs, l'huile Diesel provenant de ce procédé indirect est excellente, et si jamais nous sommes acculés à la nécessité d'extraire le pétrole de la houille, il se pourrait très bien que ces deux méthodes de production soient employées ensemble.

Que pensez-vous de cela?

M. WARREN: Il est bien vrai que sans passer de nouveau par le cracking elle pourrait difficilement être employée dans les moteurs modernes. Le procédé complet comporterait le passage dans un appareil de cracking.

M. MACNICOL: Mais cela ne constitue pas une critique de ce procédé.

M. WARREN: Ce procédé est tout simplement un peu plus compliqué que le procédé Fischer-Tropsch. Naturellement, le rendement est faible.

M. Castleden:

D. J'aimerais savoir si en votre qualité de techniciens vous avez fait des recherches sur la production d'un combustible gazeux tiré d'un sous-produit agricole comme la paille?—R. Pas que je sache, au bureau des mines.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacNicol, je crois que vous vouliez interroger M. Ells sur les sables bitumineux.

M. MACNICOL: Vous vous rappelez que nous avons essayé d'évaluer la production pétrolière raisonnablement possible à partir des sables bitumineux. Vous avez visité cette région, monsieur Ells, et vous y avez fait des recherches plus que tout autre à ma connaissance. Je vois d'après votre brillant article dans le *Canadian Geographical Journal*, numéro de juin 1942—je suggère à tous les membres du Comité d'aller le lire à la bibliothèque,—j'ajouterai qu'il renferme des illustrations dont M. Ells est l'auteur; j'ignorais qu'il fût si bon dessinateur...

Le PRÉSIDENT: Il est également poète.

M. MACNICOL: Vous verrez à la page 263 un très bon dessin à main levée de la deuxième raffinerie Abasand—il me donne l'impression de me trouver tout à côté...

M. BLACK: Monsieur le président, je prie M. MacNicol de m'excuser; pourquoi devrions-nous encombrer le compte rendu d'une grande quantité de matériaux étrangers? Si M. Ells veut faire une déclaration, à la lumière des développements postérieurs à cet article, elle pourrait être utile, mais je crois que l'article en question est une expression d'opinion faisant autorité sur l'avenir de ces sables pétrolifères; nous devrions l'avoir à notre compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Entendons d'abord M. Ells.

M. MACNICOL: Puis-je reprendre, monsieur le président. J'ai dit ce matin que M. Ells avait évalué la quantité de pétrole dans cette région à 100,000,000,000 de barils. Avant que j'aie pu expliquer cela, ou plutôt, vous lire ce qu'il a dit à propos de la quantité actuellement exploitable, j'ai été interrompu, et vous

pouvez lire au compte rendu que j'ai affirmé que M. Ells a dit qu'on pourrait récupérer virtuellement 100,000,000,000 de barils. Je n'ai pas dit que M. Ells a parlé d'une telle exploitation, mais qu'au mieux de sa compétence—ma foi, je vais citer ses paroles; je vais réfléchir sur ma déclaration à ce sujet et puis nous pourrions l'entendre à ce propos.

La région où se trouve le sable bitumineux n'a pas moins de 1,500 milles carrés d'étendue. Le prolongement des moyens de transport permettrait d'extraire à bon compte pas moins de 1,000 millions de tonnes (l'équivalent de plus de 750 millions de barils de bitume) par l'exploitation à ciel ouvert. Si l'on met au point plus tard une forme de récupération *in situ*, cette évaluation de la production possible de bitume peut être portée au moins à 100 milliards de barils.

Je suis curieux de savoir la signification de l'expression *in situ*. Je vais la demander à M. Ells.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Ells, veuillez nous dire un mot de la quantité exploitable. Etes-vous encore d'avis, après votre voyage récent, que nous pouvons accroître la production jusqu'à 750 millions de barils de pétrole par l'exploitation à ciel ouvert?

M. ELLS: Je crois que vos chiffres sont sensiblement exacts. Naturellement, les sables bitumineux entraînent peut-être des recherches de spécialistes. Il y a quatre points principaux à considérer: d'abord l'exploration, c'est toujours le premier. Viennent ensuite l'extraction, les frais de la séparation et en dernier lieu le raffinage. Je ne crois pas qu'il y ait ici de spécialiste de ces quatre aspects de la question. Je m'y connais un peu en exploration et en extraction, mais mes connaissances du raffinage sont entièrement théoriques, bien que j'aie visité un très grand nombre de raffineries; à mon avis, il faudrait laisser ces questions à M. Warren.

Lorsque j'ai écrit mon premier rapport, il y a très longtemps—il y a peut-être eu quinze ou vingt rapports depuis—je pourrais insister sur une particularité de ces gisements: c'est qu'on sera fixé sur leur valeur véritable seulement après une exploration détaillée avec un outillage suffisant. Autrement dit, jusqu'à ce qu'on ait exploré à fond le gisement avec un outillage approprié, comme les soudeuses à carottes, personne ne pourra se prononcer catégoriquement sur le nombre de millions ou de milliards de barils qui pourront être produits commercialement. Il y a un certain nombre d'années j'ai pratiqué des sondages, j'ai prélevé des échantillons dans les talus extérieurs—le plus loin possible avec l'outillage que nous avions—mais non pas dans les grandes étendues éloignées de l'Athabaska et d'autres rivières. Actuellement, nos explorations s'éloignent de cette rivière. Notre outillage est bon et cette année nous entreprenons des explorations d'envergure.

Pour ce qui est des deux évaluations en question, je crois pouvoir garantir une production de 750 millions de barils par l'exploitation à ciel ouvert. Je pense pouvoir le démontrer avec assez de certitude. Ce n'est qu'au moyen de sondages qu'on sera fixé sur ces estimations par acres, townships et subdivisions. Mais je crois que cette évaluation de 750 millions de barils est à peu près juste. Quant à l'autre estimation dont on a parlé, elle est plus précise pour ce motif qu'il y a 25 ans ou, à tout le moins, 20 ans, le directeur de ce qui était alors la division des mines avait demandé une estimation de la quantité de pétrole susceptible d'être tirée des sables bitumineux. Il a été établi qu'une grande partie de ces sables donnait douze, quinze, seize ou peut-être dix-sept pour cent de bitume; j'ai donc dit qu'en attendant d'autres explorations détaillées, l'on pouvait être sûr d'une moyenne de 10 p. 100 de bitume pour une région limitée, ce qui donnait près de 300 millions de barils. J'ai donc pris comme facteur, mettons 3, sur cette première estimation, qui s'est trouvée réduite ainsi à 100 millions de barils environ. Je crois, comme dans le cas des autres estimations,

que celle-ci se révélera assez exacte. Mais pour être absolument fixé, il n'y a qu'un moyen, et c'est de pratiquer des sondages à divers endroits de la région bitumineuse, ce qui entraînera beaucoup de dépenses de temps et d'argent; mais je crois que cela s'imposera avant de savoir définitivement à quoi nous en tenir.

M. MACNICOL: Veuillez expliquer au Comité ce que vous entendez par l'expression *in situ*?

M. ELLS: Elle veut dire sur place. Ce système a été appliqué très heureusement au soufre dans les salines du Texas. Pendant très longtemps nous obtenions notre soufre surtout de la Sicile, où l'on employait une méthode d'extraction très primitive, et nous l'obtenions en partie des sous-produits provenant de diverses raffineries de pyrites, etc. Il y a vingt, vingt-cinq ou peut-être trente ans, M. Herman Flash a tenté de mettre au point un procédé de récupération du soufre, dont il existe de vastes gisements au Texas, sous forme de poches de chaux situées à une profondeur très considérable. A cette époque il était impossible de l'extraire, de sorte que M. Flash résolut d'essayer la méthode appelée *in situ*, ou sur place. D'après cette méthode, on pratique un forage jusqu'à environ 1,200 pieds où se trouve le gisement de soufre. Ensuite, on y pompe de l'eau à une température de 400° Fahrenheit pour faire fondre le soufre qui remonte liquide à la surface, presque entièrement pur. Cette méthode d'exploitation se révéla très heureuse au point de vue commercial. La compagnie a réalisé de grands bénéfices et sa production de soufre a été importante; elle représente presque toute la production mondiale de soufre—environ 90 p. 100 des besoins de soufre du monde. J'ai pensé à appliquer cette méthode aux sables bitumineux. Dans la région de ces sables la même situation existe à de nombreux endroits. Les sables bitumineux sont au-dessous de terres de couverture de plusieurs centaines de pieds d'épaisseur, et qu'on ne peut évidemment pas enlever par des méthodes d'exploitation minière. Mais si nous pouvions de quelque façon séparer ce pétrole ou ce bitume et le faire remonter à la surface à l'état pur ou quasi pur, nous obvierions aux frais et aux difficultés de l'extraction et aussi, jusqu'à un certain point, aux frais et aux difficultés de séparer le sable du pétrole ou du bitume. Rien de pratique n'a été tenté dans ce sens. On nous a exposé certaines suggestions et on a dressé certains plans, mais rien n'a été fait jusqu'ici. Je crois que la récupération sur place telle qu'appliquée au goudron et au sable comportera des possibilités lorsque viendra le temps de l'essayer. Mais à l'heure actuelle, en supposant que nous ayons 1,500 milles carrés de sables bitumineux, je doute fort que nous devions envisager sérieusement l'application immédiate de cette méthode ou que nous puissions l'employer immédiatement. Mais, comme je le déclare dans le rapport précité, sans l'emploi d'une certaine exploitation sur place telle que celle-là, il n'y aura qu'un pourcentage relativement faible des sables bitumineux de disponible pour l'utilisation commerciale.

M. MACNICOL: Le monde entier a jeté les yeux sur ces sables bitumineux de l'Alberta. Des articles à ce sujet ont paru dans toutes sortes de périodiques et le monde a cru que la région de l'Athabaska renferme les gisements pétrolifères les plus considérables du monde, mais nous savons maintenant qu'on ne peut en tirer une aussi forte production qu'on ne nous l'avait dit.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

M. TIMM: Monsieur le président, cette assertion ne me paraît pas tout à fait exacte. Nous ne le savons pas.

M. MACNICOL: M. Ells vient de dire que de 95 à 98 p. 100 de ce bitume ne peut être exploité.

M. TIMM: Nous ne savons pas l'étendue de ces sables bitumineux. Nous espérons, et cela semble très probable, que cette région en renferme de vastes gisements; mais nous n'avons pas encore de données précises.

M. MACNICOL: J'espère sincèrement que nous en avons; sinon, nous avons gaspillé beaucoup de temps.

M. CASTLEDEN: Il me semble, après avoir entendu le témoignage de M. Ells, que cette exploitation est plutôt un problème d'ingénieur.

Le PRÉSIDENT: C'est l'application d'une méthode.

M. CASTLEDEN: C'est un problème de génie. Nos ingénieurs devront faire valoir leur compétence pour la solution de ce problème. Qu'y a-t-il sous ces sables bitumineux?

M. ELLS: Un lit de pierre calcaire. Naturellement, au début la production relèvera des ingénieurs. Ensuite, l'exploitation concerne le technicien; mais au tout début elle n'intéresse que l'ingénieur.

M. CASTLEDEN: Quelle est l'opinion des géologues touchant la possibilité de trouver du pétrole plus libre dans cette région sous un lit de pierre calcaire?

M. ELLS: La meilleure expression d'opinion là-dessus me vient d'un M. Thompson, de Londres. On le considère à Londres comme le doyen des géologues du pétrole, et c'est un homme remarquable. Il est d'avis qu'on ne peut trouver le pétrole libre pour des raisons qui peuvent être données. En outre, on a foré un certain nombre de puits dans les sables bitumineux—j'en ai oublié le nombre exact, peut-être 15 ou 20—dont aucun n'a produit de pétrole.

M. CASTLEDEN: A quelle profondeur les a-t-on forés?

M. ELLS: Ils ont traversé la pierre calcaire et pénétré très avant dans les sables bitumineux.

M. McDONALD (*Pontiac*): Ont-ils traversé le moins la pierre calcaire?

M. ELLS: Oui, Hammerstein a pratiqué un forage dans la pierre calcaire à McMurray jusqu'à une profondeur d'environ 800 pieds. Il a fait deux forages, l'un de 600 et l'autre de 800 pieds. Il n'a pas obtenu de pétrole, mais a rencontré une couche plutôt épaisse de sel. Il n'a vu aucun indice de pétrole.

M. McDONALD: Quelle est la nature générale de cette contrée? Est-elle rocheuse et montagneuse, ou si elle est plate?

M. ELLS: On pourrait la classer comme pénéplaine. C'est-à-dire, que c'est une plaine en déclivité graduelle de l'est vers la vallée de l'Athabaska. La dénivellation est très faible. Elle est à peine perceptible, à moins de prendre des niveaux sur des points très espacés. Le sol consiste en grande partie d'une couche de sable recouverte d'un lit épais de muskeg, de tourbe, de mousse, etc. Après avoir traversé l'Athabaska en se dirigeant vers l'ouest, on s'éloigne graduellement des terrains sablonneux et l'on rencontre un sous-sol argileux également recouvert de tourbe, de muskegs, etc. On peut dire que ce pays est généralement plat, avec de faibles élévations; son relief est bas.

M. McDONALD: Pas de pierres?

M. ELLS: Très peu; les affleurements rocheux n'y représentent pas le centième de 1 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

M. BLACK: J'aimerais savoir quel travail a exécuté M. Ells cet été. Il a visité la région en question chaque année depuis qu'il a porté la parole au congrès des bonnes routes à Edmonton dans les dernières 20 années. Il a prononcé une causerie très intéressante et très instructive à ce congrès et elle était d'un ton très optimiste.

M. ELLS: Bien entendu, depuis 1930 notre attitude à l'égard des sables bitumineux s'est modifiée. Nous les considérons alors surtout comme matériaux de pavage. C'est-à-dire qu'on prenait le sable bitumineux, on le chauffait, on le mélangeait et on le posait. L'exploitation dépend entièrement des tarifs de transport que nous pouvons obtenir des compagnies de chemins de fer. Aux Etats-Unis ces compagnies ont un tarif de transport pour le sable et le gravier,

c'est le plus bas; il est d'un peu moins d'un demi-cent par tonne-mille. On fait un assez grand usage du sable bitumineux sans le traiter d'aucune façon, sauf le chauffer.

M. BLACK: La qualité du bitume de ce gisement est-elle satisfaisante pour le pavage?

M. ELLS: Tout à fait. Il convient très bien au pavage. Cette année, je me suis occupé principalement de surveiller les forages par les sondeuses à carottes dont j'ai parlé il y a quelques instants; autrement dit, de prospecter les sables bitumineux au moyen de ces forages. J'ai étudié aussi l'exploitation d'un champ de gaz naturel dans le voisinage de McMurray. Certains ont cru que le gaz naturel serait très avantageux pour la mise en valeur des sables bitumineux comme source de chaleur et d'énergie et aussi quant à la possibilité d'amener d'autres industries à s'établir dans la région. Les indices de gaz naturel paraissent assez convaincants. Nous avons aussi effectué quelques arpentages et trouvé des emplacements de puits, etc. Nous avons aussi fait un grand nombre de sondages dans les gisements de sel.

M. BLACK: Qu'est-il résulté en général des recherches et des sondages dans les sables bitumineux, cet été?

M. ELLS: Nous n'avons pu les faire que dans une partie d'une seule zone. Cette région compte un grand nombre de subdivisions ou zones qui promettent de donner assez de bitume pour notre raffinerie. Nous avons fait l'épreuve d'une partie de l'une de ces zones. Sous certains rapports les résultats ont été encourageants, mais sous d'autres ils ont été décourageants. Les sables bitumineux se présentaient sous diverses conditions et ils sont de qualités très variables. Autrement dit, on trouve 10 pieds de ces sables par dessus un pied d'argile, puis trois pieds de sables bitumineux et encore de l'argile. Chaque sondage amène des résultats différents. Je crois que nous n'obtiendrons les résultats recherchés qu'en effectuant des sondages rapprochés. Par contre, je crois que ce problème, comme tout autre problème de génie, comporte une solution. Je veux dire que là où nous trouvons de l'argile je crois qu'il devrait être possible de trouver une méthode qui éliminerait les désavantages et les difficultés provenant du mélange de cette argile au sable.

M. BLACK: L'argile contient-elle du pétrole?

M. ELLS: Non, c'est de l'argile très tassée, libre d'huile. On en constate une trace insignifiante, une très petite fraction de 1 p. 100.

M. BLACK: Quel est le plus fort pourcentage de pétrole que vous avez trouvé au cours de vos investigations cette année?

M. ELLS: L'échantillon qui en contenait le plus en contenait environ 17 p. 100.

M. BLACK: Quelle serait la moyenne dans les matières qu'il faudrait retirer si on exploitait ces sables bitumineux?

M. ELLS: Je ne crois pas que je pourrais vous répondre immédiatement. Si l'on faisait l'analyse de chaque carotte et qu'on établissait la moyenne des matières extraites, chaque sondage donnerait des chiffres différents. Bien que nous ayons passablement de données elles n'ont pas encore été résumées de façon à donner la production moyenne de ces gisements.

M. BLACK: Cela veut-il dire qu'on ne peut compter sur un approvisionnement permanent?

M. ELLS: Il y a beaucoup de sable utile, mais malheureusement la quantité totale d'argile est aussi très appréciable. La question se résume à ceci: s'il y a trop d'argile mêlée au sable, je ne crois pas qu'aucun procédé puisse les séparer, mais dans le cas d'une proportion de 10 p. 100 d'argile contre 90 p. 100 de sable, je pense qu'on peut mettre au point un procédé de séparation. Tout se résume à ceci: il nous faut déterminer le pourcentage d'argile qu'un procédé peut séparer,

puis faire des forages avec des sondeuses à carottes, ici et là, pour obtenir la proportion d'argile. Ensuite nous savons ce qui en est.

M. BLACK: Combien de temps exigeraient ces opérations et quels en seraient les frais pour une région qui se prêterait à une mise en valeur importante?

M. ELLS: Ces sondages sont assez coûteux en comparaison du forage au diamant dans le roc. Je dirais que dans un an ou deux nos frais se seront abaissés à quelque \$4 ou \$5 le pied. Cette année nous avons effectué des sondages d'environ 3,000 pieds. La saison a été courte. Nous avons amélioré nos méthodes de forage non pas au début, mais tard dans la saison; grâce à cette amélioration, et avec peut-être 4, 5 ou 6 appareils de sondage,—ce sont des machines très légères,—je crois que nous serons fixés sur le gisement de McMurray d'ici trois ou quatre ans. Nous ne pourrions faire des sondages dans toute cette région, mais si nous en faisons dans huit ou dix des gisements les plus prometteurs, nous serions fixés dans un sens ou dans l'autre. Je pense que nous obtiendrions toutes les données nécessaires pour nous prononcer sur ce gisement. Je dirais qu'il faudrait quatre années de sondage.

M. Ross (*Calgary*): Employez-vous des foreuses rotatives; quels forages faites-vous?

M. ELLS: Oui, nous employons des foreuses rotatives faisant environ 30 tours à la minute, avec un tube carottier d'environ 2 pouces et nous obtenons de très bons échantillons.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

M. MACNICOL: Nous travaillons sur ce gisement depuis près de trente ans.

M. ELLS: Il y a eu beaucoup à faire, monsieur MacNicol.

M. MACNICOL: Les méthodes faciles d'extraction ne nous garantissent pas encore plus d'un milliard de barils de pétrole.

M. ELLS: Je pourrais donner un mot d'explications. Le ministère des Mines a cessé à tous égards l'exploration de ce champ en 1930. L'on croyait que, lorsque Max Ball a pris la direction des travaux dans la région, comme il l'a fait à Abasand, il allait commencer immédiatement le travail sur le terrain. Nous croyions en avoir assez fait. Nous avions fait beaucoup d'arpentages et de prospections, etc., et le ministère acru à très bon droit que nous avions assez accompli. Nous croyions que Max Ball pourrait se suffire à lui-même. Nous nous sommes croisé les bras et l'avons laissé se tirer d'affaire. Les résultats n'ont pas été aussi favorables que nous l'avions espéré de sorte que cette année nous sommes rentrés en scène. Nous n'avons guère fait de travaux sur le terrain pendant douze ans.

M. MACNICOL: Avez-vous une idée de la quantité de pétrole évaluée en barils par les ingénieurs de Max Ball, susceptible d'être extraite de l'étendue sur laquelle il a obtenu une option ou qu'il a arpentée sur l'Athabaska?

M. ELLS: Il n'a jamais fait d'estimation. Il en a fait une concernant celle de la rivière Horse, où il est actuellement à l'œuvre, laquelle dépassait légèrement 5,000,000 de barils. Mon estimation était de 3,500,000. Il l'a trouvée trop basse et l'a accrue de près de 2,000,000 de barils. Cependant, Max Ball n'a jamais fait de prospections en aval de la rivière, de sorte que ses estimations ne sont que des conjectures.

M. MACNICOL: Les ingénieurs qu'il a envoyés en aval de la rivière il y a deux ans n'ont pas fait une étude véritable?

M. ELLS: Non. Ils n'ont fait que de l'exploration préliminaire en surface. Ils n'ont pas fait d'étude en aval de la rivière.

M. Ross (*Calgary*): Est-ce là un gisement extraordinaire, ou s'il y a d'autres gisements qui lui ressemblent dans d'autres parties du monde?

M. ELLS: Il y en a qui lui ressemblent fort, mais ce gisement est de beaucoup le plus étendu dans son genre, au monde. Il comporte un à-côté plutôt intéressant. Il y a en Californie un certain nombre de ces gisements. Ils sont tous exigus. Une étendue de 300 acres y est considérée très vaste. Elle ne l'est pas en comparaison de nos très vastes gisements, mais cette année l'Union Oil Company of California, qui est l'une des compagnies les plus importantes, commence à faire des sondages à carottes dans ses sables bitumineux afin d'en tirer du pétrole. La Californie produit 800,000 barils de pétrole par jour.

M. MacNICOL: Extraits des sables bitumineux?

M. ELLS: Non, mais on y prend vraiment des mesures pour s'assurer de ce que pourrait donner l'extraction du pétrole de ces sables. Un nommé Myers, géologue en chef de l'Union Oil, est venu me voir et m'a tout raconté. Cette compagnie pratique continuellement des sondages à carottes dans les sables bitumineux.

M. BLACK: Le procédé de troisième phase, la séparation du sable du bitume, a-t-il été assez perfectionné pour être accepté comme satisfaisant?

M. ELLS: Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'il a été perfectionné, mais il l'est dans cette mesure qu'il se révèle assez satisfaisant et de coût modique. Je suis convaincu que plus tard il sera de beaucoup amélioré, mais aujourd'hui il est pratique.

M. BLACK: Quel pourcentage du pétrole permet-il de récupérer maintenant?

M. ELLS: Le résidu, ce qui donne un peu moins de 1 p. 100 de pétrole. Le résidu obtenu est assez propre, mais il renferme très peu de pétrole.

M. BLACK: Ces résultats ont-ils été obtenus dernièrement ou s'ils remontent à plusieurs années?

M. ELLS: Ils remontent à plusieurs années. La compagnie Abasand a commencé des études sur ce procédé en 1930 et 1931, et elle a mis en place le premier outillage en 1936. Elle a fait des travaux de laboratoire pendant cinq ans environ avant de mettre en place l'outillage.

M. BLACK: La troisième étape: celle de la séparation du bitume du sable ne comporte aucun problème difficile?

M. ELLS: Non. Elle offrait d'abord des difficultés, mais maintenant on obtient d'assez bons résultats. Bien que nous ne connaissions pas exactement les frais, l'exploitation de la compagnie n'ayant été qu'intermittente, il semble que les frais de production seront raisonnablement bas.

M. BLACK: Et la deuxième étape, l'extraction? Vous avez dit que la première étape était la découverte et la localisation du gisement et que la deuxième était l'extraction.

M. ELLS: Je crois que le mode d'extraction des sables bitumineux a donné lieu à des méprises. Il y a deux étapes. D'abord, l'extraction. On enlève les terres de couverture, le gravier, le sable, l'argile, tout ce qu'il y a, puis on extrait le sable bitumineux. Evidemment l'enlèvement de ces terres n'offre rien de nouveau. Aux Etats-Unis on en enlève de trois à quatre cents millions de verges cubes en divers endroits. C'est une méthode qui existe depuis longtemps. L'outillage est complètement standardisé et il n'offre rien de nouveau. Une fois ces terres enlevées, il faut extraire le sable. Nous avons mis au point une méthode très peu coûteuse de forer le sable au moyen de la vapeur; la vapeur y est amenée par un boyau. Ces frais ne sont pas excessifs. J'ai les dossiers et les chiffres d'un grand nombre de forages et de quelques milliers de tonnes. Les frais de forage et d'extraction s'établissent à bien moins de 10 cents la tonne. Le vrai problème ne consiste pas dans l'enlèvement des terres de couverture, non plus que dans l'extraction du sable. Il consiste à trouver des régions où l'on puisse répandre les matières de surplus ou terres de couverture, ainsi que le sable traité et les résidus de l'outillage de séparation. J'ai bon espoir que l'on trouvera de

la place pour les déposer; à mon sens l'extraction du sable et l'enlèvement des terres de couverture ne présentent pas de difficultés. Cela se fait tous les jours.

M. BLACK: Qu'est-ce qui a causé tant de retards et entraîné tant de dépenses depuis plusieurs années, particulièrement depuis un an ou deux, d'où des résultats si peu satisfaisants, alors que le pétrole était de nécessité si urgente?

M. ELLIS: En ce qui concerne l'Abasand, je ne voudrais pour rien au monde blâmer M. Ball. Cependant, nous avons vu souvent des techniciens, comme ce dernier qui est géologue, se lancer dans l'exploitation commerciale des sables bitumineux sans l'envisager comme ils l'auraient dû. Bien qu'animés des meilleures intentions, ils commettaient des erreurs et ne semblaient pas obtenir de résultats. Cela ne constitue pas un blâme à l'adresse de M. Ball, mais c'est réellement ce qui s'est produit. C'est un excellent géologue pour la découverte du pétrole, m'apprend-on, mais lorsqu'il a été employé par les compagnies de pétrole, il semble qu'il n'ait pas obtenu de résultats.

M. BLACK: Je reviens aux dossiers précités; vous dites qu'on a commis de graves erreurs?

M. ELLS: Oui, sans conteste.

Le PRÉSIDENT: D'autres députés veulent-ils interroger?

M. MACNICOL: Ai-je compris que vous aviez dit que la production de pétrole des sables bitumineux de Californie atteignait 800 barils par jour?

M. ELLS: Non, vous n'avez pas très bien saisi. La production quotidienne de pétrole en Californie est de 780,000 barils.

M. MACNICOL: Quelle est la production quotidienne des sables butimineux?

M. ELLS: Par suite de cette très forte production, l'Union Oil Company a déjà commencé des sondages et des prospections dans ses gisements de sable bitumineux.

M. MACNICOL: Actuellement ils ne produisent rien?

M. ELLS: Elle a agi ainsi au cas où ils pourraient devenir productifs. Deux ingénieurs sont venus étudier le procédé de séparation employé au gisement de McMurray cette année. Ils ont paru croire très sérieusement qu'il pourrait s'y produire du pétrole. L'étendue totale soumise à leurs recherches est d'environ 280 acres. Ils y font des sondages rapprochés au moyen de sondeuses à carottes, dans l'espoir de trouver une méthode d'extraction.

M. MACNICOL: Avez-vous visité le gisement de sable bitumineux de la Californie?

M. ELLS: Non.

M. MACNICOL: Comment se compare-t-il au nôtre?

M. ELLS: Si vous les parcouriez à pied vous ne trouveriez aucune différence; ces gisements vous paraîtraient les mêmes, ils se ressemblent beaucoup.

M. MACNICOL: Ce matin, j'ai dit que j'ignorais le nombre d'acres que possédait Ball. J'ai cru que c'était un certain nombre de milliers d'acres de sables bitumineux.

M. ELLS: Il a un droit ou une option sur six milles carrés, soit 3,840 acres.

M. MACNICOL: De sables bitumineux?

M. ELLS: Il a 500 acres de sables bitumineux.

M. MACNICOL: En comprenant l'emplacement de la rivière Horse?

M. ELLS: Oui.

M. MACNICOL: Incidemment, c'est un gisement prometteur?

M. ELLS: Oui, c'est une région très favorable.

M. MACNICOL: Il n'y a pas longtemps que vous êtes de retour, n'est-ce pas?

M. ELLS: Un mois environ.

M. MACNICOL: On y construit une raffinerie actuellement?

M. ELLS: Je le crois.

M. MACNICOL: Est-ce sur le même emplacement que l'ancienne?

M. ELLS: A peu près; on la construit à cent ou cent cinquante pieds de l'emplacement de l'ancienne raffinerie.

M. MACNICOL: On nous a dit à la dernière session parlementaire que cette raffinerie servirait à la fabrication de l'asphalte, surtout de l'asphalte pour la route de l'Alaska. Employez-vous le même procédé pour la fabrication de l'asphalte que pour le pétrole?

M. ELLS: C'est le même pour la production de l'asphalte, du pétrole, de l'essence, etc. Mais s'il ne s'agit que de produire de l'asphalte, une raffinerie complète est inutile pour la production des autres produits. J'ignore si elle servira seulement à la production de l'asphalte; c'est une question d'administration.

M. MACNICOL: Vous ignorez quelle sera la destination de cette raffinerie?

M. ELLS: Je pense qu'elle servira à toutes sortes de productions. Ne se propose-t-on pas de l'utiliser pour les diverses distillations fractionnées, l'essence, etc.?

M. MACNICOL: Est-ce que l'on utilisera encore la même méthode d'extraction?

M. ELLS: Oui.

M. MACNICOL: La même que celle employée par Ball?

M. ELLS: Oui.

M. MACNICOL: Comment s'écarte-t-on de la méthode employée par Ball?

M. ELLS: M. J. M. McClave a conçu et mis au point les modifications. Je crois que vous l'avez connu là-bas. Il serait très difficile d'expliquer les perfectionnements d'importance secondaire du procédé primitif. Avec une feuille de production, ou un tableau, je pourrais vous indiquer les différentes modifications qu'il a apportées, mais sans cela, les explications me seraient très difficiles à donner. Dans l'ensemble c'est le même procédé avec de légères modifications.

M. MACNICOL: On nous a dit aujourd'hui, si je me rappelle bien, que l'installation érigée par Ball il y a environ un an avait été démolie.

M. ELLS: Oui, c'est exact.

M. MACNICOL: Pour quelle raison l'a-t-on fait, si on doit suivre le même procédé?

M. ELLS: D'abord, certaines parties de cette construction n'étaient pas assez solides, certaines pièces de la charpente. Il fallait ensuite se prémunir contre les vapeurs qui s'accumulaient anciennement et qui ont fini par mettre le feu à la raffinerie; il s'agissait de mesures de sûreté. Troisièmement, on se proposait d'accroître la capacité globale à 600 tonnes. En tenant compte de tous ces facteurs, il a semblé qu'il valait mieux envisager la réalité, démolir l'ancienne raffinerie et en construire une nouvelle. Je pense que c'était une bonne idée, parce qu'il serait extrêmement difficile de tenter de rafistoler une raffinerie comme celle-là.

M. MACNICOL: M. Ball a reconstruit son ancienne raffinerie et en a porté la capacité de 150 ou 200 barils à 600 par jour.

M. ELLS: En réalité elle était aménagée pour une production de 400, non pas de 600.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il encore interroger M. Ells?

M. BLACK: J'ignore si ce serait régulier de demander à M. Ells s'il a quelque recommandation à faire au Comité sur la mise en valeur de nos ressources naturelles au cours de la période de restauration pendant laquelle nous espérons réintégrer nos anciens combattants et les travailleurs des industries de guerre.

L'étude qu'il a faite lui permet-elle de faire une recommandation précise au Comité quant à ce qu'on devrait faire, d'après lui, pour la mise en valeur de ce qu'on estime jusqu'ici être une des grandes ressources naturelles du Canada et l'une des grandes ressources naturelles mondiales. Pour ma part, je ne suis pas convaincu que cette étude le lui permette, après avoir entendu les témoignages de ce matin et sa déclaration de cet après-midi. J'aimerais que M. Ells nous expose ses idées sur ce qu'il faudrait faire pour la mise en valeur de ces sables pétrolifères, en vue de l'avenir.

M. ELLS: Je préférerais réfléchir un peu sur cela et vous envoyer une déclaration écrite. C'est un de ces sujets sur lesquels il est difficile de se prononcer sur-le-champ, sans y avoir réfléchi longuement. Trop de personnes ont porté des jugements précipités sur les sables bitumineux et leur mode d'exploitation. Je préférerais ne pas faire de déclaration à ce sujet, pour l'instant.

M. BLACK: A mon sens, votre réponse est bonne. Je veux souligner que le témoin est considéré comme une grande autorité sur la valeur possible de ces gisements et la population canadienne a accepté ses recommandations. Il n'est que raisonnable de s'attendre à ce qu'il modifie ses opinions, vu que les explorations se sont poursuivies. J'aimerais beaucoup obtenir de lui un rapport à jour.

M. ELLS: Si cela vous convient, monsieur, je préférerais que la question en reste là. Si la chose vous paraît désirable, je pourrais vous envoyer une déclaration écrite.

M. BLACK: Alors quand pourrions-nous l'obtenir de M. Ells, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Dès qu'il nous la fera parvenir. Quand le pourrez-vous?

M. ELLS: A la fin de la semaine.

Le PRÉSIDENT: Si le Comité le désire, elle pourra être insérée au compte rendu.

M. McDONALD (*Pontiac*): Dans le procédé d'extraction des sables bitumineux, que faites-vous des terres de couverture? Supposons qu'elles aient une épaisseur de trente pieds au-dessus des sables, comment extrayez-vous les sables; êtes-vous obligés d'enlever ces terres?

M. ELLS: Il faut les enlever complètement jusqu'aux sables.

M. McDONALD (*Pontiac*): C'est tout un problème que de trouver où les transporter.

M. ELLS: En certains endroits, c'est un problème d'envergure; ailleurs il y a beaucoup de terres inutilisées, des rivières profondes, etc. Dans ce cas il n'y a pas de difficulté, mais il arrive que cette question constitue un problème très sérieux.

M. CASTLEDEN: A quelle profondeur extrait-on les sables bitumineux?

M. ELLS: L'épaisseur des gisements varie. Actuellement on exploite un gisement d'environ 40 pieds d'épaisseur. Ailleurs, on en trouve de 70 ou 80 pieds, mais on peut dire que leur épaisseur varie de 25 à 75 ou 80 pieds. Elle varie dans le même gisement. Il y a érosion avancée et la surface des sables bitumineux est de forme irrégulière.

M. BLACK: A mesure qu'on s'enfonce dans le gisement la teneur en bitume est-elle plus faible ou plus abondante?

M. ELLS: Presque invariablement, plus on descend plus il y a de bitume.

M. MACNICOL: J'ai demandé à M. Ball ce qu'il ferait des terres de couverture s'il atteignait la pierre calcaire, et il m'a répondu qu'il les mettrait dans l'excavation d'où il aurait retiré les sables.

M. ELLS: C'était sa première idée. Ensuite il s'est vu forcé de disposer des résidus des sables et ceux-ci devaient remplir toute l'excavation; cela lui a donc été impossible.

M. MACNICOL: Je n'oublierai pas ce que j'ai appris sur les sables bitumineux. Tout le pays a été amené à croire que le gisement en question renferme un approvisionnement abondant de pétrole. Cela est peut-être imputable en partie à M. Ball qui était le seul à y faire de l'exploitation véritable. J'aimerais qu'on assignât M. Ball au Comité. J'ignore où il est.

Le PRÉSIDENT: Il est trop tard pour l'assigner maintenant, vous pourrez le faire venir à la prochaine session.

M. MACNICOL: J'aimerais connaître son avis sur le maintien ou l'abandon de cette exploitation. Le Comité est disposé à obtenir l'opinion de M. Ball et de ses collègues sur ce qu'il faudrait faire. A ce sujet, je vous répéterai ce que j'ai dit ce matin à propos des traitements de nos géologues. Ils ne nous ont pas parlé, mais si nous ne prenons garde et n'accordons à nos ingénieurs des traitements allant de pair avec ceux qui se paient aux Etats-Unis, nous allons les perdre; ils émigreront là-bas. Nous ne voulons pas perdre ceux que nous avons. Nos ingénieurs sont aussi compétents que n'importe lesquels au monde, mais ils ne sont pas rétribués autant que ceux des autres pays.

J'ai encore la conviction, d'après ce que j'ai lu,—et beaucoup lu et voyagé—que le pétrole abonde dans ce gisement. M. Ells a été très circonspect dans son témoignage. Les ingénieurs pèsent toujours leurs paroles; ils ne ressemblent pas aux députés sur ce point. Ils veulent toujours étayer leurs dires avec quelque chose. Il nous a dit que ce gisement peut produire un milliard de barils de pétrole; c'est beaucoup. S'il ne peut donner que cette quantité je suis certain que son ministère aimerait étudier la mise au point d'une méthode d'extraction du pétrole de ces couches profondes. Dès que nous aurons trouvé un moyen d'y arriver, nous constaterons peut-être que ce gisement est susceptible de donner 100 milliards de barils de pétrole. J'ai l'impression que notre pays possède une grande richesse en ce domaine, en dépit de ce qu'on a prétendu. Etant Ecossais, je suis tenace, et je persisterai à croire que le pétrole abonde là-bas.

Le PRÉSIDENT: Un mot à propos des témoignages que nous avons entendus aujourd'hui. Je ne crois pas qu'ils mettent en doute la présence d'une abondance de pétrole, mais ils peuvent peut-être faire douter de la possibilité de l'exploiter. Je veux réitérer ce que j'ai dit ce matin: le Nord-Ouest a été tellement mis en évidence depuis un an et demi qu'il faut absolument lui consacrer une étude suffisante pour que, dans l'avenir,—pour me servir de la même expression que ce matin,—nous puissions distinguer la propagande des possibilités véritables du pays. Nous voulons connaître nos ressources naturelles. Je suppose que l'interrogatoire du témoin est terminé.

M. PURDY: Les témoins d'aujourd'hui nous ont renseignés sur la situation relative au pétrole de l'Ouest. Je me demande s'ils peuvent en faire autant pour les provinces Maritimes, ainsi que sur les méthodes servant à extraire le pétrole des schistes.

M. TIMM: Monsieur le président, nous avons fait l'étude, l'été dernier, des schistes bitumineux du Nouveau-Brunswick, de ce qui était censé être les principales venues à Rosevale, Taylor-Village et Albert-Mines. Nous avons fait beaucoup de sondages au diamant. Je crois que M. Crerar en a déposé un rapport à la Chambre; il serait facile de se le procurer. En voici un bref résumé: les gisements de Rosevale ne sont guère prometteurs; ceux de Taylor-Village, encore moins. A Albert-Mines il y a environ 2,000,000 de tonnes de schistes bitumineux qui donnent plus de 20 gallons à la tonne, il y a donc quelque 60 millions de tonnes qui produisent 12 à 14 gallons à la tonne et peut-être 100 millions de tonnes qui en donneraient 10 à 12. L'exploitation du pétrole des schistes bitumineux s'est révélée peu économique dans les nombreux pays où on l'a tentée. Dans la plupart des endroits, la teneur en pétrole était bien plus forte que n'importe où au Nouveau-Brunswick—en fait, j'ai lu dernièrement un rapport sur une exploitation d'Australie. On y a perdu de l'argent en extrayant

de 80 à 100 gallons par tonne de schiste. Aussi, le rapport que nous avons soumis à notre ministre, et qu'il a déposé à la Chambre, était-il très défavorable?

M. PURDY: L'expérimentation sur les schistes présente-t-elle les mêmes problèmes que sur les sables bitumineux?

M. TIMM: Je crois que le gouvernement américain va reprendre la mise en valeur de ses gisements de schistes. Des travaux y ont été effectués il y a plusieurs années et je crois qu'on y a extrait environ 20 gallons à la tonne, de schistes qui en donnaient 50 ou 60. Ensuite les travaux ont cessé.

Le PRÉSIDENT: Les travaux vont être repris, sur ce gisement?

M. TIMM: Oui, et afin de construire des installations d'hydrogénation. Je parle de la production future.

M. JEAN: Rien n'a été fait dans le Québec?

M. TIMM: Non.

M. BERTRAND: N'a-t-on pas entrepris certains travaux en Gaspésie?

M. TIMM: Non; des compagnies privées ont fait des sondages à Gaspé, mais le ministère n'a rien fait.

D. (A M. Timm): Faites-vous construire votre propre bâtiment, outre celui qui existe déjà?—R. Oui.

D. Cela n'entraînera pas le déplacement de votre outillage actuel d'hydrogénation, n'est-ce pas?—R. Nous le mettrons probablement dans le nouveau bâtiment.

D. Ne vous faudra-t-il pas un outillage bien plus considérable?—R. Oui, c'est juste.

D. Votre expérimentation sur la houille et les sables bitumineux s'y poursuivra?—R. Oui.

Le président:

D. Pourriez-vous continuer vos recherches sur les schistes bitumineux et les houilles domestiques en même temps; les unes nuiraient-elles aux autres?—

R. Pour ce qui est du petit établissement, l'outillage que nous avons et celui que nous espérons avoir dans le nouveau bâtiment nous permettront peut-être de poursuivre nos recherches sur divers produits. Dans notre grand établissement pour les travaux de recherches nous ne pouvions effectuer les mêmes recherches à la fois.

M. Castleden (à M. Timm):

D. Combien d'équipes de prospecteurs avez-vous sur le terrain pour des travaux relatifs à la production pétrolière; j'entends combien en aviez-vous l'an dernier?—R. Je l'oublie; je crois que c'était dix ou douze équipes.

D. Était-ce pour tout votre ministère ou rien que pour ces travaux-là?—R. Non, je parle de nos équipes de géologues.

D. Et les équipes de géologues font des arpentages et de la prospection?—R. Elles s'occupent de la cartographie régulière, de travaux de reconnaissance, de levés dans les gisements pétrolifères de l'Ouest.

D. Rien que dans ces gisements?—R. Non, je n'entends pas rien que dans ces gisements, mais dans tous les gisements qui paraissent devoir donner du pétrole.

D. Cela vaut-il pour les territoires du Nord-Ouest?—R. Nous n'avons pas d'équipes là-bas.

D. Avez-vous d'autres équipes de prospecteurs?—R. Oui, nous en avons deux dans ces Territoires, qui ont fait des travaux de géologie dans le Nord l'an dernier.

D. Tous les membres de ces équipes relèvent-ils de votre ministère, ou si certains à l'emploi de compagnies minières privées les accompagnent?—R. Non, ils relèvent tous de notre ministère. Les compagnies minières privées ont aussi leurs prospecteurs et leurs géologues.

D. Le public peut-il prendre connaissance des constatations et des recherches de ces équipes?—R. Oui, de toutes.

D. Elles sont publiées?—R. Oui.

D. Avec le détail de toutes les constatations?—R. Oui.

M. McDonald (Pontiac):

D. Peut-on savoir ce qui est résulté de l'exploitation minière entreprise dans les territoires du Nord-Ouest l'an dernier?—R. Deux équipes de géologues s'y sont rendues l'an dernier et elles ont mis à jour un assez grand nombre de dépôts—des venues, devrais-je dire, comme certains parmi vous s'en souviennent peut-être, de tantale, de spodimum—et de certains autres métaux comme l'étain. J'ignore ce que cela va donner. Il est trop tôt pour se prononcer.

D. Et on trouve aussi du radium, là-bas?—R. Oui. La seule mine que nous y ayons est celle du Grand Lac de l'Ours, c'est la seule exploitée au Canada.

M. MacNicol:

D. J'allais vous le demander: vos équipes se composent surtout d'étudiants des universités?—R. Nous avons d'habitude un géologue qui est un étudiant de dernière année, parfois un diplômé, qui travaille pour obtenir son grade de Docteur en philosophie et il a généralement avec lui deux étudiants non diplômés.

D. Mais ce sont des spécialistes?—R. Oui.

M. Jean:

D. Faites-vous des recherches dans les provinces qui possèdent leurs ressources naturelles?—R. Certainement; nos équipes de géologues sont disséminées dans tout le Canada, dans les provinces qui possèdent leurs ressources, ou dans les territoires du Nord-Ouest.

D. Vous faut-il obtenir la permission des autorités provinciales?—R. Pas nécessairement; l'on reconnaît que ces recherches sont du ressort du gouvernement fédéral.

M. MACNICOL: Et vous transmettez les rapports de vos constatations aux gouvernements provinciaux?

M. TIMM: Oui.

Si vous me le permettez, j'ai une observation à faire concernant le témoignage de M. Ells sur les sables bitumineux. Actuellement, il est très optimiste à propos de la découverte de ces sables. Personnellement, je ne le suis pas autant. Leur valeur doit être établie. A mon sens, M. Ball, de l'ancienne compagnie Abasand, n'a pas été à l'œuvre assez longtemps. Nous n'avons jamais essayé sa méthode en hiver. Nous ignorons si cette méthode d'extraction est applicable l'hiver. Je répète que je ne crois pas que M. Ball ait employé son outillage assez longtemps, même en été, pour nous assurer qu'elle était applicable.

M. MACNICOL: Ce n'est pas une méthode d'extraction, il emploie simplement la poudre noire pour le sautage.

M. TIMM: Oui, c'est vrai, mais à ce propos: l'on a constaté après la fragmentation des sables qu'ils se fendillent à l'air et ont une tendance à s'émietter et à se constituer en mottes. Je ne saurais dire si cette particularité est importante ou non...

M. MACNICOL: Vous avez peut-être raison à propos de l'application de sa méthode en hiver, mais d'après ce que j'ai vu, lors de la dernière journée que j'ai passée là-bas, on a peut-être allumé 50 coups de mine ensemble. Après les explosions les sables étaient assez ameublés. On pouvait les pelleter dans les camions et les transporter tels quels.

M. TIMM: Je vous parle de cela, afin d'éviter que vous reveniez me dire dans quelques années que le problème de l'exploitation minière étaient entièrement résolu. Je prétends que cette méthode n'a pas été appliquée assez longtemps pour qu'on soit sûr de sa valeur.

M. MACNICOL: Je ne dirai pas que vous avez tort. Je ne puis que vous parler des résultats de ce sautage et du chargement des sables dans les camions puis dans le transporteur à courroie jusqu'à la raffinerie. Tout m'a paru très bien; je ne suis ni géologue, ni ingénieur minier et je ne prétends pas connaître cet aspect de la question.

M. TIMM: J'ai cru qu'il valait mieux soulever ce point, parce que vous savez ce qu'a déjà tenté la compagnie Abasand, sa méthode d'extraction à la scie, etc.; même celle-ci serait très prometteuse.

M. MACNICOL: Je l'ai vue appliquée.

M. TIMM: Jusqu'à ce qu'on constate les difficultés dont il a été question; c'est pourquoi je prétends que cette méthode n'a pas été appliquée assez longtemps pour que nous soyons sûrs qu'elle est pratique.

M. MACNICOL: On a prétendu qu'elle donnait toute satisfaction, mais que le sable usait très rapidement les raboteuses et que les nodules de sable les brisaient. Il en est résulté que leur marche a été arrêtée trop souvent pour qu'on pût remplacer les raboteuses. C'est pourquoi on a recouru au sautage. Je répète que la compagnie Abasand a beaucoup de mérite; elle a frayé la voie. En outre, M. Ells a travaillé pour elle pendant longtemps et l'a fait bénéficier de conseils très précieux. En fait, je n'ai entendu que des commentaires très élogieux sur l'aide donnée par M. Ells. Bien que ce dernier dise lui-même qu'il reste encore beaucoup à connaître, je crois que nous devrions être optimistes quant à nos riches ressources de là-bas.

M. CASTLEDEN: J'aimerais savoir si le service des recherches a étudié d'autres méthodes d'extraction de ces sables bitumineux, comme celle qui consiste à faire pénétrer la chaleur dans les gisements et dégager ainsi le pétrole des sables; cette méthode a-t-elle donné lieu à des études?

M. HAANEL: Nous n'avons rien tenté de la sorte, mais l'on nous a soumis certains projets que nous avons examinés et sur lesquels nous avons fait rapport. Nous avons constaté que les projets étudiés n'étaient pas d'application économique.

M. CASTLEDEN: Les méthodes actuelles ne semblent pas être économiques, vu l'enlèvement des terres de couverture et autres difficultés analogues.

M. HAANEL: Cette opinion ne me paraît pas justifiée. M. Ells a traité il y a quelques instants de l'extraction du bitume *in situ*. Sa méthode consistait à pomper de l'eau chaude ou même de l'eau froide dans les sables bitumineux. Ce n'est pas celle dont il s'agit maintenant. On en a proposé une donnant lieu à des forages et à l'utilisation de la chaleur afin de fondre suffisamment le bitume pour l'extraire par un autre forage. Nous avons étudié cette méthode, mais nous croyons qu'elle nécessiterait une trop grande utilisation de la chaleur pour être pratique.

M. MACNICOL: Encore une question à M. Ells: j'ai dit ce matin que j'avais lu avant 1935 ou 1936 qu'une grande quantité de sable bitumineux avait été envoyée en Angleterre pour y être éprouvée selon le procédé Freeman d'extraction du pétrole des sables; en avez-vous déjà entendu parler ou vous souvenez-vous si cela s'est déjà fait?

M. ELLS: J'en ai entendu parler, mais je crois que les résultats n'ont pas été divulgués.

M. MACNICOL: Vous souvenez-vous de l'expédition de ce sable en Angleterre?

M. ELLS: Non, je n'ai aucun souvenir précis. Je me souviens effectivement que, quelques années auparavant, on avait expédié deux wagons de ce sable en Angleterre, à Cardiff, Galles, et qu'on avait consacré une somme plutôt importante, environ \$500,000 à l'essai d'une méthode.

M. MACNICOL: Ils avaient été expédiés à Cardiff?

M. ELLS: Oui, la valeur de deux wagons; je les ai expédiés moi-même.

M. MACNICOL: Ce procédé a-t-il été employé?

M. ELLS: Il était secret; il l'était tellement que tout le travail fut exécuté sous la surveillance de la police londonienne et personne ne pouvait s'approcher de l'usine. On n'a rien publié concernant cet essai. Si j'ai bonne mémoire, les deux personnes qui ont travaillé sont décédées et on n'en a rien divulgué.

M. MACNICOL: Le rapport que j'ai vu disait qu'on avait éprouvé le sable bitumineux au moyen du procédé Freeman.

M. ELLS: Peut-être.

Le PRÉSIDENT: M. Timm a-t-il encore quelque chose à ajouter, ou bien l'un ou l'autre des deux autres témoins? Ils pourraient vouloir apporter quelques mots d'éclaircissement sur les points qui ont été soulevés. Je demande à M. Timm s'il veut dire quelques mots.

M. TIMM: Seulement ceci: je crois que nous avons exposé à fond ce sujet au Comité. J'espère que celui-ci se rend compte qu'il y a un grand nombre de problèmes à résoudre pour l'extraction du pétrole et de ses produits des sables bitumineux; je compte qu'il ne s'attend pas à ce qu'ils soient résolus à brève échéance. Il s'écoule d'habitude des années avant que des problèmes tels que ceux-ci soient résolus et donnent lieu à une exploitation commerciale.

M. MACNICOL: J'ai encore une question sur les sables bitumineux; l'épaisseur des couches ne correspond-elle pas de très près à celle des veines ordinaires de houille; M. Ells les a appelées couches?

M. TIMM: Oui, il y a deux couches.

M. MACNICOL: Oui, et il en est de même pour les sables bitumineux ordinaires; leurs couches sont de diverses épaisseurs comme dans les houillères.

M. TIMM: On trouve parfois plusieurs couches de houille les unes au-dessus des autres, surtout dans les grands gisements de lignite. L'une de ces veines se prête à l'exploitation commerciale et d'autres non; on n'exploite donc que la première. Mais j'ignore jusqu'à quel point cela pourrait s'appliquer aux sables bitumineux, si l'on pourrait extraire la couche abondante de ceux-ci et laisser les couches moins fournies. Je doute que cela soit faisable.

M. MACNICOL: Si ces couches étaient exploitées à ciel ouvert, je présume que les fouilles descendraient jusqu'à 75 ou 100 pieds.

M. TIMM: J'imagine que lorsqu'il s'agit de la houille, sa qualité est à peu près la même.

M. MACNICOL: On exploite les couches l'une après l'autre.

Relativement aux principales questions qui nous ont amenés ici aujourd'hui, à savoir celle de l'outillage expérimental d'hydrogénation, de nos laboratoires de la rue Booth, pour nos laboratoires de recherches sur les combustibles, je suis très heureux d'apprendre que le Comité préconise fortement la mise à exécution par le gouvernement d'un projet comme celui exposé par M. Haanel ce matin. Je suis certain que notre sous-ministre et notre ministre seront heureux de l'apprendre.

M. BLACK: Je pense, monsieur le président, que l'on pourrait soumettre les houilles de qualité inférieure à certaines analyses, afin de déterminer dans quelle mesure on pourrait les employer.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela fera partie des études qu'entreprendront ces ingénieurs lorsqu'ils auront l'outillage nécessaire.

Je crois pouvoir vous assurer que tous ceux qui ont pris part à la discussion d'aujourd'hui désirent vous fournir tout ce qu'il vous faut pour vous livrer à vos recherches. A mon sens, cette discussion nous a été très avantageuse, non pas simplement parce qu'elle nous a mis en face des réalités, mais parce que nous commençons à nous rendre compte qu'il faut commencer à pied d'œuvre et que nous ne mettrons pas nos ressources suffisamment en valeur sans nous y prendre de la bonne manière.

C'est tout pour aujourd'hui.

Demain matin à dix heures nous entendrons d'autres témoins sur l'agriculture. Vous vous souvenez qu'avant l'ajournement de la Chambre nous avons entendu quelques témoins là-dessus; demain nous reprendrons cette discussion.

M. BLACK: Y a-t-il quelque chose en vue pour jeudi ou vendredi?

Le PRÉSIDENT: Jeudi matin nous nous réunirons à 10 heures, et le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse sera présent. Le premier ministre MacNab du Nouveau-Brunswick arrivera à midi ce jour-là, accompagné, je crois, du premier ministre Jones. J'ai cru qu'en ces deux jours nous pourrions être fixés sur le cas des provinces Maritimes. Pour ce qui est du vendredi, il nous faudra attendre ce que donnera le jeudi.

M. BLACK: Entendons-nous des représentants des autres provinces? Nous n'avons entendu personne du Manitoba, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan ni de la Colombie-Britannique.

Le PRÉSIDENT: Nous aurons entendu les représentants de cinq provinces lorsque nous terminerons nos délibérations cette semaine après avoir entendu les représentants des provinces Maritimes. Il nous restera à entendre ceux de quatre autres. Ceux de la Colombie-Britannique seront prêts à venir ici peu après l'ouverture de la session, vers la fin de janvier. Quant à ceux des autres provinces, je ne sais pas quand ils pourront venir. Je sais que ceux de l'Ontario se rendront ici au cours de la session. Le premier ministre de la Saskatchewan serait venu immédiatement, mais, après que les diverses dates eurent été fixées, il s'est aperçu qu'il ne pourrait venir avant plusieurs semaines et il a cru bon d'attendre la fin de l'année. En fait, les représentants des provinces Maritimes sont dans le même cas. Quand nous avons invité les provinces à nous envoyer des représentants, elles ont formé des comités chargés de les conseiller ou de s'enquérir de la situation dans chacune des provinces, et ensuite de la leur exposer. Auparavant, la Colombie-Britannique avait un conseil de réorganisation; ses membres étaient tout disposés à venir à Ottawa et s'y préparaient. Les représentants des autres provinces ne sont pas prêts, mais à titre de président, je leur sais gré de leur désir de nous faire profiter des connaissances que leur ont values leurs études. Ils voudront peut-être revenir plus tard, à la prochaine session, afin de nous renseigner plus complètement.

A 4 h. 35 le Comité s'ajourne au lendemain 1er décembre 1943, à dix h. du matin.

Appendice "A"

OTTAWA, le 7 décembre 1943.

M. James Gray Turgeon, député,
Président du Comité de la restauration et du rétablissement,
Chambre des communes,
Ottawa.

Les commentaires suivants ont trait à une demande de renseignements de M. P. C. Black, député, sur les possibilités d'exploitation des sables bitumineux albertains et sur la répercussion possible de cette exploitation sur l'embauchage d'après-guerre.

1. *Exploration au moyen de sondeuses à carottes*

Depuis 1913 j'ai insisté souvent sur le fait que ce n'est qu'en employant l'outillage approprié pour les sondages qu'on sera fixé sur la véritable importance économique des gisements de sables bitumineux.

Ces sondages ont déjà été commencés avec des sondeuses à carottes et ont donné de précieux renseignements. Cependant, la région où ils ont été pratiqués est d'étendue limitée et il serait bon de les poursuivre.

Nous suggérons que le programme à exécuter en 1944 comprenne l'emploi de 5 sondeuses à carottes. Ce programme comporterait l'emploi du personnel suivant:

Personnel des sondeuses.....	35
" de transport (y compris les bateliers).....	5
" de la cuisine.....	5
" des levés topographiques.....	6
" des levés de reconnaissance.....	3
Total.....	<hr/> 54

Si les résultats obtenus en 1944 se révèlent encourageants, il faudrait entreprendre d'autres sondages.

2. *Embauchage possible grâce à l'exploitation commerciale des gisements de sable bitumineux*

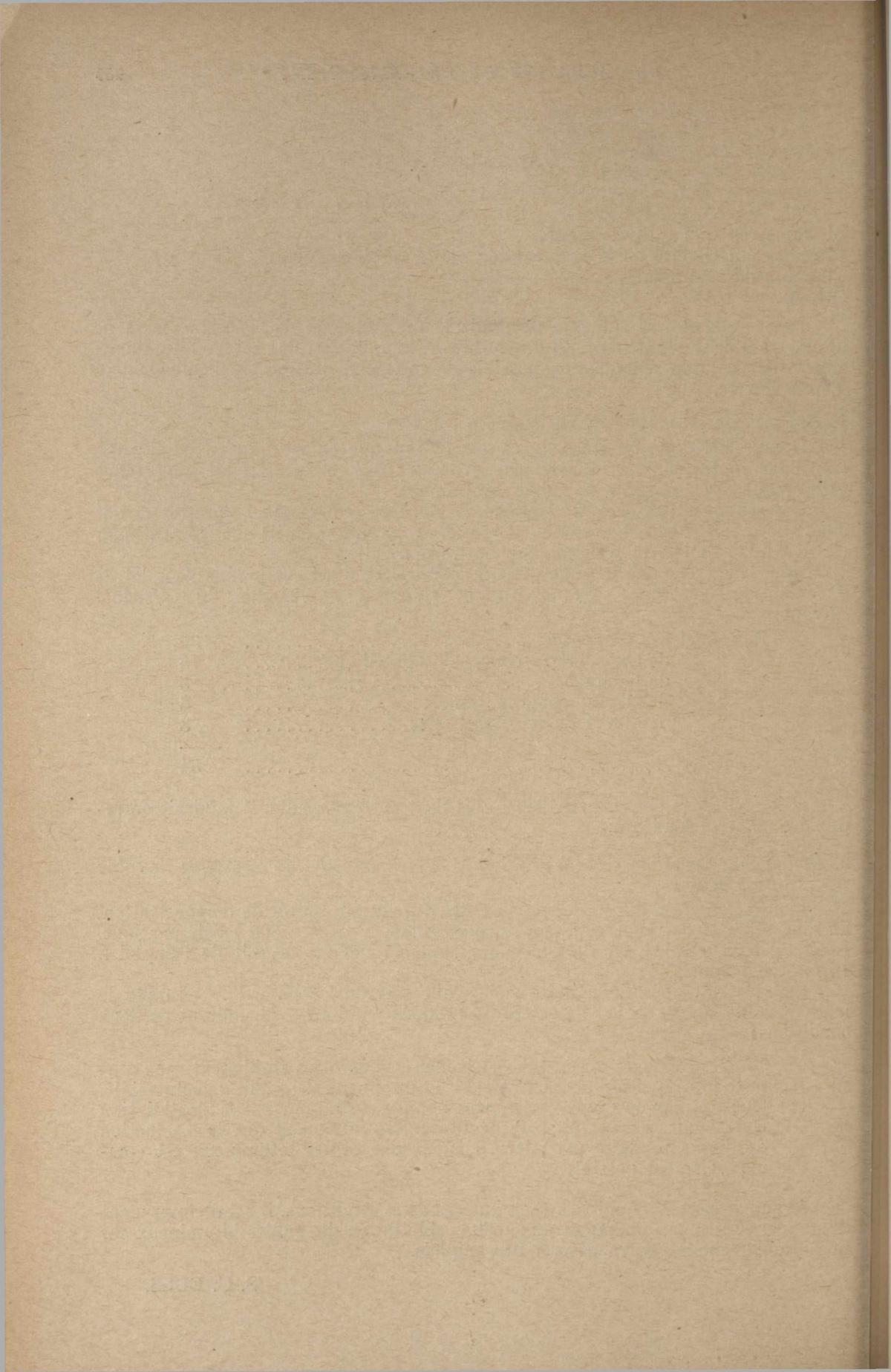
L'on est en train d'installer près de McMurray des unités de démonstration, de séparation et de raffinage d'une capacité totale d'environ 600 barils par jour. Lorsqu'il sera terminé, en 1944, cet établissement devrait fournir de l'emploi à 75 ou 100 hommes.

Les grandes opérations industrielles qui suivront, comme par exemple le traitement de 10,000 tonnes de sables bitumineux par jour,—dépendront de deux conditions:

- Que les sondages au moyen de sondeuses à carottes établissent sans conteste la présence d'abondants sables bitumineux de qualité commerciale.
- Que les prix de revient, et autres données se rapportant à l'installation d'essai qui se construit près de McMurray indiquent que la production de divers produits pétroliers à partir des sables bitumineux est commercialement possible.

Avant de savoir à quoi s'en tenir sur ces deux conditions, il serait imprudent d'indiquer le nombre d'hommes auxquels l'exploitation des sables bitumineux sur une grande échelle pourra assurer des emplois.

S. C. ELLS.



SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

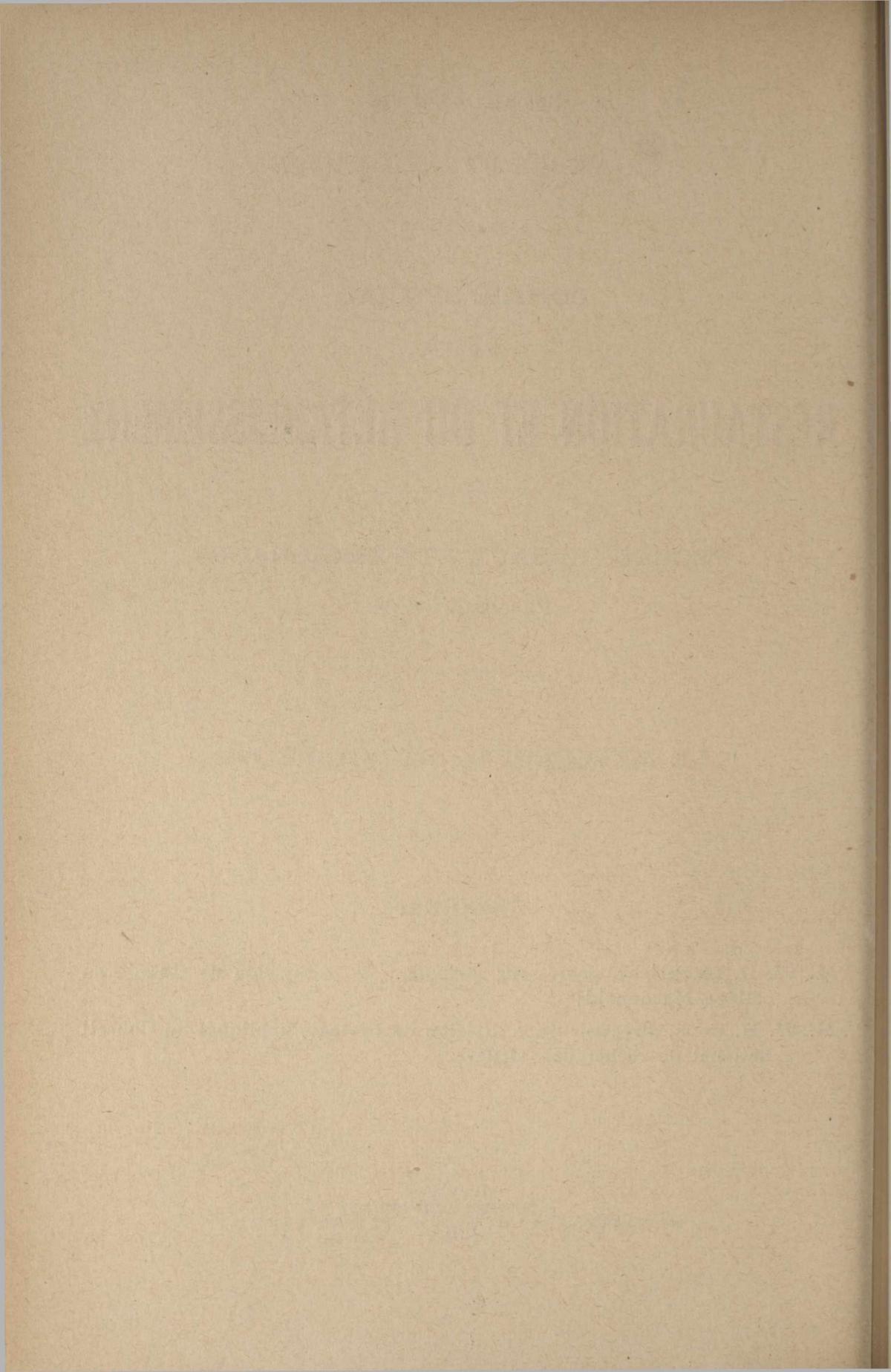
Fascicule n° 34

LE MERCREDI 1^{er} DÉCEMBRE 1943

TÉMOINS :

- M. W. D. McFarlane, professeur, président de la division de Chimie au collège Macdonald;
- M. W. H. Cook, directeur de la division de Biologie appliquée au Conseil national de recherches, Ottawa.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944



PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 1er décembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à dix heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Brunelle, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Harris (*Danforth*), Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), Marshall, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—27.

Le président présente les témoins suivants, qui seront entendus aujourd'hui:

M. W. D. MacFarlane, professeur, président de la division de Chimie au collège Macdonald, et

M. W. H. Cook, directeur de la division de Biologie appliquée, au Conseil national de recherches, Ottawa.

M. MacFarlane est appelé et interrogé.

M. Cook est appelé et interrogé.

Le président ayant à s'absenter, M. Hill occupe le fauteuil. Le président revient plus tard et reprend le fauteuil.

Les témoins se retirent et la séance est suspendue à 11 h. 55 jusqu'à 2 h. 30 de l'après-midi.

Le MERCREDI 1er décembre 1943.

La séance est reprise à 2 h. 30 de l'après-midi sous la présidence de M. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Brunelle, Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Harris (*Danforth*), Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), Marshall, Matthews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—25.

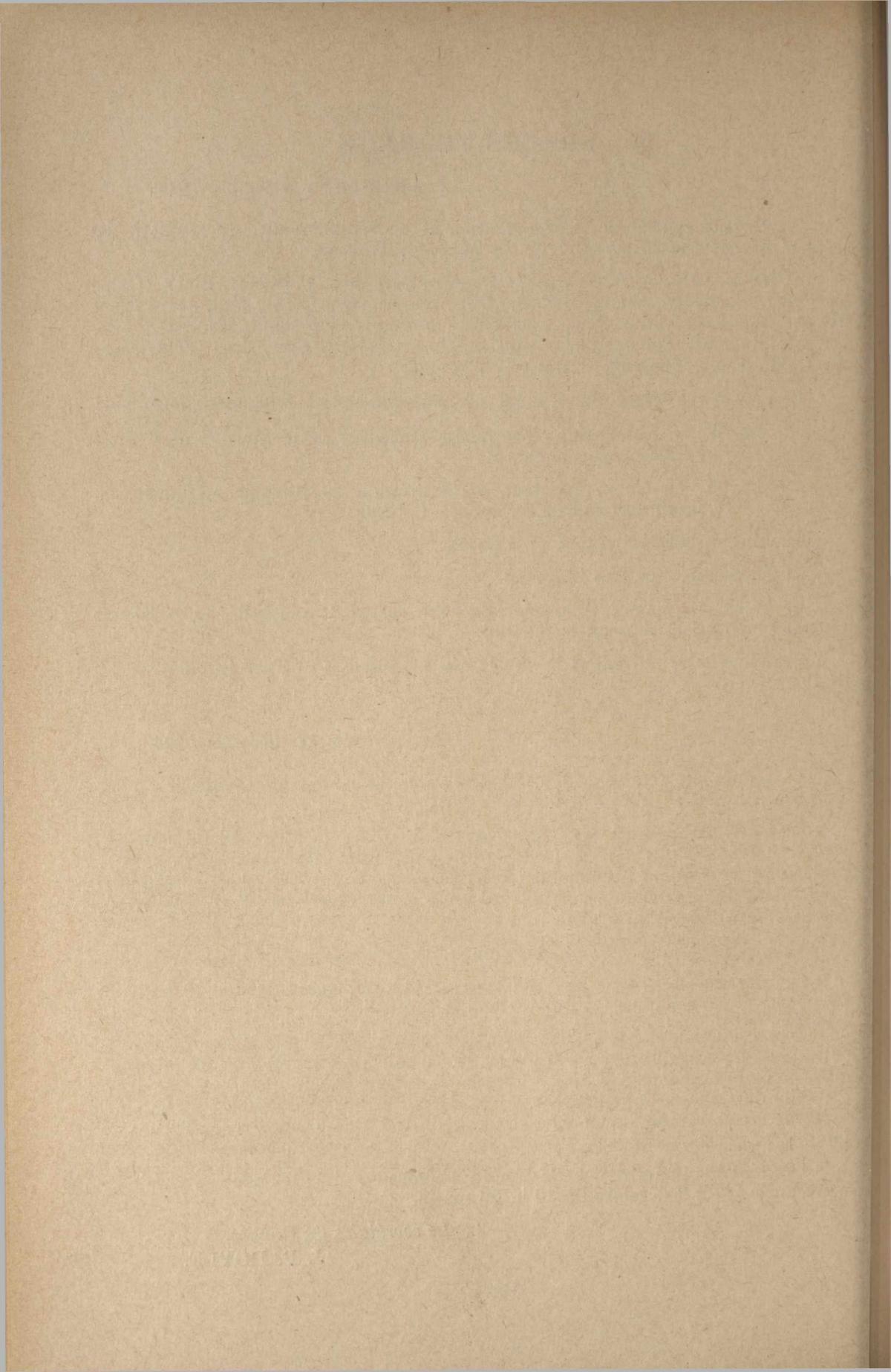
MM. MacFarlane et Cook sont appelés et interrogés de nouveau.

Le président est forcé de s'absenter et M. McDonald occupe le fauteuil. Le président revient plus tard et reprend le fauteuil.

Le président annonce qu'il a demandé M. Barton, sous-ministre de l'Agriculture, de préparer un exposé des vues de son ministère quant à l'effet que produira le nouveau contrat de bacon avec la Grande-Bretagne sur la position commerciale du Canada dans l'après-guerre. Il fait savoir aussi qu'il a tenté, mais sans succès, de communiquer avec le ministre de l'Agriculture durant l'heure du midi.

Les témoins se retirent et le Comité s'ajourne à 4 h. 05 pour se réunir de nouveau le jeudi 2 décembre à 10 h. du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 1er décembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à dix heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons avec nous aujourd'hui M. W. D. McFarlane, professeur et président de la division de Chimie au collège Macdonald, et M. W. H. Cook. M. Cook est directeur de la division de Biologie appliquée, au Conseil national de recherches, Ottawa. Au cours de l'été dernier, il a été prêté au ministère britannique des Vivres pour accompagner en Amérique du Sud une mission intéressée à la préparation et au transport des vivres.

M. Barton, sous-ministre de l'Agriculture, devait également témoigner ce matin; malheureusement, les circonstances ne le lui permettent pas. Par conséquent, M. McFarlane et M. Cook se trouvent dans une position très onéreuse, car ils devaient se faire entendre à la suite de l'exposé fait antérieurement par M. D. G. MacKenzie, lequel traitait de l'agriculture. Vous vous rappelez qu'il a d'abord fait son exposé et que, lors de sa seconde visite, il a été interrogé. Je vais donc appeler en premier lieu M. McFarlane, puis M. Cook, mais, à titre de président de ce Comité, je tiens à leur présenter mes excuses pour la position dans laquelle ils se trouvent ce matin. Ils avaient cru pouvoir suivre l'exposé et ensuite parler sur les différentes questions qui auraient pu en ressortir. Ils n'ont pu bénéficier de cet exposé, mais je sais que tous deux ont lu—je ne saurais dire combien attentivement—le témoignage de M. MacKenzie et qu'ils seront prêts à répondre plus tard aux questions qu'on pourra leur poser concernant l'agriculture dans les différentes parties du Canada.

Maintenant, monsieur McFarlane, faites de votre mieux en dépit de ces circonstances malencontreuses.

M. HILL: Avant de procéder à l'interrogatoire, je crois que nous devrions verser au compte rendu certains témoignages se rapportant à celui d'hier. Je demanderais au secrétaire du Comité d'écrire aux trois témoins qui ont été entendus afin de savoir s'ils ont visité les terrains de sable pétrolifère de l'Alberta, s'ils en connaissent les sites ou s'ils parlaient simplement d'une manière théorique.

Le PRÉSIDENT: M. Timm a visité les terrains. Je le lui ai demandé hier.

M. HILL: Et les deux autres?

Le PRÉSIDENT: Les deux autres n'ont pas vu les terrains; M. Timm les a vus, et M. Ells, naturellement.

M. HILL: Je me demandais s'il s'agissait du témoignage d'hommes d'expérience.

Le PRÉSIDENT: M. Ells s'y est rendu. M. Ells est probablement l'initiateur de l'exploitation des terrains de sable pétrolifère. Il a vécu sur les lieux et M. Timm s'y est rendu également.

M. W. D. MCFARLANE, professeur, président de la division de Chimie au collège Macdonald, est appelé.

Le président :

D. Monsieur MacFarlane, je vous laisse libre de nous dire ce que vous voudrez au sujet de l'agriculture, peu importe que cela se rapporte ou non au témoignage de M. MacKenzie.—R. Monsieur Turgeon, j'ai ici quelques notes que j'ai préparées pour une autre circonstance. Vous avez eu l'amabilité de m'appeler au téléphone, lundi matin, pour m'inviter à témoigner; vous ne m'avez pas dit cependant quel sujet serait discuté, mais j'en avais une bonne idée. Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de préparer un exposé en règle, car autrement cet exposé aurait été prêt. Je tiens à bien faire comprendre ma position et à ne pas laisser croire que je suis un expert dans ce domaine. Comme professeur de chimie agricole, j'ai naturellement été intéressé à l'application de la chimie à l'agriculture, en vue d'ouvrir de nouveaux débouchés industriels aux produits agricoles, et, lorsque la Chambre de commerce, comme l'a dit M. MacKenzie, a pris ce projet sous son égide, en 1939, on m'a choisi parce que je n'étais ni du gouvernement, ni de l'Administration, et que je pouvais peut-être m'exprimer librement sans rester dans les limites habituelles, exposer mes vues et préparer un rapport pour le comité de la Chambre de commerce au sujet des recherches au Canada et de l'utilisation des produits agricoles. Je crois que pour la plupart, vous avez lu ce rapport; il a été publié en 1941. Ce rapport réunit pour la première fois de façon pratique les résultats des recherches entreprises par le ministère de l'Agriculture et le Conseil national de recherches dans ce domaine.

Depuis la préparation de ce rapport, je passe pour une autorité en la matière. Cela va même plus loin, et je suis devenu un pionnier de la chimurgie.

Monsieur le président, je ne sais pas au juste ce que je devrais dire. Vous savez fort bien qu'il n'y a rien de neuf dans ces projets. Les sources de matières premières de quelques-unes de nos plus anciennes industries, celles établies depuis longtemps, tant au Canada que dans le monde entier, sont d'origine agricole; le comité de chimurgie a concentré tous ses efforts pour trouver de nouveaux moyens d'utiliser les produits agricoles dans l'industrie. Je me suis appliqué personnellement, je puis le dire en passant, à faire attacher plus d'importance aux travaux de recherches, au Canada.

J'ai visité aux Etats-Unis trois des quatre laboratoires régionaux de recherches, qui s'occupent presque exclusivement d'études concernant l'utilisation des protéines, des huiles, des matières grasses et autres dans l'industrie, et je suis d'avis que trop longtemps au Canada nous nous sommes fiés à la direction des Etats-Unis et à leurs recherches dans ce domaine particulier. Ces recherches, à mon sens, sont essentielles au développement du Canada. Je crois aussi que ceux d'entre nous qui s'intéressent aux recherches ont constaté que l'avenir des jeunes chimistes de talent se trouve aux Etats-Unis. Quelques-uns de nos plus distingués diplômés résidant aux Etats-Unis font un travail excellent dans des domaines aussi essentiels, sinon plus, au régime économique du Canada, qu'ils ne le sont à celui des Etats-Unis. Mes efforts ont consisté surtout à élargir le champ d'action des travaux de recherches dans le domaine de la chimie agricole appliquée et à leur assurer de plus amples crédits. J'eus l'impression que le travail du comité de chimurgie n'était pas apprécié à sa juste valeur et, à la faveur de la guerre, j'avais espéré que quelques-uns des projets déjà en vue pourraient être poussés de l'avant par suite de besoins provenant de certaines nécessités de la guerre. Je ne tiens pas à être cité à ce sujet, mais je crois qu'en certains cas nous n'avons pas su utiliser pleinement les produits de la ferme comme matière première pour la production des articles essentiels à la guerre. Un exemple pratique serait peut-être le présent programme canadien de fabrication du caoutchouc synthétique. Je crois cependant qu'au cours de l'an dernier,—et vous tous ici possédez les mêmes données que moi—nous avons constaté que notre gouvernement a songé sérieusement à instituer ce genre de recherches industrielles et que des mesures ont été prises dans ce sens. Je tiens à ajouter, néanmoins, que tout ce que le gouvernement entreprendra devrait être fait au moyen des institutions déjà existantes. Il n'est vraiment pas nécessaire de

créer de nouveaux organismes de recherches pour ce genre de travail. On rencontre de grandes difficultés dans ce domaine. Je veux être bien compris sur ce point, et vous le comprenez sans doute très bien: il y a deux genres de recherches dans ce domaine, deux genres bien définis. Il y a la recherche fondamentale, servant de base à la découverte de nouveaux usages industriels pour les produits agricoles. Il doit vous paraître évident que plus nous aurons de renseignements fondamentaux sur la structure de la molécule de l'amidon, par exemple, ou de la molécule du gluten, l'une des protéines du blé, ou même sur la structure de quelques-unes des graisses et des huiles naturelles, qui n'a pas encore été bien éclaircie, plus il y aura d'usages possibles de ce produit. Ces renseignements devraient nous permettre de faire un nouvel usage de l'amidon, quelque chose de nouveau avec des possibilités commerciales. Je prétends que ce genre de recherches fondamentales relève entièrement de nos universités. Je ne dis pas que ce soit là le rôle exclusif de nos universités; je ne crois pas qu'on doive exclure les laboratoires de l'Etat des recherches les plus fondamentales. Les recherches fondamentales sont, bien entendu, encouragées par l'octroi de bourses d'études de la part du Conseil national des recherches. Je désirerais que ce travail prît de l'ampleur et qu'une plus forte somme fût mise à la disposition du Conseil des recherches pour activer l'expérimentation sur les éléments principaux des règnes animal et végétal, en vue de la découverte de nouveaux usages de ces produits. Il y a ensuite le second genre de recherches, et c'est celui qui nous intéresse le plus ici. On les appelle quelques fois recherches appliquées—je préfère les appeler recherches de développement.

Vous comprenez bien que, lorsqu'une découverte ou une invention a été faite dans le laboratoire, il reste encore beaucoup de travail à faire avant que cette découverte ne trouve son application dans le commerce. Les gens qui, habituellement, s'occupent de ce genre de recherches de développement ou d'usines d'essai ou recherches semi-industrielles, sont ceux qui font partie de l'industrie. Il y a, toutefois, un domaine de recherches qui n'appartient ni à l'université ni à l'industrie. Il y a plusieurs recherches de laboratoires qui peuvent produire un développement industriel d'importance nationale, d'importance pour la nation en général; et pourtant, ce ne sont pas directement des problèmes économiques qui justifient l'entreprise privée, le capital privé, de placer son argent dans des travaux de recherches. Ceci est vrai, comme vous le savez, pour les recherches concernant les ressources naturelles. Je prétends que c'est également vrai pour ce qui a trait aux recherches en vue d'augmenter l'usage industriel des produits de la ferme. Il y a tellement de projets vagues, imprécis et qui n'offrent pas directement de problèmes économiques, qu'il en résulte des difficultés. Un bon exemple se trouve naturellement dans la production de l'alcool comme force motrice.

Je crois en avoir dit suffisamment.

Le PRÉSIDENT: Non, continuez; dites-nous ce que vous savez.

Le TÉMOIN: Si nous devons, dans l'après-guerre, poursuivre nos recherches sur les usages industriels des produits de la ferme, il y a d'autres points à considérer. Il va nous falloir établir un certain contact avec l'industrie. Ceux qui s'occupent des recherches d'agriculture industrielle doivent maintenir en tout premier lieu un contact étroit avec quelque groupe de cultivateurs entrepreneurs établis dans une région propre à l'agriculture industrielle; leur coopération serait essentielle pour fournir la matière première et en fixer le coût. Ensuite, dès que les recherches industrielles ou d'usine d'essai sont terminées, il faut venir en contact avec l'industrie et le consommateur, c'est-à-dire les gens intéressés à produire les denrées et ceux qui les consomment. Je puis dire que la liaison nécessaire avec l'industrie est toute fournie par le Comité national de chirurgie de la Chambre des communes du Canada. Ce comité est composé, comme vous le savez, de représentants de l'agriculture, de l'industrie, des recherches industrielles et des universités, et, par leur entremise, un contact étroit

avec les chambres de commerce, la Canadian Society of Technical Agriculture et d'autres organismes, peut être maintenu. Ils peuvent jouer un rôle très important en aidant à propager les renseignements d'ordre technique en ce qui concerne l'utilisation de certains produits agricoles.

Si nous établissons un institut de recherches pour l'étude des usages industriels des produits agricoles, la première difficulté qui surgira sera de savoir où cet institut devrait être établi. Je ne crois pas que cette question soit aussi sérieuse ou aussi importante que certaines gens voudraient le faire croire. L'essentiel est que le travail de recherches soit fait; peu importe où ce travail sera fait. Pour les raisons soulignées il y a quelque instants, je crois que cet institut devrait être situé à proximité des régions où s'effectuera la récolte des produits agricoles en question, ou des régions les plus aptes à la production de ces matières premières au point de vue du climat, de la situation géographique, du genre de culture,—par exemple la culture mécanisée. Si on ne soulève pas d'objection, je crois que ce travail pourrait être concentré quelque part dans les provinces des Prairies. S'il en est ainsi, je propose que l'on fasse tout le possible pour ne pas en priver les universités de ces provinces. Je ne crois pas que vous trouviez un groupe d'hommes de la qualité qui, j'espère, sera recherchée pour ce travail d'importance nationale dans l'après-guerre, qui iront s'isoler dans un coin de campagne. Ce travail de laboratoire devrait donc être fait à proximité de l'une des universités des Prairies, et il n'est pas nécessaire que ce soit une très grande installation. Des gens ont suggéré en public qu'à l'exemple des Etats-Unis, on devrait avoir au Canada quatre laboratoires régionaux de recherches. J'ai sondé l'opinion générale, aux Etats-Unis, et, parmi les personnes les plus compétentes, il s'en trouve qui croient qu'on a quelque peu exagéré dans ce sens. Il se peut qu'à la longue la situation se corrige d'elle-même. Le Canada n'est pas obligé de rivaliser sur une aussi haute échelle avec les Etats-Unis. Je crois qu'une petite institution de recherches nous suffirait. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails; le principal est de commencer ce genre de recherches de développement. La majeure partie des sommes affectées à ce genre de travail devrait servir à étudier la possibilité d'établir certaines entreprises industrielles dans les provinces des Prairies. Ce qui m'incite à dire qu'il y aurait plus d'avantage à instituer ce travail de recherches dans l'Ouest du Canada plutôt qu'à Ottawa ou à tout endroit de l'Est, c'est qu'il serait au sein même de l'agriculture de l'Ouest et qu'on veillerait à ce que l'usine d'essai soit établie dans la région même que ce problème particulier intéresse. Quel genre de recherches faudra-t-il alors entreprendre? Je crois sincèrement que le travail de recherche visant à développer les industries rurales est encore le plus pratique, et celui dont devrait s'occuper en premier lieu le nouveau laboratoire projeté. Je ne vous dirai pas ce que je pense de la décentralisation de l'industrie; c'est un sujet que je ne suis pas autorisé à traiter; mais je crois que tout ce qui pourrait être fait dans l'Ouest canadien (où j'ai vécu pendant plusieurs années) pour développer les industries rurales, permettant à un plus grand nombre de produits de quitter la ferme comme produits finis plutôt que comme matières premières, favoriserait plus que n'importe quoi le développement de l'Ouest canadien. Ensuite, cela permettrait aussi d'employer la main-d'œuvre locale à une époque de l'hiver où le travail va au ralenti sur la ferme, et ce qui importe davantage, cela fournirait probablement aux jeunes gens actifs et débrouillards l'encouragement nécessaire pour demeurer dans les régions rurales.

Quels produits seraient l'objet des premières recherches sur l'utilisation des produits agricoles en vue du développement des industries rurales? Je dirais que le premier et peut-être le plus important des produits serait la paille et les autres résidus agricoles auxquels il faudrait trouver d'autres usages une fois le sol engraisé et que le quantité nécessaire d'humus, sous forme de paille, etc., est retournée à la terre. Après cela, il reste encore chaque année, dans l'Ouest, des centaines de milliers de tonnes de matières celluloses qui pourraient très bien

être utilisées par l'industrie pour la fabrication du carton-planche et d'autres matériaux de construction, un tel projet faisant partie du programme d'amélioration du logement rural dans l'après-guerre. Et puis, étroitement liées à ce premier travail, viendraient les recherches en vue du développement simple, direct et peu coûteux de procédés ne demandant que très peu de traitements chimiques. Plus la paille est soumise aux traitements chimiques, plus le procédé devient compliqué et dispendieux: raison de plus pour que cette industrie soit placée dans une région centrale. L'industrie rurale et la décentralisation de l'industrie présentent de nombreux inconvénients que je n'ai pas besoin d'énumérer. Dans une grande usine, un seul homme peut probablement faire la même somme de travail que six hommes dans des usines de moindre importance. Pour cette raison, les industries rurales devraient se servir de procédés qui requièrent le plus petit nombre possible d'opérations chimiques. Nous devrions nous efforcer de trouver des procédés simples et de l'outillage pratique. Je crois qu'on pourrait faire beaucoup dans le domaine des matières plastiques devant servir à la fabrication de certains appareils, ou à d'autres fins.

Ce qui suit est peut-être chimérique, mais il est possible de développer sur une échelle moindre les opérations de la pulpe comme entreprise rurale pour la préparation partielle des celluloses à papier. A maintes reprises, nombre de gens, tant au Canada qu'ailleurs, personnes qualifiées pour exprimer une opinion sur le sujet, ont insisté sur le besoin sans cesse grandissant d'une source supplémentaire de cellulose, vu que de plus en plus nos forêts s'éloignent des usines à papier. Voici un bon exemple des possibilités de cette industrie. On a constaté aux Etats-Unis, à l'origine de cette exploitation, que la tige du lin pouvait être transformée de façon à produire un parchemin de qualité spéciale, qui sert de base à l'industrie du papier à cigarettes aux Etats-Unis. Le papier à cigarettes est fabriqué presque exclusivement aux Etats-Unis avec de la paille de lin, par la Ecusta Corporation, dans la Caroline du Nord. Un autre exemple excellent nous est fourni au Canada par la Howard Smith Paper Company, à Beauharnois, qui a développé l'usage de la tige du lin pour les mêmes fins, la fabrication du papier à cigarettes qui, antérieurement, était fabriqué quasi exclusivement de chiffons et était importé entièrement de l'Europe. Par conséquent, il y a possibilité de développer une petite entreprise de préparation de la pulpe et d'expédier à l'usine centrale la cellulose transformée d'origine agricole.

M. Tustin:

D. Pourriez-vous nous donner plus de renseignements sur la fabrication du papier au moyen de la paille ordinaire, de la paille d'avoine et autres matières semblables?—R. Naturellement, la paille d'avoine est la pire substance qui puisse être utilisée dans ce domaine. Quant au premier usage dont j'ai parlé, même en ce qui regarde le carton-planche, et le reste, aux Etats-Unis, où l'on utilise entre 600,000 et 700,000 tonnes de paille par année pour la fabrication du carton ondulé à base de paille, s'il est possible de s'en procurer, on utilise entièrement la paille de blé. La paille d'avoine se brise trop. C'est purement une question d'économie. Ils ne veulent pas acheter de la même paille; c'est de la vraie paille qu'ils veulent.

A l'heure actuelle, en Europe et en Grande-Bretagne, on fabrique beaucoup le papier avec la paille. Je ne saurais parler en connaissance de cause de l'aspect technique de cette industrie, mais je sais que l'on peut fabriquer du papier avec la paille de blé et probablement avec la paille d'avoine. C'est un fait établi. La difficulté réside dans la grande quantité de minéraux et de nœuds que l'on trouve dans la paille. Ce fut l'obstacle principal à l'utilisation de la tige du lin. Les nœuds faisaient des trous dans le papier, mais évidemment on a réussi à surmonter cette difficulté dans la fabrication du papier à cigarettes.

Une autre chose qui se rapporte à l'industrie rurale—si j'avais procédé méthodiquement, j'aurais commencé par là—c'est la possibilité d'appréter les graines oléagineuses dans les régions rurales. Pendant de nombreuses années, il m'a semblé économiquement absurde de transporter sur de longues distances, aux usines centrales de préparation de l'Est du Canada, le lin, les fèves soya et autres, puis de réexpédier les sous-produits de tourteaux aux régions agricoles pour servir de fourrage. Jusqu'à présent, messieurs, je ne crois pas vous avoir suggéré rien de neuf, mais permettez-moi d'insister ici sur l'une des plus encourageantes perspectives pour un avenir rapproché: le développement de petites usines de préparation dans les provinces des Prairies, dans les régions où se fait la culture de la graine de lin et ainsi de suite, et où pousse avec succès la graine de tournesol et de colza. Je sais que ces graines oléagineuses peuvent être préparées et les tourteaux conservés dans la région pour l'alimentation des bestiaux, après quoi l'huile est expédiée à la raffinerie centrale. Ceci suppose l'installation d'une petite usine pratique de préparation. Des travaux de recherches sont nécessaires dans ce domaine. Tout n'y est pas très bien défini. Sur certains de ces sujets, M. Cook est beaucoup mieux renseigné que moi, et principalement dans ce domaine, mais je crois qu'il admettra avec moi que la tendance actuelle favorise l'extraction par dissolvant au lieu de l'extraction par compression dans des presses hydrauliques, à forte pression froide ou chaude. On préfère maintenant l'extraction au moyen d'un dissolvant qui extrait toute l'huile; ce procédé peut être avantageux ou non, suivant qu'on se place au point de vue soit de la préparation de l'huile, soit du cultivateur qui désire utiliser le sous-produit. Même dans le domaine de l'extraction de l'huile par dissolvant, il faudra dresser les plans d'une petite usine pour l'extraction efficace de l'huile, exempte des dangers d'incendie.

En troisième lieu—je ne m'attarderai pas sur ce point, car je m'attends à être interrogé—il y a possibilité de produire de l'alcool de blé dans de petites usines communales. Je ne fais que mentionner le fait sans m'y arrêter. Une autre possibilité a trait au séchage du petit lait dans les fromageries et les petites caséineries. Jusqu'à quel point cela serait nécessaire dans l'Ouest, je ne saurais le dire, mais ce le serait sûrement dans l'Ontario. Le petit lait est une matière première d'une importance unique pour l'industrie. On ne se rend pas suffisamment compte de tous les usages qu'on peut en tirer. L'acide lactique, dont le lactose et, par conséquent, le petit lait, sont la meilleure source connue, est un intermédiaire chimique unique, un produit chimique sans pareil pour de nombreux procédés synthétiques de la chimie organique industrielle. Le grand problème est de sécher économiquement le petit lait et de l'expédier aux usines centrales.

M. Castleden:

D. Pourriez-vous nous indiquer d'autres emplois de l'acide lactique?—R. Ils sont très nombreux. Parmi les plus importants, je pourrais citer la synthèse des résines de méthacrylate méthylique, la fabrication des matières plastiques, la fabrication d'un grand nombre d'autres substances, la fabrication d'alcool pour solutions antigél, et ainsi de suite. Voilà quelques-uns de ses principaux usages. L'industrie pharmaceutique fait un usage considérable de l'acide lactique, et utilise également le lactose d'où est produit l'acide lactique. Si on le désire, on peut l'utiliser pour la production de l'alcool et ainsi de suite. Tels sont ses principaux usages.

Une autre perspective apparaît dans le développement d'industries rurales basée sur les données de la déshydratation des aliments. Cela me paraît être une entreprise importante que je considérerais comme intéressant l'industrie et, par le fait même, notre étude. Je pourrais continuer de la sorte et énumérer, en ce qui concerne le nouveau laboratoire projeté, les différents genres de travaux

de recherches qui pourraient être entrepris. Il y aurait de nombreuses recherches à faire sur l'amidon du blé, la séparation et la purification du gluten de blé, la production des amidons modifiés, du dextrose, du glucose, de la maltose et d'une centaine d'autres produits tirés de l'amidon. L'été dernier, j'ai eu l'occasion de causer avec M. Skinner qui a succédé à M. Henry G. Knight, décédé il y a deux ans. Il est le chef de tous les laboratoires régionaux de recherches aux Etats-Unis. C'est un homme qui a passé l'âge de la retraite et qui a acquis une expérience considérable dans ce domaine. Il me disait qu'en 1900, il préconisait aux Etats-Unis le même travail de recherches qui se poursuit maintenant, quarante ans plus tard, sur l'amidon, l'un des plus importants produits agricoles. Sans crainte d'être taxé d'exagération, je puis dire qu'il est possible d'augmenter considérablement l'utilisation de l'amidon. L'amidon est, je crois, la substance qui, après la cellulose, est produite en quantité le plus considérable dans le monde, chaque année, au moyen de la protosynthèse. Il y a aussi l'utilisation des sous-produits de la fabrication de l'amidon.

Les protéines végétales; la séparation et la purification du gluten de blé, l'effet de l'emmagasinage du gluten sur la qualité du pain de gluten; la fabrication du monosodium glutamate avec le gluten; les protéines du germe de blé pour les nouveaux aliments; les nouveaux usages du gluten et des protéines de lin, de la fève soya, et des tourteaux de graines de tournesol, y compris les matières plastiques, la fabrication et les usages des amino-acides.

Les huiles végétales; l'extraction et le raffinement des huiles du lin, de la fève soya, du tournesol, du colza et du blé; les usages industriels et alimentaires nouveaux et plus considérables de ces huiles; la préparation de leurs éléments acides gras et de leurs dérivés par rapport à l'utilité de ces produits.

Résidus agricoles; production de combustibles, autrement que par la fermentation, c'est-à-dire production de gaz à sous-produits, mise en briquettes et ainsi de suite; fabrication d'un grand nombre d'objets utiles, de matériaux de construction, avec le moins d'opérations chimiques possibles; fabrication du papier, de l'alphacellulose, des matières plastiques cellulosiques, de la lignine et d'autres matières plastiques connexes, des dissolvants et autres produits de chimie organique.

Avant de reprendre mon siège, je mentionnerai un seul autre sujet. On admet généralement que, dans la période immédiate d'après-guerre, nous devons porter notre production agricole au plus haut niveau possible, si nous voulons soulager la misère qui règnera dans l'Asie et l'Europe affamées. On me pose souvent cette question: comment pouvez-vous parler d'usages industriels des produits agricoles quand nous avons besoin de tous les aliments possibles? Je prétends, messieurs, que nos visées ne sont pas nécessairement hostiles au programme alimentaire. La plupart des projets que j'ai mentionnés comportent l'utilisation de matières qui ne feraient pas concurrence avec le marché alimentaire dans la période d'après-guerre: sous-produits de matières telles que résidus agricoles, paille et ainsi de suite. Même si nous prenons un exemple pratique souvent cité contre l'étude de ces projets à l'heure actuelle, la production de l'alcool, je prétends que la production de l'alcool avec des produits agricoles serait un complément, plutôt qu'un obstacle, au problème de l'alimentation de l'Europe après la guerre. Personnellement, je ne sais pas quels seront les besoins alimentaires, mais sir E. J. Hall a dit récemment—et je ne connais personne au monde qui soit mieux en mesure d'exprimer une opinion—que le besoin de céréales, de ces aliments soi-disant riches en calories, céréales et pommes de terre, sera sans doute considérable. Tout dépendra de l'état de l'agriculture en Europe une fois la guerre finie. Le besoin sera peut-être grand pour environ un an, mais, si l'on considère les cinq ou six années suivantes, il y aura demande générale de viande à cause de la diminution des stocks de bétail; suivant l'estimation la plus optimiste, la restauration prendra au moins six ou sept ans. La production de l'alcool à même les produits agricoles peut être considérée comme un complément

à l'expansion de l'industrie du bétail dans l'Ouest canadien, car, comme sous-produit de l'industrie de l'alcool, vous avez un aliment amélioré ayant plus de valeur nutritive que le grain lui-même. C'est là ma réponse à ceux qui voudraient nous dissuader de ce projet.

Je prétends naturellement que ces problèmes qui nous intéressent, ces projets d'utilisation industrielle des produits agricoles, sont essentiellement à longue échéance. Nous sommes tous d'accord que quelle que soit la situation immédiatement après la guerre, dans cinq ou dix ans nous serons toujours forcés de chercher un débouché domestique sans cesse grandissant pour nos produits agricoles, et plus nos recherches dans ce domaine se multiplieront, plus facilement nous trouverons de moyens efficaces d'écouler nos produits au pays même.

Voici une autre question que l'on pose souvent et qui mérite une réponse: Si les Etats-Unis disposent de quatre laboratoires régionaux employant chacun 250 savants très expérimentés et ayant chacun un crédit annuel d'un million de dollars, construits et aménagés au coût \$1,500,000 chacun et constituant les laboratoires les mieux aménagés des Etats-Unis, s'ils ont tout cela chez notre voisin du sud, pourquoi nous inquiéter au Canada puisque, une fois les recherches faites, nous bénéficierons de leurs découvertes? Je ferai remarquer à ces gens qu'il existe ce qu'on appelle des brevets. Pendant trop longtemps, selon moi, nous avons laissé les Etats-Unis dominer les industries alimentaires, pharmaceutiques et chimiques du Canada. Il est temps que nous fournissions à ces jeunes gens dont j'ai parlé au début, à ces jeunes chimistes bien expérimentés que nous pouvons facilement former au Canada, et qui sont toujours très recherchés aux Etats-Unis, l'argent et les moyens qui leur permettent de s'adonner aux travaux de recherches, et de nous procurer des brevets pour ces denrées. Par ailleurs, le nombre des consommateurs est peu élevé au Canada et c'est l'un des plus grands obstacles de ces entreprises. Si nous voulons fabriquer des denrées industrielles avec les produits agricoles, et sur une haute échelle, il nous faut une plus forte population consommatrice. Sous ce rapport, les Etats-Unis ont toujours eu l'avantage sur nous. Le seul moyen de surmonter la difficulté serait d'obtenir des brevets d'exploitation nous permettant d'exporter ces produits.

Je tiens à vous rappeler, messieurs, qu'il est de la plus haute importance, si nous voulons mettre à exécution un programme de ce genre, que nous entreprenions immédiatement la formation du personnel qui en aura la charge; formation de chimistes et d'ingénieurs chimistes possédant de l'expérience tant en matière d'agriculture que d'industrie.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je ne saurais vous dire jusqu'à quel point je suis heureux d'avoir entendu l'exposé que vient de nous faire M. McFarlane. Vous vous rappelez tous, sans doute, qu'à diverses reprises des membres du Comité ont demandé tout bonnement pourquoi on devait accorder tant d'attention à l'augmentation de la production agricole avant d'avoir trouvé des marchés. Nous avons entendu aujourd'hui des recommandations visant à l'expansion du marché de nos produits agricoles. Je tiens à remercier M. H. B. Speakman, directeur de l'Ontario Research Foundation de Toronto, de nous avoir procuré les témoins d'aujourd'hui. Peu après que M. D. G. Mackenzie eût témoigné devant le Comité, M. Speakman m'a écrit pour me recommander hautement M. McFarlane, que nous avons écouté avec tant de plaisir ce matin. Il me recommanda également au Conseil de recherches dont le doyen nous propose M. Cook qui est ici aujourd'hui. M. McFarlane nous a parlé de la possibilité d'amener des industries secondaires dans les localités où la matière première est produite par nos cultivateurs. Désirez-vous interroger M. McFarlane d'abord, et suivre ensuite l'exposé de M. Cook, alors que l'exposé de M. McFarlane est encore frais à votre mémoire ou préférez-vous entendre immédiatement M. Cook? M. Cook m'a déclaré qu'il s'en rapporterait au désir du Comité. Que désirez-vous? Entendre immédiatement M. Cook ou procéder à l'interrogatoire? Je crois que nous allons appeler M. Cook.

M. W. H. Cook, directeur de la division de Biologie appliquée au Conseil national de recherches, est appelé.

Le TÉMOIN: Je crois que M. McFarlane vous a fourni une vue d'ensemble. J'aimerais vous donner une vue un peu plus détaillée. Je crois que nous aspirons tous à voir nos centres ruraux devenir des endroits un peu plus agréables à habiter. Les cultivateurs sont tout d'abord producteurs de denrées alimentaires, produits dont nous avons besoin en grande quantité. C'est un point qu'il faudra considérer lorsque nous étudierons l'utilisation industrielle des produits agricoles. Permettez-moi de vous citer un exemple. Je crois qu'au cours de l'année dernière, nous avons exporté environ 675,000,000 de livres de bacon. Il faut aux meilleurs producteurs environ quatre livres d'aliments pour produire une livre de porc sur pied. Si nous tenons compte de l'habillage de l'animal, nous constatons qu'il faut environ six livres d'aliments pour une livre de bacon, soit environ 68,000,000 de boisseaux de blé ou d'aliments pour produire la quantité de bacon à exporter; comparons cela maintenant aux besoins industriels possibles. On nous a exposé que si l'on utilisait l'alcool comme force motrice dans une proportion de 10 p. 100, cela prendrait 50,000,000 de boisseaux de blé annuellement. Si notre programme de caoutchouc synthétique était basé entièrement sur l'alcool tiré du blé, il faudrait en plus 18,000,000 de boisseaux. Ce sont des chiffres approximatifs, mais ils indiquent que la plus grande utilisation industrielle que nous puissions prévoir, nécessiterait environ la même quantité de blé que pour les contrats d'exportation de bacon. Je ne dis pas cela pour vous décourager. Je veux simplement établir la comparaison entre les volumes requis pour l'alimentation et pour l'industrie. Le cultivateur est encore un pourvoyeur de produits alimentaires; pour cette raison, je crois que nous devrions étudier les moyens de fournir au cultivateur de meilleures chances pour écouler avantageusement ses produits.

Sous ce rapport, je pourrais mentionner la question des œufs déshydratés dont nous nous sommes occupés depuis le début de la guerre. Je ne crois pas qu'avant la guerre nous ayons fait des exportations considérables d'œufs à l'état naturel; elles étaient plutôt périodiques. Je ne crois pas que l'Ouest puisse contribuer à cette exportation à cause des inconvénients du transport. Quant à l'industrie de la déshydratation des œufs dans l'Ouest du Canada, il y a une usine à Saskatoon et d'autres à différents endroits. Une fois déshydratés, les œufs valent environ \$1 la livre ou plus. Or, les frais de transport pour un produit d'une valeur d'un dollar la livre sont proportionnellement moindres. Dix livres de ce produit représentent une caisse d'œufs d'un poids variant entre 40 et 50 livres. Je crois qu'on devrait considérer plus sérieusement ce développement. car j'estime que 90 p. 100 de la production agricole servira à l'alimentation, à l'exception peut-être du lin qui servira à l'industrie.

M. McFarlane a souligné certaines possibilités de l'utilisation des produits agricoles. Nous devons aussi améliorer les conditions d'existence sur la ferme en fournissant un meilleur outillage. Si nous voulons conserver nos marchés, il nous faut des produits de qualité supérieure. Au sujet de la production des œufs, le cultivateur les cueille une fois par jour et les apporte à la ville une fois la semaine; s'il avait une installation frigorifique, ne requérant pas d'électricité, il pourrait conserver ses produits alimentaires et autres produits périssables qu'il a à vendre. Nous devrions étudier davantage la réfrigération par absorption, système déjà vieux, mais qui a été mis au second plan par la réfrigération au compresseur à alternation, qui requiert de l'énergie électrique.

L'utilisation des produits agricoles soulève deux problèmes, l'un d'ordre technique, l'autre, économique. Quant à la production de l'alcool, les problèmes d'ordre technique sont plutôt limités. Nous avons beaucoup entendu parler des progrès réalisés depuis que cette industrie a dû utiliser les céréales au lieu de la mélasse pour la production de l'alcool industriel, par suite du manque d'espace

dans les transports et aussi pour d'autres raisons. Aucune de ces améliorations ne peut augmenter le rendement théorique ou possible que nous aurions attendu de l'amidon du blé, 1.95—ou en chiffres ronds, 2 gallons par boisseau de blé.

En considérant la transformation de ces produits, deux méthodes de transformation d'un produit agricole en matière première industrielle s'offrent à nous. L'une se rapporte à la transformation chimique et l'autre, à la fermentation, surtout la fermentation alcoolique qui est la plus connue. Le chimiste ne voit pas le blé, les pommes de terre ou les betteraves à sucre dans ces produits, mais plutôt un mélange de matériaux qui requièrent chacun des transformations diverses pour devenir des denrées industrielles utiles. Il ne voit que des protéines, de l'amidon, de la cellulose ou hémicellulose; ce sont tous des composés chimiques qui réagissent différemment aux traitements chimiques, qu'ils soient appliqués par la chaleur ou autrement. Cette méthode chimique préparatoire ne peut être employée que si l'on a un corps chimique assez pur. C'est pourquoi la fermentation est une méthode si importante pour l'utilisation efficace des récoltes.

J'ai déjà dit que la production de l'alcool ne présente pas de difficultés techniques au laboratoire, car cette industrie est presque aussi vieille que le monde. Au point de vue théorique, l'efficacité atteint 90 p. 100 ou plus et on ne peut pas s'attendre à l'améliorer. Il nous a fallu par conséquent envisager d'autres produits de fermentation. L'un d'eux est le glycol de butylène qui n'est pas nouveau; on a constaté qu'il existait dans les vins français depuis plus de trente ans, mais il n'a pas été produit en grande quantité commerciale comme l'alcool. Nos recherches avaient pour but de découvrir les possibilités commerciales de cette fermentation. Nous sommes à établir une usine-modèle pour cette étude.

M. McFarlane a déjà parlé de l'acide lactique. Je crois que dans le passé, l'acide lactique a été tiré en grande partie du sucre lactique ou lactose. Je crois qu'il pourrait être produit à bien meilleur marché si nous pouvions trouver des organismes qui feraient fermenter d'autres sucres. C'est ce que nous sommes à étudier.

Je suis d'avis qu'étant donné les conditions actuelles de l'alimentation dans le monde, et même au Canada avant la guerre, nous pourrions utiliser toute la production de l'industrie laitière comme source d'alimentation et que nous ne devrions pas compter sur les produits laitiers comme source de production industrielle. Le lait écrémé contient 8.8 p. 100 de solides donnant un rendement de 9 livres de solides lactiques par 100 livres de lait en employant pour la dessiccation le procédé du giclage ou celui des cylindres. C'est une source peu dispendieuse de protéines, de calcium et de vitamines de haute qualité. Lorsque vous fabriquez de la caséine, produit industriel, vous n'obtenez que trois livres, car la teneur en protéine n'est que d'un tiers. Nous devrions faire en sorte d'utiliser quelques espèces de protéines de moindre qualité pour satisfaire les besoins industriels, et de tirer l'acide lactique d'autres sources.

Il est aussi possible de trouver d'autres matières agricoles pour la production de l'alcool. Si nous examinons ce problème, nous constatons que le blé est trop coûteux; les statistiques le démontreraient. Toutefois, pouvons-nous obtenir des produits moins coûteux qui rapporteraient autant par acre au cultivateur, et produire de l'alcool qui rivaliserait avec celui provenant d'autres sources, comme de la mélasse, par exemple? Ainsi, quelles sont les possibilités de fermentation, disons, des herbes marines?

M. McFarlane a parlé de la différence entre la recherche théorique et la recherche pratique. Je ne crois pas que les techniciens s'accordent là-dessus. Ce n'est d'ailleurs pas très important. C'est purement une question de laboratoire. En ce cas, la différence entre la recherche pratique et la recherche théorique serait, par exemple, la différence entre le briqueteur et l'architecte. Si vous voulez qu'un homme fasse des expériences sur une matière première, comme l'amidon, et trouve

quelque chose—vous ne savez au juste quoi—vous devez le laisser travailler seul. Dans le domaine pratique, qu'il y entre ou non de la théorie, il faut tout d'abord disposer d'un plan. Il faut connaître la matière première utilisée; il faut connaître des procédés encourageants et les appliquer; il ne faut pas accepter le produit final au hasard; il faut produire quelque chose que l'on peut raisonnablement espérer utiliser dans le domaine chimique ou industriel. C'est ce qui s'appelle avoir un plan. Si vous préférez, cela peut s'appeler recherches pratiques.

On a beaucoup parlé des usines. On semble croire aujourd'hui que l'usine d'essai est le remède à tous les maux, mais je crois que nous devrions procéder méthodiquement. Dans un grand organisme industriel, lorsqu'il s'agit de développer dans le laboratoire quelque chose de théorique ou de pratique, tout se fait dans l'éprouvette. On sait d'avance ce dont on a besoin; il faut des spécialistes et toutes les commodités de laboratoire. Cependant, même lorsque l'épreuve a été faite dans le laboratoire, je ne crois pas que l'industrie adopte ou accepte un procédé rendu seulement au stade de l'éprouvette. Il faut ensuite essayer ce procédé dans du métal, c'est-à-dire dans une petite usine d'essai, où vous éliminez les ennuis techniques et autres qui ressortent du mesurage de l'opération. Les résultats obtenus dans une telle usine, où sont employés des techniciens fortement rémunérés, ne peuvent absolument pas établir le coût, bien qu'il soit possible de faire des estimations au moyen de calculs sur le coût de la matière première et le rendement possible du produit. Il faut ensuite une petite unité industrielle où l'on puisse résoudre les problèmes du coût. Je tiens à m'expliquer clairement, car on a parlé un peu trop à la légère des usines d'essai à propos d'un grand nombre d'opérations.

M. McFarlane a fait mention de l'utilisation de la paille. C'est un gaspillage formidable que de brûler ces amoncellements de paille dans l'Ouest. Je crois, cependant, que le problème est devenu difficile à résoudre depuis qu'on fait un usage sans cesse croissant des moissonneuses. Les problèmes concernant l'utilisation de la paille n'ont rien de technique. Nous connaissons la fabrication du papier et de nombreux brevets ont été accordés tant aux Etats-Unis qu'ailleurs dans le monde. La difficulté est de rassembler la paille. M. McFarlane a suggéré des industries rurales, et il est possible qu'un cultivateur ou un groupe de cultivateurs puissent raisonnablement transformer la paille eux-mêmes. Sous ce rapport il y a deux possibilités. On peut s'en servir soit comme combustible, soit comme matériel de construction. Vous voyez tout de suite la différence entre les deux. Le combustible exige un approvisionnement continu. Eventuellement, le cultivateur se servira de paille pour isoler sa maison, après quoi il n'en aura plus besoin pour cette fin. Je dirais même que si les cultivateurs agissaient ainsi, une bonne récolte produirait suffisamment de paille pour servir de matière isolante pour leurs maisons, leurs dépendances et leurs granges. La principale difficulté technique que présentent ces deux procédés serait de trouver une matière agglutinante qui donnerait satisfaction. La paille peut être mise en briquettes pour servir de combustible avec de l'asphalte ou une autre matière agglutinante qu'on ne trouve généralement pas sur les fermes, de nos jours; ou encore avec d'autres matières solubles dans l'eau résultant d'une réaction alcaline sur la paille, mais celles-ci ne résistent pas beaucoup à la température ou à l'eau. De nouvelles recherches s'imposent et ce qui est le plus nécessaire serait la découverte d'un procédé acceptable que le cultivateur pourrait facilement utiliser lui-même.

Il y a aussi les produits oléifères tels que le lin, et les usages industriels de la filasse et du lin sont bien connus. A la déclaration de la guerre, lorsque les importations d'huiles comestibles furent limitées, nous eûmes le choix d'utiliser la graisse de nos porcs ou l'huile de lin, les deux sources d'huile et de matières grasses produites en grande quantité au Canada. Le saindoux n'est pas aussi acceptable à certains consommateurs et maîtresses de maison que les graisses d'huiles végétales hydrogénées. Le saindoux se conserve moins bien que les

graisses végétales; il rancit plus facilement et il est moins satisfaisant pour la pleine friture. On a fait des recherches en vue d'améliorer le saindoux, mais les progrès sont lents. Dans ce domaine comme dans d'autres, on obtiendrait de meilleurs résultats si on avait plus d'aide. Nous avons eu la coopération de l'Ontario Research Foundation et du laboratoire de M. McFarlane en vue de transformer l'huile de lin non comestible en produits comestibles. Si nos recherches aboutissaient, nous trouverions peut-être un nouveau débouché pour notre huile de lin.

Quant aux matières plastiques, et c'est le dernier point que j'aborderai, je crains que la plastique industrielle ne soit la femme fatale de la science. La plastique englobe toute la série des matériaux, depuis ceux de construction, comme le masonite, jusqu'aux moules délicates. Ces dernières, naturellement, valent beaucoup plus à la livre et sont requises en moindre quantité. On peut parler longuement du brillant avenir des matières plastiques si on leur donne en général la même valeur unitaire qu'aux matières plastiques pouvant être moulées ou filées, comme le nylon. Néanmoins, cette industrie offre des possibilités comme débouchés à certains produits agricoles.

Du point de vue agricole, ces possibilités sont au nombre de trois, dont une seule a reçu beaucoup de publicité dans la presse: la possibilité de transformer les résidus protéiques des opérations de distillerie, de la transformation des huiles, de l'industrie et ainsi de suite, en matière plastique. Cette suggestion offre certaines possibilités, mais on a fait beaucoup de travail dans ce sens, sans arriver à produire une quantité convenable de matériaux de haute qualité. Le volume et la qualité sont nécessaires si l'on veut que la plastique provenant de résidus rapporte des profits au producteur, ou rabaisse sensiblement le coût des opérations de distillation. Une autre possibilité est la production, au moyen de l'amidon, de certains produits chimiques qui pourraient être utilisés pour la fabrication de matières plastiques synthétiques de haute qualité. Ces matières synthétiques sont acceptées dans plusieurs industries à l'heure actuelle. On peut en tirer un grand nombre à même la glycol de butylène. S'il est possible d'extraire, par des méthodes peu coûteuses, l'acide lactique de l'amidon du grain et des sucres, nous pouvons nous attendre à un plus grand usage de ce genre de résine. Finalement nous pourrions peut-être produire des récoltes fournissant des matières semblables aux matières plastiques. Au cours de recherches sur le caoutchouc, dans les usines canadiennes, on a pu développer une méthode assez peu coûteuse d'extraction de la résine gommeuse. Ce travail se fait au moyen de broyeurs à boulets à des frais d'opération relativement faibles. Si nous pouvons appliquer le même procédé à l'asclépiade ou à d'autres herbes semblables qui croissent dans les champs et produisent une matière imperméable, nous aurons alors une matière plastique de base qui nécessiterait peu de préparation. Les gommages peuvent peut-être servir à l'industrie plastique et elles rapporteraient plus au producteur en réduisant les frais de transformation qui s'interposent entre le producteur et le consommateur.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu, messieurs, deux techniciens qui nous ont exposé leurs vues sur l'agriculture. Je laisserai maintenant la discussion suivre son cours. Je suis certain que les membres du comité du programme, qui auront à faire des recommandations au Comité avant que la Chambre reprenne ses séances, pour le prochain rapport, seront heureux d'avoir l'opinion des membres du Comité de l'agriculture. Je ne propose pas que l'on fasse de longs discours, mais je crois que nous devrions entendre aujourd'hui les commentaires de même que les questions.

Je tiendrais à signaler une certaine question au Comité et verser au compte rendu la partie de notre dernier rapport intérimaire qui traite de l'agriculture. Nous avons recommandé, comme vous vous en souviendrez, l'extension de la

Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, que M. Spence entre autres est chargé d'appliquer. Il nous a donné un excellent exposé au cours de la session, et nous ajoutions en outre ce qui suit:

Votre Comité a envisagé les problèmes auxquels la nation a à faire face, eu égard aux tribulations de notre population rurale. Cette étude est loin d'être complète. Nous essayerons de découvrir d'autres usages aux produits agricoles par le moyen de procédés chimiques. Il faudra en outre approfondir l'importante question d'établir de nouvelles relations entre l'agriculture et le gouvernement, et entre l'agriculture et l'industrie, et aussi la question connexe de trouver à nos produits des marchés plus vastes et plus profitables, tant au pays qu'à l'étranger.

Nous poursuivons cette étude actuellement comme nous en avons avisé la Chambre des communes, en juin. Nous étudierons davantage les possibilités d'une plus vaste utilisation des produits agricoles, d'autres procédés chimiques en vue d'accroître la contribution de l'agriculture à l'industrie. Voilà la substance des témoignages que nous entendrons aujourd'hui.

M. TUSTIN: Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt, ce matin, deux exposés fort instructifs. Nous sommes tous d'accord avec M. McFarlane et M. Cook sur la nécessité d'opérer de nouveaux développements en agriculture afin de trouver, à l'avenir, de nouveaux marchés pour l'écoulement de nos produits agricoles. J'ai été grandement intéressé d'entendre M. McFarlane nous dire qu'on pouvait faire de l'acide lactique avec du lait écrémé. Je viens d'une région qui produit du fromage en grande quantité et où, naturellement, il se perd beaucoup de lait écrémé. J'ai une question à poser à M. McFarlane: Les recherches sont-elles assez avancées pour nous permettre de déterminer s'il est possible d'extraire l'acide lactique du lait écrémé à un prix raisonnable, ou encore s'il est possible d'en faire un succès au point de vue industriel? J'ignore si le docteur voudra répondre à cette question. Quoi qu'il en soit, j'aimerais qu'il réponde dans ce sens. Les expériences faites jusqu'ici sont-elles assez avancées pour assurer aux agriculteurs du pays de nouveaux marchés pour leurs produits? Je pose cette question, monsieur le président, parce que M. McFarlane a déclaré ce matin, que l'agriculture doit se préparer à la période d'après-guerre afin d'alimenter les multitudes affamées de plusieurs pays. Si je pose cette question, c'est aussi à cause d'une dépêche parue dans les journaux d'aujourd'hui à propos d'une déclaration émanant d'un canadien distingué qui est très au courant de la question agricole.

La déclaration que je vais citer aurait été faite hier, à Regina, par l'honorable M. James G. Gardiner, ministre fédéral de l'Agriculture. Il s'est exprimé comme suit:

Le gouvernement canadien se devait de s'intéresser tout d'abord et avant tout à l'agriculture, tout comme le Gouvernement britannique se doit de s'intéresser à l'avenir du producteur britannique, dit-il.

Nous disons à l'agriculteur canadien que nous pourrions disposer de 900,000,000 de livres de bacon au cours des deux prochaines années. Nous ne l'exhorterons pas à élever plus de pores, mais qu'il sache bien que nous pouvons vendre tout le bacon qu'il peut produire.

Il souligna le fait que le gouvernement canadien prenait les mesures pour ne pas se trouver dans la même situation qu'au lendemain de la dernière guerre, alors qu'il y avait au Canada surabondance de blé et de bestiaux, mais aucun marché.

Je demanderais à M. McFarlane de nous parler de cette question, monsieur le président, car je crois qu'il est essentiel, si nous voulons protéger le cultivateur durant la période d'après-guerre, que nous trouvions de nouveaux marchés pour l'écoulement de ses produits.

M. McFARLANE: Monsieur le président, comme M. Cook l'a fait remarquer en commentant mes remarques sur l'acide lactique, cet acide peut être tiré de la lactose qui se trouve dans le petit lait. Il n'est pas extrait du petit lait sous cette forme particulière. Il est produit par le surissement. Par conséquent, il faut que le lait fermente pour produire de l'acide lactique. M. Cook a dit, et je crois l'avoir dit moi-même, qu'à l'heure actuelle le petit lait est la source la plus accessible et la moins coûteuse d'acide lactique. Je crois que mon rapport fait mention quelque part du coût réel à la rive. Je ne peux pas le citer en ce moment; mais pour vous donner une idée de l'envergure de cette industrie, on a calculé que les Etats-Unis disposaient de plus de 3,000,000 de tonnes courtes de petit lait, sans compter celui qui est utilisé actuellement, ce qui représente 137,000 tonnes de lactose.

Une division du Laboratoire de recherches de l'Est, sous la direction de M. Smith, s'occupe exclusivement de cette étude, de la fabrication des diverses matières plastiques et autres, des résines de méthacrylate de méthyle provenant de l'acide lactique et on est sans doute d'avis que l'utilisation de l'acide lactique n'est pas une chose qui se réalisera plus tard, mais qui est économiquement possible à l'heure actuelle. L'autre question, à savoir, quelles sont les possibilités immédiates d'autres débouchés pour les produits agricoles, est un peu plus embarrassante. Il y a la possibilité immédiate d'augmenter la culture des graines oléagineuses, possibilité presque illimitée. Je ne sais ce qui se produira aussitôt après la guerre, alors que les huiles de qualité inférieure, comme l'huile de cacao, de coton et d'arachides, feront leur réapparition dans notre pays. Je puis dire que tout dépendra des progrès techniques que nous aurons accomplis au Canada. L'usage de l'huile de lin dans le domaine alimentaire serait peut-être possible, si nous pouvions perfectionner une méthode d'hydrogéner l'huile de lin afin d'en faire un produit alimentaire satisfaisant; si l'hydrogène pouvait être produite à assez bon compte pour ce procédé, nous pourrions peut-être maintenir le volume accru de notre production de graine de lin après la guerre, sans avoir à retourner à notre production d'avant-guerre, soit un ou deux millions de boisseaux. La même chose s'applique, mais à un plus haut degré, à l'industrie de la graine de tournesol. L'existence et le maintien de cette industrie après la guerre dépendront de deux facteurs: le succès que les agronomes pourront obtenir en développant de nouvelles variétés améliorées, plus faciles à transformer, mais surtout contenant plus d'huile, et, en second lieu, les résultats obtenus par les chimistes de l'alimentation en ce qui regarde l'usage de l'huile de tournesol dans l'industrie alimentaire. Je me rappelle très bien lorsque M. Lehberg, à Winnipeg d'abord et plus tard à Saskatoon, faisait presque seul des expériences sur l'huile de tournesol. Il a publié un rapport que l'on peut se procurer au ministère de l'Agriculture. J'étais surpris de son enthousiasme à démontrer que cette huile pouvait servir d'huile alimentaire; tout récemment, j'ai pu me procurer de l'huile de tournesol raffinée, laquelle, incidemment, venait de l'Argentine. C'est sans doute une des meilleures huiles alimentaires que nous puissions produire au Canada. Il y a actuellement des marchés pour ce produit devenu rare par suite de la guerre. Ce qu'il en sera après la guerre, je ne saurais le dire. Il faut un travail d'organisation considérable avant de pouvoir utiliser la paille et les autres substances semblables et de leur trouver de nouveaux débouchés. Il existe actuellement un marché pour une quantité plus considérable d'alcool, sinon au Canada, du moins aux Etats-Unis. Ce que sera la demande d'après-guerre pour l'alcool, libre à chacun de le conjecturer. Je puis cependant affirmer ceci: je crois qu'il est vrai de dire—et je m'en tiens aux faits—qu'aux Etats-Unis, pendant la guerre, on a augmenté la production d'alcool de 100,000,000 de gallons à plus de 500,000,000, par année, et les Américains se demandent ce qu'il adviendra après la guerre de cette production accrue. J'ai écrit à plusieurs personnes aux Etats-Unis, qui sont sans contredit des autorités en la matière, et elles m'ont dit que même si l'alcool utilisé pour la

fabrication du caoutchouc synthétique disparaissait, et la chose est possible, —cette disparition ne se produirait pas avant un certain nombre d'années, tant que les stocks de caoutchouc ne reviendront pas à leur niveau normal—la consommation d'après-guerre de l'alcool dans les industries chimiques, pharmaceutiques et autres, où l'on fait usage d'alcool,— on s'en sert pour mille et une choses dans l'industrie—ne serait jamais inférieure à 250,000,000 de gallons par année. Ce n'est qu'une estimation. Cela représente deux fois et demie la consommation d'avant-guerre de l'alcool. Les industries chimiques au Canada se sont organisées en conséquence pour le temps de la guerre. L'usage de l'alcool pour la fabrication de la poudre sans fumée diminuera beaucoup après la guerre, s'il ne disparaît pas presque entièrement. Mais on peut supposer que les besoins d'alcool industriel au Canada dépasseront la consommation d'avant-guerre. S'il en est ainsi, qu'arrivera-t-il? Nous en produisons 14,000,000 de gallons au Canada, soit une augmentation d'un million à un million et demi ou deux millions sur la production d'avant-guerre. Reviendrons-nous à la consommation d'avant-guerre? En nous basant sur ce qu'on dit aux Etats-Unis, je ne le crois pas. Comment produisons-nous cet alcool? Nous le produisons dans les installations industrielles d'avant-guerre et dans les brasseries et autres installations d'alcool potable transformées durant la guerre. Ces installations qui ont rendu possible l'augmentation de notre production de guerre, retourneront aussitôt à la production du whiskey, et il en sera de même des autres distilleries qui combleront les pertes d'une année en approvisionnements de whiskey. Bien que je ne sois pas un homme d'affaires et que je n'aie aucun renseignement sur cette industrie, je crois qu'il y aura place au Canada, après la guerre, pour un plus grand nombre de distilleries d'alcool industriel. Ceci posé, la réponse à votre question serait qu'il existe un plus grand débouché de produits agricoles pour la fabrication de l'alcool, comme l'a si clairement démontré M. Cook. Il reste à savoir si nous aurons de l'amidon ou des substances amidonnées comme sous-produit assez peu coûteux pour la fabrication de l'alcool et pouvant rivaliser directement avec l'alcool provenant de la mélasse. On a dit qu'après la guerre l'alcool proviendrait entièrement de la mélasse ou serait de l'alcool synthétique. On m'a dit de bonne part aux Etats-Unis que, si toute la mélasse provenant de Cuba et des Indes occidentales était transformée après la guerre en alcool industriel, il n'y en aurait pas assez pour répondre aux besoins. On estime que la mélasse produirait 150,000,000 de gallons. Comme je l'ai dit auparavant, on s'attend à un besoin minimum d'au moins 250,000,000 de gallons aux Etats-Unis. Il est peu probable que l'on puisse se procurer la mélasse en aussi grande quantité qu'avant la guerre pour la fabrication de l'alcool sur le continent Nord américain. Un autre problème est de savoir si nous pourrions produire l'amidon comme sous-produit, par exemple, dans l'industrie meunière. Si nous pouvions utiliser le blé, par exemple, le moudre, en retirer le son, le petit son, les issues, le germe de blé, dans l'industrie du fourrage ou l'industrie alimentaire, en extraire le gluten, lui trouver un usage industriel ou autre qui serait économique, l'amidon serait un sous-produit disponible pour la fabrication de l'alcool à un prix qui permettrait de rivaliser avec l'alcool provenant de la mélasse; voilà un sujet qui mérite d'être approfondi.

M. TUSTIN: Ma dernière question n'était peut-être pas assez claire, monsieur le président. Lorsqu'il a rendu témoignage il y a quelque temps, M. James a laissé entendre qu'il faudrait encourager l'agriculture dans l'après-guerre. J'ai cité la déclaration du ministre de l'Agriculture rapportée hier dans les journaux à l'effet que la Grande-Bretagne n'aurait pas besoin de notre bacon après la guerre, et que c'était la raison de cette coupe. J'ai cité ce qu'avait dit M. Gardiner, ministre fédéral de l'Agriculture. Nous admettons tous en théorie qu'il faut accélérer la production, mais en présence de ce que vient de dire le ministre de l'Agriculture, nous ne produirons peut-être pas autant de bacon que nous le

voudrions pour ce marché, car il peut arriver que nous perdions ce marché; mais M. McFarlane prétend tout de même qu'il faudra produire davantage après la guerre.

M. MCFARLANE: Je ne sais que répondre au juste. Mes connaissances en économie agricole ne sont pas aussi complètes que les vôtres. Je croyais citer une vérité de La Palisse par rapport à la production d'après-guerre des produits agricoles. Ce que le Canada produira sera utilisé pour les besoins de l'alimentation.

M. MACNICOL: Le cultivateur n'utilise-t-il pas le petit lait pour l'alimentation de ses porcs?

M. MCFARLANE: Oui, en grande partie, si je comprends bien. Avant la guerre, nous n'en avons certes pas tiré le meilleur parti au Canada. Le petit lait provenant des caséineries est jeté à l'égout. Je crois même qu'après avoir utilisé une grande partie de notre production de petit lait dans l'alimentation des bestiaux sur les fermes, il en restera suffisamment pour la fabrication des produits qui nous intéressent, si on peut prouver au cultivateur que le prix lui est assez avantageux pour qu'il envoie le petit lait aux usines de dessiccation où il sera employé à d'autres usages.

M. HARRIS: Permettez-moi de faire remarquer que la partie de l'exposé de M. McFarlane touchant les huiles m'a beaucoup intéressé, particulièrement en ce qui concerne les huiles animales et végétales, l'huile de tournesol et les possibilités de subvenir aux besoins de la population du Canada en lui fournissant des huiles de ce genre. Mais avant d'aborder ce sujet, monsieur le président, permettez-moi de faire une remarque sur la réaction plus ou moins générale du pays à la suite de déclarations qui émanent non seulement de notre Comité, mais aussi de divers ministères du gouvernement. L'honorable député de Prince-Edouard-Lennox a parlé de la question du bacon. Je fais la déclaration suivante pour qu'elle soit versée au dossier, non seulement à l'intention du ministère de l'Agriculture, mais aussi pour ceux qui sont chargés de renseigner les agriculteurs canadiens. Monsieur le président, cette déclaration à l'effet que nous ne bénéficierons pas pleinement des contrats dont nous jouissions autrefois relativement à l'exportation du bacon, affecte gravement toute la classe agricole en ce qui concerne l'élevage des porcs.

Je puis vous dire, monsieur, et aux autres membres du Comité, que je possède une certaine expérience sous ce rapport. A titre de confrère de classe, M. Tustin sait très bien qu'antérieurement à mon élection en 1921, mes employés avaient à nourrir plus de mille porcs. Je connais l'élevage des porcs. Je sais ce qu'il en coûte et je sais que les conditions changent et combien cette industrie réagit contre toute déclaration provenant de quelque autorité sur les conditions du marché d'exportation. Je suis d'autant même placé pour juger, monsieur, que j'ai laissé l'élevage de mille porcs pour accepter un siège à la Chambre des communes du Canada; en d'autres termes, je suis passé des porcs à la politique. Il y a environ vingt ans de cela; donc, je suis au courant. Je connais mon affaire et c'est pourquoi je tiens à verser la déclaration suivante au dossier: Les dirigeants devraient prendre leur temps avant d'annoncer un changement défini de politique qui réduirait notre marché d'exportation de 675,000,000 de livres à 450,000,000 de livres par année, car toute la classe agricole s'alarmerait et se tourmenterait. Ce n'est pas seulement pour une année, mais peut-être deux. Des déclarations semblables, par les temps difficiles que nous traversons, ne sont pas nécessaires. A cause du manque de main-d'œuvre dans les régions agricoles, monsieur le président, la production de 675,000,000 tombera à 450,000,000 de livres, sans changement de prix, forçant ainsi les éleveurs à tenter fortune dans un autre domaine. De plus, monsieur le président, songez que nos gens mangent aussi du bacon, désirent aussi manger du jambon. J'ai demandé du jambon ce matin pour

mon petit déjeuner au Château Laurier, et on m'a répondu: "Il n'y a pas de jambon." Un membre de ce Comité m'a vu ce matin manger de la saucisse faite de 50 ou peut-être 55 p. 100 de remplissage, et je ne pouvais pas avoir de jambon.

Monsieur le président, la population canadienne a été habituée dans le passé à la consommation domestique des produits de porc. Voilà où je veux en venir: on a limité la consommation canadienne des produits du porc en demandant au peuple canadien d'être assez patriote pour s'en priver afin de remplir les contingents destinés au marché britannique. En avisant soudainement les producteurs canadiens que les exportations seront réduites de tant, vous les découragez de produire du porc, tandis que le surplus de production pourrait très bien être absorbé par notre population qui, depuis des générations, a été habituée à cette consommation et consent à s'en priver par suite des conditions de guerre.

L'autre question que je tiendrais à discuter a trait à ce que le témoin a dit j'imagine que cette idée lui est venue soudainement—au sujet de la possibilité pour le Canada de suffire à sa propre production de graines et d'huiles animales et végétales pour satisfaire les besoins de la population canadienne. Me plaçant au point de vue du besoin annuel *per capita* en tant que nation, nous consommons peut-être individuellement plus de matières grasses par année que toute autre nation au monde, sauf peut-être la France quelque temps avant la guerre. D'autre part, nous ne produisons pas assez de graisses animales et végétales au Canada pour satisfaire à la demande domestique. Il est plutôt décourageant de constater qu'un pays agricole comme le nôtre n'est pas en mesure, par exemple, de faire une exportation substantielle de graisse beurrière. Il est regrettable, monsieur le président, que, dans le passé, un pays agricole comme le nôtre ait importé une quantité de graisses équivalente à la production agricole du Canada en beurre de crème, par suite du coût tellement moins élevé de la production dans les Indes néerlandaises, à Ceylan, à Sumatra, dans la Nigéria et en Afrique du Nord. Tous ces centres producteurs d'huiles végétales nous ont été enlevés à un rythme dont le Comité ne se rend pas encore bien compte probablement, et aujourd'hui, dans l'univers des Nations alliées, il s'est produit une crise générale des graisses et des huiles ordinaires de consommation individuelle, qui correspond à une accumulation sans précédent—et quand je parle d'une accumulation, je suis loin d'exagérer ma pensée—une accumulation qui dépasse tout ce que le Comité peut concevoir, dans les Iles du Pacifique, en Afrique du Nord, à cause de la pénurie d'espace à bord des transports à destination de l'Amérique, à Ceylan pour le même motif, aux Indes pour le même motif, dans les Iles du Pacifique et aux Philippines, pour la bonne raison que ces îles sont maintenant aux mains de l'Axe.

Je tiens à signaler, sur ce sujet de la restauration et de l'exposé du témoin concernant l'exploitation de l'huile de tournesol et d'autres ressources canadiennes, que ce sont là d'excellents projets, mais qu'il ne faut pas perdre de vue, en même temps, les ressources inépuisables ainsi que le bas prix de la production de l'huile d'arachides aux Indes, de l'huile de palme en Nigéria, et le l'huile de coprah et d'autres huiles végétales dans les îles actuellement aux mains du Japon. Ce potentiel de production représente à peu près vingt fois le nôtre au Canada. Ces gens nous engloutiraient du jour au lendemain. Si les marchés s'ouvrent à notre production domestique et à l'exploitation comme l'a proposé le témoin, de l'huile de tournesol et de toutes les autres huiles du règne végétal, nous serons submergés du jour au lendemain par l'affluence des produits des îles du Pacifique, du Ceylan, de Sumatra, de la Nigéria et des autres pays dont j'ai parlé.

Monsieur le président, je me mêle rarement aux discussions, bien que je les suive toujours avec le plus vif intérêt; mais je tenais à consigner ce qui précède au compte rendu afin que vous-même et votre Comité essayiez de vous faire une idée de la situation mondiale, plutôt que de vous borner à des projets comme la culture de quelques milliers d'acres de graine de tournesol dans l'Ouest ou dans d'autres provinces du Canada pour satisfaire à la demande domestique.

Je dois pourtant ajouter que les palmiers producteurs d'huile poussent d'abord à l'état sauvage, qu'on en fait la récolte et qu'on extrait beaucoup plus d'huile par cent livres de palmes que n'en produit la graine de tournesol par cent livres. Cette graine n'a pas besoin d'être semée. La nature même l'a ensemencée à profusion dans les pays dont j'ai parlé. Nous songeons volontiers à l'Ouest canadien comme à des étendues de terre immenses, mais les cultures en question, dans l'Afrique du Nord et les îles du Pacifique, couvrent des régions beaucoup plus étendues qu'il ne serait possible d'en mettre en culture dans l'Ouest ou dans n'importe quelle autre province du Canada. C'est la Providence qui les a semées là-bas, tandis que c'est l'homme qui doit y voir dans nos provinces des Prairies. Coûteuse aux mains de l'homme, cette culture ne coûte rien entre les mains de Dieu. Les indigènes la récoltent là-bas à moins de frais que nous ne le faisons chez nous. Le produit est ensuite expédié en Angleterre, à Rotterdam et dans les autres ports munis des installations de transformation moyennant un minimum de frais, et après tout, la question économique n'entre pas en ligne de compte quand il s'agit d'huiles végétales telles que l'huile de tournesol, l'huile de moutarde et autres.

J'insiste sur le fait qu'il faut être raisonnable. Tout projet lancé à la suite du témoignage que nous avons entendu ce matin ne saurait que profiter au Canada, mais il ne faut pas perdre de vue la réalité de cette production fabuleuse dont j'ai parlé et qui dépasse tellement celle que les témoins ont décrite. Il y a vingt ans le Royaume-Uni, toujours prévoyant, avait entrepris la production au naturel de ces huiles, choisissant les meilleures espèces de semences sauvages et les cultivant dans des palmeraies propices à cette culture. Les palmeraies en question—qu'il ne convient peut-être pas d'appeler des vergers—ces plantations semées par la prévoyance du peuple britannique sous les climats favorables de Ceylan, de la Nigeria et d'ailleurs donnent actuellement leur fruit, vingt ou trente ans après. Ces palmeraies sont toujours sur pied, en dépit de la guerre, et elles serviront encore à la production. Elles produisent actuellement, mais il s'agit de sortir le produit de ces pays.

L'Inde a été formée depuis trente ans à la culture de ces succédanés du beurre canadien, ainsi que de la graine de tournesol et autres énumérées par le témoin. Cette question soulève même un nouveau point que j'effleure en passant. La production obtenue au moyen des graines que j'ai nommées dépasse de 10 à 50 p. 100 celle de n'importe quelle graine canadienne; il faut donc en tenir compte. Si donc la Chine se relève de la présente guerre, la production chinoise en huile pourrait être versée au Canada et remplacer toute notre production indigène, sans que la Chine souffrît du peu d'exportation requise pour satisfaire la demande canadienne.

Il faudrait donc, monsieur le président, que nous ne nous laissions pas emballer par ces projets. Ils sont excellents, ils offrent des avantages; leur réalisation s'impose même, mais ne perdons pas de vue la complexité des conditions mondiales. Il y a quelques années, j'ai vu à Montréal un vapeur-citerne chargé d'huile d'arachides, substance qui renferme le même pourcentage d'acide gras que le beurre de production canadienne, pèse tout autant, goûte de même, si vous voulez, ou plaît autant que le beurre à la population canadienne. Ce vapeur-citerne était si chargé qu'aucun quai de Montréal ne pouvait le recevoir, de crainte qu'il ne l'endommageât. Il fallut l'alléger dans la rade en recourant à un autre navire-citerne, puis ramener les deux vaisseaux de charge plus légère près du quai et les décharger à Montréal, à raison de moins de trois cents la livre. Cette quantité, à trois cents la livre, représentait une proportion d'acide gras équivalente à celle du beurre canadien à ce moment-là. Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, pouvez-vous concevoir ce qui pourrait arriver à toute l'industrie beurrière au Canada?

M. McDONALD (*Pontiac*): Ce serait la banqueroute.

M. HARRIS: M. McDonald dit que ce serait la banqueroute. Je partage son avis.

M. McDONALD: Mais nous avons réussi à survivre jusqu'à présent.

M. HARRIS: Nous avons survécu parce que nous avions du goût et du bon sens, et que nous avons été habitués à l'usage du beurre. A Dieu ne plaise que nous perdions rien de notre flair, mais les gens sont sollicités de toutes parts de jour en jour. D'immenses placards sont affichés partout: "Employez telle graisse, telle autre ou telle autre encore": autant d'exhortations à utiliser la graisse au lieu du beurre sur le pain. D'ici une dizaine d'années, il faudra trouver un remède à cette situation.

Vous m'interrompez quand vous voudrez, monsieur le président. J'espère que je ne m'éloigne pas trop de mon sujet. Vous venez de regarder l'heure pour la cinquième fois. Je sortirai moi-même ma montre pour la sixième. Je viens d'abuser odieusement du Comité. Je n'ai pas l'intention d'en abuser davantage, mais je tenais à verser au dossier cet avertissement qui s'adresse aux générations à venir. Un honorable collègue vient de dire que, pour une raison ou pour une autre, nous avons survécu. Toutefois, pendant que nous parlons de restauration, je crois devoir déposer au compte rendu cet exposé sur la situation mondiale.

Me sera-t-il permis de toucher, en passant, à l'autre point soulevé par le témoin, c'est-à-dire à la question de l'alcool? A mon sens, la production de l'alcool s'impose pour plusieurs raisons autres que celle à laquelle songent actuellement la plupart d'entre nous. Il y en a deux que je tiens à signaler à votre attention, monsieur le président, et la première est la question des solides. A l'heure actuelle, un grand nombre d'industries emploient la méthode mécanique pour extraire différentes substances d'un produit initial. L'alcool est un dissolvant à l'aide duquel nous pourrions épargner des milliers de dollars et simplifier un grand nombre de procédés. J'espère que l'industrie chimique—et je me permets d'adresser en même temps ces remarques à l'institut de chimie dont j'ai l'honneur d'être membre—j'ose dire à l'institut de chimie par votre intermédiaire, monsieur le président, qu'en abordant le problème de la restauration d'après-guerre, nous espérons, en notre qualité de Comité préposé à l'étude du problème que les savants, les chimistes et les techniciens étudieront toutes les possibilités d'avenir. Je signale au Comité ainsi qu'à l'institut de chimie, où les emplois de l'alcool comme dissolvant sont bien connus, qu'ils devraient recourir à leur tour à l'usage de plusieurs céréales canadiennes qui pourraient être transformées en alcool pour la production des dissolvants. Je demande à tous les techniciens et chimistes qui sont à la tête des différentes usines et institutions manufacturières canadiennes à procédés mécaniques, d'étudier la question de l'usage des dissolvants extraits de l'alcool, et de se rappeler que c'est servir l'intérêt national que d'activer, d'une part, la consommation de notre blé et de nos autres produits et, d'autre part,—j'insiste à dessein sur ce point—d'assurer au Canada un rôle de premier plan, par les changements voulus dans l'orientation industrielle, à l'égard de la production des huiles animales et végétales.

Vous observerez que j'ai passé sous silence le règne minéral, parce que les dissolvants ont peu à voir avec ce règne, à comparer aux règnes animal et végétal. Au point de vue du projet à réaliser au Canada, ce règne a de l'importance, et si les savants ne perdent pas de vue, dans leurs recherches, la possibilité d'employer des dissolvants au lieu de moyens mécaniques pour mener à bout la fabrication du produit final qu'ils se proposent de lancer sur le marché, vous verrez alors que le Canada, en prenant les devants dans ce domaine, sera en mesure de consommer d'énormes quantités de blé pour la production de ces dissolvants, et pourrait bien, en outre, donner le ton au monde entier en abandonnant le fer et l'acier, ainsi que les procédés au fer et à l'acier, dans la fabrication des produits d'origine animale et végétale. J'espère que l'on m'aura bien com-

pris, et que nos chercheurs se mettront sans retard à la besogne. Nous connaissons tous aussi les virtualités latentes de tous les dérivés du C_2H_5OH . J'espère que les chercheurs vont se mettre à la besogne, mais je ne me sens pas de taille à parler longuement du problème en question.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, me sera-t-il permis de vous dire que nous avons maintenant atteint le moment de lever la séance. Nous nous ajournerons donc immédiatement, afin que les membres puissent prendre leur repas avant la ruée de la foule.

M. TUSTIN: Les journalistes désirent un exemplaire du mémoire dont j'ai parlé. J'ai écouté la déclaration de M. Harris sur le bouleversement qu'engendrera à l'égard de l'élevage porcin les variations dans les quantités de bacon expédié en Europe au cours des prochaines années. Dans mon exposé, j'ai oublié le principal paragraphe. J'aimerais le verser maintenant au compte rendu. Il s'agit d'un rapport de la P.C., daté de Regina le 30 novembre, et d'où j'extrais ce qui suit: "L'honorable J. G. Gardiner, ministre fédéral de l'Agriculture, a déclaré aujourd'hui dans une entrevue que 'dorénavant nous n'encouragerons plus le cultivateur canadien à élever des porcs en quantité suffisante pour répondre à la demande de l'Angleterre, parce que celle-ci nous a fait savoir qu'elle n'aurait peut-être pas besoin de notre production de bacon après la guerre.'"

Après M. Harris, je répète, en ma qualité d'éleveur de porcs, qu'à mon sens le marché subira certainement un grand bouleversement du fait que la production actuelle sera réduite à 450 millions de livres, annuellement, au cours des deux prochaines années. Sans aucun doute, cette déclaration du ministre fédéral de l'Agriculture, si elle est fondée, désorganisera énormément la production agricole, et je trouve que, dès maintenant, c'est le devoir du Comité d'adresser au ministère de l'Agriculture, dans l'intérêt national, les représentations qu'il est en son pouvoir de faire par votre entremise, monsieur le président, afin de savoir si la déclaration est fondée; et, dans la négative, de demander que la déclaration soit immédiatement désavouée.

M. PURDY: Je pense qu'il faudrait obtenir des éclaircissements sur le sujet, mais je n'aime pas à mêler les porcs avec la politique.

M. McDONALD (*Pontiac*): Je suis parfaitement d'accord avec vous.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 2 heures 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité se réunit de nouveau à 2 heures 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Nous reprenons donc le débat où nous l'avions laissé à midi. Il s'agissait, en effet, d'agriculture.

M. HILL: Monsieur le président, j'ai écouté avec un vif intérêt le docteur McFarlane et le docteur Cook, et je pense que leur apport nous sera très précieux. Cet exposé intéresse grandement la population agricole de notre pays, mais je dois dire qu'à mon sens, pour la majeure partie il n'affecte que cinq pour cent, environ, de la production agricole. Or je m'inquiète surtout de ce qu'il adviendra du reste, des 95 p. 100, qui sont la masse de la population agricole de notre pays. Je trouve que notre Comité devrait recommander le plus instamment possible au gouvernement de favoriser tout d'abord les intérêts de la population agricole du Canada dans les projets d'après-guerre. Le gouvernement me paraît pouvoir compter sur trois sources de renseignements pour fonder ses recommandations, ou du moins ses avis précis, aux cultivateurs canadiens sur le rôle que l'on attend d'eux dans le domaine de la production d'après-guerre. Il y a d'abord notre ministère de l'Agriculture. Il y a ensuite les divisions statistiques du Conseil national des recherches. Ces deux divisions peuvent dire avec beaucoup de précision le montant de la consommation future et globale de notre

population, et elles peuvent estimer à 1 p. 100 près, pour la gouverne de nos cultivateurs, le chiffre de la consommation domestique. J'ajoute à cette liste votre ministère du Commerce, dont c'est la fonction de trouver un débouché à nos excédents exportables de produits agricoles, ou de créer un débouché pour l'exportation de l'excédent de nos produits agricoles. A mon avis, ces trois ministères de l'Etat peuvent prendre l'initiative, et nous devrions recommander avec instance au gouvernement, de renseigner exactement les cultivateurs canadiens sur ce que nous attendons d'eux après la guerre en fait de bétail exportable, afin de combler, comme on l'a déclaré à notre Comité, la pénurie de bétail qui existera dans les pays dévastés par la guerre. En outre, il faudra savoir combien de produits exportables seront nécessaires pour fournir en quantité suffisante à ces pays les produits agricoles dont ils ont besoin. Il faudra dire aussi à notre population agricole combien de produits seront nécessaires pour satisfaire la consommation domestique. Grâce à ces directives, notre population pourra organiser sa production à venir. Autrement, c'est le cultivateur individuel, ou bien la société agricole, qui devra décider de la production nécessaire; l'un ou l'autre ne peut régler que ce qui intéresse l'écoulement local de ses produits. Voilà les seuls chiffres précis qui lui sont disponibles. Je pense que notre Comité devrait recommander au gouvernement de communiquer immédiatement aux agriculteurs les renseignements sur la production qu'ils devront fournir s'ils veulent s'assurer une place stable dans l'économie agricole d'après-guerre.

Si j'en juge d'après l'état actuel des choses, je trouve que notre pays est sur la pente d'un abîme. Depuis deux ans, nous n'avons cessé d'insister auprès de nos agriculteurs pour qu'ils élèvent le plus de porcs possible dans l'intérêt de la Grande-Bretagne. Aujourd'hui que nous sommes arrivés à avoir la plus grande population porcine de nos annales agricoles, nous disons au cultivateur que peut-être nous ne trouverons pas de débouchés pour plus des deux tiers de notre production de l'an dernier. La déclaration qui a été faite veut probablement dire que nous avons, en Grande-Bretagne, un marché pour 700 millions de livres de bacon si nos abattoirs, notre main-d'œuvre disponible et nos cultivateurs peuvent produire cette quantité, mais que nous ne nous engageons à fournir à l'Angleterre que 450 millions de livres par an. Je pense que c'est ainsi qu'il faut interpréter la déclaration en question. Car je sais que la déclaration à l'effet que nous ne pourrions fournir à la Grande-Bretagne que 900 millions de livres durant les deux prochaines années, a été suivie par cette autre que la Grande-Bretagne achèterait absolument tout ce que pourraient produire les agriculteurs canadiens.

M. Ross (*Calgary*): Le Ministre a déclaré aux cultivateurs que la Grande-Bretagne achèterait tout ce qu'ils pourraient produire.

M. HILL: Il a ajouté cela, mais il venait de déclarer que nous ne nous engageons à forfait qu'à fournir 450 millions de livres par an. Voilà donc comment nos cultivateurs en sont venus à croire que cette quantité était tout ce qu'ils pouvaient compter écouler sur le marché. J'affirme la chose, parce que j'ai constaté qu'aussitôt après la publication de cette déclaration le prix de la production porcine baissa subitement, sur le marché du gros, de 2 à 4c. la livre, soit de 10 à 15 p. 100. Dans ma région, une baisse subite de \$5 à \$1 se produisit, du jour au lendemain, dans le prix des jeunes porcs élevés par certains groupes de cultivateurs qui se spécialisent dans l'élevage des truies de reproduction, qu'ils vendent ensuite à d'autres cultivateurs qui ne veut pas se charger de ces truies, mais achètent les jeunes porcs, puis les élèvent et les engraisent pour le marché. Ces jeunes porcs avaient quatre ou cinq semaines. Si je me trompe sur l'impression éprouvée par les cultivateurs, comment expliquer alors cette baisse de prix? Et la baisse se produisit partout dans l'Est du pays. Je ne parle pas de l'Ouest, n'en sachant rien. Les cultivateurs eurent donc l'impression qu'ils ne pourraient plus, un jour, écouler leurs produits. On peut toujours trouver d'autres explications. Peut-être les autorités doutaient-elles que nous puissions

nous procurer les aliments nécessaires à ces animaux. Je soutiens que nous le pouvons; mais je n'en pense pas moins qu'il est du devoir de notre Comité de recommander avec instance au gouvernement d'éclaircir la situation à l'égard de la production agricole du Canada dans la période d'après-guerre. C'est là l'objet de notre étude; il faudrait aussi que les agriculteurs sachent précisément qu'il y aura un débouché pour telle ou telle quantité de leurs produits sur le marché domestique, qu'il y aura des débouchés pour l'exportation, et que le ministère du Commerce en particulier ne négligera rien pour accélérer le plus possible la demande de nos produits sur les marchés extérieurs. Cela créerait une stabilité sans précédent dans les régions agricoles; chacun se sentirait plus à l'aise. Je suis donc d'avis que le Comité adresse incessamment au gouvernement la recommandation en question. Voyez-vous, au Canada les conditions ne sont pas partout semblables. Une réglementation a été imposée sur la vente des produits agricoles, et elle n'est pas appliquée de la même façon dans tous les districts. Prenons comme exemple votre grande région industrielle. Les cultivateurs, chez vous, trouvent un débouché immédiat pour leurs légumes frais ou leurs autres produits; ou bien encore, les abattoirs s'offrent à eux pour écouler les surplus de porc. Les gens habitant les régions moins peuplées ne jouissent pas du même avantage; ils n'ont que le marché local. Aucun abattoir n'absorbe leurs denrées, et cependant la réglementation atteint tout aussi bien ces régions éloignées que les districts plus denses, de sorte que les cultivateurs des petits centres ruraux et des petites villes ou villages ne trouvent pas de débouchés pour leurs produits et se voient dans l'impossibilité de les écouler. Cet état de choses continuera de sévir après la guerre. Dans les grandes régions industrielles de l'Ontario, les grands abattoirs absorberont tout ce que le cultivateur pourra produire. Or le cultivateur produit à volonté, et il trouve un marché pour ses légumes frais, en même temps qu'il cède aux conserveries ses excédents de toute espèce. Il n'en est pas ainsi dans l'Ouest, et il n'en est ainsi ni dans les provinces Maritimes, ni dans certaines régions des cantons de l'Est, ni dans le Québec. Je suis certain de la chose. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, non plus, dans le Nord de l'Ontario. Les cultivateurs de ces régions se voient donc réduits à ne produire que ce qu'ils peuvent écouler sur le marché local. C'est pourquoi je suis d'avis que notre Comité recommande nettement au gouvernement de fournir aux agriculteurs du pays tous les éclaircissements dont ils ont besoin pour faire face avec confiance à l'après-guerre, pour qu'ils sachent ce qu'on attend d'eux en fait de production et surtout qu'ils aient la certitude d'écouler leurs denrées.

M. HARRIS: Je n'abuserai pas longtemps, monsieur, de l'attention du Comité. Un mot seulement, avec votre permission. Je tiens à appuyer presque tous les énoncés que vient de vous faire l'honorable membre qui m'a cédé la parole. Je me rappelle que, d'après les témoignages consignés dans le rapport James, mon honorable collègue qui vient de s'asseoir avait posé une question très précise et très directe sur l'attitude prise à l'égard de l'agriculture par suite de ce rapport. La réponse est consignée au compte rendu, et vous pourrez constater par vous-mêmes que rien n'a été fait jusqu'ici.

Je ne relève la chose que pour signaler une ou deux des principales difficultés où se trouve présentement le gouvernement par rapport à l'élevage porcin. C'est sur ces prémisses que sont fondées mes observations. A l'occasion de la signature du nouveau contrat, nous avons pour ainsi dire demandé aux consommateurs britanniques de bacon de réduire leur consommation hebdomadaire de quatre à trois onces, et en réduisant le contrat, nous avons demandé aux éleveurs canadiens de bétail de réduire leur production en proportion; il ressort de là qu'aujourd'hui comme plus tard, quand l'heure de la restauration aura sonné, la Grande-Bretagne sera à la recherche d'autres sources d'approvisionnement. A ce moment-là, le cultivateur canadien, et plus particulièrement l'éleveur de porcs canadien, n'oubliera pas de sitôt que ses intérêts ont été dans le passé desservis

de la manière que j'ai dite par la politique actuelle du gouvernement fédéral. Bien plus, le peuple canadien tout entier sera défavorablement impressionné en songeant à la position particulière où nous nous trouvons d'être obligés de forcer le peuple britannique à réduire sa consommation de bacon.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas interrompre les déclarations de quiconque a la parole. Mais je regrette que certains préambules m'aient échappé. Vous parlez bien, en ce moment, de la période d'après-guerre?

M. HARRIS: Oui, de l'après-guerre.

Le PRÉSIDENT: Ou du présent contrat du bacon? Nous n'avons rien à faire avec ce contrat.

M. HARRIS: J'essaie de vous montrer que, dans la période de restauration et d'après-guerre, c'est là un marché sur lequel le Canada devra pouvoir compter, et que pour aucun motif nous ne devons être, à l'avenir, incapable d'exiger, en quelque sorte, ce débouché pour nos produits. Je fais suite aux excellentes remarques de l'honorable membre qui m'a précédé à la tribune. J'en viens plus particulièrement à votre interruption; c'est-à-dire, qu'un manque total de prévoyance semble avoir présidé aux négociations du présent contrat qui pourrait demain nous servir de base pour la période de restauration. Je trouve que nous manquons de directives pour l'après-guerre. J'ajouterai que l'on a négligé d'en donner aux éleveurs de porcs canadiens; et si nous continuons de les induire en erreur ou de les desservir comme à l'heure actuelle, ils ne pourront que nous en garder rancune. Nous nous créons nous-mêmes des difficultés pour plus tard en les desservant de quelque façon, en les renseignant mal sur les marchés futurs ou autrement. Sans accorder toute la considération voulue à l'importante question de la qualité, notre ministère fédéral de l'Agriculture a encouragé nos cultivateurs canadiens à activer l'élevage porcin pour pouvoir remplir le contrat conclu avec la Grande-Bretagne. L'insuccès du gouvernement en matière de réglementation et d'inspection a produit une pénible déception. En ce moment, nous nous trouvons à n'avoir pas les moyens de tenir notre parole vis-à-vis de nos principaux clients, et le gouvernement a au moins le devoir de faire une déclaration franche et nette sur le sujet. Pour ma part, voici mon opinion: si c'est là un échantillon des projets que nous avons en vue pour l'écoulement de nos produits dans la période d'après-guerre, on peut dire que nous faisons preuve d'aveuglement à l'égard des rouages essentiels du commerce. Pour trouver des marchés stables à nos produits, il faudra que nous apprenions l'importance de la qualité et de la valeur, et que nous remplissions fidèlement nos engagements envers ces marchés. Voilà ce que j'avais à dire à l'appui des paroles de l'honorable député qui m'a précédé à la tribune, et avec votre permission, monsieur le président, j'y ajoute même quelques mots. Notre Comité est actuellement le seul, je pense, à siéger. En présidant si admirablement à nos séances, monsieur, vous êtes le point de mire du public. Ce ne sont pas là des paroles en l'air. Vous pouvez remédier en partie au tort qui a été fait, depuis dix jours, à un marché indispensable à l'heure actuelle et en faveur duquel nous comptons obtenir une priorité dans l'après-guerre. Je pense que notre Comité a le pouvoir d'aider à rassurer les éleveurs de porcs et je vous demande même, monsieur le président, d'aller plus loin encore, et de donner aux gens du Royaume-Uni l'assurance que nous pouvons leur fournir quatre onces par semaine, et qu'ils n'ont pas besoin de réduire ce chiffre à trois onces par semaine. Je pense que vous servirez par là la cause canadienne, même si vous êtes censé présider un Comité qui s'occupe des problèmes d'après-guerre.

Le PRÉSIDENT: Je devrais dire ici même que j'ai causé, il y a un moment, avec le docteur Barton. J'avais essayé de l'atteindre plus tôt, mais sans succès. Je parle du docteur Barton, sous-ministre de l'Agriculture. Je lui ai demandé s'il aurait l'obligeance de m'adresser une déclaration renfermant les vues du ministère sur la réduction de l'exportation de bacon en Angleterre d'après le nouveau contrat, pour autant que cette réduction peut affecter la situation com-

merciale du Canada, après la guerre. J'ai naturellement rattaché ce point au débat parce que les questions d'actualité ne sont nullement de notre ressort si ce n'est par rapport à la période d'après-guerre. Durant la suspension de la séance, à midi, j'ai essayé d'atteindre monsieur Gardiner, ministre de l'Agriculture, en lui téléphonant à Regina, mais il venait de partir pour sa ferme, où il est attendu dès ce soir. Je lui ai envoyé un télégramme adressé à Regina, en demandant de le lui remettre, si possible, en cours de route; il s'en va à Lemberg. Je porterai à la connaissance du Comité les premiers renseignements que j'obtiendrai.

M. ROSS (*Calgary*): Il est vrai que la quantité de bacon que nous avons convenu de fournir l'an prochain à la Grande-Bretagne est moindre que celle de cette année, mais les raisons de ce fait sont évidentes. En premier lieu, il faut s'en prendre aux aliments du bétail, dont les réserves ont diminué au pays par suite de la perte de la mauvaise récolte de grains ordinaires de cette année. Nous ne disposons pas, cette année, des aliments nécessaires pour nourrir, l'an prochain, un troupeau de porcs égal à celui de cette année.

M. CASTLEDEN: Diriez-vous la même chose de l'Ouest du Canada?

M. ROSS (*Calgary*): Oui, la même chose que pour l'Est du Canada.

M. CASTLEDEN: Ne s'était-il pas accumulé un surplus d'aliments depuis l'an dernier?

M. ROSS (*Calgary*): Oui. Mais la récolte de grains ordinaires a à peu près échoué dans le sud-ouest de la Saskatchewan et dans le sud de l'Alberta.

M. CASTLEDEN: Une réserve importante nous reste de la récolte de l'an dernier.

M. ROSS (*Calgary*): Nous avons des grains ordinaires, mais pas en quantité suffisante pour remplir les mêmes engagements que l'an dernier. M. Gardiner l'a dit en toutes lettres dans sa déclaration publique.

M. TUSTIN: Que pensez-vous des milliers de tonnes de grains ordinaires que nous avons vendues aux Etats-Unis?

M. ROSS (*Calgary*): Nous n'avons pas vendu de grains aux Etats-Unis depuis le 31 juillet. Nous ne pouvons en vendre parce que nous n'en avons pas. La consommation domestique absorbe toute notre production, et nous en expédions même dans l'Est canadien pour l'alimentation des porcs. Il faut, dans l'Est et dans l'Ouest du Canada, de grands approvisionnements pour nourrir les porcs. En fait, la rareté des aliments de bétail continue d'exister aux Etats-Unis, et les Américains viennent de baisser de \$1 le cent le prix de leurs porcs parce qu'ils ne peuvent les nourrir. Il y a pénurie d'aliments sur notre continent. Nous n'en avons pas assez pour nourrir nos porcs. En second lieu, nous n'avons pas la main-d'œuvre nécessaire. Il existe aussi une crise de la main-d'œuvre. Voilà pourquoi les quantités de l'an prochain ont été tellement réduites par rapport à celles de l'an dernier.

M. HILL: Le ministère de l'Agriculture a-t-il énuméré ces raisons? Je ne les ai pas entendues de la bouche de M. Gardiner.

M. ROSS (*Calgary*): M. Gardiner les a données, si l'on en croit la presse. Ces raisons ont paru dans les journaux, et elles avaient été fournies par le ministre de l'Agriculture.

M. HILL: Je l'ignorais.

M. QUELCH: J'ose dire qu'en Alberta, si tant de cultivateurs réduisent actuellement leur élevage porcin, ce n'est pas à cause de la pénurie des aliments, mais bien plutôt à cause de leur prix élevé. Vous m'objecterez peut-être que cette hausse de prix est la conséquence d'une récolte moins abondante, mais les boisseaux de blé se comptent par millions, et beaucoup de cultivateurs qui, depuis des années, nourrissaient leurs porcs avec du blé continueraient de le faire si le

blé ne se vendait pas si cher. Vous avez là le nœud de la difficulté. Si la prime qui se paie actuellement sur les aliments était aussi accordée aux cultivateurs qui produisent ce grain et en nourrissent leur bétail, du même coup l'élevage porcin serait maintenu.

J'admets, à la suite de M. Ross, que la rareté de la main-d'œuvre pose actuellement un problème sérieux; mais si les cultivateurs étaient assurés de réaliser un bon profit avec leurs porcs, ils continueraient de les élever en dépit de la crise de la main-d'œuvre. Tandis qu'aujourd'hui, les recettes ont été tellement réduites qu'aucun cultivateur ne veut se donner la peine de faire plus d'élevage que le nécessaire. Telle est la situation en Alberta. Je vous accorde qu'en certaines régions de l'Alberta il y a eu des récoltes ratées, ainsi qu'une disette réelle d'aliments pour le bétail, mais les cultivateurs de ces régions pourraient encore acheter du blé en Alberta, tout le blé dont ils ont besoin pour élever le nombre d'animaux d'abord fixé si ce n'était que le prix du grain est trop élevé pour que cela en vaille la peine.

M. Ross (*Calgary*): D'après vous, le gouvernement a-t-il fait erreur en haussant le prix du grain?

M. QUELCH: Non, je ne le crois pas. Mais j'affirme que s'il y avait, de la part du gouvernement, un sincère désir d'encourager l'élevage porcin, les autorités auraient pu fort bien réussir en accordant la prime sur les grains d'alimentation aux producteurs de grain qui s'occupent aussi d'élevage, et aussi en haussant le prix des porcs de manière à encourager l'élevage.

M. HILL: Des articles publiés dans les journaux depuis un mois ou deux ont laissé entendre que, dans l'Ouest canadien, des quantités de blé sont tellement abîmées qu'elles ne pourront désormais servir que pour le bétail. Etes-vous au courant de cet état de choses?

M. QUELCH: Le fait est incontestable. Dans ma circonscription, j'ai parlé à des cultivateurs des environs de Morrin. Ils affirment que plusieurs cultivateurs auront sur les bras beaucoup de blé qui ne servira plus qu'à nourrir les porcs. Presque tout le blé qui avait été accumulé dans des coffres ouverts et recouvert de paille s'est tellement détérioré qu'il ne peut plus servir qu'à l'alimentation porcine. Je préfère ne pas risquer de pourcentage, mais si le gouvernement avait sincèrement l'intention d'encourager l'élevage porcin, il pourrait certainement mettre un frein à la vente des truies en élevant de 3c. le prix des porcs et en accordant la prime sur le grain à l'éleveur qui l'utilise pour son bétail tout aussi bien qu'au cultivateur qui le cultive pour le vendre. En ce moment, celui qui produit les grains en vue de la vente touche une prime, mais s'il en nourrit le bétail il ne touche rien.

M. Ross (*Calgary*): M. Gardiner est excellent négociateur. Je trouve que c'est un succès que d'avoir obtenu le prix qu'il a obtenu.

M. QUELCH: Je ne le nie pas, mais je pense que des éclaircissements s'imposent. Il ne suffit pas de dire qu'il faut nous en prendre à la disette de grains alimentaires. Loin de là, puisque des milliers de cultivateurs, dans l'Ouest canadien, ont de pleins coffres d'avoine et de seigle, et cependant n'en vendent pas moins leurs porcs, leur avoine et leur seigle. S'il y avait disette d'aliments, les cultivateurs n'agiraient pas ainsi. Le fait que ces cultivateurs, qui possèdent du seigle, de l'avoine et des porcs, vendent leurs porcs, leur avoine et leur seigle, prouve qu'il ne s'agit pas d'une disette d'aliments. Le fait démontre que le prix que le cultivateur réalise sur le seigle et l'avoine est plus alléchant que de donner ces grains en pâture aux porcs. Votre déclaration n'est donc tout à fait au point.

J'avoue que la question est extrêmement épineuse. Les gens diront que le prix du grain est si élevé qu'il n'est pas pratique de le donner au bétail. Le

gouvernement pourrait dire: "Nous réduirons le prix du grain." Mais le problème trouverait sa solution si le prix des porcs était augmenté. Les cultivateurs ont demandé une hausse de \$3 le cent dans le prix des porcs.

J'arrive à une deuxième difficulté. Je viens de relever ces choses parce que je trouvais qu'une rectification s'imposait. Je vous accorde que, pour plusieurs années après la guerre, nous n'aurons pas besoin de nous inquiéter outre mesure au sujet de la vente de notre bétail. Je pense que nous aurons, pendant plusieurs années, accès à d'excellents marchés. Je n'oserais dire durant cinq ou six ou sept ans, mais bien pour environ trois ans. Après la dernière guerre, nous avons eu à peu près deux ans de sécurité.

Je suis de l'avis de M. Hill, qui croit que le gouvernement devrait publier une déclaration à l'effet que les prix seront stabilisés. Les cultivateurs ne se préoccupent pas beaucoup des marchés disponibles, pourvu que le prix de leurs produits soit stabilisé à un juste niveau. Malgré cela, je persiste à croire que la prospérité dans l'Ouest canadien continuera de dépendre en grande partie du prix avantageux que les cultivateurs obtiendront pour leur blé. Je songe tout particulièrement, en ce moment, à plusieurs régions de l'Ouest canadien qui sont surtout favorables à la culture du blé, et ne le sont à rien d'autre. Je sais que, dans plusieurs régions arides, on ne paraît pouvoir cultiver ni seigle, ni avoine, ni chanvre. Il est peut-être possible de trouver une autre culture. Je ne crois pas que le laiteron pousse là-bas. Le cactus croît en terre aride, mais à quoi sert le cactus? Le blé semble certainement préférable à toute autre culture. Je pense qu'un régime de contingentement à base de prix raisonnables convient mieux que tout autre et devrait être maintenu à l'avenir. A mon sens, nous n'avons pas raison de souhaiter que le régime de contingentement disparaisse. Je pense qu'il faudra le maintenir pour plusieurs années encore. Il conviendra peut-être d'accorder un contingentement plus élevé aux régions arides qu'à la zone peut-être d'accorder un contingent plus élevé aux régions arides qu'à la zone des parcs, qui permet d'autres cultures que le blé. Par conséquent, les régions qui ne sont favorables qu'à la culture du blé devraient obtenir un contingentement plus élevé, étant spécialement adaptées à cette fin.

Je sais que les pessimistes sont légion—ils appartiennent surtout au groupe des savants—qui prétendent que l'on mine le blé dans l'Ouest canadien, et qu'en conséquence, le sol se détériore, un jour viendra où nous ne serons plus du tout capables de cultiver le blé dans cette région. Pour ma part, je n'en crois rien. Je commencerai par vous donner un échantillon du pessimisme dont je parle. J'ai ici un exemplaire de l'exposé budgétaire de la Coopérative de Blé de l'Alberta. Avec votre permission, je vais vous en lire un paragraphe:

Dans *Saturday Night*, Anne Fromer écrit que, sur bon nombre de terres canadiennes, le sol est en mauvais état parce que, pour faire face à la demande urgente de vivres qui sévit depuis la guerre, la plupart des fermes, récemment, ont été "minées"—et les cultures faites sans assolement et mise en jachère. L'auteur ajoute que, d'après le docteur James, il est prévu que d'ici la fin de la guerre, un tiers de toutes les terres arables du Canada se seront détériorées au point qu'il faudra des "soins" de trois ans, moyennant un déboursé de plusieurs millions de dollars, pour leur faire recouvrer leur productivité.

On lit plus loin, dans l'exposé:

Environ 70 p. 100 des fermes canadiennes sont situées dans les trois provinces des Prairies. Il n'y a aucun signe de détérioration des terres arables dans ces provinces de l'Ouest. Au fait, un plus grand pourcentage que jamais des terres de l'Ouest a été laissé en jachère, l'été, depuis trois ans. On n'a relevé, non plus, aucun symptôme d'épuisement de la fertilité sur les fermes du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. L'Alberta a même enregistré, l'an dernier, la moyenne exceptionnellement brillante de près de 28 boisseaux par acre, pour la culture du blé.

Pour ma part, je ne crois pas que la culture continuelle du blé dans une terre puisse réduire sensiblement la fertilité du sol. La raison? A la ferme expérimentale de Rothamsted, dans le comté d'Herafordshire, en Angleterre, des terrains sont en culture depuis plus de cent ans, sans interruption, sans aucun système d'assolement et sans l'aide d'aucun genre d'engrais. L'an dernier, la récolte, sur ce lopin de terre, a été de 26 boisseaux par acre, en dépit du fait que le blé n'a cessé d'y être cultivé, chaque année, depuis un siècle. En réalité, on a découvert qu'au bout d'un certain nombre d'années, la récolte de blé était meilleure qu'au début. La récolte commença par augmenter, s'accrut, puis elle diminua. Et tandis que ce même lopin de terre donnait, l'an dernier, 26 boisseaux par acre, par contre le sol engraisé a produit jusqu'à 50 boisseaux par acre. De toutes façons, la fertilité s'est maintenue à un niveau assez élevé.

Un autre point est celui de la dénudation du sol. Un orateur, ici même, a soulevé la question de la fabrication des boîtes ou du carton avec de la paille. Il est vrai que dans les régions arides nous recourons aujourd'hui à des lieuses, de sorte que la paille ne s'accumule plus comme par le passé. Je pense que la paille, si elle est retournée directement à la terre, contribue dans une grande mesure à empêcher l'entraînement du sol. Nous le savons d'expérience. Chez nous, la boue des prairies est très épaisse. Ce sol, quand il est sec, est très exposé au poudroïement. Il a beaucoup séché en plus d'un endroit, mais depuis que nous faisons usage de la lieuse, nous ne souffrons presque plus de la dénudation. Or, nous nous sommes laissé dire par les autorités des fermes expérimentales que, peut-être, l'effet contraire se produira, et que l'application continuelle de la paille rendra ce sol plus exposé que jamais au poudroïement. Pour ma part, je me demande si ce pessimisme est bien fondé. L'application de la paille au sol ne devrait pas en activer l'entraînement, pourvu que la paille soit maintenue à la surface. Cette méthode en soi n'empêcherait-elle pas la dénudation du sol? Je serais obligé au docteur McFarlane de vouloir bien élucider ce point.

Il y a ensuite la question du sous-sol. On nous a bien souvent répété que presque toute la fertilité du sol réside dans une couche superficielle de six ou sept pouces. Dans certains cas de sol éolien, la terre a été creusée jusqu'à un pied de profondeur, et pourtant, en dépit de cela, le retour des pluies ramenait de merveilleuses récoltes sur ce sol gravement érodé. A mon avis, il suffit d'un sous-sol argileux, même si le sol supérieur disparaît, pour obtenir une bonne récolte. Dans une partie de ma région, beaucoup de travaux d'excavation, tels que le creusage de caves, de cavernes, etc., ont été effectués. J'ai pu constater que le sol, lorsqu'il était étendu à la surface pendant plusieurs années, produisait une récolte exceptionnellement abondante. Or cette terre provenait de six pieds ou davantage en profondeur, ce qui démontre donc que toute la fertilité n'est pas confinée aux six premiers pouces du sol.

Autre preuve? Il s'effectue actuellement beaucoup de travaux de construction de routes à haut terrassement. Nous avons remarqué qu'une fois ces chemins construits, les mauvaises herbes croissent à profusion sur le nouveau sol provenant de trois, et même de quatre pieds de profondeur. Vous comprendrez alors pourquoi je fais plus ou moins la sourde oreille à tous les pessimistes qui disent que la culture du blé mine le sol et en détruit la fertilité.

Je me demande s'il ne serait pas possible de trouver au blé de meilleurs marchés. Le docteur Archibald a déclaré l'an dernier qu'avec une récolte de blé de 20 boisseaux l'acre en moyenne, transformée en essence, les recettes seraient de \$17 l'acre. Le boisseau coûte environ 85c. Je trouvais ces chiffres très encourageants, mais quelques jours plus tard, M. Howe, s'adressant à la Chambre des communes, parlait de recettes de 25c. seulement le boisseau. J'ai essayé d'obtenir là-dessus des éclaircissements de M. Gardiner, mais ce dernier m'a répondu que la question des sous-produits entrerait probablement en ligne de compte. Je me demande si nous pourrions avoir d'autres renseignements sur ce point. Faut-il croire au chiffre approximatif de 25c. le boisseau, ou plutôt à celui du docteur

Archibald, soit 85c. le boisseau? Il y a une telle marge entre ces deux chiffres... Le premier représente peut-être les recettes nettes sur l'alcool, et l'autre embrasse peut-être, en outre, le prix des sous-produits. Voilà peut-être où réside la différence, mais si la transformation du blé en alcool rapporte 85c. le boisseau, je suis d'avis qu'il y aurait en ce domaine un marché précieux. Je me demande s'il ne serait pas possible d'exploiter de petites installations. On m'affirme que les Européens se servent de petites distilleries. Ne pourrions-nous également installer de petites usines dans certains centres, où les cultivateurs viendraient porter leur blé exactement comme ils le font au moulin local, en vue de le transformer en carburant de tracteurs pour leur propre usage? Une des grandes sources de dépenses, à l'heure actuelle, c'est le carburant de tracteurs. L'installation, en divers endroits, de petites usines, où les cultivateurs porteraient leur blé pour le faire transformer en carburant de tracteurs, aurait pour résultat une réduction sans précédent des frais généraux de la ferme.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous, messieurs, répondre dès maintenant à l'une ou deux des questions qui ont été posées?

M. McFARLANE: Je pense que nous nous éloignons un peu de notre sujet. Je ne me sens pas parfaitement à l'aise dans l'agrorologie, mais je ne doute pas que M. Archibald, dans son témoignage devant le Comité—je présume qu'il a parlé de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies—ait traité la question. Quant à la paille et à tout ce qui a trait à la dénudation du sol, je suis convaincu que le retour de la paille à la surface de la terre empêchera l'action du vent. Il y aurait peut-être des limites à cela. Il ne faut pas abuser de cet excellent moyen, et bouleverser excessivement la surface du sol, mais, sans entrer dans la chimie des sols, tout dépend naturellement du broyage subi par la paille, de l'étendue des changements organiques qui se produisent, quant aux résultats qui seront obtenus. Si la paille, durant la bonne saison, pourrit dans le sol comme il convient se transforme à point en humus, il n'en résultera pas un trop grand bouleversement et une trop grande porosité de la surface du sol.

J'ai fait moi-même une déclaration—fondée non sur ma propre expérience mais sur celle des autres—à l'effet que le premier devoir à remplir est naturellement de s'assurer que la soi-disant dette contractée envers la terre soit liquidée et les substances organiques restituées à la terre; mais je me crois autorisé à dire qu'une fois restituée au sol une quantité suffisante de matières organiques sous forme de paille, par exemple, on peut disposer de centaine de mille tonnes à d'autres fins.

Je ne pense pas que votre allusion à Rothamsted s'applique à la situation de l'Ouest canadien pour ce qui est de l'épuisement de son sol et de la culture ininterrompue du blé. J'ignorais que Rothamsted ne se servît d'aucun engrais sur les lopins où le blé se cultive sans interruption depuis un siècle. Je croyais qu'il était question de démontrer les avantages d'un emploi sage et bien réglé des engrais commerciaux.

M. QUELCH: Il en était question, l'autre jour, dans le journal. A son tour, l'exposé budgétaire y fait ici même allusion. Je cite:

On remarquera encore davantage tel champ où le blé croît depuis cent ans sans le secours d'aucune espèce d'engrais naturel ou artificiel.

M. McFARLANE: J'ignorais la chose. Je croyais au contraire que l'on faisait usage d'engrais artificiels. J'ai entendu raconter l'expérience par sir A. E. Hall. Je savais que l'on n'utilisait pas de fumier d'étable, mais je pensais que l'on avait recours à un engrais artificiel.

Quant au coût de production de l'alcool et au profit du cultivateur par boisseau de blé, vous pouvez facilement le calculer vous-mêmes. On vous a sans doute signalé antérieurement qu'on ne peut fixer le coût de production de l'alcool. Le prix de l'alcool dépend directement du prix de la matière première, de sorte

que le prix de l'alcool peut être fixé à n'importe quel chiffre selon le prix de la matière première. Le plus simple, je pense, est de calculer d'abord le coût de transformation, par exemple, puis de savoir combien déduire de ce montant pour le prix du sous-produit, et enfin d'ajouter le prix de la matière première. Voilà les trois choses à considérer; il y a aussi une répartition à faire entre deux usines bien distinctes; l'une où il sera fait usage du sous-produit—les vinasses et résidus sous forme liquide ou sous forme desséchée, ce qui fait une différence considérable. Les chiffres peuvent être, je pense, fixés exactement à environ 8½c. le gallon d'alcool selon le premier procédé, là où l'usine ne dessèche pas le sous-produit, c'est-à-dire les vinasses; et dans l'autre cas, celui où l'usine procède à la dessiccation des vinasses, le prix approximatif s'élèverait à 13½c. le gallon.

Il s'agit tout simplement de prendre le chiffre de deux gallons d'alcool, comme le disait M. Cook—car on obtient deux gallons d'alcool pour chaque boisseau de blé, en moyenne, tantôt un peu plus, tantôt un peu moins peut-être, mais je dirais que c'est là une moyenne assez exacte, et que chaque boisseau de blé donne environ deux gallons d'alcool. Il ne reste donc qu'à diviser par deux le coût de la matière première; si le blé coûte 60c. le boisseau, cela signifie tout de suite 30c. le gallon impérial ou 30c. plus 8c. ou 8½c., c'est-à-dire un coût de 38 à 38½c., d'où l'on déduit une demie d'un pour cent pour le coût des vinasses par gallon d'alcool, sous forme liquide, et cela donne une moyenne de 37c. le gallon comme coût de la production de l'alcool au moyen du blé, qui coûte 60c. le boisseau. Suis-je bien compris?

M. HILL: Combien se vendrait l'alcool?

M. McFARLANE: Tous dépend de ces différents facteurs du coût de l'alcool. Voilà la réponse à votre question—ce que vous pouvez affecter à la matière première dépend du prix que vous pourrez ensuite toucher pour l'alcool.

M. QUELCH: Avez-vous des chiffres au sujet du mélange qui pourrait être écoulé ensuite comme sous-produit?

M. McFARLANE: Oui, j'ai dit de déduire le prix des vinasses; dans le cas d'un coût de 13.5c., le coût de production se trouve vraiment réduit, en moyenne, à cause du prix du sous-produit. Je pense avoir ici même, sous la main, des chiffres précis à vous communiquer: avec un coût de production de 13.5, ajoutez 30c.—c'est-à-dire le prix du blé à 60c., et cela donne 43½c.; et déduisez le prix des vinasses, 7.2c.

Et j'aborde maintenant votre troisième question, que j'ai effleurée en parlant des industries rurales, mais que je n'avais pas le temps de discuter à fond à ce moment-là. Il s'agit de la production de l'alcool dans de petites distilleries communales, comme vous dites, monsieur, qu'il en existait outre-mer, en Allemagne et en Pologne avant la guerre. Un traité très élaboré a été publié sur le sujet par Joseph E. Seagram and Sons, Research Division, Louisville, Kentucky, et intitulé: "Food for thought". Ces auteurs traitent du même problème que vous. Ils songent à de petites distilleries exploitées en coopération par les cultivateurs au sein même de tel ou tel centre agricole, et où le cultivateur pourrait apporter les produits à base d'amidon qu'il veut faire soumettre à la fermentation—il apporterait son blé rouillé, ses pommes de terre détériorées, ou tout autre produit à base d'amidon qu'il pourrait faire transformer en alcool; et le cultivateur rapporterait de la distillerie ses vinasses, ainsi que l'alcool qui servirait de carburant de tracteurs.

Les auteurs sont d'avis que le procédé proposé à l'égard de l'alcool par les Etats-Unis et notre pays, au cours de la crise et des années 1935-1940, n'aurait jamais réussi, du fait qu'il dépendait de la collaboration de l'industrie pétrolière, et ils recommandent en somme que l'alcool soit utilisé directement et tel quel comme carburant de moteurs, et sans être mélangé à l'essence. Telle est la pra-

tique aux Philippines, où l'industrie sucrière atteint des proportions imposantes, et où tracteurs et automobiles se meuvent à l'alcool pur, sans aucun mélange d'essence. L'International Harvester a construit des tracteurs qui peuvent tourner avec 95 p. 100 d'alcool. Reste à savoir si le même procédé conviendrait à un pays comme le nôtre, où la température atteint 40 degrés sous zéro dans l'Ouest canadien. Les auteurs proposent au cultivateur d'utiliser directement l'alcool obtenu dans son tracteur et son automobile. Le système a ses avantages et ses inconvénients, mais je crois avoir répondu à votre question.

M. HILL: Quels sont les principaux inconvénients?

M. McFARLANE: Le dernier orateur a mentionné l'un des inconvénients; les autorités du Revenu national, chargées de réglementer la consommation de l'alcool, auraient la tâche particulièrement onéreuse de veiller à ce que cet alcool ne passe pas dans le commerce des boissons.

M. QUELCH: Cet alcool ne pourrait-il pas être coloré un peu comme on colore de nos jours la gazoline?

M. McFARLANE: Je le suppose, mais je tiens en ce moment, tout comme ce matin, à vous montrer surtout l'importance capitale des recherches, qui sont la rançon du progrès; elles sont la rançon du progrès en agriculture, aussi bien qu'en toute autre industrie; et si les recherches ont tant contribué au développement des industries chimiques et autres, pourquoi n'aideraient-elles pas également au développement de l'agriculture? Mes observations de ce matin avaient pour but de vous incliner à demander plus d'argent pour l'avancement des recherches en notre pays. Et pour revenir maintenant à la question particulière du coût de l'alcool, je répète, à la suite de M. Archibald, que nous ne sommes pas encore en possession de tous les détails. Il y a loin de l'élaboration d'un projet comme le nôtre à sa réalisation. Quel serait, par exemple, le coût des matières premières, si nous décidions de construire une distillerie coopérative dans tel ou tel centre agricole, afin de déterminer le coût du projet et ses chances de succès? Deuxième point: le cultivateur sera-t-il justifié d'inscrire à la colonne des matières premières l'estimation globale de son coût de production par rapport aux acres qu'il consacre aux cultures amyliacées destinées aux distilleries? Il est très raisonnable de présumer le contraire et de dire que, sur quelques acres de terre où le cultivateur n'avait pas l'intention de cultiver autre chose, d'ailleurs, celui-ci pourrait récolter quelques boisseaux de grain ou un produit agricole quelconque dont le coût, comme matière première, serait également justifié, mais qui ne lui coûte pas un sou en réalité. Je suis d'avis, et M. Archibald a insisté clairement là-dessus, qu'une enquête s'impose sur le coût de production de l'alcool dans les conditions que je viens d'exposer. Le seul moyen de procéder me paraît être de fonder dans un centre rural une petite distillerie agricole à base coopérative, où les cultivateurs pourraient avoir des intérêts financiers et placer leur capital, en sorte qu'étant ainsi liés à l'industrie, ils ne la désertent pas plus tard pour vendre plus cher, ailleurs, leur produit.

M. Cook: Et cela nous amène à l'importante question du coût de l'alcool. J'approuve en générale les vues du docteur McFarlane, mais je crains qu'il ne fasse preuve d'un trop grand optimisme au sujet des frais de production. Il y a trois sortes de frais, ou plutôt, deux coûts et un crédit qui entrent dans la préparation de l'alcool. En tête vient le coût de la matière première. C'est là un facteur économique; et le prix au boisseau pourra varier du jour au lendemain de 60 à 80c.; il est donc difficile de préciser sur ce point. Ce qui est certain, c'est que, par des procédés efficaces, nous pouvons obtenir environ deux gallons impériaux à 95 p. 100 d'alcool avec un boisseau de blé contenant 53 p. 100 d'amidon.

M. QUELCH: Songez-vous en ce moment à un blé de qualité inférieure, comme le n° 6?

M. COOK: Tout dépend de l'amidon qu'il contient; mais la proportion d'amidon ne varie pas en raison directe de nos qualités de blé, et une qualité inférieure comme le blé n° 5, par exemple, pourra contenir une assez grande quantité d'amidon.

M. QUELCH: Que dire du blé gelé?

M. COOK: Le blé gelé pourra contenir un peu plus de protéine et un peu moins d'amidon. Peut-être n'en retireriez-vous pas deux gallons, aux conditions ordinaires; la moyenne est de deux gallons environ par boisseau, mais elle peut varier; encore une fois, vous obtiendrez presque toujours deux gallons environ.

M. ROSS (*Calgary*): Pourriez-vous obtenir la même quantité avec du blé mou qu'avec du blé numéro un dur?

M. COOK: Tout dépend de la proportion d'amidon, monsieur. Le principal déterminant de la production d'alcool est son contenu d'amidon, et même certaines catégories de blé mou contiendront relativement peu d'amidon, bien qu'en général le blé mou en contienne davantage. Vous avez raison en principe, mais le blé d'une certaine région ne sera peut-être pas d'aussi bonne qualité si vous le cultivez sur un autre terrain.

En deuxième lieu vient le coût de transformation—et sur ce point nous différons un peu d'avis avec M. McFarlane. Dans le coût de fabrication entrent la main-d'œuvre, le combustible, les frais d'installation de l'usine qui doivent être amortis en une période de cinq ou dix ans—ainsi que l'entretien, les frais généraux, et le reste. Or, ces chiffres varient sensiblement d'une région à l'autre. Advenant même un concours extraordinaire de circonstances favorables, bas prix du charbon, ce qui veut dire vapeur à bon marché, main-d'œuvre abondante et excellent état de température de l'eau—car il entre beaucoup d'eau dans les distilleries aux fins de refroidissement—vous parviendrez peut-être à construire une distillerie produisant au coût d'évaluation de M. McFarlane, soit de 13.5 à 14c.; mais toutes ces conditions favorables se rencontrent-elles dans une même localité? La situation a besoin d'être étudiée, et il est fort peu probable que tous ces éléments d'épargne joueront ensemble dans une même localité. On a avancé plusieurs séries de chiffres. Un comité, dont faisait partie M. McFarlane, a soumis quelques chiffres dans le rapport cité ce matin, et je crois que son estimation se ramenait à 20c.; d'autres ont fixé le coût à 10c.; et il faut considérer ce qui entre dans la composition de ces chiffres pour s'expliquer ces différences. Je dirais que, pour la construction d'une distillerie complète, avec installation de séchage—je parle d'une usine moderne moulant 5,000 boisseaux par jour—vous feriez bien de réduire vos frais de transformation à 18c. le gallon, considérant le coût actuel du combustible et de la main-d'œuvre, qui se maintiendra peut-être après la guerre. Il pourrait même en coûter un peu plus dans certaines localités, et moins ailleurs.

Cela nous amène à la dernière question, le crédit à toucher pour les aliments, et en l'occurrence je songe aux distilleries qui font la dessiccation du grain. Le prix du grain des distillateurs à sec peut varier de \$10 à \$40 la tonne. Je crois que certaines localités atteignent même maintenant un prix maximum de 2c. la livre. En commençant par instituer la distillerie de l'alcool sur un pied suffisant pour fournir un mélange à base de 10 p. 100 d'alcool pour les carburants de moteurs au Canada, pourrions-nous compter sur un profit de plus de \$10 la tonne sur les aliments rendus à destination? N'oublions pas que la distillerie ne sera pas toujours—je parle du grand commerce en général—située à proximité du marché des grains, et que des frais de transports interviendront alors entre l'usine et le marché, parce qu'il faudra peut-être expédier la marchandise par rail pour atteindre certains marchés.

En outre, si l'on envisage le projet au point de vue de l'alcool à combustion, et de l'alcool pur une fois qu'il est mélangé à l'essence, il faut se demander quel est le prix de l'essence dans telle région en particulier? De ce prix dépend celui du boisseau de blé qui sera utilisé dans la fabrication du carburant. Dans le cas d'un mélange à 10 p. 100 d'alcool—prenons pour l'instant le cas d'un mélange à base de 10 p. 100—le coût de 10 gallons du carburant composé s'accroîtra de l'excédent du prix d'un gallon d'alcool sur celui du gallon d'essence qu'il remplace. Supposons une différence de 30c. entre le prix de gros de l'essence et celui de l'alcool à la distillerie. Le consommateur est alors obligé de payer 30c. de plus par dix gallons, ou trois cents de plus par gallon de carburant composé. Puisqu'un boisseau de blé produit deux gallons d'alcool ou vingt gallons de carburant mélangé, cela veut dire que le consommateur paie sur le blé ainsi utilisé une prime de 60c. le boisseau, ou du moins égale à la somme en excédent du prix ordinaire du carburant liquide. Voilà le véritable facteur déterminant la valeur du blé qui sert à la manufacture de l'alcool à combustion; si le blé coûte 80c. et reçoit une prime de 60c. le boisseau, la valeur réelle du blé ainsi utilisé serait représentée par la différence, c'est-à-dire 20c. J'emploie des chiffres ronds pour illustrer ma réponse à votre question.

M. HILL: Quel pourcentage d'alcool est utilisé avec l'essence?

M. COOK: Je parle d'un mélange de 10 p. 100. Si l'on ajoute un gallon d'alcool à neuf gallons d'essence, en augmente par le fait même de 10 points environ la proportion d'octane des carburants de qualité inférieure; cela équivaut approximativement à un demi-cent de plomb tétraéthyle par gallon. On se trouverait donc par là, dans l'exemple cité, à réduire la différence de trois cents à 2.5c.

M. QUELCH: Personne ne croit sans doute possible ce résultat avec les prix actuels, mais nul d'entre nous n'est assez optimiste pour espérer que le prix actuel du blé se maintiendra à ce niveau. Par exemple, si le prix du blé redevient de 70c. le boisseau, ce qu'il était jusqu'à dernièrement, alors, avec le prix du blé numéro un à 70c. le boisseau, le prix du numéro cinq ou six descendrait peut-être à 30c. environ pour le cultivateur; voilà exactement ce que le cultivateur recevrait. Il serait donc possible, je pense, d'envisager l'emploi de ce blé de qualité inférieure, surtout dans l'intérêt du cultivateur; et le fardeau disponible servirait ensuite à l'alimentation des porcs. Je crois que cette question devrait être étudiée à fond, et je suis de ceux qui souhaiteraient l'établissement, quelque part, d'une de ces usines d'essai où poursuivre les recherches et voir ce que l'on peut faire, même si l'usine est obligée éventuellement de fermer ses portes. L'épreuve vaut certainement la peine d'être tentée.

M. HILL: Sûrement, vous n'avez pas l'optimisme de croire que l'essence se maintiendra à son prix actuel?

M. QUELCH: J'ai l'optimisme de croire que les cultivateurs seront obligés de payer ce prix.

M. ROSS (*Calgary*): Je pense que la différence entre le chiffre de M. Howe et celui de M. Archibald peut être attribuée à ce qui suit: c'est-à-dire que M. Howe aurait calculé son chiffre d'après le prix que valait l'alcool avant la guerre, d'après le prix ordinaire de l'alcool avant la guerre, et que M. Archibald aurait fait le sien d'après le prix que coûte l'alcool aujourd'hui même, et le prix actuel est deux ou trois fois aussi élevé qu'il l'était auparavant. Je pense que là réside la différence.

M. QUELCH: Si le prix du blé était de 70c. le boisseau, le cultivateur ne recevrait que 52c. pour son blé numéro un et, en descendant l'échelle des qualités, que 30c. seulement le boisseau ou à peu près, de sorte que deux gallons par boisseau ne signifieraient plus que 15c. comme prix de votre blé.

M. CASTLEDEN: Monsieur le président, je crois que notre Comité doit se réjouir d'avoir pu entendre l'exposé qui lui a été soumis aujourd'hui et, l'objet de notre Comité étant d'essayer de rendre à l'agriculture son rôle fondamental dans l'économie de notre pays, je pense qu'il est certainement évident qu'au Canada, la vaste expérience que nous avons acquise a révélé que toute la situation agricole, d'un bout à l'autre du pays, offre un aspect lamentable. Il faut apprécier comme il convient des exposés tels que ceux qui nous ont été présentés aujourd'hui, et qui portent sur les petites industries à exploiter à l'avenir ainsi que sur les recherches qui ont été effectuées jusqu'ici. L'industrie agricole du Canada fait plus ou moins figure de parent pauvre; d'autant que, dans l'avant-guerre et aussi pour d'autres raisons, pour des raisons de guerre, notre population agricole n'a cessé, et continue, de décroître; à mon sentiment, il est d'une grande urgence que notre Comité se renseigne sur les causes passées et présentes de cet état de choses inquiétant. M. McFarlane m'a fait grand plaisir en affirmant que les recherches, à elles seules, sont insuffisantes, et qu'il est nécessaire pour le producteur d'avoir un intérêt personnel dans le progrès de l'industrie. En parcourant les annales historiques du Canada, on se rend compte que les recherches n'ont pas toujours signifié un bénéfice pour le producteur, et que la science, chez nous, n'a pas toujours beaucoup profité financièrement au producteur ni au consommateur. Il semble que d'autres en aient retiré les avantages. Or, le Canada ayant la population très restreinte que l'on sait de consommateurs, nous n'avons pas toujours joui de la quantité ou de la qualité de produits sur lesquelles nous aurions dû pouvoir compter en notre pays. Il y a eu là une lacune fondamentale. En dépit de tous les progrès qui s'accomplissaient, quelque chose empêçait le peuple canadien de consommer sa part propre des biens abondants qui n'ont cessé de se produire chez eux et qu'ils peuvent produire par leur propre effort. Un exemple pratique nous en est offert dans le cas de la déshydraterie d'œufs de Saskatoon. M. Cook a fait, si je ne me trompe, mention de cet établissement comme d'une entreprise digne de remarque; mais cela veut-il dire que l'éleveur de volailles, en ce coin du pays, y bénéficierait toujours en obtenant pour ses œufs un prix raisonnable au pair? Je ne le crois pas. Nous parlons de la réfrigération et d'autres questions; sommes-nous sûrs si les avantages de ces projets iront au producteur ou au consommateur? Comment faire en sorte que les progrès de la science profitent au producteur? Proposeriez-vous une solution par laquelle les cultivateurs posséderaient certaines de ces industries ou y auraient des intérêts, comme dans une coopérative, plutôt que de les attribuer aux entreprises industrielles? Il me semble que ces entreprises industrielles ont été favorisées dans le passé. Pourquoi dépenser des fonds à des recherches et à des formules ou à la mise en valeur, pour tout remettre ensuite à quelque entreprise privée qui ne s'intéresse pas nécessairement à l'amélioration du niveau de vie des cultivateurs? On parle de la transformation de la paille en matériaux de construction pour les maisons de ferme. Sommes-nous assurés qu'une fois ce procédé mis au point, et une formule énoncée, que lorsque existera une industrie de ces matériaux de construction, ceux qui s'intéressent à la vente du bois d'œuvre ne s'approprient pas cette formule ainsi que cette industrie et n'empêcheront pas la fabrication et l'emploi de ces matériaux? Il est certain qu'il n'y pas de question qui exige de nous plus de travaux de réalisation que celle des logements à la campagne. L'association de constructeurs qui a témoigné devant le Comité, il y a quelques jours, a dit que ses prix pour la construction de ces maisons ne convenaient pas aux bourses des cultivateurs. Il est très important que les producteurs s'intéressent davantage à la transformation; il est encore plus important qu'ils s'intéressent à la transformation de leurs sous-produits. Quelles sont vos suggestions en ce sens?

M. Cook: Je crois que M. McFarlane en a fait une excellente quant à la fabrication de l'alcool. Il a dit qu'elle pourrait être exécuté en tant qu'entreprise collective et je suis d'avis qu'une bonne partie de cette fabrication devrait être

faite dans une grande entreprise collective peut-être par une coopérative. J'avance cette suggestion, si on veut me permettre de revenir à cette fabrication pour un instant, parce que nous savons qu'à mesure que les établissements de transformation s'agrandissent, leurs frais tendent à s'abaisser. Dans les très petits établissements, ces frais pourraient être disproportionnés. Il y a, cependant, un autre point qu'il ne faut pas oublier. Une année, il peut y avoir un excédent de blé, et une autre, un excédent de quelque autre denrée. Le projet d'une coopérative serait probablement le meilleur moyen de régler cette situation. Ici encore de grandes distilleries coopératives seraient peut-être préférable à de petites distilleries disséminées ici et là. Je suis très en faveur des entreprises collectives, mais certaines d'entre elles entraînent des frais élevés. La transformation de la paille, si on y recourait, pourrait réussir en tant qu'entreprise tout à fait locale. Je ne crois pas que les cultivateurs de l'Ouest, tels que je les connais, voudraient faire transporter leur paille pour un très bas prix à la tonne dans un centre où elle serait mise en ballots et expédiée à une industrie, dont ils rachèteraient ensuite les produits. Je crois vraiment que cette exploitation devra s'exécuter sur la ferme si nous voulons qu'elle réussisse. Par ailleurs, nous ne connaissons rien des frais d'exploitation de ces petites distilleries; les frais exposés valent pour les grandes distilleries modernes. L'une des questions qui exigent des recherches est celle du coût de la production de l'alcool ou du carton de paille ou d'autres matériaux susceptibles d'être employés, soit comme combustible, soit comme matériaux de construction sur la ferme ou dans une entreprise collective.

M. CASTLEDEN: Avez-vous des données sur la fabrication du carton de paille?

M. Cook: Non, je n'ai rien apporté. On a pris de nombreux brevets et il y a nombre de brochures concernant sa fabrication industrielle, mais les cultivateurs manquent d'outillage pour l'entreprendre eux-mêmes. Nous travaillons actuellement à un procédé d'agglutination des matériaux, ce qui est nécessaire, tant pour le combustible que pour les matériaux de construction. Naturellement, la paille peut être mêlée à de l'asphalte, ou autre produit agglutinant, mais d'habitude les cultivateurs n'ont pas ces produits à leur portée. Nous tentons de traiter cette paille, puis de la presser suffisamment. Il n'a pas encore été démontré que cette opération soit pratique.

M. Ross (*Calgary*): A quel usage emploie-t-on cette paille transformée, comme combustible, carton ou matières plastiques? D'après ce que vous en savez, à quoi sert-elle actuellement dans le monde?

M. Cook: Il existe aux Etats-Unis une industrie importante du carton de paille. On l'emploie passablement comme matériel ondulé entre deux feuilles de papier fort pour produire un carton ondulé à l'intérieur. On a mis au point un outillage pour la fabrication de briquettes combustibles avec la paille. Cette machine s'appelle la Pres-to-logs. Je crois, cependant, que cet outillage n'a jamais été généralement employé, mais qu'il sert à la transformation de la sciure et des déchets de bois suivant le même procédé. Au cours de la présente guerre, la Grande-Bretagne a mis au point des méthodes de traitement alcalin de la paille, qui rendent la cellulose plus digestible aux animaux; je crois que ces méthodes reçoivent là-bas une grande application. L'emploi de la paille pour ces fins est déterminé dans une très grande mesure par le prix des produits concurrents comme la pâte de bois, etc. Il est probable que ce procédé ne saurait avoir d'application industrielle immédiate au Canada, vu que nous exportons de fortes quantités de pâte de bois. Cette application intéresse beaucoup plus les Etats-Unis qui importent entièrement ce produit; ils se prêtent donc bien mieux au point de vue économique à la transformation de la paille. Mais la documentation technique ne manque guère. On fabrique habituellement le papier avec de la paille, le papier kraft, ainsi que le papier à lettre de qualité supérieure.

M. ROSS (*Calgary*): Les prix là-bas sont-ils assez élevés pour permettre à une petite usine de se lancer dans cette transformation?

M. COOK: Je crois que les prix sont assez forts pour permettre aux cultivateurs de transporter leurs produits. Ceux-ci sont mis en ballots.

M. MCFARLANE: Pour la gouverne de M. Castleden, il y a un laboratoire appelé le Northern Regional Research Laboratory qui comporte un service pour l'utilisation des résidus agricoles, lequel étudie de façon très détaillée les prix de revient de la manutention et de la transformation, etc., des divers genres de paille, la paille mêlée et la paille meule aux Etats-Unis. Ces chiffres peuvent ne pas signifier grand'chose dans l'Ouest canadien. Nous devons étudier notre propre situation.

M. CASTLEDEN: Pardon?

M. MCFARLANE: Je parle du Northern Regional Research Laboratory, de Peoria, Illinois. Puis-je aussi ajouter un mot à ce qu'a dit M. Cook sur la question des distilleries collectives? Pour ce qui est de l'intérêt que portent les cultivateurs à ces entreprises commerciales, il me semble que l'historique de notre industrie de l'amidon au Canada est très instructive. Avant la guerre, l'amidon et ses produits étaient fabriqués au pays, je crois pouvoir le dire sans me tromper, entièrement avec du maïs importé de l'Afrique-sud, apporté par des navires à Prescott et ailleurs, alors que nous produisions le maïs dans les comtés de Kent et d'Essex. Si je comprends bien, voici quelle était la difficulté: c'est un exemple du manque d'entente ou de coopération entre les producteurs et les industriels. On m'a dit que la difficulté avait d'abord été imputée à la diversité et à la qualité du maïs. Cette difficulté était d'importance moindre que la grande difficulté, soit la garantie au fabricant d'amidon d'un approvisionnement constant. Quand les manufacturiers d'Essex et de Kent trouvaient profit à vendre leur maïs aux fabriques d'amidon, ils s'y efforçaient. Quand ils pouvaient obtenir un meilleur prix en vendant le maïs comme fourrage, il n'y avait plus de maïs pour cette industrie, et aucune industrie ne pouvait continuer à fonctionner dans de telles conditions. Je ne blâme personne, les agriculteurs, ni l'industrie de l'amidon, mais cela sert très bien à démontrer que les cultivateurs ont constaté que la vente de ces produits leur était très avantageuse, et, lorsque cela arrive, on peut être certain de leur appui constant.

M. CASTLEDEN: Il faudrait aussi une longue préparation d'ensemble pour la vente de leur production. Ils sauraient quels marchés leur seraient accessibles?

M. MCFARLANE: Oui.

M. QUELCH: L'outillage d'une petite distillerie est-il coûteux? Pouvez-vous me donner des évaluations du prix de revient pour une certaine capacité?

M. COOK: Le chiffre rond le plus juste pour une usine complète, c'est-à-dire capable de sécher les fourrages, serait d'environ \$200 pour la production quotidienne en boisseaux. Pour une capacité plus faible, ce chiffre peut facilement être le double. Dans le cas d'une très petite distillerie pouvant moudre de 20 à 25 boisseaux de paille par jour, ce qui est l'autre extrême, le coût s'établirait à environ \$400 pour la production quotidienne.

M. CASTLEDEN: Quel serait le poids du résidu, par boisseau, de ce fardeau d'alimentation après l'extraction de l'alcool?

M. COOK: Il va me falloir atténuer quelque peu ce que j'ai dit. Il y a bien des différences. Le boisseau du distillateur, sans tenir compte de la céréale, est presque toujours de 56 livres, parce qu'il a employé du maïs. Et puis, la méthode d'emploi du blé ne consiste pas à l'employer tout entier, comme pour le maïs. Ce dernier est moulu pour produire une farine granulée et, naturellement, qui représente de 70 à 75 p. 100 du poids total. Naturellement, la différence est récupérée directement. Aucune des distilleries que je connais ne récupère actuelle-

ment une partie du gluten que laisse la fermentation de l'amidon, mais ce système est susceptible de donner environ 20 livres par boisseau de blé; soit pour un boisseau de 60 livres.

M. CASTLEDEN: C'est vraiment là un meilleur fourrage que le premier.

M. COOK: Oui, si l'alimentation du bétail exige des protéines.

M. ROSS (*Calgary*): En présentant M. McFarlane, le président a mentionné le fait qu'il avait été mêlé à la négociation des accords concernant les produits d'Amérique du Sud.

Le PRÉSIDENT: Non, j'ai dit que M. Cook avait été prêté au ministère britannique, au Brésil.

M. ROSS (*Calgary*): Au Brésil?

Le PRÉSIDENT: Je parle de M. Cook.

M. ROSS (*Calgary*): Je me suis demandé si à la suite de cela il sait s'il y a là-bas des débouchés pour nos produits agricoles, ou s'il connaît les perspectives de vente de certains de ces produits aux pays de l'Amérique du Sud. Est-il prêt à traiter cette question?

M. COOK: Ma foi, je peux la traiter très brièvement dans ses grandes lignes. J'ai parcouru presque tous ces pays, mais nous avons passé la plus grande partie de notre temps en Argentine. Comme vous le savez, ce pays est d'une richesse agricole extrême. A l'heure actuelle, on y brûle des produits agricoles comme le lin, le blé et le maïs. C'est parce que les autres combustibles y font défaut.

M. HILL: Cela est rationnel au point de vue de l'économie de ce pays.

M. COOK: Il y aurait plutôt possibilité d'exporter en Argentine les produits forestiers. Il n'y a presque pas de bois là-bas, sauf le quebracho et l'eucalyptus transplanté. On emploie l'écorce de quebracho pour la fabrication d'extraits de tanin et son bois sert de combustible, mais il est trop dur pour être travaillé. Je crois que nous trouverions peut-être là un débouché pour notre pâte de bois, notre papier et peut-être même nos bois. Je ne vois pas comment nous vendrions à l'Argentine des produits agricoles, ses frais de production étant si inférieurs aux nôtres.

M. ROSS (*Calgary*): Le Brésil pourrait consommer du blé. En produit-il? Je présume qu'il le fait venir des autres pays sud-américains.

M. COOK: Oui; je crois que le Brésil importe généralement un certain nombre de produits agricoles, mais ils doivent être peu nombreux. Il produit naturellement des plantes desquelles on pourrait peut-être tirer de l'amidon ainsi que des matières premières pour l'industrie des ferments, le tapioca et plantes analogues, dont les rendements sont très élevés à l'acre.

M. ROSS (*Calgary*): Croyez-vous à la possibilité de l'importation par l'Amérique du Sud de nos produits agricoles?

M. COOK: Encore une fois, je ne puis faire que des commentaires généraux. L'Argentine importe presque entièrement ses combustibles et ses produits ouvrés.

M. CASTLEDEN: Comment se fait-il qu'elle puisse produire le lin à meilleur marché que nous? Quelle en est la raison fondamentale; les terres s'y vendent-elles moins cher?

M. COOK: Cela résulte essentiellement d'un système de vastes domaines appelés *estancias*. C'est essentiellement un système féodal. Il en résulte que la main-d'œuvre y coûte bien moins cher que dans notre pays. L'Argentine se caractérise par ses plaines immenses et elle est très riche au point de vue agricole. Elle est dépourvue de pierre et d'arbres, sauf ceux qui ont été plantés. Le sol y est très fertile. Naturellement, la production des produits du bétail est au premier plan. On peut aussi s'y rendre compte que du fait que le bétail y paît à l'année,

à proximité du marché à Buenos-Aires où se font les salaisons, les frais de production sont très faibles. Cependant, je crois que le principal facteur de la réduction de ces frais est la main-d'œuvre à meilleur marché et les champs fertiles.

M. CASTLEDEN: Et les pluies constantes.

M. COOK: Oui

M. GILLIS: Monsieur le président, je m'intéresse fort à la discussion, mais je suis d'avis qu'elle s'éloigne un peu trop du sujet lorsque nous en sommes rendus à parler de marchés étrangers. L'exposé de M. McFarlane m'a intéressé. Ce qui est actuellement essentiel, c'est d'intéresser le gouvernement à l'établissement d'un laboratoire de recherches important au Canada en vue de mettre au point des plans pour l'utilisation de nos ressources. Il a dit ensuite que cela devrait se faire selon une base canadienne. Dans le passé les compagnies et les intérêts américains nous ont fait obstacle et ont dominé nos marchés surtout à cause des brevets qu'ils détenaient. Cela ne s'applique-t-il pas aussi à l'industrialisation du Canada? N'a-t-on pas mis au rancart, au pays, pendant des années des brevets dont l'application nous aurait fait progresser beaucoup au point de vue technique? Il y a encore un sujet qui m'intéresse. Si le gouvernement canadien fonde un laboratoire, comme il en a été question tantôt, pour y faire les recherches nécessaires afin que le Canada agrandisse ses installations et acquière des brevets, n'est-il pas raisonnable de demander qu'au lieu de céder ces brevets à la population pour qu'elle les exploite elle-même comme elle l'a fait dans le passé, le gouvernement canadien exécute ce programme, l'agrandisse et l'exploite dans les intérêts de la population? Je ne crois pas qu'en restreignant l'application de ces brevets au Canada on obtiendrait quelque changement, en supposant qu'on écarterait la main-mise des Etats-Unis, parce que les industries canadiennes et américaines ont des intérêts entremêlés. Elles sont parties intégrantes d'un tout. J'admets entièrement avec vous que le programme que vous proposez devrait être exécuté, mais je prend aussi la contrepartie en recommandant au gouvernement qu'il ne perde pas de vue et exploite les établissements qui ont résulté de ses recherches, faites exclusivement dans l'intérêt de la population, et qu'il assume entièrement la possession des brevets qu'il pourra acquérir.

M. COOK: Un mot sur la question des brevets. Comme vous le savez, le Conseil national de recherches détient des brevets. Certains n'ont peut-être pas été appliqués, mais je n'en connais pas qui aient été mis au rancart, parce que nous nous réservons le droit de décréter qu'au cas de leur non-application, leurs détenteurs y perdent tout droit d'exclusivité.

M. GILLIS: Je ne parle pas de brevets détenus par ce Conseil. Il est des compagnies au pays...

M. COOK: Je ne saurais répondre à cette question. Il y a encore le cas du laboratoire régional de Peoria, Illinois. Dans le cas des brevets de services publics, le gouvernement détient les droits des Etats-Unis, mais je crois que les enquêteurs du gouvernement, comme n'importe qui, peuvent détenir des brevets en d'autres pays.

M. CASTLEDEN: On a fait un autre avancé que j'ai trouvé très révélateur, en même temps que l'un des plus alarmants que nous ayons entendus aujourd'hui. Ceux parmi nous qui étudient ce qui se passe au Canada et qui constatent que certaines ressources naturelles nous sont enlevées et que nous les perdons sont quelque peu alarmés. Il me semble que nous perdons l'une de nos ressources les plus importantes pour notre succès et notre développement futurs, ainsi qu'on l'a dit aujourd'hui; je parle des techniciens brillants et expérimentés de nos universités. Une économie qui ne peut conserver dans les frontières du pays nos jeunes techniciens qui constituent nos ressources les plus précieuses, doit être

profondément modifiée. Pouvez-vous suggérer quelque moyen qui nous permettrait de les utiliser au pays et les faire profiter d'occasions qui les récompenseraient d'être restés au Canada.

M. McFARLANE: J'ai consacré une bonne partie de mon témoignage à tenter de vous en suggérer un.

M. CASTLEDEN: Autre chose qu'un laboratoire de recherches.

M. McFARLANE: Il faut que nous donnions l'occasion à ces jeunes gens de se livrer à des recherches. Je n'ai pas voulu impliquer ce matin que le succès de cette entreprise dépendrait nécessairement d'un vaste laboratoire de recherches. Personnellement, je crois que les dimensions du laboratoire sont d'importance secondaire en comparaison du chiffre des traitements. Le grand problème, lorsqu'on a un personnel qui s'occupe de recherches industrielles, et particulièrement pour le compte d'un ministère, est que l'industrie privée lui offre immédiatement des traitements beaucoup plus élevés. Je vous signale que pour trouver, pour les mises en valeur industrielles dont nous nous sommes entretenus aujourd'hui, des hommes possédant une assez longue expérience dans l'industrie, de même que des chimistes ou ingénieurs-chimistes d'expérience, il faut leur payer d'assez gros traitements.

Ce n'est pas le traitement qui est la considération primordiale. J'ai reçu une lettre très intéressante d'un Canadien, natif d'Edmonton. Je ne le nommerai pas. Il approche de la cinquantaine et occupe un poste très élevé dans l'industrie de la pâte de bois et du papier dans les États de la Nouvelle-Angleterre; c'est un homme de première importance dans sa sphère. Il a déclaré qu'il était disposé à revenir au pays du jour au lendemain, même s'il devait renoncer pour cela à un traitement très élevé, s'il croyait pouvoir contribuer le moins au développement de l'industrialisation des provinces des Prairies. Il y a beaucoup d'hommes dans son cas, mais il y a deux points que j'ai tirés au clair. D'abord, il faut leur garantir des traitements raisonnablement élevés; en deuxième lieu, et c'est le point le plus important, ils ne peuvent donner leur plein rendement qu'à la condition de conserver leurs postes lors des changements de gouvernements. La condition fondamentale de l'établissement et de l'organisation d'un corps de recherches est de le soustraire le plus possible à la politique.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser? Si on a cessé d'interroger les témoins, je vais vous faire part d'une lettre émanant de M. Barton, le sous-ministre de l'Agriculture. Je vais vous la lire, afin que vous connaissiez l'attitude du ministère et aussi, pour que cette lettre figure au compte rendu. Je vous ferai remarquer qu'une grande partie de la discussion d'aujourd'hui a porté sur des faits courants plutôt que sur les possibilités d'après-guerre. J'ai permis cette discussion parce que, comme on l'a souligné, l'avenir de l'agriculture repose en grande partie sur ce qui se fait actuellement. Cependant, je ne veux pas créer de précédent, ni faire considérer, aux membres du Comité, la discussion d'aujourd'hui et la lecture de cette lettre comme un précédent concernant d'autres questions qui peuvent survenir, bien que celle-ci ait trait en partie à l'après-guerre. Elle est en date d'aujourd'hui 1er décembre.

Cher Monsieur Turgeon,

En réponse à votre demande concernant la réduction de la quantité de bacon à être expédiée au Royaume-Uni en vertu du nouvel accord, en comparaison de l'accord de 1942-1943, je dois vous dire qu'on devait s'attendre à une réduction de la production porcine en 1944 surtout pour deux raisons.

D'abord, la mauvaise récolte dans l'Est canadien oblige la grande majorité des producteurs de porcs à acheter une partie bien plus importante de leur grain que par le passé. L'on estime qu'il faudra cette année au moins le double du grain de l'Ouest transporté dans l'Est l'an dernier

pour maintenir la production du bétail sur pied à un chiffre assez réduit. Vu les difficultés du transport au début de la saison, il était manifeste qu'un bon nombre de producteurs envisageaient déjà une certaine réduction. Bien que de forts approvisionnements de grain soient maintenant assurés aux cultivateurs, le fait qu'ils doivent l'acheter, au lieu de nourrir leurs porcs avec leur propre grain comme dans le passé, se traduira par une baisse de la production porcine. Dans l'Ouest canadien les prix plus élevés du grain tendront à restreindre cette production, surtout dans les régions où on le cultive particulièrement et où les producteurs de grain ont adopté la production porcine à titre d'effort de guerre, particulièrement lorsque les débouchés pour le grain étaient plus restreints qu'à présent. Un autre facteur est la mauvaise récolte dans de vastes régions, surtout en Alberta et, à un moindre degré, en Saskatchewan.

Le nouvel accord est conclu pour une durée de deux ans et demi et prévoit des livraisons de bacon de pas moins de 900,000,000 de livres, soit 450,000,000 de livres par année au minimum. L'accord de 1942-1943 prévoyait 675,000,000 de livres pour la période du 21 novembre 1942 au 21 décembre 1943. Bien que ce soit une forte réduction de la quantité pour une période de douze mois, c'est néanmoins une quantité importante de bacon et elle constitue une proportion bien plus forte des importations de bacon d'avant-guerre, du Royaume-Uni, que ce que nous avons pu lui fournir après la dernière guerre. Nos plus fortes exportations entre les deux guerres ont été de 192,000,000 de livres en 1937 et de 168,000,000 en 1938.

Bien que nous ne puissions pas encore juger de la répercussion possible de cette moindre exportation de bacon sur les rations du Royaume-Uni, il semblerait que si le Canada exportait 450,000,000 de livres ou plus de bacon à la fin de la guerre il contribuerait fortement aux importations de bacon du Royaume-Uni.

Votre tout dévoué,

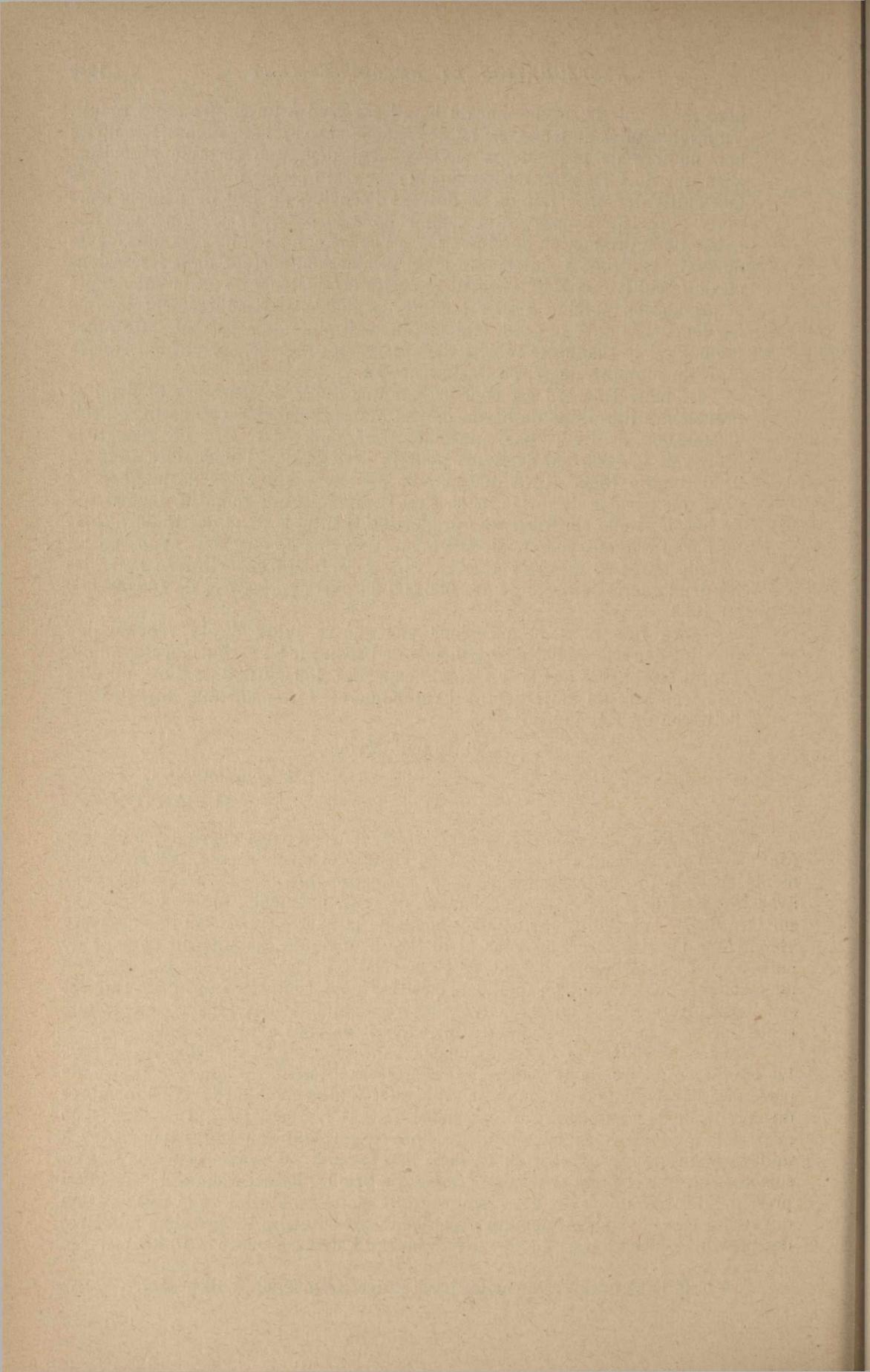
le sous-ministre,

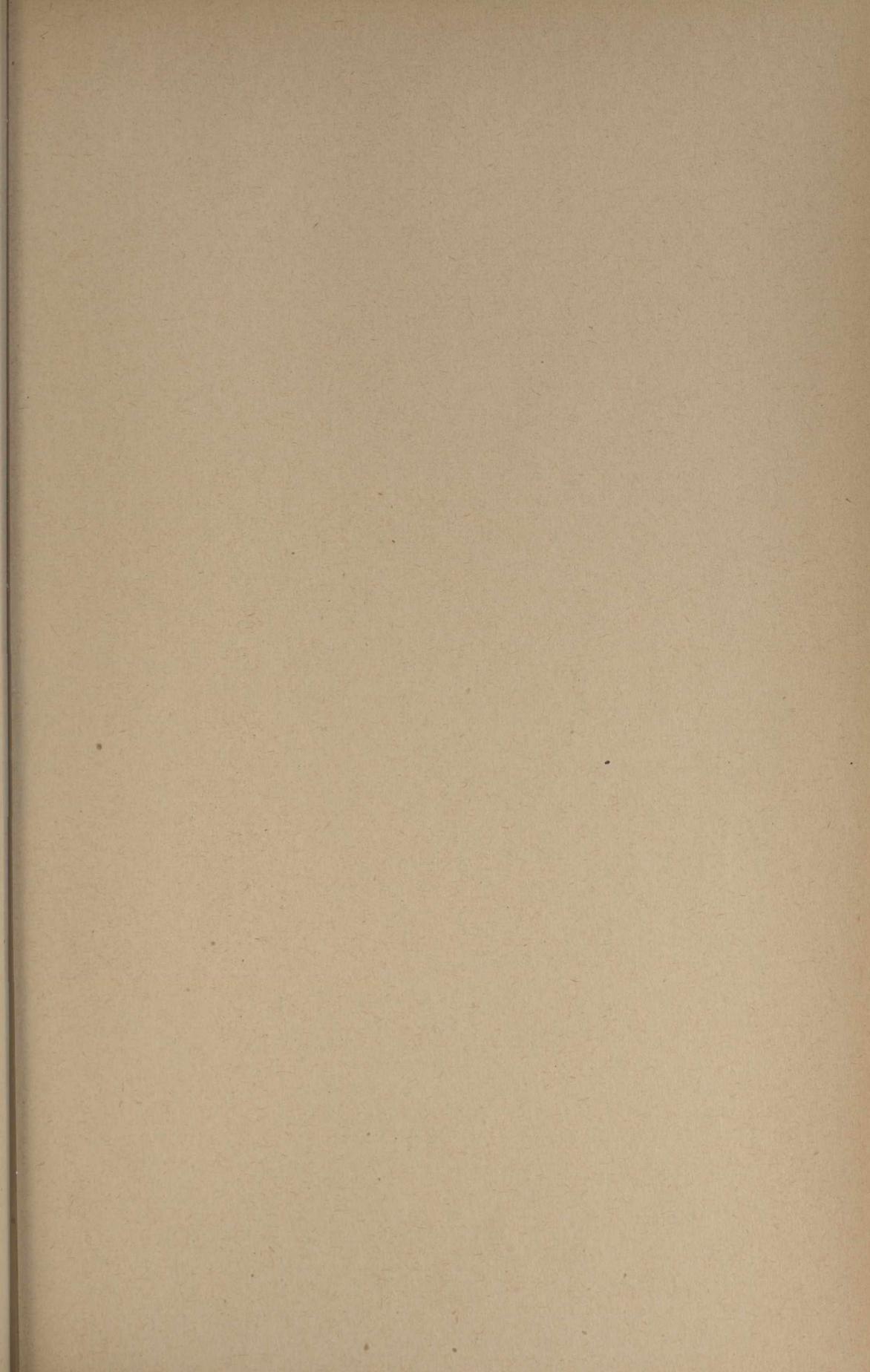
H. BARTON.

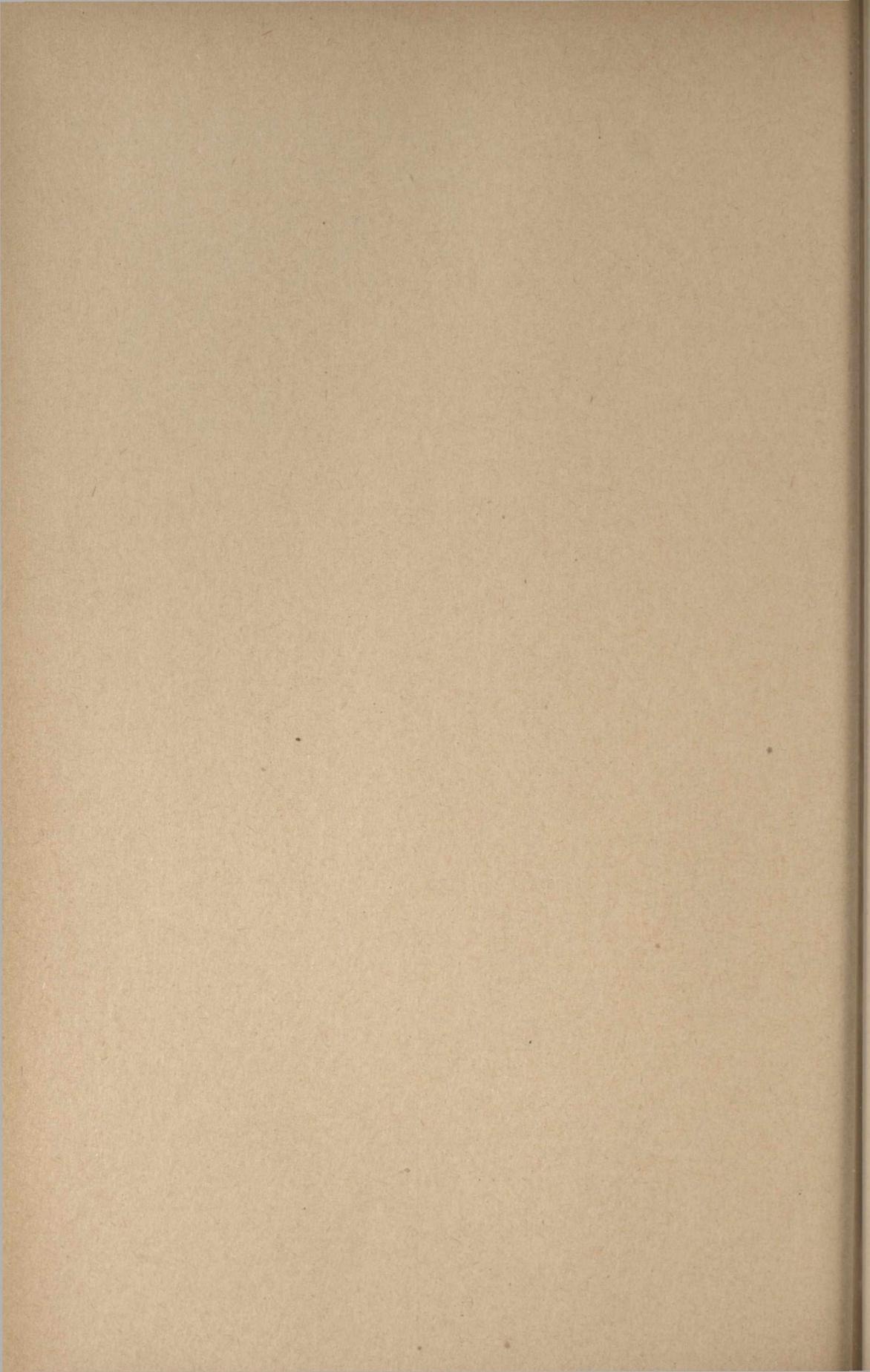
A-t-on d'autres questions à poser? Sinon, je veux vous exprimer, monsieur McFarlane et monsieur Cook, au nom du Comité et en mon nom, nos remerciements et notre profonde appréciation de votre présence ici et du fait que vous avez fait part au Comité, non seulement de renseignements, mais de réflexions sur l'avenir de l'agriculture, surtout à la fin de la guerre. Le Comité s'intéresse vivement à l'agriculture. Je vous ai lu il y a quelques instants un passage de notre rapport intérimaire, datant de juin, relatif à l'agriculture. Je crois que nous sommes maintenant en meilleure position pour soumettre un autre rapport sur l'agriculture à la Chambre, avec des recommandations plus concrètes que celles que nous aurions pu soumettre hier avant de vous avoir entendus.

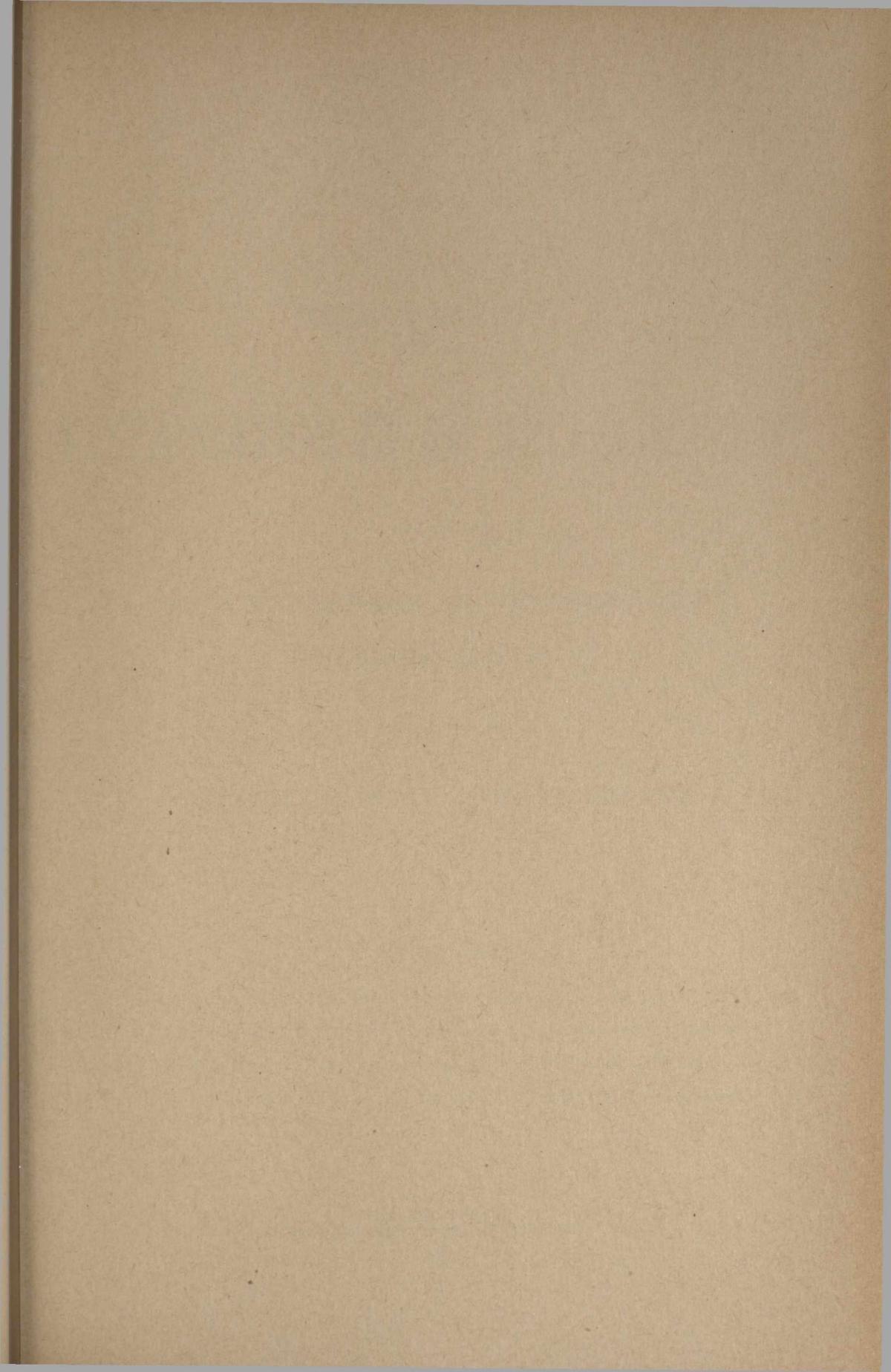
Nous nous réunirons demain dans la salle du Comité des chemins de fer. Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse sera présent. J'ignore combien de personnes l'accompagneront, mais je crois qu'il y aura avec lui certains membres du comité de la restauration de sa province. Il arrivera ici à 10 heures. Je m'attends à ce que le premier ministre McNair du Nouveau-Brunswick arrive à midi avec un groupe. Ils seront ici dans l'après-midi. J'espère, bien que je n'en sois pas sûr, que le premier ministre Jones, de l'Île du Prince-Edouard, sera aussi présent. J'invite tous ceux des membres du Comité sénatorial de la restauration qui seront en ville à siéger demain avec nous pour entendre les premiers ministres des provinces Maritimes. Le Comité s'ajourne à demain matin à 10 heures.

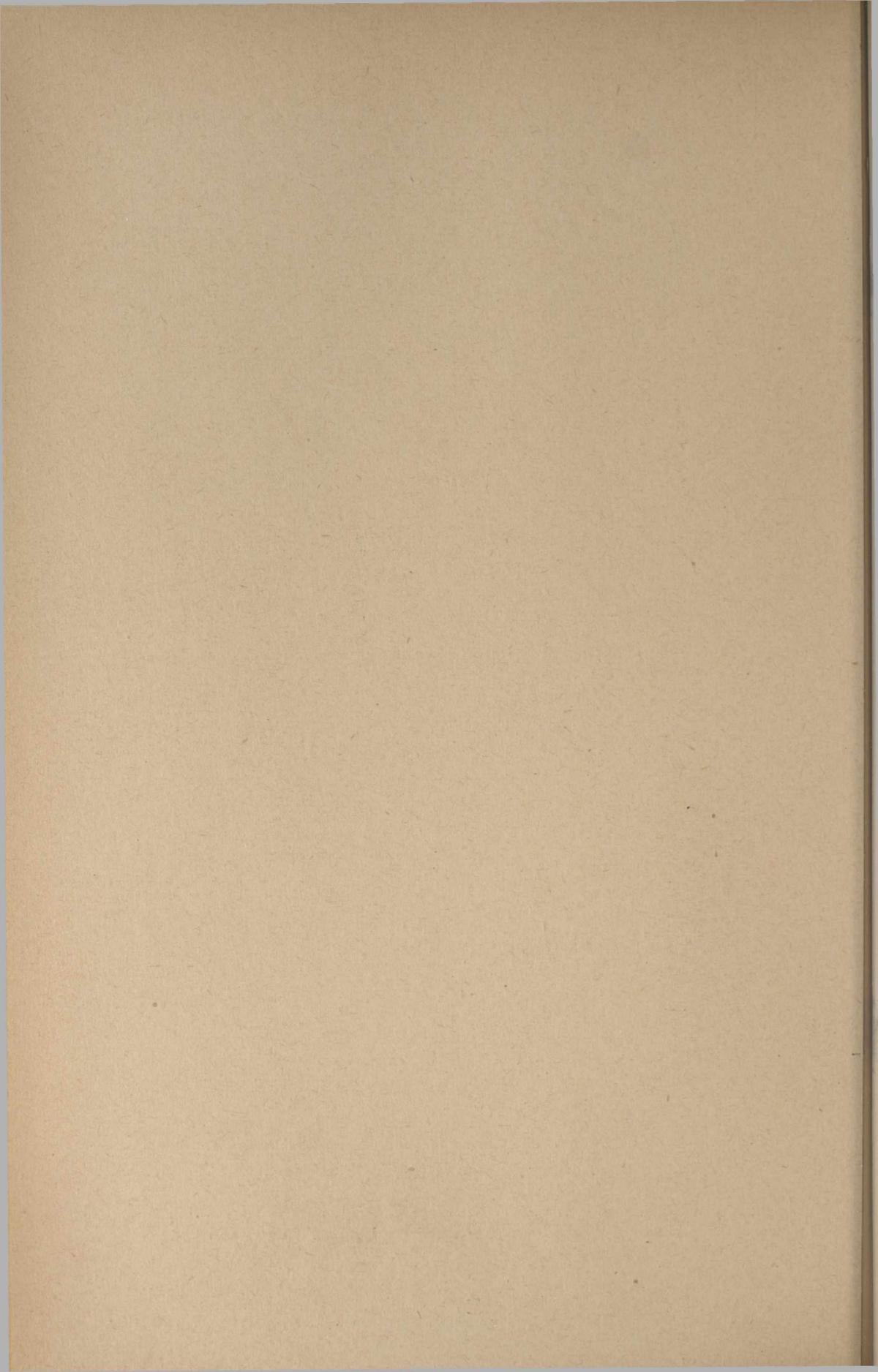
A 4 h. 5, le Comité s'ajourne au jeudi 2 décembre 1943, à 10 heures.











SESSION DE 1943
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

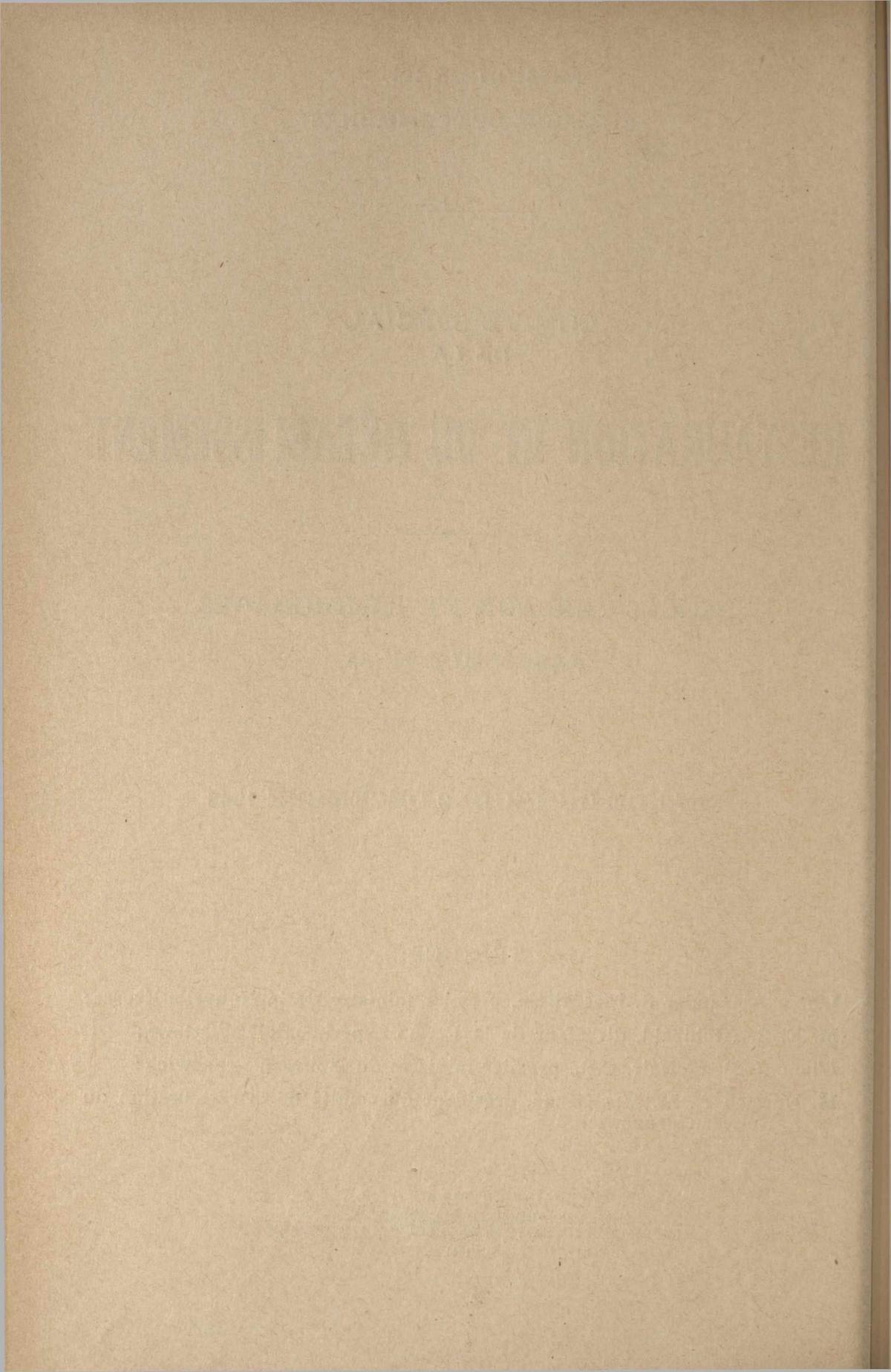
FASCICULE N° 35

SÉANCE DU JEUDI 2 DÉCEMBRE 1943

TÉMOINS :

L'hon. Alexander S. MacMillan, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse;
M. E. S. Archibald, directeur de la Ferme expérimentale d'Ottawa;
L'hon. J. B. McNair, C.R., premier ministre du Nouveau-Brunswick;
M. Norman A. M. MacKenzie, président du comité de la restauration du
Nouveau-Brunswick.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944



PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 2 décembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Eudes, Ferron, Harris, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), Marshall, Matthews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—25.

Le Président lit une lettre provenant de l'hon. H. G. T. Perry, ministre de l'Education et président du Conseil de rétablissement d'après-guerre de la Colombie-Britannique, dans laquelle il inclut une copie du sommaire des recommandations contenues dans le rapport intérimaire de son Comité. Sur la proposition de M. McDonald, cette pièce sera imprimée à la suite des témoignages d'aujourd'hui comme Appendice "A".

A la demande de M. MacNicol, qui est retenu ailleurs, le président fait lecture d'une recommandation relative à certains projets intéressant les provinces Maritimes et dont M. MacNicol souhaite la mise à exécution.

Le Président transmet les regrets de M. Gillis à qui il est impossible d'assister à la séance.

M. Black (*Cumberland*) lit en partie un télégramme de M. W. A. Caunt, de Burlington, Ont., à propos de la production du pétrole extrait de la houille.

Le Président présente l'hon. Alexander S. MacMillan, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, qui est alors appelé et interrogé.

M. E. S. Archibald, directeur de la Ferme expérimentale d'Ottawa, est appelé et interrogé.

La séance est suspendue de midi à 2 h. 30.

JEUDI, 2 décembre 1943.

La séance est reprise à 2 h. 30 de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Eudes, Ferron, Hill, MacKenzie (*Neepawa*), McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainey-River*), Marshall, Matthews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White—22.

Le Président présente l'hon. J. B. McNair, C.R., premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui vient d'arriver, et il lui demande de présenter les délégués qui l'accompagnent et dont les noms suivent:

M. N. A. M. MacKenzie,
L'hon. J. G. Boucher,
M. F. S. A. McMullin,
M. R. A. Tweedie,

tous membres du Comité de la restauration du Nouveau-Brunswick.

Est aussi présent: M. D. B. Finn, sous-ministre des Pêcheries à Ottawa.

Le premier ministre MacMillan est rappelé et interrogé de nouveau.

Le président remercie le témoin du bel exposé qu'il vient de faire au nom de la Nouvelle-Ecosse, et le premier ministre exprime ses remerciements pour l'attention qu'on a bien voulu lui prêter; il assure le Comité de son entière collaboration, puis se retire.

L'hon. J. B. McNair, C.R., premier ministre du Nouveau-Brunswick, est appelé. Il présente son exposé et se retire.

Le président annonce au Comité que l'hon. J. E. Michaud, ministre des Transports, lui a demandé de bien vouloir l'excuser de ne pouvoir assister à la séance. Il envoie toutefois son secrétaire, M. Bossé, pour le représenter.

M. Norman A. M. MacKenzie, président du Comité de restauration du Nouveau-Brunswick, est appelé, présente son exposé et se retire.

A 5 h. 40 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 10 heures du matin le vendredi, 3 décembre 1943.

Le secrétaire du Comité,

J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 2 décembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Avant de passer aux questions que nous devons étudier ce matin, je désire vous faire part d'une lettre que j'ai reçue de l'hon. H. G. T. Perry, président du Conseil de rétablissement d'après-guerre de la Colombie-Britannique. Je puis ajouter que M. Perry est également ministre de l'Éducation de cette province. La lettre se lit comme suit:

A la suite d'une séance spéciale de notre Conseil, tenue les 22 et 23 courant dans les édifices du Parlement, à Victoria, Colombie-Britannique, on m'a prié de vous transmettre, pour les dossiers de votre Comité, une copie du rapport intérimaire et des recommandations de ce Conseil déposés en Chambre à la dernière session de la législature.

Le Conseil me prie également de vous faire tenir une copie du sommaire des recommandations contenues dans le rapport intérimaire pour chaque membre de votre Comité.

Ces pièces vous sont adressées aujourd'hui même sous pli séparé.

Je demanderais que le greffier soit autorisé à faire imprimer le sommaire des recommandations que je lui ai remis, comme appendice à notre procès-verbal, afin que les membres du Comité y aient accès pour les étudier avant que le représentant de la Colombie-Britannique soit appelé à témoigner.

La proposition de M. McDonald concernant l'impression du sommaire est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Je dois faire lecture de deux communications de la part de membres qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui, alors que le premier ministre MacMillan, de la Nouvelle-Ecosse, nous adressera la parole. Voici celle de M. MacNicol:

Comme je dois retourner à Toronto ce soir et que je ne paraîtrai pas aux séances de ce mois, je vous saurais gré de lire l'observation suivante que j'aurais faite si j'avais été présent à la séance.

A—L'Île du Prince-Edouard

Ayant visité l'Île du Prince-Edouard à maintes reprises pour examiner la question du transport entre l'île et la terre ferme, j'ai toujours considéré les aménagements des quais de Borden et de Tormentine comme insuffisants. Lorsque l'Île du Prince-Edouard entra dans la Confédération, on lui promit de construire un tunnel sous le détroit de Northumberland. Si un tunnel est trop coûteux ou d'exécution trop difficile, le moins qu'on puisse faire est de construire des facilités de chargement et de déchargement qui soient assez grandes et convenables, afin que les gens puissent atteindre la terre ferme plus rapidement qu'à l'heure actuelle. Les moyens d'entrée et de sortie du bac devraient permettre une circulation plus rapide.

Ensuite, il devrait y avoir deux bacs aménagés de telle sorte que les voyageurs d'automobile et de chemin de fer en direction ou en provenance de l'île puissent s'embarquer et débarquer plus rapidement.

Au cours de ma dernière visite à l'Île du Prince-Edouard, j'ai examiné attentivement le port de Charlottetown et les facilités de ses quais. Elles sont totalement insuffisantes. Le quai principal n'est pas en eau assez profonde pour que les navires océaniques puissent y accoster. Ce quai devrait être allongé d'au moins trente pieds ou à peu près. Charlottetown possède un beau port qui, grâce à la fertilité et au pittoresque de l'île, pourrait être utilisé davantage pour le commerce et le tourisme, et ici même, à Charlottetown, il faudrait améliorer les moyens d'embarquement et de débarquement des voitures automobiles.

Une autre remarque seulement: J'ai examiné la possibilité de pratiquer un canal à travers l'isthme de Chignectou. Les difficultés techniques sont assez grandes, étant donné la différence qui existe dans le comportement des marées sur chacune des côtes, mais je crois qu'un projet d'installation de biers roulants ou de construction d'un canal mérite une attention spéciale. Un raccourci à travers l'isthme augmenterait considérablement le commerce maritime en direction et en provenance des ports du Saint-Laurent et du lac Ontario.

Je recommande d'étudier ces projets en regard du rétablissement d'après-guerre.

Nous avons aussi reçu une communication de M. Gillis, député de la Nouvelle-Ecosse, qui m'a prié de vous informer, monsieur le premier ministre, ainsi que les membres du Comité, qu'il regrette beaucoup de ne pouvoir être ici aujourd'hui, étant appelé à témoigner à une séance de cour martiale au Camp de Petawawa en faveur d'un homme de chez lui; je vous transmets donc, ainsi qu'au premier ministre, ses regrets.

M. BLACK: Avant de continuer, monsieur le président, j'ai reçu un télégramme que je vous lirai en partie. La personne en question me demande de soumettre une question au Comité. La voici:

A propos de vos remarques publiées dans le *Globe and Mail* de Toronto, je me demande pourquoi tant faire de recherches pour l'extraction du pétrole de la houille au Canada, quand la Grande-Bretagne et l'Allemagne disposent déjà de procédés remarquables.

Je suggère que vous proposiez la tenue immédiate d'une réunion spéciale pour étude complète des procédés miniers et autres applicables à la pleine exploitation du charbon canadien et américain par carbonisation à basse température, comme unique base logique d'un programme national du combustible.

Ce télégramme porte la signature de M. W. A. Caunt, de Burlington, Ontario, et il s'adresse à M. Cleaver, député de cette circonscription électorale, ainsi qu'à M. Gillis et à d'autres députés des Communes.

LE PRÉSIDENT: En vous présentant l'hon. Alexander MacMillan, je me contenterai de vous dire qu'il occupe plusieurs postes en Nouvelle-Ecosse. Il est premier ministre de cette province, trésorier provincial, secrétaire provincial et aussi président de la Commission hydroélectrique de la Nouvelle-Ecosse; dans la vie privée, on sait qu'il est cultivateur et qu'il possède une terre dans le comté d'Inverness; il s'est occupé du commerce du bois pendant trente ans. Vous pouvez donc lui poser toutes les questions que vous désirez, il sera sans doute en mesure d'y répondre.

L'hon. M. MacMillan se présente à nous sans avoir préparé d'exposé détaillé, mais il consent à nous lire ce qu'il a rédigé et ensuite à nous faire connaître les conditions actuelles en Nouvelle-Ecosse à même les vastes ressources de son expérience et de sa connaissance de cette province. Nous passerons ensuite à l'interrogatoire. Comme vous le savez, M. MacMillan, tous les membres du Comité, à titre de députés aux Communes, ont le droit d'interrompre et d'interroger n'importe quand, s'ils le désirent; mais, à mon avis, vous constaterez

vous-même qu'il n'y aura pas beaucoup d'interruptions avant le moment de la discussion. Je vous cède donc la parole, monsieur le premier ministre.

Le premier ministre ALEXANDER S. MACMILLAN, de la Nouvelle-Ecosse, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs du Comité parlementaire de la restauration et du rétablissement, il me fait grand plaisir de vous rencontrer aujourd'hui et de vous donner un bref aperçu de l'histoire de la Nouvelle-Ecosse, des problèmes qui intéressent sa population, des buts et aspirations de cette dernière, non seulement pour la période d'après-guerre, mais pour l'avenir; je vous parlerai des choses qu'il est possible de manufacturer en Nouvelle-Ecosse et qui peuvent en définitive atteindre les marchés mondiaux. Ceci dit, j'ai quelques notes qu'avec votre permission, monsieur le président, je vais vous lire; j'ai quelques statistiques à vous présenter, après quoi je me ferai un plaisir de répondre à vos questions ou de les commenter au fur et à mesure. Si vous préférez que je lise mes notes et que je vous fasse part de mes aspirations—est-ce bien le mot?—de mes ambitions touchant l'avenir de la Nouvelle-Ecosse pour l'après-guerre, je serai très heureux de le faire au cours de mes remarques.

Le PRÉSIDENT: Cette dernière manière conviendrait peut-être mieux.

Le TÉMOIN: Expliquer au fur et à mesure?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est cela. Comme vous le désirez.

Le TÉMOIN: Je vais lire les quelques paragraphes que voici: En voulant soumettre des projets définis à votre Comité, nous nous butons à un obstacle: jusqu'à présent, il n'a existé aucune base de collaboration entre les provinces et le gouvernement fédéral, et nous ne pouvons même pas deviner les intentions de ce dernier quant aux problèmes d'après-guerre.

Si le gouvernement fédéral doit tracer la voie, et s'il est raisonnable de supposer qu'il assumera une large part de la dépense, comment le fera-t-il?

Sera-ce sous forme d'octrois aux provinces, basés sur une participation égale ou proportionnelle des provinces aux diverses entreprises?

Le fédéral entend-il choisir certains projets de dépense ou s'en rapporter aux provinces pour financer certains autres projets, ou même certaines dépenses supplémentaires dans leur totalité?

Le fédéral se propose-t-il d'indemniser les provinces du Centre, moins fortunées, pour les fortes immobilisations effectuées chez elles durant la guerre?

Les provinces trouvent difficile, voire impossible en bien des cas, de dresser des plans d'après-guerre avec quelque assurance, tant que ces questions resteront sans réponse.

Une autre chose qui rend toute collaboration difficile, c'est certains programmes du gouvernement fédéral. Nous avons récemment assisté en Nouvelle-Ecosse au triste spectacle de la fermeture d'une de nos anciennes aciéries, à Trenton. Les usines ont été fermées, les employés congédiés et il y a peu d'espoir qu'elles fonctionnent de nouveau.

Les produits de Trenton, à ce qu'il paraît, seront fabriqués à Montréal, et il nous semble pure folie de considérer des projets de rétablissement et la création de nouvelles industries dans la province, alors que les industries établies depuis plus de quarante ans sont fermées sans cérémonie et transportées dans les provinces centrales.

La Nouvelle-Ecosse prétend avoir le droit de s'adresser au gouvernement fédéral pour toute l'assistance possible en vue de maintenir les quelques industries manufacturières qui lui restent. L'effet produit en général dans la province par la fermeture de l'aciérie de Trenton a été désastreux et décourageant.

Est-ce là le commencement de la centralisation de l'industrie dans les grands centres du Canada? Si tel est le cas, le plus tôt nous le saurons, le mieux ce sera, afin de savoir quoi faire. Nous, de la Nouvelle-Ecosse, nous sommes d'avis que

l'objectif du gouvernement devrait être la décentralisation là où elle est possible, afin que toutes les provinces aient une part raisonnable des bénéfices de l'industrie et du commerce canadiens.

En Nouvelle-Ecosse, il n'en a pas été ainsi. Les deux usines dont j'ai parlé en sont un exemple. En voici un autre dans la fermeture de la Acadia Sugar Refinery, qui fonctionnait chez nous depuis des années. Cette industrie a émigré.

Un troisième cas s'est présenté tout récemment lorsque le ministère des Munitions et Approvisionnements accorda des contrats pour la construction de remorqueurs à Pictou, N.-E. Les matériaux furent assemblés, les quilles posées et le travail était commencé depuis quelque temps lorsque la commande fut annulée et le matériel expédié ailleurs au Canada pour servir aux mêmes fins.

Nous considérons cette manière d'agir comme parfaitement inutile, étant donné que les matériaux furent obtenus et préparés en Nouvelle-Ecosse; à présent le travail de montage se fait ailleurs, bien que nous ayons l'outillage, les hommes, enfin tout ce qu'il faut pour le faire.

Si c'est la politique du gouvernement de centraliser certaines industries, les autres provinces devraient recevoir une compensation sous forme de nouvelles industries convenant à leurs conditions géographiques, afin qu'il y ait répartition égale du travail, en proportion de la population et selon les nécessités locales, par tout le Canada.

On me demande souvent si le fédéral, en contribuant à l'embauchage d'après-guerre, embauchera dans chaque province les hommes qui se sont enrôlés ou les anciens combattants, ou si l'on tiendra compte du nombre d'hommes qui y travaillent dans les industries de guerre.

Ce qui rend difficile la présentation de notre cause à ce Comité parlementaire, c'est qu'en Nouvelle-Ecosse, actuellement, des économistes font une enquête, non seulement sur notre situation et nos besoins d'après-guerre, mais aussi sur les industries à développer en notre province, particulièrement la pêche, qui, nous le croyons sincèrement, pourrait devenir l'une des principales industries de la Nouvelle-Ecosse.

Vous savez sans doute que cette industrie, qui périclité depuis quelques années, relève maintenant de l'autorité fédérale. Bien que les pêcheurs habitent la Nouvelle-Ecosse en permanence et y paient leurs taxes, le fait qu'ils sont sous la tutelle du gouvernement fédéral peut être cause de quelque négligence à leur égard, chaque gouvernement s'imaginant que l'autre doit assumer les responsabilités. Ce n'est pas notre intention d'assumer les responsabilités du gouvernement fédéral, mais nous sommes prêts à collaborer avec lui pourvu qu'il nous aide le plus possible à améliorer les conditions d'existence des pêcheurs, à raviver cette grande industrie et à la remettre au rang qu'elle occupait jadis en Nouvelle-Ecosse. Dans ce but, nous nous proposons d'aider les pêcheurs le plus possible, et l'enquête qui se poursuit actuellement vise à déterminer exactement les besoins des pêcheurs afin de leur pourvoir de plus grandes et plus nombreuses embarcations de toutes sortes, de congélateurs de boîte, d'installations frigorifiques, etc.

Lorsque le rapport sera déposé, nous nous attendons à ce que cette question soit définitivement réglée.

Les économistes s'occupent aussi des sous-produits de l'acier et du charbon; ils cherchent à déterminer quels sous-produits de l'acier et du charbon peuvent être manufacturés, où les marchés disponibles sont situés et si nous pouvons faire face à la concurrence sur ces marchés.

Je regrette de lire aussi difficilement, messieurs; je n'ai qu'un œil et ma vue n'est plus très bonne.

Voilà deux des sujets sur lesquels porte l'enquête, et je ne les mentionne que comme exemples.

Je m'attends que le rapport de la Commission royale du rétablissement soit prêt au début de janvier, et je me ferai un plaisir de vous en faire tenir un exemplaire dès qu'il sera publié.

Quant au rétablissement des anciens combattants et des employés d'industrie qui seront congédiés et devront chercher un autre emploi, si les fonds sont disponibles, il y aura dans notre province assez de travail pour occuper tous ces hommes, de même que nos hommes et jeunes gens qui sont allés dans d'autres provinces pour la durée de la guerre afin d'y travailler dans les industries.

Voici où et comment nous pouvons procurer du travail à ces hommes si nous obtenons l'argent nécessaire.

Ce matin, j'ai dicté un petit mémoire supplémentaire. Je ne vous donnerai pas de chiffre estimatif de la main-d'œuvre additionnelle. Je ferai peut-être mieux de vous lire quelques statistiques que j'ai préparées avec les explications qui en découlent.

J'ai consulté les divers départements de notre gouvernement sur la possibilité de procurer de l'emploi dans les divers services gouvernementaux après la guerre; ce qu'ils pourront faire dépend de l'assistance que nous obtiendrons du gouvernement fédéral. Les chiffres que je vais vous lire représentent les projets que nous nous proposons d'exécuter. Nous tâcherons d'exécuter ce programme par nous-mêmes, que nous obtenions de l'aide d'Ottawa ou non; mais il sera de beaucoup agrandi si nous obtenons l'appui que nous attendons d'Ottawa. Je traiterai des divers départements un à la fois et vous donnerai les chiffres totaux, et non ceux d'un service départemental en particulier. Prenez les terres et forêts: Nous proposons qu'après la guerre, afin de parer au chômage, les travaux suivants soient considérés comme service pour les civils: protection contre les incendies, reboisement, chemins et sentiers à travers bois, coupes d'éclaircie, et coupes d'amélioration, amélioration des cours d'eau, travaux d'expérimentation, zones de démonstration, écoles d'instruction pour gardes forestiers, mesureurs de bois, limeurs de scies, etc. Nous proposons qu'une dépense de \$4,300,000 soit faite à cet égard durant une période quinquennale. Si les travaux exigent 60 p. 100 de main-d'œuvre, la dépense à elle seule s'élèverait à \$2,500,000, les journées individuelles de travail pour cinq ans étant de 573,333, ce qui ferait 114,666 journées par année.

Permettez-moi de mentionner en second lieu les édifices publics. Tout d'abord, il s'agira de construire un nouvel hôpital général Victoria. Nous en avons grand besoin. A ce propos, des plans de construction furent dressés il y a trois ans, ou plutôt il y a deux ans. Nous étions prêts à accepter les soumissions pour cette construction, mais nous ne pûmes obtenir les priorités nécessaires du ministère des Munitions et Approvisionnements, et rien n'a été fait jusqu'ici.

M. Black:

D. Je demanderais à M. MacMillan et au président une explication de cet état de choses. M. Harris nous disait hier qu'il avait obtenu un permis pour la construction d'une grande aile à la East Toronto Hospital, avec l'aide du ministère des Pensions. Je trouve étrange que l'on puisse accorder des priorités pour cet hôpital et l'hôpital Christie, mais pas pour la Nouvelle-Ecosse?— R. Le mieux que je puisse faire est de vous référer au ministère des Munitions et Approvisionnements. Le ministère des Travaux publics de notre province fit tout en son pouvoir, je m'en porte garant, pour obtenir ces priorités. J'ai écrit moi-même à ce sujet. Finalement, je suis venu à Ottawa; j'ai vu le ministre des Munitions et Approvisionnements et j'ai fait de mon mieux, mais je n'ai pas réussi à obtenir quoi que ce soit en faveur de cet hôpital. Quelqu'un pourrait peut-être répondre en son nom, mais jusqu'à présent nous n'avons reçu aucune priorité. Naturellement, ces travaux s'élevaient à quelque \$2,000,000. C'est un très bel édifice en briques comprenant onze ou douze étages. Il est inscrit sur la liste d'attente, mais nous sommes prêts à entreprendre les travaux dès que nous obtiendrons les priorités, ce qui n'arrivera probablement pas de sitôt. Je suis un peu au courant des questions que vient de mentionner M. Black. Or, lorsque des priorités furent accordées à des hôpitaux de moindre envergure, nous revînmes à la charge, mais sans succès. C'est au ministère des

Munitions et Approvisionnements de s'expliquer. Je ne saurais vous donner plus ample explication.

En tout cas, la liste comprend un nouvel hôpital Victoria, une addition à l'édifice de l'Administration à Halifax, un nouvel étage à l'édifice de l'Administration, une nouvelle Ecole Normale avec dortoir à Truro, un nouvel édifice au Sanatorium de Nouvelle-Ecosse, des améliorations à l'Hôpital de la Nouvelle-Ecosse, un dortoir et d'autres édifices au Collège d'Agriculture, des cliniques antituberculeuses, des réparations à l'hôtel du Gouvernement et aux édifices provinciaux, des sites et parcs historiques, un abattoir, un moulin à blé, des entrepôts de grains en diverses parties de la province. Nous désirons grandement faire venir les céréales par voie fluviale, de la tête des lacs, et posséder des entrepôts à divers endroits, ce qui nous épargnerait les frais de transport par chemin de fer. Et puis, il faudrait un service de distribution d'eau au Collège agricole. Le total de ces dépenses s'élève à \$6,800,000. La main-d'œuvre compterait pour 45 p. 100 des dépenses. Je dois dire que ce sont là mes chiffres. Je ne les ai pas empruntés. J'ai fait les calculs d'après mes propres données. La main-d'œuvre coûte \$3,060,000, soit 508,000 journées individuelles de travail en cinq ans, ou 117,692 de ces journées de travail en une année.

Il faut aussi considérer l'éducation: un édifice et des dortoirs nouveaux à l'Ecole normale, une clinique dentaire automobile, l'enseignement technique dans les écoles de métiers, un laboratoire au Nova Scotia Technical College, des dortoirs au camp des ingénieurs à Truro. Mentionnons ensuite la question très importante des soixante-quinze écoles secondaires rurales. Nous projetons de construire soixante-quinze écoles secondaires rurales, et, avec les moyens de transport, nous aspirons à ce que chaque enfant de chaque région de la Nouvelle-Ecosse ait accès à l'instruction secondaire lorsque ces nouvelles écoles seront construites. Ensuite, trente écoles centrales, et des installations d'hygiène dans 1,000 écoles. Cela fait un total de \$6,110,000, la main-d'œuvre comptant pour 45 p. 100...

D. Ce pourcentage s'applique-t-il seulement aux travaux sur les lieux?—R. C'est la main-d'œuvre sur les lieux. Je ne tiens pas compte des autres travaux. Je puis vous en donner une idée en me basant sur mes propres connaissances, mais je vous donne la proportion de la main-d'œuvre sur les lieux, qui est beaucoup plus facile à déterminer que l'autre.

D. On nous a dit que le total de la main-d'œuvre s'élèverait à 75 p. 100.—R. Vous pouvez ajouter 25 p. 100 aux chiffres que je vous ai donnés pour les travaux sur les lieux, et vous ne serez pas loin de la vérité. J'ai des chiffres ailleurs là-dessus.

L'article suivant se rapporte aux grandes routes, à leur terrassement et pavage, à leur terrassement seulement, aux ponts, et exige une somme de \$53,000,000, pour une période quinquennale. Cela comporte le terrassement et le pavage d'environ mille milles de grandes routes dans la province. La main-d'œuvre est ici de 40 p. 100, car il y a plus de travail individuel sur les routes que dans la construction d'édifices, comme vous le savez. Cela fait 21,200,000 journées individuelles de travail en cinq ans, soit 1,040,000 journées par année.

Recherches minérales, relevés topographiques et géographiques en collaboration avec le gouvernement fédéral, \$50,000; arpentage et travaux en surface, \$105,000; foreuses et forage, \$260,000; recherches souterraines, \$450,000; recherches chimiques et métallurgiques, \$155,000. Cela fait un total de \$1,000,000; la main-d'œuvre s'élève à 60 p. 100 parce que ces travaux exigent beaucoup de travailleurs. Cela nous donne 20,000 journées individuelles par année.

Nous proposons une dépense de \$5,000,000 pendant une période de 5 ans pour développer et moderniser l'industrie de la pêche. Ici également le pourcentage est de 40, soit \$2,000,000 en main-d'œuvre, 400,000 journées individuelles de travail en cinq ans ou 80,000 journées par année.

Pour l'électrification rurale, nous proposons une dépense de \$3,775,000 pour une période de cinq ans, avec 50 p. 100 de main-d'œuvre, proportion calculée d'après nos dossiers de travaux antérieurs. Cela fait \$1,867,500, puis 377,500 jours individuels de travail en cinq ans, 75,500 jours par année. Voilà ce que nous proposons pour l'expansion de notre système d'électrification rurale auquel nous avons accordé beaucoup d'attention au cours des récentes années.

Le grand total s'élève à \$79,985,000, soit 34,077,000 journées individuelles de travail en 5 ans, 1,554,000 journées par année.

Je sais que ce programme est fort modeste à comparer à d'autres que je connais, mais notre province est petite et nous essayons de vivre selon nos moyens. Tout ce qui précède est basé sur ce qui, à mon avis, peut être accompli durant la prochaine période quinquennale si nous recevons une aide suffisante. A défaut de cette aide, l'exécution de ces projets prendra dix ans, car notre province ne peut se permettre l'immobilisation de \$79,000,000 en cinq ans. Je pourrais peut-être vous en donner une ou deux raisons. Je ne vous ai pas donné d'évaluation supplémentaire sur la main-d'œuvre qui pourrait être requise dans les houillères, l'agriculture, ou qu'il faudrait sans doute augmenter dans l'industrie de l'acier. Quant à la production du charbon, j'estime qu'avec une production normale—nous avons produit moins que la normale cette année—je crois que notre production totale de charbon cette année ne dépassera pas de beaucoup les 6,000,000 de tonnes. En 1942, elle était de 7,200,000, soit un million de tonnes de moins cette année. Si nous revenons à la normale, je crois que la production ordinaire absorbera les mineurs libérés de l'armée, mais non les jeunes gens des régions minières qui se sont enrôlés et qui ne travaillaient pas avant la guerre. Beaucoup de jeunes gens de la Nouvelle-Ecosse qui ne pouvaient trouver d'emploi dans nos houillères avant la guerre se sont enrôlés. Ils nous reviendront. Je ne crois pas que nous puissions les occuper dans les houillères, à moins de disposer de nouvelles entreprises. Si nous revenons à la production normale, je crois que nous pourrons embaucher les mineurs qui se sont enrôlés.

L'agriculture emploiera peut-être 25 p. 100 de plus d'hommes, durant la saison active sur les fermes, et la plupart d'entre eux pourront être embauchés dans l'industrie du bois durant la morte saison. Je ne sais pas si vous êtes de mon avis là-dessus, mais telles sont mes prévisions. M. Black est très renseigné sur le sujet. Nous pourrions employer 25 p. 100 de plus d'hommes sur nos fermes que nous n'en avons eu cette année, mais durant l'hiver l'industrie du bois, si elle fonctionne normalement, absorbera ce supplément d'hommes.

Quant à l'industrie de l'acier, il serait difficile de faire des prévisions actuelles. Je crois que pour le moment, nous devrions la laisser hors de nos calculs. A la suite des événements survenus en notre province ces deux derniers mois, je n'oserais faire de prévision relativement à la situation de l'acier. Il est vrai qu'il se fait beaucoup de travail actuellement, mais considérant la réduction de la production du matériel de guerre, il est très difficile pour un homme de ma position de prévoir la situation.

J'ajouterais que les propositions susmentionnées représentent les entreprises que nous exécuterons si nous en sommes capables financièrement. Je suis persuadé que nous ne pourrions pas faire tout cela en cinq ans à moins de recevoir une aide raisonnable du gouvernement fédéral. Il ne faut pas oublier que pour la durée du présent accord fédéral-provincial nos revenus sont pour la plupart immobilisés, et nous n'avons aucun domaine à exploiter. C'est la vérité en notre province. Comme vous le savez, l'essence est sur la liste des restrictions, et, naturellement, nous n'avons pas l'occasion de percevoir d'impôt sur le revenu. Nos revenus doivent rester ce qu'ils sont jusqu'à l'expiration de la période de l'accord. Sans doute, cet accord peut être annulé en tout temps à un an d'avis, et je n'hésite pas à affirmer que si nous ne recevons pas une aide raisonnable du gouvernement fédéral pour nos travaux d'après-guerre, nous dénoncerons l'accord

au plus tôt. Je ne crois pas avoir autre chose à ajouter pour le moment. Si vous désirez m'interroger ou discuter quelque aspect de mon exposé, je me ferai un plaisir de répondre.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le premier ministre. Vous pouvez vous reposer quelques instants et voir si quelques membres ont des questions à poser. Tout d'abord, je dois dire que les deux ministres de la Couronne représentant les Maritimes à Ottawa—le colonel Ralston, bien entendu, est outre-mer—n'ont pu venir. M. Ilsley m'a fait savoir, par son ministère, qu'il s'excusait auprès du premier ministre et du Comité de ne pouvoir assister à cette séance et entendre l'exposé de l'honorable M. MacMillan. M. Michaud, du Nouveau-Brunswick, va tâcher de venir, mais il est retenu chez lui depuis quelques jours par la maladie et il ne sait s'il pourra sortir. M. Archibald, directeur des fermes expérimentales du Canada, est présent à cette séance d'abord par égard pour le témoin, puis afin de répondre aux questions qu'on pourrait lui poser relativement à l'agriculture. Je vous ai déjà dit que nous aurions le représentant de l'Île du Prince-Edouard, mais j'ai reçu hier soir un télégramme du premier ministre, M. Walter Jones, exprimant son regret de ne pouvoir être des nôtres, de sorte que nous devons attendre à la prochaine séance pour l'Île du Prince-Edouard. J'allais dire que le temps est venu de poser les questions, mais l'honorable M. MacMillan désire ajouter quelques mots.

Le TÉMOIN: Il y a une ou deux questions—en fait, ce matin, j'ai dicté un mémoire—dont j'aimerais dire quelques mots, c'est au sujet de la chaussée dont on a tant parlé et qui serait construite en travers du détroit de Canso, et au sujet du nouvel emplacement de la ligne du Canadien-National. Je n'ai pas encore reçu ce que j'ai dicté ce matin. Je l'aurai dans quelques minutes, mais si quelqu'un désire m'interroger là-dessus, je tâcherai de lui répondre de mémoire.

M. HILL: Je crois qu'il serait préférable d'entendre votre mémoire avant de passer aux questions.

Le TÉMOIN: Je ne sais quand je l'aurai.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions interrompre le débat lorsque le mémoire sera arrivé.

Le TÉMOIN: Cela m'irait. J'ai des idées fort tranchées sur cette question. Il y a une autre question également que le ministre de l'Agriculture de notre province, M. McDonald, a traité lorsqu'il a témoigné ici même. C'est l'assèchement des marais. Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à ce que M. McDonald vous a dit et, naturellement, vous avez ici M. Black qui demeure tout près des terres marécageuses et qui connaît beaucoup plus long que moi là-dessus. Voilà donc deux questions qui pourraient être discutées. J'ai rédigé un petit mémoire, hier soir, au sujet de la chaussée, de son coût, etc., et je serais heureux de vous le lire. Tous les chiffres sont de moi.

M. SANDERSON: J'aimerais que le premier ministre nous renseigne sur le déménagement de l'usine de Trenton à Montréal.

Le TÉMOIN: Il n'y a pas grand'chose à dire. L'aciérie de Trenton a existé pendant 60 ans. Sa fabrique de boulons et d'écrous, et son laminoir à main étaient les deux plus anciennes fabriques d'acier de Trenton. L'un a fonctionné pendant 40 ans. L'usine de boulons et d'écrous était vieille de 40 ans; depuis quelque temps on disait que ces deux départements de la Trenton Steel Works ne faisaient pas leurs dépenses. Il y a environ deux mois, si je ne me trompe, le Conseil régional du travail en temps de guerre accorda une augmentation de salaire aux employés de ces deux fabriques. Je parle de mémoire en ce moment, et je crois que le salaire a été augmenté de 35c. de l'heure avec indemnité de vie chère, à 50c. de l'heure. Je puis me tromper. Je crois que c'était 35c. de l'heure plus l'indemnité. Cela fut augmenté à 50c. de l'heure.

M. BLACK: Si j'ai bonne mémoire, je crois qu'il y eut des augmentations intermédiaires à partir de 35c.

Le TÉMOIN: C'est possible, je n'en suis pas certain.

M. BLACK: Des augmentations ont été accordées.

Le TÉMOIN: Le taux est maintenant de 50c. La compagnie déclara qu'elle ne pouvait payer ces augmentations, et elle donna immédiatement avis aux employés des fabriques d'acier qu'elle allait fermer ses portes. Jusqu'à hier soir elle envoya des avis à environ 900 employés, hommes et femmes, et j'ai téléphoné à mon bureau hier soir pour connaître la situation exacte. Il y avait 800 employés de congédiés, y compris 135 femmes, à la fin de cette semaine. Si les avis distribués sont mis en vigueur, il y aura environ 1,000 hommes de congédiés. Sur ce nombre, la compagnie en a placé une centaine dans ses usines de wagons et en d'autres de ses entreprises. Cent cinquante autres ont trouvé de l'emploi par l'entremise des divers bureaux de placement. Deux cent cinquante hommes ont accepté d'autres emplois et le reste chôma encore hier soir d'après le rapport qui m'a été donné. Il n'y a pas grand chose à dire là-dessus. Dès que la rumeur se répandit que les fabriques allaient fermer, je téléphonai à M. Cross, président de la compagnie à Montréal, et lui demandai de venir aussitôt à Halifax, et il est venu. Nous avons conféré dans mon bureau; M. Cross exposa les raisons de cette fermeture et, naturellement, nous donna des statistiques générales, sans rien de précis, pour nous prouver qu'il perdrait une très forte somme d'argent si la fabrique restait ouverte aux taux augmentés de salaire. Nous l'écoutâmes et il nous donna l'assurance à ce moment que les hommes congédiés seraient placés dans les autres industries de Trenton, mais cela, soit dit en passant, ne s'est pas encore produit.

Nous demandâmes alors aux hommes d'envoyer une délégation de Trenton et ils s'exécutèrent. Je crois qu'ils déléguèrent six de leurs hommes, le président de leur syndicat et plusieurs de leurs chefs, et nous écoutâmes leurs réclamations. Naturellement, il n'y avait pas d'entente entre eux. Je téléphonai ensuite à M. Cross encore une fois et lui demandai de venir rencontrer les hommes. Il vint et M. Anson, le gérant général, M. MacDonald, le comptable et M. Knowles, le gérant des deux fabriques en question et, je crois, un autre homme aussi, vinrent avec lui. J'ai oublié le nom de cet autre homme, et les hommes déléguèrent de Trenton une vingtaine des leurs pour les rencontrer. La conférence dura toute la journée, mais M. Cross était inflexible. Nous ne parvenions pas à l'émouvoir. Je portai alors notre cause au gouvernement fédéral en lui demandant de faire pression pour que les deux fabriques continuent de fonctionner. Tout d'abord, je demandai qu'une enquête soit tenue; on me répondit que si l'on accédait à ma demande, les autres provinces exigeraient le même traitement de faveur, mais on ajouta ceci: "Si vous pratiquez une enquête en vertu de la Public Inquiries Act de votre province, nous nous emploierons à amener la compagnie à reprendre le travail pour deux mois durant la tenue de l'enquête". Nous avons alors nommé une commission d'enquête, mais rien n'a été fait pour maintenir le travail dans les fabriques, et j'ai l'impression que l'on remplit les commandes qui restent et qu'on envoie les nouvelles commandes à Montréal.

M. Sanderson:

D. Ces gens ont une usine à Montréal maintenant?—R. Oui, ils ont acheté la Peck Rolling Mills il y a une couple d'années, de même que la Tube Company, et apparemment ils expédient leurs matières premières là-bas, je ne sais trop. Je ne sais s'ils obtiennent un plus bas taux de salaires à Montréal.

M. HILL: Je suis d'avis que le taux de salaire est plus élevé à Montréal.

Le TÉMOIN: Le taux de salaire à Montréal antérieurement à cette enquête était de 33c. de l'heure. J'ai entendu dire qu'il y avait eu une certaine augmentation de salaire depuis. On me dit que le taux avait été augmenté et qu'il

est maintenant égal à celui de Trenton. Voilà donc toute la situation, au meilleur de ma connaissance.

M. Sanderson:

D. Vous avez aussi mentionné une raffinerie de sucre à Acadia.—R. Elle a été fermée il y a deux ans.

D. Y a-t-il moyen de l'utiliser encore?—R. On fait grand usage de la fabrique pour la réparation des navires. On a eu beaucoup de difficultés à Halifax pour réparer les navires marchands et alors on utilise cette fabrique, c'est pourquoi on en a peu parlé. On m'a dit, il y a une semaine ou deux, qu'un grand cargo de matières premières était arrivé à Halifax et que son contenu avait été expédié de Halifax à un certain endroit de l'Ontario pour y être manufacturé. Nous avons protesté à cette époque, mais en vain.

M. Ross (Middlesex-Est):

D. Depuis combien de temps cette raffinerie de sucre fonctionnait-elle?—R. Depuis nombre d'années.

M. BLACK: Trente ou quarante ans.

Le TÉMOIN: Oui, trente ou quarante ans, je crois.

M. Ross (Middlesex-Est):

D. Elle raffinait du sucre de canne?—R. Oui, exclusivement.

M. McDONALD (*Pontiac*): Quelle est la cause de sa fermeture?

Le TÉMOIN: Elle a été fusionnée avec une autre compagnie, ce qui arrive généralement.

M. HILL: Elle fut achetée par une maison de Montréal.

Le TÉMOIN: Je crois que toutes les raffineries de sucre, du moins dans le Centre et l'Est du Canada, appartiennent aux mêmes intérêts, à présent.

M. ROSS (*Middlesex-Est*): Oui.

Le TÉMOIN: Je crains de ne pouvoir vous donner le nombre exact, mais les hommes étaient nombreux. Ils devaient avoir de 50 à 60 maisons à leur nom. Je crois qu'ils employaient une centaine d'hommes. Est-ce bien cela, monsieur Black?

M. BLACK: Plus de 200, à mon avis. Je n'ai pas les chiffres exacts, moi non plus.

M. Castleden:

D. Où l'usine de Trenton prenait-elle ses matériaux?—R. A Sydney.

D. A quel endroit Sydney obtenait-il ses matériaux?—R. Le minerai provenait de Terre-Neuve et il était transformé à Sydney. Les billettes d'acier et le fer en gueuses étaient expédiés de Sydney à l'usine de Trenton.

D. A présent on expédie ce matériel de Sydney à Montréal?—R. Oui, je crois.

D. C'est la même compagnie?—R. Absolument la même.

D. Comment s'obtient l'énergie à Trenton? Avec le charbon?—R. Le charbon et le pouvoir hydroélectrique. Nous fournissons une bonne partie de cette énergie, par l'intermédiaire de la commission d'énergie du comté de Pictou, à tout ce comté. Nous avons fourni une partie de l'énergie et la compagnie possède sa propre installation. C'est-à-dire que la Nova Scotia Steel Company a sa propre installation à vapeur, mais nous dépendons tous les uns des autres, tout l'est de la Nouvelle-Ecosse est solidaire, étroitement lié, de sorte que nous distribuons l'énergie de part et d'autre. Nous réglons nous-mêmes la distribution.

M. HILL: Ce que vous dites est bien conforme à ce qui s'est passé dans les Maritimes depuis plusieurs années. Je puis vous citer le cas d'une fabrique de haches de ma propre circonscription qui employait beaucoup d'hommes. C'était

une petite fabrique. A cette époque, les haches se vendaient \$1.50 ou \$1.60 chacune. Mais la Canada Forging vint s'installer au Nouveau-Brunswick et vendit ses haches à 60c. chacune; il en résulta que cette maison fit faillite et fut achetée par l'autre qui éleva le prix des haches à \$2 chacune dans les Maritimes. Voilà la situation de l'industrie dans les provinces Maritimes, telle que je la connais; apparemment, elle n'a pas changé de nos jours.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à M. MacMillan?

M. BLACK: Monsieur le président, il me fait grand plaisir de me joindre aux autres membres du Comité pour souhaiter la bienvenue à M. MacMillan, de la Nouvelle-Ecosse. Je tiens à le féliciter des remarques qu'il a faites. Lui et moi, nous avons été étroitement associés pendant de nombreuses années à Halifax, Nouvelle-Ecosse. Nous n'avons pas toujours été d'accord quant aux programmes de gouvernement, quant à l'administration, mais ces choses sont sans importance et on les oublie vite. Nous nous sommes toujours entendus sur les questions vitales relatives au bien-être futur de la Nouvelle-Ecosse. Je crois pouvoir dire ici même que la Nouvelle-Ecosse est peut-être la province qui a le plus contribué à la Confédération, contribution en hommes d'Etat et autres, et cela est encore vrai de nos jours. Plusieurs d'entre vous partageront mon avis là-dessus. Nos programmes politiques ont été proposés par des hommes de la Nouvelle-Ecosse, des hommes tels que Tupper et Fielding; ces programmes ont été appliqués à tout le Dominion. Le sentiment persiste en bien des milieux, depuis nombre d'années, que la Nouvelle-Ecosse n'a pas bénéficié du pacte fédératif comme on le lui avait laissé entendre. Notre développement depuis le début de la guerre, comme durant la guerre, et les perspectives d'avenir exposées par M. MacMillan tendent à prouver la réalité de ce sentiment qui existe en Nouvelle-Ecosse. Je dois dire que dans mes relations avec les hommes publics du Centre et de l'Ouest du Canada, je les ai trouvés fort bien disposés à l'égard des aspirations de la Nouvelle-Ecosse. Je parle d'hommes de tous les partis politiques et de toutes les régions du pays, mais leur sympathie ne s'est pas traduite par des actes. Les conditions qui se développent en Nouvelle-Ecosse semblent persister de telle façon que les hommes qui dirigent les destinées de cette province, qui y vivent et y possèdent des propriétés, en viennent à se décourager devant les sombres perspectives de l'avenir. Nous avons été déçus pendant cette guerre. Je pèse mes paroles. Je ne veux pas qu'on les interprète à tort et qu'on y cherche quelque mobile politique. Loin de moi cette idée. Je crois que M. MacMillan corroborera presque tout ce que j'ai à vous dire. La Nouvelle-Ecosse a été fort déçue du fait que de nouvelles industries n'ont pas été établies chez elle, particulièrement les industries de guerre ayant des chances de survie après la guerre. Non seulement cela, mais nous avons remarqué de nombreuses annonces émanant des provinces centrales et demandant de la main-d'œuvre de la Nouvelle-Ecosse, invitant nos gens à quitter leur province pour se rendre dans les régions industrielles du Centre afin de les aider à résoudre leurs problèmes de main-d'œuvre. Nous avons été déçus par rapport à la construction maritime, à la construction de navires en bois au début de la guerre, et lorsque l'activité se fit sentir dans ce domaine, elle était due aux commandes venant de Grande-Bretagne. Nous avons été déçus lorsque le petit chantier de Pictou reçut une commande, assembla les matériaux, fit les travaux préliminaires pour la construction de remorqueurs—c'était une assez modeste commande—et que la commande fut retirée de la Nouvelle-Ecosse, nonobstant les protestations des gens qui avaient assumé la responsabilité de la construction de ces remorqueurs, nonobstant les protestations de M. MacMillan et de presque tout le monde en Nouvelle-Ecosse, froissés de n'avoir pu remplir le contrat; les matériaux furent transportés à Montréal. J'ai visité le chantier où se construisent ces remorqueurs, à Montréal.

Considérons maintenant l'affaire de Trenton. Il est inutile de rien ajouter à ce que M. MacMillan en a dit. Vous conviendrez tous, je l'espère, que si cette

situation doit prendre le dessus et si ce sont là la perspective et le partage industriels de la Nouvelle-Ecosse en ce pays, nous devrions en être avisés et de façon définitive. Personnellement, je ne crois pas qu'il doive nécessairement en être ainsi. Je crois qu'il y a de la place en Nouvelle-Ecosse pour les industries, pour l'activité commerciale, si l'on considère la position de la Nouvelle-Ecosse dans la Confédération. Mais une décision prochaine doit être prise à l'égard de plusieurs de ces questions.

Ce qui s'est passé à la Acadia Sugar Company a été fait de façon insidieuse à la faveur de la guerre. La raffinerie Acadia, à Halifax, admirablement située au bord de l'eau, recevait sa canne à sucre des Indes Occidentales. Les frais de transport étaient bas, l'industrie était bien établie et la qualité du sucre fabriqué à Halifax, la marque Acadia, est sans rivale au Canada. Malgré cela, par suite d'une fusion, la fabrique a été fermée et les perspectives de réouverture après la guerre ne sont pas très encourageantes.

M. MacMillan a parlé de la réintégration d'un certain nombre d'hommes à Trenton. Eh! bien, je crains que le réengagement de ces quelque 100 ou 250 hommes ne soit que temporaire, car ils font du travail de guerre. Ce qui est regrettable dans cette affaire de fermeture à Trenton c'est qu'il s'agissait d'une industrie de temps de paix. Je crois que M. MacMillan conviendra avec moi que la plupart des produits que cette compagnie a manufacturés en ces dernières années étaient destinés à satisfaire les besoins commerciaux du Canada. Mais quelqu'un a tiré profit de cette situation pour fermer cette industrie, ce qui pose en Nouvelle-Ecosse un problème très grave et embarrassant. M. MacMillan vous a aussi entretenus des raisons pour lesquelles il n'y a pas d'avenir pour l'industrie dans cette province. Prenez, par exemple, l'industrie de l'acier de Sydney qui reçoit ses matières premières par voie maritime et dont l'activité repose sur les énormes houillères du Cap-Breton.

J'aimerais vous parler d'autres choses comme, par exemple, la Victoria General Hospital—du moins des projets d'agrandissement de cet hôpital. L'édifice même n'est pas complet. Je ne comprends pas pourquoi on refuse de permettre la construction des améliorations, l'installation de commodités à cet endroit, quand on considère que le projet est en grande partie financé par la province de Nouvelle-Ecosse et à une époque où les besoins d'hospitalisation se font sentir par tout le pays. On a accordé la permission à Toronto et à d'autres endroits, alors pourquoi pas à nous aussi? A mon avis, le gouvernement MacMillan a fait tout ce qu'il a pu sous ce rapport, et je répète qu'on aurait dû nous permettre d'entreprendre ces travaux, même si nous n'en avions exécuté qu'une partie, avec la main-d'œuvre disponible et en dépit de la rareté des matériaux de construction.

Le premier ministre MacMillan a souligné les avantages de l'assèchement des marais. Voilà une question qui a été soulevée au Parlement il y a deux, trois et même quatre ans; si de fortes sommes d'argent sont prévues par le plan de Rétablissement agricole des Prairies, dans l'Ouest, chaque année, il me semble que le besoin d'une pareille assistance est aussi grand dans les Maritimes, particulièrement dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Je crois qu'il est grandement nécessaire qu'une partie de ces travaux soit entreprise maintenant afin que ces terres fertiles—il n'y en a pas de plus fertiles—puissent être mises à la disposition des hommes qui nous reviendront après la guerre, afin de jeter la base d'opérations agricoles fructueuses. J'aimerais avoir l'opinion de M. Archibald là-dessus. Il me fait plaisir de le voir parmi nous. Il est très au courant des expériences faites aux fermes expérimentales et je crois pouvoir dire en toute justice qu'il a toujours été en faveur de nous voir obtenir des crédits substantiels, semblables à ceux qu'on accorde à l'Ouest canadien, pour la mise en valeur de ces terres. Si nos terrains marécageux sont abandonnés, si l'on ne procède pas à leur assèchement afin de les rendre utiles à l'agriculture dans les Maritimes, vous

pouvez abandonner toute idée d'élever du bétail et d'obtenir des produits laitiers en Nouvelle-Ecosse; si l'on décide de faire quelque chose, il faut agir tout de suite. C'est un problème que nous discutons depuis trois, quatre, cinq ans ou même davantage, et nous n'avons pu obtenir de crédits en Nouvelle-Ecosse. Une résolution unanime a été adoptée à la législature de la Nouvelle-Ecosse, avec l'appui de la législature du Nouveau-Brunswick et des associations agricoles, afin d'amener l'adoption de mesures en ce sens. Et puis, il y a eu la recommandation de M. Archibald; je ne crois pas commettre d'indiscrétion en ajoutant que le ministre de l'Agriculture a également formulé une recommandation. En tout cas, rien n'a été fait, et c'est ce qui ajoute au découragement des populations des provinces Maritimes.

Je pourrais continuer à vous énumérer les perspectives de développement et d'activité des provinces Maritimes, mais je crois en avoir assez dit.

Encore une fois, je tiens à féliciter le premier ministre MacMillan et à le remercier d'être venu. Je suis convaincu que les membres de ce Comité accueilleront ses recommandations avec sympathie et qu'ils considéreront le cas de la Nouvelle-Ecosse avec bienveillance; mais cela ne suffit pas, il nous faut davantage pour assurer notre survivance dans la Confédération.

Le TÉMOIN: Je désire ajouter un mot à ce que M. Black a dit. Il s'agit des hôpitaux. Je ne veux pas laisser l'impression qu'à cause de la forte augmentation de la population de Halifax des gens souffrent du manque de commodités d'hospitalisation. Je veux dire qu'il y a quelques années, lorsque nous ne pûmes obtenir de priorités, nous construisîmes à nos propres frais un hôpital temporaire en bois qui coûta environ \$100,000 afin de recevoir les malades qui avaient besoin de soins particuliers.

M. BLACK: Ce sont en grande partie des malades venus en Nouvelle-Ecosse par suite de la guerre.

Le TÉMOIN: Le vieil hôpital nous aurait suffi en temps de paix, mais je désire affirmer que nous avons besoin de cet hôpital à Halifax. Nous y avons un très grand hôpital, présentement, mais nous voulons un hôpital plus moderne, voilà ce que nous voulons. En fait, c'est un hôpital provincial et, si ma mémoire ne me fait défaut, notre province est la seule au Canada qui fournisse des hôpitaux provinciaux, c'est-à-dire entièrement subventionnés par la province; et, en plus du grand hôpital de Halifax, nous avons des hôpitaux dans chaque comté, deux ou trois en certains comtés. Je ne crois pas me tromper, deux ou trois en certains comtés; et l'autre prend soin du surplus des petits hôpitaux de la province, ainsi que des cas très graves quand certains hôpitaux locaux ne sont pas en mesure de traiter les cas difficiles.

Pour ce qui est des terrains marécageux, je corrobore tout ce que M. Black en a dit. Et maintenant, M. Black sait que dans le comté de Cumberland, et M. Purdy le sait également—il y a de grands terrains marécageux dans son comté, et il s'en trouve dans d'autres comtés de la province—il a été dit, peut-être avec raison, que les propriétaires auraient dû entretenir les digues; cela aurait été préférable. Je crois que la cause de cette négligence est que le prix du fourrage et des autres produits de la terre fléchit à tel point à certaine époque que ces gens ne se sentent plus capables d'entretenir les digues. Il en coûte très cher, même si les canaux principaux sont ouverts—et vous savez ce qu'il en coûte d'ouvrir ces canaux et de les entretenir, ce qu'il en coûte aussi d'ouvrir les canaux latéraux—qui sont tout aussi importants que les canaux principaux. Il y a ensuite le coût de l'entretien des digues. A vrai dire, notre ministère de la Voirie a beaucoup à faire avec ce problème. Les cultivateurs ont durant de nombreuses années entretenu les digues. Les grandes routes traversent les terres et, à certains endroits, les digues; lorsque les cultivateurs entretenaient les digues, les routes n'étaient jamais inondées; maintenant que les digues se sont effondrées, les routes sont

inondées et le ministère de Voirie de notre province se voit obligé d'entretenir lui-même les digues. Il y a à peine quelques mois, nous avons eu le fort grand raz de marée que nous ayons vu en Nouvelle-Ecosse; les digues, en plusieurs comtés de la province, furent balayées, et le ministère de la Voirie de notre province a été, naturellement, obligé de prendre l'initiative et de reconstruire ces digues pour protéger les grandes routes. Notre ministre de la Voirie me disait à ce propos, la semaine dernière, que nous devrions construire les routes à un niveau assez élevé pour les protéger contre les inondations et laisser les cultivateurs s'occuper des digues.

M. HILL: Je crois que l'empêchement principal à la construction de ces digues est la dépense qu'elle comporte. Si le coût en était reparti plus uniformément parmi tous les cultivateurs, chaque année, le coût individuel serait moins élevé. Au Nouveau-Brunswick, nous avons remarqué que certains cultivateurs ne voulaient pas payer leur cotisation, ce qui alourdissait le fardeau de ceux qui voulaient maintenir les digues en bon état. Si le coût était réparti parmi les cultivateurs en proportion du nombre d'acres qu'ils possèdent, et de même proportionnellement au service routier, le coût de maintien ne serait pas si élevé. Si ces digues étaient construites par le gouvernement fédéral au moyen d'un plan semblable à la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, l'entretien pourrait alors se faire en prélevant certaines cotisations de la part des usagers.

Le TÉMOIN: Oui, cela conviendrait. J'ai toujours pensé que si le gouvernement entretenait d'ouvrir les canaux principaux et si les cultivateurs se chargeaient des voies latérales, le gouvernement pourrait enlever la terre aux cultivateurs qui ne rempliraient pas leurs obligations et la revendre à d'autres. Je puis ajouter qu'en passant à travers cette région, dimanche dernier, j'ai constaté que, sur les trois quarts des terrains marécageux, les foins n'avaient pas été faits, et ce sera autant de foin de perdu cette année.

M. BLACK: Permettez-moi de faire remarquer, monsieur le président, qu'un cultivateur m'a dit qu'il disposait d'une cinquantaine d'acres, mais qu'il n'avait pu en retirer qu'un seul chargement de foin.

Le TÉMOIN: Et, naturellement, à moins qu'on ne fasse quelque chose,—et je désire appuyer sur ce fait—à moins qu'on ne fasse quelque chose d'ici trois ou quatre ans, ces terrains marécageux seront irrémédiablement perdus; et la tâche est présentement trop lourde pour les cultivateurs laissés à eux seuls.

M. HILL: Pouvez-vous nous donner une idée de la superficie de ces terrains marécageux?

Le TÉMOIN: Vous voulez dire en Nouvelle-Ecosse?

M. HILL: Approximativement.

Le TÉMOIN: Je dirais que 45 p. 100 de ces terrains sont en Nouvelle-Ecosse. Est-ce bien cela, monsieur Black? Vous connaissez bien la situation, peut-être pourriez-vous me renseigner là-dessus?

M. HILL: Je voudrais connaître la superficie totale.

M. BLACK: M. Archibald a sans doute ces chiffres. Je dirais qu'il y a environ 100,000 acres.

Le PRÉSIDENT: M. McDonald a dit qu'il y avait environ 100,000 acres dans Westmoreland et Cumberland.

Le TÉMOIN: Je crois que 12 p. 100 de la Nouvelle-Ecosse—c'est ce qui correspond à ce que vous venez de dire—est en terrains marécageux. N'oubliez pas que nous avons d'autres terrains à digues, comme au Bassin des Mines et jusque dans Colchester, le comité de M. Purdy.

M. HILL: Cela coûterait environ un demi-million.

M. BERTRAND: Qui a construit ces digues, originairement?

Le TÉMOIN: Les colons français les ont construites pour la plupart. Lorsque ces digues ont été construites, la main-d'œuvre devait coûter 50c. par jour; aujourd'hui, le même genre de main-d'œuvre, mais de qualité très inférieure, exige 50c. de l'heure.

M. BLACK: Et les produits ne valent que la moitié de ce qu'ils valaient autrefois, si l'on considère le prix moyen auquel le fourrage s'est vendu durant ces dernières années.

Le TÉMOIN: Sans doute, le prix du foin a baissé là-bas pour deux ou trois raisons. Une de ces raisons, à mon sens, réside dans le fait que les camions automobiles et les autres véhicules moteurs ont réduit les aliments nécessaires aux chevaux, non seulement là, mais dans tout le Canada. Autrefois, lorsque j'achetais du foin pour nos coupes de bois, il y a 25 ou 30 ans, j'avais coutume de le payer à bon prix. Aujourd'hui, nous l'avons pour la moitié de ce prix, bien que le coût de la fenaison soit au moins le double de ce qu'il était alors. Ainsi, la question des marais est purement et simplement une question économique. Les cultivateurs n'ont pas le moyen de reconstruire ces digues sans une subvention; et je crois qu'il est aussi important pour les provinces Maritimes d'avoir ces digues que d'avoir de l'irrigation dans l'Ouest (je serais le dernier à vouloir critiquer l'idée de l'irrigation dans l'Ouest). S'il y a 100,000 acres de terre là-bas et si l'on remet cette étendue en bon état et qu'elle rapporte au moins deux ou trois tonnes à l'acre—je crois que c'est exact...

M. BLACK: Aux fermes expérimentales, sous la direction du docteur Archibald, on obtient une moyenne de trois tonnes à l'acre.

M. ARCHIBALD: Bien plus de trois tonnes à l'acre.

Le TÉMOIN: Mais pas partout.

M. ARCHIBALD: Oh! non.

Le TÉMOIN: Dans les marais intérieurs, comme ceux que vous avez au Bassin des Mines et de là jusqu'à la circonscription de M. Purdy, il vous faudrait de fortes récoltes de foin. Si nous pouvions avoir 100,000 acres, ce qui permettrait de nourrir au moins 70,000 têtes de bétail, cela en vaudrait réellement la peine.

M. MATTHEWS: Quelle est la valeur alimentaire de ce foin, comparé à celui des hautes terres?

Le TÉMOIN: Sans doute, la valeur alimentaire dépend du but que vous vous proposez. Si c'est pour l'industrie laitière, ce foin n'est pas aussi bon que le foin des hauteurs, dans lequel il y a beaucoup de trèfle. Pour obtenir du lait, il faut du trèfle, mais pour l'alimentation ordinaire des bestiaux, ce n'est pas nécessaire. Quand j'étais petit garçon, on élevait des bestiaux en grand nombre dans l'Est de la Nouvelle-Ecosse où se trouvent ces marais. On tenait les digues en bon état. Alors on expédiait du foin, dans tout le pays, aux éleveurs. On n'en expédie plus aujourd'hui. En fait il n'y en a pas à expédier.

M. MCKINNON: Monsieur le président, aussi loin que je puis me rappeler, je me souviens d'avoir entendu parler des industries qui quittaient les provinces Maritimes. Je me demande si le premier ministre pourrait nous suggérer un moyen d'aider les provinces Maritimes à empêcher le départ de leurs industries? Il a déclaré tantôt que M. Cross, le chef de l'aciérie, avait affirmé qu'il engagerait les employés congédiés lors de la fermeture de l'usine de Trenton. Apparemment, il ne fait pas ce qu'a dit le premier ministre. Eh! bien, s'il ne tient pas sa parole à cet égard, quelle raison avons-nous de croire que les chiffres qu'il vous a soumis sont exacts?

Le TÉMOIN: Eh! bien, nous allons vérifié si ces chiffres sont exacts ou non. Nous avons nommé un investigateur dans la personne d'un juge de notre cour suprême et il a commencé l'enquête. Nous avons mis à sa disposition le meilleur comptable disponible et le meilleur spécialiste de l'acier que nous ayons pu

trouver et les ingénieurs dont il a besoin, et nous allons voir si les chiffres qu'on nous a présentés sont exacts. Je ne sais pas ce que nous pouvons faire pour garder des industries dans les provinces Maritimes. C'est la question que nous avons à envisager. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a fait tout ce qui lui était possible. Nous pourrions dire à la Dominion Coal & Steel Company: Nous allons augmenter de 10 ou 15 p. 100 les redevances sur votre charbon. De cette manière, nous obtiendrions un million de dollars de la compagnie. Mais si nous faisons cela, nous nuirions à quelque autre partie du Canada. Nous ne pouvons pas faire cela. Voilà une manière dont nous pourrions traiter avec ces gens, mais nous nous nuirions et nous nuirions au reste du pays. Mes opinions personnelles sur la question sont bien tranchées. Je crois qu'il faudrait décentraliser l'industrie et que les gouvernements devraient faire en sorte que les autres provinces aient la chance de s'occuper à quelque chose dans les domaines qui leur conviennent, c'est-à-dire d'utiliser les matières premières dont elles disposent; autrement, en l'espace de dix ans, toutes les industries du Canada seront établies dans une couple de provinces.

M. McKINNON: Je crois que tout le monde ici est de votre avis, monsieur MacMillan, mais comment allons-nous le faire?

Le TÉMOIN: C'est votre tâche.

M. HILL: Les industries ont toujours prétendu qu'en fermant leurs usines des provinces Maritimes et en concentrant la production dans les grandes usines des provinces centrales, elles pouvaient fabriquer à meilleur marché, mais les résultats de la distribution aux consommateurs des provinces Maritimes ont toujours prouvé le contraire, car les prix ont toujours monté. Depuis que ces industries ont été enlevées aux provinces Maritimes les prix imposés aux consommateurs pour la distribution des mêmes matières ont monté, en grande partie à cause du coût du transport entre les provinces centrales et les Maritimes. Par conséquent il y a quelque chose d'anormal dans le système. Ce serait peut-être meilleur marché de l'autre manière.

M. McKINNON: Prenons, par exemple, l'usine qu'on vient de fermer; on a déclaré que les salaires étaient plus bas à Montréal que dans les Maritimes, mais cette affirmation n'est pas soutenue par les faits. Si cette industrie s'est maintenue quarante ans dans les Maritimes et si on la ferme à présent, que s'est-il produit pour amener cette situation? J'admets qu'il faudrait une enquête poussée jusqu'au bout. Je ne crois pas qu'on doive être satisfait sans savoir si le problème peut se résoudre.

M. HILL: Je sais que quelques-unes de ces petites usines étaient prêtes à revendre ces ateliers de mécanique à qui voulait les acheter, pourvu qu'on ne les fît pas servir à la même industrie. C'était une des conditions.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. McDONALD (*Pontiac*): Il me semble, monsieur le président, que la source des difficultés réside dans le monopole des industries.

M. CASTLEDEN: Très bien.

M. ROSS (*Middlesex*): L'égoïsme.

M. McDONALD: Prenons comme exemple ce qui s'est produit il y a quelques années dans l'industrie des allumettes. Vous vous rappelez qu'un certain monsieur est venu de Suède pour organiser toute l'industrie des allumettes aux Etats-Unis et au Canada. Vous vous rappelez aussi sa disparition mystérieuse. Mais cela s'écarte de la question. Pour revenir au Canada, nous avions alors une usine à Deseronto, nous avions aussi la compagnie Eddy, établie à Hull depuis des années, une fabrique relativement nouvelle à Berthierville, dans la province de Québec, et une autre dans la ville de Pembroke, en Ontario. On a acheté toutes ces fabriques. On a acheté la cie Eddy. Je ne sais combien de capital on a mis dans

l'opération. Je ne sais ce qu'il en a coûté pour acheter ces fabriques et les fermer. Je ne sais pas non plus ce qu'il en a coûté à Deseronto. En tout cas, comme on fait en Nouvelle-Ecosse avec cette autre usine, on décida de fermer celles de Hull et de Deseronto. Avons-nous les allumettes à meilleur marché? Pas du tout. Cette fabrique de Pembroke est située à une faible distance de chez moi. L'année suivante, la compagnie payait pour sa matière première achetée des cultivateurs de mon district des prix qui ne leur permettaient pas de vivre raisonnablement, encore moins de bien vivre.

M. CASTLEDEN: Très bien.

M. McDONALD: Voilà un échantillon. En voulez-vous un autre? Il y a l'industrie de la pulpe et du papier. Prenez l'Abitibi Company à propos de laquelle vous avez lu tant de choses aujourd'hui. L'Abitibi Company était une compagnie de pulpe et de papier qui prospérait, mais les monopoles en ont acheté une douzaine d'autres et ont ruiné l'Abitibi avec les autres. Les actionnaires et les obligataires de l'Abitibi ont combattu pendant des années pour voir qui aurait le dessus. Pendant ce temps, l'industrie canadienne et le peuple du Canada souffre. Justement hier soir, après l'assemblée, mon collègue du comté de Chapleau et moi-même, nous causions de la question de la centralisation de l'industrie au Canada et des conséquences de cette centralisation de la population dans certaines villes du pays, au détriment de toute une région. Nous avons à Montréal presque la moitié de la population de la province de Québec. Je demande à n'importe qui ici présent si c'est là une bonne situation économique? Voyons aussi la ville de Toronto. Elle a été construite par l'industrie. Le capital s'y concentre. Cela veut dire que la population s'y accumule. En Nouvelle-Ecosse, comme le premier ministre l'a déclaré, l'industrie n'a pas de chance de vivre. A mon humble avis, voilà le nœud de tout le problème. Il s'agirait de mettre les trusts à la raison comme on devait le faire aux Etats-Unis autrefois et comme on ne l'a jamais fait. Tant que nous n'aurons pas accompli cette tâche, nous n'irons pas bien loin.

M. PURDY: Dois-je comprendre, monsieur le président, que nous devons entendre une déclaration de M. Archibald?

Le PRÉSIDENT: M. Achibald est ici et il est prêt à donner n'importe quel éclaircissement. Je veux simplement rappeler au Comité que nous avons déjà eu toute une séance pour étudier la question des terrains marécageux. Après cette étude, nous avons fait une recommandation précise pour que l'application de la loi de récupération des fermes des Prairies soit étendue de manière à comprendre tout le Canada, ce qui inclurait les marécages de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Je ne veux pas arrêter le débats sur les marécages. Je veux simplement rappeler aux membres du Comité que nous en avons parlé au long et qu'il y a d'autres questions, comme la fermeture des industries, et le reste, qui peuvent être d'une nécessité plus pressante dans le moment. Cependant, si quelqu'un désire parler des marais, libre à lui. C'est une question d'après-guerre, mais je mentionne simplement que nous en avons traité au long lorsque le ministre de l'Agriculture était ici.

M. PURDY: Je croyais que M. Archibald nous dirait si l'on avait accompli quelque projet. Il y a eu des négociations et des plans. J'aimerais savoir s'il s'est fait quelque chose dans ce sens.

M. ARCHIBALD: Monsieur le président, monsieur le premier ministre, messieurs, je puis mettre votre Comité au courant de la situation des marais quant à ce qui est survenu depuis que l'honorable M. McDonald a rendu témoignage devant vous. Vous avez permis de voter \$10,000 dans le budget supplémentaire de notre département pour faire un relevé de la situation et pour commencer à dresser des plans pour l'après-guerre. Nous avons employé une partie de cette somme à des travaux d'arpentage. Nous avons engagé un excellent ingénieur qui

recueille tous les renseignements qu'il peut trouver. Il y a deux mois, on a établi un comité fédéral et provincial comprenant un ingénieur de voirie, un ingénieur agricole, un spécialiste des sols et quelques propriétaires de marais. Ce comité fait un relevé de la situation.

Le premier ministre a parlé de la situation dangereuse de cette région, comme l'indiquent les faits suivants. Cette année, il s'est produit dans les digues autant de brèches qu'en n'importe quelle année moyenne. Actuellement, il y a au moins 50 brèches importantes dans les digues. A moins que ces brèches ne soient comblées d'ici le début du printemps prochain, environ 40,000 acres de terre ne produiront pas l'année prochaine et seront probablement si envasés et imprégnés de sel qu'ils seront trois années sans produire. L'honorable M. McDonald et l'honorable M. Taylor sont venus discuter la question avec M. Ilsley l'autre jour. Ils examinent ensemble les moyens de boucher ces brèches temporairement.

Cela ne se rapporte évidemment pas à l'assainissement de ces marécages comme programme à longue échéance pour l'après-guerre. Il y a 70,000 acres de terrain marécageux amélioré, et, comme on l'a déclaré, les cultivateurs ne sont pas en mesure d'assainir eux-mêmes ces terrains. Il ne s'agit pas seulement d'entretenir les digues. Il s'agit d'en reconstruire un bon nombre sur de plus larges fondements en de meilleurs endroits. Il ne s'agit pas de travail à la main. Il faudrait creuser les principales issues ou les principaux canaux de drainage, et dans certains cas supprimer un grand nombre d'aboteaux et probablement enlever de grandes longueurs de digues de l'autre côté de ces rivières à flot. C'est du travail d'ingénieur qui comporte un vaste programme pour l'après-guerre. Vous avez eu, par exemple, les témoignages de M. Spence, de M. McDonald et des autres. L'exposé de nos chiffres inclura leurs déclarations.

Nous présumons que, dans les cinq ans, pour mettre les terres endiguées en bon état, il faudra environ \$1,200,000. Ce n'est pas simplement 70,000 acres, mais probablement une étendue qui comprendra 40,000 ou 50,000 acres de plus, qui ne sont pas endigués ou qui ne l'ont jamais été.

Le TÉMOIN: Cela comprendrait-il aussi le drainage latéral?

M. ARCHIBALD: Non, il s'agit là des ouvrages principaux. Le cultivateur sera sûrement obligé de faire son propre creusement de fossés sur sa terre. Une chose que les gouvernements peuvent faire, c'est de trouver les meilleurs genres de machines et de fournir non seulement celles qu'il faut pour les travaux principaux mais aussi celles que le cultivateur pourrait employer pour le drainage sur sa terre. Aider le cultivateur à s'aider lui-même en lui fournissant les machines appropriées, voilà un des grands moyens de contribuer à la restauration. Cela ne supprime pas tout le travail manuel. Lorsque le travail de construction sur les fermes sera terminé, le cultivateur aura encore à labourer, à engraisser, et à alcaliniser la terre au moyen de chaux et d'autres substances.

Le problème, à mon avis, est beaucoup plus ample que cela. Comme M. Black le sait, aux environs de ces marais, dans les parties hautes de la baie de Fundy il y a de bonnes terres hautes qui se sont recouvertes de buissons et de bois, probablement sur une étendue représentant le double des terres marécageuses elles-mêmes. Je ne puis voir d'entreprise de restauration plus avantageuses, comme moyen de récupérer les terres, qu'une étude, à un point de vue assez large, de toute cette question de l'amélioration des terrains marécageux. Je songe aux jeunes gens qui se sont habitués à manœuvrer des chars d'assaut et qui sont des machinistes de premier ordre à la guerre. Je les vois revenir et n'avoir pas beaucoup de goût pour le travail de la terre et ne trouver aucun emploi à conduire des machines. Mais je pense à un certain nombre de bulldozers et de tracteurs à chenille et aux autres machines de ce genre, que ces jeunes gens pourraient utiliser pour remettre en valeur les terres hautes et pour défricher de nouveau certaines parties de ces terres argileuses libres de pierres, comme il y en a partout dans le monde, et qu'on a désertées à cause de

la situation économique. Quand on examine les problèmes de l'établissement d'après-guerre soit dans la zone argileuse du Nord de l'Ontario, qui comprend quelques millions d'acres, soit dans les sols gris et buissonneux des trois provinces des Prairies, y compris la région de la rivière à la Paix, soit dans la partie centrale de la Colombie-Britannique, le long de la route de l'Alaska, en s'éloignant de plus en plus des centres de population et des services sociaux existants, il semble ridicule de songer qu'on puisse négliger la possibilité de récupérer de bonnes terres sur le bords de la mer et dans les vallées de la Nouvelle-Ecosse. Avec un tel programme, je crois que les jeunes gens qui aideraient à récupérer ces fermes par des moyens mécaniques seraient les premiers à vouloir en être les propriétaires.

Je crois qu'ensuite le gouvernement voudrait adopter une saine politique d'élevage. Cette histoire de vendre du foin a causé la ruine des terrains marécageux. Une bonne politique d'élevage qui associerait les terres hautes et les marais dans un intérêt commun offrirait la vraie solution du problème.

M. CASTLEDEN: Lorsque vous dites qu'on a abandonné ces terres pour des raisons économiques, je crois que vous mettez le doigt sur la vraie cause.

M. ARCHIBALD: Oui.

M. CASTLEDEN: Et tant qu'on n'aura pas rétabli des conditions qui rendent la situation avantageuse au point de vue économique, il est insensé d'essayer de rendre la terre à la production?

M. ARCHIBALD: Tout juste, mais le défrichement des terrains boisés dans toutes ces régions de colonisation va être beaucoup plus coûteux que le débroussaillage et la récupération des terres de la Nouvelle-Ecosse.

M. CASTLEDEN: C'est la question que je voulais poser. Pouvez-vous faire en sorte de réaliser économiquement un programme qui consisterait à assainir ces terres, à les engraisser de nouveau et à garantir au cultivateur un marché où il pourrait obtenir des prix convenables pour ses produits? Les cultivateurs ont quitté ces terres parce qu'ils n'y pouvaient pas vivre. Quelle fut la cause de cet insuccès qui a précédé l'abandon?

M. ARCHIBALD: Vous pourriez répondre à cette question mieux que moi.

M. CASTLEDEN: Je n'en sais rien. Je me demandais ce que vous pensiez de la cause de cet insuccès.

M. ARCHIBALD: D'après ce que je sais, l'histoire de ce problème en Nouvelle-Ecosse est à peu près ceci. Comme l'a expliqué le premier ministre, il y avait, il y a une cinquantaine d'années, une industrie d'élevage des bestiaux bien établie, aux environs des marais, dans les deux provinces Maritimes. Nous avions accès au marché britannique pour les bestiaux engraisés aux trois quarts ou dont l'engraissement était presque fini. C'est la sorte d'animaux qu'on obtient de l'Irlande depuis 45 ans. Ce marché nous fut fermé sous prétexte que nos animaux souffraient de fièvre aphteuse, maladie qui n'existait pas au Canada mais qui servit de prétexte. En conséquence, dans bien des endroits où on élevait des bestiaux, la population diminua. La fertilité ou la valeur du sol des hautes terres diminua, mais l'agriculture était encore raisonnablement prospère, parce qu'il y avait un bon marché d'exportation et aussi un bon marché intérieur pour le foin, tandis que duraient l'exploitation forestière, la construction des routes et des chemins de fer, et que ces travaux s'exécutaient surtout au moyen de chevaux. Lorsque ce marché cessa d'exister, les terres hautes avaient déjà commencé à buissonner et il devint impossible d'y vivre de la vente du foin. C'est une série de circonstances qui causa cette désertion générale des fermes. Je crois savoir que, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, il y a à peu près 5,000 fermes abandonnées et désertes. Je ne dis pas que ce sont toutes de bonnes terres. Peut-être qu'un bon nombre sont inférieures, mais nous savons que la proportion des bonnes terres est très élevée. Je crois que le premier ministre lui-même a pris 2 ou 3 fermes abandonnées ou presque

abandonnées et que, par de bonnes méthodes de culture, il les a portées à un haut degré de fertilité en quelques années.

M. HILL: Si j'ai bonne mémoire, on a invoqué la fièvre aphteuse parce que les industriels anglais voulaient commercer avec d'autres pays.

M. ARCHIBALD: Exactement.

M. HILL: Et le consommateur de Grande-Bretagne dut payer la viande un haut prix afin de pouvoir distribuer des produits manufacturés dans certains autres pays.

M. ARCHIBALD: Exactement, une question purement économique et l'apaisement du cultivateur irlandais, pour lui vendre des produits.

M. CASTLEDEN: Quel était le marché domestique de la viande dans les Maritimes?

M. ARCHIBALD: Le plus triste de l'affaire, et nous devons l'admettre, c'est que depuis l'époque où j'étais un garçonnet en Nouvelle-Ecosse, cette province a toujours importé plus de viande qu'elle n'en produisait. Actuellement, dans les cités, les villes et les villages, abstraction faite de la situation de guerre à Halifax ou dans les magasins des bateaux, j'imagine qu'à peu près 50% de la viande consommée dans les cités, les villes et les villages, vient de Montréal.

M. ROSS (*Middlesex*): Juste 50%?

M. ARCHIBALD: A peu près 50%. Je ne suis pas sûr des statistiques des deux dernières années, mais c'est à peu près juste. Il y a une ou deux choses qui peuvent expliquer cela. Le cultivateur qui a un bon bouvillon gras et qui se présente à un magasin de Yarmouth ou dans tout autre magasin de la ville, n'a pas assez de viande à offrir pour faire concurrence à celle qui arrive par charges de wagons venant des grandes maisons de salaison. Je ne puis dire qu'à mon avis la plupart des Néo-Ecossais sont des connaisseurs en fait de bœuf. Ils mangent pour la plupart du prétendu bœuf de l'Ouest qui, à mon avis, risque beaucoup d'être du bœuf de vache de qualité moyenne des abattoirs de Montréal ou de Toronto; pour la Nouvelle-Ecosse c'est du bœuf de l'Ouest. En tout cas, c'est un produit assez pauvre qui ne se compare pas avec la haute qualité de bœuf produite dans la région, mais le manque de quantité et le manque d'abattoirs en Nouvelle-Ecosse nuisent gravement au producteur de viande.

M. CASTLEDEN: Cela continuera-t-il lorsque vous produirez de la viande dans cette région, ou faudra-t-il trouver des moyens pour que les cultivateurs se groupent et vendent leurs produits coopérativement?

M. ARCHIBALD: La production collective en grande quantité conduirait automatiquement à la vente collective, mais il faudrait un abattoir inspecté dans la province.

M. CASTLEDEN: Je crois qu'il faudrait en construire un.

M. ARCHIBALD: Il n'y a pas d'abattoir dans la province, et en conséquence on ne peut vendre de bœuf inspecté à moins de l'expédier au Nouveau-Brunswick, de le faire tuer là et de le ramener dans la province et d'en acheter autant venant de Montréal.

M. CASTLEDEN: Je crois qu'il y a encore là des trusts à faire sauter.

M. BLACK: M. Archibald pourrait peut-être nous indiquer d'après les statistiques quelle a été la production des terres marécageuses, à sa connaissance.

M. ARCHIBALD: Comme exemple de cette production, je crois que les chiffres de M. MacMillan sont à peu près justes. Ces brèches dans les digues des marécages vont causer des pertes, à moins qu'on les répare tout de suite...

M. BLACK: Je voulais savoir quelle récolte ces terres produiraient.

M. ARCHIBALD: Sur la plupart des bonnes terres marécageuses, dans les 7 comtés où il y en a, on peut produire un aussi bon foin anglais mêlé de trèfle, si l'on sème intelligemment et si l'on prend bien soin de la terre, que sur les

terres hautes. On peut obtenir 4 tonnes et demie de foin à l'acre très facilement, dans les 2 ou 3 premières années après l'ensemencement.

M. HILL: Ces terres sont très riches.

M. ARCHIBALD: Très, très riches, ce sont les terres les plus riches de l'Est du Canada. Nous pouvons obtenir des rendements allant jusqu'à 85 ou 90 boisseaux d'avoine en employant les bonnes variétés hâtives. Nous pouvons avoir des pâturages qui pourront nourrir à peu près 2 têtes de bétail par acre au régime de haute production. Je parle de vaches laitières, de bœufs de boucherie et de veaux. Les terres hautes, une fois drainées, produiront beaucoup, c'est-à-dire autant que n'importe quelle terre haute des provinces de l'Est.

M. HILL: Dans les 2 ou 3 dernières années il y a eu une forte augmentation du cheptel bovin, surtout pour la production de la viande, dans les provinces Maritimes, n'est-ce pas?

M. ARCHIBALD: Oui.

M. HILL: Je ne sais si vous le savez, mais on a imposé aux cultivateurs, dans la vente de leurs produits, les plus grandes restrictions possibles. Ils ont beaucoup de difficulté à vendre. Ils n'ont pas le droit de tuer leurs animaux eux-mêmes; ils ne peuvent obtenir un permis de tuer et il n'y a pas de maison de boucherie en gros où ils puissent vendre. Il y a les plus grandes restrictions sur la vente des animaux. Je crois que le fait est bien connu. Je n'en connais pas la raison.

M. ARCHIBALD: C'est la même chose dans toutes ces provinces, et c'est surtout dû au fait qu'il n'y a pas d'abattoir inspecté dans la province.

M. HILL: La vérité, c'est que la situation qui permet aux cultivateurs des régions hautement industrialisées de vendre leurs produits aux grandes compagnies est bien différente de celle des régions rurales où les marchés ne sont pas disponibles et où il n'y a pas de grands abattoirs.

M. ARCHIBALD: C'est très vrai.

M. McDONALD (*Pontiac*): Quel effet aurait sur l'industrie la construction d'un ou de plusieurs abattoirs en Nouvelle-Ecosse? Un abattoir coûte-t-il si cher que personne ne puisse en construire un?

Le TÉMOIN: Je pourrais dire à cet égard que nous avons essayé, au cours des deux dernières années, d'en construire un. Nous n'avons pas obtenu du ministère d'Ottawa la coopération que nous attendions. Nous avons fait des plans nous-mêmes pour construire dans la province trois ou quatre abattoirs, à des prix raisonnables ou qui, à mon sens du moins, étaient raisonnables. Or ces plans ont été rejetés par le gouvernement d'Ottawa. Celui-ci nous a dit qu'il nous fallait construire un abattoir conforme aux règlements, ce qui est bien, je suppose. En même temps, si nous n'avons qu'un abattoir en Nouvelle-Ecosse, vous comprenez combien il est difficile aux cultivateurs des endroits éloignés de s'en servir. Voilà une de nos difficultés. Nous avons fait faire des plans. En fait, j'ai tracé moi-même les plans de ce que, à mon avis, nous pouvions entreprendre pour les petites régions de la province, mais nous n'avons pas pu obtenir l'approbation des autorités d'Ottawa. Dès que nous pourrions avoir les matériaux, nous nous proposons d'en construire un, au prix d'environ \$200,000, dont nous avons lamentablement besoin. Par exemple, nous avons toujours gardé le marché de Terre-Neuve et celui de l'Île du Prince-Edouard. Les animaux provenaient surtout de l'Est de la province: d'une partie du comté de Pictou, des comtés de Guysborough et d'Antigonish surtout. Leurs bestiaux s'expédiaient à Terre-Neuve depuis nombre d'années sur des bateaux à voile. Quand j'étais petit garçon, il y avait des bateaux qui chargeaient toutes les semaines. Il en partait deux par semaine, pour Terre-Neuve, chargés de bœufs, de moutons, d'agneaux et de porcs. Depuis le début de la guerre, évidemment, il a été impossible d'en expédier par des bateaux à voile. On les expédiait par rail à Sydney-Nord et de là par navire à vapeur à Terre-Neuve. Mais il

y a deux mois, ces envois ont été supprimés. Le gouvernement de Terre-Neuve, sous l'effet de certaines influences—je ne sais quelles influences, peut-être de quelque grande maison de salaison—a arrêté l'acceptation du bœuf sur pied, et par conséquent le prix du bœuf sur pied dans l'Est de la Nouvelle-Ecosse a baissé de trois cents en deux semaines, de ce fait, car c'était là le marché depuis cent ans. Ce marché est perdu, malgré le fait que l'Est de la Nouvelle-Ecosse avait toujours expédié son bœuf à Terre-Neuve. Nous avons toujours là un bon marché pour une bonne marchandise. Nous ne pouvons plus expédier rien à Terre-Neuve et il n'y a pas de doute que le bœuf qui vient des maisons de salaison est marqué et inspecté. C'est le bœuf qui s'expédie là maintenant. Parce que nous n'avons pas d'abattoirs en Nouvelle-Ecosse, nous n'avons pas pu profiter du grand nombre de soldats qui sont dans notre province depuis le commencement de la guerre. Nous n'avons pas pu leur vendre notre bœuf, parce que toutes les viandes qui vont dans les camps militaires doivent être inspectées et marquées. Pour cette raison, le bœuf de la Nouvelle-Ecosse ne servait pas dans nos camps, à moins d'avoir été expédié d'abord à l'abattoir de Moncton, puis réexpédié en Nouvelle-Ecosse. Voilà le désavantage où nous nous sommes trouvés. Sans doute, j'admets que nous n'élevons pas autant de bovins que nous devrions le faire. J'ai certaines idées à ce sujet. Je crois que dans certaines parties des provinces Maritimes, surtout en Nouvelle-Ecosse, on ne devrait pas se livrer à l'industrie laitière comme on le fait. Je pourrais vous citer bien des exemples. Nous ne cherchons pas à garder toutes nos routes ouvertes en hiver. Nous entretenons les principales artères et nous laissons le reste aux municipalités, mais elles ne se sentent pas capables de les entretenir. Nous avons de nombreuses beurreries en Nouvelle-Ecosse, mais les camions de transport ne circulent pas quand les routes sont fermées. Dans certaines parties de la province, les camions des beurreries cessent de circuler l'hiver, et malheureusement un grand nombre de vaches laitières sont entretenues sans profit le reste de l'année. Ces régions où les camions des beurreries ne peuvent pas circuler l'hiver devraient être affectées à l'élevage des bovins de boucherie plutôt qu'à l'industrie laitière. Nous avons essayé de persuader nos gens d'en agir ainsi. A moins de pouvoir les obliger à cela par une loi, je crains qu'il ne soit très difficile de les faire changer. Nous avons de grandes étendues en Nouvelle-Ecosse qui ne devraient pas servir à l'industrie laitière du tout, parce que la crème ne peut pas y être préparée durant l'hiver.

Le PRÉSIDENT: Nous avons dépassé l'heure de la suspension. Comme certains membres du Comité tiennent à sortir de bonne heure, je suggère que nous levions la séance tout de suite.

M. HILL: J'ai une déclaration à faire. Je tiens à dire que j'approuve complètement la dernière affirmation du premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, à savoir, que le ministère d'Ottawa devrait tenir compte de la situation qui existe dans les provinces Maritimes et permettre au gouvernement provincial d'établir 5 ou 6 abattoirs outillés d'une manière efficace et hygiénique, mais peut-être moins complexes que les grands abattoirs. On devrait leur accorder cette permission dans l'intérêt des producteurs, pour qu'ils puissent aller faire tuer leurs animaux et en obtenir des prix raisonnables. Je crois que le département devrait le faire.

Le PRÉSIDENT: Après le dîner, s'il y a d'autres questions à soulever, M. MacMillan en traitera. Il parlera aussi de l'électrification des campagnes en Nouvelle-Ecosse. La séance sera reprise à deux heures et demie.

A midi, la séance est suspendue jusqu'à 2 h. 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 2 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, comme vous le savez, nous avons encore avec nous M. MacMillan, mais aussi le premier ministre McNair du Nouveau-Brunswick et quelques membres de son groupe sont arrivés, et avant que nous continuions nos délibérations je vais présenter le premier ministre McNair. Dès que M. MacMillan aura fini son témoignage, M. McNair le suivra, et, au besoin, demeurera jusqu'à demain. Je demanderai à M. McNair s'il veut être assez bon de présenter les membres de sa délégation.

Le premier ministre McNAIR: C'est un plaisir, monsieur le président. Nous avons avec nous les membres de notre comité de la restauration: le docteur N. A. M. MacKenzie, l'honorable J. G. Boucher et M. F. S. A. McMullin; aussi le docteur J. R. Petrie, secrétaire du comité, et M. R. A. Tweedie, le secrétaire-adjoint. Nous sommes venus plusieurs, parce que ce travail nous intéresse vivement, et nous serons heureux d'attendre notre tour.

Le PRÉSIDENT: Le premier ministre MacMillan est prêt à continuer son exposé et à traiter de l'électrification rurale, si le Comité le veut bien. Si certains membres désirent poser des questions sur les points que nous avons discutés ce matin, ils en ont le droit, sans doute; sinon, M. MacMillan va aborder la question de l'électrification rurale.

M. Ross (Middlesex):

D. Vous parliez ce matin de l'aide fédérale et, entre autres choses, vous avez suggéré que cette aide soit proportionnelle aux enrôlements. Connaissez-vous cette proportion, monsieur le premier ministre?—R. Non, je ne l'ai pas. C'est un secret militaire, me dit-on.

M. Ross (*Middlesex*): A mon sens, le programme que vous soumettez à notre Comité comporte une dépense très modique. Je crois que le total avoisine quatre-vingts millions de dollars. J'ai l'impression que la somme sera beaucoup plus considérable lorsque vous recevrez le rapport de la commission qui siège chez vous, lequel, si j'ai bien compris, sera déposé vers la fin du présent mois et couvrira tous les aspects du programme d'après-guerre.

Le TÉMOIN: C'est juste. Je ne sais quel sera le total. J'ai essayé, en présentant ces chiffres, d'expliquer clairement que je ne voulais pas empiéter sur les fonctions de la présente Commission, qui actuellement fait enquête sur la situation en Nouvelle-Ecosse, et que je ne voulais pas préjuger de sa cause ni de la nôtre en utilisant des renseignements qu'elle était en train de recueillir. J'ai présenté ce matin les chiffres colligés dans les ministères de notre gouvernement et que j'ai préparés moi-même. Ces chiffres ne se rapportent nullement à ce que pourra proposer la Commission qui étudie la situation. Je veux élucider ce point. En fait, je n'aimerais pas discuter dans le moment les choses que le rapport contient, vu que ce rapport est en préparation et que toute l'affaire est à l'étude.

M. Ross (*Middlesex*): Vous avez très bien présenté votre cause.

M. CASTLEDEN: Notre Comité s'intéresse au rétablissement économique de la population canadienne qui est censée tirer sa subsistance des ressources naturelles du pays. En Nouvelle-Ecosse, la population que vous pourrez employer profitablement dépendra de la mesure où les ressources de la province pourront être développées et où les bénéfices du développement de ces ressources pourront parvenir au peuple lui-même. Je suppose que votre principale ressource est la houille, à laquelle s'ajoutent la pêche, l'exploitation forestière et peut-être l'agriculture?

Le TÉMOIN: On s'occupe d'agriculture, d'exploitation forestière, de pêche et d'extraction de la houille.

M. CASTLEDEN: Pouvez-vous nous donner des chiffres sur votre production dans ces différents domaines? Pouvez-vous nous indiquer la valeur du charbon que vous extrayez, les salaires qui se gagnent et ce que votre gouvernement reçoit sous forme de redevances?

Le TÉMOIN: Vous voulez dire si ce programme était exécuté, dans l'avenir?

M. CASTLEDEN: Je voulais surtout parler du passé et du présent.

Le TÉMOIN: Je crains de ne pas pouvoir vous donner tout cela. Prenons, par exemple, l'industrie forestière. Si je me trompe, M. Purdy me corrigera, il est dans ce commerce. Notre production, en 1942, a été de 400,000,000 de pieds; il s'agit de ce que nous appelons le bois de longueur, les étais de mines et le bois à pâte. C'est là notre production locale, et nous croyons pouvoir la maintenir par une bonne exploitation faite avec prudence. En 1941, nous avons produit 550,000,000 de pieds, ce qui est plus que notre production normale, mais nous reviendrons à la normale, sans doute, après la guerre. Voilà pour le bois. Quant au charbon, nous en avons produit l'an dernier 7,200,000 tonnes. Je parle de mémoire et je puis me tromper de quelques tonnes ou de quelques dollars. Cette année, nous en extrairons un peu plus de 6,000,000 de tonnes. Voilà pour deux choses. Quant à l'agriculture je ne me propose pas d'en parler, car l'honorable M. McDonald vous en a déjà parlé. Vient ensuite la pêche. Elle diminue en Nouvelle-Ecosse. Il y a eu une baisse peut-être depuis 25 ans et je crois qu'elle est due pour une large part à la question des marchés. J'ai ici les chiffres, si je puis mettre la main dessus; ils sont dans la paperasse que j'ai ici. Le déclin a commencé après la dernière guerre, lorsque l'Islande et la Norvège, mais l'Islande surtout, financée par l'Angleterre, se sont occupées de pêche en grand; et la Norvège a suivi. Ces pays livraient leur poisson sur le marché d'exportation à un prix que nous ne pouvions pas accepter. Terre-Neuve aussi a été notre concurrente. Ses pêcheurs ont soutenu la concurrence des prix d'exportation en réduisant leurs propres prix à tel point qu'ils écartèrent du marché les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse. Voilà l'histoire de la pêche.

M. HILL: Et les Anglais ont perdu de l'argent en finançant l'affaire.

Le TÉMOIN: Certes, et ils avaient financé cela avec de nombreux millions de dollars. Comme je l'ai dit dans la première partie de mon exposé, nous faisons actuellement une enquête approfondie, indépendamment de ce relevé économique. Nous nous renseignons sur notre industrie de la pêche et, avec l'aide du gouvernement fédéral dont les pêcheurs sont les pupiles, nous avons l'intention ou du moins l'espérance de rendre notre industrie de la pêche à son état d'il y a 30 ou 40 ans. Si nous pouvons y réussir, nous pourrions faire vivre une forte population dans notre province, et nous croyons que cette enquête en vaut la peine. Nous en arrivons à la question du poisson. Le poisson n'est pas une plante qu'on peut semer et cultiver. Le poisson est là pour qui veut le prendre. En second lieu, nous croyons que les méthodes employées pour la pêche côtière sont très mauvaises, qu'il faudrait employer de plus grands bateaux, et que probablement les groupes coopératifs y réussiraient bien. Au lieu qu'un homme et un garçonnet ou deux hommes partent pour la pêche côtière, un grand bateau s'éloignera de la côte. Ce sera probablement l'antique goélette qui ira vers les bancs, et la pêche se fera au moyen de doris. Nous recherchons actuellement d'autres méthodes: acheter de plus grands bateaux de pêche, acheter des agrès, construire des entrepôts et glacières à boëtte le long des côtes, pour que les pêcheurs puissent se tirer d'affaire. Cela répond-il à votre question?

M. CASTLEDEN: Voici à quoi je voulais en venir. Ce sont là les ressources naturelles. Vous nous avez indiqué votre production. Je voudrais savoir ce qu'il en résultera au point de vue économique, pour votre peuple. Quelle est la valeur de cette production? Dans quelle mesure la population de la Nouvelle-Ecosse en profitera-t-elle?

Le TÉMOIN: Je croyais vous avoir répondu quant à la pêche. Si nous pouvions convaincre les pêcheurs de persister, nous pourrions en avoir un bon nombre qui seraient indépendants, et lorsque les pêcheurs se tireraient d'affaire, le reste de la province vivrait bien.

Le PRÉSIDENT: Pour la gouverne du Comité, je dirai que M. Finn, le sous-ministre fédéral des Pêcheries, est ici. Si j'ai bonne mémoire, il est originaire de la Nouvelle-Ecosse.

Le TÉMOIN: Il pourrait vous raconter l'histoire mieux que moi.

M. CASTLEDEN: Je songeais davantage aux ressources de houille et de bois.

Le TÉMOIN: Je crois vous avoir déjà dit que je ne voyais aucune possibilité d'augmenter la production de la houille en Nouvelle-Ecosse, actuellement, à moins que nous n'ayons des marchés garantis, des marchés convenables auxquels nous pourrions expédier notre charbon.

M. CASTLEDEN: Vous obtenez des revenus provinciaux sous forme de redevances. Combien recevez-vous?

Le TÉMOIN: Nous recevons 12½c. par tonne. Cette année, on a extrait 6,000,000 de tonnes, et les redevances ont rapporté un peu plus de \$700,000. Mais rappelez-vous que nous ne recevons pas toujours toute la somme.

M. CASTLEDEN: Ce charbon donne beaucoup d'ouvrage aux gens de la Nouvelle-Ecosse; en outre, les compagnies qui dépendent de l'industrie du charbon...

Le TÉMOIN: Oui, c'est vrai. Nous avons un grand nombre d'hommes qui dépendent entièrement de l'industrie houillère pour vivre.

M. CASTLEDEN: Sans compter les autres industries qui vivent de celle-ci.

Le TÉMOIN: C'est vrai.

M. CASTLEDEN: Qu'avez-vous sur l'industrie du bois?

Le TÉMOIN: Prenons le chiffre de 400,000,000 de pieds, au prix actuel du marché anglais, qui est de \$38 le mille. Ce n'est pas du tout le cours local, c'est la dernière cote du marché anglais.

M. CASTLEDEN: Est-ce au mille?

Le TÉMOIN: Au mille pieds-planches. Sans doute, le bois utilisé dans le pays se vend jusqu'à \$50 le mille.

M. Castleden:

Que dites-vous du bois à pulpe?—R. Je ne suis pas bien au courant. M. Purdy pourra peut-être vous en parler, mais pas moi.

M. PURDY: Je ne puis vous donner les chiffres concernant le bois à pulpe, mais pour établir un parallèle, on peut comparer deux cordes de bois à pulpe à une corde de bois de construction.

Le TÉMOIN: Oui, deux cordes de bois à pulpe valent à peu près mille pieds de bois d'œuvre.

M. PURDY: Vous avez dit, monsieur le premier ministre, qu'après la guerre la production du bois reviendrait à la normale. Vous avez dit, je crois, qu'actuellement la production en est de 500,000,000 de pieds-planche. J'avais l'impression qu'actuellement la production avait baissé à environ 250,000,000 de pieds-planche, soit à peu près à la moitié.

Le TÉMOIN: Je disais que 500,000,000 de pieds-planche constituaient notre production normale.

M. PURDY: Oui, et je dirais en outre que nous pouvons à coup sûr couper annuellement cette quantité, à l'avenir.

M. PURDY: C'est très vrai et je ne discute pas là-dessus. Je voulais faire remarquer qu'au lieu d'être au-dessus de la normale, cette production était en réalité bien au-dessous.

Le TÉMOIN: Au-dessous, c'est vrai, elle l'a été l'an dernier.

M. PURDY: Oui.

Le TÉMOIN: Oui, à cause du manque de main-d'œuvre, la production a baissé un peu en 1942 et davantage en 1943. En 1944, cette production sera d'environ 60 p. 100 de la normale, à moins de trouver plus de main-d'œuvre.

M. Castleden:

D. Avant la guerre, quels prix payait-on aux ouvriers de la coupe du bois?

—R. Vous voulez dire quels salaires?

D. Oui.—R. Vous me posez une question très difficile. Avant la guerre, si l'on remonte une vingtaine d'années...

D. Disons en 1936.—R. C'était pendant la dépression, et les hommes travaillaient dans les bois pour \$1.50 par jour plus leur pension. En comptant leur pension à 75c. par jour, on voit ce qu'ils gagnaient pendant la dépression. Dans plusieurs camps, cette année, on paye jusqu'à \$5 par jour plus la pension, n'est-ce pas, monsieur Purdy?

M. PURDY: Non, c'est \$3.90, je crois, actuellement; \$4 pour les bûcherons.

Le TÉMOIN: Alors, il vous faut ajouter un dollar pour la pension. Et parmi les employés de scierie, plusieurs gagnent assez cher.

M. PURDY: Je le sais, mais je me demande si le salaire moyen avoisine \$5.00.

Le TÉMOIN: Avec la pension, ce n'est pas loin de ce chiffre.

M. PURDY: Avec la pension, oui.

M. CASTLEDEN: En 1934, quel prix payait-on les tronçonneurs en forêt?

M. PURDY: En 1936, c'était de \$1.25 à \$1.50.

Le TÉMOIN: Le salaire, à son plus haut, était de \$1.50 et il baissait jusqu'à \$1.00 à certains endroits.

M. CASTLEDEN: Quel prix payait-on au cultivateur, par exemple, qui avait un lot de bois et qui cordait du bois à pulpe le long du chemin?

Le TÉMOIN: Je crains de ne pas pouvoir dire ce qu'était alors ce prix.

M. PURDY: Le bois à pulpe se vendait de \$6 à \$8 la corde.

Le TÉMOIN: \$6 ou \$7 la corde.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. BLACK: Monsieur le président, lorsque le premier ministre de l'Alberta a comparu devant le Comité, la semaine dernière, avec son ministre, monsieur Tanner, il a déclaré que l'Alberta pourrait vendre son surplus de houille dans les Etats de l'Ouest central, s'il n'y avait pas de barrières commerciales. J'ai entendu cette déclaration avec surprise et je demande qu'elle soit confirmée. Il a dit que cela exempterait les longs transports vers le Canada central et les subventions. M. Gillis qui, je le regrette, n'est pas ici, a corroboré cette affirmation en ce qui concerne la vente du charbon dans l'Est du Canada en prétendant que si nous n'avions pas de barrières commerciales nous pourrions vendre notre charbon dans l'Est des Etats-Unis et supprimer les subventions, qui actuellement nous permettent de vendre du charbon dans le Québec et l'Ontario. Je me suis opposé à cela, vu que j'ai eu beaucoup à faire dans le passé pour obtenir de l'aide afin d'assurer des marchés, dans le Canada central, au charbon de la Nouvelle-Ecosse. Je crois savoir, et c'est l'opinion de M. Frank Neate, qui a comparu devant le présent comité, que l'on peut livrer du charbon au prix actuel, en Nouvelle-Angleterre, à un prix inférieur à celui auquel on pourrait le mettre sur des wagons ou sur des bateaux au Cap-Breton. Il y a actuellement un droit de 75c. par tonne, et en outre il y a une subvention de transport et une subvention de cokéfaction pour la vente dans le Canada central. M. Neate est d'avis—et il me l'a dit—que s'il n'y avait pas de droits sur le charbon ni de protection ni de subventions, nous ne pourrions pas vendre

une livre de charbon des provinces Maritimes en dehors des Maritimes. Voilà une question très importante pour notre province. Je crois que vous devriez, soit aujourd'hui, soit à une autre séance, définir clairement l'attitude de notre province concernant la vente de ce charbon de surplus. Par charbon de surplus je veux dire ce que nous ne pouvons pas consommer dans notre province. Sans doute, les présentes années de guerre sont anormales. Je regrette que la production n'ait pas été plus grande. Les subventions ne sont pas nécessaires, actuellement, et nous pouvons vendre ce charbon assez bien, dans les provinces Maritimes, pour remplir les soutes des navires. J'aimerais beaucoup que vous puissiez faire une déclaration à ce sujet, soit à présent, soit plus tard.

Le TÉMOIN: Si j'avais su que cette question me serait posée, je me serais préparé à vous donner une réponse précise. J'aimerais croire que cette affirmation est exacte. Personne ne serait plus heureux que moi de penser que nous pourrions livrer en Nouvelle-Angleterre du charbon de nos mines du Cap-Breton. Cela se faisait il y a un certain nombre d'années. Il s'expédiait beaucoup de charbon du Cap-Breton, dans les Etats de l'Est, comme au Massachusetts, pour la cuisine, mais c'était dans des conditions entièrement différentes. Je ne suis pas une autorité en fait de charbon et, comme je l'ai dit, je serais très heureux que notre sous-ministre des mines, qui est un ingénieur de mines distingué, vienne ici pour répondre aux questions à cet égard. Mais je ne puis croire que cette affirmation soit exacte.

M. BLACK: L'affirmation que nous pourrions vendre notre charbon dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre?

Le TÉMOIN: J'ai vu extraire le charbon dans la Virginie de l'Ouest. J'ai vu comment on procédait, les voies qu'on posait le long des affleurements de charbon et les pelles à vapeur qu'on employait pour charger le charbon à peu près au même prix qu'on peut charger un voyage de terre ou de gravier sur des wagons dans notre province. Je dirais qu'on peut charger le charbon sur les wagonnets à raison de 25c. à \$1 la tonne. Je ne sais ce que coûterait le transport à partir de la Virginie de l'Ouest, mais je suis assez certain que cette exportation ne pourrait pas se faire. Voilà tout ce qu'il y a là dedans. Je regrette de ne pouvoir faire une déclaration plus catégorique, mais d'après la connaissance que j'ai des taux de transport et de ce qu'il en coûte pour prendre le charbon sous l'océan et l'expédier par wagons à Sydney, je crains que d'ici quelque temps et peut-être pour toujours il nous faille accepter les marchés du Canada avec les subventions que nous pourrions obtenir du gouvernement.

M. McDONALD (*Pontiac*): M. Black vient de dire que vous avez actuellement un marché, chez vous, dans votre province, pour tout votre charbon. Je présume que c'est à cause de l'augmentation des transports par eau.

M. Black:

D. Je crois que tout ce charbon se vend actuellement à l'est de Québec?—R. Oui.

M. McDonald:

D. Dans quelle mesure pensez-vous pouvoir garder ce marché après la guerre?—R. Je regrette de ne pas m'y connaître davantage en matière de charbon. Je prétends avoir quelque connaissance sur bien des choses, mais l'exploitation houillère est une de celles dont je ne suis pas au courant. En réalité, notre charbon se consomme presque complètement dans les Maritimes ou du moins à l'est de Québec. Pour recouvrer les marchés que nous avons dans le Québec et l'Ontario, il va nous falloir des subventions. Nous ne pouvons pas produire du charbon et l'expédier à ces endroits sans des subventions pour nous aider à concurrencer la même qualité de charbon qui vient d'outre-frontière. Je voudrais pouvoir dire le contraire, mais voilà les faits, et autant vaut les envisager. Nous

pouvons produire plus de charbon en Nouvelle-Ecosse, mais il nous faut des marchés assurés pour pouvoir persuader quelqu'un d'engager de fortes sommes d'argent pour ouvrir de nouvelles mines. A deux ou trois endroits de la province, il y a des filons qu'on pourrait ouvrir, mais dans chaque cas l'ouverture d'un nouveau filon exigerait environ \$1,000,000. Il faudrait des marchés assurés pour pouvoir intéresser quelqu'un à l'ouverture de ces nouveaux gîtes.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser à M. MacMillan?

M. Purdy:

D. Les chemins de fer sont de grands consommateurs de charbon?—R. Oui, ils en sont les plus grands consommateurs, et partant ils sont nos meilleurs clients.

D. J'allais vous demander de nous dire si ce programme que vous nous avez exposé ce matin se compose entièrement de travaux qui sont du ressort de la province. Vous n'avez pas exploré le domaine des municipalités. Vous n'avez pas parlé du problème du logement dans la province?—R. Nous avons une commission du logement. Je serais très heureux de prendre des mesures pour que ses membres viennent comparaître devant vous. Je n'aimerais pas envahir leur domaine sans discuter la question avec eux, mais ils peuvent eux-mêmes vous exposer le problème du logement dans notre province. Sans doute, il y a un grand besoin de logements en Nouvelle-Ecosse. Ce besoin n'a jamais été aussi grand et ne sera peut-être jamais aussi grand qu'actuellement. Si vous aimez faire un voyage à Halifax, vous aurez occasion de dormir dans les rues. C'est ce que nous pourrions vous offrir de mieux dans le moment.

M. McDONALD: Ce n'est pas très invitant.

Le TÉMOIN: Non, assurément. Mais si quelque membre de ce Comité veut y venir, je leur garde une chambre dans ma maison. Mais voilà la situation. Nous avons dans la province un petit plan de logements dont nous poursuivons l'exécution. C'est une entreprise coopérative. Des industriels se réunissent et achètent un lot. Nous les finançons jusqu'à un certain point pour qu'ils se construisent des maisons. Autrement dit, le lot leur appartient et nous leur avançons environ \$1,800, à rembourser en 20 ans et portant intérêt à 3 p. 100. Nous avons probablement cinq ou six de ces plans. Dans les deux ou trois dernières années, il s'est construit quatre-vingt-une maisons d'après ce système, qui fonctionne très bien. Les participants ont fait leurs versements avec régularité. Il n'y a pas un seul cas où quelqu'un ait manqué de faire ses paiements. L'entreprise n'est pas de grande envergure, mais elle répond aux besoins, en certains endroits. Actuellement, il faudrait une entreprise de construction extrêmement considérable pour répondre aux besoins. Sans doute, quand la guerre sera terminée, et nous espérons qu'elle le sera bientôt, il se produira une exode de la population urbaine, et les gens des autres provinces retourneront chez eux.

M. Purdy:

D. Nous espérons qu'un bon nombre de nos hommes reviendront aussi.—R. Oh! oui, nous nous attendons à cela, mais les gens qui vont partir seront en plus grand nombre que ceux qui reviendront. Dans la ville d'Halifax, dont la population normale est de 60,000—sur la péninsule seulement—il y a actuellement une population d'environ 100,000. Et, comme vous le savez, en dehors de la presqu'île, sur les côtes, il s'est construit une ville où il y a probablement encore 40,000 âmes, de sorte que notre population a presque doublé en quatre ans. Vous comprenez que l'agent d'immeuble ordinaire ne peut pas fournir assez de maisons. Par conséquent, tous les coins et recoins sont occupés.

D. Il y a une autre question. Votre mémoire parle de certains projets de travaux relatifs aux terres et forêts. Y a-t-il quelque chose dans votre programme pour la protection contre les inondations?—R. Non, je ne crois pas qu'il en soit fait mention. J'ai mentionné la protection contre l'incendie, le reboise-

ment, les routes et sentiers, les coupes d'éclaircie et les coupes d'amélioration. On demandera peut-être ce que sont les coupes d'éclaircie. Nous obtenons un recrû qui pousse beaucoup trop dru pour faire du bois d'œuvre et qui a besoin d'être éclairci. Dans la plupart de nos forêts, nous avons besoin d'éclaircir plutôt que de reboiser. Vous savez cela, monsieur Purdy, aussi bien que moi. La forêt repousse d'elle-même. Il en est surtout ainsi en Nouvelle-Ecosse, sauf dans les landes dénudées. Nous mentionnons les chemins et les sentiers, les travaux d'expérimentation, mais je n'ai rien ici au sujet des endiguements.

D. C'est un problème assez important à bien des endroits?—R. A quel point de vue voulez-vous dire?

D. Je veux parler des dommages que les inondations vont causer à nos terres.—R. C'est à cause du fait que les inondations et les dégels ont été plus considérables qu'auparavant?

D. Oui.—R. C'est parce que vous, les marchands de bois, vous abattez les forêts et qu'alors l'eau descend beaucoup plus vite.

D. Peut-être que le Seigneur nous a envoyé plus d'eau?—R. Non, je crois que c'est vous autres qui êtes à blâmer.

D. Alors il ne serait pas très juste que les cultivateurs se trouvent en mauvaise posture à cause de nous, les marchands de bois.—R. Je puis dire que j'ai reçu bien des demandes. Il n'est que juste, je suppose, d'ajouter à ce qu'a dit votre président au sujet de mes fonctions, que les cours d'eau de la province sont aussi de mon ressort et qu'on a fait diverses instances auprès de moi à propos des rivières qui débordaient sur les champs.

D. C'est un problème très grave.—R. J'ai un problème sur une de mes fermes actuellement, pour vous dire la vérité. Il m'en a coûté \$1,000 pour endiguer un tournant de la rivière où l'eau débordait sur ma terre.

M. Hill:

D. Et il faut nettoyer les fossés parce que les cultivateurs n'ont pas l'outillage voulu?—R. Tout cela est vrai. Sans doute, on pourrait ajouter à ce travail un jour.

D. Je l'espère.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser à M. MacMillan?

M. CASTLEDEN: Je tiens à souligner ce qu'a dit le premier ministre, sur un point. J'ai visité une de ces communautés coopératives près de Sydney. Je crois que le Comité ferait bien d'étudier cela et d'en recommander une étude plus approfondie. Il y a un groupe de douze familles qui avaient vécu des années dans des maisons louées qui n'étaient pas modernes et qui n'avaient pas de commodités. Ces familles se sont groupées et, grâce à ce système, elles se sont construit un groupe de maisons d'après un plan collectif bien imaginé. Elles se sont construit de bonnes maisons avec sous-sols de mêmes dimensions. Je crois que ces maisons avaient 28 pieds par 32, qu'elles avaient l'éclairage électrique et étaient tout à fait modernes. Ces gens en ont fait tous les plans eux-mêmes. Je crois que ces plans ont été soumis à l'approbation de votre architecte.

Le TÉMOIN: Nous avons un architecte, que nous leur avons prêté.

M. Castleden:

D. Je crois qu'il a approuvé ces plans en déclarant que c'étaient les plus beaux plans qui lui aient jamais été présentés. Ces gens vivent maintenant dans leurs coquettes maisons, qui sont, je crois, sur des lots de 50 pieds, comportant une cour, pour permettre aux enfants de jouer. Ces maisons sont complètement modernes. Autrefois, ces gens payaient jusqu'à \$25 et même \$35 par mois de loyer pour des maisons très pauvres et ils vivent maintenant dans leurs propres maisons qui leur coûtent \$18 par mois et qui leur appartiendront totalement au bout de vingt ans.—R. C'est exact.

D. Ils ont fait tout cela en coopération; ils ont construit coopérativement avec des matériaux achetés en coopération, et ils ont profité de ce plan. En comparaison de quelques-unes de nos entreprises de guerre, je crois que c'est un plan que toute la population devrait examiner et que nous devrions recommander très fortement.—R. Je puis dire que nous pratiquons ce système d'une manière restreinte. Nous voulons d'abord que le groupe qui prend une telle initiative s'occupe tout d'abord de se procurer le terrain. Alors nous les laissons commencer et nous les aidons en leur fournissant les avis de notre architecte. La municipalité doit approuver leurs plans à cause de l'impôt, car l'impôt se paye continuellement. Nous n'avons pas demandé à la municipalité de réduire l'impôt pour ces maisons. Tout se paye. L'important, c'est que ces hommes recommencent presque à neuf pour leur compte; ils se construisent un foyer, ils ont un jardin et cultivent une bonne partie de leurs légumes. L'expérience a été un succès merveilleux. Nous n'avons pas constaté une seule faillite. Une société a chancelé un peu, mais nous l'avons aidée à reprendre son aplomb et elle a très bien fait les choses. Je les surveille d'assez près, car elles relèvent de mon ministère. C'est une autre petite tâche que j'ai.

D. Cet argent est-il disponible à cette fin depuis deux ou trois ans?—R. Au commencement de la guerre, nous avons réduit ce service à sa plus simple expression, mais ensuite nous l'avons développé de nouveau. Actuellement, l'argent est disponible. Il ne s'agit pas d'une somme fixe. Nous y pourvoyons à la fin de l'année au moyen d'un arrêté en conseil. Nous ne faisons pas de budget à l'avance pour cela. Nous ne savons pas ce que l'année produira.

M. Hill:

D. Monsieur MacMillan, à propos de l'industrie de la pêche, croyez-vous qu'il soit du devoir du gouvernement fédéral d'accorder une aide importante à la recherche de marchés domestiques et de marchés d'exportation pour le poisson? Croyez-vous que ce soit dans les attributions du gouvernement fédéral?—R. Il me serait facile de passer la responsabilité à d'autres et de dire que c'est une tâche fédérale. Mais dans le moment, je crois que ce l'est.

D. L'établissement d'un marché d'exportation?—R. Oui, un marché d'exportation, mais le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse est prêt à aider et à coopérer de toute manière possible, car nous sommes censés aider nos pêcheurs.

D. A votre avis, le Comité devrait faire cette recommandation?—R. Quant à moi, oui.

D. Dans votre déclaration, vous envisagiez, je crois, un moyen d'obtenir une production uniforme de poisson pour que, une fois les marchés établis, vous ayez un flot égal de poisson vers ces marchés. C'est à ce sujet qu'il y avait des plaintes dans le passé?—R. Si nous ne pouvons pas leur fournir un flot égal de poisson, nous ne pouvons pas nous attendre à garder le marché. A l'époque des chaluts, c'était différent. Le Dr Finn est ici et il peut traiter cette question à fond. Les seuls poissons que j'aie pris dans ma vie, ce sont quelques carpes, de temps à autre.

D. C'est ce que vous suggérez, et je présume que c'est pour cette raison.—R. Je me rends compte qu'il faut garder les marchés qu'on a et pour cela fournir un apport constant de poisson. Ce n'est pas possible dans les circonstances actuelles en Nouvelle-Ecosse, car nous n'avons pas les entrepôts frigorifiques nécessaires.

D. A mon avis, il incombe au gouvernement fédéral de fournir un bon nombre de ces entrepôts frigorifiques.—R. Je le crois, mais nous sommes prêts à faire notre part.

D. Que dites-vous des transports rapides, après la guerre, par chemin de fer ou par avion?—R. Demandez l'avis de M. Finn.

D. Cela pourrait donner de l'ouvrage à un bon nombre des pilotes qui reviendront.—R. Cela nous amène à une autre question économique.

D. Je le sais, mais je veux votre opinion sur ce point.—R. Pouvez-vous livrer le poisson? Sans aucun doute, vous pouvez livrer le poisson en meilleur état, mais pouvez-vous le livrer aussi bon marché qu'en le mettant dans les wagons frigorifiques ordinaires?

D. Evidemment, si le gouvernement fédéral désire donner de l'emploi à ces gens, il peut le faire?—R. Exactement.

D. Une autre raison pour laquelle j'ai posé la question, c'est que le poisson qu'on nous sert à Ottawa et à Toronto est d'ordinaire très médiocre, à comparer à ce que nous avons dans les Maritimes. Une livraison rapide pourrait résoudre le problème, et par conséquent vous pourriez obtenir un plus haut prix pour le poisson parce qu'il serait plus appétissant.—R. Le poisson bien gelé...

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas interrompre cet intéressant tête-à-tête, mais je crois qu'un bon nombre des membres ne peuvent pas vous entendre.

M. HILL: Ce sera au compte rendu.

M. Quelch:

D. D'après ce que vous dites, je comprends que le principal obstacle et presque le seul obstacle à l'entretien et à l'augmentation de la main-d'œuvre dans les principales industries de la Nouvelle-Ecosse, c'est le manque de marché?—R. Oui. Pour certains produits destinés à l'exportation, nous ne manquons pas de marchés, comme, par exemple, pour le bois.

D. Et pour le charbon?—R. Nous ne manquons pas de débouchés pour le charbon.

D. Il n'est pas possible, n'est-ce pas, d'étendre la production sans étendre le marché?—R. Il faut avoir un marché assuré; c'est-à-dire un marché stable et, naturellement, à l'heure actuelle, il y a les difficultés concernant le transport. Si nous tentions d'expédier du charbon vers l'Ontario actuellement, nous aurions beaucoup de difficulté car il n'y a pas de navires pour le transporter. Au lieu d'expédier le charbon par bateau, aujourd'hui, on l'expédie par chemin de fer. En temps normal, la plus grande quantité serait expédiée par bateau, mais maintenant il est presque tout expédié par chemin de fer. Je crois que j'ai raison sous ce rapport.

D. Ceci est vrai en ce qui concerne l'industrie de la pêche et ce serait probablement vrai pour l'agriculture?—R. Oui, peut-être.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions ou le premier ministre MacMillan va-t-il poursuivre son exposé relativement à l'électrification des régions rurales de la Nouvelle-Ecosse?

M. Purdy:

D. Pourriez-vous exprimer des vues sur l'avenir de la construction maritime en Nouvelle-Ecosse?—R. Franchement, en ce qui me concerne, c'est un point sensible. Au cours des deux dernières années, j'ai beaucoup travaillé en vue d'établir cette industrie, mais c'est très difficile pour la construction des navires d'acier. Je ne hasarderai même pas une conjecture. Je suis d'avis que la construction des navires d'acier au chantier maritime de Pietou devrait se poursuivre. On y construit des navires de moyenne grandeur et, à en juger par le travail qui s'y fait, je crois qu'ils livreront un navire par mois. C'est ce qu'on se propose. Je crois qu'ils devraient poursuivre ce travail. Le chantier de Pietou est véritablement le seul dans la province, pour la construction des navires d'acier. Naturellement, à Halifax, des contre-torpilleurs sont en voie de construction aux chantiers maritimes. Je ne sais pas si on aura besoin d'un plus grand nombre de contre-torpilleurs. Comme vous le savez, on en a lancé un récemment. Un autre est presque terminé et un troisième est en voie de construction. Je veux parler des contre-torpilleurs du type Tribu. Quant à la construction des navires de bois, je crois encore qu'il y a place au Canada pour les navires de bois et qu'il y en aura

longtemps. C'est mon opinion personnelle et je n'ai pas de raison d'en douter. Quelqu'un d'autre pourrait en douter, cependant.

D. Les chantiers maritimes de Pictou et d'Halifax nous offrent la meilleure occasion pour l'avenir, lorsque l'industrie de guerre sera transformée en industrie de paix?—R. En ce qui concerne Halifax, nous croyons que cela ne fera pas grand'différence, car ce chantiers sera occupé à plus de travaux de réparations qu'il ne pourra en faire, pendant nombre d'années. Nous sommes d'avis, cependant, qu'à Pictou, on devrait continuer à construire des navires marchands.

M. McDonald (Pontiac):

D. En supposant que la marine canadienne soit centralisée à Halifax, prévoyez-vous un avantage particulier ou une augmentation des marchés par suite du nombre de vaisseaux que nous avons aujourd'hui par comparaison avec les années passées?—R. Si Halifax continue d'être le centre naval qu'il était avant la fin de la dernière guerre, certainement, cela signifierait beaucoup pour Halifax.

D. Halifax est-il assez considérable pour servir de base navale?—R. Oh! oui; assez considérable pour loger les deux marines. Le port d'Halifax est assez vaste pour recevoir la marine canadienne et la marine britannique ensemble.

D. La seule fois que je suis allé à Halifax, il y avait du brouillard; par conséquent je n'ai rien vu.—R. Je vous conseillerais d'y retourner.

M. Ross (Middlesex):

D. La question des navires marchands et de la marine de guerre amène une autre question qui a trait au commerce côtier et intercôtier. Y a-t-il eu interruption, au cours de la guerre, du commerce côtier et intercôtier?—R. Oui, il y a eu interruption.

D. Prévoyez-vous une amélioration ou une expansion après la guerre?—R. Notre commerce avec le sud, qui se faisait avec des vaisseaux très ordinaires, a été entièrement interrompu. On aura besoin d'un grand nombre de navires pour le commerce côtier. Ces navires ne peuvent pas tous servir, actuellement, à cause des coulages et parce qu'il y en a d'affectés à d'autres travaux.

D. Je suppose que vous n'aurez pas de difficultés avec les équipages?—R. Ce sont tous des matelots maintenant.

D. Vous n'aurez pas de difficultés avec les équipages après la guerre?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions ou est-ce que le premier ministre MacMillan va passer à un autre sujet?

Le TÉMOIN: On m'a demandé de dire quelques mots au sujet de nos plans d'électrification des districts ruraux de la Nouvelle-Ecosse, et de ce que nous faisons. Je serai bref. Nous avons modifié notre loi en 1936 pour permettre de fournir des subsides en vue d'étendre l'électrification aux districts ruraux de la Nouvelle-Ecosse. Jusqu'à date, les progrès sont satisfaisants. Au cours des deux dernières années, nous n'avons pas pu nous procurer le matériel et nous n'avons pas fait d'expansion, sauf pour les forces armées, et nous avons dû faire de l'expansion en vue de leur fournir la lumière et l'énergie. A part cela, nous n'avons pas pu obtenir les priorités. Comme vous le savez, il est impossible de se procurer le fil, les transformateurs et autre matériel semblable. Il y a un an, on nous a permis d'obtenir 250 pieds de fil et il y a environ trois mois, on nous a fait de nouvelles concessions. Nous pouvons maintenant nous procurer 650 pieds de fil, mais cela ne nous donne pas beaucoup de latitude pour faire des expansions. En ce qui concerne l'électrification des régions rurales, nous accordons un subside pour l'extension des lignes à ces districts de la province.

M. McDonald (Pontiac):

D. Jusqu'à quel point?—R. Si j'avais le texte de la loi, je pourrais plus facilement l'expliquer. Pour chaque mille, il faut en moyenne, six raccordements ou six et demi. Il n'en est pas de même pour tous les districts, mais la

moyenne est de six ou six et demi pour nous permettre d'installer l'électricité dans un district sur une base rémunératrice. La loi dit que si trois raccordements par mille peuvent être faits et s'il en reste trois autres qui sont possibles dans le même mille, l'extension sera faite. Cela ne signifie pas pour un mille en particulier; cela veut dire pour la moyenne des milles sur cette route; et nous payons la différence entre trois et six. En d'autres termes, pour être bien clair, en premier lieu je pourrais dire qu'en vertu de la Power Commission Act de la province de Nouvelle-Ecosse, la province produit l'énergie, pas toute l'énergie mais environ 70 p. 100 du total produit par l'eau dans la province. Naturellement, il y a aussi les usines qui en produisent au moyen du charbon.

D. Lorsque vous dites "l'eau" vous voulez dire l'énergie hydroélectrique?—
R. Oui, et nous vendons cette énergie au consommateur au prix coûtant, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'une grosse société d'utilité publique ou d'un simple particulier. En un mot, chaque subside représente pour nous une dépense de \$15.66 par raccordement. Naturellement cette dépense sera réduite chaque fois qu'il se fera un nouveau raccordement à une ligne, mais c'est la moyenne à l'heure actuelle, et le coût moyen pour le consommateur, pour le raccordement, a été de \$27.00, les deux réunis formant un total de \$42.66. C'est-à-dire que pour chaque raccordement, le consommateur paie \$27.00 et nous payons \$15.66. Est-ce clair? De 1936 à 1941, nous avons construit environ 1,000 milles de ligne dans les districts ruraux et fourni les raccordements. Nous avons 8,000 raccordements de ferme sur cette distance et 2,000 autres raccordements possibles, ce qui fera un total de 10,000. Dans les plans que j'ai soumis ce matin, nous prévoyons encore 800 milles et environ 15,000 raccordements, formant un total, si le plan est mené à bonne fin, d'environ de 20,000 à 25,000 raccordements, dans la province, sur une période de cinq ans.

D. Quelle serait, en chiffres, la proportion de votre population fermière?—
R. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, le nombre total des fermes actuellement occupées serait d'environ 28,000.

M. PURDY: Je crois que c'est conforme au dernier recensement.

Le TÉMOIN: J'ai le renseignement quelque part, si je peux mettre la main dessus.

M. McDONALD (Pontiac): Des chiffres approximatifs suffiront.

Le TÉMOIN: Si ces chiffres doivent être publiés, je tiens à ne pas trop m'écarter. Néanmoins, je me rappelle ceci: Ces chiffres s'établiraient à peu près comme suit: Un certain nombre des fermes que j'ai mentionnées, sont des fermes de petites dimensions, des fermes de pêcheurs, qui n'ont que quelques acres de terre cultivée et dont la pêche est la principale industrie; mais nous avons 18,000 fermes d'assez vastes dimensions dans la province.

M. McDonald (Pontiac):

D. Qui ont le service de l'électricité?—R. Non, pas encore, je vous donne le nombre de nos fermes. Nous espérons pouvoir les atteindre toutes un jour. Nous avons eu un grand nombre de difficultés. Je peux vous en fournir des exemples pour le comté de M. Purdy et celui de M. Black, où nous n'avons pas reçu, des sociétés d'utilité publique, la coopération que nous avons le droit d'attendre.

M. Black:

D. Exigez-vous que les sociétés privées d'utilité publique fournissent à ces fermes l'électricité au prix coûtant de la production de l'énergie?—R. Non, nous leur accordons un subside comme nous le faisons pour les autres sociétés.

D. Demandent-elles un gros profit; y a-t-il une restriction et, dans l'occurrence, quelle est cette restriction?—R. Il y a la restriction imposée par la Commission des utilités publiques sur les bénéfices qu'elles peuvent réaliser sur l'énergie vendue. J'ai essayé de faire adopter une loi pour qu'elles fournissent

l'électricité au prix coûtant, mais je n'ai pas eu beaucoup de succès. Il se peut que je sois allé un peu loin. La difficulté dans votre comté est celle-ci: A Truro, dans le comté de Colchester, il y a une société qui s'interpose entre nous et le cultivateur qui demande le raccordement. Je crois que c'est la Snook Company, n'est-ce pas?

M. PURDY: Tout de même, elle a comblé un vide à cet endroit, monsieur.

Le TÉMOIN: Je ne critique pas du tout. Ce que je tiens à dire c'est ceci: Nous avons maintenant le pouvoir de traiter des cas de ce genre. Ils achètent le pouvoir par l'intermédiaire de la Truro Electric, qui est fourni en partie par nous, par l'entremise de l'aménagement de Sheet Harbour, et en partie par leurs propres usines utilisant le charbon. Ceci est donné à l'autre compagnie et sans doute, il doit y avoir un petit bénéfice qui vient s'ajouter. Il faut qu'ils fassent un profit; à leur tour, les régions rurales auraient à obtenir les raccordements de cette société. Par conséquent, deux bénéfices sont réalisés avant d'atteindre le consommateur, et c'est une de nos difficultés. Il en est à peu près de même pour votre comté, M. Black. Je crois qu'il s'agit de la MacCan qui alimente l'Edison Light and Power, n'est-ce pas? laquelle, à son tour, fournit l'électricité; et nous avons eu beaucoup de difficultés à conclure les arrangements nécessaires; mais, lors de la dernière session de la législature, nous avons obtenu l'autorisation et maintenant, lorsque nous ne pouvons obtenir sa coopération nous nous emparons de l'utilité publique. Nous avons maintenant le pouvoir de nous emparer de toute utilité publique dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

M. McDonald (Pontiac):

D. Avez-vous établi une commission ou une autorité quelconque pour s'occuper des taux et autres questions semblables?—R. Nous avons une commission des utilités publiques qui est établie depuis plusieurs années et qui fixe les taux et autres coûts.

M. Purdy:

D. N'est-il pas vrai que les taux alloués par la Commission des utilités publiques aux sociétés privées ne sont pas suffisants pour leur permettre de s'acquitter de leur dette, et que par conséquent, elles doivent faire appel à leurs actionnaires et aux détenteurs d'obligations?—R. J'ignorais cela, je n'ai pas de renseignements à ce sujet.

D. Je crois qu'il en est ainsi dans le présent cas.—R. La chose est possible.

M. Castleden:

D. Votre politique est de ne pas faire concurrence aux sociétés privées, mais plutôt de fournir l'énergie aux districts qui ne sont pas desservis par elles?—R. Nous fournissons l'énergie aux districts ruraux lorsque les autres croient que la chose n'est pas possible; mais si une société y consent, nous lui accordons le même subside qu'aux autres. Elles sont toutes sur le même pied en matière de subsides.

M. McDONALD (*Pontiac*): Quelquefois vous pénétrez dans un district où une société est déjà établie?

Le TÉMOIN: Nous ne faisons pas cela. Il n'y a pas de concurrence.

M. McDonald (Pontiac):

D. Le fait s'est produit dans un cas que vous avez mentionné?—R. Il n'y a pas deux lignes dans la même place pour desservir le public, vu que la Commission des utilités publiques s'occupe de ces cas et elle établit des zones pour chaque société.

M. Quelch:

D. Lorsque vous faites un raccordement, les frais d'installation sont-ils élevés, coût du transformateur et ainsi de suite?—R. Non, tout est compris.

D. Existe-t-il un coût initial?—R. Non, il n'y a pas de coût initial et de plus nous payons les habitants du district, nous leur accordons une allocation pour la pose des fils; s'ils ne peuvent pas faire l'installation des fils, nous nous en occupons et nous leur donnons dix ans pour nous rembourser; ceci vient s'ajouter à leur compte mensuel.

M. Castleden:

D. Quel est le prix du kilowatt-heure?—R. Je ne sais pas si j'ai ce renseignement; je peux vous donner le coût à notre usine.

D. Ce que je veux savoir c'est ce que le consommateur doit payer.—R. Le prix s'échelonne ainsi... Je croyais avoir ce renseignement quelque part, mais j'ai dû l'égarer parmi mes papiers.

M. Quelch:

D. Je me demande ce qui s'est produit durant la crise, des abonnés des districts ruraux ont-ils eu de la difficulté à rencontrer leurs obligations?—R. Nous n'avons pas perdu un seul abonné durant la crise, pas un seul. Nous avons constaté que c'était différent du service du téléphone; au cours de la crise, un grand nombre de gens ont fait interrompre leur service de téléphone, mais il n'en fut pas de même pour le service d'électricité; une fois abonnés, ils le demeurent. Telle est mon expérience.

D. J'avais en vue le téléphone et l'expérience que j'ai acquise en Alberta; au cours de la crise, nous avons perdu un grand nombre de nos abonnés.—R. Peut-être que vous pouvez installer ce service à meilleur compte que nous. Notre principal écueil est le coût des transformateurs et du matériel. Si nous pouvions nous procurer nos transformateurs au prix des Etats-Unis, cela ferait une différence considérable; nous payons environ 30 p. 100 de plus ici qu'aux Etats-Unis.

D. Les transformateurs seraient la principale dépense?—R. C'en est une; il faut aussi considérer l'endroit où se trouve votre abonné, la distance qui sépare un abonné d'un autre et le nombre de transformateurs requis pour fournir le service à une localité. S'il s'agit d'un endroit assez bien peuplé, un seul transformateur est suffisant pour un bon nombre d'abonnés. Il faut toujours calculer le coût du transformateur suivant le coût d'une ligne de transmission d'un demi-mille ou d'un quart de mille. Vous me comprenez?

D. Installez-vous le fil jusqu'à la maison, ou l'abonné doit-il payer pour cela?—R. Nous installons le fil jusqu'à la maison.

M. Purdy:

D. Parlant du coût de la lumière pour le consommateur, admettez-vous que le système actuel est dispendieux?—R. Je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit; voudriez-vous parler un peu plus fort, s'il vous plaît? Je dois être sourd, je n'arrive pas à vous entendre.

D. En ce qui concerne vos remarques sur le coût du service pour le consommateur, admettez-vous que le système actuel de perception de la taxe de vente sur le compte mensuel est au détriment de la classe agricole?—R. La taxe de vente?

D. Oui, la taxe de vente fédérale?—R. Je ne saisis pas bien ce que vous voulez dire, monsieur Purdy.

D. Comme vous le savez, il y a une taxe de vente de 8 p. 100 sur presque tout.—R. Oui.

D. Elle est calculée sur la somme en dollar de chaque compte mensuel.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire que cela doit être payé sur la quantité d'électricité utilisée durant le mois, n'est-ce pas?

M. PURDY: Exactement, et de cette façon les taux sont plus élevés qu'ils ne le seraient autrement.

Le TÉMOIN: C'est une question très épineuse que vous me posez, et à laquelle je préférerais ne pas répondre.

M. PURDY: Mon opinion est très nette, là-dessus, et j'ai cru que vous pourriez la confirmer.

Le TÉMOIN: Je préfère que vous le fassiez vous-même, non pas moi.

M. Sanderson:

D. Quelle est la population de votre province?—R. Je crois qu'elle atteint presque les 600,000. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je crois que c'est cela, n'est-ce pas, monsieur Black ou monsieur Purdy?

M. PURDY: Je crois qu'elle est de 568,000 en chiffres ronds.

Le TÉMOIN: Elle était de 586,000 environ. Je puis vous assurer que ce chiffre est plus élevé actuellement.

M. Sanderson:

D. La pêche est-elle la principale industrie?—R. Oui, si elle était réellement exploitée elle pourrait très bien être la principale.

D. Pour quelle raison ne l'est-elle pas?—R. Je crois en avoir donné les raisons ce matin; périclitément des marchés pour les raisons que j'ai données. Le docteur Finn est présent et je vous suggérerais de lui poser ces questions; il vient de la Nouvelle-Ecosse, il est bien au courant des conditions et il est intéressé aux pêcheries.

D. Y a-t-il eu baisse au cours de la guerre?—R. Non, il y a eu augmentation et le marché du poisson est excellent, les pêcheurs font de bonne besogne. Si cela pouvait continuer, les pêcheurs n'auraient pas à se plaindre.

M. McDonald (Pontiac):

D. Je vous demande pardon si je pose trop de questions, mais j'ai été membre de l'Assemblée législative du Québec et, en 1935, une commission fut formée pour étudier la question de l'électrification des campagnes. J'ai devant moi un rapport de ce comité qui a été présenté à la Législature le 21 janvier 1935; et entre autres choses, la raison de ma question au sujet du nombre de cultivateurs utilisant ce service, c'est qu'en 1935, nous avons beaucoup entendu parler de l'électrification des campagnes, et en Ontario, seulement 13 p. 100 des cultivateurs utilisaient le service de l'électricité.—R. En Ontario?

D. Oui, et je tenais à savoir quel pourcentage vous aviez obtenu.—R. Je me ferai un plaisir de vous fournir ce renseignement.

D. Ce n'est pas absolument nécessaire, mais c'est ce que j'avais en vue. Au nombre des recommandations faites au gouvernement par la commission, sur cette question en particulier, se trouve celle-ci: l'électrification des campagnes devra être augmentée au moyen de subsides et la commission se basait sur le fait qu'en Ontario, la Commission hydroélectrique avait accordé des subsides jusqu'à concurrence de 50 p. 100. La commission suggéra également la création d'une commission pour contrôler toutes les sociétés d'énergie électrique de la province de Québec; telle est toute la question conduisant à la distribution de l'électricité?—R. Oui.

D. Et on ne recommande pas le contrôle par l'Etat. J'ai voulu dire propriété de l'Etat, non contrôle; une commission, un corps ou un conseil devrait avoir le contrôle.—R. Vous dites qu'ils ne recommandent pas la propriété...

D. De l'Etat.—R. Propriété de l'Etat, non contrôle par l'Etat.

D. Contrôle par l'Etat au moyen d'une commission.—R. Oui.

D. On n'a pas fait beaucoup?—R. Nous avons la propriété de l'Etat pour la plus grande partie de nos aménagements de pouvoir d'eau, en Nouvelle-Ecosse.

D. Depuis la publication de ce rapport, nous avons un seul cas, d'une société d'énergie qui soit la propriété de l'Etat—c'est dans mon comté du Nord-Ouest québécois—c'est la seule que nous ayons; mais le fait demeure que nous n'avons pas fait beaucoup en matière d'électrification des campagnes, bien que nous ayons abondance d'énergie. C'est pourquoi la question des taux m'intéressait.—R. Je regrette de ne pas pouvoir trouver les taux auxquels nous fournissons l'énergie aux consommateurs, mais je peux vous donner le coût de production à l'usine. L'usine St. Margaret's Day qui fournit l'énergie à la ville d'Halifax et au district adjacent, la produit pour .82 et la livre à la ville au moyen d'une longue ligne de transmission, au coût de 1.784. C'est le prix que paie la Nova Scotia Light and Power Company.

M. CASTLEDEN: Et cette énergie est livrée en grande quantité?

Le TÉMOIN: Oui; l'usine la produit à plein rendement.

M. CASTLEDEN: Par kilowatt-heure?

Le TÉMOIN: Par kilowatt-heure. Il y a ensuite l'usine de Sheet Harbour; nous avons deux installations à cet endroit—le coût de production y est de 0.625—cette énergie est vendue entièrement à la commission d'énergie électrique de Pictou et distribuée dans les centres miniers environnants; cette énergie est livrée à Pictou au moyen d'une ligne de transmission qui s'étend sur une distance de 50 milles, au coût de 1.0471. A l'usine Mersey—ce sont nos trois principales usines—le coût de production est de 0.484 et c'est ce que le Mersey Paper Mills nous paie.

M. CASTLEDEN: Desservez-vous le district rural avoisinant l'usine de Mersey?

Le TÉMOIN: Oui, quelque peu. Nous ne prenons pas l'énergie là, cependant. Nous avons une autre usine appelée Markland System qui y fournit l'énergie. Cela fait partie du même système, mais nous recevons—nous avons conclu une entente avec les autorités de Mersey par laquelle nous recevons une certaine quantité d'énergie pour notre propre usage. Elles ont leur propre petite usine où le coût de production est très élevé, 2,820—mais cette énergie nous est vendue ou plutôt livrée au coût de 1.29. Vous vous demandez peut-être comment de l'énergie produite au coût de 2.820 est vendue à raison de 1.29; nous devons augmenter la quantité d'énergie utilisée en nous la procurant des autorités de Mersey à un bas prix et en combinant les deux montants nous obtenons ce prix.

M. CASTLEDEN: Je me demandais quel pourrait être le prix pour les cultivateurs qui se trouvent le long de la ligne de Mersey dont vous avez parlé?

Le TÉMOIN: Le prix serait basé sur la longueur de la ligne du cultivateur, le nombre des transformateurs et le coût de construction de la ligne. Le prix varierait entre un cent le kilowatt-heure ou un cent et demi—il y a des endroits dans la province où nous distribuons l'énergie à raison de huit cents le kilowatt-heure.

M. Castleden:

D. Y a-t-il des frais de service en plus de cela?—R. Non.

D. Pas de frais de service mensuels?

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas interrompre cette discussion très intéressante, mais elle se rapporte plus aux questions d'actualité qu'à celle de l'après-guerre. Ne serait-il pas possible de rester plus près du sujet?

M. BENCE: Je m'excuse, monsieur le président, mais allons-nous entendre le premier ministre McNair? Il est près de quatre heures, actuellement.

Le PRÉSIDENT: Si nous terminons assez tôt avec le présent témoin, nous l'appellerons. Si nécessaire, nous pourrions siéger ce soir ou nous réunir de nouveau demain matin. Je comprends qu'il est facile de suivre une discussion qui touche à l'actualité; mais quoiqu'il en soit je crois que nous devrions nous en tenir à notre ordre de renvoi, et ne nous occuper que des questions d'après-guerre.

Je crois que le premier ministre MacMillan avait à nous parler du détroit de Canso. Nous avons entendu un témoignage à ce sujet et je tiendrais à savoir ce qu'il a à dire.

Le TÉMOIN: Au sujet de la chaussée et du changement de tracé des Chemins de fer Nationaux, de Sydney à Truro ou à Moncton, si vous le voulez. Comme vous le savez, je crois que vous avez entendu un témoignage à ce sujet; du moins c'est ce que je crois comprendre; j'ai essayé sans succès de m'en procurer un exemplaire; évidemment j'ai dû m'adresser au mauvais endroit. Selon le témoin en question, la construction d'un pont ou d'une chaussée serait une nécessité pour traverser le détroit de Canso. Maintenant, il y a une question que j'aimerais à traiter et, avec votre permission monsieur le président, je demanderais qu'elle ne figure pas au compte rendu.

(Les délibérations se poursuivent sans être versées au compte rendu.)

Le TÉMOIN: Maintenant, la question de la chaussée—je peux dire que j'ai fait une étude personnelle de la situation pendant quatre ou cinq ans. La situation est bien, je crois, comme on vous l'a décrite. Une locomotive ordinaire de 15 à 20 wagons de Sydney à Truro; une pente réduite et de nouveaux alignements permettraient à la même locomotive de tirer de 50 à 70 wagons. Il y a une perte énorme chaque jour et il en sera de même jusqu'à ce qu'un pont ait été construit, ou une chaussée, pour traverser le détroit de Canso, et jusqu'à ce qu'il y ait un nouvel alignement de la voie. Je ne suggère pas ce qu'il faut faire; j'ai fait certains calculs à ma chambre d'hôtel—je les ai fait transcrire et ils m'ont été remis il y a quelques minutes—il y a deux points à considérer, le premier, le coût estimatif de la chaussée—qui serait d'environ \$3,000,000.

Puis, j'ai une autre proposition. Elle provient de renseignements qui ont peut-être été fournis ici—je n'en suis pas certain, mais on m'a fait tenir un mémoire—changer 60 milles de pente entre Sydney et Truro. Il y a plusieurs endroits où la pente devrait être changée entre Sydney et Truro, 60 milles, \$6,000,000. C'est ma propre estimation, naturellement. Je ne cite personne. Il y a la chaussée, \$3,000,000 et il faut ajouter \$1,000,000 pour les écluses, le tout formant un total de \$10,000,000. De Sydney à Point-Tupper, il y a une pente de 1.25 et de Mulgrave à Truro, la pente la plus raide est 1.52. En faisant ces changements vous coupez vos pentes de sept-dixièmes, ce qui permettra, suivant moi, à la même locomotive de tirer de 50 à 60 wagons chargés, au moins.

En supposant qu'il faille emprunter la somme de \$10,000,000 pour faire ces travaux, je tiens à démontrer qu'au point de vue économique l'entreprise est absolument solide, et ce qui m'étonne, c'est que la compagnie de chemin de fer n'y ait pas songé, ou si elle y a songé pourquoi elle n'a pas agi plus tôt. L'intérêt à 3 p. 100 représente une somme de \$300,000 et le fonds d'amortissement à 2 p. 100, une somme de \$200,000. On peut dire que ce n'est pas suffisant pour le fonds d'amortissement, mais c'est raisonnable pour une entreprise de ce genre, alors que les travaux sont permanents. Service des intérêts, \$500,000; frais d'exploitation du traversier actuel et manœuvre des locomotives dans les deux directions—je tiens ce renseignement d'une source compétente et je suggérerais au Comité d'appeler le vérificateur des chemins de fer Nationaux pour établir l'exactitude de mes chiffres en ce qui concerne les frais d'exploitation de ce bateau—frais d'exploitation du traversier, \$400,000 par année; dépréciation des bateaux et dépenses connexes, \$100,000 faisant un total de \$500,000, ce qui s'égalise.

Je vous donne ces chiffres pour ce qu'ils valent. Je suis d'avis que ce travail devrait être fait. Je ne connais pas d'entreprise d'après-guerre qui puisse fournir tant de travail à tant d'hommes en étant menés à bonne fin. C'est tout ce que je tiens à dire. Je crois que ce travail devrait être entrepris et que les chemins de fer Nationaux le doivent à la province.

M. Hill:

D. N'avez-vous pas fait de calculs sur l'économie qui pourrait être réalisée sur les frais d'exploitation?—R. Non, j'aurais pu dire qu'il y aurait une économie de 20 p. 100 pour les frais de transport des marchandises entre Sydney et Truro et Moncton. Un autre projet a été énoncé, mais mon plan est entre les deux. On propose une dépense de \$22,000,000 et la construction d'une voie double jusqu'à Moncton.

M. Castleden:

D. Est-ce que cela veut dire une chaussée avec voie double?—R. Une voie simple, c'est tout, et une route. Il n'est pas possible de laisser la route de côté.

M. Black:

D. Et en ce qui concerne le parachèvement de l'embranchement de Guysboro et son extension jusqu'à Mulgrave?—R. C'est une toute autre affaire; parachever l'embranchement de Guysboro pour le trafic des marchandises et garder la voie actuelle pour le trafic voyageur. Il y aurait quelque chose à dire à ce sujet. Je ne sais pas quelles seraient les pentes sur l'embranchement, mais je crois qu'elles seraient assez douces par rapport à celles qui existent actuellement. Je crois que l'économie sur les marchandises justifierait la dépense. Il y a quelques années, nous aurions appelé cela une dépense formidable, mais aujourd'hui, comme nous ne parlons que par millions, c'est presque chose insignifiante.

M. McKinnon:

D. Cette proposition a-t-elle été faite aux chemins de fer Nationaux?—R. Celle-ci?

D. Oui—R. Non, j'y ai songé moi-même ces jours derniers. Je n'en ai pas parlé. Les autorités des chemins de fer sont au courant.

Le PRÉSIDENT: Les autorités des chemins de fer Nationaux sont venues témoigner à ce sujet.

M. BERTRAND: Il y a des chiffres pour chacun des différents problèmes que nous étudions.

Le TÉMOIN: Je me suis servi de mon jugement pour la préparation de cet état. Mon jugement peut être erronné, je ne le sais pas.

M. McDonald:

D. Dans l'exposé des chemins de fer Nationaux fait devant nous, au sujet de la chaussée, on a mentionné que des dispositions devraient être prises pour la construction d'une écluse afin de ne pas retarder la navigation?—R. J'ai cela ici, \$1,000,000. Naturellement, il y a aussi économie pour le ministère de la Voirie. Les frais d'exploitation des bateaux-passeurs à Mulgrave sont d'environ \$60,000 par année. Je crois que c'est le coût d'aujourd'hui. Il y a deux bateaux et le service est d'une demi-heure; je crois que la somme de \$60,000 comprend les frais de voyage de chaque côté. Je suis certain que la province contribuerait volontiers cette somme de \$60,000 en vue d'une amélioration du service. Nous ne le ferons pas à moins d'être forcé, mais nous le ferons volontiers si c'est nécessaire. La province a là, actuellement, des immobilisations de \$240,000 ou \$250,000.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions au sujet de cette chaussée?

M. CASTLEDEN: Je tiendrais à savoir si un relevé a été fait par des ingénieurs afin de déterminer la différence de coût et d'efficacité entre un pont et une chaussée?

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous avons une déclaration à ce sujet.

Le TÉMOIN: Je crois que le C.N.R. vous fournirait un rapport sur ce point. Sans aucun doute, un pont serait de beaucoup préférable car il y a plusieurs choses à considérer eu égard à la chaussée: l'état de la glace et que sais-je encore.

M. Castleden:

D. Et la marée?—R. Oui, elle n'est pas forte, 3 ou 4 pieds. Le courant est assez fort.

Le PRÉSIDENT: A-t-on encore des questions à poser au sujet de la chaussée? Si non, je demanderais au premier ministre MacMillan d'aborder un autre point, s'il s'en trouve d'autres qu'il désire soumettre au Comité.

Le TÉMOIN: Non, je n'ai rien de plus.

Le PRÉSIDENT: M. MacMillan n'a pas d'autre point à soumettre. Si vous désirez poser des questions, il vous répondra. Je ne veux pas paraître vous brusquer, mais s'il n'y a pas d'autres questions, je tiens à vous exprimer mon appréciation, monsieur le premier ministre, pour l'excellente façon dont vous avez présenté la cause de la Nouvelle-Ecosse. Je ne sais pas en quel état étaient vos notes, mais votre esprit était certainement en parfait état pour les réponses aux questions.

Le TÉMOIN: J'ai beaucoup trop de notes.

Le PRÉSIDENT: Vous avez répondu aux questions presque à la perfection. Je suis certain que les membres du Comité ont maintenant une meilleure idée de la situation qui existe en Nouvelle-Ecosse et une meilleure connaissance des difficultés que rencontrent les hommes publics, les hommes d'affaires, les cultivateurs et les ouvriers de cette province de l'Est. Je vous remercie sincèrement, monsieur le premier ministre. Vous aimeriez peut-être ajouter un mot.

Le TÉMOIN: Je n'ai rien à dire. Il m'a fait plaisir d'être ici et j'apprécie beaucoup votre accueil. Je regrette que mon exposé n'ait pas été plus long, mais je n'ai pas une bonne main pour la préparation des exposés. Je préfère, lorsque c'est possible, discuter de mémoire les questions. Y a-t-il d'autres renseignements que les membres du Comité désireraient, sur ce que j'ai exposé. Je me ferai un plaisir de vous les fournir, de mettre le ministère intéressé en communication avec vous et de vous fournir n'importe quand tous les renseignements que nous avons. Merci beaucoup.

M. PURDY: Vous voudrez bien veiller à ce que nous ayons un exemplaire du rapport Dawson lorsqu'il sera prêt.

Le TÉMOIN: Vous aurez peut-être quelque chose à payer. J'y verrai, toutefois. Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT: Nous avons avec nous le premier ministre McNair et un de ses collègues du Nouveau-Brunswick, ainsi que ceux qui se sont occupés des problèmes d'après-guerre de la province du Nouveau-Brunswick. M. McNair, en plus d'être premier ministre, est procureur général de la province. Il nous a présenté il y a quelques instants, M. Boucher, M. MacKenzie et d'autres qui l'accompagnent aujourd'hui. Sans autre introduction, je demanderais à M. McNair de nous présenter son exposé.

L'hon. M. J. B. McNair, premier ministre et procureur général du Nouveau-Brunswick, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs du Comité; je tiens à vous réitérer mon appréciation pour l'occasion qui m'est fournie de comparaître devant le Comité et de nous dire de nouveau le plaisir que j'éprouve d'avoir avec moi les membres de notre comité de la restauration, avec leur président M. MacKenzie. Ce comité a été formé au début de la guerre; ses ordres de renvoi sont de grande portée en vue de l'étude des problèmes d'après-guerre, des besoins et autres aspects de la restauration en ce qui concerne la population du

Nouveau-Brunswick. Ce comité doit faire rapport au gouvernement provincial sur ses conclusions et ses recommandations.

Ce comité siège depuis longtemps et le travail a été effectué par divers sous-comités qu'il a établis. En outre, au cours des dernières semaines, il a tenu des séances publiques à travers la province, en vue de recueillir des renseignements et des recommandations de la part d'organismes municipaux et autres. Les réunions ont pris fin vendredi dernier.

Il est regrettable que notre comité n'ait pu terminer son étude et préparer un rapport. Naturellement, le gouvernement provincial n'a pas eu l'occasion de prendre connaissance des vues du comité. M. MacKenzie vous mettra au courant du travail de son comité et vous fera part de ses impressions et de celles de ses collègues du comité sur les sujets qu'ils ont étudiés. Vous vous rendrez compte naturellement, que les propositions et les suggestions faites n'ont rien de définitif.

Dès le début, je puis dire que la question de la restauration intéresse au plus haut point les gens du Nouveau-Brunswick. Le besoin d'un développement économique et social existait bien longtemps avant le début de la guerre.

Pour plusieurs raisons, et pendant longtemps, le régime économique régional a été dans un état de déséquilibre chronique. Les causes de cet état ont été et sont encore en dehors de la portée de la province. Situation géographique, politique nationale, concurrence de monopoles extérieurs sont autant de facteurs.

Les remèdes sont tout d'abord entre les mains des autorités fédérales qui ont juridiction absolue en matière de tarif, taux des frais de transport, crédit, change, commerce international, marchés étrangers et politique monétaire. Toutes ces choses sont d'un intérêt fondamental pour les industries de base sur lesquelles repose surtout le bien-être de la population du Nouveau-Brunswick.

Sauf durant une courte partie de la dernière crise, alors que les provinces des Prairies étaient particulièrement éprouvées, le revenu par tête du Nouveau-Brunswick a été le plus bas au Canada, à l'exception d'une seule province. Bien que notre situation domestique se soit sans aucun doute améliorée, rien n'indique qu'il en soit de même en ce qui concerne notre position au sein de la confédération. Une part plus équitable du revenu national est d'une importance capitale pour nous.

Cette déclaration relative à notre position est en accord avec les vues exprimées dans le rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces où il est dit: "Le Nouveau-Brunswick partage avec la Nouvelle-Ecosse le fâcheux honneur d'avoir été en butte à des difficultés économiques depuis plus longtemps que toute autre province canadienne". (Rapport, volume 2, page 94).

Plus avant dans le rapport, la Commission fait remarquer ce qui suit: "Les programmes de politique nationale ont eu pour effet général d'accélérer le déplacement vers les provinces du Centre de l'industrie, de la finance et de la concentration de la richesse et des revenus". (Volume 1, page 206).

L'application du programme national de guerre a contribué à aggraver cette situation peu enviable. Les programmes de politique nationale ont de nouveau été appliqués de façon à intensifier une centralisation industrielle déjà très marquée. La presque totalité des contrats de guerre a été adjugés aux provinces du Centre, où les usines déjà en existence étaient prêtes à entreprendre la production. Cela était probablement le résultat normal des conditions anormales qui existaient.

Malheureusement, toutefois, pour nous, une petite part, hors de toute proportion, des sommes considérables dépensées par la trésorerie fédérale pour les usines et le matériel, propriété du gouvernement, fut accordée au Nouveau-Brunswick.

L'occasion qui s'offrait, grâce à une saine politique de déploiement de corriger cette concentration anormale de l'industrie, ne fut pas saisie. La trans-

formation possible de ces usines de guerre en industries d'après-guerre constitue une nouvelle menace à nos espérances de voir s'améliorer la situation peu désirable d'aujourd'hui.

Le maintien du revenu national à des niveaux non inférieurs à ceux d'aujourd'hui doit être un objectif national. Dans les plans d'avenir, sa répartition plus équitable et plus égale au point de vue régional doit recevoir la plus sérieuse attention. La stabilisation ou l'immobilisation de la disparité actuelle ne sera aucunement acceptable au Nouveau-Brunswick.

L'expansion du revenu national dépend de la production de marchandises, ainsi que de la construction et autres travaux complétés par des mesures de sécurité sociale. Etant donné que la plus grande partie de notre population travaille dans des industries de base, notre revenu par personne, comme on l'a fait remarquer, est relativement peu élevé. Une méthode efficace de relever son niveau serait d'augmenter le flot de l'argent au moyen de programmes de travaux publics. Les avantages qui résulteraient de meilleurs routes, et autres moyens de transport, de plus vastes services d'énergie électrique, de l'assèchement des terres, de l'endigement des inondations, du développement des parcs nationaux et autres aménagements récréatifs, non seulement auraient une répercussion, au point de vue économique, sur les producteurs, mais elles auraient aussi pour effet d'attirer le capital et les affaires dans notre province. Je parlerai plus tard des moyens de financer ces améliorations.

En ce qui concerne le programme d'après-guerre, voici nos buts essentiels: (1) engagement de la main-d'œuvre locale et rémunération raisonnable du travail de tous ceux qui peuvent et veulent travailler; (2) amélioration des conditions d'enseignement et plus grandes facilités d'éducation; (3) services sociaux et services de bien-être comparables à ceux qui existent ailleurs au Canada. Evidemment les aspects permanents et de temps de crise de la restauration et du rétablissement devront être étudiés.

Le problème de restauration permanente comporte un programme de grande envergure en vue de l'amélioration générale des conditions sociales et économiques de notre population.

Au cours de la guerre, nos cultivateurs ont répondu d'une manière splendide aux appels qui leur ont été adressés en vue d'augmenter la production des aliments. Ils l'ont fait en dépit de nombreux obstacles, y compris la pénurie de main-d'œuvre, de graines de semence, d'aliments protéiques, d'engrais et d'instruments aratoires.

Mais les problèmes agricoles fondamentaux du Nouveau-Brunswick n'ont pas été changés par le haut niveau actuel de la production. L'électrification rurale, l'amélioration des moyens de transformation et l'écoulement des produits de la ferme à des prix raisonnables, de meilleurs services sociaux et services de bien-être, un meilleur enseignement et une plus grande part du revenu national sont essentiels à notre programme de restauration.

Les mêmes principes s'appliquent à l'exploitation forestière, à l'industrie de la pêche et à l'industrie minière. Les gens qui travaillent dans ces industries sont également dans des conditions désavantageuses, privés des services essentiels à un genre de vie convenable.

Comme le régime économique du Nouveau-Brunswick se compose essentiellement d'industries de base qui dépendent des ressources naturelles, le bien-être de notre population est lié à la prospérité des principales industries: exploitation forestière, agriculture, pêcherie et industrie minière.

Plus de la moitié de notre population doit compter sur ces industries pour sa subsistance. Les hommes et les femmes qui font partie des forces armées fournissent probablement un bon aperçu de l'occupation de notre population, et une fois démobilisés, ces gens, en grande partie, devront se porter vers ces industries en vue de se trouver un emploi.

Par conséquent, la restauration, au Nouveau-Brunswick, doit se préoccuper au plus haut point de ces éléments fondamentaux de notre régime économique. Pour nous, c'est fondamental.

Sous son aspect de temps de crise, notre programme d'après-guerre doit s'intéresser à la transition, dans la période qui suivra immédiatement la guerre, du régime économique de temps de guerre à un régime de temps de paix. La réintégration de nos anciens combattants, hommes et femmes, dans des emplois normaux est pour le Nouveau-Brunswick un problème de très grande proportion, vu que notre pourcentage d'enrôlements est probablement le plus élevé au Canada. Je devrais peut-être dire aussi élevé que celui de notre province maritime sœur. Il y a très peu de différence, en tout cas.

Le retour à l'emploi normal de tous nos gens qui sont occupés dans des industries de guerre au Canada sera aussi une question d'une urgence extrême.

Il faudrait se rappeler que le Nouveau-Brunswick est moins susceptible que d'autres de bénéficier d'une prospérité d'après-guerre causée par l'accumulation du pouvoir d'achat du consommateur. Ce phénomène n'aura certainement pas le même effet au Nouveau-Brunswick que dans certains autres centres industriels du Canada où la machinerie sera mise de bonne heure au service de la production normale.

Le programme d'urgence de la période de transformation qui suivra la guerre doit, dans notre cas, comporter de vastes projets de travaux publics en vue de fournir du travail. Il est donc nécessaire d'avoir des plans bien définis qui pourront être entrepris dès que le besoin s'en fera sentir. Ce besoin existera lorsque les contrats de guerre seront annulés, et il deviendra plus intense à mesure que se produira la démobilisation de nos forces armées.

La question de financer ces entreprises est de la plus haute importance pour le Nouveau-Brunswick.

Ayant eu à assumer la plus forte partie du coût du chômage durant la crise, en premier lieu sous le régime des allocations de chômage puis dans l'application des programmes de travaux publics, dépenses qui figurent largement dans la dette de la province, la province et les municipalités sont incapables, suivant nous, d'assumer de nouveaux fardeaux d'une telle nature, sauf en sacrifiant les services sociaux et les services d'enseignement, ce qui ne saurait être toléré.

A ce sujet, je tiens à rappeler au Comité que la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces a fait des recommandations très complètes à notre égard, pour ce qui est de fournir les services ci-dessus mentionnés aux frais du fédéral—je veux parler des services sociaux et des services d'enseignement. Voici ce que dit le rapport:

Le Nouveau-Brunswick (province et municipalités) dépense présentement un peu plus que la moitié du montant qui, selon les calculs de la Commission, serait nécessaire pour porter ses services d'enseignement et de bien-être social à la véritable norme nationale par tête. L'explication s'en trouve dans l'insuffisance des ressources imposables et dans les lourdes exigences de la dette improductive du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, bien que le Nouveau-Brunswick puisse gagner environ \$1,300,000 sous le régime des dispositions générales du plan, la Commission est d'avis de lui verser une subvention d'après la norme nationale de \$1,500,000. Cette somme aura surtout pour objet de parer à l'augmentation de la dépense pour l'enseignement et le bien-être social (en proportions à peu près égales) mais on a également prévu une expansion modérée dans les dépenses relatives au domaine public et à l'aménagement du territoire. . . . Cet excédent de revenu, qui devrait servir à l'expansion des services relatifs à l'enseignement, au bien-être social et, dans une faible mesure, à l'aménagement ou mise en valeur des ressources, est considérable en regard du total des dépenses courantes, mais non pas en regard des besoins du

Nouveau-Brunswick si le gouvernement de cette province doit être mis en état de fournir à ses concitoyens la norme moyenne du Canada quant aux services sociaux et à l'enseignement. (Volume 2, page 95.)

Le plan financier recommandé pour le Nouveau-Brunswick par la Commission a été quelque peu élargi à la suite d'études faites en préparation de la Conférence entre le Dominion et les provinces, convoquée en janvier 1941 pour étudier le rapport. Ainsi élargie, l'application du plan aurait permis d'améliorer notre situation financière d'environ 3.5 millions de dollars qui auraient été tout d'abord utilisés pour que nos services d'enseignement, nos services sociaux et nos services de bien-être atteignent les mêmes normes que celles qui existent dans les autres parties du Dominion. Cette estimation de nos besoins a été donnée en supposant que les autres services seraient maintenus sur une base normale.

Cet état de nos besoins dans ces domaines particuliers indique qu'une assistance financière importante est requise sous forme d'une augmentation de subventions et d'octrois, ou de toute autre manière pour que notre population puisse bénéficier convenablement des services qui, par tout le Canada, sont considérés comme des nécessités normales.

Cela servira aussi à indiquer l'effet sur nos services de bien-être social et d'enseignement et les sacrifices que devra s'imposer la population du Nouveau-Brunswick, si la province et les municipalités sont forcées d'assumer une part importante des fardeaux anormaux que comporte un plan d'urgence d'après-guerre comme celui qu'on a en vue.

A notre avis, les autorités fédérales, en s'emparant, pour la durée de la guerre, de l'impôt et de la taxe sur les corporations, ont augmenté la responsabilité financière du fédéral à l'égard des provinces. La sagesse de la démarche du fédéral en prenant le contrôle entier du domaine de ces taxes en vue de financer l'effort de guerre, n'est pas en cause.

Le fait est que les provinces ont été forcées de céder ces taxes dans un temps où la productivité était à son maximum. La valeur de ces taxes après la guerre est très problématique, étant donné qu'elle repose sur plusieurs facteurs, y compris jusqu'à quel point le fédéral les abandonnera. Quoi qu'il en soit, l'occasion fournie aux provinces de renforcer ou d'améliorer leur situation financière a été perdue.

On doit de toute nécessité supposer que le devoir de financer un programme de travaux publics, en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, incombera aux autorités fédérales. Pour ce qui est des membres des forces armées dans notre programme d'embauchage, et nous leur portons beaucoup d'intérêt, il faut se rappeler qu'ils furent retirés de la vie civile par les autorités nationales. Ils ont le droit d'exiger que les autorités nationales prennent soin d'eux jusqu'à ce qu'ils soient rentrés dans la vie économique. Il faudrait considérer également la condition du travailleur de guerre.

On a suggéré que, dans toute étude portant sur la restauration, on donne la plus sérieuse attention aux recommandations de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces.

Comme l'a déclaré le premier ministre du Canada, à l'ouverture de la Conférence convoquée pour étudier le rapport de la Commission: "Les commissaires ont commencé leur travail et l'ont poursuivi comme une enquête scientifique. Ils ont parcouru toutes les parties du Canada. Par des interviews, des témoignages, des recherches personnelles et aussi par l'étude, ils ont rassemblé une masse de documents dont on peut dire qu'elle constitue une des études les plus poussées et les plus complètes jamais faite au sujet des progrès économiques et historiques de la vie sociale d'un pays. Des spécialistes d'expérience dans les divers domaines de l'économie, des finances, des sciences sociales et du droit constitutionnel les ont aidés dans ces travaux.

“La besogne de la Commission n'a pas eu pour simple résultat les trois volumes principaux du rapport, mais aussi les études préparées en même temps et formant le fondement des conclusions. Ces volumes constituent des exemples remarquables de l'érudition et de la documentation auxquelles peuvent parvenir les gens de chez nous. La valeur de ce rapport dépendra sans doute de la façon dont on pourra en user dans l'intérêt national; il demeurera cependant toujours comme une contribution splendide faite par des Canadiens intelligents et doués d'un esprit public à l'histoire et au progrès de leur patrie.” (Rapport des délibérations de la Conférence, pages 2 et 3.)

Puis le Premier Ministre ajouta (page 5 du même rapport):

Après un examen attentif de la question, nous en sommes venus à la conclusion qu'il importe d'adopter les vœux de la Commission pour mettre notre pays en état de réaliser une politique qui produira l'effort de guerre maximum et, en même temps, posera les fondements du rétablissement d'après-guerre.

Ses remarques, à la page 6, se rapportent aussi au point de vue que j'ai tenté d'exposer: “Sans doute les relations d'ordre financier entre les gouvernements fédéral et provinciaux sont-elles le point capital du problème que la Commission était appelée à résoudre et que la présente Conférence doit maintenant aborder. Lorsque la Commission a été créée, ces relations se trouvaient gravement tendues et l'autonomie de plusieurs des provinces mise en danger par suite de l'énorme fardeau de l'assistance aux chômeurs dont s'étaient vus grever tous les gouvernements. Ce fardeau se trouve actuellement de beaucoup allégé, bien que le lourd service de la dette contractée à cette fin continue malheureusement d'encombrer les budgets de ces gouvernements.”

Les suggestions et les propositions de la Commission fournissent une excellente base pour les délibérations du Dominion et des provinces à l'égard de la restauration de l'après-guerre, à la lumière des renseignements disponibles à la suite des séries d'études et de recherches actuellement en cours. Monsieur le président, voilà tout ce que j'ai à exposer pour le moment. Je laisse au président de notre comité de la restauration le soin de poursuivre cet exposé et il me fait plaisir de présenter au Comité M. N. A. M. Mackenzie, président de l'université du Nouveau-Brunswick et, comme je l'ai dit précédemment, président du Comité de la restauration du Nouveau-Brunswick.

M. N. A. M. Mackenzie est appelé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mackenzie, je vous ai dit ce matin, que le ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable M. Michaud, désirait assister à la séance, malheureusement la chose ne lui sera pas possible vu qu'il doit garder le lit; je constate cependant que, comme marque de courtoisie à l'égard de M. McNair et de M. Mackenzie, il a délégué son secrétaire, M. Bossé.

Monsieur Mackenzie, vous avez la parole.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, monsieur le premier-ministre, messieurs les membres du Comité. Comme le premier ministre McNair l'a déclaré, au mois de janvier dernier, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé un Comité de restauration aux termes de l'arrêté en conseil suivant:

A titre de renseignement pour le Comité du Conseil exécutif, l'honorable premier ministre signale les faits suivants: En vue de l'intérêt qu'on attache généralement aux problèmes d'après-guerre et de l'opportunité de tracer à l'avance des programmes et de prendre des mesures pour y donner suite, et vu l'existence du Comité fédéral de la restauration qui est à faire des recherches et des études dans le domaine de la restauration et du rétablissement d'après-guerre, il est, à son avis, opportun de créer un organisme pour encourager et développer, de concert avec

les corps et les groupes qui existent déjà dans la province et tout autre organisme collatéral qui pourra être établi, une étude et une attention plus approfondie, au sein de la province, des problèmes d'après-guerre et des divers aspects du rétablissement et de la restauration en tant qu'ils affectent les intérêts de la population du Nouveau-Brunswick et le régime économique provincial, pour coordonner ces études et ces recherches et en codifier les résultats et, autant que possible, coordonner ces recherches et ces résultats avec le travail du Comité fédéral.

A ces causes, le premier ministre recommande ce qui suit:

1. La création d'un Comité provincial de restauration composé des membres suivants:

M. Norman A. M. Mackenzie, président
L'hon. J. Gaspard Boucher et
John S. MacKinnon¹

et de toutes autres personnes qui, de temps à autre, pourront être nommées par arrêté en conseil.

2. Les membres du Comité ne recevront pas de rémunération, mais ils auront droit à des frais raisonnables de déplacement et de logement lorsqu'ils seront occupés au travail du Comité.

3. Le Dr J. Richards Petrie, secrétaire du Conseil consultatif du développement économique et industriel, sera secrétaire du Comité; et le Comité sera autorisé à utiliser les services de toute personne pouvant agir comme secrétaire, technicien ou préposé aux écritures, selon que le Comité le jugera nécessaire.

4. Le Comité entreprendra des études et des recherches concernant les problèmes d'après-guerre ainsi que les besoins, selon que le Comité le jugera à propos ou que le Conseil exécutif l'ordonnera; il encouragera la poursuite de ces études par les organismes existants; il établira des sous-comités pour entreprendre les recherches jugées possibles et opportunes, il prendra des mesures pour compléter les travaux des ministères, des agences, des sous-comités et autres; il codifiera les résultats de leurs recherches; il tirera des conclusions et fera des recommandations et signalera les facteurs selon qu'il le jugera opportun dans le domaine de la restauration et du rétablissement.

5. Le Comité s'efforcera de maintenir une liaison entre le Comité fédéral de la restauration, en vue de travailler de concert avec lui et de coordonner ses recherches et ses résultats avec le travail du Comité fédéral.

6. Le Comité sera responsable envers le Conseil exécutif et il lui fera rapport en conséquence, ou selon que le Conseil exécutif pourra l'ordonner.

Le Comité du Conseil approuvant ce rapport et ces recommandations, Il est ordonné en conséquence.

Nous n'avons pas encore présenté de rapport au gouvernement. Ce rapport est en voie de préparation, et certaines études détaillées se poursuivent. Le document que nous avons préparé pour votre Comité représente les vues générales de notre Comité et doit être considéré comme un exposé provisoire. Je passerai en revue les travaux que nous avons entrepris et j'indiquerai nos impressions concernant la restauration au Nouveau-Brunswick.

Le premier soin du Comité fut de délimiter les cadres de nos études et de nos recherches. Il fut décidé que nous donnerions notre attention aux questions suivantes:

¹ Par suite du décès de M. MacKinnon, M. F. S. A. McMullin a été nommé membre du Comité.

1. Ressources naturelles: forêts, mines, terres, pêcheries, aménagements d'énergie électrique, conservation, contrôle des inondations, amusements.
2. Santé et sécurité sociale; y compris services sociaux, hygiène, assurance sociale, pension de vieillesse et hygiène publique.
3. Education; écoles et matériel, éducation des adultes, formation professionnelle, normes d'enseignement, universités.
4. Agriculture: relevés des sols, établissement sur la terre, méthodes de production, écoulement des produits, électrification des campagnes, projets d'endiguement et de drainage.
5. Travaux publics; routes, ponts et édifices publics.
6. Développement industriel.
7. Finances.
8. Rétablissement des anciens combattants.

Toutes ces questions ont été référées aux chefs des ministères intéressés avec prière de former des sous-comités pour entreprendre des études et faire des recommandations dans ces divers domaines. Ces sous-comités ministériels sont à préparer des rapports détaillés sur les travaux publics, les ressources naturelles, l'agriculture, l'éducation, les aménagements d'énergie électrique et l'électrification des campagnes.

Il a été demandé aux municipalités, aux groupements et aux clubs de services sociaux, aux boards of trade et aux autres organismes de la province de présenter leurs vues devant le Comité de la restauration. Il a paru bon d'indiquer la priorité des divers projets de restauration et d'insister sur ceux qui sont essentiels au bien-être commun, qui pourraient se liquider eux-mêmes et qui fourniraient un emploi continu. Nous avons conseillé d'étudier et de traiter séparément les projets de travaux d'urgence.

Comme l'a dit le premier ministre, nous avons fait des études par toute la province, prenant avec nous, en plus de nos secrétaires, un personnel de techniciens, afin d'être en mesure de faire pour nos gens ce que le premier ministre fait pour vous aujourd'hui, messieurs: répondre aux diverses questions et donner des renseignements détaillés et précis sur chaque cas. Malheureusement, il n'était pas possible de nous faire accompagner de ces techniciens devant votre Comité, et pour cette raison, la portée de notre rapport provisoire sera nécessairement générale.

Notre comité s'est réuni dix-sept fois en septembre, octobre et novembre; la dernière fois il y a quelques jours. Nous avons le compte rendu sténographié de chaque séance. Au cours de ces trois mois, le comité a entendu des hommes et des femmes de toutes les classes sociales, employeurs et employés, cultivateurs et pêcheurs, paysans et citadins. Le comité a recueilli une documentation très précieuse sur les opinions, les besoins, les espoirs et les craintes de la population du Nouveau-Brunswick. Les mémoires et les projets soumis au comité se sont inspirés constamment du même fond. Les mémoires provenant de toutes les parties de la province exposaient des projets semblables. On peut les résumer sous les rubriques suivantes:

1. *Conservation et utilisation de la forêt*

La forêt constitue l'élément le plus important de l'économie du Nouveau-Brunswick. On demande des mesures plus efficaces de conservation et une plus grande utilisation des produits forestiers. On a insisté sur ce dernier point presque partout et l'on croit généralement qu'en transformant sur place les produits du bois au lieu de les expédier en dehors de la province à titre de matière première pour être ouvrée ailleurs, on consoliderait beaucoup l'économie régionale.

Les propositions faites dans ce sens au comité varient de l'établissement d'industries secondaires simples pour la production de pinces à linge, de manches

de haches et de fûtailles en bottes, en passant par la fabrication plus complexe des meubles, jusqu'au domaine compliqué et très technique de l'utilisation des sous-produits des pulperies et des produits plastiques.

2. *Electrification rurale*

Il existe de grands besoins et une demande pressante à l'égard de l'extension des lignes d'énergie électrique dans les campagnes de la province. Détail intéressant à souligner: l'honorable B. Boucher qui appartenait au comité et qui nous a accompagnés partout est président de la Commission hydroélectrique et il a pu nous donner une abondance de renseignements intéressants et utiles à ce sujet. Dans tous les comtés on a manifesté un vif intérêt envers les délibérations sur l'énergie, et on a insisté auprès du comité afin qu'il appuie la prolongation des lignes actuelles à titre d'entreprise importante de restauration.

3. *Agriculture*

L'agriculture vient après la sylviculture dans l'économie régionale, et les problèmes agricoles occupent un rang important dans les témoignages recueillis par le comité. On peut grouper en deux grandes catégories les projets soumis. La première a trait aux méthodes d'améliorer et d'accroître la production, ainsi que d'améliorer les aménagements et la technique de la transformation. Les projets précis mis de l'avant en diverses régions comprennent la construction de fromageries, d'entrepôts frigorifiques, de conserveries, d'abattoirs, d'établissements de déshydratation et une grande application du programme de l'analyse des sols. Des mises en valeur de ce genre paraissent essentielles si l'on veut que l'agriculture progresse comme industrie.

Le deuxième genre de projets concerne les débouchés et les prix; plus particulièrement ceux-ci. Le comité a été saisi partout de projets comportant une politique des prix qui garantirait aux cultivateurs leurs frais de production. L'on soutient que le plafonnement des prix empêche généralement les cultivateurs de profiter pleinement de la reprise commerciale; de plus, ceux-ci doivent forcément subir des pertes sensibles lors de la stagnation des affaires. Depuis des années les producteurs de pommes de terre ont vendu leurs récoltes à perte, et l'on prétend, non sans raison, que les producteurs devraient bénéficier au besoin des méthodes actuelles de protéger les consommateurs. On a signalé au comité à plusieurs reprises, la différence entre les revenus des cultivateurs et ceux des autres groupes de main-d'œuvre au cours de la guerre. Bref, la population agricole croit avoir droit à une part du revenu national plus conforme aux risques, à la responsabilité et au travail que comporte l'exploitation agricole.

4. *Pêcheries*

Les pêcheurs nous ont soumis des projets semblables. Ils ont insisté sur une meilleure répartition des entrepôts frigorifiques et des établissements de transformation, et sur un profit plus élevé sur le produit vendu.

5. *Travaux publics*

Les projets de travaux publics se divisent en deux groupes. Le premier porte sur les édifices publics, y compris les hôpitaux, les écoles et les édifices administratifs. Ce sont les écoles et les hôpitaux qui pressent le plus. Les hôpitaux actuels sont tout à fait insuffisants. Tout programme important d'amélioration de la santé publique repose sur un nombre suffisant d'hôpitaux. La même situation existe dans le domaine de l'éducation. Les écoles actuelles sont trop exiguës et désuètes. On doit tenir compte de ce que sont là des conclusions basées sur les assertions répétées des personnes que nous avons entendues.

Le second groupe de travaux publics comprend la construction de chemins et de ponts, l'ouverture de rues et l'aménagement de forces hydrauliques et d'égouts. Vu qu'une grande partie de notre réseau routier n'est pas encore pavée, cet item

est important. Là où les chemins de fer manquent, et une grande partie de notre territoire en est dépourvue, ou lorsque les voies ferrées sont clairsemées, les communications doivent s'effectuer par les routes. Dans une région où l'hiver est rigoureux et est suivi d'un long dégel printanier, les chemins pavés sont les seuls qui conviennent à la circulation automobile pendant une grande partie de l'année. On peut donc estimer qu'un programme important de pavage de chemins est un projet nécessaire de restauration.

6. *Education*

L'amélioration des maisons d'éducation est l'objet d'une demande universelle au Nouveau-Brunswick. Dans chaque localité visitée par le comité, on a insisté sur la nécessité de leur amélioration ainsi que sur celle du matériel scolaire en vue de permettre à ces maisons de mieux répondre à leurs fins. Les nôtres sont très au-dessous du niveau de la moyenne au Canada. Il n'y a que la population urbaine, une minorité de notre population, qui profite d'instructions d'enseignement modernes. Le recensement de 1941 classe soixante-neuf pour cent de notre population comme rurale. Le ministère de l'Éducation est à préparer un rapport pour notre comité, avec analyse détaillée des besoins de notre régime scolaire.

7. *Aménagement de forces hydrauliques et régularisation des crues*

On a fait plusieurs suggestions au comité quant à l'aménagement d'autres forces hydroélectriques, à la création de réservoirs d'eau et aux mesures de régularisation des crues. Cette régularisation s'impose particulièrement dans le bassin de la Saint-Jean et elle va de pair avec l'emmagasinage d'eau pour fins d'énergie. La Saint-Jean est susceptible de nombreux aménagements de forces hydrauliques puissantes. Leur mise en valeur donnerait assez d'énergie pour tout développement industriel actuellement envisagé dans la province. Toutefois, cette question implique un accord international, vu qu'une grande partie de l'aire d'emmagasinage est dans l'État du Maine. Le comité est d'avis que les relations étroites du Canada avec les États-Unis fournissent une excellente occasion d'entamer des pourparlers, dans un avenir rapproché, sur ce projet.

8. *Mines*

L'exploitation minière la plus importante du Nouveau-Brunswick est celle du gisement Minto, de charbon bitumineux. Cette industrie solde difficilement ses frais d'exploitation et la région environnante a été très atteinte pendant la crise. Vu ses propriétés, ce charbon non préparé ne convient guère au chauffage domestique. Cependant, il est très propre aux fins industrielles et ferroviaires, et il est employé exclusivement par la Commission d'énergie hydraulique du Nouveau-Brunswick pour la production de la vapeur à son usine de turbines à vapeur.

On a suggéré au comité des moyens d'améliorer la qualité de ce charbon et d'accroître sa vente. Si on le préparait par le lavage et le criblage sélectif, il semble qu'il se prêterait aux usages industriels et qu'on pourrait trouver un bon marché local pour sa vente. Le comité consultatif du développement économique et industriel du Nouveau-Brunswick a préparé un rapport complet sur les possibilités de cokéfier le charbon Minto. On l'a cokéfié et le coke a donné de bons résultats. C'est un bon combustible économique susceptible d'augmenter la vente de ce charbon.

9. *Autres projets*

On a exposé divers autres projets au comité, ayant trait surtout aux besoins particuliers d'une certaine région. On a débattu la question d'établir un parc national dans la province pour fins de délassement; le comité va insérer une suggestion là-dessus dans son rapport final.

D'autres projets spécifiques ont porté sur l'aménagement d'aéroports dans plusieurs centres, la continuation et l'expansion de la construction des navires, et l'assèchement des terrains marécageux au moyen de digues et d'irrigation.

L'ÉCONOMIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le premier ministre a déjà dit un mot de la nature de cette économie. Quoiqu'il soit maintenant inutile d'insérer au compte rendu une analyse détaillée de notre armature économique régionale, notre situation sera tirée au clair par le développement de l'exposé général du premier ministre. Nous indiquerons à grands traits les principales caractéristiques de cette économie, sa tendance à donner sa pleine valeur dans un avenir éloigné, les causes fondamentales de cet état de choses, et les résultats économiques et sociaux. Il sera alors possible d'apprécier le problème de l'après-guerre selon sa vraie perspective, et d'indiquer le genre de programme que nous estimons nécessaire pour que la restauration soit avantageuse.

1. *Caractéristiques principales*

Comme nous l'avons déjà dit, l'économie du Nouveau-Brunswick se compose surtout des industries de base qui exploitent ses ressources naturelles, dont les principales sont la forêt et la terre. En 1938, dernière année complète de paix, la sylviculture et l'agriculture représentaient 50.4 p. 100, par dollar, de toute la production de la province. Bien que la guerre ait accru le volume global de la production du Nouveau-Brunswick (il s'est produit une augmentation de 48 p. 100 de 1938 à 1941), il n'y a pas eu de changement significatif dans l'importance relative de la sylviculture et de l'agriculture. Ensemble elles représentaient 50.5 p. 100 de la production totale de 1941.

La sylviculture, qui est l'industrie la plus importante du Nouveau-Brunswick quant à la valeur de sa production, y est relativement plus importante que dans toute autre province. Si l'on veut se lancer dans une nouvelle mise en valeur économique il est naturel de faire porter ses efforts sur une ressource si importante.

Un petit groupe d'industries spécialisées dépend des industries d'exploitation des matières premières de base. Il existe des relations très étendues entre les industries de base et les industries secondaires. La nature complémentaire et interdépendante de ces industries produit une économie délicatement équilibrée, asservie dans une forte mesure à quelques denrées d'exportation spécialisées des plus vulnérables aux circonstances extérieures. Ainsi donc, cette économie n'est pas diversifiée.

2. *Tendance au développement économique à longue échéance*

Depuis bien des années, l'économie du Canada tend à la concentration de l'industrie dans les provinces centrales. Au cours de cette période les provinces Maritimes ont souffert d'une stagnation persistante, laquelle a subi un temps d'arrêt lors de la première guerre mondiale, mais s'est accentuée pendant l'après-guerre. La direction financière et effective des industries établies au Nouveau-Brunswick s'étant transportée dans les provinces centrales, ces industries ont graduellement disparu et le nouveau développement industriel s'est concentré dans la région du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

Bien entendu, il y a eu exploitation intensifiée de certaines matières premières, au Nouveau-Brunswick, d'où ont surgi un certain nombre d'industries spécialisées. L'industrie de la pulpe et du papier en est l'exemple le plus marquant. Mais la tendance générale a été vers l'éloignement des industries de transformation hors de la province. En conséquence, celle-ci a dû envoyer beaucoup de capitaux et de main-d'œuvre dans l'Ontario et le Québec.

3. Causes de la tendance susmentionnée

Les causes fondamentales de la modification de l'armature économique sont variées et complexes. Nous n'essaierons pas de soumettre maintenant une analyse d'ensemble de ces forces qui sont naturelles, économiques et politiques.

Il est évident que la géographie a quelque peu influé sur le développement de l'économie nationale. Le développement industriel ne peut ignorer des facteurs comme la proximité des matières premières et des marchés de consommation. L'on avance, toutefois, que ces facteurs ne sont pas aussi importants qu'on veut bien le dire, et qu'on peut les surmonter dans une forte mesure par divers moyens qui seront étudiés plus tard.

Le rôle du plan national qu'on peut à bon droit qualifier de politique est bien plus important qu'une simple considération géographique.

La politique tarifaire a fortement contribué à consolider la situation des industries protégées au détriment de celles qui ne l'étaient pas. Le mouvement vers la centralisation industrielle a produit un groupe de grandes industries monopolisatrices ou semi-monopolisatrices dans les provinces centrales. La politique nationale de protection tarifaire a beaucoup favorisé cette tendance à la monopolisation de l'industrie manufacturière de la nation.

Lorsqu'une industrie s'érige en monopole, la protection tarifaire tend à encourager la rigidité des prix. Pendant les périodes de crise, les industries qui sont dans cette situation favorable peuvent plus facilement maintenir les prix, ce qui oblige les industries moins protégées, surtout celles qui produisent pour l'exportation, à assumer une part disproportionnée des frais de rajustement.

Pendant la dernière crise, la politique fédérale avait été conçue afin de maintenir l'embauchage dans les industries manufacturières par l'accroissement des restrictions sur les importations. Par les revisions tarifaires de 1930-1932, toutes les industries secondaires importantes ont bénéficié de hausses marquées de la protection tarifaire. L'instauration de cette politique revêtait assurément une extrême importance pour les manufacturiers canadiens, mais on a fait fi de sa répercussion sur le Nouveau-Brunswick ou les autres régions en dehors de la zone industrielle centrale, ou on n'a pas considéré cette répercussion comme importante. Les droits plus forts ont amené le relèvement brusque des frais de production dans les industries exportatrices. Les revenus nets et la valeur de la propriété de ces industries ont été encore réduits. Vu qu'un bon nombre des industries d'exportation soldent difficilement leurs frais, cette politique nationale favorable au Canada central a soumis à une dure inégalité de traitement une région qui dépend essentiellement des industries d'exportation.

On peut se faire une idée de la répercussion de l'accroissement des droits de douane sur les industries d'exportation par l'analyse des modifications survenues dans l'échelle des prix des produits fabriqués au pays et achetés par les entreprises qui s'occupent de la production des articles d'exportation. De 1929 à 1933, période au cours de laquelle les prix ont décliné fortement dans le monde entier, l'indice du prix de revient aux acheteurs de ces produits protégés a passé de 100 à 143.

La question des accords de commerce internationaux est en relation étroite avec la politique tarifaire. Les accords de commerce canadiens ont tendu à ne porter que sur les produits d'importance nationale. Souvent ils n'ont guère tenu compte des denrées qui offrent une importance relative pour une certaine région du pays. Il arrive très souvent qu'un produit qui tient un rang comparativement peu important dans le commerce étranger du Dominion est d'importance vitale pour certaines régions des provinces Maritimes. Par exemple, la morue séchée dans certaines régions de ces provinces. Cependant, lors des négociations commerciales de 1935 entre le Canada et les Etats-Unis, on n'a guère tenté, soit d'obtenir la réduction du droit de douane imposé par ce dernier pays sur cette denrée, soit, à tout le moins, d'obtenir que les importations de

morue canadiennes y fussent placées sur le même pied que les importations d'autres pays.

La politique monétaire constitue aussi un facteur d'importance vitale pour régler la nature de l'économie nationale ou régionale. Nous ne projetons pas d'aborder l'étude détaillée d'un domaine très technique. Il devrait suffire de donner un exemple précis des effets de la politique monétaire sur notre économie. Le fait qu'on n'a pas laissé le dollar canadien se déprécier autant que la livre anglaise, de 1931 à 1933, a soumis à une autre contrainte les industries d'exportation qui se trouvaient déjà durement atteintes par l'effondrement des prix mondiaux et par la nouvelle politique tarifaire canadienne. Bien entendu, le problème de la stabilisation du dollar lorsque les prix mondiaux déclinaient était, naturellement, de grande importance. Les économies orthodoxes, selon les opinions des hommes d'affaires et des banquiers, n'avaient que faire de la manipulation du numéraire, et le Gouvernement n'avait pas de mécanisme pour donner suite efficacement à cette politique, même si elle eût été adoptée. L'on résolut de laisser le dollar canadien se stabiliser seul, soit approximativement à la moitié de l'écart entre le dollar américain et la livre sterling jusqu'à la dévaluation du numéraire américain en 1933. En 1932 il faisait prime de 22 p. 100 sur la livre sterling. Les exportations au Royaume-Uni s'en sont évidemment ressenties, et le commerce d'exportation du Nouveau-Brunswick a été atteint en conséquence, alors que l'industrie manufacturière qui importait des matières premières et des matériaux semi-ouvrés, a pu profiter de la politique antidéflationniste.

Cet état de choses a favorisé un essor industriel centralisé qui a produit un système productif semi-monopolisateur. Ce dernier tend non seulement à se perpétuer à cause de ses avantages au point de vue de la concurrence, mais il accélère la tendance vers la centralisation et le monopole, et il faut lui imputer directement le déclin de certaines économies rurales.

Le Nouveau-Brunswick est bien au fait de la technique de la concurrence par les monopoles. Ceux-ci ont longtemps pratiqué la réduction des prix et le dumping dans leurs tentatives de dominer le marché. Là où ces mesures n'ont rien donné, ils ont souvent pu s'assurer la direction financière d'une petite industrie locale, la fermer et ainsi parvenir à leurs fins.

L'immense avantage dont jouit le monopolisateur au point de vue de la concurrence a rendu difficile la continuation du commerce des entreprises longtemps établies et a découragé la fondation de nouvelles entreprises. L'avantage, au point de vue économique, de grandes unités de production à faibles prix de revient, l'énergie abondante et à bon marché, les tarifs de transport favorables vers l'Est, ont joué un rôle dominant dans la détermination de notre économie régionale. De plus, l'avantage de la puissance financière a souvent permis à la grande corporation d'imposer sa volonté aux producteurs et aux consommateurs dans un marché. Les industries textiles, celles des chaussures, de la fabrication de pièces légères de fer et d'acier qui se développaient au début du siècle ont été virtuellement éliminées. Celles qui restent ont dû se lancer dans la fabrication de produits spécialisés de qualité supérieure et d'un rendement relativement faible.

La guerre actuelle a intensifié les conditions économiques et leurs causes exposées ci-dessus. La politique de production nationale de guerre a accéléré la tendance d'avant-guerre vers la centralisation industrielle. L'adjudication des contrats de guerre s'est naturellement concentrée dans les provinces centrales, où les usines et l'outillage étaient prêts à entreprendre la fabrication de guerre. Mais une part tout à fait disproportionnée du milliard de dollars consacré à de nouveaux aménagements pour la production du matériel de guerre a été attribuée à l'Ontario et au Québec, échafaudée sur les monopoles d'avant-guerre. Ceux qui étaient puissants ont vu leur puissance s'accroître, mais les

perspectives pour les petits établissements qui soldent à peine leurs frais sont décourageantes.

4. *Les résultats*

Les résultats économiques et sociaux de la forte tendance vers la centralisation industrielle influent directement sur la préparation de l'après-guerre. En fait, ce problème est intensifié à bien des égards par la nature des économies régionales de la nation. Dans une grande partie du Nouveau-Brunswick, les crises sont chroniques, les industries locales se tirent à peine d'affaire pour la plupart en tant que petites unités industrielles.

La situation précaire d'un si grand nombre de nos producteurs a produit une forte concentration de classes sociales à faibles revenus, dans les provinces Maritimes. On n'y compte qu'un petit nombre de personnes à revenus élevés. Depuis bien des années, le revenu individuel de ces provinces a été uniformément plus faible que dans toute autre partie du Canada, sauf pendant la crise de 1931 à 1934, alors que celui de la région des Prairies a été un peu plus bas.

L'émigration, causée par le manque d'emploi au Nouveau-Brunswick a produit une population de vieillards et d'enfants. En 1941, à peu près la moitié de la population avait plus de 65 et moins de 20 ans, en comparaison d'un coefficient national de 44 p. 100 pour ces mêmes groupes d'âges. Cet état de choses fait que le nombre de personnes d'âge productif est relativement plus faible qu'ailleurs au Canada et ceci tend en soi-même à abaisser le revenu moyen.

La nature de l'armature économique régionale impose des restrictions graves à l'assiette des impôts provinciaux et municipaux. Les revenus des particuliers sont si faibles qu'on ne peut s'attendre à ce que l'impôt sur le revenu produise beaucoup. Le nombre des industries ayant des excédents de recettes est si faible que la taxation directe des profits n'est pas rémunératrice. Encore une fois, il y a au Nouveau-Brunswick trop d'industries dont la situation est précaire pour permettre le relèvement de la taxe sur la consommation et les prix de revient.

Les ressources financières limitées de la province et de ses municipalités sont cause de la médiocrité prononcée des services d'assistance sociale et de bien-être dans une région où leur besoin se fait particulièrement sentir. Etant donné qu'une grande partie de notre population ne fait que subsister, la nécessité des services sociaux est plus grande que dans la moyenne des cas. Mais à cause de ses faibles revenus et des faibles impôts qu'il verse, les services d'assistance sociale du Nouveau-Brunswick sont très au-dessous de la moyenne du Canada.

Bref, le Nouveau-Brunswick est devenu quand il le fallait le scieur de bois et le porteur d'eau de l'économie nationale et cela à une rémunération allant de pair avec des services si inférieurs.

5. *Projets remédiateurs*

Nos objectifs de restauration, tels qu'énoncés par le premier ministre McNair sont (1) engagement de la main-d'œuvre locale et rémunération raisonnable en retour du travail de tous ceux qui peuvent et veulent travailler; (2) amélioration des conditions d'enseignement scolaire et plus grandes facilités d'éducation; (3) services sociaux et de bien-être comparables à ceux qui existent ailleurs au Canada.

Cela signifie une économie régionale allant de pair avec l'économie nationale de façon à assurer à peu près la pleine utilisation de la main-d'œuvre et des ressources productives. Elle comporte de plus une meilleure répartition du revenu, de sorte que notre revenu par personne serait plus égal au revenu individuel national. Et cela implique un programme d'envergure pour l'essor de la province.

Le programme tendant à atteindre ces objectifs relève de deux grandes rubriques, dont la première se rapporte à la préparation économique à longue échéance et à l'exécution de travaux permanents. L'autre comporte un programme

d'urgence de courte durée, conçu en vue d'assurer l'embauchage dans la période de transition de l'économie de guerre à celle de paix. Chacun de ces aspects du problème de la restauration sera traité successivement.

RESTAURATION À LONGUE ÉCHÉANCE

La mesure la plus importante à prendre quant à la préparation à longue échéance d'une économie améliorée au Nouveau-Brunswick concerne l'expansion supplémentaire de l'industrie actuelle et l'établissement de nouvelles industries. Nos industries de base devraient être développées de façon plus intensive et plus étendue. Il faudrait donner de l'essor aux industries secondaires en fonction des premières, de façon qu'une certaine partie de la transformation des matières premières, qui s'effectue maintenant hors de la province, puisse s'y effectuer. C'est notre opinion mûrie qu'une telle expansion est d'importance vitale, non seulement pour le bien-être économique de la province, mais peut-être pour sa survivance économique.

L'essor des industries manufacturières du Nouveau-Brunswick est directement opposé à la tendance qui existe depuis longtemps de la centralisation industrielle dans les provinces centrales—tendance favorisée par les monopoles et le plan gouvernemental. Notre projet comporte donc la modification complète de celui-ci et la restriction du procédé de production centralisée.

Le plan gouvernemental peut compenser la tendance au contrôle monopolisateur par l'industrie. Les raisons qui militent à l'appui de ce plan sont simplement qu'il favorise le bien-être général social et économique de la nation. Le maintien d'une nombreuse population dans la gêne économique, sous la dépendance d'une d'une région industrielle peu étendue et extrêmement riche ne favorise pas l'unité nationale non plus que le bien-être économique général et social.

Vu que nos projets d'après-guerre à longue échéance n'ont pas été encore établis de façon assez détaillée pour les débattre, les points qui seront maintenant traités sont conçus en termes généraux. La particularité essentielle de ce programme est la conservation et l'essor de nos ressources naturelles, y compris leur plus grande utilisation, et l'amélioration des techniques de transformation et de vente. L'un des aspects les plus importants de ce programme est l'expansion de nouvelles industries secondaires.

La façon d'aborder ce problème paraît être (a) l'inventaire de nos ressources et l'analyse des méthodes actuellement employées dans leur exploitation; (b) la compilation de données concernant les techniques de transformation et d'utilisation employées et qu'on met au point hors de la province; et (c) la préparation d'un programme qui emploierait la meilleure documentation disponible concernant les divers domaines qui conviennent aux ressources naturelles du Nouveau-Brunswick.

L'agriculture a besoin d'un programme étendu d'étude des sols et de classification des terres. En sylviculture, des études forestières complètes s'imposent afin de mettre au point des plans pour l'ouverture de terres boisées inaccessibles, et la question de l'utilisation des bois doit faire l'objet d'une enquête complète. Il faut donner suite à des projets semblables pour l'exploitation minière et les pêcheries.

Cela constitue une véritable préparation économique. C'est une fonction qui incombe à bon droit, non pas à l'industrie, mais au gouvernement. Un programme tel que précité comporte une forte dépense initiale qui ne serait pas défrayée, par exemple, par nos cultivateurs et nos pêcheurs. De plus, son succès ou son échec dépend dans une forte mesure du plan gouvernemental, et il va à l'encontre des juridictions fédérale et provinciale.

Nous proposons un programme qui comprendrait, entre autres particularités, les suivantes: (a) mesures du gouvernement provincial en vue d'étudier les ressources naturelles de la province, de compiler les données existantes sur la nouvelle utilisation des matières premières, d'étudier les nouvelles techniques de production, de faire des recherches à ce sujet, et de fournir à l'industrie des renseignements techniques et scientifiques sur l'application de ces recherches;

(b) Institution de conditions de crédit par lesquelles les industries nouvelles pourraient financer leurs entreprises. Le plan gouvernemental devrait pouvoir permettre aux industries d'emprunter des capitaux à un taux d'intérêt de près de 2 p. 100. Des mesures pourraient aussi être prises afin que le gouvernement garantisse les créances commerciales lorsqu'on l'estimera désirable;

(c) Avances de capitaux aux nouvelles industries dans les domaines qui exigent de fortes immobilisations;

(d) Extension des concessions d'impôts à court terme aux nouvelles entreprises. Ce projet vise particulièrement les impôts sur le revenu des corporations et sur le chiffre d'affaires, et la taxe sur les surplus de bénéfices;

(e) Formulation d'une politique tarifaire et monétaire qui attribue l'importance qu'il faut aux besoins des diverses économies régionales;

(f) Politique vigoureuse en matière de commerce étranger, conçue afin d'obtenir des débouchés mondiaux pour nos marchandises. Le programme d'aide mutuelle du Canada nous place indubitablement sous un jour favorable dans l'Empire et dans les autres pays. Ce programme répand les produits canadiens dans le monde entier. La politique commerciale d'après-guerre devrait conserver cette particularité afin de conserver les marchés issus de la guerre;

(g) Promulgation et application de lois concernant les coalitions et les trusts, nécessaires à la répression de la concurrence injuste ou destructrice par les monopoles.

Programme de crise

Il existe un programme de crise, dont l'exécution s'imposera après la guerre, complètement distinct du programme de préparation à longue échéance. Il nécessitera la mise en œuvre d'une série de travaux publics en vue d'assurer des emplois pendant une période indéterminée au cours de laquelle l'entreprise privée se réadaptera aux conditions du temps de paix. Bon nombre des travaux publics que nous avons à l'étude sont unis à notre programme à longue échéance et en constituent la base. Cela vaut surtout pour la construction d'écoles et d'hôpitaux, si essentielle à l'amélioration des services de bien-être.

Tout programme de crise comporte plusieurs considérations. Il faut en décider la nature et l'étendue. D'autres éléments importants sont l'époque de son application, son coût et la méthode de le financer.

Tous les travaux publics devraient être conçus en vue d'accroître le capital actif de la nation et notre bien-être économique. Des études sont entreprises sur un vaste programme de travaux publics ayant cette fin en vue. On projette des travaux publics, la construction des hôpitaux nécessaires et d'autres édifices publics, ainsi que celle de chemins et de ponts. Divers projets de sylviculture sont à l'étude en vue de la conservation des forêts, de la colonisation et du reboisement des terres déboisées. On étudie aussi la protection des terres par des digues et l'irrigation des terres marécageuses, la régularisation des crues, le prolongement de l'électrification rurale, les levés et la cartographie nécessaires.

De tels projets, s'ils sont bien préparés, peuvent fournir des emplois au besoin. Nous n'avons pas actuellement assez de données qui indiquent l'étendue de ce programme pour le Nouveau-Brunswick. On étudie actuellement ce problème pour ce qui est du nombre de personnes qui auront probablement besoin d'emplois et le temps pendant lequel elles devront les garder. Cela vise les travaux projetés qui contribueraient fort à l'amélioration économique du Nouveau-Brunswick. Bien entendu, il faut que les détails de tous les projets soient préparés d'avance sur une base régionale. On est à établir ces détails aux points de vue du coût, des matières premières, de la main-d'œuvre et de la durée des travaux. Nous nous proposons d'établir définitivement le programme pour qu'on puisse y donner suite dès que la nécessité s'en imposera.

Dès qu'un programme a été décidé, la question importante est celle de l'époque de son application. Il y a plusieurs opinions sur la suite probable des

événements après la guerre. Si le passé se répète, il y aura un intervalle de prospérité d'après-guerre résultant de l'accumulation du pouvoir d'achat des consommateurs. Si cette prospérité se produit, ce sera un répit au cours duquel l'industrie pourra revenir de la production de guerre à celle de paix. L'agitation et le trouble de la période de transition en seront peut-être quelque peu allégés.

Il ne s'ensuit pas, néanmoins, qu'une telle théorie générale pourrait s'appliquer à l'économie du Nouveau-Brunswick. Une orgie de dépenses par les consommateurs n'y aurait pas le même effet que dans les provinces centrales. Dans l'ensemble on n'y fabrique pas d'articles de consommation, surtout ceux de nature durable. Lorsque les travailleurs de guerre seront congédiés et les anciens combattants démobilisés, aucune industrie importante qui fabrique ces articles ne pourra les absorber. L'idée de revenir au chômage d'avant-guerre est intolérable.

Cela fait voir la nécessité d'établir un programme sûr qui puisse être appliqué dès que la nécessité s'en fera sentir. De plus, on suppose qu'il en sera ainsi dès l'annulation des contrats de guerre. Cette nécessité surgira immédiatement et sera accélérée selon le rythme de la démobilisation des troupes et du retour dans leurs foyers des travailleurs de guerre du Nouveau-Brunswick rendus dans d'autres provinces.

Un tel programme de rétablissement des anciens combattants et des travailleurs de guerre doit comporter des travaux publics, au Nouveau-Brunswick, assez importants et d'assez longue durée pour assurer de l'embauchage provisoire au cours de la période pendant laquelle l'industrie locale s'adaptera aux conditions nouvelles, quelles qu'elles soient.

Le point à mettre en lumière est l'urgence de la question. Il faut établir dans un avenir rapproché ses détails pratiques et financiers. Bien qu'on n'ait pas encore déterminé l'importance et le coût de ce programme de crise, il est sûr que ce coût dépassera sensiblement ce que la province et ses municipalités peuvent assumer.

Le premier ministre a déjà traité de la situation financière du Nouveau-Brunswick. Pour nous, il est évident qu'il faudra de fortes dépenses par le gouvernement fédéral dans la période immédiate d'après-guerre, pour combler l'insuffisance des dépenses provinciales et municipales. Il convient de signaler à ce sujet que les représentants des municipalités et d'autres localités qui ont témoigné à notre comité ont insisté sur le fait que si l'on veut préparer un programme de travaux d'après-guerre locaux, il faudra dans une large mesure savoir sur quelles sommes on pourra compter. Les travaux de détail en génie civil sont coûteux, et bien que nos municipalités connaissent ceux qu'elles aimeraient entreprendre et dans quelle mesure elles pourraient en assumer le coût, elles hésitent naturellement à dépenser des sommes considérables pour des travaux de détail concernant des programmes dont l'achèvement serait impossible sans le secours de l'Etat, et sans savoir l'importance de ces avances, si toutefois elles les obtenaient.

Il serait donc extrêmement avantageux que les représentants des autorités fédérales et provinciales se réunissent sous peu afin de discuter la question des dispositions financières.

En résumé, notre préparation pour l'après-guerre consiste à mettre au point un plan d'ensemble relatif à la réadaptation et à la restauration à brève et à longue échéance, dans la province. Nous nous rendons pleinement compte du fait que notre plan provincial doit former partie intégrante d'un plan national.

Nos municipalités travaillent en liaison étroite avec nous et elles préparent leurs propres plans en vue de les adapter aux travaux d'ensemble de la province.

La province et les municipalités s'en trouveraient bien mieux si elles connaissaient davantage les dispositions financières envisagées par le gouvernement.

Je veux vous rappeler, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, que le présent rapport est basé sur les impressions obtenues par notre comité au cours d'un voyage de deux ou trois mois et les représentations qu'on lui a faites ces douze derniers mois. Ce n'est pas un rapport final et il n'a pas été soumis au gouvernement provincial pour qu'il l'étudie et en délibère à son sujet, mais parce qu'on a jugé désirable de vous le soumettre maintenant, ainsi qu'aux membres de votre Comité. Notre premier ministre a cru qu'il pourrait vous intéresser et vous être de quelque utilité en vous le soumettant comme rapport provisoire, pour votre gouverne; il n'énonce pas les vues du gouvernement provincial. Je vous remercie, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Je puis vous assurer messieurs McNair et MacKenzie, que vos mémoires seront très utiles au Comité pour les travaux qui l'attendent. Il est cinq heures et demie. Si cela agrée au Comité, ses membres pourront interroger les témoins pendant une demi-heure. Quelqu'un a-t-il des questions à poser au premier ministre ou à M. MacKenzie concernant toute question soumise, ou toute autre question ayant trait au travail du Comité? Le rapport qu'on nous a lu renferme quelques suggestions excellentes. S'il ne donne pas lieu à des questions, j'en serai surpris, connaissant le Comité comme je le connais. Si l'on n'a pas de questions à poser, peut-être le Comité consentirait-il à s'ajourner maintenant et étudier ces questions à partir de 10 heures demain matin. Est-ce là ce que désire le Comité?

M. QUELCH: Je crois qu'il vaudrait mieux remettre cet interrogatoire à demain matin à 10 heures.

Le PRÉSIDENT: Très bien; nous allons nous ajourner maintenant.

M. BRUNELLE: D'autres témoins ont-ils été assignés pour demain matin?

Le PRÉSIDENT: Non, nous avons entendu nos derniers témoins. M. McNair et son groupe sont les derniers témoins qui seront assignés au Comité et lorsque nous en aurons fini avec eux, il ne nous restera plus qu'à débattre le rapport à présenter à la Chambre.

L'hon. M. McNAIR: Puis-je dire un mot, monsieur le président? Prévoyant qu'on pourrait nous interroger, nous avons pris la peine de préparer certaines données sur des questions telles que la production dans notre province et son partage entre nos principales industries, j'entends la sylviculture et l'agriculture. Prévoyant aussi qu'on pourrait mettre en doute l'opinion que j'ai avancée à l'effet qu'il nous était vraiment impossible de défrayer une partie importante des dépenses généralement considérées comme nécessaires dans un programme de travaux d'après-guerre, j'ai préparé un mémoire sur notre dette et aussi sur celle de nos municipalités et autres sujets analogues. Nous l'avons malheureusement égaré et il nous manque. Si les membres du Comité croient avoir besoin d'autres renseignements de ce genre; il y a peut-être d'autres questions auxquelles nous pourrions répondre tout de suite, je dois vous dire que nous avons demandé que l'on nous en adresse une copie, laquelle arrivera par le premier train demain midi. Si le Comité n'en a pas fini avec nous, nous pourrions revenir demain midi et nous serons prêts à donner les renseignements que les membres du Comité voudront obtenir. Si cela ne convient pas, nous serons ici à 10 heures afin de vous accommoder et de répondre de notre mieux si les questions ne sont pas trop compliquées.

Le PRÉSIDENT: M. MacMillan pourra peut-être vous donner quelques conseils là-dessus ce soir. Toutefois, je ne doute pas que vous puissiez répondre à toutes les questions qui vous seront posées, et si vous voulez nous fournir d'autres données, nous pourrions attendre que vous les receviez. Je sais effectivement que puisqu'il semble que le Comité va siéger pour la dernière fois demain, bon nombre de ses membres aimeraient s'assurer que le Comité mettra fin à ses travaux à temps, de façon à ce qu'ils puissent partir demain. Malheureusement, il faut que je passe encore une journée ou deux ici pour tout finir;

ainsi donc, je ne suis pas aussi intéressé. Quel est le désir du Comité? On m'a proposé il y a quelques instants, à la condition que nous n'abuserions pas du premier ministre McNair, non plus que de son groupe, de siéger ce soir aussi bien que demain matin. Je suis le serviteur du Comité. Quel est son désir? Les membres du Comité savent ce qu'ils veulent là-dessus, aussi bien que moi. Je suis à la disposition du Comité. S'il veut s'ajourner maintenant à demain matin, cela me va.

M. CASTLEDEN: Je propose l'ajournement à 10 heures demain matin.

M. McNAIR: Nous nous rendrons à votre bon plaisir.

A 5 h. 40 le Comité s'ajourne jusqu'à 10 h. demain matin.

APPENDICE "A"

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

RAPPORT INTÉRIMAIRE—PARTIE I

Soldats démobilisés et travailleurs de guerre reclassés (Voir le Rapport à la page 18)

1. La démobilisation définitive s'effectuerait par un procédé graduel, sans heurt et moyennant continuation des soldes et allocations de service jusqu'à ce que des emplois satisfaisants soient à peu près assurés.

2. Une collaboration et des relations étroites s'établiraient entre les ministères responsables des gouvernements fédéral et provinciaux, afin que ces divers gouvernements soient parfaitement au courant du nombre d'hommes libérés à différents intervalles et des perspectives d'emploi des hommes ainsi libérés dans la province.

3. L'Office de placement de la Commission d'assurance-chômage accorderait une considération spéciale aux "invalides" lorsqu'il y aurait équivalence d'aptitudes à un emploi déterminé, et la Commission serait priée d'envisager la nomination de fonctionnaires spéciaux qui auraient pour attribution de s'occuper tout particulièrement du placement des anciens combattants réformés avec invalidité.

4. Les membres de la Marine marchande seraient classés comme anciens combattants pour ce qui est des privilèges de rétablissement, et jouiraient d'avantages analogues ou semblables à ceux des anciens combattants.

5. Les privilèges accordés par le gouvernement fédéral aux anciens membres des services armés qui désirent terminer leurs études universitaires interrompues s'étendraient aux démobilisés dont les études secondaires ont été interrompues à l'enrôlement et qui désirent compléter leurs études secondaires.

6. Tous les employeurs de la province seraient engagés à suivre l'exemple du gouvernement de la Colombie-Britannique et à inclure au nombre de leurs employés un certain pourcentage de démobilisés.

Formation professionnelle (Voir le Rapport à la page 26)

1. Afin de rendre plus uniformément accessibles à toutes les couches de notre population les avantages de formation offerts par le Programme de formation professionnelle en temps de guerre et les privilèges énumérés dans les dispositions de la "Loi sur la coordination de la formation professionnelle", il faudrait envisager dès maintenant la création de centres de formation dans les localités de l'intérieur de la province que le directeur de la formation juge le mieux situées pour que le plus grand nombre possible de personnes puisse jouir des avantages de la formation prévue dans ladite loi.

Si possible, les édifices militaires seraient utilisés comme centres de formation professionnelle.

2. Les personnes libérées recevraient la même solde et les mêmes allocations familiales qu'au cours de leur activité de service, durant leur période de formation professionnelle et jusqu'à ce qu'un emploi convenable leur soit offert.

3. Les frais occasionnés par la formation professionnelle de tous ceux qui seraient libérés de l'industrie de guerre seraient imputables au Gouvernement.

4. De concert avec l'organisme de formation professionnelle, un service de placement serait institué pour les invalides.

5. La formation professionnelle serait rendu disponible aux citoyens de la province devenus invalides.

6. La formation professionnelle s'étendrait à ceux qui ont été frappés d'invalidité dans l'industrie, et les frais ainsi occasionnés seraient payables à même les caisses d'accidents du travail.

7. Tout le régime de la formation professionnelle serait centralisé sous une seule autorité d'un bout à l'autre de la province.

8. Afin de former des personnes à l'agriculture et de donner des cours de perfectionnement en sciences agricoles, des centres de formation agricole seraient établis dans la province; le gouvernement provincial entrerait en pourparlers avec les autorités fédérales pour la création de ces écoles, et en même temps des mesures seraient prises pour que l'on puisse utiliser pleinement les avantages que procurent les fermes expérimentales du gouvernement.

9. La faculté d'Agriculture de l'Université de la Colombie-Britannique pourrait former plus d'instructeurs et de techniciens additionnels, et de cours de perfectionnement en agriculture.

Formation professionnelle—Élevage et piégeage des animaux à fourrure (Voir le Rapport à la page 38)

Le Conseil consultatif de formation professionnelle nommé en vertu de la "Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle" inclurait l'élevage des animaux à fourrure dans les métiers faisant l'objet de la "Formation professionnelle" énoncée à l'alinéa (c) de l'article 2 de ladite loi. Conformément à l'alinéa (b) de l'article 3 de ladite loi, le ministre du Travail au Canada, et conformément à l'article 4, ledit ministre et la province de la Colombie-Britannique mettraient à exécution le projet d'établir, en Colombie-Britannique, une "Ferme d'étude et de formation" où ceux des démobilisés et autres qui désirent se consacrer à l'élevage des animaux à fourrure se formeraient sous la direction de spécialistes, et où ceux qui s'occupent déjà d'élevage dans quelque partie de la province pourraient recevoir des directives et des conseils.

Une ferme de cette nature pour l'élevage des animaux à fourrure devrait aussi offrir des avantages de formation à ceux des démobilisés de l'armée ou autres qui désirent se faire trappeurs ou guides de chasseurs.

Corps civil de techniciens (Voir le Rapport à la page 40)

Le gouvernement fédéral serait appelé à envisager la création et l'entretien d'un corps civil de techniciens en vue des projets à réaliser pour faire face à la démobilisation.

Les membres compétents des services armés qui possèdent une formation en aéronautique, en mécanique ou dans les sciences techniques recevraient, lors de leur démobilisation, l'offre de s'enrôler dans le Corps civil de techniciens pour y servir dans leurs professions ou métiers respectifs, aux taux de rémunération en vigueur.

Les membres du Corps civil de techniciens qui font partie des contingents mobiles seraient orientés vers des entreprises publiques telle que les levés aériens et terrestres pour le dressage de cartes topographiques, le défrichage au moyen de machines électriques, les nouveaux développements hydroélectriques, l'irrigation, la régularisation du régime des eaux et l'enrayement de l'érosion du sol, la conservation des parcs et des forêts, l'expansion de l'aviation civile et des services météorologiques, ainsi que les travaux de recherches sur les lieux.

Le matériel convenable, en excédent de la demande militaire à la fin des hostilités, serait mis à la disposition du Corps civil de techniciens.

RAPPORT INTÉRIMAIRE.—PARTIE II, CHAPITRE 1—INDUSTRIES DE BASE

Parcs et forêts (Voir le Rapport à la page 53)

1. Le gouvernement fédéral serait prié d'aviser le plus tôt possible le gouvernement provincial à l'égard de l'étendue des plans qu'il se propose de mettre à exécution et de l'époque où ces entreprises seront inaugurées dans la province de Colombie-Britannique, conformément à l'article 3 (1) (d) de la "Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle" en vue:

—de préparer des personnes à des emplois pour toute fin contribuant à la conservation ou à la mise en valeur des ressources naturelles dévolues à la Couronne du droit du Canada.

Ainsi, notre province saurait l'importance et la durée de ces emplois, le nombre des anciens combattants qui y seront employés et la nature des améliorations qui seront faites à l'égard des ressources naturelles du Canada en notre province, et plus particulièrement à l'égard des parcs nationaux.

2. Un accord serait conclu le plus tôt possible entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, conformément à l'article 4 (1) (c) de la "Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle", en vue de procurer une aide financière pour:

—tout projet de formation professionnelle pour la conservation ou la mise en valeur des ressources naturelles dévolues à la Couronne du droit de la province.

Ainsi, notre province serait au courant de la portée et de la durée de ces emplois, du nombre des personnes qui y seront employées, et de la nature des améliorations qui seront faites à cet égard, et plus particulièrement à l'égard de la conservation et de la mise en valeur des parcs et des forêts de la province de Colombie-Britannique.

3. Le gouvernement provincial entreprendrait la réalisation d'un programme considérable d'exploitation des parcs provinciaux de la Colombie-Britannique, y compris:

Un plan de construction de routes pavées pour relier les parcs provinciaux aux routes principales;

La construction, dans les parcs, de routes et de pistes pour l'agrément des touristes et la protection contre l'incendie;

Le choix et la mise en valeur d'emplacements pour la construction de stations, de maisons et de campements de villégiature appropriés aux sites et à la commodité du public;

L'exploitation et la régularisation des sources minérales et des eaux curatives;

La coordination des projets qui précèdent, avec un grand programme de boisement et de semis en pépinières, qui procureraient un maximum d'emplois réguliers aux anciens membres des services armés.

4. Afin de protéger comme il convient les forêts, dont la conservation et la mise en valeur rapporteront en définitive, beaucoup plus, à la province que les frais ainsi occasionnés, et aussi pour procurer de l'emploi, surtout aux anciens membres des services armés, les cadres du personnel des services forestiers seraient considérablement élargis.

5. La Division forestière ouvrirait, à des endroits appropriés dans la province, des stations expérimentales où seraient démontrés aux cultivateurs et aux autres intéressés les méthodes de plantation et de culture des arbres ordonnées à ce qui s'appelle "la culture de domaines partiellement boisés". Le Conseil est d'avis que le coût d'une pareille démonstration serait amplement remboursé, avec le temps, par la production utile du bois d'œuvre et l'octroi aux cultivateurs d'emplois profitables:

6. Une aide financière serait accordée par le gouvernement, sous la forme de prêts à faible intérêt consentis aux anciens membres des services armés qui seraient désireux de s'établir dans de petits métiers, tels que les métiers de service, ainsi que l'élevage des animaux à fourrure, le piégeage, l'exploitation de centres et de camps de villégiatures, et d'autres projets de peu d'envergure.

Mines (Voir le Rapport à la page 76)

1. Pour jeter les bases d'une plus grande entreprise, pour l'après-guerre, le gouvernement de la Colombie-Britannique encouragerait et, si nécessaire, activerait l'exploitation immédiate d'une "industrie des rebuts d'acier".

La "Loi relative aux primes sur le fer et l'acier", chapitre 26, Statuts révisés de la Colombie-Britannique, 1936, serait modifiée afin que soient clairement définies dans cette loi les primes qui seront versées aux aciéries utilisant les déchets métalliques.

2. Le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait entrer en négociations avec le Gouvernement fédéral afin d'obtenir pour une aciérie en Colombie-Britannique des subventions équivalentes à celles dont ont bénéficié les industries des autres parties du Canada.

3. Le gouvernement de la Colombie-Britannique se mettrait activement en frais d'établir une aciérie en Colombie-Britannique.

Les pouvoirs nécessaires devraient être obtenus le plus tôt possible de la Législature pour permettre au gouvernement d'établir une aciérie par des placements directs, ou d'accorder l'aide financière qui sera jugée convenable, ou de faire un octroi spécial, en collaboration avec le Gouvernement fédéral ou autrement, en plus des primes définies dans la loi existante.

4. Une collaboration plus étroite devrait s'établir entre l'Université de la Colombie-Britannique, les ministères fédéral et provincial des Mines, et l'industrie minière à l'égard des recherches minéralogiques. Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral devraient l'un et l'autre accorder une aide financière spéciale à l'Université de la Colombie-Britannique, pour permettre à cette institution de pousser plus avant ses recherches sur les ressources minérales de notre province.

5. Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral mettraient conjointement à exécution un projet d'ouverture de routes et de pistes minières, comme mesure de restauration et de rétablissement.

6. Il serait fait un levé topographique complet de la Colombie-Britannique, pour illustrer et embrasser toute la situation au point de vue des mines, des forêts, du sol, des routes et des cours d'eau.

7. La photographie et l'arpentage aériens se développeraient parallèlement avec les levés terrestres dans la province.

8. Des levés géologiques complets de la province seraient dressés.

9. Les dispositions voulues seraient prises pour utiliser les avions, les appareils de photographie aérienne et les autres pièces de matériel disponibles après la guerre, et pour trouver un emploi profitable aux anciens membres des services armés qui ont appris à se servir de ce matériel.

10. Le Conseil consultatif de formation professionnelle, nommé en vertu de la "Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle", inclurait la "formation de mineurs et de prospecteurs" dans la formation professionnelle énoncée à l'alinéa (c) de l'article 2 de ladite loi. Conformément à l'alinéa (b) de l'article 3 de ladite loi, le ministre du Travail au Canada mettrait à exécution le projet d'établir, en Colombie-Britannique, des centres de formation de mineurs et de prospecteurs, où les anciens membres de l'armée active et d'autres pourraient suivre un cours de formation pour se qualifier comme prospecteurs ou employés de l'industrie minière dans la province ou ailleurs.

11. L'industrie minière serait engagée à accorder la préférence, dans l'embauchage, aux soldats démobilisés et autres qui ont reçu la formation ci-dessus indiquée, et qui désirent se perfectionner effectivement dans l'industrie minière afin de devenir des mineurs expérimentés.

12. Le gouvernement inaugurerait un système d'"aide financière" aux prospecteurs expérimentés pour fournir:

- (a) L'aide à des prospecteurs autorisés par les ingénieurs du ministère des Mines, ou quelque organisme ou autorité responsable;
- (b) L'aide à un groupe de prospecteurs expérimentés, qui s'entendraient pour mettre coopérativement à exécution un plan de prospection ayant été approuvé par les membres de ce groupe et par le ministère des Mines.

Mines—Pétrole et gaz naturel (Voir le Rapport à la page 97)

Des plans continus seraient envisagés pour l'exploitation, la conservation et la production systématique du pétrole en notre province.

En vue des perspectives de développement du gisement de schistes bitumineux de l'île Graham, et en considération de la réserve actuellement constituée en cette région dans l'intérêt national; le plus tôt possible après la guerre, une enquête fouillée devrait être faite sur les perspectives d'exploitation de l'huile à même les schistes qui sont censés exister sur l'île Graham.

Agriculture et colonisation (Voir le Rapport à la page 103)

Colonisation—Anciens combattants.

1. Pour garantir le succès de la colonisation conformément à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, la politique agricole du gouvernement devrait être passée en revue, au cours d'une conférence interprovinciale où seraient convoqués des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, de l'agriculture, de l'industrie, et du travail, afin de prendre des mesures ayant pour objet d'ajuster les facteurs de dépression en agriculture et les rapports de la production agricole vis-à-vis de la consommation domestique et de l'exportation.

2. Les accords conclus en vertu de l'article 35 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants insisteraient sur la mise en valeur, dans les régions approuvées, de terres non améliorées qui sont favorables à la colonisation, par le défrichement et la culture d'environ quarante acres sur chaque ferme située dans les zones de culture mixte, par l'érection d'immeubles appropriés et de clôtures; le coût de cette exploitation serait assumé par le Directeur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, de la manière dont il est pourvu à l'achat d'une ferme; le même rabais d'un tiers de ce coût serait accordé à l'ancien combattant qui achèterait une ferme du Directeur, et le bétail ainsi que le matériel seraient avancés à l'ancien combattant qui se constituerait acheteur, au moyen d'un emprunt tel qu'il est pourvu à l'article 9 (c) de la loi.

En outre, dans l'exécution d'un tel projet, le défrichement s'effectuerait sur un terrain assez étendu pour que le matériel, l'outillage et l'expérience des anciens combattants réformés puissent être utilisés avec le plus de profit, sous la direction de techniciens expérimentés.

3. Les terres non améliorées de la Couronne seraient cédées gratuitement à l'administrateur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, pour que ces terres soient exploitées selon les prescriptions de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

La province devrait prendre l'initiative de conclure le plus tôt possible avec le gouvernement fédéral, conformément à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à l'article 35, un accord pour rendre disponibles aux fins de la colonisation les terres de propriété provinciale, situées dans les zones pro-

metteuses de la province, qui ont été choisies et dont certaines étendues déterminées ont été, ou seront, arpentées parce qu'elles offrent des facilités de transport et d'enseignement, ainsi que des marchés satisfaisants.

Le rabais de \$500 sur le prix régulier des terres, qui était accordé aux vétérans de la dernière guerre par la Commission de l'établissement sur les terres, serait accordé à l'Administrateur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants lors de l'achat de toute terre de cette nature rendu nécessaire pour l'établissement des anciens combattants selon les dispositions de ladite loi.

4. Dans tout accord conclu conformément à l'article 35 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, un effort serait fait pour que les sociétés coopératives agricoles de vétérans reçoivent les avantages prescrits à l'article 9 de ladite loi, sous le même régime que les vétérans qui achètent des terres.

5. Aucune terre à fruits ne serait prise par des anciens combattants en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou de tout accord conclu entre le Dominion et les provinces conformément à l'article 35 de ladite loi, à moins que ces terres n'aient été affruiées et ne soient censées produire dans un délai raisonnable.

6. En attendant les résultats de l'analyse des sols dans les zones d'établissement agricole, des listes de toutes les terres situées dans ces zones seraient compilées, donnant le nom du propriétaire, indiquant si les terres sont "améliorées" ou "non", et fournissant les autres renseignements disponibles qui peuvent être utiles, en vue de faire connaître à l'Administrateur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants en particulier, et à d'autres, les terres disponibles dans les zones de notre province où l'établissement agricole est à l'état de projet.

Les municipalités dresseraient une liste spéciale des terres situées à proximité des centres municipaux et susceptibles de devenir de petites propriétés, selon les conditions et aux fins prescrites ci-dessus.

Terres de la Couronne:

7. Une unification ministérielle s'effectuerait quant à l'administration de toutes les terres de propriété provinciale qui se prêtent à l'établissement agricole.

Prix paritaires:

8. Le gouvernement fédéral envisagerait le plus tôt possible l'adoption d'une politique nationale de production concertée et de commerce organisé ayant pour but de procurer au cultivateur un marché stable et des prix sûrs et raisonnables par l'établissement dans les campagnes canadiennes, de prix minima et maxima sur les produits agricoles, prix qui seraient basés sur la comparaison du pouvoir d'achat des produits agricoles par rapport aux denrées que les cultivateurs sont obligés d'acheter.

A défaut de cette action de la part du gouvernement fédéral, le gouvernement provincial envisagerait l'adoption de mesures analogues sur le plan provincial.

Taxes:

9. Il faudrait songer à préparer et à adopter aux fins de l'enseignement, particulièrement dans les campagnes, un régime d'imposition qui—

(a) abolirait les différences qui existent entre les taux au mill d'un district scolaire à un autre, et établirait un taux uniforme et raisonnable dans tous les districts scolaires ruraux;

(b) transférerait les frais courants d'enseignement des régions scolaires agricoles au compte du revenu global de la province.

Application à la Colombie-Britannique de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies

10. La "Loi de 1935 sur le rétablissement agricole des Prairies" devrait s'étendre à la province de Colombie-Britannique, afin que des zones d'établissement agricole se développent en cette province au moyen du défrichement, de l'irrigation, de la conservation et de l'approvisionnement d'eau, de la régénération, du rétablissement, ou selon qu'il est nécessaire aux fins de l'établissement agricole des anciens combattants et autres.

Agriculture et établissement agricole en général (Voir le Rapport à la page 114)

Zones définies:

1. Toutes les terres de la Couronne dans la province seraient soustraites à la préemption, au bail ou à la vente pour fins agricoles, sauf dans le cas de zones où la qualité du sol ou les conditions topographiques sont déjà connues, et qui jouissent de facilités de transports, d'enseignement, et d'autres avantages et services.

2. Dans les régions de la province où il y a des zones favorables à l'établissement agricole, le gouvernement adopterait la pratique de définir ces zones comme zones d'établissement agricole.

3. Les zones d'établissement agricole ne seraient définies que dans les régions jouissant de facilités de transports, d'écoles, de centres récréatifs et des comforts de la vie, ou bien où l'on espère que ces facilités seront disponibles dans un délai raisonnable.

4. Autour de chaque village et agglomération existante, une zone déterminée serait déclarée zone d'établissement agricole, en attendant de plus amples renseignements, tels que levés agricoles, etc., alors que cette zone pourrait être amplifiée ou restreinte, et afin de ne pas retarder le progrès des centres en question.

5. L'établissement ne serait autorisé que sur les zones définies d'établissement agricole.

Levés topographiques:

6. Sur ces zones définies d'établissement agricole, le terrain serait examiné sous le rapport des conditions topographiques, en attendant le dressage de levés plus complets, et seules les terres qui semblent favorables aux fins agricoles seraient ouvertes à la colonisation.

7. La mise en œuvre du programme de levés topographiques entrepris conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial serait amplifiée et accélérée particulièrement dans les zones jugées favorables à l'établissement des anciens combattants.

Réserves de terres:

8. Les terres de la Couronne qui, dans ces zones d'établissement agricole, semblent impropres à l'agriculture seraient soustraites à la colonisation et affectées à la sylviculture ou comme emplacements de centres récréatifs, de parcs, de terrains de jeu, d'écoles, ou à d'autres fins, selon le bon plaisir du gouvernement.

Défrichement:

9. Là où les terres situées dans les zones d'établissement agricole ont besoin d'être défrichées, le gouvernement s'engagerait à défricher environ quarante (40) acres dans chaque lopin situé dans une région de cultures mixtes, et l'étendue de terrain arable qu'il jugerait convenable pour répondre aux besoins des autres districts, grâce à l'usage de l'outillage, du matériel et de l'aide technique nécessaire. Il serait opportun que des recherches se fassent d'abord sous une direction expérimentée en ce genre de défrichement, afin de connaître à fond les méthodes les plus efficaces à suivre.

10. Le coût de ce défrichement et de cette exploitation initiale ne serait pas totalement imputable sur le prix de la terre, mais environ un tiers du coût serait déclaré placement public aux fins de créer de nouvelles zones capables de produire de la richesse, et de trouver un moyen profitable de donner des emplois provisoires dans l'après-guerre.

11. Lorsque le défrichement et l'exploitation ne sont pas entrepris dans les zones d'établissement agricole, un octroi de fonds pourrait être fait sur chaque acre défriché et mis en culture, après l'inauguration d'une politique de colonisation intelligente et assez souple pour répondre aux besoins des différents genres de culture en notre province.

Commission du prêt agricole:

12. La Commission fédérale du prêt agricole étendrait ses privilèges d'emprunt aux colons, afin de leur procurer le capital voulu pour l'achat d'immeubles, de clôtures, de bétail et de matériel moyennant des taux minimes d'intérêt, avec amortissement par versements échelonnés sur vingt (20) ans ou plus.

Progrès régional:

13. Le programme d'amélioration des routes et de perfectionnement de l'enseignement, du bien-être social et des autres services serait coordonné avec l'exploitation de toutes les zones d'établissement agricole, et avec un plan intelligent de progrès régional.

Personnel des techniciens—ministère de l'Agriculture:

14. Les cadres du personnel d'agronomes spécialisés et d'agronomes régionaux seraient élargis, et un plus grand nombre de conseillers possédant une expérience technique seraient employés pour donner aux cultivateurs et aux colons des directives sur tout ce qui a trait aux sols, ainsi qu'à la production et à l'écoulement de récoltes satisfaisantes dans leurs zones respectives.

Aptitudes du colon:

15. Avant d'être autorisé à prendre possession d'une terre située dans l'une quelconque des zones d'établissement agricole définies par les présentes, tout colon devrait prouver à la satisfaction des autorités responsables qu'il a l'aptitude, l'expérience et le tempérament voulu pour s'établir sur la terre qu'il veut obtenir.

Bulbiculture:

Il ne faudrait rien négliger pour encourager l'établissement et l'expansion de la bulbiculture sur un pied permanent dans la vallée du Fraser inférieur et sur l'île de Vancouver.

La bulbiculture devrait être encouragée dans les zones approuvées, ou d'autres régions recommandées, afin de permettre la culture, l'achat et la vente sur une base communale et coopérative.

Pêcheries (Voir le Rapport à la page 152)

1. Expansion des recherches afin d'établir les données scientifiques devant servir de base à des règlements qui permettraient la capture des seuls sujets qui ne seraient pas nécessaire à la reproduction, ce qui assurerait la continuité des espèces.

2. Une politique forestière en Colombie-Britannique qui protégerait les aires d'alimentation des différentes rivières saumonnières contre un drainage trop rapide, en laissant les terres suffisamment garnies.

3. Dans la construction de barrages pour fins d'énergie électrique, d'irrigation ou autres, et chaque fois qu'il y a obstruction d'un cours d'eau, des mesures devraient être prises pour protéger le poisson migrateur; et, chaque fois que le cours d'une rivière est détourné, des précautions devraient être prises pour éviter la perte du jeune saumon.

4. Application des lois pourvoyant à la protection du saumon et des autres poissons contre les effets de la pollution.

5. Enquête à faire sur la possibilité d'établir une usine d'hydrogénation dans la province.

6. Coopératives à encourager chez les pêcheurs.

RAPPORT INTÉRIMAIRE, PARTIE II, CHAPITRE 2—DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Nouvelles industries—Lin à filasse (Voir le Rapport à la page 183)

1. En vue des perspectives alléchantes qui s'ouvrent au développement et à l'expansion de l'industrie du lin à filasse, et en vue de son importance spéciale à l'égard de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et de la pêche en notre province, le gouvernement devrait, au besoin, continuer de mettre des crédits à la disposition des coopératives agricoles qui s'adonnent à la production du lin à filasse.

2. Le gouvernement devrait faire enquête sur la possibilité d'introduire l'industrie linière en Colombie-Britannique.

Industries nouvelles (Voir le Rapport à la page 189)

Eu égard aux renseignements que nous avons dit posséder déjà sur les moyens possibles de produire avec profit les herbes et les plantes médicinales;

(1) L'Université de la Colombie-Britannique, le ministère provincial de l'Agriculture et les fermes expérimentales fédérales devraient accorder une attention spéciale à la production des herbes et des plantes médicinales;

(2) Il faudrait envisager la création de centres de démonstration pour encourager la production des plantes et des herbes médicinales;

(3) Une Commission consultative, composée de représentants de l'Université de la Colombie-Britannique, du ministère de l'Agriculture et des firmes commerciales intéressées, serait créée pour encourager les recherches dans le domaine de la production et de la mise en marché des plantes et des herbes médicinales;

Et, en collaboration avec le ministère du Commerce et de l'Industrie, essayer d'encourager l'établissement d'une industrie des produits pharmaceutiques en notre province.

Prêts et subventions aux industries secondaires dans les petites villes (Voir le Rapport à la page 201)

Afin de contribuer à la fondation d'industries secondaires dans les petites villes de la province; de créer de l'emploi; de procurer des marchés et des perspectives de vente aux cultivateurs et d'aider financièrement à l'exploitation des ressources latentes des zones adjacentes à ces villes; le gouvernement du Canada ou, à son défaut, le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait envisager l'adoption de mesures rendant effectifs l'établissement et l'exploitation de ces industries, y compris les coopératives, soit par des prêts à des taux réduits d'intérêt, soit par une subvention lorsque les conditions locales sont jugées convenables, à la suite d'une enquête fouillée sur les avantages qu'offre tout projet de fondation de ces industries qui pourra être soumis.

Prêts à l'industrie (Voir le Rapport à la page 202)

Des "prêts à faible taux d'intérêt" seraient offerts par le moyen d'un système fédéral d'aide financière comportant des garanties suffisantes:

Afin d'aider l'industrie à se réorganiser avec promptitude et succès et à accélérer le réembauchage des anciens employés;

Afin d'employer plus de monde grâce à l'expansion des industries existantes;

Pour le progrès des nouvelles industries;

Aux fins de l'outillage et du matériel;

En vue de faire passer les industries de la production de guerre à la production de paix.

Cette assistance financière devrait être accessible à toute firme commerciale *bona fide* constituée sur un pied collectif, privé ou coopératif.

(M. H. E. Winch, M. C. G. MacNeil et Mme G. Steeves n'ont pas approuvé la recommandation précédente.)

Villes de compagnie (Voir le Rapport à la page 203)

Afin d'élargir les perspectives d'avenir et de permettre aux anciens combattants et autres de s'établir dans les affaires, les "villes de compagnies" devraient être ouvertes, en notre province, aux entreprises privées;

Lorsque les conditions existantes dans les villes de compagnies nuisent à l'établissement d'institutions commerciales, culturelles, religieuses et autres, et à la libre initiative des citoyens, ces restrictions devraient être abolies.

Des mesures législatives devraient être prises pour ouvrir généreusement ces centres aux employés de l'industrie intéressée, et autres, et pour leur permettre de construire et d'acquérir des maisons, d'acheter des terrains en vue de l'établissement d'entreprises privées, coopératives et autres—qui ne sont pas nécessairement possédées ou régies par la compagnie ou par les propriétaires de la ville de compagnie—aux fins du commerce et de la conduite générale des échanges légitimes; afin que les villes de compagnies soient placées sur le même pied que les autres centres de notre province, et qu'elles soient parfaitement ordonnées à l'autonomie, à l'initiative, à la résidence et au bonheur des citoyens.

Exploitation des ressources naturelles (Voir le Rapport à la page 204)

À l'égard des zones régies par des entreprises privées, où les ressources naturelles sont prises en location ou appartiennent à un propriétaire privé et ne sont pas exploitées, et où l'exploitation de ces ressources naturelles s'impose, et lorsque cette exploitation est économiquement réalisable, le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait ordonner l'exploitation de ces ressources naturelles dans un délai raisonnable. Si, après la promulgation de cet ordre, les locataires ou les propriétaires privés négligent d'obéir à l'ordre, le gouvernement prendrait les mesures jugées opportunes pour déclencher l'action nécessaire à l'exploitation desdites ressources naturelles.

Des mesures législatives appropriées seraient prises pour conférer les pouvoirs nécessaires à l'application de la proposition qui précède.

Extension des marchés (Voir le Rapport à la page 205)

1. Le gouvernement de la Colombie-Britannique se tiendrait en relations étroites avec le gouvernement fédéral à l'égard de la politique commerciale des Nations unies après la guerre, et des rapports qui existeront entre ladite politique et les exportations de notre province.

2. Le gouvernement de la Colombie-Britannique, par l'intermédiaire de ses ministères et de concert avec le gouvernement canadien, ainsi qu'avec les producteurs de notre province, ferait plus d'efforts pour trouver de nouveaux débouchés à nos excédents exportables.

3. Etant donné qu'il est impossible de régir les tarifs en vigueur sur les marchés mondiaux et d'assurer ainsi la réalisation d'un profit raisonnable sur les produits exportés, le gouvernement du Canada devrait être prié de maintenir sur pied, dans l'après-guerre, un régime de tarifs stables sur les produits de base.

Transports (Voir le Rapport à la page 216)

(1) Le gouvernement provincial devrait s'entendre avec le gouvernement fédéral pour prolonger le Grand Chemin de fer Pacifique de l'Est jusqu'au district de la Rivière à la Paix, et tenir compte des vues du gouvernement fédéral, qui est d'avis que ce prolongement fait partie d'une politique ferroviaire bien organisée, que sa réalisation contribuerait à l'embauchage de beaucoup d'anciens combattants et d'autres ouvriers dans la construction; à l'accomplissement de progrès sous plusieurs formes dans les pays traversés et reliés par rail, tels que la fondation de nouveaux centres, l'exploitation des ressources et une expansion générale, et que le projet mérite une assistance financière généreuse parce qu'il constitue une mesure efficace de restauration et de rétablissement. En outre, des conférences seraient tenues conjointement avec le gouvernement fédéral du Canada et avec les Etats-Unis, aux fins d'utiliser le Grand Chemin de Fer Pacifique de l'Est dans les prolongements qui relieront l'Alaska, le Yukon et le district de la Rivière à la Paix avec la côte du Pacifique à Vancouver, et les Etats-Unis d'Amérique.

A défaut d'une entente satisfaisante avec le gouvernement fédéral du Canada et les Etats-Unis, notre Conseil est d'avis que le gouvernement provincial devrait mettre en œuvre le prolongement du Grand Chemin de Fer Pacifique de l'Est jusqu'à la Rivière à la Paix comme mesure d'amélioration d'après-guerre, et il croit que ce prolongement, en plus de rembourser directement ou indirectement les fonds engagés dans sa réalisation, serait un pas important dans la voie de la restauration.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique prendrait les moyens voulus pour réviser l'échelle des tarifs ferroviaires de Colombie-Britannique, avec l'assurance que les tarifs en vigueur font échec à l'emploi d'un grand nombre de nos citoyens dans l'agriculture et l'industrie; et le gouvernement provincial insisterait auprès du gouvernement fédéral sur la nécessité d'une politique nationale de transports portant sur la circulation des marchandises par rail, par route et par air, afin d'encourager le progrès industriel et agricole de tout le Canada.

Eau et énergie (Voir le Rapport à la page 220)

1. Des mesures devraient être prises pour recueillir des chiffres plus complets sur la question des eaux, y compris ce qui suit:

- (a) Pour améliorer le service des renseignements sur les précipitations, il faut plus de postes d'observation, et il en faut à des niveaux plus élevés; il faut aussi des observations sur l'intensité des pluies et sur les quantités d'eau contenues dans la neige.
- (b) Des observations systématiques sur l'évaporation de la neige, de la glace et des surfaces d'eau s'imposent.
- (c) Des investigations sur les fluctuations de l'eau d'imprégnation du sol dans les régions développées et les régions non développées sont nécessaires.
- (d) Un examen minutieux de la qualité des cours d'eau de la province devrait être entrepris pour en déterminer l'utilité industrielle et domestique.
- (e) On devrait aussi obtenir des statistiques plus complètes sur l'écoulement des cours d'eau.

2. L'inventaire de l'énergie hydroélectrique disponible, entrepris actuellement par la Division des concessions hydrauliques, doit être continué et accéléré.

3. L'établissement d'un programme détaillé de régularisation du cours des rivières, sous la direction de la Division des concessions hydrauliques du ministère des Terres, pour tout système fluvial désirable; un pareil programme comprendrait:

- (a) La construction de barrages-réservoirs pour parer aux inondations, régulariser le cours des eaux et faire meilleur usage des forces hydrauliques.
- (b) L'amélioration des bords des rivières et la suppression des embâcles de billes.
- (c) La réglementation de l'exploitation des bois aux lignes de partage des eaux, en collaboration avec la division des Forêts.
- (d) L'assèchement des terres marécageuses.
- (e) L'irrigation.
- (f) L'augmentation de la navigation.

4. Accorder les pouvoirs nécessaires à un ministère nouveau ou déjà existant, à la Commission des utilités publiques ou à un organisme que l'on formerait sur le modèle de la Commission hydroélectrique de l'Ontario, pour développer au maximum l'énergie hydroélectrique en vue de son utilisation industrielle et pour encourager l'électrification rurale dans la province. Ces développements se feraient de pair avec la prévention des inondations, la navigation, la protection du poisson, l'usage rationnel des terres marginales, et se rapporteraient en tous points aux pouvoirs et aux activités de la Division des concessions hydrauliques.

En prévision de ce qui précède, une enquête complète serait faite pour obtenir les données et les plans techniques nécessaires, afin que la mise en valeur puisse être commencée sitôt la guerre terminée.

5. Fournir des subventions jusqu'à cinquante pour cent du coût initial d'immobilisation en lignes distributrices et en outillage pour les systèmes approuvés de distribution de l'électricité dans les campagnes.

6. Fournir des prêts jusqu'à concurrence de \$1,000 aux cultivateurs propriétaires de fermes et d'établissements dans les districts ruraux disposant d'énergie hydroélectrique, pour l'installation de fils électriques et l'achat d'outillage, ces prêts devant être remboursables dans une période de temps raisonnable avec intérêt.

7. Le gouvernement fédéral serait invité à inclure les municipalités dans son programme de prêts à bas intérêts pour l'installation, l'extension ou le remplacement des systèmes d'égout et des services d'eau domestiques.

8. Prendre les mesures pour obtenir une source centrale d'approvisionnement de l'eau dans les régions de culture. Le gouvernement entreprendrait le forage de puits à cette fin; il fournirait en plus les foreuses et les ouvriers spécialisés qui feraient ce travail pour les cultivateurs, les frais de ces travaux devant être partagés également entre la Province et les cultivateurs intéressés.

Travaux Publics (Voir Rapport, page 258)

1. Les gouvernements fédéral, provincial et municipaux formuleraient des programmes détaillés de travaux publics dans leurs juridictions respectives.

2. Des listes différentes de projets seraient préparées suivant l'envergure des projets, le genre et le lieu de résidence de la main-d'œuvre disponible, experte ou non, les matériaux nécessaires, la rapidité de mise à exécution et la diversité du temps nécessaire à l'achèvement.

3. Les gouvernements respectifs accorderaient des crédits budgétaires permettant l'élaboration complète de plans et devis techniques des projets les plus importants.

4. La proportion des dépenses que les gouvernements fédéral, provincial et municipaux défrayeront devrait être fixée d'avance, en ce qui regarde les listes approuvées de travaux publics.

Recherches (Voir Rapport, page 264)

1. Un Conseil des recherches devrait être formé en Colombie-Britannique, comprenant des techniciens des départements du gouvernement provincial, des ministères du gouvernement fédéral ayant des divisions en Colombie-Britannique, de l'Université de Colombie-Britannique et de l'industrie.

2. En coopération avec le gouvernement fédéral et le Conseil national de recherches, des mesures devraient être prises afin de pourvoir le nouveau Conseil du personnel et de l'outillage nécessaires pour le travail de recherche se rapportant directement aux ressources de la Colombie-Britannique.

3. Les problèmes suivants relatifs aux perspectives du commerce seraient référés au nouveau Conseil:—

- (a) La fabrication de matières plastiques au moyen de sous-produits forestiers, miniers et agricoles et le rôle de l'énergie peu coûteuse dans cette fabrication.
- (b) La production des alliages légers à même les minerais de la Colombie-Britannique.
- (c) La fabrication de médicaments à même les herbes, plantes et arbres indigènes de la Colombie-Britannique.
- (d) La fabrication des ingrédients chimiques de base pour l'industrie au moyen d'énergie électrique à bon marché.
- (e) L'utilisation de terre, de terre de poterie et autres argiles diatomiques.
- (f) L'extraction des huiles de poisson pour fins industrielles et médicinales.
- (g) L'analyse des propriétés curatives des sources minérales de la Colombie-Britannique.
- (h) Les procédés industriels basés sur la culture de la fève soya.
- (i) Problèmes techniques de la transformation des industries de guerre.

Plans régionaux (Voir Rapport, page 267)

1. Le gouvernement provincial devrait entreprendre de définir les zones régionales de la province pour les fins susmentionnées et afin de dresser des plans pour le développement maximum de plusieurs zones économiques de la province.

2. La loi dite "Town Planning Act, 1925" devrait être modifiée de façon à obliger les conseils municipaux à s'intéresser à l'urbanisme.

3. Les gouvernements fédéral, provincial et municipaux devraient en arriver à une parfaite coordination de leurs efforts.

4. Un département devrait être institué pour s'intéresser aux projets et à la restauration de la province.

5. Le département en question aurait l'autorité et les pouvoirs suivants:

- (a) Entreprendre les projets intéressant la région.
- (b) Obtenir de tous les départements du gouvernement provincial tous les renseignements disponibles et la plus entière collaboration pour l'institution de recherches et d'enquêtes nécessaires.
- (c) Coordonner toutes les demandes, enquêtes et rapports de tous les services gouvernementaux en vue de formuler les programmes de travaux d'après-guerre.
- (d) Coordonner les projets d'après-guerre des autorités municipales et collaborer avec elles à cet égard.
- (e) Collaborer étroitement avec le Comité fédéral de la restauration pour instituer les enquêtes qui pourraient être requises et considérées comme nécessaires, afin d'éviter le double emploi et le chevauchement entre les gouvernements; pour établir un lien entre les gouvernements fédéral et provincial dans le but de coordonner toutes les activités relatives à

la restauration et au rétablissement d'après-guerre; préparer des ententes; étudier les perspectives de transformation des industries de guerre, de décentralisation des industries et considérer les plans d'ordre général de la Colombie-Britannique intéressant tout le Dominion.

- (f) Collaborer avec les administrations fédérale et municipales pour établir leur contribution financière respective aux travaux publics; le classement de tous les projets de travaux quant à la proportion de leur coût entier ou partiel devant incomber à chacun des trois gouvernements, quant au temps et à la priorité nécessaires à l'exécution de ces travaux pour qu'ils fournissent le maximum d'emplois au moment et à l'endroit voulus.
- (g) Autoriser et instituer des recherches scientifiques et techniques quant aux perspectives d'une exploitation nouvelle de nos ressources naturelles et autres.

Relations fédérales-provinciales et sécurité sociale. (Voir Rapport, page 274).

Ce Conseil recommande la tenue d'une conférence entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour les fins citées plus haut.

Alimentation (Voir Rapport, page 314)

Le Bureau provincial de l'hygiène et le ministère fédéral de la Santé devraient établir la plus étroite collaboration en vue de formuler un programme national d'amélioration des normes de l'alimentation canadienne; un tel programme comprendrait un service de repas chauds ou de lait dans toutes les écoles primaires pour le bien-être des enfants; un programme d'alimentation d'envergure nationale devrait être intégré dans l'industrie agricole afin d'assurer une production proportionnée et une distribution équitable des denrées alimentaires essentielles.

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Le Conseil constate que les relations entre les gouvernements fédéral et provincial entrent en ligne de compte dans presque tous les sujets mis à l'étude et sur lesquels on est tenu de faire un rapport et des recommandations.

Laissée à ses propres ressources, notre province ne peut entreprendre aucun programme satisfaisant de restauration et de rétablissement. Le gouvernement fédéral exerce actuellement son autorité et son pouvoir sur plusieurs programmes qui ont été considérés avant la guerre comme relevant de la province. Celle-ci ne pourra pas de sa propre initiative dresser des plans pour faire face aux conditions d'après-guerre tant que les gouvernements respectifs n'auront pas défini par une déclaration leurs responsabilités et leurs fonctions par rapport à cette période d'après-guerre, mise au point qui doit être faite avant la fin de la guerre. Au cours d'une étude préliminaire des questions exposées dans la Loi de rétablissement d'après-guerre (Post War Rehabilitation Act), notre Conseil s'est buté aux obstacles suivants qui doivent être supprimés avant que les recommandations et les méthodes de les appliquer aux programmes puissent être faites avec plus amples détails:

1. Tel qu'il fut indiqué précédemment, il se peut que les recherches entreprises par le Conseil de la restauration d'après-guerre de la Colombie-Britannique aient déjà été faites par le Comité fédéral de la restauration. Il faudrait s'entendre au plus tôt afin d'unifier et de coordonner toutes ces recherches concernant les problèmes de l'après-guerre.

2. Certaines responsabilités de portée nationale, mais qui demeurent présentement sous la juridiction de la province, doivent être éclaircies. Les problèmes étudiés par la Commission royale d'enquête sur les Relations fédérales-

provinciales (Sirois) devraient être étudiés à nouveau *avant la fin de la guerre*, afin que la province et le fédéral sachent quelles seront les responsabilités de chacun et soient en mesure d'envisager les plans et programmes. Aux questions mentionnées dans ce rapport sur les relations fédérales-provinciales viennent s'ajouter de nouveaux problèmes, dont quelques-uns ont été étudiés par ce Conseil et qui se rapportent directement au rétablissement d'après-guerre.

3. S'il espère formuler des recommandations pratiques, le Conseil doit étudier les questions de finance, d'argent et de crédit et leur rapport avec la participation de la province à la restauration d'après-guerre. Au début, les municipalités hésitaient à soumettre leurs projets d'après-guerre à notre Conseil avant d'avoir obtenu au préalable les renseignements nécessaires quant aux dispositions financières et à celles du crédit, de même que la contribution entière ou partielle que les gouvernements fédéral, provincial et municipaux seraient en mesure d'assumer.

Bien que la loi ne fasse pas mention de la question financière, notre Conseil est forcé de soulever le problème parce qu'il est très au fait de la situation financière des municipalités et de la province.

Nous sommes d'avis qu'aucune municipalité ne devrait être tenue de financer à elle seule des travaux qui se rattachent principalement au rétablissement. L'embauchage des anciens combattants et des hommes congédiés des industries de guerre est une obligation essentiellement nationale, dont le fédéral devra se charger à mesure que ces hommes seront libérés.

Quant aux municipalités (et à la province également), elles feront sûrement faillite si elles sont poussées à accepter de fortes obligations et à entreprendre des travaux coûteux à seule fin de procurer du travail. Elles ne devraient pas se faire concurrence entre elles ni concurrencer les gouvernements fédéral et provincial ou les industries, sur le marché des placements, et se voir obligées de payer un intérêt plus élevé que de raison pour ces dépenses d'immobilisation.

Il ne faut pas que le système monétaire ou le crédit vienne s'ajouter aux problèmes d'après-guerre de la province ou des municipalités, dont les dépenses publiques joueront un rôle important dans l'économie grandissante qui soutiendra après la guerre le revenu national.

Notre Conseil est donc convaincu qu'il faut en arriver à une entente parfaite au sujet des dispositions financières qui peuvent être prises par la province et les municipalités avec le gouvernement fédéral en vue des projets d'après-guerre. Cette entente comprendrait les dispositions précitées quant à la moyenne du coût des travaux publics que les administrations fédérale, provinciale et municipales assumeraient et au classement de ces travaux selon qu'ils méritent ou non une aide financière.

Voici d'autres questions concernant les ententes financières avec le fédéral:

Octrois et crédit pour aider la province et les municipalités à réaliser leurs projets d'après-guerre;

Crédit et financement pour la transformation ou l'expansion des industries et pour de nouvelles industries;

Les contrôles et leur maintien, relâchement ou extension des matériaux, prix, main-d'œuvre, production, profits, placements, rationnement, etc.;

Travaux publics;
 Education;
 Formation professionnelle;
 Colonisation;
 Immigration;
 Sécurité sociale.

Sécurité sociale

Un programme complet de sécurité sociale qui "fasse disparaître la misère" est l'une des conditions essentielles de tout plan de rétablissement d'après-guerre. Bien que la loi ne mentionne pas cette question de façon directe, le Conseil est d'avis que la clause de l'article 6 s'y rapporte:

En général, pour enquêter sur les perspectives de développement économique et industriel de la Colombie-Britannique, afin de faire des recommandations quant à l'accroissement des marchés, l'expansion de l'industrie, l'augmentation du travail, et *pour toute autre fin tendant à encourager le rétablissement des anciens combattants et des personnes congédiées par suite de la fermeture des industries de guerre.*

Le Conseil est d'avis que le temps est arrivé d'entamer des pourparlers préliminaires entre les gouvernements fédéral et provincial pour définir la responsabilité de chacun. Le Conseil ne croit pas opportun de recommander un plan de sécurité sociale complet pour la province et devant être entrepris par la province, tant qu'on n'aura pas tout tenté pour connaître ce que le gouvernement fédéral entend faire en fait de sécurité sociale. Un programme national de sécurité sociale applicable à tous les Canadiens aiderait sans doute à créer de la cohésion dans l'esprit des Canadiens. Cela servirait à unifier l'administration et s'appliquerait à toutes les provinces. Le Conseil croit qu'un plan complet de sécurité sociale et toute discussion s'y rapportant doit inclure les sujets suivants:

Main-d'œuvre:

- Expansion de l'assurance sociale;
- Code national de salaires raisonnables;
- Vacances payées;
- Conventions collectives;
- Salaires minima;
- Salaires basés sur la somme de travail.

Hygiène:

- Hospitalisation;
- Traitements médicaux et dentaires;
- Prestations de maladie;
- Prestations d'invalidité;
- Alimentation.

Pensions:

- Augmentation des pensions de vieillesse;
- Pensions de retraite pour hommes et femmes;
- Prestations aux aveugles;
- Pensions de chômage;
- Pensions aux mères et aux veuves.

Généralités:

- Allocations familiales;
- Octrois pour maternité;
- Octrois pour frais funéraires;
- Octrois pour mariage;
- Prestations pour formation professionnelle;
- Assistance à l'éducation;
- Logement.

Il est bien entendu, toutefois, que toute entente résultant de la conférence respecterait les normes minima existant en Colombie-Britannique et que les droits de la province à augmenter ces normes seraient préservés.

Le Conseil recommande ce qui suit:

La tenue d'une conférence entre les gouvernements fédéral et provincial pour les fins précitées.

Coopératives (Voir Rapport, page 311)

Les principes coopératifs devraient être enseignés aux adultes, pour autant qu'ils s'appliquent à la coopération économique.

Logement (Voir Rapport, page 280)

1. Le gouvernement provincial devrait nommer un fonctionnaire provincial des Plans et du Logement qui fixerait un plan de développement urbain et rural, et tâcherait de réaliser ce qui suit:

- (a) L'établissement de services régionaux des plans et du logement.
- (b) La coordination des plans de construction dans toutes les régions pour assurer leur exécution uniforme dans toute la province, une économie dans l'administration et le bon usage des matériaux.
- (c) L'encouragement des méthodes de production massive là où c'est possible, à l'exemple de la construction des maisons fabriquées en série.
- (d) Surveillance de l'allocation des fonds aux diverses régions et de l'administration des prêts aux particuliers.

2. Des lois pratiques devraient être adoptées pour permettre l'établissement de services régionaux des plans et du logement dans les régions qui sauront en tirer le meilleur parti possible.

3. Le gouvernement fédéral devrait être invité à fournir des subsides ou des prêts aux municipalités qui sont prêtes à entreprendre l'exécution de plans relatifs à la construction de logements.

4. Le gouvernement fédéral devrait tenir une conférence interprovinciale le plus tôt possible afin de préparer des recommandations ayant trait à la révision de la Loi nationale sur le logement et la Loi sur la réfection de maisons aux fins suivantes:

- (a) L'administration des prêts par un service public aux particuliers d'une localité et aux salariés non servis par des institutions de prêts.
- (b) L'extension de prêts aux districts ruraux.
- (c) Subsides publiques pour les projets de logements peu coûteux et à bas loyer.
- (d) Aide substantielle aux municipalités pour le règlement de difficultés surgissant de l'imposition ou de l'acquisition de terrains.
- (e) Règlement uniforme et satisfaisant par rapport aux garanties et aux lois du gouvernement provincial.
- (f) Prêts aux sociétés coopératives de construction.
- (g) Extension des dispositions de la Loi sur la réfection de maisons, en ce qui concerne spécialement les besoins des districts ruraux, et de meilleures conditions de paiement.
- (h) Conseils plus fréquents de la part des architectes et autres dans la préparation des plans de maisons, en ayant soin de rechercher l'avis de femmes d'expérience.

Apprentissage (Voir Rapport, page 303)

1. Un programme d'apprentissage devrait être étudié, y compris un plan à long terme visant à fournir des artisans et des techniciens experts, afin de préparer l'avenir de cette province. A cette fin, il faut prendre connaissance des ressources de la province et de l'opportunité de les développer pleinement.

2. Un montant minimum, en allocation de subsistance aux apprentis, devrait être fixé par règlement.

3. Une aide à l'éducation devrait être accordée aux apprentis; et, si possible, il faudrait utiliser pleinement les écoles techniques, mais s'il n'y a pas de telles écoles, organiser des cours par correspondance ayant trait au travail à l'usine.

Education (Voir Rapport, page 285)

1. Un relevé devrait être fait des besoins d'après-guerre de l'éducation en cette province, d'après les données générales du rapport susmentionné, et ce relevé tiendrait compte du flot des gens qui viendront probablement s'établir en cette province après la guerre, ainsi que du besoin de préparer des artisans pour les nouvelles industries et les progrès de l'agriculture, ainsi qu'il est expliqué ailleurs dans ce rapport; il faudrait dresser une évaluation du coût probable des plans d'après-guerre relatifs à l'éducation.

2. Etant donné que de nouvelles écoles devront être construites avant de mettre en œuvre un nouveau programme d'éducation, un relevé devrait être fait des besoins de nouvelles écoles suivi d'un plan de construction, afin qu'il y ait le moins de retard possible à fournir les locaux pour les besoins de l'enseignement. Il est recommandé qu'un pareil programme de construction attache l'importance voulue à la construction d'écoles rurales convenables de façon à ce que de nouvelles écoles rurales claires et spacieuses remplacent les maisons actuelles, dont plusieurs sont laides, insalubres et démodées.

3. Faire un relevé du besoin d'instituteurs pour servir particulièrement à l'enseignement spécialisé et technique; formuler des plans pour encourager la préparation de nouveaux instituteurs.

4. Une étude devrait être entreprise sur l'aspect constitutionnel des octrois fédéraux à l'éducation.

5. Les enfants ne devraient pas quitter l'école avant l'âge de 16 ans et ils devraient être contraints de suivre des cours à temps partiel jusqu'à 18 ans.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 36

SÉANCE DU VENDREDI 3 DÉCEMBRE 1943

TÉMOINS:

- L'honorable J. B. McNair, C.R., premier ministre du Nouveau-Brunswick;
L'honorable J. G. Boucher, ministre sans portefeuille, Nouveau-Brunswick;
M. J. R. Petrie, secrétaire du comité de restauration du Nouveau-Brunswick;
M. N. A. MacKenzie, président du Comité de la restauration du Nouveau-Brunswick.

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 3 décembre 1943

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bartrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Hill, MacKenzie (*Neepawa*), McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), Marshall, Matthews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon, Tustin et White.—24.

L'honorable J. B. McNair, premier ministre du Nouveau-Brunswick est rappelé et interrogé. Les délégués suivants sont également appelés et interrogés:

L'honorable J. G. Boucher,
M. J. R. Petrie,
M. N. A. M. Mackenzie.

Le président remercie les témoins, et le premier ministre McNair déclare que lui et ses collègues sont heureux d'avoir eu l'occasion de soumettre leurs vues et assure le Comité qu'il peut continuer à compter sur leur collaboration.

Les témoins se retirent et la séance continue à *huis clos*.

Sur la proposition de M. Matthews, il est

RÉSOLU:

De donner avis au personnel, employé sur résolution du Comité adoptée le 23 novembre, que ses services prendront fin aux dates suivantes:

le 4 décembre 1943—toutes les sténographes excepté la surveillante, Mlle V. A. Barton;

le 7 décembre 1943—Mlle V. A. Barton;

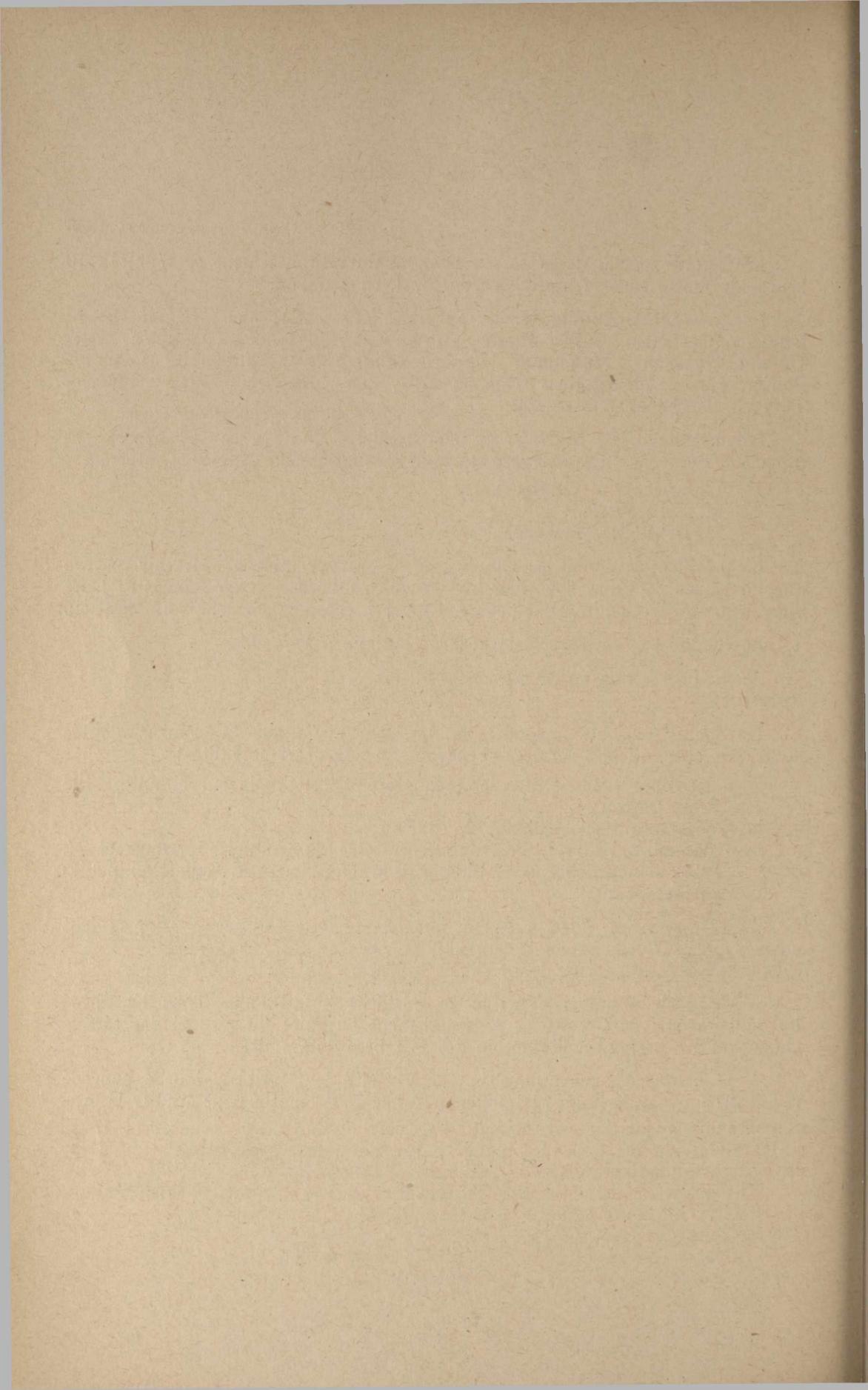
le 6 décembre 1943—J. P. Doyle, secrétaire du Comité; J. Howe et N. Price, sténographes, et C. Sabourin, M. Gardner et A. Kellett, préposées au dictaphone.

Après discussion, il est convenu que chaque membre écrira au président pour exposer ses vues au sujet d'un rapport à la Chambre, et qu'après avoir pris connaissance desdites vues le président préparera un projet de rapport.

MM. Black et Authier félicitent le président de la manière dont il a dirigé les délibérations du Comité et principalement au sujet du résumé des témoignages qu'il a préparé à l'intention des membres du Comité.

A 11 heures 45, sur proposition de M. Hill le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le lundi 24 janvier à 10 heures du matin pour étudier le projet de rapport.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.



TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 3 décembre 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Nous avons tous entendu les intéressants exposés que nous ont lus hier monsieur le premier ministre McNair et M. MacKenzie. La séance est maintenant ouverte aux questions et aux commentaires.

L'hon. J. B. MacNair, premier ministre et procureur-général de la province du Nouveau-Brunswick est *rappelé*.

M. HILL: Monsieur le président, je crois qu'hier soir le Comité attendait probablement que j'ouvre le feu, attendu que je viens du Nouveau-Brunswick. J'ai écouté avec grand intérêt l'exposé général qui a été préparé. Le premier ministre et M. MacKenzie ont tous deux expliqué au Comité que c'était là un rapport préliminaire basé sur leur enquête dans la province et qu'un rapport détaillé sur les intentions de la province et sur ce qu'elle se proposait de demander au gouvernement fédéral serait adressé plus tard au Comité. Après mûre réflexion, il me semble que nous ferions mieux de retarder notre interrogatoire jusqu'au moment où nous aurons le rapport détaillé qui sera remis au Comité par le premier ministre après l'ouverture de la session.

Si vous le permettez, je me propose de prendre un peu de votre temps pour vous expliquer mon idée de la situation en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick. Au cours de discussions avec certains députés et des membres de ce Comité j'ai toujours eu l'impression que peut-être la situation des provinces Maritimes n'était pas très exactement comprise par les députés des autres parties du Canada. Je crois que cela intéresse un comité de rétablissement d'après-guerre en ce sens que je voudrais faire comprendre la situation du Nouveau-Brunswick et des provinces Maritimes aux membres de ce Comité pour qu'ils puissent suivre et étudier soigneusement les délibérations de notre Comité et comprendre pourquoi ces provinces adresseront peut-être d'exceptionnelles demandes d'aide au gouvernement fédéral, et mieux comprendre également les discussions à la Chambre des communes et dans tout le pays.

Je suis obligé de remonter un peu loin dans l'histoire et cela demande quelque temps. Au temps de la confédération, les provinces Maritimes constituaient la partie la plus prospère du Canada. Il y avait une bonne raison pour cela. Elles s'adonnaient à l'agriculture, à l'industrie du bois et de la pêche qui sont leurs industries les plus importantes, de nos jours. Elles avaient d'excellents débouchés pour leurs produits. Elles expédiaient par mer, toute l'année, aux Etats de la Nouvelle-Angleterre, aux Antilles, à Cuba, en Amérique du Sud et aux Iles Britanniques. Pendant l'été, quand le Saint-Laurent était libre de glace, elles faisaient un peu de commerce avec Montréal quoique le montant n'en fut pas gros attendu que leurs produits étaient pareils à ceux du Haut-Canada, mais elles jouissaient d'une très grande prospérité et leur bilan financier avait toujours un solde créditeur.

Elles firent un immense sacrifice quand elles acceptèrent la confédération. Leurs débouchés du sud leur furent immédiatement fermés. Les expéditions en Grande-Bretagne augmentèrent légèrement mais il était impossible d'arriver aux marchés du Haut-Canada. Il n'y avait aucun moyen de communication, excepté, comme je viens de le dire, pendant quelques mois d'été. Une ligne de chemin de fer fut construite le long du littoral,—vous la trouverez sur la

carte,—pour relier le Nouveau-Brunswick au Haut-Canada. Elle traversait la partie la moins peuplée du Nouveau-Brunswick. La population était condensée dans le sud et l'ouest autour de Saint-Jean. Cette ligne, par conséquent, n'établit pas de communication entre ces gens-là et le Haut-Canada.

Plus tard le Pacifique-Canadien construisit une ligne. Elle était obligée de passer à travers l'Etat du Maine et était toujours exposée à être coupée en cas de différend avec les Etats-Unis. Les tarifs douaniers aggravèrent la situation dans les provinces Maritimes. Si vous consultez la carte vous constaterez qu'au moment de la confédération les Américains avaient un intérêt dans ce qu'on appelait les Territoires du Nord-Ouest; ces territoires possédaient d'immenses ressources susceptibles d'être mises en valeur et de contribuer à fournir de plus gros revenus au Dominion, mais le gouvernement fédéral trouva impossible de mettre lui-même ces territoires en valeur et les céda plus tard aux autres provinces. Si vous regardez la carte vous verrez que la province de Québec occupait autrefois la partie au sud du Saint-Laurent et une petite partie au nord. Elle va maintenant jusqu'à l'océan arctique et contient des richesses incalculables, encore inexploitées, d'énergie hydraulique, de minéraux et de forêts. Il en est de même de l'Ontario. Les limites de cette province furent étendues jusqu'à la Baie d'Hudson, et ses immenses ressources forestières et minérales ont été mises en valeur depuis. En Saskatchewan et en Alberta, l'extension des frontières jusqu'au cercle arctique donna à ces provinces une grande quantité d'énergie hydraulique et de richesses minérales. La situation de la Saskatchewan n'était pas aussi favorable, mais l'Alberta et la Colombie-Britannique reçurent des ressources naturelles exceptionnelles, et la Colombie-Britannique des mines et des forêts.

Si vous considérez le Nouveau-Brunswick et les provinces Maritimes vous verrez qu'il était impossible d'étendre leurs frontières au-delà de leurs limites à cette époque. Ce pays était assez bien exploité. Une fois que l'industrie forestière est exploitée au Nouveau-Brunswick comme elle l'est maintenant au maximum, on ne peut plus l'augmenter et il est impossible de couper plus de bois dans cette province qu'on n'en coupe aujourd'hui. Par conséquent il n'y a pas de nouvelles ressources à espérer de ce côté.

Quant au problème agricole, si nous pouvions trouver un marché pour nos produits... Je maintiens encore que nous pourrions faire de grands progrès. Il est admis que les pommes de terre du Nouveau-Brunswick sont de bonnes pommes de terre et si nous pouvions trouver des débouchés il y aurait lieu d'accomplir davantage sous ce rapport. Ecoutez ceci: le Nouveau-Brunswick prit la peine de trouver un gros débouché pour les pommes de terre de semence dans l'île de Cuba. C'était un bon commerce et très profitable. Quand l'accord commercial entre les pays de l'empire fut conclu en 1932, ce commerce fut arrêté comme ça, parce qu'il fut convenu d'acheter le sucre dans les Antilles anglaises. Immédiatement, Cuba imposa un tarif très élevé sur l'importation des pommes de terre du Nouveau-Brunswick et se mit à faire des affaires avec les Etats-Unis, et conclut un accord avec eux pour leur acheter ses pommes de terre de semence et leur expédier son sucre. C'est une chose que nous ne pouvions pas empêcher, et dans l'intérêt de la confédération nous avons dû accepter le sacrifice. Le gouvernement fédéral ne nous a pas trouvé d'autres débouchés, de sorte que notre culture de pommes de terre a dû diminuer. Vous voyez donc que notre province ainsi que celle de la Nouvelle-Écosse en est au point où ses frontières ne peuvent pas être agrandies, ses terres ne peuvent pas être mises en valeur davantage et elle ne peut pas se procurer de nouveaux revenus. Ces deux provinces doivent se débrouiller avec ce qu'elles ont et ne peuvent pas compter sur autre chose. Si elles se lancent dans la mise en valeur, comme on l'a fait remarquer ici, de l'industrie forestière, de nouveaux genres de sylviculture et de produits forestiers, ce sont des essais de nature plus ou moins expérimentale

et elles n'ont pas les moyens d'employer leurs revenus à cette fin. Il faut que le gouvernement fédéral les aide dans une certaine mesure. Si elles se livrent à une exploitation agricole plus intensive il faut qu'elle soient assurées d'un marché.

Quant à moi, je n'envisage pas l'avenir du Nouveau-Brunswick sous un jour aussi sombre que le premier ministre et M. MacKenzie. Je crois que nous avons de bonnes chances de faire des progrès, d'avoir plus d'habitants et un plus grand nombre d'industries, si le gouvernement fédéral nous aide convenablement. Sous le rapport de l'agriculture, comme je l'ai dit, nous avons encore des terres sur lesquelles nous pouvons augmenter nos récoltes de pommes de terre. Nous avons des pâturages dans lesquels nous pouvons élever un plus grand nombre de bœufs de boucherie à condition de trouver un marché. A présent il n'y a pas de marché sur les lieux. Nous avons entendu le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse vous dire qu'il n'y avait pas d'abattoirs. Nous en avons un à Moncton, celui de la compagnie Swift, mais il est si loin que personne de ma région ne peut y aller. Le seul autre moyen est d'expédier notre bétail à Montréal, à une distance de 400 milles ou davantage, ce qui mange tout le profit. Si nous pouvions établir à travers la province un certain nombre de petits abattoirs bien situés nous pourrions nous lancer dans l'élevage. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick sera de mon avis là-dessus.

Quant à l'industrie de la pêche, je suis de ceux qui pensent qu'il y a énormément à faire au Nouveau-Brunswick avec l'aide du gouvernement fédéral. J'ai en vue, par exemple, une industrie de mon comté qui met des sardines en boîte. Il y a quinze ans cette industrie faisait \$400,000 d'affaires et employait 100 personnes. Aujourd'hui son chiffre d'affaires est de \$3,500,000 et compte environ 800 employés. Comment y est-elle arrivée? C'est parce qu'une compagnie privée a risqué ses capitaux pour monter un commerce d'exportation susceptible d'être arrêté à n'importe quel moment et qui, de fait, a subi une diminution de \$1,000,000 en 1932 quand la Grande-Bretagne a abandonné l'étalon-or. Ce sont des risques que les entreprises doivent courir et elles n'ont aucune assurance que le gouvernement fédéral fera grand'chose pour mitiger ces risques si les choses tournent mal. Voilà une industrie qui a pris de l'essor en se lançant dans les marchés internationaux et en se procurant des débouchés extérieurs. A une époque, elle expédiait ses produits à 140 pays. Cette industrie est prospère. Continuera-t-elle à l'être? Je l'ignore. Je crois qu'il y a d'autres branches de l'industrie de la pêche qui peuvent devenir prospères mais il faut qu'elles soient aidées et qu'elles aient l'assurance que le gouvernement fédéral ne fera pas d'accords commerciaux susceptibles de leur nuire une fois qu'elles qu'elles seront bien établies, ou que, en cas d'obstacle, on leur trouvera d'autres marchés pour leurs produits ou peut-être qu'on leur accordera une subvention ou qu'on leur fournira d'autres moyens de faire la concurrence sur les marchés étrangers.

J'essaie de faire comprendre cela aux membres du Comité pour qu'ils se rendent compte de la situation dans laquelle se trouvent le Nouveau-Brunswick et les provinces Maritimes. Quand ces provinces vous disent qu'elles doivent recevoir plus d'aide que les autres provinces dans le rétablissement d'après-guerre, j'estime que vous devriez accueillir favorablement cette requête par le fait qu'elles n'ont, comme vous le voyez, aucun moyen d'accroître leurs revenus ou d'intensifier leur production industrielle. Elles sont limitées aux dimensions des petites provinces que vous voyez, sans aucune chance de s'agrandir dans le nord comme le Québec et l'Ontario.

Je suis de ceux qui regrettent le sentiment dont les différentes provinces semblent être animées les unes envers les autres. Je considère la confédération comme une confédération des provinces pour le bien du pays. Je crois que nous avons raison de dire que les industriels, dans certaine section du centre du Canada, n'ont pas adopté cette attitude dans le passé, mais cela ne veut pas dire que les habitants de ces provinces ne l'adoptent pas eux-mêmes. J'estime

que lorsque la guerre sera finie nous allons voir toutes les provinces du Canada collaborer par tous les moyens à la prospérité du pays dans son ensemble, et collaborer avec les autres pays du monde, parce que je suis persuadé que nous nous rendons tous compte que le monde entier sera dans un état déplorable et qu'il faudra des années pour remettre les choses en bon ordre, tout renouveler et remettre le monde dans une situation économique solide. Par conséquent, la première chose à faire, si nous avons foi dans le Canada, est d'étudier soigneusement les problèmes de ces provinces et d'essayer de leur venir en aide et de placer le Canada, dans son ensemble, sur une base économique bien solide. Je sollicite la bienveillance de tous les membres du Comité. Pour en arriver aux questions sur le sujet, je suis d'avis que nos questions devraient être de nature générale parce que l'exposé est lui-même général, et les questions devraient être plus ou moins générales. Comme je l'ai déjà dit, nous pourrions entrer dans des détails quand nous aurons tous les détails.

M. Hill:

D. Je voudrais demander au premier ministre s'il est exact que votre production forestière atteint presque 100 p. 100 de la coupe depuis de nombreuses années, et qu'il n'y a guère de chances d'augmenter le volume de vos produits forestiers à part le travail spécialisé en produits du bois dont il est parlé dans cet exposé. Est-ce exact?—R. J'ai entendu des personnes supposées au courant de la chose, dire que nous avons coupé trop de bois. J'estime que sous le rapport de la production nous ne pouvons pas augmenter notre coupe. Mais il faut dire cependant qu'on pourrait envoyer plus de bois aux scieries et aux usines si on diminuait le gaspillage.

D. Vous voulez dire que votre bois brut pourrait être transformé en produits plus précieux?—R. Il me semble souvent qu'au Canada sous ce rapport nous sommes les gens les plus gaspilleurs du monde quand on considère la manière dont nous traitons cette ressource naturelle, il faudrait faire moins de gaspillage.

D. La mise en valeur des forêts pour le rétablissement de nos soldats et des personnes qui reviendront dans la province comme vous le suggérez dans l'exposé, au moyen de meilleures méthodes de coupe, d'amélioration de vos forêts, de construction de sentiers à travers les forêts pour éviter les dangers d'incendie etc., il vaut mieux laisser tout cela jusqu'au moment où l'exposé détaillé sera déposé et que nous pourrions le consulter, car maintenant nous ne pouvons pas avoir de détails sur le nombre d'hommes auxquels cela donnera du travail et savoir combien cela coûtera, de sorte que je ne m'en occuperai pas. En agriculture, est-ce que vous convenez que nous pourrions considérablement augmenter notre récolte de pommes de terre, qu'il y a encore des terrains qui pourraient produire des pommes de terre et de bonnes récoltes pourvu qu'on puisse trouver un marché, un marché stable?—R. Je pense que cela ne fait aucun doute. Notre principale zone des pommes de terre, comme vous le savez, est située en amont du fleuve Saint-Jean. Le sol dans ces parages se prête admirablement à augmenter notre récolte de pommes de terre, qu'il y a encore des terrains qui n'ont pas été cultivés au même point. Même dans la zone des pommes de terre il est possible d'obtenir un plus fort rendement. Vous serez peut-être intéressés d'apprendre que nous avons eu cette année-ci la meilleure récolte de pommes de terre de notre histoire. Je crois que c'est exact. La récolte est estimée à 8,000,000 de barils. Vous pouvez voir que cela représente une assez forte somme.

M. Castleden:

D. Combien l'agriculteur a-t-il reçu par baril?—R. Naturellement, son prix est soumis au plafond et cela varie selon le montant. Je crois que le plafond pour le stock n° 1 des pommes de terre pour la table était de \$2.25 ou \$2.30 au début de la saison. Je crois qu'il a monté jusqu'à \$2.50. Je ne peux pas dire exactement, mais c'est l'idée que j'en ai.

D. Comment ce prix soutient-il la comparaison avec celui de 1935 et 1936?—R. Au printemps de 1935...

D. Je veux dire en automne.—R. Il est bien supérieur au prix de ces années-là.

D. Quel était le prix à cette époque?—R. Je ne me souviens pas du prix à l'automne de 1935. Je me rappelle qu'au printemps de 1935 une grande quantité de pommes de terre est restée sur les bras des agriculteurs. Personne n'en voulait et ils les vendaient à 10 et 20 cents le baril, mais c'était un cas exceptionnel. Dans ces années-là on pensait que, si l'agriculteur pouvait obtenir un dollar par baril dans les champs, il avait de la chance; il n'obtenait pas cela en automne.

D. Je me disais que si la situation, en temps de paix, ne rend pas la culture des pommes de terres profitable et que le producteur est obligé de les vendre à 10 ou 20 sous le baril, ce n'est pas la peine de continuer l'expansion. R. Naturellement, nous songeons à faire quelque chose pour que l'agriculteur obtienne des prix raisonnables.

M. HILL: Demanderez-vous qu'on stabilise le prix à un niveau qui permettra à l'agriculteur de produire.

M. Castleden:

D. Que pensez-vous d'une commission gouvernementale qui achèterait tous les produits, ou quelque chose de ce genre?—R. J'hésite à formuler une proposition concrète. Il me semble qu'il est fondamentalement nécessaire que l'agriculteur obtienne d'une manière ou d'une autre un prix qui lui paye son travail et qui lui rapporte un revenu sur le capital engagé. Autrement nous ne pouvons tenir.

D. Notre Comité est à la recherche de suggestions et de moyens pour arriver à faire exactement cela, qui est une chose fondamentale en ce qui concerne l'agriculture et les autres industries du Dominion.

M. HILL: Je suppose que cela fera l'objet du prochain exposé.

M. CASTLEDEN: C'est la même question que nous rencontrons dans toutes les provinces où, en temps de paix, l'agriculteur ne touche presque rien pour son travail, 20 cents le baril pour les pommes de terre dans l'Est et dans l'Ouest 6 cents pour l'orge et un cent la livre pour le bœuf. Tant que nous n'aurons pas résolu ce problème nous n'arriverons à rien.

M. HILL: Je propose qu'ils fassent une recommandation dans leur exposé détaillé.

Le TÉMOIN: Il est essentiel qu'on fasse quelque chose à cet égard, mais je ne voudrais pas formuler de proposition concrète ici en ce moment; il y en aura probablement une dans notre exposé détaillé.

M. Bertrand:

D. Est-ce que vos pommes de terre se vendent au Canada ou à l'étranger?—R. La plus grande partie de la récolte se vend au Canada en ce moment. Nous avons des débouchés extérieurs. Je dois dire, au sujet de la question soulevée par M. Hill, qu'après avoir perdu nos débouchés à Cuba, au début de 1935, nous avons noué d'assez bonnes relations commerciales en Amérique du Sud, en Argentine et Uruguay et en d'autres pays de l'Amérique latine. Une année, nos ventes ont atteint un assez gros chiffre, je crois que c'est en 1937 que nous avons exporté un peu plus d'un million de caisses. C'était un marché très important, mais pour les pommes de terre pour la semence. Vous comprenez que ce marché ne nous est plus ouvert à présent au même degré, non pas parce qu'il ne pourrait pas absorber toute notre récolte mais parce que nous n'avons pas pu obtenir les moyens de transport, surtout l'an dernier. Quand j'ai fait une enquête sur la situation au cours de ces dernières semaines, j'ai trouvé qu'en ce qui concerne les moyens de transport que nous pourrions obtenir, cette

année-ci du moins, il y en aura davantage à notre disposition et nous allons faire quelques expéditions de pommes de terre en Amérique du Sud. Nous en enverrons à Cuba, mais pas en très grosses quantités. Je crois que le reste de notre récolte—monsieur Hill, vous êtes probablement mieux renseigné que moi à ce sujet,—est vendu au Canada.

D. En général vous comptez en partie sur la consommation domestique et en partie sur les exportations?—R. C'est vrai.

D. Je me demande si vous pourriez sans trop de difficulté nous donner le montant dans les deux cas au cours des cinq ou dix dernières années, de sorte que si nous vous accordons une subvention, nous sachions au juste où nous en sommes et combien nous serons obligés de payer en subventions pour stabiliser le prix sur une certaine quantité?—R. Je suis sûr qu'il sera facile d'obtenir ces chiffres.

D. Vous pourrez probablement ajouter cela aux détails de votre prochain exposé.—R. Notre comité de rétablissement aura à préparer un rapport détaillé pour le gouvernement, un peu plus tard, et je pense qu'on pourra vous l'envoyer.

D. M. Hill parlait tantôt de la production agricole et disait qu'il devrait y avoir plus d'abattoirs dans votre province. C'est à peu près ce qui disait M. MacMillan hier. Pensez-vous que vous pourriez répondre aux besoins locaux ou à la consommation locale de bœuf dans votre province sans aller à Montréal si vous aviez un plus grand nombre d'abattoirs?—R. Je pense que nous pourrions mieux la servir.

D. Pourriez-vous la servir complètement? En disant "mieux" vous indiquez que vous devriez encore compter sur des envois de l'extérieur?—R. Il faudrait être prophète pour dire si cela pourrait ou ne pourrait pas se faire. Je dis que le manque d'abattoirs a grandement nuit à nos agriculteurs sous le rapport de la production de viande de bœuf. Le bœuf qu'ils produisent n'est pas sujet à inspection. Ils sont obligés de le vendre où ils peuvent et il ne peut pas faire concurrence au bœuf de l'Ouest pour cette raison. Il me semble, et c'est l'avis de ceux qui sont mieux au courant de la situation, qu'avec un bon système d'abattoirs la situation de l'agriculteur sous le rapport de la production de bœuf serait grandement améliorée. Nous avons l'abattoir situé à Moncton dont M. Hill a fait mention. Tout dernièrement Saint-Jean a entrepris d'établir un abattoir municipal. Les autorités municipales devaient être aidées par le gouvernement, je suppose, en vertu de la Loi des installations frigorifiques. Je crois qu'on avait réglé la question des priorités parce qu'on avait reconnu le besoin urgent de la réalisation de ce projet à cet endroit. Mais il a été suspendu, je crois, par ordre de la Cour. Ceux qui étaient opposés au projet ont soulevé la question que le conseil n'avait pas le droit d'aller de l'avant en ce moment. Je crois que la cour a décidé que le conseil n'était pas autorisé par la loi à continuer la construction. Au cours de la dernière session de notre législature, la ville de Frédéricton a obtenu la permission de construire un abattoir municipal. Je crois qu'il sera construit un de ces jours, mais pas maintenant. Par conséquent la situation s'améliore un peu, mais cela ne suffit pas entièrement aux besoins de la province. Je répète que la construction d'abattoirs est essentielle pour que nous puissions accroître l'élevage du bétail et la culture d'autres produits agricoles.

M. HILL: Je crois que nous pouvons nous suffire, à part certains endroits.

M. Bertrand:

D. Votre province a-t-elle demandé aux exploitants de grosses salaisons si elles étaient intéressées à établir des abattoirs dans votre région?—R. Une des grosses maisons, la Swift, a un établissement à Moncton.

D. A part celui-là qui, si je comprends bien, est très loin de certains de vos centres agricoles, vous êtes obligés d'envoyer une partie de votre bétail à Montréal et faire revenir la viande. Avez-vous demandé à ces maisons si elles sont intéressées, ou le gouvernement le leur a-t-il demandé?

M. HILL: Ces compagnies privées ne viendront pas tant qu'elles ne seront pas assurées d'avoir des approvisionnements suffisants.

Le TÉMOIN: Je ne sais pas si on a fait des démarches auprès d'elles ces dernières années.

M. HILL: C'est la question de savoir si c'est l'œuf ou le poulet qui vient le premier.

M. McDonald (Pontiac):

D. Vous avez mentionné tantôt un ordre de suspension contre le projet d'abattoir à Saint-Jean. A-t-il été obtenu par des gens de l'endroit, et pourquoi?—R. Je crois que les intéressés appartenaient à la partie rurale du comté de Saint-Jean. Les agriculteurs semblaient craindre que, si on construisait des abattoirs et si l'inspection de la viande par le gouvernement était mise en vigueur, ils n'auraient plus l'occasion de vendre leurs produits de la manière habituelle qui leur plaît, et sans inspection. A mon avis c'est faire preuve de peu de clairvoyance, mais le préjugé existe.

D. Ils se font tort à eux-mêmes?—R. Oui, c'est ce que je crois, mais c'est ce qui est arrivé. En tout cas, l'affaire est suspendue pour le moment. J'ai une idée qu'à la prochaine session de la législature la ville de Saint-Jean obtiendra l'autorisation de continuer. Apparemment ils ne l'avaient pas auparavant ou ne pensaient pas l'avoir. L'ordre de suspension est en vigueur, maintenant.

M. Hill:

D. Vous croyez qu'il est possible d'accroître la production agricole, avec une aide convenable? Cela nous amène à la question d'électrification rurale et d'amélioration des conditions d'existence dans nos districts agricoles, si nous espérons voir une augmentation de production et de population dans les districts agricoles. Je dirai au Comité qu'à mon avis un certain nombre de nos soldats trouveront à s'employer immédiatement sur nos fermes parce qu'il n'y a pas de jeunes gens en ce moment sur les fermes du Nouveau-Brunswick. Ils se sont tous enrôlés. Même ceux qui avaient l'occasion d'être exemptés n'ont pas voulu demander d'exemption parce qu'ils voulaient entrer dans l'armée. Ils pensaient que leur devoir était d'entrer dans l'armée et d'aller au front et ils se sont enrôlés. Quand ces jeunes gens reviendront ils seront rétablis sur les fermes dans un grand nombre de cas. Mais j'aimerais que le gouvernement nous dise quelque chose de ses intentions au sujet de l'électrification rurale. Je crois que M. Boucher est le ministre qui est chargé de cela et je voudrais qu'il nous en parle.—R. Oui, nous sommes heureux d'avoir ici avec nous le président de la Commission d'énergie du Nouveau-Brunswick qui a siégé dans le comité du rétablissement. Je suis content qu'il soit ici et je suis sûr qu'il sera capable de vous donner une idée de ce que la province se propose de faire au sujet de l'électrification.

L'hon. M. BOUCHER: Monsieur le président, il est très intéressant de trouver, en faisant le tour des régions agricoles de la province, que l'électrification rurale et la première requête de nos agriculteurs comme mesure de rétablissement d'après-guerre. Naturellement, on pouvait s'y attendre, étant donné qu'à présent cet important service n'est à la portée que de 30 p. 100 d'entre eux. La Commission est en train d'étudier un grand projet d'électrification rurale à exécuter après la guerre, non seulement dans le but d'employer la main-d'œuvre mais plus spécialement comme mesure de rétablissement. Comme on vient de le dire ici il y a quelques minutes, si vous voulez faire revenir dans les campagnes nos jeunes gens, hommes et femmes, maintenant dans les forces armées ou dans l'industrie, il faut donner à la campagne autant d'attraits qu'ils en ont trouvés dans les villes pendant leur service dans les forces armées ou leur emploi dans les industries de guerre. Ce problème fait l'objet d'une enquête en ce moment et un rapport complet sera préparé et soumis au comité provincial du rétablissement en temps utile. Ce sera une entreprise considérable, car en ce moment,

comme je l'ai dit, la proportion de la population rurale desservie par l'électricité est de 30 p. 100. Quand je dis "rurale" j'entends nécessairement les villes et les villages. Il ne s'agit pas seulement des agriculteurs. En ce qui concerne l'électrification rurale notre idée est que nos sources actuelles d'énergie, quoique pas des plus économiques, pourraient fournir assez d'énergie, mais elles ne suffiraient pas à de grosses demandes de la part de l'industrie. Les plus grandes sources d'énergie sont déjà exploitées. Celles qui sont économiques appartiennent en grande partie à l'industrie privée. La Commission n'a qu'environ 10 p. 100 de l'énergie hydraulique, 10 p. 100 de la capacité totale des aménagements actuels. Le reste consiste en force motrice à Grand Lake dans la région houillère de Minto, produite par la combustion de charbon mou pour faire de la vapeur transformée ensuite en énergie. Malheureusement le Nouveau-Brunswick n'est pas favorisé comme les autres provinces, car nous n'avons pas de grandes réserves de sources d'énergie. La plus importante est à Grand Falls sur le fleuve Saint-Jean. Elle a été acquise il y a une vingtaine d'années par des intérêts privés qui, d'après des renseignements récents, n'ont pu aménager que la moitié de sa capacité par suite de la difficulté d'emmagasiner les eaux. Sans aucun doute cette situation pourrait être améliorée par la construction de barrages en amont du fleuve. Mais une fois de plus, malheureusement, ces barrages se trouveraient dans l'Est du Maine ou dans la province de Québec. Nous ne pourrions en construire que 10 p. 100 dans le Nouveau-Brunswick. Par conséquent, nous sommes arrêtés par des complications provinciales et plus spécialement par des complications internationales. Néanmoins je crois que le projet est à l'étude et qu'il faudra prendre une décision à cet égard.

Je ne sais pas si je pourrais dire davantage en ce moment. Je pourrais peut-être répondre à quelques questions si elles ne sont pas trop difficiles.

M. McDONALD (*Pontiac*): A propos de l'énergie hydraulique, en ce qui concerne la province de Québec et le réservoir du fleuve Saint-Jean, il y a quelques années des représentants du gouvernement du Nouveau-Brunswick ont comparu devant la Législature de Québec au sujet de ce projet. N'avez-vous pas eu de renseignements à cet égard?

M. HILL: Le barrage du lac Témiscouata, n'est-ce pas?

L'hon. M. BOUCHER: Oui, c'est cela. La requête à la Législature de Québec avait été adressée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui avait à cette époque l'intention de faire l'aménagement de Grand Falls au moyen de fonds publics. Une élection est arrivée là-dessus et les électeurs furent évidemment d'avis que le gouvernement ne devait pas entreprendre un si grand projet avec l'argent du public, car ils renversèrent le gouvernement au pouvoir. Il y eut un changement de ministère et toute l'affaire tomba entre les mains d'intérêts privés.

M. McDONALD (*Pontiac*): Est-ce que ces intérêts privés sont propriétaires des sources d'énergie, ou bien ont-ils un bail?

L'hon. M. BOUCHER: Sur le fleuve Saint-Jean?

M. McDONALD (*Pontiac*): Est-ce là votre méthode au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. BOUCHER: Je n'ai pas saisi l'idée?

M. McDONALD (*Pontiac*): Est-ce que les chutes sont cédées ou si elles font l'objet d'un bail au moyen de lettres patentes pour une certaine somme et appartiennent entièrement aux propriétaires privés?

L'hon. M. BOUCHER: La chute de Grand Falls, oui, sur le fleuve Saint-Jean, si bien que...

M. McDONALD (*Pontiac*): Je crois qu'autrefois, dans la province de Québec, on pouvait acheter une chute d'eau, obtenir des lettres patentes et devenir propriétaire comme dans le cas d'un terrain. Récemment le Québec a changé de méthode et accordé des baux pour le nombre d'années stipulé dans le contrat.

L'hon. M. BOUCHER: Dans le cas de Grand Falls sur le fleuve Saint-Jean c'est en réalité ce qui a eu lieu à cette époque.

M. McDONALD (*Pontiac*): Elle appartient entièrement à des intérêts privés?

L'hon. M. BOUCHER: La loi sur les chutes d'eau stipule qu'il n'y aura plus que des baux à l'avenir. La Commission a pleins pouvoirs en ce qui concerne les aménagements hydrauliques, et même le droit d'expropriation.

M. McDONALD (*Pontiac*): Vous parlez maintenant des chutes non encore cédées, n'est-ce pas?

L'hon. M. BOUCHER: Non, cela va plus loin.

M. McDONALD (*Pontiac*): Celles qui n'ont pas encore été vendues. Pour en revenir à la province de Québec, quand la chute est vendue, à moins que le gouvernement ne l'exproprie, elle demeure entre les mains de la compagnie privée. Mais à l'avenir il n'y aura que des baux. Votre méthode est-elle la même?

L'hon. M. BOUCHER: Oui.

M. CASTLEDEN: Etes-vous à court de sources d'énergie? Est-ce que vous avez toute l'énergie dont vous avez besoin, au Nouveau-Brunswick, ou bien est-ce qu'on exporte dans le Maine une partie de l'énergie de Grand Falls?

L'hon. M. BOUCHER: Non, toute l'énergie produite à Grand Falls est employée au Nouveau-Brunswick ou au Canada. On n'en exporte pas. Il y a un aménagement de temps de guerre sur la rivière Aroostook. L'énergie est produite au Canada par une maison américaine et une grande partie en est exportée dans l'Etat du Maine, mais il en revient un peu au Canada pour quelques entreprises locales.

M. McDONALD (*Pontiac*): A qui appartient l'énergie, à Grand Falls?

L'hon. M. BOUCHER: A la Gatineau Power Company. La plus grande partie est employée sur place par l'International Pulp and Paper, et un peu par la Fraser Company. Celle-ci reçoit 20,000 c.v.

M. McDONALD (*Pontiac*): A combien se chiffre l'énergie du bas Saint-Jean?

L'hon. M. BOUCHER: Il y en a un peu, qui pourrait être aménagée si on pouvait construire des réservoirs, mais les chutes sont principalement dans le Québec et dans l'Etat du Maine.

M. Purdy:

D. Pour en revenir à la situation agricole, vous avez dit tantôt qu'il y avait un abattoir à Moncton; parlez-vous de l'élevage du bétail dans les environs de Moncton; est-il plus important que dans les autres parties de la province?—

R. Je crois qu'il a considérablement augmenté depuis quelques années. Cet abattoir rend de grands services à cet endroit; naturellement on n'y abat pas que des bœufs, mais aussi des cochons, dont les arrivages sont nombreux, et des moutons, des agneaux, etc.

D. Il est au service de l'industrie de l'élevage?—R. Oui. On dit qu'il a beaucoup, très matériellement, contribué aussi aux progrès de l'élevage des cochons,—je veux dire proportionnellement à nos moyens—et que l'élevage des cochons a fait de grands progrès grâce à lui, principalement au moyen des méthodes coopératives.

M. Hill:

D. Depuis la construction de cet abattoir plusieurs beaux troupeaux de Shorthorns ont été élevés dans cette région, n'est-ce pas?—R. Oui. Il y a d'excellents pâturages dans le comté d'Albert, principalement adaptés à l'élevage du bétail. Et cela nous amène à la question de l'explication de nos marécages. Je crois que le sujet a été porté à l'attention de votre Comité par le ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse, l'honorable M. McDonald, et que pour cette raison nous n'avons pas soumis de mémoire. Je crois que votre ministère de l'Agriculture a tous les renseignements en main.

D. Et vos problèmes de marécages sont essentiellement les mêmes que ceux de la Nouvelle-Ecosse?—R. Oui. Je crois que le ministère fédéral de l'Agriculture a fait faire des levés au cours des derniers mois, et l'investigation continue probablement en ce moment. C'est encourageant.

M. Castleden:

D. Est-ce que les produits de vos propres fermes servent à la consommation, dans votre province, sous le rapport des approvisionnements généraux?—R. Nous faisons beaucoup d'importation.

D. A peu près comme en Nouvelle-Ecosse, environ 50 p. 100?—R. Je n'ai pas les chiffres, mais c'est un gros montant.

M. Purdy:

D. Pour en revenir au bois; pouvez-vous nous donner approximativement le chiffre de la production du bois au cours des deux ou trois dernières années; où en êtes-vous cette année-ci,—disons pour le bois scié?—R. Ces chiffres font partie de ceux que nous avons perdus en route et je ne les ai pas. Je ne sais pas si le Dr Petrie a des chiffres sur notre production. Nous les aurons à midi.

D. Je crois que vous avez dit que votre production était arrivée à peu près au maximum à respecter pour ne pas dégarnir vos forêts?—R. Je crois que c'est le cas et que nous ne pouvons pas augmenter notre coupe; nous devrions peut-être la réduire. En vue de l'effort de production de guerre nous avons permis de faire de grosses coupes à un point que désapprouve la sylviculture; et pour cette raison je crois que nous devons diminuer, plutôt qu'augmenter, la coupe de notre bois.

D. Vos coupes ont augmenté plutôt que diminué pendant la guerre—R. Oui, pendant la première année à peu près. Je ne sais pas ce qu'on fera l'année prochaine. Je crois que l'an dernier elles ont été assez fortes, d'après les revenus que la province reçoit sous forme de droits de coupe sur les terres de la couronne. Je sais que nos revenus pour cette année-ci—et par cette année-ci j'entends l'année financière terminée le 31 octobre,—sont aussi élevés que l'an dernier; mais il n'y a pas eu d'augmentation sur les droits de coupe. Mais la perspective pour la prochaine saison de coupe n'est pas aussi rose que nous le voudrions. Cela est dû premièrement à la difficulté d'obtenir la main-d'œuvre et aussi au mauvais temps qu'il a fait au Nouveau-Brunswick—il a beaucoup plu et la saison a été tardive, et les travaux n'ont pas commencé quand ils auraient dû, et ils sont encore très en retard par rapport au point normal où ils devraient en être à cette époque-ci de l'année.

D. Mais votre industrie du bois dans son ensemble est assez bien outillée, à ce que je comprends; dans la période d'après-guerre vous n'aurez pas à augmenter beaucoup le nombre de machines au détriment de la main-d'œuvre, n'est-ce pas? Vous avez à peu près toute la machinerie nécessaire?—R. Que voulez-vous dire?

D. Je veux dire l'emploi des tracteurs et des camions, etc., au lieu de chevaux comme au bon vieux temps,—aujourd'hui un homme peut faire le travail de 40, peut-être.—R. Je crois que nous sommes assez bien montés en machines. Nous avons fait de grands progrès dans l'emploi des tracteurs et des camions au cours des années récentes, surtout en temps de guerre.

D. A combien s'élèvent vos pertes par suite des feux de forêts?—R. Elles ont toujours été très fortes. Nous avons eu des saisons de gros feux, des saisons pendant lesquelles les feux de forêts ont été un vrai problème. Mais il n'y en a pas eu pendant l'été de 1943. La saison a été très, très pluvieuse. Je ne me rappelle aucun feu sérieux depuis 1935, mais nous en avons eu plusieurs cette année-là. L'amélioration est due en grande partie aux meilleures précautions que nous avons prises contre les feux de forêts. Nous avons dépensé de l'argent pour nos services forestiers, en ce qui concerne le perfectionnement de notre service de précautions.

D. Vous trouvez que cela vous paie, n'est-ce pas?—R. Sans aucun doute.

D. D'après le témoignage, d'un premier ministre d'une des provinces, les pertes dues aux feux de forêts dans cette province au cours de dix ans s'élèvent à \$8,600,000; mais je ne suis pas arrivé à comprendre sur quoi est basé ce chiffre. Il est basé sur le bois qui aurait été empilé dans les moulins après avoir été manufacturé; si vous calculez vos pertes, dues aux feux de forêts, est-ce que vous prendriez cela comme base?—R. Ma foi, un grand nombre de facteurs entrent dans ce calcul, je suppose; vous prenez d'abord le prix de coupe du bois détruit pour commencer, et puis il faut compter le prix que vous auriez pu retirer du bois.

D. Comme vous le dites, il faut ajouter le prix qu'on aurait pu en retirer, le dommage aux jeunes arbres. Dans le cas en question, la perte financière était donnée comme la valeur du bois qui aurait été empilé dans les cours des moulins après le sciage.—R. Je ne saurais critiquer la manière dont une autre personne envisage le problème. Il y a là un certain nombre de facteurs qui ne font probablement pas réellement partie d'une telle évaluation. Permettez-moi de dire que nous essayons depuis longtemps de faire prendre au Dominion une part plus active à cette question de protection des forêts. Nous estimons que les forêts constituent un actif national qui devrait recevoir de l'aide de la part du gouvernement fédéral et qui n'a jamais rien eu de lui jusqu'ici.

M. Castleden:

D. Quelle est la superficie totale des forêts de la province?—R. 80 p. 100.

D. Combien cela fait-il en milles carrés?—R. Nous avons 28,000 milles; 80 p. 100, cela fait de 22,000 à 23,000 milles carrés.

D. Quels avantages les gens de votre province retirent-ils de ces ressources? Je veux dire qu'il est apparent, d'après votre mémoire, que les ressources naturelles en temps de paix ne suffisent pas à procurer aux habitants de votre province des moyens raisonnables d'existence et à leur fournir des services sociaux suffisants sous le rapport de l'instruction, etc. Quel usage faites-vous de ces 22,000 milles carrés de votre province, ces parages couverts de forêts?—R. Permettez-moi de vous interrompre un instant pour vous dire que ces forêts appartiennent en partie à des intérêts privés et en partie à la Couronne. Je voudrais avoir les chiffres qui indiquent la superficie de nos terres de la Couronne, mais je ne les ai pas en ce moment. Je vous dirai cependant qu'il est probable qu'environ 12,000 milles carrés appartiennent à la Couronne; de fait, je peux dire sans hésitation que ce chiffre est à peu près exact.

M. HILL: Et toutes ces terres ne sont pas classées comme forêts; une grande partie consiste en lots agricoles boisés.

M. CASTLEDEN: J'avais compris qu'elles comprenaient les lots. Je pensais aux forêts, c'est ce que j'essayais de savoir.

Le TÉMOIN: Il y a naturellement au Nouveau-Brunswick de grandes étendues de terres incultes appartenant à des particuliers. La compagnie des chemins de fer du Nouveau-Brunswick a obtenu dernièrement d'importantes concessions de terrains pour la construction de lignes jusqu'au fleuve Saint-Jean; et d'autres compagnies ont aussi obtenu des concessions par le passé. Je crois que la moitié de nos forêts appartiennent à la Couronne et que des intérêts privés les exploitent à bail.

M. Castleden:

D. Comment les louez-vous et sur quelle base?—R. Nous les louons au moyen de permis, ou bail de terres de la Couronne. Nous avons des permis qui vont de dix à trente ans, et des permis de pulpe et de papier, etc., qui courent de trente à cinquante ans.

D. Combien la couronne en retire-t-elle sous forme de revenus?—R. Nous recevons nos droits annuels qui s'appellent "tant par mille" et "prime". Je crois que le montant est d'environ \$13.50 le mille carré, si j'ai bonne mémoire; dans les environs, en tout cas.

D. C'est pour les scieries?—R. Pour toutes les formes de permis.

D. Que ce soit pour la pâte ou le papier, ou pour un permis de dix ou trente ans, c'est \$13 le mille carré?—R. Oui. C'est pour production uniforme, etc., c'est ce qui justifie le taux; mais c'est sous la forme de tant par mille, prime annuelle, etc., d'environ \$13 par mille carré. Et la province reçoit en outre des droits sur la coupe du bois.

D. Et sur les terres de la Couronne vous recevez des droits de coupe d'environ \$3.00?—A. Cela dépend naturellement du genre de bois; si les billes de scierie, je crois que ces droits actuels sont de \$3.50 le mille; sur le bois à pâte, de tant la corde,—je ne sais pas au juste combien, probablement \$2 à \$3 la corde.

D. Où mesurez-vous cela? Au moulin—R. Des employés du gouvernement le mesurent dans les bois; et naturellement, les poteaux de téléphone et de télégraphe et autres genres de bois sont mesurés sur une échelle correspondante.

D. Et cela rapporte à peu près combien par an au gouvernement de la province?—R. Nos revenus territoriaux pour l'année qui vient de se terminer sont d'environ un million et demi de dollars. Cela comprend quelques petits montants pour permis de pêche, permis de chasse, etc. Disons que nos terres de la Couronne nous rapportent approximativement de \$1,300,000 à \$1,400,000.

D. A combien estimez-vous la valeur des produits de ces terres de la couronne?—R. Les chiffres que j'ai vus pour l'an dernier—1942—y compris ce que nous appelons les produits qui ne sont pas mesurés, s'élèvent à \$56,000,000, un peu plus que l'agriculture.

M. Hill:

D. Il a été proposé de transformer la loi de rétablissement agricole des Prairies en loi de rétablissement agricole du Canada et, au lieu de l'appliquer seulement aux provinces des Prairies, de l'appliquer au Canada tout entier, et de l'appliquer de la même façon aux provinces Maritimes, à l'Ontario et au Québec; si cela se faisait, est-ce que cela aiderait beaucoup votre province et les provinces Maritimes en général? En feriez-vous usage?—R. Nous en ferions certainement usage. Je crois que nous verrions cela d'un bon œil.

M. Sanderson:

D. Hier, dans votre mémoire, vous avez mentionné les fabriques de meubles; combien en avez-vous dans votre province?—R. Je vais demander au Dr Petrie, qui connaît bien la partie, de répondre à votre question.

Le Dr PETRIE: Nous n'en avons aucune qui travaille exclusivement comme manufacture de meubles. Il y a une compagnie qui fabrique des spécialités mais seulement comme produits secondaires.

M. SANDERSON: Est-ce que vous expédiez du bois pour fabriquer les meubles aux autres provinces, Ontario et Québec?

Le Dr PETRIE: Un peu. Nous avons pas mal de bois dur dans nos forêts qui pourrait servir à la fabrication de meubles, mais nous n'en exportons pas beaucoup parce qu'on trouve du bois du même genre près des manufactures de meubles dans les régions du Centre du Canada.

M. Castleden:

D. Est-ce que vos chiffres sur la valeur des produits forestiers sont basés sur les matériaux bruts au moulin? Ou bien parlez-vous du bois travaillé ou du bois à pâte?—R. Cela comprend tout, à ce que je comprends, le produit brut et le produit fini. Le produit brut est employé en grande partie dans notre province pour la construction, etc.

D. Aussi pour le papier?—R. Oui.

D. Exportez-vous beaucoup de bois à pâte sous forme de billes?—R. D'assez grandes quantités; dans le passé nous avons exporté passablement de bois à pâte. Vous comprenez naturellement que, depuis un an ou deux et particuliè-

rement en ce moment, le bois à pâte fait l'objet d'un contingentement et son exportation a été considérablement réduite; mais la plus grande partie de nos exportations de bois à pâte est limitée au bois à pâte des particuliers. Depuis longtemps le gouvernement n'encourage pas l'exportation de ce bois coupé sur les terres de la Couronne. De fait, le bois à pâte coupé sur les terres de la Couronne ne peut pas être exporté sans un permis assez difficile à obtenir, mais parfois accordé; toutefois, il s'exporte d'assez grandes quantités de bois à pâte coupé sur des terrains privés.

D. Avez-vous des débouchés extérieurs?—R. Pardon?

D. Avez-vous des débouchés extérieurs?—R. Pour le bois à pâte.

D. Le marché européen de la pulpe était assez bon? Et pour les étais de mine?—R. Oui. Nous sommes à développer un bon marché pour les étais de mine. Cela allait bien, au cours de la première année de la guerre, mais nous avons eu ensuite des difficultés de transport. Il y a encore une grande quantité d'étais de mine, taillés au cours de la première année de la guerre, et qui sont empilés au Nouveau-Brunswick; mais on en a utilisé comme bois à pâte.

D. Existait-il un marché?—R. Oui.

D. L'Allemagne en a-t-elle obtenu?—R. Oui, assurément. Nos gros envois de bois de long, même aujourd'hui, vont à l'Angleterre. Ce commerce a toujours été maintenu, l'envoi de notre bois de long à la Grande-Bretagne.

M. HILL: En réponse à la question de M. Purdy, quelqu'un venant du Nouveau-Brunswick m'a dit hier, qu'il estimait, vu la pénurie de main-d'œuvre, qu'on abattrait cette année que 70 p. 100 de la coupe de l'an dernier.

M. McDonald (Pontiac):

D. Comptez-vous avoir un marché continu pour les étais de mine après la guerre; je suppose que vous en expédiez en Angleterre?—R. On en expédie très peu. On n'en coupe pas. On en a coupé abondamment au début de la guerre, mais on n'en a pas expédié. Pendant très longtemps aucun envoi n'a été fait, mais on en expédie quelque peu maintenant. Comme je l'ai dit, on en envoie quelque peu aux pulperies pour être transformé en pulpe, bien qu'au début on devait l'utiliser en Grande-Bretagne comme étais de mine. Je ne serais pas trop enthousiaste quant à l'avenir de l'industrie des étais de mine au Nouveau-Brunswick.

D. Vous n'avez pas de pulperies au Nouveau-Brunswick?—R. Certainement, nous en avons. Elles fonctionnent passablement bien; mais dans ce domaine, il y a moyen de faire de l'expansion. Il y a trois moulins dans le Nord de la province.

D. Ce sont les moulins de l'International, n'est-ce pas?—R. Un de ces moulins appartient à l'International. La compagnie Frazer a un moulin à Edmundston et un autre à Atholville. Le moulin de l'International se trouve à Dalhousie. A Bathurst, la compagnie Frazer a une pulperie et une papeterie. Il en existe une cinquième que j'allais oublier et qui est à Saint John. Il y en a aussi une de moindre importance à St. George. Ces deux dernières appartiennent à la Port Royal Pulp & Paper Company.

M. McKinnon:

D. Ce papier est-il expédié en Europe ou exporté aux Etats-Unis?—R. Je pourrais dire que la plus grande partie de ce papier, sinon la totalité, est exportée aux Etats-Unis. Il se peut que la compagnie Frazer en envoie en Angleterre.

M. HILL: Le bois à pâte de la compagnie Frazer est expédié à l'état du Maine où il est transformé.

M. McKinnon:

D. Vous avez dit qu'avant la guerre vous faisiez l'exportation du bois à pâte à l'Angleterre et à l'Allemagne.—R. Oui. Pendant quelques années avant la guerre, l'Allemagne a acheté du bois à pâte au Nouveau-Brunswick.

M. Castleden:

D. Jusqu'au mois d'août 1939?—R. Je crois que ce fut jusqu'à cette époque.

M. McKinnon:

D. Je trouve étrange que vous ayez pu faire concurrence aux producteurs suédois qui expédiaient leur pâte de bois jusqu'à Milwaukee. Le taux du transport, de la Suède à Milwaukee, était de \$2.50 la tonne. Je sais qu'en ce qui concerne les fabricants de pâte de bois du Canada c'est le plus bas taux qu'ils puissent obtenir. La distance n'est que de quelques cent milles. Il me paraît étrange que vous puissiez faire concurrence aux producteurs suédois.

M. CASTLEDEN: Ils obtiennent le bois à bon marché des cultivateurs.

M. MCKINNON: Nous parlons du bois à pâte.

M. CASTLEDEN: Ils ont le bois à pâte à bon marché.

M. MCKINNON: Ce doit être ce qui s'est produit.

M. CASTLEDEN: C'est cela. Allez vous informer auprès d'eux.

Le TÉMOIN: Ils pouvaient se procurer le bois sur un marché ouvert et ils l'obtenaient à un prix plus avantageux que les autres. Ils n'avaient pas de difficulté à se le procurer.

M. Castleden:

D. Le cultivateur ne touchait pas autant pour son bois au lot boisé?—R. Non, et son stock de bois debout ne lui rapportait pas autant qu'autrefois. Aujourd'hui, le prix du bois debout pour pulpe est assez élevé.

D. Notre système fonctionne bien pendant la guerre.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser au premier ministre McNair et à ses collègues?

M. QUELCH: Dans l'exposé lu par M. Mackenzie, on suggérait, si je me le rappelle bien, que des sommes soient disponibles à un taux d'intérêt de 2 p. 100 pour certains projets. Etant donné que le gouvernement fédéral accorde 3 p. 100 d'intérêt sur ses obligations, je me demandais ce que vous aviez en vue pour que l'argent soit rendu disponible à un taux d'intérêt de 2 p. 100?

M. MACKENZIE: Je crois que ce qu'on voulait dire c'est que la restauration au Nouveau-Brunswick, sur une base permanente et continue, devra envisager l'industrialisation locale, la production de la matière première locale, et je ne crois pas que cela puisse être fait avec le capital privé, ni avec le capital public, à un taux d'intérêt élevé. On ne voudra pas tenter des expériences, car après tout c'est tout ce qu'on fera. En vue de les encourager, et d'obtenir les sommes nécessaires pour entreprendre ces expériences, il faudra leur donner certains encouragements. Un moyen suggéré est de l'argent à bon compte, des taux d'intérêt peu élevés. Il faudra peut-être les subventionner. Je ne le sais pas.

M. QUELCH: Vous pensiez peut-être que le gouvernement fédéral, pendant la guerre, pouvait obtenir de l'argent de la Banque du Canada ou des banques à charte à un taux très bas d'intérêt, inférieur à 1 p. 100, et que par conséquent ce moyen devrait être fourni aux provinces même en temps de paix. L'exposé faisait mention également du besoin de la stabilisation internationale de l'argent. De nouveau, si je me rappelle bien, on mentionnait que durant la crise, le dollar canadien était élevé à 20 p. 100 de plus que la livre sterling. Je me souviens que dans un mémoire préparé pour présentation devant la Commission Rowell, on faisait remarquer que le fait de maintenir le dollar canadien à 20 p. 100 de plus que le sterling, alors qu'en Australie on le maintenait à 25 p. 100 au-dessous, avait coûté aux fermiers de l'Ouest canadien environ \$47,000,000 par année sur une base de comparaison. Naturellement, à cette époque, on a beaucoup critiqué cette pratique. Je crois que tous les producteurs de produits de base tiendraient à ce que le système monétaire du Canada tout comme celui des autres pays soit stabilisé à un niveau fixe. Je me demandais si vous aviez une

idée du niveau auquel la monnaie devrait être stabilisée. Soutiendriez-vous, par exemple, que ce niveau devrait être basé sur le pouvoir d'achat de la monnaie d'un pays à l'intérieur de ses frontières, par rapport au pouvoir d'achat d'un autre pays à l'intérieur des siennes? Ainsi, en admettant que le dollar canadien pourrait acheter 100 unités tandis que le dollar américain ne pourrait en acheter que 90, le dollar canadien aurait 10 p. 100 de valeur de plus que le dollar américain, bien qu'actuellement ce soit tout à fait le contraire. Notre niveau de prix est inférieur au niveau de prix des Etats-Unis, bien que la valeur du dollar des Etats-Unis soit de 10 p. 100 supérieure à la valeur du dollar canadien. En réalité, s'il pouvait y avoir une réalité là-dedans, la valeur du dollar canadien serait supérieur à la valeur du dollar des Etats-Unis. Admettriez-vous qu'une juste base serait le pouvoir d'achat de la monnaie d'un pays?

M. MACKENZIE: Nous étions intéressés tout d'abord à démontrer comment le régime économique du Nouveau-Brunswick avait souffert de ce que vous avez signalé, par suite du fait qu'en bien des cas, notre marché est un marché d'exportation, et que le prix que nous avons payé pour les marchandises que nous avons achetées était à une valeur augmentée ou à un prix augmenté par suite de la protection. Il faudra tenir compte de cette situation aux termes du régime économique national, si on est intéressé au bien-être de la nation prise dans son ensemble. J'admets que le problème de la stabilisation internationale et celui d'une monnaie internationale sont connexes, mais nous ne sommes pas entrés dans les détails. Nous nous sommes formé une opinion à ce sujet et nous croyons pouvoir vous la soumettre.

M. QUELCH: Tout ce que j'ai à dire, c'est qu'il y a eu plusieurs propositions; une des Etats-Unis, une de l'Angleterre et une du Canada, au sujet de la stabilisation de la monnaie après la guerre. En général, je crois que le public appuiera l'idée tant qu'il pourra se rendre compte qu'on n'introduira pas de restriction artificielle dans notre système de production. Malheureusement toutes les propositions formulées aujourd'hui sont basées sur l'or et signifient le retour à l'étalon-or. Au début, au Canada, nous suivions l'étalon-or, mais en vue de maintenir notre production à son niveau maximum, nous avons dû l'abandonner et je suis d'avis qu'on devrait être très circonspect à l'endroit de toute proposition comportant le retour à l'étalon-or, surtout lorsqu'il nous a fallu l'abandonner pour maintenir notre production à son niveau maximum, au début de la guerre. En demandant la stabilisation de la monnaie, je crois qu'on devrait insister pour qu'elle soit basée sur le pouvoir d'achat de la monnaie d'un pays plutôt que sur une base artificielle, comme l'or par exemple.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. BLACK: Monsieur le président, je suis intéressé et sympathique à l'exposé présenté par le premier ministre McNair et par M. MacKenzie. Leurs problèmes, jusqu'à un certain point, sont comparables à ceux des autres provinces Maritimes. En ce qui concerne l'agriculture, j'ai constaté que le revenu moyen de la culture mixte, dans les provinces Maritimes, devrait être doublé avant qu'on puisse parler de prospérité. C'est un piètre moyen de subsistance à l'heure actuelle.

Je désirerais savoir du premier ministre McNair et de M. MacKenzie si, dans le prochain exposé ou dans les prochaines instances qu'ils feront, ou que fera notre Comité d'enquête, ils formuleront des suggestions concrètes qui assureront à leur province les résultats qu'ils en attendent. C'est-à-dire des industries ou des mesures pratiques. Les immobilisations sont un aspect de la question. Elles seront nécessaires et opportunes, mais elles ne sont que temporaires et souvent laissent la municipalité, où ces dépenses sont faites, dans une situation pire qu'auparavant, du point de vue de son régime économique permanent.

Je désirerais savoir s'ils ont maintenant des propositions concrètes ou s'ils en auront plus tard, qui puissent donner naissance à des entreprises permanentes et prospères pour la province?

M. MACKENZIE: En réponse à la question de M. Black, nous avons deux choses en vue. L'une est une situation d'urgence à laquelle on pourrait remédier par des travaux publics ou autres choses du genre, mais je suis entièrement d'accord avec M. Black, en ce sens qu'une fois ces travaux terminés, la localité n'est pas plus avancée, vu qu'il n'y a rien de permanent. En ce qui concerne le problème à longue échéance, nous nous trouverions, comme je l'ai dit hier, dans la même situation que la Nouvelle-Ecosse, c'est-à-dire à la merci de facteurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Nous osons espérer que quelques-unes de nos suggestions auront pour effet de procurer de l'emploi et d'augmenter les revenus des localités et des provinces, mais cela dépendra pour une grande part de l'attitude du fédéral et des programmes internationaux qui seront adoptés. Nous pouvons, avec la meilleure volonté du monde, fournir des aménagements de réfrigération, des abattoirs, des usines de transformation des produits agricoles, des aménagements pour la transformation, d'une manière scientifique moderne, des produits de nos forêts, mais à moins d'obtenir des marchés et des prix qui justifieraient le placement de capitaux dans ces industries et qui justifieraient également les producteurs de se lancer dans ces entreprises, nous ne pourrions pas avoir de solution à longue échéance de nos problèmes. Quelques-unes des questions posées et des réponses données il y a quelques instants m'ont grandement intéressé. Je crois que nous pourrions avoir une production convenable de bœuf dans les provinces Maritimes, s'il était profitable au cultivateur de faire de l'élevage. Je crois qu'il serait possible de produire dans les provinces Maritimes tous les aliments dont on y a besoin, si cela était profitable au producteur, à ceux qui s'occupent de la transformation des produits et aux exploitants d'entrepôts de réfrigération pour la conservation des produits, pendant la morte-saison.

Je crois que nous pourrions retirer davantage de nos forêts, bien qu'il ne faille pas perdre de vue ce qu'a dit le premier ministre au sujet du danger du déboisement excessif. Un de nos problèmes actuels, selon nos forestiers, c'est qu'ils n'ont pas suffisamment de renseignements pour répondre intelligemment à cette question, qu'il leur faut ces renseignements et qu'ils ne peuvent se les procurer qu'au moyen des relevés que nous avons suggérés hier. Nous sommes convaincus qu'il se trouve dans les bois des choses qui ne sont pas utilisées et qui pourraient l'être; s'il nous était possible de les utiliser, l'industrie du bois pourrait en profiter et s'en trouverait améliorée. Je crois qu'il convient de faire remarquer ici, également, que le gouvernement fédéral, au moyen de taxes directes ou indirectes, retire de l'industrie du bois au Canada, y compris au Nouveau-Brunswick, des revenus considérables, et qu'il ne dépense rien pour cette industrie. Mes chiffres, qui m'ont été fournis par des gens bien renseignés, sont à l'effet que le fédéral retire de \$110,000,000 à \$125,000,000 des produits forestiers et qu'il dépense environ \$500,000. Franchement, il n'y a pas de proportion. Si le fédéral bénéficie jusqu'à ce point de cette ressource nationale, il conviendrait qu'il appliquât des sommes en vue de la conservation, de la protection et qu'il prît les moyens d'utiliser davantage ce produit à l'avenir. Je ne sais pas si c'est la réponse à votre question, mais c'est la seule que je puisse donner dans le moment. Nous sommes à préparer des suggestions détaillées. J'ai obtenu, par exemple, une première épreuve du projet concernant les forêts et les produits forestiers, les sommes requises, les jours de travail et les résultats qu'on peut attendre. Des assemblées ont été tenues en fin de semaines, auxquelles assistaient tous les ingénieurs forestiers des provinces Maritimes. Des suggestions y ont été faites et elles nous seront transmises en temps opportun. Nous avons nous aussi des suggestions, mais nous tenons à insister avec la meilleure volonté du monde, qu'à moins que le gouvernement du Canada et le peuple canadien ne pensent et n'agissent en vue de la richesse nationale tout aussi bien qu'en vue de la richesse locale, il ne sera pas possible de résoudre nos problèmes, dans les confins du pays, où il faut faire face à des cas spéciaux et à des situations difficiles.

M. MCKINNON: Pourriez-vous nous dire comment le gouvernement fédéral, directement et indirectement, retire ces revenus des forêts du Canada?

M. MACKENZIE: Au moyen de l'impôt sur le revenu, des taxes sur les produits, et ainsi de suite.

M. McDONALD (*Pontiac*): La taxe de vente.

M. MACKENZIE: La taxe de vente, et le reste.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. Castleden:

D. Je tiendrais à avoir une déclaration concernant les permis de pêche. C'est un revenu provenant de la pêche dans les rivières de la province?—R. Oui.

D. Quelle est la longueur, en milles, des rivières intérieures propres à la pêche, quel est le prix du permis et quels règlements s'appliquent? Défendent-ils à la population du Nouveau-Brunswick de pêcher dans ses propres rivières? Louez-vous des droits de pêche le long des rivières et quel revenu en retirez-vous?—R. Il y a des rivières où l'on peut pêcher sans permis. Ainsi, si je ne fais pas erreur, on a le droit de pêcher sans permis dans le fleuve Saint-Jean, en amont des eaux de marée, en tout cas, mais il y a des ruisseaux pour la pêche, la pêche à la truite, dont de longues parties sont louées à des particuliers ou à des associations qui y détiennent des droits exclusifs de pêche. Prenons, si vous le voulez, la rivière Restigouche; c'est une rivière magnifique pour la pêche au saumon, qui se compare favorablement avec les autres rivières au Canada. La rivière Miramichi et les tributaires du fleuve Saint-Jean sont aussi très bonnes. Des parties très longues de ces rivières sont réservées à des clubs dont les membres demeurent pour la plupart en dehors de la province. La durée des baux varie de cinq à dix ans et ces baux sont vendus aux enchères. C'est une source importante de revenus.

D. Quels sont les prix pour ces rivières?—R. Le prix est fixé aux enchères.

D. À combien se chiffrent-ils à l'heure actuelle? Est-ce pour un mille ou une distance de dix milles?—R. Une partie est mise aux enchères, un, cinq, dix milles, comme je l'ai dit, et elle est accordée au plus haut enchérisseur. De la sorte, les détenteurs donnent la plus grande protection possible aux étendues d'eau auxquelles ils sont intéressés.

D. Quel est le prix moyen, le prix-type? N'en avez-vous aucun à l'esprit?—R. Il n'existe pas de prix moyen. Les prix varient suivant la valeur des eaux. La distance en milles est déterminée par les conditions de l'offre. Les distances peuvent varier entre un demi, un, deux, cinq ou dix milles. Je ne connais pas d'étendues dépassant dix milles.

M. HILL: Il s'agit d'étendues pour lesquelles le gouvernement fournit des camps.

Le TÉMOIN: En outre, le gouvernement détient une grande quantité des eaux de la rivière Restigouche. Le gouvernement y maintient un service, et si je me le rappelle bien, une sorte d'industrie. Tout particulier peut pêcher pourvu qu'il y ait des aménagements pour lui. Il est impossible de satisfaire toutes les demandes à la fois. Je crois que le droit sur la rivière Restigouche est de \$25 par jour; c'est une source de revenu.

M. HILL: Il y a plusieurs milliers de milles de rivières où la truite abonde et où l'on peut pêcher comme on veut.

M. CASTLEDEN: Et pour le saumon?

M. HILL: Le saumon est protégé durant certaines saisons de l'année. Vous pouvez pêcher le saumon dans toutes les rivières de mon comté en dehors de la période de protection.

M. CASTLEDEN: Les cultivateurs qui habitent le long de ces rivières peuvent-ils pêcher?

Le TÉMOIN: Plusieurs de nos gîtes poissonniers appartiennent à des particuliers, du fait qu'ils furent compris dans les octrois de terrains. Ceci s'applique à la rivière Miramichi et à d'autres rivières. Cela ne s'appliquerait qu'aux sections qui ont été colonisées et où des fermes ont été établies. Je crois que la loi prescrivait, la vieille "common law", que lorsqu'une personne obtenait une terre riveraine, la propriété s'étendait jusqu'au milieu de la rivière. Il en est résulté qu'un grand nombre de ces gîtes et de ces eaux ont été inclus dans les octrois. Dans bien des cas, les gîtes poissonniers ont été vendus et de la sorte sont passés entre les mains de particuliers. Il y a environ cinquante ans, le gouvernement a modifié sa ligne de conduite et adopté une nouvelle méthode. Je sais qu'en ce qui concerne la rivière Tobique, dans mon propre comté, après 1890, tous les octrois de terre allaient jusqu'à une certaine distance du bord de la rivière, et par conséquent, la rivière n'accompagnait pas l'octroi et demeurait la propriété du gouvernement. Vous saisissez ce que je veux dire, n'est-ce pas? La propriété s'étendait jusqu'à 1 chaîne du bord de la rivière au lieu de jusqu'à la rivière. Naturellement le gouvernement conservait les droits riverains et le détenteur de la terre n'avait aucun intérêt dans les eaux de la rivière ni dans les droits de pêche. Ce changement s'est effectué il y a environ cinquante ans, lorsqu'on s'est rendu compte des intérêts importants qu'il y avait là, vu les privilèges de pêche qui existaient.

M. Castleden:

D. Pouvez-vous nous donner une idée du taux qui pourrait s'appliquer, du revenu du gouvernement dans un bon coin de pêche au saumon de la rivière Miramichi, par exemple?—R. La rivière Restigouche est plus importante. Je ne m'aventurerais pas à vous donner des chiffres, mais M. Petrie serait peut-être en mesure de le faire. La concurrence est grande à certains moments et des prix très élevés sont payés. Quand je dis "élevé" je parle au sens relatif.

D. Je voudrais avoir des chiffres.

M. MACKENZIE: Certaines étendues de rivières se vendraient pour \$40,000, d'autres pour \$300.

M. Castleden:

D. Pour quelle étendue de la rivière?

M. MACKENZIE: Pour une section, disons un mille. D'autre part, je peux aller à la fosse Harts, sur la rivière Saint-Jean, ou tout autre citoyen du Nouveau-Brunswick peut faire de même et pêcher le saumon gratuitement. C'est pourquoi il y a des variantes.

M. Castleden:

D. Ce serait un loyer annuel de \$40,000?

Le TÉMOIN: Non, un bail de dix ans, n'est-ce pas?

M. McDONALD: Paiements annuels.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. HILL: La plupart des eaux affermées sont dans des sections éloignées, loin des centres de colonisation. L'industrie de la pêche au saumon est un sport, c'est une affaire spécialisée. L'humble pékin s'en soucie peu à cause du matériel qui est nécessaire. La plupart des cultivateurs qui avaient une fosse sur leurs terres l'ont vendue pour ne pas avoir à s'en préoccuper.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions ou d'autres commentaires? Si non, je tiens, monsieur le premier ministre, au nom du Comité, à vous exprimer nos remerciements, d'abord pour être venu, car le premier ministre McNair, comme le premier ministre MacMillan, de la Nouvelle-Ecosse, étaient sous l'impression qu'ils se trouvaient dans une fausse situation en venant devant nous. Je lui ai expliqué que je croyais que notre Comité pouvait l'aider dans ses études et la préparation du rapport, même s'il ne faisait que formuler quelques-uns des

problèmes fondamentaux, bien qu'il ne soit pas en mesure de nous les fournir en détail ou de suggérer des remèdes pour ces problèmes. Par conséquent, nous sommes très heureux que vous-mêmes et vos collègues ayez témoigné devant notre Comité, et je tiens à vous exprimer, ainsi qu'à M. MacKenzie et à vos autres collègues, notre plus vive appréciation.

L'hon. M. McNAIR: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, au nom de notre délégation, je tiens aussi à vous exprimer notre appréciation. Nous avons vu que cette occasion pouvait nous être d'un grand secours. Nous avons de graves problèmes dans notre pays et la solution en sera difficile. C'est par la collaboration que nous réussirons. Je tiens à affirmer que nous ne sommes pas venus ici imbus de pessimisme. On a employé le mot, mais je sais bien que ce n'est pas ce qu'on voulait dire. Nous ne sommes pas sans espérance; nous avons voulu surtout vous faire bien saisir, à notre manière, que nous avons de très sérieux problèmes au Nouveau-Brunswick, comme dans le reste du pays d'ailleurs. Nous nous sommes efforcés de vous présenter les faits d'une façon réaliste; de la manière dont vous désirez les avoir. Je regrette, comme je l'ai dit précédemment, de n'avoir pu vous soumettre des suggestions, des propositions concrètes; mais il ne serait pas sage de tenter de le faire, au point où en sont nos études, au Nouveau-Brunswick. Il se peut que quelques-uns d'entre vous, en repassant la question, désirent quelque chose de plus défini sur certains points. S'il en est ainsi, je serai heureux, sur un mot de votre président,—j'ai l'impression que c'est ce qui arrivera une fois que nous serons de retour,—de vous faire tenir, sous une forme brève, quelques suggestions concrètes qui pourraient être versées au compte rendu et dont les membres du Comité pourront se servir lorsque le moment viendra de rédiger le rapport, que ce soit un rapport provisoire ou un rapport final.

Je tiens à répéter que pour nous ce programme d'urgence, généralement accepté, je crois, comme vital et nécessaire, se rattache tellement à tous nos problèmes, que nous ne pouvons pas vous exposer, comme l'a fait la Nouvelle-Ecosse, dans quelle proportion nous pouvons en assumer l'exécution, étant donné, comme je l'ai déjà dit, qu'il est si intimement lié à tous nos problèmes. J'ai tenté, hier, de vous démontrer jusqu'à quel point nos services de bien-être social et d'enseignement laissaient à désirer. Il n'est pas nécessaire que j'insiste sur l'importance et la nécessité d'avoir dans tout le pays des services convenables de bien-être social et d'enseignement. Au cours de la guerre, nous avons pris des mesures dans ce sens. Le 1er décembre, nous avons payé le premier chèque d'allocations maternelles. Une législation à cet effet fut adoptée en 1930, mais il n'y a que quelques semaines que la loi a été promulguée, et nous versons maintenant des allocations maternelles. J'ai eu l'impression qu'on avait trop tardé. Quoiqu'il en soit, le système des allocations maternelles est maintenant en vigueur. Vous constaterez que cela aura pour effet d'aggraver davantage notre problème financier. De plus, comme vous le savez, la pension de vieillesse devra être augmentée. A la suite de dispositions prises à Ottawa il y a quelques mois, le maximum de la pension doit être porté de \$20 à \$25 par mois et, par conséquent, il y aura augmentation des dépenses pour ce service.

Pour ce qui a trait à l'éducation, vu la situation qui nous confrontera une fois la guerre terminée, nous avons cru que des dispositions devaient être prises et, à la dernière session de notre parlement, nous avons adopté des mesures progressives dans ce domaine et nos dépenses s'en trouveront augmentées d'autant. Quant aux dépenses pour les travaux publics, je suppose que nous devrons faire des immobilisations, qui, naturellement, grèveront notre budget. Si nous contractons une dette, fédérale ou provinciale, nous ne pouvons l'ignorer. Comme j'ai essayé de le démontrer il y a un instant, il existe un rapport entre notre service de bien-être social, son maintien à un niveau convenable et les dépenses qu'il faudra faire; si nous contractons une dette, il faudra la payer. Il ne nous sera pas possible de dire ce que nous pouvons faire, tant que nous ne

saurons pas quel sera l'effet des immobilisations pour ces services vitaux de bien-être social qui doivent être maintenus. Comme vous le savez, nous avons actuellement un accord avec le fédéral pour l'impôt sur le revenu et les taxes sur les corporations. Ces revenus ont été établis pour la durée de la guerre, seulement pour la durée de la guerre, et quand cet accord prendra fin, nous reviendrons à l'ancien système ou nous en adopterons un nouveau en vertu duquel le fédéral viendra à notre aide. Comme je l'ai dit hier, le rapport Rowell-Sirois suggère que le fédéral nous accorde une somme importante pour pouvoir relever le niveau de nos services de bien-être social et d'enseignement. Naturellement on n'a pas donné suite à ce rapport et, probablement, on ne pouvait pas le faire durant la guerre à cause de l'effort de guerre qu'il fallait financer. Quoiqu'il en soit, la question de savoir comment le Nouveau-Brunswick pourra être mis sur le même niveau que le reste du pays et jouir des bienfaits dont les citoyens du reste du pays bénéficient, devra être sérieusement étudié lors que le moment viendra. Nous ne pourrons pas nous prononcer, tant pour la province que pour ses municipalités, sur les mesures à prendre pour l'application du programme de travaux d'après-guerre, tant que nous n'aurons pas un tableau complet de la situation. Je tiens à être très clair sur ce point. Dans l'ensemble, je suis loin d'être pessimiste. Je crois qu'on peut faire un succès de la Confédération, mais il faudra des rajustements considérables. Selon que M. MacKenzie l'a suggéré hier et répété ce matin et comme je l'ai moi-même dit hier, le remède de plusieurs de nos maux est entre les mains du gouvernement fédéral. Cela ne signifie pas que nous considérons ces problèmes comme vôtres. Nous comprenons qu'il faut en arriver à une solution par l'entremise du gouvernement et je puis vous assurer que nous désirons collaborer avec vous. Nous apprécions le privilège qui nous a été accordé et nous serons heureux de continuer à collaborer avec vous.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le premier ministre. Messieurs, en ce qui concerne notre travail, nous l'avons terminé pour le présent. Je désirerais avoir quelques minutes d'entretien avec vous à propos d'une résolution officielle concernant le personnel et aussi au sujet de la préparation du rapport. Je vous demanderais de bien vouloir m'accorder quelques minutes.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX

et

QUATRIÈME RAPPORT DE LA CHAMBRE

Fascicule n° 37

SÉANCES DES LUNDI 24 JANVIER ET
MARDI 25 JANVIER 1944

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF CHEMISTRY

LABORATORY

RESEARCH REPORT

NO. 100

RESTORATION OF POLYMERIZATION

BY

W. H. RAY

AND

W. H. RAY, JR.

CHICAGO, ILL.

1950

UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

PRINTED IN THE UNITED STATES OF AMERICA

ALL RIGHTS RESERVED

LIBRARY

UNIVERSITY OF CHICAGO
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637

RAPPORT DE LA CHAMBRE

OTTAWA, le 26 janvier 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Dans son dernier Rapport intérimaire, présenté à la Chambre le 23 juin dernier, votre Comité faisait la recommandation suivante, avec d'autres d'un caractère précis, concret:

Votre Comité est fortement d'avis que chaque membre des forces armées et de la marine marchande a droit d'être assuré que le Parlement et le gouvernement seront prêts à faire tout en leur pouvoir pour empêcher un nouveau chômage en masse au Canada.

Votre Comité estime que les membres de la marine, de l'armée, de l'aviation et de la marine marchande n'ont pas encore reçu cette assurance, et qu'un grand nombre de membres de nos forces armées et de notre marine marchande—au Canada et à l'extérieur—redoutent les conditions auxquelles ils pourront avoir à faire face une fois revenus à la vie civile.

Nous recommandons une fois de plus au gouvernement de donner aux membres de la marine, de l'armée, de l'aviation et de la marine marchande l'assurance dont il est question ci-dessus.

Dans le même rapport intérimaire, nous attirons l'attention sur la possibilité d'assurer un meilleur équilibre de l'économie nationale et de favoriser le développement de l'industrie, des mines et de l'agriculture, sources d'emplois, et cela par une exploitation rationnelle de nos ressources naturelles.

Nous recommandons de faire un relevé de ces ressources et un plan général des projets d'exploitation de ces ressources, afin que le Parlement canadien, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux soient renseignés à fond sur la valeur et sur le financement de chacun des projets, et sur le développement et l'embauchage que chacun des projets assurera.

Afin de bien accomplir ce travail et de le terminer le plus tôt possible, et pour qu'un relevé complet des besoins de notre population en fait de logements—à la campagne et en ville—soit achevé au moment où cessera notre effort concentré de production militaire, nous recommandons au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires—et préférablement d'établir un organisme soumis à la responsabilité ministérielle—pour assurer l'exécution de travaux comme ceux qu'envisage notre rapport.

Nous insistons de nouveau pour que le gouvernement prenne ces mesures, afin que notre population ne mette pas en doute—et n'éprouve pas de craintes à ce sujet—la possibilité pour notre pays de maintenir en état d'emploi maximum au lendemain immédiat de la guerre, ou vers la fin de la guerre, pendant la réorganisation de l'industrie et la démobilisation des hommes et des femmes des forces armées et de la marine marchande.

A la suite des études qu'il a continué de faire, et des nouveaux témoignages qu'il a entendus durant l'intermission, votre Comité a de nouvelles recommandations précises à présenter au Parlement et au gouvernement.

Votre Comité estime que les gouvernements et l'industrie sont parfaitement en mesure de procurer des emplois à tous les Canadiens durant la période de transition du pied de guerre à celui de paix.

Nous recommandons ce qui suit:

1. Les membres des forces armées et de la marine marchande, pourvu qu'ils aient les qualifications requises, devraient être employés de préférence aux autres dans tous les travaux exécutés en préparation de cette période ou durant cette période et financés en entier ou en partie, directement ou indirectement, par le gouvernement fédéral.
2. Cette préférence doit comprendre, autant que possible, les industries produisant les matériaux et approvisionnements qui servent à l'exécution de ces travaux.
3. Le service de placement du Canada doit accorder cette préférence dans la mesure du possible.

Votre Comité a accordé beaucoup d'attention à la situation économique des provinces Maritimes.

Nous reconnadons que le gouvernement fédéral, en collaboration avec ces gouvernements provinciaux, entreprenne de faire un relevé ou une étude des conditions dans le but de conseiller et d'aider les intéressés dans l'élaboration de plans susceptibles d'améliorer l'assistance économique des populations de ces provinces. Cette amélioration peut être amenée en partie par le développement rationnel de l'industrie du poisson, par l'aide aux cultivateurs en appliquant les dispositions de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, par l'électrification rurale et par l'extension des facilités d'entreposage frigorifique; par la conservation rationnelle des forêts et une plus grande utilisation des produits forestiers; par l'institution de nouvelles industries secondaires à condition que celles-ci puissent être établies selon des principes économiques sains, c'est-à-dire qu'il y ait des marchés convenables et une production des articles de base dans les provinces Maritimes ou dans les régions avoisinantes telles que Terre-Neuve.

Cette enquête doit indiquer, s'il y a lieu, l'étendue des dommages causés aux provinces Maritimes par la mauvaise distribution des industries secondaires au Canada, de même que la possibilité d'obtenir plus de marchés canadiens et internationaux pour les produits des provinces Maritimes.

Nous sommes convaincus qu'après la guerre—si les conditions d'avant-guerre se renouvellent—l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse ne pourra pas subsister sans une assistance facilitant la mise en marché de la production minière. Il faudrait donc que le relevé en question s'occupât particulièrement de l'industrie houillère.

Après la guerre la question du transport jouera un rôle beaucoup plus important qu'auparavant dans le développement économique.

C'est pourquoi, afin de corriger l'état de choses qui existe dans les provinces Maritimes, nous recommandons fortement au gouvernement de bien vouloir considérer certains projets d'amélioration relatifs aux moyens de transport. Ces moyens comprennent:

- (a) Des améliorations destinées à rendre les communications entre l'Ile du Prince-Edouard et le continent constantes, sûres et adéquates.
- (b) L'amélioration des facilités de transport à travers le détroit de Canso par la construction d'une chaussée ou de la manière jugée la plus satisfaisante en vue des besoins du trafic ainsi que de l'état de la glace, de la marée et du courant.
- (c) De nouveaux travaux d'engagement et de rectification de la voie et construction d'une voie double sur la ligne des chemins de fer Nationaux du Canada entre Sydney et des points de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Votre Comité a entendu de nombreux témoignages et un certain nombre de discussions sur les transports au Canada. Nous ne sommes pas encore prêts à faire rapport sur plusieurs aspects de ce problème, tels que les différends entre les chemins de fer et les compagnies d'autobus et de camionnage qui font le transport des voyageurs et des marchandises, ainsi que la question des taux de transport des marchandises. Cette dernière est d'une importance capitale, étant donné que de nombreux centres agricoles et une grande partie de nos industries secondaires sont à une grande distance de nos marchés domestiques et de notre littoral. Nous sommes prêts cependant à faire les recommandations concrètes suivantes:

1. Construction aussitôt que possible après la guerre d'une route permanente et ouverte en toute saison d'un bout à l'autre du Canada.
2. Construction de bonnes routes à différents points et dans toutes les provinces pour relier cette grande route transcanadienne au réseau des grandes routes des Etats-Unis et, dans le but d'attirer les touristes, construction de routes reliant la grande route transcanadienne et le réseau des routes américaines à tous les parcs nationaux et provinciaux.
3. Construction de bonnes routes à travers les provinces des Prairies pour relier la route transcanadienne à la route de l'Alaska, et une bonne route à travers les montagnes dans le nord de la Colombie-Britannique centrale pour relier la route de l'Alaska à la côte du Pacifique.
4. Construction de routes pour relier le nord de l'Alberta et le nord de la Colombie-Britannique aux champs pétrolifères de Fort-Norman et aux régions minières de l'Extrême-Nord.
5. Reprise, après la guerre, des arrangements avec les provinces pour la construction de routes dans les régions minières, et adoption de nouvelles autorisant cette collaboration à s'exercer dans les régions où la construction de routes faciliterait la bonne utilisation de nos ressources naturelles.
6. Construction le plus tôt possible d'une ligne de chemin de fer entre la côte du Pacifique et la région de la Rivière de la Paix dans la Colombie-Britannique et l'Alberta. Cette ligne est essentielle au progrès économique de la Colombie-Britannique et de l'Alberta; sans elle, le Canada, en tant que nation, perdra une grande partie des avantages qui lui seront offerts par l'exploration et la mise en valeur de sa partie nord-ouest à laquelle donnent maintenant accès les voies aériennes militaires et la route de l'Alaska.

Nous recommandons qu'un lever de l'agriculture, de l'industrie, des mines et des transports dans les terrains situés au nord-ouest du Canada soit dressé en vue du développement de cette étendue de pays, qui a profité de l'activité du Canada et des Etats-Unis dans la guerre avec le Japon; et que ce lever soit l'œuvre conjointe du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux intéressés, et des deux grandes compagnies de chemin de fer.

Nous recommandons, en outre, qu'un lever analogue soit fait dans tout le nord du Canada, parce que la création d'une véritable économie nationale exige la mise en valeur des ressources de tous nos territoires du Nord.

Votre Comité s'inquiète particulièrement de la situation agricole dans le monde d'après-guerre. Plusieurs milliers de ceux qui sont enrôlés dans les services armés et dans l'industrie de guerre viennent de la campagne; plusieurs voudront retourner à la vie agricole. La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants est un jalon dans cette voie et une marque tangible d'encouragement. Mais l'agriculture aura besoin d'une assistance très active si nous voulons que la terre offre aux anciens combattants fatigués de la guerre un lieu convenable où passer le reste de leur existence.

Le problème des marchés—tant domestiques qu'internationaux—s'impose à l'attention immédiate et soutenue du gouvernement et de l'industrie secondaire. Il importe absolument d'accélérer la production grâce aux recherches chimiques et à d'autres moyens; mais la découverte de nouveaux marchés n'est pas moins essentielle. Les liens qui existent entre l'agriculture et l'industrie secondaire doivent être modifiés et resserrés. Plus que par le passé, l'industrie doit compter désormais sur les recherches agricoles et doit être prête à activer la production virtuelle en procurant des marchés plus étendus. Il faudra accorder l'attention et la considération voulues à la perspective de fonder de petites industries dans les centres agricoles. Toutes ces initiatives devraient être encouragées par une action décisive du gouvernement.

Actuellement, on ne peut beaucoup dire des marchés internationaux, mais notre marché domestique est définitivement entre ses mains.

Le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'à l'avenir les cultivateurs ne seront plus forcés d'écouler leurs produits à un prix injuste et insuffisant. A cette fin, il faudra examiner le coût du matériel et des autres choses que les cultivateurs doivent acheter, ainsi que les différents éléments qui entrent dans la composition de coût. Nous accueillons d'un bon œil la déclaration du premier ministre à l'effet qu'un plancher sera établi pour les prix des produits agricoles, mais nous croyons que l'établissement d'un plancher convenable ne peut s'effectuer sans une étude et une action effective de la part du gouvernement fédéral.

Quelques-unes de nos provinces se proposent de recourir à l'électrification rurale comme moyen d'améliorer la vie sociale et économique de notre population agricole.

Nous recommandons, dans ce domaine, le maximum de collaboration possible avec les gouvernements des provinces.

Votre Comité est d'avis qu'il faudrait fournir à l'agriculture de nouveaux instruments de crédit, soit par l'extension du système des caisses populaires (*Credit Union*), soit par quelque autre moyen satisfaisant.

Votre Comité a entamé d'excellents témoignages concernant le mouvement coopératif, surtout relativement à la Saskatchewan, à la Nouvelle-Ecosse et à l'industrie de la pêche dans le Québec.

Nous recommandons que toute l'aide possible soit accordée au mouvement coopératif tant chez les consommateurs que chez les producteurs et que cette aide comprenne l'encouragement à la mise en marché les produits.

La situation du charbon et du pétrole au Canada demande une étude attentive. Nous avons de grands gisements de houille de diverses qualités et dans presque toutes les parties du Canada, sauf dans les provinces les plus peuplées, où l'industrie secondaire est très développée.

Le Canada dépend actuellement pour une large part des sources étrangères pour son approvisionnement en pétrole. En outre, il appert que l'Amérique du Nord devient à court d'huile.

Nous prions donc le gouvernement de n'épargner aucun effort pour vérifier nos grandes ressources houillères en vue de les utiliser davantage et pour essayer les sables bitumineux de l'Athabaska d'une manière efficace, surtout par l'établissement approprié et suffisant de laboratoires et d'usines d'hydrogénation.

Votre Comité a donné quelque attention à la préservation des forêts.

Nous recommandons que l'on songe sérieusement à l'entretien des forêts sur le versant oriental des montagnes Rocheuses. La destruction de ces réserves de montagnes dans la province d'Alberta cause une grave rareté d'eau dans les provinces des Prairies.

Nous recommandons aussi que l'on étudie sérieusement la question du reboisement et de l'aménagement des forêts en vue d'établir une collaboration entre les divers gouvernements pour la conservation de nos ressources forestières.

On a signalé à l'attention de votre Comité la nécessité d'organiser l'irrigation et le développement des chutes d'eau dans l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

Nous recommandons que cette question soit étudiée dans le dessein d'assurer la collaboration des autorités fédérales et provinciales.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral, en coopération avec les divers gouvernements provinciaux et les compagnies de chemin de fer, prenne des mesures efficaces pour supprimer les passages à niveau le plus tôt possible. Il ne faudrait pas tolérer de nouveaux retards dans l'accomplissement de ces travaux. A cet égard, une action immédiate s'impose pour la préservation de la vie humaine et des biens, pour la protection des mécaniciens et chauffeurs de locomotives et les gardes-trains contre l'énervante responsabilité de manœuvrer les trains dans un danger constant qui n'est pas nécessaire.

Votre Comité se rend compte de n'avoir accompli qu'une faible partie de sa grande tâche. Nous croyons toutefois qu'il y a avantage à discuter ainsi librement les besoins d'après-guerre des diverses parties du Canada.

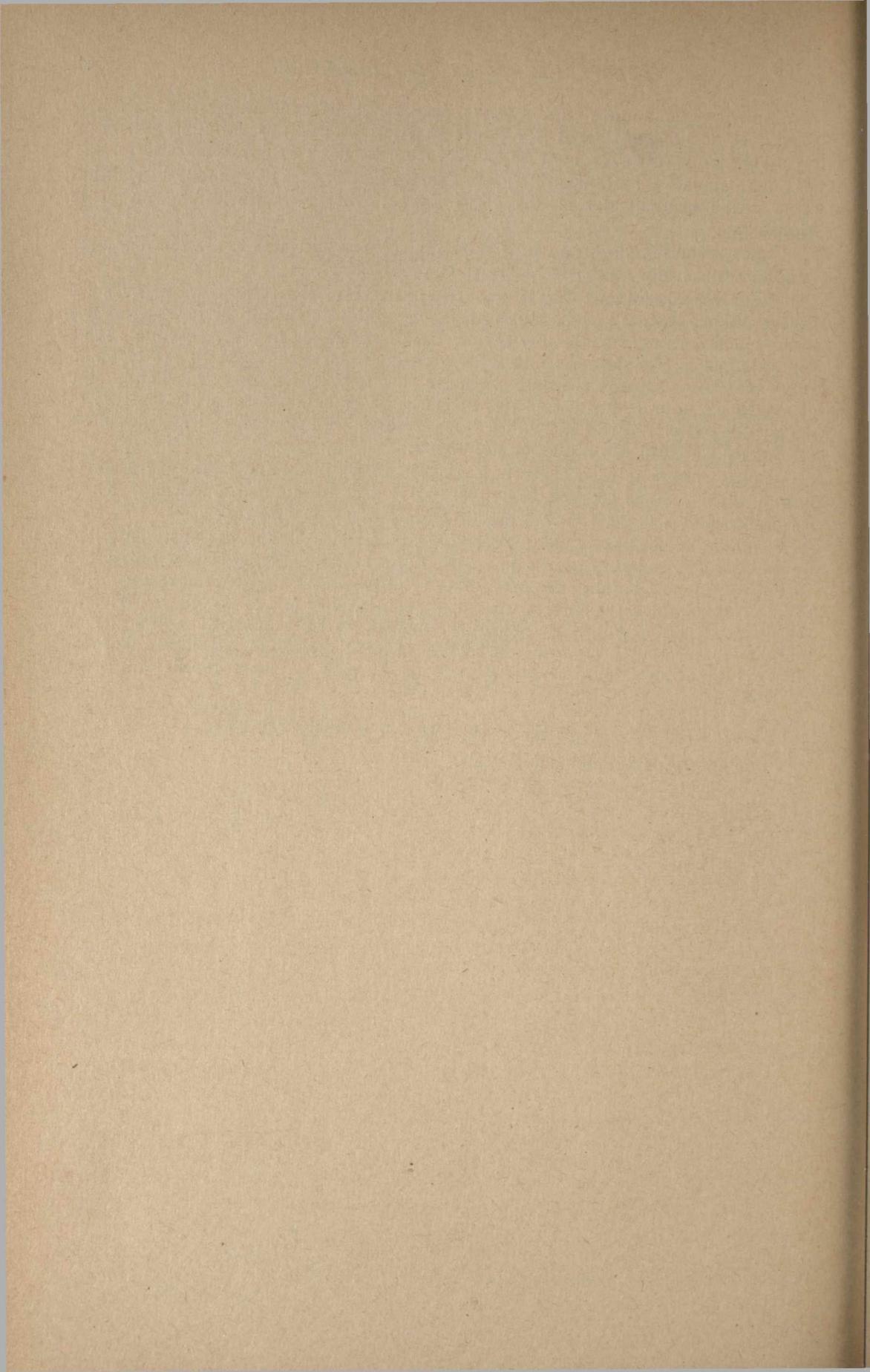
Comme les problèmes de la guerre, nos problèmes de l'après-guerre suscitent de l'intérêt dans tous les foyers du pays. Dans cette pensée, nous recommandons fortement que la Chambre des communes rétablisse son Comité de la restauration et du rétablissement pendant la prochaine session, pour que la population demeurée au pays, les membres de ses forces armées et les marins de notre marine marchande sur toutes les mers du monde sachent que leurs problèmes d'après-guerre font l'objet d'une étude spéciale de la part de leurs représentants au Parlement.

Nous déposons ci-joint un exemplaire des témoignages entendus.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J. G. TURGEON.



PROCÈS-VERBAUX

LUNDI 24 janvier 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 3 heures de l'après-midi sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Gillis, Gray, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), Matthews, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middleton-Est*), Sanderson et Turgeon—22.

Sur la proposition de M. Purdy, il est

Résolu,—Que la lettre reçue de M. W. B. Timm, directeur de la Division des mines et de la géologie du ministère des Mines et Ressources, attirant l'attention sur certaines erreurs qui se sont glissées dans les témoignages rendus par lui et les membres de son personnel le 30 novembre dernier, soit reproduite dans les procès-verbaux.

Ministère des Mines et Ressources

Division des Mines et de la Géologie

Ottawa, le 1er décembre 1943.

Cher monsieur Doyle,

Après avoir examiné le fascicule n° 33 des procès-verbaux et témoignages publié par votre Comité, nous remarquons que plusieurs erreurs importantes et quelques autres de moindre importance ont été commises dans la transcription des témoignages rendus par moi-même ainsi que par MM. T. E. Warren et S. C. Ells, représentants de notre division. Ces erreurs paraissent aux pages 950, 951, 958, 959, 961, 968, 971, 974 et 978 dans l'exemplaire du rapport ci-joint. Ces pages correspondent à celles indiquées ci-dessous, les erreurs les plus manifestes étant marquées d'un astérisque.

1. Page 950. (Voir série de points.) Nicole est le nom de la vallée en Colombie-Britannique.

*2. Page 951. La portion soulignée est quelque peu confuse. Le docteur Warren, selon toute vraisemblance, ne faisait que confirmer le fait qu'un baril contient 35 gallons et il n'avait pas l'intention de laisser supposer qu'une tonne de sable bitumineux produirait "environ un baril" d'essence, mais plutôt environ 19.4 gallons, soit un peu plus d'un demi-baril.

*3. Page 951. La réponse à la question: "Et que seriez-vous obligés de faire au sujet des brevets?" doit être comme suit: "Nous pourrions procéder à nos recherches sans violer aucun brevet."

*4. Page 958. Le mot "produit" doit être remplacé par le mot "projet" dans le paragraphe qui débute par ces mots: "Je crois que les deux choses sont vraies."

*5. Page 958. Dans le même paragraphe, il faut lire 16 p. 100 au lieu de 60 p. 100. (Cette erreur et celle du n° 8 sont les deux plus graves.)

6. Page 958. Encore dans le même paragraphe, vers la fin, le mot "réserve" doit être remplacé par "concession".

7. Page 958. Les omissions de virgules dans la version anglaise ont été corrigées dans la traduction.

*8. Page 959. Il faut lire "16 p. 100" et non "60 p. 100" tel qu'indiqué dans le rapport.

9. Page 961. L'erreur indiquée à ce numéro a été corrigée dans la traduction.

10. Page 961. Lisez "12 pence" au lieu de "12 cents".

*11. Page 968. A cette page, la réponse du Dr Warren devrait se lire: "Ce n'est pas sur la même base".

12. Page 971. En réponse à M. Black, le docteur Warren a prononcé le mot "alkylation" et non "alkalation".

13. Page 971. L'erreur constatée à cette page de la version anglaise a été corrigée par le traducteur.

14. Page 974. Lisez "des affleurements", au lieu de "dans les talus extérieurs". Quelques lignes plus loin, il faut lire "nous avons entrepris", au lieu de "nous entreprenons".

15. Page 974. Cette erreur a été corrigée par le traducteur.

16. Page 978. Vers la fin du paragraphe de M. Ells, les mots "sable traité" auraient dû être enlevés.

S'il vous était possible de le faire, je vous recommanderais de faire imprimer un errata pour les numéros 2, 3, 4, 5, 8 et 11, et plus particulièrement pour les numéros 2, 5 et 8. Cet errata pourrait être adressé ensuite à tous vos abonnés.

Votre tout dévoué,

W. B. TIMM,
Directeur.

Le Comité étudie un projet de rapport.

Sur la proposition de M. Sanderson, le Comité s'ajourne à 6 h. 10 pour se réunir de nouveau le mardi 25 janvier, à 10 h. 30 du matin.

MARDI, 25 janvier 1944.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Gillis, Hill, Jean, McKenzie (*Neepawa*), McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), Matthews, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson et Turgeon—21.

Le Comité étudie de nouveau le projet de rapport.

Sur la proposition de M. Sanderson, la séance est suspendue jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

La séance est reprise à 4 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), Matthews, Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson et Turgeon—22.

Le Comité étudie de nouveau le rapport, l'amende et l'adopte à l'unanimité.
Le Comité s'ajourne à 5 h. 35.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

